This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

S^r Andrew L^d S^t John.
of Bletsoe.

Digitized by Google

DL
719
.A67

Digitized by Google

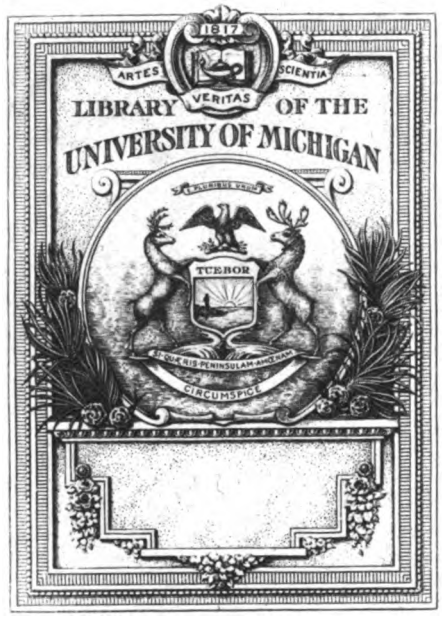

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MEMOIRES

POUR SERVIR

A L'HISTOIRE DE

CHRISTINE

REINE DE SUEDE.

TOME QUATRIEME.

Digitized by Google

Digitized by Google

Archenholtz, Johan

MEMOIRES
CONCERNANT
CHRISTINE
REINE DE SUEDE,
POUR SERVIR
D'ECLAIRCISSEMENT
A L'HISTOIRE DE SON REGNE ET PRINCIPALEMENT DE SA VIE PRIVÉE, ET AUX EVENEMENS DE L'HISTOIRE DE SON TEMS CIVILE ET LITERAIRE:

CONTENANT ENTR'AUTRES UN
OUVRAGE
DE CETTE SAVANTE PRINCESSE
SUR SA PROPRE VIE.

De même qu'une courte narration de ce qui s'eſt paſſé depuis la mort de *GUSTAVE-ADOLPHE* ſon Pére, juſqu'au tems qu'elle réſigna la Couronne: comme auſſi un Abrégé de l'Hiſtoire de ſon propre Régne, compoſé par ſes ordres & accompagné de ſes remarques; ſes Négociations, ſon Commerce de Lettres, ſes Inſtructions données à ſes Miniſtres depuis l'an 1657 juſqu'à ſa mort &c. Le tout accompagné de Remarques. Enfin on y a ajouté quelques autres Traités de la compoſition de la Reine.

Vincet amor Patriæ. . . VIRGIL. Æneid. Lib. VI. vs. 823.

TOME QUATRIEME.

A AMSTERDAM ET A LEIPZIG,
Chez JEAN SCHREUDER & PIERRE MORTIER, le Jeune.
M D C C L X.

Digitized by Google

Digitized by Google

Liter.
Hamp
7-23-37
34461

PREFACE.

SI la Critique que des Perſonnes éclairées font d'un Ouvrage imprimé, eſt une marque de ſon mérite, il faut que le mien, que j'ai publié ſous le titre de *Mémoires concernant* CHRISTINE *Reine de Suède*, en ait en ſon genre. Les noms de feu Mr. le Baron *de Holberg* & de Mr. *d'Alembert* ſont aſſez connus dans la République des Lettres, pour avoir excité le Public à lire les Remarques qu'ils ont faites ſur mon Ouvrage. Ceux qui ne ſavent pas en quoi elles conſiſtent, n'ont qu'à chercher les éclairciſſemens que je leur ai donnés, & qui ſe trouvent inſérés vers la fin de ce Tome.

Ce ne fut que l'année paſſée que parut un Extrait des ſuſdits Mémoires, fait par Mme. *le Prince de Beaumont*. Elle s'eſt rendue célébre par quelques jolis Ouvrages, entre autres par ſon „ *Magazin François*, ou Dialogues entre une ſage „ *Gouvernante* & pluſieurs de ſes *Eléves* de la premiére diſ„ tinction, dans leſquels on fait *penſer*, *parler*, *agir* les jeu„ nes gens ſuivant le génie, le tempérament & les inclinations „ d'un chacun &c." Les meilleurs Journaux d'*Angleterre* & d'autres Pays ont porté un jugement très-favorable de cet Ecrit périodique; & c'eſt dans les premiers ſix mois de l'année paſſée qu'elle a donné l'Abrégé de mes *Mémoires* accompagné de ſes réflexions (*).

La Reine de *Suède* étant du même ſexe, il eſt naturel qu'une Femme d'eſprit à portée de juger des actions de cette Princeſſe

(*) Voyez le mois de *Janvier* 1758. depuis la page 20-39. *Février* p. 143-160. *Mars* p. 258-267. *Avril* p. 379-384. *May* p. 400-414. *Juin* p. 552-566.

Digitized by Google

ceſſe, ſe croye autoriſée à relever ce qu'il y a eu de louable ou de blâmable dans la conduite de CHRISTINE. En conſéquence Mme. *de Beaumont* a pris à tâche *de ſe charger* (comme elle parle à ſes Ecolieres) *de réunir tous les traits de* CHRISTINE *qui peuvent ſervir à la faire connoître, en laiſſant*, dit-elle, *à ſes Eléves la gloire de la juger d'après les faits, ſans ſuivre les traces de l'Auteur, dont elle leur donnera l'Extrait.*

Janvier 1758. p. 21.

J'avoue que je tiens à honneur, qu'une Dame du mérite de Mme. *de Beaumont*, ait pris la peine de lire mon Ouvrage. Je ne m'étonne pas que la lecture lui ait cauſé de l'ennui, en trouvant en ſon chemin grand nombre de digreſſions. Cependant elle aura auſſi remarqué, qu'il n'a pas été proprement compoſé pour les Dames, moins encore pour ſervir de paſſetems à de jeunes Eléves. L'Auteur a déclaré plus d'une fois, qu'il n'a pas donné une Hiſtoire de la Reine, mais qu'il a ramaſſé tous les matériaux propres à en faire une qui joignît la ſuite & le détail des faits à la plus exacte vérité. Dans cette vue il n'a pu éviter les digreſſions, qui pourtant n'ont pas déplû à une autre ſorte de Perſonnes, que l'on comprend ordinairement ſous le nom de ces Savans, qui font cas de la belle Littérature.

Cela n'empêche pas que l'Extrait de Mme. *de Beaumont* n'ait aſſurément ſon mérite, étant très-bien aſſorti à l'inſtruction de ſes jeunes Eléves. Néanmoins, comme elle ne fera aucune difficulté d'admettre que l'Auteur, qui a employé des années à faire ſon Recueil, en doit connoître le détail mieux que perſonne, & eſt par conſéquent en état de juger ſi les Extraits en ont été faits avec toute l'exactitude requiſe; il ſe flatte que Mme. *de Beaumont* ne trouvera pas mauvais s'il releve des mépriſes qu'il y a remarquées, afin que la Jeuneſſe, confiée aux ſoins de cette aimable Directrice, ne ſoit ni induite en erreur, ni imbue de faux préjugés, dont un âge plus mûr ne ſe défait que difficilement: aſſuré au reſte que toute vérité, hiſtorique ou morale, plus ou moins importante, doit être miſe au nombre des premieres vertus qui doivent être imprimées dans l'ame des jeunes gens.

Les remarques que j'ai à faire ſur l'Extrait de la Vie de CHRISTINE fait par Mme. *de Beaumont*, ne porteront que ſur les principaux points, en ne faiſant qu'indiquer ceux qui ne tirent pas à ſi grande conſéquence.

Je

Digitized by Google

Je mets dans cette classe ce qu'elle dit du Comte *de la Gardie, qu'il avoit épousé la Princesse* MARIE, *Cousine de* CHRISTINE, *avant qu'elle l'eût envoyé en Ambassade en France*; car il ne l'épousa qu'à son retour l'année après. La mépriſe de cette circonſtance eſt légére, mais ne laiſſe pas d'influer ſur le jugement qu'on auroit à porter de cette Ambaſſade. Mme. *de Motteville*, dont Mme. *de Beaumont* a inſéré le récit là-deſſus, y dit même poſitivement, que le Comte n'étoit alors qu'*accordé* à ladite Princeſſe. *Janvier* p. 28. *Ibid.* p. f.

Mme. *de Beaumont* dit dans la ſuite: *que* CHRISTINE *ſavoit que le grand Chancelier* Axel Oxenſtierna *avoit des ſentimens Républicains, & qu'il étoit très-éloigné d'approuver les projets de* CHRISTINE *pour faire reconnoître* CHARLES-GUSTAVE *ſon Couſin pour ſon Héritier préſomtif de la Couronne de Suède.* Cependant j'oſe dire que je n'ai pu découvrir nulle part des preuves ſuffiſantes de ces ſentimens du Grand-Chancelier. Au contraire, j'ai inſéré la Lettre qu'il a écrite là-deſſus aux autres Sénateurs, ſes Collégues: „ *que la Forme Républicaine ne* „ *s'accordoit pas avec le génie des Suédois* (comme le diſoit „ CHRISTINE elle-même (*a*), *accoutumés de tems immémo-* „ *rial d'être régis & gouvernés par des Rois* (*b*)." Il eſt pourtant vrai que le Grand-Chancelier, auſſi-bien que la pluralité des autres Etats du Royaume, ne vouloit point avoir un Roi Souverain ou Deſpotique, mais dont le pouvoir fût reſtreint par les conditions ſtipulées entre le Roi & les Etats, dont la forme établie en 1634 en pleine Diéte, étoit le modéle, preſqu'autant éloigné d'un Gouvernement Républicain & Ariſtocratique que du Deſpotiſme. *Février* p. 148.

Mme. de Beaumont prétend *que* Schering Roſenhane, *Miniſtre de Suède à la Cour de France, n'avoit pas ſuivi la conduite que* CHRISTINE *lui avoit recommandée . . . . ce qui lui avoit attiré des reproches de ſa Maîtreſſe.* J'ai remarqué (*c*) que ce Miniſtre avoit exécuté ſes ordres, mais l'affaire n'ayant pas réuſſi au gré de la Reine, il falut, pour ſauver la réputation de ſa Maîtreſſe, que le Miniſtre fût mis dans le tort. L'Hiſtoire fournit cent autres exemples de cette nature. *Ibid.* p. 150.

Ce

(*a*) Mémoires de *Chriſtine* T. I. p. 171.
(*b*) Ibid. pag. 24. & 25.
(*c*) Ibid. T. I. p. 198.

Digitized by Google

Février p. 152. Ce ne fut pas l'*Hiſtoriographe* Arnold Meſſenius *qui eut* le malheur de perdre la vie pendant le Régne de CHRISTINE, *après avoir croupi* quatorze (*vingt*) *ans en priſon*: ce fut ſon Pére *Jean*, ſoupçonné déjà du tems du Roi CHARLES IX. Pére de GUSTAVE-ADOLPHE, d'entretenir correſpondance avec SIGISMOND, Roi de *Pologne*, qui prétendoit à la Couronne de *Suède* (*a*).

Ibid. p. 155. Pour ce qui eſt dit *que* CHRISTINE *auroit admis* Deſcartes *à ces Conſeils*, je crois avoir aſſez prouvé, que ce n'étoit pas l'homme qu'il convenoit à cette Princeſſe de conſulter dans les Affaires politiques (*b*), & j'ai rapporté les ſources où elle avoue elle-même avoir puiſé ce qu'elle ſavoit de l'Art de régner (*c*).

Mars p. 264. Mme. *de Beaumont trouve la condition de la Renonciation abſolue de* CHRISTINE *à la Couronne de Suède bien dure*, en inſinuant *qu'elle n'étoit pas juſte, parce que ſa volonté ne pouvoit pas anéantir le droit de ſes Enfans, en cas qu'elle en eût: droit qu'elle avoit reçu de ſon Pére.* Cette objection ſe lévera facilement vis-à-vis de ceux qui connoiſſent la forme du Gouvernement de *Suède*. D'accord: CHRISTINE tiroit de ſon Pére ſon droit primitif à la Succeſſion à la Couronne, droit qui lui fut confirmé par les Etats l'an 1626. En conſéquence elle auroit tranſporté ce droit à ſes Enfans, ſi elle ſe fût mariée comme Reine régnante de *Suède*. Mais quittant de ſa pleine volonté, & malgré les remontrances réitérées du Sénat & des Etats, le Trône de ſes Ancêtres, elle renonça à ſon droit; & ſes Enfans, ſuppoſé qu'elle en eût, nés hors du Trône, n'étoient plus des *Porphyrogénétes*, puiſque réellement elle n'étoit plus Reine de *Suède*. CHRISTINE étoit l'unique Enfant de GUSTAVE-ADOLPHE. Elle adopta CHARLES-GUSTAVE, ſon Couſin, pour ſon Fils & ſon Succeſſeur, l'encourageant à ſe marier auſſi-tôt à une Princeſſe qu'elle lui avoit choiſie pour fournir des Succeſſeurs au Trône (*d*). Les Etats, chez qui réſidoit le droit d'élire un Roi, ſe réuniſſoient en la perſonne de CHARLES-GUSTAVE, non à condition qu'il ne ſe mariât point, mais en ſtipulant que ſa Poſtérité lui ſuccéderoit. Pouvoient-ils

(*a*) Mémoires de *Chriſtine* T. I. p. 213. & 217.
(*b*) Ibid. p. 226.
(*c*) Ibid. T. II. p. 197. & T. III. p. 47.
(*d*) Ibid. T. III. p. 174.

Digitized by Google

ils donc faire plus ſenſément, que d'inſiſter & de porter CHRISTINE à une renonciation abſolue, (qui excluoit toute ſa Poſtérité, en cas que l'envie lui prît de ſe marier) du droit qui la regardoit individuellement, parce qu'elle vouloit abſolument l'abandonner, & qu'elle ne pouvoit le faire qu'en renonçant à la Couronne pour jamais ? Les Etats ne pouvoient pas non plus paſſer ce point ſous ſilence, à moins que de laiſſer des Prétendans préſomptifs des deux Branches ſe diſputer une Couronne, à laquelle l'une & l'autre, ſans une renonciation abſolue, auroit prétendu avoir un droit égal de Succeſſion. C'eſt donc, ce me ſemble, gratuitement, que Mme. *de Beaumont* exhorte ſes Eléves à juger du cas dont il s'agit ici. Si par la neutralité qu'elle dit vouloir garder là-deſſus, elle n'a pas voulu le décider elle-même, encore moins crois-je ſes Diſciples en état de le faire.

Mme. *de Beaumont* dit enſuite: *que l'Aſſemblée des Etats de Suède mit des bornes fort étroites à ce que* CHARLES-GUSTAVE *vouloit faire en faveur de* CHRISTINE. Mais ces bornes n'étoient autres que celles que preſcrivoient les Loix fondamentales du Royaume, qui interdiſent au Roi d'aliéner les Terres de ſa dépendance. *Mars p. 265.*

Ce ne fut pas non plus *aux quatre Grands Officiers de la Couronne que* CHRISTINE *donna la main à baiſer en deſcendant du Trône*, mais aux quatre Chefs des Ordres des Etats du Royaume, qui ſont le Maréchal de la Diéte du Corps de la *Nobleſſe*, & les Orateurs des trois autres Ordres du *Clergé*, des *Bourgeois*, & des *Païſans*, comme le porte l'Ordonnance générale de la Diéte (*a*). *Ibid. p. 266.*

Il eſt vrai que *les Lettres de grace que* CHRISTINE *avoit fait expédier à ſon Abdication, comprenoient même le relâchement des priſonniers qui avoient mérité la mort :* mais la clauſe *ſans préjudice du droit d'autrui* (*b*) y mettoit une grande reſtriction, qui ne dérogeoit guéres à la juſtice mitigée par la clémence. *Ibid.*

Quelqu'un demandera peut-être : d'où eſt-ce que Mme. *de Beaumont* a appris préciſément que tout ce que Mme. *du Noyer* a rapporté de la rencontre des Reines de *Dannemarc* & de *Suè-* *Avril p. 380.*

(*a*) Voy. Mém. de *Chriſtine* T. III. p. 168. n.

(*b*) Ibid. T. I. p. 413. fin.

Suède dans une hôtellerie, *n'étoit que des menſonges*, que CHARLES-GUSTAVE *n'étoit certainement point amoureux de* CHRISTINE ? On n'ignore pas ce que ſont au fond les Mariages des Souverains, & que la Politique y a la plus grande part. Cependant on n'oſera point en exclure toujours une véritable tendreſſe, parce qu'il y en a des exemples conſacrés dans l'Hiſtoire. Au moins CHRISTINE écrivit-elle longtems après „ *que* CHARLES-GUSTAVE *avoit dit en préſence de* „ *pluſieurs perſonnes de qualité de l'un & de l'autre ſexe :* „ CHRISTINE *m'a fait Roi : elle m'a donné une femme : mais* „ *je ſerai malheureux toute ma vie, puiſqu'elle m'a refuſé la* „ *gloire de la poſſéder. Rien ne peut m'en conſoler* (*a*)." A prendre parti entre ce qu'a dit cette Reine & ce que Mme. *de Beaumont* a prononcé ſur l'affaire en queſtion, on me pardonnera ſi je me déclare pour la premiére.

p. 413. *May.* Mme. *de Beaumont* ſemble témoigner quelque méfiance de ce que j'ai avancé : *que l'argent que* CHRISTINE *reçut à ſon premier voyage en France, étoit une dette que le Roi payoit ſur les ſubſides que la France devoit payer à la Suède dans le tems de la Guerre Triennale d'Allemagne.* Rien n'eſt pourtant plus vrai que cela, & la ſomme des arrérages ſe montoit à neuf cens mille écus, que la Reine s'étoit réſervés en réſignant la Couronne ; celle qui lui fut payée ne faiſoit que cent mille livres. La Reine ſollicita ſouvent pour que le reſtant fût acquitté, mais je n'ai trouvé nulle part qu'il lui ait été payé (*b*).

Février p. 157. & 158. L'article qui regarde le fameux *Bourdelot*, & les reproches que Mme. *de Beaumont* me fait pour l'amour de lui, en diſant *que je ſuis outré contre lui*, me paroiſſent être aſſez ſérieux, pour tâcher de me diſculper des contradictions où je ſerois tombé à ſon égard. L'une eſt, que *je l'appelle ignorant en fait de Belles-Lettres & en Médecine, malgré les talens agréables*, dit Mme. *de Beaumont qu'il ait poſſédé, ſur-tout celui de tourner en ridicule avec agrément.* L'autre, que je dis *Ibid.* p. 157. *qu'il étoit un impie, un athée, & qui pourtant a engagé* CHRISTINE *à ſe faire Catholique. Si ceci*, ajoute Mme. *de Beaumont, ne renferme pas une contradiction, elle ne ſait où l'on en trouvera ?*

Je

(*a*) Mémoir. de *Chriſtine* T. III. p. 174. n.

(*b*) Ibid. T. II. p. 174. & T. III. p. 16. & 160. n.

Digitized by Google

Je n'entrerai pas en diſpute avec Mme. *de Beaumont* ſur le problême, ſi *Bourdelot* a été homme ſavant ou ignorant, parce qu'elle ſemble ſe ſoucier peu de ce qui a rapport à l'Hiſtoire des Beaux-Arts & des Sciences, en aſſurant ſes Eléves qu'elles ne liront pas avec plaiſir ce que j'en ai rapporté. Auſſi, lorſque j'en ai ramaſſé les matériaux, ne m'étoit-il point venu en penſée que cela ſeroit du reſſort du Sexe, moins encore de jeunes Ecoliéres. Le talent de *Bourdelot* de *tourner en ridicule avec agrément*, ne décidera pas non plus de ſon ſavoir ou de ſon ignorance. *Février* p. 160.

Pour ce qui eſt des autres traits de *Bourdelot*, qui l'ont fait paſſer pour *un Impie*, *un Athée* & *un Convertiſſeur*, qualités que Mme. *de Beaumont* ne croit pas pouvoir être réunies dans un même ſujet; il ſe peut pourtant que cette diſparate ſe rencontre dans une même perſonne, à moins qu'on ne veuille douter des faits les plus authentiques & les mieux avérés. Des Hiſtoriens de marque, éloignés de l'eſprit de parti, ne parlent-ils pas de Papes, prétendus Succeſſeurs de *St. Pierre*, qui ont été de francs impies, des ſorciers, des perturbateurs du repos & du bonheur de la Société, & qui employoient en même tems le fer & le feu pour faire des Proſélytes? Combien d'exemples d'Evêques & d'autres Gens d'Egliſe qui ont aſſocié les plus énormes vices aux fonctions de leur Miniſtére? & combien d'Eccléſiaſtiques aſſaſſins des Rois du tems paſſé, & même de nos jours!

Quelle merveille que *Bourdelot* en ſa ſphére ait de-même joué un double perſonnage à la Cour de CHRISTINE? Impie & Libertin par principe, comme ſes contemporains l'ont décrit, n'a-t-il pas pu inſpirer à une jeune Reine des ſentimens pervers d'une Morale relâchée; lui corrompre le cœur, juſque-là enclin à la vertu; & lui donner de mauvaiſes idées des maximes & des cérémonies de l'Egliſe de ſon Pays? *Bourdelot*, dis-je, homme plein de vanité & dévoré d'ambition, juſqu'à débiter publiquement „ d'avoir exercé la Char„ ge de Médecin auprès du Pape CLEMENT VIII. qui l'auroit fait Cardinal, s'il eût voulu reſter plus long-tems à *Rome* (*a*); & voulant faire fortune en ſa Patrie, il eut ſans-doute (quoi qu'en diſe Mme. *de Beaumont*) grand intérêt à porter CHRIS- *Ibid.* p. 157.

(*a*) Mém. de *Chriſtine* T. I. p. 237.

CHRISTINE à embraſſer une Religion, dont il faiſoit extérieurement profeſſion. D'accord en cela avec les *Jéſuites*, déguiſés alors à la Cour de CHRISTINE, il n'ignoroit pas qu'un tel ſervice lui tiendroit lieu d'un grand mérite auprès de leur Société & du Miniſtére de *France*, pour attraper un bon Bénéfice dans ſa Patrie, comme cela arriva auſſi, en devenant Abbé de *Maſſay* en *Berry* par le crédit du Cardinal *Mazarin* (*a*).

Il paroît donc, où je me trompe lourdement, que la qualité d'*Impie*, d'*Athée* même, peut bien s'aſſocier avec celle de *Convertiſſeur*. Ou bien, Mme. *de Beaumont* croira-t-elle que ceux qui ont fait ce dernier métier du tems de la *Dragonnade* en *France*, ſeront réputés pour des hommes ſaints, que dis-je, pour d'honnêtes gens ſeulement? ou n'eſt-il pas plus raiſonnable de juger par la maniére dont ils s'y prirent, que les plus zélés parmi eux étoient les plus méchans de tous? C'eſt au moins le jugement qu'en a porté CHRISTINE (*b*), & il ſe peut, que pour cela même Mme. *de Beaumont* aura voulu paſſer toute cette affaire ſous ſilence, comme auſſi la belle Lettre que la Reine écrivit à ce ſujet (*c*), pour éviter que l'arrêt qu'elle (Mme. *de Beaumont*) a donné ſur ce que j'ai dit de *Bourdelot*, ne fût contradictoirement rendu à l'égard de l'homme dont elle a pris la défenſe.

J'ajouterai encore, que comme ni Mme. *de Beaumont*, ni moi, n'avons pas vécu du tems de *Bourdelot*, tout ce que nous ſavons de lui ne peut ſe fonder que ſur les récits que ſes contemporains nous ont laiſſés. En réuniſſant les traits dont ils l'ont dépeint, on en formera un portrait aſſez reſſemblant à celui que j'ai fait de lui. S'il a eu des ennemis & des envieux qui l'ont blâmé, & qui par conſéquent pourroient être ſuſpects, on ne ſauroit pourtant rejetter les témoignages de perſonnes intégres. Celui de l'honnête-homme, Mr. l'Ambaſſadeur *Chanut*, qui l'a connu très-intimement, tiendra lieu de nombre d'autres. Il le tenoit pour un méchant homme, franc libertin, étourdi, ambitieux & avare (*d*).

Je m'aſſure au reſte que Mme. *de Beaumont*, en diſant du bien de

(*a*) Mém. de *Chriſtine* T. I. p. 245.
(*b*) Ibid. T. II. p. 233.
(*c*) Ibid. p. 230.
(*d*) Mém. de *Chanut* T. I. p. 204. & T. III. p. 127. 189. &c.

Digitized by Google

de *Bourdelot*, n'a conſulté que ſon bon cœur; mais je ne doute pas non plus, qu'ayant vécu dans le grand monde, & s'y étant appliquée à l'étude des hommes, elle ne connoiſſe la perverſité du cœur humain, qui ſait ſe déguiſer en mille façons, & qui, en ſe produiſant ſous les meilleures apparences, eſt ſouvent rempli de la plus noire méchanceté.

J'ai encore une remarque à faire, accompagnée de quelques réflexions. Mme. *de Beaumont*, en rapportant la Lettre que CHRISTINE a écrite à CHARLES-GUSTAVE après avoir fait profeſſion publique du *Catholiciſme*, auroit voulu qu'elle eût ajouté ces mots: *parce que j'ai cru embraſſer la Vérité.* Cette expreſſion ne me ſemble pas, comme à Mme. *de Beaumont*, *donner une meilleure opinion de la Reine, de la Religion du Roi*, que quand CHRISTINE lui dit: *Vous devez aimer cette action, quand même Vous croiriez que j'ai mal choiſi, puiſqu'elle vous eſt ſi avantageuſe.* Auſſi aucune action ne put-elle être plus avantageuſe au Roi, que celle qu'elle venoit de faire; parce qu'en vertu des Loix fondamentales du Royaume, elle excluoit pour jamais la Reine de toute prétention à la Couronne de *Suède*, & laiſſoit au Roi la paiſible poſſeſſion du Trône qu'il occupoit. Car pour les articles fondamentaux de la Religion à laquelle CHRISTINE venoit de renoncer, je doute encore qu'elle l'ait jamais fait intérieurement. J'en ai dit mon ſentiment, & j'ai produit celui de nombre d'autres. Mais écoutons encore ce qu'elle en a dit elle-même aux deux Ambaſſadeurs de *Suède*, qui lui avoient témoigné leur inquiétude ſur ſon changement. „ Je n'ai point quitté, *leur dit-elle*, la Religion de mon Pére, pour l'avoir trouvée fauſſe en „ aucun article de Foi, mais d'autres raiſons preſſantes „ m'y ont déterminé (*a*)." Si elle-même ou d'autres s'en ſont expliqué différemment en d'autres rencontres, qu'y a-t-il de plus raiſonnable & de plus ſenſé que de laiſſer à chacun la liberté de croire ce qu'il lui plaira?

Mai p. 404.

Ce n'eſt pourtant pas par ce principe que Mme. *de Beaumont* voudroit qu'on jugeât de la profeſſion de la *Religion Catholique* de CHRISTINE. Elle ſemble prendre de l'humeur là-deſſus, & me dit: *que ſi je pouvois lui perſuader que* CHRIS-

Avril p. 384. & *Juin* p. 400.

(*a*) Mém. de *Chriſte* T. I. p. 505. n. & T. II. p. 300. n.

Digitized by Google

CHRISTINE *a changé de Religion par intérêt ou par des motifs humains*, *Mme.* de Beaumont *déchireroit ſon Extrait*, *& la croiroit indigne d'occuper une place dans ſon Magazin*.... Elle s'appaiſe néanmoins un peu après, & ajoute *qu'il n'appartient qu'à Dieu de juger des motifs* Mais d'accord en ceci avec elle, je lui demanderai à mon tour: nous ſera-t-il pour cela défendu de chercher la cauſe de ces motifs; de les examiner, & de prononcer ſur leur validité ſelon les preuves qu'on auroit en main? Il eſt vrai, quant aux jugemens qu'en ont porté les *Catholiques* & les *Proteſtans*, que j'ai rapportés, Mme. de Beaumont *recuſe les uns & les autres*, *comme venant des parties intéreſſées.* Mais leur en a-t-elle ſubſtitué de plus valables? Pour moi je n'en trouve aucun, & cependant quelque autre que moi lui dira: je veux ſavoir les motifs qui ont porté CHRISTINE à faire cette démarche; j'ai envie d'apprendre ce qu'en ont dit ou écrit les Gens de ſon tems, & ce qu'elle en a dit elle-même? Un Hiſtorien preſſé de cette façon, doit ſans-doute s'expliquer. Il produira ce qu'il aura trouvé dans les Annales & dans d'autres Ecrits d'Auteurs contemporains. Il donnera leur différens rapports avec ce qu'ils en jugent, & il dira ſon propre ſentiment; en laiſſant au Public la liberté de choiſir ce qu'il trouvera de plus probable & de plus raiſonnable.

Avril p. 384

Voilà ce que j'ai fait, en tâchant de remplir le devoir qui m'étoit enjoint entant qu'Hiſtorien ou Rapporteur de cette affaire. Il s'y agit des deux grands Partis, des *Catholiques* & des *Proteſtans.* Le ſentiment des uns & des autres déplait à Mme. *de Beaumont*, à ce qu'elle dit. Cependant elle ſemble en anticiper le jugement elle-même, en condamnant ſans miſéricorde la pauvre CHRISTINE, *en cas qu'elle eût changé de Religion par intérêt.*

Cette déciſion ſi poſitive de ſa part m'a fait ſouvenir d'un grand nombre d'autres perſonnes qui ont changé de-même, & je lui demande en grace de me nommer un ſeul des milliers de Religionaires, que Mrs. les *Jéſuites* & autres Miſſionaires, ſes compatriotes, ont donné pour de véritables Convertis, qui l'ait fait par conviction de la vérité en ce *qu'ils croyoient être la vérité*, *ſans qu'aucun motif humain y ait eu part?* Je doute fort qu'elle en puiſſe produire un ſeul. Je crois plutôt que de nos jours, où nous nous croyons plus éclairés, il n'y aura perſon-

Digitized by Google

ſonne, ou preſque perſonne, aſſez courageux pour devenir Martyr de ſang froid, quand il pourra ſauver ſa vie & ſes biens en changeant une des *Sectes Chrétiennes* pour l'autre, ſur-tout quand il ſaura qu'elles reconnoiſſent toutes la Révélation & un même Sauveur, qui en font les points les plus eſſentiels. Ceci poſé en fait, comment pourra-t-on autrement expliquer l'abjuration que d'autres Princes & Princeſſes ont faite de la Religion de leurs Ancêtres, d'où l'on aura de la peine à exclure des *motifs humains?* Madame la Princeſſe *Eliſabeth* de *Brunſwic* ſe fit-elle *Catholique* par conviction pour devenir Impératrice d'*Allemagne*, qui repréſente la premiére Dame de la Chrétienté? *Henry le Grand* ne dit-il pas après avoir embraſſé la Religion Romaine: *la Couronne de France vaut bien une Meſſe?* Le Roi *Auguſte* de *Pologne*, parlant à un homme qui vouloit tirer gloire de s'être fait *Catholique:* qu'avez-vous gagné par-là? lui demanda le Roi. *Rien*, répondit l'autre: *Vous êtes donc un ſot*, repliqua *Auguſte*; car pour moi, j'ai au moins gagné une Couronne en troc.

Voilà des exemples qui excluront difficilement tout *intérêt humain*, & cependant je doute que Mme. *de Beaumont* veuille traiter leur démarche *de ſi grande baſſeſſe*, comme elle dit, qu'*elle a peine à en ſoupçonner le dernier des hommes:* elle, qui habite actuellement une région, où l'on change de ſentiment & de Religion comme d'habit, & où il y a grand nombre de gens qui n'en veulent point du tout? Encore un coup, Mme. *de Beaumont* mettra-t-elle tous ceux qui embraſſeront la Religion qu'elle profeſſe, & qu'elle tient ſans-doute pour la véritable, & pour laquelle elle ſaura que des motifs humains auront dirigé leurs pas, dans une même claſſe; & regardera-t-elle tous ceux-là comme *les derniers des hommes?* En ce cas ne ſeroit-ce pas vouloir anticiper le jugement qu'elle admet *n'appartenir qu'à Dieu ſeul, qui doit juger des motifs?* & n'eſt-ce pas *décider ſur les intentions*, même en fait de Religion? défaut qu'elle m'attribue en promettant de tâcher de l'éviter elle-même?

Avril p. 384.

Janvier p. 21.

Soit donc que CHRISTINE ait renoncé au *Luthéraniſme* „ pour ſe ménager une reſſource auprès du Pape & des Prin- „ ces *Catholiques*, manque de la penſion qu'elle devoit rece- „ voir de *Suède*, comme le diſoient les *Proteſtans*, ou que, „ com-

Avril p. 384.

„ comme les *Catholiques* le publiérent, elle ait ſacrifié ſa Cou-
„ ronne à leur Religion, comme la véritable, ou ce qu'elle
„ croyoit la vérité;" il ne me ſemble pas (quoi qu'en diſe
May p. 401. Mme. *de Beaumont*) qu'en ce dernier cas *la vie la plus chrétienne & la plus ſainte doive abſolument être une ſuite naturelle de cette démarche?* Je n'appuyerai ma théſe que ſur une ſeule raiſon, quoique je puſſe en rapporter nombre d'autres. Nous autres *Proteſtans*, nous nous croyons fondés à ne pas reconnoître dans l'abſolution de nos Paſteurs une efficacité ſuffiſante à nous pardonner nos péchés à leur gré, comme le prétendent les Confeſſeurs des *Catholiques-Romains*. Nous penſons que cette prétendue autorité des Prêtres *Catholiques* fournit occaſion de vivre plus en libertin que dans les autres Sectes *Chrétiennes*, où elle n'eſt pas reconnue. Et en-vérité, là où le peuple, mal inſtruit des devoirs du *Chriſtianiſme*, eſt entretenu dans la perſuaſion, que moyenant la Confeſſion Auriculaire & quelque pénitence impoſée par le Confeſſeur, on peut être abſous des plus énormes crimes commis & à commettre, il n'y aura que peu de perſonnes qui s'empreſſeront à mener la vie la plus chrétienne & la plus ſainte. J'ajouterai au reſte, que quelque mauvaiſe idée que Mme. *de Beaumont* ſemble avoir conçue de CHRISTINE après ſon changement de Religion, il eſt raiſonable de ſa part de convenir en-
Ibid. Juin p. 566. fin, que *cette Reine avoit réparé par une fin chrétienne ce qu'il y avoit eu d'irrégulier dans ſa vie.* Avoir une ſi bonne opinion de ſon prochain, cela s'appelle juger chrétiennement, mais cela n'eſt ni de notre compétence, ni de notre juriſdiction.

Dans tout ce que je viens de dire, je n'ai eu pour objet que de me juſtifier. J'en laiſſe la déciſion au Public éclairé, je veux dire au petit nombre des Lecteurs qui ne jugent qu'avec connoiſſance de cauſe, après un mûr examen des objections & des réponſes. Je me flatte que dans cette petite controverſe je ne me ſuis éloigné ni des régles de la modération que tout honnête-homme doit ſe preſcrire, ni des égards qui ſont dûs à un Sexe, auquel Mme. *de Beaumont* fait tant d'honneur par la politeſſe de ſon eſprit & par l'étendue de ſes lumiéres.

A ces conſidérations il me fâche que je ſois obligé de revenir ici à la charge vis-à-vis d'un des Compatriotes de cette Dame: célebre à-la-vérité par ſon génie & ſes productions, mais peu

Digitized by Google

peu équitable en ce qu'il ne ſauroit ſouffrir qu'un autre, qui ne poſſéde pas ſes talens au même degré que lui, c'eſt-à-dire, le ſtyle & le tour qu'il ſait donner aux ſujets qu'il manie, oſât ſe montrer ſans courir riſque de ſe l'attirer à dos, & d'eſſuyer ſa mauvaiſe humeur. Que je crains qu'un peu trop de ſuffiſance ne mette ſa bile en mouvement, lorſqu'il veut à quelque prix que ce ſoit paſſer pour un homme univerſel, ſoit que la matiére qu'il traite lui ſoit familiére ou non! En un mot c'eſt Mr. *d'Alembert*, aſſez connu dans la République des Lettres, dont je veux parler. Il vient de donner une nouvelle édition de ſes *Mélanges de Littérature, d'Hiſtoire*, &c. Ayant publié mes deux premiers Tomes des *Mémoires de* CHRISTINE, il m'attaqua le premier avec auſſi peu de ménagement que le feroit un Supérieur en colére contre ſon Inférieur. Je ne pus m'empêcher de m'en plaindre, quoiqu'à mon corps défendant; & préſentement il ajoute de nouvelles duretés aux précédentes, en me reprochant entre autres le *manque de pureté de ſtyle* dans ſa langue naturelle. Cela ne ſauroit pourtant pas me faire plus grand tort, que s'il ſe trouvoit lui-même en défaut, en s'expliquant mal dans ma langue maternelle, Membre comme il eſt de la Société de Belles-Lettres en *Suède*. S'il veut abſolument faire paſſer mes Mémoires ſous le titre de *Compilation*, cela ne me fâchera pas plus, que ſi on lui diſoit que l'*Encyclopédie*, dont il eſt Directeur, eſt la plus énorme, &, (ſauf pluſieurs excellentes choſes) la plus fautive Compilation que ce Siécle ait enfantée.

Si Mr. *d'Alembert* n'a trouvé dans ma Réponſe antérieure que *deux ou trois obſervations juſtes* ſur les premiers Tomes de ſon *Encyclopédie*, des Savans, tout autrement Savans que lui & ſes Collegues, ont regardé ma critique comme bien fondée, en faiſant même remarquer, que ces Compoſiteurs ont travaillé nombre de leurs Articles avec plus d'attention & de ſoin qu'ils ne l'avoient fait auparavant. Peut-être les Volumes ſuivans ſeront-ils portés à une plus grande perfection encore, quand la ſuite de cet Ouvrage, qui ſe pouſſe vigoureuſement, & qu'ils comptent d'achever clandeſtinement, paroîtra au grand jour. Il ſeroit auſſi du devoir de ces Meſſieurs de ſe dépêcher le plutôt poſſible, pour dédommager les Souſcripteurs des avances conſidérables qu'ils ſe ſont fait faire, & leſquels ils auroient pu contenter il y a des

années, ſans cette demangeaiſon & cette envie immodérée de vouloir dire & débiter des choſes nouvelles, qui les font ſoupçonner de n'être pas meilleurs Légiſlateurs que bons Citoyens.

Quoi qu'il en ſoit, j'ai fait inſérer à la fin de ce IV. Tome la Réponſe que j'ai faite à la premiére Critique de Mr. *d'Alembert* ſur mes Mémoires. Je l'ai fait afin que ceux qui voudroient être au fait de notre controverſe, puſſent voir que la mienne n'a pas été ſi rigoureuſe ni ſi mépriſante que la ſienne; voulant apparemment faire remarquer par ce faſte, ſi propre aux Propagateurs de la nouvelle Philoſophie à la mode, qu'il ne faut parler de ces Meſſieurs que *reſpectueuſement* & *chapeau bas*. Auſſi faut-il dire qu'ils ne parlent, que de leur Philoſophie, à tort & à travers; & cependant il régne dans leur critique un ton de chagrin, qui perſuade qu'ils ne ſont pas auſſi grands Philoſophes dans la pratique que dans la ſpéculation, comme un illuſtre Savant vient de s'en expliquer tout nouvellement.

Quant au reſte des traits que Mr. *d'Alembert* a lancés contre moi dans la nouvelle Edition de ſes *Mélanges*, je me tiendrai à la réponſe qu'y ont faite les célébres Auteurs de la *Bibliothéque des Sciences & des Beaux-Arts* (*).

Au reſte, comme Monſeigneur le Cardinal *Alexandre Albani* m'a honoré d'une Lettre fort gracieuſe, pour lui avoir dédié le III. Tome de mes Mémoires, je prens la liberté de l'inſérer ici, quand ce ne ſeroit que pour faire ſentir à Mr. *d'Alembert* & à ſes ſemblables, que l'air déciſif dont ils approuvent ou condamnent les Ouvrages de ceux qui n'entrent pas dans leurs cabales, ne tire guéres à conſéquence hors du cabinet de ces Cenſeurs chagrins. Suppoſé même que la Lettre de Son Eminence ne fût regardée par ces Meſſieurs que comme de purs complimens, je me flatte cependant qu'elle les fera rougir des ſaillies indécentes de l'*Urbanité Françoiſe* de nos jours, (dont Mr. *d'Alembert* ſe plaint,

(*) Oct. Nov. & Déc. 1759. pag. 319, 320. Ajoutez-y les Raports & les jugemens en fait de Littérature imprimés à *Hambourg* 1760. Feuille VIII. pag. 67.

Digitized by Google

plaint, en pombant lui-même dans la même faute) envers des perſonnes qu'ils ne connoiſſent ni en blanc ni en noir. Voici cette Lettre:

„ Monſieur, je viens de recevoir avec la plus agréable ſur-
„ priſe le troiſiéme Volume des Mémoires concernant la Rei-
„ ne CHRISTINE de *Suède*, que vous avez bien voulu me
„ préſenter & me dédier.

„ Quoique ma Bibliothéque vous ait fourni des matériaux
„ pour l'Ouvrage, qui ne fait pas moins d'honneur à la Héroï-
„ ne, dont le mérite eſt étalé dans le plus grand jour, qu'à
„ ſon Auteur auprès des Gens de Lettres; je ne m'attendois
„ à rien moins qu'à me le voir dédier avec tant d'éloges que
„ ceux que je trouve dans la Dédicace, & je m'y attendois
„ d'autant moins, que je n'avois pas encore connoiſſance que
„ les deux premiers Volumes euſſent vu le jour. Je cherche-
„ rai avec empreſſement à leur y donner la place qu'ils méri-
„ tent dans ma Bibliothéque.

„ Je ne ſai par quelles expreſſions vous témoigner l'étendue
„ de la reconnoiſſance que je reſſens pour une politeſſe que je
„ viens de recevoir ſi marquée de votre part. Je vous prie
„ d'en aggréer mes plus affectueux remercimens. Mais com-
„ me ce n'eſt pas par ceux-ci que je me propoſe de m'acquit-
„ ter de mes devoirs envers vous, je vous prie de me fournir
„ quelque moyen de vous convaincre effectivement de l'amitié
„ & de l'eſtime avec laquelle je ne ceſſerai jamais d'être

Monſieur,

Votre Serviteur de tout mon cœur.

Rome 15 Décembre 1759.

ALEXANDRE CARDINAL ALBANI.

Enfin, ce IV. Volume que je mets au jour, finira mon Ouvrage Hiſtorique ſur la Vie de CHRISTINE. J'aurois bien voulu le renfermer dans des bornes plus étroites & éviter l'accuſation d'être diffus & prolixe. Mais la quantité d'excellens matériaux que j'ai recueillis à grands fraix durant nombre d'années, jointe à la néceſſité d'approfondir les ſujets que je traite,

te, ne m'a pas permis de me reſſerrer. Ceux qui courent après les agrémens du ſtyle, après des portraits ou des avantures, qui ne ſont le fruit que d'une imagination ſéduiſante & vive, en un mot les *gens du bon ton*, feront bien de mettre cet Ouvrage de côté; ils n'y trouveront pas leur compte. Mais ceux qui liſent pour s'inſtruire, qui regardent la vérité hiſtorique comme quelque choſe de ſacré, & qui préférent la recherche exacte & laborieuſe des faits à des phraſes bien tournées & à des événemens ménagés avec art, me ſauront peut-être gré de mon travail, & ne condamneront pas l'uſage que j'ai fait de mon loiſir. C'eſt à ces derniers que j'en appelle.

ARCKENHOLTZ.

Digitized by Google

TABLE
DES
PIECES
Contenues dans ce Volume.

I. Négociations & Lettres de CHRISTINE. Pag. 1

II. Plan d'une Hiſtoire Métallique de CHRISTINE, écrite de ſa propre main. 177

III. Additions & Corrections pour les Tomes I. & II. 187

IV. Table Alphabétique des Perſonnes à qui CHRISTINE a écrit des Lettres. 277

V. Appendice de Piéces Juſtificatives. 285

VI. Réflexions ſúr la Vie & les Actions de *Céſar*. 4

VII. Sentimens & Dits remarquables de la Reine CHRISTINE. 13

VIII. Table générale Alphabétique des Matiéres.

MEMOIRES

Digitized by Google

T

Digitized by Google

MEMOIRES
POUR SERVIR
A L'HISTOIRE DE
CHRISTINE
REINE DE SUEDE.

SUITE DES NEGOCIATIONS ET COMMERCE DE LETTRES DE LA REINE CHRISTINE.

CHRISTINE aimant les Sciences & les Beaux-Arts au point qu'elle les aimoit, il n'eſt pas étonnant qu'elle ait auſſi entretenu un commerce de Lettres fort étendu avec les plus ſavans hommes de ſon Siécle. Nous en avons produit un bon nombre dans les deux premiers Tomes de ſes *Mémoires*. Nous en ajouterons ici d'autres, qui ont rapport à des affaires littéraires, & qui nous ont été communiquées de *Rome*.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1655. *Commerce de Lettres de Chriſtine avec des Savans.*

Nous les ferons précéder d'une Lettre que la Reine écrivit au célebre *Samuel Bochart*, Profeſſeur de l'Univerſité de *Caën*, du tems qu'elle ſéjournoit à *Bruxelles*. On ſait que *Bochart* alla voir la Reine à *Stockholm*

Digitized by Google

en 1652. (a) *Chriſtine* ſe trouvant quelques années après en *Brabant*, notre Savant ne manqua pas de l'aſſurer de ſes reſpects par écrit. La réponſe qu'elle lui fit, marque l'eſtime qu'elle continua d'avoir pour lui. Voici cette Lettre (*).

Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1657.

Bruxelles le 9. Janvier 1655.

Je croyois que j'étois hors de votre ſouvenir, juſqu'à la réception de vos Lettres, qui m'ont tiré agréablement de cette erreur. J'ai eu beaucoup de plaiſir de voir, que parmi une infinité de belles idées dont vous avez la mémoire & l'eſprit remplis, vous trouvez encore à m'y placer. Pour moi je ne puis oublier ni votre mérite, ni votre ſavoir, & je fais encore mon profit de vos doctes converſations. Je ſouhaite de pouvoir avoir à préſent le même avantage dans le loiſir où je ſuis. Faites-moi ſavoir ſi je puis eſpérer que vous ne dédaignerez pas un Diſciple comme moi, & je ferai mon poſſible pour me procurer le bien & la ſatisfaction d'être inſtruite de vous.

Chriſtine.

La premiére Lettre, qui ſe préſente dans le Recueil de celles de *Chriſtine* que j'ai reçues de *Rome*, eſt écrite au ſavant Hambourgeois *Luc Holſtenius*, Chanoine de l'Egliſe de *St. Pierre* de *Rome*, & Gardien de la Bibliothéque du *Vatican* (b). *Holſtenius* s'étant fait *Catholique*, reçut, par procuration du Pape *Alexandre VII.* la profeſſion publique du *Catholiciſme* que la Reine *Chriſtine* fit à *Inſpruck*; après ce tems-là elle eut beaucoup de relation avec lui. La Reine de retour de *France* vers la fin de l'année 1656, fut obligée de s'arrêter dans quelques Villes de l'Etat Eccléſiaſtique, à cauſe de la peſte qui ſe fit ſentir à *Rome*. Elle ſéjourna la plus grande partie du tems à *Péſaro*, d'où elle écrivit cette belle Lettre à *Holſtenius* (c) (*).

Di

(a) *Mém. de* Chriſtine *Tom. I. p. 247. 250.*
(b) *V. Mém. de* Chriſtine *T. I. pag. 489. &c. & 558. Et T. II. pag. 149. &c. &c.*
(c) *v. Allume Lettre Mſc. concernent* Chriſtina *Regina de* Suezia *pag. 9 & 13.*

(*) C'eſt de Mr. *Pierre van Damme*, ſavant Antiquaire & Libraire à *Amſterdam*, que je tiéns cette Lettre, qu'il garde en original parmi un bon nombre d'autres de Savans du Siécle paſſé. J'ai vu chez lui huit cent Codes plus ou moins anciens, & au-delà de douze mille Médailles antiques *Grecques* & *Romaines*, de toute grandeur & de tout métal, parmi leſquelles il y en a d'uniques, & qui ne ſe trouveront pas ailleurs, que l'on ſache: outre une grande collection de Livres publiés dès le commencement de l'Imprimerie, & autres d'une extrême rareté. Son âge & ſa capacité font eſpérer qu'il fera un jour paroître un Catalogue & une Deſcription exacte de toutes ces belles choſes, dont le Public lui ſera certainement bien redevable.

(*) L'original de cette Lettre de *Chriſtine* eſt en *François*, à laquelle ſe trouve join-

Digitized by Google

Di Pesaro li .... Gen°. 1657.

Monsignor Holstenio. *Io mi reputerei offesa delle cose, che havete scritte di me al Sig^r. Cardinale* Omodei, *se io non considerassi, ch'avete pregiudicato più a Voi Stesso, che a me, nel volermi far passare per Dotta. La mia ignoranza vi darà sempre un' ampia mentita, ed io sono con voi abastanza in collera per avere il dispiacimento di vedervi da essa punito della troppo buona oppinione, che voi avete di me. In fine voi non potete giustificarvi, se non col confessare che voi avete voluto adularmi, e questo riflesso vi rende colpevole. A che vi serve d'avere studiato con tanta atten-*

Monsieur *Holstenius* je serois offensée des choses que vous avez écrites de moi à Mr. le Cardinal *Omodei*, si je ne considérois que vous vous êtes fait plus de tort à vous-même qu'à moi en voulant me faire passer pour savante. Mon ignorance vous donnera toujours un ample démenti, & j'ai eu bien du déplaisir de vous voir puni par elle de la trop bonne opinion que vous avez de moi. Enfin vous ne pouvez vous justifier, qu'en avouant que vous avez voulu me flatter, & cela même vous rend criminel. A quoi vous sert-il d'avoir étudié avec tant de soin les anciens Philosophes, si vous n'avez appris dans leurs écrits à instruire les Princes plutôt qu'à les flatter? Mais si vous avez quitté la Secte de notre divin *Platon* pour celle d'*Aristippe*, au moins ne sortez pas de votre *Vatican*. Flattez les

te une traduction en *Italien*, que nous donnons aussi ici. Quoique l'on n'ait pas pu découvrir, si Mr. *Holstenius* a répondu à la Lettre de cette savante Reine par écrit, ou de bouche, ni s'il lui a envoyé l'Epigramme *Grecque* desirée, dont il y est fait mention, on a pourtant jugé à propos, pour la commodité du Lecteur, & pour preuve du savoir de cette admirable Reine, d'observer ici, que ladite Epigramme se trouve dans *Diogene Laërce* (1) justement comme elle l'avoit indiquée à *Holstenius*. Nous la donnons ici bien traduite de *Grec* en *Latin*:

„ *O utinam Cælum fierem, cum Sydera cernis*
„ *Mi stella, ut multis in te oculis tuerer.*
„ *Iam dudum vivis lucebas Lucifer, at nunc*
„ *Extinctus luces Hesperus Elysiis.*

Voici la traduction que Mr. *Cantillon*, fort versé dans la belle Littérature, vient de donner de cette Epigramme (2)

„ Cher Aster, je voudrois être le Ciel, lorsque tu en considéres l'étendue,
„ & te regarder avec autant d'yeux qu'il y a d'étoiles.
„ Aster, Etoile du matin, autrefois tu brillois ici-bas: à présent, E-
„ toile du soir, tu reluis dans les Champs Elisées.

(1) L. 3. c. 180 de vitâ & moribus Philosoph. Edit. *Agrippinæ* 1535 au 4°.

(2) V. les vies des plus illustres Philosophes par *Diogene Laërce*. Tom. 1. pag. 205.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1657.

attenzione gli antichi Filoſofi, ſe non avete imparato nei loro Scritti di che inſtruire i Principi piùtoſto, che adularli? Ma ſe voi avete abbandonnata la Setta del noſtro Divino Platone *per quella di* Ariſtippo *non uſcite almeno del Voſtro Vaticano. Adulate i Padroni di* Roma, *in vece di perdere il voſtro tempo preſſo di Coloro, ch'han biſogno d'eſſere da voi iſtruiti, non adulati. A che farmi paſſar per Dotta, s'io non la ſono? Ricordatevi, che* Anſtippo *medeſimo non adulò mai, ſe non Coloro da cui poteſſe cavarne qualche vantaggio. Coſi egli credeva, che foſſe permeſſo al Savio d'eſſere non ſolamente adulatore, ma Ladro Mentitore, Omicida, ed Adultero, quando ſe ne preſentaſſe l'occaſione. Io non biaſimo dunque in voi l'adulatione; Biaſimo però voi, per aver male drizzate le voſtre Adulationi; Poiche nel publicarmi per dotta, chi mai vi potrà credere, ſe io medeſima non vi credo?*

les Maîtres de *Rome*, au lieu de perdre votre tems auprès de ceux qui ont beſoin d'être inſtruits, & non pas flattés de vous. A quoi ſert-il de me faire paſſer pour ſavante, ſi je ne le ſuis pas? Souvenez-vous qu'*Ariſtippe* même n'a jamais flatté que ceux de qui il pouvoit tirer quelque profit. C'eſt ainſi qu'il croyoit être permis au Sage d'être non ſeulement flatteur, mais voleur, menteur, homicide & adultére, quand l'occaſion s'en préſentoit. Je ne blâme donc pas en vous la flatterie, mais je vous blâme d'avoir mal adreſſé vos flatteries; car en me faiſant paſſer pour ſavante, qui pourra vous croire, ſi moi-même je ne vous crois pas?

L'altro giorno occupandomi in non far niente, mi ricordai d'un Epigramma Greco, che mi parve bello, ma non ſovenendomi d'altro, che del Sentimento di eſſo, deſidero, che voi me lo cerchiate. Il ſentimento è, che il Poëta nel tranſporto della Sua paſſione deſidera tranſfor-

L'autre jour, m'occupant à ne rien faire, il me ſouvint d'une Epigramme *Grecque*, que j'ai trouvée belle; mais ne me ſouvenant que du ſens, je deſire que vous me la cherchiez. Le ſens eſt, que le Poëte, dans le tranſport de ſa paſſion, ſouhaite de ſe transformer dans le Firmament, pour pouvoir jouïr de la vue de ſon Amante avec autant

d'yeux

formarsi nel Firmamento, per poter godere della vista dell' Amante con tanti occhi, quante hà Stelle il Cielo. Egli dà il nome d' Astro *alla Persona, per cui l'Epigramma è fatto. Ecco tutto quello che mi soviene. Cercatelo, ve ne prego, e mandatemelo. Io non hò memoria dove l'abbia veduto, credo bensì, d'averlo veduto, o in* Apulejo, *o pur nell'* Antologia Greca, *o forse nel Cardinal* Bessarione *nella Sua Apologia di* Platone, *poiche vi sono delle opinioni fra gli Antichi, che questo Epigramma sia di questo Filosofo, sebben mi pare, che nell'* Antologia *sia attribuito a* Platone il Comico: *Se la Memoria non m'inganna, credo ancora d'averlo veduto in* Diogene Laërzio, *ove credo che sia trattata questa medesima questione, perche egli vuol farci credere, che* Platone *bruciasse le sue Poesie, quando egli si dette allo Studio della Filosofia. Io vi prego a cercarmelo, e a dirmi sù di ciò il vostro sentimento. L'avrei cercato da me stessa, se avessi avuti qui dei libri; Ma in* Pesaro *i nomi di questa sorte de' libri sono Animali tanto poco co-*

d'yeux qu'il y a d'Etoiles au Ciel. (*) Il donne le nom d'*Astre* à la personne pour qui l'Epigramme est faite. Voilà tout ce qu'il m'en souvient. Cherchez-la je vous prie, & envoyez-la moi. Je ne me souviens pas où je l'ai vue, mais je crois l'avoir vue, ou dans *Apulée*, ou bien dans l'*Anthologie Grecque*, ou peut-être dans le Cardinal *Bessarion*, dans son Apologie de *Platon*, puisqu'il y a des opinions parmi les Anciens, que cette Epigramme est de ce Philosophe, quoiqu'il me semble que dans l'*Anthologie* elle soit attribuée à *Platon le Comique*. Si la mémoire ne me trompe, je crois encore l'avoir vue dans *Diogene Laërce*, où je crois que cette même question est disputée, parce qu'il veut nous faire accroire que *Platon* a brûlé ses Poësies, lorsqu'il s'est donné à l'étude de la Philosophie. Je vous prie de me la chercher, & de me dire votre sentiment là-dessus. Je l'aurois cherchée moi-même, si j'eusse eu des Livres ici, mais dans *Pesaro* les noms de ces sortes des Livres sont des animaux aussi peu connus que les Licornes: quand même j'aurois toute la Bibliothéque du *Vatican* entre mes mains, il ne me serviroit qu'à me faire connoître les Titres des belles choses que j'ignore. C'est pourquoi je vous prie de ne plus faire, ni à vous, ni à moi, le tort de me faire passer pour savante.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1657.

Au

(*) La Reine se servit de ce passage dans une piece de sa composition, qui se trouve insérée dans l'Appendice, Num. XXXVIII.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1661.

conoſciuti, quanti i Lioncorni. E quando anch' io aveſſi nelle mie mani tutta la Bibliotheca Vaticana, non ſervirebbe, che a farmi conoſcere i titoli delle belle coſe, quali io no ſò; Quindi è ch' io vi prego a non far più nè a voi, nè a me il torto di farmi paſſar per Dotta.

Del reſto, ſe v'hà preſſo di me qualche coſa, che poſſa contribuire alcun poco all'accreſcimento della Biblioteca Vaticana, *aſſicuratevi, che farò tutto quello, che dipenderà da me. Io ſpero di portar presto a* Roma *i miei Libri, che hò meco, ma non li hò voluto ſtallare, finche non li poſſa mettere nelle voſtre mani ſe li ſtimaſte degni d'occupare un'angolo del Vaticano, ſarà per me un piacere, ed una gloria il conſegrarli al Publico, ſe poi volete che vi ſia creduto, biſogna, e che parliate con più verità della mia Biblioteca, che voi non parlate di me. Addio. State ſicuro, che io gradirò ſempre le occaſioni di farvi conoſcere la ſtima, che fò del voſtra merito.*

Au reſte, s'il y a en moi quelque choſe qui puiſſe ſervir à contribuer le moins du monde à l'augmentation de la Bibliothéque *Vaticane*, aſſurez-vous que je ferai tout ce qui dépendra de moi. J'eſpére d'apporter bientôt à *Rome* mes Livres qui ſont ici avec moi; mais je n'ai pas voulu les déballer, juſqu'à ce que je puiſſe les mettre entre vos mains. Si vous les jugez dignes d'occuper un coin dans la *Vaticane*, cela me fera un plaiſir & une gloire de les conſacrer au Public; mais ſi vous voulez être cru, il faut que vous parliez avec plus de vérité de ma Bibliothéque, que vous ne parlez de moi. Adieu. Soyez aſſuré que je chercherai toujours les occaſions de vous faire connoître l'eſtime que je fais de votre mérite.

Chriſtine ſe trouvant à *Hambourg* en 1661, eut nouvelle de *Jules Celi*, qu'un Ouvrage manuſcrit (*) qu'elle avoit tant fait chercher, s'étoit enfin trouvé. Voici la réponſe qu'elle lui fit là-deſſus. (*a*)

Ham-

(*a*) *V. Lettre a Diverſi p.* 113. & 15. & 16.

(*) Il n'eſt pas facile de dire quelle ſorte de Mſ. c'étoit, ni ſon contenu. A juger par

Hamburgo 10. *Agoſto* 1661.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1661.

Giulio Celi, *Hò ricevuta la voſtra lettera dei* 16. *ſcorſo la quale mi è ſtata ſommamente cara, per la propoſizione che mi fate in eſſa di quel Libro, ch'io tanto tempo hò bramato di trovare. Per tanto m'occorre dirvi in riſpoſta, ch'io gradiſco molto la volontà, che moſtrate di venir a trovarmi per farmi tener il medemo libro, non eſſendo però neceſſario, che per queſto vi muoviate; Non dovrete farlo in alcuna maniera; Ma poiche mi dite d'averlo fatto conſegnar di già in* Alemagna *ad un voſtro conoſcente, deſidero che m'accenniate il nome, e cognome di eſſo, con il luogo preciſo ove ſi ritrova. Mandandomi inſieme una lettera a lui diretta del tenore che vedrete nell'accluſo foglietto, perche io con quella e con altra mia o ſpedirò di quà, apoſta, perſona mia confidente, per pigliarne la conſegna, overo ordinerò che l'iſteſſo voſtro connoſcente ſe ne venga qua per conſegnarlo in mia mano: E quanto al prezzo, con tutto che ſia un poco eſorbitante, ad ogni modo, quando il libro rieſca di mia ſodisfazione, come voglio ſperare, non laſcerò d'aggiuſtarmi col Conoſcente medemo con far ſeguir lo sborſo del denaro, e dovendo eſſer io trà poco tempo in* Roma, *mi riſerbo, ſe il libro ſarà di mio contentamento, a riconoſcer allora in buona maniera il ſervizio reſomi da voi, con darmene l'aviſo, e con eſſervi adoperato intorno a queſto particolare; E quando portaſſe il caſo d'havermi a trattener qualche tempo conſiderabile, non laſcerò di dar ordine oportuno coſtà per farvi reſtar contento. Al medemo voſtro conoſcente invierete pure una lettera dell' iſteſſo tenore a drittura per la poſta, oltre l'altra ſimile, che manderete a me come hò detto di ſopra. M'aſſicuro che non mancherete d'eſſer pronto, e puntuale in compir queſto negozio ſecondo il mio intento, per farmi coſa gratiſſima, onde non hò da raccomandarvi altro*

par les précautions que la Reine en prit, il ſemble qu'il n'étoit pas des plus édifians. *Tentzel* dit (1) quelque part, que *Chriſtine* avoit fait chercher JOH. BODINI *Dialogus de abditis rerum ſublimium arcanis.* Si c'étoit ce Manuſcrit-là, elle aura trouvé que le mérite des Livres rares ne répond pas toujours à leur renommée: & pour ſûr, nombre de Mſſ. de ce genre, que notre Siécle a fait éclorre, ſont plus dangereux, que ceux que nous avons de *Servet*, de *Brunus*, de *Cornelius Agrippa* & d'autres.

(1) *Monatliche Unterretung* Juni 1692. p. 556.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1661. &c.

altro che la Segretezza, volendo che nè coſti, nè altrove ſi ſappia ch'io abbia cercato, ne' tanpoco trovato tal Libro, di che dovrete anco far aviſato ſtrettamente il voſtro Conoſcente, e per fine vi deſidero ogni bene.

Voici la Lettre dont il eſt parlé dans la précédente.

Ogni volta che la Maeſtà della Regina Chriſtina *di* Suezia, *che preſentemente ſi ritrova in* Hamburgo, *manderà perſona eſpreſſa con ſua lettera a voi diretta, per ricever quel Libro manuſcritto, che avete nelle mani, non mancherete di conſegnarlo ſubito alla perſona inviata ben ſerrato, e ſigillato; Overo ſe S. M. vi ordinerà che voi medemo glielo portiate, o qualunque altro ordine vi darà intorno al libro medemo, l'eſſequirete ſubito con ogni puntualità; E quanto al prezzo, ſe il libro piacerà, dovete aſſicurarvi che non potreſte mai laſciarlo a perſona che vi tratti con maggior generoſità di quello che farà la Maeſtà ſua.*

Cette commiſſion devant paſſer par les mains de l'Abbé *Solari*, voici la Lettre que la Reine lui écrivit à ce ſujet.

Franceſco Solari, *Vi ſi manda l'accluſo plico il cui ricapito preme molto che ſia fatto in proprie mani della perſona, a cui è diretto; Sarà però voſtra cura che coſi ſegua prontamente, e di premer ancora che le riſpoſte vengano colla prima occaſione e per l'iſteſſa ſtrada, per la quale è venuta a voi la preſente; Eſſequite con puntualità, e Dio vi guardi.*

Chriſtine faiſant grand cas de tout homme qui excelloit en ſon métier, jugeoit les *Virtuoſi* en fait de Peinture & de Muſique dignes de ſa protection & de ſa bienfaiſance. Par conſéquent elle ne croyoit déroger en rien à ſa qualité, en les honorant de ſes Lettres: il s'en trouve grand nombre dans ſes cahiers; la ſuivante eſt pour *Joſeph Bianchi*, Membre de ſon Académie de Muſique (*a*).

11. *Décembre* 1661 *a* Turino.

Giuſeppe Bianchi, *Non poſſo non lodarvi del riſpetto avutoſi da voi di non partirvi di* Roma *ſenza l'aſſenſo del Signor Card:* Azzolini, *e poiche con eſſer a* Turino *avete avuto l'ono*

(*a*) *Lettere a' Diverſi pag.* 142.

Digitized by Google

l'honnore di rendervi grato a Madama Reale. Io ne godo ſommamente e me ne rallegro con eſſo voi. Non mancate per tanto d'ogni voſtra applicatione e ſtudio per meritar la grazia di coteſte Altezze Reali, con preſtar loro quel ſervizio che ſi compiaceranno di gradir da voi ſin tanto ch'io ritorno a Roma, *aſſicurandovi ch'io medema lo riconoſcerò come ſe foſſe fatto alla mia perſona propria, e quando poi havrte ordine da S. Em^za. di rendervi a* Roma, *ve ne verrete ſubito a quella volta, e Dio vi proſperi.*

Le ſavant Prélat *Furſtenberg*, Evêque de *Paderborn*, ayant beſoin de la confirmation du *Pape* dans la Coadjutorerie de l'Evêché de *Munſter*, la Reine s'y employa par les Lettres ſuivantes. (*a*)

De Hambourg *ce 5. Octobre* 1667.

Mon Couſin, j'ai reçu avec eſtime les ſentimens exprimés dans votre Lettre; & comme j'ai beaucoup de diſpoſition & d'amitié pour vous, j'ai voulu employer les bons offices que vous deſirez de moi auprès de Sa Sainteté, *& auprès du Cardinal* Azzolino; *vous les trouverez ci-joints. Je ſouhaite que le tout ſuccéde à votre contentement, car vous le méritez fort: & me préparant pour m'en retourner à* Rome, *je ne manquerai pas de contribuer toujours à votre ſatisfaction, & je prie Dieu &c.*

Au Pape de la même date.

Confida Monſignor Firſtenberg, *Viſcovo di* Paterborna, *che i mei ufficj appreſſo la S^tà. V^a. poſſano contribuire a facilitargli la grazia della confermazione della Coadiutoria di* Munſter; *perſuadendomi però io, che V^a. S^tà. ſia per haver un' aſſai benigna diſpoſizione verſo di queſto Prelato, per la notizia ch'ella hà della ſua qualità, e del ſuo merito; Abbraccio l'occaſione di teſtificar al medeſimo la particolar volontà, e ſtima ch'io gli porto, con pregar riverentemente la S^tà. Voſtra a compiacerſi d'honorare, trà le altre interceſſioni che le Saranno preſentate in ſuo favorre, la mia ancora, che interpongo con ogni riverenza per rimaner obligatiſſima alla S^tà. Voſtra, ſe ſi degnerà di conceder a Monſignor ſudetto, anche per mio riguardo, la grazia ch'egli implora, e pregando*

(*a*) *Lettre a Diverſi. pag.* 37. 38.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

gando Dio che conceda alla Sᵗᵃ. Voſtra una longa, e feliciſſima vita, per beneficio di tutto il Chriſtianeſimo, humiliſſimente la riveriſco.

L'an 1667.

Au Cardinal Azzolini *de la même datte.*

Hà V. E. tanta Cognizione della perſona, e del merito di Monſignor Firſtenberg, *Veſcovo di* Patreborna, *che non dubito ch'ella non ſia per eſſer propenſa a favorirlo appreſſo la Sᵗᵃ. ſua, per facilitargli la confermazione della Coadiutoria del Veſcovato di* Munſter, *onde con queſta confidenza io tanto più volontieri m'interpongo con V. E. a ſuo favore, pregandola ad eſſergli liberale anche in mia conſiderazione de' ſuoi autorevoli uffici, e della ſua efficace protettione, perche egli conſeguiſca queſta grazia dalla Sᵗᵃ. Sua, alla quale vien raccomandato perciò, non ſolo da me ma dall'* Imperatore *ancora, aſſicurando V. E. che come io hò una volontà molto particolare di cooperare alle ſodisfazioni di queſto Prelato ſi degno, coſi ſarà particolare l'obligazione ch'io le profeſſerò, s' ella ſi compiacerà di promoverlo in mia conſiderazione, & a V. E. auguro &c.*

Ce fut au ſujet de ſon Muſicien *Rivani*, que *Chriſtine* écrivit cette Lettre menaçante à ſon Secretaire le Comte d'*Alibert* (*) (*a*).

On m'a aſſuré qu'il y a plus de ſix mois que Cicolino, *ou autrement* Antonio Rivani, *eſt entré au ſervice du Duc de* Savoye. *J'ai de la peine à croire cette nouvelle, d'autant plus que l'on ne me l'écrit pas de* Rome. *Mais pour m'en éclaircir, je vous ordonne de vous informer adroitement du Miniſtre de* Savoye *ce qui en eſt. Si vous trouvez que ce qu'on en dit, ſoit vrai, vous lui direz de ma part avec toute la douceur & la civilité poſſible, qu'on ne peut me l'ôter ſans me faire un ſenſible outrage; que je ne l'ai jamais congédié, qu'il*

(*a*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 79.

(*) Nous avons rapporté pluſieurs circonſtances de ce Comte d'*Alibert*, qu'elle chargea d'une Négociation à la Cour de *France*, au ſujet de l'inſulte faite au Duc de *Crequi* Ambaſſadeur du *Roi Très-Chrétien* à *Rome* (1). Nous produirons encore quelques autres Lettres de la Reine au même *Alibert*.

(1) Mémoires de *Chriſtine* Tom. II. pag. 71. &c.

Digitized by Google

qu'il ne le ſera jamais, & que je ſuis perſuadée que le Duc ſon Maître aura l'amitié pour moi de ne pas me le débaucher; car je veux qu'on ſache que je ne conſentirai jamais qu'il change mon ſervice pour un autre; qu'il n'eſt plus au monde que pour moi, & que s'il n'y chante pas pour moi, il ne chantera pas long-tems pour qui que ce ſoit. Quoi qu'il en ſoit, s'il eſt ſorti de mon ſervice, je veux qu'il y rentre; & s'il y eſt, tâchez de déclarer mes ſentimens d'une maniére qu'on faſſe paſſer l'envie aux gens de lui faire l'amour; car je veux le conſerver à quelque prix que ce ſoit; & quand même on voudroit me faire accroire qu'il a perdu la voix, tout cela n'y feroit rien; car tel qu'il eſt, il doit vivre & mourir à mon ſervice, ou malheur lui en arrivera. Tâchez de me rendre compte de cette commiſſion d'une maniére que j'aye ſujet d'être ſatisfaite de vous. A Hambourg *le 7. Mars* 1668.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1668.

Les deux Lettres ſuivantes à Mr. *Voſſius* ſont plus intéreſſantes: (*a*) elle y ſouhaite qu'il écrive l'Hiſtoire de ſon Régne, qu'elle eſtimoit plus glorieux que ceux de tous ſes Prédéceſſeurs (*).

Ce 3. Novembre 1668. *de* Hambourg.

Monſieur Voſſius, *j'ai reçu vos deux Lettres, qui m'ont bien fait plaiſir, puiſque j'agrée en cette occaſion les témoignages de votre zéle. J'ai été charmé de votre Livre, l'ayant trouvé ſavant, curieux & agréable, & je me réjouis avec vous de ce que vous employez ſi bien vos talens. Il me tarde que vous faſſiez voir le jour à votre* Ptolomée, *car je m'imagine que le Public vous ſera bien redevable de votre travail; & quoique mon ignorance me rende incapable d'en profiter, je ne laiſſerai pas de vous en avoir une égale obligation avec le Public. Cependant je vous prie de me faire ſavoir ce qu'on a imprimé de plus, des Ouvrage de feu* Voſſius *votre Pére; car eſtimant beaucoup ce grand homme, je veux avoir ſes Ouvrages*

(*a*) *Mém. de* Chriſtine *T. I. pag.* 268. *&c.* 462. *&c.*

(*) La ſeconde de ces Lettres à *Voſſius* eſt ſans date. Et pour le *Mémoire* dont elle y parle vers la fin, qui devoit ſervir de canevas à l'Hiſtoire de la Reine, nous ne doutons pas qu'il ne ſoit le même que celui que nous avons produit dans le Tome III. pag. 182. & qui fait partie du Corps de ce Recueil.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1668.

vrages pour les emporter en Italie, *& pour m'en délecter ici en attendant; car vous n'ignorez pas que je ſuis préſentement dans un Païs, où la converſation des morts doit conſoler de celle des vivans. Je prie Dieu &c.*

L'autre Lettre eſt ſans date (a).

Monſieur Voſſius, *on m'aſſure que vous travaillez à nous donner un nouvel* Atlas, *& j'attends cet Ouvrage avec beaucoup d'impatience, ſuppoſant qu'étant fait par un auſſi habile homme que vous, ce ſera un Ouvrage admirable, & d'une grande utilité: je l'attends avec un plaiſir nouveau, puiſque je m'imagine que vous y ferez entrer la nouvelle & l'ancienne Géographie avec tout votre* Ptolomée. *Auſſi cet Ouvrage pourra-t-il nous faciliter l'intelligence des anciens Ecrivains de l'Hiſtoire, & corriger bien des fauſſetés dont les anciens* Atlas *ſont remplis. Entre autres choſes, j'ai remarqué au ſujet de la* Suède *d'horribles bévues, & le tort qu'on a fait à cette brave Nation & aux Rois qui l'ont gouvernée, & ſur-tout à moi, qui ſuis ſans-doute la moindre de tous ceux qui ont eu cet honneur, quoique Dieu m'ait fait des graces infinies dans le cours de mon Régne, & que je puiſſe dire ſans vanité, que la* Suède *ne fut jamais ni plus glorieuſe, ni plus triomphante, ni plus heureuſe, ni plus floriſſante, que ſous mes auſpices. Mais j'ai remarqué que l'ignorance, ou l'envie, ont pris plaiſir à diſſimuler ou à obſcurcir les plus grandes & les plus belles actions de mon Régne; ce qui m'oblige à vous demander réparation en faveur de la vérité, à laquelle tous les Ecrivains ſont obligés de rendre hommage: de-même que pour la gloire de la* Suède, *à laquelle il ſera glorieux de la mettre en ſon jour ſous un Régne qui a porté la gloire de ſon nom au plus haut point. Vous avez été vous-même témoin oculaire de ſa plus haute félicité. Je ne vous demande, ni des complaiſances lâches, ni des flatteries. Je ne vous demande que la pure vérité, laquelle ſera d'autant moins ſuſpecte, que toute la Terre ſait que les malheurs préſens de la* Suède *m'ont mis dans un état à ne pouvoir pas acheter de la fumée; & vous ſavez bien vous-même, que je hais la flat-*

terie

(*) Il ſemble par des circonſtances marquées ci-devant, que cette Lettre a été écrite entre les années 1676. & 1680.

Digitized by Google

terie & le menſonge avec autant de paſſion, que j'aime la vérité, la vertu, & la véritable gloire. C'eſt ce qui m'a obligé de vous faire dreſſer un Mémoire *ſuccint ſur ce ſujet, qui ne vous ſera pas inutile dans votre Ouvrage. Vous pourrez en retrancher, ou y ajouter ce qu'il vous plaira; & vous me ferez plaiſir de me communiquer vos penſées, & de me dire quand votre Ouvrage ſera achevé. Dieu vous faſſe proſpérer.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1671.

Le Grand-Duc de *Florence* ayant demandé à la Reine, qu'elle voulût permettre que ſon Antiquaire *Camèli* vint arranger ſon Cabinet de Médailles, la Reine lui répondit en ces termes (*a*).

Roma *li* 7. *Giug°*. 1671.

Ser^mo. Signore. Può V. A. prometterſi ch'io ſia per eſſer ſempre pronta a riſponder con gli effetti in tutto ciò, che dipenderà dalla volontà mia, ſi alla confidenza, ch'ella ripone in me, come al deſiderio mio di farle ſcorger l'affetto grande con cui riguardo le coſe di ſua ſodisfazione. Onde a pena inteſa dalla lettera di V. A. e dalla viva voce del Prior Bichi *ſuo Ambaſciadore la dimanda ch'ella mi fà del* Cameli *mio Cappellano ed Antiquario, per riordinare coſtì i ſuoi Studj di medaglie, hò comandato al medemo che venga ſubito a ſervirla, e che lo faccia con tutta quell' applicazione, e diligenza, che gli ſarà mai poſſibile, e V. A. diſponga pure di lui nel tempo che ſtarà nella ſua Corte come d'un ſuo ſervitore attuale, perſuadendoſi che ſaranno ricevute ſempre da me con ſommo guſto tutte le occaſioni di confermarle la particolore ſtima, ch' io porto al di lei merito, come potrà fargliene piena fede il medemo ſuo Ambaſciadore, e reſto*

B. V. A.

Affma. Chriſtina
M. Santini.

Chriſtine ayant rendu un bon office, dont l'Evêque, Duc de *Laon*, l'avoit remercié, elle lui écrivit cette Lettre en réponſe. (*b*)

Le 6. Juillet 1669.

Monſieur l'Evêque Duc de Laon, *vous êtes trop obligeant de*

(*a*) *Lettere a Principi p.* 17. (*b*) *Lettre a Diverſi p.* 35.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1672. &c.

de me faire de nouveaux remercimens, pour la juſtice que je rends toujours à votre mérite en cette Cour, où je ne laiſſerai jamais de vous aſſiſter de tout mon pouvoir, pour vous donner ſujet de me continuer votre confiance, & de vous aſſurer de la ſincére amitié & de l'eſtime particuliére que je rends à votre mérite. Cependant je prie Dieu &c.

Le Nonce Apoſtolique en *Eſpagne* ayant contribué, à la requiſition de la Reine, à la liberté de deux Docteurs retenus dans l'Inquiſition de ces Païs-là, la Reine l'en remercie en ces termes (*a*).

Li 19. *Novembre* 1672.

Hà V. S. operato tanto per la liberazione di D. Tomaſo *& di* D. Alonſo d'Aguilar, *che ben la riconoſcono dal ſuo ajuto, e favore, e come io ſono perſuaſa che V. S. hà impiegato l'uno, e l'altro per loro con inceſſante applicazione, e premura, in riguardo delle mie raccomandationi, coſi ne la ringrazio con tutto l'animo, pregandola a voler continuar ai medemi la ſua protezione, e particolarmente a* D. Alonſo, *affinche egli poſſa ricuperare i ſuoi Beni, come pare ſia di ragione, a qual fine ſi ſcrive parimente dai Cardinali* Nitard, *e* Portocarrera *a coteſto Inquiſitor Maggiore, ed io lo raccomando ancora alla Regina con l'incluſa, che invio a V. S. con la Confidenza, che' ella ſia per compiacerſi di preſentarla, ed accompagnarla co' ſuoi ufficj per diſporre tanto più la M^tà. S^a. verſo i raccomandati, come io deſidero per i motivi da me altre volte ſignificati a V. S. la quale può vedere che le ne profeſſerò una ben particolar obligazione, augurandole in tanto ogni vera proſperità.*

La Reine ayant remarqué que N. N. avoit témoigné peu de reſpect pour les ſentimens de *St. Auguſtin*, elle lui en fait cette mercuriale (*b*).

Le 30. *Novembre* 1672.

On m'a dit que dans quelques-uns de vos Ouvrages, vous avez témoigné peu de reſpect pour St. Auguſtin, *cela ne s'accorde pas avec ce que je vous ai ouï dire de ce grand Homme. J'avois hier envie de vous en faire des reproches, mais je n'eus pas le loiſir de m'éclaircir là-deſſus avec vous. Juſtifiez-vous à ce*

(*a*) *Ibidem pag.* 5. (*b*) *Lettre a Diverſi pag.* 65.

Digitized by Google

à ce ſujet, car je ne vous ferai pas de quartier ſur ce chapitre. Vous me direz que je fais au ſujet des Livres de St. Auguſtin, *comme ces Chevaliers errans, qui combattoient pour des Dames qu'ils n'avoient jamais vues; je vous l'avoue ſincérement; mais ce que j'ai vu des Ouvrages de cet homme incomparable, ſuffit pour me faire admirer le reſte, que je ne verrai peut-être jamais.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.* L'an 1672. &c.

La Lettre ſuivante à Mr. *de Wicquefort* eſt l'unique qui s'eſt trouvée dans les Recueils de *Rome*, cependant on y voit qu'il doit avoir entretenu un commerce plus étendu avec la Reine (*) (*a*).

De Rome *ce* 17. *Décembre* 1672.

Je ſuis très-ſatisfaite de vos nouvelles, & de la ponctualité avec laquelle vous continuez un commerce qui m'eſt ſi agréable, & je veux bien vous témoigner par la préſente, que vous m'obligez; mais en même tems je prétends vous charger d'une nouvelle commiſſion, qui eſt de ménager pour moi un Correſpondant à Paris *& à* Bruxelles *qui m'écrive de la même maniére que vous; mais prenez garde de ne me donner pas quelqu'un de ces flatteurs, ni admirateurs de la Cour; car je veux ſavoir la vérité de ce qui s'y paſſe dans un ſiécle qui va ſe rendre à l'avenir digne de la curioſité de toutes les perſonnes raiſonnables. Concertez-vous avec* Texeira *là-deſſus, car je lui donne les ordres néceſſaires pour ſatisfaire aux dépenſes. Dieu vous faſſe proſpérer.*

Voici une Lettre au Vice-Roi de *Naples* en faveur du Comte *Oxenſtierna* & du Baron *Paykul* (*b*).

Roma 31. *Marzo* 1674.

*Signor Vice Rè Marcheſe d'*Aſtorga. *Venendo a* Napoli *il Conte* Axel Arenſtierna, *& il Baron* Guſtavo Carlo Paykul *Cav^ri. Suezzeſi per ſodisfare alla curioſità che hanno di*

(*a*) *Negoziati di Polonia pag.* 241. (*b*) *Lettere ai Principi pag.* 149.

(*) Cette Correſpondance devint un point d'accuſation contre *Wicquefort*: les Etats-Généraux le firent empriſonner, lui reprochant d'avoir découvert à la Reine & à d'autres, des ſecrets de leur Etat. Voyez le *Theatr. Europ.* &c.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1675. &c.

*di veder le Coſe più inſigni d'*Italia, *hò voluto raccomandarli, come fò con particolar affetto, alla ſua corteſia, perch' ella li veda tanto più volontieri per mio riguardo, e comparta ai medemi quei favori, che poteſſero loro biſognare, perſuadendoſi ch'io per reſtargliene tenuta, e le auguro ogni vera proſperità.*

Par la Lettre que la Reine écrivit à l'Evêque *Trotti* de *Padoue*, on voit qu'elle avoit fait une grande chûte, dont elle étoit alors guérie (*a*).

Li 14. *Luglio* 1674.

Monſignor Revmo. Dalla certezza che V. S. hà della ſtima, ch' io porto alla ſua perſona ed al ſuo merito, deve ella inferire che ſiano per eſſermi ſempre grate le ſue lettere come quelle che mi portano ſinceri atteſtati della ſua partial volontà verſo di me, dell' eſpreſſione della quale fattemi da V. S. nell' ultima ſua dei 3. *del corrente, io la ringrazio molto particolarmente, e vorrei che reſtaſſe perſuaſa della Continuazione del mio deſiderio di farle conoſcer per affetti la vera propenſione che le conſervo, augurandole in tanto ogni proſperità.*

La Regina.

P. S. di pugno di S. Mtà. *ſtò aſpettando, Monſignore, che mi mandiate qualche bella curioſità, perche ſò certo che ne havete buſcato, fatene parte a' voſtri Amici de' voſtri ſegreti al ſolito. Sò che havrete compatito la mia brutta caduta della quale ſono horamai guarita per grazia di Dio.*

La Reine, ſouhaitant un établiſſement ſolide pour l'Abbé *Santini* ſon Secretaire pour l'*Italie*, le recommande au Grand-Duc de *Florence* en ces termes. (*b*)

Li 16. *Novembre* 1675.

Con quella Confidenza, ch'io ſò di poter riporre nella corteſe ed affettuoſa volontà di V. A. per l'evidenti prove ch' ella me n'hà date in ogni occorenza, vengo a pregarla, ch' eſſendo per vacare per l'imminente morte del Canonico Carduai *una Cappellania in queſta* Chieſa del Gieſù *di juſpatronato di V. A., voglia ella in grazia mia conferirla all' Abbate* Matteo San-

(*a*) *Lettre a Diverſi pag.* 46. (*b*) *Lettere ai Principi pag.* 70.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1676.

Santini *mio Segretario* Italiano, *al cui buon e fedel ſervizio di molti anni ſon tenuta di procurar ogni commodo, e vantaggio. Antecipo queſt' ufficio coll' A. V. per prevenir quel buon effetto ch' io mi prometto dalla ſua corteſia, aſſicurandola, che non potrà ella mai oprar coſa che più vaglia ad obligarmi di queſta, perche in effetto mi è ſommamente a cuore il beneficar queſto mio buon ſervitore, e mi confermo &c.*

C'eſt en conſidération du Chevalier *Bernini*, que *Chriſtine* recommande au Procureur *Angelo Moroſini* les intérêts du Marquis *Lucatelli*. (*a*)

Le 11. *Avril* 1676.

Monſieur le Procureur Angelo Moroſini, *on eſt perſuadé que vous êtes aſſez de mes amis, pour prendre en quelque conſidération les intérêts de ceux que je vous recommande; & c'eſt ce qui vous attire cette Lettre, que l'on m'a demandée en faveur du Marquis* Lucatelli, *qui ſe trouve avoir un procès à* Veniſe, *& qui ſouhaite votre protection, dont je le crois digne; car quoique ſa perſonne me ſoit inconnue, l'intérêt que le Chevalier* Bernini *prend en tout ce qui le touche, m'oblige de vous prier inſtamment de le favoriſer. J'ai tant d'eſtime pour la perſonne dudit* Bernini, *que j'embraſſe avec joie toutes les occaſions qui ſe préſentent de favoriſer un homme, qui s'eſt rendu le plus grand & le plus illuſtre qu'il y ait jamais eu dans ſa profeſſion, & que je ne puis m'empêcher par-là de vous importuner pour l'intérêt d'une perſonne qui lui eſt ſi chére. Je vous prie d'être perſuadé qu'en favoriſant le Marquis* Lucatelli, *vous m'obligerez d'une maniére qui me ſera très-agréable; ajoutez-y que je ſuis ravie d'avoir cette occaſion de vous aſſurer de l'état que je fais de votre perſonne, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Chriſtina Alexandra.

Le Comte d'*Alibert* ſe trouvant à *Gênes*, la Reine lui ordonna de lui fournir des Livres, des Modes, & des Nouvelles. Elle lui dit (*b*) :

Le 3. *Juillet* 1677.

J'ai reçu votre Lettre écrite de Gênes *du N. S. paſſé. Je vous*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 136. (*b*) *Negoz di Pol. pag.* 187.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1676. &c.

vous ſai bon gré de toutes les marques de votre zéle, & de votre affection pour mon ſervice, dont votre Lettre eſt remplie. Soyez perſuadé que vous pouvez compter ſurement ſur mes bonnes graces & ma bienveillance, qui eſt toute acquiſe à votre zéle & à votre fidélité. Vous ne pouvez mieux me faire votre cour, qu'en me fourniſſant, comme vous dites, des Modes, des Livres, & des Nouvelles: auſſi je &c.

P. S. Envoyez-moi en peinture les Modes de toutes les maniéres, & de tous les côtés qu'on puiſſe voir une perſonne; j'entends autant les hommes que les femmes, mais exactement dépeints en petit, afin qu'on ſache comment ils s'habillent à la Cour, à la Campagne, dans la chambre & par-tout.

Voici la Lettre que la Reine écrivit au ſavant *Ottavio Ferrari*, en l'aggrégeant à ſon Academie à Rome. (*a*)

Li 27. Novembre 1677.

Signor Ottavio Ferrari, *Hò ricevute con gradimento l'eſpreſſioni che m'havete fatte per la giuſtizia c' hò reſa alla virtù, & al merito voſtro, con accreſcervi trà gli Accademici Reali, & hò goduto della ſperanza datami d'un voſtro diſcorſo; Prendete però il voſtro commodo, e quando velo permetterà la voſtra convaleſcenza, diſpiacendomi ſommamente la grave malatìa c'havete ſofferta, e vi prego da Dìo perfetta ſalute e proſperità &c.*

Elle témoigna ſon déplaiſir à l'Evêque de *Marſeille*, de ne pouvoir le ſatisfaire que par des deſirs inutiles. Elle lui dit: (*b*)

Sans date 1678.

Votre Lettre eſt bien obligeante, & les ſentimens qu'elle contient, ne pouvoient être plus agréablement reçus. J'ai pour votre perſonne & votre mérite toute l'eſtime que vous pouvez deſirer; & ce me ſeroit un grand ſujet de joie & de ſatisfaction, s'il ſe préſentoit quelque occaſion de vous le témoigner. Vous pouvez, ſans vous tromper, être perſuadé que votre fortune & votre eſpérance me ſont à cœur; mais j'ai le déplaiſir de n'y pouvoir contribuer que par des deſirs inutiles, dont je me

(*a*) *Lettere a Diverſi p.* 64. (*b*) *Ibid. pag.* 43.

Digitized by Google

me console; vous voyant d'ailleurs si bien appuyé, je ne doute pas qu'on ne rende tôt ou tard justice à votre mérite. Cependant je vous prie de conserver pour moi l'amitié & le zéle que vous me témoignez, vous assurant que je poursuivrai toujours avec estime & reconnoissance &c.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an. 1677-1679.

Il s'agissoit d'un éloge que le Sr. *de Court* (*) desiroit de la Reine pour feu

(*) Il s'appelloit *Charles Caton de Court*, & *Christine* faisoit tant de cas de son savoir, qu'elle le déclara après, membre de son Académie des *Arcades de Rome* (1). Il étoit si appliqué à l'étude, que des vingt-quatre heures du jour il en étudioit vingt. L'Abbé *Geneſt*, qui a publié son éloge, le dit positivement (2), & *Christine* même exhorte Mr. *de Court*, dans sa Lettre que nous produirons, qu'en cultivant les talens que Dieu lui avoit donnés, il n'abrégeât pas ses jours par son trop d'application. Il avoit la mémoire si heureuse, que tout ce qu'il avoit lu, lui étoit présent; & que sur quelque sujet qu'on le mît, il en parloit comme si c'eût été son unique étude. Etant à *Rome*, il se fit connoître à *Christine*, qui s'entretenoit avec lui familiérement. Pour ce qui est du secret dont elle parle ici, ce ne peut être, je crois, que le témoignage qu'elle donna en faveur de *Descartes*, comme s'il eût contribué au changement de Religion de *Christine*. J'avoue que j'ai toujours eu de la peine à y ajouter foi (3). Mais cette Lettre de la Reine, & l'attestation qu'elle donna & qui se trouve imprimée dans les *Entretiens sur la Philosophie* par Mr. *Robault* (à *Paris* 1674 in 12.) rend au moins l'affaire problématique. Peut-être vouloit-elle qu'un aussi grand homme que lui, en eût le nom. Cependant je crois que si *Descartes* a fait cette Proselyte, elle sera devenue *Catholique* à la façon de *Descartes* & de *Chanut*. Voici cette attestation, à laquelle peut être peu de personnes auront pris garde.

„ *Témoignage de la Reine* CHRISTINE *de Suède, en faveur de Mr. Descartes, imprimé sur l'Original qui est dans la Bibliothéque des Religieux de Ste. Geneviéve:*

„ CHRISTINE ALEXANDRA, *Reine.* Nous faisons savoir par ces présentes, qu'ayant été suppliée d'honorer d'une marque d'estime la mémoire du feu Sieur *Descartes*, qui s'est acquis avec justice le titre de *grand Philosophe de notre Siécle*, nous „ n'avons pas voulu refuser à la mémoire d'un si grand homme l'honneur de notre „ approbation, & le témoignage de notre estime, dont il a reçu pendant sa vie des „ marques assez éclatantes, pour accorder à ses amis après sa mort ce témoignage „ qu'ils nous demandent. Nous confessons donc, que sa réputation & ses écrits nous „ donnérent autrefois envie de le connoître: Que ce desir nous fit employer le crédit „ du Sieur *Chanut*, alors Ambassadeur ordinaire de *France*, en notre Cour, pour le „ disposer à nous donner cette satisfaction: Que l'amitié intime qui étoit entre ces „ deux excellens hommes, & celle que le Sieur *Chanut* avoit pour nous, le fit travailler heureusement à notre dessein, & le disposa à quitter son hermitage pour nous „ venir trouver. Ce qu'il fit, & il fut reçu de nous avec tous les honneurs & témoignages d'estime, que nous avons cru convenir à sa personne & à son mérite; & l'ayant disposé à faire quelque séjour dans notre Cour, nous voulûmes recevoir d'un „ si bon Maître quelque teinture de la Philosophie & des Mathématiques, & nous „ avons employé les heures de notre loisir à cette agréable occupation, autant que „ nos grandes & importantes affaires le pouvoient permettre. Cependant nous eûmes „ la douleur de nous voir privés par la mort d'un si grand & si illustre Maître, à „ qui nous avons voulu donner cette marque de notre estime & de notre bienveillance; & nous certifions même par ces présentes, qu'il a beaucoup contribué à notre glorieuse conversion, & que la Providence s'est servie de lui, & de notre illustre

(1) Mémoires de *Christine* T. II. pag. 139.
(2) V. Dict. Hist. de *Morri* Art. *Court*.
(3) Mémoires de *Christine* T. I. pag. 226. & 464.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

feu *Deſcartes*. Voici comment elle lui répondit de ſa propre main (*a*).

Sans date.

L'an 1679.

Monſieur, je vous envoye ce que vous avez deſiré. J'ai voulu écrire en François, *parce que cette langue m'eſt plus naturelle, & qu'elle l'étoit auſſi à notre Philoſophe, de qui j'ai voulu faire l'éloge & non pas de moi, de qui vous avez dit mille biens que je ne mérite pas. Votre affection vous ayant fait mentir en ma faveur, j'ai voulu vous décharger de ce blâme en diſant la vérité ſur ce ſujet, de . . . . (b). Vous y trouverez le ſecret qui auroit été ignoré de tout le monde, ſi vous ne m'aviez donné occaſion de le publier; car je le crois ſi glorieux à notre Philoſophe, que je n'ai pas voulu le taire. Je vous prie de prendre la peine de faire votre charge, en corrigeant ce que vous trouverez de défectueux & d'étranger dans les expreſſions de ce Brevet, & de me le renvoyer pour le faire corriger; car pour le ſens, je crois que vous n'y trouverez rien à redire. Je prie, &c.*

Quelque tems après *Chriſtine* écrivit une autre Lettre au même Mr. *de Court*, où entre autres choſes elle lui parle de *Voſſius* & du Prieur *Ruſcelay* (*c*).

Rome *le* 31. *Mai* 1679.

Votre Lettre du 8. *du courant eſt remplie de ſentimens pleins de zéle & d'affection pour moi, qui ne laiſſent pas de m'être agréables; quoique j'euſſe voulu plutôt vous voir parler en Philoſophe qui corrige, qu'en Courtiſan qui flatte, croyant que cela*

(*a*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 85.

(*b*) *Cette lacune ſe trouve dans la copie, comme dans le brouillon. On pourroit la remplir par* de ma converſion, *ou par des mots pareils.*

(*c*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 83.

„ ſtre ami le Sieur *Chanut*, pour nous en donner les premiéres lumiéres; ſa grace & ſa miſéricorde achevérent après à nous faire embraſſer les vérités de la *Religion Catholique, Apoſtolique & Romaine*, que ledit Sieur *Deſcartes* a toujours conſtamment profeſſée, & dans laquelle il eſt mort avec toutes les marques de la vraie piété, que notre Religion exige de tous ceux qui la profeſſent. En foi de quoi nous avons ſigné ces préſentes, & y avons fait appoſer notre Sceau Royal. „ Fait à *Hambourg* le 30 d'Août 1667. Signé CHRISTINE ALEXANDRE. Et plus „ bas, Mr. *Santini* (1).

(1) Voyez *Rebaufet*. l. c. pag. 145. &c. & *Miſcellanea Academica* des Mſſ. de *Chriſtine* reçus de *Rome* pag. 140-142, où il eſt dit, que cette atteſtation a été envoyée au *Sr. Courtin* Réſident de *France* à *Coppenhague*.

Digitized by Google

la vous ſiéroit mieux, étant ſavant comme vous l'êtes ; mais vous autres Meſſieurs les Savans êtes ſi accoutumés à donner de l'encens aux gens de ma ſorte, que l'on ne ſauroit vous empêcher d'en diſpenſer même à ceux qui ne ſe nourriſſent pas autrement de fumée, & vous m'en avez voulu donner aſſez pour long-tems. Je vous pardonne, connoiſſant votre intention.

Je vous prie en revanche d'être perſuadé que je connois parfaitement ce que vous valez, & que je vous eſtime ſincérement. Vous devez faire grand cas de cette eſtime, puiſque je n'en ſuis pas trop libérale, & que je ne l'accorde jamais qu'au ſeul & véritable mérite, en toute profeſſion. Continuez à la mériter, & à vous en rendre tous les jours plus digne par vos études, en cultivant avec ſoin ces talens que Dieu vous a donnés ; mais ne vous tuez pas. Vivez pour étudier, pour ſervir le Public, & pour vous rendre un jour plus grand que votre Oncle. Cette ambition eſt digne, louable, & doit être le but de toutes vos fatigues & de tous vos voyages.

J'oubliois preſque de vous remercier du compte agréable que vous me rendez de votre ſéjour à Florence. *Ce que vous dites de* Voſſius *eſt fort plaiſant, & il me ſemble que cela eſt aſſez de ſon caractere. Je ſuis tentée de vous quereller au ſujet des Dialogues du Prieur* Ruſcelay, *parce que vos excuſes ne valent rien ; mais j'aime mieux vous pardonner encore, à condition de vous condamner à me fournir des Livres quand vous ſerez arrivé à* Paris, *& vous pouvez les envoyer à l'Internonce, qui me les fera tenir, & aura ordre de vous les payer, & de faire les autres frais de ma part. Vous connoiſſez le génie & le goût des gens, c'eſt aſſez. Souvenez vous auſſi que vous êtes engagé de parole à revenir un jour à* Rome. *Je ſouhaite cependant que Dieu vous conſerve & vous faſſe proſpérer.*

Une autre Lettre que la Reine lui écrivit mais ſans date, découvre la grande eſtime qu'elle avoit pour le Cardinal *Azzolino*, & la vive paſſion qu'elle continuoit d'avoir pour la lecture des beaux Ouvrages.

De Rome *ſans date.*

Le paſſage qui eſt dans votre Lettre du 10. *du paſſé, eſt très-beau, je voudrois qu'il fût auſſi bien appliqué : mais en tout cas, s'il ne l'eſt pas pour moi, il convient admirablement à un de mes Amis, dont le mérite vous eſt aſſez connu, pour*

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1679.

lui rendre la justice d'être persuadé qu'il est également au-dessus de la flatterie & de l'envie. Sans vous le nommer, vous devez savoir que c'est du Cardinal Azzolino *que je parle; je ne connois que lui au monde, à qui cette sentence de notre Ami des Siècles passés se puisse appliquer avec justice. Quand vous parlerez de ce qu'il y a de grand dans* Rome *en fait de mérite, n'oubliez pas le sien, qui est seul digne de vos éloges par ses grandes & admirables qualités. A cette condition je vous pardonne vos flatteries; aussi-bien je vois que vous êtes incorrigible, & qu'il est inutile de vous quereller là-dessus. Mais je decouvre en vous un autre défaut, c'est que vous êtes peu sincére; vous dites que vous savez que l'encens me déplaît. Si cela étoit vrai, m'en donneriez-vous à pleines mains comme vous faites? Vous voilà donc attrappé, & convaincu d'un défaut dont il faut vous corriger. Vous êtes bien heureux d'être jeune encore, je voudrois l'être aussi, pour pouvoir me flatter de l'espoir de devenir quelque chose. Mais quand on a passé les cinquante ans sans rien valoir, peut-on devenir jamais quelque chose de bon? Si cela se pouvoit, je voudrois m'efforcer encore à devenir telle que vous témoignez vous l'imaginer. Je suis fâchée d'avoir si peu profité de l'encens qu'on donnoit autrefois à ma fortune; car je crois que la flatterie qui est le poison des Princes, seroit leur meilleur antidote, s'ils savoient le secret de s'en servir comme il faut; mais il est trop tard pour moi, & vous devez épargner vos Amis, qui ne sont plus en état d'en profiter.*

Je vous remercie par avance de vos Livres sans les avoir encore reçus. Théodose *vous a prévenu. Il est venu me trouver de lui-même, & m'a déjà fait passer des momens très-agréables. Je l'ai achevé il y a peu de jours, j'ai honte de vous le dire. J'ai employé quatre jours entiers à cotter les feuilles à ce beau Livre, quelques autres occasions moins agréables m'aiant empêché de le lire plutôt. C'est à mon gré le plus bel ouvrage du monde, & rien n'est mieux écrit; je voudrois que l'on fit de même la Vie du grand* Constantin. *Que j'ai d'obligation à la* France, *qui me fait passer de si agreables momens, & que je suis heureuse de voir que tous les Siécles & toutes les Nations ont travaillé & travaillent pour m'instruire, & pour me divertir! Vous m'avez fait un tour que je ne vous pardonnerai jamais, c'est de ne me pas nommer les autres Livres que vous m'envoyez.*

C'est

C'est me donner une espèce de supplice, que vous devriez connoître, vous qui aimez à lire. Il me tarde que vous soyez à Paris, *pour savoir tout ce qu'il y a de nouveau en fait de bons Livres. Dieu vous &c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1679.

Une de ses Lettres à *Bourdelot* me tombant sous la main, mais sans date, je l'insére ici. La Reine lui fait rapport de sa complexion toute de feu, & de la maniére sobre par laquelle elle a conservé sa santé jusques-là (*) (*a*).

A Monsieur Bourdelot.

Je vous remercie du zéle & de l'affection que vous témoignez pour ma santé, aussi-bien que des conseils que vous me donnez pour sa conservation, que j'estime fort, n'ayant pas oublié que je vous dois la vie après Dieu, pour m'avoir guérie en Suède. *Il y a déjà long-tems que je pratique à peu près votre méthode, me purgeant deux fois l'année, & me faisant saigner presque tous les mois. Je ne bois jamais de vin je ne mange jamais rien d'épicé, & ne me nourris que de choses rafraîchissantes; avec tout cela le tempérament ardent avec lequel je suis née, me rend sujette, de tems en tems, à des maladies aigues & violentes, dont je me suis tirée jusqu'ici à force de me faire tirer du sang; ce qui me réussit si bien, que je n'ai jamais un moment de convalescence. Cela étonne les Médecins de ce Pays; & le mien, quoique très-habile homme dans sa profession, a eu peine à s'y accoutumer. Il auroit envie de me faire boire du vin, mais il n'y réussira jamais, & je l'ai fait renoncer à ce dessein, ayant connu lui-même qu'il avoit tort. Voilà à peu près comme je gouverne ma santé, & la méthode avec laquelle, par la grace de Dieu, je l'ai conservée jusqu'ici dans un état parfait: elle durera tant qu'il plaira à Dieu, vous protestant que je ne crains pas la mort, ni ne hais pas aussi la vie.*

Les deux Lettres suivantes parlent aussi du régime de vie de la Reine, qui

(a) *Negoz. di* Pologna *pag.* 253.

(*) Ayant eu il y a quelques années à la *Haye* à l'encan des Mſ. de feu *Meibomius*, le conseil que *Bourdelot* donna à *Christine*, en qualité de son Medecin en *Suède*, j'insérerai cet écrit dans l'*Appendice*. No. XXXVI.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

qui au-reſte ſe joue des vers que compoſoit *Bourdelot* à l'âge de quatre-vingts ans, lui diſant qu'il réuſſiroit mieux au violon, auſſi-bien que nos Héros du tems, pour conquérir des Païs (*a*)

L'an 1679.

Le 28. Juin 1679.

Monſieur l'Abbé Bourdelot, *je vous remercie du zéle & de l'affection que vous témoignez pour ma ſanté; je vous ſai auſſi bon gré des conſeils que vous me donnez pour la conſervation de mes jours, au ſujet de ma derniére maladie. Je me porte graces à Dieu parfaitement bien pour le préſent; mais je ſuis à-la-vérité ſujette de tems en tems à des maladies aigues & violentes, & ſi vous n'avez pas oublié ma complexion, vous n'en devez pas être ſurpris. Je ſerois morte il y a long-tems, je crois, ſi par un régime de vie je n'euſſe dompté ce tempérament ſi ardent avec lequel je ſuis née, par de continuels rafraîchiſſemens, & par de fréquentes ſaignées: auſſi dans les maladies je m'en fais tirer ſans diſcrétion, ce qui fait l'étonnement des Médecins de ce Païs. Cependant je me guéris ſi bien, que je n'ai jamais un moment de convaleſcence; & dès que la fiévre m'a quittée, je me léve, ſors & me proméne, comme ſi je n'euſſe jamais été malade. Mon Médecin eſt aſſurément un très-habile homme dans ſa profeſſion, & a toutes les qualités d'un excellent Médecin. Il n'a qu'un défaut, il voudroit me perſuader à boire du vin, à quoi il ne réuſſira jamais, n'en ayant preſque bu de ma vie, comme vous le ſavez, ou du-moins pendant très-peu de tems; car je penſe de n'en avoir bu que pendant ſix mois en toute ma vie, & cela encore à la perſuaſion des Médecins, qui croyoient qu'il m'en falloit boire pour me bien porter; mais je m'apperçus auſſitôt de mon antipatie pour le vin, & quoique j'en bûſſe mêlé avec les trois quarts d'eau, je le quittai pourtant auſſitôt, voyant qu'il m'étoit contraire. Auſſi mon Médecin s'eſt-il rendu à la fin: il ne me perſécute plus là-deſſus, ayant perdu toute eſpérance d'y réuſſir. En récompenſe, je mange des fruits, & tout ce que je bois & mange eſt rafraîchiſſant, ne ſouffrant jamais aucune épice dans mon manger, & je me purge de tems en tems avec de la caſſe & du tamarin. Voilà comme je gouverne ma ſanté, & comme je dompte ma bile, qui ſans-doute m'auroit tuée*

(*a*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri* pag. 69. & 75.

tude il y a long-tems sous ces précautions. Je conserverai la vie avec cette méthode tant qu'il plaîra à Dieu, vous protestant que je ne hais pas la vie, ni ne crains pas la mort. Je vous prie de me dire votre sentiment là-dessus, car j'estime vos avis, n'ayant pas oublié qu'après Dieu je vous dois la vie. Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.* L'an 1679.

Au reste j'aurai soin de votre affaire, mais je ne sai si j'y réussirai, car le Pape *est fort scrupuleux; le Bénéfice dont vous m'avez parlé dans une autre Lettre, avoit été donné un mois avant que je l'aye reçu. Il n'y a point d'occasion où je ne vous favorise, pourvu que je puisse savoir à tems ce que vous desirez.*

Pour vos Nouvelles, elles sont fort sujettes à caution, & on seroit assez mal informé des affaires du Nord, *si on ne les savoit que de vous. C'est ici le lieu où l'on sait la vérité, & j'ai des Amis & des Serviteurs par-tout, qui me rendent bon compte de ce qui se passe. Vous pourriez me donner des nouvelles assez bonnes de la* France, *mais vous tremblez toujours à votre ordinaire; que craignez-vous à quatre-vingts ans?*

*Pour vos vers, à vous parler sincérement, je n'en fais pas grand cas; mais quand je me rappelle que vous avez quatre-vingts ans, je vous admire, & ne comprends pas comment vous avez pu vous rendre si célébre dans le métier d'*Apollon. *Il ne vous manque plus rien que d'être aussi Violon, & je pense que si vous l'entreprenez vous y réussirez pour le moins aussi bien que* Socrate, *qui avoit quelque vingt années de moins que vous, quand il se rendit apprentif en ce noble métier. J'aime encore l'encens réciproque, dont vous autres Poëtes êtes encore plus ménagers que le Gouverneur du Grand* Alexandre, *qui en étoit si avare, que son incomparable Disciple fut obligé de lui en faire des reproches du fond de l'*Asie: *mais à-présent, pour en avoir, il n'est plus besoin que nos Héros aillent conquérir les Païs qui le produisent, puisqu'il faudroit vivre pour le moins aussi long-tems que le* Phénix *pour en avoir le plaisir: la fumée est à meilleur marché dans le siécle où nous sommes. Dieu vous fasse prospérer.*

Juillet ou *Août* 1679.

Vous avez du chagrin de ce qu'on n'admire pas assez vos

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1679. &c.

vers, & pour pénitence vous voulez retrancher aux gens leurs repas ordinaires. Il faut que vous ſoyez un franc Janſéniſte *pour en donner de ſi rudes; car ce ne peut être en qualité de Médecin, mais de Confeſſeur que vous ſoyez réſolu de faire mourir les gens de faim. Le conſeil que vous me donnez ſeroit bon, ſi vous étiez mon Intendant, & que ce fût par économie, dans un tems où l'argent eſt bien court; encore s'en moqueroit-on, & tous les malheurs de la* Suède *ne me mettent pas ſi fort au déſeſpoir, que je vouluſſe me laiſſer mourir par diéte. Si vous ſaviez comme je mange, je m'aſſure que vous diriez qu'il n'y a rien à retrancher; quelque ſobre que l'on ſoit, on ne ſauroit guéres moins manger que moi. Vous me dites que j'ai bien fait de quitter le vin, je ne l'ai pas quitté, car je n'en ai jamais bû, & vous le ſavez. Autrefois on ne me perſuada d'en boire un peu que par la crainte d'engraiſſer, ce que j'appréhendois fort alors. Mais je n'en bûs que pour peu de tems, & ſi fort détrempé que c'étoit avec trois parties d'eau & une de vin; toutefois je le quittai bientôt après entiérement & n'en ai jamais plus goûté, ayant pour le vin une averſion naturelle. A l'égard de mon embonpoint, il ne m'incommode pas, je n'en ai qu'autant qu'il en faut pour couvrir les os; de la maniére que je vis je ne crains pas d'engraiſſer; je mange peu, & dors moins, car je ſuis rarement plus de cinq heures au lit quand je me porte bien. Vous ſavez qu'autrefois je dormois encore moins, mais dans ce grand loiſir, où je ſuis preſque toujours maîtreſſe de mon tems, je donne un peu plus au repos pour rafraîchir mon tempérament, qui n'eſt que feu & flamme. J'approuve le reſte de vos conſeils pour ma ſanté, & j'en profiterai.*

Mais je ſuis ſurpriſe de voir ce que vous me dites, que Mrs. Arnauld & Nicole *ſoient allés à* Rome. *Ce ſont des gens de grand mérite au* Janſéniſme *près; mais fuſſent-ils des Démons, on ne peut leur refuſer l'eſtime qui leur eſt dûe. Il n'y a pas à* Rome *de* Janſéniſtes *que je connoiſſe. S'il y en a, ce ne ſont que des ſots, & des gens ſans nom. Pour moi, j'entre aveuglément dans les ſentimens de l'*Egliſe Romaine, *& je crois ſans réſerve tout ce que ſon Chef commande.*

Pour les titres de vos Livres, ils ſont fort beaux, il me tarde de les voir; ne manquez pas de me les faire tenir, car je crois que vous direz des merveilles ſur de ſi beaux ſujets.

Vous

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1680.

Vous avez raiſon de penſer que les vers ne deshonorent perſonne, ſur-tout quand on les fait comme Fracaſtor. *Les vôtres me plaiſent plus que vous ne le penſez; mais ſi je ne ſuis pas aſſez admirative pour vous ſatisfaire, ne vous en prenez pas à moi; après l'approbation de votre Cour, que vous faut-il? N'exigez pas avec tant de rigueur celle des pauvres Etrangers ignorans.*

La paix dont vous parlez eſt encore une vraie énigme. Je vois la Paix faite en bien des lieux, mais je n'en vois d'exécutées nulle part. Je crois que la véritable Paix ne ſe trouve dans ce Monde que dans les cœurs qui mépriſent tout. Dieu vous faſſe proſpérer.

Il faut qu'environ huit ou dix ans auparavant la Reine aît accepté la protection de l'Académie *dello Spirito Santo* à *Ferrare*, que les Aſſociés lui avoient offerte, parce que dans un Billet écrit de la main du Cardinal *Azzolino*, il lui demande: (*a*) „ comme Votre Majeſté a daigné prendre la protection de ladite Académie, elle vient la ſupplier de vouloir „ écrire aux deux Sgrs. Cardinaux *Cerri* Evêque, & *Acciacioli* Légat de „ cette Ville, qu'elle a accordé ſa Royale Protection à cette Académie, „ en la leur recommandant, pour qu'ils l'aſſiſtent & la favoriſent au poſſible dans toutes les occaſions, même à l'égard de Votre Majeſté".

Cette année (1680) la nouvelle *Academia Comica*, intitulée de *Miſti*, dans la Ville d'*Orviéto*, s'étant s'aſſemblée au mois de Mars, convint unanimement, par ſes trente-deux voix, de ſupplier Sa Majeſté de daigner honorer ladite Académie de ſa très-puiſſante & Royale Protection, & d'agréer l'emblême que cette Académie propoſe, laquelle faiſant alluſion à ſon Origine Royale, elle voudroit s'en décorer. (*b*) Les Académiciens conclurent auſſi que leur Chef, qui étoit alors le Comte *Paulo Antonio Monaldeſchi* (*), feroit parvenir en leur nom la priére de l'Académie à la Reine; ce qu'il fit, en lui écrivant. Il reçut peu après cette Réponſe de *Chriſtine*. (*c*)

23. *Marzo* 1680.

Conte Paulo Antonio Monaldeſchi. *Dell' erezzione della nuova*

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 83. *in italia.*
(*b*) *Miſcell. Polit. pag.* 238. & 239.
(*c*) *Lettere a Principi pag.* 176.

(*) Ce Comte étoit apparemment parent du *Monaldeſchi* qui fut maſſacré à *Fontainebleau*. (1) Tout cela ſemble avoir été oublié, & *Chriſtine* maria ſa Fille à un Marquis *del Monte*, fils du premier Gentilhomme de ſa Chambre (2), qu'elle envoya après en *Suède* en qualité de ſon Envoyé Extraordinaire.

(1) V. Mém. de *Chriſtine* T. II. pag. 1-9.
(2) V. ibid. T. II. pag. 276.

Digitized by Google

Négociations & Commerces de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1680.

nuova Accademia Comica de' Miſti *in coteſta Città* d'Orvieto, *hò ſentito guſto particolare, come parzial Amica della virtù, e di quelli che la profeſſano; Onde n'accetto volontieri la protezzione, diſpiacendomi ſolo, che la lontananza mi privi del godimento d'un ſi nobil eſſercizio. Da queſte mie eſpreſſioni potete argomentar il gradimento con che hò ricevute quelle della divozione voſtra, e degli Accademici verſo di me, aſſicurandovi della mia prontezza a favorirvi ſempre ed augurandovi felici progreſſi, prego Dio che vi aſſiſta, e proſperi.*

Venant de parler de l'Académie des *Miſti*, à laquelle *Chriſtine* avoit accordé ſa protection. C'eſt ici l'endroit d'inſérer les Conſtitutions de ſa propre Académie, qu'elle avoit établie quelques années auparavant à *Rome*, & qui porta après le nom d'*Arcadi*; (*) comme auſſi d'une autre nommée l'*Academia Clementina*, vraiſemblablement à l'honneur du Pape *Clément IX.* par l'eſtime réciproque que ces deux perſonnages avoient l'un pour l'autre.

CONSTITUZIONI DELL' ACADEMIA REALE (*a*).

„ La Mſtà. della Regina volendo dar un nobil eſſercizio, & eccita-
„ mento di gloria, e d'honore a chiunque habbia vaghezza d'erudizione, e
„ di lettere; Hà eretta nel ſuo Palazzo un' Accademia d'huomini Scielti
„ dalla M. S. col ſolo riguardo della loro virtù; E per dar qualche regola
„ ad una ſi degna radunanza, hà voluto ſtabilire le ſeguenti Conſtituzioni,
„ con le quali dovrà eſſa reggerſi in avenire.

„ I. L'inſtituto principale di queſti Accademici farà coltivare con ogni
„ ſtudio ed applicazione la vera Erudizione.

„ II. Non ſi determina il numero degli Accademici per non far torto
„ ad alcuno di quelli, che poſſano meritar d'eſſervi ammeſſi, e per dar
„ campo agli aſſenti, ed incogniti di pretender a queſt' honore, nè havran
„ biſogno per conſeguirlo d'altro mezzo che della virtù ed erudizione,
„ quando havranno fatto conoſcer d'haverla.

„ III. Non ſi devono trattar nelle radunanze publiche nè ſegrete, coſe
„ che poſſano metter in dubbio le materie della Fede, nè ſi potrà diſcor-
„ rere ſopra quelle, che ſpettano alla politica del Governo preſente.

„ IV. Si prohibiſce di portar Compoſizioni ſatiriche contro chi ſi ſia,
„ nè ſarà lecito trattar ſimili materie in publico, nè in ſegreto.

„ V.

(*a*) *Cette Piéce s'eſt trouvée dans les Cahiers reçus de* Rome, *ſous la Claſſe de* Miſcellanea Academica della Regina di Suezia pag. 19-30.

(*) Nous avons rapporté pluſieurs circonſtances de cette Académie de *Chriſtine*, dans ſes Mémoires Tom. II. pag. 137. &c. 144.

Digitized by Google

„ V. Tutte le lezioni, overo discorsi saranno volgari, essendo l'insti-
„ tuto dell' Accademia di coltivar la lingua Italiana solamente.

„ VI. Ai virtuosi stranieri però si permette di mandar, se vogliono,
„ i loro Discorsi in latino, i quali saranno letti in publico, non volen-
„ do la M. S. escluder dalla sua Accademia questa lingua universale.

„ VII. Sarà anche lecito ai virtuosi stessi di mandar, se vogliono, i
„ loro Discorsi, o Compositioni nella loro lingua propria; Ma però questi
„ saranno tradotti in lingua Italiana, se saranno giudicati degni di com-
„ parire in publico, che in altro caso non si farà questa fatica.

„ VIII. Non si farà mai nissuna Accademia publica alla quale non sian
„ precedute almeno una, o due Accademie segrete.

„ IX. In ogni Accademia publica si farà solamente una lezione dall' Ac-
„ cademico, al quale toccherà di discorrere, dopo la quale si discorrerà
„ sopra un solo Problema *pro* e *contra* da due altri Accademici eletti a
„ questo fine.

„ X. Gli Argomenti dei Discorsi, e Problemi si lasciano in arbitrio di
„ quelli che li havranno da fare, e si suppone, che ogn' uno saprà por-
„ tarvi materie degne della Radunanza.

„ XI. Da quest' Accademia si bandiscono tutte le adulationi, e lodi
„ toccanti la Regina.

„ XII. Gli Accademici assenti saranno obligati a mandar i loro Discor-
„ si, o Composizioni per l'Accademia segreta, e per la publica, e sa-
„ ranno letti dal Segretario dell' Accademia.

„ XIII. Se qualche altro virtuoso di fuori manderà alcuna lezione, sa-
„ rà similmente letta dal Segretario nell' Accademia segreta, ed essendo in
„ essa approvata, si leggerà anche nella publica, e l'Autore sarà ascritto
„ nel numero degli Accademici Reali, se lo desidererà.

„ XIV. La Regina non prescrive la durata delle lezioni, ma ne lascia
„ alla discrezione d'ogn' uno la misura conveniente.

„ XV. All' Accademia non si dà impresa universale, nè si obligano gli
„ Accademici a prender nomi, nè imprese particolari.

„ XVI. Le giornate dell' Accademia saranno ad arbitrio della M^tà
„ della Regina.

„ XVII. Quando sarà finito il primo giro delle Accademie publiche, si
„ stamperà subito che si potrà, e di quanto si dirà, e farà nelle Accade-
„ mie segrete potrà consultarsi, e deliberarsi in esse qual parte debba stam-
„ parsi.

„ XVIII. Sarà fatto un' invito universale a tutt' i virtuosi, tanto d'*I-*
„ *talia*, quanto di fuori, di faticare per quest' Accademia, con promessa
„ che niuno sarà defraudato dell' applauso meritato.

„ XIX. Non si leggerà in publico alcuna composizione nè in latino,
„ nè in volgare, fatta da chi si sia, se prima non sarà stata approvata
„ nell' Accademia segreta.

„ XX. L'istesso modo s' osserverà in dar licenza di far stampar sotto
„ nome dell' Accademia qualsivoglia composizione.

„ XXI. Nelle Accademie segrete non interveranno altri che gli Acca-
„ demici chiamati.

„ XXII.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1680.

„ XXII. Nella prima Accademia ſegreta ſi determinerà il modo di procedere nelle altre, in tutte le occorrenze, nelle quali ſi conſulterà per voti ſegreti tanto circa le perſone che devono parlar in publico, come d'ogn'altra coſa ſpettante al decoro ed eſſercizio dell' Accademia.

„ XXIII. Si ſtabilirà anche il modo di far conferenze litterarie, acciochè in queſt' eſſercizio non ſi perda il tempo, ma ſia impiegato utilmente e virtuoſamente. E di tali Conferenze dovrà il Segretario tener Regiſtro più diſtinto che ſia poſſibile, come di tutto il notabile che nelle Accademie ſarà paſſato.

„ XXIV. Gli Accademici porteranno, ſe vorranno, le autorità degli Autori claſſici *pro* e *contra* ai Problemi nell' Accademia Segreta.

„ XXV. Sarà anche lecito portar in eſſe Poeſie antiche, e moderne in ogni lingua, per eſſaminarle e giudicarle ogni volta che piacerà.

„ XXVI. D'ogni Diſcorſo o Problema ſi dovrà prender copia dal Segretario, il quale dovrà con ſomma eſſattezza regiſtrar tutte le ſeſſioni publiche e ſegrete.

„ XXVII. Al Segretario pricipalmente deve anche toccar l'ufficio di Cenſore, il quale con libertà, e creanza rivedrà in privato tutte le Compoſizioni, che hanno da eſſer eſpoſte alla publica ſtampa, per riconoſcer ſe contengano coſe contrarie alle preſenti Conſtituzioni.

„ XXVIII. In ultimo la Regina intende, e comanda che queſta ſua Accademia ſi debba ſempre regolare in tutte le ſue operazioni publiche e ſegrete, ſecondo il dettame della retta ragione, e ſecondo l'autorità degli Autori claſſici, acciochè di queſte virtuoſe fatiche ne poſſa riſultar utile al Publico ed honor e gloria alla Divina Maeſtà, ſommo Autore e datore d'ogni bene.

„ In queſt' Accademia ſi ſtudj la purità, la gravità, e la maeſtà della lingua Toſcana. S' imitino per quanto ſi può i Maeſtri della vera eloquenza de' ſecoli d'*Auguſto*, e di *Leone X.* poiche negli Autori di quei tempi, ſi trava l'idea d'una perfetta e nobil eloquenza, e però ſi dia il bando allo ſtile moderno, turgido ed ampolloſo, ai traſlati, metafore, figure &c. dalle quali biſogna aſtenerſi per quanto ſarà poſſibile, o almeno adoprarle con gran diſcrezione e giudizio.

„ Nelle Accademie ſegrete, dove ſi ſederà, ogn' uno havrà il loco, ſecondo la preminenza del ſuo grado, ma trà le perſone uguali ſi ſederà ſecondo l'anzianità accademica, la quale s'incomincerà dal giorno che ſegue queſte Conſtituzioni.

„ Nelle Accademie publiche ſederà ſolo chi legge.

„ Il giorno dell' Anniverſario del *Papa* regnante, ſi farà una lezione in lode di S. Stà.

„ Ogn' Accademia comincerà con una ſinfonia, dopo la quale ſi canterà la prima parte del componimento muſicale, deſtinato per l'Accademia di quel giorno: Finita queſta prima parte, ſi farà la lezzione Accademica, dopo la quale ſi canterà la ſeconda parte della compoſizione, e coſi finirà con la muſica, come principiò.

„ Quando il Componimento non ſarà diviſo in due parti; ſi co-

„ min-

Digitized by Google

„ mincerà pure con la ſinfonia, ed in tal caſo ſi leggerà parimente dopo la „ ſinfonia.

„ La Mtà. della Regina ſi dichiara perpetuo Principe, e Protettore di „ queſta ſua Accademia, & hà creati gli ufficiali ſeguenti per decoro e „ ſervizio di eſſa, che ſono quatro Conſultori, overo Cenſori, & un Se- „ gretario, con la riſerva di mutar queſti ufficiali ſecondo il ſuo bene- „ placito.

„ Tutt' i voti dell' Accademia ſegreta ſaranno conſultativi, ſino che „ piacerà a Dio di conſervar in vita la M. S. mà dopo la di lei mor- „ te ſaranno deliberativi, e ſi riſolveranno le materie con pluralità di vo- „ ti, benchè la M. S. procederà col teſtamento d'un Protettore, o Prin- „ cipe in ſuo loco, il quale non potrà eſſer altro che un Cardinale; E „ quando la Regina veniſſe a mancar ſenza haver proveduto al caſo, ſi „ farà l'elezzione degli Accademici per pluralità dei voti in perſona d'un „ Cardinal libero.

„ Non ſi riceverà niſſuno Accademico ſenza eſſer conſultato per voti „ ſegreti, riſerbandoſi però la M. S. i ſuoi arbitrj, quali non paſſeranno „ ai ſucceſſori.

„ Quand' occoreſſe mai, che gl'intereſſi della Regina la chiamaſſero „ ſuori di *Roma*; S. M. metterà in ſuo luogo uno dei Sig^ri. Cardinali del „ ſagro Collegio preſente, e lo pregherà a pigliarſene penſiero, non ſolo „ in aſſenza ſua, mà anche dopo la di lei morte, come d'una coſa che „ le è unicamente a cuore; Mà quando la Regina veniſſe a mancare, e „ dopo che Dio haveſſe diſpoſto diverſamente di quel ſig^r. Cardinal nomi- „ nato, ſenza che S. M. haveſſe proveduto di nuovo al caſo, ſi farà l'e- „ lezzione dagli Accademici per pluralità di voti in perſona d'un' altro „ Cardinale, la qual' elezzione, per eſſer valida, deve farſi con due ter- „ zi dei voti.

Per Lezzioni.	*Per Problemi.*
1. Il Card. *Degli Albizi.*	1. Monſ^re. *Paravicino.* Monſ^re. *Ciampino.*
2. Monſ^re. *Soares.*	2. Lodovico *Caſale.* Conte *Montevecchi.*
3. Padre *Niccolò Maria Pallavicino.*	3. *Appoloni Cappellari.*
4. Abbate *Favoriti.*	4. Abbate de *Sanctis.* Monſieur *Oſſut.*
5. Padre *Cottone.*	5. Abbate *Maculano.* Abbate *Albani.*
6. Abbate *Gradi.*	6. *Buti Baldini.*
7. Padre *Viera.*	7. Abbate *Caſoni Lotti.*
	8. *Camei Salzilli.*

L'ACCADEMIA REALE.

1. Il Sig^r. Cardinal *Degli Albizi*

2. Il

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1680.

2. Il Sig^r. Cardinal *Bona.*
3. Monſignor *Soares.*
4. Monſignor *Ottavio Falconieri.*
5. Abbate *Favoriti.*
6. Padre *Niccolò Maria Pallavicino.*
7. Padre *Cottone.*
8. Abbate *Gradi.*
9. Abbate *Michel Angelo Ricchi.*
10. Padre *Viera.*
11. Lorenzo *Magalotti.*
12. Stefano *Pigniatelli.*

SBOZZO DELL' ACCADEMIA CLEMENTINA. (*)

„ I. L'Inſtituto dell' Accademia ſarà il raggionare ſopra tutte le materie „ utili, dilettevoli, crudite e curioſe, che poſſono cadère ſotto l'Intel- „ letto humano, e che ſiano degne d'eſſer diſcorſe in una udienza Regia.

„ II. Si procurerà in eſſa di coltivar e d'ammaeſtrar l'animo, l'inge- „ gno, e la lingua nel meglior modo poſſibile.

„ III. A queſt' effetto ſi proporranno dagli Accademici varie materie „ per diſcorervi ſopra, ed in ogni Accademia facciano tre diſcorſi; Nel „ primo ſia propoſto il Problema o queſito in forma, negli altri due ſi „ diſcorri *pro* e *contra* a chi tocca la determinata materia, della quale ſi „ vorrà trattare.

„ IV. Tutt' i diſcorſi ſi faranno in Lingua Italiana, ciaſcheduno ſtudj „ d'eſſer nel ſuo diſcorſo chiaro, puro, e breve più che ſia poſſibile, „ procurino d'eſſer eruditi ſenza pedanteria, ed eloquenti ſenza affetta- „ zione, in che ſi dovrà far gran ſtudio.

„ V. Nelle opinioni prevaglia ſempre la ragione all' autorità, nè ſi „ giuri in *verba Magiſtri.*

„ VI. Si faranno diverſe lezzioni di Autori antichi e moderni, mà „ non ſi potrà legger ſenon in lingua latina, o toſcana, ſupponendoſi „ che non v'interverranno aſcoltatori, quali non habbiano perfetta co- „ gnizione di queſte due lingue. I Lettori ſi terranno a ſorte, o ſi „ eleggeranno in altra forma, come più piacerà.

„ VII. Sia bandita dall' Accademia ogni ſorta d'adulazione, o Panegi- „ rici, e ſopra tutto non ſi parli mai della Regina.

„ VIII. Per dar feſto all' Accademia, e prima di farla publica, ſe ne „ faccia una ſegreta avanti la Regina, nella quale ſi ſtabiliſchino le coſti- „ tuzioni col parere di tutti, e ſi propongano le materie che ſi devono „ trattare, e le letture che vorranno fare, ogn' uno ne faccia la ſua pro- „ poſizione, o dica il ſuo parere, e ſi riſolva l'ordine ed il modo che ſi „ hà da tenère. „ IX.

(*) V. Miſcellanea Academica della Regina di Sueziа MS. pi. 57-60.

Digitized by Google

„ IX. Il giorno dell' Accademia publica ſia determinato per la Domini-
„ ca, almeno ogni quindici giorni, quando non vi ſia impedimento d'altra
„ funzione.

„ X. L'hora della radunanza ſia alle 22. nei giorni lunghi, e nell' In-
„ verno alle 24. hore.

„ XI. La prima Accademia publica che ſi farà ſia tutta diretta alla lo-
„ de delle grandi ed heroiche virtù del ſommo Pontefice, in augurarla
„ ſotto i glorioſi Auſpicj della Stà. Sua.

„ XII. Il numero degli Accademici non deve eſſer limitato.

„ XIII. Le Accademie ſegrete ſi faranno di quando in quando, nelle
„ quali ſi diſcorrerà ſemplicemente ſenza diſcorſo premeditato, e ſi deli-
„ berera ſopra il modo di raffinar, e perfezzionar ſempre più l'Accademia.

„ XIV. Il poſto che ogn' uno deve occupar nell' Accademia, ſarà ſe-
„ condo l'anzianità, inteſo però trà quelli ſaranno perſone trà loro uguali.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1680.

AUTORI CHE SI LEGGERANNO.

Platone, *Ariſtotile*, *Plutarco*, *Atheneo*, *Antonio*, *Epiteto*, e loro Commentarj. L'*Autore* de Virt: & Vit:, *Plinio*, *Cicerone*, *Aulo Gellio*, *Quintiliano*, *Petronio*, *Virgilio*, *Ovidio*, *Horatio*, e gli altri Lirici Latini.

Dante, *Arioſto*, *Taſſo*, *Petrarca*, con gli altri Lirici Italiani.

TABLE DES SUJETS SUR LESQUELS ON DOIT TRAITTER DANS L'ACADEMIE. DRESSEE PAR LA REINE (*a*).

I. Que ce n'eſt pas la Fortune, mais la Vertu qui nous rend heureux.

II. Qu'il vaut mieux mériter, que poſſéder une grande Fortune.

III. Que l'on peut tromper les autres hommes ſur le ſujet de ſon mérite, mais qu'on ne peut tromper ſa propre conſcience.

IV. Que l'on ſe trompe quand on cherche la gloire & la félicité hors de ſoi-même.

V. Que l'on eſt à ſoi-même ſon plus grand & ſon plus redoutable ennemi.

VI. Que la force & la juſtice de l'ame ſont les vertus des Héros.

VII. Que la perfection de l'homme conſiſte à bien penſer, à bien parler, & à bien agir.

VIII. Bien penſer, c'eſt avoir des opinions dignes, juſtes, & véritables.

IX. Bien parler, c'eſt dire en toute occaſion, & ſur quelque ſujet que ce ſoit, tout ce qui eſt décent & néceſſaire, & rien de plus.

X. Bien agir, c'eſt faire toujours ſon devoir.

XI. Que la fortune ne peut rendre les méchans heureux.

XII. Qu'on

(*a*) *V. l. c. pag.* 12-19.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1680.

XII. Qu'on ne peut être méchant sans être sot.

XIII. Qu'il faut pardonner beaucoup à la foiblesse humaine.

XIV. Que la vie est peu de chose, mais la mort une grande affaire, puisque l'ame est immortelle.

XV. Que la vertu & la gloire sont *quasi* la même chose.

XVI. L'envie & la calomnie peuvent obscurcir la gloire, mais elles ne peuvent détruire la vertu.

XVII. Qu'il ne faut jamais ni mentir, ni trahir, par aucun intérêt.

XVIII. Qu'on peut, & qu'on doit dissimuler quand les conjonctures & la raison le demandent, sans craindre de faire une bassesse.

XIX. Qu'il est également honteux de tromper & d'être trompé.

XX. Qu'on ne peut ni nous tromper, ni nous trahir sans nous.

XXI. Qu'il n'y a proprement que deux passions dans le Monde, l'Amour & son contraire.

XXII. Que les passions naissent & meurent avec nous, & qu'on ne peut les déraciner de l'ame.

XXIII. Que nous sommes faits pour aimer, & qu'il est impossible de n'aimer pas.

XXIV. Que l'amour est le vrai Prothée de la Nature, qui se déguise en diverses formes.

XXV. Que l'Ambition n'est qu'Amour.

XXVI. Que l'Avarice n'est qu'Amour.

XXVII. Qu'il ne faut que rafiner l'amour, & lui donner son véritable objet.

XXVIII. Le véritable objet de l'amour est Dieu, l'ame est faite pour l'aimer, & le posséder éternellement.

XXIX. L'image de cet amour dans ce Monde, quoiqu'imparfait, est celui de l'homme & de la femme, & c'est-là proprement l'amour.

XXX. L'Amour purifie l'ame.

XXXI. Il rend éloquens, les gens non éloquens.

XXXII. Il rend vaillant.

XXXIII. Il inspire la chasteté, & la tempérance.

XXXIV. Il est fidéle, magnanime, & libéral.

XXXV. Peu d'hommes le connoissent.

XXXVI. Le vulgaire des hommes prend souvent la sensualité & la débauche pour l'amour, & il n'y a rien de si différent.

XXXVII. L'Amour est suffisant à soi-même, il est son plaisir, sa gloire, & son propre intérêt.

XXXVIII. On n'aime que pour aimer.

XXXIX. On ne peut ni feindre, ni déguiser long-tems l'amour.

XL. On ne peut aimer long-tems sans être persuadé d'être aimé.

XLI. Quiconque peut cesser d'aimer étant aimé, n'a jamais aimé véritablement.

XLII. Quand l'amour véritable unit deux cœurs, ils s'aiment jusqu'à la mort.

XLIII. On peut aimer sans jalousie, mais jamais sans crainte.

XLIV. Le tems, l'absence, & la jouïssance même ne détruisent pas l'amour,

Digitized by Google

l'amour, au contraire ils l'augmentent & le rendent plus ardent & plus fort.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

XLV. La fidélité eſt une néceſſité, & non pas un mérite en amour, on ne peut aimer, & manquer d'être fidéle.

XLVI. On peut perdre toutes ſes félicités, mais on ne perd jamais ſon amour.

L'an 1680.

XLVII. L'Amour exige de l'amour.

XLVIII. On n'aime qu'une fois en ſa vie.

XLIX. Tout ce qui plaît eſt aimable & beau à l'égard de l'Amant.

L. On ne peut aimer ſans eſtimer.

LI. La haine eſt une paſſion *quaſi* inutile, ſon unique uſage eſt de haïr tout ce qui eſt contraire à la vertu & à la gloire, & c'eſt tout ce qu'on en peut dire.

LII. On doit toujours faire du bien aux hommes avec joye, & du mal avec douleur.

LIII. Il faut que l'ame ſoit éternelle, puiſqu'elle peut imaginer Dieu, qui ſeul eſt capable de ſatisfaire à l'immenſité de nos deſirs.

LIV. On ne peut être entiérement heureux ſans biens, ni ſans la ſanté; cependant y a une eſpéce de félicité qui peut ſubſiſter même après leur perte.

LV. Il ne faut jamais faire d'indignités, ni de lâchetés, pour acquérir des biens, ni même pour conſerver ſa vie.

LVI. La miſére de la vie, & l'incertitude de l'avenir, font douter avec raiſon, ſi c'eſt un bonheur que de naître.

LVII. Qu'il faut s'abandonner avec une entiére réſignation & confiance, & dans la vie & dans la mort, à la Providence Divine, & conſentir à tout ce qu'elle ordonne de nous.

Le Duc de *Popoli* ayant remercié la Reine de ſes bons offices pour lui, auprès du Roi d'*Angleterre*, elle lui fit cette obligeante réponſe (*a*).

Le 12. *Octobre* 1680.

*J'ai tant d'eſtime pour votre perſonne, & pour votre maiſon, que c'eſt à moi à vous remercier de l'occaſion que vous m'avez donnée, d'employer mes offices auprès du Roi d'*Angleterre *en votre faveur; & tout ce j'ai fait eſt aſſez payé par le remerciment ſi obligeant que vous m'avez fait par la vôtre du* 31. *Juillet paſſé. Je ſouhaite de tout mon cœur, que l'affaire réuſſiſſe à votre contentement, & je vous prie de me donner des occaſions plus importantes pour vous favoriſer. Cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Nicolas Heinſius ayant écrit, ou à la Reine, ou à quelque autre de ſa Maiſon,

(*a*) *Lettere à Principi pag.* 175.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1681.

Maiſon, des choſes qui ne lui étoient pas agréables, elle écrivit ce Billet au Comte d'*Alibert*; (*a*)

Ecrivez à Heinſius *de ma part: envoyez-lui une copie authentique de ceci, & gardez l'original.*

I. Que je lui envoie une Lettre pour l'Evêque de Munſter, *à condition de n'entendre plus parler de lui, car je me laſſe enfin de protéger ſes ſottiſes.*

II. Que toutes les fariboles qu'il écrit au ſujet de Monaldeſchi *me paroiſſent auſſi ridicules & téméraires en lui, qu'elles le ſont en effet; & que je permets à toute la* Weſtphalie *de croire* Monaldeſchi *innocent, ſi l'on veut: que tout ce qu'on en dira, m'eſt fort indifférent. Que je lui défends de parler de moi, ni en bien, ni en mal, étant aſſurée qu'il ne peut jamais dire que des ſottiſes.*

III. Que je lui conſeille de n'en faire plus de nouvelles, s'il lui arrive de ſe tirer d'affaire pour cette fois; car je ne veux plus entendre parler de lui.

C. A. (*)

Nous avons rapporté ailleurs (*b*) pluſieurs circonſtances ſur les perſécutions que les *Jéſuites* avoient intentées contre *Michel Molinos*, Prêtre *Eſpagnol*, & des ſoins charitables que *Chriſtine* prenoit de lui, ce qui la fit ſoupçonner, de même que le *Pape*, d'être infectés des ſentimens du *Quiétiſme*. Voici quelques Lettres de la Reine, qui éclairciront encore plus cette affaire. Elles ſont toutes écrites à l'Archevêque de *Palerme* qui après le fut de *Séville*, qui vouloit du bien au pauvre *Molinos*. Voici la premiére, où *Chriſtine* appelle *Molinos* un *Saint homme*, quoique, *dit-elle*, je ne croie pas aux Saints qui mangent.

Roma *li* 13. *Decembre* 1681. (*c*)

Monſignor Arciveſcovo di Palermo. *Da D.* Michael Molinos *m'è ſtata preſentata la lettera di V. S. e l'hò ricevuta con molto mio piacere per la particolar conſiderazione in che tengo il merito della bontà e della di lei virtù, come il medemo hà ben potuto teſtificarle; Onde deve V. S. perſuaderſi della mia pronta diſpoſitione a cooperare per quanto potrò al buon eſito della*

(*a*) *Le* 2. *Août* 1682 *dans les Lettere a' ſuoi Miniſtri p.* 81.
(*b*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. p* 186. *&c.* (*c*) *Lettere a Diverſi pag.* 61.

(*) Il y avoit au bas de ce Billet. „ *Cette Copie eſt en tout conforme à ſon Original.* „ *Ce que je témoigne*, André Galdenblad, *Secretaire de la Reine.*

Digitized by Google

della cauſa per la quale hò inviato il Cau.r Laſſarte *a queſte Corte, e ringraziandola delle ſue cordiali eſpreſſioni verſo di me, mi raccomando vivamente a' ſuoi ſanti Sacrificj, e le prego da Dio ogni vera proſperità.*

Négociations & Commerce, de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1684.

P. S. Biſogna anche raccomandarſi ai Santi Sacrificj di queſto St. Huomo, *benche io poco creda ai ſanti che mangiano, mà tuttavia il Sacrificio fà ſempre il ſuo effetto.*

Dans la Lettre ſuivante, *Chriſtine* lui mande qu'elle fera tout ce qui dépendra d'elle en faveur de *Molinos*, aſſurée que Dieu le protégera contre les perſécutions de ſes Adverſaires. (*a*)

Li 18. *Aprile* 1682.

Io non hò riſpoſto prima alla lettera di V. S. dei 20. di Gen.o, ſi per eſſermi confuſa di quanto ella mi ſcrive in ordine all' intereſſe del noſtro Dottor Molinos, *mentre mi ringrazia tanto abondantemente della protezione, colla quale l'hò aſſiſtito; Mà ſappia V. S. che come non può mancargli quella di Dio, ch' è l'iſteſſa verità e giuſtizia, e di cui è la Cauſa; Coſi il noſtro* Molinos *non potrà eſſer oppreſſo dagli Averſarj per quante perſecuzioni, mai gli machineranno. Mi confeſſo però tenuta a V. S. degli affettuoſi Sentimenti che mi moſtra in queſta occaſione, e ſi perſuada pure, che non laſcierò d'accudir ſempre più alla protezione del medemo* Molinos, *dal quale ſaprà V. S. tutto ciò che paſſa, e con raccomandarmi a' ſuoi ſanti Sacrificj, prego Dio che la conſervi, e proſperi, &c.*

La Reine le félicitant de ſa tranſlation à l'Archevêché de *Séville*, prend *Molinos* à témoin des ſentimens d'eſtime qu'elle a pour lui. (*b*)

Li 11. *Novembre* 1684.

Monſignor Arciveſcovo di Palermo. *E' giuſtizia che il Rè Cattolico hà fatto al merito della bontà di V. S. l'haverla chiamata al Governo della Chieſa di* Seviglia. *Io mene rallegro con eſſo lei, principalmente perche ſon certa del piacere, che le riſulta dal vederſi aperto nuovo campo d'eſſercitar la ſua pietà ed il ſuo zelo verſo il ſervizio, e la gloria d'Iddio. Ringrazio poi V. S. delle cordiali eſpreſſioni colle quali m'hà communicato queſto ſuo avenimento, onde ſi duplicherà in me l'allegrezza*

(*a*) *Lettere a' Diverſi pag.* 62. (*b*) *Lettere a' Diverſi pag.* 61.

Negociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1685.

grezza all' hora che riceverò la conſolazione di vederla qui, come mi fà ſperare. Intanto mi raccomando a' ſuoi ſanti Sacrificij, e reſto pregando Dio che la conſervi, e proſperi.

P. S. *Io piglio in teſtimonio il noſtro* Molinos *dei ſentimenti di ſtima, e d'affetto che ſinceramente profeſſo a V. S. e ſpero d'haver campo di fargli conoſcere nelle opere la gran giuſtizia ch'io rendo al merito ſuo &c.*

Chriſtine compâtit, comme lui, aux diſgraces de *Molinos*, qui avoit été alors déféré à l'Inquiſition, & qui ſe flattoit que ſon innocence triompheroit à la fin de l'impoſture & de la malice.

Li 30. *Guig°.* 1685. (*a*)

Monſignor. La lettera di V. S. mi è ſtata di molta conſolazione, non ſolo per quanto mi dice d'haver operato in Madrid, *e dei ſentimenti di quella Corte, mà anche per haver ſaputa da lei ſteſſa che ſia felicemente arrivata alla Reſidenza. Io la ringrazio con tutta la ſtima, e cordialità che merita la ſua virtù, e la prego di continuarmi ſempre più il ſuo affetto. Il noſtro* Molinos *è perſeguitato ſempre più; Mà ſpero che reſterà ſempre più triomfante, mentre ſi vede eſſer viſibilmente protetto dal Sig^r. Iddio la ſua innocenza; Monſig^r. mio, biſogna haver pazienza, l'oro nel fuoco ſi rafina, e la verità reſterà vittoriosa alla fine, ſe piace a Dio. Qui ſiamo ſempre alle medeſime, ed io mi raccomando ai ſanti Sacrificj ed Orazioni di V. S. e prego Dio che la conſervi.*

P. S. Deſidererei per il ben publico che toccaſſe anche a V. S. parte del favore, e che haveſſe nella Corte Cattolica qualche poſto degno di ſe. Oh! quanto io goderei ſe coſi foſſe; Mà molto più goderei ſe le toccaſſe ritornar in Roma *a ſervir con i ſuoi talenti e* Roma, *e la* Spagna, *che hanno tanta neceſſità d'un tanto zelo, e d'una virtù ſi conoſciuta.*

Al medeſimo 17. *Novembre* 1685. (*b*).

Monſignor Arciv°. di Siviglia. *M'è ſtata ſommamente grata la lettera di V. S. dei* 28. *d'Agoſto per l'affetto, e per la ſtima ſingolare, ch'io porto al merito della bontà e della virtù ſua. La compatiſco vivamente del dolore, che le hà cagionato la diſgra-*

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 56. (*b*) *Lettere a Diverſi pag.* 39.

Digitized by Google

Négociations de commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1682.

grazia accaduta al Dottor Molinos, ſentita da me ancora con infinita diſpiacere. Hà V. S. ragione d'eſſer perſuaſa della protezione con la quale l' hò aſſiſtito, e può eſſer ſicura ch' io non glielà farò mancare; Solo mi diſpiace che poco gli potrà giovare; mà mi conſola il doverſi ſperare che in un Tribunale coſi giuſto, e ſapiente, qual è quello del S. Officio, l'Innocenza alla fine trionferà dell' Impoſtura, e della malignità, già che ſi tratta della cauſa d'Iddio, confido che la ſua providenza diſporrà tutto ſecondo che ſarà di ſua maggior gloria, e ſervizio. Intanto ringrazio V. S. delle oſſequioſe ſue eſpreſſioni verſo di me, e raccomandandomi a' ſuoi Santi Sacrificj, prego Dio che la conſervi, e proſperi.

Malgré les vœux que firent ces deux Correſpondans pour la bonne cauſe de *Molinos*, il ſuccomba pourtant aux perſécutions, comme nous l'avons dit ailleurs. (*a*)

Par la Lettre ſuivante la Reine marque au Marquis *Pallavicini*, que par les égards particuliers pour le nom de ſa Maiſon, elle avoit déclaré ſon Neveu le Pére *Pallavicini*, pour ſon Théologien. (*) (*b*).

Li 31. *Jann.* 1682.

Io hò motivi ſi giuſti di riguardar il Padre Pallavicino *voſtro Nipote, ed i voſtri figlj con una diſpoſitione particolare, che potete perſuadervi, ch' io ſia per darne loro nelle opere tutti gli atteſtati poſſibili: Mi ſono intanto ſodisfatta con dichiarar il medeſimo Padre mio Teologo, e ne hò gradito ſommamente il voſtro ringraziamento, aſſicurandovi della ſtima che conſervo al voſtro merito, e vi prego da Dio ogni contento &c.*

Philippo Baldinucci ayant envoyé à la Reine la vie du Chevalier *Bernino*, elle l'en remercie en ces termes. (*c*)

Signor Filippo Baldinucci. *La vita ſcritta da voi del Cav^r.* Ber-

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *Tom. II. pag.* 186.

(*b*) *Lettere a Diverſi pag.* 87. & 88.

(*c*) *Ibid. p.* 72.

(*) C'étoit le même Pére *Jéſuite*, dont nous avons parlé dans les Mémoires de *Chriſtine* (1). Il a même compoſé l'*Hiſtoria di* CHRISTINA *Regina di Suezia*, qu'on prétend exiſter encore en Manuſcrit, mais je n'ai pu la découvrir, malgré toutes mes recherches.

(1) Tom. I. Préf. pag. XXV. & Tom. II. pag. 126. 140. & not.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1683.

Bernino è ſtata ricevuta da me con tutto quel gradimento che meriva un' Opera ſi degna. La voſtra penna hà ſpiegate le virtù, e le memorie d'un ſi grand' huomo con uno ſtile, con una teſſitura, e con un ordine tale qual' io appunto l'aſpettavo dal valore, e dalla vivezza dell' ingegno voſtro, laſciando però quella parte che tocca a me, della quale, per grazia di Dio, eſſer quella che v'hò creduto. Tutto il reſto mi par degno d'applauſo, e di ſtima, ed io vi ringrazio a nome publica della fatica c' havete fatta, aſſicurandovi che terrò particolar memoria del ſervizio che gli havete reſo, e Dio vi conſervi e proſperi. &c.

Voici une Lettre au Duc *Jules François de Saxe-Lauwenbourg*, où elle lui recommande un certain *Michel Finckler*, pour être ſon Agent. (*a*)

Mon Couſin, Michel Finckler, *ayant été au ſervice du feu Prince votre Frére, en qualité de ſon Agent en cette Ville, & ſouhaitant de vous ſervir auſſi dans le même poſte, il m'a ſupplié de vouloir vous écrire en ſa faveur, ce que je lui ai d'autant plus volontiers accordé, qu'on m'aſſure qu'il en eſt digne par la dévotion & par le zéle qu'il témoigne pour votre ſervice. Je vous le recommande donc pour lui faire obtenir cette conſolation, dont je vous ſerai obligé, ſi vous vous y employez en ma conſidération. En attendant je prie Dieu &c.*

Chriſtine étoit étroitement liée avec le Marquis *del Carpio*, Vice-Roi de *Naples*. Il y a nombre de ſes Lettres en faveur de perſonnes néceſſiteuſes. En voici deux, pour le ſavant Médecin *Lionardo di Capua*, & pour l'illuſtre Maiſon *Grimaldi:* nous les faiſons précéder de celle que la Reine écrivit au dit Marquis ſur ſon élevation à la Vice-Royauté. (*b*)

Le 4. Janvier 1683.

Mon Couſin, m'intéreſſant comme je fais à votre proſpérité, j'ai appris avec joie par votre lettre votre heureuſe arrivée à Terracine, *quoiqu'un peu incommodé de la goutte. Je vous remercie du ſouvenir que vous me témoignez, & vous prie de vous ſouvenir de la juſtice que je rends à votre mérite. Je vous aſſure qu'en tout tems, & en tous lieux, vous pouvez faire état, que mon eſtime & mon amitié vous ſeront entiérement acquiſes, & qu'en toutes les occaſions je tâcherai de vous*

(*a*) *Lettere a Principi pag.* 105. (*b*) *Lettere a Principi pag.* 110. 112.

vous en donner les plus obligeantes marques, que vous en pouvez desirer de moi.

Cependant je vous félicite sur votre entrée à Naples, *& prie Dieu qu'il vous tienne, mon Cousin, en sa sainte & digne garde.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1683.

(*Sigillata con la seta alla francese. La soprascritta* A Mon Cousin le Marquis *del Carpio* Vice-Roi de *Naples* à *Naples.*)

Al medesimo, li 13. *Febrajo.*

Al Dottor Leonardo di Capua, *delle cui virtuose qualità io tengo particolar cognizione, desidero grandemente di far ogni favore, e per rispetto di lui hò la medema volontà verso Don* Cesare *suo figliolo al quale com' ella vedrà nell' annesso memoriale, procura mediante la mia raccomandazione un Auditorato, o una Fiscaria di Provincia. Ond' io persuadendomi che il di lui servizio debba essergli d'una piena sodisfazione, la prego strettamente a volerlo consolare in grazia mia nel suo intento, assicurandola del sommo gradimento che ne le professerò, e le auguro ogni prosperità. &c.*

Al medesimo, li 20. *Marzo* 1683.

Io hò havuta sempre in particolar consideration la Casa Grimaldi *dei Marchesi della* Pietra, *famiglia conspicua di cotesto Regno, si per la nascita, come per i servizj gia prestati alla Corona di* Spagna, *che li hà riconosciuti con larghe mercedi; Hora che questa Casa si trova in angustie, a causa dell' accidente occorso, per leggierezze d'un Primogenito di essa passato all' altra vita, parmi che sia digna di compatimento, e d'esser ajutata, perche non corra il rischio di perder i feudi che hà godati centinaja d'anni. Ond' io la raccomando con ogni maggior vivezza alla di lei bontà, affinche si compiaccia in grazia mia d'haver per ella tutti i riguardi possibili, e di compartirle la sua assistenza più efficace in quest' occasione, assicurandola, che di quanto ella farà in favor di questa famiglia da me protetta, io me le professerò molto particolarmente tenuta, e le auguro ogni prosperità &c.*

Celle qui suit est une Recommandation au Procureur *Vallier* pour le savant *Porzio.* (*a*) *Le* 11.

(*a*) *Lettere a Principi pag.* 147.

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1684.

Le 11. *Mars* 1684.

Monsieur le Procureur Vallier, *je ne puis pas m'empêcher de vous écrire la présente en faveur du Docteur* Lucas Antonio Porzio, *qui prétend à une place de Lecteur en Médecine vacante dans le Collége de* Padoue, *espérant de l'obtenir si vous lui donnez certaine attestation qui lui est nécessaire. Je vous prie de le protéger & de le favoriser autant qu'il mérite de l'être, vous assurant que je vous saurai bon gré des bontés que vous aurez pour lui à ma considération, & je prie Dieu qu'il vous tienne en sa sainte garde.*

Le savant *Vincence Filicaja*, déjà en commerce avec *Christine* (a), lui avoit écrit une belle Lettre en lui envoyant un de ses Ouvrages: La Reine, pour lui témoigner sa reconnoissance, le fait Membre de son Académie à *Rome* (*), (b) & lui écrivit une Lettre en ces termes:

Signor Vincenzo Felicaja. *Con arrolarvi nella mia Accademia, hò preteso pagar parte di quello che si deve al vostro merito, e d'accrescer lustro ad essa; Mà non hò preteso di sodisfar a quel ch' io son tenuta di far con voi, mi professo però tuttavia vostra debitrice, e vi assicuro bene, che havete occasione di compiacervi d'esser associato nel numero di quei grand' huomini che constituiscano la mia Accademia, frà i quali non vi è chi non vi faccia l'honore che meritate. Io vi ringrazio delle nuove espressioni che mi havete fatto in tal congiuntura, e vi ratifico il mio desiderio di favorirvi in ogni vostra occorenza. Intanto Dio vi conservi, e prosperi. &c.*

Luc Antoine Pozzi ayant aussi figuré parmi les Savans de son tems, voici une Lettre que la Reine écrivit pour lui à *Zacharie Grimani* (c).

Monsieur Zaccarie Grimani, *il y a long-tems que le Sieur* Luc Antoine Pozzy *s'est, par son savoir, rendu digne de ma protection, ayant desiré que je vous le fisse connoître, pour avoir quelque appui à* Venise, *où il est à présent, afin de satisfaire sa*

(a) *Mémoires de* Christine *T. II. pag.* 145. & 223.

(b) *Lettre a Diversi pag.* 64.

(c) *Lettere a' Principi p.* 168.

(*) Nous insérerons la Lettre de *Filicaja* à la Reine dans l'Appendice (1).

(1) Miscellanea Politica pag. 221.

Digitized by Google

ſa curioſité: j'ai bien voulu vous le recommander, vous priant de le conſidérer & de le favoriſer comme une perſonne qui eſt à moi, & vous aſſurant que je veux bien vous ſavoir gré de toutes les bontés que vous aurez pour lui à ma conſidération. Ajoutez-y que je ſuis bien aiſe d'avoir cette occaſion de vous témoigner l'état que je fais de votre perſonne, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1684.

La Lettre ſuivante à la Ducheſſe de *Terranuova*, fait preuve du cas qu'elle faiſoit de l'Archevêque de *Tarante* ſon Oncle. (*a*)

Le 12. Août 1684.

Madame ma Couſine, j'ai reçu avec toute la reconnoiſſance que vous méritez, les obligeantes expreſſions dont vous vous ſervez dans votre Lettre, au ſujet de la conſidération que j'ai pour l'Archevêque de Tarante *votre Oncle, qui par ſes dignes qualités a ſi bien mérité ma bienveillance, que je me ſens obligée de la lui conſerver toujours. C'eſt de quoi vous devez être perſuadée, auſſi bien que de l'amitié & de l'eſtime que j'ai pour votre perſonne & votre mérite, deſirant de tout mon cœur les occaſions de vous les témoigner, & priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde.*

Voici quatre Lettres de *Chriſtine* au ſavant *François Lemene*, Membre de ſon Académie, dont elle faiſoit grand cas; en le remerciant de ſes Ouvrages, elle n'approuve pas la dédicace trop flatteuſe qu'il lui avoit adreſſée. (*b*)

La première eſt ſans date.

Signor Franceſco *di* Lemene. *Mentre ch' io vi hò dichiarato altre volte la ſtima ſingolare ch' io fò delle opere voſtre, e che vorrei haverne molte, perche non poſſono eſſer ſe non tutte mirabili, e degne di voi, havreſte fatto un gran torto a me, ed a voi ſteſſo, ſe m'haveſte privata di quella che m'havete mandata ultimamente, accompagnata dalla voſtra lettera piena d'una modeſtia che fà tanto più ſpiccare la voſtra virtù. Io ne ringrazio però con deſiderare frequenti occaſioni di rimoſtrarvi ſimili gradimenti, ed inſieme la particolar conſidera-*

(*a*) *Lettere a Principi* pag. 152.

(*b*) *Lettere a Diverſi* pag. 66. 67. 68.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1684.

derazione in che tengo la vostra persona, a cui prego intanto da Dio ogni sorte di bene. &c.

Sans date.

Hò ricevuto coll' istesso gradimento, col quale son solita di ricever le vostre composizioni. L'opera che m'havete mandata m'è piaciuta sommamente, e mi contento che mela dedichiate, come desiderate a suo tempo, certificandovi, che come stimo il valor e la virtù vostra; Così goderò di partecipare d'ogni frutto che produrranno: Mi dispiace solo che l'havete guastata con troppo adularmi; le quali lodi che non sono meritate, mi pajano tanti rimproveri, rimettendomi a quel di più che vi scriverà il Signor Cardinal Azzolino, *e Dio vi prosperi.*

Li 19. *Agosto* 1684.

Vi ringrazio del vostro bel libro che m'havete mandato accompagnato con espressioni da me gradite, a misura della stima ch'io fò della vostra persona, e delle opere vostre. L'ogetto di quest' ultima è tale che dovrebbe inamorar ogn' uno senza darvi gelosia; Mà mi dispiace, e credo che dispiaccia anco a voi, d'haver sì pochi Rivali. Un'opera sì pellegrina, come la vostra, dovrebbe darvene molti, ed io spero che voi havrete quella ricompensa c'hebbe il vostro Angelico Maestro, da chi non defraudò mai niuno della sua mercede: Voi lo sapete, e però non occorre altro; Mà non sapete già ch'io son in colera con voi d'un errore c'havete fatto con abbruciar le altre opere vostre, mi dispiace d'haverne poche, ma quelle poche voglio conservarle a dispetto vostro; Al fatto non vi è rimedio, bisogna haver pazienza. Intanto vi ringrazio di nuovo, e vi auguro dal Cielo ogni prosperità.

Sans date à N. N.

Vi rimando la Vostra Dedicatoria, la quale mi parerebbe più bella cosa del mondo, se non fosse fatta per me: Altri forse vi direbbe, tu m'aduli, mà mi piaci; Io però vi confesso che mi piacereste molto più, se m'adulaste meno; Temo assai che la vostra soverchia parzialità arrivi a pregiudicarmi troppo più di quello, che voi non pensate, se ogni comparazione è odiosa

al

Digitized by Google

al mondo, che sarà di quella di me con Alessandro? *Chi son io per esser messa in paragone con un Heroe sì grande, che al mondo non hebbe mai pari, ne credo che l'havrà: (pardonimi chi sè'l crede:) e del quale gl' istessi difetti vagliono quasi più che le virtù degli altri? Vero è, che voi havete fatto questa comparazione con tanto ingegno, e l'havete vestita con tal arte, che l'havete resa maravigliosa ad ogn'huomo di gusto esquisito, a tal segno, che se io fossi capace di dimenticarmi di me, m'havreste quasi persuasa ch'io fossi qualche cosa; Mà in questo caso hò sperimentato per verissima quella mia massima, che l'huomo può ingannar tutti, ma non se stesso: E' pur vero, che la propria conscienza non mentisce, ne adula mai nessuno; Io v'assicuro, che tutto l'ingegno, tutta l'arte vostra non arriveranno mai a far ch'io non conosca me stessa, ne mi pare questa scienza tanto pellegrina, quanto fù stimata già nei secoli degli Oracoli. E chi può far di meno di non conoscer se stesso, e connoscendosi, chi può dubitar delle sue miserie, e del suo nulla?* Alessandro *stesso disse, che havrebbe voluto esser* Diogene, *se non fosse stato* Alessandro, *ed a me pare un de' suoi più belli detti, ed un pensiere degno di Lui, benche in sostanza* Diogene *era un guidone, che sputava in faccia alle genti, e faceva mille altre galanterie simili, e peggiori; Nulladimeno vi era in lui non so che di grande, che meritava d'esser invidiato anche d'*Alessandro, *che conoscendo la vanità della sua ambizione, pure l'amò forse perche sentiva con lo spagnuolo, che* mala vida es, pero no hai otra. Alessandro *volle conquistar quel Mondo, che* Diogene *volle calpestar; Ad* Alessandro *non riuscì il conquistarlo, nè a* Diogene *il calpestarlo, mentre è vanità il pretender e l'uno e l'altro; più savio però, e più felice sarebbe chi sapesse adoprar questo mondo a quel fine, per il quale è stato creato sì bello; Questo solo non sarebbe vanità, e si potrebbe conseguir con la grazia di Chi sà render facile anche l'impossibile. Mà povero* Alessandro *chi te l'havrebbe detto mai, quando spargesti si gloriosamente tanto sudor, e tanto sangue, che ti si farebbe un tal torto d'arrivar fin a paragonarti meco? Già però vi bà fatto il callo, morto all'immortal suo nome; Hà sofferto quest'ingiustizia da molti, che non si sono vergognati di metter al suo paragone certi Heroi, che a pena meritano quello del suo* Bucefalo. *Mi pare veramente che parlasse da più savio*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an. 1684.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1684.

huomo del mondo qual era che ſi ſdegnò di faticar più ſotto il ſole, e chi nol crede legga la voſtra Dedicatoria con molte altre, e dubiti ſe può. Preſcindendo poi dalle Hiperboli aſtute in propoſito mio, non poſſo ſe non confeſſarvi che havete meritato l'approvazione del Signor Cardinal Azzolino *noſtro, che deve baſtarvi. Egli ſolo non è minore ad* Aleſſandro, *fuor che nella naſcita, nelle occaſioni, e nella fortuna; Mà che ſarebbe mai ſe non mancaſſero queſti pregi a chi non hà alcun' altro difetto, nè debolezza humana, ed hà tutte le virtù, e talenti che conſtituiſcano l'huomo grande? Dio che glie' hà dati, glieli conſervi mille anni per gloria, e ſervizio ſuo.*

Au-deſſous de la minute de cette Lettre la Reine marque à ſon Secretaire:

„ *La mia ignoranza, e la traſcuragine d'ambidue vi farà*
„ *ricopiar di nuovo queſta lettera, mà per l'ultima volta*
„ *non sbagliate più, perche vorrei haverla polita; Di grazia*
„ *non ſaltate niſſuna parola che mi guaſti il ſenſo, e non sba-*
„ *gliate più.*

La Reine compatit à la mort du Comte *Charles de' Dottori*, & remercie *Auguſtin Barbaro* de ſes Vers ſur le défunt. (*a*)

Sans date.

Signor Agoſtino Barbaro. *La perdita che ſi è fatta del Conte* Carlo di Dottori *è ſtata ſentita da me con diſpiacer uguale alla molta ſtima, ch'io faceva di lui per la ſua virtù; Onde potete perſuadervi ch'io habbia ricevuta con pari gradimento l'eſpreſſione del voſtro dolore, paſſato nel componimento Poetico che m'havete mandato, ove conoſcendo anche il valor voſtro, ricevo motivo di ſtimar maggiormente la voſtra perſona, e di deſiderar ogn'altro parto della voſtra penna. Vi ringrazio intanto dell'eſpreſſioni che m'havete fatte in queſta occaſione, e prego Dio che vi conſervi, e proſperi.*

Chriſtine répond de ſa propre main au Seigneur *Redi*, qu'elle avoit choiſi pour Membre de ſon Académie, qu'elle eſt charmée que ce choix ait été généralement applaudi. (*b*)

16. *De-*

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 66. (*b*) *Lettere a Diverſi pag.* 63.

16. Decembre 1684.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1684.

Signor Redi. *Io godo del contento che voi mi moſtrate dell' eſſer ſtato arrolato nel numero de' miei Accademici, e vi aſſicuro che havrete qualche ragione di compiacervi d'eſſer Aggregato trà quegli huomini grandi, i quali certamente meritano tutta la ſtima, che voi ne moſtrate; Mà altretanto mi ſono rallegrata di veder aggiunto nuovo luſtro alla mia Accademia per l'élettione fatta da me della voſtra perſona con applauſo comune. Vi ringrazio dell' eſpreſſioni tante adeguate al propoſito che voi mi fate nella voſtra lettera, aſſicurandovi che non mi ſi preſenterà mai occaſione, nella quale io non vi dia contraſegni della ſtima che fò della voſtra perſona, e del voſtro merito, con favorirvi ſempre. Intanto Iddio vi proſperi.*

La Lettre ſuivante contient le remercîment que la Reine fait des Ouvrages de l'Académie de l'Impératrice *Léonore*, que le Prieur *Ximenès* lui avoit envoyés. (*b*)

Sans date.

Monſieur le Prieur Ximenès, *je n'ai reçu que cette ſemaine votre Ouvrage accompagné de votre Lettre du 22. du paſſé, l'un & l'autre m'ont été très-agréables, puiſque j'agrée en cette occaſion les témoignages de votre bonne volonté. J'ai lu votre Ouvrage avec plaiſir, l'ayant trouvé à mon gré, & je me réjouis avec vous de ce que vous employez ſi bien vos talens. Vous m'obligerez de m'envoyer tout ce qu'on a fait & ce qui ſe fera dans l'Académie de l'Impératrice* Léonore, *car vous me ferez paſſer d'agréables heures; je m'aſſure que tout ſera beau, curieux, & digne de la vertu & de l'eſprit de cette illuſtre Princeſſe, à l'eſtime de laquelle je répons avec ſincérité, vous priant de lui rappeller toujours que je ſuis la perſonne du monde qui l'honore & l'eſtime le plus, & ſoyez perſuadé de l'état que je fais de votre perſonne. Je prie Dieu &c.*

Voici une autre de ſes Lettres au Marquis *Pallavicini*, où elle le prie de la conſerver toujours dans le ſouvenir de cette Impératrice. (*b*)

Sans

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 71. (*b*) *Ibid. pag.* 89.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1685.

Sans date.

Monſieur, je vous rends grace du ſoin que vous avez eu de parler de moi à l'Impératrice. Je mérite l'honneur qu'elle m'a fait par la ſincére & cordiale amitié que j'ai pour elle. Je vous prie de me conſerver toujours dans ſon ſouvenir comme la perſonne du monde qui l'honnore & l'eſtime le plus. Continuez auſſi d'être de mes amis, & ſoyez perſuadé de l'état que je fais de votre mérite, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde &c.

Sa Lettre de condoléance au Duc *Strozzi* ſur la mort de ſon Epouſe, me paroiſſant être bien écrite, je lui donne une place ici. (*a*)

Li 8. Aprila 1662.

Perche foſſe men doloroſa all' Eccellenza voſtra la perdita ch' ella dovea far della Signora Ducheſſa ſua Conſorte, è piaciuto al Dator d'ogni bene che V. E. la vedeſſe ridondar in acquiſto di quella Signora, la quale nella patienza di tollerar coſi penoſa, e lunga malatìa, hà ricevuto dal Cielo un pegno della eterna felicità; E bench' io mi perſuada che in queſto ſucceſſo ella riceverà un' ampio ſollevamento dalla ſua prudenza, tuttavia glielo prego accreſciuto mille volte da Dio con una ſerie continuata di contentezze, e le b. le m. &c.

Deux Freres de l'Abbé *Miſſory* ayant commis un crime, *Chriſtine* s'intéreſſa beaucoup pour leur vie auprès du Grand-Duc de *Toſcane*, par pluſieurs de ſes Lettres; & comme le Duc de *Mantoue* avoit fait l'Abbé *Miſſory* ſon Grand-Aumônier, la Reine l'en remercie dans ce peu de lignes. (*b*)

Ai 9. Giugno 1685.

La grazia coſpicua che V. A. hà fatto per mio riguardo all' Abbé Miſſorii *con promouerlo al grado di ſuo Grand' Elemoſinario è degna della generoſità dell' A. V. e del cordialiſſimo ringraziamento che io ne le rendo. Deſidero all' incontro le occaſioni di poter manifeſtarle anch' io nelle opere la ſomma ſtima che profeſſo al ſuo merito, e reſto. &c.*

Dans la Lettre ſuivante la Reine remercie l'Evêque de *Jéſi* du préſent qu'il

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 205.

(*b*) *Lettere a Principi pag.* 52.

qu'il lui avoit fait de ſon Ouvrage, & ſouhaite qu'il ſe tranſporte à *Rome*, où l'on a beſoin de perſonnes à talens comme lui. (*a*)

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1685.

Li 11. *Novembre* 1685.

Monſignor Veſcovo di Jeſi. *Dal Prior* Benigni *mi è ſtata preſentata la lettera di V. S. le cui eſpreſſioni hò gradito in particolar maniera per eſſer perſuaſa della cordial parzialità di chi le produce. La ringrazio poi del ſuo libretto ricevuto da me con quella ſtima che meritano i frutti della virtù, e della bontà ſua. Mi raccomando a' ſuoi ſanti ſacrificj, mentre io prego Dio che la proſperi.*

P. S. *Io hò pregato il detto Priore d'accertar V. S. della ſincera ſtima ed affetto, che ſempre più profeſſo al ſuo merito, ed alla virtù ſua; Ella edifichi ſempre più il Publico con le ſue belle opere. Io per me, deſidero che il ſuo merito non ſtia ſempre naſcoſto in* Jeſi, *mà che venga ad illuſtrar preſto queſta Corte tanto biſognoſa de' pari ſuoi; E dove troverà V. S. communicazione d'idioma, ſe non con l'unico Card.* Azzolino, *primo mio? ed a' ſuoi ſacrificj ed orazioni mi racommando.*

Voici une Lettre en faveur de l'Abbé *de Chevremont*, qu'elle recommande aux bonnes graces du Duc de *Savoye*. (*b*)

Li 21. *Nov.* 1684.

Ser^mo. Sig^re. Se ne vien alla Corte di V. A. R. accompagnato da me con la preſente l'Abbate di Chevremont; *Il quale eſſendoſi imaginato ch' io ſapeſſi eſſer Gentilhuomo* Lorenese *di naſcita, ſi è rivolto a' miei Vfficj per ottener da V. A. R. qualche impiego nel di lei ſervitio; Parendomi però che meriti d'eſſer ajutato e favorito, lo raccomando alla ſua protezione con particolar premura, aſſicurandola che delle gratie, le quali ella gli compartirà per mio riguardo, io mi profeſſerò tenuta alla ſua corteſia, ed in tanto mi confermo.*

Di V. A. R.

Affma Cugina
Chriſtina
L'Abbé Santini.

Sur

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 50.
(*b*) *Lettere ai Principi pag.* 4.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

Sur les inſtances du Sr. *Stephano Pignatelli*, la Reine écrivit une Lettre au Nonce Apoſtolique de *Naples*, en le priant de détourner les mauvais deſſeins des ennemis du feu célébre *Tomaſo Corneli*, qui vouloient le priver des funerailles pompeuſes que ſes Amis lui deſtinoient (*a*).

L'an 1685.

Li 10. *Marzo* 1685.

Monſignor Rev^mo. Eſſendomi ſuppoſto che l'invidia, e la malignità degli Emoli della virtù del celebre Tomaſo Corneli, *non laſcino di perſeguitar ancora le ſue ceneri, procurando con falſe ſuggeſtioni d'impedir l'honor d'un pompoſo funerale, che ſi vorebbe far da' ſuoi Amici alla di lui memoria; Prendo la confidenza di raccomandar a V. S. la riputazione di queſto gran Letterato, affinche non voglia laſciar trionfar i ſuoi nemici, i quali tentano d'oſcurarla con calunnie ed impoſture. E come non dubito che V. S. non ſia per eſſer ſempre partiale della virtù e del merito; Coſi ſpero, ch' ella vorrà dimoſtrar d'eſſerlo maggiormente in queſt' occaſione per riguardo del mio preſente ufficio, e per la ſicurezza ch'io le dò del ſommo gradimento, ch'io le ne havrò, augurandole in tanto vere proſperità.*

La Reine intercéda auprès de ce même Nonce pour l'Archevêque *Roſſari*, Prélat d'un grand mérite, qui, faute de ſa penſion qui ne lui étoit pas payée, ſouffroit beaucoup dans ſon grand âge. (*b*)

Li 14. *Aprile* 1685.

Merita ſi gran compatimento lo ſtato miſerabile in cui vedo ridotto Monſignor Arch^vo. di Roſſari *nella ſua grave età, che per la protezione c' hò ſempre havuto di queſto Prelato, in riguardo del merito della ſua bontà e della ſua virtù, mi ſento tenuta a procurargli quel ſoglievo, ch'egli può ſperar dalla mano di V. S. alla quale però la raccomando col più vivo dell' animo mio, perche voglia fargli conſeguir il pagamento della ſua penſione, che da due anni in quà gli vien ritardata con tanto ſuo pregiudizio. Spero che V. S. ſi compiacerà di queſt' atto di giuſtizia, e di pietà verſo d'un ſi degno Prelato, tanto più, ch'io mi dichiaro, che non potrà ella farmi mai coſa più grata di queſta, e le auguro ogni proſperità.*

La

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 23.

(*b*) *Lettere a Diverſi pag.* 24.

Digitized by Google

La Lettre de condoléance de *Chriſtine* à *Charles Boromée* ſur la mort de ſon Pére, eſt conçue en ces termes. (*a*)

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1685.

Le 9. Juin 1685.

Mon Couſin, c'eſt avec un ſenſible regret que j'ai appris la perte que vous avez faite du Comte votre Pére, & j'en ai tout le ſentiment que votre juſte douleur mérite. Je n'entreprends pas de vous en conſoler, mais je vous remercie ſeulement de tout ce que vous me dites d'obligeant dans cette funeſte occaſion, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde &c.

Elle recommande au Vice-Roi, le Marquis *del Carpio*, le Frére *Antoine Ildaris* & ſon Théologien *Malaſpina d'Olivola*, qui aſpiroit à l'Evêché de *Caſſano*. (*b*)

Li 4. *Novembre* 1684.

Alla repugnanza ch'io hò di rendermi importuna alla corteſia di lei co' miei frequenti ufficj di raccomandazione, prevale tanto la volontà che tengo di compiacere a chi mi richiede la preſente, che non ſolo non poſſo diſpenſarmene, mà anche ſon portata a farlo con premura ſtrarordinaria; Ond' ella ſcuſerà la mia troppo confidenza, le raccomando però efficacamente il Commendator *Frà* Antonio Ildaris *nativo di* Bitanto, *il quale per i proprj requiſiti, e per i ſervitj preſtati al Rè Catco. da' ſuoi Antenati, tanto in Guerra, quanto in Governi e Giudicature, deſidera d'eſſer proviſto da lei, alla prima vacanza, del Governo di* Salerno, *o d'altro ſimile; Ed io la prego a farglielene la grazia con aſſicurarla dell' obligo particolare che ne le profeſſerò, augurandole. &c.*

Li 16. *Giugo.* 1685. (*c*).

Signor Vicè Rè Marſcheſe del Carpio, *mio Primo. Io hò tenuto ſempre una particolar protezzione della Caſa dei Marcheſi* Malaſpina d'Olivola, *de' quali il primogenito, mentre viveva, mi ſerviva di Gentilhuomo della mia Camera, e dove hò potuto favorirlo, n'hò abbracciate le occaſioni con ogni pienezza d'animo,*

(*a*) *Lettere a Principi pag.* 159. (*b*) *Lettere ai Principi pag.* 122.
(*c*) *Ibid. pag.* 120.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1685.

d'animo, come fò hora di quella che mi ſi preſenta a prò del Priore Don Alderano Malaſpina *d'Olivola, monaco caſinenſe, mio Teologo, il quale aſpira al Veſcovato Regio di* Caſſano *vacante, ed io che lo conoſco meritevole di tal grado per la dottrina, per gli ottimi coſtumi, e per le altre degne qualità, che l'accompagnano, lo raccomando con tutta la confidenza, e l'efficacia poſſibile al di lei patrocinio, pregandola a compiacerſi in grazia mia di nominarlo favoritamente in* Iſpagna *per la ſudetta Chieſa, la quale ſarà ſenza dubbio ben appoggiata alla ſua curà, confido ch' ella vorrà obligarmi colla ſua ſolita corteſia in queſt' affare di mia ſomma premura, e le auguro intanto ogni vera proſperità.*

La Regina

L'Abbé Santini.

Chriſtine intercéde auprès du Comte *Melgar*, pour le retour de l'Abbé *Machera* de ſon exil. (*a*)

Le 4. Août 1685.

Mon Couſin, j'ai des raiſons aſſez fortes de vous recommander l'Abbé Machera, *pour lui faire obtenir de vous la grace de ſon retour à.* Milan, *après l'exil qu'il a ſouffert durant ſept mois avec une exacte obéiſſance à vos ordres. Je vous prie d'avoir pitié de lui, & de le remettre en vos bonnes graces par égard pour mes offices. Je vous aſſure que je vous en ſerai obligée, & je me ſers de cette occaſion pour vous renouveller l'amitié & l'eſtime que je conſerve pour votre perſonne. Je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

La Reine recommande au Marquis *del Carpio* le ſavant Jurisconſulte *Anchea*, qui lui avoit rendu de bons ſervices dans la cauſe de l'héritage du Roi *Caſimir* de *Pologne*. (*b*)

Li 20. Novembre 1685.

Non poſſo diſpenſarmi dall' uſo della mia confidenza con la corteſia di lei nell' occaſione, che mi ſi preſenta di raccomandarle la perſona Di D. Franceſco Anchea *Gentilhuomo principale di coteſta Città, inſigne Iureconſulto, e coſpicuo per varie letterature, poiche oltre alla ſtima ch'io fò del ſuo valore,*

(*a*) *Lettere a Principi pag.* 198. (*b*) *Lettere a Principi pag.* 124.

Digitized by Google

Négociations & commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1686.

lore, gli devo la mia protezzione per gradimento del buon ſervizio, ch' egli mi preſtò coſtì nella mia cauſa toccante l'heredità del Rè Caſimiro ; *Ond' eſſendo per vacare una Piazza di Conſeglio, o di Camera, o altra, pregola inſtantemente a compiacerſi di nominarlo in* Iſpagna *coſi favorevolmente ch' egli ne venga proviſto, aſſicurandola, che come mi preme fuor di modo di gratificar queſto degno ſoggetto, coſi s'ella in grazia mi farà che conſeguiſca l'intento, io le ne profeſſerò obligo particolare, ed intanto le auguro.*

Elle remercie le Duc de *Parme* de lui avoir cédé l'Abbé *Guidi*, ce Poëte à ſi grands talens. (*) (*a*)

Li 16. *Marzo* 1686.

Corriſpondo con affettuoſo ringraziamento alla corteſia, con la quale V. A. s'è compiaciuta di ſecondar il mio deſiderio di poter trattener appreſſo di me l'Abbate Guidi, *dai cui virtuoſi talenti mi riſulta un piacere, ed una ſodisfazzione ſi particolare, che reſto anche tenuta all' A. V. di havermelo conceſſo. Eſſerciti ella meco ſcambievolmente la ſua confidenza, e mi confermo.*

On trouve déjà dans les Mémoires de *Chriſtine* une de ſes Lettres au célébre *Waſmuth*, où elle promet de faire imprimer à ſes dépens ſon grand Ouvrage, intitulé *Annales Cœli & Temporum*, mais à condition qu'il n'y fera rien entrer de choquant contre la *Religion Catholique-Romaine*. Voici une autre Lettre ſur ce même ſujet à Mr. d'*Olivekrans*, ſon Gouverneur-Général. (*b*)

Du 23. *Mars* 1686.

Monſieur le Gouverneur-Général, j'ai reçu votre Lettre du 20. *Jan-*

(*a*) *Lettere ai Principi pag.* 77. (*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 10.

(*) Nous avons rapporté pluſieurs particularités de cet excellent Poëte, & inſéré quelques-unes de ſes Piéces dans les Mémoires de *Chriſtine* (1). Et comme nous avons produit la Piéce Lyrique d'*Endimion*, dont la Reine lui avoit fourni l'idée, (2), nous donnerons dans l'Appendice l'ordonnance de quelques autres piéces, conſiſtant en huit Tableaux, en un Dialogue entre *Damon* & *Cloris*, & en deux Sérénades, dont *Chriſtine* avoit fourni l'eſquiſſe audit Abbé *Guidi*.

V. l'Appendice No. XXXVIII.

(1) Tom. II. Vers la fin la *Paſtorale d'Endymion*, pag. 81. & 82.

(2) v. Miſcellanea Academica pag. 1-12.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1686.

20. *Janvier, où j'ai vu ce que vous avez concerté avec le Sr.* Wasmuth *au ſujet de l'impreſſion de ſon Ouvrage, & qu'il ſe contente des propoſitions que vous lui avez faites de ma part, mais que pour s'y engager tout-à-fait, il a deſiré que vous vous obligeaſſiez à lui fournir l'argent pour cette impreſſion, afin qu'elle ne ſoit pas arrêtée quand elle ſera commencée. J'approuve tout ce que vous avez fait, & ſuis encore réſolue à lui donner, après que l'Ouvrage ſera achevé, la récompenſe dont vous conviendrez avec lui ſelon que je vous l'ai déjà ordonné, pourvu qu'il ſouſcrive auſſi à deux autres conditions que j'avois oubliées dans ma premiére dépêche, leſquelles il doit obſerver néceſſairement s'il veut qu'on faſſe la dépenſe. Premiérement, qu'il ne profére point de blaſphémes contre la* Religion Catholique ; *qu'il parle avec reſpect de tous les Papes, ſur-tout de celui qui viendra, comme on doit parler des grands Princes. Secondement, qu'il parle avec éloge, eſtime & honneur de feu* François Levera, *à qui nous devons la connoiſſance du véritable mouvement du Soleil, & que la mort a empêché de faire le reſte à mes dépens. Avec ces conditions je conſens à tout ce qu'il ſouhaitte pour la dépenſe de ſon Ouvrage. C'eſt pourquoi traittez-en avec lui, & faites qu'il s'y oblige. Tâchez auſſi de faire cette dépenſe inſenſiblement, afin que ma pauvreté en ſouffre le moins qu'il ſe pourra, car je la veux faire coûte que coûte. Je me promets tout de votre prudence & application pour mon avantage & ma gloire. Au reſte je me remets à ce que je vous en ai déjà écrit. Dieu vous faſſe proſpérer.*

Cependant *Waſmuth* ayant envoyé à la Reine une partie de ſon Ouvrage, les Savans de *Rome* y avoient trouvé à redire. (*) La Reine s'expliqua là-deſſus audit *Olivekrans*, pour que *Waſmuth* ôtât tout ce qui pourroit choquer l'*Egliſe Catholique.* Nous produirons le rapport fait de la Lettre d'*Olivekrans* à la Reine, avec les remarques qu'elle avoit faites en marge, & après ſa Lettre-même à *Olivekrans*, relative à cette affaire. (*a*)

Rap-

(*a*) *V. Miſcellanea Academica pag.* 72-76.

(*) Nous donnerons dans l'Appendice (1) l'Epitre dédicatoire de *Waſmuth* à *Chriſtine* corrigée par elle-même, & ſes Apologies ſur les Remarques faites contre lui, avec les Sentimens les plus favorables de ſes Cenſeurs de *Rome.* Comme ces ſentimens ne ſembloient pas être contraires après les explications de *Waſmuth*, la Reine fit publier ſon Ouvrage.

V. Append. Numero XXXIX. & XL.

(1) V. Miſcell. Academ. pag. 85-91. p. 99. 119. pag. 130-137. p. 119-129. p. 77-84.

Digitized by Google

Rapport de la Lettre du Gouverneur-Général du 11. Décembre 1686.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1686.

Je n'ai lu que la Préface, où il y a beaucoup à corriger.

Son Ouvrage eſt dérobé du pauvre Levera, *à qui il fait un grand tort de ne le nommer pas ſeulement.*

Il a raiſon, je veux fournir à tout.

Voilà qui va bien.

Je le ferai de toutes mes forces.

Il n'a qu'à s'expliquer ſur ce qu'il faudra faire pour lui.

Il ne faut rien eſpérer de ce Pape

Il eſpére que la Reine aura reçu le Tableau univerſel du Dr. *Waſmuth*, que S. M. en aura été ſatisfaite, & qu'elle aura connu qu'il n'y a jamais eu un Ouvrage pareil au monde. Il fait tout ſon poſſible pour l'avancer, mais il a fallu du tems pour établir *quaſi* une nouvelle Imprimerie à cauſe du nombre de caractéres & de lignes inuſitées dont il faut ſe ſervir. Cependant tout eſt prêt, & on y travaillera ce Printems ſans interruption. Quinze mille *Rixdalers* feront à peu près la dépenſe de l'impreſſion. On en a déjà fourni huit mille, & le reſte doit être livré ce même Printems. Si Mr. le Marquis *del Monte* étoit venu en *Suède* comme il avoit été projetté, on auroit trouvé les moyens de fournir à cette dépenſe ſans toucher un ſol des Revenus ordinaires; mais quoique cela ait manqué, le Gouverneur-Général croit que la ſomme de huit mille *Rixdalers* plus ou moins n'incommodera pas Mr. *Texeira*, eu égard aux remiſes qu'il doit fournir; & il promet (pourvu que Monſieur le Marquis vienne ce Printems en *Suède*) que ſi à la fin de l'année 1686 la Reine doit quelque choſe ſur le compte dudit Mr. le Réſident, elle ne devra rien à la fin de l'année 1687.

Au reſte, ajoute le Gouverneur-Général, le Dr. *Waſmuth* ſonge toujours à ſon Calendrier; & comme la Reine a promis de le recommander, il ne demande que cela, & ne peut s'adreſſer à quelque autre, avant que d'avoir eu recours à S. M. Le Gouverneur-Général ſupplie la Reine de lui dire ſon ſentiment là-deſſus, afin de s'y régler. S'il plaît à S. M. de le

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1687.

Pape *ici, mais il en viendra bientôt un autre s'il plaît à Dieu, alors je ferai des merveilles; qu'il prenne ſeulement garde de ne pas choquer notre Religion.*

*Il faut parler à l'*Empereur, *& à la Diette, & ce ſera mon affaire par-tout.*

le recommander, il lui ſemble que cela ſe pourroit faire au *Pape*, qui, après l'avoir fait examiner, pourroit le propoſer à ceux qu'il convient. On pourroit encore, dit-il, parler à la Diette de *Ratisbonne*, parce que ce qui s'y concluroit, ſeroit d'une aſſez grande étendue, mais le Gouverneur-Général n'en parlera plus, que premiérement il ne ſache l'intention de S. M.

Voici la Lettre même de la Reine.

Rome *ce 15. Mars* 1687.

Monſieur Olivekrans, *j'ai vu l'Ouvrage de* Wasmuth, *& l'ayant examiné je l'ai trouvé tel qu'il n'eſt pas poſſible de le ſouffrir, étant entiérement hérétique; c'eſt pourquoi je vous ordonne de tout ſuſpendre, car je ne puis y contribuer, ni ſouffrir qu'il porte mon nom: je ſuis fâchée de la mauvaiſe dépenſe qu'on a déjà faite pour cet Ouvrage. Je vous défends d'y dépenſer plus rien, ſi l'Auteur ne le corrige: vous devez croire que je ne puis, ni ne veux contribuer à rien qui ſoit contraire à notre ſainte* Religion Catholique-Romaine. *Ecrivez-lui là-deſſus; je vous envoye copie de la Lettre que je lui écris. Je ne me plains pas de la dépenſe que j'ai faite juſqu'ici, mais je ne veux pas en faire pour des Ouvrages hérétiques, & je ſuis plus délicate là-deſſus que vous ne pouvez vous l'imaginer. Ainſi je vous ordonne de tout ſuſpendre juſqu'à ce que* Wasmuth *ait corrigé tout ce qui peut choquer la* Religion Catholique. *Je lui marquerai tout, & il ne faut pas ſe flatter d'uſer ici d'équivoques.*

P. S. de la propre main de la Reine.

Je ne ſouffrirai jamais dans un Ouvrage qui doit porter mon nom & s'imprimer à mes dépens, la moindre expreſſion qui ſoit contraire à la Religion Catholique; *ainſi la témérité de l'Auteur eſt inſupportable, d'avoir oſé me faire un ſi grand outrage, après avoir reçu de moi un ſi grand bienfait. Je lui écris moi-même là-deſſus, & je m'explique aſſez clairement. Cependant ſuſpendez tout juſqu'à ce que je ſois ſatisfaite ſur cet article, & ne lui fourniſſez plus rien. Dieu vous faſſe proſpérer.*

Waſ-

Digitized by Google

Waſmuth s'accommodant le mieux qu'il pouvoit au génie & au ſentiment de *Chriſtine*, elle lui écrivit elle-même, & ſe déclara contente des corrections qu'il avoit faites (*a*). Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

Le 21. Juin 1687. L'an 1687.

Monſieur Wasmuth, *je ſuis ſatisfaite de vous, puiſque vous m'aſſurez que vous corrigerez dans votre excellent Ouvrage, tout ce qui peut me choquer ſur l'intérêt de la* Religion Catholique Romaine; *& pour cet effet je vous envoie les remarques que j'ai faites par le conſeil des gens de la profeſſion* (*). *Il eſt néceſſaire que vous me ſatisfaſſiez entiérement là-deſſus, ſi vous voulez que je vous continue ponctuellement l'aſſiſtance que je vous ai promiſe; ce que je ferai, ſi vous me ſatisfaites de même. Conſidérez ce que vous dites de la naiſſance de Notre Seigneur, qui choque également notre parti & le vôtre: il eſt de la prudence de ſe tenir à l'opinion commune. Vous verrez là-deſſus mes ſentimens, & ceux des Savans que j'ai conſultés. Dieu vous faſſe proſpérer. &c.*

Malgré la bonne volonté de la Reine, & les huit mille écus qu'elle avoit déjà fournis à l'impreſſion de cet Ouvrage, il ne parut pourtant pas du vivant de l'Auteur; car non ſeulement *Waſmuth* mourut l'année après, mais *Chriſtine* ne lui ſurvécut guéres plus de cinq mois. Cependant le fils de *Waſmuth*, Docteur en Médecine, publia trois ans après l'Ouvrage de ſon Pére, ſous le titre de *Novum Opus Aſtro-Chronologicum* &c. conténant, outre la Dédicace telle que le Pére l'avoit deſtinée à la Reine, vingt-neuf grandes feuilles impériales, remplies de calculs Aſtro-Chronologiques, qu'il appelle *Tabulas Chriſtianas* d'après le nom de *Chriſtine*. (†)

Ce fut deux années avant la mort de la Reine, que le célébre *Puffendorf* lui avoit inſinué qu'il voudroit bien lui dédier ſon Hiſtoire de la *Guerre Tricennale d'Allemagne*, dont elle fut contente. Mais ayant appris depuis, que dans la partie qui étoit déjà imprimée, il y avoit des paſſages ſur la Réformation de l'Égliſe par *Luther* & choſes ſemblables, qui avoient déplû à la Cour de *Rome*, cette dédicace n'eut pas lieu. (§) Cependant

(*a*) *Negociat. di* Polonia *pag.* 228.

(*) Pour ſatisfaire ſur-tout la curioſité des Aſtronomes, j'inférerai ces remarques & la correſpondance paſſée là-deſſus entre les Savans de part & d'autre, parce qu'elles ne ſe trouvent imprimées nulle part, que je ſache. *v. Append. N. XLI. XLII. & XLIII.*

(†) Nous inférerons dans l'Appendice cette Dédicace de *Waſmuth*, laquelle, quoique fort flatteuſe pour la Reine, ne laiſſe pas d'être très-bien couchée. *v. l'Appendice N. XLIV.*

(§) Mr. *Puffendorf* s'en plaint dans ſa Requête à *Charles XI.* en diſant: „ que par-

Negociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1685.

dant comme la Lettre que *Puffendorf* en avoit écrite à la Reine, ſert d'éclairciſſement à ladite Hiſtoire, nous inſérerons ici l'extrait que le Secretaire *Galdenblad* en avoit fait, avec les notes marginales de la Reine, qui devoient ſervir de minute à la réponſe qu'il devoit faire au Baron *de Puffendorf*. (a)

Contenu de la Lettre de Monſieur Puffendorf.

Il ne peut exprimer la joie qu'il a eu d'apprendre que la Reine ne déſaprouve pas ſon Hiſtoire; car quoiqu'il ſache avec quelle application & travail il l'a écrite, & que les Savans eſtiment ſes Ouvrages plus qu'il ne lui ſied de le dire, il n'auroit rien eſtimé tout cela, à moins que d'avoir auſſi l'approbation de la Reine, qui doit être préférée à celle de tout le Monde; non ſeulement pour la grande ſageſſe de S. M. mais auſſi parce que cette Hiſtoire traite de ſes exploits, que perſonne ne ſait mieux qu'elle-même. Il croit ne point pécher contre la Grandeur de la Reine, s'il oſe écrire un peu familiérement à une ſi grande Majeſté, d'autant qu'il y aura déſormais cette liaiſon entre la Reine & lui, que la Poſtérité ne nommera point *Chriſtine* ſans nommer *Puffendorf*, ni *Puffendorf* ſans nommer *Chriſtine*. On ſait bien qu'*Alexandre le Grand* eſtimoit qu'*Achille* avoit trouvé ſon *Homére*; & quoique la modeſtie ne permette point de ſe vanter, *Puffendorf* croit qu'on ne le blâmera pas, s'il prétend n'être pas inférieur à *Homére*. Pour l'Hiſtoire, quoique des gens d'eſprit ſoient d'opinion qu'elle aura beaucoup de grace, étant écrite avec une ſimplicité naïve, il croit néanmoins (pourvu que la Reine l'approuve) qu'il y pourra mêler

Au contraire, il me fait plaiſir.

*Cette viſion me fait aſſez rire. Mais les faits d'*Achille, *qu'ont-ils à faire avec ceux de* Guſtave *&* Chriſtine?

Je crois qu'il n'a pas tout-à-fait tort.

Je ne l'entends pas, il

(a) *Miſcell. Acad. p.* 63. 67. *item Mém. de* Chriſtine *T. II. p.* 269.

„ ce qu'il s'eſt déclaré trop bon *Proteſtant* dans ſon Hiſtoire, *Chriſtine*, au-lieu d'une „ récompenſe qu'elle lui avoit fait eſpérer, lui avoit écrit une Lettre bien forte là-deſſus: „ tandis qu'en même tems elle avoit dépenſé juſqu'à quinze mille écus pour les Tables „ Chronologiques du Profeſſeur *Waſmuth*. Les Domeſtiques de la Reine ayant de plus „ fait comprendre, comme par moquerie, (à *Puffendorf*) que pour avoir été ſi zélé „ pour le *Lutbéraniſme*, le Roi lui donnera ſans-doute d'autant plus de marques de ſa „ généroſité, qu'il a perdu celles que la Reine lui avoit deſtinées ...." Ce ſont des particularités que Mr. *de Berch*, Conſeiller de la Chancellerie de *Suède*, a eu la bonté de me communiquer, par la copie du Mémoire de *Puffendorf* au Roi *Charles XI.*

Digitized by Google

Il faut voir l'Original, ainſi j'aurois voulu que votre extrait eût été fait en Latin *& non en* François, *mais n'importe.*

Il fera ſagement.

Sur-tout il prendra garde de ne pas germaniſer ſon Latin, *ce qui rendroit ſon Hiſtoire barbare.*

Il faut m'envoyer le titre de tout cela.

Je le ferai.

Il fera à merveille.

Je le ferai.

mêler ſes ſentimens ſur les choſes qui ont été exécutées plus tard qu'il ne falloit, & cela ſans choquer perſonne, puiſqu'auſſi bien il n'y a point de mortel qui ne ſoit ſujet à faire des fautes. Il parcourra auſſi de-nouveau tout l'Ouvrage avec la derniére exactitude, & prendra conſeil ſur chaque parole & ſentence, afin que l'éclat de l'argument ne ſoit point offuſqué par le récit de l'Hiſtoire; mais pour cela, il ne ſuffit pas d'avoir recherché toute l'Archive de *Suède*, & de l'avoir conférée avec *Vittorio Siri*, qui a écrit ſur les Conſeils de la *France*, & avec *Leo Aitzema de Belgiâ Fœderatâ*. Il eſpére encore d'avoir, par le moyen d'un Ami à *Hambourg*, les Lettres de *Contaréni*, Ambaſſadeur de *Veniſe* à *Munſter*, & d'*Antoine Bruni*, *Eſpagnol*. Il y a dans la Bibliothéque du *Vatican* un Livre du *Traité de Weſtphalie*, écrit par un Moine, & tiré des Lettres du Légat du Pape *Fabio Chiſi*, dont *Puffendorf* a quelques Extraits; mais ſi la Reine en pouvoit avoir un exemplaire pour l'envoyer à Mr. *Texeira* à *Hambourg*, il croit en pouvoir tirer de grandes lumiéres pour ſon Ouvrage, & penſe qu'il y aura encore pluſieurs autres choſes à *Rome* qui pourroient ſervir à ſon deſſein. Il a conféré avec le Gouverneur-Général, qui a approuvé ſon intention, d'aller dans les Cours des Princes d'*Allemagne*, à *Berlin*, à *Dresde*, à *Munich*, *Stutgardt*, *Heidelberg*, *Caſſel*, *Darmſtadt*, *Wolfenbuttel*, *Hannovre*, pour demander communication des choſes concernant cette Hiſtoire; & pour mieux réuſſir, il tâchera d'avoir des recommandations du Roi, laiſſant au bon-plaiſir de la Reine de le recommander pour ce même effet à l'Electeur de *Baviére*. Par ce moyen il eſpére pouvoir deviner avec facilité les Conſeils ſecrets de la Maiſon d'*Autriche*, & de compoſer une Hiſtoire dont le Monde n'a pas encore vu la pareille.

Il eſpére que la Reine fournira aux dépens de tous ces voyages, de maniére qu'il pourra converſer avec honneur dans les Cours étrangéres, & gagner les Ecrivains pour avoir d'eux ce qui ſert à ſon ſujet. Il dit qu'il a

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1684.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

honte de dire, & le Gouverneur-Général le ſait, qu'il a ſouffert beaucoup de miſére depuis l'an 1677, qu'il commença d'écrire cette Hiſtoire, qu'il auroit pu finir en deux ans, s'il en eût eu les moyens; mais il eſpére que la Reine le ſoulagera ſelon la grandeur de ſon ame, enſorte qu'il puiſſe avoir une Bibliothéque copieuſe, un beau Jardin, & quelque lieu hors de la Ville pour ſe recréer.

Si ma bourſe étoit proportionnée à mon ame, ſes affaires iroient bien; mais il faut avoir patience, je ferai ce que je pourrai.
Ut ſupra.

Il recommande à S. M. deux de ſes filles pour les marier avec une dot proportionnée à leur qualité, afin qu'il ne ſoit pas forcé de les donner à des gens qui ne les méritent pas, ayant été lui-même obligé de manger la dot de ſa femme pendant qu'on l'a traitté indignement en *Suède*.

Sur le rapport de ce que le Gouverneur-Général a écrit touchant Mr. *Puffendorf*, V. M. a conſenti qu'il faut écrire à Mr. *Texeira*, afin de donner à Mr. *Puffendorf* plus d'argent qu'il n'a reçu de S. E. le Gouverneur-Général, qui eſt deux cent *Rixdalers*. C'eſt pourquoi s'il plaît à V. M. il faudroit ſavoir quelle ſomme on doit exprimer dans l'ordre à Mr. *Texeira*.

Ecrivez à Texeira *qu'il s'accorde avec lui le meilleur marché qu'il pourra.*

Chriſtine intercéda auſſi auprès du Duc de *Mantoue* pour le Libraire *Roſſi* de *Veniſe*, en le recommandant à ſa protection. (a)

Sans date.

Col mezzo di Perſona, la quale hà molto merito meco Cio: Dom. Roſſi *libraro in* Venezia, *hà implorato i miei ufficj preſſo V. A. affinch'ella voglia riceverlo ſotto la ſua protezzione; Ond' io però la prego vivamente a concedergliene la grazia, ed a favorirlo nelle ſue honeſte occorenze, accioch' egli goda il frutto della preſente mia raccomandazione, e reſti eſſaudita la confidenza di chi me l'hà richieſta, aſſicurando l'A. V. che le ne reſterò particolarmente tenuta, e mi confermo. &c.*

La

(a) *Lettere a' Principi pag. 66.*

La Reine promet de favoriser l'Abbé *Eidal* (*) & *Evert Haas*. (a)

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

Le 20. Juillet 1686.

L'an 1686.

J'ai reçu avec joie vos remercimens, auſſi-bien que l'expreſſion du zéle que vous témoignez avoir pour mon ſervice. Soyez perſuadé que j'embraſſerai toujours avec plaiſir les occaſions de favoriſer & vous & votre famille, comme j'ai fait juſqu'ici. Dieu vous faſſe proſpérer.

Au Chevalier de Terlon. *Sans date.*

Il y a pluſieurs Ordinaires que j'ai accordé à Evert Haas *la grace qu'il me demande par votre entremiſe, me l'ayant demandée autrefois en droiture, dont les dépêches ont été envoyées à mon Réſident* Texeira. *Je ſuis bien aiſe d'avoir prévenu vos inſtances en cette occaſion, vous aſſurant qu'en toute autre je ſerai prête à vous complaire, pour vous marquer l'état que je fais de votre perſonne & de votre amitié. Au-reſte ſoyez perſuadé que j'aurai une très-grande ſatisfaction de vous voir à* Rome; *priant Dieu, &c.*

Chriſtine approuvant fort la réſolution du Duc de *Mantoue*, de placer ſon Fils naturel au Collége *Clémentin*, l'aſſure qu'il y ſera bien recommandé. (b)

Le 26. Avril 1687.

L'an 1687.

Sere^mo. Signore. Mi reſe la lettera di V. A. il Signor Don Giovanni *ſuo figlio naturale, ch' ella hà mandato in queſto Collegio* Clementino, *ed in quell' inſtante lo conobbi dotato d'un, indole degna di V. A. e della ſua qualità, e ſpero, ch' egli ſi renderà ſempre più meritevole dell' amore dell' A. V. con la quale mi rallegro dell' ottima elezzione, c' hà fatto di queſt' unico luogo, ove ſi dà alla Gioventù di nobile, e ſublime naſcita la più bella educazione, che ſi può deſiderar in ogni profeſſio-*

(a) *Lettere a Diverſi pag. 10. & Mémoires de* Chriſtine. *Tom. I. p. 244. n. Et Lettere a' ſuoi Miniſtri pag. 61.*

(b) *Lettere a' Principi pag. 59.*

(*) Son pére étoit le Marchand de Nippes de *Chriſtine* à *Paris*, & grand-pére du Marquis d'*Aſfeld*, devenu Maréchal de *France* en 1734. Mémoires de *Chriſtine* Tom. I. P. 244. n.

Digitized by Google

Négotiations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1687.

feſſione, e che hoggidì fioriſſe a perfezzione ſotto la glorioſa protezzione del Maggior Cardinale che mai fù, e forſe ſarà. Deve però V. A. eſſer perſuaſa, che com' io reputo mio proprio intereſſe tutto ciò che a lei appartiene, coſi non laſcierò di comprovarlo nella perſona di queſto Signor ſuo figlio quello, che ſarò pronta a fare in qualunque ſua occorenza. Ringrazio intanto V. A. della confidenza c' hà riposto nel mio affetto verſo di lei in tal congiuntura, e le auguro ogni felicità.

D. V. A.

Affma. A. C.

L'Abbé Santini.

La Reine recommande au Doge *Moroſini* l'Archevêque *Maurocordato*, pour lui obtenir un Evêché du *Rite Grec* en *Morée*. (*a*)

Sans date.

Mon Couſin, l'Archevêque de Paronaxie, *nommé* Théophane Maurocordato, *a eu recours à ma protection pour obtenir dans la* Morée *quelque Evêché du* Rite Grec; *& comme j'ai toujours favoriſé ce bon Prélat, je vous le recommande, eſpérant qu'il ſe rendra digne de vos faveurs par ſon bon comportement dans le ſervice de Dieu, dont il a donné autrefois des preuves ailleurs, & particuliérement en* Hongrie, *ces derniéres années. Je vous prie de le favoriſer à ma conſidération, vous aſſurant que je vous en tiendrai un compte particulier. Je prie Dieu, &c.*

Chriſtine veut bien qu'un nommé *Giraud*, établi à *Strasbourg*, lui donne des nouvelles d'*Allemagne*. (*b*)

Le 17. *Mai* 1687.

Monſieur Giraud, *j'ai été bien aiſe d'apprendre par votre derniére Lettre, que votre frére ait été pourvu d'un Bénéfice à* Strasbourg, *& vous ſai bon gré de l'offre que vous me faites de ſon ſervice en ce Païs-là, d'où il pourra contenter ma curioſité en me donnant des nouvelles d'*Allemagne. *C'eſt le plus grand ſervice qu'il puiſſe me rendre en ces quartiers. Au reſte,*

(*a*) *Lettere d' Principi pag.* 128. (*b*) *Ibid. pag.* 199.

Digitized by Google

iuste, vous pouvez faire fonds sur ma protection en votre faveur & pour tous les vôtres dans les occasions qui se présenteront. Dieu vous face prospérer &c.

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

La Reine intercéde pour le Duc de *Nortumbria*, qui avoit été privé de ses Terres en *Tescane*. (a)

L'an 1665.

Li 24. *Nov.* 1665.

Sere^mo. Signore. Lo stato veramente degno di compatimento nel quale si ritrova hora il Duca di Nortumbria *per la privazione ch'egli soffre così de' suoi beni, m'induce a prendernе parte non solo pel merito della sua persona e Casa, e per le necessità in che lo vedo, mà per la divozione, e riverenza grande ch'egli professa a V. A. che parmi lo renda degno di goder gli effetti della giustizia, e beneficenza di lei a misura del suo bisogno. Sono però a pregar V. A. con particolar premura, a voler far rimettere il Duca nel libero godimento de' suoi effetti e beni, specialmente di* Monte-Regione *comprato per lui, ed agevolar l'effetto delle attinenze ed accrescimenti fatti, che portano di loro natura una breve esecuzione. Io sò che V. A. hà sempre molto stimato, e favorito il Duca e la sua Casa; Onde tanto più devo sperare che sia per farlo hora, che mi vede interressata nelle giuste convenienze di lui, e quanto io sia per rimanerne obligata a V. A. della quale io sono.*

Aff^mo.

C. A.

Elle écrivit l'année après au Duc de *Nortumbria* lui-même, en consentant qu'il acceptât la pension que le Roi de *France* vouloit lui donner. (b)

Hamburgo *li* 20. *Ottobre.* 1666.

Duca di Nortumbria. *Io non posso se non godere d'ogni vostro sollievo, e vantaggio; Onde non solo consento che accettiate la pensione ottenuta dal Rè di* Francia, *mà ancora mene rallegro, intendendo pure con questo, che la vostra figlia sia andata per approfitarsi maggiormente con la sua presenza degli emolumenti del Canonicato; E come voi con la vostra lettera mi*

havete

(a) *Lettere a' Principi pag.* 15. (b) *Ibid. pag.* 275.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1687.

havete moſtrato in queſte occaſioni il dovuto riſpetto, cosi m'aſſicuro del mio gradimento, e della diſpoſizione c'havrò continuatamente per voi, e per gl'intereſſi della Caſa voſtra, e Dio vi proſperi.

Pluſieurs années après, la Reine écrivit au Roi d'*Angleterre* en faveur de Mademoiſelle *Dudley di Nortumbria*, & y ajouta cette Lettre au Comte *de Caſtelmaine.* (*) (*a*)

Le 4. Octobre 1687.

Monſieur le Comte de Caſtelmaine, *j'ai la confiance de vous envoyer la Lettre ci-jointe, que j'ai écrite au Roi mon Frére, votre Maître, en faveur de Mademoiſelle* Charlotte Dudley de Nortumbrie, *dont vous verrez le contenu; vous priant de le préſenter de ma part au Roi, & de l'accompagner de vos bons offices pour lui obtenir l'honneur qu'elle deſire ſi ardemment: vous aſſurant que m'intéreſſant de tout mon cœur en ſa fortune, je vous tiendrai compte des bons offices que vous lui rendrez en ma conſidération; priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Le Duc de *Nortumbrie* étant mort, *Chriſtine* recommande au Grand-Duc de *Toſcane* ſes deux fils, dont le cadet étoit Gentilhomme de la Chambre de la Reine. Voici ſes deux Lettres. (*b*)

Sans date.

Altre volte io hò raccomandato a V. A. gl'intereſſi del fù Duca di Nortumbria, *e ſingolarmente una ſua lite con l'Abbate* Fabbroni, *ed havendo ella havuto la bontà di protegere le buone ragioni del Duca, ottenne più ſentenze favorevoli, e l'ultima fù deciſiva con pieni voti, e ſottoſcrizzione di tutta la Rota. Hora non oſtante, l'Abbate medemo ſperando forſe vantaggio dalla morte del Duca, procura, per tutte le vie, d'ottener la reviſione di detta Cauſa; Ond'io che hò riguardato ſempre con particolar propenſione gl'intereſſi, e le convenienze del fù*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 157. (*b*) *Ibid. pag.* 34. & 35.

(*) Le Roi *Charles II.* de la *Grande-Bretagne* faiſoit l'amour à la Comteſſe *de Caſtelmaine.* V. Mém. de *Chriſtine* Tom. II. p. 302.

Digitized by Google

fù Duca, havendo io hora più potenti motivi di protegere il preſente Duca ſuo figlio, per eſſer egli Cavalier della mia Camera, è più degno d'eſſer protetto ed ajutato nelle ſue giuſte occorrenze, moſſa anche dalla benevolenza che hà acquiſtato nel mio ſervitio di tanti anni il preſente Duca di Nortumbria, *figlio del defonto; vengo a pregar L' A. V. che voglia continuar verſo di lui, e della ſua Caſa gli atti della ſua beneficenza, e protezzione, col non permetter la reviſione di detta Cauſa, che ſarebbe loro di graviſſimo pregiudizio. Sarà queſta un' opra degna della pietà di V. A. alla qual'io ne profeſſerò ſpecial obligazione, e mi confermo.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1680.

L'autre Lettre eſt conçue en ces termes:

Sere^mo. Signore. Rendo infinite grazie a V. A. de' favori ſi degni della generoſità e pietà ſua, c'hà fatto ſin qui ai due fratelli Miſſarj; *prendo però la confidenza di venir a pregar L. A. V. che voglia reiterar le ſue efficaciſſime inſtanze per ſalvar loro la vita, la quale riconoſceranno dalla protezzione di V. A. oltre che tutta la lor Caſa merita d'eſſer protetta e compatita, ſpecialmente per haver viva una povera Madre vecchia con cinque figlie Monache, che tutti pregheranno Dio per L. A. V. ſe riceveranno la grazia. Io conſidero ch'a tanti motivi degni della di lei pietà, s'aggiungono quelli della ſua gloria troppo intereſſata nella conſervazione di queſti due poveri Giovani! Ond'io attendo con anſietà l'effetto favorevole d'una ſi alta protezzione, com' è quella di V. A. alla quale, ſenz' offenderla, non ſi potrà negar una grazia ſi dovuta. Io pure farò dal canto mio quanto mi ſarà poſſibile per ajutarli, mà da V. A. dipende principalmente la vita, e la morte loro: Di quanto ella farà per ſalvarli, io me le profeſſerò tenuta, e reſto. D. V. A.*

Aff^ma. C. A.

L'Abbate Santini.

Dans les deux Lettres ſuivantes de l'an 1686. & du 11. Janvier 1687. la Reine remercie le Prince de *Valenzaro* & le Comte *Romoaldo Vialardi*, du beau Cheval & du beau Tableau dont ils lui avoient fait préſent. (*a*).

Sans

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 145 & 176.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1687.

Sans date.

Monſieur le Prince de Valenzano, *j'ai reçu avec tout l'agrément que vous pouvez ſouhaitter le beau Cheval que vous m'avez envoyé & vous en remercie de tout mon cœur, auſſi-bien que des obligeantes expreſſions dont vous l'avez accompagné dans votre Lettre, vous aſſurant que je ſerai toujours prête à vous témoigner par des effets l'eſtime que j'ai pour votre amitié, priant Dieu, &c.*

Li 11. *Gen°.* 1687.

Comte Romoaldo Vialardi. *Il povero mendico che m'havete preſentato è ſtato ricevuto da me con tutta l'accoglienza che meritava, e l'hò ſtimato degno, benche lacero, e miſerabile, di ſtar nella mia Galleria frà i più nobili, e ben veſtiti. Vi ringrazio però di queſto dono da me ſommamente gradito, e che m'obliga a deſiderar le occaſioni di moſtarvene la mia gratitudine più con l'opere, che con le parole. Intanto vi confermo la mia propenſione, e ſtima particolare verſo la voſtra perſona, a cui auguro ogni proſperità.*

P. S. Conte, m'havete fatto un regalo degno dell' Imperator del mondo. Io non hò fatto coſa che da voi lo meritaſſi, ma ſpero nelle occaſioni di farvi conoſcere, che non l'havete mal impiegato.

Chriſtine félicita de-même le Connétable *Colonne* ſur la Vice-Royauté de *Naples* en ces termes. (*a*)

Li 29. *Novembre* 1687.

Signore Vice Rè Coneſtabile Colonna, *mio Primo. Com' io ſon informata dell' urgenza preciſa ch' ella hà havuto di renderſi in* Napoli *con tutta celerità, ed hò per altro evidenti prove della ſua cordial parzialità verſo di me; coſi ſon perſuaſa, che ſenza un' indiſpenſabile neceſſità non havrebbe ella mancato, prima di partir da* Roma, *d'adempir meco ogni termine di convenienza. Ricevo però con ſommo gradimento le ſue ſcuſe, e come intereſſata in ogni ſuo proſpero avvenimento, mi rallegro ſeco con tutto l'animo del poſſeſſo, c' hà preſo felice-*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 129.

Digitized by Google

felicemente di coteſto Governo, deſiderando che lo goda molti anni. Intanto la ringrazio delle ſue eſpreſſioni, aſſicurandola dell' aſſettuoſa volontà, e ſtima ſingolare, che conſerverò ſempre alla ſua perſona, ed al ſuo merito, e le auguro ogni vera proſperità.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.* L'an. 1687.

Parmi les Billets, que la Reine a écrits à l'Abbé *Santini*, ſon Secretaire pour l'*Italien*, on trouve celui qui ſuit. *Santini* étant malade, lui rapporte (*a*) qu'un P. *Ferdinando* lui avoit dit, qu'ayant vu la Reine, non ſeulement il l'avoit trouvée dans une parfaite ſanté, mais fraîche comme une Dame de quinze ans. Je ſouhaite, dit *Santini*, que V. M. vive encore une longue ſuite d'années. Sur quoi *Chriſtine* lui répondit:

D. Ferdinando *è un Ciarlone: ſtò ben per grazia d'Iddio: mà ſon vecchia, e lo connoſco, mà pur non mi voglio diſperar. Vi ringrazio, Dio vi eſaudiſca, e ci faccia campar inſieme.*

D. *Ferdinand* eſt une babillard: je me trouve bien, graces à Dieu; mais je me fais vieille, & je le ſens. Cependant je ne me déſeſpére pas (*b*). Je vous remercie de vos ſouhaits. Que Dieu vous exauce, & nous laiſſe vivre enſemble. (*)

La Reine remercia *Jean Paul Marana* (†) de ſon Panégyrique de *Louïs XIV.* & le félicita de la munificence de ce Monarque. (*c*)

Li 22. Maggio 1688.

Signor Giov: Paolo Marana. *Hò ricevuto con particolar gradimento il voſtro Panegirico in lode del Rè Chriſtianiſſimo, intereſſandomi io nelle glorie d'un ſi gran Rè, quanto nelle proprie; l'hò letto con guſto, e Compatiſco in tanto le voſtre diſaventure; godo però del ſoglievo che vi vien ſomminiſtrato dalla munificenza del Rè, mà voglio che reſtiate perſuaſo, che anch' io vi favorirò volontieri, dove potrò, ſtimando i voſtri virtuoſi talenti. Dio vi proſperi.*

Elle

(*a*) *Lettere a Diverſi pag.* 75.
(*b*) *V. Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 272.
(*c*) *Lettere a Diverſi pag.* 65.

(*) *Santini* travaillé de la gravelle, rend graces à la Reine de l'*Aqua d'Anticoli* qu'elle lui avoit donnée, & qui avoit attenué la pierre dans l'urétre.

(†) *Marana* étoit Auteur de l'Ouvrage fameux de l'*Eſpion Turc*. *Charpentier* dit (1) qu'il avoit été chargé de la Réviſion de ce Livre, qui fut imprimé avec la permiſſion de la Cour de *France*, après qu'elle en avoit fait ôter ce qui ne lui convenoit pas.

(1) *V. Carpenteriana p.* 30. & la Préface des Mémoires de *Chriſtine.*

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

Elle eſt contente que le Sr. *Carton* vienne la trouver, dès que ſon Ouvrage ſera complet, & elle remercie l'Abbé *de Foris* des Livres qu'il lui avoit envoyés. (*a*)

L'an 1689.

Le 14. *Août* 1688.

Monſieur Carton, *j'ai reçu agréablement votre Lettre, & je ſuis bien aiſe de voir que vous viendrez me trouver auſſitôt que votre Ouvrage ſera complet. Je vous attends avec impatience. Cependant je vous remercie du zéle extraordinaire que vous témoignez avoir pour mon ſervice, vous aſſurant que j'y répondrai par ma reconnoiſſance. Dieu vous conſerve & vous faſſe proſpérer.*

L'autre Lettre pour l'Abbé de Foris *eſt ſans date* (*b*).

Votre Lettre m'a donné bien de la joie en m'apprenant de vos nouvelles; & comme j'ai pour vous toute l'eſtime & l'amitié que vous méritez, les témoignages de votre affection me ſeront toujours fort agréables. Je vous remercie des Livres que vous m'avez envoyés, quoique je ne les aye pas encore reçus, & vous prie de croire que ce ſera toujours avec joye que j'embraſſerai les occaſions de vous témoigner l'état & l'eſtime que je fais de vous. Cependant je prie Dieu &c.

Ces deux Lettres en faveur des Marquis *Pallavicino* & *d'Arnoſo* furent expédiées deux mois avant la mort de la Reine. (*c*)

Al Duca di Mantova 5 *Feb°.* 1689.

Sere^mo. Signore. Con mio ſommo piacere incontro l'occaſione, che V. A. mi porge di favorire il Marcheſe Pietro Maria Pallavicino, *il quale però conoſcerà dalla premura con cui m'adopro per il ſuo intento, e con quanto affetto io conſidero tutto ciò che riguarda la ſodisfazzione di V. A. la quale può eſſer certa, che non mancherò dal canto mio di far quanto potrò perche il predetto Cavaliere reſti conſolato.*

Signor Vice Rè Conneſtabile Colonna. *Nell' anneſſo memoriale del Marcheſe d'*Arnoſa, *Don* Giacomo Paravagna, *troverà ella motivi coſi forti, di commiſerare il di lui ſtato, e di*

(*a*) *Negozianti di Polonia pag.* 229.
(*b*) *Lettere à Principi p.* 194.
(*c*) *Ibid. pag.* 64 & 131.

Digitized by Google

di ſuo figlio, che m'aſſicuro, ſarà per far godere ai medemi prontamente gli atti della ſua giuſtizia, e della ſua pietà, per ſollevarli dall' oppreſſione che patiſcono; nulladimeno raccomando alla di lei bontà quanto poſſo più vivamente i loro intereſſi, che mi ſono ſommamente a cuore, aſſicurandola, che di quanto ella farà per le loro convenienze, io le reſterò tenuta in particolar maniera, ed in tanto le auguro ogni preſperità.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1663.

Comme la plupart des Lettres de *Chriſtine* que nous venons de produire, ont été écrites ou aux Savans, ou en leur faveur, ou à des Perſonnes qui s'étoient diſtinguées dans le Métier de la guerre, ou en faveur de ceux qui vouloient s'y engager, nous ne finirions pas, ſi nous voulions rapporter toutes les autres de cette nature, & de ſimples Lettres de complimens. Nous en choiſirons quelques-unes qui nous ſemblent être les plus remarquables, & qui pourront éclaircir quelque point de l'Hiſtoire de ce tems-là, ou des Perſonnes dont il s'y agit.

Nous avons rapporté dans les Mémoires de *Chriſtine* (*a*) l'entretien qu'elle eut, étant en *France*, avec Mademoiſelle *de Montpenſier*, Fille de *Gaſton* Duc *d'Orléans*; & que *Chriſtine*, entre autres, lui avoit dit: *que la Ducheſſe de* Savoye, *Tante de Mademoiſelle, craignoit que cette Niéce, étant aimée du Duc, ne vînt à* Turin, *parce que la Ducheſſe elle-même vouloit gouverner. Chriſtine*, à ſon retour de *France*, ayant fait quelque ſéjour à la Cour de *Turin*, où elle fut traitée ſplendidement, avoit trouvé que l'autorité de la Ducheſſe y influoit dans toutes les affaires; c'eſt ſans-doute pour cela, que voulant recommander un Gentilhomme *Saxon*, nommé *de Falckenbauer* qui ſervoit dans les troupes, elle s'adreſſa plutôt à la Ducheſſe par la Lettre qu'elle lui écrivit (*b*) en ces termes:

Roma *li* 22. *Settembre* 1663.

Sere^ma. Ducheſſa mia Signora Sorella. Preſenterà a V. A. R. queſta mia Franceſco Chriſtoforo de Falckenhaver, *Gentilhuomo di* Saſſonia, *e Capitano Allemano, il quale bramando tuttavia d'avanzarſi coll' applicazione agli eſſercizj militari, ſtimerebbe ſua gran fortuna il poter eſſer in ſervizio del Signor Duca ſuo figlio con qualche honorevole Impiego nelle ſue truppe: Io però che ſono informata del valore, e merito del di lui Padre, volontieri mi ſono indotta a compiacerlo nell' inſtanze fattemi di raccomandarlo a V. A. R. ſi come fò vivamente per queſto ſuo intento; aſſicurandola ch' io le ſarò tenuta*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *Tom. I. pag.* 557. (*b*) *Lettere a' Principi pag.* 1.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1667.

ta d'ogni favore, ch' ella gli compartirà in mio riguardo, e confermandole in queſta occaſione la mia ſingolariſſima ſtima, ed affetto verſo di lei, reſto Di V. A. R.

Affma Sorella

C. A.

Chriſtine ne négligea pas pour cela d'entretenir bonne correſpondance avec le Duc même; voici la Réponſe qu'elle fit, peu de ſemaines auparavant, à la Lettre qu'il lui avoit écrite au ſujet de ſon Miniſtre Réſident à *Rome.* (*a*)

Li 27. Agoſto 1663.

Sere^mo. Signor Duca. Dal Commendator Gini *hò ricevuto con la lettera di V, A. R. ancora la viva eſpreſſione de' ſuoi ſenſi, che egli mi hà fatto; ed hò goduto molto di veder eſſo qualificato col Carattere di Reſidente di V. A. R. in queſta Corte, per haver qui Miniſtro per mezzo del quale poſſa io frequentamente far paleſe a lei, ed al mondo la ſtima particolare, che fò della qualità, e merito grande di V. A. R. e della ſua caſa. Al Commendatore hò eſpreſſo quanto io ne deſideri le occaſioni. Mi rimetto però a lui, che sò non rappreſenterà meno a V. A. R. di quanto che io ſono. Di V. A. R. &c.*

La Reine ſe trouvant quelques années après à *Hambourg*, écrivit cette Lettre au Marquis *Caſtel Rodrigo* en faveur du Baron *Ulfsparre*, *Suédois.* (*b*)

Le 22. Juillet 1685.

Monſieur mon Couſin, je ne puis pas refuſer au Baron Ulfsparre *cette Lettre de faveur auprès de vous, puisque c'eſt un Gentilhomme* Suédois *à qui je ſouhaite toute la ſatisfaction poſſible. Il deſire de vous ſervir dans les préſentes conjonctures de guerre, eſpérant d'obtenir de vous en ma conſidération quelque emploi digne de lui. C'eſt pourquoi je vous le recommande avec empreſſement, vous priant d'être perſuadé de la reconnoiſſance que j'en aurai, ſi vous lui accordez pour moi cette ſatisfaction, & je ſuis, &c.*

Mon Couſin

Votre bonne Couſine.

Telle

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 1.

(*b*) *Ibid. pag.* 142.

Digitized by Google

Telle étoit auſſi la Lettre pour *Jean Baptiſte Biron*, qu'elle écrivit à l'Evêque de *Munſter*, *Bernard van Galen*, vrai Apôtre guerrier, (*a*) qui fit tant de bruit & occaſionna tant d'affaires à la République d'*Hollande* & après à la *Suède*. (*b*)

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1667.

Hambourg *le* 16. *Juin* 1667.

Mon Couſin, je ne puis m'empêcher de vous recommander Jean Baptiſte de Biron, *puiſqu'il le mérite pour ſa valeur & la fidélité avec laquelle il a ſervi longtems dans mes Armées; & je le fais d'autant plus volontiers, qu'il m'aſſure d'être déjà connu de vous, & qu'autrefois vous lui avez accordé la grace de faire des levées pour votre ſervice. Il eſpére par ma recommandation d'obtenir de vous dans les conjonctures préſentes quelque emploi digne de lui; & comme je lui ſouhaitte avec zéle la conſolation qu'il demande, auſſi vous devez être perſuadé de ma reconnoiſſance. J'embraſſe volontiers cette occaſion de vous renouveller l'amitié & l'eſtime que je vous conſerverai toujours, priant Dieu, &c.*

Deux Lettres de la Reine en faveur du Baron *Guſtave Wrangel*, pour ſervir la République de *Veniſe* contre le *Turc*, prouvent qu'il y avoit été employé, mais qu'il n'avoit pas bien uſé de ſa fortune. L'une s'adreſſe au Procureur *Corraro*, ſans date, & l'autre au Procureur *Baſſadonna*. (*c*)

Sans date.

Monſieur le Procureur Corraro, *puiſque le* Nord *eſt tout en paix, le Baron* Guſtave Wrangel, *Gentilhomme* Suédois, *qui eſt fait pour la guerre, ne pouvant vivre dans l'oiſiveté, après avoir fait éclater ſa vertu & ſon courage dans la charge de Vice-Amiral & de Conſeiller de la Marine pour la* Suède, *& de Général-Maréchal-Lieutenant pour la* Pologne, *je lui ai conſeillé d'aller offrir ſes ſervices à la République contre l'Ennemi commun, eſpérant qu'elle ne les refuſera pas. Je connois ſi bien ſa réputation & ſa valeur, que je puis vous aſſurer qu'il ne ſera pas inutile. Je prends la confiance de vous le recommander, vous priant de le favoriſer de votre appui, & vous aſſurant que je vous ſerai redevable de toute*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *Tom. II. pag.* 199. *n.*

(*b*) *Lettere a Diverſi pag.* 36.

(*c*) *Lettere a' Principi. pag.* 148.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

toute l'aſſiſtance qu'il recevra de vous en ma conſidération. J'embraſſe avec joye cette occaſion pour vous aſſurer de l'amitié & de l'eſtime que je conſerve pour votre mérite, & prie Dieu &c.

L'an 1663.

Le 18. Juillet 1668. (a).

Monſieur le Procureur Baſſadona, *je ſuis trop perſuadée de la véritable amitié & affection que vous me portez, pour douter de vos ſoins & de vos bons offices en faveur du Sieur Baron* Guſtave Wrangel, *que je vous ai recommandé. J'aurois ſouhaitté pour l'amour de lui, qu'il eût mieux uſé de ſa fortune; mais il doit accuſer ſon malheur. Cependant je vous remercie de tout ce que vous avez fait en ſa faveur, vous priant de croire que j'en aurai toute la reconnoiſſance que vous méritez, & que je vous conſerverai de l'amitié, faiſant toujours eſtime & grand état de votre mérite, & priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Voici encore une autre Lettre au même *Baſſadona* en faveur du Comte *Coſchi*. (b)

Sans date.

Monſieur le Procureur Baſſadona, *vous m'avez donné toujours des marques ſi obligeantes de votre amitié & affection, que je ne ſaurois m'empêcher de vous donner celles de ma confiance, & de l'eſtime que je fais de votre perſonne & de votre autorité, lorsque les occaſions s'en préſentent. Je ſuis obligé de vous demander votre faveur, pour que le Comte* Coſchi *obtienne la grace qu'il demande dans le Mémoire, & que je voudrois bien obtenir, comme je l'eſpére, par votre moyen, en vertu de l'extrême deſir que j'ai d'obliger le Comte, qui a eu cette confiance en mes offices. C'eſt pourquoi je vous recommande cette affaire de tout mon cœur, vous aſſurant que je vous en ſerai redevable, & vous en témoignerai ma reconnoiſſance dans l'occaſion, & je prie Dieu, &c.*

P. S. Quand je vous dirai, Monſieur, que cette affaire vient de m'être recommandée par une perſonne qui eſt proche parent de Sa Sainteté, *je m'aſſure que vous ſerez perſuadé que j'ai raiſon de m'intéreſſer au bon ſuccès de cette affaire, que je vous recommande de tout mon cœur.*

Le

(a) *Lettere a' Principi pag.* 149. (b) *Ibid. pag.* 148.

Digitized by Google

Le Prince de *Turenne* avoit demandé à la Reine de s'intéreſſer pour ſon Neveu, qui alloit faire la Campagne de *Candie*; elle lui fit là-deſſus la Réponſe ſuivante (*a*).

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1683.

Le 26. Mars 1669.

Mon Couſin, j'ai reçu avec joye l'obligeante Lettre que vous m'avez écrite, & vous remercie des expreſſions que vous m'y donnez de votre amitié, que j'eſtime par le mérite de votre perſonne. Je vous prie d'être perſuadé que je ſuis prête à la cultiver dans toutes les occaſions qui ſe pourront préſenter; auſſi vous devez croire que ce ſera avec affection que je m'intéreſſerai dans les avantages de votre Neveu, & que je m'efforcerai de répondre, autant qu'il me ſera poſſible, à la confiance que vous avez en moi; mais à vous parler ſincérement, votre propre mérite, & celui de votre Neveu, ajoutez-y ce que la Cour de France *ſera de conſidérable & de réel pour le ſecours de* Candie, *tout cela parlera plus puiſſamment pour vos prétentions, que tous les bons offices que je pourrois vous rendre; néanmoins, puiſque vous me les demandez, je vous les promets de tout mon cœur, & cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

J'ai trouvé dans les Cahiers des Mſſ. de *Chriſtine* pluſieurs Lettres concernant le Colonel *Cleuter*. Elle paroît avoir eu ſes intérêts fort à cœur. Il ſemble qu'il a été chargé de la conduite du Régiment que *Chriſtine* fit lever pour le ſervice des *Vénitiens* contre le *Turc* (*b*). Il ſe conduiſit toujours bien, & la Reine en témoigne ſa ſatisfaction dans la Lettre ſuivante à *N. N.* qu'elle nomme ſon Couſin. (*c*)

Le 31. Août 1669.

Mon Couſin, j'ai reçu avec toute l'eſtime que vous méritez, la part que vous m'avez donnée de votre arrivée aux Eaux de Standie, *& vous remercie des obligeantes expreſſions dont vous l'avez accompagnée, auſſi-bien que des bonnes nouvelles que vous y avez ajoutées du Colonel* Cleuter, *étant ravie d'apprendre qu'il s'acquite dignement de ſon devoir. Je ſouhaitte paſſionnément de voir* Sa Sainteté, *ſoulagée par quelques heureux ſuccès de l'inquiétude où elle eſt pour l'intérêt commun, ce que je*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 192.
(*b*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 31 & 72.
(*c*) *Lettere a' Principi pag.* 163.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1683.

je veux eſpérer de votre prudence & valeur, qui eſt à-préſent ſa ſeule eſpérance, & me réjouiſſant avec vous de la gloire que vous avez acquiſe en cette occaſion, je prie Dieu de tout mon cœur qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.

Chriſtine Alexandra.

C'eſt le fils de ce *Cleuter*, qui, de Page de la Reine, étoit devenu Capitaine dans les Gardes de *Sa Sainteté*, que *Chriſtine* recommande au Duc de *Lorraine* dans cette Lettre. (*a*)

Le 19. *Juin* 1683.

Mon Couſin, je ne puis m'empêcher de vous écrire en faveur de Maſſimiliano *fils du Colonel* Cleuter, *qui après avoir ſervi ici huit ans en qualité de Capitaine dans les Gardes de* Sa Sainteté, *dont il a commandé une Compagnie, a eu l'envie d'aller chercher fortune dans la guerre contre l'Ennemi commun. Et comme ce Gentilhomme a été mon Page & a donné toujours des marques de cœur & d'honneur, qui l'ont rendu digne de ma protection, cela m'oblige de vous le recommander, pour lui obtenir dans vos Troupes quelque emploi qui lui convienne, & dont vous le jugerez capable. Je vous prie de croire que je vous ſerai ſenſiblement obligée de toutes les bontés que vous aurez pour lui à ma conſidération. Je vous aſſure de l'amitié & de l'eſtime que j'ai pour votre mérite, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde.*

C. A.

L'Abbé Santini.

Quelques années après que *Cleuter* fut devenu Colonel, *Chriſtine* le recommanda à *Moroſini* Capitaine-Général de *Veniſe*, par cette Lettre (*b*).

A Rome *le* 1. *Mars* 1687.

Mon Couſin, ce n'eſt pas par compliment, mais avec tout le ſoin dont je ſuis capable, que je vous recommande le Colonel Maſſimiliano Cleuter, *qui a amené un Corps de ſept cens* Allemans *au ſervice de votre République. Ce jeune homme a été nourri Page auprès de moi, ayant donné toujours & par-tout des*

(*a*) *Lettere d' Principi pag.* 42. (*b*) *Ibid. pag.* 137.

Digitized by Google

des marques de courage, qui l'ont rendu digne de ma protection. Je vous prie de le favoriſer, comme une perſonne dont la fortune m'eſt à cœur, vous aſſurant que je vous tiendrai compte de toutes les bontés que vous aurez pour lui en ma conſidération, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.* L'an 1683.

Elle lui donna de-même deux Lettres de recommandation pour le Comte *Königsmarc*, *Suédois*, & Général des Armées de terre de la République. (*a*)

La premiére eſt ſans date.

Le Colonel Maximilien Cleuter *vient au ſervice de la République de* Veniſe *avec ſept cens* Allemans; *& comme il a été mon Page, & qu'il s'eſt toujours rendu digne de ma protection par ſon courage, je vous le recommande avec ſoin, vous aſſurant que toutes les faveurs qu'il vous plaira de lui faire en ma conſidération, me ſeront agréables, & que je vous en tiendrai un compte exact. Je prie Dieu, &c.*

L'autre eſt datée du 20. *Septembre* 1687 (*b*).

Monſieur le Général Königsmarc, *le Colonel* Maximilien Cleuter *étant dans la néceſſité, comme il me le dit, de faire un tour en* Italie *pour ſes propres affaires, a eu recours à ma protection pour en avoir la permiſſion après la Campagne achevée; & comme il me ſemble qu'on peut lui accorder une ſi juſte demande, je vous prie de le favoriſer pour cet effet de votre côté, autant que vous le jugerez convenable. Cependant je me réjouis avec vous de la gloire que vous avez acquiſe, & des belles actions que vous faites, ſouhaittant que Dieu vous conſerve pour la gloire de la* Suède, *vous qui marchez ſi glorieuſement ſur les traces du grand homme qui vous a donné la vie, & qui m'a ſervi autrefois ſi glorieuſement & ſi fidélement. Je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

La Paix étant faite, & *Cleuter* ayant à vaquer à ſes affaires particuliéres en *Allemagne*, *Chriſtine* l'accompagna de ſes Lettres de recommandation, tant pour l'Electeur de *Cologne* & la Princeſſe Landgrave de *Heſſe-Caſſel*, que pour le Nonce de *Cologne* & la Ville de *Francfort*, leſquelles nous donnons ici de ſuite. (*c*) Toutes ces quatre Lettres ſont ſans date.

La

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 138.
(*b*) *Lettere d' ſuoi Miniſtri pag.* 24.
(*c*) *Lettere a' Principi pag.* 87, 88 & 89.

Négociations & commerce de Lettres de *Chriſtine.*

La premiére & la troiſiéme ſont en *Italien.*

A l'Electeur de Cologne.

L'an 1686.

Mon Couſin, le Colonel Cleuter *ayant un procès à vuider devant vos Juges & les Echevins de* Liége, *m'a demandé cette Lettre de recommandation auprès de votre Eminence, pour vous prier de vouloir ordonner qu'on lui rende une bonne & promte juſtice; & comme j'ai fort à cœur les intérêts de ce mien Serviteur, je le recommande avec ſoin à V. E., vous aſſurant que je vous ſerai obligée de toutes les faveurs que vous lui ferez pour l'amour de moi. J'embraſſe encore très-volontiers l'occaſion de vous écrire la préſente, pour renouveller à V. E. l'amitié & l'eſtime que j'ai pour votre mérite, étant*

Mon Couſin

Votre très-affectionnée Amie.

A la Princeſſe de Caſſel.

Ma Couſine, le Colonel Cleuter *qui eſt un des fidéles Serviteurs de ma Cour, m'ayant demandé cette Lettre de recommandation auprès de vous, pour lui obtenir votre protection dans l'intérêt qu'il a avec* Théobalde Schenoyer *Marchand de* Caſſel, *j'ai voulu accorder cette faveur à ſes bons ſervices, vous priant très-inſtamment d'avoir pour lui la bonté de le favoriſer en ma conſidération, afin qu'il puiſſe tirer promptement la ſatisfaction de ce qui lui eſt juſtement dû, vous aſſurant que je vous en ſerai obligée comme de la plus ſinguliére preuve que vous puiſſiez me donner de votre amitié, à laquelle je répondrai toujours par des marques dignes de l'eſtime que j'ai pour votre mérite, priant Dieu qu'il vous tienne, ma Couſine, en ſa ſainte & digne garde.*

Al Nunzio di Colonia.

Monſig^te. Reveren^mo. Il Colonnello Cleuter *hà biſogno del favore e dell' arbitrio di V. S. per ottenere una buona, e pronta ſpedizione d'alcune cauſe ch'egli hà in* Liegi, *com' egli medemo le rappreſenterà. Io però che hò motivi di cooperare agli avantaggi ed alle ſodisfazzioni di queſto mio attual ſervitore; prego V. S. ad haverlo per vivamente raccomandato, ed a fargli*

gli godere, per mio riguardo, quei favori, e quelle agevolazze, che giuſtamente potranno derivargli dall' autorità ſua, per farmi coſa tanto più accetta quanto più efficace, è il deſiderio mio d'intendere che il medemo Collonello rimanga conſolato nell' intento ſuo. Confermo a V. S. con queſta occaſione la mia particolar volontà e ſtima verſo il di lei merito, al quale auguro &c.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1687.

Pour la Ville de Francfort.

Meſſieurs, je ne puis pas refuſer aux bons & fidéles ſervices que me rend le Colonel Cleuter, *l'appui de cette recommandation auprès de vous, pour vous prier de lui rendre une bonne & prompte juſtice ſur la prétention qu'il a avec* Pierre de Perſod, *Marchand de votre Ville; vous aſſurant que de toutes les faveurs qu'il recevra de vous dans cette rencontre en ma conſidération, je vous en aurai une reconnoiſſance digne de l'amitié que vous me témoignerez en cette occaſion, priant Dieu, &c.*

Chriſtine s'intéreſſa de-même auprès de *Colbert*, Miniſtre de *France*, pour Madame *Giulia Diodati*, que le Comte *de Beauregard* avoit épouſée, mais enſuite abandonnée d'une maniére peu honnête (*a*).

Le 26. Juillet 1670.

Monſieur Colbert, *j'ai tant de confiance en votre amitié, que je ne fais pas difficulté de demander votre aſſiſtance en faveur du Sieur* Jean Baudet de Beauregard, *qui a épouſé ici Madame* Giulia Diodati, *Demoiſelle* Lucquoiſe, *ſans attendre le conſentement du Sieur* de Beauregard *ſon Pére. Et comme j'ai traitté ce mariage, le croyant aſſorti aux deux parties, je me ſens obligée de le protéger, & de chercher les moyens de le faire aggréer au Pére de ce Gentilhomme, qui ne ſe trouve coupable envers lui que d'un peu trop d'impatience, dont je ſuis cauſe, l'ayant perſuadé de lui faire obtenir ſon pardon, ce que j'eſpére par vos bons offices, & par l'autorité que vous avez ſur ſon Pére. Et pour vous informer particuliérement des qualités de la Demoiſelle, je vous dirai qu'elle eſt des premiéres Maiſons de* Lucques, *Parente de Meſſieurs les Cardinaux* Spada & Bonviſi, *Couſine de l'Avocat-Conſiſtorial* Bottini, *Prélat de*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 309. *Lettere a' Principi pag.* 189. *& Miſc. Polit. p.* 223. *&c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1672.

de mérite, qui eſt à-préſent Auditeur de Sa Sainteté, *& Niéce du Chevalier* Diodati, *Grand-Prieur de* Veniſe. *Elle a de l'eſprit & de la vertu, eſt aimable & bien faite, & ſon mérite me l'a toujours fait aimer & protéger. Je vous recommande donc leurs intérêts de tout mon cœur, afin que par votre autorité ils puiſſent être accueillis du Pére favorablement, & diſpoſez-le à agréer leur mariage par la conſidération que ſon fils a eu de m'obéir & de me plaire, en épouſant Mademoiſelle* Diodati. *J'eſpére que tout leur ſera favorable par votre autorité, & vous prie de m'obliger en cette affaire, à laquelle je ſuis très-ſenſible, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

P. S. Monſieur Colbert, *je vous prie de croire que je ſerai toujours prête à reconnoître vos ſoins dans toutes les occaſions que vous me donnerez de vous obliger.*

La Reine étant fort amie du Cardinal *Sforza*, c'eſt en cette conſidération qu'elle écrivit cette Lettre au Comte Général *Montecuculi*, autrefois Ambaſſadeur de l'*Empereur* auprès d'elle à la Cour de *Suède*, en faveur de *Fédérico Sforza*, Neveu dudit Cardinal. (*a*)

Le 17. *Mars* 1672.

Monſieur le Comte Montecuculi, *on eſt ſi perſuadé que vous êtes de mes amis, que quelques qualités qu'on poſſéde d'ailleurs pour être bien reçu, on deſire pourtant toujours d'être reconnu de ce nombre, afin de s'adreſſer agréablement à vous. Cette conſidération a obligé D.* Federico Sforza *à me demander cette Lettre pour vous, que je vous adreſſe avec plaiſir, me ſervant de l'occaſion pour vous aſſurer de la continuation de mon eſtime, & de mon ſouvenir. Je vous prie de conſidérer ce Gentilhomme comme une perſonne dont la fortune m'eſt à cœur, & auquel je prends un intérêt particulier. Le deſſein qu'il a d'aller chercher la gloire & la fortune ſi loin, eſt digne de toutes les faveurs & civilités que vous lui pouvez rendre; ſon nom & ſa maiſon ſont aſſez connus, & vous l'ayant nommé je crois vous l'avoir recommandé. Ce que je dois y ajouter de plus, eſt que mon Couſin le Cardinal* Sforze, *ſon Oncle, eſt de mes Amis intimes, & que je veux bien vous être toujours redevable de tout*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 180.

tout ce que vous ferez jamais d'obligeant pour lui, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

Chriſtine Alexandra.

L'an 1674.

Voici deux autres Parens du Cardinal *Adami*, que la Reine recommande à l'Electeur *Palatin*, au Grand-Duc de *Toſcane*, & au Prince de *Lichtenſtein* dans les Lettres ſuivantes. (*a*)

Le 19. *May* 1674.

A mon Frére l'Electeur Palatin *du* Rhin. *Mon Frére, je ſuis obligée de vous recommander le Sieur* Carlo Filippe Adami, *qui maintenant s'eſt engagé dans les Troupes* Impériales *deſtinées au ſecours de V. A. pour y chercher fortune. Je ſuis ſi intéreſſée à la lui procurer, que tout ce que je pourrois vous dire en ſa faveur, eſt au-deſſous de ce que je ſouhaitte que vous faſſiez pour lui. Il eſt proche Parent d'un Cardinal, qui par ſon mérite extraordinaire, & par l'amitié qu'il a pour moi, ſe diſtingue d'une maniére qui m'oblige de m'intéreſſer avec une paſſion toute particuliére à tout ce qui regarde ſa ſatisfaction. C'eſt pourquoi je vous prie avec tout l'empreſſement dont je ſuis capable, de protéger & favoriſer ce Gentilhomme, vous aſſurant que je vous ſerai toujours obligée de toutes les bontés que vous aurez pour lui, & me ſervant de l'occaſion pour vous aſſurer de la continuation de mon amitié & eſtime, je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde.*

Mon Frére,

votre bonne Sœur C. A.

L'Abbé Santini.

Al Gran Duca di Toſcana.

Li 3. *Aprile* 1677. (*b*).

Il riſpetto di perſona molto qualificata, e che hà meco gran merito, m'obliga a raccomandar a V. A. il Cavalier Antonio Vincenzo Adami, *nell' annunzio medemo del quale, troverà ella giuſti titoli di compiacere alla ſua inſtanza, mentre, oltre i proprj*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 97. (*b*) *Lettere a' Principi pag.* 24.

Negociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1677.

prj requiſiti, hà meriti hereditarj con la caſa di V. A. per ſervizj preſtati dal Cavalier Ludovico *ſuo Padre, e dal Sig.* Ottavio Adami *ſuo Zio, come ne farà coſtare: prego per tanto V. A. con ogni più viva premura, a provederlo di qualche impiego militare decente alla ſua qualità, onde habbia campo d'augmentare i meriti della ſua caſa nel ſervizio dell' A. V. del quale ſi profeſſa ſingolarmente divoto, mentre io l'aſſicuro che le ne reſterò con obligo particolare, e mi confermo D. V. A.*

Sans date (*a*).

Monſieur le Prince de Lichtenſtein, *je ſuis perſuadée que c'eſt vous obliger, que de vous écrire en faveur d'un Gentilhomme qui, par ſes ſervices dans l'Armée* Impériale, *s'eſt rendu digne de votre protection. J'eſpére que par ce motif vous me pardonnerez la confiance que je prends de vous le recommander, moi, qui n'ai pas la ſatisfaction de connoître votre perſonne, quoique la renommée m'ait aſſez inſtruite de vos bonnes qualités & de votre naiſſance; & il me ſemble que cette connoiſſance peut ſuffire pour me mettre en droit de vous demander votre faveur pour le Capitaine* Adami, *qui ſert dans le Régiment de* Montecuculi: *ce Gentilhomme eſt proche parent d'un grand Cardinal, qui eſt mon intime Ami; & je ſuis ſi intéreſſée & obligée à procurer du bien à tous ceux qui lui appartiennent ou qui en dépendent, que ne pouvant pour le préſent rien faire de plus pour ce Cavalier, je prends la confiance de vous le recommander, vous priant de vouloir le favoriſer dans toutes les occaſions où vous pourrez le faire. Si vous avez la bonté de répondre à mes deſirs, j'eſpére qu'il pourra bien arriver qu'un jour vous aurez ſujet de me remercier de vous l'avoir recommandé; cependant je puis bien vous aſſurer que je veux me charger de toutes les obligations qu'il vous aura, priant Dieu, &c.*

Chriſtine en applaudiſſant fort aux Actions héroïques du Général *Caprara*, le prie de favoriſer quelques-uns de ſes Amis. (*b*)

Le 17. Novembre 1685.

Monſieur le Maréchal Caprara, *je vous ai rendu juſtice en parlant avantageuſement de vous au ſujet de l'action héroïque de*

(*a*) *Lettere a' Principi. pag.* 178. (*b*) *Ibid. pag.* 191.

Digitized by Google

de Neuſel, *& je vous remercie de m'avoir donné un ſi beau & ſi rare ſpectacle que celui de voir un auſſi brave homme que vous, faire une ſi belle action, à laquelle j'ai plus applaudi que perſonne: cependant vous avez voulu m'en remercier, & cette occaſion vous a donné celle de me rafraîchir la mémoire des ſentimens de reſpect & de vénération que vous m'avez témoignés de tout tems, dont je vous ſai gré, avec toute l'eſtime qu'on doit à un auſſi brave & honnête homme que vous. Je vous en demande la continuation. En revanche je vous félicite de la réduction de* Caſſovie, *& prie Dieu qu'il vous conſerve & faſſe proſpérer toujours.*

Négotiations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1677.

Chriſtine Alexandra.

Le 21. Novembre 1676. (a).

Monſieur le Général Caprara, *on eſt perſuadé que vous êtes aſſez de mes Amis, pour prendre en quelque conſidération les intérêts de ceux que je vous recommande. C'eſt pourquoi l'on m'a demandé cette Lettre pour vous en faveur du Sieur* Michel d'Aſti *Gentilhomme* Romain, *de qui le frére & la maiſon veulent bien dépendre en quelque ſorte de moi, & qui ſe trouve maintenant en* Allemagne *pour y chercher fortune. Je vous prie de le conſidérer & favoriſer autant qu'il le mérite, vous aſſurant que je veux bien vous être obligée de toutes les bontés que vous aurez pour ce Gentilhomme à ma conſidération, & me ſervant de l'occaſion pour vous aſſurer auſſi de l'amitié & de l'eſtime que j'ai pour votre perſonne, je prie Dieu, &c.*

L'an 1669.

Sans date (b).

Monſieur le Maréchal Caprara, *je m'intéreſſe d'une maniére ſi particuliére dans la fortune du Comte* Bulgaro de Marſciano, *qui ſert dans l'Armée* Impériale, *que je ne puis m'empécher de vous renouveller mes recommandations en ſa faveur, pour lui obtenir quelque avancement dans les Poſtes vacans, ou qui viendront à vaquer. Je me réjouis avec vous de l'inouïe & immortelle action de* Bude, *à laquelle votre valeur a tant contribué. Je vous aſſure que je conſerverai une très-ſenſible reconnoiſſance de toutes les faveurs que ledit Comte rece-*

(a) *Lettere a' Principi. pag. 190.* (b) *Ibid. pag. 43.*

Digitized by Google

Negociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

recevra de vous pour l'amour de moi, priant Dieu qu'il vous conſerve & faſſe proſpérer.

L'an 1669.

La Reine recommande au Grand-Maître de *Malte* le Chevalier *Santarini* ſon Domeſtique, & le Chevalier *Caſali* (*a*).

Li 2. di Marzo 1669.

Havendo inteſo la buona diſpoſizione che hà V. E. di provedere il Cav^re. Santirani *d'una Commenda di grazia, hò voluto, mediante queſta mia, darne all' E. V. anche maggior impulſo, teſtificandole che come io deſidero a quel Cavaliere, riſpetto delle ſue qualità del Carattere che porta di mio ſervitore, ogni accreſcimento di comodo e d' honore, coſi ſarò per rimaner particolarmente tenuta a V. E. d'ogni favore ch'ella gli farà godere per mio riguardo, e rinuovando con queſt' occaſione a V. E. l' affettuoſa volontà e ſtima, che conſervo ſempre al di lei merito, mi confermo Di V. E.*

Affma ſempre.

Li 21. Aprile 1679. (*b*).

L'an 1687.

Portandoſi a Malta *il Cav^re.* Caſali, *di cui, come di tutta la ſua Caſa, tengo partial protezzione, hò voluto accompagnarlo colla preſente per V. E. a cui lo raccomando con ogni più viva premura, perche voglia, in grazia mia, protegerlo, e favorirlo con quella pienezza d'animo, ch'io mi prometto dalla bontà dell' E. V. aſſicurandola che quanto ella farà in avantaggio di quel Cavaliere, ſarà ſentito da me con ſommo gradimento, e mi confermo.*

Chriſtine s'intéreſſant à la fortune du Capitaine *Claude Martelli*, écrivit deux Lettres en ſa faveur (*c*).

Le 5. Juin 1683.

Au Comte de Melgar.

Mon Couſin, je m'intéreſſe d'une maniére ſi particuliére à la fortune du Capitaine Claudio Martelli, *que je ne puis m'empécher*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 41.
(*b*) *Ibid.*
(*c*) *Ibid. pag.* 171.

cher de vous renouveller mes recommandations en ſa faveur, ſur le bruit qui court de quelque réforme dans la Garniſon de Crémone, *où il ſe trouve préſentement avec ſa Compagnie d'Infanterie. Je vous prie de lui continuer votre protection, pour lui faire la grace de le conſerver dans le Service ſans le réformer, vous aſſurant que je vous ſerai ſenſiblement obligée de toutes les bontés que vous aurez pour ce Gentilhomme, en conſidération de cet office, que je paſſe du meilleur de mon cœur; & me ſervant de cette occaſion pour vous renouveller auſſi les aſſurances de mon eſtime & amitié, qui ſont entiérement acquiſes à votre mérite, je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1687.

Chriſtine Alexandra.

Le 26. Juillet 1687. (*a*).

Mon Couſin, le Capitaine Claudio Martelli, *Gentilhomme de* Fermo, *cherchant à pouſſer ſa fortune, après avoir ſervi comme Volontaire dans l'Armée* Impériale *devant* Bude, *il vous demande la grace d'une Compagnie dans les mêmes Troupes que vous commandez avec tant de gloire; & comme j'ai de fortes conſidérations qui m'obligent à m'intéreſſer à l'avancement de ce Gentilhomme, je le recommande de tout mon cœur à votre protection, dont je ſuis perſuadée qu'il ſe rendra digne par ſes ſervices, ſi vous lui accordez la grace qu'il deſire, & que je vous demande pour lui avec tout l'empreſſement dont je ſuis capable, vous aſſurant que je vous ſerai obligée de toutes les bontés que vous aurez pour lui en ma conſidération, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Voici encore une autre Lettre au Procureur *Angelo Moroſini* pour *Peruzzi* & ſon fils, *Vénitiens* (*b*).

Le 26. Avril 1685.

Monſieur le Procureur Angelo Moroſini, *je ne puis pas refuſer à* Antoine Peruzzi, Vénitien, *cette Lettre de faveur auprès de vous, puiſqu'il m'a bien ſervi quelque tems en qualité de Lanſpeſſade, & je lui ai promis ma protection en cette occaſion. Le zéle & l'envie qu'il a d'aller ſervir ſon Prince avec*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 157. (*b*) *Ibid. pag.* 137.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1687.

avec un de ſes fils contre l'Ennemi commun, lui fait deſirer votre protection. Je vous prie de le conſidérer comme une perſonne que je recommande, & de lui accorder pour l'amour de moi toutes les faveurs dont vous le jugerez digne, vous aſſurant que je vous en ſaurai bon gré, en attendant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.

Chriſtine recommande aux bonnes graces du Duc de *Lorraine* (*a*) le Comte *Bulgaro de Marſciano* & *François Montoio* ſervant en *Hongrie* dans l'Armée de l'*Empereur*.

Le 14. Septembre 1686.

Mon Couſin, après la gloire immortelle que vous venez d'acquérir devant Bude, *dont je me réjouis avec vous de tout mon cœur, je viens vous renouveller mes offices en faveur du Comte* Bulgaro de Marſciano, *vous priant de vous ſouvenir de favoriſer ſon avancement, que je prends fort à cœur par pluſieurs motifs; & je veux vous être obligée des graces qu'il recevra de vous en ma conſidération, & prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde.*

Sans date (*b*).

Mon Couſin, je prends la confiance de recommander à V. A. le Sieur François Montoio, *qui ſert dans le Régiment du Maréchal* Caprara, *vous priant de le protéger & favoriſer autant qu'il mérite de l'être, puiſque je veux bien vous être obligée de toutes les bontés que vous aurez pour ce Gentilhomme en ma conſidération. J'embraſſe avec d'autant plus de joie cette occaſion, qu'elle me fournit celle de me réjouir avec V. A. de la gloire que vous avez acquiſe en ſervant ſi glorieuſement & ſi utilement l'*Empereur *& la* Chrétienté. *Je ſouhaite de tout mon cœur que la fortune ſeconde toujours la grandeur de votre courage, & favoriſe vos héroïques actions, comme vous le méritez par cette valeur ſi diſtinguée que Dieu vous a donnée, & qu'il conſerve V. A. pour la gloire de notre Siécle & pour le bien de la* Chrétienté.

La Reine intercéde auprès du Comte *Fonſalida* & du Duc de *Mantoue* (*b*) pour le Duc d'*Alvito*, qui s'étoit battu en duel.

Le

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 42.
(*b*) *Ibid. pag.* 43.
(*c*) *Ibid. pag.* 155.

Digitized by Google

Le 18. *Août* 1687.

*Mon Couſin, je vous ai autrefois, témoigné l'intérêt que je prends en la Perſonne du Duc d'*Alvito; *maintenant qu'il eſt en Arrêt par votre ordre, & qu'il m'a repréſenté la cauſe de ſon malheur, je l'eſtime d'autant plus digne de ma protection, que je le crois innocent de ce dont on le ſoupçonne. C'eſt pourquoi je vous prie de vous contenter, en ma conſidération, de la peine qu'il a ſoufferte juſqu'ici, & de lui accorder ſa liberté, que je vous demande pour lui de tout mon cœur, vous aſſurant que ce ſera me donner une éclatante marque de votre amitié, & que je vous en ſerai obligée, priant Dieu &c.*

Al Duca di Mantoua (*a*).

Ritrovandoſi arreſtato nel Caſtello di Milano, *per ordine di quel Co. Govre., il Duca d'*Alvito *per un accidente del quale V. A. ſarà diſtintamente informata per parte del medemo; io compatendo queſta ſua diſgrazia, hò ſcritto in ſuo favore al Conte di* Fonſalida; *conſiderando però quanto poſſa giovargli la protezzione dell' A. V. ancora, alla medema lo raccomando con tutta l'efficacia imaginabile, pregandola a fargliene goder gli effetti per via del Miniſtro ch' ella tiene in* Milano, *con ordinargli, che procuri con premura d'ottener la liberatione del Duca, parendomi che la meriti per quanto hò potuto ſcorgere dalla relazione del fatto, e dichiarandomi che mele profeſſerò perciò molto particolarmente tenuta, reſto.*

De-même (*b*).

*Signor d'*Alvito. *Compatiſco la voſtra diſgrazia con tutto l'animo; Vi hò però raccomandato al Conte di* Fonſalida, *ed al Signor Duca di* Mantova *nella conformità che havete deſiderato. Piaccia a Dio che i miei ufficj vi ſiano coſi utili com'io bramo, e voi meritate, aſſicurandovi che non vi mancherà la mia protezzione, nè in queſta, nè in ogni altra voſtra occorrenza, pregandovi in tanto da Dio ogni conſolazione.*

La Reine ſe réjouiſſant de la gloire que le Général *Dunnewald* avoit acquiſe

(*a*) *Lettere d' Principi pag.* 156. (*b*) *Ibid. pag.* 56.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

quiſe par ſes belles actions en *Hongrie*, elle lui recommande le Comte *Almérici*, qui y étoit retourné à ſon poſte (*a*).

L'an 1672.

Le 25. Octobre 1687.

Monſieur le Général Dunnewald, *je n'ai pu refuſer au Comte* Almérici, *qui s'en retourne d'ici en* Hongrie, *cette Lettre de faveur pour vous recommander ſa perſonne & ſa fortune, vous priant de l'avancer autant qu'il mérite de l'être, en ma conſidération. Je me réjouis en même tems avec vous de la gloire qui vous revient de tant de belles actions, par leſquelles vous vous êtes diſtingué, & avez acquis l'eſtime univerſelle, & la mienne en particulier, qui prétends rendre toujours juſtice au mérite des braves gens. Sachez donc que je m'intéreſſe en votre fortune plus que vous ne penſez, & que je deſire qu'elle vous ſoit auſſi favorable que vous le méritez. Je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Voici deux Lettres de la Reine au Général Comte *de Koningsmarck* en faveur de *Guido Bonaventura* & du Baron *Roſe* (*b*).

Le 20. Avril 1686.

Monſieur le Général Koningsmarck, *j'ai de fortes conſidérations qui m'obligent de favoriſer le Sieur* Guido Bonaventura *Capitaine d'Infanterie ſur les Galéres du* Pape. *C'eſt pourquoi j'ai voulu vous le faire connoître par la préſente, vous priant de lui faire un accueil favorable, & de le protéger & conſidérer autant qu'il mérite de l'être à ma recommandation, vous aſſurant que je vous ſaurai gré de toutes les civilités que vous ferez à ce Gentilhomme, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Le 27. Avril 1687. (*c*).

Monſieur le Général Koningsmarck, *j'ai ordonné au Sieur Baron* de Roſe, *qui part d'ici pour aller ſervir au* Levant, *de vous témoigner l'eſtime que je fais de votre perſonne, & la juſtice que je rends à votre mérite, qui s'eſt ſi fort diſtingué par*

(*a*) *Negoz. di Pol. pag.* 236.
(*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri. pag.* 24.
(*c*) *Ibid. pag.* 25.

Digitized by Google

par la gloire que vous avez acquiſe par-tout. Et quoique ledit Baron ſoit aſſez connu de vous, il a néanmoins ſouhaitté ce témoignage de l'intérêt que je prends en ſa perſonne, & qui eſt le même que je prends en tout ce qu'il y a de braves & d'honnêtes gens dans le Monde ; ce que j'ai bien voulu lui accorder, vous priant de le conſidérer & favoriſer d'autant plus en ma conſidération, puiſque je veux bien vous tenir un compte particulier de tout ce que vous ferez d'obligeant pour lui par égard pour moi. Je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine. L'an 1663.

Chriſtine n'étoit pas tant à charge aux Princes & à d'autres Perſonnes de diſtinction par ſes Lettres de recommandation & de faveur qu'on lui avoit demandées, que ces mêmes Princes & autres le lui étoient, en lui recommandant auſſi leurs Amis & Serviteurs. La Reine étoit toujours prête à obliger ceux qui deſiroient ſes bons offices. Nous produirons ici une ſuite de ſes Lettres de cette nature. J'en omettrai pourtant un plus grand nombre à des perſonnes de moins de marque, pour ne pas trop allonger ce Recueil. *Chriſtine* ayant pris le Fils du Prince *dell'Amatrice* à ſon ſervice, répond au Pére qu'il s'y conduit très-bien, & qu'elle aura ſoin de lui (*a*).

Lettres de Chriſtine en réponſe à des perſonnes qui lui avoient demandé ſes bons offices.

Li 19. *Marzo* 1663.

*Principe dell'*Amatrice. *Alla Lettera con la quale voi mi ringraziate d'haver ricevuto al mio ſervizio il Marcheſe voſtro figlio, hò differito di riſponder ſin'hora, per poter ſignificarvi qualche coſa in ordine a ſuoi portamenti, quali corriſpondono in effetto al buon concetto, ch'io n'haveva, ſi per l'applicazione, e diligenza, con che adempiſce alle ſue parti, come per le altre buone qualità, che in lui concorrono: onde, reſtando io molto ſodisfatta di queſt'elezzione, hò voluto farne voi pure conſapevole per accreſcer in voi non ſolo il contento, che ne moſtrate, ma il motivo di conſervar al medemo voſtro figlio ſempre più vivi i voſtri ſentimenti di paterno affetto, mentre io v'aſſicuro che alle occorzenze voſtre, e di tutta la Caſa, non laſcierò di darvi rincontro nelle opere del mio gradimento e della ſtima, che vi porto. Vi ringrazio in tanto dell' ufficio, e vi prego da Dio ogni vera contentezza.*

En écrivant au Duc de *Parme*, elle lui promet qu'en vertu de ſa re-

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 147.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

commandation, elle accordera au jeune Comte *Scotti* la premiére Place de Page vacante (*a*).

Li 18. *Ottobre* 1664.

L'an 1664 &c.

Sere^mo. Signore. Hò ricevuto con gradimento pari alla ſtima ch' io fò della qualità, e merito di V. A. l'officio, ch' ella hà paſſato meco a favore del figlio primogenito del Co: Aleſſandro Scotti, *che deſidera d'haver luogo frà miei Paggi. Ond' io che trà le altre loro prerogative conſidero maſſime quella d'eſſer' in attual ſervizio di V. A. vorrei rimoſtar a lei prontamente per effetti queſti miei ſenſi; Ma l'eſſer per adeſſo il numero pieno, e promeſſe anche ad altri le prime vacanze, fà, ch'io mi retringa ad aſſicurarla, che al primo luogo che ſi darà ſenz' impegno, o vero ſe ſi accreſcerà il numero, il che più facilmente può ſegvire; io farò conſapevole L'A. V. affinche il ſoggetto da lei raccomandatomi poſſa reſtar compiaciuto nell' intento ſuo. Creda ella in tanto ch'io ſia per tenerne particolar memoria, e reſto D. V. A.*

Affma Sempre.

C. A.

Monſieur *Appelboom* ayant été envoyé de *Suède* auprès des *Etats-Généraux*, du tems que *Chriſtine* étoit encore ſur le Trône, il lui en renouvella le ſouvenir, qui lui fut ſi agréable, qu'elle lui écrivit la Lettre ſuivante pour l'aſſurer de ſa bienveillance (*b*).

Le 30. *Août* 1667.

Monſieur Appelboom, *vos bons & fidéles ſervices vous ont mérité toutes les graces que je vous ai jamais faites, & le ſouvenir que vous m'en témoignez encore après tant d'années par votre Lettre, eſt bien obligeant. Je vous remercie de l'occaſion que vous m'avez donnée de vous témoigner mon eſtime, & vous aſſure que vous pouvez toujours compter ſur tout ce que je puis pour votre ſatisfaction & pour vos intérêts, priant Dieu &c.*

Elle promet à la Ducheſſe *de Guiſe* de lui rendre auprès du *Pape* tous les bons offices qu'elle lui demande (*c*).

Sans

(*a*) *Lettere a' Principi p.* 67.
(*b*) *Negoz. di* Pollonia *pag.* 227.
(*c*) *Lettere a' Principi p.* 203.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1670.

Sans date.

J'ai tant d'amitié & d'eſtime pour votre perſonne & pour votre mérite, que je m'intéreſſerai toujours avec beaucoup d'affection à tout ce qui vous regarde. C'eſt vous aſſurer que je ne manquerai pas de vous rendre auprès de Sa Sainteté *tous les bons offices que vous me demandez, ſouhaittant d'y réuſſir ſelon votre deſir, pour vous confirmer d'autant plus dans la confiance que vous prenez en moi. Je prie Dieu, &c.*

Chriſtine dit à la Ducheſſe de *Savoye*, qu'elle fera grand cas de ſa recommandation en faveur de l'Abbé *Bartoli* (*a*).

Li 4. *Ottobre* 1670.

Sere^ma. Signora. All' Abb^te. Bartoli, *che V. A. R. mi raccomanda con particolare premura, farò conoſcer nelle ſue occorrenze, quanta ſtima io faccia de' ſuoi ufficj, e della confidenza ch'ella hà ripoſto nell' opera mia a favor di lui. Ringrazio in tanto V. A. R. dell' occaſione che mi hà dato d'atteſtarle la mia ſingolare affezione, e d'aſſicurarla, come fò, del deſiderio che tengo di rimoſtrarle frequentemente che ſono Di. V. A. R.*

Dans la Lettre ſuivante à la Comteſſe *Balducci Gambalonga*, la Reine promet de faire tout ſon poſſible pour la réconcilier avec ſon Mari (*b*).

Li — Aprile 1679.

Conteſſa Balducci Gambalonga. *Io vi hò protetta ſin qui, ſecondo che mi è ſtato ſuggerito da chi fà le parti voſtre in queſta Corte, e l'hò fatto volontieri, per eſſer perſuaſa, che una Dama, pari voſtra, havrebbe corriſpoſto a' miei favori con una intiera raſſegnazione, la quale potrà meritar da me la continuazione; Ma per parlarvi con ogni ſincerità, e ſchiettezza, io non poſſo approvar il deſiderio che voi moſtrate d'uſcir dal monaſtero, ſinche non ſia fatto il voſtro aggiuſtamento col Conte voſtro marito, a qual fine io m'offeriſco d'impiegar tutta la mia autorità, perche ſegua con ogni ſicurezza, ed honorevolezza voſtra. Se frà tanto voleſte mutar luogo, e monaſtero, potrete ſciegliervene un' altro, ed io m'adoprerò a farvelo*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 11.

(*b*) *Lettere a' Diverſi pag.* 86.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1670.

velo ottenere, ſe ſarà poſſibile, parendomi che al voſtro decoro, reputazione, e quiete convenga d'operar coſi, accertandovi, ch' io non voglio tener mano a procurarvi quelle ſodiſfazioni che ſiano di voſtro pregiudizio, perche ſarebbe mal corriſpondere alla confidenza c'havete riposto in me, quand' io non rifletteſſi i voſtri intereſſi coſi importanti. Vi prego però di conſiderare, quel tanto che vi ſarà rappreſentato dal voſtro Procurator, al quale hò detto, e fatto dir piu particolarmente i miei ſentimenti. Intanto vi domando un' intiera raſſegnazione alla mia volontà, della quale vi potrete prometter' ogni favor, e corteſia nei termini convenienti al voſtro ſtato. Dio vi proſperi, e conſoli come deſidero.

Voici trois Lettres de compliment, une pour *Grimani* Ambaſſadeur de *Veniſe* à *Rome*, & deux pour ſon Epouſe (*a*).

De Hambourg, *le 7. Mars* 1668.

Monſieur l'Ambaſſadeur Grimani, *j'ai reçu avec toute l'eſtime que vous méritez la Lettre que vous m'avez écrite, pour faire part de votre arrivée à* Rome *avec le Caractére d'Ambaſſadeur de la République de* Veniſe, *que vous méritez ſi bien. Je vous remercie de vos expreſſions en cette occaſion; & comme je ſuis en poſſeſſion de l'amitié des Miniſtres de ladite République en la Cour de* Rome, *je m'efforcerai de m'acquérir la vôtre, en vous témoignant l'eſtime que je fais de votre perſonne, auſſi-bien que de votre caractére. Je ſouhaitte avec impatience mon retour pour vous mieux perſuader de ces vérités, & cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde, &c.*

De la même date (*b*).

Madame l'Ambaſſadrice Grimani, *je vous remercie des civilités que vous m'avez faites à l'occaſion de votre venue à* Rome. *Eſtimant, autant que je le fais, votre affection, les témoignages que vous m'en donnerez me ſeront toujours très-agréables; je vous demande la conſervation de votre amitié, vous aſſurant de la ſatisfaction que j'aurai à mon retour de vous faire mieux connoître l'eſtime & la tendreſſe dont je vous honorerai toujours. Cependant je prie Dieu &c.*

Le

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 167. (*b*) *Ibid. pag.* 168.

Digitized by Google

Le 11. *Juillet* 1671. (*a*).

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1669.

Madame Grimani, *j'ai reçu avec plaiſir la nouvelle que vous m'avez donnée de votre arrivée à* Veniſe, *auſſi-bien que les expreſſions dont vous l'avez accompagnée; & comme j'eſtime votre affection, je vous en demande la continuation, vous aſſurant que j'y répondrai par la tendreſſe & l'eſtime que je conſerverai toujours pour votre perſonne, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

En voici deux autres pour le Prince & la Princeſſe *de Ligny* (*b*).

Le 12. *Mars* 1672.

Mon Couſin, je fais tant d'eſtime & d'état de votre perſonne, que vous devez être perſuadé que j'ai reçu vos Lettres avec joie, auſſi-bien que les expreſſions obligeantes dont le Pére Manderſcheit (*) *les a accompagnées de votre part. Vous me ferez plaiſir de me donner ſouvent occaſion de vous témoigner la véritable conſidération que j'ai pour votre perſonne, à laquelle je rendrai toujours, en tout tems & en tout lieu, la juſtice que votre mérite exige de ceux qui le connoiſſent. Je prie Dieu qu'il vous tienne, mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde.*

Ma Couſine, votre ſouvenir m'eſt aſſez cher, pour aimer les obligeantes marques que vous m'en avez données. Je vous en remercie de tout mon cœur, & vous proteſte que je ne laiſſerai jamais paſſer aucune occaſion de vous témoigner l'eſtime & l'amitié particuliére que je vous conſerverai toute ma vie, priant Dieu qu'il vous tienne, ma Couſine, en ſa ſainte & digne garde.

La Reine promet réitérativement au Prince d'*Avellino*, de s'intéreſſer pour le P. *Pignatelli* ſon Oncle, ſitôt que le Conclave ſera fini (*c*).

Le 6. *Juillet* 1669.

*Monſieur le Prince d'*Avellino, *je vous remercie de l'occaſion que*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 168.
(*b*) *Ibid. pag.* 195.
(*c*) *Ibid pag.* 132.

(*) Jéſuite, Chapelain de l'Ambaſſadeur d'*Eſpagne* auprès de la Reine *Chriſtine* en Suede: nous avons parlé amplement de lui dans ces *Mémoires*, *Tom. I. p.* 222. 427. & 467. &c.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an. 1669.

que vous m'avez donnée de vous renouveller l'amitié & l'eſtime que j'ai pour votre mérite; mais j'avoue que cette ſatisfaction eſt bien troublée par le regret que je ſens d'avoir employé inutilement mes offices en faveur du Pére Pignatelli *votre Oncle, que vous m'avez recommandé pour l'Evêché d'*Avellino, *puiſqu'on l'avoit déjà deſtiné à un autre. Je ſouhaitte de plus heureuſes rencontres, qui me donnent la joie de pouvoir vous témoigner utilement la volonté que j'ai de vous obliger, priant cependant &c.*

L'autre eſt ſans date (*a*).

*La Lettre que vous m'avez écrite au ſujet de l'Evêché d'*Avellino, *m'a été rendue quelques jours après l'entrée des Cardinaux dans le Conclave, ce qui m'oblige à différer les offices que vous déſirez de moi en faveur du Pére* Pignatelli *votre Oncle; mais je n'oublierai pas de les employer après l'élection, lorsque le tems & la conjoncture ſera propre, ſouhaittant d'y pouvoir réuſſir, pour vous donner cette ſatisfaction, & vous témoigner en effet la volonté que j'ai de vous obliger, priant Dieu &c.*

Ses politeſſes pour le Frére du Duc de *Matalona* ſont un effet de l'eſtime qu'elle a pour lui (*b*).

Le 27. Avril 1675.

Monſieur le Duc de Matalona, *j'ai vu avec plaiſir les expreſſions dont vous vous ſervez dans votre Lettre pour me remercier de la conſidération que j'ai eue pour D.* Martino *votre Frére, qui aura bien ſu connoître l'état que je fais de votre perſonne & de votre amitié, à laquelle je répondrai toujours par de véritables marques de conſidération & d'eſtime, dans toutes les occaſions que vous me ferez naître. Cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

La Reine remercie *Domingo de Gusman* de s'être réconcilié, à ſes inſtances, avec *Curzio Franciotti*, & le prie d'en uſer de-même avec *Stéphano Spada* (*c*).

Le

(*a*) *Lettere d' Principi pag.* 133.
(*b*) *Ibid.*
(*c*) *Ibid.*

Digitized by Google

Le 17. Janvier 1674.

L'an 1674.

Don Domingo de Gusmann, *eſtimant comme je fais votre perſonne & votre mérite, je crois pouvoir eſpérer que vous ne ferez pas difficulté de répondre à l'envie que j'ai de voir le Sieur* Curzio Franciotti *entiérement rétabli dans votre amitié, dont il eſt digne par les ſentimens de conſidération qu'il a pour vous. C'eſt pourquoi je vous prie d'oublier à mon égard tout ce qui s'eſt paſſé entre vous, & de m'aſſurer que vous n'aurez pas à l'avenir pour ce Gentilhomme d'autres ſentimens que d'amitié & de bienveillance; & ſoyez perſuadé que c'eſt me faire plaiſir que de conſentir à cet accommodement que je vous propoſe, parce qu'il me tient fort au cœur, priant Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Le 21. Avril 1674. (*a*)

Don Domingo de Gusmann, *vous en avez agi ſi honnêtement dans l'affaire de l'accommodement du Sieur* Curzio Franciotti, *que cela m'oblige à vous demander d'avoir pour moi la même complaiſance à l'égard du Sieur* Stéphano Spada, *qui a pour vous tous les ſentimens d'eſtime & de conſidération que vous pouvez deſirer. J'ai de puiſſans motifs pour m'intéreſſer avec paſſion à ce qui touche ce Gentilhomme. C'eſt pourquoi je vous prie en ma conſidération d'oublier tous les mécontentemens paſſés, & d'être perſuadé que ce ſera m'obliger que d'embraſſer avec joie toutes les occaſions de vous favoriſer, priant Dieu &c.*

Chriſtine aſſure le Duc de *Mantoue* qu'en toute occaſion où ſes bons offices pourront avoir lieu, elle lui fera connoître ſa promtitude à les lui rendre (*b*).

Li 21. Settembre 1675.

Con ragione V. A. può prometterſi della mia pronta volontà d'adoperarmi in ciò che concerne la ſua ſodisfazione, e l'havrei fatto con ogni premura nel particolare della riſegna dell' Abbadia di S. Maria *degli* Angeli, *come V. A. deſidera, ſe non mi naſceſſero delle difficoltà inſuperabili, che ſi havran qui, in conceder*

(*a*) *Lettere e' Principi pag.* 134. (*b*) *Ibid. pag.* 44.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1678.

der ſimili grazie; Onde mi perſuado che V. A. s'appaggherà per adeſſo del mio buon' animo in luogo dell' effetto, mentre l'aſſicuro, che in altre occaſioni ove conoſcerò che l'opera mia poſſa eſſer fruttuoſa, non laſcierò di farle conoſcere la ſtima che fò de' ſuoi uffici, e reſto D. V. A.

Elle promet à la Princeſſe de *Lobcowiz* de favoriſer, en tout ce qu'elle pourra, le Prince ſon Fils, doué de ſi bonnes qualités (*a*).

Le 11. *Janvier* 1676.

Madame la Princeſſe Lobcowiz, *j'ai vu le Prince* Lobcowiz *votre Fils, qui m'a rendu votre Lettre pleine d'expreſſions obligeantes, qui ont été reçues auſſi agréablement que vous pouvez le ſouhaitter. Je vous en remercie, en me réjouiſſant avec vous des bonnes qualités du Prince votre Fils, que j'ai trouvé ſage & bien fait. Je l'obligerai & le favoriſerai en tout ce que je pourrai pour l'amour de vous, & pour l'amour de lui-même; & je ſouhaitte que Dieu vous le conſerve grand nombre d'années, & le comble de bonheur, auſſi-bien que vous.*

Chriſtine promet de ne pas manquer de donner au Comte *Montecuculi* & à ſon Fils de véritables marques de ſon amitié par les trois Lettres qu'elle écrit au Pére (*b*).

Le 2. *Juillet* 1678.

Monſieur le Prince Montecuculi, (*), *vos remercimens ſur le bon accueil que j'ai fait au Seigneur Comte votre Fils, ont été reçus de moi avec toute l'eſtime que je dois à l'affection que vous m'avez toujours témoignée, vous aſſurant que je continuerai avec joie de vous donner & à votre Fils de véritables marques de mon amitié, & de la conſidération que j'ai pour vous, priant Dieu &c.*

Deux

(*a*) *Lettere d' Principi pag.* 204. (*b*) *Ibid pag.* 182.

(*) Le Secretaire de la Reine lui écrivit ce Billet ſur le titre de Prince donné au Comte *Montecuculi*: *Dalla Segretaria del Signor Card.* Pio, *hò ſaputo. che ſin hora ſi tratta col ſolo titolo di Conte* Montecuculi, *Tenente Generali di S. M. C. ne ſi ſà che ſia dichearato Principi o Duca per ancora. E coma ſtimo che quando cio ſegva, ne darà parte a V. M. coſi pare, che ſi potrebbe trattare al ſolito per adeſſo, mi rimetto all'ordine che mi darà ſopra di cio.* La Reine y répondit de ſa propre main: *Aſpettate ſin al proſſimo.*

Digitized by Google

Deux Lettres ſans date.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1680.

1. (*a*) *J'ai vu votre Fils, qui m'a rendu votre Lettre pleine d'obligeantes expreſſions, que j'ai reçues avec toute l'eſtime que vous méritez. J'eſpére qu'il vous dira la maniére dont je l'ai reçu, auſſi-bien que le cas que je fais de votre amitié, à laquelle je répondrai toujours par de véritables marques de la mienne. Cependant je vous remercie de vos civilités, & me réjouiſſant avec vous des bonnes qualités de votre Fils, je ſouhaitte que Dieu le conſerve longues années auſſi-bien que vous.*

Sans date.

2. (*b*) *Monſieur le Comte* Montecuculi, *votre Fils, m'a rendu une Lettre de votre part, qui a été auſſi agréablement reçue que vous le pouvez deſirer, eſtimant fort les marques d'affection dont elle eſt remplie. J'ai voulu vous en remercier par la préſente, & vous féliciter en même tems des bonnes qualités du Sieur Comte votre Fils, qui dans ſa perſonne a dequoi devenir très-digne de vous, me paroiſſant un jeune Seigneur très-bien fait & fort honnête homme. Je tâcherai de lui faire connoître l'eſtime & l'amitié que j'ai pour vous dans toutes les occaſions qu'il me donnera pendant ſon ſéjour en cette Cour, & je vous remercie d'avoir bien voulu me le faire connoître. Je prie Dieu &c.*

Les remercimens du Nonce *Cantelmi* font naître à *Chriſtine* le deſir de lui rendre des ſervices plus importans (*b*).

Li 17. Ottobre 1680.

*Monſignor. Io hò tanta Conſiderazione per voi, e per la voſtra caſa, che hò gradito ſommamente le occaſioni di comprovarla con gli ufficj c' hò interpoſti a favor della medema, appreſſo il il Rè d'*Inghilterra; *Mà il voſtro ringraziamento è coſi ſoprabondante a quello c' hò fatto, che più m'accreſce il deſiderio d'altre congiunture più rilevanti, ond'io poſſa teſtificarvi meglio la pienezza della mia volontà verſo di voi, e della Voſtra famiglia, augurandovi intanto vera proſperità.*

Voici

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 183.
(*b*) *Ibid. pag.* 184.
(*c*) *Lettere a' Diverſi pag.* 20.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

Voici ſa Réponſe à la Lettre de la Ducheſſe de *Saxe-Lawenbourg*, que le Pére Général, ſon Couſin, lui avoit rendue (*a*).

Le 18. Juillet 1682.

L'an 1682.

Madame la Ducheſſe de Saxe-Lawembourg, *votre Lettre m'a été bien rendue par le Pére Général votre Couſin, qui me ſera témoin auprès de vous, de la joie avec laquelle je l'ai reçue, auſſi-bien que de l'eſtime & de la tendreſſe que je vous conſerve. Je vous remercie de la maniére obligeante dont vous vous exprimez, vous demandant la continuation de votre amitié, à laquelle je répondrai toujours par de véritables marques de la mienne. Cependant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

La Reine ayant propoſé au *Pape* le Duc de *Guadagne* pour commander toutes ſes Troupes, elle l'avertit par deux Lettres, que le Marquis d'*Oddi* avoit obtenu ce Généralat avec une paye ſi chetive qu'elle avoit honte de le lui dire (*b*).

Le 29. Avril 1682.

Monſieur le Duc de Guadagne, *il a pris envie au* Pape *d'avoir un Officier de qualité & de conſidération pour commander toutes ſes Troupes. J'ai cru l'occaſion bonne de vous en avertir, & je vois que les diſpoſitions vous ſont aſſez favorables. La difficulté eſt qu'on veut payer peu, & que je voudrois vous faire avoir une paye digne de vous; mais je n'oſe eſpérer de l'obtenir. Tout le reſte vous eſt favorable, & je crois pouvoir vous aſſurer, que vous trouverez ici un Emploi aſſez agréable, & que vous pourrez ſervir votre Prince avec gloire & honneur. Dites-moi là-deſſus vos intentions, & laiſſez-moi faire. J'eſpére ajuſter tout à votre avantage, pourvu que je ſache vos intentions. Parlez-moi clair, & laiſſez-moi le ſoin de votre fortune; je la pouſſerai le plus loin qu'il me ſera poſſible, dans le miſérable ſiécle où nous ſommes; & ſi vous me croyez, rendez-vous traitable, & prenez ce qu'on vous donnera; car avec le tems vos avantages augmenteront, ou ſous ce Pontife même, ou ſous un autre qui ſera plus libéral. Je vous demande le dernier ſecret, & cependant*

(*a*) *Lettere d. Principi pag.* 179. (*b*) *Ibid. pag.* 140.

Digitized by Google

dant je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1682 &c.

Le 17 Juin 1682 (*a*).

Monſieur le Duc de Guadagna, *quand je vous écrivis, on m'avoit parlé de vous d'une maniére à me perſuader qu'on ſouhaittoit de vous employer, ſi vos prétentions n'étoient pas trop hautes; mais depuis, l'économie l'a emporté, comme je le croirois, ſur toute autre conſidération; & voyant qu'on avoit réſolu d'établir un Poſte, & une paye qui n'étoit pas digne de vous, j'ai cru qu'il ne falloit pas pouſſer les choſes plus loin. On a déclaré, comme vous l'aurez ſu, le Marquis* degl' d'Oddi *Général de Bataille, avec ſi peu de paye que j'ai honte de vous le dire. Cependant je vous remercie de tout ce que vous me dites d'obligeant, & ſuis ravie de voir la ſage & honnête diſpoſition où vous êtes. Je vous prie de croire que je ſerai alerte, & qu'il n'échappera aucune occaſion proportionnée à votre mérite, dans laquelle je ne faſſe mes efforts pour vous procurer une fortune digne de vous. Je ſouhaitte d'y réuſſir ſelon mon deſir, mais j'ai ſujet de croire que ma protection vous ſera plutôt un obſtacle dans un tems où les recommantions de tout le monde ne ſervent de rien; cependant ſi les conjonctures répondent à mes ſouhaits, j'eſpére que je ne vous ſerai pas tout-à-fait inutile. Tenez-vous prêt à tout, & attendez de mes nouvelles. Adieu.*

Elle promet à la Vice-Reine de *Naples*, qu'elle favoriſera le Docteur d'*Egiaréta*, par l'eſtime qu'elle fait de ſa recommandation (*b*).

Li 29. Aprile 1684.

Signora Vice Regina, Marcheſa del Carpio, *mia Prona. A. D.* Manoel de Egiareta *ch'ella mi raccomanda con la ſua lettera, farò conoſcere con favorirlo nelle pretenſioni ch'egli hà in queſta Corte, quanta ſtima io faccia della perſona e del di lei, merito aſſicurandola intanto, ch'io hò goduto molto dell' occaſione ch'ella m'hà dato, di teſtificarle la mia cordialità verſo di lei anche per corriſponder alle continuate dimoſtrazioni d'affetto, e di corteſia, ch'io ricevo dal Vice Rè ſuo conſorte, e le prego da Dio ogni proſperità.*

En

(*a*) *Lettere a' Principi. pag.* 141. (*b*) *Ibid. pag.* 117.

Digitized by Google

Negotiations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1685 &c.

En considération du même Vice-Roi, la Reine promet de s'employer pour la Ducheſſe *de Cornia* (*a*).

Li 19. *Maggio* 1685.

La Ducheſſa della Cornia, *è degna ugualmente di favore, e di compaſſione nello ſtato in cui ſi trova, ed io per corriſponder alla confidenza ed alla premura, farò tutto il poſſibile per ſolevarla. Deſidero altre occaſioni di rimoſtrarle l'affettuoſa volontà, e ſtima, che profeſſo al ſuo merito, al quale auguro tutte le più vere proſperità.*

Elle déclare au Duc de *Mantoue*, qu'en ſa conſidération elle a favoriſé la Demoiſelle *Roſe* avec bien du plaiſir (*b*).

Li 14. *Luglio* 1685.

Può V. A. con ragione perſuaderſi della mia prontezza a rimoſtarle nelle opere, alle occaſioni di ſua premura, l'affetto, e la ſtima, che le profeſſo; riconoſcerà però L'A. V. queſta verità ſpecialmente nel conſeguimento delle due doti c'hà ottenuto qui, per mio riguardo, la* Zitella Roſa *da lei raccomandatami, con che deſidero altre occaſioni di moſtrarmele qual io ſono D. V. A. &c.

La Reine promet au Marquis *de Parelle* de favoriſer ſes bonnes intentions, en lui faiſant compliment ſur ſon zéle pour le Service (*c*).

Le 29. *Décembre* 1685.

Monſieur le Marquis de Parelle, *j'ai bien reçu la Lettre que vous m'avez écrite le* 8. *du mois dernier, pour m'informer de ce qui ſe paſſe dans les Païs où le deſir de la gloire vous engage. J'admire votre zéle, & vos nobles efforts, qui mériteroient d'être mieux ſecondés; & je ſuis perſuadée que vous feriez des merveilles, ſi tout le monde faiſoit ſon devoir. Vous ſavez vous-même ce qu'on peut eſpérer d'ici, néanmoins je tâcherai de favoriſer vos bonnes intentions autant qu'il me ſera poſſible. Cependant je vous remercie des rapports que vous me faites; ils me ſont d'autant plus agréables, qu'ils m'aſſurent que*

(*a*) *Lettere a' Principi. pag.* 122.
(*b*) *Ibid. pag.* 53.
(*c*) *Ibid. pag.* 201.

Digitized by Google

que vous êtes plein de vie & de santé. Je prie Dieu qu'il vous conserve, & vous fasse prospérer.

Négociations & Commerce de Lettres de Christine. L'an 1686. &c.

Elle protége la Maison Rangoni en considération du Duc de Mantoue (a).

Li 2. Novembre 1686.

Vedo per la Lettera di V. A. quanto le siano a cuore gl'interessi della Marchesa D. Teresa Rangoni, *ed io che desidero di cooperare quanto più posso alle sodisfazioni dell' A. V. e che porto anche una particolar disposizione verso la Casa* Rangoni, *non mancherò di proteger efficacemente la causa della Marchesa sudetta, affinchè le sia resa qui una buona giustizia; mentre ringrazio V. A. della confidenza che hà riposto nell' opera mia in questa occasione, e resto. &c.*

Les mêmes civilités au même Duc & au Comte *Romoldo Vialardi* (b).

Al Duca di Mantova *li 2. Novembre 1686.*

Mi hà resa la lettera di V. A. il P. D. Henrico Violardi *ch'essa mi raccomanda, il quale già da me conosciuto, e stimato, parmi degno dell' elettione che L'A. V. hà fatto di lui per il Vescovato di* Mantova. *Onde io gli ho esibito la mia assistenza in tutto ciò che possa occorrergli, e gliela confirmerò con le opere, se meme presenterà l'occasione, per fargli conoscere in qual considerazione, e stima sia di me chiunque dipende da V. A. Compatisco in tanto chi resta frustrato della speranza, concepita, e chi merita d'esserne da V. A. con altri favori consolato, con che mi confermo. &c.*

Al detto Conte Romoaldo Vialardi (c).

Hò veduto, con molto mio piacere, il P. D. Henrico Vialardi, *si per la consimiglianza di sangue, che hà con esso voi, si anco per le sue proprie qualità che lo rendono degno di considerazione e di stima. Onde potete persuadervi, che non gli lascierò mancare gli effetti della mia protezzione dove gli potesse bisognare. Mi rallegro con voi che sia stato promosso di cotesto Ves-*

(a) *Lettere a' Principi. pag.* 56.
(b) *Ibid.*
(c) *Ibid. pag.* 57.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

Veſcovato, che Dio glielo faccia gòdere lungamente, e conſervi e proſperi voi come deſidero.

L'an 1687 &c.

Les ſoins de la Reine s'étendoient même aux Théatres, & elle remercie le Duc de *Mantoue* de lui avoir prêté un célébre Chanteur nommé *Finalino*, en louant ſa belle voix & les progrès qu'il a faits à *Rome* (*a*).

Li 5. Aprile 1687.

Sere^mo. Signore. Mi è piaciuto tanto la bella voce, e la maniera di cantare di Finalino, *muſico di V. A. che hò preſo la confidenza di trattenerlo qui per qualche meſe, ſperando che dalla corteſia dell' A. V. non mi ſi ricuſerà queſta ſodisfazzione, tanto più, ch'io ſpero di rimandarlo a V. A. tanto ſuperiore a ſe ſteſſo, quanto al preſente è ad ogn'altro muſico, ch'io habbia mai ſentito. La prego però del ſuo beneplacito ſenza che ne riſulti a* Finalino *alcun pregiudizio nel di lei Servizio, dichiarandomi che mele profeſſerò per ciò molto particolarmente tenuta, e reſto D. V. A.*

C. A.

De la main de la Reine.

L'Abbe Santini.

qu'eſta lettera biſogna darla aperta al Muſico.

Elle promet auſſi de favoriſer *Barbara Riccioni*, Chanteuſe du Duc, de laquelle elle loue les talens & le caractére aimable (*b*).

Li 31. Maggio 1687.

Mi è ſtata reſa la lettera di V. A. dalla Barbara Riccioni, *alla quale baſta l'eſſer ſua ſerva, e Virtuoſa attuale, per havermi diſpoſta a conſiderarla, e favorirla, come merita, per ſi pregiato carattere, di cui la ſcorgo ben degna non ſolo per la ſua virtù, mà eziandio per le altre amabili qualità che l'adornano. Ringrazio però L'. A. V. di havermela fatta conoſcere, e d'havermi inſieme dato occaſione di moſtrar, nella perſona di queſta ſua Virtuoſa, la cordialità con la quale mi profeſſo D. V. A.*

Ce

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 59. (*b*) *Ibid pag.* 60.

Ce même Duc, ayant recommandé à la Reine le Comte *Cocaſtelli*, & celui-ci ayant fait de grands progrès dans les Sciences, elle le prie de l'employer à ſon ſervice, dont il s'acquittera fort bien (*a*). Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

Li 13. *Marzo* 1688. L'an 1680 &c.

Si ricorderà V. A. d'havermi raccomandato il Co. Luigi Coçaſtelli *di* Montiglio, *quando venne a* Roma *per lo ſtudio delle ſcienze, nelle quali hà poi fatto ſi gran progeſſo in poco tempo, che ben dimoſtra la felicità del ſuo ingegno, e de' ſuoi talenti. E come perciò ſi è reſo tanto più degno di quella particolar protezzione che L'. A. V. ne tiene, coſi anco hà dato a me efficace motivo di venir a raccomandarlo a lei, perche voglia compiacerſi, come la prego, d'accreſcerlo generoſamente nelle ſue grazie, con honorarlo di poſto nel ſuo ſenato alla prima congiuntura, ond' egli habbia campo d'eſſercitar la ſua abilità ad imitazione de' ſuoi Antenati in ſervizio di V. A. la quale coſi farà vedere che ſà degnamente premiare la virtù ed il merito, non oſtante la Gioventù del ſoggetto, mentre per altro è di matura prudenza, e di qualità corriſpondenti alla ſua naſcita. Io che riguardo la bontà, e la virtù di queſto Cavalliere con particolar propenſione verſo di lui, hò grandemente a cuore i ſuoi avanzamenti, onde mi dichiaro che profeſſerò all' A. V. un' obligo ſpeciale, s' ella gli farà per mio riguardo la predetta grazia, e reſto.*

Nous allons reprendre le fil d'affaires plus ſérieures, & en premier lieu celles qui regardent l'état des Finances de *Chriſtine*. La Paix de *Nimégue* l'ayant miſe en paiſible poſſeſſion de ſes Domaines, tant en *Suède* qu'en *Poméranie*, elle dépêcha de nouveau le Marquis *del Monte* pour *Stockholm*, afin de faire en ſon nom quelque changement parmi les Adminiſtrateurs & les Receveurs de ſes Finances. Nous en avons aſſez dit dans ſes Mémoires (*b*). Nous ajouterons ici, qu'elle ne put pas ſe diſpenſer de reprocher au Sieur *Ced*..... ſon ingratitude, en ce qu'ayant été employé à ſon ſervice, il avoit accepté de la Cour, où il alloit, une commiſſion qui tendoit à ſon préjudice. Nous n'en inférerons trois Lettres écrites de ſa propre main, que pour faire remarquer qu'il n'a jamais manqué de perſonnes ingrates dans le monde, & qu'à l'égard de *Chriſtine*, elle les haïſſoit ſouverainement, & s'en vengeoit autant qu'elle pouvoit (*c*). *La troiſième Ambaſſade du Marquis del Monte pour la Cour de Suède.*

Le

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 62.
(*b*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 199.
(*c*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri. pag.* 32.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1673 &c.

Le 20. Juillet 1680.

Monſieur Ced..... *je ſuis fort ſurpriſe de voir que vous ayez accepté la commiſſion que l'on vous a donnée d'aller en* Gotlande, *exécuter des ordres ſi préjudiciables & outrageans à ma perſonne, & à mes droits, qui devroient vous être ſacrés, & à tous les* Suédois *de naiſſance, de quelque rang ou qualité qu'ils puiſſent être. Mais j'ai tort d'en être ſurpriſe; je ſuis ſi accoutumée à l'ingratitude, que ni la vôtre, ni celle de perſonne ne doit me ſurprendre; & quelque indigne que vous vous ſoyez rendu par cette action de mes bonnes graces, & de mes bienfaits, je diſſimulerois avec vous, comme je l'ai fait avec tant d'autres, ſi je pouvois pardonner la vôtre ſans me faire à moi-même un tort irréparable. J'ai donc ordonné au Marquis* del Monte *mon Envoyé Extraordinaire, de vous dire mes ſentimens, & de vous exprimer ceux de mon indignation, de laquelle vous ſentirez aſſez les effets, quand vous y penſerez le moins, lui ayant ordonné de vous dépoſſéder de ma part de vos Charges, & de les faire remplir par d'autres perſonnes plus dignes de les occuper que vous. Obéiſſez ſans replique, ſi vous ne voulez vous rendre encore plus criminel par votre desobéiſſance.*

Les deux Lettres ſuivantes à ſon Gouverneur-Général *Jean Olivekrans*, regardent de-même ſes affaires œconomiques, & ſont conçues en ces termes.

De Rome *le 16. Janvier 1683.*

Si l'ingratitude & la perfidie des hommes étoit capable de m'étonner, je ſerois ſurpriſe de celle de cet Ami, ou plutôt de cet Ennemi, dont vous me parlez; mais je ne ſuis pas ſi novice dans le monde, que de trouver étrange ce qui arrive tous les jours. Je pardonne tout de tout mon cœur, & je ne veux pas m'en venger. Je ſais ſouffrir & diſſimuler, & ſoyez aſſuré que je me moque de toutes ces intrigues & cabales; j'en ai bien d'autres à diſſiper, dont je viendrai bien auſſi à bout, s'il plaît à Dieu.

Cependant je croirois faire un grand tort à ma juſtice, ſi je ne témoignois pas la ſatisfaction que j'ai de votre conduite. Je ſuis auſſi ſatisfaite de vous, que je ſuis mal ſatisfaite du reſte; & après Dieu & moi-même, je mets toute ma confiance en vous ſeul.

Vous

Digitized by Google

Vous êtes ſage & fidéle. Je ne puis qu'approuver juſqu'ici tout ce que vous avez fait ; continuez à me bien ſervir, je ne ſerai pas ingrate. Je vous envoie tout ce qu'il vous faut ; ce qui manque ſuivra l'ordinaire prochain. Je ſouhaitte que vous deveniez Sénateur de Suède, *car je voudrois qu'après le Roi & la Famille héréditaire, vous fuſſiez le plus puiſſant du Royaume ; mais je crains que lorsque vous le ſerez, vous ne quittiez mon ſervice, ou que vous ne changiez de conduite à mon égard. Aſſurez-moi que vous me ſerez toujours fidéle, & que vous continuerez à me ſervir comme vous l'avez fait. Le Marquis m'eſt caution pour vous, & il m'aſſure que vous ſerez toujours le même. Ne le faites pas mentir. Au reſte j'approuve tout ce que vous avez fait juſqu'ici, & me remets pour le ſurplus à mes Dépêches* Suédoiſes, *qui ſont toutes de moi, quoiqu'écrites de la main de mon Secretaire, mes Secretaires n'étant que ſimples copiſtes à mon égard. Continuez à me bien ſervir, & ne craignez rien. Le Marquis vous dira le reſte de ma part. Adieu, je me porte bien graces à Dieu, & ſuis gaye & robuſte.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1683.

De Rome *le* 22. *Mai* 1683.

Vous verrez par mes Dépêches Suédoiſes, *que j'approuve tout ce que vous avez fait avec tant de ſageſſe & de vigueur. Il ne me reſte qu'à vous dire, que je ſuis dans l'impatience de voir l'échange fait de mes Domaines de* Poméranie *contre l'équivalent en* Bréme, *ſur quoi je n'ai rien à vous dire, ſinon de vous faire ſouvenir qu'on devroit me récompenſer à* Bréme, *non ſeulement de ce que je poſſéde en* Poméranie, *mais auſſi de ce que je devrois y poſſéder en vertu de mon Recès, & ſouvenez-vous auſſi que je dois être récompenſée des revenus que je perds en* Poméranie *depuis tant d'années. Je m'aſſure que vous ne négligerez rien de nos avantages, & que vous aurez l'ambition de ne faire pas un échange moins avantageux que celui qui fut fait d'*Ohland *par le Marquis ; au contraire, je me promets de votre dextérité & de votre zéle, que vous m'avantagerez beaucoup en tout, & que j'aurai ſujet d'applaudir à tout ce que vous ferez à l'avenir, comme vous m'avez obligé de le faire juſqu'ici, avec joie & avantage pour moi. Je vous avoue que l'injurieuſe & indigne maniére avec laquelle on me traitte en* Suéde, *me met dans le dernier déſeſpoir ; & ſi l'on ne change de conduite à mon égard, je ſuis preſque réſolue d'aller*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1680.

d'aller moi-même en Suède *demander juſtice au Roi. Epargnez-moi cette peine, s'il eſt poſſible; & ſervez-moi toujours comme vous faites, afin que j'aye ſujet d'être ſatisfaite de vous toute ma vie. Adieu. J'ordonne à* Broberg *de payer, ſi vous l'ordonnez.* (*).

Pour Mr. *Olivekrans*, (*a*). *Chriſtine* lui preſcrit des régles à ſuivre dans ſa nouvelle Charge, étant fort aiſe qu'il fût bien dans l'eſprit du Roi, pourvu que ce ne fût pas à ſes dépens (*b*).

Le 7. Juin 1680.

Monſieur Olivekrans, *en réponſe à votre Lettre du* 20. *d'Avril, je vous dirai qu'il ſera fort à mon gré que vous m'écriviez toujours en* François, *car vous le faites très-bien. Après cela je ſuis fort ſatisfaite du zéle que vous témoignez pour mon ſervice, & de la déférence que vous avez pour le Marquis; obéiſſez-lui comme à moi-même tant qu'il ſera préſent. Touchant le maniement de mon argent, il y a long-tems que j'ai donné tous les ordres néceſſaires pour le tenir à ma ſeule diſpoſition, & cette réſolution ne changera jamais. J'approuve votre deſſein d'aller viſiter toutes les Provinces de mes Domaines, & de conférer après cela avec mon Réſident* Texeira, *pour y mettre tout le bon ordre que vous jugerez profitable à mon ſervice, ſur quoi j'attends vos projets avec ceux du Marquis, & je réſoudrai ce que je jugerai m'être convenable. Pour ce qui concerne le fait de* Broberg, *obéiſſez là-deſſus aux ordres du Marquis, qui réſoudra ce qu'il trouvera à propos; ſur-tout je ne voudrois pas qu'on entrât en procès là-deſſus contre lui, parce qu'il doit vous ſuffire de vous être juſtifié à moi.*

Au-reſte je ſuis ravie de voir que vous ſoyez bien dans l'eſprit du Roi, & que vous y ſerez toujours mieux par les importans ſervices que vous tâchez de lui rendre, me promettant que vous ne le ſervirez jamais à mes dépens. J'ai appris auſſi avec plaiſir, que de Geer *a obtenu la permiſſion d'em-*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. p.* 199. (*b*) *Lettres a' ſuoi Miniſtri. pag.* 33.

(*) C'eſt Mr. *de Barnekow*, Gouverneur de la Province de *Blekingue*, qui a eu la bonté de me procurer ces deux Lettres, dont il conſerve les originaux.

Digitized by Google

d'embarquer ſes Canons de fer à Norcoping, *& d'en faire le tranſport hors du Païs, & même que* Kurque *a eu ſon fait dans le procès contre* Renſtierna. *Continuez vos ſoins à me bien ſervir, & ſoyez perſuadé de la juſtice que je rendrai à vos fidéles ſervices, Dieu &c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1682.

Comme dans la précédente Lettre il eſt fait mention du Sieur *de Geer*, nous en mettrons ici une autre de la Reine à lui-même (*a*).

Le 3. May 1681.

Monſieur de Geer, *j'ai reçu avec plaiſir la Lettre que vous m'avez écrite au ſujet de la Ferme de* Norcoping, *que le Marquis* del Monte, *mon Envoyé Extraordinaire, vous a donnée. J'en ſuis fort ſatisfaite, & j'eſpére que vous vous acquitterez ſi bien de votre devoir, que j'aurai occaſion de vous faire jouir de mes bonnes graces, comme votre Pére ſe les étoit acquiſes par ſes importans ſervices.* (*) *Dieu vous faſſe proſpérer.*

Voici comment *Chriſtine* s'exprime envers *Olivekrans* ſur la naiſſance du Prince de *Suède*, qui fut enſuite le Roi *Charles XII.* (†).

De Rome *le* 1. *Août* 1682.

Vous m'avez donné la meilleure nouvelle du monde, en m'annonçant l'heureuſe naiſſance du Prince de Suède. *Ne manquez pas d'aller féliciter le Roi & les Reines de ma part, les aſſurant que je le ferai plus particuliérement quand j'aurai reçu la part qu'ils vous en donneront, & que je ſuppoſe qui ne tardera guéres. Ce Prince eſt né ſous une conſtellation ſi heureuſe, qu'à moins qu'il ne donne un démenti aux Aſtres, il ſera un brave, un ſage, & un très-heureux Prince, & j'eſpére que la* Suède *ſera un jour très-heureuſe & glorieuſe ſous ſon Régne. Je me flatte de cette eſpérance; & quoique cela n'arrive pas de mon vivant, je ne laiſſe pas d'avoir de la joie de cette eſpérance. Faites votre devoir pour moi en cette occaſion, &*

(*) Mémoires de *Chriſtine* T. I. pag. 66. & 292.
(†) Ibid. Tom. II. pag. 275.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1681 &c.

& ajoutez ce ſervice à tant d'autres que vous me rendez, d'aſſurer Leurs Majeſtés de ma joie en des termes qui leur marquent toute la tendreſſe de mon amitié. Je vous enverrai l'ordinaire prochain toutes vos Dépêches ſur les affaires qui vous concernent, auſſi-bien que mes ordres, en réponſe à vos Lettres. Ayez patience, & vous ſerez ſatisfait de moi, car vous le méritez (*).

Diſpute du Duc Radzivild *avec le Collége des Cardinaux ſur le Cérémonial, où* Chriſtine *s'intéreſſe.*

Jean III. (*Sobieski*) Roi de *Pologne*, ayant envoyé le Duc *Radzivild* en qualité d'Ambaſſadeur à *Rome*, il ſurvint un grande diſpute entre lui & le Collége des Cardinaux. Il prétendoit qu'ils vinſſent lui faire viſite, qu'autrement il partiroit ſans voir les autres Cardinaux. *Chriſtine* voulant accommoder cette affaire tâcha de lui perſuader qu'il étoit de ſon devoir de faire les premiéres avances, & lui écrivit cette belle Lettre, que nous inférerons ici toute entiere, quelque longue qu'elle ſoit (*a*).

Le 27. Août 1680.

On vient de m'aſſurer que vous avez pris la réſolution de partir de Rome *ſans viſiter Meſſieurs les autres Cardinaux, parce qu'on vous a refuſé le Billet de Monſieur le Cardinal* Cybo, *qui pouvoit vous tirer d'affaire ſelon l'opinion de quelques-uns. Je vous avoue que j'ai peine à le croire, vous ayant connu ſi ſage, ſi prudent & ſi raiſonnable, que je ne ſaurois vous croire capable d'une ſi grande faute, qui vous rendroit inexcuſable devant toute la Terre, & dans laquelle vous ne pourriez éviter un blâme éternel, s'il vous arrivoit* (*ce que je ne croirai jamais qu'après l'avoir vu*) *de partir d'ici ſans vous acquitter d'un devoir ſi eſſentiel de votre Caractére, & de l'Emploi que vous avez ſoutenu juſqu'ici ſi glorieuſement, & par une dépenſe ſi ſplendide. Je ſuis aſſez de vos Amis pour vous prier par la préſente, de faire une mûre réflexion ſur une affaire ſi importante, & de ne pas précipiter votre réſolution. Je ne ſai quelles ſont les raiſons qui obligent* Sa Sainteté *de vous refuſer cette grace. Quelles qu'elles puiſſent être, je les reſpecte ſans les examiner; mais je ne ſaurois m'empêcher de vous dire, que* Sa Sainteté *croiroit peut-être vous faire tort, ſi elle*

(a) *Miſcell. Poll. p.* 229.

(*) Cette Lettre m'eſt parvenue par Mr. *de Barnekow*, Gouverneur de la Province de *Blekingue*.

le vous faiſoit ſouvenir de votre devoir, & qu'elle a eu trop bonne opinion de vous pour vous ſoupçonner capable d'y manquer. Conſidérez la bonté avec laquelle ce Prince vous a traitté. Si vous euſſiez trouvé le Saint Siége *occupé par quelqu'un de ces Grands* Papes, *ſes Prédéceſſeurs, dont pluſieurs ſont adorés ſur nos Autels, & ceux qui ne ſont pas canoniſés par l'Egliſe, le ſont du-moins par la Gloire, croyez-vous qu'ils vous euſſent ménagé avec tant de bonté? Ne vous flattez donc pas, mais ſoyez perſuadé qu'ils vous auroient parlé ſur ce ſujet d'un ton ſi haut, & avec tant d'autorité, que vous n'auriez oſé penſer ſeulement à manquer à ce devoir. Je vous dis cela pour vous faire comprendre l'obligation que vous avez à notre Saint Pére le* Pape *d'à-préſent, qui vous laiſſe la liberté de vous faire un mérite d'un devoir ſi indiſpenſable, auquel ſi vous manquiez, ce ſeroit un ſcandale qui terniroit en quelque façon la mémoire de ſon Régne, auſſi-bien que celle de votre Ambaſſade; & ne ſeriez-vous pas ingrat envers ce Prince, ſi vous lui rendiez un tel deſſervice? Vous êtes trop ſage pour vous charger du blâme d'une telle faute, qui ouvriroit en même tems un beau champ à vos ennemis, de vous accuſer d'avoir ſacrifié les intérêts de votre Roi, & de votre République, à vos prétentions particuliéres, bien ou mal fondées, dans un tems où il étoit ſi néceſſaire de faire le contraire. Quel blâme ne vous reviendroit-t-il pas d'une telle faute? La* Pologne *a beſoin d'argent, on vous l'a promis; quelque promeſſe qu'on vous ait faite, craignez toujours de fournir quelque beau prétexte pour ne vous en point donner. Je crois que vous n'avez rien à craindre de ce* Pape *ici, mais il n'eſt pas plus immortel que tous ſes Prédéceſſeurs: il mourra infailliblement comme eux; & quel ſera donc ce grand Devin qui pourra vous aſſurer qui de Meſſieurs les Cardinaux ſera ſon Succeſſeur? Et s'il arrivoit qu'il fût un de ceux que vous n'auriez pas viſité, quelle honte, & quel remords n'auriez-vous pas de votre conduite? Qu'en diroit-on dans vos Diettes, où vous ſavez que l'on fait rendre compte à chacun de ſes actions; & vos ennemis ne pourroient-ils pas s'en prévaloir? Je n'entre pas dans le détail de vos prétentions; mais il eſt certain que par malheur pour vous la plus ſaine partie de la Cour eſt perſuadée que vous avez tort, & on ne comprend pas quel droit vous avez de vous diſtinguer des*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1680.

Ambaſſadeurs des autres Têtes couronnées par des nouveautés qui ne ſont pas approuvées; & tout homme qui vous dira le contraire, vous flatte, vous trompe, & vous trahit. Conſidérez que c'eſt le Caractére d'Ambaſſadeur, & non celui de Duc, qui vous a attiré toutes les honnêtetés que vous avez reçues de Sa Sainteté *& de moi; ſi vous n'étiez pas Ambaſſadeur d'une Tête couronnée, vous ne les recevriez pas, fuſſiez-vous encore plus grand que vous n'êtes, & vous le ſavez par expérience. L'extréme bonté que* Sa Sainteté *a pour vous, a fait réſoudre quelques-uns de Meſſieurs les Cardinaux à vous ſatisfaire, mais par malheur c'eſt la plus grande partie qui a jugé qu'il falloit ſe tenir ferme ſur l'ancien Cérémonial. Ce n'eſt pas à moi à décider entr'eux. J'excuſe les premiers, & j'applaudis aux autres; & comme les ſentimens ſont libres, c'eſt le mien qui ne crains perſonne, & je n'en impoſe pas auſſi; mais quoique je n'aye en ce Monde d'autre intérêt, ni d'autre paſſion, que l'unique gloire & le ſervice de Dieu & du* Saint Siége, *c'eſt ici cependant le vôtre ſeul qui m'engage à vous parler en faveur d'un parti, qui me ſemble celui de la juſtice & de la raiſon. Peut-être eſt-ce en vain que je voudrois vous perſuader de ſortir généreuſement de votre engagement de vous-même ſans le ſecours de perſonne, & de vous moquer de tous ces Titres. Prenez courageuſement & avec une profonde diſſimulation ceux que Meſſieurs les Cardinaux vous donneront. Dans ces ſiécles heureux & héroïques, où l'on ne ſavoit ce que c'étoit que tout ce fatras de Titres, les grands Hommes ſe moquoient de ces bagatelles; mais pour le malheur du nôtre, ils ne nous ont laiſſé que ce mauvais partage. Pour eux ils étoient perſuadés qu'on ne pouvoit leur donner des Titres plus grands que leurs noms glorieux, qu'ils avoient rendu tels par mille grandes & héroïques actions. Vous vous êtes juſqu'ici ſi fort ſignalé & diſtingué dans les combats & dans les batailles, qu'à la gloire que vous vous êtes acquiſe il ne manque plus rien, ſinon celle d'avoir paru dans la premiére & dans la plus fine Cour du Monde, auſſi habile que vaillant. Faites voir à toute la Terre, que vous avez ſu éviter tous les piéges qu'on vous a tendus en cette rencontre, ce qui ne peut vous réuſſir ſans vous acquiter d'un devoir ſi eſſentiel, que le ſont ces viſites des Meſſieurs les Cardinaux. C'eſt à ce Corps Sacré que vous devez ce reſpect, auſſi-bien qu'à ſon Saint Chef. Les Rois* Catholiques *ne ſont jamais plus grands,*

que,

que lorsqu'ils rendent leurs devoirs & leurs ſoumiſſions au Saint Siége (*), *reconnoiſſant pour leur Chef le Vicaire de* JESUS-CHRIST *en Terre. C'eſt par cette digne action qu'ils ſe déclarent Enfans de Dieu & Membres de l'*Egliſe Romaine, *hors de laquelle il n'y a point de ſalut. Tant de grands Princes qui étoient autrefois les Maîtres du Monde ſont venus en perſonne, tout chargés de leurs trophées, ſe jetter aux pieds des Vicaires de Dieu, pour reconnoître ce pouvoir, que tout l'Enfer ne peut détruire; les* Conſtantins, *les* Théodoſes, *les* Charlemagnes, *& tant d'autres grands Princes ont fait honneur, & ont tiré vanité de cette ſoumiſſion; & les grands & mémorables ſervices qu'ils ont rendus à l'Egliſe, leur ont acquis toute leur gloire; eux-mêmes ne ſe ſont jamais crus plus grands, que lorsqu'ils ont eu le bonheur de ſignaler leur zéle pour ſon ſervice. Le Roi votre Maître vient d'imiter ces grands exemples par cette action de juſtice & de devoir. N'allez pas gâter ce digne ouvrage, & ſoyez perſuadé que votre gloire & votre réputation en dépendent, & que vous ne pouvez ſortir de* Rome *ſans vous acquitter d'un devoir ſi précis. Et quoi que l'on vous puiſſe dire, croyez-moi qu'il y va de votre gloire, de votre réputation & de votre intérêt, de n'y pas manquer; auſſi tout homme qui vous parle autrement, je ne puis me laſſer de vous le redire, vous flatte, vous trompe, & vous trahit. N'allez pas vous perſuader que l'on ordonnera au reſte de Meſſieurs les Cardinaux de vous ſatisfaire. Je puis me tromper, mais je ne crois pas qu'on le faſſe jamais, ni qu'on franchiſſe ce pas en votre faveur, d'autant plus qu'à-la-vérité vous avez grand tort de le prétendre. Mais quand on vous accorderoit cette grace, je crains qu'elle ne vous cauſeroit que du préjudice, parce qu'elle feroit peu de plaiſir à la* Pologne *même. Voilà mon ſentiment, je voudrois vous perſuader; mais en tout cas, il me ſuffit de vous l'avoir dit; ſi vous ne me croyez pas à-préſent, peut-être qu'un jour vous*

vous

(*) Dans notre ſiécle, les Princes *Catholiques* commencent à revenir de ces préjugés plus que par le paſſé. Le Duc régnant de *Wurtemberg*, étant à *Rome* il y a peu d'années, traita long-tems avec la Cour, pour avoir audience du *Pape* ſans lui baiſer la pantoufle. On ne voulut pas le lui accorder, quoiqu'on convînt que ce Cérémonial n'entroit en aucune façon dans l'eſſentiel de la Religion *Catholique*, mais la Cour de *Rome* n'y voulut pas entendre. Ainſi le Duc quitta *Rome* ſans avoir parlé au *Pape*, & retourna avec la Princeſſe Séréniſſime ſon Epouſe, de la Maiſon de *Culembach*, dans ſes Etats d'*Allemagne*.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1680.

vous repentirez, mais trop tard, de ne vous être pas fié à moi, qui suis l'unique personne desintéressée de tous ceux qui vous parlent. Ne croyez pas que ce soit l'intérêt de Messieurs les Cardinaux qui m'oblige de vous donner cet avis; ils sont mes amis, il est vrai, mais je ne crains rien pour eux: leur intérêt & leur gloire sont en sureté dans cette occasion, de quelque maniére que l'affaire se termine. Mais c'est uniquement sur vous, & sur ceux qui vous ont engagé dans ce fâcheux pas, que tombera la honte, & le blâme de cette action. Pensez-y bien, je vous en conjure, mais de sang froid. Je veux espérer que vous me donnerez cause gagnée; mais quand même cela n'arriveroit pas, il me suffit de vous avoir déclaré mes sentimens là-dessus.

Le Duc, pour faire entendre que sa prétention étoit fondée, écrivit cette Lettre à la Reine, que nous donnerons ici avec la traduction (*a*).

Sacra Real Maestà.

Dal Signor Abbate Paletto-nio *ricevo della Ma^tà. Vostra nel dover visitare gli altri Em^mi. Cardinali che mi restano. Non dubito che in questo particolare già sia ben esposte le mie giuste ragioni, fondate nei manifesti essempj, non solo appresso la Corte* Imperiale, *mà anco nell' istessa di* Roma, *tralasciando più che evidenti passioni per non tediar la Ma^tà. vostra. In somma, non disputando di niente, non speravo d'incontrar le pratticate meco difficoltà. Con tuttociò, come sempre non altra portavo d'ambizione, se non l'incontrar i giusti commandamenti di Nostro Signore con dedicargli da mia parte cieca ubbidienza; così medesimamente non altro desidero, se non esseguir*

Sacrée Royale Majesté,

„ J'ai reçu par l'Abbé *Palettonio* ses sentimens royaux, de me fier „ à Votre Majesté à l'égard de mon „ devoir de visiter les autres Cardi- „ naux qui me restent encore à „ voir. Je ne doute pas qu'en ce cas „ particulier mes justes raisons ne „ soient déjà bien exposées, comme „ étant fondées sur des exemples „ manifestes, non seulement en la „ Cour *Impériale*, mais aussi dans „ celle de *Rome*, passant sous silen- „ ce la passion plus qu'évidente „ qu'on montre contre moi, pour „ ne pas ennuyer Votre Majesté. „ En somme, n'ayant eu de dispute „ sur quoi que ce soit, je ne m'atten- „ dois pas de rencontrer les difficul- „ tés qu'on m'a faites. Cependant, „ comme en tout tems je n'ai eu „ d'autre ambition que celle de „ me conformer à la maniére de „ penser aux commandemens de „ notre Seigneur le *Pape*, auquel „ je voue une obéissance aveugle; de-

(*a*) *l. c. p.* 226.

Digitized by Google

guir ſempre tutti bramati dame della Sacra Real Maeſtà voſtra i cenni, ſperando nella grazia, e bontà di voſtra Maeſtà di ricever in detto particolare certi riffleſſi toccanti il punto d'honore, quali con la permiſſione benigna della Maeſtà voſtrà eſporrà il medemo Signor Abbate, e darà quel vero atteſtato della mia profondiſſima devotione, colla quale per ſempre reſto.

„ de-même je ne deſire rien avec „ plus d'ardeur que de faire tout ce „ que V. S. M. R. ſouhaitte de „ moi; eſpérant, de la grace & de „ la bonté de V. M. qu'elle conſi- „ dérera en ce cas-ci certaines ré- „ flexions touchant le point-d'hon- „ neur, leſquelles avec la gracieu- „ ſe permiſſion de V. M. le même „ Sieur Abbé lui expoſera en ren- „ dant témoignage de la plus pro- „ fonde dévotion avec laquelle je ſuis „ à jamais.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1680.

Della Sacra Maeſtà Voſtra.

De Votre Sacrée Majeſté Royale

Roma 2. Settemb. 1680. *Humiliſſimo Servitore Duca* Radzivild.

à Rome le 2 ſept. 1680. le très-humble ſerviteur le Duc *Radzivild.*

La Reine le voyant ébranlé, ne tarda pas de lui lever le reſte de ſes ſcrupules, en lui faiſant comprendre que s'il ne déféroit pas à ſon avis, elle ſerbit obligée de retirer la main de cette ouvrage (*a*). Elle lui écrivit en ces termes.

Sans date.

Pour répondre à votre Billet, que m'a donné l'Abbé Paletto-nio, *je vous dirai que je l'ai écouté paiſiblement pour m'informer de tous vos ſentimens & prétentions. Je ſuis fâchée de voir, qu'au-lieu d'acquieſcer aux importantes raiſons que je vous ai fait repréſenter, pour vous diſpoſer à vous acquitter d'un devoir auſſi indiſpenſable que l'eſt celui de viſiter à diſcrétion le reſte de Meſſieurs les Cardinaux, vous me propoſez de nouvelles difficultés ſur ce ſujet, qui rendent l'affaire inaccommodable, & m'obligent de retirer la main de cet ouvrage, qui ne peut finir glorieuſement pour vous, qu'en renonçant de bonne grace à toutes vos prétentions, & en ſatisfaiſant à un devoir ſi eſſentiel de votre Emploi. Je ſuis perſuadée que d'en uſer ainſi c'eſt vous obliger en cette occaſion, & cependant je prie Dieu qu'il vous inſpire de meilleurs réſolutions, & qu'il vous tienne en ſa ſainte & digne garde.*

Pour

(*a*) *Miſcell. Poll. pag.* 227.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

Pour le convaincre d'autant plus, la Reine ajouta des exemples d'autres Ambaſſadeurs de Têtes couronnées qui avoient renoncé à pareilles prétentions, ou en avoient relâché. Elle dit (*a*).

L'an 1680.

Il Duca de Nivers, *Ambaſciadore d'ubbidienza per* Francia *a* Roma *preteſe l'*Altezza, *e ſi contentò poi dell'* Eccellenza.

Le Duc *de Nevers*, Ambaſſadeur d'Obédience pour la *France* à *Rome*, prétendoit le Titre d'*Alteſſe*, & ſe contenta après de celui d'*Excellence*.

Il Duca di Vandomo *con l'iſteſſo Carattere, e l'iſteſſa pretenſione ſi contentò*, ut ſupra. *Il Duca di* Longavilla *Ambaſciadore nel Trattato di* Veſtfalia *con l'iſteſſa pretenſione, fece l'iſteſſa riuſcita.*

Le Duc *de Vendôme* avec le même Caractére & la même prétention, ſe contenta *ut ſuprà*. Le Duc *de Longueville* Ambaſſadeur de *Weſtphalie*, avec la même prétention réuſſit comme les autres.

Il Duca di Verneuil *Ambaſciadore ſtraordinario in* Inghilterra *hebbe l'iſteſſo rincontro, e riuſcita.*

Le Duc *de Verneuil*, Ambaſſadeur Extraordinaire en *Angleterre*, s'aheurta à la même choſe & y réuſſit auſſi peu.

Il Duca di Vandomo *Ambaſciadore ſtraordinario in* Ollanda *con l'iſteſſa retenſione, e l'iſteſſa riuſcita.*

Le Duc *de Vendôme*, Ambaſſadeur Extraordinaire en *Hollande*, fit la même demande, & eut le même ſuccès.

Diſpute de la Régale entre Louis XIV. *& le Pape* Innocent XI.

L'affaire de la Régale (*b*) entre le Roi de *France* & le *Pape*, & la guerre commencée ſi légérement] par *Louis XIV.* & le *Turc* contre *l'Empire*, faiſoient alors grand bruit en *Europe*. L'Abbé *Bourdelot*, qui rapportoit d'ordinaire à *Chriſtine* les diſcours qui ſe tenoient dans ſes Cercles de *Paris*, lui en avoit ſans-doute communiqué quelques-uns ſur de pareils ſujets, & voici une des réponſes que la Reine lui fit, en lui expliquant ſa Médaille: *ne mi biſogna ne mi baſta:* (*b*).

Le 20. *Mars* 1681.

Monſieur l'Abbé Bourdelot, *la Médaille qu'on vient de vous envoyer, parle ſi clair, que je ſuis ſurpriſe de voir qu'elle ait pu cauſer des diſputes. Le Corps de la deviſe ne repréſente pas le ſeul* Septentrion, *mais le Monde entier, & le mot qui dit,* Ne mi biſogna, ne mi baſta, *parle du Monde, & nullement du* Sep-

(*a*) *l. c. p.* 228.
(*b*) *v. Mémoires de* Chriſtine *Tom. II. p.* 187. &c.
(*c*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 72.

Septentrion, *qui n'en eſt qu'une très-petite partie. Elle a été trouvée admirable ici, où il y a pluſieurs Connoiſſeurs, & un Homme d'eſprit entre autres dit de cette Médaille, qu'elle exprimoit noblement, & les ſentimens d'*Alexandre, *& ceux de* Diogéne. *Mais ce n'eſt pas encore aſſez, puiſqu'elle contient un ſens bien plus relevé, qui fait voir qu'on peut ſe paſſer du Monde avec joye, parce qu'il n'eſt capable, ni de ſatisfaire, ni de borner un grand cœur fait pour quelque choſe de plus grand que le Monde entier. La Médaille eſt bien faite, mais elle ne reſſemble pas. On en fait à-préſent une autre, qui ſera d'un bien plus grand calibre, plus belle & plus reſſemblante: auſſitôt qu'elle ſera achevée, je vous l'enverrai. Tout ce que je puis vous dire ſur les affaires dont vous me parlez, c'eſt que* Rome *a raiſon en tout, & que la* France *a tort; que* Favoriti (*) *eſt un très-honnête-homme, qui ſert fort bien ſon Prince, & qui mérite une bonne fortune, malgré toutes les Paſquinades qu'on fait contre lui en* France, *qui lui ſont fort glorieuſes; mais il ne craint rien que ce qu'un homme d'honneur doit craindre, qui eſt de faire mal ſon devoir. Dieu vous faſſe proſpérer.*

Negociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1681.

Chriſtina Aleſſandra.

Apoſtille. *Je viens d'en recevoir une autre de vous, ſur laquelle je vous dirai que je ſuis très-perſuadée que ni le* Turc *ni le* Parlement d'Angleterre *ne ſont ſujets aux terreurs paniques, & qu'il ſera difficile de leur en donner.*

Ce que la Reine craignoit le plus dans cette guerre, c'étoit que le *Turc* n'emportât la *Hongrie*, & ne pénétrât ſi avant dans la *Chrétienté*, que l'*Allemagne* & l'*Italie* ne fuſſent en partie ſubjuguées. La rupture imprévue de la Paix conclue à *Nimégue*, que le Roi de *France* avoit faite avec l'*Empire*, & qui le fit ſoupçonner d'être d'intelligence avec l'Ennemi juré du *Nom Chrétien*, allarma extrêmement *Chriſtine*, comme le reſte des Cours de l'*Europe*, qui aimoient la paix (†). Non ſeulement la Reine fit de ſon mieux

La France ſoupçonnée d'intelligence avec la Porte Ottomanne.

(*) Secretaire du *Pape*, qui avoit dreſſé les Brefs au Roi de *France* au ſujet de la *Régale*. Il s'en trouve deux de bien forts dans les Cahiers de *Chriſtine*, ce qui lui a attiré la critique des *François* dont la Reine parle ici. Il eſt apparent qu'il a donné les projets des deviſes & des inſcriptions des Médailles, dont elle vouloit faire ſon Hiſtoire Métallique. Il avoit auſſi écrit un Poëme à ſa louange, que nous avons inſéré dans l'Appendice de ſes Mémoires. No. *LXVII.*

(†) Le *Sr. van Loon* allégue en abrégé les raiſons de ce même ſoupçon cinq ans après,

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an. 1683. *La joye de Chriſtine à la levée du Siége de Vienne.*

mieux auprès du *Pape*, pour faire obtenir à l'*Empereur* de bons ſubſides contre le *Turc*: (ce qui valut à *Chriſtine* une belle Lettre de recommandation au Roi *Charles XI.* pour ſes affaires œconomiques de *Suède* (*)) mais auſſi à chaque avantage que les Confédérés remportoient contre la *France* & le *Turc*, elle en témoigna ſa vive joye, ſur-tout quand le Siége de *Vienne* fut levé d'une maniére ſi glorieuſe pour le Roi de *Pologne*. Nous avons produit ſa belle Lettre là-deſſus audit Roi, avec des éclairciſſemens néceſſaires (*a*). En voici d'autres de cette nature, qui ſe rapportent à cette époque, & en premier lieu au Marquis *del Carpio*, Viceroi de *Naples* (*b*).

Li 29. Settembre 1683.

Signor Vice Rè Marcheſe del Carpio, *mio Padrone. Non s'inganna chi mi crede intereſſatiſſima nelle glorie, ed avantaggi dell' Imperial Caſa d'*Auſtria, *alla quale io profeſſo tanta parzialità, quanto ogn'uno ſà, ed eſſa mi fà giuſtizia d'eſſerne perſuaſa in particolare; ma confeſſo che nell' occaſione del ſommo pericolo di* Vienna, *io hò conſiderato con tanto horrore l'univerſal naufraggio della Chriſtianità, quello della noſtra libertà, e quello, ch'è più, della noſtra ſanta Cattolica Religione, ch'io non hò ſaputo rifletter-*

On ne ſe trompe pas, *lui dit-elle*, quand on me croit très-intéreſſée à la gloire & aux avantages de la *Maiſon Impériale d'Autriche*, à laquelle je ſuis ſi intimement dévouée, comme chacun le ſait; & vous, en particulier, me rendez la juſtice d'en être perſuadé. J'avoue que dans le grand péril de *Vienne*, j'ai conſidéré avec tant d'horreur le naufrage univerſel de la *Chrétienté*, celui de notre Liberté, & qui plus eſt celui de notre Sainte *Religion Catholique*, que je n'ai pu réfléchir autrement ſur l'intérêt particulier de cette grande Maiſon, qu'autant que ſes infortunes ſont inſéparables de l'intérêt commun de la *Religion Catholique*, dont tous ces Princes ſont, après Dieu, l'unique ſoutien. Je vous confeſſe que

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II pag.* 219-222.

(*b*) *Lettere a' Principi pag.* 115.

& produit trois Médailles faites à ce ſujet. (1). La face de l'une repréſente les Rois de *France* & d'*Angleterre*, le *Grand Seigneur* & le *Dey d'Alger*, rangés autour d'un Autel, & confirmant leur Alliance par un ſerment ſolemnel. On voit un Croiſſant placé au-deſſus d'une Croix: ſur la face de l'Autel paroît un Serpent. Sur le tout, *Solimannes III. Ludovicus XIV. Mezomorto. Jacobus II. Soliman II. Louis XIV. Mezomorto, Jaques II.* & dans l'exergue, *Contra Chriſtianiſmum*, Contre le Chriſtianiſme. Sur le revers ſe voient trois Lis ſurmontés d'un Croiſſant, & au haut, le Diable ayant un bonnet de Prêtre, & tenant d'une de ſes griffes la foudre & de l'autre une épée, avec la légende: *In fœdere Quintus.* 1688. Cinquiéme Allié.

(*) Elle eſt du 14. Juin 1683. V. Miſc. Polit. p. 236, 237. & ſera inſérée dans l'Appendice No. XLV.

(1) Dans ſon Hiſtoire Métallique des *Païs-Bas* T. III. p. 146, 147.

Digitized by Google

ſiettere all' intereſſe particolare di queſta gran Caſa, ſe non in quanto le ſue diſgrazie ſono inſeparabili dall' intereſſe commune della Religione Cattolica, della quale tutti quei Principi ſono, doppo Dio, l'unico ſoſtegno. Io confeſſo à lei che hò temuto, hò tremato quando hò viſto Vienna *aſſediata, ne' me ne vergogno; Io hò creduto* Vienna *perduta ſenza un miracolo, ed hora godo altretanto più, quanto hò creduto impoſſibile il ſalvarla. Ma ſia lodato e benedetto Dio che l'hà ſalvata da par ſuo, e con mezzi ſi glorioſi alla Chieſa Cattolica, ed all' Imperio Romano, ch' io ne reſto col maggior giubilo ed ammiratione di cui io ſon capace. Intanto io la ringrazio affetuoſamente delle corteſi eſpreſſioni che mi hà fatto in una ſi importante occaſione. Prego Dio che quell' iſteſſo valore de' Principi confederati per la Cauſa commune, liberi la noſtra* Europa *d'ogn'altra ſchiavitù, come ſiamo liberati da quella de'* Turchi; *a queſto biſogna ch'ella cooperi col ſuo zelo, e con tutta quella autorità e talenti che Dio le hà dati, per eſſer impiegati in ſervizio, e gloria ſua. Doppo Dio, ſiamo tutti obligati al*

que j'ai craint, que j'ai tremblé, quand j'ai appris que *Vienne* a été aſſiégée, & je n'en rougis pas. J'ai eſtimé *Vienne* perdue à moins d'un miracle. A-préſent je m'en réjouis d'autant plus, que j'ai cru impoſſible de la ſauver. Dieu ſoit béni qui l'a ſauvée par des moyens auſſi glorieux à l'*Egliſe Catholique* & à l'*Empire Romain*. J'en ſuis ravie de joye & d'admiration, & cependant je vous remercie affectueuſement des termes polis dont vous vous ſervez dans une occaſion ſi importante. Je prie Dieu, que par la même valeur des Princes Confédérés pour la Cauſe commune, il veuille délivrer nôtre *Europe* de tout autre eſclavage, (*) comme nous ſommes délivrés de celui des *Turcs*. Il faut pour cela qu'ils coopérent avec tout le zéle, toute l'autorité, & tous les talens que Dieu leur a donnés pour être employés à ſon ſervice & à ſa gloire. Après Dieu, nous ſommes tous obligés au grand zéle & à la généroſité du Pape *Innocent*, qui mérite un applaudiſſement immortel dans cette glorieuſe occaſion, où il s'eſt immortaliſé. Que Dieu ſoit ſa récompenſe en ce Monde & dans l'autre; & en vous réitérant mes remercimens, je vous ſouhaite toute ſorte de proſpérités.

La Reine.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1683.

(*) La Reine s'explique en d'autres termes dans la Lettre ſuivante, & entend également l'eſclavage de *France*.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1683.

al ſommo zelo, e generoſità di Papa Innocenzio, *che merita un' applauſo immortale in queſta glorioſa occaſione, nella quale ſi hà immortalizzato; Dio ſia quello che lo rimuneri in queſto mondo, e nell' altro, e ringraziandola di nuovo, le auguro vere proſperità.*

La Regina.

Chriſtine écrivit une autre Lettre à l'Archevêque de *Palerme* en ce même ſens, (*a*) de-même qu'à *Zacharie Grimani*, autrefois Ambaſſadeur de *Veniſe* à *Rome*. Elle ſera précédée de celle à *Olivekrans*, ſon Gouverneur-Général.

A Rome *le* 11. *Septembre* 1683.

Je ne vous parle pas de mes affaires, parce que les choſes ſont dans un état qu'il m'eſt impoſſible de vous en parler. Il n'y a point de paroles qui vous puiſſent exprimer ma rage & mon déſeſpoir: ſi autrefois en France *on m'eût parlé pour l'avoir traittée indignement, l'indigne traittement qu'on me fait à moi-même, fait ſur moi un effet contraire par un même principe: je ſuis devenue muëtte, mais mon ſilence s'exprimera un jour par des effets, & d'une maniére digne de moi, ſi l'on ne me rend juſtice. Vous agiſſez en habile & fidéle Serviteur; mais je crois que tous vos efforts ſeront inutiles, & il y a une fatalité qui m'entraîne à des réſolutions que j'abhorre moi-même; mais enfin, puiſqu'on me tire par les cheveux,* Crimen erit Superis &c. *Je me remets à ce que vous dira de plus le Marquis ſur les penſions que vous me propoſez d'ôter & de donner à* Hef. . . . . *ce que vous jugerez bien fait. Tout ce que vous ferez, ſera approuvé; je crains d'offenſer celui à qui l'on ôtera la ſienne, & de ne pas gagner ceux à qui l'on donnera de-nouveau. N'épargnez rien pour gagner des réſolutions favorables; je vous donne plein pouvoir, m'aſſurant ſur votre prudence & ſur votre œconomie; je me remets au Marquis touchant le ſurplus. Adieu.*

Pour votre prophete & ces horribles prédictions, je ne les crains que trop par d'autres raiſons plus ſolides. Vienne *ne peut plus ſe ſauver que par un miracle ſemblable à celui de la Mer rouge. Après qu'elle ſera perdue, qui réſiſtera au Vainqueur? Mon ſentiment eſt qu'il ſoumettra la* France *la premiére,*

(*a*) Lettre à Diverſi pag. 59.

*mière, après avoir soumis l'*Allemagne. *Quoi, en quelque lieu qu'il aille, on ne lui offre de la part de ceux qui régnent, que de la bassesse & de la foiblesse; & il ne trouvera dans tout ce qui lui est offert que des acclamations & des applaudissemens en tous lieux! Voilà en deux mots la peinture véritable de notre misérable* Europe, *prête à être ravagée & soumise à ce torrent victorieux, auquel rien ne peut résister. Il faut admirer & adorer les desseins de Dieu avec soumission, qui ne sont pas moins bons & moins justes, pour nous être sensibles. Adieu.* (*)

Négociations & Commerce de Lettres de Christine. L'an 1683.

Voici la Lettre de la Reine pour l'Ambassadeur de *Venise*.

Roma *li* 11. *Settembre* 1683.

Signor Zaccaria Grimani. *Con ragione vi rallegrate meco della vittoria contro il* Turco, *perch'io l'hò sentita con tutto quel giubilo, che si convien ad un successo tanto importante. Ne sia però ringraziato sempre il Signor Iddio. Hò gradito il discorso che m'havete mandato, e son persuasa della diligenza che havete usato per trovarmi il libro ch'io desideravo. Di tutto vi ringrazio, certificandovi della memoria che serberò di mostrarvi nelle opere il mio gradimento alle occasioni che si presenteranno, e Dio vi prospери &c.*

Ce n'est pas sans raison que vous vous réjouissez avec moi de la victoire gagnée contre le *Turc*, parce que je l'ai apprise avec autant de joie que le mérite un succès si important. Dieu en soit à jamais loué. J'aggrée le Discours que vous m'avez envoyé, & je m'assure que vous aurez fait toute la diligence pour trouver le Livre que j'ai souhaitté. Je vous remercie de tout, & j'en garderai la mémoire pour vous témoigner ma reconnoissance dans les occasions qui se présenteront.

Apostille de la propre main de la Reine.

Frà tutt' i memorabili effetti della vittoria, io stimo il maggiore quello, d' haver guarito

De tous les effets mémorables de cette victoire, j'estime le plus important celui d'avoir guéri

(*) Cette Lettre m'est de-même venue de Mr. *de Barnekow*, Gouverneur de *Blekingue*.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

rito il Mondo del mal Francese. ri le Monde du *Mal François*, Dieu *Dio faccia che non patisca di recidiva.* veuille qu'il n'ait point de récidive.

L'an 1683.

Auſſi *Chriſtine* ne put-elle pas diſſimuler ſes ſentimens à l'égard de la Cour de *France*, d'avoir, en même tems que le *Turc* menaçoit la *Chrétienté* d'une déſolation générale, enfreint les Traités les plus ſolemnels, faits nouvellement à *Nimégue*, ſous le frivole prétexte que l'*Empire*, en faiſant ceſſion à la *France* des trois Evêchés de *Toul*, de *Metz* & de *Verdun*, lui avoit auſſi cédé toutes les Terres & Provinces qui avoient tenu à ces Evêchés à titre de Fief, ou autres, depuis les tems les plus reculés. Pour y donner quelque couleur de juſtice, *Louis XIV.* fit ordonner deux Chambres de Réunion à *Metz* & à *Briſſac*, compoſées de Juges *François*, qui lui adjugérent tels Duchés, Principautés, Villes libres de l'*Empire* & autres portions de Terre, qu'il trouva être de ſa bienſéance.

Il faut même que la Reine s'en ſoit expliquée de bouche à ceux qui fréquentoient ſa Cour, juſqu'à choquer les Cardinaux qui étoient portés pour la *France*. Car je trouve en deux endroits de ſes Mſſ. ce Billet de la Reine écrit en *Italien* (a).

La Regina non dice, ne fà mai niente a caſo, ne rende conto ad altri che a Dio delle azzioni e delle parole ſue. Hà operato, e parlato ſempre da par ſuo,

La Reine ne dit ni ne fait rien au hazard, & ne rend compte à perſonne qu'à Dieu de ſes actions & de ſes paroles. Elle a toujours agi & parlé par elle-même, & c'eſt comme elle fera juſqu'à la mort, ſoit que cela

(a) *Letttere a' Diverſi pag.* 218. & 223.

(*) *La Suède* s'en reſſentit entre autres des premiéres. Car le Roi de *France* fit ſommer cette Couronne de lui rendre foi & hommage du Duché de *Deux-Ponts*, comme relevant autrefois deſdits Evêchés. Le Roi de *Suède* fit remontrer à *Louis XIV.* l'injuſtice qu'on lui faiſoit: que ce Duché avoit toujours été un Duché ſouverain, & que jamais ceux qui l'avoient poſſédé n'en avoient rendu foi & hommage à perſonne, ſi ce n'eſt qu'on prît pour ce titre l'Inveſtiture que les Conſtitutions de l'*Empire* vouloient qu'on demandât à l'*Empereur*.

Ces raiſons ne plûrent pas à la Cour de *France*. Elle continua toujours ſes injuſtes prétentions, tellement, qu'après bien des pourparlers entre l'Ambaſſadeur de *Suède* & les Miniſtres de *France*, la nouvelle Chambre de *Metz* donna un Arrêt de réunion du Duché à la Couronne, ſi dans un tems précis le Roi de *Suède* n'en rendoit foi & hommage. Celui-ci rejettant cette prétention comme chimérique, comme elle l'étoit au fond, la *France* propoſa au Duc *Adolphe Jean*, Oncle du Roi de *Suède*, de l'inveſtir de ce Duché, ſi le Roi de *Suède* ne ſatisfaiſoit à la teneur de l'Arrêt. Mais le Duc n'eut garde de le faire, & le Roi *Charles XI.* indigné de ce traitement du Miniſtére *François*, abandonna l'Alliance de la *France*, qu'il avoit embraſſée pendant la derniére guerre, aux dépens de ſes Provinces, & même au péril de ſa vie. La *Suède* jouit par-là d'une paix de dix-huit ans conſécutifs juſqu'à la mort de *Charles XI.* eſtimée de ſes amis & redoutée de ſes envieux (1).

(1) Voyez la Conduite de la *France* depuis la Paix de *Nimégue* pag. 39. &c. (à Cologne 1684. in 12.) & Mémoires de *Chriſtine* Tom. II. p. 217. &c. 266.

Digitized by Google

ſuo, è coſi farà ſino alla morte, o che ciò piaccia, o diſpaccia a quei SSri. Cardinali Confederati, ai quali conviene di ricordare, che ſi come non ſi può pretendere dal leone di non rugire, coſi s'inganna chi ſpera che muti mai la M. S. il ſuo linguaggio.

cela plaîſe ou déplaîſe à Mrs. les Cardinaux Confédérés, auxquels il convient de ſe ſouvenir, que comme on ne peut pas exiger du Lion de ne point rugir, de-même celui-là ſe trompe qui eſpére que Sa Majeſté changera jamais de langage.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1683.

Dans l'autre endroit la Copie dit:

La Regina non dice, ne fà mai niente a caſo; Delle opere, e delle parole ſue non rende conto ſe non a Dio ſolo, con l'ajuto del quale hà operato, e parlato ſempre da par ſuo, e coſi farà, ſe le piacerà, ſin' alla morte, e però s'inganna chi ſpera di farle mutar ſentimento, o linguaggio.

La Reine ne parle ni ne fait jamais rien au hazard. Elle ne rend compte de ſes actions & de ſes paroles qu'à Dieu, avec l'aide duquel elle a toujours agi & parlé par ſoi-même; & c'eſt comme elle fera, s'il lui plaît, juſqu'à la mort. Cependant celui-là ſe trompe, qui eſpére de la faire changer de ſentiment & de langage.

Au deſſous étoit ajouté de la propre main de la Reine.

C'eſt apparemment dans cette même époque que *Chriſtine*, laſſe de pareilles tracaſſeries, a voulu ſe retirer de *Rome* & ſe fixer ailleurs, comme elle le marque à ſon Gouverneur-Général en *Suède*.

De Rome *le* 15. *May* 1686.

Il ſe paſſe ici des choſes qui m'obligent d'en partir. Ma réſolution eſt priſe, & ſi l'on ne me donne ſatisfaction dans peu, je ſuis réſolue d'en partir, quoiqu'avec le poignard dans le cœur; mais je dois ce départ à Dieu, à ma gloire, aux conjonctures préſentes. Je vous le fais ſavoir, afin que vous vous prépariez à me venir trouver dans peu de mois. Je ne ſais pas encore où j'irai, car il y a beaucoup à conſidérer, & je vous demande votre avis là-deſſus, & me propoſe d'aller à Hambourg, *pour réſoudre avec vous le lieu de ma retraite. Cependant, ſi vous pouvez m'ajuſter l'échange de* Bréme, *le lieu de ma retraite ſeroit tout trouvé, & je n'en voudrois pas d'autre.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1683.

tre. Je vous enverrai l'Ordinaire prochain une Inſtruction là-deſſus, & je me promets tout de votre zéle, prudence & habileté. Je vous réponds amplement dans mes autres Dépêches Suédoiſes, *& le Marquis vous informera plus au long de mes intentions. Adieu.*

Je vous recommande de-nouveau l'affaire de la Liquidation avec Texeira *& avec tous les autres* (*).

Le Chevalier *de Terlon*, qui entretenoit commerce de Lettres avec *Chriſtine* depuis longues années, vouloit lui ôter ce ſcrupule de l'eſprit, & détruire les bruits qui couroient par-tout de la liaiſon ſecréte entre le *Turc* & le Roi *Très-Chrétien*: ſur quoi *Chriſtine* lui écrivit cette Lettre, où, en faiſant ſemblant de ne pas croire une pareille intelligence, elle exalte le Roi de *Pologne* par deſſus tous les autres Princes, pour faire comprendre que *Louis le Grand* ne lui étoit pas comparable (*a*) par le cœur & le courage.

Le 4. Mars 1684.

Monſieur le Chevalier de Terlon, *en réponſe à votre Lettre du 4. Janvier, je vous dirai que je ſuis peut-être la ſeule qui n'accuſe pas la* France *d'intelligence avec le* Turc. *Cette fauſſe opinion fait un grand tort à la réputation d'un Roi Chrétien, qu'on ſoupçonne communément d'une ſi criminelle intelligence*; (†). *Mais pour moi qui l'en crois innocent, je me moque des erreurs populaires, parce que je ſai trop bien qu'un ſi grand & ſi puiſſant Monarque que l'Empereur* Ottoman *compte au nombre de ſes ennemis tout ce qui n'eſt pas encore dans celui de ſes eſclaves, & qu'il ne reçoit de mouvemens que de ſa propre volonté, ni de bornes que celles de Dieu, qui ſeul nous a fait triompher d'une Puiſſance à qui rien ne pouvoit réſiſter. Heureux ce grand & incomparable Roi* (§), *dont il s'eſt ſervi pour différer du-moins notre eſclavage. Dieu conſerve ce Prince, qui eſt la gloire de notre Siécle,*

(a) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 55.

(*) Je tiens cette Lettre de la faveur de Mr. *de Barnekau*, Gouverneur de la Province de *Bleckingue*.

(†) De bons Hiſtoriens, *Pufendorf* entre autres dans ſon *Hiſtoire de Brandebourg*, *Lib. XVIII.* § 94. & 96. le dit poſitivement. V. Mémoires de *Chriſtine* T. II. pag. 222. & pag. 231.

(§) Ce fut le Roi *Jean Sobieski* de *Pologne*. V. Mémoires de *Chriſtine* T. II. pag. 219. &c.

Digitized by Google

Siécle, & l'unique ſoutien de notre Religion. Vous aurez ſu que la Ligue des Vénitiens *avec l'*Empereur *& le Roi de* Pologne, *eſt fort avancée; je la tiens conclue à l'heure qu'il eſt, & tout ce qu'on peut oppoſer à cette formidable Puiſſance, eſt fort à mon gré; mais avec tout cela il nous faut de nouveaux miracles. Dieu qui s'eſt déclaré ſi viſiblement pour nous, ne laiſſera pas ſon ouvrage imparfait. Cependant je vous remercie de tout ce que vous me dites d'obligeant, & je prie Dieu qu'il vous tienne en ſa ſainte garde.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.* L'an 1684.

P. S. Je ſouhaitte de tout mon cœur qu'une bonne & véritable paix nous aſſure la tranquillité du Nord, *quoique je ſois perſuadée qu'il n'y a rien à craindre dans le* Septentrion, *qu'il y ait paix ou guerre ailleurs.*

Chriſtine raiſonna juſte dans cette Apoſtille, en diſant qu'il n'y avoit rien à craindre pour la tranquillité du *Nord*, qu'il y eut paix ou guerre ailleurs (*a*). Car *Charles XI.* allant à la ſource des malheurs que la *Suède* venoit d'eſſuyer dans la derniére guerre, trouva qu'il n'étoit plus de l'intérêt de ſon Royaume de ſe liguer avec la *France*; ce qu'il ne fit pas non plus durant ſon Régne pendant dix-huit ans, au grand avantage de la Nation *Suédoiſe*, qui accrut en force par un Commerce floriſſant, & ſe rendit reſpectable à Amis & à Ennemis.

Le Chevalier de *Terlon* venant toujours à la charge, pour que la Reine ſe perſuadât abſolument qu'il n'y avoit rien de tout ce qu'on diſoit de l'intelligence du *Turc* avec le Roi de *France*, *Chriſtine*, pour ne pas heurter de front une Cour dont elle pourroit avoir beſoin en certaines occurrences, ne vouloit pas en convenir directement, mais détruiſoit finement, par ſa conduite, le ſervice de la *France* rendu autrefois contre le *Turc* (*). Voici comment elle s'en explique avec lui (*b*).

Le 13. *May.* 1684.

Je ſuis autant perſuadée que vous le ſouhaitez, que ce ne ſont que les Ennemis du Roi votre Maître qui l'accuſent d'union avec les Turcs, *dont je ne l'ai jamais ſoupçonné; mais je pardonne tout ce que la prudence & l'intérêt publient: tout eſt ſuſpect à la politique, & ceux qui ſe voyent attaqués, croyent que tout conſpire contre eux.*

J'ex-

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 214. 217.

(*b*) *Lettre a' ſuoi Miniſtri pag.* 56.

(*) Il y a des circonſtances curieuſes de cette intelligence ſecréte avec la *Porte Ottomanne*, dans le *Traité de la Conduite de la France depuis la Paix de Nimégue.* pag. 139. &c.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de Christine.

L'an 1684.

J'excuse même l'animosité qui les empêche de faire réflexion sur la conduite fière de leurs Ennemis, & s'ils oublient les insultes qu'on a fait, à Constantinople, *à l'Ambassadeur de* France *presqu'au moment de la guerre déclarée: cependant ce procédé fait assez connoître, que la superbe Cour de la* Porte *ne ménage pas assez la* France *pour en tirer tout l'avantage dont une Puissance moins orgueilleuse pourroit profiter. Pour la Bataille de* St. Gottard *dont vous me faites souvenir pour la gloire de votre Nation & de votre Maître, elle leur est dûe avec justice. Ce fut en cette occasion que les* François *se distinguérent aussi glorieusement, comme ils font toujours par-tout; & le grand* Montecuculi, *qui m'en a conté le détail, leur a rendu justice, & n'a pas feint de leur être en partie redevable de la victoire qu'il remporta. Cette action fut si glorieuse pour la* France, *que je me préparois à voir quelque chose de semblable la Campagne passée. Mais Dieu voulut donner cette fois la gloire du secours de* Vienne *au grand & brave Roi de* Pologne. *Pour ce qui est de la conversion des* Hérétiques, *dont vous me parlez avec tant d'emphase, (*) je ne sai que vous en dire, & je suis si peu éclairée sur ces matiéres, que je doute encore si l'on travaille en* France *à rendre les* Hérétiques Catholiques, *ou les* Catholiques Hérétiques. *Cependant je souhaitte que la Cause de Dieu triomphe par-tout, comme elle a triomphé à* Vienne. *On sait aussi fort bien que le Roi votre Maître ne doit rendre compte*

(*) Les grandes persécutions des *Huguenots* de *France*, n'ayant éclaté que deux ans après, on apperçoit par ce que la Reine répond à *Terlon*, que leur perte totale étoit déjà résolue au Grand Conseil du Roi. Est-il donc probable qu'on auroit pris une Résolution de cette importance, où il s'agissoit de la vie & des biens de millions de ses sujets, à l'insu & sans le consentement de *Louis XIV.*? C'est pourtant ce que Mr. *d'Alembert* a prétendu, & il s'est attiré par-là la réponse que je lui ai faite. Ce qu'il y a encore de plus singulier en cette affaire, c'est qu'un Journaliste *François* (dans ses *Mélanges Littéraires & Philosophiques. P.* 1. *p.* 13. *à Berlin* 1755.) pour disculper *Louis XIV.* de n'avoir eu aucune part aux maux qu'on fit souffrir à des milliers de *Protestans*, allégue deux Lettres que ce Monarque avoit écrites vingt ans auparavant, pour prouver un fait arrivé vingt ans après. Voilà une nouvelle méthode de constater la vérité de l'Histoire, & qui ressemble assez à l'exactitude ordinaire que les Historiens modernes de *France* font voir dans leurs Ecrits Historiques; où la Généalogie & la Chronologie sont comptées presque pour rien. Tout autre que le Journaliste conviendra au reste, que si *Louis XIV.* n'a eu aucune part à ces persécutions inhumaines, ce n'a pas été lui, mais ses Ministres qui ont gouverné la *France*, & que parmi des milliers d'Officiers tant Civils qu'Ecclésiastiques qui l'entouroient, il n'y en avoit pas un qui osât lui dire les horreurs qui se commettoient dans toute l'étendue de son Royaume, & qui ne duroient pas un jour, ou une semaine, mais plusieurs années de suite.

V. l'Append. Num. LI.

compte qu'à Dieu de ſes actions. Ce privilége pourtant ne lui eſt pas particulier ; il nous eſt commun à nous tous, auxquels Dieu a fait la grace de naître Rois ; cependant ce compte en eſt un terrible, & nous n'en ſommes pas quittes à meilleur marché. On peut tromper les hommes de mille maniéres ; mais on ne trompe jamais Dieu, on ne peut lui en impoſer, & la conſcience ne flatte & ne trompe perſonne. Pour le ſecours de Candie, *il eſt à propos de ne le pas vanter parmi les héroïques exploits de votre brave Nation. Je ne ſai comment cela s'eſt fait, mais par malheur* Candie *n'a été perdue qu'après que le ſecours de* France *eſt arrivé. Il faut auſſi oublier les entrepriſes ſur* Gigery, *ſur* Chio, *ſur* Alger, *& ſur pluſieurs autres Villes, où les Carcaſſes ont fait grand bruit & peu d'effet. Les* Turcs *en font peu de cas, & les* Chrétiens *commencent à s'en moquer auſſi ; & pour ce qui eſt du Blocus de* Luxembourg, *il ne faut pas vanter la généroſité & la modération du Roi votre Maître en cette occaſion, aux dépens de la prudence, à laquelle cette gloire eſt dûe. Au-reſte vous me donnez la meilleure nouvelle du monde, en m'aſſurant que la* Ligue Sacrée (*) *ne ſervira qu'à faire la paix avec le* Turc. *Croyez-vous que ce ſoit peu de choſe que de l'obtenir ? A mon gré, c'eſt bien aſſez ; & à quelque prix qu'on la faſſe, pourvu que ce ſoit en commun, je la croirai toujours bien faite. Il ne faut pas ſe flatter de chimére. Nous ſommes victorieux, il eſt vrai ; mais le* Turc *eſt toujours auſſi formidable qu'il l'étoit, & on ne prendra pas* Conſtantinople *auſſi facilement qu'on ſe l'imagine, quand même le Roi votre Maître ſeroit de la partie. Mais, quelque effet que puiſſe produire la* Ligue Sacrée, *il eſt conſtant que c'eſt l'unique rempart qu'on peut oppoſer au Torrent de l'*Aſie. *C'eſt à Dieu à faire le reſte. Voilà comme je raiſonne avec beaucoup de tranquillité ſur ce qui ſe paſſe. Dieu vous conſerve, & vous faſſe proſpérer comme je le deſire.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1684.

Ce que la Reine dit au Chevalier au ſujet de la Converſion des *Hérétiques*, n'eſt pas moins remarquable : *je doute encore ſi l'on travaille en* France *à rendre les Hérétiques Catholiques, ou les Catholiques Héré-*

Sentiment de Chriſtine *ſur les Dragonnades de* France.

(*) C'eſt la Ligue que l'*Empereur* & les Républiques de *Pologne* & de *Veniſe* conclurent entr'eux pour ſe défendre mutuellement contre le *Turc* ; le Czar *Pierre I.* y accéda auſſi quelques années après.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

Hérétiques. *Terlon* ne ſe rebuta pas, ſur ces objections de *Chriſtine*, de lui vanter la merveilleuſe converſion des *Huguenots*, en demandant à la Reine ce qu'elle en penſoit. Il ſemble qu'elle ne s'en ſoit pas expliquée de ſuite, vu l'intervalle de près des deux ans qui s'étoient écoulés entre les deux derniéres Lettres qu'elle lui avoit écrites. Enfin, ayant appris les cruautés que les *Dragonnades* continuoient à exercer contre les pauvres *Huguenots*, elle ne put plus déguiſer ſes véritables ſentimens de piété & de politique, dont elle jugeoit que la Cour de *France* ne s'éloignoit que trop, ce dont cette Cour devoit recueillir un jour les fruits à ſon grand deſavantage. Qu'on juge par ce qui eſt arrivé depuis, ſi la *France* eſt devenue plus heureuſe après cette époque, ou ſi *Chriſtine* a porté ſes vues plus loin qu'on ne ſe l'imaginoit alors. Quoi qu'il en ſoit, nous donnerons ici cette fameuſe Lettre de *Chriſtine* au Chevalier *de Terlon*, qui fit en ce tems-là d'autant plus de bruit, qu'étant tirée ſur la copie que nous avons reçue de *Rome*, elle différe en quelques expreſſions des autres copies qui ſe trouvent dans pluſieurs Imprimés (*a*) (*b*).

Le 2. Février 1686 (*).

Puiſque vous voulez ſavoir mes ſentimens ſur la prétendue extirpation de l'Héréſie en France, *je ſuis ravie de vous le dire ſur un ſujet de cette importance. Comme je fais profeſſion de ne craindre & de ne flatter perſonne, je vous avouerai franchement que je ne ſuis pas fort perſuadée du ſuccès de ce grand deſſein, & que je ne ſaurois m'en réjouir, comme d'une choſe fort avantageuſe à notre Sainte Religion; au contraire, je prévois bien des préjudices qu'un procédé ſi nouveau fera naître par-tout. En bonne-foi êtes-vous bien perſuadé de la ſincérité de ces Convertis? Je ſouhaitte qu'ils obéiſſent ſincérement à Dieu, & à leur Roi; mais je crains leur opiniâtreté, & je ne voudrois pas avoir ſur mon compte tous les ſacriléges que commettront ces* Catholiques *forcés par des Miſſionaires qui traittent trop cavaliérement nos Saints Myſtéres. Les Gens de guerre ſont d'étranges Apôtres. Je les crois plus propres à tuer, violer & voler, qu'à perſuader; auſſi des relations dont on ne peut pas douter, nous apprenent-elles qu'ils s'acquittent de leur miſſion fort à leur mode. J'ai pitié des gens qu'on abandonne*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 230. (*b*) *Lettere à ſuoi Miniſtri pag.* 187.

(*) Il eſt dit au bas de la Copie de *Rome*: *NB.* Bienque ceci ſe trouve imprimé „ dans les Nouvelles *Hollandoiſes* en Langue *Françoiſe*, on le tient néanmoins pour „ ſuppoſé.

Digitized by Google

donne à leur discrétion. Je plains tant de familles ruinées, tant d'honnêtes gens réduits à la mendicité, & je ne puis regarder ce qui se passe aujourd'hui en France, *sans en avoir compassion. Je plains ces malheureux d'être nés dans l'erreur, mais il me semble qu'ils en sont plus dignes de pitié que de haine; & comme je ne voudrois pas pour l'Empire du Monde avoir part à leurs erreurs, je ne voudrois pas aussi être cause de leurs malheurs. Je considére aujourd'hui la* France *comme une malade à qui l'on coupe bras & jambes, pour la guérir d'un mal qu'un peu de patience & de douceur auroit entiérement guéri; mais je crains fort que ce mal ne s'aigrisse, & qu'il ne devienne enfin incurable; que ce feu caché sous la cendre ne se rallume un jour plus fort que jamais, & que l'Hérésie masquée ne devienne plus dangereuse. Rien n'est plus louable que le dessein de convertir les* Hérétiques *& les Infidéles, mais la maniére dont on s'y prend est fort nouvelle; & puisque notre Seigneur ne s'est pas servi de cette méthode pour convertir le Monde, elle ne doit pas être la meilleure.* (*) *J'admire, & ne comprends pas ce zéle & cette politique qui me passent, & je suis de plus ravie de ne les pas comprendre. Croyez-vous que ce soit à-présent le tems de convertir les* Huguenots, *de les rendre bons* Catholiques *dans un siécle où l'on fait des attentats si visibles en* France *contre le respect & la soumission qui sont dûs à l'*Eglise Romaine, *qui est l'unique & l'inébranlable fondement de notre Religion, puisque c'est à elle que notre Seigneur a fait cette magnifique promesse, que* les portes de l'Enfer ne prévaudront pas contre elle? *Cependant jamais la scandaleuse liberté de l'*Eglise Gallicane *n'a été poussée plus près de la rebellion, qu'à-présent. Les derniéres Propositions, signées & publiées par le Clergé de* France, *sont telles, qu'elles n'ont donné qu'un triomphe*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.* L'an 1686.

(*) Le sentiment de l'illustre *Fenelon*, Archevêque de *Cambrai*, vient au même à ce sujet. Il dit dans sa Lettre au Chevalier de *St. George*: „ sur toutes choses, ne „ forcez jamais vos Sujets à changer de Religion. Aucune Puissance Humaine ne peut „ forcer le retranchement impénétrable de la liberté du cœur. La force ne peut ja„ mais persuader les hommes, elle ne fait que des Hipocrites. Quand les Rois se mê„ lent de Religion, au lieu de la protéger, ils la mettent en servitude. Accordez à „ tous la Tolérance Civile: non, en approuvant tout comme indifférent, mais en „ souffrant avec patience tout ce que Dieu souffre, & en tâchant de ramener les hom„ mes par une douce persuasion" (1).

(1) Voyez les Directions de cet Archevêque pour la Conscience d'un Roi. pag. 96.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

*phe trop apparent à l'Héréſie; & je penſe que ſa ſurpriſe doit avoir été ſans égale, ſe voyant peu de tems après perſécutée par ceux qui ont ſur ce point fondamental de notre Religion des Dogmes & des ſentimens ſi conformes aux ſiens. Voilà les puiſſantes raiſons qui m'empêchent de me réjouir de cette prétendue extirpation de l'Héréſie. L'intérêt de l'*Egliſe Romaine *m'eſt ſans-doute auſſi cher que ma vie; mais c'eſt ce même intérêt qui me fait voir avec douleur ce qui ſe paſſe, & je vous avoue auſſi que j'aime aſſez la* France *pour plaindre la déſolation d'un ſi beau Royaume. Je ſouhaitte de tout mon cœur de me tromper dans mes conjectures, & que tout ſe termine à la plus grande gloire de Dieu, & du Roi votre Maître; je m'aſſure même que vous ne douterez pas de la ſincérité de mes vœux.*

Outre cette Lettre au ſujet des *Dragonnades* en *France*, nous en avons produit quelques-unes dans nos Mémoires de *Chriſtine*. Nous y ſuppléerons par trois autres qui nous étoient alors inconnues. La premiére eſt une réponſe au même Chevalier, qui avoit tâché de faire changer de ſentiment à la Reine à l'égard de l'extirpation de l'Héréſie; & l'on ne peut guéres douter qu'il ne l'ait fait par ordre de ſa Cour, afin de prévenir l'impreſſion que faiſoit ſa Lettre ſur l'eſprit des Amis & des Ennemis de la *France*. Voici cette Lettre tout du long (*a*).

Le 10. *Septembre* 1686.

On vous fait perdre vos ſoins & vos peines, en vous employant pour me faire changer de langage & de ſentimens; quand on vous auroit rendu plus éloquent que Cicéron, *on n'y réuſſiroit pas. Que ce langage & ces ſentimens déplaiſent ou non à votre Cour, & à votre Clergé, cela ne m'importe guére; on ne m'empêchera pas de dire la vérité, & j'admire la peine qu'on prend de juſtifier les* Dragons-Miſſionnaires. *Peut-être m'auroit-on perſuadée, ſi je connoiſſois moins cette génération; mais quand on me jureroit leur prud'hommie, il n'eſt pas en mon pouvoir de la croire. Toutefois, ſi l'on ne me perſuade pas, du-moins on me divertit. On ſe trompe même fort d'accuſer les Gazettes des notions que j'ai de l'état préſent de la* France. *On devroit ſavoir que je ne lis les Imprimés & les Manuſcrits que pour croire rarement ce qu'ils diſent, mais on a tort de s'en plaindre: les Gazettiers ſont trop bien payés, pour n'écrire pas tout*

(*a*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 59.

Digitized by Google

tout ce qui plaît à la France. *Ne sait-on pas bien qu'elle a des Régimens de Prôneurs, comme des Régimens de Grenadiers? Le Monde étant aussi rempli de sots & de poltrons qu'il l'est, ces sortes de troupes font par-tout des merveilles en sa faveur, dans un siécle où l'on est si disposé à tout croire. Pour l'Apologie qu'on vous a dictée du Clergé de* France, *on n'auroit pas de peine à me persuader la sagesse de cet illustre Corps; mais par malheur vous-même qu'on employe, vous n'êtes pas assez grand Théologien pour soutenir les Dogmes des dernières Propositions* (*); *& moi qui serois fâchée de l'être plus que vous, je m'en remets aux sentimens du* Pape. *Il est encore bien difficile de me persuader l'état présent de la* France *aussi florissant qu'on le vante. Pour en desabuser les gens, je les renvoie aux cinq grosses Fermes. Et pour ce qui est de l'infaillibilité du Roi votre Maître, on me dispensera de la croire, puisque* Salomon, *qui étoit non seulement le plus sage des Rois, mais qui étoit aussi le plus sage des Hommes, a fait cent sottises. Après cela je crois qu'il est bon de ne se fier pas à notre sagesse, quoi que nous en puissent dire nos flatteurs, d'autant plus qu'on a eu en* France *l'effronterie de mettre en doute l'infaillibilité du* Pape, *que je tiens mieux fondée. On souffrira donc qu'on s'émancipe jusqu'à douter de celle du Roi votre Maître. Je ne suis pas surprise de voir que la témérité de ceux qui vous font écrire, les transporte jusqu'à me reprocher de flatter l'obstination des* Hérétiques, *& je ne me vengerai que par le mépris d'une si ridicule imputation. Je défie qui que ce soit de donner à ma Lettre un sens si pervers. J'ose même m'assurer qu'elle fera, s'il plaît à Dieu, plus de véritables conversions, que la vanité, l'intérêt & la cruauté n'en ont fait de fausses. Le tems nous éclaircira de tout, & fera disparoître la fausse gloire avec les fausses vertus; il fera triompher par-tout la vérité & la vertu d'une maniére si éclatante, qu'elle donnera de l'admiration à toute la Terre, comme à* Rome, *où* Sa Sainteté *vient de faire une si digne promotion. Après ce miracle il faut se préparer d'en voir bien d'autres; le bon parti s'y dispose avec joie,*

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine.*

L'an 1686.

(*) Ce furent les quatre fameuses Propositions du Clergé de *France*, en 1682, où l'on avoit renouvellé les dix Maximes des Conciles de *Constance* & de *Basle* contre les prétentions des Evêques de *Rome*. V. Mém. de *Christine* T. II. pag. 187.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686 &c.

joie, voyant l'eſclavage de Rome *détruit par ce ſeul coup de Maître du* Pape. *La gloire en ſoit donnée à Dieu, & à* Sa Sainteté. *Le même Dieu qui a fait ces merveilles, fera le reſte, & confondra enfin tous les Ennemis extérieurs & intérieurs de* Rome.

Pendant que je vous écris, nous venons de recevoir avec une joie inexprimable la nouvelle de la priſe de Bude. *Cette action héroïque eſt digne de la noble envie de tous les grands cœurs; & j'aimerois mieux l'avoir faite, que de poſſéder le Monde entier. Loué ſoit Dieu à qui toute la gloire en eſt dûe.* Bude *a été attaquée & défendue par autant de Héros qu'il y avoit d'hommes dans l'un & l'autre Parti, & cette héroïque action n'efface pas ſeulement tout ce qui a été fait de véritablement grand & de beau dans notre Siécle, mais elle rapproche encore l'Electeur de* Baviére *& le Duc de* Lorraine *du rang des grands hommes des Siécles héroïques. Dieu conſerve ces Princes pour la gloire de la* Chrétienté *& celle de notre Siécle. Enfin* Bude *priſe,* Rome *délivrée de l'eſclavage dans un même jour, ſont des événemens ſi admirables, que je ne doute plus de l'heureux & glorieux changement de l'*Europe. *Si par malheur vous vous trouvez engagé dans un Parti qui n'approuve pas ce qui ſe paſſe, je ſouhaitte de tout mon cœur que Dieu vous en conſole. Donnez cependant ce ſalutaire avis à ceux qui vous font écrire après trois mois de ſilence, qu'ils me laiſſent en repos; car la veine d'où je tire tout ce qui peut déſoler les gens, eſt inépuiſable; mais qu'ils s'en prennent à Dieu & non pas à moi. Dieu vous faſſe proſpérer, &c.*

Auſſi *Chriſtine*, comme elle ſembloit le ſouhaitter vers la fin de cette Lettre, fut-elle laiſſée en repos de la part du Chevalier, qui ceſſa de lui écrire ſur ce ſujet. Cependant, comme la Reine n'ignoroit pas que Mr. *Bayle* avoit inſéré ſa premiére Lettre au Chevalier *de Terlon* au ſujet des Dragonnades de *France*, dans ſes *Nouvelles de la République des Lettres*, & y avoit dit, que c'étoit *un reſte du Proteſtantiſme de Chriſtine* (*a*), elle donna ordre à ſon Secretaire *Galdenblad* d'écrire à *Bayle* une Lettre anonyme pour lui cauſer de l'inquiétude. C'eſt des Manuſcrits de la Reine, reçus de *Rome*, que j'ai découvert cette anecdote aſſez intéreſſante, & tout-à-fait inconnue juſqu'ici: la publication de cette Lettre déplaîra d'autant moins au Lecteur, qu'elle ſera accompagnée des réflexions que *Chriſtine* a faites là-deſſus de ſa propre main (*b*).

Mon-

(*a*) *V. Mém. de* Chriſtine *Tom. II. pag.* 236. *&c.*

(*b*) *Elle ſe trouve dans ſes* Miſcellanea Academica *pag.* 91. *&c.*

Digitized by Google

Monſieur, vous ne trouverez pas mauvais, j'eſpére, que l'on vous donne un petit avis, *qui pourra dans la ſuite vous être de quelque utilité, comme vous le verrez. Vous êtes un homme d'eſprit, & ceux qui liſent vos* Nouvelles de la République des Lettres, *pour peu qu'ils s'y connoiſſent, avouent que vous en avez infiniment. Mais, Monſieur, ne ſauroit-on être bel-eſprit ſans offenſer les gens, & ſans s'attirer des affaires; & vous qui ſavez tant de choſes, devriez-vous ignorer le reſpect qu'on doit aux Têtes Couronnées, & qui étant ſacrées, on ne ſauroit les toucher ſans danger de la foudre & du tonnerre? Je vous dis ceci au ſujet de la Reine de* Suède, *de qui vous avez pris la liberté de parler bien cavaliérement dans vos* Nouvelles, *à propos d'une Lettre qu'on a imprimée ſous ſon nom. Vous en faites mention en quatre endroits, mais le dernier eſt aſſurément d'un eſprit qui a pris l'eſſor un peu plus qu'il ne falloit.*

Quand au nom Illuſtre (*) *de* Chriſtine, *ſi vous euſſiez du-moins ajouté celui de Reine, vous n'auriez fait que votre devoir. Ne m'allez pas dire que les grands Hiſtoriens, comme vous, traitent ainſi les plus grands Monarques, & qu'ils diſent tout court,* Louis XIV. & Jaques II. *en parlant des Rois de* France & *d'*Angleterre. *Ces nombres de XIV. & de II. portent avec eux quelque diſtinction, & corrigent en quelque maniére la liberté de cette expreſſion; mais qui diroit, par exemple,* Louis *s'eſt mis en tête de convertir les* Proteſtans *au moyen des Dragons: ou* Jaques *veut, s'il peut, rétablir par la douceur la Religion dans ſon Royaume, ce ſeroit une maniére de parler bien ridicule. Il ne l'eſt pas moins, Monſieur, de dire, comme vous l'avez fait dans votre dernier mois de Juin* (*page* 726.) on confirme que *Chriſtine* eſt le véritable Auteur *&c.* (†) *en parlant d'une des plus illuſtres Reines qu'il y ait eu,*

(*) *Le nom* d'Illustre, remarque la Reine en cet endroit, *n'offenſe pas: mais celui de* Fameuse, *dont il s'eſt ſervi,* „ eſt outrageant, quoiqu'on puiſſe être perſuadé que „ l'Auteur n'a pas eu intention d'offenſer par ce mot, étant étranger; il y a apparence „ qu'il ignore ces délicateſſes d'une langue qui n'eſt pas la ſienne, & cela peut lui ſervir d'excuſe. "

(†) „ Que l'on diſe *Chriſtine* ſeule, obſerve la Reine ici, cela n'offenſe en rien; au „ contraire, tout ce qu'on y pourroit ajouter de plus grand & de plus *auguſte*, n'y „ augmente rien. Tous les ſiécles ont dit *Ninus*, *Sémiramis*, *Cyrus*, *Alexandre*, *Scipion*, *Céſar*, *Auguſte*, *Trajan*, *Marc Aurele*, *Tite* &c. Mais s'il y a quelque erreur, „ en cela, elle n'eſt nullement outrageante. On peut douter ſeulement, ſi le nom de „ *Chriſ-*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

en, & qu'il y aura peut-être jamais au Monde. Il faudroit assurément accompagner ce nom de quelque titre (*), *non seulement par le respect que vous devez à une si grande Princesse, en parlant de Sa Majesté, mais même selon le stile des gens qui se piquent de bien écrire.*

Mais ce n'est pas encore ce qu'il y a de plus défectueux dans cet endroit de vos Nouvelles; *ce sont, Monsieur, deux ou trois mots par lesquels vous finissez cet article.* C'est un reste, *dites-vous, de* Protestantisme. (†) *Vous auriez bien pu vous passer de dire cela. La passion de faire le bel-esprit vous a emporté, mais vous vous êtes trompé. Il n'y a point d'esprit là-dedans, il n'y a que de l'insolence. On ne parle point ainsi d'une Reine qui professe avec tant de zéle & avec un si bon exemple une Religion contraire à celle des* Protestans, *qu'elle a tout sacrifié pour elle, toutes ses actions démentent ce que vous dites, & prouve qu'il n'y a en Sa Majesté aucun reste de votre Religion. Il ne faut pour cela que lire cette même Lettre dont vous parlez dans vos* Nouvelles. *Il ne faudroit qu'en lire plusieurs autres qu'elle a encore écrites sur le même sujet. Elle n'est point* Catholique *à la maniére de* France, *elle l'est à la maniére de* Rome; *c'est-à-dire de* St. Pierre *& de* St. Paul

„ *Chriſtine* est encore assez illustre pour être mis au rang de ces grands noms. Il pourroit peut-être y arriver un jour, s'il plaît à Dieu. Mais assurément tout homme qui „ dira *Chriſtine* seule, ne l'offensera pas, & toute son ambition ne va qu'à mériter „ d'être mise au rang de ceux qu'on appelle par leur simple nom. La maniére de dire *la Reine* seul, est plus modeste; mais ce langage n'appartient qu'aux Serviteurs & „ aux Créatures de la Reine, & peut offenser les autres Reines, qui le sont cependant „ d'une maniére très-différente de *Chriſtine*, puisqu'elles ne sont en effet que les premiéres Sujettes ou d'un Mari, ou d'un Fils: ce qui ne peut convenir à *Chriſtine*, qui „ ne connoît que Dieu au-dessus d'elle.

(*) „ Tous les titres, *dit la Reine ici*, seroient au-dessous de *Chriſtine*, si elle étoit „ assez heureuse pour avoir satisfait à la noble ambition de son cœur. Mais peut-être „ que Dieu lui fera la grace, avant de mourir, d'y satisfaire encore."

(†) „ Pour ce qui est, *ajoute Chriſtine*, de la calomnie de *Protestantissime*, elle est „ insupportable, & on ne comprend pas comment un homme qui sait seulement écrire „ son nom, peut faire une si lourde faute, que de dire une semblable sottise. Si „ *Chriſtine* étoit assez malheureuse de cesser d'être *Catholique*, on ne l'accuseroit jamais de retour pour une Religion dont elle n'a jamais été. Si elle eut le malheur „ de naître dans l'héréſie de *Luther*, elle eut le bonheur, depuis l'âge de raison, de „ ne croire jamais rien de tout ce qu'ont enseigné *Luther* & *Calvin*. Entre toutes „ les Religions elle choisit la *Catholique*, qui lui sembla l'unique véritable, & elle „ n'eut jamais aucun retour pour celle où elle étoit née; & l'on peut assurer, que si „ par malheur elle n'eût pas choisi la *Catholique*, elle seroit restée parfaitement neutre „ en matiére de Religion, ou elle s'en seroit formée une bien abrégée, mais fort „ différente de celle de *Luther* & de *Calvin*.

Digitized by Google

Paul (*). *C'eſt pourquoi elle eſt contre ces perſécutions, parce qu'effectivement cette maniére de convertir les Hérétiques ne vient pas ſans-doute des Apôtres.*

Negociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1686.

Au reſte, tout ce que je vous dis ici eſt de mon chef, & parce que mon devoir m'oblige à vous le dire, étant un des Serviteurs de la Reine. S'il arrive que Sa Majeſté vienne à lire vos Nouvelles, *je ne ſais pas ce qu'elle dira, ni ce qu'elle fera. Mais, Monſieur, croyez-moi, de quelque protection dont vous vous vantiez auprès du Magiſtrat de la Ville de* Rotterdam, *cela ne vous ſauveroit pas du reſſentiment d'une ſi grande Princeſſe* (†) *ſi elle vous entreprenoit; & Mrs. les Magiſtrats de* Rotterdam *ſont trop juſtes, & trop raiſonnables* (§) *pour vouloir vous protéger dans une pareille occaſion.*

Sa Majeſté ne desavoue pas la Lettre qu'on a imprimée ſous ſon nom (**), *& que vous rapportez dans vos* Nouvelles. *Il n'y a que le mot* je ſuis *à la fin qui n'eſt pas d'elle. Un homme d'eſprit comme vous devoit bien avoir fait cette réflexion, & l'avoir corrigé. Une Reine comme elle ne peut ſe ſervir de ce terme qu'avec très-peu de perſonnes, & Mr.* de Terlon *n'eſt pas de ce nombre* (††). *Cette ſeule circonſtance vérifie aſſez que ce n'eſt pas la Reine qui s'eſt aviſée de faire imprimer cette Lettre, comme tout le monde le ſait* (§§). *Si vous en voulez faire mention dans vos* Nouvelles, *vous le pouvez; mais point de plaiſanteries là-deſſus, comme vous avez fait dans le mois d'Avril, page 472. Profitez de l'avis, & croyez qu'en cela je ſuis véritablement*

Monſieur,

Votre très-humble

Serviteur.

* * * * *

P. S.

(*) „ Tout cela, *dit la Reine*, eſt divinement dit. Oui, je ſuis *Catholique* à la maniére de *Rome*, & non pas à la maniére de *France*, & avec l'aide de Dieu je me „ conſerverai telle.

(†) „ Il a raiſon, dit *Chriſtine*, & il parle très-juſte.

(§) „ Ajoutez-y, dit-elle, *& trop foibles.*

(**) „ Nullement, *ajoute la Reine.*

(††) „ Très-bien, *dit Chriſtine.* Non ſans-doute, Mr. *de Terlon* n'eſt pas de ce „ nombre.

(§§) „ Vous avez écrit, *dit la Reine* à *Caldenblad* en homme d'eſprit, de bon „ ſens, & en Serviteur très-zélé pour le ſervice de la Reine, qui vous en conſervera

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1687.

P. S. Si je ne mets pas mon nom, c'eſt ſeulement parce que cela n'eſt pas néceſſaire, & que ma Lettre n'a pas beſoin de réponſe. Quand il ſera tems de me faire connoître à vous, je le ferai; mais c'eſt à vous de vous corriger, ſi vous le trouvez à propos.

La ſuite de cette correſpondance ſe trouve déjà inſérée dans les Mémoires de *Chriſtine* (*a*); & comme ſa Lettre du 2 Février de cette année faiſoit toujours grand bruit, cela excita la curioſité du Landgrave *Erneſt* de *Heſſe*, qui comme elle s'étoit fait *Catholique* (*b*). Il s'informa ſi elle l'avoit écrite, comme on le débitoit généralement. *Chriſtine* ne tarda guéres de le lui avouer, en l'aſſurant qu'elle ne s'en repentoit pas. Elle lui dit (*c*):

Le 29. Juin 1687.

Mon Couſin, j'ai reçu la Lettre que vous m'avez écrite au ſujet de la mienne qu'on vient d'imprimer en Hollande, *& je veux bien non ſeulement vous être obligée de l'amitié & de l'affection que vous me témoignez en cette occaſion; mais puiſque vous le méritez ſi bien, je veux auſſi vous éclaircir ſur vos doutes au ſujet de cette Lettre, avouant ſincérement que je l'ai écrite, & que je ne m'en repens pas; & pour vous le perſuader encore mieux, je vous envoye la Copie des deux autres Lettres que j'ai écrites à des perſonnes qui m'avoient écrit comme vous ſur ce ſujet, & qui néanmoins m'avoient aſſurée que perſonne ne doutoit dans vos quartiers que la Lettre dont il eſt queſtion, ne fût de moi. La ſeule concluſion peut vous en avoir fait douter avec raiſon; car le terme* je ſuis *n'eſt pas de moi, qui en uſe envers peu de perſonnes; mais le Copiſte ou l'Imprimeur, qui ont voulu faire les ſuffiſans, y ont fait gliſſer ſans-doute cette faute, auſſi-bien que celle du Titre de* Séréniſſime, *que je ne veux abſolument pas ſouffrir. Au-reſte conſervez-moi, je vous prie, votre affection, & ſoyez perſuadé qui j'y répondrai toujours avec l'eſtime que vous méritez, priant Dieu qu'il vous tienne, mon Couſin, en ſa ſainte garde; &c.*

Elle

(*a*) *Tom. II. pag.* 237. *&c.* 216.
(*b*) *Mémoires de* Chriſtine *T. I. pag.* (*c*) *Lettere d' Principi pag.* 104.

„ toute ſa vie un reſſentiment digne d'elle. Il vous eſt permis de faire voir cet Ecrit „ à qui il vous plaira. „

Elle ne fut pas même fâchée que sa Lettre du 2 Février de l'année précédente eût été imprimée. Mais ce qui lui fit de la peine, c'est qu'on avoit aussi publié cette Lettre dans le *Mercure Galant*: *Livre*, dit-elle, *rempli de toutes les balivernes & sottises du tems.* Voici là-dessus sa Lettre au Sieur *de Bremond* (*). Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*. L'an 1687.

De Rome *le 6. Juillet* 1686. (*a*).

Monsieur de Bremond, *les soins que vous avez pris au sujet de ma Lettre imprimée, m'ont fait plaisir, & il me suffit de savoir qu'on ne m'a pas soupçonnée de l'avoir publiée. Tout le reste ne m'importe pas. Je suis aussi ravie de l'effet qu'elle a produit dans vos quartiers en faveur de la Religion* Catholique-Romaine, *mon unique but étant de la servir en tout. Néanmoins je doute fort de ce que vous me dites, & je crois que les feux de* Rome *auront persuadé le contraire* (†). *Sachez pourtant que cet incompréhensible ascendant de la* France *qui alluma ces feux, n'a pas empêché* Sa Sainteté *de rendre à ma Lettre la justice qu'elle méritoit; mais* Sa Sainteté *a trop d'intérêt à ménager la* France, *& les apparences étant pour elle, la Politique moderne veut que l'on donne du-moins de la fumée au refus d'encens à ceux que l'on craint sur leurs paroles. Moi-même, qui dans tout l'Univers ne crains & ne respecte que Dieu, & qui m'émancipe à traiter les Idoles du tems plus cavalièrement, j'ai fait comme les autres; car vous savez qu'il faut vivre à peu près à la* Romaine *quand on est à* Rome. *Mais j'en suis assez punie par la vengeance cruelle qu'on en a faite, en me mettant pour la première fois dans le* Mercure Galant, *dans ce Livre si rempli de toutes les balivernes, fatras & sottises du tems, dans ce Livre où se trouvent enregistrés pêle-mêle tous les Héros & les Bourgeois de* France *avec leurs noms, surnoms, armes, devises & couleurs. Voilà une vengeance terrible; mais je trouverai bien le secret de persuader aux gens que je suis incorrigible, & que j'ose toujours me divertir aux dépens de ceux qui s'imaginent assez mal à-propos de faire trembler*

(*a*) *Lettere a' suoi Ministri pag.* 36.

(*) J'en ai rapporté quelques particularités dans les Mémoires de *Christine*, & j'en dirai encore plus ci-après.

(†) Les Partisans de *France* à *Rome* y allumérent des feux de joye à cause de l'extirpation de l'Hérésie en *France*, comme ils parloient.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1687.

*bler toute l'*Europe. *Car quoi que vous puiſſiez me dire, vous verrez que tout ce grand fracas qui vous épouvante, ne produira rien, & que les Vaiſſeaux* Anglois *ne ſerviront qu'à faire apprendre le Cérémonial de la Mer à ceux qui ne le ſavent pas. Vous verrez même que l'on ſe rendra fort docile à des Maîtres ſi habiles* (*); *& on va pratiquer à l'avenir la modeſtie, qui deviendra la vertu à la mode, ou plutôt la vertu de quartier en* France, *du-moins pour le reſte de ce ſiécle; & l'on ne s'occupera que de l'admiration de ſa grande fortune, & de celle de la patience de ceux qui lui ont laiſſé faire tant de choſes, qu'on pouvoit empêcher avant ſon Apothéoſe, laquelle pourroit bien être révoquée avant que ce ſiécle finiſſe. Au-reſte n'ayez aucun ſcrupule de faire voir mes Lettres, mais gardez-vous bien de faire ſavoir qu'elles s'adreſſent à vous; car je ne veux pas que vous ſoyez connu pour avoir quelque correſpondance avec moi, puiſqu'on a pour moi un ſi grand éloignement, & que cette connoiſſance pourroit vous attirer des affaires, auxquelles je ne pourrois pas rémédier ſi-tôt. Je ſouhaitte que Dieu vous conſerve.*

P. S. Dites à l'Imprimeur, que le terme je ſuis, *qu'il a mis dans ma Lettre, n'y eſt pas, & que c'eſt avec très-peu de perſonnes que j'en uſe. Je m'imagine que c'eſt par la faute du Copiſte, qui aura voulu faire le ſuffiſant.*

Chriſtine ne déguiſa pas non plus ſes ſentimens à *Rome*, à l'égard des Cardinaux reconnus pour être de la Faction *Françoiſe*. Nous avons produit ci-deſſus un de ſes Billets, qui a ſervi de réponſe à des menaces qu'ils avoient lâché contre elle. Un des Cardinaux, dont elle étoit le moins contente, étoit celui *d'Eſtrées*, qu'elle regardoit comme l'unique auteur des cabales mal tiſſues, comme elle dit, à la Cour de *Rome* (†). C'eſt lui qu'elle ſoupçonne d'être la cauſe que le Miniſtre du Duc de *Savoye* ne s'étoit pas acquitté de ſon devoir envers elle, quoique Son Maître lui eût ordonné de le faire. La Reine en fait des plaintes au Duc dans la Lettre que nous donnons ici avec la traduction (*a*).

Li

(*b*) *Lettere a' Principi pag.* 5.

(*) Cela arriva même environ trois ans après la Bataille de *la Hogue*, où la Marine de *France* fut ſi bien traittée, qu'elle n'a pas tenu tête à celle d'*Angleterre*, un demi ſiécle après.

(†) *Chriſtine* étoit de longue main ſi prévenue contre Mrs. *d'Eſtrées*, que dans une Inſtruction qu'elle donna à ſon Miniſtre pour la Cour de *France*, elle dit, „ qu'elle ne „ pouvoit jamais avoir aucune confiance en eux, après ce qui s'étoit paſſé". Voyez mes Mémoires Tom. p. 175. & 186. not.

Digitized by Google

Li 24. Luglio 1685.

Al Duca di Savoia.

Ser^mo. Signore. Havendo io penetrato gli ordini dati da V. A. R. al ſuo Miniſtro in queſta Corte, di compir meco per parte ſua nel modo a me dovuto, ne ſono ſtata attendendo molte ſettimane l'effetto, per haver la conſolatione di teſtificarne a V. A. R. il mio gradimento; Ma vedendo che ſotto varj, e frivoli preteſti ſi và differendo l'adempimento delle giuſte riſolutioni di V. A. R. vengo a metterle in conſideratione, di quanto ſuo pregiuditio ſarà il veder ſi mal ubbiditi i ſuoi ordini, e la richiedo con tutto l'animo di non permettere, che queſto ſuo miniſtro ſi laſci pervertire da' noſtri malevoli con falſi preteſti, ma di ordinargli che ſenz' altra replica eſſeguiſca i giuſtiſſimi, e prudentiſſimi ordini dategli da V. A. R. coſi richiede la ſua gloria, il douere, la giuſtitia ed il cordialiſſimo affetto, con cui hò ſempre conſiderato tutt' i ſuoi intereſſi, ed io ſon pronta a corriſponder a dimoſtratione tanto dovutami con la mia ſolita cordialità, ed a farle conoſcere, ch'io ſono

D. V. A. R.

Affma Cugina

Chriſtina Aleſſandra

L'Abbé Santini.

Au Duc de *Savoye.*

Séréniſſime Duc, ayant appris que V. A. R. a donné ordre à ſon Miniſtre en cette Cour, de s'acquitter de votre part envers moi de ſon devoir, je m'y ſuis attendue pluſieurs ſemaines, pour avoir la conſolation d'en témoigner ma reconnoiſſance à V. A. R. Mais m'appercevant que ſous divers prétextes frivoles il renvoie l'accompliſſement des juſtes réſolutions de V. A. R. je veux vous faire remarquer le préjudice qui en réſultera par rapport à vous-même ſi vos ordres ſont ſi mal ſuivis; & je vous prie inſtamment de ne pas permettre que votre Miniſtre ici ſe laiſſe pervertir par le faux prétexte de nos Ennemis, mais de lui ordonner que ſans autre replique il exécute les juſtes Réſolutions qu'il a reçues là-deſſus de V. A. R. C'eſt ce que demande votre gloire, le devoir, la juſtice, & la cordiale affection avec laquelle j'ai toujours embraſſé tous vos intérêts; & je ſuis prête à répondre aux démonſtrations qui me ſont dûes, avec ma cordialité ordinaire, & à vous faire connoître que je ſuis

D. V. A. R.

Très-affectionnée

Couſine *Chriſtina Alleſſandra.*

l'Abbé *Santini.*

Elle

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

Elle s'en explique plus particuliérement dans une autre Lettre au Marquis de *St. Thomas* (*), premier Miniſtre du Duc. On peut en conclure qu'il s'y agit de quelque point de Cérémonial, & voici la Lettre en ſon entier (*a*).

L'an. 1685.

Le 24. Juillet 1685.

Monſieur le Marquis de St. Thomas, *on m'a rendu compte de l'affection & du zéle que vous avez témoigné pour mon ſervice, quand il a été queſtion de faire réſoudre S. A. R. votre Maître à me ſatisfaire ſur ce qui ſe paſſe en cette Cour à mon égard; mais voyant le peu d'effet que l'amitié du Prince votre Maître, & vos ſoins ont produit, je me ſuis réſolue à lui écrire moi-même là-deſſus, pour tâcher d'obtenir ſes derniéres réſolutions en ma faveur. Je vous prie de lui repréſenter qu'on ne peut me refuſer plus long-tems les devoirs qui me ſont dûs, ſans m'offenſer mortellement, & que ma patience étant enfin pouſſée à bout, il eſt tems de finir l'affaire. Je jugerai par la réponſe, de ce que je dois me promettre de l'amitié de votre Maître, & réglerai la mienne ſur ſes ſentimens. Je ſerois bien fâchée qu'ils fuſſent réglés ſur ceux qui ſont gouvernés par le Cardinal* d'Eſtrées, *unique auteur des cabales mal tiſſues de cette Cour. Je m'aſſure qu'on fera ſes efforts pour changer entiérement les bonnes diſpoſitions de votre Cour, puiſqu'on a eu aſſez d'autorité pour différer l'exécution de ſes ordres. C'eſt ce que les* d'Eſtrées *font croire ici. Mais ayant vu qu'en d'autres occaſions S. A. R. a ſu uſer en Prince libre & ſouverain, & de la maniére glorieuſe dont doit en uſer un jeune Héros, j'eſpére qu'il ſe fera obéir, & connoître auſſi tel en cette occaſion, afin de ſe conſerver l'eſtime & l'amitié que j'ai pour ſa perſonne; & je vous ſaurai gré de tout ce que vous contribuerez à l'heureux ſuccès de cette affaire, comme vous avez fait juſqu'ici. Je prie Dieu qu'il vous faſſe proſpérer.*

Chriſtina Alexandra.

La

(*a*) *Lettere a Principi p.* 199 & 200.

(*) C'étoit le Pére de *Charlotte Canalis*, Comteſſe *de Spigno*, Veuve du Marquis *de St. Sébaſtian*, laquelle *Victor Amédée* Roi de *Sardaigne* épouſa en ſecondes noces, en abdiquant la Couronne en 1730. Elle avoit alors cinquante ans.

Digitized by Google

La Reine fut ſi entiére dans ſon ſentiment contre la *France*, qu'elle prit l'allarme ſur un bruit qui couroit que le Duc de *Mantoue* vouloit partir pour la Cour de *France*: ce qui préjudicieroit, diſoit-elle, à l'intérêt commun de l'*Italie*. Elle lui écrivit de ſa propre main (*a*) la Lettre ſuivante.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1685.

Li 13. *Novembre* 1686.

Qui corre voce che V. A. ſia per portarſi alla Corte di Francia, *e tal voce, benche da me ſtimata vana, vien aſſai temuta da chi è geloſo della libertà d'*Italia, *ed intereſſato nella gloria di V. A. e deſidera che non ſi verifichi tal nuova, giudicata qui da tutti ſommamente pregiudiziale all' intereſſe commune, ed al particolare di V. A. Io, che conoſco il ſuo nobil genio, mi ſono ſin qui affaticata a levar le ombre di tal concetto, ma mi rende perpleſſa il vederlo confermato da tante parti; Però la prego d'illuminarmi, accioch' io ſappia quello che ſi deve credere nell' avenire de' ſuoi ſentimenti. Intanto prego il Sigr. Iddio, che inſpiri all' A. V. riſoluzioni degne del ſovrano ſuo grado, e che feliciti tutte le ſue operazioni.*

Il court ici un bruit que V. A. a intention d'aller à la Cour de *France*. Quoique je n'y ajoute point de foi, ceux qui ſont jaloux de la liberté de l'*Italie*, & qui s'intéreſſent à la gloire de V. A. le craignent, & ſouhaitent que cette nouvelle, eſtimée de tous fort préjudiciable à l'intérêt commun, & en particulier à V. A. ne ſe vérifie point. Moi qui connois votre noble génie, je me ſuis efforcée à lever juſqu'à l'ombre de cette idée; mais j'avoue que ce bruit, confirmé de pluſieurs endroits, me met en perplexité. C'eſt pourquoi je vous prie de m'éclarcir là-deſſus, afin que je ſache ce qu'on doit croire à l'avenir, & quels ſont vos ſentimens là-deſſus. En attendant, je ſouhaite à V. A. des réſolutions dignes d'elle, & qu'il faſſe proſpérer toutes vos actions.

Il faut bien que le Duc de *Mantoue* ait raſſuré la Reine ſur cet article, puiſqu'elle le remercie, dans une Réponſe fort polie, de la connoiſſance qu'il lui en avoit donnée par le Marquis *Jaques Natta* (*a*). Et comme le Duc prit la réſolution dix-huit mois après d'aller faire une Campagne en *Hongrie*, *non ſeulement la Reine lui en témoigna ſa joye, en lui ſouhaitant toute ſorte de bonheur dans ſes entrepriſes* (*c*); *mais elle fit les mêmes vœux à la Ducheſſe ſon Epouſe, qui lui en avoit auſſi écrit, en ſouhaitant que comme il acquerrera*

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 57.
(*b*) *Li* 23 *Nov.* 1686. *Lettere a' Principi p.* 58.
(*c*) *Le* 10. *Juillet* 1688, *l. c. p.* 63.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

ra par-là beaucoup de gloire, le Tout-puiſſant le veuille reconduire en pleine ſanté & proſpérité. (*a*).

L'an 1685.

Cette animoſité qu'elle garda contre la Cour de *France*, ne l'empêcha pas de faire ſes complimens de condoléance à N. N. ſur la mort du Vicomte *de Turenne*, lequel, après le Prince *de Condé*, elle eſtimoit le plus de tous les Généraux de *France* (*b*).

Voici ſa Lettre de ſa propre main, mais ſans adreſſe & ſans date (*c*).

Mon Couſin, je prends part à la juſte douleur que vous donne la perte de Mr. de Turenne, *& je vous aſſure que c'eſt me rendre juſtice, que d'être perſuadé, comme vous l'êtes, que je ſuis ſenſiblement touchée de la mort d'un ſi grand homme. Je n'entreprends point d'en conſoler V. E. Je dirai ſeulement que j'ai reçu avec eſtime tout ce que vous me dites d'obligeant dans la Lettre que vous m'avez écrite en cette funeſte occaſion; vous aſſurant qu'en toutes celles que vous me donnerez, je vous ferai connoître que je ſuis véritablement, mon Couſin,*

Votre bonne Amie

Chriſtina Aleſſandra (*)

L'Abbé Santini.

Affaires œconomiques de Chriſtine *en Suède.*

Ce commerce de Lettres de la Reine avec les Etrangers, n'empêcha pas que celui qu'elle entretenoit avec les *Suédois* n'allât ſon train, comme le plus réel & le plus eſſentiel. Non ſeulement elle en tira le néceſſaire pour l'entretien de ſa Cour, mais auſſi le ſuperflu pour en gratifier les néceſſiteux, & ceux qui excelloient dans les Sciences & les Beaux-Arts, & qui faiſoient honneur aux Lettres. Il n'étoit pas moins flatteur pour *Chriſtine*, que ſes ſentimens ſur les affaires publiques fuſſent ſi conformes à ceux que le Comte *Benoit Oxenſtierna*, alors Chançelier de *Suède*, en avoit, même à l'égard des affaires de ce Royaume. La Reine n'ignorant pas au reſte combien ſon autorité influoit ſur celles qu'elle avoit à démêler avec cette Cour, non ſeulement le félicita du choix que *Charles XI.* avoit fait en l'appellant au timon des affaires (*d*), & en avouant *qu'elle devoit en partie la*

(*a*) *Le* 17. *Juill.* 1688. *l. c. p.* 49.
(*b*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 275. 276.
(*c*) *Lettere a' Principi pag.* 106.
(*d*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 197. *en* 1680.

(*) La Reine avoit écrit cette Lettre de ſa propre main. Elle ſe trouve parmi les *Lettere à Principi pag.* 106.

Digitized by Google

*la gloire de ſon régne aux ſages conſeils des perſonnes de l'illuſtre Maiſon d'*Oxenſtierna; mais elle écrivit auſſi au Marquis *del Monte*, ſon Envoyé à *Stockholm*, que comme le Chancelier ſouhaitoit l'échange de la Lettre de *Moon*, il n'avoit qu'à conclure ce Contrat même, à cauſe des réſolutions favorables auxquelles le Chancelier avoit contribué le plus. Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*. L'an 1685.

Elle n'eut pas lieu d'être alors auſſi contente du Sieur *Silverkrona*, qui avoit admodié ſes revenus du Duché de *Bréme*, ni du Sieur *Olivekrans* Gouverneur-Général de ſes Domaines, le premier retardant le payement qu'il devoit faire, & l'autre parce qu'il vouloit rompre le Contrat fait par la Reine même avec *Teixera*. *Chriſtine* s'en ſcandaliſa fort, & lui conſeilla de ne pas s'amuſer à vouloir la gouverner. Voici l'une & l'autre de ſes Lettres (*a*).

Le 29. Septembre 1685.

C'eſt avec étonnement que j'apprends qu'on ne peut rien avancer avec vous dans l'ajuſtement de votre compte de l'an paſſé, par où vous retardez à Teixera *le payement de ce que vous me devez pour les revenus de* Bréme. *Ce n'eſt pas me ſervir comme il faut, que de tirer en longueur les payemens de mes revenus, qui ſont ſi néceſſaires pour ma ſubſiſtance; c'eſt pourquoi je vous ordonne de ſatisfaire là-deſſus* Teixera *ſans délai, afin que je n'aye pas ſujet de me plaindre de vous à l'avenir, & de me donner ſujet d'être ſatisfaite de votre conduite. Dieu vous faſſe proſpérer.*

P. S. *Vous aurez ſu du Gouverneur-Général la grace que je vous ai faite, de lui ordonner de vous ſatisfaire. Je veux en revanche que vous ſoyez alerte pour mon ſervice, & que vous ne perdiez pas de tems à me faire toucher mes revenus, c'eſt-à-dire à* Teixera.

Le 1. Décembre 1685. (b).

Teixera *ſe plaint de vous avec grande raiſon, & j'en ſuis ſi ſcandaliſée, pour ne vous rien dire de plus desobligeant, que je ne puis trouver des termes aſſez forts pour vous en témoigner mon reſſentiment. Je vous l'épargne cependant, parce que je vous aime; mais il faut changer de conduite, car je ſuis très-mal ſatisfaite de tout ce que vous avez fait à l'égard de* Teixera, *depuis que vous êtes parti de* Rome. *Je vois bien que vous voudriez rompre le Contrat fait avec lui; mais je*

(*a*) *Lettere e' ſuoi Miniſtri pag.* 30. (*b*) *Negoz. di Pol. pag.* 256.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1685.

je vous déclare nettement que vous n'y réuſſirez jamais; car je veux qu'il ſubſiſte dans toutes ſes clauſes, juſqu'à ce que j'aye conclu un nouveau Contrat, où je remédierai aux inconvéniens du premier le mieux qu'il me ſera poſſible. Cependant ne vous amuſez pas à faire le Tuteur avec moi. Obéiſſez aveuglément à mes ordres, & n'ayez pas la témérité d'y rien changer de votre chef ſans mes ordres exprès. Faites payer ponctuellement Teixera *ſelon le Contrat, & rémédiez à tous les déſordres qu'ont cauſé toutes les diſpoſitions contraires au Contrat que vous avez faites, & préparez-vous à me rendre compte de tous les préjudices que je recevrai de vos brouilleries. Je vous en écris plus amplement dans une autre Dépêche; mais j'ai voulu vous en parler dans celle-ci plus particuliérement, afin que vous ne prétendiez pas cauſe d'ignorance de mes intentions. Vous me dites que* Teixera *ſera payé avant que l'année finiſſe, ce ſeroit bien réparer vos fautes; mais j'y vois peu d'apparence de la maniére que vous vous y prenez juſqu'ici. Le tems me manque, & je me remets à ce que le Marquis vous dira de plus. Adieu; continuez à mériter mes bonnes graces par votre fidélité & votre obéiſſance, & ne me donnez pas le déplaiſir d'avoir ſujet de me plaindre de vous.*

P. S. *Souvenez-vous combien j'ai à cœur l'affaire de* Moon *& l'échange de* Bréme, *& travaillez-y de la bonne maniére.*

Elle n'épargna pas non plus ſon Réſident *Teixera*, qui, depuis que *Chriſtine* avoit quitté la Couronne en 1654, avoit manié tout ſon argent, mais qui à cauſe qu'il n'étoit pas exactement payé depuis quelques mois, avoit dit (*a*) qu'il ne feroit des avances que pour ce dernier mois de l'année 1685. *La Reine en appella au Contrat qui devoit encore ſubſiſter un aſſez long-tems, & témoigna ſa ſurpriſe de ce qu'il faiſoit difficulté de venir à une liquidation générale des comptes, qui eſt juſtement la pierre de touche de ſa droiture & de ſa ponctualité pour ſon ſervice.* Il ſemble cependant que *Chriſtine* ne lui ait pas voulu du mal, quelques ſommes conſidérables qu'il eût gagnées dans l'adminiſtration de ſon argent; car il ſe trouve dans ſes Cahiers une décharge générale qu'elle lui donna deux ans après, conçue en ces termes: (*b*). *Outre la quittance finale que nous avons donnée à notre Réſident* D. Manoel Teixera, *en date du* 19 *Avril de cette année* 1687, *nous déclarons par la préſente, que malgré le gain exceſſif*

(*a*) *Li* 22. *Déc.* 1685. *Lettere a' ſuoi Miniſtri. pag.* 104.

(*b*) *Lettere a' Diverſi pag.* 54.

Digitized by Google

ceſſif qu'il peut avoir fait avec nous, pendant les années compriſes dans la liquidation, & exprimées dans ladite quittance, nous voulons pourtant pour le repos de notre conſcience, & en conſidération de ſon mérite pour notre ſervice, lui en faire une donation, comme par la préſente nous lui donnons, dans la meilleure & la plus valable forme, tout ce qu'il aura pu gagner de trop dans ce tems avec nous. C'eſt pourquoi nous voulons & ordonnons que ledit D. Manoel Teixera *& ſes héritiers & ſucceſſeurs ne ſoient jamais moleſtés pour ce compte. En foi de quoi, &c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

Le Baron *de Potbuſch* ayant demandé ſa démiſſion de la Charge de Grand-Baillif qu'il avoit eue en *Poméranie*, *Chriſtine* la lui accorda fort honorablement, & *Antoine Broberg* fut auſſi congédié. (*a*).

Sans date.

Monſieur le Baron de Potbuſch, *j'ai reçu la Lettre par laquelle vous me demandez la permiſſion de quitter la Charge de Premier Baillif en* Poméranie; *& voyant que ce n'eſt que pour chercher votre repos à l'âge où vous êtes, je n'ai pas voulu vous refuſer cette ſatisfaction. Je vous envoie donc votre congé, & comme vous m'avez donné toujours ſujet d'être ſatisfaite du zéle & de l'application que vous avez témoigné pour mes intérêts, auſſi vous devez vous aſſurer de ma reconnoiſſance. Le Sr.* de Roſembac *ſera votre ſucceſſeur dans la même Charge, ayant mérité de moi cette récompenſe pour les bons ſervices qu'il m'a rendus dans ſa Commiſſion en* Suède. *Je vous prie de lui donner toutes les inſtructions que vous jugerez néceſſaires & utiles à mon ſervice, & de contribuer tout ce que vous pourrez pour mes intérêts, avec le même zéle que vous avez eu juſqu'ici. Dieu vous tienne en ſa ſainte garde.*

Voici une Lettre de la Reine à *Olivekrans*, qui précéda la démiſſion de *Broberg* du ſervice de la Reine, pour avoir cabalé contre ſon Gouverneur-Général.

A Rome *le* 10. *Avril* 1683.

Monſieur Olivekrans, *je ſuis fort ſatisfaite de tout ce que vous avez fait juſqu'ici, & votre conduite répond à la confiance*

(*a*) *Neg. di Pol. p.* 237, 238.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

ce que j'ai toujours eue en vous. Si vous me connoiſſiez bien, vous ne craindriez perſonne, & beaucoup moins Broberg. *Juſqu'ici j'ai eu compaſſion d'une grande famille, qui ſeroit miſérable ſi elle n'étoit plus à mon ſervice. Mais puiſqu'ils m'y forcent, ils n'auront qu'à ſe plaindre d'eux-mêmes. Ayez un peu patience, & je vous donne ma parole que vous triompherez de tous vos ennemis. Adieu.* (*).

Monſieur Anthoine Broberg,

L'état où ſont mes affaires m'oblige à quelque réforme, & votre ſervice ne m'étant plus néceſſaire, je veux bien par la préſente vous en dégager, vous donnant entiére démiſſion & liberté de chercher votre fortune ailleurs; bien entendu néanmoins que vous ſerez encore obligé de répondre pour le tems paſſé de vos Emplois, en cas qu'on eût quelque choſe à vous demander de ma part, ou à prétendre de vous. Il faut auſſi remettre fidélement au Gouverneur de mes Domaines Mr. Olivekrans, *ou à qui il ordonnera, tous les Actes, Lettres & Papiers originaux, ou Copies m'appartenant, & à ma Secretairerie, ou à mon Comptoir de* Suède. *Obéiſſez là-deſſus, & Dieu vous faſſe proſpérer.*

Envoi du jeune Marquis del Monte *à la Cour de* Suède.

Le Fils du Marquis *Horace de Bourbon del Monte* avoit, dans la derniére Ambaſſade, accompagné ſon Pére en *Suède*, & y avoit contracté d'aſſez bonnes habitudes pour que *Chriſtine* pût compter qu'il s'acquitteroit bien de ſes commiſſions en cette Cour. Mais à peine y eut-il paſſé deux mois que ſon Pére mourut à *Rome*. Nous avons rapporté dans quelques-unes de ſes Lettres au fils & à d'autres, combien cette perte fit de peine à la Reine (*a*). En voici une encore à ſon Réſident *Teixera* en *Italien* (*b*).

Li 25. Settembre 1688.

Io hò fatto una perdita irreparabile d'un ſervitore, e voi d'un Cariſſimo Amico; il Marcheſe del Monte *è morto. Sò che la ſentirete con l'afflizzione d'animo, che è dovuta alle ſingolari prerogative d'un ſi gran Cavagliere, ed alla fedeliſſima ſervitù, che*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. pag.* 279-282. (*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 106.

(*) Je tiens cette Lettre de Mr. *de Barnekow*, Gouverneur de *Bleckingue*.

Digitized by Google

L'an 1688.

che m'hà preſtata tanti anni. La ſera dei 20. *del corrente fù da me ſino alle* 3. *hore di notte con una perfettiſſima ſanità, e la mattina ſeguente mentre ſtava in procinto di venir da me, fù coſi fieramente aſſalito da un accidente apopletico che gli fece perder ſubito la parola. Io giunſi a vederlo in tempo ch' egli mi conobbe, ma perduti poco doppo tutti i ſenſi, è riuſcito vano ogni rimedio, ſpirò l'iſteſſo giorno nel tramontar del ſole. Voi ſapete,* Texeira *mio, quanta cagione habbia io d'eſſer afflitta di queſta perdita. Non troverò mai un ſervitore di tanta fede, di tanta capacità, nè di tanto genio mio e confidenza, com' era queſto gran Cavagliere, ch' è ſtato compianto da tutta* Roma, *e ſò che ſarà pianto in* Suezia, *e da per tutto, ov' egli era conoſciuto. Compatiſco il giuſto dolore del povero Marcheſe ſuo figlio a ſi funeſta nuova. Io lo conſolo quanto mai poſſo con l'accluſa mia, la quale manderete non a lui a drittura, ma al Gov^re. Gen^re., e coſi farete delle altre che vi capiteranno di quà per lui, affinche il Gov^re. Gen^re. medemo con le maniere, che ſaprà uſare in ſimili caſi, procuri di diminuire l'afflizzione del Marcheſe, e voi pure cercate di conſolarlo con le piu efficaci eſpreſſioni che ſaprete fare. Del reſto v'accuſo la ricevuta della ſolita rimeſſa per queſto meſe, ed approvo il pagamento dei* 600. *Scudi, che havete fatto a* Roſembac *per le ſpeſe del ſuo viaggio a* Berlino *per mio ſervizio, veli bonificherò ne' conti, e Dio vi conſervi e proſperi &c.*

P. S. di S. M^tà. *Adeſſo capirete con quanta ragione io hò voluto che andaſſe il figlio in luogo del Padre, perche io hò preveduto da molto tempo in quà queſta diſgrazia con tutto che ſtava com' un fiore, mà io non hò voluto arriſchiar la ſua vita in un ſi diſaſtroſo viaggio, e pure Dio me l'hà tolto, ed io mi raſſegno alla ſua ſanta volontà.*

Per il proſſimo vi riſponderò ſopra le materie che voi havete diſcorſo col Marcheſino, il quale d'ora avanti v'hà chiamato il Marcheſe del Monte, *e ch' io approvo il proggetto voſtro con patto che voi oſſerviate la parola data al figlio ed al Padre &c.*

Dans une autre Lettre au même Réſident, la Reine ſe déclare fort ſatisfaite de la conduite du jeune Marquis à la Cour de *Suède*, mais pas tant de celle de la Cour même. Voici cette Lettre: (*a*).

Là

(*a*) *L. c. p.* 108.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

Li 2. *Ottobre* 1688.

Don Manoel Texera. *In riſpoſta della voſtra lettera dei* 8. *del paſſato, vi dico, ch'io ſon molto ſodisfatta ſin qui del Marcheſe* del Monte, *il quale ſò da più bande, che nella prima udienza hà adempito degnamente, e con applauſo le ſue parti, e* Silvercron *me n'hà fatto una teſtimonianza da me molto particolarmente ſtimata, onde ſpero, che doppo haver preſo pratica delle coſe, mi riſarcirà in gran parte della perdita del padre; mà s' io ſono ſodisfatta di lui, non lo ſono del modo di trattar di quella corte. Intanto vi ordino di mandarmi un conto, ed a parte di tutto ciò che ſpetta agl' intereſſi del fù Marcheſe* del Monte, *e di continuare a pagare per un anno intiero alla Caſa ſua, la proviſione, che havete pagato ſin qui a lui, ed al Pupo* del Monte *continuerete la ſua penſione aſſegnatagli ſino a venti anni, perche veriſimilmente, io non potrò viver tanto, gliela pagherete anticipatamente tutta, mà a poco per volta, non dubitate che da me vi ſarà bonificato tutto puntualmente. Del reſto hò ricevuto le riſpoſte di Mr.* Carton, *con mia ſodisfazione. Ringraziate da parte mia il Sr. Duca di* Volfenbitel *delle affettuoſe eſpreſſioni che vi hà fatto verſo di me, aſſicurandolo della propenſione, e della ſtima particolare che gli porto, e Dio vi proſperi.*

„ *Mi dimenticao di dirvi, che la rimeſſa dei ſei cento tallari*
„ *al* Nunges *mene ſon valuta per me in una certa occorenza, tut-*
„ *ti quei concerti fatti, o da farſi trà noi ed il fù Marcheſe,*
„ *overo co' figlj, attendeteli pure che farete con ordine, e con-*
„ *ſenſo di me &c.*

P. S. Tutto quello ch'io dico qui non è a caſo, e però vi vaglia l'avviſo. ut ſupra.

Dans une Apoſtille au même, *Chriſtine* dit: (*a*).

Li 30. *Ottobre* 1688.

Il Marcheſe del Monte *ſi porta ſi bene, ch'io non poſſo far altro che applaudir a quanto fà, e ſpero di trovar nella ſua per-*

Le Marquis *del Monte* ſe conduit ſi bien, que je ne puis pas me diſpenſer d'applaudir à tout ce qu'il fait; & j'eſpére trouver dans ſa per-

(*a*) *l. c. p.* 111.

Digitized by Google

persona di che risarcir in parte alla perdita, che hò fatto del fù suo padre, della quale hò sempre più occasione di dolermi; mà Dio hà voluto così: bisogna rassegnarsi alla sua santa volontà &c.

perſonne de quoi réparer en partie la perte que j'ai faite en feu ſon pére, dont j'ai toujours occaſion de plaindre la mort. Mais Dieu l'a voulu ainſi, & il faut ſe réſigner à ſa ſainte volonté.

Elle ajoute dans l'autre Apoſtille: (*a*).

Di S. M. Io son viva per miracolo d'Iddio, e della compleſſion robuſta ſopra ogni humana condizione che Dio m'hà dato, posso anco dire che vi è concorso il miracolo dell' arte perche veramente il mio medico, ed anche i valent' huomini che sono stati sopra chiamati hanno fatto maraviglie. Sarà per quanto piacerà a Dio &c.

Qu'ayant prévu, il y a long-tems, l'accident arrivé au Marquis, je ne pus me réſoudre à l'envoyer en *Suède*. Je ſerois inconſolable s'il n'étoit pas mort ici, car j'aurois cru que je l'avois aſſommé en lui ordonnant de partir. Dieu ſoit loué de me l'avoir inſpiré.

Enfin la Reine répondit à *Texeira* en lui demandant: (*b*).

In risposta della vostra de' 27. del passato, vi dico, ch' io son contenta che paghiate i 4. anni seguenti, come voi mi proponete, la pensione de' quattordici che restano per il compimento dei 20. anni al pupo del Marchese del Monte.

Je ſuis contente que vous payiez, dans les quatre années prochaines, comme vous me le propoſez, quatorze mille écus qui reſtent pour ſuppléer à la penſion de vingt ans pour le plus jeune fils du Marquis *del Monte*.

In ordine poi al fù Marchese suo padre, io non sò comprendere come habbiate potuto interpretare la mia lettera dei 2. del passato in senso così sinistro, ch'io habbia concepito di lui qualche diffidenza, e mostruosi

A l'égard de feu le Marquis ſon Pére, je ne puis pas comprendre comment vous aurez pu interpréter ma Lettre du 2 du paſſé dans un ſens ſi ſiniſtre, comme ſi je me fuſſe défiée de lui, & que j'euſſe témoigné des ſentimens peu favorables à ſa mémoire. Vous ſavez

(*a*) *Voyez ſa Lettre à Texeira le 12 Mars 1689. Lettere a' ſuoi Miniſtri pag. 89.*

(*b*) *Le 20. Nov. 1688. l. c. p. 109.*

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine, L'an 1688.

ſi ſentimenti poco favorevoli alla ſua memoria. Voi ſapete bene, ch'io vi ordinai, un tempo fà, di pagargli ſei milla ſcudi di gratificazione, e ſe mal non mi ricordo, credo d'haver accreſciuta queſta ſomma d'altri due milla ſcudi; hora io voglio ſapere, ſe voi havete pagato tutta queſta ſomma, o in parte, affine d'ordinarvi di pagar al figlio quel che non hà ricevuto il padre, anzi di più ſe' l defunto Marcheſe haveſſe qualche debito con eſſo voi, voglio ſodisfarlo io, per diſgravarne la ſua caſa. Hor vedete come havete giudicato male, io non ſon capace di ſi baſſi ſentimenti, l'hò conoſciuto troppo fedele, e diſſintereſſato per fargli mai torto, diſpiacendomi, che la ſomma de' 15. milla ſcudi, che ſono in voſtra mano, non ſia molto maggiore, e ſappiate che io vi reſto obligata del ſervizio che gli havete fatto in queſto intereſſe.

ſavez bien que je vous commandai il y a quelque tems, de lui payer ſix mille écus de gratification, & ſi je m'en ſouviens bien, j'ai augmenté cette ſomme de deux mille écus de plus. A préſent je veux ſavoir ſi vous avez payé toute cette ſomme, ou une partie, afin de vous ordonner de payer au fils ce que le Pére n'a pas reçu; même plus, ſi le défunt Marquis vous doit quelque choſe; car je le payerai, pour en décharger ſa Maiſon. Vous voyez donc que vous avez mal jugé. Je ne ſuis pas capable de ſentimens ſi bas. Je l'ai connu trop fidéle & deſintéreſſé, pour lui faire jamais tort. Il me fâche même que la ſomme de quinze mille écus, qui eſt entre vos mains, ne ſoit pas plus grande; & ſachez que je vous reſte obligée du ſervice que vous lui avez rendu en cette rencontre.

Quanto al punto di non far alcun concerto col figlio ſenza il mio conſenſo, non vi deve ciò ſorprendere, perche io non hò ancora fermata con lui la medema confidenza ch'io haveva col padre, mi perſuade però la ſua condotta che ben preſto occuperà l'iſteſſo poſto nella mia buona grazia.

Quant à ce que je vous ai dit de ne prendre aucune meſure avec le fils ſans mon conſentement, cela ne doit pas vous ſurprendre, parce que je n'ai pas encore pris en lui la même confiance que j'avois en ſon Pére. Cependant ſa conduite me perſuade que bientôt il occupera la même place dans mes bonnes graces.

Per i ſei cento ſcudi rimeſſi da voi per conto del fù Marcheſe,

Pour les ſix cens écus que vous m'avez remis pour le compte du feu Mar-

cheſe, de' quali io mi ſon valuta per una mia occorenza particolare, li paſſerete in conto mio, che veli bonificherò nel ſaldo de' noſtri conti, e farete bene di rimettermi a parte il danaro che mi verrà delle Amende di Breme, *quando ſarà di maggior ſomma.*

Marquis dans une circonſtance particuliére, vous les paſſerez ſur mon compte, que je vous bonifierai dans l'arrêté des comptes entre nous, & vous ferez bien de me remettre à part l'argent qui me revient de l'admodiation de *Bréme*, quand la ſomme ſera plus grande.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1688.

Del reſto non vi ſtate ad inquietare con Chimere. Io ſon ſodisfattiſſima del voſtro ſervizio, e non hò mai dubitato della voſtra fedeltà. Dio &c.

Au reſte ne vous forgez pas de chimères. Je ſuis très-contente de votre ſervice, & je n'ai jamais douté de votre fidélité. Dieu vous faſſe proſpérer.

P. S. De la main de la Reine.

Io non hò penſiero di levar al Marcheſe quei danari ch'io hò preſo, anzi pagherò al figlio con uſura, e voglio che continuiate a rimettergli per un' anno. Saranno ſuoi, mà poi vi dirò quello che havrete da fare &c.

Jamais je n'ai penſé à ôter au Marquis les eſpéces que vous m'avez remiſes. Je les payerai au fils, même avec uſure, & je veux que vous continuyiez à les lui remettre dans un an. Elles ſeront à lui, mais après je vous dirai ce que vous aurez à faire.

Dans une autre Apoſtille la Reine lui écrivit (*a*).

Io non ſò quello che ſarà delle coſe di Suezia; *ſò bene, che ſe non rieſcono com' io deſidero, non ſarà colpa del Marcheſe, del quale ſon contenta ſempre più che mai &c.*

Je ne ſai comment iront les affaires de *Suède*, mais je ſais bien que ſi elles ne réuſſiſſent pas à mes ſouhaits, le Marquis n'en ſera pas la cauſe, car j'ai lieu d'être contente de lui plus que jamais.

Il vous reſte encore à rendre compte d'une correſpondance ſuivie de *Chriſtine* avec un nommé Mr. *de Bremond*. Il y a dans nos Mémoires (*b*) une Lettre de la Reine aux Etats-Généraux, qui ne l'avoient pas voulu reconnoître pour ſon Réſident à *la Haye* (*) & nous avons rapporté quelques

Commerce de Lettres de Chriſtine *avec les Sr.* de Bremond.

(*a*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 112.

(*b*) *Le* 22 *Juin* 1689. *T. II. p.* 301.

(*) Les circonſtances rapportées à ſon ſujet dans nos Mémoires, ſemblent prouver qu'il n'étoit

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1686.

ques circonſtances au ſujet d'une Chapelle *Catholique*, qu'elle vouloit y établir pour lui, comme ſon Miniſtre. *La Haye* étant l'endroit où toutes les nouvelles de l'*Europe* ſe concentrent; & la querelle de la Reine avec le *Pape* au ſujet de la *Franchiſe des Quartiers* faiſant grand bruit par-tout, elle fut ſans-doute bien-aiſe de trouver un homme ſur les lieux à qui elle pût donner des informations là-deſſus, pour en faire part aux autres ſuivant les occurrences, comme auſſi d'être inſtruite des affaires d'*Angleterre*, qui étoient alors dans leur plus grande criſe.

J'ai déjà inſéré une Lettre de la Reine à ce Mr. *de Bremond* (*a*), au ſujet de celle qu'elle avoit écrite au Chevalier *de Terlon* ſur les Dragonnades de *France*.

Les deux Lettres ſuivantes de *Chriſtine* à *Bremond*, marquent aſſez qu'elle étoit encore très-piquée contre la *France* & le *Pape*, leſquels elle ſouhaitoit, avant de mourir, de voir mortifiés; promettant au-reſte d'envoyer la Muſique de ſon Académie à la Princeſſe d'*Orange* (*b*).

Le 16. *Novembre* 1686.

Monſieur de Bremond, *j'approuve tout ce que vous avez fait juſqu'ici, & il me ſemble que le tout a aſſez bien réuſſi, ayant vu tout ce qu'on vous a écrit; je vous ſai bon gré du compte exact que vous m'en rendez. Pour le préſent, je ne vois rien qui m'oblige à pouſſer les choſes plus loin. C'eſt aux autres à me fournir matiére à m'expliquer mieux; mais il faut que l'on ſache qu'heureuſe & contente de mon ſort, je me ſuis rendue tranquille ſpectatrice de tout ce qui ſe paſſe, & que je me divertis d'une maniére très-noble de la comédie que le Monde me donne. Cependant, ſi les violons m'invitent jamais à danſer ſur un air digne de moi, je ſauterai comme il faut. Je ne crains ni n'eſpére que cela arrive, du train que vont à-préſent les choſes; & je vois bien que je ſerai la ſeule digne d'envie, puiſque je ſerai l'unique perſonne de l'*Europe *qui n'aura pas fléchi le genou devant le Veau d'or de notre Siécle. Je ſuis ravie de ſavoir que vous êtes bien avec Mr. le Penſionaire de Hol-*

(*a*) *Du* 6. *Juillet* 1686. *p.* 890.

(*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri pag.* 35. & 41.

n'étoit pas novice dans les Belles-Lettres; il ſentoit ſon Avanturier. Il avoit enlevé une Religieuſe, qu'il avoit épouſée. Après la mort de la Reine, il fut gardé en priſon à *la Haye* juſqu'à la Paix de *Ryswyck* (1). On l'avoit ſoupçonné d'intelligence avec le Miniſtére de *France*, parce qu'il entretenoit correſpondance avec le Comte *de Brienne*, Secretaire-d'Etat, comme on le peut conclure de cette Lettre de *Chriſtine*. C'étoit l'époque la plus critique de la *Hollande*, de l'*Angleterre*, & de la *France*.

(1) Mémoires de *Chriſtine* T. II. p. 302.

Digitized by Google

Hollande, *c'eſt une connoiſſance & une amitié qu'il faut cultiver avec ſoin; mais puisque vous avez accès auprès de Mr. le Prince, ne vous fiez qu'à lui & à ceux qu'il vous nommera. Je laiſſe à votre prudence à juger de ce qui ſera bien ou mal fait; vous êtes ſage, & je m'aſſure que vous ne hazarderez rien. Dites auſſi à* Brienne *que je l'eſtime, parce qu'il eſt fidéle ſerviteur de ſon Maître. Si je pouvois le favoriſer un jour, je le ferois avec plaiſir. Dieu vous faſſe proſpérer.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*, l'an 1688.

Chriſtina Aleſſandra.

P. S. *J'oublios de vous dire, que vos Lettres me ſont rendues fort irréguliérement, ce qui me fâche fort; ayez ſoin de les adreſſer au Maître de Poſte de* Milan *qui eſt ici, faites-les paſſer ſous ſon couvert, car je me concerterai avec lui pour les avoir promptement & ſurement. Envoyez-moi auſſi toutes les ſemaines les Gazettes de* Hollande, *& ne craignez pas de m'ennuyer par de longues relations, car vous écrivez bien & en homme d'eſprit. Sur-tout ſoyez ponctuel à m'écrire toutes les intrigues de la Cour de* France, *& de celle d'*Angleterre, *car je ſuis curieuſe de ſavoir tout, & ne craignez jamais de m'ennuyer par la longueur de vos récits. S'il y a quelque dépenſe à faire pour mon ſervice,* Texeira *vous ſatisfera pour moi. Vous faites ſagement auſſi de ſéparer toujours les nouvelles d'avec les affaires, continuez à faire de-même.*

Chriſtina Aleſſandra.

Le 3. Mai 1687.

*Le Public vous eſt obligé de toute la part que vous avez à l'union entre le Roi d'*Angleterre *& le Prince d'*Orange; *& moi en mon particulier je vous ſaurai beaucoup de gré de tout ce que vous avez fait & ferez pour continuer cette union, car il n'y a rien que je ſouhaite plus, que de voir celle d'*Angleterre *& de* Hollande, *qui dépend ſelon moi de la bonne intelligence de ces deux grands Princes. J'eſpére que cette union mortifiera la* France *tôt ou tard, ce qui eſt une des choſes du monde que je deſire le plus, après celle de voir, avant de mourir, un grand & digne* Pape *aſſis ſur le Trône de* Rome. *C'eſt ce que je ſouhaite le plus après mon ſalut, je dis plus, car je ſouhaite même ce beau ſpectacle autant que mon ſalut;*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1687.

& ma confiance en Dieu eſt ſi grande, que j'eſpére qu'il m'en fera la grace. Il y va de ſa gloire, & je ne crois pas qu'il abandonne ſon Egliſe dans la déſolation où elle eſt à-préſent. Il eſt tems que ſa puiſſante main ſe faſſe connoître, & qu'elle ne tarde plus. Voilà tout ce que je puis vous dire en réponſe à la vôtre. Vous m'avez écrit une ſeconde Lettre, & en réponſe je vous dirai que ce que vous ſouhaitez eſt raiſonnable, & il n'eſt pas difficile de vous ſatisfaire. Je vous promets que vous aurez la muſique de mon Académie, mais elle ne ſervira de rien en vos quartiers; car où trouver des gens capables de la chanter & de la jouer? Mr. Sidney, *qui l'a entendue, vous dira que cela eſt impoſſible, mais à tout hazard je vous promets de vous l'envoyer; & je voudrois qu'il m'en coûtât encore autant qu'elle m'a coûté, de pouvoir en donner le plaiſir à Madame la Princeſſe, mais je crois la choſe impoſſible. Adieu.*

Querelle ſur la Franchiſe des Quartiers de Rome, *entre* Chriſtine & *le Pape.*

Ce qui piqua la Reine contre le *Pape*, fut en particulier, que la négociation entamée pour accommoder l'affaire de la *Franchiſe des Quartiers*, avoit été rompue, & que le *Pape*, pour aigrir d'autant plus la Reine, lui avoit ôté la penſion de douze mille écus par an, que la Chambre Apoſtolique lui avoit fait compter depuis long-tems. Mais le *Pape* ſe trompa, en s'imaginant de pouvoir l'humilier par cet endroit. Cela ne ſervit au contraire que de matiére à un nouveau triomphe, que *Chriſtine* crut avoir remporté ſur lui; car le Cardinal *Azzolino* n'eut pas plutôt averti la Reine de cette réſolution du *Pape*, qu'elle lui fit cette réponſe magnanime, dont nous joignons ici la Copie d'après l'Original *Italien*, avec la traduction en *François* rectifiée là-deſſus (*) (a).

Io poſſo aſſicurarvi, che voi mi havete data la più grata nuova del mondo. Vi prego per voi medeſimo di farmi queſta giuſtitia. Iddio, che conoſce l'intimo

Je puis vous aſſurer que vous m'avez donné la plus agréable nouvelle du monde. Je vous conjure pour l'amour de vous-même de me rendre cette juſtice. Dieu qui connoît le fond de mon cœur, ſait que

(a) *Alcune Lettere di* Chriſtina *p.* 1. *& ſes Mémoires Tom. II. pag.* 257. *&c.*

(*) Nous avons inféré la traduction Françoiſe de ce Billet de *Chriſtine* dans ſes Mémoires: (1) mais elle eſt défectueuſe à l'égard de certaines expreſſions, c'eſt pourquoi nous redonnons l'un & l'autre ici. Il ſemble qu'elle l'ait écrite dans la premiére chaleur ſans aucune minute, parce qu'elle marqua au bas de ce papier au Cardinal *Azzolino* „ *Je vous prie de garder ce Billet, & de m'en envoyer la Copie.*

(1) Tom. II. pag. 260.

Digitized by Google

timo del mio cuore, ſà che non mentiſco punto. I dodici milla ſcudi, che il Papa *mi dava, era l'unica macchia di mia vita, ed io li riceveva dalla mano di Dio, come la più gran mortificatione, colla quale potevo humiliare il mio orgoglio. Io conoſco bene che ſono entrata in grazia di lui, mentre mi fà queſta ſingolar grazia di levarmeli con tanta mia gloria. Iddio mi hà ricompenſato in queſta occaſione, di quel poco che mi hà inſpirato di fare per Lui. Io rinunzio in queſto mondo ad ogn'altra ricompenſa; queſta grazia, che mi hà fatto, vale per mille Regni, ed io lo prego di preſervarmi dalla vanità, dalla quale ſono tentata, in una ſi bella occaſione. Il ſolo diſpiacere che hò è, che non mi ſi ſiano potuti levare cento milla ſcudi il meſe, perche ciò ſarebbe per l'*Imperatore *un ſoccorſo degno di un* Papa, *ed io havrei maggior merito di rallegrarmi; mà il* Papa *non leva niente a me; prima beniſſimo la gente, che ne hanno più biſogno di me; Io vi prego di ringraziare il* Papa, *ed il Sigr. Card.* Cibo *da parte mia, della grazia che mi hanno fatto ſcaricandomi da queſt' obligo. Io ero ſola quando mi è ſtato portato il voſtro viglietto; havrei deſiderato in quel momento, che tutta la terra ha-*

que je ne ments pas. Les douze mille écus que le *Pape* me donnoit, étoient l'unique tache de ma vie, & je la recevois de la main de Dieu comme la plus grande mortification par où il pût humilier mon orgueil. Je vois bien que je ſuis entrée en grace avec lui, puiſqu'il me fait cette faveur ſinguliére, que de me les ôter ſi glorieuſement pour moi. Dieu m'a récompenſée en cette occaſion du peu qu'il m'a inſpiré de faire pour lui. Je renonce en ce Monde à toute autre récompenſe. Cette grace que Dieu me fait vaut mille Royaumes, & je le prie de me préſerver de la vanité dont je ſuis tentée dans une ſi belle occaſion. Le ſeul regret que j'ai, c'eſt que l'on n'ait pu m'ôter cent mille écus par mois, qui ſeroient pour l'*Empereur* un ſecours digne d'un *Pape*; & j'aurois un peu plus de mérite de m'en réjouir. Mais le *Pape* ne m'ôte rien, il en prive bien des gens qui en ont plus beſoin que moi. Je vous prie de remercier le *Pape* & le Cardinal *Cibo* de ma part, de la grace qu'il m'a faite de me décharger de cette obligation. J'étois ſeule quand votre Billet m'a été rendu. J'aurois ſouhaité dans ce moment que toute la Terre eût pu voir, dans le fond de mon cœur, la joye dont il m'a remplie; mais Dieu le ſait, cela ſuffit. Priez-le pour moi, afin qu'il me préſerve de la vanité que me donnent les ſentimens qu'il m'inſpire. J'oſe dire qu'ils ſont dignes de lui, & qu'il m'a fait aujourd'hui une grace, qui eſt une des plus ſignalées dont il ait comblé ma vie. Adieu.

Négotiations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*

L'an 1688.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an. 1688.

haveſſe potùto vedere l'interno del mio cuore, l'allegrezza della quale mi hà riempita; mà Iddio lo ſà, e queſto baſta. Pregatelo per me, affinche mi preſervi dalla vanità, e che voglia continuarmi quei ſentimenti, che m'inſpira. Ardiſco dire, che ſono degni di Lui, e che mi hà fatto oggi una grazia, ch' è una delle più ſegnalate che m'abbia fatto in tempo di mia vita. Addio.

Le Cardinal *Cibo*, Secretaire-d'Etat du *Pape*, ayant ſans-doute eu ſoin d'expédier cette affaire, *Chriſtine* n'en reſta pas au ſeul Billet qu'elle venoit d'écrire au Cardinal *Azzolino*: elle envoya de plus le Comte *d'Alibert*, ſon Secretaire-d'Ambaſſade, audit Cardinal *Cibo*, pour lui faire la déclaration ſuivante en *Italien*, laquelle nous donnons auſſi ici avec la traduction (*a*).

La Maeſtà della Regina, mia Signora, mi comanda di rapreſentare a V. Em^za. il giubilo col quale hà ſentito dell' Em^mo. Signor Cardinale Azzolino, *la riſſoluzione preſa dalla S^tà. di noſtro Signore, di rivocare il ſoccorſo, che dava alla M^tà S. di dodici milla ſcudi l'anno. La Regina ſi profeſſa di queſta grazia ſi eternamente, e fortemente obligata alla S^tà. di N. S., che le mancano le parole per ringratiarnela, e prega V. Em^za. di voler far le ſue parti di ringraziamento con N. S. dichiarando eſſergli più obligata di queſta grazia che di qualſivoglia altra in queſto mondo, ſtimandola l'unica di queſto Pontificato, e ſuperiore a quante mai hà ricevuto, ſiccome è maggiore aſſai di quello, che ſua S^tà. e V. Em^za. ſi poſſono imaginare.*

Sa Majeſté la Reine, ma Maîtreſſe, m'a commandé de repréſenter à Votre Eminence la grande joie avec laquelle elle a appris par le Cardinal *Azzolino*, la réſolution que *Sa Sainteté* notre Seigneur a priſe de révoquer le ſecours de douze mille écus qu'il donnoit par an à Sa Majeſté. La Reine ſe déclare éternellement & ſi fortement obligée à *Sa Sainteté* de cette grace, que les termes lui manquent pour l'en remercier; & elle prie Votre Eminence de vouloir en remercier de ſa part *Notre Seigneur*, en lui déclarant qu'elle lui eſt plus obligée de cette grace que d'aucune autre quelconque au monde, l'eſtimant l'unique de ce Pontificat, & ſupérieure à toutes celles qu'elle a jamais reçues, & qui eſt beaucoup plus grande que *Sa Sainteté* & Votre Eminence ne peuvent l'imaginer.

La

(*a*) *Alcune Lettere di* Chriſtina *p.* 8.

Digitized by Google

La Lettre suivante de *Christine* à *Bremond*, & celle qu'elle écrivit environ ce tems-là à *Olivekrans*, servent de commentaire l'une à l'autre (*a*). Elle dit à *Olivekrans*.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1688.

Je suis ici à Rome, *comme autrefois* César, *entre les mains des Pirates, & à son exemple je les menace & ils me craignent. Vous en aurez déjà vu un échantillon, par l'accommodement que le Roi de* France *a voulu faire avec moi, sans que j'aye fait la moindre avance pour me l'attirer, & je vous assure que j'en sortirai glorieuse & triomphante.*

Voici l'autre Lettre à *Bremond* (*b*).

Le — Février 1688.

Les nouvelles de Rome *vont être fort curieuses, & je crois que nous sommes sur le point de voir les mystéres déchiffrés, & la comédie se dénouer bientôt; mais je suis aussi persuadée que ce sera d'une maniere peu glorieuse pour les deux partis. Quant à moi, qui suis ici à la fenêtre, tranquille spectatrice de ce qui se passe, quoiqu'exposée à la discrétion de deux puissans partis, je ne crains rien, & vous donne ma parole que je sortirai glorieuse & triomphante de si grands engagemens, de quelque maniére que les choses tournent. Je prévois que deux partis s'accommoderont à mes dépens, & que je serai peut-être la victime de leur réunion, puisqu'ils se sont déjà accordés sur le sacrifice & les victimes; mais si le sort tombe sur moi, avant qu'on l'exécute il arrivera bien des choses auxquelles on ne s'attend pas. Quoi qu'il en soit, quoi qu'il puisse arriver, & quoi que vous en puissent dire mes calomniateurs, soyez sûr qu'avec l'aide de Dieu je périrai, ou que je triompherai de tous mes ennemis; & si un reste de respect pour le Saint Siége a suspendu jusqu'ici mon ressentiment, ce même respect pourroit bien m'obliger à prendre des résolutions auxquelles on ne s'attend pas, & qui donneront de l'étonnement & de l'admiration à tous les siécles* (*). *Il est*

(*a*) *Le 6. Mars* 1688. *dans les Mémoires de* Christine *T. II. p.* 264.

(*b*) *Lettre a' suoi Ministri p.* 40.

(*) Il semble qu'il y ait ici un peu d'hyperbole. Mais il est sûr que *Christine* se mit tout de bon sur la défensive (Voyez ses Mémoires T. II. p. 260:) & nous verrons ci-après, qu'elle vouloit faire venir cent Officiers à *Rome*, qu'elle avoit demandés à l'Electeur de *Brandebourg*.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

eſt difficile d'aſſeoir un jugement aſſuré ſur ce qui ſe paſſe; mais on peut toujours ſans témérité préſumer qu'on ne fera ici rien qui vaille, & ſans un miracle vous verrez dans peu ce pronoſtic trop vérifié. Vous me ferez plaiſir, & me rendrez ſervice de parler ſur ce pied à tous ceux qui vous parlent de moi. Dieu vous faſſe proſpérer.

Lettre de Chriſtine *ſur la grande Révolution d'*Angleterre.

Nous avons de-même produit quelques Lettres de *Chriſtine* (*a*) au ſujet du malheur arrivé à *Jaques II.* Roi d'*Angleterre*, & que la Reine attribue à ſon dévouement au *Catholiciſme.* Elle en pouvoit juger par ſa propre expérience & avec connoiſſance de cauſe. Voici cette Lettre (*b*).

Le 7. Août 1688.

Monſieur de Bremont, *vous raiſonnez fort juſte ſur les affaires d'*Angleterre; *il eſt certain qu'elles ſont dans l'état que j'ai prévu il y a long-tems. Dieu peut faire des miracles, cela eſt indubitable; mais il n'eſt pas toujours diſpoſé à en faire, & il a ſes raiſons pour cela. Je ſouhaite qu'il faſſe pour la bonne Cauſe tout ce qui ſera le mieux pour ſa gloire, & celle de ce brave Roi, qui n'a d'autre défaut que ſon trop grand zéle; mais j'attends à l'avenir peu de bonnes nouvelles de ce Païs-là. Je ne crains pas moins l'Armée que le Parlement. Dieu faſſe que je me trompe, mais je n'eſpére plus rien de bon; les* Jéſuites *& les* Moines *gris, blancs, ou noirs, ne ſervent, quand ils gouvernent, qu'à tout perdre; leur unique emploi eſt de prier Dieu, ils gâtent tout autre métier dont ils ſe mêlent. L'écriture du* Catholique modéré *me ſemble une belle piéce; envoyez-moi, ſi vous pouvez la Médaille de Mr. le Prince* d'Orange, *qui fait ici grand bruit* (*). *Je la vou-*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. p.* 296-299.

(*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri p.* 38.

(*) Cette Médaille eſt celle qui fut faite à l'occaſion de la Réponſe du Prince d'*Orange* à la Requête des *Anglois Epiſcopaux*, qui lui repréſentoient & à la Princeſſe *Marie d'Angleterre* ſon Epouſe, toutes les infractions que le Roi *Jaques II.* avoit faites aux libertés & priviléges héréditaires de la Nation, pour établir le pouvoir deſpotique. Le Prince répondit, „ qu'il prendroit les armes pour la défenſe de la Reli„ gion *Réformée*, & le rétabliſſement des libertés & priviléges des trois Royaumes, & „ qu'il y paſſeroit inceſſamment avec des forces ſuffiſantes pour l'exécution de ce deſſein".

Dès-lors on regarda le Prince & la Princeſſe comme les Défenſeurs de l'Egliſe *Anglicane* & les Protecteurs de la Liberté *Britannique*, & c'eſt ce qui donna lieu à cette Médail-

Digitized by Google

*voudrois de bronze, ſi vous pouvez l'avoir, pour mon Cabinet; car vous ſavez que les Connoiſſeurs eſtiment plus les Médailles de bronze que d'autre métal, quoique les avares aiment mieux celles d'or & d'argent. Soyez exacte à m'écrire tout ce que vous ſavez d'*Angleterre *& de* Cologne. *Je vous envoye la ſeconde réponſe à Meſſieurs les Etats-Généraux* (*). *Dieu vous faſſe proſpérer &c.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

Les deux Lettres ſuivantes à *Bremond* viennent au même, & vérifient ce qu'elle avoit prédit de la cataſtrophe que le Roi *Jaques* s'étoit attirée par ſon Bigotiſme (*a*). Les voici (*b*).

Le 1. Janvier 1689.

Monſieur de Bremond, *je vous ai fait ſavoir de ne m'écrire plus que par la voye ordinaire; celle de* France *ne m'apporte que de vieilles Lettres, & vous perdez votre peine & votre tems à m'écrire par une autre voye que celle de* Milan, *qui eſt la plus courte & la plus ſûre. Ne changez donc pas de route, car vos Lettres me ſeront toujours ponctuellement rendues. Je ſuis ſurpriſe de voir qu'au lieu où vous êtes on ſoit ſi mal informé des affaires d'*Angleterre, *& que tout le raiſonnement que vous me faites ſur ce ſujet, viſe à faux. Nous ſommes bien mieux inſtruits ici de ce qui ſe paſſe, & quelques ſoins que prennent les* François *de nous cacher la vérité, nous ſavons très-bien que les affaires du Roi ſont dans un très-pitoyable*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. p.* 298. (*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri p.* 43-45. 299.

Médaille (1). La face repréſente les Buſtes du Prince & de la Princeſſe, & dans l'exergue *M. Wilh. Henr. & Maria D. G. Aur. Princ. &c. Reformationis Vindices.* Le grand *Guillaume Henri* & *Marie*, par la grace de Dieu Prince & Princeſſe d'*Orange* &c. Défenſeurs de la *Reformation.* Sur le tout, *Atavûm pro libertate fideque*: Pour la liberté & la Foi de nos Ancêtres. Au revers, La *Religion Anglicane* tenant de la main droite les Lettres de *Fagel*, (*Literæ Fagelii*) & de la gauche un Bonnet, qu'elle poſe ſur le Livre des Sept Sceaux. Ce Livre eſt placé ſur un Autel, où l'on voit cette Inſcription, *Sacroſancta Fides*, la très-ſainte Foi. Elle foule outre cela aux pieds un Serpent, à côté duquel on voit la triple Croix & la Tiare Papale, un Ciboire & un Gouſpillon jettés par terre, & dans l'exergue, *Reformatio Angliæ. MDCLXXXVIII.* la Réformation de l'*Angleterre* 1688. Au haut de la Médaille eſt un œil ouvert (Emblême de la Providence) placé au milieu d'une lumiére céleſte, qui coupe en deux la légende du tour: *Jam mihi Roma minax fiſtulâ dulce canit. Rome*, autrefois menaçante, me parle aujourd'hui avec douceur.

(*) Il y en a une dans les Mémoires de *Chriſtine* en faveur de *Bremond* T. II. p. 301.

(1) Elle ſe trouve dans l'Hiſtoire Métallique des Pays-Bas par Mr. Loon, Tom. III. pag. 142.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1689.

yable état, le Prince d'Orange *étant applaudi & triomphant. Pour la déclaration de guerre faite en* France *contre les* Provinces-Unies, *elle ne fera que blanchir, & n'arrêtera pas les malheurs de l'*Angleterre. *Le Prince s'y établira ſi bien, qu'il ſera difficile de lui faire lâcher priſe. Ce qu'il y a de certain, eſt que la* France *profitera ſeule de cette terrible révolution, qui va apporter un étrange changement dans le Monde, pendant qu'elle travaillera avec ſuccès à ſes vaſtes deſſeins; & de quelque manière que la chance tourne, la* France *en profitera. Le Prince ſera glorieux, la Religion* Catholique *perdue en* Angleterre, *& ce brave Roi digne de pitié. Voilà tout ce que j'en ſai. Dieu vous faſſe proſpérer &c.*

Le 5. Février 1689.

Monſieur de Bremond, *eſt-il poſſible que vous puiſſiez eſpérer le retour du Prince* d'Orange *en* Hollande? *Je le crois à l'heure qu'il eſt ſi bien établi en* Angleterre, *qu'il y régnera paiſiblement toute ſa vie, & qu'il n'en ſortira jamais. Il s'y rendra même le plus formidable Monarque de l'*Europe, *& il y taillera de la beſogne à bien des gens, qui ne ſe doutent pas à-préſent de la tempête qui les menace (*). Voilà mon ſentiment. Vous ſavez qu'il y a long-tems que j'avois conçu mauvaiſe opinion des affaires du Roi d'*Angleterre; *j'avoue cependant que toutes les circonſtances de ſon malheur m'ont extrêmement ſurpriſe; & il me ſemble que la perte de trois beaux & grands Royaumes, toute grande qu'elle eſt, eſt le moindre des malheurs de ce pauvre Prince; je ſuis fort perſuadée auſſi qu'il n'eſt échappé, que parce que le Prince a voulu lui conſerver la vie, pour s'épargner un crime. Mes précédentes Lettres vous feront connoître mes ſentiments à votre ſujet, & j'attends les vôtres pour déterminer mes réſolutions. Dieu vous faſſe proſpérer.*

La Reine s'aſſurant que le Prince d'*Orange* régneroit paiſiblement en *Angleterre*, (*a*) ne put pas ſe diſpenſer de lui écrire en faveur d'un Comte d'*Adda*

(*a*) *Mémoires de* Chriſtine *T. II. p.* 296.

(*) La Reine entend ſans-doute ici *Louis XIV.* qui eut la mortification de voir le Roi d'*Angleterre* ſon Pupille chaſſé du Trône de ſes Ancêtres par ces *Hollandois*, qui payoient ainſi l'irruption imprévue que le Roi de *France* fit l'année 1672 en *Hollande*.

Digitized by Google

d'*Adda* (*) & de tous les *Catholiques-Romains* d'*Angleterre*, qui ne souhaiteront, disoit-elle, rien tant que de rester en repos, & de lui être soumis. Voici cette Lettre (a):

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1689.

Le 22. Janvier 1689.

Monsieur mon Cousin (†), *on a tant de confiance en l'amitié que V. A. a pour moi, qu'on s'est flatté que mes offices ne seroient pas inutiles auprès de vous en faveur du malheureux Comte* d'Adda, *que je crois en sûreté, s'il est, comme on le dit, en votre pouvoir; & je m'assure que ma recommandation lui sera inutile, puisque votre générosité l'aura déjà épargné. Cependant si ma considération peut donner quelque poids pour obtenir sa grace de V. A. je vous en aurai la dernière obligation. S'il m'eût cru, il ne se seroit pas chargé d'un emploi si dangereux; mais n'ayant fait d'autre crime que celui d'avoir obéi à son Prince, il me semble qu'il mérite la grace que je vous demande de tout mon cœur pour lui, vous assurant que je compterai les honnêtetés que vous lui ferez comme étant faites à moi-même. Je vous demande la même grace pour tous les* Catholiques-Romains. *Ce petit troupeau ne peut troubler vos desseins. Ils seront trop heureux de vivre. Vous n'avez rien à craindre de leur foiblesse, tout vous est soumis. Tout applaudira à votre gloire & à votre fortune. Je suis fâchée qu'elles coûtent trop cher à ceux dont les malheurs méritent tant de compassion. Ne vous en offensez pas. On ne laisse pas de vous estimer, & de vous admirer. Et moi qui vous demande grace pour tant d'illustres malheureux, je vous demande plus que jamais la continuation de votre amitié, vous assurant que je suis,*

Monsieur mon Cousin, &c.

Christine Alessandra.

André Galdenblad.

Dans

(a) *Lettere a' Principi p.* 102.

(*) Il y avoit un Nonce Apostolique du nom d'*Alda* ou *Dada*, comme *de Rapin* l'appelle, auprès de *Jaques*, Roi d'*Angleterre*, qui devint après Cardinal. On ne sauroit dire si c'est le même, ou un autre de la Famille, pour lequel la Reine intercéde ici.

(†) Le Prince d'*Orange* n'étant pas encore alors reconnu Roi de la *Grande-Bretagne* par les Puissances *Catholiques*, elle ne l'appelle ici que *Cousin*.

Négociations & Commerce de Lettres de Chriſtine.

L'an 1689.

Dans ces entrefaites mourut *Frédéric-Guillaume*, Electeur de *Brandebourg*, décoré du titre de *Grand*. Tout le monde ſait qu'il poſſédoit véritablement pluſieurs grandes qualités, juſtifiées par le paralléle qu'un Auguſte Auteur a fait de lui & de *Louis XIV.* (*a*) Cependant à l'égard de ce qu'un autre dit de lui (*b*) „ que les changemens continuels de ſes Alliances furent „ moins un effet de ſon inconſtance, que de ſa conſtante réſolution „ à faire toujours ce qu'il jugeoit le plus avantageux à ſes Peuples"; je me trompe, ou ce principe part de *Machiavel:* car, ou il faut bannir toute la bonne-foi des Traités & des Alliances, ou les prendre pour de pures attrappes pour ceux s'y fient; car s'il eſt libre & permis d'enfreindre les ſtipulations quand bon il ſemble, où ſera le Prince qui ne dira pas, en agiſſant d'une façon contraire à ſes promeſſes, qu'il ne l'a fait que parce qu'il l'a jugé le plus avantageux à ſes Peuples?

Négociation de Chriſtine *avec l'Electeur de* Brandebourg.

J'ai parlé autre part (*c*) d'une Négociation qu'il y avoit environ ce tems entre la Reine & cet Electeur, qu'elle le feroit ſon héritier univerſel, s'il vouloit la faire jouir en Souveraine de quelqu'un de ſes Duchés, ſa vie durant. J'en ai appellé aux Chartres qui s'en trouvent dans les Archives de *Berlin*, & mes préſomtions ont été fondées. Mr. *de Hertzberg*, Conſeiller privé de S. M. le Roi de *Pruſſe*, a eu la complaiſance d'y fouiller, & il a déterré des circonſtances intéreſſantes ſur cette Négociation. Je ne ſaurois mieux faire que de communiquer ces anecdotes avec ſes notes au Public, qui lui en ſera redevable. Voici l'expoſé de Mr. *de Hertzberg* ſur l'affaire en queſtion.

Ce qui eſt dans les Mémoires de *Chriſtine* (*d*) touchant une Négociation ſecrette entre elle & l'Electeur de *Brandebourg*, n'eſt pas ſans fondement. Voici ce qui en eſt. *Olivekrans*, Directeur-Général des Domaines de la Reine, fâché de voir que ſa Succeſſion alloit échoir au Cardinal *Azzolini*, & eſpérant en tirer meilleur parti s'il pouvoit la faire tomber entre les mains de l'Electeur de *Brandebourg*, fit entendre à *Palaiſeau*, Miniſtre de *Brandebourg* à *Stockholm*, (*) que l'Electeur étant le plus proche héritier de *Chriſtine*, comme ſon Couſin germain, on pourroit obtenir de la Reine qu'elle le nommât ſon héritier univerſel, & que le crédit du Cardinal *Azzollini* étoit l'unique obſtacle qui reſtoit à ſurmonter, ce qu'on pourroit faire en gagnant le Marquis *del Monte*. L'Electeur goûta cette idée, & dans l'eſpérance de la voir réuſſir le Chambellan Baron *de Dobrzinski* fut envoyé à *Rome*, mais ſans caractére & ſous prétexte de voir l'*Italie*. Il apporta à la Reine des préſens magnifiques (†) accompagnés d'une Lettre

(*a*) *Dans les Mémoires de* Brandebourg, *pag.* 180. *&c. Edit. d'Holl. in* 8.

(*b*) *V. Dict. Hiſt. de* Moreri *Art.* Frédéric-Guillaume.

(*c*) *Mém. de* Chriſtine *T. II. p.* 301 *&* 305.

(*d*) *Tom. II. p.* 301 *&* 305.

(*) J'inſérerai dans l'Appendice la belle Harangue que ce Miniſtre fit en 1685 à la pieuſe & vertueuſe Princeſſe *Ulrique Eléonore*, Reine de *Suéde*.

(†) Parmi ces préſens, il y avoit un Criſtal rouge dont la Reine faiſoit beaucoup de cas; & comme elle s'adonnoit fort à la Chymie, elle pria l'Electeur de lui envoyer le fameux *Kunkell*, pour lui apprendre le ſecret de cette compoſition.

Digitized by Google

tre fort obligeante, l'assurant que l'Electeur prenoit tant de part à ses affaires, & sur-tout aux sujets de mécontentement que les Cours de *Suède* & de *Rome* lui donnoient, qu'elle pouvoit compter de trouver toujours dans ses Etats une retraite sûre & agréable. La Reine, charmée de ces offres qui lui venoient si à propos au fort de ses brouilleries avec le *Pape*, ne manqua pas de les relever dans le Public, pour faire voir qu'elle avoit encore des Amis. Elle fit même prier l'Electeur de lui envoyer une centaine d'Officiers pour sa sûreté, dont elle se désista pourtant peu de jours après son Accommodement avec l'Ambassadeur de *France*, dont la suite nombreuse la mettoit à l'abri de toute insulte. Voici la Réponse qu'elle fit à l'Electeur.

Négociations & Commerce de Lettres de *Christine*.

L'an 1688.

Mon cher Frére (*), *j'ai reçu avec joye & avec beaucoup d'estime les offres obligeantes que V. A. E. m'a voulu faire par la Lettre que vous m'avez écrite sur la plus importante & délicate occasion de ma vie; & le Baron* Dobrzinski, *qui me l'a rendue, vient d'y ajouter par votre ordre des expressions si pleines de zéle & d'affection de la part de V. A. que je ne puis plus, sans me faire tort à moi-même & à V. A. douter de vous être redevable d'une amitié sincére & tendre. C'est pourquoi je vous rends grace d'avoir chargé un si honnête homme, qui occupe des Postes si considérables à votre Cour, de m'instruire de vos sentimens & de vos dispositions. Il me sera témoin que j'ai reçu toutes les honnêtetés de V. A. avec toute l'estime & toute la reconnoissante dont je suis capable, & que j'en suis aussi pénétrée que je dois l'être, ne souhaitant rien plus que l'occasion d'y répondre aussi dignement que je le voudrois. Je l'ai chargé du soin de vous persuader de ces vérités, & de suppléer auprès de V. A. aux défauts de mes expressions, pour vous assurer que je suis*

Mon cher Frére,

Votre bonne Sœur

C. A.

Rome ce 24. Janvier 1688.

André Galdenblad.

Le

(†) La Reine qui étoit fort pointilleuse sur le Cérémonial, s'obstina long-tems à ne vouloir donner à l'Electeur d'autre titre que celui de *Cousin*; mais comme on lui fit entendre que l'Electeur seroit obligé par-là de lui donner le titre de *Votre Dignité* au-lieu de celui de *Votre Majesté*, elle se relâcha enfin de sa prétention en 1666. (1).

(1) V. ses Mémoires T. II. pag. 128.

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

Le Baron *Dobrzinski* s'inſinua fort auprès de la Reine, & gagna entiérement le Marquis *del Monte*, qui ſeul avoit le ſecret de cette affaire. Grand ennemi du Cardinal *Azzolini*, & intéreſſé à voir la Reine éloignée de *Rome*, d'où il avoit été banni autrefois (*), il n'oublia rien pour la diſpoſer à accepter les propoſitions de l'Electeur. Elle fût auſſi plus d'une fois ſur le point de s'y déterminer, mais elle changeoit de réſolution ſelon qu'elle étoit plus ou moins aigrie contre le *Pape*; & ſa prédilection pour le ſéjour de *Rome*, où elle étoit adorée, l'emporta toujours. La Mort de *Frédéric Guillaume* ne fit point ceſſer cette Négociation. La Reine, plus mécontente du *Pape* que jamais, fit propoſer à l'Electeur *Frédéric III.* de lui céder la Souveraineté du Duché de *Cléves*, parce que ſa gloire ne lui permettoit pas de vivre dans un lieu qui ne dépendît point d'elle, qu'à *Rome*. (†) L'Electeur s'excuſa ſur le point de la Souveraineté, mais il lui fit répondre qu'elle jouiroit avec ſa Cour de l'indépendance la plus illimitée; qu'elle auroit une Garde de deux cens hommes, & qu'il lui feroit payer une penſion de quinze mille écus. La Reine parut ſatisfaite des raiſons qu'on lui alléguoit, & il y avoit encore eſpérance de moyenner un Traité touchant ſon héritage, lorſque toute la Négociation fut ſubitement interrompue par la mort du Marquis *del Monte*. *Dobrzinski* perdit par-là ſon meilleur ou plutôt ſon unique ſoutien. La Reine voulut bien continuer elle-même la Négociation, mais elle différa toujours de s'expliquer poſitivement; & quoiqu'elle demandât ſi l'Electeur voudroit bien lui rendre le Duché de *Magdebourg* ou de *Cléves* pour ſa vie, on vit bien que ce n'étoit que pour amuſer le tapis, & pour gagner du tems, afin de voir l'iſſue des brouilleries de *Rome*, des troubles de l'*Europe*, & de la Négociation qu'elle avoit fait entamer à *Stockholm* par le jeune Marquis *del Monte*. L'affaire auroit pu prendre une meilleure face, ſi la Reine fût venue en *Allemagne*, comme elle en avoit le deſſein, ou qu'elle eût vécu juſqu'à l'arrivée d'*Olivekrans*, qui étoit en chemin pour *Rome* lorſque *Chriſtine* vint à mourir. Le Baron *Dobrzinski* proteſta éventuellement contre ſon Teſtament au nom de l'Electeur, pendant que le Roi de *Suède* fit faire une proteſtation particuliére par l'Abbé *Scarlati*, Miniſtre de *Baviére*. Le Baron avoit fait cette démarche de ſon propre mouvement, & l'Electeur ne jugea pas à propos de pourſuivre l'affaire. *Pompée Azzolini*, pour s'acquiter du legs fait à l'Electeur, préſenta au Baron *Dobrzinski* un Tableau de *Jules-Romain*, repréſentant les Bachanales, mais il refuſa de l'accepter.

Nous n'avons à ajouter à cette relation de Mr. *de Hertzberg* que quelques Lettres de *Chriſtine*, en preuve de la bonne intelligence qui ſubſiſtoit entre la Reine & l'Electeur, Succeſſeur de ſon Pére. A la mort de celui-ci, qui arriva le 29 Avril 1688, & qui fut notifiée par Lettre, *Chriſtine* y répondit par celle-ci, qui eſt fort obligeante, & écrite de ſa propre main.

Sans

(*) Je n'ai pas pu découvrir l'époque où ce Marquis a été banni de *Rome*.

(†) Ce principe a été apparemment la principale raiſon pourquoi *Chriſtine* embraſſa la Religion *Romaine*, & fixa ſon ſéjour à *Rome*, dit Mr. *de Hertzberg*.

Digitized by Google

Sans date (*a*).

Dans la commune perte que nous avons faite de feu Monſieur l'Electeur, Pére de V. A. E. tout raiſonnement ſeroit peu propre à nous conſoler de la mort d'un Prince qui s'eſt ſi glorieuſement diſtingué parmi les Héros de notre ſiécle, ſi nous n'avions pas dans notre amitié réciproque de quoi nous en conſoler. Je puis vous aſſurer que je n'en ſuis guére moins pénétrée que V. A. E. méme; mais votre amitié, & la tendreſſe que vous m'avez témoignée en cette occaſion en des termes ſi obligeans, me tiennent lieu d'une grande conſolation. Je ſuis ravie de voir V. A. E. entrer glorieuſement dans la carriére qu'un Pére ſi grand vous a ouverte; & voyant que vous n'êtes pas moins le digne héritier de ſa gloire que de ſes Etats, & qu'à mon égard vous me faites paroître les mêmes ſentimens que la proximité du ſang lui inſpiroit, je puis vous aſſurer que j'y répondrai toujours avec la même ſincérité, tendreſſe & eſtime que j'ai eue toute ma vie pour Monſieur l'Electeur votre Pére. Je vous prie d'en être perſuadé, & de me donner les occaſions de vous le marquer par des effets. En attendant je félicite V. A. E. de la ſucceſſion à la Couronne Electorale, & vous ſouhaite un long & heureux Régne, étant avec ſincérité, &c.

L'Electeur Succeſſeur avoit invité la Reine de vouloir aſſiſter aux funerailles du Grand Electeur défunt, peut-être pour la tirer de *Rome* ſous un prétexte ſi ſpécieux, afin de perfectionner la Négociation qui étoit encore ſur le tapis; mais *Chriſtine* n'y voulut pas entendre; elle écrivit à ce ſujet à *Texeira* en *Italien*, (*b*) dans ſon apoſtille.

Quanto al tempo per arrivar alla lugubre feſta di Brandembourg, *m'avanzerebbe ſe vi voleſſi andare, mà io che hò poco genio co' morti, non accetterò l'invito certo, e dirò comme diſſe quel Cav^r.* Spagnuolo, *che fù invitato a far un duello, riſpoſe:* Por tal coſas muy de mi guſto non mi levanto tantemprano,

Le tems me permettroit bien d'aller à la lugubre fête de *Brandebourg*, ſi je voulois y aller; mais moi qui ai peu de communication avec les morts, je n'accepterai ſûrement pas l'invitation, & je dirai comme celui qui fut invité à ſe battre en duel avec un Cavalier *Eſpagnol: Portal coſas muy de mi guſto non mi levanto tantemprano.* J'aime trop mes aiſes pour bouger de ma place pour cela; & par-

(*a*) *Lettere a' Principi* pag. 95.

(*b*) *Lettere a' ſuoi Miniſtri* pag. 106.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1688.

prano, *e coſi credo di dar anco più guſto a chi m'invita, e di compir meglio con l'intenzione d'ambidue.*

par-là je crois auſſi faire plus de plaiſir à celui qui m'invite, & accomplir le mieux les intentions de côté & d'autre.

Cependant la Reine donna ordre au Sr. *de Roſembac* ſon Grand-Baillif de *Poméranie*, d'y aller & de s'acquiter en ſon nom des complimens de condoléance ſur la mort de l'Electeur, & de félicitation ſur l'avénement du Fils à la Régence, & l'avoit chargé de préſenter cette Lettre écrite en *Italien*, & traduite ici (*a*).

Sereniſſimo Sigr. fratello Amantiſſimo.

Quanto mi ſia ſtata ſenſibile la gran perdita che habbiamo fatto inſieme del Ser^mo. Elettore, padre di V. A. E. può ben comprenderſi dalla ſtretta congiunzione del ſangue, e molto più dal reciproco affetto, che paſſava trà di noi. Io però mi conſolo grandemente in veder dall' eſpreſſioni fattemi da V. A. E. in queſt' accidente, ch' ella vuol riſarcirmi di queſto danno con ſuccedere nei medemi ſentimenti verſo di me, ai quali può perſuaderſi ch' io ſia per corriſpondere con l'iſteſſa cordialità e ſtima c'hò profeſſato ſempre al Ser^mo. Elettor ſuo padre, rallegrandomi intanto con V. A. E che tocchi a lei d'eſſer il degno Herede della gloria, e della fortuna d'un ſi gran padre, e che habbia cominciato con tanto applauſo il Governo de' ſuoi ſtati, augurandole di cuore tutte le felicità che merita. Il

Séréniſſime Seigneur, très-cher Frére.

Le ſang qui m'uniſſoit au Séréniſſime Electeur Pére de V. A. E. & beaucoup plus encore l'affection réciproque que nous entretenions enſemble, fera concevoir combien la perte que nous venons de faire, m'a été ſenſible. Cependant je me réjouis infiniment, de voir par les expreſſions de V. A. E. dans ce triſte événement, qu'elle veut réparer cette perte, en m'aſſurant de vouloir ſuccéder aux mêmes ſentimens pour moi. Elle peut être perſuadée que je répondrai avec la même cordialité & eſtime que j'ai toujours eue pour le Séréniſſime Electeur votre Pére. Je ſuis pour cet effet ravie de joie que V. A. E. ſoit le digne Héritier de la gloire & de la fortune d'un ſi grand Prince, & qu'elle a commencé avec tant d'applaudiſſement le gouvernement de ſes Etats. Je lui ſouhaitte cordialement toutes les félicités qu'elle mérite.

Le

(*a*) *Lettere d' Principi* pag. 95. 96.

Il Sr. Bernardo di Roſembac *Governatore de' miei ſtati in* Pomerania, *al quale hò ordinato di venir a renderle la preſente, le rappreſenterà anche con la viva voce queſti miei ſenſi, pregando V. A. E. a dargli intiera credenza, particolarmente all'hora che l'aſſicurerà ch'io ſono, e ſarò ſempre con ogni ſincerità.*

D. V. A. E.

Buona Sorella

C. A.

Le Sr. *Bernard de Roſembac*, Gouverneur de mes Etats en *Poméranie*, à qui j'ai ordonné de lui préſenter cette Lettre, repréſentera auſſi de vive voix mes ſentimens, priant V. A. E. de lui donner une entiére créance, particuliérement quand il l'aſſurera que je ſuis & ſerai toujours avec toute ſincérité

De V. A. E.

La bonne Sœur

C. A.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

Quelque tems aprés, l'Electeur eut la joye de voir ſa famille augmentée par la naiſſance d'un Fils. Il la notifia à la Reine par une Lettre, que lui fût préſentée par le Baron *Obrzinski* (*a*), en la priant de vouloir le tenir ſur les Fonts de Baptême. La Reine lui en fit ſes complimens de félicitation (*b*) par la Lettre ſuivante.

Le 4. Septembre 1688.

*Monſieur mon Frére, m'intéreſſant comme je fais à toutes les proſpérités de V. A. E. j'ai reçu avec toute la joye dont je ſuis capable, la nouvelle de la naiſſance du Prince Electoral votre Fils, dont vous m'avez fait part. Ce qui m'oblige de féliciter V. A. E. de tout mon cœur ſur cette heureuſe naiſſance, & de vous remercier des marques particuliéres que vous me donnez de votre affection dans cette occaſion, en me choiſiſſant pour le tenir ſur les Sacrés Fonts, auſſi-bien que de la maniére obligeante par laquelle vous avez voulu ſubſtituer à ma place ma Couſine Madame la Princeſſe d'*Hanovre, *qui eſt la plus digne Perſonne que vous puſſiez choiſir dans une ſi agréable & ſi heureuſe rencontre. Je prie Dieu qu'il conſerve longues années à V. A. E. ce cher Fils, & qu'il le rende digne de l'Auguſte Tige dont il eſt ſorti, ſouhaittant toujours avec plus de paſſion que jamais les occaſions de faire connoître à V. A. E. que je ſuis, Monſieur mon Frére, &c.*

J'ai

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 96-97. (*b*) *Ibid. pag.* 91.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1688.

Pronoſtic de l'Aſtrologue Voigt *ſur la maladie de* Chriſtine.

J'ai trouvé dans les Manuſcrits de *Chriſtine*, reçus de *Rome*, qu'environ ce tems-là le fameux Aſtrologue *Jean Henri Voigt*, qui s'étoit acquis une ſi grande réputation en *Allemagne* & dans les Païs plus ſeptentrionaux par ſes Almanacs, & par les prédictions qu'il y inſéroit, avoit écrit à la Reine.

La Copie de cette Lettre en *Allemand* ſe trouve chez moi en entier, & eſt ſignée *Der Alte Teutſche Voigt zu Staden*, c'eſt-à-dire, Le vieux *Allemand Voigt* à *Stade* (la premiére Ville du Duché de *Bréme*). Le Sieur *Galdenblad* atteſte (*a*) que cette Lettre a été écrite au mois de Septembre 1688, & qu'elle étoit accompagnée de quelques-uns de ſes Ouvrages, leſquels, joints à cette Lettre, avoient été conſignés entre les mains d'un Cavalier, qui n'arriva à *Rome* qu'après que la Reine fut relevée de ſa premiére grande maladie en 1689. Les prédictions (dit *Galdenblad*) & la réponſe que Sa Majeſté y fit, méritent bien qu'on les ſache (*); les voici.

Madama.

Iddio dia a Voſtra Maeſtà ogni ſorte di proſperità, con lunga e ſana vita. Se io foſſi un gran virtuoſo, dotato e arrichito di gran ſcienze, havrei tentato d'inſinuar a voſtra Maeſtà alcune mie opere, il che miſurando le mie debolezze, fin' hora hò tralaſciatò di fare. Mà ſentendo con infinita mia conſolazione che la Maeſtà voſtra alle volte ſi compiàce da dimandare, che coſa ſi legge negli ſcritti del Voigt, *la ſupplico humilmente degnarſi ricevere benignamente i qui incluſi fogli, e con la ſua real grazia favorire me, ed i miei Studj, poiche provenendo dalle diſpoſizioni Divine, preveda che mi du-*

Madame,

Que Dieu accorde à Votre Majeſté toute ſorte de proſpérités accompagnées d'une longue vie & de ſanté.

Si j'euſſe été un homme de grandes & de hautes ſciences, j'aurois hazardé de lui préſenter quelques-uns de mes petits Ouvrages; mais meſurant ma foibleſſe je n'ai pas voulu riſquer ce pas. Cependant, comme j'ai appris, à ma grande conſolation, qu'il a plû à Votre Majeſté de demander quelquefois de quoi il s'agiſſoit dans les Ecrits de *Voigt*, je la ſupplie très-humblement de recevoir gracieuſement les feuilles ci-jointes, d'honorer de ſa protection & ma perſonne & mes études dans le grand âge que j'ai atteint, parce que (ſauf la toute ſcience divine) je prévois que ma vie durera plus long-tems que ma vue. Et quoique les trois premiers

(*a*) *Miſcell. Pol. p.* 23. & 24.

(*) *Galdenblad* l'a traduite en *Italien*, conformément à l'Original. J'en donne ici la traduction *Françoiſe*, en inſérant ſa Lettre en *Allemand* dans l'*Appendice*.

v. *l'Append No. XLVII.*

Digitized by Google

durerà più la vita, che la vista. E benche i trè primi meſi di Gennaro, Febbraro, *e* Marzo *del* 1689. *minacciavano a voſtra Maeſtà coſe ſpaventoſiſſime, ſpero ſecondo le apparenze, che Iddio la tirerà fuori di tali pericoli. Se Voſtra Maeſtà mi permetterà di tempo in tempo ſervirla co' miei componimenti, lo farò con perfetto raſſegnamento, di humiliſſimo Servo.*

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

miers Mois, de Janvier, Février & Mars de l'an mille ſix cent quatre-vingt neuf, menacent Votre Majeſté d'attaques très-dangereuſes, j'eſpére pourtant que Dieu (ſelon toutes les apparences) l'en retirera gracieuſement. Si Votre Majeſté veut bien me permettre de lui communiquer de tems en tems mes petites compoſitions, je ſuis prêt à vivre & à mourir,

de Votre Majeſté

Le $\frac{16}{17}$ Septembre 1688.

Le très-ſoumis Serviteur

Le vieux Allemand

Voigt de *Stade.*

Galdenblad ajoute que la Reine avoit écrit de ſa propre main ſa Lettre en *François* (*a*). Répondez-lui. *Il me fera le plus grand plaiſir du monde*, & au bas elle avoit marqué à *Galdenblad*: *Répondez-lui avec eſtime & bonté. Dites-lui qu'il y a long-tems que ſa réputation m'a fait concevoir de l'eſtime pour lui, & que j'ai eu envie de le connoître, & d'avoir commerce de lettres avec lui; que je le remercie de m'en avoir ouvert le chemin; que j'ai trouvé ſa prédiction trop vraye:* Sed ex his omnibus eripuit nos Deus. *Que je ſuis fâchée de n'avoir pas eu plutôt ſa Lettre, qui ne m'a été rendue qu'aujourd'hui, & qu'il ne m'attribue pas à faute d'avoir répondu ſi tard.*

Voilà tout ce que les Cahiers de *Rome* & le Sieur *Galdenblad* nous marquent là-deſſus, & que je n'ai pas voulu manquer de rapporter ici tout du long. J'ai aſſez parlé de la vanité de l'Aſtrologie Judiciaire, & de ce qu'en penſoit *Chriſtine* elle-même, qui déclara poſitivement (*b*), *qu'elle n'étoit pas de ceux qui croient aux prédictions, mais que c'étoit ſa curioſité qui vouloit ſavoir tout:* diſant encore dans une autre Lettre à *Olivekrans*, trois mois avant ſa mort: *que l'Aſtrologie terreſtre eſt meilleure que la céleſte.* Mais, dira-t-on, la réponſe qu'elle avoit chargé *Galdenblad* de faire à la Lettre de *Voigt*, n'a peut-être précéde ſa mort que de trois ſemaines, ce qui prouveroit le ſentiment de ceux qui ont remarqué ce goût de la Reine pour les Sciences vaines. J'y réponds, comme j'ai déjà fait autre part, que la

(*a*) *Miſcell. Pol. pag.* 25 & 61. & 297.
(*b*) *Mém. de* Chriſtine *T. II. p.* 208. 209

Digitized by Google

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1688.

la curioſité de *Chriſtine* la porta à rechercher ce qu'il y avoit de vrai ou de faux dans ces Sciences. Elle avoit plus de tems & de loiſir, & plus de connoiſſance & de moyens de le faire, que mille autres. Il ne s'enſuit pas delà qu'elle ajoutât foi à tout ce qu'on en diſoit. Quant à la Médecine & à l'Aſtrologie, elle-même avoit adopté pour principe: *qu'il faut ſavoir aſſez de l'une & de l'autre pour n'être pas la dupe des Médecins & des Aſtrologues* (*a*). Pour ce que *Galdenblad* a rapporté ci-deſſus, je veux bien admettre que la Lettre de *Voigt* a été véritablement telle que nous venons de la donner: mais pour le commentaire que *Galdenblad* y a fait, il ne me paroît pas aſſez précis & ſatisfaiſant. Il dit bien que la Lettre n'a été rendue à la Reine qu'après ſa premiére grande maladie, & qu'elle a été portée à *Rome* par un Cavalier. Mais pourquoi ne nomme-t-il pas ce Cavalier, & le jour qu'il l'a préſentée? Outre cela, l'Aſtrologue *Voigt* demande une penſion apparemment à vie, crainte de ſurvivre à ſa vue, & de paſſer le reſte de ſes jours tout-à-fait aveugle, ſelon les régles de ſon propre pronoſtic. Comptant ſur la généroſité de *Chriſtine*, il ſemble que le malheur qu'il craignoit, méritoit bien une Lettre myſtérieuſe, antidatée peut-être d'autant de mois, après avoir appris que la Reine avoit heureuſement échappé à ſa grande maladie. Mais puiſqu'il étoit ſi ſûr de ſon fait, pourquoi ne prévit & ne prédit-il pas que la Reine mourroit peu de ſemaines après avoir reçu ſa Lettre, comme cela arriva? Je crains donc que *Galdenblad* n'ait été la dupe de cette affaire, ou, ce qui ſeroit encore pis, qu'il n'en ait voulu duper d'autres, ſous le beau voile de débiter des myſtéres où il n'y en avoit point.

Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que *Chriſtine* avoit été fort mal depuis environ la mi-Février juſques vers le 12 de Mars; époque où je ne trouve pas qu'elle ait écrit ou ſigné des Lettres dans cette année 1689, qui fut la derniére de ſa vie; mais que par la force de ſon tempérament elle s'étoit ſi bien trouvée qu'il y a encore trois de ſes Lettres dans mes recueils, qu'elle a écrites & ſignées depuis, outre deux autres que j'ai produit dans ſes Mémoires imprimés (*b*). Celles-ci ſont toutes trois en *Italien*, nous les donnerons avec la traduction. La premiére eſt du 12 Mars à ſon Réſident *Texeira*: Elle lui dit: (*c*).

Havrete inteſo di man in mano il mio ſtato nella mia grave, e pericoloſa malatìa, dalla quale per miſericordia d'Iddio ſono ſcampata da ſabbato in quà. Hora ſono in convaleſcenza fuori di letto, ricuperando

Le bruit de l'état de ma grande & dangereuſe maladie vous ſera parvenu. J'en ſuis relevée par la miſéricorde de Dieu depuis ſamedi paſſé. A-préſent je ſuis hors du lit & en convaleſcence, recouvrant chaque jour mes forces paſſées. Je m'aſſure que vous en aurez été ſenſiblement

(*a*) *V. Mémoires de* Chriſtine *Tom. II. p.* 208, 209. *& ſon* Ouvrage de Loiſir *Cent. VI. n.* 2. *p.* 21.

(*b*) *T. II. p.* 305 *&* 307.

(*c*) *Lettere a' ſui Miniſtri pag.* 89.

Digitized by Google

rando ogni giorno più le priſtine forze. Son certa che voi m'havete compatita, come m'hà compatita tutta Roma.

In riſpoſta delle voſtre lettere dei 2. e dei 9. Febrajo, n'accuſo la ricezione della ſolita rimeſſa per il medemo Meſe, ed in occaſione della vendita di coteſto mio Palazzo, hò inteſo con ammirazione, che ſapendo voi, ch'io l'hò comprato per dieciſette milla ſcudi, penſiate di laſciarlo per dodici all' Inviato ſtrario. dell' Imperatore, *e molto più mi ſono maravigliata della ſi baſſa offerta di nove milla ſcudi, ch'egli vi hà fatto: tuttavia per le conſiderazioni ch'egli ſteſſo m'hà ſignificato, io mi contento che glielo laſciate per tredici milla almeno, che è quanto per adeſſo m'occorre dirvi, e Dio vi proſperi.*

ment touché, comme tout *Rome* l'a été.

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine.*

L'an 1689.

En réponſe à vos Lettres du 2 & du 9 Février, j'accuſe la réception de la remiſe ordinaire de l'argent pour ce même mois; & par rapport à la vente de mon Palais, j'ai été ſurpriſe d'apprendre que, comme vous ſavez vous-même qu'il m'a coûté dix-ſept mille écus, vous penſiez à le laiſſer pour douze mille à l'Envoyé Extraordinaire de l'*Empereur*; & plus encore me ſuis-je étonnée du bas prix de l'offre de neuf mille qu'il vous fait. Cependant, pour les conſidérations que vous m'avez mandées, je ſuis contente que vous le lui laiſſiez pour treize mille tout au moins. Voilà tout ce que j'ai à vous dire à-préſent. Dieu vous faſſe proſpérer.

Apoſtille de la propre main de la Reine.

Io ſon viva per miracolo d'Iddio, e della compleſſion robuſta ſopra ogni humana condizione, che Dio m'hà dato; poſſo anco dire che vi è concorſo il miracolo dell' arte, perche veramente il mio Medico ed anche i valent' huomini, che ſono ſtati ſopra chiamati, hanno fatto maraviglie. Sarà per quanto piacerà a Dio &c.

Je vis par une merveille de Dieu, & par la complexion robuſte & plus qu'humaine que Dieu m'a donnée. Auſſi puis-je dire que le miracle de l'Art y a concouru; car en-vérité mon Médecin & autres Experts, qu'on a conſultés & fait venir, ont fait des merveilles. Ce ſera pour autant de tems qu'il plaîra à Dieu.

L'an-

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1689.

L'autre Lettre étoit écrite au Connétable *Colonna*, Viceroi de *Naples*; en date du 19 Mars 1689 en ces termes (*a*).

Alla cordialità con cui ella m'hà eſpreſſo i ſuoi ſentimenti, per cagione della mia grave malatìa, e ricuperata ſalute, corriſponde al vivo deſiderio, ch'io porto della continua proſperità della ſua.

Le vif deſir que j'ai pour la continuation de votre proſpérité, répond parfaitement à la cordialité avec laquelle vous m'avez exprimé vos ſentimens ſur ma forte maladie & ſur le recouvrement de ma ſanté.

La ringrazio però con tutto l'animo, aſſicurandola che come hò ricevuto con ſommo gradimento queſta ſua affettuoſa dimoſtrazione; coſi godrò d'haver frequenti occaſioni di dimoſtrarle per effetti la propenſione, e la ſtima ſingolare, che conſerverò ſempre alla perſona ed al merito ſuo, e le auguro felici avvenimenti.

Cependant je vous en remercie de tout mon cœur, & vous aſſure que comme j'ai reçu votre démonſtration affectueuſe avec le plus grand plaiſir du monde; de-même je ſerai ravie d'avoir ſouvent occaſion de vous prouver le penchant & l'eſtime particuliére que je conſerverai toujours pour votre perſonne & pour votre mérite, vous ſouhaitant toute ſorte de proſpérités.

La troiſiéme & derniére des Lettres de *Chriſtine* du 2 Avril (qui répond par la date à celle qu'elle avoit écrite à *Olivekrans* en *François* (*b*), étoit adreſſée au Duc de *Parme*) & contient un compliment de condoléance ſur la mort de ſon Frére. La voici (*c*).

La perdita del Sig^r. Principe Aleſſandro, *Fratello di V. A. è ſtata ſentita da me con diſpiacere, corriſpondente al cordial' affetto, con cui prendo parte a tutti gli avvenimenti della ſua Caſa: Compatiſco però con tutto l'animo il giuſto dolore dell' A. V. e ringraziandola delle corteſi eſpreſſioni, con le quali m'hà ſpecificato queſto funeſto accidente, reſto pregando Dio che la riſtori con altre conſolazioni, e proſperità, eſſendo D. V. A. &c.*

Chriſtina Aleſſandra.

J'ai ſenti la perte de Mr. le Prince *Alexandre* Frére de V. A. avec ce déplaiſir qui répond à la cordiale affection avec laquelle je prends part à tout ce qui arrive à votre Maiſon. Je compatis de tout mon cœur à la juſte douleur de V. A. & en la remerciant des expreſſions obligeantes dont elle s'eſt ſervie en me marquant ce funeſte événement, je prie Dieu qu'il le répare en vous conſolant, & en vous comblant de proſpérité, étant de V. A.

la très-affectionnée

Chriſtine Alexandra.

(*a*) *Lettere a' Principi pag.* 131.
(*b*) *Mém. de* Chriſtine *Tom. II. pag.* 307.
(*c*) *Lettere a' Principi. pág.* 79.

En

Cette grande Reine mourut après, en moins de dix-ſept jours, d'une rechûte de la derniére maladie qu'elle avoit eue (*a*). Nous avons déjà donné une relation très-circonſtanciée de cette maladie, de ſa mort, de ſes funérailles, de ſon Teſtament, & de ce qui s'enſuivit. Nous nous contenterons donc d'ajouter ici la Lettre circulaire que *Charles XI.* Roi de *Suède*, écrivit à l'*Empereur*, à tous les Rois & grands Etats, pour leur notifier la mort de *Chriſtine*. La voici traduite du *Latin* (*b*).

Négociations & Commerce de Lettres de *Chriſtine*.

L'an 1689. *La Reine* Chriſtine *meurt.*

„ Le Courrier arrivé depuis peu de *Rome*, nous a apporté la nouvelle de „ la mort de la Séréniſſime & Très-puiſſante Dame *Chriſtine*, Reine des „ *Suédois*, des *Goths* & des *Vandales*, notre très-honorée Mére, arrivée le $\frac{9}{19}$ „ du mois d'Avril paſſé. Il n'y a perſonne qui ne conçoive ſans peine com„ bien ſon trépas nous a vivement touchés, tant à cauſe de la proximité du „ ſang, que pour les grandes obligations que lui ont notre Maiſon Roya„ le & les Royaumes que nous poſſédons. Pour en témoigner notre „ reconnoiſſance, auſſi-bien que la douleur que nous a cauſé ſon décès, „ nous avons jugé de notre devoir, fondés ſur le droit de l'amitié cordia„ le & la confiance fraternelle de V. M. de lui en faire part. Nous ne „ doutons nullement qu'elle ne veuille prendre part au triſte événement „ qui nous touche de ſi près: & comme elle avoit accoutumé d'eſtimer, „ autant qu'ils le méritoient, les grands talens de cette Reine pendant „ qu'elle vivoit, V. M. ne laiſſera pas non plus de conſerver un tendre „ ſouvenir de la Défunte, qui s'étoit rendue ſi chére & ſi eſtimable à tout „ le monde. Nous ſouhaitons au reſte que le Tout-puiſſant veuille ac„ corder à V. M. toutes ſortes de proſpérités, & lui faire paſſer une vie „ heureuſe pendant une longue ſuite d'années. Donné à *Stockholm* le 10. „ May 1789.

CHARLES,
Jean Bergenhielm. (*)

Pour ſe faire une juſte idée du caractére de *Chriſtine*, il eſt bon de ſe retracer les principaux événemens de ſa vie, afin d'y remarquer les traits qui peuvent nous développer & ſon cœur & ſon eſprit (†).

Caractére de Chriſtine, *& principaux événemens de ſa vie.*

Si

(*a*) *Mém. de* Chriſtine *T. II. p.* 305-328. (*b*) *Dans* Palmskold *Epiſtolæ illuſtr. Vir.*

(*) Nous inſérerons cette Lettre en Original écrite en beau *Latin*, dans l'Appendice, avec la belle Réponſe que les *Etats-Généraux* y firent. *V. l'Appendix No. XLVIII.*

(†) Depuis que les deux premiers Tomes de mes Mémoires de *Chriſtine* ont paru, Mr. *de Bielefelt*, Gouverneur du Prince Royal de *Pruſſe*, a donné au Public le Portrait de cette Reine (1). Je l'inſérerai avec d'autant plus de plaiſir dans l'Appendix, que preſque tous les traits y ſont tirés au vif & au vrai. Mr. *Gioerwell* en a compoſé plus récemment un autre en *Suédois*, qui a été traduit en *Allemand* (2). Il a ſon mérite *V. l'Appendix No. XLIX.*

(1) Voyez le *Mercure de France*, May 1752. pag. 81-85.

(2) Dans ſa Bibliothéque Hiſtorique de *Stockholm* Part. I. pag. 32-36, Item dans ſes *Mémoires de Littérature de Suède* P. I. p. 84. &c. 87. &c. & dans les *Beytrage* ou les Ecots pour inſtruire & pour plaire, P. III. p. 149 &c. à *Greifswald* 1757.

Digitized by Google

Portrait de *Chriſtine*.

Si l'on fait attention aux amuſemens & aux occupations, & ſur-tout aux réflexions ſenſées & aux ſaillies pleines de feu de ſon enfance, on verra

te à de fauſſes nuances près, qu'il a données au hazard à ſa peinture, dont j'en retoucherai ici quelques-unes. Le Sr. *Gioerwell* prononce comme en dernier reſſort, „ que „ la maniére de penſer de *Chriſtine* en matiére de Religion, n'a été que celle qui con„ vient au plus groſſier Matérialiſte, laquelle, dit-il, s'eſt auſſi manifeſtée dans ſa „ conduite, qui n'a jamais été celle d'un Philoſophe Chrétien, comme on l'appelle au„ jourd'hui. Il ajoûte, qu'à juger par la Lettre de *Chriſtine* à la belle *Ebba Sparre*, „ confrontée avec celle au Comte *Wajenau*, qui eſt-ce qui n'y remarquera pas un ſens „ entiérement contradictoire"? Mais je demande au Sr. *Gioerwell*: qui eſt-ce qui lui a conteſté ſa théſe? ou bien s'imaginera-t-il de donner par-là au Public quelque choſe de nouveau, après ce que Mr. *de Holberg* & Mr. *d'Alembert* ont dit à ce ſujet, il y a des années? Je ſuppoſe que Mr. *Gioerwell* aura lu ce que je leur ai répondu, enſuite de ce que j'en avois déjà dit dans mes Mémoires (1). Il y auroit compris qu'eux, auſſi peu que lui, ne raiſonnent pas conſéquemment. Il cite en preuve deux Lettres de *Chriſtine*, éloignées l'une de l'autre d'un intervalle d'environ vingt-quatre ans. Il dit que le ſens de l'une ne reſſemble pas à celui de l'autre. Mais n'eſt-ce pas juſtement cette grande différence des ſentimens de *Chriſtine* dans ces deux Lettres, qui prouve invinciblement qu'elle penſoit tout autrement en 1655 qu'en 1679.? Et ne préſumera-t-on pas qu'il faut être trop prévenu de ſes idées, pour ſoutenir que la Reine étoit Matérialiſte, après avoir lu entre autres ſon *Ouvrage de loiſir*, quoiqu'il y ait vingt paſſages & plus, où elle admet l'immortalité de l'ame, & reconnoît un état de peines & de récompenſes après cette vie? (2) La concluſion qui réſulte de-là, ſera donc celle que j'en avois tirée & rapportée dans mes Mémoires, en diſtinguant les différentes époques de la vie de cette Reine. J'y ai dit (3) que ce fut environ le tems qu'elle „ penſoit de changer, & même quelques années après avoir changé de Religion, qu'on „ avoit entendu ſortir de ſa bouche des expreſſions à-la-vérité bien libres & peu chrétien„ nes: mais, ajoutai-je, en conclura-t-on raiſonnablement que ces idées en fait de Religion „ & de Morale, lui ſoient reſtées toujours les mêmes durant toute ſa vie, quand il y a „ des preuves du contraire, qu'elle a encore confirmées peu de tems avant que de mourir?" Ne ſeroit-ce pas, (ſelon la maniére de raiſonner du Sr. *Gioerwell*) comme ſi l'on diſoit: que *Salomon*, étant jeune, avoit joui de tous les plaiſirs & de toutes les grandeurs du Monde, mais que devenu âgé il avoit toujours retenu la même ſenſibilité, quoiqu'en conſidérant les affaires & les choſes d'ici-bas, il les ait foulées aux pieds, en prononçant en Philoſophe de bon-ſens, que tout ce qu'il y avoit dans ce Monde n'étoit que vanité. Je reproche donc à cet égard à notre Philoſophe, qu'il a très-mal diſtingué les tems, ſans quoi il auroit vu que l'Ecriture s'accordoit aſſez. *Diſtingue tempora & concordabit Scriptura.* A ce compte ni lui, ni *Holberg* & *d'Alembert*, ne ſeroient pas tombés en contradiction avec eux-mêmes.

Quant à ce que Mr. *Gioerwell* a avancé, „ *qu'il n'y a que moi qui ai prétendu* que „ *Chriſtine* n'a pas franchi les bornes de la chaſteté, j'avoue que je me fais un vrai plaiſir encore de m'être oppoſé à ce lâche préjugé, dont preſque tous les Ecrivains faméliques, qui ont parlé de cette Reine, l'ont accuſée, & dont, par leur intempérance de langue ils ont voulu donner le change au monde. Le Sr. *Gioerwell* eût bien mieux fait de ne pas porter de jugement déciſif dans une affaire, laquelle, j'oſe le dire, il n'a pas aſſez approfondie, & qu'il n'a crue qu'en ſuivant le torrent, auquel d'autres Savans ſe ſont laiſſés emporter. Il auroit ſans-doute pu remarquer par la lecture de mes Mémoires, que comme ma penſée n'a jamais été de placer mon Héroïne au nombre des Saints pour être un jour canoniſée, j'au-

roit

(1) Mém. de *Chriſtine* Tom II. pag. 195. not. & ma Réponſe à *Holberg*, dans l'Appendix No. L.

(2) Voyez auſſi ſes Sentimens dans le IV. Tome Cent. I. n. 29. 65. 84. Cent. II. n. 77. 89. 99. Cent. III. n. 5. 17. 18. 35. 60. &c. 73. &c. Cent. IV. n. 10. 16. 48. 70. Cent. V. n. 3. 28. 37. 39. 41. 42.

(3) Mém. de *Chriſtine* loco hic citato.

verra qu'elle avoit reçu de la Nature les diſpoſitions les plus heureuſes. Elles furent cultivées par les ſoins de ſon Pére, le *Grand Guſtave*. Dans ce deſſein il fit choix des plus ſages Gouverneurs, des Précepteurs les plus ſavans & des Maîtres les plus habiles que fourniſſoit la *Suède*, fertile alors en grands hommes. Souhaitant avec ardeur qu'une Princeſſe qui devoit régner après lui ſur un Peuple libre, pût réunir aux qualités & aux talens du Beau-ſexe le mérite de l'Honnête-homme, les vertus du Héros & la capacité du Politique, il voulut qu'elle poſſédât tout ce qu'un Prince doit ſavoir. (*a*) Sa conduite fut confiée à la Princeſſe *Catherine*, digne Sœur de *Guſtave*. Portrait de *Chriſtine*.

Dans les Inſtructions dreſſées par les Etats de *Suède* pour diriger les études de leur jeune Reine, on voit que la connoiſſance de la Religion, & des devoirs qui en découlent, en faiſoit le principal objet. Des ſentimens de piété, de vertu, d'honneur, un grand amour pour la Patrie, c'étoit-là le but des leçons qu'on devoit lui donner. (*b*)

Les premiers pas de *Chriſtine* furent des pas de géant, rien de plus rapide que ſes progrès. Dès l'âge de dix ans, les élémens des Arts & les principes des Sciences lui étoient familiers. Elle écrivoit des Lettres en quatre Langues différentes: ſa facilité de ce côté-là alloit ſi loin, qu'elle en a depuis appris juſqu'à douze autres. A dix-huit ans elle dévoroit les Auteurs Claſſiques, ſoit *Grecs*, ſoit *Latins*. Elle les reliſoit avec autant d'at-

(*a*) *Voyez ſa vie écrite par la Reine-même.* (*b*) *V. Ses Mémoires Tom. I. p.* 30. *&c. Tom. III. p.* 28. 50. *&c.* 61.

rois par conſéquent, après tous les efforts poſſibles que je me ſuis donnés pour parvenir à la ſource de cette Anecdote, fait d'autant moins de difficulté de rendre public tout ce que j'en aurois pu découvrir, que l'Hiſtoire tant ancienne que moderne fourmille d'exemples des premiéres Dames du Monde, qu'on ne ſauroit pas dire innocentes à cet égard. Or pour abréger une queſtion miſe cent fois en avant, je conſeille à Mr. *Gioerwell*, & à ceux qui penſent comme lui, de ſe familiariſer avec la vie que la Reine a écrite d'elle-même huit ans avant ſa mort, & d'y lire ſa propre confeſſion ſur l'affaire tant conteſtée. Ils y verront que je ne me ſuis pas trompé dans mon jugement; & Mr. *Gioerwel*, comme *Suédois*, trouvera le ſien digne d'en faire une amende honorable. Ce que *Chriſtine* dit là-deſſus, décidera le doute plus authentiquement que tous les raiſonnemens de nos ſoi-diſant Philoſophes. La Reine prenant Dieu à témoin, (à qui elle avoit dédié ſon Ouvrage, & auquel elle renvoye presqu'à chaque page de ſon Ecrit,) en appelle ſur ſon innocence là-deſſus, juſtement dans un Chapitre où elle a aſſez de courage pour ne pas déguiſer ſes autres défauts, guéres moins excuſables. Elle ne diſconvient pas *d'avoir été proche du précipice; mais*, ajoute-t-elle, *quoi qu'en puiſſe dire la médiſance, elle eſt innocente de toutes les calomnies dont on a voulu noircir ſa vie* (1). Pour ceux qui feront les difficiles à reconnoître la validité de cette preuve ſi concluante, ils me pardonneront ſi je les mets dans la claſſe de ceux qui, par une vue trouble, voyent toute couleur noire, ou qui, par une imagination extravagante, veulent reléguer tous les faits Hiſtoriques dans les eſpaces imaginaires du *Pyrrhoniſme*. Qu'ils aillent donc chercher dans l'autre Monde des preuves mieux conſtatées, que celles qu'ils trouvent dans celui-ci. Je m'aſſure pourtant que des gens d'honneur & de probité recuſeront des Juges auſſi iniques que téméraires, qui de gayeté de cœur cherchent à noircir la réputation d'autrui, & aggravent par-là leurs propres crimes.

(1) V. ci-deſſus la vie de *Chriſtine* écrite par elle-même dans le III. Tome pag. 57. & not. comme auſſi mes Réponſes à *Mr. de Holberg* & *d'Alembert*. *V. l'Append. Num. L & LI.*

Portrait de Chriſtine. d'attention que d'intelligence. Sans avoir recours ni aux Verſions, ni aux Commentaires, le Texte ſeul, comparé avec lui-même, lui en faiſoit pénétrer le ſens & développer les beautés. (a) C'eſt dans une lecture ſuivie de ces grands Maîtres en tout genre, qu'elle puiſa ce goût ſolide & nourri pour le vrai Beau, qu'on n'acquiert que dans le commerce des Anciens. Ce goût décidé la porta à faire inviter les plus ſavans hommes, en un mot ce qu'il y avoit alors de plus diſtingué dans les Sciences, les Belles-Lettres, les Arts utiles ou agréables, à ſe rendre à ſa Cour. La réputation de la Reine les y attiroit encore plus que ſes largeſſes. Son affabilité les y retenoit encore plus que ſes bienfaits. Quant à ceux auxquels leur ſituation ne permettoit pas de venir groſſir cette aſſemblée d'illuſtres, elle s'en dédommageoit par la correſpondance qu'elle entretenoit avec eux. (b)

Naturellement éloquente, la vivacité, la préciſion & l'énergie caractériſoient tous ſes diſcours. Chez elle point de ſérieux de commande, point de gravité étudiée. Tout ce qu'elle faiſoit, ſe ſentoit de l'ingénuité de ſon eſprit & de la gayeté de ſon humeur. (c)

Protectrice déclarée des Beaux-Arts, elle les encouragea par-tout; elle les fit naître en *Suède*. (d) Non moins favorable aux progrès de l'Erudition, dont les Univerſités ſont en quelque ſorte les dépoſitaires, elle fit des dons conſidérables à celle d'*Upſal*: elle fonda celle d'*Abo*: elle établit dans les Provinces ſept Colléges pour les Humanités. (e) A *Stockholm* elle inſtitua une Académie de Belles-Lettres, comme elle en entretint enſuite une à *Rome*.

Cette avidité pour la gloire, (f) ce brûlant deſir de tout connoître & de tout ſavoir, en répandant ſur ſa vie un certain air de ſingularité brillante, a fait naître ce problême: Les lumieres acquiſes de cette Reine lui ont-elles fait plus de bien que de mal? (g) C'eſt ce dont on laiſſe la déciſion au Public. En attendant, ce ſeroit une queſtion à propoſer dans quelqu'une de ces Académies, où l'on fait de part & d'autre des Diſcours Oratoires, d'examiner ſi les Sciences ſont utiles ou pernicieuſes à la Société. Ce qu'il y a de ſûr, c'eſt que *Chriſtine* en parcouroit toutes les branches. Soit qu'on parlât de Philoſophie, de Mathématiques, de Phyſique, d'Hiſtoire Naturelle & de celle du Genre-Humain, de Chymie, de Poéſie, d'Eloquence, ou de Critique, elle ne ſe trouvoit jamais en pays inconnu. Mais l'étude de la Politique faiſoit ſes délices. C'eſt ce qui lui faiſoit appeller *Tacite ſon jeu d'échets* (h).

Tant qu'elle jugea des choſes par elle-même, elle en jugea en véritable Philoſophe. Mais obſédée depuis par de faux Savans, ils lui inſpirerent une Morale relâchée, & beaucoup d'indifférence pour la Religion révélée. Ces ſentimens libertins s'accrurent à meſure qu'elle entra en liaiſon avec les

(a) *V. Ses Mém. Tom. I. p.* 30. 344 *&c.* 465. *& Tom. III. p.* 52. 55.
(b) *Ibidem T. I. p.* 223 *&c.* 349. *n.* 432. *& T. IV. p.* 1. 21. *&c.*
(c) *Tom. I. p.* 261. *& n. p.* 425. *&. T. III. p.* 474.
(d) *Tom. I. p.* 311. *&c.* 351. *& T. III. p.* 221. *n.*
(e) *Tom. I. p.* 311. 312. 350. *&c.*
(f) *T. III. p.* 236. 517. *&c. Tom. IV. p.* 13. 22. 45. 151.
(g) *V. Tom. I. p.* 438 *& not.*
(h) *V. Tom. I. p.* 344-347. 424. 552 *&c. & Tom. III. p.* 435. *&c.*

Digitized by Google

les *Jéſuites* ou avec leurs créatures. (*a*) C'eſt peut-être à cette époque que le trait qu'elle s'applique à elle-même, *qu'elle étoit incrédule & peu dévote*, convient le mieux. (*b*) On diroit que, pendant cet intervalle, *Chriſtine*, continuellement diſtraite & diſſipée, tantôt par l'attrait des plaiſirs, tantôt par la variété de ſes lectures & de ſes connoiſſances, tantôt par ſes intrigues & ſes Négociations en diverſes Cours; poſſédée d'ailleurs de l'amour de la gloire, ſa paſſion favorite & l'idole de ſon cœur, elle s'étoit formée à elle-même une Religion commode, (*c*) fondée ſur ſes idées de l'Etre Suprême, d'où elle déduiſoit à ſa fantaiſie certains devoirs moraux, ſe conformant pour l'extérieur au culte qui convenoit à ſes vues, & ſuivant en cela l'exemple de ces beaux Génies de l'Antiquité *Payenne*, qui penſoient pour eux-mêmes, mais qui adoroient avec le peuple. Elle revint pourtant de bonne foi de ſes égaremens (dont pluſieurs paſſages, ſur-tout dans ſon Ouvrage appellé ſes *Sentimens*, ne laiſſent aucun lieu de douter,) & elle reſta *Catholique*, s'il l'en faut croire, à la maniére de *St. Pierre* (*d*) & de *St. Paul* (*e*). Portrait de *Chriſtine.*

L'eſprit de profuſion eſt ſouvent le vice des grands hommes. Ce fut auſſi celui de *Chriſtine*. Les Savans ſur-tout ſe reſſentirent de ſon trop de libéralité. Pluſieurs s'en montrérent très-peu dignes par leur ingratitude. Il y en eut même, je le dis à regret, qui après avoir pillé ſa Bibliothéque & ſes Cabinets de Raretés, crurent apparemment ſe juſtifier, en publiant des calomnies contre elle. Mais une pareille conduite, en leur attirant ſes mépris, ne lui fit point perdre le goût des Arts & des Lettres: elle le conſerva tant qu'elle vécut (*f*).

Si elle ſe diſtingua de bonne heure par ſon amour pour tout ce qui peut orner ou nourrir l'eſprit, elle ne le fit pas moins par ſa capacité peu commune dans la Science du Cabinet. A ſeize ans elle aſſiſtoit déjà aux délibérations du Sénat de *Suéde*, & à dix huit, c'eſt-à-dire à l'âge de la frivolité ou des paſſions, elle commença à gouverner par elle-même (*g*).

Cette candeur, qui caractériſe les belles ames, lui fit reconnoître avec franchiſe, que c'étoit *Axel Oxenſtierna* qui l'avoit initiée dans le grand Art de régner. (*h*) Inſtruite par un auſſi habile Maître, une certaine douceur majeſtueuſe, jointe à l'heureux don de perſuader, mais ſur tout la force de ſon eſprit & la ſupériorité de ſon génie, lui donnoient un aſcendant ſi ſouverain ſur les Sénateurs, qu'ils s'étonnoient eux-mêmes du pouvoir qu'elle avoit ſur leurs ſentimens. Les plus courageux trembloient ſouvent en ſa préſence. (*i*)

Elle étoit elle-même ſon premier Miniſtre: elle écoutoit elle-même les propoſitions de ceux des Cours étrangéres: elle y répondoit elle-même, non par des ſignes de tête, ou en rompant l'audience, mais par des diſcuſ-

(*a*) *V. Tom. I. p.* 240. 274. 451. *n.* 462 *&c.* 472. *n.* 477. *n.*
(*b*) *V. Ses Mémoires Tom. I. p* 56. 209. *n.*
(*c*) *V. Mém. Tom. III. p.* 164. 209 *&* 210. *n. item p.* 130 *&* 131. *n.*
(*d*) *V. les citations ci-deſſus pag.* 170. *num.* (2.)
(*e*) *V. Tom. II. p.* 237 *&* 300. *n. item Tom. IV. p.* 130.
(*f*) *V. Tom. I. p.* 252. 262. 271. 284. *&c. Item Tom. III. pag.* 1. *&c. p.* 22. 25.
(*g*) *V. Tom. I. p.* 38. 76 *&* not.
(*h*) *V. Tom. I. pag.* 71. *Tom. II. p.* 197. *&* *Tom. III p.* 55 *&* 66.
(*i*) *Tom. I. pag.* 425 *&* 429.

Digitized by Google

Portrait de *Chriſtine.*

cuſſions nettes, raiſonnées & déciſives. Elle connoiſſoit toute la fineſſe des Négociations. (*a*) On en peut juger, & par le témoignage de gens très-habiles qui ont traité avec cette Princeſſe, & par tant de Mémoires ou d'Ouvrages Politiques, qui ſont inconteſtablement de ſa compoſition. C'étoit elle qui dreſſoit ſes Secretaires, &, comme elle le dit elle-même, elle s'occupoit non ſeulement à faire la fortune, mais auſſi à former l'eſprit des hommes qui la ſervoient. (*b*)

On a dit que *Chriſtine*, laſſe de régner ſur un peuple obéiſſant dont elle étoit adorée, & prévenue de l'idée chimérique de tant de belles choſes qu'elle s'attendoit à trouver hors de ſa Patrie, dans des lieux où ſes grandes qualités ne manqueroient pas de s'attirer l'eſtime qu'elles méritoient, avoit abandonné ſon Trône aſſez légérement. (*c*) De toutes les raiſons qu'on a données d'une démarche auſſi extraordinaire, voici celle qui m'a paru la plus ſimple & la plus naturelle.

L'amour de la gloire, comme on l'a déjà remarqué, étoit ſa paſſion dominante : la ſeconde c'étoit l'ambition. L'une & l'autre étoient gênées par la nature du Gouvernement de *Suède*, dont les Finances d'ailleurs épuiſées lui firent naître des idées qui entraînoient néceſſairement ſon changement de Religion. C'eſt ce qui lui fit former le projet de prendre pour Epoux *Ferdinand IV.* élu par ſon appui efficace *Roi des Romains*, & déjà en poſſeſſion des Couronnes de *Bohême* & de *Hongrie*. (*d*) Elle auroit eu occaſion par-là de faire paroître dans le jour le plus avantageux ſes rares & riches talens. Elle ſe flattoit de gouverner & le Roi ſon Epoux & ſes Royaumes, &, quand il ſeroit parvenu au Trône Impérial, l'*Empereur* & l'*Empire*. Pour ne point contracter cette Alliance, comme on dit, à mains vuides, elle ſe propoſoit d'apporter en dot à l'Empereur futur les Duchés de *Breme* & de *Verde*: ce qui lui fit chercher, comme on l'a vu dans les *Mémoires*, (*e*) un prétexte pour s'emparer de la Ville de *Brême*. Mais *Ferdinand* venant à mourir de la petite vérole l'année même qu'elle abdiqua, ce vaſte & magnifique projet s'évanouit comme un ſonge. Tout autre Mariage lui auroit paru au-deſſous d'elle. L'habitude de vivre ſans complaiſance & ſans contrainte, fortifioit encore l'éloignement qu'elle témoigna pour tous les autres Princes qui aſpiroient à la poſſéder. (*f*) Auſſi, en quittant le Trône, elle ſe réſerva en termes exprès l'une des plus belles prérogatives de la Souveraineté, l'indépendance abſolue. Elle prétendoit, en conſéquence, n'être redevable qu'à Dieu ſeul de ſes actions. (*g*) Loin de ſe dépouiller des attributs de la Royauté en réſignant ſes droits ſur la *Suède*, elle avoit retenu celui du Glaive ſur ſes propres Domeſtiques; elle ſe croyoit leur Reine auſſi-bien que leur Maîtreſſe, & autoriſée par cela même à connoître ſeule des crimes qu'ils pourroient commettre, & à les en punir

(*a*) *V. T. I. pag.* 429. *&* 432. *Tom. III. p.* 169. *n.* 304. 384. *&* 497.

(*b*) *Voyez ſes Mém. Tom. II, p.* 166 *&* 169. *Tom. III. p.* 169. *n.*

(*c*) *V. Mém. Tom. I. p.* 462 *&c.*

(*d*) *V. Tom. I. pag.* 163. 378 *& not. Tom. III. p.* 233. *n.* 490. *& not.*

(*e*) *V. Tom. I. locis proximè citatis.*

(*f*) *Tom. I. p.* 162. *&c. Tom. III. p.* 354. 361. 378 *&* 380.

(*g*) *V. Tom. II. p.* 17. *&c. & not. T. III. p.* 298. 316. 317. *&c. Tom. IV. p.* 118. 123. 130. *n.* 133.

Digitized by Google

punir capitalement. En partant de ce principe, elle prononça la ſentence de mort contre *Monaldeſchi*, qui l'avoit trahie, & qu'elle fit exécuter. (*a*) Portrait de Chriſtine.

Cet excès de rigueur, peut-être l'unique de ſa vie, s'eſt attiré l'attention & les cenſures publiques par ſon éclat & par ſa ſingularité. Eu égard aux prétentions de la Reine, ce n'étoit qu'un ſimple acte de juſtice; & ce qui prouve qu'elle ne croyoit pas avoir eu tort dans cette occaſion, c'eſt qu'elle n'en eſt jamais convenue comme elle l'a fait de tant de défauts avec une ſincérité bien rare & bien louable. C'eſt ce qu'on peut voir ſurtout dans ce Supplément. (*b*)

On l'a accuſée de *mépriſer les femmes*, mais à tort: elle mépriſoit ſeulement celles qui n'avoient que les imperfections de leur ſexe. . . . d'*affecter d'être homme*, (*c*) mais n'en avoit-elle pas le courage, & les vertus? Un homme qui réuniroit en ſa perſonne les grandes qualités de *Chriſtine*, ne ſeroit-ce pas un maître-homme, (*d*) *d'avoir voulu paroître à la tête d'une Armée?* mais que de Souverains auxquels la flatterie a prodigué les titres de Conquérans & de Héros, qui n'ont jamais fait que *paroître* à la tête de la leur! *Qu'Elle étoit fort pointilleuſe ſur le Cérémonial*; (*e*) mais qu'on ſe ſouvienne du vain honneur du pas diſputé avec tant de hauteur par *Louis le Grand* vis-à-vis de ſon Beau-pére.

Si nous en croyons *Freinshemius*, ce Savant d'un goût diſtingué, témoin oculaire & impartial des actions de la Reine, il faudra convenir de l'égalité de ſon humeur, qui ſe peignoit ſur ſon viſage, & à laquelle ni la proſpérité, ni l'adverſité ne cauſoit de changement apparent; toujours modérée dans la joye, toujours ferme & conſtante dans l'infortune. (*f*) Humaine & ſenſible elle compâtiſſoit aux malheurs d'autrui, & elle ſe faiſoit une affaire de ſubvenir aux beſoins des néceſſiteux. (*g*) Equitable & juſte, rien ne lui tenoit plus au cœur que le payement de ſes dettes. (*h*) Noblement déſintéreſſée, le dérangement de ſes finances n'altéroit jamais ſa belle humeur. (*i*) Scrupuleuſe ſur l'article de l'honneur, de la probité, elle étoit eſclave de ſa parole. Par un ſentiment de grandeur qui ne convient qu'à la vertu pure, elle ſe contenta de répondre à ſes calomniateurs, que la poſtérité rendroit témoignage de la fauſſeté de leurs calomnies. (*k*) Egalement laborieuſe & ſobre, elle dormoit très-peu, & ne donnoit à ſa table & à ſa toilette que le moins de tems qu'il lui étoit poſſible. (*l*) Elle auroit dû, diſoit-elle, ſe mieux ménager ſur l'article des bienſéances, parce qu'elles l'ont fait quelquefois paroître criminelle (*m*). On l'a accuſée d'inconſtance ou de légéreté: mais où trouver le Prince qui n'ait jamais changé

(*a*) *V. Tom. II. p.* 17. *&c. T. III. p.* 386. *Tom. IV. p.* 36. *&* 270.
(*b*) *V. Tom. III. pag.* 56 *&* 402. *&c.*
(*c*) *Voyez Mém. Tom. I. p.* 546 *& not. Tom. III. p.* 27. 54. 65. 361 *&* 153.
(*d*) *V. Tom. I. p.* 532. *T. III. p.* 361. *&* 394.
(*e*) *V. Tom. I. p.* 520. *T. II. p.* 145. *&n. p.* 178. 237. *& T. III. p.* 507 *&c.* 512. *&c.*
(*f*) *V. Tom. I. p.* 289. *n. & Tom. IV. p.* 236.
(*g*) *V. T. I. p.* 320. *T. II. p.* 63. *n.* 66. *n. &* 145. *T. III. p.* 54. 263. *&c. T. IV. p.* 37. 39. *&c.*
(*b*) *V. T. II. p.* 166. *&c. T. IV. p.* 145. *&c.* 248. *&c.*
(*i*) *V. T. II. p.* 167. 180. *T. III. p.* 296. 376. 418. 464. 492. 494. 509. *n. T. IV. p.* 248. 249.
(*k*) *V. Tom. I. p.* 156 *&c. Tom. III. p.* 296. 406. *&c.* 412. 492 *&c. T. IV. p.* 102. 153.
(*l*) *V. Tom. I. p.* 426. 428. *Tom. III. p.* 54. *&c. T. IV. p.* 24. 26. *&c.*
(*m*) *V. Tom. III. pag.* 58.

Digitized by Google

Portrait de *Chriſtine.*

gé de ſentiment? Et ſi l'on en trouvoit, ne le taxeroit-on pas d'opiniâtreté & de roideur? (*a*)

Sa taille au-deſſous de la médiocre étoit bien priſe. Elle avoit le bras beau, la main blanche & bien formée, le regard doux, le nez aquilin, la bouche agréable, les yeux bien fendus & pleins de feu, le teint vif, la voix, la démarche, l'air & les maniéres tout-à-fait mâles (*b*).

Il n'eſt pas étonnant que *Chriſtine* ait fait tant parler d'elle, ayant ſurvécu trente-cinq ans à ſon Abdication. *Charlequint*, qui ſe repentit dès le lendemain d'avoir abandonné ſes Couronnes, ne vécut que trois ans après. Tout ce qu'on ſait de lui dans cet intervalle, c'eſt qu'il chantoit des Litanies & s'amuſoit à élever des Oiſeaux. A quoi ſe ſeroit-il deſennuyé, s'il eût vécu plus long-tems? Qu'ont fait les autres Princes dans leur retraite? Mais pour *Chriſtine*, elle a illuſtré la ſienne par ſa bienfaiſance: elle l'a rendue utile à la Société: elle a ſu allier la dignité au repos.

Il n'eſt pas moins remarquable, que *Chriſtine* hors du Trône, ſans appui, ſans Miniſtres, ſans forces & ſans tréſors, ait entrepris & exécuté de grandes choſes, ſe comportant toujours en Souveraine, négociant avec toutes les Cours, gratifiant les perſonnes de mérite, répandant ſes aumônes ſur les indigens, ſe faiſant aimer, eſtimer & craindre au milieu de *Rome*, où elle ne poſſédoit pas un pouce de terre (*c*).

Elle redouta auſſi peu la mort que les revers de la fortune. Elle s'y prépara avec intrépidité: elle la ſubit ſans trouble, ſans regret & ſans foibleſſe. (*d*)

Plus on examinera ſa vie & ſes actions, plus auſſi tombera-t-on d'accord que ſes bonnes qualités l'emportent ſur les mauvaiſes. Les Philoſophes, les Littérateurs, les Politiques, les Héros même trouveront chez elle, chacun dans le genre qui leur eſt propre, dequoi exciter leur émulation & étendre leurs idées. Et il n'y a point d'homme ſenſé & qui réfléchiſſe, qui ne convienne, après un mûr examen, qu'il y aura peu de perſonnes du rang de *Chriſtine*, qui auront la force de l'imiter, moins encore de la ſurpaſſer.

(*a*) *V. Tom. III. p.* 158.
(*b*) *V. Tom. I. p.* 550.
(*c*) *V. Tom. II. pag.* 285. *Tom. IV. p.* 153.
(*d*) *V. Tom. II. p.* 308. *&c. Tom. IV. p.* 23. *&c. & p.* 153.

FIN.

PLAN

Digitized by Google

PLAN

D'UNE

HISTOIRE METALLIQUE

DE

CHRISTINE

REINE DE SUEDE,

RECTIFIÉ DE SA PROPRE MAIN,

Renfermant les Evénemens les plus remarquables, arrivés pendant ſon Régne, après ſon Abdication & durant ſa Vie. Traduit de l'Italien.

Digitized by Google

Digitized by Google

PLAN

D'UNE

HISTOIRE METALLIQUE

DE

CHRISTINE.

AVERTISSEMENT.

Plan d'une Miſtoire Métallique.

IL y a quelques années que mon Ami, Mr. *de Berch*, me communiqua la copie d'un Plan d'une Hiſtoire Métallique de *Chriſtine*. Le célébre Antiquaire *Suédois*, feu Mr. *Keder*, y avoit marqué de ſa propre main, qu'ayant trouvé cette copie peu exacte, il ne l'avoit pas jugée digne de voir le jour. Cependant le Sr. *Tentzel*, connu entre autres Ecrits par ſes *Entretiens Littéraires*, a obſervé (*a*) que l'illuſtre Mr. *de Sparwenfelt*, Grand-Maître des Cérémonies de la Cour de *Suède*, l'avoit apporté avec lui de *Rome*, & que feu Mr. l'Antiquaire *Brenner* s'étoit propoſé de l'inſérer dans ſon *Theſaurus Nummorum Sueo-Gothicorum*, quoiqu'à-la-vérité ce deſſein n'ait pas eu de ſuite. Parmi le grand nombre de Manuſcrits que j'ai eu de *Rome*, il s'eſt auſſi trouvé une copie de ce Plan. Je les ai confrontées enſemble, & me ſuis apperçu que celle qui m'eſt parvenue en dernier lieu, non ſeulement eſt plus

(*a*) Dans ſes *Monathlieben Unterredungen*. Maji 1695. p. 346. &c.

Plan d'une Hiſtoire métallique.

plus correcte & augmentée de quelques Piéces, mais auſſi accompagnée d'un autre Plan de Médaillons que la Reine avoit réſervé pour compoſer l'Hiſtoire du Régne de GUSTAVE-ADOLPHE ſon Pére. Nous donnons donc la préférence à cette derniere, quoique ni l'une ni l'autre n'ait eu lieu ſelon ſes intentions. Quant aux Médailles projettées à l'occaſion de la Reine, on en trouvera ci-deſſous quelques-unes qui ont été exécutées, nous les avons marquées d'une étoile; outre cela, CHRISTINE en avoit fait graver elle-même à *Rome* quinze ou ſeize autres par les plus célébres Médailleurs de ſon tems: celles-ci ne ſont point mentionnées dans ce Plan, mais ſe trouvent déjà inſérées dans la liſte de ſes autres Médailles ſpécifiées dans le ſecond Tome de ſes Mémoires. A juger par une Lettre de la Reine écrite à l'Abbé *Bourdelot*, en 1681, il ſemble que le Sr. *Favoriti*, Secretaire du Pape, l'ait aidé à inventer & à former les revers de ces Médailles avec leurs inſcriptions (*a*). Ce qui mérite encore attention, eſt, que CHRISTINE conçut cette idée de donner une Hiſtoire Métallique des principaux Evénemens de ſon Régne & de celui de ſon Pére, dans le tems qu'elle compoſoit ſa propre Vie, par conſéquent antérieurement au tems que le Jéſuite *Meneſtrier* & l'Académie des Inſcriptions à *Paris* travailloient ſur l'Hiſtoire Métallique du Régne de LOUIS LE GRAND. Voici le

Plan des Médaillons du Roi GUSTAVE LE GRAND *reſtitués.*

1. La tête du Roi . . . *Guſtavus Magn. Rex.*
   Revers. Un Mars . . . *Marti Suecico Reſt. F.*
2. Rev. Un Hercule . . . *Fortitudo Regis. Reſt. F.*
3. Rev. Une Juſtice . . . *Juſtitia Regis.*
4. Rev. Une *Pallas* . . . *Sapientia Regis.*
5. Rev. *Virtus & Fortuna* . . . . *Regis.*
6. Rev. Le Roi à cheval, accompagné de Victoires. *Expeditio* 1. 2. 3. 4. 5. 6. &c. dont il faut marquer le nombre ſur chacun.
7. Rev. Le Roi debout ſur un Trophée couronné d'une Victoire . . . *Victori Nationum.* NB. Il faut autant de Trophées qu'il y avoit de Victoires.
8. Revers . . . . . *De Danis.*
9. Rev. Un pareil . . . . . *De Polonis.*
10. Rev. Un pareil. . . . . *De Moſcovitis.*
11. Rev. Un pareil. . . . . *De Germanis.*
12. Rev. . . . . *Suecia Fœlix.*
13. Rev. La Province d'*Ingrie* conquiſe par le Roi. *Regis.*
14. Rev. La Province de *Livonie.* . . . . *Regis.*
15. Rev. L'Ile d'*Oelande.* . . . . *Danis erepta.*
16. Rev. *Colonia Americae.* . . . . *Nova Suecia.*

17.

(*a*) *Voyez Tome IV. de ces Mémoires pag.* 113. *Not.*

Digitized by Google

17. Revers. *Opt. Max. Principi Regi* GUSTAVO MAGNO, *Pat. Pat. Victori & Protectori Nationum.* Plan d'une Hiſtoire Métallique.
Rev. La *Suède* & la *France* ſe tenant par la main. . . *Confœderatis.*
18. Rev. *Suecia & Batavia Conf.*
19. *Pat. Opt. Max. F.*
Rev. *Suecia & Anglia Conf.*
20. Rev. . . . . *Germania Protecta.*
21. Rev. . . . . *Securitas Regni.*
22. Rev. . . . . *Liberalitas Regis.*
23. Rev. . . . . *Reſtauratori Diſciplinæ Milit.*
24. Rev. Un Soleil. . . . *Illuſtrat Mundum.*
25. Rev. Un Phœnix. . . . *Quis ſimilis.*
26. Rev. La Foudre. . . . *Terribilis.*
27. Rev. *Fortuna & Gloria.* . . *Sueciæ Rex.*
28. Rev. Un Trophée, au-deſſus duquel eſt poſée une Tête de mort, couronnée par une Victoire déplorée par la *Suède.* . *Vict. Funeſta.*

Voici les

Revers des Médaillons de la Reine

CHRISTINE,

Avec leurs Légendes.

1. La Tête du Roi GUSTAVE LE GRAND d'un côté, & de l'autre celle d'un Enfant, avec la Légende: CHRISTINA GUSTAVI M. *Filia.*
2. La Tête de la Reine ſa Mére, MARIA ELEONORA.
Rev. . . . . *ut ſupra.*
3. Rev. Le Roi debout ſur un Trophée, couronné par la Victoire, tenant un Enfant ſur ſes bras, devant lequel la *Suède* à genoux lui rend ſon premier hommage. . . *Erit digna throno Patris ſui.*
4. Rev. Les trois Graces autour de l'Enfant, qui le gouvernent. . . . *Unica ſpes M. Patris.* . . . . .
5. Rev. La Figure de cinq Vieillards. . . . . *Tutela Fœlix.* 1633.
6. La Tête d'un Enfant de cinq à ſix ans, avec la légende, CHRISTINA *Regina* 1633. . Ce fut alors qu'elle devint Reine par la mort de ſon Pére, & que la Tutéle prit ſon commencement.
7. Rev. La *Suède* & la *France* ſe tenant par la main. . . *Confœderatio.*
8. Rev. La *Suède* & la *Hollande.* . . . . . *Conf.*
9. Rev. La *Suède* & le *Portugal.* . . . . *Conf.*
10. Rev. La *Suède* & la *Pologne.* . . . . *Armiſtitium.*
11. Rev. Un Aigle qui tente ſon eſſor vers le Soleil. . . *Fortes creantur fortibus.* . . . . . .

Plan d'une Histoire Metallique.

12. Revers. Un autre Aigle voltigeant. . . . *Ingenio fœlix.*
13. Rev. Une Fortune. . . . . *Ante vota venit.*
14. Rev. *Pallas* & *Mercure* instruisant l'Enfant. Légende: *Disce Veritatem & Sapientiam.*
15. Rev. Un Centaure. . . . . *Educatio fortis & fœlix.*
16. Rev. Un autre Centaure qui lui donne une pomme. . . *Disce Virtutem.*
17. Rev. Un Trophée au milieu d'Oliviers. . . . . *Belli & Pacis Artes.*
18. Rev. Une *Diane* habillée légérement, décochant dans sa course un dard à un Cerf qui fuit. . . . . *Exercitio Reginæ.*
19. Rev. Une figure à cheval, habillée en Amazone, qui tue un Tygre, avec la même légende.
20. Rev. La Reine en habit léger tenant d'une main le cheval ailé Pégase, & de l'autre un Caducée. . . . *Principi Juventutis.*
21. La Tête d'une Fille de 16 à 17 ans. . . CHRISTINA *Regina.*
Rev. La *Suède* à genoux devant la Reine, assise sur le Trône en Habit Royal, lui offre l'Epée de la Royauté. . *Unica spes Sueciæ.*
22. Rev. La Reine dans un Char tiré par quatre Lions. . . . *Regere Imperio Populos.*
23. Rev. (*) Un Soleil. . . . . *Nec falso, nec alieno.*
24. Rev. (*) Un Phœnix. . . . . ΜΑΚΡΑΩΣ.
25. Rev. Le Lion Céleste avec le signe de la Fortune, exprimé comme le Capricorne d'AUGUSTE. . . . . *Fortis & Fœlix.*
26. Rev. Un Centaure, tenant d'une main un Arc, & de l'autre le Soleil & la Lune. . . . . *Æternitati.*
27. Rev. Le Jugement de *Pâris*. . . . . *Hæc omnia tibi.*
28. Rev. La *Suède* à genoux devant la Reine, assise sur un Trône en Habit Royal, lui offre la Couronne, le Sceptre & l'Epée Royale sur un coussin. . . *Gloria & spes Sueciæ.* 1644.
29. Rev. de-même. . . . . *Suecia Victrix.*
30. Rev. La (Reine / *Suède*) assise sur un Trophée, tient d'une main la Corne d'abondance, & soutient de l'autre une petite Victoire, qui est en attitude de la couronner. . . . . *Suecia Fœlix.*
31. Rev. Une autre avec le Caducée, deux Massues, le Gouvernail & le Globe, entrelassés à l'antique. . *Gloria & Fœlicitas Regnorum & Provinciarum.*
32. Rev. La même. . . . . *Tutela Orbis Arctoi.*
33. Rev. De-même. . . . . *Securitas publica restaurata & aucta.*
34. Rev. Les Sciences & les Arts. . . . *Aucti & restaurati.*
35. Rev. La Navigation & le Commerce. . . *Terra marique aucti & restaurati.*
36. Rev. *Disciplina Militaris & Civilis conservatæ & auctæ.*
37. Rev. *Honor & Virtus.* . . . . . *Mores restaurati & excoluti.*
38. Il faut un juste dénombrement des Victoires remportées en *Allemagne*, exprimé par autant de Trophées & de Victoires. . . *De Germanis.* Chacune fera une Médaille à part.
39. De-même. . . . . *De Danis.*

40.

Digitized by Google

Plan d'une Hiſtoire Métallique.

40. Revers. La figure de la Fidélité. . . . *Confœderatis inviolata.*
41. Rev. La Reine aſſiſe, comme ci-deſſus, ſur un Trophée. La Victoire lui préſente un Bouquet de Guirlandes, *Apollon* un de Laurier, *Pallas* un d'Olivier, l'*Amour* un de Myrthe, l'*Hyménée* un de Roſes, *Neptune* un d'Algue marine, & la *Fortune* un Manipule de ſes Biens. Le Bon Génie (*Bonus Genius*) à côté de la Reine, lui montre au Ciel une Couronne d'Etoiles, avec la légende.... *Major Merces Tua.*
42. Rev. La Reine, comme ci-deſſus, aſſiſe, habillée en Héros ſur un Trophée comme *Rome* Antique, eſt repréſentée, ayant la Victoire à dos, qui la couronne de Laurier, tandis qu'elle tient à la main gauche un Javelot, & préſente de la droite un rameau d'Olivier à une Province agenouillée, qui le reçoit. . . . *Germaniæ Pax data.*
43. La Reine, comme ci-deſſus. . . . *Daniæ Pax data* 1646.
44. Les Provinces conquiſes par la Reine; ſavoir 1. la *Poméranie*, 2. *Bréme*, 3. le *Verde*, 4. *Wiſmar*, 5. la *Jimtie*, 6. la *Gotlande*, 7. la *Hallande*, 8. L'*Oeſele*... qui lui rendent hommage. Chacune d'elles aura pour légende. . . . . *Provincia Reginæ Fœlix.*
45. Rev. Les Provinces reſtituées, autant qu'il y en a eu. Chacune fera une Médaille à part, avec la légende . . . N . . . *Provincia reſtituta. Gloria Reginæ & Sueciæ.*
46. Rev. Un Trophée Maritime . . . *Dominium Maris Baltici.*
47. Rev. *Sapientia, Fortitudo, Veritas & Juſtitia:* . . au-deſſus. . *Mecum ſint, mecum laborent.*
48. Rev. Une *Pallas:* . . . . *Sapientia & Fortitudo.*
49. Rev. La Reine qui diſtribue des dons. . . . . *Abundantia Regni.*
50. Rev. Une Figure qui repréſente la Libéralité. . . . *Liberalitas Reginæ.*
51. Rev. La Reine, habillée en Héros & aſſiſe dans un Char triomphal, eſt couronnée de Laurier par une Victoire... *Opt. Max. Princ. Suecia ſua Fœlix.*
52. Rev. Un Arc de triomphe . . . *Opt. Max. Princ. Reg.* CHRISTINÆ *Aug. Suecia ſua Fœlix. Victrix.*
53. Rev. Un Soleil dans l'Ecliptique . . *Dat leges ſequiturque ſuas.*
54. Rev. La Reine, diſtribuant de l'or & de l'argent à ſes Armées. . . . *Data ſtipendia & dona Legionibus Victricibus.*
55. Rev. La *Moſcovie*, qui ſe rançonne. La Reine la reçoit aſſiſe ſur un Trophée. . . . . *Moſcovia Bellum deprecata*, ou *Moſcovia redemta.*
56. Rev. Une Victoire au milieu de deux Trophées. . . *Gloria Exercituum Reginæ.*
57. Rev. De-même. . . . . *Gloria Senatûs.*
58. Rev. De-même. . . . . *Gloria Regnorum.*
59. Rev. De-même. . . . . *Gloria Regni Regina.*
60. Rev. La Gloire & la Félicité. . *Sueciæ Regina.*
61. Rev. La Fortune & la Gloire. . *De-même.*

62.

Digitized by Google

Plan d'une Hiſtoire Métallique.

62. Revers. Un Trophée. . . . . *Reginæ Exercituum.*
63. Rev. Une Foudre. . . . . *Parcere Subjectis.*
64. Rev. *Pax oblata, non accepta Polonis.* *Erit pœnitentia tanda.*
65. Rev. (*) Une Couronne Royale. . . . *Avitam & Auctam.*
66. Rev. La *Suède* & l'*Allemagne*. . . . *Concordia & Pax.* 1650.
67. Rev. La *Suède* & l'*Eſpagne*. . . . *Concordia & Pax.*
68. Rev. La *Suède* & l'*Angleterre*. . . . *Confœderatio* 1654.
69. Rev. Une Girandole ou Roue de feu. . *Sic tranſit.*
70. Rev. Un Vaſe de parfums. . . . . *Sic tranſit gloria mundi.*
71. Rev. Un Trophée de diverſes ſortes de Couronnes, de Sceptres, de Guirlandes, d'Epées, de Maſſues &c. négligemment entrelacées pour exprimer les grandeurs & la pompe de ce Monde, avec la légende *Omnia Vanitas.*
72. Rev. Un Bras qui ſort des nues, tenant une Croix... *Oſtendam quanta.*
73. Rev. La Reine en habit d'Héroïne ou de Héros, aſſiſe ſur un Trophée, (comme *Rome* eſt repréſentée,) couronnée d'une Victoire, qui foule aux pieds le Monde, préſente une Couronne Royale à un homme proſterné à ſes pieds pour la recevoir. La *Suède* en pleurs regarde cet acte avec admiration. . . . *Rex datus Sueciæ Vict. Max.*
74. Rev. La Reine, ayant abdiqué, eſt aſſiſe dans un Char tiré par quatre chevaux. La *Suède*, qui en verſe des larmes. . . . . *Profectio Reginæ* 1ª.
75. Rev. L'*Eſpagne* qui reçoit la Reine. . . . . *Applauſus Hiſpaniæ.*
76. Rev. Un Soleil qui ſe léve. . . . *Inſipientibus viſus eſt mori.*
77. Rev. Une Couronne Royale. . . . . *Auctam & datam.*
78. Rev. Une autre Couronne Royale. . . . . *Et ſine te.*
79. Rev. *Spes & Fortuna.* . . . . *Valete.*
80. Rev. Victoire ſur les Calomnies. . *Contemtu.*
81. Rev. Une Hydre. . . . *Tu ne cede malis.*
82. Rev. La Reine, faiſant profeſſion de ſa foi. . . *Scio cui credidi.* Les Légats Apoſtoliques au côté.
83. Rev. La Reine à pied en habit de Pélerine, avec une Croix ſur l'épaule. . . . *Ecce reliquimus omnia & ſecuti ſumus te.*
84. Rev. Une Croix. . . *Tolle & ſequere.*
85. Rev. L'Adoration de la *Madonne de Lorette*. . . *Sub tuum præſidium.*
86. Rev. (*) L'Entrée de la Reine à *Rome* par la Porte *del Popolo*. . . *Fœlici fauſtoque ingreſſui.*
87. Rev. La Reine à cheval. . . . . *Adventus in urbem.*
88. Rev. La Reine, qui adore la *Vérité* dans *l'Egliſe Romaine*. . . *Præpoſui illum Regnis & Sedibus.*
89. Rev. La Reine dans le Conſiſtoire. . . . . *Petro & Tibi.*
90. Rev. La Confirmation de la Reine de la main du Pape à l'Egliſe de *St. Pierre*. . . . . *Confirmatio Reginæ.*
91. Rev. Un Soleil. . . *Tanto ſi vede men, quanto più ſplende.*
92. Rev. Un Soleil. . . . *Mi culpa y diſculpa.*
93. Rev. Le voyage de la Reine par mer de *Rome* en *France*. . . *Profectio Reginæ* 2ª. 1656.

94.

Digitized by Google

94. Revers. La Reine à cheval, & la *France* qui la reçoit. . . *Applausus Galliæ.* Plan d'une Hiſtoire Métallique
95. Rev. L'Entrée de la Reine à *Paris*. . . . . *Adventus Pariſiis.*
96. Rev. L'Abouchement de la Reine avec le Roi de *France*. . . . *Amicitia Regum.*
97. Rev. Le Retour de la Reine de *France* à *Rome*. . . . . *Reditus Reginæ ad urbem.*
98. Rev. Un autre Voyage pour la *France*... *Profectio Reg. III.* 1658.
99. Rev. Le Voyage de la Reine pour la *Suède*... *Profectio Reg. IV.* 1660.
100. Rev. Son Retour à *Rome*. . . . . *Reditus Reginæ ad urbem.*
101. Rev. Son ſecond Voyage de *Rome* en *Suède*. . . . *Profectio Reg. V.*
102. Rev. Son dernier Retour de *Suède* à *Rome* dans un Char tiré par quatre chevaux. . . . . *Reditus Reginæ ad urbem.* 1668.
103. Rev. Sur ſon Académie. . . . *Erit allocutio cogitationis & tædii mei.*
104. Rev. Les Arts Libéraux. . . . . *Deliciæ Reg.*
105. (*) Rev. Le Mont *Parnaſſe* . . *Dulces ante omnia Muſæ.*
106. Rev. La Reine dans une ſolitude, en attitude de ſe repoſer ſur un aſſemblage de rameaux de Palmier & de Laurier... *Duxit in ſolitudinem.* 1a. *Solitudo.*
107. Rev. La Reine, comme ci-deſſus, avec ſon bon Génie à ſes côtés & un Rayon du Ciel qui l'illumine. . . . *Loquere Domine.* 2a. *Solitudo.*
108. Rev. La Reine, de-même, dans une ſolitude, avec ſon bon Génie qui lui montre du doigt le Ciel, d'où reſplendit une Couronne d'Etoiles. . . . . *Ne perdas mercedem tuam.* 3a. *Solitudo.*
109. Rev. Une *Victoria Mundi*. . . . . *Manna abſconditum.*
110. Rev. Une autre *Victoria Mundi*. . . . . *Quis ut Deus.*
111. Rev. Le Tems qui découvre la vérité. . . . . *Videbunt.*
112. Rev. Une Couronne d'épines & de roſes... *Nihil habenti nihil defuit.*
113. Rev. un Oiſeau de Paradis. . . . . *A te quid volui.* 1679.
114. Rev. Un Phœnix. . . . . *Ny arrepentida ny diſdichiada.* 1679.
115. (*) Rev. Le Globe du Monde. . . . *Ne mi biſogna ne mi baſta.*
116. (*) Rev. Un Labyrinthe. . . *Fata viam invenient.*
117. Rev. Une Etoile Polaire. . . . . *In vanum quærunt abſentem.*
118. Rev. Une Couronne d'Etoiles. . . . . *Fidelis eſt Deus.*

Ella è quella che Dio vuole
E ſara quella che Dio vorra.

C'eſt-à-dire,

Elle eſt telle que Dieu le veut,
Et ſera telle que Dieu voudra.

(Il eſt dit au bas.)

On avertit qu'à chacune de ces Médailles il faut ajouter *G. D.* (*Gratia*

Digitized by Google

Plan d'une Hiſtoire Métallique.

tia Dei), comme les Anciens mettoient ſur les leurs *S. C.* (*Senatûs-Conſultum*), pour faire connoître que de quelque bonheur, de quelque grandeur & de quelques talens qu'on ait joui, ou qu'on jouiſſe encore, ou que l'on jouira dans la ſuite, tout cela ne provient que de Dieu, ſeul Diſtributeur de tout bien, à qui, & non à ſoi-même, ni à nul autre, ſoit gloire dans le tems & dans l'éternité!

ADDI-

Digitized by Google

ADDITIONS

ET

CORRECTIONS,

Pour ſuppléer aux lacunes & aux fautes qui ſe ſont gliſſées dans les deux premiers Volumes des Mémoires de la Reine CHRISTINE, *publiés ci-devant.*

Digitized by Google

Digitized by Google

ADDITIONS
ET
CORRECTIONS,

Pour ſuppléer aux lacunes & aux fautes qui ſe ſont gliſſées dans les deux premiers Volumes des Mémoires de la Reine CHRISTINE, *publiés ci-devant.*

NOus avons remarqué dans les *Mémoires de Chriſtine* (*a*), qu'une de ſes premiéres occupations dans ſa jeuneſſe étoit celle d'écrire des Lettres à ſes plus proches Parens, & à d'autres Perſonnes de marque. Nous en avons produit quelques-unes; mais depuis il nous en eſt parvenu de *Suède* encore près de cent quatre-vingts autres, tant en *Suédois*, en *Latin*, qu'en *Allemand* & en *François* (*). Quoique ce qu'elles contiennent ne ſoit en général pas bien intéreſſant, on nous permettra d'en inſérer ici une partie, du moins celles qui conſtateront des faits qui regardent l'éducation & les progrès des études de cette jeune Reine, ou qui éclairciront quelque autre point d'Hiſtoire de ce tems-là.

L'an 1636.

Nombre de Lettres de Chriſtine *recueillies en* Suède.

Nous nous en rapportons à ce qu'elle a dit elle-même (*b*), de la maniere dont ſes heures étoient partagées entre les affaires, ſes études & ſes exercices, auxquels étoit prépoſé ſon Précepteur, le Docteur *Jean Mathiæ*, qu'elle nomme *homme bien né*, *honnête homme*, *ſavant & très-capable de bien inſtruire un Enfant* (†). Une de ſes premiéres Lettres en *Latin* étoit celle qu'elle écrivit en ſa faveur à la Régence de *Suède*, en lui demandant que

(*a*) *Tom. I. pag.* 30. 34. *&c.*
(*b*) *Dans ſa Vie, écrite par elle-même, pag.* 65. *&c.*

(*) J'en ai eu au-delà de cent vingt de Mr. le Chevalier *Stiernman*, Conſeiller de la Chancellerie de *Suède*, la plupart en *Suédois*. J'ai tiré le reſte des Originaux d'un *in* folio, qui a pour titre *Exemplar Epiſtolarum Chriſtinæ Reginæ Sueciæ*, que Mr. *Möbliman*, Poſſeſſeur des Mines, a eu la bonté de me communiquer.

(†) Voyez les Mémoires de *Chriſtine* Tome. III. pag. 51.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

que la Terre, que la Reine sa Mere avoit cédée de son Douaire à son Précepteur, jouît de toutes sortes d'immunités, en considération de la peine qu'il s'étoit donnée pour son éducation. Voici comment *Christine* s'exprime sur ce sujet, étant alors âgée de dix ans.

L'an 1636.

Ad Gubernatores Regni,

Intelleximus Sereniſſimam Reginam Matrem antehàc Præceptori noſtro, durante ſuâ & uxoris vitâ, nonnullorum in fundo ſuo prædiorum ab annuâ & ordinariâ penſione immunitatem clementer indulſiſſe: itaque & nos benignè rogamus requirimusque, ut cum dominio fundi hæreditario, eadem prædiola ab omni penſione extraordinariâ ſervituteque pro ſe & conjuge ſuâ, noſtro quoque nomine immunia poſſideat. Meretur certè ſtudium ejus indefeſſum, & quotidianus in nobis informandis labor, ut prima hæc noſtra petitio, & interceſſionalis epiſtola, non poſtremum apud Ephoros ſuos locum inveniat. Scrib. Holmiæ *die* 8. *Octobris* 1636.

Illuſtres Domini Proceres, Regni Tutores Chariſſimi
Veſtr. Illuſtr.
Benevolentiſſima

CHRISTINA.

Comme la Régence n'avoit pas consenti à la demande de la Reine, soupçonnant apparemment que son Précepteur la lui avoit insinuée, elle revint à la charge deux ans après, par une Lettre qu'elle écrivit au Sénateur, le Grand-Maître de sa Cour, le jour même de sa naissance, qui étoit le $\frac{8}{18}$. de Décembre, entrant dans la treiziéme année de son âge; & on sait qu'alors la Régence n'y fit plus de difficulté. Cette Lettre est conçue en ces termes.

Illuſtriſſimi Regni Archidapifer, Domine Ephore chariſſime,

Diem ſuum natalem certis optionibus & votis celebrarunt Veteres. Ego hoc ipſo die, quo annum ingredior ætatis decimum tertium, nullam quidem quam vellem Illuſtritati tuæ optionem, propter ætatem adhuc teneram, offerre poſſum. Unicam autem hanc ab Illuſtritate tuâ requirens, ut quemadmodum ante biennium litteris meis admonita, recepit ſe facturum, ut pauca illa prædia, quorum fructus Sereniſſima Regina Mater, Præceptori meo, durante ſuâ & uxoris vitâ, clementer conceſſit, ſub privilegiis & immunitatibus, hæreditario jure eidem conferantur: ita adhuc annuentibus quoque ceteris Dominis Regentibus, ac

Digitized by Google

ac illuſtriſſimo Domino Cancellario negotium hoc in ſe benignè ſuſcipiente, promiſſi ſui memor, interceſſioni noſtræ pro Præceptore locum relinquere, & ultimam, ut ajunt, manum addere dignetur. Quo facto, & Præceptorem ſibi obſequio, & me ſingulari amore in perpetuum devinxerit

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1636.

Illuſtritati tuæ

Aroſiæ die natali, qui eſt 8. Decembris 1638.

addictiſſimam

CHRISTINAM.

Voici la promeſſe que fit par écrit la jeune Reine de parler *Latin* avec ſon Précepteur. Elle eſt du 28. Octobre 1636.

Literæ obligatoriæ.

Nos infra ſcriptæ promittimus & adſtringimus nos hâc noſtrâ obligatione poſthàc velle loqui Latinè cum noſtro Præceptore. Antea quidem promiſimus idem, ſed promiſſo non ſtetimus. Deinceps, Deo auxiliante, volumus ſervare id quod nunc promiſimus. Proximo à die Lunæ, Deo volente, incipiemus hoc noſtrum exercitium. In ulteriorem certificationem has literas manu propriâ ſcripſimus, eiſque ſubſcripſimus. Actum Stockholmiæ, *die* 28. *Octobris* 1636.

Dans la Lettre ſuivante, écrite en *Suédois*, *Chriſtine* mande à la Reine ſa Mére, qu'elle & Madame la Princeſſe ſa Tante, à qui ſon éducation avoit été commiſe (*a*), ſe portoient bien, & ſouhaittoient d'apprendre auſſi de bonnes nouvelles de la Reine-Mére. Il y a dans mon Receuil nombre de ces ſortes de Lettres, que nous ne produirons pas. Cependant celle que nous allons donner, & d'autres ſemblables, ſerviront de preuve de ce que *Chriſtine* dit elle-même, (*b*) que ſans le ſecours d'aucun Maître elle avoit appris l'*Allemand*, le *François* (*), l'*Italien*, l'*Eſpagnol* & le *Suédois*, qui étoit ſa Langue naturelle. Au moins on remarquera par les exemples que l'on verra ci-après, que dès l'âge de dix ans elle s'exerçoit à écrire en quatre différentes Langues.

Ad

(*a*) *V. ſes Mémoires, Tom. I. pag.* 3 & 34.

(*b*) *V. ſa propre Vie, dans le III. Tome de ces Mémoires pag.* 53.

(*) Il eſt donc peu probable que ſon Maître en cette Langue ait été un *Liégeois*, comme l'a prétendu un Ecrivain *François* (V. Ses Mém. Tom. I. p. 552). Nous verrons bientôt que ſon Précepteur *Matthiæ* n'avoit commencé qu'en 1639 à lui enſeigner les premiers rudimens de la Langue *Françoiſe*.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Ad Sereniſſimam Reginam Matrem.

Stormächtigſte Drotning, Älskelige Käre Fru Moder,

L'an 1638.

Eders Majeſtet hafwer ſig altid at förſäkra på min dotterliga ödmiuka tienſt och hörſamhet. Jag är bekymrat af dotterlig omſorg, huru Ed. Majt. är til Gripsholm *kommin, och om des helſa och lyckeliga wälmâgo, och ſender fördenskul denne min lockey öfwer med mit lilla bref, och gifwer E. M. hörſamligen tilkänna, at iag ſomt min älskeliga Faderſyſters Kärlighet äro wid god helſa, önskandes altid på bâda ſidor hugneliga tidender: twiflar intet at E. M. behagar denna min ſkrifwelſe, och när iag det wet, ſâ ſkall iag det ofta giöra. Den högſte Gud hafwe E. M. i ſin gudommeliga beſkyd, och beder E. M. altjd at blifwa min gunſtiga fru Moder, ſâſom iag in i min död altid förblifwer*

E. Majt.

Dat. *Stockholm* den 29. Nov. A. 1636.

Ödmiuka och hörſamma Dotter

CHRISTINA R. S.

Harangue prononcée par Chriſtine.

Voici un compliment de nouvel an, que *Chriſtine* prononça en préſence de ſon Oncle, *Jean Caſimir* Prince Palatin, & de ſa Couſine la Princeſſe *Marie* (*) Fille de ce Prince, qui étoit la compagne de ſes études. Il faut pourtant que la Princeſſe *Marie* n'ait pas eu pour l'étude autant d'ardeur que la jeune Reine, puiſque dans une Lettre de l'année ſuivante (du 23 Mars 1639.) *Chriſtine* prie le Pére de l'encourager à être plus diligente; mais qu'il ne lui diſe pas qu'elle l'en ait averti.

Gratulatio Reginæ ad Comitem Palatinum ſub auſpicia Anni 1638.

Eſt in antiquo more poſitum, Sereniſſime Princeps, *Affinis chariſſime, ſub auſpicia ineuntis anni gratulationes ab amicis fieri. Quem morem ut ego quoque ſub ingreſſum hujus novi anni milleſimi ſexcenteſimi trigeſimi octavi, ſervarem, tua in me merita & humanitatis obſequia, me impulerunt. Undè autem gratulationem meam potiùs exordiar atque perficiam, quàm ut æterno*

(*) Elle fut enſuite mariée au Comte *Magnus de la Gardie*, Grand-Tréſorier de *Suède*.

Digitized by Google

terno maximo Deo gratias, quantas mente comprehendere poſſum, maximas agam, quod Celſitudinem tuam unà cum illuſtriſſimâ Amitâ & liberis chariſſimis, ſalvos ac incolumes in hunc uſque diem clementer conſervare voluerit, ab eodemque Deo Optimo, tibi & tuis, optima & ſecundiſſima quæque deinceps voveam. Omnipotens ille Deus dignetur, eas quas pro immenſâ ſuâ bonitate, noſtro inſeminavit animo dotes, potenter per ſpiritum ſuum accendere, augere, roborare, teque tuoſque nobis auxilio & patriæ commodo diù florere & ſupereſſe. Atque hæc mihi nunc in mentem venerunt, Sereniſſime Princeps, *quum gratulationis officio ſub initium hujus anni apud Celſitudinem tuam fungi vellem; quæ licèt tenuiora ſint, quàm ut deſiderio tuo ſatisfacere poſſint; ab eo tamen animo ſunt profecta, qui nihil optatius in votis habet, quàm ut amorem, benevolentiam ac favorem in te tuoſque ſuum, quovis loco & tempore, longiùs ac latiùs diffundere poſſit.* DIXI.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1638.

Gratulatio Principiſſæ MARIÆ ad Parentem Comitem Palatinum ſub initium anni 1638.

Moris eſt apud omnes ferè Nationes & Gentes, Sereniſſime Princeps, Clementiſſime Parens, *ut circa hoc anni tempus ſtrenas mutuò mittere ſoleant. Ego autem officium meum requirere putavi, ſtrenæ loco vota pro* Sereniſſimâ *meâ* Reginâ & Celſiſſimis Parentibus *ſeriò ſuſcipere. Quod igitur felix ac ratum ſit, Deo Optimo Maximo gratias, quantas mente concipere poſſum, maximas habeo, quòd* Sereniſſimam Reginam, Celſiſſimos Parentes, Fratres *ac* Sorores *potenti ſuo Numine, ab omnibus malis ac morbis hactenùs clementer prohibuerit, eundemque oro, ut* Regiam ſuam Majeſtatem, Celſiſſimos Parentes, Fratres *ac* Sorores, *ſolitâ bonitate ſuâ perpetuò proſequatur, & omnibus animi virtutibus, omnibus corporis dotibus, omnibus denique fortunæ bonis augeat, cumulet, amplificet. Faxit æternus ille Deus, ut* Sereniſſima Regina *hæc noſtra quàm diutiſſimè huic Imperio florens atque incolumis præeſſe poſſit; & quia ille Deus eſt, in cujus manu ac ditione vertuntur omnia, tenerrimam igitur ac ſaluti* Sueciæ *fatalem hanc* Guſtavi Magni *unicam ſobolem, non modò ſolitâ illâ & uſitatâ, quâ cæteros Principes ac Monarchas fovet, curâ ac providentiâ proſequatur, ſed eò benigniùs ac diligentiùs tueatur, quo in tantâ ſoli-*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

ſolitudine ac inopiâ, tantâque ætatis imbecillitate penè in unius hujus Reginæ tutelâ ac patrocinio, ſalus publica ac omnium noſtrûm conquieſcit. DIXI.

L'an 1638.

Chriſtine fit auſſi en *Allemand* des complimens de félicitation à la Reine ſa Mére, en l'aſſurant que rien ne lui ſeroit plus agréable que d'apprendre que tout fût réglé à ſon plus grand contentement. En même tems elle prononça devant les Tuteurs Régens du Royaume une Harangue pleine de bons ſouhaits, conçue à peu près dans les mêmes termes que celle qu'elle avoit faite à ſon Oncle.

Quelque tems après, les Régens ayant ſouhaité que la jeune Reine leur écrivît une Lettre de ſa compoſition, elle ne tarda pas à les ſatisfaire. La voici.

Illuſtriſſimi Regentes, Tutores Chariſſimi,

Nuper intellexi ex diſcurſu veſtro mecum habito, vobis non ingratum fore, ſi certiores vos facerem de reditu meo, per epiſtolam proprio marte & manu conſcriptam, ut ita progreſſum meum in literis aliquo modo perciperetis. Grata mihi ſemper quidem fuit admonitio veſtra, cumprimis verò iſta, quâ admonita ſum de officio ſcribendi & diligentiâ in ſtudiis. Reditum autem meum quod attinet, exiſtimo eum commodiſſimè differri poſſe in proximum diem Veneris, niſi vobis aliter viſum fuerit diſponere, quorum voluntati libenter parebo, & ad omnia humanitatis ac benevolentiæ ſtudia deferenda promta ac parata ſemper manebo

Illuſtritatibus Veſtris

Datum in Aulâ *Swartſiâ* die 26. Maji 1638.

addictiſſima

CHRISTINA.

Ses Tuteurs y répondirent dès le lendemain. C'eſt cette belle Lettre qui ſe trouve déjà inſérée dans l'Appendice des Mémoires de la Reine, dont la Minute avoit été dreſſée par le Grand-Chancelier *Oxenſtierna* (*a*).

La Régence, s'étant informée quelques années après, plus particuliérement des progrès que *Chriſtine* faiſoit dans ſes études, ſon Précepteur lui avoit préſenté une note non ſeulement des leçons qu'il avoit données à la Reine juſqu'au mois de Février 1638, mais auſſi celle des leçons données depuis ce tems-là juſqu'à l'année 1641. Nous joignons ici ces deux notes. Nous les faiſons ſuivre

(*a*) *Tom. I. pag. 47. not. & l'Appendice Num. V. au Tome II.*

me de nombre de ſes Exercices, tant en *Latin* qu'en *François*, & très-propres à former le cœur & l'eſprit de la jeune Reine. Les premiéres vont juſqu'au mois de Février de l'an 1643.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1638.

Note des études de Chriſtine.

„ Indiculus eorum, quæ hactenùs Sacræ Regiæ Majeſtati pro informa-
„ tione tradita ſunt illuſtriſſimis Dominis Regentibus exhibitus die
„ 6. Februarii 1638.

„ *Varia dicta Sacra Scripturæ.*
„ *Præcipui Pſalmi* Davidis.
„ *Preces & Cantiones.* } Germanicè.
„ *Vocabula, Formulæ loquendi, Colloquia, Hiſtoriæ ſacræ ex duobus prioribus Libris* Moſis.
„ *Dicta Biblica* Latinè & Sueticè.
„ *Catecheſis* Lutheri, Latinè & Sueticè.
„ *Ex Catecheſi* Dicterici *Articuli XVIII.*
„ *Compendium Grammaticæ* Latinæ. (*)
„ *Argumenta ſeu Summaria* Pentateuchi, *h. e. quinque Librorum* Moſis.
„ *Hiſtoria de Bello Thebano.*
„ *Generalia quædam Documenta de Statu Regni* Sueciæ.
„ Comenii *Janua Linguarum.*
„ *Quatuor Species in Arithmeticâ.*
„ *Loci communes* Haſſenrefferi *ex primo & ſecundo Libro.*
„ *Sententiæ morales ex variis Authoribus.*
„ *Carmina* Catonis. *Selectiores Fabulæ* Æſopi.
„ Juſtinus *Hiſtoricus.*
„ *Quinque priores Libri* Curtii.
„ *Liber primus* Livii *cum formulis loquendi & Apheriſmis politicis.*
„ *Ex Sphæra* Johannis de S. Boſco *Lib. I. & II.*
„ *Geographiæ pars generalis.*

Johannes Matthiæ.

„ Indiculus eorum quæ Sacræ Regiæ Majeſtati pro informatione tradita
„ ſunt à die 6. Febr. 1638. uſque ad. . . .

„ *Loci communes* Haſſenrefferi *ex tertio & ultimo Libro.*
„ *Quinque poſteriores Libri* Curtii.
„ *Bellum Catilinarium* Saluſtii.
„ Ciceronis *Orationes quatuor in* Catilinam.
„ *Bellum Jugurthinum* Saluſtii.
„ *Liber* 2. 3. 4. 5. Titi Livii *cum obſervationibus.*

Anno

(*) Le Docteur *Matthiæ* en avoit compoſé lui-même un abrégé de trois ou quatre feuilles pour le ſervice de *Chriſtine*. Voyez ſes Mémoires Tom. I. pag. 320.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1638.

„ Anno 1639. *die* 26. *Febr. inchoavit Regina ſub manuductione meâ diſcere*
„ *Linguam* Gallicam, *& primùm propoſiti fuerunt* Les Dialogues Fran-
„ *çois par* Samuel Bernard. *Les plaiſantes Journées du Sr.* Favoral.
„ *Die* 30. *Martii memoriter recitata ſunt duæ Orationes ex* Saluſtio: *una*
„ Cæſaris, *à Principe* Eleonora (*): *altera* Catonis, *à Reginâ ipſâ.*
„ *Die* 6 *Aprilis memoriter habitæ ſunt duæ Orationes ex* Saluſtio, *una à Re-*
„ *ginâ, in quâ* Catilina *hortatur ſuos milites ad pugnam: altera à Principe,*
„ *in quâ idem* Catilina *conjuratos ſuos in abditâ ædium parte alloquitur.*
„ *Die* 29. *April. Recitatæ ſunt duæ Orationes ex* Saluſtio: *una Catilinaria*
„ *Legatorum C.* Manlii *ad C.* Martium *Regem, à Principe. Altera Ju-*
„ *gurthina* Micipſæ *Regis ad* Jugurtham, *quâ eum officii admonet, fi-*
„ *nem vitæ ſibi adeſſe intelligens, à Reginâ.*
„ *Die* 11. *Maji recitavit Regina precationem* Romuli *ad* Jovem Statorem,
„ *ut* Romanis *adverſus* Sabinos *ferat opem. Princeps verò recitavit*
„ *verba* Proculi Juli *ad* Populum Romanum *conſolationis plena ex I.*
„ *Libro* Livii.
„ *Die* 18. *Maji habuit Regina Orationem* Mutii Scævolæ *ad* Porſennam
„ *Cluſinum Regem: Princeps autem recitavit querelas ac lamentationem*
„ Lucretiæ *ad Virum, Patrem & Amicos, de violatione.*
„ *Menſe Julio ad finem, deducti ſunt Loci communes* Haffenrefferi, *poſtquam*
„ *ſecundâ vice propoſiti fuerunt.*
„ Item, Ger. Jo. Voſſii *Elementa Rhetorica, oratoriis ejusdem partitioni-*
„ *bus accommodata.*
„ Item *Bellum Catilinarium & Jugurthinum* Saluſtii *ſecundâ repititione ab-*
„ *ſolutum.*
„ *Die* 7. *Decembris recitavit Regina Orationem* Alexandri *ad Legatos* Da-
„ rii *ex Libr. IV.* Curtii. *Princeps verò declamavit Orationem* Par-
„ menionis *ad* Alexandrum *ex eodem libro*, Nycopiæ.

„ Anno 1640, *die* 28. *Maji recitavit Regina in* Swartſio *Orationem* Alexan-
„ dri *ad Amicos ex Libro VII.* Curtii: Diſcrimen me occupavit. . *&c.*
„ *Princeps verò Orationem* Cobaris *ad* Beſſum *ex eodem Authore, eodem-*
„ *que Libro recitavit*: Natura mortalium *&c.*

„ Anno 1641. *hæc tractata fuerunt. Commentaria* C. Julii Cæſaris. *Sex Co-*
„ *mœdiæ* Terentii. *Politica* Lipſii. *Hiſtoria* Eliſabethæ Camdeni.
„ *Loci communes* Brocmanni & Laurelii.

Voici quelques Exercices de la Reine en *Latin*.

EX-

(*) Elle étoit Couſine germaine de *Chriſtine*, ſœur de la Princeſſe *Marie*, dont il eſt parlé pag. 192. & Fille du Comte Palatin *Jean Caſimir*. Elle fut mariée depuis au Prince *Frédéric* de *Heſſe-Caſſel*.

Digitized by Google

EXERCITIA STYLI

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Excerpta ex ore Serenissimæ Reginæ *Christinæ* Dominæ meæ clementissimæ. Anno 1642.

L'an 1642.

Die 3. Novembris.

„ *Cum Imperator* Theodosius *filios suos Præceptori instituendos traderet,*
„ *ad hunc modum eos allocutus est:* „ *Dilecti filii, elegi vobis hunc virum Præ-*
„ *ceptorem, qui à multis ob singularem prudentiam & eruditionem commenda-*
„ *tur, & præcipio illi in conspectu vestro, ut vos in omnibus virtutibus Chris-*
„ *tianis & Principibus dignis erudiat, & eam virtuti conformem vitam dege-*
„ *ritis, ut heredes vos regni mei constituere possim. Nam si virtuti non studea-*
„ *tis, nullo jure, neque meo aut subditorum commodo, vos mihi successores eli-*
„ *gere potero.*

Die 5 Novembris.

„ *Rex* Philippus Macedoniæ *scribit etiam de informatione Infantum ad A-*
„ *ristotelem hæc memorabilia verba: Scies, mi* Aristoteles, *quod Deus dede-*
„ *rit mihi filium, pro quo ei gratias ago, non solùm quòd natus est, sed quòd*
„ *temporibus tuis mihi donatus est. Nam spero illum informatione & educa-*
„ *tione tuâ tam doctum & excellentem fore, ut bono publico cum laude & utili-*
„ *tate prodesse possit.* „ *Cum* Diogenes Megarensis *neglectam educationem*
„ *puerorum videret, dixit: se malle esse illorum vervecem quàm filium.*

Die 7. Novembris.

„ *Cum aliquandò quidam venisset ad* Aristippum *Philosophum, interroga-*
„ *tum, quantum ei daret pro institutione filii sui, & ei justo majus pretium*
„ *exigere videretur, inquiens se pro tantâ summâ pecuniæ facilè sibi mancipium*
„ *coëmere posse, hoc responsum ei dedit* Aristippus: *si filius tuus ruditer educa-*
„ *tus fuerit, nulla erit differentia inter illum & communem servum, & sic*
„ *duos famulos habebis.*

Die 8. Novembris.

„ Paulus Æmilius *ratus si liberos suos benè educasset, hoc illis melius pro-*
„ *futurum. quàm multæ divitiæ. Postquam autem* Macedoniâ *potiretur, ob*
„ *eam rem motus de omni prædâ nil retinere voluit, quàm Bibliothecam Re-*
„ *giam pro suis filiis.*

Die 11. Novembris.

„ Mytilenses *maximam pœnam putarunt si juventus in ignorantiâ & rudita-*
„ *te educaretur, quamobrem potitâ dominatione maris, rebellibus suis loco pœ-*
„ *næ imposuerant, quòd liberos suos in Artibus liberalibus non informarent.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1642.

Die 17. Novembris.

„ Amasis *Rex* Ægypti *decreverat, ut omnes subditi illius nomina sua coram Præfectis & Officiariis totius Regni profiterentur, eo ipso significando, quomodò unusquisque se sustentaret, & undè reditus suos haberent. Si quem otiosum offenderent, aut illicitam negociationem exercentem, illum statim morte mulctabant. Hanc legem* Solon *cum in* Ægyptum *venisset summâ cum diligentiâ observavit, & postea* Athenienſibus *commendavit, cum tamen aliquâ pœnæ mitigatione. Nam* Athenis *otiosos & alios qui illicitis modis victum & amictum sibi quærerent, coram Judicio, statuto tempore, cohortati sunt, ut aliquo honesto labore uterentur. Si mandatis non parerent, verùm primâ & alterâ vice obstreperent, aquæ & igni eis interdicebant & in exilium pellebant. Hoc edicto tam* Ægyptii *quàm* Athenienſes *palàm faciebant, quod nullo sub Imperio otiosi & malas artes tractantes tolerandi sint, sed summâ curâ intendendum, ut ejusmodi vitiis, quibus Regionis & Gentes periclitantur, obviàm eatur.*

Die 20. Decembris.

„ *Fuit aliquis Vir valdè dives pecuniæ, in Provinciâ* Italiæ, *quæ* Ager Pylanus *dicta. Hoc audivit Tyrannus loci illius, cogitavitque quo pacto illâ pecuniâ potiretur, causam invenit quomodò virtum istum criminis alicujus argueret, & pecuniam ipsi detraheret. Vocavit illum, & dixit illum commisisse crimen Læsæ Majestatis. Bonus Vir se excusavit quantum potuit, contestatus se nunquam aliquid perpetrasse contra Statum & dignitatem ejus. Cum autem innueret Tyrannus caput ei amputandum, interrogavit innocens Homo quid commisisset,? inquit Tyrannus: abdidisti clàm in ædibus tuis hostes, qui conspirarunt in caput meum. Hoc audito innocens Vir, quod de pecuniariâ re ageretur, & sine amissione pecuniæ salvus & incolumis evadere non posset, inquit: Verum est, Domine, quod dixisti: mitte autem equites & milites mecum, tum statim dabo tibi hostes illos captivos. Atque ita deduxit missos milites ad cistam in quâ occlusa erat pecunia, eâque acceptâ dixit: auferte has illicò, nam hæ non solùm Domini mei, sed etiam mei acerrimi hostes sunt. Cum pecunia ad Tyrannum delata esset, reddidit se contentum, & Vir omni angore, curâ & molestiâ liberatus.*

Die 22. Decembris.

„ Isidorus *inquit, cum pauper non haberet quod diviti offerret, tum non solùm contumeliâ afficitur & non auditur, sed etiam contra veritatem supprimitur. De hoc talem historiam legimus de quodam falso & injusto Judice, qui sententiam pronunciaret super re controversâ inter duas partes. Una pars attulit ipsi ollam plenam oleo, eâ spe, quoniam Judex esset, judicium pro eo diceret. Hoc cognito, Adversarius dedit eidem Judici saginatam suem, petens ut ob munus ejus rationem in judicio haberet. Cum iniquus Judex judicium ferret respectu ad suem, qui majoris pretii esset, conquestus alter, quod*

„ *olcum*

„ *oleum ſuum malè elocaſſet, & fruſtrà domo dediſſet. Ad quod Judex: Antice,* „ *æquum quidem fuiſſet ut tibi in judicio adſtitiſſem & tibi favorabilior fuiſſem* „ *quàm tuo adverſario: tamen queri me oportet, ſuem in ædes meas irrupiſſe,* „ *& fortè deprehenſo oleo, ollam fregit oleumque diſperſit ut tua cauſa excideret* „ *mihi è memoriâ. Hoc erat quidem prudens reſponſum, ſed Deo ingratum, a-* „ *pud quem iniqui Judices damnantur ſecundùm judicia ſua.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1643.

Anno 1643. Die 31. Januarii.

„ *Cum aliquandò inter* Athenienſes *&* Megarenſes *magna lis eſſet,* Athe- „ nienſes *edictum quoddam promulgaverunt, ut ſi Civis quidam Megarenſis* A- „ thenis *deprehenſus foret, is vitâ plecteretur. Ante id verò tempus, Civis* „ *quidam Megarenſis* Euclides *quotidiè eò ſe conferebat, & ibi* Socratem *au-* „ *diebat. Et cum edictum publicatum eſſet, tunicâ fœminariâ indutus acce-* „ *pit pallium caputque texit, & ivit* Megaris Athenas *veſperi, ut nocte pa-* „ *rùm* Socratem *audiret, & ſapientiam ab eo diſceret, & cum diſceret, re-* „ *diit domum eodem habitu. Quoniam* Euclidi *non moleſtum fuit, cum periculo* „ *vitæ, tam longum iter quotidiè conficere, ut audiret maximum virum* Socra- „ tem, *juvenes decet ſapientes virôs quærere & aliquid ab illis diſcere, præ-* „ *ſertim cum hoc ſinè periculo & aliquâ moleſtiâ facere poſſunt.*

Die 1. Februarii.

„ Diogenes Laërtius *ſcribit de docto illo viro* Antiſthene, *quod ſingulis die-* „ *bus ex* Pyræo, *ubi habitaverat, aſcenderat* Athenas 40. *ſtadia ad audien-* „ *dum* Socratem. *Hâc tempeſtate multi ægrè ferunt tot veſtigia conficere ad* „ *lectionem eruditi viri audiendam: quod indicium eſt, ſapientiam & artem in-* „ *diès labefactam, & de die in diem barbariem magis magiſve irruere.*

Die 3. Februarii.

„ *In* Pamphiliâ *ſitus editiſſimus mons,* Corſycus *dictus, ad quem quia na-* „ *ves ſæpè appellunt, piratis admodùm commodus eſt, qui etiam ab eo monte* „ Coricæi *dicti ſunt. Illi novum dolum excogitaverunt ad inſidiandum homi-* „ *num bonis & vitæ, nam miſcebant ſe mercatoribus advenientibus, & expiſcati* „ *ſunt quas merces adferrent, & quò tenderent, & ubi exponerent. Et cum* „ *talia audiviſſent, paraverunt ſe & ſpoliaverunt mercatores ſuper mare.*

Die 4. Februarii.

„ *Illi ipſi mercatores in mari adgreſſi arripuerunt & ſpoliaverunt eos. Cum* „ *hoc animadverterent mercatores, occultaverunt negotiationes ſuas & delitue-* „ *runt. Sed cum eâ ratione mercatus ſuos obtegere non poſſent,* Coricæis *om-* „ *nia explorantibus, proverbium exindè ortum, ut illi* Coricæi *dicerentur, qui* „ *omnia facillimè inveſtigarunt.*

Sui-

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Suivent quelques Exercices de la Reine en Langue Françoiſe.

Monſieur,

L'an 1643.

Je n'ai pas voulu manquer de vous faire ſavoir qu'à cette heure tout eſt en bon état dans ces quartiers, & principalement parce que nous avons reçu de bonnes nouvelles de notre Armée, que tout ſe diſpoſe à leur ſatisfaction, & qu'ils ont emporté une Ville aſſez promtement ſuivant nos deſirs. Je vous écris cela pour vous faire part de notre joye publique, vous aſſurant par ce peu de mots que je deſire de vivre & de mourir.

Monſieur, &c.

Madame,

J'ai reçu une grande triſteſſe, en apprenant qu'il a plû à Dieu de vous châtier bien rudement, en vous raviſſant votre cher Mari, la moitié de votre vie. Pour moi, Madame, je prends part à vos regrets: mais comme la perte n'eſt pas réparable, je ne ſaurois jamais mieux ſatisfaire à mon devoir qu'en vous conſolant. Je vous ſupplie, Madame, de conſidérer qu'il n'y a rien au monde de ſi triſte, qu'une auſſi belle ame que la vôtre, ne puiſſe faire ſervir à ſon contentement. Il faut penſer que comme il eſt impoſſible à un priſonnier de ne quitter pas avec profit ſa priſon ici, de-même les ames qui ſont en ce Monde comme en priſon, reſſentent par cette évaſion premiérement le contentement d'une vie libre de regrets & de ſoupirs: & ainſi la mort eſt l'aſſurance d'une heureuſe vie. Je ne doute pas qu'en conſidérant cela, la moitié de vos douleurs ne ceſſe; & en le faiſant, vous ferez une œuvre digne de vous. Quant à moi, je ne manquerai pas de vous aſſurer par l'effet, que je deſire en cette occaſion de mériter de porter le nom,

Madame, &c.

Monſieur,

Votre départ m'a fort touché; mais quand je conſidére l'importance de vos affaires, je ne puis que regretter mon malheur, qui ne me permet pas davantage la douceur de votre converſation. Cependant, Monſieur, je ſuis bien aiſe,

niſe quand je penſe que votre départ ne pourra jamais changer notre amitié, mais plutôt nous aſſurer qu'il n'y a rien au monde de ſi dur qui puiſſe rompre une ſi ferme amitié. Quant à moi, je vous prie de croire toujours (ce que je ne doute pas que vous ne faſſiez) que je ſuis,

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1638.

Monſieur,

Votre fidéle Amie.

Madame,

Vos éminentes qualités éclatent ſi fort entre toutes les autres, qu'il eſt impoſſible de les regarder ſans un reſſentiment particulier. Pour moi, Madame, je me trouve ravi en conſidérant vos perfections, & m'eſtime heureux de porter le nom,

Madame,

de Votre très-humble Serviteur.

De la Patience.

Entre toutes les Vertus qui ſont néceſſaires aux hommes, la Patience eſt la principale, parce qu'elle nous rend victorieux même de la Fortune: ainſi nous pourrions avec une vaillante conſtance ſouffrir tous les accidens, & ſortir contens de ce Monde, dans l'aſſurance qu'il n'y a rien d'impoſſible à Dieu pour nous aider quand on travaille à lui plaire, & dans cette croyance on paſſe ſon tems en vivant honnêtement.

De la Conſtance.

La Conſtance eſt la plus belle choſe du monde, & la principale Vertu. Elle eſt utile à toutes choſes; & un homme qui ne l'a pas, eſt incapable de grandes affaires; car on ne peut jamais s'aſſurer d'avoir en ſa vie un but honnête, ſi l'on n'eſt point conſtant.

En faveur du Courage.

Il eſt bien vrai qu'il ſe trouve des gens qui penſent être les plus braves du monde; mais il n'y a rien qui faſſe mieux éclater

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1638.

éclater leur folie, que ce qu'on appelle Courage. *Ils disent bien qu'on peut être vertueux sans cela; mais sans cette vertu il est impossible de pouvoir se nommer vertueux: car s'il est un homme qui soit sage, riche & bien fait de corps, tout cela n'est rien, s'il n'est fondé sur cette vertu: & ce fondement est si ferme, que toutes les félicités dépendent d'elle: car sans elle tout bonheur n'est qu'une ombre sans corps. C'est le Courage qui rend un homme capable de toutes les autres vertus. Il faut donc l'estimer comme leur mere.*

Que le Courage sans la Prudence ne peut pas subsister.

*Nous avons dit quelque chose de l'excellence du courage. A cette heure il faut dire qu'on ne peut jamais se vanter d'être courageux sans la prudence; car nous voyons dans toutes les Histoires, que la prudence a toujours été la maîtresse du courage. L'expérience nous assure qu'*Alexandre le Grand, *les deux* Scipions, & César *Empereur* Romain, *eussent fait bien moins de choses, si leur courage n'eût pas été conduit par la prudence. La raison nous dicte que tout courage qui n'est pas mêlé d'une sage réflexion, est porté plutôt à faire du mal, qu'il ne marque un brave homme. Il faut donc faire son possible pour être courageux avec réflexion.*

Dès l'an 1638 (le 24. Octobre) *Christine* avertit la Reine sa Mére que sa Gouvernante demandoit à être déchargée de son emploi, à cause de son âge avancé. Elle prià donc la Reine d'en nommer une autre à sa place, persuadée que la Régence se conformeroit à son avis & à sa volonté. Environ deux mois après la Princesse *Palatine* sa Tante étant venue à mourir, *Christine* écrivit là dessus des Lettres de condoléance, tant à sa Mére, qu'à son Oncle le Prince *Jean Casimir*, Epoux de la Princesse défunte. Dans ses Lettres à celui-ci elle lui promettoit & à ses Enfans, tous les bons offices qui dépendoient d'elle, en considération de ceux que la défunte Princesse lui avoit rendus en véritable Mére. Elle lui disoit aussi qu'elle étoit d'avis que le Prince *Charles* son Fils retournât en *Suède*, de crainte qu'on ne fût impliqué dans la guerre avec le *Dannemarc*. Voici une de ces Lettres.

Westerâs 25. Febr. 1639.

Hochgeborner Fürst, Hochgeehrter hertzlieber Vetter. Ew. Liebd. schreiben habe ich mit freuden bekommen, woraus vernehme Ew. L. gesundheit. Ich moleſtire L. L. gewiſs all zu oft: jedoch

doch habe ich nicht können unterlaſſen E. L. mit dieſem meinen ſchreiben zu erkennen geben, daſs ob ich ſchon weit von E. L. jetzo bin, ſo ſoll doch allezeit bey E. L. mein hertz ſeyn. Hoffe auch daſs ich es nicht allein mit Worten, ſondern auch mit Werken, mit der zeit, wills Gott, ſpüren laſſen, und der treu und liebe, ſo meine, nunmehr in Gott ruhende, hertzliebe Baſe, an mir in ihr Tod bewieſen hat, an Ew. L. und euren vielgeliebten kindern will ſpüren laſſen, und in der that verhoffe beweiſen, daſs ich diejenige bin, die Ew. L. beide um Ew. L. eigener tugenden halber, ſo wohl auch um meiner, nunmehr in Ruhe der Seeligen hochlöblicher gedächtnis lieber Baſen willen, liebe und ehre. Ich kan Ew. L. nicht genugſam die groſe treu und dienſte vergelten, ſo Ew. L. ſeelige in Gott ruhende hertzliebe Gemahlin mir bewieſen hat, als eine rechte Vater-Schweſter: nicht daſs ich ſage allein Vater-Schweſter, ſondern als eine natürliche Mutter. Derenthalber erbiete ich mich auf das höchſte gegen Ew. L. ſammt Ew. L. hertzvielgeliebte Kinder, und ſo viel mir müglich Ew. L. wiederum nicht zu vergeſſen.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1639.

Ew. L. ſchreiben mir daſs H. C. (Hertzog Carl Guſtave) *in vierzehn tage nicht hat das fieber gehabt, welches mir von hertzen lieb iſt. Gott erhalte ihn ferner in dieſer betrübten gelegenheit, und dernach dem Vaterlande zum beiſtand. Ich vernehme auch aus Ew. L. ſchreiben, daſs Ew. L. gerne wollen ihn bald zu ſich kommen laſſen, welches mir deucht ein guter rath zu ſeyn, dieweil mir gewiſslich deucht, daſs wir* cum Rege Dano bellum geſſuri ſimus: *welches wo es geſchiehet, ſo wird es ſicherlich gefahr ſeyn, daſs er denn ſo bald herkommen kan.*

Der Hofmeiſter und Meiſter Benedictus Baaz *haben eine reine controverſia zuſammen. Ich glaube nicht daſs es etwas auf ſich haben ſoll; doch kan es beſſer compeſcirt werden, wenn Ew. L. ſelber gegenwärtig ſeyn. Ich moleſtire Ew. L. all zu oft und will Ew. L. Gott dem allmächtigen befehlen. Ich verſichere Ew. L. daſs ich bin und allezeit bleibe, wie ich geweſen bin*

Ew. Liebd.

Getreue Baas im todt

CHRISTINA Regina Succiæ.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Nous croyons pouvoir inſérer ici la Lettre que le Roi de *France* écrivit au Prince *Palatin* au ſujet de la mort de cette même Princeſſe.

L'an 1639. *Lettre de condoléance du Roi de France au Prince Palatin.*

Mon Couſin, *ayant eu avis de la perte que vous avez faite de ma Couſine, la* Princeſſe Palatine *votre Femme, décédée depuis peu, j'ai bien voulu vous témoigner par cette Lettre la part que je prends à votre affliction, tant par l'eſtime que j'ai pour vous, que parce qu'elle touchoit de près défunt mon Frére le Roi de* Suède, *dont la mémoire me ſera toujours chére. J'ai ſu que votre affliction eſt très-grande; ce qui m'engage d'autant plus à vous faire ce compliment de condoléance, & à vous ſouhaiter la conſolation qui vous eſt néceſſaire. Si l'aſſurance de mon affection pouvoit vous apporter quelque ſoulagement dans cette rencontre, j'en ſerois très-aiſe, ayant donné ordre au Sieur* de Rorté, *mon Conſeiller & Gentilhomme ordinaire de ma Chambre, Réſident de ma part par-delà, de vous faire entendre bien expreſſément que je ſerai charmé de vous la faire paroître dans toutes les occaſions qui m'en fourniront le moyen: priant Dieu qu'il vous ait, Mon Couſin, en ſa ſainte & digne garde. Ecrit à* St. Germain en Laye *le* 39 *Avril* 1639. *&c.*

LOUIS

Bouthillier.

Ce fut à l'occaſion de la mort de cette Princeſſe, que la Régence de *Suède* fit auſſi ſes complimens de condoléance au Fils du Comte *Palatin*, qui voyageoit alors dans les Pays étrangers. Voici l'obligeante réponſe qu'en reçut la Régence (*).

Perilluſtres & Generoſiſſimi Domini Proceres.

Lettre de Charles-Guſtave au Sénat de Suède.

„ *Quantum mei meorumque conceperiſtis amorem & adhuc fovetis, non modò*
„ *præſens ego & tot annorum experimentis mei quoque comperti ſumus: ſed e-*
„ *tiam à vobis jam remotior & ab axe fortunæ fatorum crudelitate quaſi deje-*
„ *ctus (ſi modò fatis quidquam adſcribere poſſimus) per literas veſtras, quæ*
„ *condolentiæ, conſolationis & amoris ſcintillas ubique ſpargunt, nuper quoque*
„ *percepi. Vobis namque totam familiam noſtram jam meritò mœſtiſſimam non*
„ *minùs quàm antea habetis commendatam, & habituros promittitis. Hoc*
„ *facit ut grande infortunii pondus & injectum familiæ vulnus rectâ cervice ma-*
„ *gis ſuſtineamus, nec fulmina fortunæque incidentes procellæ nos moveant: Hoc*
„ *vobis veſtriſque in perpetuum ex profundâ mente nos obligatos facit & amoris*
„ *memores: Hoc facit ut animo piiſque votis vos cum Republicâ belli incendiis*
„ *im-*

(*) Nous avons remarqué dans les Mémoires de *Chriſtine* (Tom. I. p. 313.) que ce Prince, Succeſſeur de la Reine, avoit de belles connoiſſances. Il avoit voyagé dans les meilleurs Païs de l'Europe, & j'ai le Journal de ſon voyage écrit en *Latin*, qui mérite de voir le jour.

Digitized by Google

„ *implicatâ, ad felicem eorundem ſucceſſum, feliciorem exitum & felicissimum* Additions & corrections pour les Tomes I. & II.
„ *omnium rerum eventum lubentes & medullitùs juvemus. Hiſce cum Republi-*
„ *câ* Suecorum *inclytâ Illuſtritates Veſtras Altiſſimo ad omnes felicitatis votum,*
„ *meque cum meis iiſdem ad ſolitam affectus promtitudinem commendo*

Illuſtritatibus Veſtris

L'an 1639.

Monfortii die 12 Maji A. 1639.

ſemper benè affectus

Carolus Guſtavus *Comes Palatinus Rheni.*

(*ſubſcriptio*)

S. R. Majeſtatis Regnique Sueciæ Tutoribus & Curatoribus indefeſſis, Perilluſtribus & Generoliſſimis Dominis.

Froideur entre la Suède & le Dannemarc.

Dans quelques autres Lettres de *Chriſtine* à ſon Oncle *Jean Caſimir* (*a*), elle lui marque en chiffres la crainte où elle eſt que la froideur entre la *Suède* & le *Dannemarc* ne dégénérât enfin en une rupture ouverte, à cauſe du peu de ſincérité que ce Voiſin faiſoit paroître envers la *Suède*, en ce que ſous prétexte d'être Médiateur de la paix en *Allemagne*, il ne faiſoit qu'y embrouiller les affaires au deſavantage de la *Suède*. Elle doute même que les grands progrès des Armes *Suédoiſes*, ſous la conduite du Connétable *Baner*, puiſſent tenir ce Roi & l'Electeur de *Brandebourg* en reſpect. On ſe confirme dans cette opinion, dit-elle, par une Lettre interceptée qui donne beaucoup à penſer. Au reſte elle déplore la mort du Duc *Bernard de Weimar*, arrivée dans un tems ſi critique, ſur-tout dans le tems que la *France* veut s'approprier l'Armée *Weimarienne*, quoiqu'elle ait rendu hommage & prêté ſerment de fidélité à la Couronne de *Suède*.

Cette Lettre interceptée, qui ſelon *Chriſtine* avoit donné à penſer à la Régence, rouloit ſans doute ſur les menées ſecrétes du *Dannemarc* pour faciliter l'évaſion de la Reine ſa Mére, qui ſe fit l'année d'après, & dont nous avons rapporté ailleurs les particularités aſſez en détail (*b*). Ceci ſe confirme encore plus par quelques autres Lettres que *Chriſtine* écrivit enſuite à ſa Mére, à qui elle témoigna l'impatience qu'elle avoit de la voir arriver bientôt auprès d'elle. Elle joignit même à ſa Lettre celle de la Régence, où la Reine Mére étoit priée inſtamment d'honorer la jeune Reine de ſa préſence (*c*).

Evaſion de la Reine-Mére.

Après bien des ſollicitations, la Reine *Marie-Eléonore* vint enfin l'année ſuivante à *Stockholm*; mais elle s'impatienta ſi fort de retourner à la Ville de *Nycöping*, que cet empreſſement fit juger, quoiqu'après coup, qu'elle avoit dès lors pris des meſures pour s'évader. Auſſi *Chriſtine* en apprit la nouvelle au Prince *Palatin* ſon Oncle, qu'elle pria de vouloir bien ſe rendre auprès d'elle, parce qu'elle avoit eu la

(*a*) *Du* 4. & 11. *Mai*, *du* 22. & 29. *Juillet* 1639.

(*b*) *Mém. de* Chriſtine *Tom. I. pag.* 59. *&c.*

(*b*) *Du* 28. *Mai*, 15. *Juillet* & 28. *Oct.* 1639.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

la fâcheuse nouvelle que Madame sa Mére s'étoit retirée où on ne savoit où, n'ayant avec elle que la Demoiselle *Bulow*, & ses Gentilshommes *Dückert* & *Pogrell*, dont elle (*Christine*) aussi-bien que la Régence, étoient fort en peine, ne sachant quel parti prendre. Voici les Lettres mêmes.

L'an 1649.

Stockholm 21. Junii 1640. *titulo consueto.*

Ew. Liebd. schreiben hab ich empfangen, woraus ich vernommen daſs E. L. Sohn H. C. G. (*Hertzog* Carl Gustave) *zu* Hamburg *gewesen sey. Hoffe derntwegen daſs er wird bald hierkommen. Derenthalben bitte ich, daſs E. L. wollen sich bald hieher verfügen und nicht allein darum, sondern auch dieweil* [*Gott besserts*] *ich sehr verdrüsliche zeitungen habe bekommen, nemlich daſs* F. M. [Frau Mutter] *weg gereist ist, man weis nicht wohin, und hat keinen mehr mit sich genommen, als die* Bylow, Dückert *und* Pogrell, *worüber ich, sammt die Regierung, seynd sehr perplex geworden, daſs man nicht weiſs was man thun soll. Dies E. L. zu notificiren hab ich nicht unterlaſsen können: E. L. hiemit dem Allmächtigen empfohlen, und mich in dero gute affection. Ich verbleibe*

Ew. Liebd.

Getreue bis im todt

Christina.

Au même. Stockholm 9. *Sept.* 1640.

Ew. Liebden schreiben habe ich wohl empfangen. Sehe daraus das gute vertrauen so E. L. zu mir tragen. Ich will E. L. versicheren, daſs ihre affection nicht soll übel angewendet werden: denn ich allezeit mich befleiſſigen soll diejenige zu seyn und bleiben, die E. L. woltbaten an Eure Kinder vergelten werde. Ich kan nicht unterlaſsen E. L. freundlich zu danken, daſs sie haben wollen mir wiſsen laſsen von meiner frau Mutter. Ich meyne sie werden wiederkommen, dieweil man sagen will daſs sie der Regierung zugeschrieben und sich geäuſsert daſs sie wolle wiederkommen. Die gewiſsheit soll E. L. mit nechster post vernehmen. Ich will E. L. nicht länger aufhalten, sondern befehlen E. L. unter Gottes gnädige protection, und mich in Dero beharrliche affection.

Ich verbleibe &c.

CHRISTINA.

Digitized by Google

A ces Lettres nous en joignons six autres écrites par elle-même en *Latin*, audit Comte *Palatin*, aux Régens du Royaume en général, & à quelques-uns d'eux en particulier. Elle félicite son Oncle sur son Anniversaire. Elle intercede pour le vieux Chirurgien du feu Roi son Pére. Elle demande au Chancelier *Oxenstierna* une Minute pour répondre à la Lettre du Connétable *Baner*. Elle remercie le Grand-Tréſorier de ſa montre réparée, & de l'écritoire dont il lui avoit fait préſent, & enfin elle recommande ſon Précepteur aux bonnes graces du Grand-Maréchal de la Cour. Voici ces Lettres.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1639.

Gratulatio ad Principem JOHANNEM CASIMIRUM in Die Natali Celſitudinis ejus, qui fuit 12 Aprilis Anni 1639. à Reginâ ipſâ confecta.

Seteniſſime & Illuſtriſſime Princeps, Affinis Chariſſime,

Quoniam Celſitudo tua hodiè per Dei gratiam complet annum quadrageſimum primum, in animum igitur induxi meum exiguâ hâc oratiunculâ Celſitudini tuæ gratulari, ſimulque Deo Optimo Maximo gratias agere, quod Celſitudinem tuam tam clementer hactenus conſervaverit, eundemque illum ex toto corde precari, ut Celſitudinem tuam multos adhuc annos proſperâ cum valetudine, mihi auxilio, miſeris pupillis ſolatio, regno huic ornamento, & omnibus bonis præſidio, ſupereſſe velit.

Illuſtriſſimi Domini Regentes, Tutores chariſſimi,

Nota ſunt vobis Balthaſaris Salini *Chirurgi noſtri ſalutaria officia cum beatiſſimo noſtro Parenti domi militiæque, tum nobis fideliter præſtita. Is ingraveſcente jam ætate ſollicitus eſt, quem fructum aliquandò ante actæ vitæ & laborum ſuorum capere poſſit. Prædiola enim illa, regali munificentiâ, ſibi ſuiſque heredibus donata, nullo ferè ſibi ſuiſque uſui fore putat, niſi ad ſpecialiora nobilitatis jura & privilegia perſonarum reſtricta fuerint. Noſtram ſuper eâ re opem imploravit, & interceſſionales literas ad vos, qui ſummæ rerum præeſtis. Nos quidem ſolicem ejus operam nobis exhibitam gratioſè agnoſcimus, eumque Virum bonum & commendatione noſtrâ dignum judicamus: quibus autem ad honores & privilegia in civitate aditum dari oporteat, id unicè vobis incumbere exiſtimamus, in quos cætera Reipublicæ onera inclinant. Quod ſi igitur vos æquum cenſeatis, honores vulgare nullumque faſtidiri genus oportere, in quo eniteat virtus, nec ope-*

rani

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1639.

*ram sine emolumento, nec emolumentum fermè sine impensâ operâ esse debere: quin potiùs laborem voluptatemque, etsi dissimillimas res naturâ, societate tamen inter se quâdam naturali conjungendas. Nos sanè, si à vobis præfato nostro Chirurgo digna conferantur præmia laboris, cum accessione condecentis aliquâ honoris, haud in*dignum *& ingratum ea conferri nobis persuademus*

Vestris illustritatibus

Dabantur *Ulfsund* (*) die 11. Sept. A. 1639.

addictissima

CHRISTINA.

Illustrissime Domine Cancellarie, Tutor Charissime,

Allatæ sunt mihi hisce diebus bis adjunctæ literæ satis officiosæ, ad quas etsi operæ me pretium facturam existimavi, si quid responsi darem, cum & Banerii *virtus atque fortuna in bello hoc* Germanico *maximè eniteat, & conjux ipsius longè ante alias pietate ac probitate insignis esse dicatur; tamen adduci non potui ut hoc facerem absque jussu & authoritate vestrâ, in quorum nutu & consilio salus mea unicè post Deum conquiescit. Quod si igitur illustrissimus Dominus Cancellarius suaserit id à me fieri debere, tum de ratione conficiendi epistolam edoceri, & nisi molestum fuerit formulam quandam mihi præscribi perlibenter cuperem. Deum immortalem precor, ut illustrissimus Dominus Cancellarius pristinis suis viribus restitutus, nec animo, nec corpore, me consilio deficiens unquam, gravissima Reipublicæ onera in multos adhuc annos feliciter sustinere valeat. Ita ex animo voveo*

Illustritati tuæ

Debantur in *Ulfsund* die 8 Octobris 1639.

addictissima.

Illustrissime Domine Thesaurarie, Tutor Charissime,

Litteræ, quas mihi attulit Medicus meus ab Illustritate tuâ, valdè mihi gratæ acceptæque fuerunt, tum quòd horologium meum sum-

(*) C'est un Château situé à un mille de *Stockholm*, appartenant présentement à la Famille du Comte de *Bielke*.

Digitized by Google

summâ curâ resarcitum mihi reddiderint, tum etiam quòd communicationes Novorum participem me fecerint. Utroque nomine Illustritati tuæ maximas gratias refero. Unicum autem adhuc negotium cum præfato Medico Illustritati tuæ diligenter committendum duxi, quod si, prout spero, quàm primùm expeditum fuerit, me sibi & suis arctissimâ benevolentiâ devinxerit. Deus Optimus Maximus Illustritatem tuam cum cæteris Collegis sub gravissimis occupationibus Reipublicæ firmet roboretque, & quàm diutissimè Imperio huic nostro pleno molestiâ, & gravissimis periculis undiquè circumsepto, supereſſe patiatur! Ita precor & voveo

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1639.

Illustritati tuæ

Ulssund die 16 Octobris. 1639.

addictissima.

Illustrissime Domine Thesaurarie, Ephore Honorande,

Gratas Illustritati tuæ meas fuisse literas magnoperè lætor: officium autem scribendi Illustritati tuæ & cæteris Tutoribus absque ullâ intermissione à me deberi existimo, nisi nullæ à vobis mihi redderentur literæ, quos Reipublicæ curis & negotiis jam totos occupatos esse constat. Thecam scriptoriam quam mihi Regni Mareschallus Illustritatis tuæ nomine dono obtulit, grato acceptoque animo accepi. Nullum certè majus acceptabiliusve munus ab Illustritate tuâ in me proficisci potuit, quod me plus delectaret, & majus ad studia mea momentum pararet. Dabo operam, ut Illustritatem tuam ejusque posteros nunquam collatorum in me officiorum pœniteat. Faxit Deus, ut ad votum Illustritatis tuæ maxima virtutis ac eruditionis incrementa capere possim, vosque mecum molestissimo Patriæ regimini quàm diutissimè supereſſe valeatis!

Illustritati tuæ

Ulssund die 21. Octobris 1639.

addictissima.

Illustrissime Regni Archidapifer, Domine Ephore Charissime,

Mutui sermones ab Illustritate tuâ nuper habiti gratissimum tui desiderium mihi reliquerunt. Id verò non nisi per literas in hâc locorum distantiâ satis explere licet. Nulla autem alia materia scribendi mihi nunc occurrit, nisi ut Illustritatem tuam de conti-

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1641.

nuatione amoris erga me piè commonefaciam, cujus quidem manifeſtam declarationem in quodam poſtulato Præceptoris, Secretario Gylle *concredito, præſtare poterit. Agnoſcit is Illuſtritatem tuam eam eſſe, à cujus ſoliùs patrocinio res & fortunæ ſuæ dependeant. Ego certè familiariùs nemine utor, cuique audeam confidentiùs negotium iſtud commendare. Spero igitur Illuſtritatem tuam operam daturam, ut & Præceptor intelligat literas meas pondus habuiſſe, & ego benevolentiæ tuæ, nomine illius, maximas gratias agam. Interea & eſſe & haberi cupio dum ſpiritus hos regit artus.*

Illuſtritati tuæ

Uiſſund die — Novembris 1639.

addictiſſima

CHRISTINA.

Enfin on eut des nouvelles de la Reine-Mére, qui avoit été conduite en *Dannemarc*. Elle en avoit écrit au Sénat, & *Chriſtine*, dans ſa Lettre au Comte *Palatin* ſon Oncle, paroît ſe flatter qu'elle reviendra bientôt en *Suède* (*a*). Cela n'empêcha pas que le Sénat n'en témoignât ſon déplaiſir au Réſident de *Dannemarc*, qui après bien des pourparlers, ſe trouva choqué de n'avoir eu qu'un ſeul caroſſe pour ſe rendre à l'Audience de la Reine (*b*). Ce ne fut pas-là l'unique raiſon qui dépita la Régence de *Suède* contre le Roi de *Dannemarc*. Sa trame pour arrêter les progrès des armes de *Suède* en *Allemagne* l'irrita d'autant plus, que ce Monarque tâchoit de débaucher l'Armée de *Baner*, mort il n'y avoit pas long-tems. *Chriſtine* en avertit ſon Oncle par cette courte Lettre.

Stockholm den 11. Sept. 1641.

Lieber Vetter. Ich habe mit dieſer gelegenheit nicht unterlaſſen wollen E. L. zu aviſiren den zuſtand jetziger zeit, dieweil es nicht in ſolchen troublen als jetz iſt, gar gut gehet; denn alle warten des Feltmarcballs (Torſtenſtons) *ankünft in die Armée, meynend man hätte ſie vergeſſen, dieweil ſie noch kein ſchreiben heraus bekommen: man hat auch ausgeſprengt, man hätte ihre Abgeſandten hier arreſtiret, woher ſie groſſen Unwillen gezeiget, welchen man mit allen fleiſz zu fomentiren ſuchet. Der König in* Dannemarc *auch ſich bemühet durch etliche Officiers ſie gantz zu debauchiren, und mit groſſen promeſſen von uns zu locken un abzuziehen. E. L. kan ich*

(*a*) *V. ſa Lettre ci-deſſus du 9. Septembre 1640. p. 206.* (*b*) *du 28. Janvier 1641.*

ich vor dies mahl nicht mehr ſchreiben, dieweil mir die zeit nicht zulaſſen will: darum hiermit ſchlieſſe, und will E. L. Göttlicher Obacht empfolen haben und verbleibe . . . &c.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Ce mécontentement de l'Armée de *Baner* (*a*) avoit déjà obligé les Régens du Royaume à écrire aux Généraux & aux Officiers une ample Lettre au nom de la Reine, pour les encourager à lui reſter fidéles ainſi qu'à la Couronne de *Suède*. En même tems les Régens leur promettent toute ſatisfaction & les félicitent de la victoire gagnée près de *Wolfenbuttel*; enfin ils leur donnent parole que le Feld-Maréchal *Torſtenſon* viendra joindre l'Armée au-plutôt (*b*).

L'an 1641.

Le Sénat ne pouvoit plus diſſimuler ces menées ſourdes du *Dannemarc*, ni l'affront qu'il jugeoit avoir été fait, par l'évaſion de la Reine-Mére, à la mémoire de *Guſtave le Grand* & à toute la Nation *Suédoiſe*. A ce motif ſe joignoit la raiſon ſecrette de débarraſſer la *Suède* d'un Médiateur incommode & peu favorable dans les affaires de l'*Empire*, tel que paroiſſoit être le Roi de *Dannemarc*. Ainſi on ſe vit en quelque ſorte contraint de déclarer la guerre à ce Prince, dans un tems où il s'y attendoit d'autant moins, qu'il croyoit que la *Suède* n'étoit déjà que trop embarraſſée de celle d'*Allemagne* contre l'Empereur, la *Ligue Catholique* & pluſieurs Princes *Proteſtans*, qui avoient accepté la Paix de *Pragut*. Les *Suédois* ſoutinrent l'une & l'autre avec autant de bravoure que de bonheur (*c*). La Reine remercia ſon Oncle, qui l'avoit félicitée ſur les nouveaux progrès de ſes armes dans l'*Empire*. *Elle eſpére*, lui dit-elle, *que cela facilitera la Paix générale, qu'elle ſouhaite ardemment, & elle ſe charge de la recommander au Sénat avec le même empreſſement* (*d*). Dans le fort de la guerre avec le *Dannemarc* (*), la Reine lui mande *que toutes les apparences étoient qu'elle réuſſiroit au gré de la* Suède, *& que comme le Sénat* Danois *demandoit à traiter avec celui de* Suède, *on avoit lieu d'en préſumer que leurs affaires n'étoient pas en trop bon état* (*e*). Auſſi convint-on de part & d'autre d'entrer en négociation de paix à *Broemſebro*, ſur les confins des deux Royaumes. Nous en avons parlé dans les Mémoires de la Reine (*f*), & y avons inſéré trois de

Guerre déclarée au Dannemarc.

(*a*) *v. Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. pag.* 48. 57. *&c.*

(*b*) *Elle eſt du* 29. *Juillet* 1641. *& ſe trouve dans* Struvens *Hiſtor. und Polit. Archiv. N. XVI.*

(*c*) *V. Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. pag.* 68.

(*d*) *I. Aug.* 1643.

(*e*) *Cette Lettre eſt du* 24. *Février* 1644.

(*f*) *V. Tom. I. pag.* 63. 69. *&c.*

(*) Ce fut alors qu'entre tant d'autres Ecrits on publia une Lettre adreſſée aux habitans de *Norwégue*, pour les exhorter à ſecouer le joug que les *Danois* leur avoient impoſé. Elle eſt de l'an 1644, ſignée d'*Aeſculapius*. Il parut de-même une Anagramme de *Danus*, *Nudas*, *Undas* avec ce diſtique: *Rex Danus in Regno* Daniæ *manet integer*: Undas *ſi poſſet* Nudas *Rex retinere* Danus.

(1) v. *Rhenanum ad hunc annum.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

de ſes Lettres au Chancelier *Oxenſtierna*, Miniſtre Plénipotentiaire dans ce Congrès, leſquelles devoient lui ſervir d'inſtruction; mais en ayant trouvé une quatriéme qui y a rapport, nous ne balançons pas de la donner ici avec la traduction, comme une preuve de la grande capacité de cette jeune Reine.

L'an 1645.

Au Grand-Chancelier Stockholm 30. *Juin* 1645.

Högtärade Herr Riks Canceller.

Monſieur le Chancelier,

Chriſtine inſtruit Oxenſtierna pour la paix avec le Dannemarc.

Jag twiflar intet med mindre mit bref af de 24. Hujus ſkal wara numehra Eder inhändigat. Dagen därefter bekom iag och Edert handbref med en enſpännare hwilket medan dèt mäſt demonſtrerade de commoditeter, ſom med de Danskas *ſidſta offert kunde följa, och härhos uptäcker mig edert ſentiment öfwer denna ſak; altförthy hafwer iag achtat onödigt därpå, annars än med ordinarie poſten, at ſwara, och wil altſå hafwa mig upp& mit förra bref refererat: och faller conditiones ſådane at där de af mig utſloges, kande det aldrig in för Gud, then ärbara Wärlden och hwar redlig man förſwaras. Jag hade aldrig trodt, at deſſe conditiones med tractat hade näs kunnat: och är det fördenskuld ingenting at tilkrifwa, näſt Gud, än Eder ſtora åboga, dexteritet ochflit, hwilka iag emot Eder och Edert hela Hus ſkal weta med all nåd at recompenſera. Och medan det nu mera ſå wida Kommit är, ty håller iag med Eder bäſt, at taga denna opportuna tiden i acht, at ju förr, ju häldre wickla*

Je ne doute pas que vous n'ayez déjà reçu ma Lettre du 24. du courant. Le lendemain la vôtre me parvint par un Courier; & comme elle m'apprend les avantages qui pourroient nous revenir des derniéres offres du *Dannemarc*, & qu'elle me découvre en même tems votre ſentiment là-deſſus, j'ai cru ſuperflu d'y répondre autrement que par la Poſte ordinaire, m'en rapportant ainſi à ma précédente. Je vous l'avoue, ſi nous pouvons obtenir des conditions raiſonnables, je ne ſaurois m'excuſer, ni devant Dieu, ni devant le monde, ni devant les honnêtes gens, ſi je refuſois de les accepter. Je n'ai pas même cru obtenir de ſi bonnes conditions par un Traité; ce que je n'attribue, après Dieu, qu'à votre zéle, à votre dextérité & à vos ſoins, dont je vous témoignerai & à toute votre Maiſon ma reconnoiſſance. Et puiſque la choſe eſt parvenue à ce point-là, je ſuis du même ſentiment que vous, que nous profitions de la conjoncture, & que nous nous débarraſſions de cette affaire difficile & embarraſſante, avant que les mauvais conſeils des Voiſins & des Alliés ſe mûriſſent. Auſſi ne peut-on pas faire fond ſur l'inconſtance de la Fortune, qui change ſubitement; ainſi on fera mieux, pendant qu'elle nous favoriſe, de quitter le jeu avec honneur, afin de ne pas porter l'Ennemi

Digitized by Google

wickla ſig utur detta ſwåra och widlyftiga wäſende, föran til äfwentyrs malevola conſilia *af grannar och allierade måga få ſin maturitet. Sedan är man iche eller ſäker huru länge man kan hafwa lyckan i händerne, den ſå häfftigt hwälfwer hit och dit: och ſynes fördenskuld bäſt, at nu, medan hon favoriſerar, med ära quittera ſpelet, och icke med någon obillighet twinga fienden til diſperation, dä ſedan utgången på båda ſidor wore* in dubio: *och kunnen I altſå af deſſe få ord nogſamt ſluta min mening. Jag tror wi näſtan komma öfwerens, ſå framt iag rätt hafwer intagit eder mening, utur ert handbref. Af de mina kunnen I Lätteligen förnimma, at detta altjd hafwer warit min intention, ehuruwäl iag hade önſkat bättre conditioner: dock tackar iag Gud, ſom det genom Eder ſå wjda har bragt: i hwilkens beſkärm iag Eder härmed befaller: önſkandes at han wille nådeligen förhielpa Eder med helſa och goda tjdender hit hem igen, och förblifwer nu ſom altjd*

Eder

Wälbenägne

CHRISTINA.

nemi au déſeſpoir par des prétentions injuſtes & inſupportables, ou bien s'expoſer à un événement auſſi douteux pour l'un que pour l'autre parti. Par ce peu de mots vous jugerez aſſez quel eſt mon ſentiment. Je crois que nous ſommes tous deux à peu près d'accord, du-moins ſi j'ai bien compris votre idée dans votre derniére Lettre. Par la mienne vous aurez facilement compris que cela a toujours été mon intention, quoique j'euſſe ſouhaité des conditions encore plus avantageuſes. Cependant je rends graces à Dieu, qui, par votre moyen, a fait proſpérer l'affaire juſqu'ici. C'eſt à ſa ſainte garde que je vous recommande, & je ſouhaite qu'il vous faſſe revenir bientôt en ſanté avec de bonnes nouvelles, étant à-préſent comme toujours

Votre bien affectionnée

CHRISTINE.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1645.

Il y a nombre d'autres Lettres familiéres de la Reine au Prince Palatin *Jean-Caſimir*, où il s'agit du mariage de ſes Filles avec le Margrave de *Baden*, le Landgrave *Frédéric* de *Heſſe-Caſſel* & le Comte de *Naſſau*,

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1645.

ſan, qui vinrent exprès en *Suède* pour faciliter les Négociations relatives à ces Alliances. *Chriſtine* y étoit toujours fort portée, par la raiſon *que ces Seigneurs étoient en état d'entretenir leurs Epouſes honorablement*, à quoi elle promet même de contribuer de ſa part autant que les circonſtances du tems le pourront permettre (a).

Quant au Landgrave *Frédéric*, elle ajoute *qu'il eſt vrai qu'on a débité de plaiſantes choſes ſur ſon compte; mais* (ajoute-t-elle) *je l'ai trouvé tout autre, & il me ſemble que c'eſt un Seigneur doué de belles qualités, & qu'il mérite qu'on ne lui refuſe pas ſa demande* (b).

Jalouſie de la Régence de Suède contre les Princes Palatins.

Il faut que dans ces entrefaites l'Aîné des Fils du Comte *Palatin*, le Prince *Charles-Guſtave*, ait eſſuyé quelque chagrin de la part du Sénat, puiſque la Reine, dans deux de ſes Lettres au Pére, lui marque *que tout le monde a été ſurpris des tracaſſeries qu'on avoit faites au Fils, & quelles que ſoient les raiſons du Pére de ne vouloir pas le faire venir auprès de lui, elle s'apperçoit au moins qu'il ne ſauroit plus reſter avec réputation à* Stockholm, *de crainte que l'on ne pouſſe les choſes juſqu'à l'inſolence* (c). Il n'y a aucun lieu de douter que le Sénat, en nourriſſant ce Prince dans le ſein de la *Suède*, n'eût appréhendé qu'il devînt un jour Prétendant & Succeſſeur à la Couronne, & que par envie la Régence ne tâchât de lui chercher noiſe comme au Pére, à qui l'on ôta la Surintendance des Finances (d) pour l'éloigner de *Stockholm*, & empêcher par-là la trop grande familiarité qu'il pourroit contracter avec la jeune Reine. Auſſi ſemble-t-il que le Pére de *Charles-Guſtave* ait déféré à l'avis de *Chriſtine*, laquelle, en lui écrivant, dit entre autres choſes: *La Providence, qui connoît mieux que nous-mêmes ce qui nous eſt ſalutaire, ſaura mettre des bornes à cette affaire inique, & la tourner enfin à notre avantage.* Et comme le Prince *Palatin* avoit réſolu d'envoyer ſon Fils *Charles* hors de Suède, *elle fera enſorte*, dit-elle, *que la Régence lui accordera une penſion honorable, ſouhaitant au reſte que le tout tourne à la conſolation & ſatisfaction de toute la chère Parenté* (e).

Chriſtine étendit même ſes ſoins ſur le Prince *Adolphe-Jean* (*), le puiné des Fils

(a) *Ces Lettres ſont écrites dans les années* 1641, 1642 & 1643.
(b) *Du* 7. & 29. *Juillet* 1643. *Item Mém. T. I. p.* 158. & *not.*
(c) *Du* 1. *Juin* 1642.
(d) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. p.* 35.
(e) *Cette Lettre eſt du* 17. *Juillet* 1642.

(*) C'eſt ce même Prince *Adolphe-Jean*, à qui *Chriſtine* pluſieurs années après écrivit la belle Lettre ſur l'éducation du jeune Roi *Charles XI.* ſon Neveu. Son Frére le Roi *Charles-Guſtave* l'avoit nommé Tuteur de ce Fils unique, & Connétable de *Suède*; mais les Etats caſſérent le Teſtament du feu Roi ſur ce point (1).

(1) *V. Mém. de Chriſtine, Tom. II. pag.* 34. &c.

Digitized by Google

Fils du Comte *Palatin*, dont elle ne trouvoit pas que l'éducation fût des meilleures. Elle pria donc le Pére *de lui donner un Gouverneur, dont il avoit grand beſoin, parce qu'il n'y avoit pas juſqu'au moindre Gentilhomme en* Suède, *qui n'entretînt un Gouverneur, comme on l'appelle, à ſes Enfans. Votre Dilection*, ajoute-t-elle, *développera mieux elle-méme les grands motifs qui doivent vous y engager, que je ne ſaurois l'écrire, & combien il importe que votre Fils s'applique à toutes les vertus dignes d'un Prince, à quoi une éducation convenable contribue le plus, & dont la grande ſatisfaction reviendra à votre Dilection méme* (a).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1644. Chriſtine *prend part à l'éducation du Prince* Adolphe-Jean.

La Reine entre ſi avant dans cette affaire, que quelques ſemaines après elle lui manda: *qu'après avoir parlé là-deſſus avec ſon Précepteur, le Dr.* Jean Matthiæ, *elle lui indiqua deux perſonnes; ſavoir un Gentilhomme nommé* Tanbe *&* Jaques Bremen, *qu'elle eſtime fort propres à s'acquitter de cette charge, & qui, n'étant ni trop jeunes, ni trop âgés, & d'une humeur ſérieuſe, auront l'œil ſur lui, comme il faut: car*, dit-elle, *il faut qu'on ne le perde pas de vue, & qu'on ne lui laiſſe point ſuivre ſes propres inclinations. Je ſais bien*, ajoute-t-elle, *que le Prince* Charles *vous propoſera un autre ſujet; mais c'eſt un orgueilleux, qui ne vaut pas grand' choſe, & ce n'eſt pas l'homme à qui il convient de confier un pareil dépôt. Au-lieu de cela, je conſeillerois au Prince* Charles *qu'il reſte, en attendant, auprès de ſon Frére, & méme ici; & il ſeroit bon que Votre Dilection parlât en ſa faveur aux Régens pour l'encourager un peu, comme je n'y manquerai pas de mon côté, trouvant qu'il eſt plus avantageux pour lui qu'il paſſe encore quelque tems ici* (b).

L'année ſuivante *Chriſtine* lui écrivit encore en ces termes, au ſujet de ſon Fils.

Stockholm, *ce 29. Juin* 1644.

Mon cher Couſin, je vous fais ſavoir par la préſente que comme votre cher Fils le Duc Adolphe *ayant, par la grace de Dieu, atteint l'âge où par le ſoin paternel de Votre Dilection pour ſon inſtruction, il a, entre autres vertus de Prince, jetté de bons fondemens en ce qui regarde la Religion Chrétienne; ainſi il eſt d'intention, au nom du Seigneur, d'approcher avec nous autres de la Table*

(a) *Cette Lettre eſt du 7. Février* 1643. *même année.*
(b) *Celle-ci eſt datée du 18. Mars de la*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'an 1646.

Table de la Sainte Céne, le jour prochain de Jeûne & de Priéres. Ne doutant pas que Votre Dilection ne ſe réjouïſſe fort d'une œuvre ſi agréable à Dieu, & ne rende graces au Seigneur de lui avoir accordé la vie & l'eſprit pour ſa gloire & ſon ſervice. Je prie Votre Dilection d'agréer que je l'aye diſpoſé à ne pas différer davantage à s'acquitter de ce devoir. J'avoue qu'il auroit convenu d'attendre l'arrivée de Votre Dilection; mais me flattant qu'elle n'y ſera pas contraire, j'ai pris la hardieſſe de l'y porter, aſſurant au-reſte Votre Dilection qu'il lui ſera toujours Fils obéiſſant; devoir, dont je ne manquerai pas non plus de lui rafraîchir la mémoire, pour vous prouver auſſi par-là que je ſerai à jamais de Votre Dilection

La très-affectionnée Couſine.

Le Prince *Palatin* le Pére étoit lui-même de la Religion *Réformée*; mais ſes Fils furent élevés dans la *Luthérienne*. Je me reſſouviens à ce ſujet d'un paſſage des Regiſtres du Sénat, où il eſt dit *que la Reine* Chriſtine *étoit ſi portée pour la Communion publique dans l'Egliſe, que hors des cas de maladie & d'autres empéchemens inſurmontables, elle ſouhaitoit qu'on abolît l'uſage de ſe la faire adminiſtrer dans les Maiſons. Elle exhorta méme les Sénateurs à ſervir d'exemple aux autres, parce qu'elle n'avoit jamais*, dit-elle, *communié qu'en public dans l'Egliſe* (*).

Ambaſſade du Comte de la Gardie en France.

Par deux autres Lettres de la Reine au Prince *Palatin* ſon Oncle, elle lui apprend la réſolution qu'elle avoit priſe d'envoyer le Sénateur Comte *Magnus Gabriel de la Gardie* en Ambaſſade à la Cour de *France*. *Elle ſe flatte que par cette raiſon le Prince ne trouvera pas mauvais que les noces avec ſa Fille ſoient ſuſpendues pendant quelques tems, les affaires d'importance, dont le Comte étoit chargé, le demandant ainſi, & lui tenant à grand honneur d'être employé pour cela. Cependant la Reine le recommande aux bonnes graces & à l'affection paternelle du Prince, dont il ſaura reconnoître le prix par ſes*

(*) Cela eſt auſſi conforme à l'Ordonnance de l'Egliſe de *Suède*. Nous renvoyons à l'Appendice le rapport que l'Envoyé de *Heſſe* fit à ſa Cour l'an 1646, ſur les cérémonies ſuperflues dont le Service Divin des *Allemands* à *Stockholm* étoit alors chargé. Cet Envoyé rapporte auſſi la plaiſante hiſtoire d'un Ours, qui étant entré dans cette Egliſe dont les portes étoient ouvertes, voulut monter dans la Chaire où prêchoit le Miniſtre. C'eſt Mr. l'Archivaire *Schmink* qui m'a communiqué cette Lettre, à laquelle j'en ajoute une autre du Landgrave *Guillaume VI.* à la Reine *Chriſtine*.

V. l'Apend. No. XV.

Digitized by Google

ſes très-humbles ſervices dans toutes les occaſions qui ſe préſenteront. . . . (*a*).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Nous avons parlé ailleurs plus en détail de cette brillante Ambaſſade (*b*). *Chriſtine*, ayant ménagé elle-même le mariage entre ce Comte & ſa Couſine la Princeſſe *Marie-Euphroſine*, elle voulut qu'il parût avec éclat à la Cour de *France*. Le Prince *Palatin*, ſon Beau-pere futur, deſirant qu'il s'acquittât au mieux des commiſſions dont il étoit chargé, ſur-tout pour découvrir les ſentimens & les penſées du Cardinal *Mazarin* qui gouvernoit tout (*c*), fit en ſorte que la Reine lui accorda un Conſeiller aſſiſtant dans la perſonne de *Paul Strasbourger*, qui avoit été Miniſtre de *Suède* à la *Porte Ottomanne* & à la Cour de *Tranſilvanie* du vivant & après la mort de *Guſtave-Adolphe*. J'ai deux Lettres en original que lui écrivit le Prince *Palatin* (*d*), où entr'autres choſes il lui recommande, & au vénérable *Camerarius* (comme il l'appelle), Ambaſſadeur de *Suède* en *Hollande*, ſon Fils *Adolphe-Jean*, qui devoit accompagner le Comte *de la Gardie*. L'Electeur *Palatin Charles-Louïs* lui avoit auſſi recommandé, ainſi qu'à l'Ambaſſadeur de *Suède*, les intérêts de la Maiſon *Palatine* à la Cour de *France*. Nous joignons à l'Appendice la réponſe favorable que *Chriſtine* fit elle-même là-deſſus audit Electeur.

L'an 1647.

V. l'Appendice, No. XVI.

Le Comte *de la Gardie* étant de retour en *Suède* après ſon Ambaſſade, & ſouhaitant ardemment l'accompliſſement de ſon mariage avec ladite Princeſſe, la Reine pria le Prince de s'expliquer là-deſſus favorablement, l'aſſurant que le Comte ne manqueroit jamais de lui témoigner ſon obéiſſance filiale. Voici la Lettre de la Reine.

Lettre ſur le mariage du Comte avec la Princeſſe Palatine.

Stockholm, 25. *Janvier* 1647.

Hochgebohrner Furſt, Lieber Vetter.

Nachdem der Graf Magnus *mit guter geſundheit und glücklichem wohlſtande allhier angelanget, und er mir zu erkennen gegeben das hertzliche verlangen, ſo er zu vollziehung ſeiner Chriſtlicher Heyrath traget, mich bittend, ich wolle ihm in ſeinem Chriſtlichen und löblichen vorſatz bey Ew. Liebd. behülflich ſeyn; alſo hab ich für Gut angeſehen mich auf ſein begehren ſo zu erklaren, als E. L. aus meinen anderen ſchreiben mit mehreren werden geſehen haben, und erſuche E. L. geruhen alles im beſten zu vermercken, und ſich auf alles nach ſeiner, des Herrn Grafen, beſten und begehren erklären. Er wird hin wiederum E. L. mit*

(*a*) *Du* 12 *Février & du* 8. *Juillet* 1646. p. 117 *&* L. *IV.* p. 216.
(*b*) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. I.* p. 88. *&c.*
(*c*) *V.* Nani *Hiſt. di* Venezia *Lib. III.*
(*d*) *Elles ſont du* 14. *Juillet & du* 27. *d'Août* 1646.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

mit allen ſöhrlichen dienſte zu hand geben wiſſen. Ich meines theils werde es an Ew. Liebd. und den ihrigen mit aller freundlichen dandkbarkeit verſchulden, wie ich denn bin un verbleibe

L'an 1651.

Ew. Liebden

Freundwillige Muhme

CHRISTINA.

Cette même année *Chriſtine* courut riſque d'être maſſacrée, pendant le Service Divin, un Jour de jeûne & de priéres publiques par un Lecteur du Collége de *Stockholm* (*a*). Le Comte *Palatin* lui témoigna par écrit ſon extrême joye, de ce qu'elle avoit échappé à ce danger; & la Reine, en le remerciant de ſon affection, rendit graces à Dieu de lui avoir conſervé ſi miraculeuſement une vie qu'elle ne ſouhaitoit d'employer qu'à la gloire de ſon ſaint Nom (*b*).

Combien Chriſtine *s'intéreſſe à la conſervation de* Charles-Guſtave *ſon Succeſſeur.*

Dans mon Recueil de Lettres de la Reine, il s'en trouve un aſſez grand nombre qui ne regardent que de petits objets touchant l'œconomie de ce Prince, & force complimens entre *Chriſtine* & ſes Parens de la Maiſon *Palatine*. Nous diſpenſerons le Lecteur de les lire; mais les deux ſuivantes, qui s'adreſſent au Prince *Charles-Guſtave* ſon Fils, déclaré deux ans auparavant Héritier préſomtif de la Couronne de *Suède*, prouvent combien la Reine s'intéreſſoit à la conſervation de ce Prince, dans le tems qu'elle commençoit à former le deſſein de réſigner la Couronne (*c*). Quoique *Chriſtine* ſouhaitât qu'il ſe rendît auprès d'elle, on remarquera néanmoins que le Prince évita cette entrevue, apparemment pour ne pas donner ombrage au Sénat, qui auroit cru que c'étoit lui qui pouſſoit la Reine à abandonner le Trône. Les voici telles qu'elle les lui écrivit.

De Nycoping *le* 20. *Juin* 1651.

Monſieur mon Couſin, je ne vous importunerois pas par la préſente, ſi la néceſſité de quelques affaires importantes ne m'obligeoit de deſirer votre préſence. Je ſuis fâchée d'avoir appris ici que la ſanté de votre Sœur étoit douteuſe. Je ſouhaiterois pouvoir obtenir de vous le bien de vous voir, ſans que cela préjudiciât à la ſanté d'une Sœur qui doit m'être auſſi chére que la vôtre. Je vous conjure de m'accorder cet avantage, s'il peut ſe demander ſans vous incommoder. Vous m'obligerez infiniment, ſi vous ajoutez cette marque de votre amitié à tant d'autres, que vous m'avez données. Je m'eſtimerai heureuſe, ſi je puis avoir la

(*a*) *V. ſes Mémoires, Tom. I. p.* 210.
(*b*) Cette réponſe eſt du 28. Juillet 1647.
(*c*) *V. ſes Mém. Tom. I. p. p.* 206. &c.

la ſatisfaction que vous ne refuſez rien à mes ſouhaits, & je me croirai d'autant plus obligée de vous en témoigner ma reconnoiſſance dans les occaſions. Je ſuis, Monſieur mon Couſin,

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Votre très-affectionnée Couſine.

L'an 1651.

Nycoping *le 24. Juin* 1651.

Monſieur mon Couſin, il faut que je me plaigne de ma mauvaiſe fortune, qui n'a pas voulu m'accorder le bien de vous voir, & je deſirerois de vous faire connoître par la préſente combien le mauvais état de votre Sœur m'afflige. J'ai tant de ſujets de m'intéreſſer à la conſervation de votre vie, qu'il ne peut rien arriver qui l'expoſe aux hazards de la mort, qui ne me donne des appréhenſions extraordinaires. Je crois que mon Couſin Mr. le Comte de la Gardie *vous expliquera mes ſentimens, & c'eſt de lui, plutôt que de cette Lettre, que vous ſaurez avec combien de tendreſſe je ſouhaite la continuation d'une vie, qui par tant de raiſons m'eſt ſi précieuſe. Je vous dirai que je fais continuellement des vœux pour votre conſervation, & que je ne deſire rien avec plus de paſſion que la ſatisfaction de pouvoir vous témoigner cette tendreſſe, qui m'oblige d'être, Monſieur mon Couſin,*

Votre très-affectionnée Couſine & Amie

CHRISTINE.

Nous avons remarqué dans ſes Mémoires (*a*), que quoiqu'elle ſe laiſſât perſuader cette fois-là à retenir l'adminiſtration de l'État, elle avoit pourtant fait comprendre au Miniſtre de *France*, qu'elle n'avoit pas ſi fort renoncé à ſon projet d'abdication, que l'envie ne pût lui prendre encore quelque jour de le mettre en exécution, comme cela arriva trois ans après. Il importoit donc à *Chriſtine* de vivre en bonne intelligence avec *Charles-Guſtave*, déſigné Succeſſeur à la Couronne. C'étoit même le moyen d'obtenir les conditions avantageuſes qu'elle vouloit ſtipuler pour elle en deſcendant du Trône. J'ai nombre de ces Lettres pleines de politeſſes, que l'un & l'autre s'entr' écrivoient alors. Néanmoins *Charles-Guſtave*, ſoit crainte de faire ſoupçonner au Sénat qu'il ne reſtoit en *Suède* que pour être plus à portée d'engager la Reine à réſigner la Couronne, (*b*) ſoit qu'il voulût faire ſentir à cette Princeſſe qu'il ne ſe fioit pas trop aux promeſſes qu'elle lui avoit faites par rapport à cette réſignation, lui marqua dans une Lettre la réſolution qu'il avoit priſe de s'éloigner de la *Suède*, & d'al-

(*a*) *V. le Tome I. p.* 209.

(*b*) *Ibid. pag.* 35. 169. 172. 394. 403. *&c.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

d'aller voyager en *Allemagne*. Quels que fussent les motifs qui le portérent à cette résolution, la réponse de *Christine*, que nous donnerons ci-dessous, semble cependant prouver, combien elle en fut allarmée, en même tems qu'elle fit entrevoir sa ferme intention d'abdiquer un jour la Couronne, & de la mettre sur la tête de ce Prince: Elle lui dit:

*J'ai reçu, mon très-cher Cousin, votre derniére Lettre. J'aurois souhaité que Votre Dilection eût pu rester plus long-tems ici. Mais comme l'état présent des affaires ne m'a pas permis de jouir plus long-tems de votre présence & de votre conversation, je n'ai pas voulu manquer de vous prier amiablement par la présente, que pour l'amour de Dieu, pour votre propre intérêt, aussi-bien que pour le mien, vous preniez un peu patience, & n'entrepreniez pas un voyage hors de saison pour l'*Allemagne. *Votre Dilection a déjà temporisé tant d'années, en mettant sa confiance en Dieu & en sa bonne providence. Il est donc raisonnable qu'elle ne se désespére pas le peu d'années qui restent encore; car en cas que Dieu me conserve, j'espére que je lui témoignerai un jour ma reconnoissance pour l'amour & l'amitié qu'elle & les siens m'ont toujours marquée. En attendant je prie Dieu de vous avoir en sa sainte garde, & me recommandant à votre bonne affection je serai jusqu'à la mort,*

Mon Cousin

Votre fidéle Cousine

CHRISTINE.

Correction d'autres fautes qui se sont glissées dans les Mémoires de Christine.

Voilà les Lettres de cette Reine, que j'ai cru pouvoir ajouter à celles qu'elle avoit écrites avant de résigner la Couronne. Reste encore une autre sorte d'*Additions*, & même de *Correction* des fautes qui se sont glissées dans le Corps de ses Mémoires. Je n'ai jamais prétendu, en les composant, être plus infaillible que tout autre qui auroit entrepris & rempli cette tâche. J'ai fait la déclaration & l'aveu que je pouvois m'être trompé dans le récit de certains faits & de certaines circonstances qui s'y trouvent rapportées (*a*). Il étoit humainement impossible que dans leur multiplicité on évitât les mépriſes. J'en ai moi-même remarqué la plupart; & pour celles que des Amis m'ont fait connoître, je leur en sais gré, & j'ai l'honneur de leur en témoigner ici ma vive reconnoissance (*). Quant à ce qui

(*a*) *Voyez la Préface du II. Volume de ces Mémoires.*

(*) Parmi ceux-là sont S. E. Mr. *von der Liche*, Conseiller privé de S. A. R. la Princesse d'Orange; Mrs. les Conseillers *de Stiernman*, *de Warmholtz*, *de Berch*, *d'Ihre*, &

qui regarde les nouvelles remarques à faire sur la Littérature pendant cette époque, je me flatte que quelque foibles & peu importantes qu'elles pourroient paroître à certaines personnes, qui sans-doute leur préféreront la lecture des extraits de Romans & de Piéces de Théâtre, mes notes, comme je l'espére, ne déplairont pas à une autre classe de Lecteurs. Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Monsieur *d'Alembert* n'a pu souffrir que j'eusse observé combien Mr. *de Voltaire* a été peu équitable, en appellant *Gustave-Adolphe* & *Charles XII. d'illustres ignorans*; non seulement il en a pris de l'humeur, il a même renchéri sur ce qu'en a dit l'illustre Poëte *François* (*a*). Cependant en ce qui regarde *Gustave le Grand*, il faut être bien peu versé dans l'Histoire Littéraire pour ignorer que ce Prince, par la connoissance de plusieurs Langues & de principes solides dans les Sciences qu'il possédoit, pouvoit être mis en paralléle avec les Princes les plus savans de son siécle, & qu'il surpassoit même, quant à la pratique, tous ses égaux contemporains (*b*). Sans parler du nombre de Piéces de sa composition, le seul Fragment de l'Histoire, qu'il a écrit de son Pére & de lui-même, [Ouvrage que je pourrai publier un jour avec d'autres de ses Ecrits] peut passer pour un excellent Morceau d'Histoire de son tems, la seule Préface faisant assez connoître qu'il avoit lu les meilleurs Historiens anciens. Cependant Mr. *d'Alembert*, par ce jugement qui ressemble presque à une révélation extraordinaire, ne balance pas de mettre ce Héros dans la classe des pauvres & médiocres génies, en traitant de prétendu son goût pour les Lettres. (*c*) Je répéterai encore ici les vers de son Ami Mr. *de Voltaire* à ce sujet. *V. Mémoires de Christine, Tom. I. pag. 6. not. Remarque sur Mrs. d'Alembert & de Voltaire.*

Je sais que Charles douze, *&* Gustave *&* Turenne,
N'ont point bu dans les eaux qu'épanche l'Hipocrène:
Mais enfin ces Guerriers, illustres Ignorans,
En étoient moins polis, & n'étoient pas plus grands.

J'y répondis (*d*), qu'au sentiment de ce bel Esprit François, pour être grand Prince il faut être Poëte, & que dès qu'on n'est pas Poëte on est ignorant. C'est-là la Logique de Mr. *de Voltaire*, qui dans un autre endroit (*e*) ne s'est pas expliqué plus favorablement sur *Charles XII.* quand il l'appelle *Superbe* & *Sauvage* (*). Parlant de l'Abdication de la Reine *Christine*,

(*a*) *V.* D'Alembert, *Mélanges de Littérature, d'Histoire, &c. dans ses Réflexions & Anecdotes sur la Reine* Christine, *& la Réponse que j'y ai faite dans ma Lettre à* Mr. G.

(*b*) *Mém. de* Christine, *Tom. I. pag.* 6 & 315.

(*c*) *V.* D'Alembert, *l. c. Tom. II. pag.* 9. *&c.*

(*d*) *Mém. de* Christine, *Tom. I. pag.* 6. *not.* *Voyez l'Append. Num. LI.*

(*e*) *Mercure de* France, *Octobre* 1749. *pag.* 72.

& *de Bring*; Mr. le Docteur *Serenius*; Mr. le Professeur *Ekerman*; Mrs. les Conseillers *Mascau* & *Senckenberg*; Mr. l'Archivaire *Schmincke*, & feu Mr. *de Boissy*.

(*) Mr. *d'Olivet*, dans sa Réponse au Discours d'entrée de Mr. *de Voltaire* dans l'*Académie Françoise*, ne s'explique guéres plus raisonnablement sur le chapitre de *Charles XII.* Voyez *Voltariana*, pag. 256. à *Paris* 1748. in 8.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

tine, il épargne ſi peu la Nation *Suédoiſe*, qu'il fait dire à cette Reine „ qu'elle crut qu'il valoit mieux vivre avec des hommes qui penſent, que de „ commander à des hommes ſans lettres ou ſans génie (*a*)". N'oſera-t-on pas dire qu'il faut être bien extravagant pour parler en ces termes de toute une Nation, d'un *Axel Oxenſtierna*, & d'un Sénat reſpectable, qui ont dirigé pendant plus de vingt ans les affaires & les conſeils de la plus grande partie de l'*Empire* & de pluſieurs Cabinets de l'*Europe*? Un jugement auſſi frivole de ces Génies poëtiques de *France* me rappelle celui d'un autre *François*, qui prétend ſérieuſement „ que les Arts n'ont pas paſſé au-delà „ du cinquante-deuxiéme degré de Latitude Boréale, ni plus près de la Li- „ gne que le vingt-cinquiéme degré". Il dit: (*b*) „ Tout le monde „ ſait qu'il n'eſt ſorti des extrémités du *Nord* que des Poëtes ſauvages, des „ Verſificateurs groſſiers, & de froids Coloriſtes. La Peinture & la Poëſie „ ne ſe ſont point approchées du Pole plus près que la hauteur de la *Hol-* „ *lande*. On n'a même guéres vu dans cette Province qu'une Peinture „ morfondue, &c." Mais qu'il n'en déplaiſe à ces Dictateurs, on appelle de leur tribunal partial, compoſé de Juges qui prononcent ſans connoiſſance de cauſe. On leur demande s'ils ont jamais entendu la proſe ou la poëſie des Langues du *Nord*, & s'ils ont vu une certaine quantité de Tableaux, faits par des gens du *Septentrion*? Comme il eſt apparent que l'un leur eſt auſſi peu connu que l'autre, le bon-ſens ne veut-il pas que celui qui s'érige en Juge ſans connoître & ſans approfondir la choſe même, paſſe pour un téméraire digne de riſée. Je n'ai donc d'autre réponſe à faire que celle qu'a déjà faite un galant homme, Officier Ingénieur du Roi de *Pruſſe* (*c*), „ que la Science eſt de tous les Pays quand elle y eſt cultivée & „ protégée. On ſait, *dit-il*, qu'il y a des Etats où elle a pris la place de „ la barbarie, tout comme il y en a où une grande barbarie a ſuccédé au „ ſavoir, quoiqu'il faille avouer que cette culture demande dans les uns „ plus de ſoins que dans les autres. . . .". J'ajoute à ceci que ſi l'Ecrivain *François* avoit connu, outre les Peintures de *Klöker-Ehrenſtrah* [lequel Mr. *de Piles*, Juge entendu & compétent en pareilles choſes, reconnoît pour le premier Peintre de l'*Europe* de ſon tems (*d*)], celles de Mr. *Sylvius*, des deux *Richter*, d'un *Dahl*, d'*Arrhenius*, de *Lembke* en *Suède*, de *Klingſtedt* à *Paris*, de *Meytens* à *Vienne*, de *de Marées* à *Munich*, de *Pilo* à *Copenhague*, de *Kraft*, de *Lundberg*, de *Paſch* à *Stockholm*, de *Roſlin* actuellement à *Paris*, de Mr. *de Boët* [le plus habile Peintre en Email, comme l'appelle Mr. *Keiſler*, dont une ſeule piéce fut payée cinquante mille livres (*e*)], preſque tous *Suédois*. Joignons-leur en fait d'Architecture, de Deſſein & de Gravure, Mrs. les Comtes *Dahlberg*, *de Teſſin* & le Baron *Hârleman*,

Sur les Sciences & les Arts dans les Pays du Nord.

(*a*) *Siècle de* Louis XIV. *Tom. I. p.* 107. *édit. de Dresde.*

(*b*) *Réflexions ſur la Poëſie & ſur la Peinture, T. II. p* 150. *à* Paris 1733. *& Tom. II. pag.* 82. *Edit. d'*Utrecht. 1732.

(*c*) *Dans ſa* 2*de. Lettre ſur le moyen de faire fleurir les Arts & les Sciences, p.* 19 *&c. à* Berlin 1754. *Conf. Journal Littér. Allem. de* Goetingue 1753. *p.* 31.

(*d*) *Dans ſon Abrégé de la Vie des Peintres, &* Sandart, *Tom. I. p.* 234 *&c. V. auſſi Mr.* de Hagedorn *dans ſa Lettre avec des éclairciſſemens ſur un Cabinet & les Auteurs des Tableaux, p.* 364. *&c.* Dresde 1755. *in* 8.

(*e*) *V. les Voyages de* Keiſler *& le Journal Encyclopédique. Octobre* 1755. *pag.* 67. *&c.*

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

lman, de même que feu Mr. *Pohlheim*, excellent Machiniſte, & Mrs. *de Karlſtén*, *Hedræus*, *Richter*, *Warrov*, *Pfaltz*, *Hannibal*, *Hetling*, *Ferhman*, *Georgi* & *Arbien*, ſavans Médailleurs, & quatre Eléves du fameux Chevalier *Hedlinger*, & Mr. *Rehn* Graveur. Je le répéte, & je dis que ſi cet Ecrivain *François* avoit connu les ouvrages de ces Virtuoſi ou Maîtres, il auroit raiſonné & décidé tout autrement. J'oſerois même défier notre Auteur de pouvoir leur oppoſer des Artiſtes de ſa Nation de nos jours, qui l'emportaſſent ſur ceux que je viens de nommer. Je parle d'ouvrages ſolides, je laiſſe à part les babioles.

Quant à la *Poëſie*, je lui demande s'il eſt raiſonnable d'en juger ſans entendre la langue dans laquelle elle eſt écrite, ſans ſentir la force & l'énergie de ſes expreſſions poëtiques? Qu'il me diſe, qu'il me prouve qu'il entend le *Suédois*; & cependant il décide nettement „ qu'il n'eſt ſorti du *Nord* que „ des Poëtes ſauvages, que des Verſificateurs groſſiers? " Tout cela eſt dit gratuitement de la Poëſie du *Nord*, & de ſes Poëtes quant aux tems plus modernes: s'il s'agit de ſiécles plus éloignés, les *Skaldes* du *Septentrion* valoient bien les *Bardes* & les *Druïdes* des *Gaulois* & d'autres Pays (*). Pour peu que l'Auteur eût eu quelque teinture de l'Hiſtoire Littéraire des Nations qu'il traîte de *Sauvages*, il auroit ſu que du vivant de *Milton* & de *Malherbe*, l'illuſtre *Stiernhielm* en *Suède* compoſa, entr'autres en vers blancs, un Poëme, intitulé L'*Hercule*, chef-d'œuvre pour ce tems-là, & où les Connoiſſeurs trouvent encore de grandes beautés (*a*). Il laiſſa un Eléve, nommé *Columbus*, qui ne lui a pas moins fait d'honneur qu'à la *Suède*. Mr. l'Auteur *François* peut s'aſſurer que depuis le tems de *Chriſtine* il y a eu & qu'il y a encore de l'un & de l'autre ſexe, des Génies *Suédois* comparables pour la Poëſie aux plus brillans des autres Nations. Je ne nommerai ici que Madame *de Nordenflycht*, appellée *la Bergére du Nord*, illuſtre par des Piéces exquiſes en pluſieurs ſortes de Poëſies, parmi leſquelles ſe trouvent des Odes traduites en Vers *Latins*, ſans oublier Mr. *de Dalin*, dont le ſeul talent n'eſt pas d'être un excellent Poëte *Suédois* (*b*). Mr. l'Abbé *du Bos* auroit donc dû connoître à fond les Langues du *Nord* & les Ouvrages des Auteurs du Pays avant que d'en juger à la légére, ſans quoi il raiſonnera toujours comme un aveugle des couleurs. Je ne diſputerai pas aux *François* nombre d'Auteurs diſtingués & d'un mérite ſupérieur, ſur-tout dans les ſujets qui ſont proprement du reſſort de l'imagination. On trouve chez eux une facilité merveilleuſe à mettre en œuvre & à donner de la grace à ce

(*a*) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. pag.* 335.

(*b*) *Voyez* Neueſte Geſchichte ... *Ou* Nouveautés Littéraires de *Suède par Mr.* A. L. S. *Partie I. p.* 138. *&c. &* l'Hiſtoire des Belles-Lettres des Sciences & des Arts en *Suède par Mr.* Dalin. *Ibid. Partie II. p.* 282. *&c.*

(*) Voyez Mr. *Gottfried* ou *Geofroy Schutzen* dans ſa *Beurtheilung der Denckungs-arten* ... ou ſon *Jugement ſur les maniéres différentes de penſer des vieux Poëtes Grecs & Romains miſes en paralléle avec ceux du Nord & de l'Allemagne pag.* 4. 7. 23. 29. &c. *Altona* 1758. in 4. L'Auteur y prouve par des exemples, que les Poëſies de ceux-ci renferment des images qui ne ſont pas moins frappantes & ſublimes que celles des premiers.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

ce qui a été inventé, découvert ou approfondi par les Hommes de génie & les Savans des autres Nations. Quant aux Arts utiles & agréables, j'oſe dire que la plupart des meilleurs Ouvrages qui ſe font actuellement à *Paris*, ſont de la main d'Artiſtes ou d'Ouvriers nés au-delà du cinquante-deuxiéme degré de Latitude Boréale: d'où je tire cette conſequence, qu'il ne convient à aucune Nation que ce ſoit de vouloir prendre univerſellement le ton de ſupériorité, & que ce n'eſt pas le moyen d'en obtenir une bien réelle & bien reconnue, que d'abandonner le bon-ſens pour courir après l'eſprit.

Charles XII. *aimoit & protégeoit les Sciences & les Beaux-Arts.*

A la ſuite de cette digreſſion, que le Lecteur voudra bien me pardonner, je dirai ſur l'article des Arts & des Sciences, que le Roi *Charles XII.* non ſeulement en connoiſſoit le prix, mais même qu'il les cultivoit avec application. Ainſi s'explique ſon Hiſtorien, qui méritera toujours plus de croyance que tous ceux qui ne prennent pour beau & bon que ce qui eſt de leur propre crû, & qui ignorent ou affectent d'ignorer ce qui ſe paſſe hors de leur Pays. Mon Hiſtorien dit à ce ſujet: (*a*) „ que *Charles XII.* avoit infiniment de goût pour les Sciences Spécula„ tives, comme la Phyſique, la Pneumatique, l'Arithmétique & l'Algé„ bre: . . . que rien n'égaloit la pénétration & la netteté de ſon eſprit, „ & la facilité ſurprenante qu'il avoit de réſoudre & de démontrer les „ problêmes les plus difficiles des Mathématiques. . . . que ce Prince a„ voit inventé une nouvelle maniére de calculer, ſous le nom de *Calculus* „ *Sexagenarius*, comme plus propre que ceux que d'habiles Mathémati„ ciens ont propoſés juſqu'ici. . . . qu'il ne penſoit pas moins juſte par „ rapport aux Spéculations Philoſophiques, à la Pſychologie & à l'Ana„ tomie, & qu'il avoit quelque connoiſſance de la Chymie". Tout cela eſt prouvé par ſes propres remarques, & par les converſations familiéres que Mr. *de Hein*, Conſeiller *Heſſois*, homme d'un rare mérite, & Mr. de *Swedenborg*, Aſſeſſeur du Conſeil des Mines à *Stockholm*, Philoſophe & Mathématicien célébre, ont eu l'honneur d'avoir fréquemment avec ce grand Roi.

Voyage de Guſtave-Adolphe *en* Allemagne *en* 1620.

Mais avant de paſſer outre, il faut que je donne ici l'abrégé d'une Lettre fort remarquable, que le Sr. *Ruſdorf* écrivit à ſon Ami de *Gruën* (*). Elle conſtatera le voyage que *Guſtave-Adolphe* fit *incognitò* en *Allemagne* avec ſon Beaufrére *Jean-Caſimir*, Prince *Palatin*, en 1620, dont il a été parlé dans les Mémoires de *Chriſtine*. *Rusdorf* lui mande, comme la nouvelle la plus agréable, que ſans connoître le Roi de *Suède*, qui étoit venu avec ſon Beaufrére à la Cour d'*Heidelberg*, il avoit eu l'honneur de l'entretenir long-tems, en l'accompagnant au Camp du Marquis *de Bade* en *Alſace*;

Tom. I. p. 6.

(*a*) *Voyez l'Hiſtoire de* Charles XII. *par Mr.* Nordberg, *traduite en* François *par Mr.* de Warmholz *Liv. XVIII. pag.* 277-279. & *l'Append. N. CCXXI. Et Lettres de Mr. le Comte* de Teſſin *Tom. II. Lettre XXXII. Edit. Allem. pag.* 342.

(*) Il étoit Aſſeſſeur de la Chambre de l'Empire réſidant alors à *Spire*, & la Lettre eſt du 5 May 1620.

Digitized by Google

face; que, chemin faiſant, le Roi apprit que les meilleures Terres, entremêlées de celles des Seigneurs Séculiers, appartenoient aux Eccléſiaſtiques; qu'il avoit dit à *Rusdorf* que ſi le Roi ſon Maître étoit Seigneur dans ce Pays-là, il auroit ſecoué, il y a long-tems, cette ſervitude, & réduit ces *Papes* à l'obéiſſance; qu'ils s'entretinrent des grandes qualités dont on croyoit généralement que le Roi de *Suède* étoit doué, & du goût qu'il avoit pour les Belles-Lettres; que *Rusdorf* s'étonnoit que les Etats du Royaume ne l'euſſent pas déjà porté à ſe marier, & inſinuoit que la Princeſſe *Catherine* (*), Sœur de l'Electeur *Palatin* ſon Maître, ſeroit la perſonne la mieux aſſortie; que ces deux Princes étoient à l'uniſſon quant à la poſſeſſion de leur Royauté; (†) que *Guſtave-Adolphe* avoit répondu là-deſſus que le Roi *Frédéric* ne devoit pas douter de la bonne volonté du Roi de *Suède* à ſon égard; & que *Rusdorf* ayant remarqué combien il étoit difficile que la *Suède* pût venir au ſecours du Roi de *Bohême*, à cauſe que l'argent n'abondoit pas dans les Pays du *Nord*, *Guſtave-Adolphe* avoit répliqué que les Mines de *Suède* étoient les plus riches de l'*Europe* (§), & que le Païs produiſoit nombre d'autres choſes propres à être converties en argent comptant; que le diſcours étant tombé ſur la Religion *Catholique-Romaine*, *Rusdorf* avoit remarqué que le Roi la déteſtoit, diſant entre autres choſes que paſſant par *Erfort*, il avoit donné un Ducat à un Prêtre, pour dire la Meſſe, dont il voulut voir les Rites; qu'auſſitôt cet homme lui avoit vendu les myſtéres de ſa Religion à un vil prix, d'où l'on peut juger des ſentimens & des mœurs de ces Sacrificateurs; que *Rusdorf* fit entendre que peut-être le Roi ſon Maître pourroit l'envoyer un jour en *Suède*; qu'ainſi il prioit l'inconnu de lui dire ſon nom, afin qu'à ſon arrivée en *Suède* il eût quelqu'un à qui il pût s'adreſſer; que *Guſtave-Adolphe* lui répondit que ſon nom étoit *GARS*; qu'il étoit Capitaine au Service de ſon Séréniſſime Prince, & qu'il ne manqueroit pas, ſi jamais *Rusdorf* venoit en *Suède*, de lui rendre tous les bons offices qui dépendroient de lui, & de lui donner des marques de la bienveillance du Roi de *Suède*. *Rusdorf* ajoute que peu de jours après il ſut que c'étoit le Roi même avec qui il s'étoit entretenu ſi familiérement; que le nom de *GARS* faiſoit les lettres initiales de *Guſtave-Adolphe Roi* de *Suède*; qu'à cauſe de cela il s'étoit rafraîchi la mémoire de tous les ſujets de leur entretien, dont il ne pouvoit pas ſe diſpenſer de faire part à ſon Ami, comme d'un bonheur ſingulier qui lui étoit arrivé.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

V. l'Appendice No. XVII.

Je

(*) *Rusdorf* dit dans ſa Lettre, que ce fut cette même Princeſſe, laquelle ſans connoître le Roi *Guſtave*, qui mêlé parmi les autres Cavaliers qui ſuivoient les Princes & les Princeſſes dans une promenade, s'étoit approché d'eux pour entendre le ſujet de leur diſcours, avoit interprété la curioſité du Roi comme une impoliteſſe, & s'étoit écriée en *François: ah, que ces Suédois ſont effrontés!*

(†) L'Electeur Palatin, étoit Roi de *Bohême*.

(§) Il eſt vrai que les Mines d'argent & de cuivre de *Suède* n'ont jamais fourni plus abondamment de ces métaux que du tems de *Guſtave-Adolphe* & de *Chriſtine*. Cependant les Mines de fer de *Suède*, juſqu'ici les plus riches de toute l'*Europe* & de toutes les autres parties du Monde connu, ſont les véritables Mines d'or de *Suède*.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II. *Tome I. p.* 10.

Je reviens à la rectification de certains paſſages dans mes Mémoires de *Chriſtine*, où j'ai obſervé entre autres choſes que le Prince, Evêque de *Furſtenberg*, ne dit pas à l'endroit cité que la Chaîne d'or, qui avoit été ôtée du corps mort de *Guſtave-Adolphe*, ſe trouvoit encore au Château de *Herſtal*. Par des informations priſes d'un Ordre Monaſtique près de-là, j'ai appris que cette Chaîne devoit ſe trouver à *Munſter*, où, m'en étant éclairci particuliérement, on m'a aſſuré qu'elle n'y étoit plus.

Particularités ſur Hugo Grotius. *Tome I. p.* 74.

Comme les moindres reſtes des travaux des grands hommes, pareils à *Grotius*, ſont toujours précieux aux habiles gens, on me permettra d'ajouter ici à ce que j'ai dit de lui dans mes Mémoires, que dans une Lettre au Chancelier *Oxenſtierna*, qui n'a pas vu le jour, il ſe plaint qu'on avoit tronqué en pluſieurs endroits ſon *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne* dans la traduction que l'on en avoit publiée alors en *François*. Il lui dit: *Dicam Veſtræ Excellentiæ & de meis rebus aliquid. Prodiit hic Verſio Gallica Libri à me pridem facti* pro Veritate Religionis Chriſtianæ. *Qui eam fecit, me adiit, ſed neque Verſionem neque Præfationem, quam addidit, mihi oſtendit unquam. In quibusdam à meo ſenſu aberrat, quod ideò ſcribo, ne aliena dicta pro meis accipiantur* (*a*).

Pour preuve de ce que Mr. l'Abbé *de Burigny* dit dans ſa belle *Vie de Grotius*, que cet Ambaſſadeur ſe paya lui-même de ſes appointemens ſur les ſubſides que la *France* donna à la *Suède* (*b*), j'ai quatre de ſes Lettres en *François* & en *Latin*, écrites là-deſſus à Mr. *Salvius*, Chancelier de la Cour de *Suède*, d'où il paroît qu'*Oxenſtierna* avoit approuvé, & même permis à *Grotius* qu'il ſe rembourſât lui-même, comme il l'avoit fait. Une autre Lettre de *Salvius* au même Ambaſſadeur éclaircira quelques affaires de ce tems-là. Nous la joindrons aux autres dans l'Appendice.

V. l'Appendice N. XVIII. (a) (b) (c) (d).

Par la Lettre de *Grotius* au Sr. *Schmaltz*, Secretaire de *Chriſtine*, on peut juger quel étoit ſon ſentiment ſur l'origine des *Goths*, quand il dit: *De* Gothorum *Scythicâ origine eſt quidem vetus fama* Olao, Johannique Magnis *ſæpè memorata; ſed an ejus aliqua ſint argumenta præter ea quæ ego in præfatione* Hiſtoriæ Gothorum *poſui, cupiam ſcire. Certè quæ attuli de innumeris* Perſicæ *Linguæ vocabulis cum* Gothicâ *congruentibus magnam habent vim, ut credibile faciant quæ dixi. Eorum vocabulorum recenſionem non exiguam fecêre* Vulcanus & Lipſius. *Sed Pentateuchum Perſicum, quod ab Judæis eſt editum, legenti multa plura ſe offerunt. Si quid Meſſenii prodibit aut habere poterit, gaudebo legere. Fieri enim non poteſt, quin homo Linguæ veſtræ non minùs quàm Antiquitatis gnarus multa obſervaverit, quæ nobis difficile ſit indipiſci.....*

T. I. p. 79. n.

Le P. Bougeant, *noté au ſujet de* Schmaltz.

A l'occaſion de ce *Schmaltz*, je remarquerai auſſi qu'ayant été envoyé du tems de *Grotius* à la Cour de *France*, celle-ci avoit ſi bien ſu ſe l'attacher, que quoi qu'en diſe le P. *Bougeant* (*c*), il gâta la Négociation que *Grotius* étoit en train de finir, conformément au deſir de la Régence de *Suède*

(*a*) *Lutetiæ Paris. di* $\frac{11}{21}$ *Junii* 1644. *tirée de la Bibliothéque* d'Oxenſtierna.

(*b*) Burigny. *Vie de Grotius, T. I. pag.* 273. & 274. *Edit. de Holl.*

(*c*) *Dans ſon Hiſt. des Négociat. de* Weſtphalie, *Tom. I. pag.* 360. *&c.* & 415. *Edit.* 1744. *in* 4.

Digitized by Google

Suède (*a*). Le *P. Bougeant* avoue lui-même „ que *Schmaltz* remporta de son „ voyage à *Paris* beaucoup de penchant pour la *France*, & même pour la „ *Religion Catholique*, au point qu'il embrassa cette Croyance trois ans a- „ près (1641.) par le soin d'un *Jésuite*, Aumônier du Baron de *Rorté*, „ Résident de *France* à *Stockholm*. La chose ne put se faire si secrette- „ ment, que les Régens n'en fussent avertis. Ils se plaignirent amére- „ ment, dit le Pére *Bougeant*, du Résident de France. *Schmaltz* fut mis en „ prison, sous prétexte de quelque malversation; mais il fut assez heu- „ reux pour s'évader, & se réfugier en *Allemagne*, où il se mit au servi- „ ce de *l'Empereur*...". Raisonnablement parlant, le P. *Bougeant* n'a pas sujet de critiquer la Régence de *Suède* sur ce qu'elle regarda cet incident comme un attentat, & qu'il en survint un différend entre elle & le Résident. *Schmaltz* étoit sujet né de *Suède*, & engagé à son service dans des affaires de Cabinet dans un tems bien critique & bien délicat. En combinant ce qu'il avoit fait à *Paris*, où il trahissoit le Secret de sa Patrie, avec la démarche qu'il fit à *Stockholm*, il est apparent qu'il s'étoit vendu à la Cour de *France*, qui l'avoit débauché. Mais comme c'est l'ordinaire des gens de cette trempe, il quitta les Emplois qu'il avoit auprès de l'*Empereur*, ou il en fut congédié. La Lettre que *Schmaltz* écrivit sept ans après au Chancelier *Oxenstierna* dans le tems de la conclusion de la Paix de *Westphalie*, en fait foi. Il le supplie de lui obtenir la permission de retourner dans sa Patrie, & demanda pardon de ses fautes. Je ne sais quelle réponse il eut à sa Lettre, que j'inférerai dans l'Appendice. Quant à la Bibliothéque de *Grotius*, *Christine* l'acheta après son décès. Ce fut le frére du fameux *Joh. Ludolphi* qui la fit encaisser, & tenir à la Reine (*b*).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

V. l'Appendice, N. XIX. Tom. I. p. 79.

Nous avons remarqué dans plus d'un endroit de nos Mémoires, que *Christine* témoigna beaucoup de confiance à *Adler Salvius*, pour balancer en quelque maniére la grande autorité du Chancelier *Axel Oxenstierna*. Comme la Reine n'ignoroit pas que le Comte *Abel de Servien* étoit une créature du Cardinal *Mazarin*, alors tout-puissant à la Cour de *France*, elle ne manqua pas de lui faire politesse, en lui écrivant, & ajoutant même à sa Lettre le présent d'une Statue antique de *Diane* en bronze, fort estimée des Connoisseurs. *Piganiol* dit qu'on la voit aujourd'hui dans les Jardins de *Saulx*, & *Robert Keuchenius* fit là-dessus l'inscription suivante (*c*).

T. I. p. 102.

Quæ Domina, aut Italo Numen de nomine Donna
Dicta fuit, Famæ lumine ducta fuit;
Scilicet æterno statuam donavit Abeli,
Qua Venus *æthereo est capta ferenda* Jovi,
Servitio Christina *dedit servire parato*

Sue-

(*a*) Puffendorf, *de Reb. Suec. Lib. X.* § 9. *&c. & Lib. XI.* § 78. *item* Burigny, *l. c. Tom. II. p. 22-25. où les extravagances de* Schmaltz *sont détaillées.*

(*b*) *V. Commercium Epistol.* Uffenbacchii *T. II. p.* 292.

(*c*) Piganiol *Description de Paris, Tom. VIII. p.* 129. Keuchenii Gallia *Sive Poëmata Heroïca Lib. II. p.* 61.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Suecica, Germanum Liligerumque duos
Pacatura Deos: ſic Gallica ſaxa loquuntur
Hic quoque Chriſtinæ *nomina ſancta Dea.*

v *Tom. I. p. 268.* A ce que j'ai dit de l'achat du Manuſcrit du *Jamblichi Chronicon Babylonicum* j'ajouterai ici le témoignage qu'en a rendu le célébre *Jean Henry Boecler*, quand il dit, *Eſt & alius* Jamblichus, *qui* Babyloni *ſcripſit. Servata fuerunt illius opera in Palatio* Eſcuriali *Regis Hiſpaniarum, quæ Regina* Sueciæ *maximis ſumtibus redemit, quod unicum illud exemplar in totâ rerum naturâ exſtaret. Quorſùm nunc delatum fuerit neſcio* (*a*). *Schurtzfleiſch* ſemble parler de ce même Mſ. & prétend que *Chriſtine* l'avoit acheté pour une tonne d'or. C'étoit *Iſaac Voſſius* qui lui faiſoit de pareilles commiſſions.

Herman Conringius. Nous avons rapporté dans nos Mémoires que le célébre *Herman Conringius* étoit ſi porté pour la *Suède* & pour le ſuccès de ſes armes contre la Ville de *Bréme* & la République de *Pologne*, qu'il compoſa des Ecrits apologétiques en leur faveur. Dix-huit ou vingt ans après, quand le Roi de *Dannemarc* rompit, ſous de légers prétextes, la paix avec la *Suède*, *Conringius* fit des vœux contre la *Suède*. Il écrivit à *Jean Moth*, Secretaire du Roi de *Dannemarc*: *Cum penè ſupra votum ſucceſſerit occupatio Chriſtianoſtadii, ſpero jacturam Helmſtadienſem propediem reſarciri poſſe, imò totam Scaniam cum Hollandiâ & Blekingiâ victricibus armis S. R. M. ante hyemem ſuccubituram* (*b*). La flatterie & la fineſſe ſont donc de tout ordre & de tout état, mais pour le coup Mr. *Conringius* joua le perſonnage de Prophéte-menteur. Quelques années auparavant il avoit écrit au même *Moth*, à qui il marquoit entre autres choſes: *Inſtitutio Regia nova illa Schefferiana, ut alia viri omnia, præclara eſt. Utinam Reges Principeſque ita componant vitam ſuam* (*c*). Nous avons remarqué que cet Ouvrage, traduit en *Latin* par le ſavant *Scheffer*, eſt compoſé originairement en vieux *Suédois*, qu'il contient les plus belles & les plus ſaines maximes du Gouvernement, & qu'à cauſe de cela *Guſtave-Adolphe* avoit fortement recommandé au Dr. *Matthiæ*, Précepteur de *Chriſtine*, de le lui faire lire avec attention.

Tom. I. p. 11.

Chriſtian Ravius. Ce fut à ce même Secretaire *Moth* que *Chriſtian Ravius* écrivit, en lui prônant ſes Manuſcrits *Arabes*, ſur-tout ſa Chronologie & ſa Verſion de la Bible, qu'il prétendoit (en vrai viſionaire) lui avoir été inſpirée immédiatement par les Saints Sacremens & la Parole de Dieu. Pour preuve de ſa ſuffiſance, je joindrai à l'Appendice l'extrait de deux de ſes Lettres, que feu l'illuſtre Docteur & Profeſſeur *Baumgarten* avoit eu la bonté de me communiquer, m'en rapportant au reſte à ce qu'il lui avoit plû de remarquer lui-même de ce *Ravius* (*d*), pour ſuppléer à ce que j'avois dit de lui.

V. l'Append. N. XX.

Tom. I. p. 291.

Nous

(*a*) *V.* Boecleri, *Comment. de Rebus Suec. Sec. IX. p.* 309. *& al.* Celſii *Biblioth. Reg. Holm. pag.* 83.

(*b*) *Kal. Septembr.* 1676 *dans le Vol. Epiſt. Mſc. de Mr. le Docteur & Profeſſeur* Baumgarten, *qu'il a eu la bonté de me communiquer.*

(*c*) *D. 18 Febr.* 1671. *du même volume.*

(*d*) *Dans ſes Nachrichten ou Rapports des Livres remarquables. Janvier* 1752. *pag.* 20. *&c.*

Digitized by Google

Nous avons marqué ailleurs le commerce de Lettres qu'entretint le Chancelier *Oxenſtierna* avec *Jonas Rothovius*, Evêque d'*Abo*, qu'il aimoit perſonnellement. Nous en produirons une dans l'Appendice, qui rendra témoignage des ſentimens de piété de ce grand homme, & du ſoin qu'il prenoit du bien-être de l'Egliſe de *Suède*. Nous y joindrons une autre Lettre de ce grand Chancelier au célébre Docteur *Abraham Calovius*, écrite environ dans le même tems, qui prouve que pendant le Traité de Paix de *Weſtphalie Axel Oxenſtierna* avoit autant à cœur les intérêts de l'Egliſe des *Réformés* que ceux des *Luthériens* dans l'*Empire*, malgré ce que les *Catholiques* s'efforçoient d'inſinuer du contraire (*). Il y a une longue délibération dans les Regiſtres du Sénat de *Suède* (*a*), où les avantages qui en reviendroient à l'Egliſe des *Proteſtans* en général par leur réunion, ſont amplement déduits. *Chriſtine* fit même connoître le deſſein qu'elle avoit d'établir un Collége de Théologiens en *Allemagne* en faveur de la Religion *Evangélique*, où l'on travailleroit à réunir les Egliſes *Proteſtantes*. Il ſe peut bien que ce ſentiment lui ait été inſpiré par ſon Précepteur *Matthiæ*, qui y inclinoit beaucoup, mais qui à la fin n'en remporta d'autre fruit que d'être réputé *Syncrétiſte*. Le Comte *Brahe*, Doyen du Sénat, dit là-deſſus „ que le Docteur *Matthiæ* fit tant par ſon Ouvrage intitulé *Idea* „ *boni Ordinis in Eccleſiâ Chriſti*, que le Surintendant de *Calmar*, qui s'y „ oppoſa à bonne intention, fut diſgracié de la Reine en 1647, quoi- „ qu'elle ne voulût pas paſſer pour favoriſer les principes du *Syncré-* „ *tiſme*, ni les avoir ſucés de ſon Précepteur. Le Chancelier *Oxen-* „ *ſtierna* deſapprouva cet Ouvrage, & tous les Evêques prièrent le Sé- „ nat de veiller ſur la Religion du Pays. Le Chancelier en eſſuya quel- „ ques reproches aſſez vifs de la part de la Reine, parce que les remar- „ ques du Surintendant de *Calmar* avoient été dédiées à ce Seigneur; „ mais les remontrances qui en furent faites à *Chriſtine*, étoient ſi ſérieu- „ ſes, qu'elles lui arrachérent des larmes. Ce fut là-deſſus, dit le Com- „ te *Brahe*, que la Reine réſolut de travailler à deſunir les Etats, où el- „ le réuſſit ſi bien, que depuis ce tems-là ils ne ſe ſont plus accordés ſi „ bien enſemble qu'auparavant. Ce qui ne mécontenta pas peu les Ec- „ cléſiaſtiques contre la Nobleſſe dans les démêlés des Etats en 1647 & „ 1650, fut que les ſimples Gentilshommes prétendoient avoir le pas ſur „ les Evêques. Cette propoſition fut rejettée, & on réſolut que l'an- „ cienne étiquette ſeroit obſervée, c'eſt-à-dire que les Evêques ſuivroient „ immédiatement la haute Nobleſſe & précéderoient le Corps des ſim- „ ples Gentilhommes, comme on le voit encore dans les Lettres de „ convocation du Roi aux Etats pour s'aſſembler en Diéte (*b*)". Cependant

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

T. I. p. 322.

V. l'Append. N. XXI.

T. I. p. 118.

T. I. p. 227. *n.*

Jean Matthiæ *cenſuré.*

Tom. I. p. 121. & 205.

(*a*) *Ad. ann.* 1661. *pag.* 717. *&c.* & 726. *dans* Palmskœld.

(*b*) *Voy. les Regiſtres du Sénat ad ann.* 1635. *pag.* 366. & *ad ann.* 1650. *p.* 615. *dans* Palmskœld.

(*) J'avois communiqué entre autres ces deux Lettres au célébre Docteur *Winckler*, qui les a inſérées dans le I. Tome de ſes *Anecdota Hiſtorico-Eccleſiaſtica*, pag. 896. & 901.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

pendant il en reſta toujours un levain de froideur, & quoi que la Nobleſſe en pût dire dans la ſuite, en faveur de la conſervation des Biens de la Couronne dont elle étoit entrée en poſſeſſion & qu'elle vouloit à tout prix garder en entier. Enfin le tems vint qu'elle fut obligée de rendre les Terres qu'on jugea ne lui pas appartenir à titre d'acquiſition légitime. Le diſcours que tint *Chriſtine*, en abdiquant, à *Charles-Guſtave*, contribua beaucoup à cette réduction. Elle lui dit qu'à-la-vérité elle lui laiſſoit un tréſor bien vuide, parce que, par toutes ſortes de perſuaſions & de ſollicitations urgentes, elle avoit été trop libérale; mais qu'après ſon abdication il n'étoit pas tenu à toutes ces donations immodérées (*donationes immodicas*). Elle promit même (ajoute le Chancelier *Benoit Oxenſtierna*) au Roi *Charles-Guſtave* de lui donner tout cela par écrit, s'il le vouloit (*a*).

Tom. II. p. 414.

Quant à l'Evêque *Matthiæ*, ci-devant Précepteur de la Reine, il n'en fut pas mieux après que *Chriſtine* eut quitté la Couronne. Ses deux Ouvrages, l'*Idea boni Ordinis* & *Ramus Olivæ Septentrionalis*, furent cenſurés & jugés contenir des théſes qui tendoient à troubler l'uniformité & la diſcipline de l'Egliſe de *Suède*, défendus en conſéquence le 15. Juillet 1662; ils furent mis au nombre des Livres défendus. Les ſoupçons qu'on avoit conçus contre ſon *Syncrétiſme* allérent même ſi loin, qu'il fut obligé de réſigner ſon Evêché de *Strengnäs* l'an 1664. Son Ouvrage, publié ſous le titre de *Ramus Olivæ Septentrionalis*, &c. y ſervit de prétexte, ſur-tout parce qu'il y ſoutenoit la poſſibilité de réunir les trois grandes Sectes *Chrétiennes*, & de conſerver entre elles une paix Eccléſiaſtique. Cet Ouvrage conſiſte en dix parties différentes, imprimées à *Strengnäs* en 1661 & 1662, in 12. (*b*), quoique feu Mr. le Docteur *Boumgarten* ait cru qu'il n'y en eût paru que deux en tout (*c*). J'ai auſſi remarqué que *Matthiæ* étoit en liaiſon avec le fameux *Amos Comenius*, & il n'eſt pas douteux qu'il n'ait connu le Docteur *Johannes Duræus*, *Scotus*, qui vint en *Suède* l'an 1638, dans le deſſein de tenter de-même la réunion entre les *Proteſtans*, où il réuſſit auſſi peu que les autres. Cependant l'Evêque *Matthiæ* ne s'en trouva pas mieux, quoique *Chriſtine* s'intéreſſât à ſa conſervation. Elle en écrivit au jeune Roi *Charles XI.* en ces termes. *La querelle qu'on lui fait, vient plutôt de quelqu'un qui voudroit occuper ſon Siége Epiſcopal, que de quelque défaut dans la doctrine & la conduite de mon ancien Précepteur, la conſcience des bons* Chrétiens *n'en pouvant pas être troublée* (*d*). Elle honora ce Prélat d'une autre Lettre de ſa propre main: *Je prends part à votre malheur*, lui dit-elle. *Ayez patience, & conſolez-vous ſur l'aſſurance que je vous donne que je ne vous abandonnerai jamais, & que vous ne manquerez de rien tant que je vivrai. Fiez-vous à la parole que*

Tom. I. p. 220 & T. II. p. 63. n.

Tom. I. p. 292.

(*a*) *Voy.* Palmskœld *märkwärdige ſpråk.. eu Sentences remarquables de grands Hommes de* Suède.

(*b*) *Voy.* Stiernman, *Biblioth. Sueo-Goth. Tom. II. p.* 228-230.

(*c*) *L. c. Janvier* 1752. *pag.* 28.

(*d*) *Cette Lettre eſt du* 6. *Septembre* 1664.

Digitized by Google

que je vous en donne (*a*). Auſſi *Chriſtine* le combla-t-elle lui & les ſiens de ſes bienfaits juſqu'à ſa mort (*b*). Celle de ce ſavant homme arriva le 18 Février 1670. J'en marque ici préciſément l'époque, pour corriger les fautes d'impreſſion qui ſe ſont gliſſées à ce ſujet dans plus d'un endroit de mes Mémoires (*c*). Le Docteur *Duræus* lui ſurvécut de dix ans. Il mourut à *Caſſel* en *Heſſe* le 28 Septembre l'an 1680, âgé de 85 ans, après en avoir employé cinquante dans l'eſpoir de réunir les Egliſes *Proteſtantes*, quoique ſes tentatives ayent été auſſi infructueuſes que celles de nombre d'autres. Je ſpécifie l'année de ſa mort, à cauſe du Traité de Mr. le Dr. *Charles-Jeſper Bengelius* (*d*), qui n'a pas pu la découvrir préciſément. *Duræus* étoit *Ecoſſois*, & non Miniſtre de l'Egliſe de *Suède*, comme l'a cru Mr. l'Abbé *de Burigny*, (*e*).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

J'ai de-même obſervé que les ornemens que *Chriſtine*, de l'avis de Mr. *Chanut*, Ambaſſadeur de *France* & grand ami de *Deſcartes*, avoit fait mettre ſur le tombeau de ce dernier, n'étoient que de bois imitant la pierre. Mr. *Raynard* renchériſſant, comme tant d'autres Ecrivains *François*, ſur les ſujets qu'ils traitent, dit ſans balancer, „ que la Reine avoit deſſein de „ le faire enterrer auprès des Rois de *Suède* avec une pompe convenable, „ & de lui dreſſer un Monument de marbre (*f*) ". Tout cela eſt avancé gratuitement. Je veux bien, en faveur de ceux qui prétendent être au fait de ce qui ſe paſſa pendant ſa maladie & à ſon enterrement, tranſcrire ici la relation qui a été communiquée de très-bonne part au célébre Profeſſeur *Olave Wormius*. Il dit: *Renati* Des Cartes *immaturum obitum Doctorum plerique valdè deplorant. Nam, certâ relatione literarum ipſius Legati Galliarum Regis in* Suecià *commorantis, cujusque fruebatur hoſpitio* Des Cartes, *uti & famuli ipſius defuncti ad Dn.* Hoghelandium *& Toparchàm* [van Bergen] *miſſarum, accepimus ipſum* [*ut precibus Reginæ etiam hoc daret*] *quotidiè horâ quartâ matutinâ Reginam docuiſſe ſuam Philoſophiam, cujus diſcendæ avidiſſima erat. Contigit autem aliquandò ipſâ medietate ſævientis hyemis, ut è Bibliothecâ Reginæ, ubi docebatur, domum reverſus, tanto percelleretur frigore, ut ſpiritum vini in remedia poſceret. Verùm vis frigoris non aliâ ratione magis leniri videbatur, quàm ut lectum repeteret. Regina, nuntio de infirmâ ejus valetudine accepto, miſit ſtatim unum è Medicis ſuis, quem, cum venam ſecare vellet, admittere noluit initio: poſteà verò, accedente poſt pleuritidem febri ardente, paſſus eſt ſibi venam ter aperiri, licet irrito ſucceſſu, adeò ut Kalendis Februarii diem obierit ſuam, maximo cum dolore omnium ipſiusque Reginæ, quem in cerâ eum exprimi curaſſe inaudivimus. Quanquam autem rogaret Regina, ut magnificè illi juſta perſolverent, atque in Templo primario ſepelirent*, (*), *tamen*

Maladie, mort & enterrement de Deſcartes. *Tom. I. p.* 227 & 228.

(*a*) *Du* 14 *Octobre* 1662.

(*b*) *Voy. les Mém. de* Chriſtine, *Tom. II. pag.* 63.

(*c*) *Voy. Tom. I. p.* 31. *&* 320. *& l'Appendice, Num. LXIX., où il faut mettre l'an* 1663, *au-lieu de* 1673.

(*d*) Do. Jo. Duræo Pacificatore celeberrimo, maximè de Actis ejus Suecicis. Helmſtadii 1744. *in* 4.

(*e*) *Dans ſa belle Vie de* Grotius, *Tom. II. pag.* 169. *Edit. d'Hollande.*

(*f*) *Dans ſes Anecdotes Littéraires Tom. I. pag.* 126.

(*) Ce n'eſt pas dans ce Temple que les Rois de *Suède* ſont enterrés.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

tamen ſuperſtitione, neſcio quâ, humo mandatus eſt extra urbem in Cœmiterio, ubi pueruli humari ſolent. Conjecturâ ſane ducor ad ſuſpicandum ſuaſu Jeſuitæ, *qui apud Legatum ibi fortè moratur, id factum eſſe: quippe conſtat, eos tali ſuperſtitioni deditos, etiam Templa Reformatarum Urbium, ab iis occupatarum, priùs virgis cædere ſolere, quàm ſacra ſua iis concredere. Pleraque ſcripta* Carteſii *ſunt in* Sueciâ, *quædam tamen hîc; & ſi Legatus, ſicut promiſit, candidè egerit, non patietur* Hoghelandium, *apud quem ciſtæ ejus ſervantur, multis utilibus inventis publicum commodum privari . . . .* (*a*).

Tom. I. p. 226. n. Au-reſte j'ai déjà marqué à l'endroit cité, qu'*Iſaac Planſtrom*, Officier des Gardes de la Ville de *Stockholm*, ôta le crâne de la biére de *Des Cartes*, qu'il y en ſubſtitua un autre, & garda celui-ci comme une des plus belles reliques de ce grand Philoſophe. Il faut que je diſe ici, qu'à mon dernier voyage en *Suède* l'an 1754, je fis l'acquiſition d'une partie de ce crâne, *I. c. p. 231.* qu'on atteſte être le véritable, & dont l'autre partie repoſe dans le Cabinet de feu Mr. de *Hägerflycht*, qui ſera échu à quelqu'un de ſa famille.

Je remarquerai encore au ſujet de *Des Cartes*, qu'il y a un petit Traité ſous le titre de *Nouveaux Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire du Carteſianiſme*, par *Gilles de Launay*, dont le véritable Auteur a été l'Evêque *Pierre Daniel Huët* (*b*), connu en bien & en mal par quelques autres Ouvrages. Il ſe joue de la Philoſophie de *Deſcartes*, & dit qu'il n'étoit pas mort, mais qu'il étoit allé, comme inconnu, en *Lapponie*, & y enſeignoit le *Carteſianiſme* avec toute la ſuffiſance imaginable (*). J'ai remarqué en ſon lieu *Tom. I. p. 251. 252.* que *Huët* n'avoit aucun ſujet d'être mécontent de ſa réception en *Suède*, auſſi peu que ſon Compatriote *Ogerius*, ou *Ogier*, quoique l'un & l'autre ayent publié des choſes piquantes contre les *Suédois*. J'ai fait mes remarques là-deſſus, & j'y ajoute ce qu'un Savant *Suédois* en a dit, en empruntant la réflexion d'un autre: „ Ces gens-là paroiſſent devenir inſo- „ lens à meſure qu'ils s'éloignent de leur Patrie. Il ſemble qu'ils ne vont „ voir les autres Peuples que pour les morguer, pour inſulter à leurs cou- „ tumes, pour braver leurs loix, & pour promener dans le Monde leur „ orgueil & leur extravagance (*c*)". On diroit qu'ils ſe reſſemblent encore aſſez de nos jours; car Mr. l'Abbé *Coyer* vient de leur dire dans une agréable ironie: „ Un *François*, qui voyage pour APPRENDRE, fait tort à „ ſa Patrie; il ne doit ſe montrer aux Etrangers que pour leur ENSEI- „ GNER (*d*).

Huët, Ogier, Bourdelot.

De cette trempe étoit le fameux *Bourdelot*, dont j'ai aſſez rapporté les ef-

(*a*) *Cette Lettre* d'Eraſmus Bartholinus *à* Ol. Wormius *eſt de* Leide le 12 Avril 1650. *V.* Wormii *Epiſtolæ T. II. p.* 985. *&* 986.

(*b*) Mém. de Trévoux 1709. pag. 1428.

(*c*) *Voy. Mr.* van Effen, *dans ſon Miſanthrope No. XLVII. & LXXXVI. &* Celſii *Bibl. Reg. Holm. p.* 97.

(*d*) *Voy. Sa Lettre dans le Mercure de* France, *Juillet* 1751. *p.* 27.

(*) J'ai donné l'extrait de l'Hiſtoire de la Conjuration faite à *Stockholm* contre Mr. *Deſcartes* (1). On trouve des particularités intéreſſantes, dans la vie de l'illuſtre *Fontenelle* (2) que Mr. l'Abbé *Trublet* vient de publier.

(1) *Mém. de Chriſtine* T. I. p. 231. &c. (2) *Mercure de France*, Juillet 1757. p. 84. &c.

Digitized by Google

effronteries pendant ſon ſéjour à la Cour de *Suède*. Mr. *Celſius* ne les a pas oubliées non plus (*a*), & j'ajoute ici une de ſes Lettres à Mr. *de Scudery*, que Mr. le Conſeiller *Scheidt*, Bibliothécaire à *Hanovre*, a eu la bonté de me communiquer. Elle roule ſur les exploits littéraires de Mrs. les *François* dans l'Académie des Belles-Lettres de *Chriſtine*: elle doit avoir été écrite l'an 1651. *Bourdelot* lui dit.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II. *Tom I p.* 236. &c.

„ Vous ne ſauriez croire, Monſieur, la joye que m'a donnée votre „ Lettre, & combien j'en ai été fortifié. Je l'ai lue en pleine Académie, „ & ceux que j'ai vu, il y a quelque tems, les plus emportés, ſont à- „ préſent dans la crainte. Vous écrivez d'une hauteur digne de vous. „ La Reine l'a trouvée belle. La fermeté que vous avez témoignée, „ commence à vous faire un parti aſſez conſidérable. Mr. *Chevreau* „ s'eſt joint à moi; il eſt fort & réſolu. Je l'aime extrêmement, & Sa „ Majeſté commence déjà fort à le goûter. Mrs. *Bochart*, *Naudé* & *du* „ *Freſne* ſe déclarent vos Amis, & vous font leurs très-humbles baiſe- „ mains. Il y a ici des rabats-joie, que *Scaliger* appelle *hypercritiques*, „ qui ſont terriblement méchans, ſur-tout des *Italiens* & des *Hollandois*, „ qui vont au gros de l'œuvre, & qui ne ſe laiſſent point amuſer par les „ douceurs & les agrémens de la diction. C'eſt à eux que vous avez à „ faire, & encore à d'autres *François* fort polis, & qui parlent de tout „ ſi judicieuſement, qu'ils ne ſont jamais les ridicules. C'eſt à vous à les „ rendre tels. Je ſerai toujours pour vous, quoi qu'il arrive. Je ne les „ craindrai pas trop, quand je ſerai joint avec vous. Il eſt vrai que pour „ les Mathématiques, une infinité de Langues, & la lecture de tous les „ Auteurs qu'ils ont, je n'oſe les leur conteſter. Mais pour juger d'un „ Poëme, il n'eſt pas de la dernière néceſſité de ſavoir tant l'*Euſtache* par „ cœur, ni l'*Anthologie Grecque*. Je leur ai fort bien dit que l'on ne faiſoit „ point de cas de leurs jugemens à l'Académie de *Paris*; ils n'ont pas té- „ moigné s'en ſoucier trop. Car dans un nombre infini de Sciences qu'ils „ profeſſent, ils ne reconnoiſſent ce Corps qu'à l'égard de la pureté du „ *François*, ſur lequel ils donnent des arrêts, dont ſouvent on appelle „ devant Mr. *Menage*. Comme il eſt homme ſavant en ſon Académie, „ des gens ici le reconnoiſſent, & le prennent volontiers pour arbitre „ ſur ces différends. Pour moi, je ne veux que vous, avec les talens ex- „ traordinaires que vous avez; je vous tiens juſte, & ſans préoccupa- „ tion. Voilà ce dont je tire vanité, témoignant que c'eſt avec juſtice „ que vous m'eſtimez, & que vous me croyez, Monſieur, &c.

S'agiſſant ici de l'Académie de *Chriſtine* à *Stockholm*, qui ſe tenoit dans ſa Bibliothéque, je ne ſaurois paſſer ſous ſilence le rapport plaiſant que le célébre *Calmet* a fait (*b*) d'un Savant à *Dijon*, vrai ou faux; c'eſt ce que nous ne déciderons pas, mais qui, comme l'a remarqué Mr. *Olave Celſius*, rendra toujours témoignage de la célébrité de la Bibliothéque de la Reine.

„ Un

(*a*) Celſius *l. c. p.* 103. 105. *&c.* & 121. *Rem State-papers of* Thurloe, *Tom. I. p.* 261. 268.

(*b*) *Dans ſon Traité des Apparitions des Anges, des Démons &c. Chap. XX. p.* 55.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

„ Un Savant de *Dijon*, dit *Calmet*, s'étoit fatigué tout le jour ſur un endroit eſſentiel d'un Poëte *Grec*, ſans y pouvoir rien comprendre. Rebuté & fâché du peu de ſuccès de ſa longue application, il ſe couche, ſon chagrin l'endort, & comme il eſt dans le fort de ſon ſommeil, ſon génie le tranſporte en eſprit à *Stockholm*, l'introduit dans le Palais de la Reine *Chriſtine*, le conduit dans ſa Bibliothéque. Il ſuit des yeux tous les Livres & les regarde. Etant tombé ſur un petit volume, dont le titre lui paroît nouveau, il l'ouvre, & après avoir feuilleté dix ou douze pages, il y apperçoit dix vers *Grecs*, dont la lecture léve entiérement la difficulté qui l'a ſi long-tems occupé. La joye qu'il reſſent à cette découverte, l'éveille. Son imagination eſt ſi remplie de cette Poëſie *Grecque*, qu'elle lui revient, & qu'il la répéte ſans-ceſſe. Il ne veut pas l'oublier, & pour cela il bat le fuſil, & avec le ſecours de ſa plume il s'en décharge ſur le papier, après quoi il tâche de rattraper ſon ſommeil. Le lendemain à ſon lever il réfléchit ſur ſon avanture nocturne, & la trouvant des plus extraordinaires dans toutes ſes circonſtances, il ſe réſout à la ſuivre juſqu'au bout. Mr. *Deſcartes* étoit alors en *Suède* auprès de la Reine, qui apprenoit ſa belle Philoſophie. Il le connoiſſoit de réputation, mais il avoit plus de liaiſon avec Mr. *Chanut*, qui y étoit Ambaſſadeur de *France*. C'eſt à lui qu'il s'adreſſa pour faire rendre une de ſes Lettres à Mr. *Deſcartes*, & pour l'engager à lui répondre; il le ſupplia de lui marquer préciſément ſi la Bibliothéque de la Reine, ſon Palais & la Ville de *Stockholm* ſont ſitués de telle maniére? Si dans une des tablettes de cette Bibliothéque, & qui eſt dans le fond, il y a un tel Livre, d'une telle couverture & avec tel titre au dos; enfin ſi dans ce Livre, qu'il le conjure de lire exactement pour l'amour de lui, en cas qu'il ſe trouve, il n'y a pas dix vers *Grecs* tout ſemblables à ceux qu'il a mis au bas de ſa Lettre?

„ Mr. *Deſcartes*, qui étoit d'une civilité ſans pareille, ſatisfit bientôt notre Savant, & lui répondit que le plus habile Ingénieur n'auroit pas mieux tiré le plan de *Stockholm*, qu'il l'avoit fait dans ſa Lettre; que le Palais & la Bibliothéque y étoient parfaitement bien dépeints; qu'il avoit trouvé le Livre en queſtion dans la tablette déſignée; qu'il y avoit lu les Vers *Grecs* en queſtion; que ce Livre étoit très-rare, & que comme il en avoit néanmoins trouvé un exemplaire, il lui en faiſoit préſent. Cette Hiſtoire, ajoute *Calmet*, eſt publique, & il y a peu de Gens de lettres qui l'ayent ignorée".

Nicolas Heinſius.

L'honnête homme *Nicolas Heinſius* étoit un tout autre Savant; auſſi ſe diſtingua-t-il à la Cour de *Chriſtine* de cette foule de Paraſites étrangers dont elle étoit entourée, d'une maniere qui lui fit honneur. Le ſoupçon que l'on eut, ſuivant ce que j'ai marqué, que la Lettre qu'elle lui écrivit en *Italie*, & laquelle feu Mr. le Profeſſeur *P. Burman* a publiée, avoit été tronquée, s'eſt vérifié par une autre édition qu'en a faite Mr. le Bibliothécaire *Celſius* (*a*). Je balance d'autant moins de l'inſérer encore ici, qu'elle tourne à l'honneur d'un Savant tel que le digne *Nicolas Heinſius*.

T. I. p. 211. n.

J'ai

(*a*) *L. c. pag.* 93 & 94.

Digitized by Google

J'ai reçu, lui dit Chriſtine, *pluſieurs de vos Lettres, leſquelles m'ont inſtruit des ſoins & de l'application que vous avez à mon ſervice. Je ſuis obligée de vous en remercier, & je ne manquerai aucune des occaſions où je pourrai vous donner des marques de ma reconnoiſſance. Elles ſeront telles que vous n'aurez jamais ſujet de regretter vos peines, qui ſeront récompenſées d'une maniére digne de moi & de ma gratitude. Envoyez-moi le Catalogue des Livres que vous avez achetés, & de ceux que vous avez fait copier, & le compte de l'argent que vous avez dépenſé tant pour vous que pour votre achat; je vous ferai payer le tout. Mandez-moi auſſi combien il vous faut pour votre voyage. Je ne puis vous en rien dire, ſinon que je remets le tout ſans façon à votre diſcrétion. Encore faut-il que vous ſachiez que je veux que vous ne quittiez pas* l'Italie, *ſans avoir vu la* Sicile. *Pour votre ſéjour en tout & par-tout, faites-le auſſi long & auſſi court que vous le jugerez utile pour mon ſervice. Vous m'en rendrez un très-grand, ſi vous pouvez me procurer la correſpondance du Cavalier* del Pozzo *& de quelques autres perſonnes de mérite. Je ſerai ravie de cultiver leur amitié, s'ils m'en donnent la moindre marque. Ayez auſſi ſoin de remarquer ceux qui travaillent, ou en vers, ou en proſe pour mon honneur, afin de pouvoir les régaler. Vous ſavez que je ſuis curieuſe. Ayez ſoin de contenter ma curioſité en matiére de Médailles. Continuez de m'envoyer le catalogue de ce qui eſt beau & curieux, mais ne vous embarquez en aucun achat. Pourvu que je ſois inſtruite de ce qui eſt rare, je diſpoſerai bien du reſte. Je renouvellerai, avant de finir, encore une fois la proteſtation que je vous ai faite dès le commencement de ma Lettre, vous aſſurant que j'aurai ſoin de récompenſer dignement vos peines, & que vous n'obligerez jamais une ingrate. De* Stockholm, *le* 1. *May*, 1652.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

CHRISTINE.

J'obſerverai ici, au ſujet de *Rutgers* que j'ai nommé ci-devant, qu'il n'étoit pas Beaupére, mais Oncle Maternel de notre *Nicolas Heinſius*. *l. c. p. 180.*

Mr. *Bernard*, Docteur en Médecine à *Amſterdam*, m'ayant fait remarquer que la Lettre de *Freinshemius* à *Iſaac Voſſius*, que j'avois inſérée dans mes Mémoires, ne s'y trouvoit pas entiére, j'en ajoute ici la ſuite, telle qu'il me l'a communiquée, comme ſervant de preuve ultérieure de l'ardeur avec laquelle *Chriſtine* s'appliquoit alors aux Belles-Lettres. *T. I. p. 216. a.*

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Hæc, ipsius Reginæ mandato scripsi. Addam pauca de meo. Non sum is fortè, qui prudens consilium dare possit, sed fidele tamen posse, vel Patrem tuum sponsorem dabo, qui nisi me virum non pessimum esse crederet, non deberet committere, ut mihi suos inter amicos locum atque nomen esse pateretur. Suadeo igitur simpliciter ut venias. Crede mihi, non enim nisi compertissima scribam: Principem hanc meam proposito sanctiorem, fortiorem animo, maturiorem judicio, promtiorem ingenio, largiorem beneficiis, cultiorem doctrinâ, denique ut in compendium mittam res plurimas & maximas, virtutibus omnibus instructiorem esse, quàm aut credere quisquam aut suspicari possit. Hoc ego non auderem scribere, nisi totum jam annum & ultra, quotidiè cum eâ conversatus, novas adhuc reperirem admirationis causas, & non priùs animadversa prodigia constantiæ, sapientiæ & eruditionis. Veni, & fateberis te nihil inter homines vidisse Deo similius. Vale. Dabam Holmiæ *a. d. III. Idus Octobr. Julianas à Christo nato MDCXLVIII.*

Clarissimæ eruditionis tuæ candidus æstimator

Freinshemius.

P. S. Scribendi non voluntatem, sed otium & cogitationes eximunt. Libri Grotiani *aliique à Legato Reginæ meæ* Lutetiâ Parisiorum *magno numero missi, in quibus ordinandis fum. Effugerat igitur rogare, ut vel mitteres, vel potiùs adveniens tecum deportares* Antonini *exemplaria tria, qualia* Lordini *nuper* Mer. Casaubonus *edidit. Non posses adferre de scriptis Antiquorum munusculum Reginæ meæ gratius: sic illa amat Principem omnium præstantissimum, ut studeat æmulari: sic æmulatur, ut studeat supergredi, quod à se postulari posse ait, quum* Christiana *sit. Quod si meas nugas tanti esse putas, ut his quoque adjuvandis cogitationis aliquid imperare tibi velis, scito, me jussu ejusdem meæ Principis historias colligere, quæ inter decimum ac primum & vicessimum libros* Livii *exciderunt. Spero te, quâ es doctrinâ, industriâ, addo etiam felicitate, tam celebribus in Bibliothecis reperire quædam hùc pertinentia potuisse, quæ vulgò ignorentur. Horum aliquid si placeat indicare, neque ingratum me senties, & sic quoque gratiam inibis ab incomparabili Reginâ meâ, cujus usibus ista conquiruntur. Vale iterum.*

Ayant à parler ici de *Freinshemius*, j'observerai aussi que ce fut à la Ville de *Worms*, & non à *Ulm*, que *Christine* remit la contribution par l'interceſſion de ce savant homme, dont j'ai parlé dans mes Mémoires.

Tom. I. p. 190.

Ce n'est pas moins un manque de mémoire, qu'une faute d'impression, que Mr. le Conseiller *de Warmboltz* a observée, quand on a dit que *Frédéric Spanheim* étoit Auteur de la Harangue que j'ai jointe à la fin des Mémoires de *Christine*. C'est le célébre *Ezéchiel Spanheim* qui l'a composée, le même, qui étant depuis à *Rome*, eut libre entrée dans la Bibliothéque & dans les Cabinets de la Reine, qui l'encouragea à y composer son excellent Ouvrage sur les Médailles antiques. Pour *Frédéric Spanheim*, j'ai accusé juste en lui attribuant le bel Ouvrage du *Soldat Suédois*. Il étoit Pére d'*Ezéchiel*. C'étoit lui qui avoit fait le Commentaire historique sur la

V. Tom. I. Préf. p. XXVII. n.

Tom. II. p. 85. & 148.

Digitized by Google

la Vie du Comte *de Dohna*, qu'*Ancillon* place immédiatement après le Panégyrique de *Pline* (*a*).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

J'ai dit auſſi que du quatriéme Tome de l'*Atlantica* de *Rudbeck* il n'y avoit que quelques feuilles qui euſſent échappé à l'incendie d'*Upſal* en 1702. Le nombre en eſt plus grand, & va juſqu'à 210 pages in folio. De ces feuilles imprimées il en exiſte quatre à cinq exemplaires dans les Bibliothéques de *Stockholm* & d'*Upſal*, & chez quelques particuliers. T. I. p. 318. n.

J'ajouterai encore ici touchant le grand *Rudbeck* une petite anecdote, qu'un de mes meilleurs Amis tient de ſon aimable Epouſe, à qui le Pére (contemporain du vieux *Rudbeck*) l'a racontée. C'eſt que le Roi *Charles XI.* étant à *Upſal*, *Rudbeck* l'avoit prié de lui faire l'honneur de dîner chez lui. Le Roi l'ayant promis, *Rudbeck* lui dit qu'il l'attendroit préciſément à midi, heure ordinaire à laquelle on dînoit en ville. Cependant le Roi, occupé à d'autres affaires, ne s'y rendit qu'à midi & demi, & trouva, en entrant dans la ſalle, *Rudbeck* déjà à table. Celui-ci ſe leva, & dit au Roi: *Ne m'avez-vous pas promis, Sire, que vous viendriez préciſément à midi, & voilà déjà une demi-heure de plus? un brave homme*, continua-t-il, *garde toujours ſa parole.* Le Roi, éclatant de rire, lui répondit: „ Ne vous fâ„ chez pas, mon ami, je me ſerois ſûrement rendu ici à l'heure mar„ quée, n'eût été une affaire preſſante qui m'a retenu". Là-deſſus ils ſe mirent à table, & le Roi charmé de la naïveté de ſon Hôte, paſſa des heures entiéres fort content chez lui. Cette ingénuité du Roi & de *Rudbeck* reſſemble aſſez aux traits de leur génie, que j'ai rapportés ailleurs, & qui font honneur à leur ſiécle (*b*).

Quant à la remarque qui a été faite au ſujet des Profeſſeurs *Martin Stodius* & *Sigfrid Forſius*, comme s'ils n'avoient en rien contribué à l'honneur de la Nation *Suédoiſe*, en ce qui regarde la vraye Littérature (*c*), j'ai dit que le premier a travaillé conjointement avec ſes deux aſſociés à la traduction de la Bible en *Langue Finnoiſe*. Il eſt donc à préſumer que comme Profeſſeur en *Langues Orientales*, il n'y étoit pas médiocrement verſé; & ceux qui entendent le *Finnois* à fond, conviennent qu'il s'eſt dignement acquitté de cette pénible tâche. Donc s'il n'avoit eu d'autre mérite que celui-là, encore pourroit-on, ce ſemble, lui accorder pour ce tems-là le titre de ſavant homme, que l'on donne ſouvent aujourd'hui à d'autres qui le méritent beaucoup moins. Tom. II. p. 128.

Pour ce qui eſt de *Forſius*, j'ai cité le célébre Hiſtoriographe *Meſſenius*, ſon contemporain, qui l'appelle *incomparabilis Regni Suecici Aſtronomus*; épithéte qui n'eſt nullement due à un ſimple Aſtrologue. Les Mathématiques, la Phyſique, la Chymie & les Langues Savantes qu'il poſſédoit, ce dont il a fait preuve par divers Ouvrages qu'il a donnés au Public, reclament en ſa faveur une place honorable parmi les Savans de ſon tems. Ce qui ne lui eſt pas moins glorieux, c'eſt que le *Grand Guſtave* Tom. II. p. 329.

(*a*) *Voy. ſes Mélanges Critiques de Littérature, Tom. II. p.* 451.

(*b*) *Voy. les Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 58 *& T. II. p.* 181. *&c. Voy. auſſi au ſujet de* Rudbeck *pluſieurs Lettres de* Nic. Heinſius *à* Jean Scheffer, *dont les originaux en IV. Volumes in* 4. *ſe conſervent dans la Bibliothéque d'*Upſal.

(*c*) *Voy. Journal Littér. All. de* Goetingue, *l. c. p.* 672.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

ſtave & la Reine ſa Fille écrivirent juſqu'à deux fois au Conſeil Académique d'*Upſal* pour qu'on imprimât ſa Phyſique écrite en *Suédois*; mais dont la publication n'a ſans-doute été ſuſpendue que par l'envie que Mrs. les Savans, comme ceux de tout autre métier, ſe portent communément les uns aux autres.

Or abſtraction faite du défaut du Siécle où vivoient *Forſius* & *Stodius*, je veux dire de l'étude de la Cabale & de l'Aſtrologie Judiciaire, qu'ils avoient de commun avec nombre d'habiles gens leurs contemporains, ils conſerveront toujours dans la République des Lettres un rang entre les Savans d'une certaine volée, & à plus juſte titre que des Ecrivains modernes auxquels les Journaliſtes prodiguent ſouvent ce titre ſans raiſon.

Tom. I. p. 321. Je rectifierai ici quelques fautes de moindre conſéquence. Par exemple, *Iſraël Bring* s'appelloit de ſon vivant *Bringius*.

Au-lieu de *Laurent Wallin* il faut mettre *Wallius*, & au-lieu de *Celſius* il faut lire *Petri Hambræi* Diſſertatio.

I. c. p. 124. Dans les vers de *Laurent Fornelius* il faut écrire *Gottia*, & *non Gothia*.

Item. *Nemo me meliùs*, liſez: *Me meliùs nemo*. . . .

I. c. p 325. Item *Suenonius* Prof. *Upſalienſis*, mettez Prof. *Aboenſis*.

J'ai avancé, au ſujet de l'Inſtitut du Sénateur *Jean Skytte*, que ſa Chaire de Profeſſeur à *Upſal* fut remplie par un ſujet étranger. En effet deux ou trois Savans étrangers l'occupérent l'un après l'autre; mais dans l'Inſtitut, ou le Teſtament même, il n'eſt pas dit de quelle Nation étoit ce *Profeſſor Skyttianus*. C'eſt le célébre Mr. *d'Ihre*, Conſeiller de la Chancellerie Royale, qui remplit aujourd'hui cette Chaire avec beaucoup de dignité.

Schering Roſenhane.

A propos du Sénateur le Baron *Schering Roſenbane* (*a*), j'ajouterai qu'il a écrit lui-même ſa Vie en *Suédois*, que j'ai en Mſ. & qui mérite de voir le jour pour ſervir d'exemple & d'encouragement à d'autres perſonnes de ſon rang. Parmi ſes Ouvrages imprimés il y en a un ſous le titre *de Mari Glaciali*, auſſi rare que curieux, en ce qu'il détaille la méthode & la maniére que l'on obſerve pour prendre en hiver les poiſſons ſous la glace, au moyen de filets de 60 à 70 braſſes de double longueur.

T. I. p. 356. Par ce que j'ai dit de l'envoi de Mr. *de Benſerade* à la Cour de *Suède*, on jugeroit que le Cardinal *de Richelieu* contribua en bon Parent à cette réſolution; mais ce Cardinal étoit déjà mort près de dix ans auparavant. Il vaudra donc mieux dire avec *Bayle*, „ que la Cour de *France* avoit „ réſolu de le députer à la Reine de *Suède*, mais que cela ne fut point „ exécuté" (*b*).

Jean Elie Terſerus. *I. c. p.* 333.

J'ai dit ſous l'article de l'Evêque *Terſerus*, qu'il fut obligé de réſigner ſon Evêché, à cauſe de quelques expreſſions peu orthodoxes dans ſon *Explication du Catéchiſme de Luther*. J'ai trouvé depuis une de ſes Lettres à *Olivekrans*, alors Conſeiller de la Chancellerie (*c*), où il expoſe les véritables raiſons de ſes perſécutions; ſavoir qu'à la Diéte en 1650. lorſqu'il fut queſ-

(*a*) *Voy. Mém. de* Chriſtine *Tom. I. p* 327.
(*b*) *Voy. ſon Dictionn. Hiſt. & Crit. Art.* Berſerade, *let. F.*
(*c*) *Elle eſt du* 25 *Oct.* 1675. *dans* Palmskœld.

Digitized by Google

queſtion de faire rendre à la Couronne les Terres & les Biens-fonds qui avoient été donnés en préſent à la Nobleſſe, les Evêques qui en avoient auſſi une portion, furent contraires à cette réduction; que lui *Terſerus*, avec le bas Clergé, s'étoit joint aux Ordres de la Bourgeoiſie & des Païſans; & que par la concluſion de ces trois Etats, le Roi *Charles-Guſtave* avoit commencé à révoquer & à réduire ces Terres au Fiſc; mais qu'il n'avoit pu en venir à bout à cauſe de la guerre de *Pologne*, & de ſa mort qui arriva l'an 1660. Je joins à l'*Appendice* un Certificat ou Paſſeport que cet Evêque donna à un Etudiant, pour marque de l'humeur joviale qu'il avoit de commun avec ſon grand Ami *Stiernhielm*.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Voy. l'Append. N. XXII.

J'ajouterai à l'article d'*Appelbom* le contenu d'une Lettre (*a*), dans laquelle la Reine lui ordonne de s'informer ſi un Savant à *Rotterdam*, nommé *Adam Berlinghoven*, s'étoit fait un nom dans la République des Lettres; que ce *Berlinghoven* avoit demandé à la Reine la permiſſion de lui dédier un Ouvrage qu'il avoit compoſé *de Elementis* en XII. Livres, lequel il ne vouloit mettre ſous preſſe qu'après qu'il auroit paſſé par la cenſure de la Reine. *Chriſtine* ajoute que ſi l'Auteur avoit de la réputation, *Appelbom* pouvoit lui envoyer ce Manuſcrit, & aſſurer l'Auteur qu'il lui ſeroit remis en bon état, & qu'il pouvoit s'attendre à quelque marque de la libéralité de la Reine.

Tom. I. p. 336.

A l'occaſion du ſavant Théologien *Raunannus*, qui avoit pris le grade de Docteur à *Marbourg* en 1610, je me ſouviens d'un paſſage dans les Regiſtres du Sénat de *Suède* (*b*), où il eſt dit „ que quoique le Docteur „ *Jean Bothwidi* eût permiſſion de ſe faire créer Docteur en *Allemagne*, „ le Roi *Guſtave-Adolphe* avoit pourtant fait entendre qu'il vaudroit mieux „ que *Bothwidi* & d'autres *Suédois* priſſent ce degré en *Suède*, promettant de leur accorder les mêmes priviléges qui s'accordent en d'autres „ Pays". Auſſi l'année ſuivante le Grand-Chancelier *Axel Oxenſtierna* créa pluſieurs Docteurs en Théologie, & inſinua dans ſon Diſcours que ſous les auſpices de la Reine, ſon autorité devroit au moins être équivalente à celle d'un Profeſſeur, ou d'un autre Docteur, qui en feroit la cérémonie. En effet, en tenant la main à de pareils réglemens, on ne pouvoit que prévenir les abus qui ſe commettent trop viſiblement dans la promotion des Maîtres & des Docteurs en Philoſophie, en Médecine, en Droit & en Théologie dans les Univerſités étrangéres, gradués on ne ſait quelquefois pas à quel titre. Paſſe encore dans des cas extraordinaires; un deſquels me paroît bien ſingulier à l'égard de *Nicolas Cheſnecopherus*, *Suédois*, qui, ſe trouvant en 1600 à *Caſſel*, y eut l'honneur de défendre des Théſes en Phyſique & en Mathématiques ſous la préſidence du Séréniſſime & très-ſavant Prince *Maurice* Landgrave de *Heſſe-Caſſel* (*), qui ne

T. I. p. 327.

crut

(*a*) *La date en eſt le 5 May 1649.* 1636. *pag.* 401. *&c.* 406. *&c.*
(*b*) *Dans les Extraits de* Palmsköld *ad. ann.*

(*) Entre autres il a traduit les Pſeaumes de *David* en beaux vers *Latins*, qui ſont imprimés à *Smalkalden*.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

crut pas déroger en rien de ſa haute qualité, en rempliſſant la Chaire dans ſon Collége, en y faiſant les fonctions de Modérateur, & en y répondant aux inſtances des Oppoſans dudit *Cheſnecopherus*. Exemple inoui de nos jours, & qui paſſeroit pour incroyable, ſi cette Diſpute, que je tiens en main, n'étoit pas imprimée. En voici le titre: *Roſarium Mathematicum, de quo, adjuvante Rege Regum & Principum Principe in illuſtri & auguſto Collegio Mauritiano diſputantibus, Præſide illuſtriſſimo, litteratiſſimo, potentiſſimoque Principe ac Domino Dn.* Mauritio, *Haſſiæ Landgravio, Comite in Catznelnbogen, Dietz, Ziegenhain, Nidda &c. Domino meo clementiſſimo, publicè reſpondebo ad diem* 12. *Januarii. M.* Nicolaus Cheſnecopherus, *Suecus, Mathem. Profeſſor. Caſſellis. Excudebat* Wilhelmus Weſſelius, *anno* 1600 (*). Il devint la même année Profeſſeur en Mathématiques à *Marbourg*, & y épouſa la fille de *Heideric Theophile Hayne*, Conſeiller du Landgrave *Louis* (*a*). Appellé en *Suède*, le Roi *Charles IX.* le fit ſon Chancelier de Cour (*b*), & l'employa, entre autres lieux, en *Dannemarc*, où il n'eut pas cependant le bonheur de réuſſir dans ſes Négociations.

Lucas Holſtenius. *Tom. I. p.* 219. *& Tom. II. p.* 149.

Quant à ce que j'ai dit des Notes de *Luc Holſtenius ad Stephanum Byzantinum de Urbibus*, que *Chriſtine* avoit permis de communiquer au ſavant *Théodore Ryckius*, un Ami m'a aſſuré que celui-ci n'en eut du Cardinal *François Barberini* qu'une Copie fautive, comme il s'en plaint dans la préface de ſon édition. Un autre Ami (†) m'a fait part des deux Lettres de *Ryckius* au ſavant *Agriconius*, ennobli enſuite ſous le nom d'*Akerbielm*, où il ſe rapporte à ſa préface; mais où il fait en même tems entendre qu'il s'étoit attendu à quelque gratification de la part de la Reine, pour lui avoir dédié cet Ouvrage. Il y inſére une Lettre de *Chriſtine*, où elle s'exprime en ces termes. *J'ai reçu avec plaiſir votre Livre, accompagné des expreſſions de votre zéle & affection pour ma perſonne & mon ſervice, & je veux bien vous témoigner par la préſente que j'y ſuis ſenſible, en attendant que je me diſpoſe à vous donner des marques plus ſolides de mon eſtime pour votre perſonne & pour vos ſavans travaux.* *Ryckius* prie *Akerbielm* de porter *Olivekrans*, alors Gouverneur-Général des Domaines de la Reine, à lui rappeller le ſouvenir de ſa promeſſe, perſuadé qu'il en reſſentira l'effet qu'il deſire. *Ryckius* eut tout lieu de ſe louer de la munificence de *Chriſtine*; ce qu'il témoigne dans une autre Lettre de l'année ſuivante, c'eſt-à-dire un an & demi avant la mort de la Reine. Cette généroſité eſt une nouvelle preuve des égards que cette Princeſſe eut toute ſa vie pour les

(*a*) *Voy.* Lanii *Centur. Anagram.* & Herm. Kirchneri *Diſſertat. conſolat. ſuper obitu* Jo. Vulteji.

(*b*) Pufend. *Hiſt. de Suède, Tom. II. pag.* 199. & 208. *item* Meſſenii *Scandia illuſtr. Tom. VIII. p.* 107. *&c.*

(*) Mr. le Profeſſeur *Jo. Gottl. Stegman* à *Caſſel* a donné l'analyſe de cette Diſſertation dans ſon Programme ſur le grand ſavoir du Landgrave *Maurice*, en 1757. pag. 9-14.

(†) C'eſt Mr. *de Warmholtz*, Conſeiller de la Cour de *Suède*, qui a reçu ces deux Lettres de Mr. le Secretaire *Geerwell*, de qui je les tiens.

Digitized by Google

les Savans, de l'empreſſement qu'elle eut juſqu'à la fin de ſes jours d'accompagner de récompenſes l'eſtime qu'elle faiſoit de leur ſavoir. On trouvera dans l'Appendice ces deux Lettres de *Ryckius*, & ici une belle Inſcription, que le Cardinal *Barberini*, pénétré d'eſtime pour ce Savant *Hambourgeois* lui fit en forme d'Epitaphe (*a*).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II. *V. l'Appendice No. XXII.* (*b*)

D. O. M.

Lucæ Holſtenio *Hamburgenſi, qui clarus in Galliis, Romæ clarior, & Eccleſiæ res mente complexus, diverſis Regionibus peragratis, diverſos earum fines & nomina probè tenuit, varias quoque Linguas, præter Græcam Latinamque, quarum ope Scriptoribus plurimùm lucis attulit. Antiquam Philoſophiam calluit. Ab* Urbano IX. *Canonicatu Baſil. vat. ab* Innocentio X. *præfecturâ Bibliothecæ ornatus; ab* Alexandro VII. *ſapienter unus electus, ut occurreret* Suecorum Gothorumque Reginæ incomparabili, *quæ miram in tanto viro ſummi ingenii ſummæque modeſtiæ conjunctionem ſuſpexit & prædicavit. Vitæ denique laudatiſſimæ & illuſtrium operum curſu interrupto, eximius Patriæ Germaniæ amator propugnatorque Religionis Catholicæ obiit Romæ. 4. Febr. Anno MDCLXI.*

Puisque nous parlons de ce Savant *Hambourgeois*, j'obſerverai que le Sr. *Longland*, Agent d'*Angleterre* à *Livorne*, rapporte à *Thurloe*, Secretaire de *Cromwell* (*b*), pluſieurs particularités qui le regardent; entre autres que *Holſtenius* avoit fait, trente ans auparavant, ſes études à *Oxford;* qu'il avoit été Gouverneur du Fils du Sgr. *Guillaume Courtin's;* que s'étant depuis fait *Catholique*, le Conſiſtoire du *Pape* l'avoit trouvé ſeul capable d'aller à la rencontre de la Reine *Chriſtine*, & de l'inſtruire dans ſa nouvelle Religion, ce qui la portera, *dit-il*, à demander pour lui un Chapeau „ de Cardinal au *Pape*". *Longland* ajoute: ſi vous trouvez cet homme „ propre à être Eſpion & Penſionnaire, je puis m'adreſſer moi-même à „ lui, ſans le moindre ſoupçon ou danger d'être découvert. C'eſt ce dont „ j'ai voulu vous avertir, laiſſant le tout à votre meilleur jugement". Que ceci ne paroiſſe point extraordinaire. En feuilletant ces écrits & les dépêches à *Thurloe*, on trouvera qu'il n'y avoit preſque aucune Cour, ou Etat, grand & petit, où le Protecteur *Cromwell* n'entretînt des Eſpions ou Penſionnaires. Mais ce qu'il y a de plus ſingulier, c'eſt que cet homme hardi, qui haïſſoit ſi fort la Religion *Catholique*, entretenoit des Eſpions juſques dans le ſacré Conſiſtoire *de Rome*.

Je n'ai pu me diſpenſer de faire dans mes Mémoires de *Chriſtine* quelques remarques ſur ce qu'il a plû à feu Mr. *Koehler* d'avancer au ſujet des *Suédois*, & particuliérement touchant leur guerre en *Allemagne*, avant & après la mort de *Guſtave-Adolphe*, dans la plupart de ſes Diſcours ſur les Médailles (*c*). Autant que je l'ai pu comprendre par les Feuilles Littéraires *Allemandes* de *Goettingue*, mes obſervations ne lui ont pas été agréables, puisque l'on m'y aſſura de ſa part qu'il y repliqueroit (*d*). Je m'y ſuis attendu.

Remarques ſur les Ouvrages de feu Mr. Koehler. Tom. I. p. 121. &c.

(*a*) *V.* Pope Blount, *Cenſura celebr. Scriptorum &c. pag.* 1054. & 1055.

(*b*) *Dans ſa Lettre du* 26 *Nov.* 1655. *dans les State-papers of* Thurloe, *Tom. IV. p.* 200.

(*c*) *Il y en a XXII. Tomes in* 4. *qui ont paru ſous le titre de* Müntz-Beluſtigungen.

(*d*) *Voy.* Goettinguer *Gel. Anzeigen* 1751. *pag.* 671.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

attendu avec d'autant plus d'impatience, qu'il y avoit lieu de croire que les éclairciſſemens, donnés par un Savant du premier ordre dans ſon genre d'étude, n'auroient pas laiſſé de répandre du jour ſur des faits qui m'ont paru comme avancés, ou tout-à-fait gratuitement, ou enveloppés de tant de doutes, que ſans des preuves plus authentiques que celles qu'il avoit apportées juſques-là, tout Hiſtorien exact ſeroit obligé de n'en pas reconnoître la validité. La mort de cet homme célébre, ſurvenue depuis, m'a privé de cette ſatisfaction; car pour ce que j'ai trouvé dans le Calendrier de *Nuremberg* (*a*), & qui a été inſéré enſuite dans ſes remarques hiſtoriques ſur les Médailles (*b*), il me paroît ſi peu important, qu'eu égard au bon cœur que je lui ai connu, je veux croire que de pareilles petiteſſes ne ſont pas ſorties de ſa plume. Auſſi ne contiennent-elles guéres qu'un ramas d'extraits de Lettres de quelques Savans du tems de *Chriſtine*, que j'avois déjà inſérées preſque en entier dans mes Mémoires, pour faire remarquer l'ingratitude ordinaire de cette ſorte de gens, qui plus philoſophes de bouche qu'en effet, meſurent leur langage à la grandeur des préſens qu'ils reçoivent. Se voyent-ils fruſtrés dans leur attente, ils oublient les bienfaits qu'ils ont déjà reçus ſans les avoir mérités, ils ſe font gloire de vomir autant de ſatyres & de calomnies contre cette Reine, qu'ils avoient peu auparavant donné d'éloges à ſes actions.

Il eſt tems que je revienne aux ſentimens particuliers que feu Mr. *Koebler* eut de ſon vivant, & dont même quelques nouveaux traits ont été publiés après ſa mort au ſujet de *Guſtave-Adolphe* & de *Chriſtine* ſa Fille. Voyons avec quelle apparence de vérité ils peuvent être admis par des gens ſenſés.

Le premier regarde un Ecu en guiſe de Médaille, frappé à l'occaſion de *Guſtave-Adolphe*, avec cette inſcription: *Non exoratus exorior.* Le Roi y eſt comparé au Soleil qui ſe léve, malgré qu'on en veuille. Mrs. *Koebler* en infére qu'il entreprit ſon expédition d'*Allemagne*, ſans que les Etats *Proteſtans* euſſent demandé, ni même ſouhaité qu'il vînt à leur ſecours (*c*). Mr. *Koebler* avoue que les Deviſes ou les Emblêmes ne ſervent guéres plus de preuves dans le genre Hiſtorique, que les reproches que ſe font deux ennemis déclarés. „ Nulles autres preuves, *dit il*, ne doivent être admiſes que celles qui ſe fondent ſur des faits avérés, & conſtatés par des „ témoignages irréprochables". En conſéquence Mr. *Koebler* ajoute que le Landgrave *Maurice de Heſſe* avoit fait ſolliciter *Guſtave-Adolphe*, dès l'an 1614, à venir au ſecours des *Evangéliques* de l'*Empire*; fait ſur lequel les Hiſtoriens de *Suède* même tombent d'accord (*d*). Cependant Mr. *Koebler* paſſe de l'année 1614 à celle de 1628, lorsque *Wallenſtein* tenoit la Ville de *Stralſond* bloquée, comme s'il ne ſe fût rien paſſé dans l'eſpace des quatorze années intermédiaires, & conclut de-là que ce ne furent pas les Etats *Proteſtans* qui l'appellérent en *Allemagne*, mais qu'il y entra de

(*a*) *De l'an* 1754. *ſous le titre de* Geſchichts-geſchlechts-und Wapen-Calender *gr.* 8.

(*b*) *Ou* Muntz-Beluſtig. *Tom. XXI. pag.* 377. *&c.*

(*c*) *Voy. ce même Ouvrage, Tom. XX. pag.* 67-72.

(*d*) *V. Witekind, Hiſtoire de* Guſtave-Adolphe *Tom. I. Liv. IV. p.* 263-265. *& L. V. p.* 283. *&c. Et* Puſendorf, *de Rebus Suecicis Lib. II. §. I.*

de lui-même, pour se venger du tort & de l'affront que l'*Empereur* lui avoit fait, en envoyant des troupes au secours de son Ennemi le Roi de *Pologne*, & en excluant les Ambassadeurs de *Suède* du Traité de *Lubec*. Peu s'en faut que Mr. *Koehler* ne fasse aux Princes de l'*Empire* beaucoup d'honneur, de la constance que les Ducs de *Poméranie* & de *Mecklenbourg*, les Electeurs de *Brandebourg* & de *Saxe* firent paroître, en ce qu'ils ne voulurent pas lui permettre l'entrée dans leurs Pays, moins encore lui accorder quelques Villes ou Places fortes pour retraite, en cas qu'il eût le dessous dans quelque bataille contre la *Ligue Catholique*.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Ces circonstances posées pour base de la Dissertation de Mr. *Koehler*, il ne lui a pas été bien difficile d'établir la conséquence qu'il en tire. Cependant il s'en faut bien que son syllogisme soit évident. Ce n'est qu'un paralogisme formé exprès pour avoir le plaisir de mettre les *Suédois* dans le tort, quoique de son propre aveu, comme de celui de ceux qui ont composé sa vie, il ait reconnu qu'étant Secretaire de Mr. *de Strahlenheim*, Ministre Plénipotentiaire de *Suède* dans la Négociation de *Silésie*, pendant trois ans consécutifs il y avoit appris beaucoup de choses. J'aurois souhaité que pour être encore mieux instruit il eût eu occasion d'aller à *Stockholm* & d'y feuilleter les Archives, à l'imitation de son compatriote *Pufendorf*. Il en auroit tiré certains éclaircissemens nécessaires, qui lui manquoient par rapport à cette époque de l'Histoire de sa Patrie; mais comme il n'a pas eu l'avantage de puiser dans ces sources, il importe, ce semble, au Public qu'il soit mis au fait de cette affaire, dont Mr. *Koehler*, faute de la savoir à fond, n'a pas voulu démordre.

Pour mettre en évidence que *Gustave-Adolphe* (malgré les raisons légitimes de guerre qu'il avoit contre l'*Empereur*) n'entra pas en *Allemagne* sans y être appellé par des Princes & Etats *Protestans*, il est nécessaire de produire des extraits des Chartres en original, qui se conservent encore soigneusement dans les Archives de *Suède*. On y lit que nombre de ces Princes & Etats le supplièrent, que, pour l'amour de JESUS-CHRIST, (c'est ainsi qu'ils s'expriment) il vînt les assister contre l'*Empereur* & les *Catholiques*.

Gustave-Adolphe, *invité en* Allemagne *par les Princes* Protestans.

La première de ces Lettres est datée de *Heilbron* le 25 Septembre 1614, sous les Seings & les Sceaux de *Frédéric* Comte *Palatin* & du *Rhin*, Duc de *Bavière* &c. de *Jean* Comte *Palatin* &c. de *Jean-Frédéric*, Duc de *Wurtemberg* & de *Teck* &c. tant en son nom qu'en celui de *Maurice*, Landgrave de *Hesse*; de *George Frédéric* Margrave de *Bade* & de *Hochberg*; de *Christian* Prince d'*Anhalt* &c. en son nom & en celui de *Joachim Ernest* Margrave de *Brandebourg* &c. de la part de *George*, Comte d'*Oettingen*, le Lt. *Louis Muller*, Chancelier. Les Historiens de *Suède*, cités plus haut, marquent que le Landgrave *Maurice de Hesse* avoit déjà, pendant l'Eté de cette année 1614, fait faire les mêmes instances de bouche par son Ministre *Zobel* auprès de *Gustave-Adolphe*, qui l'année suivante lui fit répondre & aux autres par son Chambellan *Balthasar Niemand*, qu'il envoya aux Princes de l'*Union*, qu'il ne manqueroit pas de venir à leur secours dès qu'il seroit débarrassé des guerres dans lesquelles il étoit encore impliqué avec la *Russie* & la *Pologne*.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

L'autre Lettre en original eſt datée de la même Ville de *Heilbron* le 24 Juin 1619, ſignée & ſcellée par lesdits Princes que j'ai déjà nommés, & de la part de *Chriſtian* Margrave de *Brandebourg*, Duc de *Pruſſe* &c. par *Jean-Baptiſte Baundt*; de la part de *Maurice*, Landgrave de *Heſſe* &c. par *Jean Zobel*; de la part de la Ville de *Strasbourg*, par *Pierre Borck* (*Horck* ou *Storck*) la ſignature étant peu liſible; de la part de la Ville de *Nuremberg*, par *Luderus Imhoff*; de la part de la Ville d'*Ulm*, par *Hans Schade*.

La troiſiéme Lettre originale eſt datée d'*Ulm* le 20 Janvier 1620, ſignée & ſcellée par *Joachim-Erneſt* Margrave de *Brandebourg*, Duc de *Pruſſe*; par *Jean-Frédéric*, Duc de *Wurtemberg* & de *Teck*, Comte de *Montbelliard*; par *Guillaume*, Adminiſtrateur poſtulé de l'Abbaïe de *Hersfeld*, Landgrave de *Heſſe*, comme Plénipotentiaire de ſon Pére *Maurice* Landgrave de *Heſſe*; au nom du Duc *Jean*, Comte *Palatin*, par *George-Frédéric Paſtoir*; au nom de *Chriſtian*, Margrave de *Brandebourg*, Duc de *Pruſſe* &c. par *Jean-Baptiſte Baundt*; au nom de *George-Frédéric*, Margrave de *Bade* & de *Hochberg* &c. par *F. G. Engelhardt*. . . . . *von Staden*; au nom de tous les Princes d'*Anhalt* par *Tobie Hue*. . . .; au nom de *Geofroy* Comte d'*Oettingen* par Lt. *Louis Muller*; de la part de la Ville de *Strasbourg* par *François-Ludolphe Ingold*; de la part de la Ville de *Nuremberg* par *Luders Imhoff*; de la part de la Ville d'*Ulm* par *Hans Schade*.

La quatriéme Lettre en original eſt datée de *Stötz* le 22 Août de la même année, ſignée & ſcellée par *N. N. N.* les louables Etats *Evangéliques*, les Seigneurs, les Nobles, les Conſeillers, les Villes & les Bourgs de l'Archiduché d'*Autriche* ſur le *Bas-Danube*.

La cinquieme Lettre en original eſt datée de *Heilbron* le 17 Février 1621, ſignée & ſcellée par *Jean* Comte *Palatin du Rhin*, Duc de *Baviére* &c. par *Joachim-Erneſt*, Margrave de *Brandebourg*, Duc de *Pruſſe*; par *Jean-Frédéric* Duc de *Wurtemberg* & de *Teck*, Comte de *Montbelliard*; par *George-Frédéric* Margrave de *Bade* & de *Hochberg*, Landgrave de *Souſenberg*; au nom d'*Auguſte*, de *Rudolphe*, de *Louis* & de *Jean-Caſimir*, Princes *d'Anhalt*, par *Jean Stallman*; au nom de *Geofroy* Comte d'*Oettinge*, par le Lt. *Louis Muller*.

Depuis ce tems-là *Guſtave-Adolphe* entama une Négociation avec *Jaques* & *Charles* I. Rois d'*Angleterre*, laquelle ne ſubſiſta pas à cauſe du Roi de *Dannemarc*, qui s'embarqua dans la Guerre d'*Allemagne*. Enſuite le tour vint à *Guſtave-Adolphe*, qui le mena au point que tout le monde ſait.

Mon Ami, Mr. le Chevalier *Stiernman*, Conſeiller de la Chancellerie & Secretaire des Archives de *Suède*, qui a eu la bonté de me communiquer les Lettres indiquées ci-deſſus, me marqua qu'il ne doutoit pas qu'il ne s'en trouvât un bien plus grand nombre, mais qu'il n'avoit pas le loiſir de les chercher. Je lui répondis que celles-ci me ſuffiſoient; que ſi feu Mr. *Koehler* étoit encore plein de vie, ces Piéces, qui forment autant de preuves authentiques & de témoignages irréfragables, le convaincroient de fauſſeté dans ce qu'il a voulu faire accroire au monde que *Guſtave Adolphe* étoit venu en *Allemagne* de ſon propre mouvement, ſans que les Etats

Pro-

Digitized by Google

Proteſtans euſſent imploré ſon ſecours (*); & qu'au lieu de donner un démenti aux ſollicitations réitérées & ſignées des propres mains des Etats d'*Allemagne*, ou de leurs Plénipotentiaires, il auroit dû réfléchir ſur l'état humiliant où ils ſe trouvoient, & ſur le peu de pouvoir qui leur reſtoit alors, en comparaiſon de l'autorité & de la puiſſance dont ils jouiſſent actuellement, & dont ils ſont redevables, pour ainſi dire, aux ſeuls efforts des armes victorieuſes de la *Suède*. A cet égard Mr. *Koehler* auroit de-même pu s'abſtenir de faire d'autres réflexions qui lui ſont échappées, comme par reproche, contre l'Adminiſtrateur de *Magdebourg*, & en particulier contre la Séréniſſime Maiſon de *Heſſe-Caſſel*, en diſant „ que ce fut ſur *ce Païs congelé* que *Guſtave-Adolphe* s'étoit levé comme un „ Soleil, pour l'éclairer dans ſes affreuſes ténébres, & le fomenter par ſes „ rayons (*a*)"; & je remarque que ſi toutes les grandes Maiſons *Proteſtantes* de l'*Empire* euſſent concouru auſſi efficacement au ſoutien de la bonne Cauſe, que le fit celle de *Heſſe-Caſſel*, elles auroient ſuivi leur véritable intérêt, & épargné bien des ravages à leur propre Patrie. Mais au reſte preſque tous les Païs & toutes les Provinces d'*Allemagne* avoient grand beſoin de la chaleur bénigne de ce Soleil de *Guſtave-Adolphe*, ſans lequel il y avoit toute apparence que les *Proteſtans* en général ſeroient pour jamais reſtés dans les ténébres les plus épaiſſes & les plus triſtes.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

En conſidération des ſervices ineſtimables que ce Soleil bienfaiſant, & après ſa mort ſon Grand-Chancelier, continua de rendre en particulier aux *Proteſtans*, il auroit ſans-doute été bienſéant à notre défunt Savant d'épargner les expreſſions dures & peu meſurées dont il ſe ſert, quand il trouve la moindre occaſion de décharger ſa bile

(*a*) Koehler *l. c. pag.* 72.

(*) Mr. *Koehler*, dans ſes Diſcours Mſſ. ſur ſon *Hiſtoire de l'Empire*, dit poſitivement (pag. 528.) qu'il eſt abſolument faux que les Etats *Proteſtans* ayent invité *Guſtave-Adolphe* à venir en *Allemagne*. Il donne pour raiſon „ que la *Suède* étoit alors „ un Etat miſérable; & comme le très-puiſſant Roi de *Dannemarc* avoit été bien BATONNE', (c'eſt l'expreſſion de Mr. *Koehler*) par les *Impériaux*, que pouvoit-on attendre de bon de la *Suède* en de pareilles circonſtances? Ah, *dit-il*, rien du tout. Les „ Etats étoient accablés de douleur; les exemples de leurs Co-Etats, dont l'*Empereur* „ avoit mis partie au ban, & envoyé les autres en exil, leur rempliſſoient l'eſprit „ que le même malheur leur pourroit arriver, enſorte qu'ils ne ſavoient à quel Saint „ ſe vouer...." Qu'il eſt pitoyable d'entendre des Savans de nom donner ainſi carriére à leur eſprit pour faire de fauſſes impreſſions dans celui de leurs Eléves? Ou bien Mr. *Koehler* ſe ſeroit-il imaginé qu'on ne comprendroit pas le fin de ſes déclamations contre la *Suède*? Je ne l'expliquerai pas non plus entiérement: je me contenterai de dire que l'argent comptant de l'un ou de l'autre Etat ne décide pas toujours les grandes choſes. Il eſt propre à un Banquier, ou à un bon Marchand, mais il ne fait guéres naître la confiance de ceux avec qui l'on a affaire. Au contraire, plus on eſt en état de faire des acquiſitions au poids de l'or, plus cela effarouche les voiſins; & on ſe met autant ſur ſes gardes contre lui, que contre tout autre qui auroit l'épée toujours tirée. Au-reſte, ce qui ſe paſſe ſous nos yeux, prouve aſſez que l'accroiſſement des Etats de l'*Empire* en force & en pouvoir, n'eſt pas un garant infaillible qu'ils n'auront jamais beſoin de reclamer le ſecours des Puiſſances étrangéres.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

bile contre les *Suédois*, & particuliérement contre la Reine *Chriſtine*, le Grand-Chancelier *Axel Oxenſtierna*, les Feld-Maréchaux *Baner* & *Forſtenſon*, & d'autres. J'ai même obſervé que la mauvaiſe humeur a pris force dans le cœur de Mr. *Koehler* depuis l'an 1725, que l'Empereur *Charles VI.* lui fit préſent d'une Chaîne d'or, & que ſes critiques ſe ſont accumulées à meſure qu'il a continué de publier ſon Ouvrage Métallique. Cependant, quoique Mrs. ſes Collégues à *Goettingue* ayent dit eux-mêmes qu'on avoit remarqué en lui, comme un trait de ſon caractére, la plus grande dévotion & la plus vive gratitude envers la Maiſon d'*Autriche* (*a*), j'ai pourtant de la peine à m'imaginer qu'un préſent ait pu influer ſur ſa maniére de penſer, juſqu'à lui faire haïr la *Suède* & les *Suédois* au point d'avoir mis, dans le tems où la liberté & la conſcience des *Proteſtans* étoient le plus en danger, des bornes au Deſpotiſme de la Cour *Impériale*.

Je range au nombre de ſes récits peu raiſonnables ce qui ſuit. Qu'il faut ajouter bien plus de foi à un *Italien* (*Gualdo*) qu'à un Ecrivain *Suédois* (*b*); que les *Suédois* ſe conduiſoient plus mal en *Allemagne* que les *Turcs* & les *Barbares* (*c*); que *Pufendorf* étoit un Ecrivain engagé par argent à écrire ſon Hiſtoire (*d*); que *Jaques de la Gardie* & *Oxenſtierna* vouloient empoiſonner le Comte *Claude Tott* (*e*); que les *Suédois* vouloient être conſidérés comme *Salvatores*, pour ne pas être regardés comme *Raptores Pomeraniæ*, (*f*), & pluſieurs autres ſemblables détails dont j'ai relevé une bonne partie dans mes Mémoires de *Chriſtine* (*g*). Ici je ne ferai que citer au bas de la page pluſieurs autres endroits de ſes Ouvrages, où l'on trouvera des réflexions peu honnêtes & peu obligeantes pour la *Suède* (*h*). Mais une choſe que je ne ſaurois ſupprimer, c'eſt l'épithéte riſible qu'il a donnée au Chancelier *Oxenſtierna*, en l'appellant *le vieux Maître d'Ecole*, & le reproche qu'il lui fait ailleurs de ne pouvoir ſe défaire de *ſon cœur ruſé* (*i*). Je ne comprends pas ce qui a pu animer le Sr. *Koehler* contre ce grand homme, ſans les travaux indicibles duquel il auroit dû être perſuadé que ce ſeroit fait aujourd'hui de la liberté des Etats d'*Allemagne*? Car, à prendre cette épithéte dans le ſens naturel, Mr. *Koehler* ſavoit qu'*Oxenſtierna* n'avoit jamais été, ni Maître d'Ecole, ni Profeſſeur; & ſi on veut l'appliquer aux importantes inſtructions qu'il donnoit à *Chriſtine* ſur le grand Art de régner, il ne faut point s'étonner qu'il ait réuſſi auprès d'une Princeſſe d'un eſprit ſi fin & d'un génie ſi ſublime, puiſqu'il avoit eu l'art de faire goûter ſes leçons aux Princes & Etats de l'*Empire*, comme Di-

(*a*) *Voy.* Götting. *Gel. Anz. May* 1755. *pag.* 564. *Et la vie de Mr.* Koehler *par Mr. le Prof.* Gatterer, *Tom. XXII.* Muntz-Bel.
(*b*) *L. c. Tom. IV. p.* 349.
(*c*) *Tom. X. p.* 68. & 359
(*d*) *Tom. XVI. p.* 266 *Tom. IV. p.* 332. & *Tom. XVIII. p.* 306 & 358.
(*e*) *Tom. VI. p.* 264.
(*f*) *Tom. VIII. p.* 22.
(*g*) *Voy. Tom. I. pag.* 11. *not. p.* 118. *n p.* 121. *n. p.* 123. *n. p.* 375. *n. p.* 396. *n. p.* 422. *n p* 464. *n. p.* 534. *n. & Tom. II. p.* 84. *n. item pag.* 158. *n.*
(*b*) *Voy. Ses* Muntz-Beluſt. *Tom. I. p.* 355. *&c. T. II. p.* 68 & 256. *Tom. III. p.* 137. & 423. *T. IV. p.* 331. & 349. *T. V. p.* 146. 152. 433. *T. VI. p.* 264. *T. VIII. p.* 22-24. *T. X. p.* 68. & 359. *T. XIV. p.* 52-56. 98. 104. 214. *&c.* 226. & 250 *T. XV. p.* 266. & 394. *T. XVI. p.* 358-360. *T. XVIII. p.* 306. & 312. *T. XIX. p.* 101. *&c.*
(*i*) *L. c. Tom. VIII. pag.* 24. & *T. XX. p.* 247.

Directeur-Général de leurs affaires, quoique ſimple Gentilhomme *Suédois*.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Ce que feu Mr. *Koebler* rapporte à l'occaſion d'une Médaille *Grecque* de *Chriſtine* (*a*), en aſſurant „ que l'on ne trouvera pas que ſa conduite „ ait jamais répondu à la morale marquée ſur le revers", eſt auſſi peu prouvé par les commentaires qu'il a faits là-deſſus, que ſi l'on vouloit former un caractére complet d'une perſonne quelconque par une ſeule faute commiſe en toute ſa vie (*). L'Auteur cite l'exemple de *Rutgerſius*, à qui *Chriſtine* n'avoit pas payé quelques arrérages, ſur leſquels il formoit des prétentions. Mais, demandera-t-on, qui a dit à Mr. *Koebler* qu'ils n'ont pas été bonifiés, ſoit à ſa perſonne ou à ſes héritiers, comme cela ſe fit à l'égard de *Daniel Heinſius* ſon parent, malgré ce qu'en a dit le fameux Littérateur *Pierre Burman* (*b*)? Suppoſons même que la choſe ſoit

(*a*) *Tom. XXI. pag.* 369. *&c.* 286. *&c.*
(*b*) *Voy. Mém. de* Chriſtine *Tom. I. pag.*

(*) De la même trempe eſt la remarque que Mr. *Koebler* a faite ſur une autre Médaille de *Chriſtine*, pour critiquer l'explication que j'en avois donnée un peu autrement que lui (1). Sa demande: d'où ſait-on que la Médaille en queſtion a été frappée en *Suède* viendroit au même, que ſi je lui avois demandé: d'où ſavez-vous qu'elle n'y a pas été frappée? Cependant j'y réponds: parce qu'elle a été faite au Couronnement de *Chriſtine*. La preuve valable eſt, qu'elle a été fabriquée à *Stockholm*, comme les autres à ce ſujet: & c'eſt ce que diſent les Regiſtres de la Monnoye de *Suède*. Les citations alléguées de *Pufendorf* par *Koebler* (2), ne prouvent pas que l'état de ce Royaume eût été tel, que l'on n'auroit pas pu dire de la *Suède*, en comparaiſon de l'*Allemagne* alors, ce que ladite Médaille porte en emblême. Les endroits cités par Mr. *Koebler* parlent ſeulement de la diſcorde qu'il y avoit en 1650 entre la Nobleſſe & les autres trois Etats, qui inſiſtoient que les Terres en fonds aliénées de la Couronne y fuſſent rejointes: ces endroits, dis-je, ne diſent pas que la *Suède* fut dans un état ſi miſérable, comme le Commentateur voudroit le faire accroire: car un Païs peut être fort heureux & en bon état, quoique la Nobleſſe n'y faſſe pas les petits Tyrans. Or, pour en bien juger quant à la *Suède*, il faut faire abſtraction des idées qu'on a de la plupart du Clergé, de la Bourgeoiſe & des Païſans *Proteſtans* d'*Allemagne*, qui n'oſent preſque pas ouvrir la bouche contre leurs Prépoſés, moins encore contre le bon-plaiſir du Maître du Pays. C'eſt tout autre choſe en *Suède*. Ils repréſentent des Etats libres, qui forment eux-mêmes des Conſtitutions pour leurs Libertés & leur Bien-être, & qui s'oppoſent à ceux qui voudroient les en priver. Ils avoient raiſon de reclamer les Biens donnés en préſent à la Nobleſſe, qui vouloit affranchir ces Biens des contributions dont ils étoient chargés ci-devant, & qui retomboient à la charge des Communes malgré les ſtipulations paſſées. Ceux qui oſent parler & ſe plaindre ouvertement des innovations qu'on tente d'introduire, ſont une tout autre ſorte de payſans que ces pauvres ſerfs & *glebæ adſcripti* en *Allemagne* & ailleurs. Autant que ceux-ci peuvent être appellés miſérables, autant les autres approchent-ils de l'état libre de la Nature & de l'Humanité où nous naiſſons. Et puiſque je parle de la Communauté de *Suède*, il faut que je remarque ici une Ordonnance bien mémorable à l'égard des Payſans *Suédois*, dreſſée & publiée pendant le Régne de *Guſtave-Adolphe* (3); qu'en même tems qu'il y eſt permis aux Nobles & aux Bourgeois d'aller ſe ſignaler hors de *Suède* & au ſervice des Etats étrangers, il eſt auſſi permis aux fils des Payſans d'en faire de-même, ſoit pour l'étude des Arts libéraux, ou pour ſe perfectionner dans des Métiers honnêtes. Y auroit-il des Communes ou des Payſans d'autres Etats, (ſi on excepte les *Anglois*, les *Hollandois* & les *Suiſſes*) qui oſeroient ſe dire libres à ce point-là, & ceſa en vertu des Conſtitutions Nationales?

(1) E. c. Tom. XXI. pag. 375.
(2) Voy. ſon Comment. de Rebus Suecicis Lib. XXII. §. 37. & 40. & Libr. XXIII. §. 1.
(3) Cette Ordonnance eſt du 25. Avril 1620 imprimée dans la Collection de *Schmedeman* pag. 166. &c.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

ſoit telle que le veut Mr. *Koehler*, pouvoit-il nous apprendre les raiſons ſecrétes qui en avoient retardé le payement? Ou bien, ſi ce manque doit rejaillir avec tant de blâme ſur *Chriſtine*, tous les autres Princes & Seigneurs qui ſe trouvent ou qui ſe ſont trouvés dans le cas, & dont pluſieurs ont été fort loués dans l'Ouvrage de *Koehler*, méritoient-ils d'être moins taxés par leur Panégyriſte, que la Reine, de laquelle il dit „ *qu'elle avoit* „ *banni toute morale de ſon cœur?*" Mr. *Koehler* connoiſſoit trop l'uſage du monde pour ignorer cent autres exemples, que les ſervices les plus eſſentiels ſont ſouvent les moins récompenſés, & que les Serviteurs les plus fidéles manquent quelquefois de pain, ou même ſont les plus malheureux des hommes pour le reſte de leurs jours. Moins prévenu qu'il n'étoit, il ſe ſeroit apperçu de la conſéquence d'un raiſonnement ſi peu concluant, auſſi-bien que de celui dont il fait parade dans un autre Diſcours ſur la Médaille de *Chriſtine*, qui porte pour légende: *Non ſit tamen indè minor* (*a*). Je ne ſuis pas aſſez borné pour ne pas ſentir que par une petite rancune contre mes remarques ſur quelques paſſages de ſon Ouvrage, il en a voulu à mes Mémoires. Mais il me ſemble que c'eſt ſe venger peu noblement, que de ſe ſervir du témoignage de perſonnes peu au fait de ce qu'elles avançoient, & qui au reſte en vouloient encore à la Reine, dont elles n'avoient pu attrapper de grands préſens, comme tant d'autres, qui, après lui avoir donné de fades louanges, s'étudioient à la noircir des plus groſſiéres calomnies? Et puiſqu'il s'agiſſoit ici de témoins contemporains, pourquoi ne pas faire mention de ceux que j'ai cités en ſa faveur; témoins beaucoup plus dignes de foi que d'autres que j'ai cités auſſi, mais dans aucune autre intention que de développer le peu d'honneur de ces Paraſites? Pourquoi ne pas déclarer ce que *Chriſtine* penſoit ſur le compte de ces gens-là, vrais pédans, vrais ingrats pour qui elle conçut du mépris dès qu'elle commença à les connoître? Elle dit entre autres choſes au ſujet d'*Ariſtote* „ qu'on trouveroit étrange que ce Philoſophe dans ſes „ Ouvrages n'eût point parlé d'*Alexandre* ſon Eléve, ſi l'on connoiſſoit „ moins la ſuffiſance & l'ingratitude de ces pédans qui regardent toujours „ de haut en bas tout le Genre-Humain, & eſtiment ſi fort leur babil „ qu'ils s'imaginent que tout leur doit être ſoumis (*b*)".

Si le mauvais état où les Finances de *Chriſtine* ſe trouvérent quelquefois, doit être conſidéré comme fort humiliant pour elle, & par conſéquent peu applicable à la légende de la Médaille qui a donné ſujet au commentaire de Mr. *Koehler*, il me ſemble que cet état lui fait d'autant plus d'honneur, qu'elle ſupportoit ſon ſort avec une grandeur d'ame peu commune. Cela eſt ſi vrai, que quelque preſſans que fuſſent ſes propres beſoins dans le tems de la guerre de *Charles XI.* contre cinq Ennemis à la fois, guerre qui l'obligea d'employer juſqu'à ſes propres revenus, la crainte qu'elle avoit que ſes Créanciers ne fuſſent pas payés lui fit dire „ qu'el- „ le eût mieux aimé manger du pain ſec, que de manquer à ceux qui s'é- „ toient fiés à ſa parole & de ne pas payer ſes dettes. Je mourrai plu- „ tôt

(*a*) *L. c. Tome XXI. pag.* 377. *&c.*
(*b*) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. II. p.* 84. 85.

Digitized by Google

„ tôt (ajoutoit-elle au ſujet de ſon Miniſtre *Texeira*), que d'abandonner
„ ou trahir un Serviteur qui m'a ſi fidélement ſervi pendant tant d'années;
„ quand même il ne m'auroit ſervi qu'un moment, cela ſuffiroit pour
„ m'en faire ſouvenir éternellement (*a*)". Peut-on dire qu'une Reine, qui au milieu de ſes détreſſes fait éclater tant de magnanimité, ſe trouve dans un état humiliant: *non ſit tamen indè minor;* elle engage même juſqu'à ſes bijoux pour ſubvenir à ſes beſoins. L'Hiſtoire de toutes les grandes Maiſons en fournit aſſez d'exemples, ſans qu'elles ſe ſoient crues humiliées par-là, ni qu'elles ayent rien relâché de la grandeur qui leur appartient.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

La concluſion que je me propoſe de tirer de ce que j'ai dit juſqu'ici, eſt que quelque grand que ſoit le perſonnage, Prince ou autre, dont on voudra écrire la vie, il n'y en aura pas un en qui un Orateur ou un Hiſtorien ne trouve dequoi le peindre en bien ou en mal, & le faire paſſer, ou pour un Souverain louable, ou pour un Homme vicieux, ou même pour un Tyran. Mais comme une ſeule des qualités qui compoſent le caractére de l'homme n'en fait pas tout le portrait, & que nous ne reſſemblons pas à nous-mêmes tous les jours de notre vie; de-même on appercevra dans chaque individu une ſorte d'élevation ou d'abaiſſement, ſelon les bonnes ou les mauvaiſes paſſions qui agitent les hommes. Heureux celui chez qui le bon l'emporte ſur le mauvais! C'eſt toute la perfection à laquelle nous pouvons atteindre ici-bas; c'eſt celle que j'ai cru trouver dans la perſonne de *Chriſtine*, portée à un auſſi haut degré que dans quelque Prince que ce ſoit que l'on ait décoré du nom de *Grand*.

Au-reſte, je dois à la vérité la réflexion dont Mr. *de Stiernman*, en me communiquant les Lettres des Princes & Etats de l'*Empire* que je viens de donner, voulut bien accompagner la ſienne. Cette réflexion roule ſur l'invitation faite à *Guſtave-Adolphe* de venir au ſecours des *Proteſtans* d'*Allemagne*. „ Ces Lettres, *me dit-il*, ſuffiront apparemment pour faire connoître, ou l'ignorance, ou peut-être l'envie & la malice des Ecrivains qui voudroient effacer, autant qu'en eux eſt, juſqu'à la mémoire de l'état pitoyable où ſe trouvoient les affaires des *Proteſtans* en *Allemagne* quand *Guſtave-Adolphe* y vint; & qui, portés par une baſſe flatterie envers les Maîtres qu'ils ſervent, ou par quelque rancune dont apparemment ils ne ſauroient donner eux-mêmes raiſon, tâchent de leur faire oublier les grands ſervices que la *Suède* leur a rendus, & dont leurs Deſcendans devroient lui être éternellement redevables. C'eſt par ſon aſſiſtance & par la Paix de *Weſtphalie*, qui s'enſuivit, que la *Suède* leur procura les avantages qui les ont mis dans cet état de liberté & de puiſſance où ils ſe trouvent actuellement". En-vérité les Hiſtoriens & les Juriſconſultes *Allemands* feroient bien mauvaiſe figure dans leurs Ecrits & dans leurs Leçons, ſi la *Suède* n'avoit mis les affaires de l'*Empire* dans la ſituation où elles ſont actuellement, & ſi elle n'eût procuré aux Etats le Bouclier de la Liberté, aſſurée en leur faveur par le Traité d'*Osnabrug*. Je ne le diſſimule pas: nombre de ces Docteurs feroient

Combien l'Allemagne eſt redevable à la Suède.

(*a*) *L. c. Tom. II. p. 166. & 167.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

roient ſagement, s'ils ménageoient le ton déciſif dont ils ſe ſervent ſi ſouvent dans leurs Ecoles & dans leurs Productions, quand ils s'aviſent de faire des commentaires ſur des faits qui paſſent leur portée, & dont ils ne connoiſſent pas aſſez le fond. Je me ſuis déjà expliqué là-deſſus, quoiqu'en aſſez peu de mots, dans mon *Eſſai d'Hiſtoire de Traités de Paix & d'autres Conventions entre des Etats Souverains*; j'évite la répétition, & m'en rapporte à la remarque qui s'y trouve inſérée vers la fin (*a*). Je finirai par la réflexion du Duc de *Rohan* ſur la reconnoiſſance que les Etats de l'*Empire* doivent à la *Suède*. „ *L'Allemagne*, dit ce Duc, ne peut jamais „ ſe ſéparer de la *Suède* ſans une tache éternelle d'ingratitude, ayant re„ çu de-là ce qu'elle n'oſoit plus eſpérer, ſe trouvant déjà engloutie dans „ l'abyme d'une dure ſervitude, quand le Roi *Guſtave-Adolphe*, montré „ ſeulement au Monde au travers de tant de nuages, fit paroître à cette „ Province déſolée le Soleil de ſa délivrance (*b*)".

L'Archevêque Archibauld Hamilton *entretenu en* Suède. *Tom. I. p.* 302.

J'ai fait mention dans mes Mémoires de la relation qu'eut avec *Chriſtine* l'illuſtre Archevêque *Uſher*, ou *Uſſerius*, & trouvant dans une Lettre de *Bochart*, où il marque à *Iſaac Voſſius* qu'il partiroit de *Suède* avec le Primat d'*Irlande* (*c*) je crus qu'il s'y agiſſoit d'*Uſher* même; mais point du tout, j'ai reconnu que je m'étois trompé, & qu'il parle d'*Archibauld Hamilton*, Archevêque de *Caſſel*, dans la Province de *Munſter* en *Irlande*, qui au bas de ſes Lettres ſe ſigne *Archibaldus Caſſelienſis*. J'ai trouvé pluſieurs de ſes Lettres écrites à *Axel Oxenſtierna* & à ſon Fils *Eric*, devenu Chancelier après ſon Pére. Mrs. les Auteurs de la *Bibliothéque Raiſonnée* en ont publié une qu'il avoit adreſſée à *Chriſtine*, où il la remercie de ſon bon accueil & de la protection qu'elle lui avoit accordée (*d*). Cette Lettre paroît avoir été écrite peu après la Paix de *Weſtphalie*; mais celles aux deux Chanceliers de *Suède* que j'ai eues, vont de l'année 1653 juſqu'à 1656. Elles contiennent pluſieurs particularités de ſa vie, entre autres qu'il avoit été obligé d'abandonner ſa Patrie & la *Hollande* à cauſe des Sectaires connus ſous le nom de *Pénitens* & d'*Inſpirés*; que ſe ſentant encore aſſez de forces pour rendre ſervice à l'Egliſe, il ne négligera pas les occaſions qui ſe préſenteront de s'en acquitter; qu'à cet égard il avoit compoſé un Ouvrage, pour prouver qu'il ne vouloit pas paſſer ſon tems à ne rien faire, & pour mériter les graces dont la Reine l'avoit comblé, lui & toute ſa famille... Par ſes remercimens réitérés aux deux *Oxenſtierna*, Pére & Fils, on voit qu'après l'Abdication de *Chriſtine* ils lui firent une penſion annuelle, vivant avec ſa famille, tantôt en *Suède*, tantôt en *Pruſſe* ſur les Terres d'*Oxenſtierna*, mais la plupart du tems à *Stockholm*. Nous n'inſérerons dans l'Appendice que deux de ces Lettres (*), & nous tranſcri-

V. l'Append. N. XXIII.

(*a*) *Pag.* 69. & 70. *impr. en* Allemand *en* 1753.

(*b*) *Intérêts des Princes par le Duc de* Rohan *Art.* Allemagne *pag.* 32 & 33. & *Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. p.* 101.

(*c*) *Voy. l'Appendice des Mém. de* Chriſtine, *Tome II. pag.* 101.

(*d*) *Bibliothéque Raiſonnée*, *Janvier-Mars* 1752. *p.* 100.

(*) J'en ai en tout cinq écrites à *Axel*, & deux à *Eric Oxenſtierna*. Mr. *Bernard*, Doc-

crirons ici l'Epigramme, en forme de compliment de nouvel-an, qu'il fit au Chancelier en 1653.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Munera quæ jam non ſunt dedignanda Calendis
Sunt tradenda tibi, magne decor Patriæ:
Ditia ſi non ſint, gemmæ ex Oriente petitæ
Aut Arabum meſſes: ſunt profuturæ tamen.
Nam tua non illis eget Excellentia donis,
Quæ Tagus amnis agit fertve Orientis ager.
Idcircò à precibus, quibus unis eſſe benigno
Sors mihi dat: ſtrenam hanc auſpiciumque petam.
Sit Pater Omnipotens tibi nunc ſemperque benignus,
Cunctaque det votis ulteriora tuis!

Il ajoute: *Hos ſcripſi verſus extemporaneos. Si charta amplior fuiſſet, ego non finiiſſem.*

Voici encore quelques remarques concernant les Savans d'*Italie* avec leſquels *Chriſtine* eut des liaiſons plus ou moins étroites. Cette Princeſſe, conſervant juſqu'à la fin de ſes jours le goût pour les Belles-Lettres & les Sciences, j'avois auſſi tâché de rendre compte au Public de ſes occupations littéraires depuis qu'elle s'étoit fixée à *Rome* (a). Mr. *Gering*, homme ſavant & fort verſé dans pluſieurs branches des Mathématiques (*), me fit entendre que ce que j'en avois rapporté dans mes Mémoires, étoit moins important que ce qui en reſtoit encore à dire; car, dit-il, au-lieu qu'en *Suède* elle ne s'étoit appliquée qu'aux Belles-Lettres, ce fut en *Italie* qu'elle employa ſon tems à apprendre & à approfondir tout ce qu'il y avoit de plus ſublime & de plus utile dans les Sciences.

Commerce Littéraire de Chriſtine avec les Savans Italiens. Tom. II. p. 137. &c.

Quoiqu'à en juger par ce que j'ai déjà remarqué ſur ſes études en *Suède*, il paroiſſe aſſez qu'elle étoit auſſi peu novice dans les Sciences que dans la

(a) *Voy. ſes Mémoires, Tom. II. pag.* 137-149.

Docteur en Médecine à *Amſterdam*, m'a fait part d'une Lettre que le Sr. *Doublet* avoit écrite à *Iſaac Voſſius* à *Stockholm* le 23. Décembre 1648, où il dit au ſujet de cet Archevêque: *Quas hic incluſas cernis ad Dominum Archiepiſcopum* Caſſellenſem *literas, tam à me quàm ab ipſius nobili conjuge, tuæ curæ teque Deo O. M. commendo. &c.* Cela prouve que ce Prélat ſe trouvoit alors en *Suède*. Mr. le Surintendant *Winckler*, établi préſentement à *Hambourg*, ſa patrie, publiera les autres Lettres de cet Archevêque *Irlandois*, & celles d'autres Savans que je lui ai communiquées.

(*) Il eſt mort depuis quelque tems. Il étoit Miniſtre du St. Evangile & Paſteur à *Kanigsbruck* dans le voiſinage de *Dresde*. En grand Mathématicien, il a donné dans les *Acta Eruditorum Lipſienſium* des Extraits d'Ouvrages qui y ont rapport, ſur-tout de ceux d'*Italie* & d'*Angleterre*, leſquels ont tous été fort approuvés. J'ai obligation à Mr. *d'Eggers*, Gentilhomme *Suédois*, Colonel-Ingénieur au Service de S. M. le Roi de *Pologne*, Electeur de *Saxe*, actuellement Commandant à *Dantzig*, & fort connu dans la République des Lettres par les beaux Ouvrages dont il l'a enrichie; j'ai, dis-je, obligation à Mr. *d'Eggers* d'avoir connu ce Savant. Je lui en témoigne ici publiquement ma reconnoiſſance, comme je le dois.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

la belle Littérature (*a*) ; je ne tardai pas de prier Mr. *Gering* de m'apprendre les particularités qu'il en ſavoit, & qu'il eſtimoit dignes de l'attention du Public, qui lui en auroit obligation. Ce que j'en reçus en réponſe par l'entremiſe de Mr. le Colonel *d'Eggers*, mon compatriote, revient à peu près à ceci: Que ce ne fut qu'en *Italie* que *Chriſtine* acquit le véritable ſavoir par ſon commerce, tant de bouche que par écrit, avec pluſieurs vrais Savans, entre autres avec les célébres *Alphonſe Borelli*, *Toricelli*, *Viviani*, *Marchetti*; que les plus illuſtres d'entr'eux ſubſiſtoient des gratifications de la Reine, & ſe faiſoient gloire d'être aidés de ſes lumiéres dans leurs productions d'eſprit, dont les Savans de nos jours ne ſauroient ſe paſſer; que le ſeul Ouvrage immortel de *Borelli*, de *Motu Animalium* (lequel, après un ſiécle, eſt encore original & unique en ſon genre) fut produit par les libéralités & d'après les vues de cette illuſtre Princeſſe, & méritoit bien par-là qu'on donnât l'hiſtoire de ce Livre (*); qu'il

(*a*) *L. c. Tom. I. pag.* 343-349.

(*) J'ai indiqué cet Ouvrage de *Borelli* dans mes Mémoires [Tom. II. p. 147]. Il fut imprimé l'année d'après la mort de l'Auteur en 1680, par les ſoins de *Car. Jo. a Jeſu*. Dans la premiére Partie, que *Borelli* même avoit dédiée à *Chriſtine*, *Kal. Decembr.* 1679, il lui dit entre autres choſes. Plato *quærenti quid ageret Deus, reſpondit*: Γεωμετρεῖ τὸν Θεὸν, *nempe exercere Geometriam Deum. . . Voluiſti, Domina, me* (licet indigne) *facem præferente & indicante, Sueratium Dipini Voluminis de fabricâ Animalium oculis noſtris expoſiti introſpicere, nempe voluiſti* Γεωμετρεῖν τὸν Χριστὸν *& Geometriam ſpeculari, quam divina manus delineavit in Mundo ſenſibili & animali, quæ declarat divini Autoris exiſtentiam, præſtantiam & bonitatem.*

. . . . *Si poſtea mihi licuerit percipere minimam aliquam partem illarum rationum Geometricarum, quæ expreſſæ ſunt à divinâ Sapientiâ in ſtructurâ & operationibus Animalium, agnoſcere debet literaria Reſpublica à beneficâ & heroïcâ manu tuâ, cujus ego cum meis lucubrationibus ſum obſequentiſſimus Cliens & Servus.*

Charles Jo. à Jeſu, qui publia cet Ouvrage l'année ſuivante, dit entre autres choſes, que *Chriſtine* en avoit fait les fraix (quoique pluſieurs Savans d'*Hollande*, de *France* & d'*Italie* ſe fuſſent offerts à y contribuer) & qu'elle avoit fait jouir l'Auteur de ſon vivant d'une penſion honorable. *Poſthumus enim fœtus* (dit l'Editeur) *fauſtiſſimæ Reginæ* Chriſtinæ, *tutelaris Literatorum Numinis, ſortitus eſt auſpicia, quæ ſicuti tantâ eſt complexa Autorem benignitate, ut largis ſtipendiis & proventibus egenam ejus fortunam voluerit ſublevare; ita & in ejuſdem Opus, velut ingenii hæredem regia munificentia ſe transfudit. . . . Plures & Hollandiæ & Galliæ & Italiæ Univerſitates vehementiſſimè ab Autore opus poſtularunt propriis impenſis ſeſe edituras pollicitæ, quas tamen omnes Auguſtiſſimo* Chriſtinæ *nomini prudens poſthabuit* Borellus, *& à cujus humaniſſimâ Majeſtate tantum ſibi honoris conferri ſentiebat, gratum ei veluti animi ſui monumentum, id opus, ære quidem perennius, ſtare juſſit.*

Dans la ſeconde Partie de cet Ouvrage le même Editeur dit dans la Preface: . . *Debes & hanc Partem Heroïcæ Reginæ* Chriſtinæ *beneficentiæ, quæ ſicuti. . . . quod Reges habent.*

Magnificum & ingens, nulla quod rapiat dies,
Prodeſſe miſeris, ſupplices fido lare
Protegere. . . .

auguſtiſſimè in viventes exercet: ita extinctos eruditorum cineres inexhauſtâ munificentiâ novit excitare, & à letheâ caligine vindicare.

L'Editeur promet au reſte de publier ſéparément les autres ſujets que *Borelli* avoit traités dans l'Academie de *Chriſtine* à *Rome*, mais je ne ſais ſi cela a jamais vu le jour.

Cepen-

Digitized by Google

qu'il étoit vrai que la Reine avoit voulu être enveloppée dans les contestations & les disputes qui s'étoient élevées là-dessus entre *Marchetti* & *Viviani*; mais qu'elles avoient été maniées avec cette discrétion & modestie que *Christine*, leur Bienfaitrice, n'en avoit point été incommodée. Mr. *Gering* ajoute que si (moi *Arckenholtz*) j'avois trouvé à propos de faire de pareilles recherches en *Italie*, [comme je l'avois fait des Littérateurs du Siécle de la Reine] des Instrumens, & de l'Histoire des Instrumens d'Astronomie, d'Optique, de Méchanique, d'Anatomie & de Chirurgie; la plupart d'une nouvelle façon, conformément aux lumiéres de la Reine, j'aurois laissé à la Postérité, pour la gloire de *Christine* & de la *Suède*, un riche Magazin de magnifiques matériaux.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

En remerciant Mr. *Gering* de toutes ces belles découvertes, je lui dis que comme les Belles-Lettres faisoient l'étude favorite du Siécle de la Reine, je m'étois cru autorisé à entrer dans quelque détail sur la relation qu'elle avoit eue là-dessus avec les premiers Savans de ce tems-là; que si ce détail n'étoit pas du goût de Mr. *Gering*, j'espérois qu'il voudroit bien le supporter, comme le font les Littérateurs à l'égard des Mathématiciens, lorsque ceux-ci descendent jusqu'aux infiniment petits, que d'autres Savans regardent comme des choses séches & décharnées; que s'il avoit la bonté de me communiquer encore d'autres particularités des savans Mathématiciens *Italiens*, avec lesquels *Christine* avoit entretenu quelque commerce littéraire, sur-tout au sujet de l'histoire des nouveaux Instrumens dont il m'avoit parlé, & qui avoit échappé à mes recherches, il m'obligeroit beaucoup, & plus encore le Public, qui seroit ravi d'apprendre de pareilles nouveautés.

En attendant, je m'adressai à Son Eminence Mr. le Cardinal *Passionéi*, sur la permission que le *Pape* (qui remplissoit alors avec tant d'éclat le Siége de *Rome*) avoit accordée de me faire part des Manuscrits de la Reine qui se trouveroient dans les Bibliothéques de *Rome*, en le suppliant de faire rechercher dans celle du *Vatican* les correspondances de *Christine* avec ces Savans & autres. En même tems je priai Mr. le Chevalier *d'Eggers* d'engager Mr. le Conseiller *Bianconi*, Médecin de la Cour de *Dresde*, à demander pareille communication à Mr. *Zanotti*, Secretaire de la célébre Académie de *Bologne*, à laquelle le Comte *Marsigli* avoit légué tous ses Manuscrits, & probablement les Lettres qu'il avoit reçues de cette Princesse. Mais autant que Mr. *Bianconi* parut peu disposé à se prêter à mes vues, autant Mr. le Cardinal *Passionéi* marqua d'empressement à m'honorer de sa Réponse, par laquelle j'appris que ces sortes d'Ecrits de la Reine n'étoient point entrés dans la Bibliothéque du *Vatican*...

Ainsi destitué du secours de Mrs. les *Italiens*, il ne me resta que Mr. *Gering*, qui eut la complaisance de s'expliquer ultérieurement sur ce qu'il pouvoit se souvenir d'avoir lu touchant les Ouvrages des Savans d'*Italie* qui

Cependant on trouvera l'Extrait de *Motu Animalium* dans les *Acta Erudit. Lips.* ad ann. 1682, pag. 351. &c.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

qui avoient travaillé ſous les auſpices de la très-illuſtre Reine de *Suède*. Il m'apprit entre autres choſes qu'elle avoit eu une grande liaiſon avec le Général Comte *de Marſigli*, qui frappé d'admiration de la grandeur du génie & de l'incomparable ſavoir de cette Princeſſe en tout genre de Sciences, lui avoit dédié, à ſon retour de *Conſtantinople*, ſon premier Ouvrage du *Bosphore de Thrace* (*a*); qu'on n'ignoroit pas qu'après la mort de la Reine, quelques Cardinaux & quelques Domeſtiques de *Chriſtine*, cherchérent à profiter de ſes Tréſors littéraires & de ſes Cabinets; que comme ce qui regardoit les Mathématiques, la Phyſique & l'Hiſtoire Naturelle ne les éblouiſſoit pas tant que le reſte, le Comte eut le bonheur d'en ramaſſer les débris; qu'après avoir fondé le célebre Inſtitut de *Bologne* avec la concurrence & par les libéralités du Souverain Pontife qui étoit alors Archevêque de cette belle Ville, il lui légua tous ſes Livres, Papiers, Cabinets, & Collections des Raretés qu'il avoit recueillies des quatre parties du Monde; qu'il étoit à préſumer que les Lettres des Savans *Italiens*, employés à travailler ſous les auſpices & ſuivant les vues de Sa Majeſté, y étoient auſſi entrées avec ſes propres Lettres, Inſtrumens de Mathématique & de Phyſique &c. & quelques Opérations Chymiques, le tout orné d'Inſcriptions à l'honneur & à la gloire de la Reine (*).

Cette Reine, continua Mr. *Gering*, gracieuſa de-même quantité d'autres Savans, & plus particuliérement *Alph. Borelli*, qui étoit en diſpute avec *Viviani* & *Etienne d'Angeli*, dans laquelle entra *Marchetti*, qui avoit auſſi des démêlés avec le Pére *Vanni* & le célébre Architecte *François Blondel*. L'hiſtoire de ces vieilles querelles a été renouvellée de nos jours à l'occaſion d'une guerre allumée entre ledit *Marchetti* & le Pére *Grandi* vers l'an 1710.

Cette grande Reine étoit fort au fait des diſputes de ces Géométres, dont ſe mêlérent quelques Cardinaux, principalement de la Maiſon de *Médicis*. Elle y intéreſſa auſſi quelquefois la célébre Académie *del Cimento*, qui a tant contribué au progrès de la Phyſique Expérimentale, comme on le voit par les *Lettere Scientifiche*, & encore dans une autre Collection de Lettres du Comte *Magalotti*, Secretaire de cette Académie, mais dont j'ai oublié le titre.

Une bonne partie des particularités des Ouvrages de *Borelli*, comme 1. *de Vi percuſſionis*, 2. *de Motibus à Gravitate*, 3. *de Inventore Teleſcopii*, 4. *Libri* 5. 6 & 7. *Apollonii ex Arabico manuſcripto reſtituti*, 5. *de Motu Animalium*, dédié à la Reine avec quelques autres Piéces, la plupart compoſées par les libéralités de la ſavante *Chriſtine*, ſe trouve dans la *Vie de Borelli*, imprimée en *Italie*. Son Ouvrage *de Motu Animalium* donne à cette

(*a*) *Il eſt parlé de ce Livre dans les* Acta Lipſienſia *ad annum* 1686. *Supplément, Tom. I. p.* 207. *&c. & dans les Mémoires de la vie du Comte* de Marſigli *par* Quincy *Tom. I. pag.* 65. *& Tom. IV. p.* 2.

(*) J'ai tâché d'en avoir connoiſſance ſans avoir pu y parvenir, comme je l'ai marqué ci-deſſus.

Digitized by Google

cette Princeſſe un luſtre & une ſource de gloire infinie. J'ai moi-même, dit Mr. *Gering*, employé bien du tems dans ma jeuneſſe à démontrer analytiquement la Synthéſe de l'Auteur, à la façon des Anciens, pour rédiger en quelques formules Algébraïques le nombre aſſez grand de ſes propoſitions méchaniques, & je me flatte d'y avoir un peu réuſſi. Le célébre Mr. *Varignon* dans ſa *Nouvelle Méchanique* ayant cru une de ces propoſitions inſoutenable, & Mr. *Parent* dans ſes *Recherches Phyſico-Mathématiques* en ayant attaqué pluſieurs un peu impoliment, le ſavant Médecin *Zandrini* vint au ſecours de *Borelli* avec beaucoup de ſolidité. Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Les démêlés entre *Marchetti*, *Viviani*, le Pére *Grandi* & quelques autres ſont déduits dans la *Lettera*, *nella quale ſi ribattano l'injuſte accuſe date dal P. D. G. G.* ad *Aleſſandro Marchetti*. *Lucca* 1711., & l'hiſtoire la plus complette des guerres littéraires entre ces Savans *Italiens* ſe trouve dans la *Riſpoſta Apologetica de P. D. Guido Grandi Camaldoleſe*, *alle oppoſizioni del Sgr. A. M.* [c'eſt-à-dire *Aleſſ. Marchetti*] La ſeconde Lettre de *Marchetti* en réponſe à l'Ouvrage du *P. Grandi* à *Lucca* 1713. in 4. contient très-peu de choſes réelles (*a*).

Les deux Lettres dans le Traité de *Caſſini*, [c'eſt toujours Mr. *Gering* qui parle] ſur les Cométes, dédié à la Reine, donnent quelques particularités de ſes études Aſtronomiques (*b*), & dans le Livre même [original encore de notre tems] il eſt dit qu'elle avoit expreſſément ordonné de comparer les Obſervations faites en ſa préſence & avec ſon ſecours, avec les calculs & les obſervations faites en *France* par les plus habiles Mathématiciens. Il eſt imprimé dans les *Miſcellanea Italica de Gaudent*: *Roberti in Roma* 4. vers la fin du dernier ſiécle.

Ce même Recueil eſt d'ailleurs remarquable par quelques curioſités Aſtrologiques de *Mezzavacha*, fameux Aſtrologue du tems de la Reine, accuſée de donner trop dans les ſuperſtitions de l'Aſtrologie Judiciaire (*c*). Reſte à ſavoir ſi ce Savant étoit à ſes gages. Au moins il n'y eut Médecin, ou Phyſicien de réputation en *Italie*, qui n'eût des relations avec elle, & qui n'eût recours à ſon vaſte génie & à ſes ſavantes vues.

Voilà à peu près à quoi ſe réduiſent les remarques de feu Mr. *Gering* ſur les Savans *Italiens* qui avoient eu quelque liaiſon avec *Chriſtine*. J'ai cru devoir inférer ici ces remarques, perſuadé qu'elles ſeront lues avec plaiſir par les Amateurs de cette ſorte d'étude. Je reprendrai le fil des autres Obſervations qui me reſtent encore à faire en forme de ſupplément à ſes Mémoires.

Pour preuve de l'attachement de la Reine à la *France* & de l'animoſité de celle-ci contre la famille d'*Oxenſtierna* avant la concluſion du *Traité de Weſtphalie*, nous allons tranſcrire un paſſage du Pére *Bougeant*, qui ſe trouve dans des Dépêches *Françoiſes* qui avoient été vendues aux *Eſpagnols*. Il y étoit avéré „ que la Cour de *France* étoit perſuadée que les *Oxenſtierna* „ ne lui étoient point favorables; que cette Cour s'en exprimoit en ter- Chriſtine, *animée par la* France *contre les* Oxenſtierna. *Tom. I. p.* 108. 120. *&c.* 153.

„ mes

(*a*) *L'Extrait de ces Ouvrages ſe trouve dans les* Acta Lipſienſia *ad annum* 1712. *p.* 154. *&c.*

(*b*) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. II. p.* 146 *&c.*

(*c*) *L. c. Tom. II. pag.* 208. *&c.*

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

, mes pleins de reſſentiment; qu'elle en avoit porté plainte à la Reine de „ *Suède*, & que cette Princeſſe, qui ne les aimoit pas, avoit demandé à „ la Cour de *France* des Lettres contre eux pour l'autoriſer à les maltrai„ ter, ou à les décréditer. Les *Eſpagnols*, ajoute *Bougeant*, ne pou„ voient pas manquer de communiquer cette découverte au Baron *Jean* „ *Oxenſtierna* au *Congrès d'Oſnabrug*. . . La Reine de *Suède*, qui ſe trou„ voit compromiſe, ne pouvoit qu'en être mortifiée; & la Cour de *Fran„ ce*, qui craignoit que les *Oxenſtierna*, pour ſe venger, ne miſſent tout „ en uſage pour rompre l'alliance des deux Couronnes, ne ſavoit quel „ reméde apporter à ce malheur. Le Cardinal *Mazarin* ſe donna beau„ coup de peine pour donner à cette affaire un tour favorable, mais inu„ tilement; elle n'eut pourtant pas les ſuites fâcheuſes qu'il en avoit ap„ préhendées. *Chriſtine*, prévenue par Mr. *Chanut* qui avoit gagné ſa „ confiance, mépriſa, dit *Bougeant*, comme Souveraine, le reſſenti„ ment impuiſſant qu'en pourroient avoir les *Oxenſtierna*; & il fallut que „ ceux-ci, dans l'impuiſſance de ſe venger, fiſſent ſemblant d'être ſatis„ faits des explications bonnes ou mauvaiſes que les *François* leur donné„ rent (*). On dit que les *Oxenſtierna* voulurent bien faire ſemblant de „ croire que les Lettres étoient ſuppoſées ou falſifiées par les *Eſpagnols*... „ (*a*)". Ceci ſe paſſa dans le tems que les Miniſtres Plénipotentiaires de *France* reprochoient à ceux de *Suède* de ne vouloir pas conclure la Paix d'*Allemagne*, dont ils ſe plaignirent même par une Lettre, adreſſée là-deſſus à *Chriſtine* en particulier. Mais les *Suédois* ayant les premiers achevé leur Traité, les *François* en reculérent la concluſion plus que jamais. Ceux-ci s'en allarmérent d'autant plus, que la conduite de la *Suède* leur paroiſſoit préciſément la même que celle qu'avoient tenue les Députés des *Provinces-Unies*, & dont l'exemple, comme le dit le Pére *Bougeant*, faiſoit trembler l'Ambaſſadeur de *France*. Ceux de *Suède* s'en juſtifiérent, & les *François* avoient tort de prétendre que les *Suédois* fiſſent céder leur propre intérêt à celui d'autrui. Cependant le Miniſtére de *France* en fut quitte pour la peur (*b*).

V. l'Appendice N. XXIV. Tom. I. p. 121. & 122.

La Paix générale étant conclue, la *France* n'épargna ni ſoins, ni inſtances pour que la *Suède* fît paſſer à ſon ſervice les Troupes qu'elle congédieroit. J'ai déjà rapporté les raiſons qui y mirent obſtacle. Cependant, comme j'ai trouvé dans une Lettre de *Chanut* à *Axel Oxenſtierna*, qu'environ le tems du Traité de *Nuremberg* la *France* avoit obtenu un Régiment de mille hommes, dont les Officiers & les Soldats étoient tous *Suédois*, il ſe peut que ceci ait donné occaſion à quantité de *Suédois* de s'engager au ſervice de la *France*, & qu'il y a toujours des Régimens entiers, déſignés ſous le nom

Tom I. p. 149 &c. Engagement des Suédois au ſervice de la France.

(*a*) *V.* Bougeant *Hiſtoire du Traité de Weſtphalie à l'année* 1647 *p.* 317. *& à l'année* 1648. *p.* 431-434.

(*b*) *V. Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 129 *&* 131.

(*) Cependant ce tour de fineſſe & d'autres pareils, les confirmérent de plus en plus dans le ſentiment du Grand-Chancelier, de ne pas s'engager légérement avec la *France*. Voyez les Mémoires de *Chriſtine*, Tom. II. pag. 218 & not.

Digitized by Google

nom de leurs Chefs nationaux. Une autre queſtion ſeroit, quel avantage ces engagemens ont procuré à la Nation, & combien de grands Capitaines ſont enfin ſortis de cette pépiniére pour le ſervice de leur Patrie? Dans ſa Lettre *Chanut* dit entre autres choſes: *jam totus Rex meus in eo jam eſt, ut ad bellum contra* Hiſpanos *ſe paret....] Noluit tamen moleſtâ poſtulatione Coronæ* Sueticæ *gravis eſſe, mihique mandavit, ut ejus nomine peterem mille tantùm pedites* Suecos *ſub Tribuno Centurionibusque ejusdem Nationis, noſtriſque ſtipendiis militaturos. Quamvis autem modicum videri poſſit iſtud præſidium, magni tamen auxilii loco habebitur à Rege, tum propter veterani militis robur, famamque* Sueticæ *Genti per tot egregia facinora quæſitam, tum ut in Orbe Chriſtiano, manifeſtum fiat, Coronarum amicitiam mutuamque connexionem Pace Germanicâ non eſſe ſolutam.* . . . Il ajoute que la Reine & le Sénat y avoient conſenti, & il prie le Grand-Chancelier, qui étoit alors à la campagne, de l'approuver auſſi (*a*).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Au ſujet du Comte *Corvitz Ulfelt*, j'ai ſuffiſſamment prouvé, dans ma Réponſe à la Lettre de Mr. *de Holberg*, que *Chriſtine* étoit en droit de le prendre ſous ſa protection. Néanmoins ayant depuis reçu une Lettre étendue & remarquable de la Reine au Roi de *Dannemarc*, où elle ſoutient la même théſe par des raiſons importantes, ainſi qu'une autre Lettre de ce Comte aux *Etats-Généraux* avec leur réponſe, dans laquelle il ſe plaint du tort que ce Monarque lui a fait, je pourrois les inſérer dans l'Appendice, en ajoutant ici qu'il y a encore de lui d'autres particularités intéreſſantes dans les Lettres d'*Hannibal Seeſted*, qui ſe trouvent dans les *Papiers-d'Etat* du Secretaire *Thurloe* (*b*).

V. l'Append. No. L.

V. L'Append. No. XXV & XXVI.

Il y a auſſi dans ces *Papiers* (*c*) des Dépêches, qui éclairciroient fort ce que j'ai rapporté dans mes Mémoires, au ſujet de l'empreſſement de *Chriſtine* pour l'élection du Fils ainé de l'Empereur *Ferdinand III.* à la Dignité de *Roi des Romains*, dans le tems que la *France* & les autres Etats s'y attendoient le moins. On y lit que les Ambaſſadeurs *Pimentelli* & *Montecuculi* étant en *Suède*, avoient négocié un mariage entre ce *Roi des Romains* & *Chriſtine*, qui ſe feroit accompli ſi le Prince ne fût venu à mourir inopinément, l'année même que la Reine abdiqua la Couronne. Il eſt donc fort probable, comme nous l'avons remarqué ci-deſſus (*d*), que l'eſpérance de devenir un jour Impératrice, aura porté *Chriſtine* à quitter le Sceptre de *Suède*, & que cette raiſon, ſi conforme à ſon ambition, fut une des principales qui l'engagea à renoncer au Trône de ſes Ancêtres.

Tom. I. p. 163. 383 & not. &c.

Je rectifierai ici une faute que j'ai faite en avançant que l'Archiduc *Léopold*, Gouverneur des *Pays-Bas*, devint enſuite Empereur. Ce fut le Fils puiſné de l'Empereur *Ferdinand III.* de même nom, qui fut élu; l'Archiduc *Leopold* étoit Oncle de celui-ci.

T. I. p. 454. n.

Je me ſuis encore trompé, quand j'ai dit que l'Electeur de *Mayence*, de la Famille de *Schoenborn*, avoit donné ſa Niéce en mariage au Fils de *Boine-*

(*a*) *Cette Lettre eſt du* $\frac{11}{21}$ *Février* 1650. *dans les Epiſtol.* Salvii *pag.* 192.

(*b*) *State-papers of* Thurloe, *Tom. I. p.* 357. *&c.* 698. *&c.*

(*c*) *V. State-papers of* Thurloe, *Tom. I. p.* 259. *&c.* 389. *Tom. II. p.* 111. *&* 170.

(*d*) *Voyez le Tome III. de ces Mémoires pag.* 144. *not.*

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II. *Tom. I. p. 447.*

nebourg. Au contraire ce fut le Neveu de l'Electeur qui épousa la Fille de *Boinebourg* (*a*).

J'ai donné la Lettre de la Reine à *l'Académie Françoise*, telle qu'elle a été insérée dans l'Histoire que Mr. l'Abbé *d'Olivet* a publiée de cette Académie. Mais quoiqu'il faille entendre qu'elle a été copiée sur l'original même, j'ai pourtant de la peine à croire que *Christine* l'ait finie par ces mots, *je serai toujours, Messieurs, très-affectionnée à vous servir.* Ce seroit presque l'unique exemple où elle auroit relâché de l'étiquette du Cérémonial, dont elle fût toujours jalouse jusqu'au scrupule. Au sujet de sa fameuse Lettre de l'an 1686 sur les Dragonades de *France*, que l'Imprimeur avoit finie par un *je suis*, elle dit que ce n'étoit qu'envers un petit nombre de personnes qu'elle se servoit de cette expression. Je souscrirois plus volontiers à ce que dit Mr. l'Abbé *d'Olivet*, qu'elle avoit enjoint au Baron *Sparre*, Ambassadeur de *Suède*, de faire à l'Académie des complimens de sa part. Cela est dans l'ordre.

Lettre sur la Conversion de Christine. *Tom I. p. 433 &c.*

Sur l'article de la Conversion de *Christine* à la *Religion Catholique-Romaine*, je suis entré dans un grand détail, ayant recueilli tout ce que des Ecrivains de marque en ont pu dire. J'ai vu depuis avec satisfaction, que mon récit est exactement conforme à la relation que le Pére *François Malines* Jésuite, un des principaux instrumens de cette Conversion, en donne dans sa Lettre à un de ses Amis vers l'an 1656. Cette Lettre mérite d'autant plus d'avoir place dans l'Appendice, qu'elle sert à fixer un jugement certain sur une affaire qui a été rapportée si différemment (*).

L. c. p. 471. &c.

V. l'Append. No. XXVII.

J'ajoute encore ici une satyre bien mordante contre la Reine, sortie sans-doute de la plume de quelque zélé *Protestant*, mais assez mauvais Poëte.

Vandaliæ nemo Reginam errare negavit
Per mare, per terras errat ubique vagans,
Teutonas, Hispanos, Gallos, Italosque, Gothosque
Experta, annon sit verè ea Catholica?
Christina, *exclamas*, Christum *fugitiva relinquit,*
Et miseram à verâ plangis abire fide.
Ah! nimium falsus fidei dispendia luges,
Nullâ imbuta fide deseret illa fidem?
Cum vellet Christina *sacris regnisque paternis*
Exire, ad Latios transfugitura Deos,
Cur non ad Galli *deflexit sceptra potentis?*
Cum tamen à Christi *nomine nomen habet.*

Nutanti

(*a*) *V. Commerc. Epistol. Boineburg. &c. Tom. II. p. 1156 & 1218.*

(*) J'ai eu de *Rome* une copie de cette Lettre, tirée de la Bibliothéque du Cardinal *Al. Albani*; une autre m'a été communiquée précédemment par Mr. *Rousset de Missy*, si connu, par nombre d'Ouvrages, dans la République des Lettres.

Digitized by Google

Nutanti Heſperiæ *malens ſuccedere tecto*
Dudum Catholico *de grege nempe fuit.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Mr. *de Berch*, Conſeiller de la Chancellerie de *Suède*, m'ayant fait part de certaines circonſtances touchant Mr. *de Bioernklou*, qui pourroient contribuer à rectifier & à amplifier quelques-unes de celles que j'ai rapportées à ſon ſujet, j'aime mieux renvoyer le Lecteur à l'Hiſtoire Métallique des illuſtres *Suédois*, à laquelle Mr. *de Berch* travaille depuis long-tems. Elle renfermera des Anecdotes connues juſqu'ici de peu de perſonnes, & je ne doute nullement qu'il ne réponde aux impertinences que Mr. le Maréchal de *Grammont* a débitées, tant ſur le compte de Mr. *de Bioernklou*, qu'à l'égard de la Nation *Suédoiſe* (*a*). En attendant, j'inférerai ici ce que ce Maréchal a dit du Roi *Charles-Guſtave* après ſa mort:

Tom. I. p. 332. & 442. T. II. p. 159.

Remarque ſur les Mémoires de Grammont.

„ Jamais Prince n'a eu de plus grandes qualités que le feu Roi de *Suè-* *T. II. p.*
„ *de*. Il ne cédoit guéres en valeur, ni en connoiſſance de la guerre, à *34.*
„ ſon prédéceſſeur *Guſtave*. La force de ſon eſprit remuoit facilement un
„ corps peſant, & ſi accablé de graiſſe, qu'il en étoit quaſi monſtrueux.
„ Il faiſoit de ſa main les dépêches à ſes Ambaſſadeurs & à ſes Généraux
„ d'armée, & il y en avoit ſouvent de fort longues. Son courage dans
„ les occaſions importantes, & où il voyoit que ſa perſonne étoit abſolu-
„ ment néceſſaire, lui faiſoit oublier qu'il étoit Roi; & pour engager
„ ſes troupes à bien faire en ſuivant ſon exemple, il ſe mettoit à leur tê-
„ te, puis ſe mêloit avec les Ennemis comme un ſimple Soldat. De pa-
„ reils hommes ſont bien redoutables.

„ Son ambition démeſurée lui faiſoit quelquefois concevoir des chimé-
„ res, qu'il ne laiſſoit pas d'exécuter; & tout le monde lui a vu mettre à fin
„ des entrepriſes étonnantes; entr'autres celle d'avoir fait paſſer un bras
„ de mer à ſon armée ſur la glace, pour combattre ſes Ennemis qui ſe cro-
„ yoient fort en ſûreté de l'autre côté, ſera difficilement crue de ceux
„ qui viendront après nous; & dans les occaſions où il ſe trouvoit preſſé
„ d'un nombre infini d'Ennemis, qui devoient l'accabler, comme on l'a vu
„ en *Pologne*, il s'en démêloit ou par miracle, ou par la force de ſon bras,
„ ou de ſon eſprit. Du reſte, ne tenant point ſa parole, & auſſi peu re-
„ connoiſſant pour ceux à qui il avoit les derniéres obligations, & qui ſe
„ ſacrifioient pour lui.

„ Ce Prince, continue *Grammont*, étoit emporté dans le vin, dont il
„ prenoit à outrance, & avoit le défaut dans ces momens de ſe trop dé-
„ couvrir, comme il parut à une débauche qu'il fit avec *d'Avaugour*, Am-
„ baſſadeur du Roi à ſa Cour, auquel il dit ces paroles avec une cordia-
„ lité *Suédoiſe*: *Tu es un très-bon & très-valeureux Gentilhomme, que j'ai-*
„ *merois tout-à-fait ſans une qualité que tu as; c'eſt que tu es né François.*

„ Le lendemain, (c'eſt toujours *Grammont* qui parle) après avoir dor-
„ mi ſur ſa ſottiſe, il voulut la raccommoder, & fut trouver *d'Avaugour* à
„ ſon logis pour lui témoigner le déplaiſir qu'il avoit d'un diſcours que le
„ vin lui avoit fait tenir la veille, & ſur lequel il croyoit qu'il n'avoit fait
aucu-

(*a*) *Voy. ſes Mémoires, Tom. II. pag. 94-96.*

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

„ aucune réflexion. Mais *d'Avaugour*, qui étoit ferme, haut, hardi, & „ qui aimoit ſon Maître, lui repartit ſur le champ qu'il ſavoit bien qu'en „ *Allemagne* on croyoit que le cœur parloit quand on étoit ivre, & „ qu'ainſi il n'avoit pu s'empêcher de rendre compte au Roi ſon Maî„ tre, dès le même matin, d'un diſcours auquel il ne ſe ſeroit jamais at„ tendu, en quelque état d'ivreſſe que Sa Majeſté eût pu ſe trouver, vu „ la maniére dont le Roi l'avoit ſecouru & aſſiſté dans ſes beſoins les plus „ preſſans. Je laiſſe, dit *Grammont*, après cela, à juger ſi nos larmes „ pour la perte d'un tel Allié ne doivent pas être promptement eſſu„ yées (*a*).

Ne diroit-on pas que hors la juſtice que Mr. *de Grammont* n'a pu refuſer aux hautes qualités de *Charles Guſtave*, il s'eſtime au reſte aſſez qualifié pour traiter de pair à compagnon avec des Princes ſouverains & des Têtes couronnées? Sans une idée auſſi chimérique que celle-là, il ne lui ſeroit pas venu dans l'eſprit de parler d'un grand Roi & de toute une Nation avec ſi peu de reſpect ici & en d'autres endroits de ſes Mémoires (*b*). Mais telle eſt la préſomption de ces Meſſieurs. Ils croyent que tout leur eſt permis, & ils ſe perſuadent que le Public ajoutera foi aux ſottiſes qu'ils avancent hardiment. Heureuſement on eſt revenu de cette erreur. Que Mr. le Maréchal *de Grammont* ne faſſe pas tant valoir les ſecours que la *France* accorda au Roi *Charles-Guſtave* dans ſes beſoins. Ce Prince connoiſſoit par ſa propre expérience dans la Guerre tricennale d'*Allemagne*, combien on pouvoit ſe fier à des promeſſes dictées par la politique, quoique ſtipulées par des Traités ſolemnels. Quant à cette guerre de *Pologne* & de *Dannemarc*, c'étoit très-peu de choſe que les ſubſides de la *France*, en comparaiſon des grandes diverſions que fit le Roi en faveur de cette Couronne, leſquelles lui procurérent une paix ſi avantageuſe avec les *Eſpagnols* dans *l'Ile des Faiſans*. Tout homme verſé dans l'Hiſtoire de ce tems-là, & de ce qui ſe paſſa entre les années 1674 & 1680, remarquera bien de quel côté le manque de reconnoiſſance a été le plus viſible (*c*).

Lettre d'Algernoon Sidney au ſujet de Chriſtine.

Nous avons rapporté les divers propos que l'on tint ſur les raiſons qui engagérent *Chriſtine* à entreprendre le voyage de *Rome* vers la *Suède*, auſſi-tôt qu'elle apprit la mort du Roi *Charles-Guſtave* (*d*). Voici la converſation qu'eut à ce ſujet le célébre Chevalier *Algernoon Sidney* avec la Reine à *Hambourg*, & dont il fit part à *Robert*, Comte de *Leyceſter* (*). „ Je „ laiſſai, *lui dit-il*, la Reine *Chriſtine* à *Hambourg*, qui avoit intention de „ ſe

(*a*) *Mém.* de Grammont, *l. c. pag.* 99-101.
(*b*) *Entre autres au Tome II. pag.* 94-97.
(*c*) *Mém de* Chriſtine, *Tom. II. p.* 160 *&c.*
(*d*) *Voy. id. Tom. II. p.* 41. *&c.*

(*) Cette Lettre eſt datée de *Francfort ſur le Main* le 8. Septembre de l'an 1660. Je la tiens en *Anglois* de la bonté de Mr. le Conſeiller *Moſcou* de *Leipzig*. Elle ſe trouve imprimée dans le Recueil de *Letters and Memorials*, publié par *Arthur Collins*, Tom. II. p. 695. *Sidney* eut le malheur d'avoir dans la ſuite la tête tranchée en *Angleterre*. Mém. de *Chriſtine*, T. II. p. 38.

Digitized by Google

„ ſe rendre en *Suède* avant la Diéte, qui commencera le 22 de ce mois „ (Septembre) à *Stockholm*. On croit qu'elle a formé de grands deſſeins, „ dont chacun juge ſuivant ſes idées. Quelques-uns penſent qu'elle pré- „ tend à la Couronne; d'autres qu'elle veut ſe contenter de la Régence; „ il y en a qui diſent qu'elle eſt employée par la Cour de *Rome* pour ſemer „ la diſcorde en *Suède*, & qu'elle ſe ſervira pour cela du mécontentement „ du Prince *Adolphe-Jean* (*); d'autres qu'elle a deſſein de ſe marier avec lui.

„ Je me ſuis beaucoup entretenu avec elle, & je ne crois rien de tout „ ceci. Elle a une grande averſion pour le Prince *Adolphe*, à qui l'on ne „ peut rien confier, n'étant pas fait pour de grandes affaires.

„ Quand elle réſigna la Couronne, elle avertit publiquement le Sénat „ de ne pas le faire parvenir à la Couronne, en cas que ſon Frére mourût „ ſans laiſſer de fils, parce qu'il n'étoit pas propre au Gouvernement; mais „ qu'au-contraire il étoit d'un mauvais naturel, & qu'il ne poſſédoit aucune „ qualité propre à lui aider à porter un ſi peſant fardeau. En conſéquence, „ par un Acte du Sénat, qui fut confirmé à la Diéte ſuivante, on déclara „ que la Couronne ſeroit ſeulement tranſmiſe aux légitimes Héritiers mâ- „ les du Roi, & qu'au défaut de ceux-ci le pouvoir de l'Election revien- „ droit au Sénat & aux Etats. C'eſt ce qui exclut le Prince *Adolphe* de ſa „ prétention d'être Connétable (à quoi le Roi défunt l'avoit nommé dans „ ſon Teſtament), de peur qu'étant maître de l'Armée il n'attentât quelque „ choſe au préjudice du jeune Roi, ou que ſi ce dernier venoit à mou- „ rir, il ne tâchât de ſoutenir par-là ſes propres prétentions. Cependant „ il en a écrit à la Reine *Chriſtine* pour l'engager dans ſes intérêts, en lui „ offrant ſes plus grands ſervices en reconnoiſſance.

„ J'ai eu part, *dit Sidney*, du contenu de cette Lettre, & j'ai vu la ré- „ ponſe là-deſſus, laquelle, s'il a tant ſoit peu de bon-ſens, lui ôtera tou- „ te eſpérance d'être favoriſé par la Reine.

„ Un ou deux jours avant mon départ de *Hambourg*, je lui parlai des „ opinions que le peuple avoit de ſes prétentions à la Couronne, ou à la „ Régence. Elle me répondit franchement qu'il n'y avoit qu'un établiſſe- „ ment pour elle en *Suède*, & que comme elle y avoit renoncé, elle n'y „ prétendroit jamais plus, ni ne ſeroit ſatisfaite elle-même d'aucun autre. „ Je ne prends pas ceci tout-à-fait au pied de la lettre, parce qu'elle me „ l'a dit (car les affaires où j'ai été employé ces années paſſées, m'ont „ appris à être moins crédule que je ne l'ai été) mais parce que l'impoſ- „ ſibilité de rien effectuer eſt trop viſible, & qu'elle a trop d'eſprit & d'in- „ telligence pour ne s'en pas appercevoir. Car ſans parler de l'averſion „ qu'on a pour ſa Religion, & le peu d'apparence que les jaloux *Suédois* „ vouluſſent ſe fier à ſon changement, aucun Gouvernement ne fait plus de „ plaiſir au Sénat & à la Nobleſſe que celui de la Minorité de leurs Rois:

„ car

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

(*) Il étoit Frére du Roi *Charles-Guſtave*, alors mort depuis peu. Les Etats de *Suède* avoient ôté à ce Prince la tutéle de ſon Neveu le jeune Prince héréditaire. Voyez ces Mém. l. c. pag. 79. &c.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

„ car à-préſent ils ont le pouvoir en main, au lieu qu'avant cela ils dépendoient de la volonté du Roi; & ils ſe porteront plus difficilement „ à innover à-préſent quelque choſe, que quand le dernier Roi étoit en „ vie.

„ Ces raiſons & pluſieurs autres me convainquent que ſon unique ſoin „ ſera de s'aſſurer dans cette Diéte de ſa Penſion viagére de 200000 Riſ„ dalers par an, qu'elle s'étoit réſervée en réſignant la Couronne, dont, „ dans ces quatre derniéres années, elle n'a reçu que la dixiéme partie: „ & cela fait, elle retournera à *Rome*, où elle a de grands deſſeins, (dont „ je pourrai parler plus pertinemment une autre fois) & c'eſt-là qu'elle „ a intention de vivre & de mourir.

„ L'Ambaſſadeur de *France* a ordre de lui rendre tous les ſervices poſ„ ſibles, & elle s'eſt propoſé de reſter à *Hambourg* juſqu'à ce qu'il ait „ réponſe aux Lettres qu'il a écrites à *Stockholm* touchant ſa réception. „ Cette précaution étoit très-néceſſaire; car quoique les principaux Mem„ bres du Sénat lui ſoient redevables de leur fortune, perſonne ne peut „ pourtant être garant que ſi elle y alloit ſans aucune ſûreté, elle ne „ paſſât le reſte de ſa vie dans quelque Château en *Suède*, au-lieu de la „ paſſer dans ſon Palais à *Rome*".

Cette Relation du Chevalier *Sidney* s'accorde très-bien avec celle que j'ai donnée de ce voyage de *Chriſtine* pour la *Suède*, où j'ai auſſi décrit ce qui lui arriva pendant le ſéjour qu'elle y fit (*a*). J'ai de-même remarqué que la Reine y aſſiſta aux funérailles de *Charles-Guſtave*, mais qu'elle ſortit de l'Egliſe avec les ſiens avant qu'on eût prononcé l'Oraiſon funébre (*b*). Rien n'échappoit à ſon exactitude; ou elle prenoit elle-même la peine de coucher par écrit les événemens qui concernoient ſa perſonne, ou elle en donnoit la commiſſion à ſes Secretaires. Auſſi j'ai trouvé parmi ſes Manuſcrits, reçus de *Rome*, une ample relation de ce qui ſe paſſa, que je placerai dans l'Appendice, comme étant ſans-doute inconnu en *Suède* (*c*).

Relation de Chriſtine *ſur l'enterrement de* Charles-Guſtave.

V. l'Appendice No. XXVIII.

Outre ce que j'ai eu occaſion de dire du grand Capitaine *Otton Guillaume*, Comte *de Königsmarc* (*d*), avec qui *Chriſtine* (comme nous le verrons dans la ſuite) entretint un étroit commerce de lettres après que la République de *Veniſe* eut confié au Comte le Généralat de ſes Troupes, j'inférerai ici la Lettre honorable que le Doge de cet Etat écrivit à ſon ſujet au Roi *Charles XI.* en le ſuppliant de permettre qu'il le retînt encore plus longtems à ſon ſervice pour le bien commun de la *Chrétienté*. La voici (*e*):

Au ſujet du Général, Comte de Königsmarc.

Au très-illuſtre & très-puiſſant Seigneur, CHARLES, par la grace de Dieu Roi de *Suède*, des *Gothes* & des *Vandales*, &c. ſe recommande, MARC-ANTOI-

(*a*) *L. c. Tom. II. p.* 43 *&c.*
(*b*) *Ibid. pag.* 55.
(*c*) *Elle ſe trouve dans le volume des Mſſ. des* Miſcellanea Hiſtorica *de la Reine, pag.* 334-342.
(*d*) *Mémoires, T. II. p.* 234.
(*e*) *Hiſtoire des Conquêtes des Vénitiens depuis* 1684. *juſqu'a* 1688. *par I. L. à* Bruxelles 1688. *pag.* 170-172.

Digitized by Google

ANTOINE JUSTINIANI, par la même grace Duc de *Veniſe*, qui lui ſouhaite toutes ſortes de proſpérités.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

„ Le Général *Königsmark* a fait voir une ſi belle & ſi particuliére conduite, & témoigné tant d'expérience dans les Campagnes qui ſe ſont faites au *Levant*, avec des ſuccès heureux & avantageux pour le ſervice de toute la *Chrétienté*, que dans le grand deſſein que l'on a formé pour la commune utilité du *Chriſtianiſme*, il lui appartient une très-louable & très-conſidérable part de la gloire qu'on a ſujet d'en eſpérer. Son mérite ſingulier éclate avec tant de force, qu'il en rejaillit des rayons ſur Votre Majeſté, qui a conſenti avec tant de généroſité à nous céder un ſujet ſi rempli de grandes qualités. Nous en recevons un très-grand ſecours, dont elle ſe prive cependant, en nous le laiſſant dans ces préſentes conjonctures favorables, pour abbattre & anéantir l'inſupportable orgueil des barbares *Ottomans*. Comme donc nous avons eu beſoin du grand appui dudit Seigneur Comte, que nous avons demandé & obtenu, & que nous en avons reſſenti les bons effets plus d'une fois pour arriver à une fin ſi heureuſe, nous avons cette confiance en V. M. que ſelon ſa haute bonté accoutumée, elle voudra bien permettre audit Seigneur Comte, comme nous l'en ſupplions, de continuer dans l'emploi qu'il ſoutient avec tant de gloire & tant d'applaudiſſement. Le zéle ardent & divin qui accompagne le courage héroïque de V. M. brillera d'autant plus purement & plus loin, que par ce moyen V. M. marquera combien elle eſt touchée de la gloire de Dieu & des intérêts de notre ſainte Foi, qu'elle prend beaucoup plus à cœur que tout le reſte des affaires du Monde. L'obligation que nous en aurons à jamais dans la mémoire pour en conſerver un éternel ſouvenir, nous fera chercher en toutes les occaſions les moyens d'y répondre par les mouvemens d'un extrême & très-intime ſentiment d'eſtime & de reſpect de tout notre cœur. Sur ce nous ſouhaitons à V. M. une ſanté parfaite qui ſoit de longue durée, & que tout ſuccéde à ſes ſouhaits. Donné en notre Palais Ducal le 17. Mars 1687.

Signé,

Giovanni Baptiſta Nicoloſi

Secretaire.

L'Auteur, dont on a tiré cette Lettre, rend témoignage aux grandes marques d'expérience, de valeur & de ſageſſe que ce Général fit éclater au ſervice des *Vénitiens* dans la guerre de la *Morée* (*a*).

Il ajoute que le Vicomte *de Turenne* & le Prince d'*Hannovre* y ſervirent comme Volontaires, & y donnérent des preuves de leur courage...; que le Sénat de *Veniſe* augmenta de 6000 ducats la penſion annuelle de *Königs-*

(*a*) *L. c. pag.* 169. 174. 188.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Königmarc; qu'il lui fit préſent d'un Baſſin d'or du prix d'autres 6000 ducats, pendant qu'on deſtinoit au Prince d'*Hanovre* un Bijou de 4000 ducats, & une Epée de 2000 au Vicomte *de Turenne*.....(*a*).

Particularités de la Reine Chriſtine *depuis l'an 1654. juſqu'à 1660.*

Mais je reviens à ce qui concerne plus particuliérement la Reine *Chriſtine*. Je me ſuis fort étendu dans mes Mémoires ſur ſes voyages depuis ſon Abdication. Cependant comme le grand Recueil des *Papiers-d'Etat & de Cabinet* de *Thurloe* (*), que j'ai eu occaſion de conſulter depuis ce tems-là, en contient pluſieurs particularités que je n'ai pas rencontrées ailleurs; j'en donnerai ici le précis, qui pourra ſervir, partie d'augmentation, & partie d'éclairciſſement pour celles que j'en ai déjà rapportées.

La Reine [écrit *Whitlock*, Ambaſſadeur de *Cromwel* à la Cour de *Suède*, à *Thurloe* (*b*),] perſiſte dans ſon intention de réſigner le Gouvernement entre les mains du Prince *Charles-Guſtave* ſon Couſin, pour voyager dans la meilleure partie de l'*Europe*. Elle parle de toutes les choſes humaines, non en Princeſſe, mais en Philoſophe *à Portieu* (†)..... *Pimentelli*, Ambaſſadeur d'*Eſpagne*, après avoir eu ſon Audience de congé, fut ſi ému, en parlant en Public à la Reine en Langue *Eſpagnole*, qu'il trembloit & avoit le viſage tout défait.... (*c*). La Reine, ayant envoyé ſa Bibliothéque & d'autres choſes précieuſes en *Flandres*, ne ſe ſoucie plus de ce qui a rapport aux Belles-Lettres; par conſéquent les penſions que les Savans tiroient d'elle, ceſſeront d'autant plus facilement, qu'elle-même ſera réduite à vivre avec économie; choſe qui lui a été inconnue juſqu'ici, & qui lui paroîtra ſans-doute étrange, après les largeſſes, ſouvent mal placées, qu'elle a faites par le paſſé (*d*).

Chriſtine ayant quitté la *Suède*, le Sr. *Vries*, Réſident d'*Hollande*, rapporta d'*Helſingor*, qu'elle y étoit arrivée déguiſée en habit d'homme, n'ayant que douze perſonnes à ſa ſuite, du nombre deſquelles étoit le Comte *de Dohna*; que cette Princeſſe entra bottée dans l'Auberge, avec une carabine ſur l'épaule, mais qu'elle ſe défit de ſes bottes avant que de ſe remettre dans le caroſſe (*e*); que peu de jours après, elle vint incognitò à *Hambourg*; qu'elle s'y logea chez le riche Juif *Texeira*, que *Pimentelli* lui avoit recommandé; qu'elle y mena un train fort leſte & magnifique, & que tous les Princes & Ducs des environs vinrent lui rendre leurs devoirs; que l'on préſumoit qu'elle iroit prendre les Eaux de *Spa* (*f*); qu'elle

(*a*) *L. c. pag.* 107. *&c.* 140. 169. 174. 181. 188.
(*b*) *V. State-Papers of* Thurloe, *T. II. p.* 155. 184. 192.
(*c*) *V.* Thurloe, *Mars* 1654. *Tom. II. p.* 203.
(*d*) *L. c. Tom. II. p.* 184.
(*e*) Et *Juillet* 1654. *T. II. p.* 404 & 499.
(*f*) Ibid. *Tom. II. p.* 356 & 469.

(*) Ce Recueil conſiſte en ſept volumes in folio ſous ce titre. *Collection of the State-Papers of* John Thurloe *Eſq. Secretary of Council of the State, and afterwards of the two Protectors* Oliv. *and* Rich. Cromwel, *digeſted by Thomas Birch. London* 1742. &c.

(†) Le Général *Montecuculi*, Ambaſſadeur de l'Empereur, s'en explique de-même dans ſa Lettre au Chevalier *Nicolo Sapédo*, Ambaſſadeur de *Veniſe*, à qui il envoya celle de la Reine, traduite en *Italien*. Elle ſe trouve en *François* dans ſes *Mémoires*, *Tom. I. p.* 396. *&c.*

V. l'Appendix. No. XXIX.

Digitized by Google

qu'elle n'attendoit pour pourſuivre ſa route, que le Comte *de Steinberg* & ſon Epouſe, tous deux fort avant dans ſes bonnes graces; que quoique l'on puiſſe dire que ſon action eſt bien glorieuſe d'avoir mépriſé les grandeurs de ce Monde en quittant la Couronne, néanmoins bien des gens la traitent de ridicule, & diſent qu'elle ſe donne au reſte la liberté de faire tout ce qu'il lui plaît (*a*).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Les maniéres d'agir de *Chriſtine*, un peu trop libres, donnérent matiére à critique aux perſonnes de tout état, juſque-là qu'à cette occaſion Mr. *de Bordeaux*, Ambaſſadeur de *France* en *Angleterre*, en écrivit à Mr. *Chanut* Ambaſſadeur à *la Haye*, qui avoit connu ſi particuliérement cette Princeſſe en *Suède*. „ Puiſque vous avez, *lui mande-t-il*, employé „ toute votre rhétorique pour perſuader à cette Reine de ne pas quitter „ la Couronne (*b*), il lui importe préſentement que vous lui fourniſſiez „ des motifs pour juſtifier ſa retraite, afin de diſſiper le chagrin qu'elle „ ſent déjà d'avoir fait ce pas. Vous m'obligerez ſenſiblement ſi vous „ voulez me faire ſon caractére, pour avoir dequoi oppoſer à l'opinion „ de pluſieurs de ceux qui qualifient ſa préſente conduite de folie. C'eſt „ ſans-doute parce qu'elle eſt au-deſſus de leur portée, & qu'ils ne ſe „ ſentent pas capables d'une pareille élevation d'eſprit (*c*)". *Chanut*, de retour de la viſite qu'il avoit faite à la Reine à *Anvers*, écrit en réponſe à *Bordeaux* „ qu'il n'avoit pas trouvé dans la conduite de cette Princeſ„ ſe tant de choſes extraordinaires qu'on avoit publié d'elle; qu'elle ne „ lui ſembloit pas engagée ſi avant dans les intérêts de l'*Eſpagne*, ni ſa „ maniére de vivre ſi extravagante, ni ſes idées ſi deſtituées de raiſon „ & de bon-ſens. Son deſſein eſt, *continue Chanut*, à ce qu'elle me dit, „ d'aller en *Italie*, où elle veut fixer ſa demeure, & y mener une vie „ privée. Mr. *de Chatelut* & l'Abbé *d'Iſſoire*, qui étoient de mon vo„ yage, vont partir pour l'*Angleterre*. A leur arrivée, vous apprendrez „ plus de particularités de cette Princeſſe que je ne ſaurois vous en écri„ re en pluſieurs feuilles. Je remarquerai ſeulement une choſe, qui ſem„ ble étrange à tous ceux qui ſont à ſa table; c'eſt qu'elle propoſe trop li„ brement nombre de paradoxes, & les ſoutient comme ſi c'étoit ſes „ propres opinions, quoique, ſelon mon jugement, elle ne les propoſe „ que pour entendre le ſentiment des autres, afin de mettre leur eſprit „ à l'épreuve & de divertir le ſien propre (*d*). Enſuite Mr. *de Bordeaux* répondit à Mr. *Chanut* „ que Mrs. *d'Iſſoire* & *de Chatelut* lui avoient fait „ une relation ſi complette de la maniére de vivre de la Reine de *Suède*, „ qu'il n'y manque rien, dit-il, ſinon votre jugement pour aſſeoir le „ mien là-deſſus, & pour ramener avec plus d'autorité ceux qui oſent „ blâmer ſa conduite (*e*)".

Je n'ai pas trouvé dans le Recueil de Lettres de *Thurloe* que Mr. *Chanut* y ait répondu directement, ſinon près de trois mois après, quand *Chriſtine*

(*a*) Thurloe, *l. c. T. II. p.* 452. 492. 499. 546.

(*b*) *V. Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 398. *&c.*

(*c*) Thurloe, *l. c. pag.* 549 & 605.

(*d*) *L. c.* de la Haye, *Octobre* 1654. *Tom. II. p.* 639.

(*e*) *De* Londres, *Octobre* 1654. *l. c. pag.* 653.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Chriſtine ſe fut brouillée avec lui. Il marque à *Bordeaux* (*a*) „ qu'on écrit de *Bruxelles* que la Reine de *Suède* y pourroit paſſer l'hiver (*). „ Je ſuis bien fâché, *dit-il*, qu'elle ſe ſoit déclarée elle-même ſi dévouée „ aux *Eſpagnols*, & qu'elle l'ait fait ſi particuliérement dans la Lettre „ qu'elle m'a écrite en réponſe à la mienne, où je l'avois ſuppliée de me „ permettre de réfuter les faux bruits qui avoient été divulgués, com- „ me ſi j'avois été à *Anvers* & que je l'euſſe priée de ménager la Paix „ pour nous avec l'*Eſpagne*. Sa réponſe, *ajoute Chanut*, fut bien hau- „ taine & forte (*b*). Je ne jugeai pas convenable d'y repliquer; mais „ je voulois cacher & diſſimuler tout, juſqu'à ce que j'euſſe appris qu'elle „ avoit produit ſa Lettre à *Bruxelles*. Alors je fus obligé d'y faire une „ réponſe, mais meſurée & reſpectueuſe....

Dès avant cette brouillerie, le même Mr. *Chanut* avoit écrit à Mr. *de Bordeaux* (*c*) que le Roi *Charles-Guſtave* avoit député à la Reine le Comte *Tott* pour l'inviter à revenir en *Suède*, ou à ſe réſoudre d'aller demeurer en *France*; ſans quoi ſa penſion ne lui ſeroit plus payée, l'entretien de trois Reines de *Suède* (†) à la fois étant trop à charge au Royaume. Dans un autre rapport il eſt parlé de la viſite du Prince *de Condé* chez la Reine, dont il n'avoit pas été content à l'égard du Cérémonial, & que les *Eſpagnols*, en conſéquence des ordres de leur Cour, traitoient cette Princeſſe d'une maniére plus que royale; que malgré tout cela elle avoit ſi peu œconomiſé, qu'elle avoit déjà engagé ſes meilleurs bijoux; qu'on diſoit bien qu'après avoir achevé ſon voyage d'*Italie*, elle reviendroit dans les *Païs-Bas*, dont elle auroit le Gouvernement, mais qu'on avoit lieu de croire qu'il n'en ſeroit rien; que cependant la Cour du *Pape* & toute la Ville de *Rome*, étoient en mouvement pour lui préparer la plus ſplendide réception; que le caroſſe, la litiére & la chaiſe à porteurs qu'on lui deſtinoit coûtoient au-delà de ſoixante mille écus *Romains*; (*d*) qu'étant arrivée à *Konigſtein*, l'Electeur de *Mayence*, le Roi *Charles II.* & ſon Frére, ainſi que l'Electeur *Palatin*, lui avoient rendu viſite; que celui-ci l'ayant invitée à *Heidelberg*, elle l'en avoit remerciè fort poliment, prétextant le peu de tems qui lui reſtoit pour faire le voyage qu'elle s'étoit propoſé, de crainte d'être ſurpriſe par l'hiver, évitant au reſte d'entrer en d'autres diſcours que ſur des matiéres générales; qu'elle n'avoit fait que paſſer par la Ville de *Francfort*, accompagnée ſeulement de deux ou trois *Suédois* qu'elle avoit amenés de *Suède*; que le reſte de ſa ſuite étoit compoſé d'*Eſpagnols*, d'*Italiens*, de *François* & de *Brabançons*, dont les prin-

(*a*) *De* la Haye, *Janvier* 1655 *l. c. Tom. III. p.* 49.

(*b*) *Elle ſe trouve dans ſes Mémoires, Tom. I. p.* 456. *&c.*

(*c*) Thurloe, *Octobre* 1654. *l. c. Tom. II. p.* 651. 698. 716. 751.

(*d*) Ibid. *Tom. III. pag.* 45. 53. 54. *Tom. IV. p.* 65. 69. 77. 88. *Et Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 454.

V. l'Appendice, No. XXX. (*) La Relation de l'Entrée ſolemnelle de *Chriſtine* à *Bruxelles* trouvera place dans l'Appendice.

(†) Ces trois Reines étoient la Veuve de *Guſtave-Adolphe*, *Chriſtine*, & l'Epouſe de *Charles-Guſtave*.

Digitized by Google

principaux étoient *Pimentelli*, Don *Antoine de la Cuéva* & ſon Epouſe, Don *Antonio, Portugais*, quelques *Jéſuites* & *Capucins*. En-vérité, dit notre Rapporteur, perſonne ne peut guéres regarder ce train autrement que comme des Compagnons qui la ménent à deſſein, comme en triomphe, par toute l'*Allemagne*; que le Magiſtrat de *Francfort* auroit volontiers fait quelque dépenſe à ſa réception, ſi elle ne l'avoit refuſé. On tira ſeulement, ajoute-t-il, les canons des remparts pendant qu'elle traverſoit la Ville & paſſoit le pont, en faiſant diverſes grimaces à la multitude qui ſuivoit ſon caroſſe pour la voir. Quand elle approcha des fortereſſes de la Ville, elle étoit aſſiſe dans le fond à la droite, habillée en juſte-au-corps de velours noir, ayant un chapeau à plumet. Dès que le peuple en fut informé, il ſe rangea de ce côté-là pour la voir d'autant mieux; mais venant plus près de la Ville, elle changea tout d'un coup d'habit, & ſe revêtit d'un juſte-au-corps gris, ſe mit ſur la tête un chapeau ordinaire, & ſe plaça à la gauche. L'Electeur *Palatin*, l'Electrice & ſes deux Sœurs eurent grande envie de voir cette Reine ambulante, & la rencontrérent à *Boxberg* où elle devoit paſſer; mais elle hâta ſi fort ſon départ, que leur entretien fut très-court. Une perſonne de marque & de qualité (continue le Rapporteur) qui lui fit la révérence près de *Francfort*, aſſure lui avoir entendu dire: „ le peuple dit que j'i-„ rai à *Lorette*, pour y offrir à la Vierge *Marie* le Sceptre & la Couron-„ ne. J'ai réſigné ces marques de Royauté en *Suède*; & ſi j'en avois „ d'autres dont je puſſe diſpoſer, j'en ferois plutôt préſent au pauvre „ Roi d'*Angleterre*". Quelqu'un ayant dit qu'il couroit un bruit qu'elle avoit intention d'entrer dans un Cloître, on prétend qu'elle répondit, en ſouriant & montrant du doigt *Pimentelli*: „ Il ſaura apparemment quel-„ le chair de Cloître j'ai (*)".

Additions & corrections pour le Tomes I. & II.

Dans un autre rapport vers la fin d'Octobre 1655, il eſt dit que la Reine

(*) Ce rapport ſe trouve inſéré dans la Collection de *Thurloe* ſous le titre de *Lettre d'intelligence* (1), dont il y en a grand nombre qui ne valent guéres mieux que nos Gazettes écrites à la main. Les ayant parcourues, comme le reſte, avec aſſez d'attention, j'ai remarqué que les Miniſtres & Agens de *Cromwel* ſe ſont par-tout fort étendus ſur les louanges de *Chriſtine* pendant qu'elle étoit Reine régnante de *Suède*: mais que dès que le bruit ſe fut répandu qu'elle embraſſeroit la Religion *Catholique-Romaine*, il s'accordérent à dire bien du mal d'elle, apparemment pour plaire au Protecteur d'*Angleterre*, qui affectoit d'être ſi bon *Proteſtant*, que cela alloit juſqu'au fanatiſme (2). Je rapporterai un paſſage, propre à faire juger combien ceux qui appartenoient de plus près à *Cromwel*, étoient infectés de Bigotiſme, & le confondoient avec la fine Politique. Un *Robert Stapylton*, Gentilhomme de la ſuite du Lord *Whitlock*, Ambaſſadeur d'*Angleterre* à la Cour de *Suède*, répondant au Général *Henri Cromwel*, Fils puiné du Protecteur, lui dit: „ I believe your Excellency does remember us at the Throne „ of grace: as alſo the Officers of the army with the reſte of the ſaints, that God „ would think upon this affair, and crown it with the choiceſt bleſſings... the bleſ-„ ſings of the Lord Jeſus be upon your Excellency and your family" (3).

(1) De *Francfort*, Octob. 1655. *Thurloe*, Tom. IV. p. 88.
(2) L. 6. Tom. I. p. 338. 651. Tom. IV. p. 1. 67. 734. &c. Mém. de *Chriſtine*, Tom I. p. 382.
(3) *Thurloe* Décembre 1653. Tom. I. p. 645.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Reine de *Suède*, paſſant par *Augsbourg* pour l'*Italie*, ne s'y arrêta que pour y voir la Maiſon de ville, dont la conſtruction ſembloit lui plaire beaucoup; que lorſqu'on lui montra la table à laquelle avoit diné *Guſtave-Adolphe* ſon Pére, elle ne put retenir ſes larmes; que paſſant vis-à-vis de la nouvelle Egliſe *Luthérienne*, aux fraix de laquelle elle avoit contribué d'une bonne ſomme d'argent, elle en examina les dehors (*). Le Rapporteur ajoute que l'Electeur de *Baviére* l'ayant invitée à venir à *Munich*, elle l'en avoit remercié, avec promeſſe de le voir à ſon retour d'*Italie*; (†) qu'en ce qui regarde ſes diſpoſitions pour la Religion, elle montra beaucoup d'indifférence, & aucune dévotion: ainſi le tems fera voir quelle influence le *Pape* aura ſur elle (*a*) (§).

Je ne m'arrêterai pas à toutes les autres particularités contenues dans ce Recueil des Cahiers de *Thurloe*, dont les plus remarquables ſe trouvent

(*a*) *V.* Thurloe, *l. c. T. IV. p.* 89. *&* *Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 489.

(*) L'Inſcription, compoſée l'année auparavant & placée dans le Chœur de cette Egliſe de la Sainte Croix, eſt conçue en ces termes (1):

Chriſto crucifixo
Templum hoc A. MDCXXX. dirutum
At lege fundamentali Sac. Rom.
Imperii Pacis Univerſalis
Auſpiciis
Auguſtiſſimi Imperatoris
Divi Ferdinandi III.
Potentiſſimæ Divæ Chriſtinæ
Suec. Gothor. Vandal. Reginæ.
Feliciſſ. initæ.
Reſtaurat. conſecrat. A. MDCLIII.
Sumtibus Aug. Confeſſ. Regum
Elector. Ducum. Princip. Comit.
Baron. Rerump. Mœcenat. Civium
Quib. pro clementiſſ. promota
Pace recuperata Fidei libertate
Benignſſ. Piaq. Munificentia
Omnibus denique Beneficiis
Grates immortales H. Monumento
S. P. Q. Auguſtanus *Aug. Confeſſionis*
L. M. ſpondet.

(†) Parmi nombre d'autres Relations, reçues de *Rome* ſur la réception de la Reine dans les Villes d'*Italie*, nous donnerons dans l'Appendice celle de ſon entrée & de ſon ſéjour à *Bologne* avec le Diſcours prononcé à cette occaſion.

V. l'Append. No. XXXI.

(§) On ne ſavoit pas encore qu'elle eût déjà fait à *Bruxelles* profeſſion du *Catholiciſme* l'année précédente. Ce fut dans cette époque & deux ans après, qu'on remarqua en *Chriſtine* cette indifférence de Religion. Voyez ma réponſe à la Lettre de Mr. *Holberg*, & mes Mémoires Tom. I. pag. 463. &c.

V. l'Appendice Num. I.

(1) Voyez ci deſſus Tom. III. pag. 141. La copie m'a été procurée par *Mr. Reifſtein*, Gouverneur des Pages de la Cour de *Heſſe-Caſſel*, & Membre des Académies de *Koningsberg*, de *Göttinge* & d'*Augsbourg*. C'eſt lui qui a traduit en *Allemand* les deux premiers Tomes de ces Mémoires.

Digitized by Google

vent déjà insérées dans mes Mémoires. Je citerai seulement les principaux endroits pour en faciliter la lecture à ceux qui voudront s'y amuser (a). Les *Italiens*, voyant la Reine à cheval & habillée à moitié comme un Cavalier, disoient entre eux qu'elle étoit hermaphrodite; que le *Pape* s'étoit informé chez des Banquiers de *Rome* quelles sommes d'argent se trouvoient chez eux à la disposition de la Reine; qu'ayant appris qu'il n'y en avoit point, il en étoit devenu fort mélancholique; que malgré cela il avoit destiné 400000 écus pour sa réception, non de sa bourse, mais au moyen d'un impôt dont il avoit chargé le peuple; que le Pontife faisoit toutes ces dépenses excessives, dans l'espérance d'attirer par-là d'autres Princes qui paroissoient avoir du penchant pour la *Communion de Rome*, comme le Roi de *Dannemarc*, les Electeurs de *Saxe* & de *Brandebourg*, le Roi de *Suède*, lequel, disoit-il, on n'empêchera pas de devenir alors Roi de *Pologne*, & de se préparer le chemin à la Couronne Impériale; qu'on croyoit qu'au bout de trois mois *Christine* partiroit de *Rome* pour *Naples*, & de-là pour l'*Espagne*, où elle prendroit le Voile; qu'étant encore à *Rome*, elle marqua, à l'exemple du Pape, de l'attachement au Parti *Espagnol*; que pour cette raison elle y fut peu regardée des *François*; que pour s'en débarrasser, elle congédia *Pimentelli* & Don *Antoine de la Cueva* avec son Epouse; qu'elle déclara vouloir rester neutre, n'ayant trouvé dans les *Païs-Bas* que deux sortes de gens, des sots & des stupides (les *sots* étoient les *Espagnols* & les *stupides* les *Wallons* (*); que la Reine avoit choisi le jeune Cardinal *Azzolini* pour son Homme d'affaires, lequel avoit obtenu le Chapeau de Cardinal par la faveur de Donna *Olympia*; qu'au reste on étoit fâché à *Rome* que la Reine se conduisît d'une maniére trop hautaine envers les familles de cette Capitale, & montrât si peu de zéle pour sa nouvelle Religion; que quand on lui fit voir, par exemple, la Verge d'*Aron*, elle dit nettement qu'elle n'étoit pas la véritable, parce que la véritable étoit d'Amandier, & que celle-ci étoit d'une autre sorte de bois; qu'un Secretaire de la Reine, de retour à *Stettin*, ne se faisoit pas de peine de dire, qu'elle étoit déjà dégoûtée de l'*Italie*, & qu'ayant trouvé cette Nation contraire à son humeur, & toute autre qu'elle ne se l'étoit imaginée, c'est-à-dire fausse & rusée, elle avoit résolu de se retirer de ce Païs & de favoriser les intérêts de la *France*, au-lieu d'épouser ceux de l'*Espagne*, & d'y fixer sa demeure pour quelque tems. J'ai pourtant, ajoute le Rapporteur, ouï dire en termes exprès, il n'y a pas long-tems, qu'elle n'y seroit pas trop bien venue.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Malgré tout ce que l'on publioit alors de bouche & par écrit sur le voyage de *Christine* en *France*, elle s'y rendit avec l'agrément de la Cour, &

(b) Thurloe, *Tom. III pag.* 144. 355. 91. 183. 200. 219. 233. 331. 405. 424. 441. 628. *& Tom. IV. pag.* 69. 77. 81. 507. 540. 552. 674. 721. 774.

(*) Ces altercations entre les *François* & les *Espagnols* faisoient dire aux *Italiens*: *Sono morti tutti; matti Francesi, e tutti i savii Spagnuoli.* Voyez les Mémoires des Intrigues de la Cour de *Rome*, pag. 248.

Digitized by Google

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

& y fut ſplendidement reçue (a). *Lockhart*, Ambaſſadeur d'*Angleterre*, manda là-deſſus à *Thurloe*, que le Roi de *France* & ſon Frére étoient allés à trois lieues de *Compiégne* à la rencontre de *Chriſtine* en ſi grande pompe, que perſonne ne ſe ſouvenoit d'en avoir vu une pareille en *France*; que la conduite du Roi à ſon égard avoit été auſſi ſoumiſe & auſſi reſpectueuſe que celle d'un ſujet envers ſon Souverain. Et comme cette réception s'accordoit ſi parfaitement avec le caractére de cette Princeſſe, auſſi doit-on avouer, dit-il, qu'elle fut bien extraordinaire, & extravagante au-delà de toute imagination (*). Mais ce qui fâcha le plus les Miniſtres *Anglois*, ce fut que la Reine parloit mal du Protecteur, & étoit fort pour la Paix entre la *France* & *l'Eſpagne*, comme le demandoient les vrais intérêts des *Catholiques*, & que ce fut-là un des premiers motifs de ſon voyage à la Cour de *France* .....; que pour obſerver tous les pas qu'elle faiſoit, le Miniſtre d'*Angleterre* avoit mis un Emiſſaire auprès de la Reine, pour l'avertir de tout ce qui ſe paſſoit....; que la Reine, avant de quitter la Cour de *France*, avoit reçu une bonne ſomme des ſubſides que la *France* devoit à la *Suède*...; qu'elle avoit été magnifiquement reçue à *Turin* & à *Caſal*, mais que les *Vénitiens* s'étoient excuſés de ne pouvoir lui faire une réception convenable, à cauſe de la guerre avec le *Turc*; qu'elle ſongeoit à paſſer l'hiver à *Pézaro*, crainte de la peſte qui enlevoit beaucoup de monde à *Rome*.....; qu'y étant de retour elle y vécut comme *incognitò* faute d'argent, mais qu'après avoir reçu depuis peu environ 60000 Ecus, on croyoit qu'elle ſe produiroit en public (b); que le *Pape* lui avoit auſſi aſſigné 12000 ſcudis par an pour ſon entretien, quoique le Collége *de Propogandâ Fide* eût été d'un autre avis; qu'on aſſuroit que ſi cette Reine ne ſe comportoit pas avec plus de modeſtie, on pourroit la mettre dans un Couvent; que malgré de pareils bruits, on prétendoit qu'elle viendroit encore en *France* pour la ſeconde fois; que quoiqu'on prétendît qu'elle n'avoit pas averti la Cour de ſon voyage, on ſavoit néanmoins pour ſûr qu'elle en avoit écrit à la Reine & au Cardinal, & qu'elle avoit quelque propoſition de Paix à faire entre la *France* & l'*Eſpagne*, pour attaquer enſuite & ruiner les *Proteſtans* à forces réunies....; que le Roi de *France* ayant été rendre viſite à la Reine de *Suède* à *Fontainebleau*, elle avoit eu une conférence avec le Cardinal près de *Petitbourg*, & qu'à ſon arrivée à *Paris* elle avoit été logée au Palais *Mazarin*, où tous les Miniſtres étrangers étoient allés lui rendre

(a) Thurloe, *l. c. Tom. VI. pag* 624. *Tom. V. p.* 161. 381. 388. 435. 475. 579. 721. *Et ſes Mémoires l. c.*

(b) *May* 1657. *dans* Thurloe, *Tom. VI. pag.* 268. 356. 426. 454. 621. 624. 706. 713. 732.

(*) Ce même Ambaſſadeur dit auſſi que la raiſon de ſa magnifique réception en *France*, n'étoit ni ſa converſion à la Religion *Catholique*, ni ſon grand eſprit, ni la commiſſion qu'elle avoit du *Pape*; mais parce que le Roi de *Suède* avoit deſiré qu'elle y fût traitée comme lui-même en perſonne... V. *Thurloe*, l. c. Tom. V. p. 390.

Digitized by Google

dre leurs devoirs (*); qu'on avoit des nouvelles de *Rome* que le meurtre du Marquis *Monaldeſchi* avoit fort déplû au *Pape* & à toute ſa Cour, & que ſi la Reine y retournoit, elle n'y ſeroit pas bien venue. J'ai appris, (ajoute l'Ambaſſadeur *Lockhart*) d'un Domeſtique de la Reine de *Suède*, qui eſt *Proteſtant*, que *Philippe Paſſerini* (qu'elle devoit envoyer à Son Alteſſe le Protecteur) eſt un Prêtre qui fait ordinairement la Meſſe chez lui; qu'il eſt à-préſent ſon Confident, quoiqu'il paſſe pour un homme de mauvaiſe réputation, & qu'on le regarde comme la principale cauſe de l'action barbare faite à *Fontainebleau* (*a*)...; que malgré cela, on ne fera pas mal, (dit *Lockhart*) de recevoir cet homme poliment à *Londres*; mais que, quelle que ſoit ſa commiſſion, il ne ſera pas à propos d'encourager un pareil Envoyé à y reſter long-tems... Le même Ambaſſadeur manda deux mois après (le $\frac{3}{13}$ Mars 1658) que la Reine *Chriſtine* étoit partie la veille de *Paris*, peu ſatisfaite de n'avoir pas reçu tout l'argent qu'elle avoit demandé, & que s'étant embarquée à *Toulon* elle avoit repris la route de *Rome*... Deux ans après, le Sr. *Longland*, Agent d'*Angleterre* à *Livourne*, écrivit à *Thurloe* que la Reine, à la nouvelle de la mort du Roi de *Suède* s'empreſſa de ſe rendre dans ſa Patrie, mais qu'on doutoit fort qu'elle y fût admiſe; qu'elle vivoit à *Rome* fort retirée faute d'argent, ce qui étoit auſſi la principale raiſon de ſon départ; que le *Pape* n'étoit pas content d'elle; & que tous les *Italiens*, naturellement meſquins, n'aimoient pas les *Proſélytes* à qui l'argent manque (*c*).

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

La ſuite de l'Hiſtoire de *Chriſtine* a été aſſez détaillée dans mes Mémoires, il ne me reſte qu'à faire ici des remarques ſur ce qui concerne la deſtination de ſes précieux meubles après ſa mort. Tout le monde ſait qu'ils conſiſtoient en de très-riches recueils de Livres imprimés & manuſcrits, en Statues, en Pierres antiques, en Peintures, en Tableaux, & en diverſes collections de Médailles en tout métal.

Deſtination des Meubles de Chriſtine après ſa mort. Tom. II. p. 320 &c.

Quant

(*a*) *Mém. de* Chriſtine, *Tom. II. p.* 2. &c. & *p.* 20.
(*b*) Thurloe, *l. c. Tom. VI. p.* 844. & *Tom. VII. p.* 32 & 896. *le* 23. *Avril* 1660. &c.
(*c*) Celſii *Biblioth.* Stockholm. *pag.* 113.

(*) Ce fut alors que *Chriſtine*, après avoir été à l'*Académie Françoiſe*, alla voir l'Imprimerie Royale; ſur quoi le Jéſuite *Vavaſſor* fit cette Epigramme (1):

Exclamant mores, exclamant tempora dudum,
Priſca putant rebus qui potiora ſuis:
Urbs me regali dum maximâ ſede fovebit
Non alio meliùs deprecer eſſe loco.
Maxima dum laribus viſet Regina ſub isdem,
Non alio ulteriùs digner honore frui.
Quòm vives, Chriſtina, *diù, quis priſca requirat?*
Nil veterum titulos, nil moror acta Patrum.
Nil gemo. Poſteritas quæ te ventura carebit
O mores, atque ô tempora! ſæpe gemet.

(1) V. *Franſci Vavaſſoris*, è Soc. Jeſu, Opera omnia ... Amſtelodami 1709. in Fol. Epigr. Lib. I. n. XXI. p. 647.

Additions & Corrections pour les Tomes I. & II. *L. c. p.* 323. *n.*

Quant aux Manuſcrits, j'ai dit ailleurs qu'il y en a environ cinquante Volumes dans la Bibliothéque de *Berlin*, qui faiſoient autrefois partie de celle de *Chriſtine*, dont il y a auſſi une vingtaine de pareils à la Bibliothéque Royale de *Stockholm*. Leur diſperſion, dans des endroits ſi éloignés les uns des autres, donne à penſer combien les Livres de la Reine furent expoſés au pillage de ceux qui les avoient en garde; avec quelle précipitation on empaquetta & emballa ſes meubles dans le tems qu'elle avoit réſolu de les envoyer hors de *Suède* comme à la dérobée, ſous prétexte d'en faire préſent au Cardinal *Mazarin*, à la vente de la Bibliothéque duquel ils avoient été achetés (*a*). Mr. *Jourdain*, Auteur de *la Vie de* feu Mr. *de la Croze*, & Mr. *Oelrich*, dans ſa *Deſcription de la Bibliothéque de Berlin*, conviennent aſſez unanimement que le contenu deſdits Manuſcrits n'eſt guéres que celui que j'avois marqué à l'endroit cité (*b*). J'ajouterai encore ici, qu'étant l'année paſſée à *Bréme*, j'eus l'honneur & la ſatisfaction de m'entretenir avec Mr. le Paſteur *Vogt*, homme célébre en toute ſorte de Littérature, & particuliérement dans la connoiſſance des Livres rares, dont ſa belle Bibliothéque abonde. Le diſcours tombant entre autres ſur mes Mémoires de *Chriſtine*, il ſe ſouvint d'un paſſage au ſujet du ſavant Chevalier Portugais *Vincent Nogueira* à *Rome*, qui avoit envoyé à cette Reine le Catalogue de Manuſcrits d'*Altemps*. Mr. *Vogt* avoit trouvé une copie de ce Catalogue écrite de la main de feu Mr. *Marc Meiboom*, & inſérée dans un exemplaire du Catalogue imprimé de la Bibliothéque de *Jean Decordes* (*Cordeſius*) Chanoine de *Limoges*, je le donne ci-deſſous, ne ſachant pas qu'il ait été rendu public juſqu'ici; ſans-doute que les Amateurs le liront avec plaiſir (*).

V. Mémoires de Chriſtine, *Tom. II. p.* 147. *n.*

Pour

(*a*) *V. Mém. de* Chriſtine, *Tom. I. pag.* 184. 400. & *n.* & Thurloe, *l. c. Tom. II. pag.* (*b*) *L. c. p.* 101 & 129.

(*) Sereniſſimæ, Potentiſſimæ & Sapientiſſimæ Virgini *Chriſtinæ*, D. G. Sueciæ, Gothiæ, Vandaliæ Reginæ, ſed & alibi latiſſimè dominanti, Altempſianorum Mſſ. Catalogum ipſiusmet Majeſtatis juſſu confectum *Româ* mittit humillimus cliens, *Vincentius Nogueira*, ipſis Kal. Auguſti MDCLI.

Ælianus de inſtruendis aciebus. In Mathematicâ n. 17.
Anaſtaſius Bibliothecarius. In Hiſtoriis n. 204.
Andrea Corſali della Coſe dell'India. In Mathematicâ n. 16.
Angelus Politianus de adipiſcendis bonis Moribus. In Philoſ. Mor. n. 38.
Antemii Aureliani Architectura. In Mathematicâ n. 27.
Antonini Pii Imperatoris Itinerarium. In Mathematicâ n. 1.
Apollonii Philoſophi Græci Sententia de Cicerone. In Rhetoricâ n. 186.
Aſconius Pedianus. In Grammaticâ n. 34.
Auli Gellii Noctes Atticæ. In Rhetoricâ n. 148. 149. 150.
Adamantii Sophiſtæ Phyſiognomica. Inter varia n. 14. in I. clauſo poſtremi abaculi.
Agathemeri Geographia. In Philoſophiâ n. 4. in IV. interfeneſtro clauſo.
Anonymus de vi Numerorum. In Philoſ. Naturali in IV. inter fen. n. 10.
De Cœlorum proportione. Inter Expoſitores Sacræ Scripturæ n. 38.
Declaratio & expoſitio Portuum forte *Patrum* Græco vulgare, inter Patres n. 148.
De Ponderibus & Menſuris. Inter Expoſitores Scripturæ n. 32.
Liber Muſices Inter Varia n. 18. in II. clauſo poſtremi abaculi.
Liber Muſices. Ibidem n. 19.

Scholia

Digitized by Google

Pour ce qui regarde les Statues & Buſtes antiques, Mr. *Celſius* a découvert qu'il en eſt reſté à *Stockholm* dix-ſept Têtes de marbre & neuf de bronze. Additions & Corrections pour les Tomes I. & II.

- Scholia antiqua in Dionyſium. Inter Poëtas n. 26.
Apollodori Athenienſis Grammatica. Inter Poëtas n. 2. in poſtr. abaculo.
Apollonii Pergæi Mathematica. In Mathem. n. 4. in IV. interſen.
Ariſtoxenus & alii de Muſicâ. In Mathem. n. 2. in IV. interſen.
Athenæus de Machinis. In Philoſ. n. 36. in I. clauſo poſterioris abaculi.
Boëtius de Muſicâ. In Mathem. n. 34.
Cajus Manilius cum Commentario. Inter Poëtas n. 7. in XV. abaculo clauſo.
Cenſorinus Eques Romanus de Planetis. In Philoſ. Mor. n. 41.
Democritus de Alchimiâ. In Mathem. n. 14. in III. interſen.
Eutocii Aſcalonitæ Commentaria in Libr. I. Archimedis de Sphærâ & Cylindro. In Mathem. n. 4. Latina.
Ephestionis Grammatica. In Grammat. n. 1. in III. clauſo poſter. abaculi.
Euclidis Mathematica ſive Speculativa. In Math. n. 1. in IV. interſen.
..... Libri duo Elementorum. Ibid. n. 15.
Higinus de Stellis & Motu Planetarum. In Mathemat. n. 1.
Idem in Rhetoricâ n. 182. Idem in Hiſtoricâ n. 170.
Hypſicles in Euclidem. In Mathem. n. 9 in XII. abac.
Hero Alexandrinus de Spiritibus. in Mathem. n. 13. & in Philoſ. n. 15. in I. clauſ. abac. poſt.
Hermias Philoſophus contra Philoſophos Gentiles. Inter SS. PP. n. 154.
Idem in Phædrum Platonis. In Philoſ. n. 1. in IV. interſ. clauſo.
Jamblichus in Nicomachi Arithmeticam. In Mathem. n. 7.
Joannis Curopalatæ Synopſis Hiſtoriarum ab Imperatore Nicephoro ad Imperatorem Iſaacum Comnenum. In Hiſtor. p. 9. & 10.
Joannis Cantacuzeni Imperatoris Græci, deinde Monaſticam vitam profeſſi & Joſaphat appellata Opera. Inter PP. n. 149.
Josephi Briennii Philoſophi Oratio in Annuntiationem Beatæ Virginis. Inter Expoſitores Sacræ Scripturæ n. 25. in II. interſen. cl.
Item aliæ Orationes Sacræ ejuſdem, in eodem numero.
Iſidori Caraceni Diſtantiæ Parthicæ. Inter Expoſitores Scripturæ Sacræ n. 38. in III. interſ cl,
Lexicon Græcum. Inter varia n. 8. in I. clauſ. poſtr. abac.
Idem Græco-Latinum. In Rhetor. n. 11. 12. 13. 14. 15. 16. 17.
Marcus Polus de Rebus mirabilibus Orientalium Regionum. In Hiſtor. n. 153. & n. 182.
Sti. Marci Opera. Inter Expoſitores Sacræ Scripturæ n. 29. in II. interſ. cl.
Nicomachi Iſagoge in Arithmeticam. In Mathemat. n. 15.
Nicolai Cabaſilæ Expoſitio Miſſæ. Inter S. S. Patres. n. 152. & 157.
Origenis Expoſitio in Evangelia. Inter Expoſitores Script. Sacræ, n. 12. in I. interſen. clauſo.
Idem in primum Regum. In Sac. Script. n. 6. & inter SS. P. P. n. 87.
Idem in Evangelium Matthæi. Inter SS. PP. p. 86.
Idem contra Hæreſes. Ibid. n. 145.
Ejuſdem quædam. Ibid. n. 151.
Pappi Mathematica. In Mathem. n. 2.
Pollucis Onomaſticum. In Rhetor. n. 6.
Ptolomæi Mathematica. In Philoſ. Natur. n. 20. & inter Expoſitores Scripturæ Sacræ n. 27. in II. interſ. cl.
Ejuſdem Harmonia & alia. In Philoſ. Nat. n. 21. & 22.
Idem de Circulis & Parallelis. Inter Poëtas n. 26.
Sextus Empiricus de Materiâ Chimicâ. In Mathemat. n. 12.
Themiſtius Sophiſta de iis quæ ſub *Valente* Imperatore acciderunt. In Philoſ. n. 1. & 9. in IV. interſen. cl.
Theon Platonis Interpres. In Philoſ. Nat. n. 18.
Ejuſdem Commentaria in Ptolomæum. ibid. n. 19.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

bronze, dont celles d'HOMERE, de ZENON, de DEMOSTHENE, de CICERON ſont excellentes (*a*). Outre la belle ſtatue de DIANE, dont *Chriſtine* fit préſent à *Servien*, Ambaſſadeur de *France* au Traité de *Weſtphalie*, il eſt parlé dans les *Tranſactions Philoſophiques de Londres* d'une Piéce ſinguliére, qui, par ces mots gravés au-deſſous, *Ex regiis Chriſtinæ theſauris*, prouve qu'elle lui avoit appartenu (*b*). Les Journaux Littéraires ont remarqué que dans le *Muſeum Antiquarium* Ildefonſiæ *inſtructum, à Patr. Aelli & Laſcari*, (imprimé en 1751. in fol.) pluſieurs Piéces antiques, que *Chriſtine* avoit poſſédées autrefois, ſe trouvoient en eſtampes avec leur deſcriptions particuliéres. Mais comme je n'ai point vu cet Ouvrage, je dois me contenter de l'avoir indiqué.

Quant aux *Gemmes*, ou Pierres antiques gravées, & choſes qui y ſont relatives, faiſant partie des Cabinets de *Chriſtine*, il en parut, il y a dix ans, un Volume in folio contenant des Tables imprimées ſous le titre de *Muſæum Odeſcalcum*.... du nom de Dom *Livio Odeſcalchi*, Duc de *Bracciano*. Mr. *Mariette* a bien raiſon de taxer la négligence des Editeurs, non ſeulement de ce qu'on n'y trouve aucune explication des Piéces qui y ſont marquées, & que la nature des ſujets auroit rendu très-curieuſe; mais auſſi qu'on n'a pas même daigné mettre de l'ordre dans l'arrangement des figures, qu'on a jettées comme au haſard (*c*). Il fait des plaintes, également bien fondées, au ſujet du Cabinet du Seigneur *Antoine Capello*, Noble *Vénitien*, qui par préférence publia en 1702 ſes Pierres Taliſmaniques, qu'on nomme *Abraxas*, ſans aucune explication qui en donne la moindre intelligence. Elles ſont preſque toutes, ou dépendantes du culte ſuperſtitieux des *Baſilidiens* & d'autres Hérétiques *Gnoſtiques*, ou de ces Amulétes & Taliſmans que les Anciens regardoient comme des préſervatifs contre les enchantemens, ou comme des moyens ſûrs d'obtenir l'accompliſſement de leurs deſirs. On me permettra de profiter de cette occaſion pour avertir le Public que le Landgrave *Charles I.* de glorieuſe mémoire, Pére & Protecteur des Sciences & des Beaux-Arts, étant à *Veniſe* au commencement de ce Siécle, fit l'acquiſition de cette Collection de *Capello*, & la plaça dans ſon Cabinet à *Caſſel*, lequel S. A. S. Mgr. le Landgrave *Guillaume* ſon Fils, aujourd'hui régnant, a augmentée d'autres Morceaux rares dans le même goût, & de très-belles Piéces antiques. Pour ne pas ſortir de mon ſujet, je ne m'étendrai point ici ſur ſa ſuperbe Gallerie, où l'on trouve des Tableaux exquis des plus grands

(*a*) Celſius, *l. c. pag.* 96. *&c.*
(*b*) *V.* Philoſoph. Tranſact. *en* 1751. *pag.* 293-304.
(*c*) *V.* Mariette, *Traité des Pierres gravées, Tom. I. pag.* 285. 287. *&c.*

Ejuſdem & aliorum Mathematicorum Prolegomena in magnam Ptolomæi Syntaxin. In Mathemat. n. 3.
Theodoſii Grammatica. Inter varia n. 8. in d. clauſ. poſtremi abaculi.
Vitruvius de Architecturâ. In Mathemat. n. 16. 23. 24. 25. 26.
Vocabularium Græcum. In Rhetor. n. 10. & 16.
Xenophon de Equorum velocitate. Inter varia n. 8. in I. clauſ. poſtrem. abac. poſt interſem.

Digitized by Google

grands Maîtres, & de preſque toutes les Ecoles.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

Quoique je me ſois amplement expliqué ſur les belles Peintures de la Reine, il faut pourtant que j'y revienne à cauſe du reproche „ qu'un „ Auteur du métier m'a fait, que malgré l'étendue de mes Mémoires, „ je n'avois pas fait la moindre mention de ce Tréſor emporté à *Pra-* „ *gue*, ni de la libéralité mal-entendue de la Reine, qui en avoit fait „ préſent à *Bourdon*, Peintre *François*, & du mauvais uſage qu'on avoit „ fait à *Stockholm* de celles du *Corrége*... (*a*)". Mr. *Winkelman* eût bien fait d'examiner un peu mes Mémoires, avant de me faire ces reproches. Pour s'épargner bien des recherches, il n'avoit qu'à conſulter la Table des Matiéres. Il y auroit vu que je n'avois pas paſſé ſous ſilence le ſujet qui lui tient le plus à cœur. Non ſeulement il en auroit été mieux informé quant à l'hiſtorique de ces Peintures; il auroit encore évité les fautes groſſiéres qu'il a faites, en adoptant les contes borgnes que deux Ecrivains *François* en avoient hardiment débités (*). Ce qui me fâche le plus par rapport au récit du Sr. *Winkelman*, c'eſt qu'en copiant ſon *Piganiol* ſans autre examen, il n'a fait qu'entretenir le Public dans les préjugés & les erreurs où ſon Auteur l'a conduit, ſans conſidérer que les Poëtes & les Peintres ſe reſſemblent fort, & que par conſéquent il faut être ſur ſes gardes à l'égard de ce que ceux-ci avancent dans le genre hiſtorique.

Chriſtine ayant engagé à *Amſterdam* une bonne partie de ſes Bijoux, Pierres gravées & Médailles antiques (†), le Roi *Charles XI.* les fit retirer à *Stockholm* après la mort de la Reine (§). Nous avons dit que le Cabinet de Médailles de *Chriſtine* s'étoit accrû par celui de l'infortuné Roi *Charles Stuart*. Mr. *Wiſe* le confirme dans ſon Ouvrage Numiſmatique, publié depuis. Il y dit que ſon Frére le Prince *Henri* l'avoit acheté du célé-

(*a*) *V.* Winckelmans *Nachahmung ... ou Imitation des anciens Grecs dans les Ouvrages de Peinture & de Sculpture, pag.* 2. 53. 102.

(*) Il me fâche fort de remarquer ici que Mr. le Comte *de Teſſin*, grand Connoiſſeur en Peinture & autres belles choſes, ſoit tombé dans la même faute (1), abuſé ſans-doute par les mêmes Ecrivains *François*. Car quant à ce que Mr. *Winkelman* & *Hagedorn* diſent de feu Mr. le Baron *Horleman*, celui-ci n'eſt pas encore reconnu pour Auteur claſſique.

(†) Elles étoient en dépôt chez le Banquier *Henriques* pour quarante-huit mille écus, dont l'Inventaire général ſe trouve dans les *Miſcellanea Hiſtorica* Mſ. de *Chriſtine*, p. 366. &c. à *Rome*.

(§) V. *Celſius* l. c. p. 117. & 157. Soit que ce fût de ces Médailles, ou de celles en double en or, que *Chriſtine* laiſſa à *Stockholm* à ſon départ de *Suède*, il eſt apparent que par la ſuite des tems on en avoit oublié une partie dans certains tiroirs à la Chambre de Finances. On les découvrit par hazard en 1719, & le Chef de ce Département, qui s'entendoit mieux en Monnoyes courantes qu'en Médailles antiques, ravi de cette trouvaille, fit jetter au-delà de mille Piéces dans le creuſet, & en fit battre de belles Médailles modernes pour une partie des préſens deſtinés aux Miniſtres étrangers. Il en auroit fait autant d'un plus grand nombre, qui ſe retrouva après, ſans la défenſe qui lui en fut faite. Mais par malheur la plupart des Piéces conſervées ne ſont que des *Padouanes*.

(1) V. ſes Lettres, Tom. I. pag. 101. Edit. Allem.

Additions & corrections pour les Tomes I. & II.

célébre *Gorlæus*, mais que ce Tréſor, qui conſiſtoit en trente mille Médailles des plus rares, dont quatre mille en or, fut entiérement diſſipé dans la Guerre Civile, & que ce qui échappa des débris aux Orfévres, ſervit à enrichir d'autres Cabinets, & en particulier celui de la Reine *Chriſtine*, qui en fit acheter, ſur-tout des Médaillons (*a*).

Ce n'étoit pas par oſtentation qu'elle ramaſſoit toutes ces belles choſes. Elle en connoiſſoit tout le prix. Elle les regardoit non ſeulement comme un délaſſement d'eſprit après des occupations plus importantes, mais auſſi comme très-propres à éclaircir l'Hiſtoire, la Géographie & la Chronologie ancienne. Elle les communiquoit à ceux qui par vocation ſont deſtinés à en inſtruire le Public. Auſſi les premiers Savans de ſon tems lui rendirent-ils la juſtice qu'il n'y avoit ni Bibliothéque, ni Cabinet de Raretés dont l'entrée leur fût plus facile que les ſiens, & dont ils puſſent profiter avec plus de liberté & de ſuccès, tant des Livres imprimés & des Manuſcrits, que de tout ce qui avoit rapport à la belle Antiquité (*b*). Au reſte j'ajouterai ici l'unique Médaille que j'aye pu trouver de cette Reine après la liſte de celles que j'ai inſerées à la fin de ces Mémoires. Elle n'eſt que moulée & de l'invention de *Jonas Hambræus*, dont j'ai rapporté ailleurs pluſieurs particularités (*c*). La tête de la Reine eſt entourée d'une Couronne de laurier, avec cette légende, *Chriſtina D. G. Suec. Got. Vand. Regina.* Au revers ſe lit cet hexamétre: *Marte vel arte potens dominatur Pallade major*; l'Exergue porte, *J. Hambræus.* Ce Savant la préſenta à la Reine quand elle vint à *Paris*, en 1656 (*). En voici l'empreinte.

(*a*) *Dans la Préface pag. VII. du* Catalogus Nummorum antiq. Scriniis Bodlejanis recondit. *par Mr.* Wiſe.

(*b*) *V. La Préface* de præſtantiâ & uſu Numiſmatum antiquorum *par* Ezéch. Spanheim, *premiére Edit. à* Rome 1664. *in* 4. Et *Celſii Biblioth. Reg. Stockholm, pag.* 113. 122. *&c.* & *mes Mémoires, Tom. II. p.* 83. *&* 149. Et *l'Append. p.* 36. 53. *&c.*

(*c*) *V. Mém. de* Chriſtine, *T. I. p.* 252. 289. *n.* 321. *&c.*

(*) C'eſt Mr. *de Berch*, Conſeiller de la Chancellerie de *Suède*, qui a découvert cette Médaille dans le riche Cabinet du Roi de *France* à *Paris*, & qui m'en a donné l'empreinte.

TABLE

Digitized by Google

TABLE ALPHABETIQUE

Des Noms de plus de trois cens Perſonnes différentes, auxquelles la Reine CHRISTINE *a écrit des Lettres en* Suédois, Allemand, Latin, François & Italien, *inſérées dans les Tomes* III. & IV. *de ces Mémoires.*

(Les Lettres qui ſont ſans nombre de pages n'ont pas été inſérées dans cette Collection.)

A.

	Ans.	Tom.	Pag.
Academia dello Spirito S.	1678.	IV.	27
de' Miſti à Orviéto.	1680.		ibid.
degli Arcadi.			28
Clementina.			ibid.
Albizzi (au Cardinal)	Juin 1667.	III.	287
Alexandre VII. (Pape)	17 Oct. 1660.		229
au même	22 Nov. 1660.		ibid.
au même ſans date			245
au même	8. Févr. 1662.	III.	247
au même	8. Mars 1662.		468
Sa viſite chez la Reine	24 Mars 1663.		2 53
Lettre de *Chriſtine* à ce Pape	le 5. Oct. 1667.	IV.	9
Alexandre VIII. (au Pape) ſans date	1682.	III.	471
Alibert (au Comte d') ſans date	1667.		284
au même	22 Févr. 1668.		303
au même ſans date	1668.		304
au même	3. Juill. 1677.	IV.	17
au même	2. Août. 1682.		36
Alvito (au Duc d')	18. Oct. 1687.		85
Amatrice (au Prince d')	19. May 1663.		87
Anne (à la Reine) de *France*	24. Oct. 1647		
V. l'Append. N. VIII.			
Anonyme (Lettre à un Prince)	31. Août 1679.	IV.	73
Appelboom (au Réſident) Harald.	30. Août. 1667.		88
Appelman	14 Août. 1668.	III.	319
Archevêque de Palerme & de Séville.	13. Déc. 1681.	IV.	36
au même	18. Avr. 1682.		37
au même	11. Nov. 1684.		ibid.
au même	30. Juin. 1685.		38
au même	17. Nov. 1685.		ibid.
Aſtorga (au Marquis) Vice-Roi	31. Mars. 1674.	IV.	15
Avelino (Prince d')	6. Juill. 1669.		91
au même ſans date			92
Azzolino (Cardinal d') ſans date		IV.	150
Adolphe-Frédéric (Duc de Meklenb.	Mars 1650.		
Adolphe-Jean (Prince Palatin	1654.		
Albizzi (Cardinal)	Oct. 1684.		
Alibert	Août 1681.		
Altieri (D. Gaſpar.)	Août 1688.		
Alvito (Duc d')	Août. 1683.		
Appelboom	May 1649.		
Arugona (Pietro) Vice-Roi.	Mars 1671.		
au même	Janv. 1672.		
Archevêque de Damiéte	Oct. 1673.		
de Tarente	Janv. 1686.		
Azzolino (Cardinal)	Déc. 1661.		
au même	Janv. 1662.		
Azzolino (Marquis)	Févr. 1679.		

Table Alphabétique des Perſonnes.

B.

Baldinucci (à Philippe)	Avril. 1682.	IV.	39
Barbare (au Procureur, Auguſtino) ſans date			46
Baſſadona (au Procureur)	18. Juill. 1668.		72
au même	ſans date.		ibid.
Bâtt (Sénateur de *Suède*)	8. Déc. 1665.	III.	266
au même	13. Août 1667.		297
au même	ſ. d. 1668.		299
au même	10. Août 1668.		ibid.
Bayle (à Pierre)	1686.	IV.	129
Bevilaqua (au Nonce)	28. Avr. 1679.	III.	515
au même	1679.		516
au même	15. Avr. 1679.		ibid.
Bianchi, Virtuoſo,	Déc. 1661.	IV.	8
Bidal (à l'Abbé)	20. Juill. 1686.		61
Bonde (au Grand Tréſorier)	24. Juill. 1668.	III.	307
Bonvisi (au Nonce)	Août. 1676.		495
Boromeo (au Comte Carlo)	9. Juin. 1685.	IV.	52
Bouillon (au Duc de) ſans date	1676.	III.	464

Table Alphabétique des Personnes.

	Ans.	Tom.	Pag.
au même			ibid.
Bourbon. Voyez Marq. *del Monte*			
Bourdelot (l'Abbé) Janv.	1665.	III.	266
au même Févr.	1665.		267
au même 10. Sept.	1667.		295
au même 29. Oct.	1667.		296
au même 28. Juin.	1679.	IV.	23
au même 29. Juin.	1679.		24
au même 6. Nov.	1674.	III.	492
au même 10. Sept.	1675.		493
au même sans date		IV.	23
au même 10. Mars.	1681.		112
Brabe (au Comte Pierre) 26. May.	1667.	III.	277
Brandebourg (à l'Electeur de) sans date	1675.		485
au même sans date.			486
au même 24. Janv.	1688.		159
au même sans date.	1688.		161
au même sans date.	1688.		162
au même 4. Sept.	1688.		163
Bremont à la Haye 6. Juill.	1686.	IV.	133
au même 16. Nov.	1686.		148
au même 7. May.	1687.		149
au même 8. Nov.	1687.	III.	465
au même Févr.	1688.	IV.	153
au même 7. Août.	1688.		154
au même 1. Janv.	1689.		155
au même 5. Févr.	1689.		156
Breberg (à Antoine) May.	1687.	IV.	142
Buy de *Pologne* Janv.	1673.	III.	455
Barbaro (au Procureur) Juin	1674.		
au même	1688.		
Baſſadona (au Procureur) Nov.	1667.		
Bdit (au Sénateur) Nov.	1662.		
au même plusieurs autres Lettres.	1668.		
Baldechi (à Sgr.) Févr.	1681.		
Barberino (Cardinal) Mars.	1662.		
Bevilaqua (Nonce) Juill.	1676.		
au même	1678.		
Bidal (au Réſident) Janv.	1664.		
Benelli (à Antoine) May.	1663.		
Benſi (à l'Archevêque de Toulouſe.)	1671.		
au même.	1672.		
Boromeo (au Comte Renato) Févr.	1672.		
(au Comte Vito) Juin	1676.		
(au Comte Carlo) Nov.	1686.		
au même. Mars.	1687.		
Borri (au Général) May.	1687.		
Brandebourg (à l'Electeur de) Juill.	1668.		
Bufalo (à la Marquiſe de) Oct.	1681.		
Buonacorſi (au Cardinal) Nov.	1673.		

C.

	Ans.	Tom.	Pag.
Cabeliau (au Dr. Jean) Lettre d'ennobliſſement Juin	1652.		
V. l'Append. Num. III.			
Cantelmi (au Nonce du Pape) 12. Oct.	1680.	IV.	95
Caprara (au Général) 17. Nov.	1685.		80
au même 23. Nov.	1676.		81
au même sans date	1686.		ibid.
Cardinaux (du St. Collége) aux mêmes s. d.	1667.	III.	285
aux mêmes s. d.	1683.		
Carpio (au Marquis del) Vice-Roi. 4. Janv.	1683.	IV.	40
au même 13. Févr.	1683.		41
au même 20. Mars	1683.		ibid.
au même 29. Sept. E. A.			114
à la Vice-Reine 29. Avr.	1684.		97
au même 4. Nov.	1684.		51
au même 19 Mars	1685.		98
au même 16. Juin. E. A.			51
au même 20. Nov. E. A.			52
Carton (Savant François) 14. Août.	1688.		68
Caſtelmaine (au Comte de) 4. Oct.	1787.	IV.	64
Caſtel-Rodrigo (au Marquis) 22. Juill.	1667.		70
Cederkrans (Secretaire) Inſtruct. pour 4. Févr.	1679.	III.	512
au même 20. Juill.	1680.	IV.	102
Celi (à Giulio) 10. Août	1661.	IV.	7
Chanut Ambaſſadeur de France.) Févr.	1654.		
V. l'Append. N. XXIX.			
Charles-Guſtave (Comte Palatin) 20. Juin	1651.	IV.	218
au même 24. Juin. E. A.	1651.	IV.	219
au même 7. Janv.	1652.	IV.	220
Sur ſon enterrement.	1660.		
V. l'Append. Num. XXVIII.			
Charles XI. (au Roi de Suède) 14. Oct.	1662.		
au même 6. Sept.	1664.		
Charles II. (Roi d'Angleterre) Mars	1649.		
V. l'Append. N. XIV.			
Chaulnes (au Duc de) 8. Sept.	1666.	III.	275
(à la Ducheſſe de) 19. Sept. E. A.			ibid.
Chigi (au Cardinal) 8. Févr.	1662.		248
(au Duc Mario) s. d.	1667.		286
(à la Princeſſe) 21. Juin E. A.			287
à la même. 29. Juin E. A.			ibid.

	Ans.	Tom.	Pag.
& - - au Prieur *Chigi* - -	E. A.		ibid.
Chriſtine (Reine) Diſcours ſur ſon Abdication en 1654. *V. l'Append. N. XXIX.*			
- - - - ſur l'état de *Suède*	1667.	III.	278
- - - - ſur l'inſulte faite à *Hambourg*.	1667.	- -	290
Cibo (au Cardinal) - - - - -	1688.	IV.	152
Cîteaux (au Général de l'Ordre des) ſ. d.	1668.	III.	340
au même. - - ſ. d.	1669.	-	391
Cley (Relation au ſujet de)	27. Févr.	1669.	- 400
Colbert (au Secretaire d'Etat)	29. Juill.	1670.	IV. 77
Cologne (à l'Electeur de) ſ. d. - - -			76
Colonna (au Cardinal)	29. Nov.	1687.	IV. 66
- - - (au Vice-Roi, Connétable) ſ.d. - - -			
au même	19. Mars	1689.	- - - -
Corraro (au Procureur) - - - ſ. d. - -			71
Court ou *Courtin* (au Sr.) ſ. d.	1678.	IV.	20
au même	31. May.	1679.	- ibid.
au même - - - ſ d. - - - -			21
Croy (au Duc de) - - - ſ. d.	1679.	III.	469
Caneſſa (à la Marquiſe de)	Avr.	1686.	- - - -
Carpino (au Prince) - -	Avr.	1676.	- - - -
Carpio (au Vice-Roi) - ſ. d.	1686.		- - - -
au même -	Juill.	1687.	- - - -
au même -	Sept.	E. A.	- - - -
Caſſati (au P. Jéſuite)	4. Déc.	1661.	- - - -
Caſſel. V. *Heſſe*.			
Charles XI. (au Roi de *Suède*)	Oct.	1672.	- - -
au même -	Mars	1680.	- - -
Charles-Louis à l'Elect. Pal.	Avril	1646.	- - -
au même -	May	1674.	- - -
Colonna (au Cardinal)	Juin	1661.	- - -
- - - au Connétable.	Oct.	1666.	- - -
Condé (au Prince de)	Nov.	1688.	- - -
Conti (au Prince de)	Oct.	1666.	- - -
- - - (à la Princeſſe de)	Sept.	1664.	- - -
Corraro (au Procureur)	Juill.	1668.	- - -

D.

	Ans.	Tom.	Pag.
Dannemare (au Roi de)	Févr.	1650.	IV. 257
au même - -	1652.	- - - -	
V. l'Append. N. XXV.			
Davidſon (au Secretaire)	2. Févr.	1658.	III. 227
Dolma (à la Comteſſe de)	29. Juin	1668.	- - 303
Dumeval (au Général)	25. Oct.	1687.	IV. 86
Dymitz (à l'Archevêque de)	Oct.	1673.	- - -

E.

	Ans.	Tom.	Pag.
Eléonore (Catherine) Princeſſe de *Heſſe* ſ. d.	1668.	III.	302
Erneſt (au Landgrave de *Heſſe*)	29. Juin	1686.	IV. 132
Eſpagne (au Roi d')	3. Juill.	1661.	III. 232
Eſte (au Cardinal d') ſ. d.	1669.	- -	337
Evêque (à l') de *Culm*.	18. Mars	1678.	- 456
- - - d'*Eichſtadt*	19. Oct.	1669.	- 469
- - - de *Jeſi*. -	11. Nov.	1684.	IV. 49
- - - de *Laon*. -	6. Juill.	1669.	- - 13
- - - de *Marſeille*. -	ſ. d.	1678.	- - 18
- - - de *Vratiſlau*.	18. Mars	1678.	III. 456
Evêque (à l') de *Beauvais*	Janv.	1680.	- - - -
- - - de *Culm* - -	Mars	1673.	- - - -
- - - de *Munſter*. V. *Furſtenberg*.			- - -
- - - de *Parme*. - -	May	1671.	- - - -
- - - de *Strasbourg*. V. *Furſtenberg*.			- -
- - - de *Veroli*. - -	Nov.	1685.	- - - -
- - - de *Wurtzbourg*.	Juill.	1669.	- - - -

F.

	Ans.	Tom.	Pag.
Ferdinand (au Grand-Duc de *Toſcane*.) ſ. d.	1669.	III.	336
V. *Toſcane*. - - - - - - - - -			
Ferrary (à *Ottavio*)	22. Nov.	1677.	IV. 18
Filicaia (à Vincenzo) ſ. d.	1684.	- -	42
Fenſalida (au Comte)	18. Août.	1687.	- - 84
Foris (à l'Abbé). - - - - - -	ſ. d.	IV.	68
Francfort (à la Ville de) ſ. d.	1688.	-	77
Furſtenberg (à l'Evêque de)	5. Oct.	1667.	9
au même. - - -	1677.	III.	510
Frédéric (au Duc de *Holſtein*)	Mars	1635.	- - - -
Farneſe (au Prince & à la Princeſſe de) - -	Juin	1667.	- - - -
au même - -	Déc.	1676.	- - - -
Fenſalida (au Comte)	Nov.	1686.	- - - -

G.

	Ans.	Tom.	Pag.
Galdenblad (au Secretaire)	ſ. d.	1687.	III. 461
Galen (à l'Evêque de *Munſter*)	16. Juill.	1667.	IV. 72
Gambalonga (à la Comteſſe)	Avr.	1679.	- - 89
Gardie (au Grand-Chancelier Magnus de la)	Déc.	1668.	III. 335
- - - - (au Comte Pontus de la)	8. Mars	1667.	III. 276

Table Alphabétique des Perſonnes.

Table Alphabétique des Personnes.

	Ans.	Tom.	Pag.
Geer (de) - - - - -	3. May 1681.	IV.	105
Giraud (au Sr.) -	17. May 1687.	- -	62
Grimani (à l'Ambaſſadeur) -	ſ. d. - -		42
au même	7. Mars 1668.	-	90
au même	7. May 1668.	-	ibid.
au même	11. Juill. 1671.	-	91
au même	11. Sept. 1783.	- -	117
Guadagne (au Duc)	29. Avr. 1682.	- -	96
au même	17. Juin 1682.	- -	97
Gualdo (au Comte Galeazo)	3. Juill. 1661.	III.	233
au même	8. Oct. E. A.	- -	234
au même	15. Oct. E. A.	- -	244
au même	19. Nov. E. A.	-	ibid.
au même	ſ. d. - - 1662.	- -	250
Guillaume III. (au Roi)	22 Janv. 1689.	IV.	-
Guiſe (à la Ducheſſe de)	Mars 1669.	- -	89
Guſman (P. Domingo di)	14. Janv. 1682.	- -	93
au même	21. Avr. 1682.	- -	ibid.
Gemmal (au Sr.) - - - -	ſ. d. 1678.	- -	-
Gemini (au Duc). - -	Janv. 1658.	- - -	-
Giuſtinieni (au Marquis)	Avr. 1686.	- - -	-
Grana (au Marquis) - -	May 1683.	- - -	-
Gregori (au Prince de St.)	May 1665.	- - -	-
Grimani (à l'Ambaſſ.)	Juin 1683.	- - -	-
au même -	Févr. 1685.	- - -	-
Gyllenſtierna (au Sénateur George)	Mars 1678.	- - -	-

H.

	Ans.	Tom.	Pag.
Hacki (au Pere Prieur)	ſ. d. 1668.	III.	340
au même -	ſ. d. E. A.	- -	342
au même -	ſ. d. E. A.	- -	347
au même	3. Août. E. A.	- -	353
au même	10. Août. E. A.	-	ibid.
au même	24. Août. E. A.	- -	355
au même	31. Août. E. A.	-	356
au même -	ſ. d. E. A.	-	ibid.
au même	9. Nov. E. A.	- -	377
au même	15 Déc. E. A.	- -	379
au même	12 & 26. Janv. 1669.	-	ibid.
au même	2. Févr. E. A.	- -	380
au même	19 & 23. Févr. E. A.	-	ibid.
au même - -	Mars E. A.	-	382
au même - - -	E. A.	-	384
au même	15. Juin E. A.		ibid.
au même - - -	E. A.	-	388
au même	6. Juill. E. A.	-	390
au même	27. Juill. E. A.		ibid.
au même	4. Sept. E. A.		ibid.
au même	ad fin. anni 1678.	-	391
Heinſius (Nic.) -	1. Mars. 1652.	IV.	235
au même	2. Août. 1682.		35
Heſſe (à la Princeſſe de)	ſ. d. 1688.	IV.	76
- - - au Prince de Heſſe Rheinfelt	29. Juin 1687.	- - - -	
Holſtenius (à Luc) - -	Janv. 1657.	IV.	8
Hildesheim (au Suffragant de)	Févr. 1662.	- - - -	

I.

	Ans.	Tom.	Pag.
Jean-Caſimir (au Roi de Pologne)	4. Oct. 1661.	III.	237
- - - à la Reine de Pologne	1661.	-	ibid.
Jean-Caſimir (au Prince)	1. Janv. 1638.	IV.	192
au même	25. Févr. 1639.	- - -	
au même	12. Avril E. A.	- - -	
au même	11. Sept. E. A.	- - -	
au même	8. Oct. E. A.	- - -	
au même	16. Oct. E. A.	- - -	
au même	21. Oct. E. A.	- - -	
au même - -	Nov. E. A.	- - -	
au même	21. Juin 1640.	- - -	
au même	9. Sept. E. A.	- - -	
au même	11. Sept. 1641.	- - -	
au même,	Févr. Mars & Juin 1642.	- - -	
au même	29 Juill. 1643.	- - -	
au même	30. Juin 1645.	- - -	
au même -	Janv. 1647.	- - -	
Italie (aux Princes d') - - -	1662.	III.	250
Jean-Caſimir (au Prince Palatin)	Mars 1637.	- - -	
au même	1. Janv. 1638.	- - -	
au même, pluſieurs Lettres	ſ. d. 1642.	- - -	
au même -	ſ. d. 1643.	- - -	
au même, pluſieurs Lettres	ſ. d. 1644.	- - -	
au même trois Lettres.	1646.	- - -	
au même - -	May 1648.	- - -	
Imperiali (au Cardinal)	Janv. 1686.	- - -	
Innocent XI. (au Pape) - - -	1686.	- - -	
Juliers (au Duc de) -	Mars 1664.	- - -	
au même - -	Sept. 1565.	- - -	
au même - -	Nov. 1666.	- - -	
au même - -	Juill. 1682.	- - -	

K.

	Ans.	Tom.	Pag.
Königsmark (au Comte de)	20. Avr. 1686.	IV.	86
au même	27. Avr. 1687.	- -	ibid.
au même	20. Sept. 1687.	-	75
Kurck (au Sénateur) -	Mars 1664.	- - - -	

Digitized by Google

Ans. Tom. Pag.

Lemene (à François de) f. d. 1684. IV. 43
au même - - f. d. - - - 44
au même 19. Avr. 1684. - ibid.
Léopold (à l'Empereur)
30. Juill. 1661. III. 231
au même 10. Févr. 1662. - - 228
au même 23. May 1676. - - 489
Lichtenſtein (au Prince de)
f. d. - - - IV. 80
Ligny (au Prince de) 12. Mars 1672. - - 91
- - (à la Princeſſe de) 12. Mars E. A. ibid.
Lionne (au Comte de)
21. Déc. 1665. III. 268
au même 1. Août. 1666. - - 269
au même 11. Sept. E. A. - - 270
au même 23. Oct. E. A. - - 271
au même 22. Janv. 1667. - - 273
Lobcovitz (à la Princeſſe de)
11. Janv. 1676. IV. 94
Lorraine (au Duc de) 19. Juin. 1683. - - 74
au même 14. Sept. 1686. - - 84
au même - - f. d. E. A. - - 84
Louis XIV. (au Roi de France) 1 Oct. 1661. III. 235
au même 21. Déc. 1665. - - 268
au même - - f. d. 1678. - - 510
Léopold (à l'Empereur) Sept. 1660. - - -
Lichtenſtein (au Prince de) Avr. 1677. - - - -
Lignitz (à la Ducheſſe de) f. d. 1678. - - - -
Ligny (au Prince de) Août 1674. - - - -
au même - - Oct. 1678. - - -

M.

Malte (au Grand-Maître de)
2. Mars 1669. IV. 82
au même 21. Avr. 1679. - - 82
Mantoue (au Duc de) - f. d. - - - - - 85
au même 2. Sept. 1675. - - 93
au même 3. Sept. 1678. III. 520
au même 29. Oct. E. A. - - 522
au même 2. Nov. bis. 1686. IV. 99
au même 17. Juin. E. A. III. 463
au même 13. Nov. E. A. IV. 137
au même f. d. - - E. A. - - 60
au même 5. Avr. 1687. - - - 100
au même 26. Avr. E. A. - - 61
au même 13. Mars 1688. - - 10
- - - (à la Ducheſſe de) Juill. 1688. - - - -
- - - (au Duc de) 5. Févr. 1689. - - 68
Maremme (au ſavant J. Paul) 22. May 1688. - - 67
Marie Eléonore (à la Reine-Mere) 29. Nov. 1636. - - -
Matalone (au Duc de) 27. Avr. 1675. - - - 92

Ans. Tom. Pag.

Matthia (au Doct. Jean) 4. Oct. 1662. IV. 230
Mecklenbourg (au Duc de) 19. Déc. 1676. III. 465
Medicis (au Cardinal de) Nov. 1688. - - 336
Melgar (au Comte) 5. Juin 1683. IV. 82
au même 4. Août 1685. - - - 52
au même 26. Juill. 1687. - - - 83
Modène (au Duc de) f. d. 1662. III. 250
Moldavie (au Prince de) 15. Mars 1667. - - 276
Monaldeſchi (au Comte) 23. Mars 1680. IV. 26
Monte (au Marq. Horace Bourbon del) diverſes Inſtructions pour lui. 1672. III. 415
de-même - - - - E. A. - - 419
de-même - - - - - E. A. - - 423
de-même - - - - - E. A. - - 424
Lettre au même f. d. E. A. - - 428
au même 25. Juill. E. A. - ibid.
au même 3. Sept. E. A. - - 431
au même 17 & 24. Sept. E. A. - ibid.
au même - - f. d. E. A. - 435
au même 8. Oct. E. A. - ibid.
au même 22 & 29. Oct. E. A. - - 438
au même - - f. d. E. A. - - 440
au même Oct. & Nov. E. A. - - 444
au même Déc. E. A - - 451
au même 7. Janv. 1673. - - 452
au même 18. Févr. E. A. - ibid.
au même - - Mars E. A. - - 453
Inſtructions au même 1676. - - - 502
Lettres au même 1677. - - 506
au même 3. Avr. E. A. - ibid.
au même 1. May 1677. - - 508
au même 21. May E. A. - ibid.
Monte (au Marq. Jean Matth. Bourbon del) Lettre 25. Sept 1688. IV. 142
Montecuculi (au Comte) 17. Mars 1672. - - 78
au même 27. Avr. 1675. III. 488
au même - - f. d. 1675. - ibid.
au même 23. May 1676. - - 490
au même 2. Juill. 1678. IV. 94
au même - - f. d. - - - - - 95
Moroſini (Procureur de Ven.) 11. Avr. 1676. - - 17
au même 26. Avr. 1685. - - 83
au même - - f. d. 1686. - - 62
au même 1. Mars 1687. - - 74
au même - - May E. A. - - - -
au même - - f. d. 1688. - - - -

Table Alphabétique de Perſonnes.

Table Alphabétique de Personnes.

	Ans.	Tom.	Pag.
Magnani (à la Marquise) Janv.	1658.		
Mantoue (au Duc de) Mars	1683.		
Marie-Eleonore (à la Reine-Mere)			
Lettre	Déc.	1636.	
cinq Lettres à la même	1637.		
douze à la même	1638.		
seize à la même	1639.		
à la même Janv.	1640.		
Matthey (au Marquis) Déc.	1666.		
Mellini (au Sgr) Nov.	1676.		
Momma (au Sr.) Oct.	1672.		
Muti (à la Marquise) Juill.	1688.		

N.

Nonce (au) de Cologne 11. Juill.	1661.	III.	231
au même 22. Nov.	1674.		467
au même Févr.	1688.	IV.	76
Nonce (au) d'Espagne 3. Juill.	1661.	III.	233
au même 18. Janv.	1662.		246
au même 19. Nov.	1672.	IV.	14
au même 15. Avr.	1679.	III.	518
Nonce (au) de France Juill.	1678.		510
Nonce (au) de Naples 28. Avr.	1679.		457
au même 3. Juin. E. A.			ibid.
au même 10 Mars	1685	IV.	50
au même 14. Avr. E. A.			ibid.
Nonce (au) de Pologne 4. Juill.	1668.	III.	339
au même 14 & 28. Sept. E. A.			408
au même f. d. E. A.			372
au même 9. Mars	1669.		381
au même 23 & 30. Mars E. A.			382
au même 13 & 27. Avr. E. A.			383
au même 25. May E. A.			384
au même 1, 15. & 29. Juin E. A.			ibid.
au même 6 & 13. Juill. E. A.			389
au même 3 & 24. Août E. A.			390
au même 6. Sept E. A.			ibid.
au même 14. Déc.	1669.		389
Nonce (au) de Vienne 3. Juill.	1661.		231
au même 4. Oct. E. A.			241
au même 21. Déc. E. A.			245
au même f. d.	1675.		495
au même 15. Avr.	1679.		518
Northumbria (au Duc de) 20 Oct.	1666.	IV.	63
N. N. 10. Août	1661.		7
au même 31. Avr.	1669.		
au même 30. Nov.	1672.		14
au même f. d.		IV.	44
au même f. d.	1687.		
Negroni (au Vice-Légat) Avr.	1663.		
Neubourg (au Duc de) May	1663.		
au même Nov.	1676.		
au même Déc.	1678.		
Nonce (au) de Cologne. Janv.	1669.		
Nonce (au) de France. Sept.	1678.		
Nonce (au) de Naples. Avr.	1684.		
Nonce (au) de Vienne. f. d.	1662.		
au même May	1671.		
au même Févr.	1672.		
Nunez Henriques (à) Juill.	1667.		

O.

Olivekrans (au Gouverneur Gén.) 7. Juin	1680.	IV.	104
au même 1. Août.	1682.		105
au même 16. Janv.	1683.		102
au même 21. May E. A.			103
au même 10. Avr. E. A.			141
au même 11. Sept. E. A.			116
au même 1. Déc.	1685.		139
au même 23. Mars	1686		53
au même 15. May E. A.			119
au même 15. Mars	1687.		56
Orange (au Prince d') 22. Janv.	1689.		157
Oxenstierna (au Chancel. Axel) Juin	1645.		
Offerman (au Sr.) Déc.	1678.		
Ornano (au Marquis) Août	1687.		

P.

Palatin (à l'Electeur)	1646.		
V. l'Append. N. XVI.			
au même 19. Mars	1674.		79
Pallavicini (au Marquis) 31. Janv.	1682.		30
au même f. d.	1688.		47
Parme (au Duc de) 18. Oct.	1664.		88
au même 16. Mars	1686.		53
au même 2. Avr.	1689.		168
Palerme (à l'Archevêque de) f. d.	1683.		
Paul (au Comte de St.) Oct.	1669.	III.	345
Parelle (au Marq.) 29. Déc.	1685.	IV.	98
Pologne (au Roi de) 4. Oct.	1661.	III.	237
(à la Reine de) 4. Oct.	1661.		ibid.
(aux Sénateurs de) Juill.	1668.		347
(aux Prélats de) Juill. E. A.			ibid.
(aux Sénateurs & à la Noblesse de) Oct. E. A.			375
Pompone (au Ministre de France) Janv.	1677.		499
au même f. d.			ibid.
au même 8. Juill.	1687.		288
au même f. d.	1678.		499
Popoli (au Duc) 12. Oct.	1680.		35
au même			

Fa-

Digitized by Google

	Ans. Tom. Pag.
Pufendorf (à Sam.) - - f. d. 1686. IV.	58
Pusbus (au Baron de) - May 1687. IV.	141
Palatine (à la Princesse) Juin 1668. - - -	
Pallavicini (au Marq.) - f. d. 1682. - - - -	
au même - - - Avr. 1688. - - -	
Palliotti (au Marq.) - - Avr. 1688. - - -	
Parelle (au Marq. de) - f. d. - - - - -	
Parme (au Duc de) - - Oct. 1664. - - -	
- - (à la Duchesse de) deux Lettres 1669. - - -	
- - (au Duc de) - - - Juill. 1671. - - -	
au même deux Lettres - - 1675. - - -	
au même - - - Nov. 1676. - - -	
au même deux Lettres 1677. - - -	
au même Févr. & Nov. 1679. - - -	
au même - - Janv. 1682. - - -	
au même Janv. & Sept. 1684. - - -	
au même trois Lettres 1685. - - -	
au même - - May 1687. - - -	
au même - - Juin 1688. - - -	
Pampbili (au Prince) Sept. 1666. - - -	
Philippe Guill. (à l'El. Palat.) Juill. 1685. - - -	
à l'Electrice Janv. 1686. - - -	
Pisani (à l'Aliuse - - - Juill. 1669. - - -	
Plettenberg (à Mr.) - - Mars 1664. - - -	

R.

Radzivil (au Prince) f. d. 1680. IV.	111
au même 27. Août 1680. - -	106
Redi (au Sgr.) - - 16. Déc. 1684. - -	47
Régence de Suède (à la) - - - 1668. III.	335
Rivani (au Virtuoso) 7. May 1668. IV.	10
Rosenbac (à l'Envoyé) - f. d. 1668. III.	304
au même le 13. 24. 27. & 31. Juill. E. A. -	ibid.
au même 3. 10. 16. & 21. Août. E. A. - -	313
au même, sept Lettres. Sept. E. A. - -	323
au même, trois Lettres. Oct. E. A. - -	330
au même, quatre Lettres. Déc. E. A. - -	333
au même, quatre Lettres - Févr. 1669. - -	352
au même, trois Lettres - Mars E. A. - -	402
au même 25. May 1669. - -	402
au même 4. Juill. E. A. -	407
au même 3 & 10. Août E. A. -	ibid.
au même 8. Oct. E. A. - -	408
au même 14. Mars 1671. -	469
au même 31. Août 1675. - -	410

	Ans Tom. Pag.
- - - - au même 17. Sept. 1677. III.	411
- - - - au même 18. Déc. 1677. - -	413
au même 3. Déc. 1678. -	ibid.
Rospigliosi (à l'Abbé) 9. Juill. 1667. - -	288
- - au Bailli Camillo 14. Sept. E. A. - -	289
Ryckius (à Théodore) f. d. 1686. IV.	240
Rabio (au Comte Giov.) Févr. 1672. - - -	
Radzivil (à la Princesse) Juin 1684. - - -	
Rangoni (à Me. Barbara.) Déc. 1663. - - -	
- - - au Marquis - - Nov. 1686. - - -	
Ribaldesi (au Gouvern.) Mars 1671. - - -	
au même - - Oct. 1674. - - -	
Rosis (à Marcello de) - Janv. 1686. - - -	
Rosenbac (à l'Envoyé) plusieurs autres Lettres, dans les années 1668 à 1670. - - -	

S.

Santini (à l'Abbé & Secret.) f. d. 1678. III.	457
au même - - f. d. 1679. - -	519
au même - - f. d. - - - IV.	67
Savoye (au Duc de) - - f. d. 1662. III.	250
au même 27. Août 1663. IV.	70
(à la Duchesse de) 22. Sept. E. A. - -	69
à la même 4. Oct. 1670. - -	89
à la même & au Duc de) 21. Nov. 1684. - -	49
(au Duc de) 24. Juill. 1685. - -	135
Saxe-Lawenbourg (au Duc de) - - Juill. 1682. - -	40
(à la Duchesse de) 18. Juill. E. A - -	96
Silverkrona (au Sr.) 28. Déc. 1675. III.	486
au même 30. Mars 1676. - -	487
au même 16. Août 1681. - -	462
au même 29. Sept. 1685. IV.	139
Solari (à l'Abbé) - 10. Août 1661. III.	8
Sparre (au Baron) - 8. Mars 1667. - -	276
Stenberg (au Comte) 14. Juin 1668. - -	301
au même - - f. d. E. A. -	ibid.
Strozzi (au Duc) - - 8. Avr. 1662. IV.	48
Suède (à la Regence de) 8. Oct. 1636. - - - -	
au Grand-Echanson) 8. Déc. 1638. - - - -	
à la Régence 26. May E. A. - - - -	
à la même - - - - 1668. III.	335
à la Reine-Mére - 1672. - -	415
Sabionette (au Duc de) Janv. 1684. - - - -	
Salvius (au Chanc. Adler.) Sept. 1648. - - - -	
Santa Croce (au Sgr.) Janv. 1686. - - - -	
Santini (à l'Abbé) - - - f. d. 1687. - - - -	
Samandria (au Marq.) - May 1688. - - -	

Table Alphabétique de Personnes.

Table Alphabétique de Perſonnes.

	Ans.	Tom.	Pag.
Sapedo (à l'Ambaſſad.) - Mars	1654.	-	-
Savoye (au Duc de) - - Juin	1665.	-	-
au même deux Lettres - -	1672.	-	-
à la Princeſſe Louiſe de) Nov.	1673.	-	-
au même deux Lettres - -	1675.	-	-
à la Princeſſe, Juin	1676.	-	-
Silverkrona (au Sr.) - - May	1676.	-	-
au même - - Sept.	1680.	-	-
au même - - Sept.	1683.	-	-
Sinzendorf (au Comte de) deux Lettres	1664.	-	-
Severina (à la Ducheſſe de St.) - - Oct.	1687.	-	-
Stropp (au Secretaire) - Mars	1664.	-	-
Suède (à la Régence de) Janv.	1638.	-	-

T.

Terlon (au Chevalier de) ſ. d.	1667.	IV.	61
au même 8 & 22. Mars	1668.	III.	275
au même Févr. & Avr.	E. A.	-	299
au même Mars & May	1684.	IV.	120
au même Févr. & Sept.	1686.	-	124, 126
Terra Nuova (à la Ducheſſe de) Août	1684.	-	43
Texeira (à Emanuël) 1. May	1606.	III.	269
au même pluſieurs Extraits de Lettres	1672.	-	428
au même en 1673-1678.	-	-	481
au même - - Avr.	1687.	IV.	140
au même deux Lettres	1688.	-	144
au même - - ſ. d.	E. A.	-	145
au même - - Mars	1689	-	145
au même - - - - -	1689.	-	166
Thomas (au Marq. de St.) 24. Juill.	1685.	-	136
Toſcane (au Grand-Duc de) 24. Nov.	1665.	-	63
au même - - Juin	1671.	-	3
au même - - Sept.	1675.	III.	467
au même - - Nov.	E. A.	IV.	16
au même 3. Avr.	1677.	-	79
au même - - Juin	1685.	-	48
au même deux Lettres ſ. d.	-	-	64, 65
Trotti (à l'Evêque) 14. Juill.	1674.	III.	16
Turenne (au Prince de) 26. Mars	1669.	-	73
Taſſis (au Baron de) Janv.	1684.	-	-
Terlon (au Cheval. de) Févr.	1676.	-	-
Texeira (à Emanuel) deux Lettres	1672.	-	-
au même - - Déc.	1685.	-	-
Toſcane (au Grand-Duc de) Juin	1661.	-	-
au même - - Déc.	1669.	-	-
au même ſept Lettres de	1670 à 1679.	-	-
au même dix Lettres depuis	1682 à 1688.	-	-
à la Grande-Ducheſſe de) quatre Lettres	1684.	-	-

V.

Valenzano (au Prince) - - - ſ. d.	IV.	66	
Vallier (au Procureur de Veniſe.) Mars	1684.	-	42
Veniſe (à la Républ. de) Nov.	1661.	III.	252
Vialardi (au Comte Romoaldo) Nov.	1686.	IV.	66
au même - - Janv.	1687.	-	99
Vitelli (à la Marquiſe) 16. Oct.	1681.	III.	470
Ulfeld (au Comte Corvitz) - - - Mars	1661.	-	230
Voigt (à l'Aſtrologue) - ſ. d.	1689.	IV.	-
Voſſius (à Iſaac) - - 3. Nov.	1668.	-	31
au même - ſ. d. - - - -			12
Valenzano (au Prince) deux Lettres	1686.	-	-
Valignani (au Marquis) Juill.	1688.	-	-
Vallier (au Procureur) - Nov.	1676.	-	-
Vaſſanau - - - Voy. *Waſanau*	-	-	-
Vaſto (au Marquis del) Nov.	1673.	-	-
Velos (au Viceroi de Naples, de los) Juill.	1679.	-	-
au même - - Juin.	1680.	-	-
Viſconti (au Cardinal) - Sept.	1683.	-	-
Viſconti (au Marquis) - - Oct.	1680.	-	-
au même & à la Marquiſe.. Sept.	1683.	-	-
Vitelli (au Marquis) - - Oct.	1681.	-	-

W.

Waſanau (au Comte) 14. Juill.	1674.	III.	474
au même 24. Août	E. A.	-	ibid.
au même - 1. Sept.	E. A.	-	475
au même - 8. Sept.	E. A.	-	476
au même 22. Sept.	E. A.	-	477
au même 17. Nov.	E. A.	-	479
au même 16. Févr.	1675.	-	480
Waſmuth (au Profeſſ.) 21. Juin	1687.	IV.	57
Wicqueſort (au Miniſtre) 17. Déc.	1672.	-	15
Würtz (au Maréchal) - ſ. d.	1668.	III.	322
au même 6. Juill.	1669.	-	405
au même - - ſ. d.	E. A.	-	407

X.

Ximenez (au Prieur) - ſ. d.	1648.	IV.	47

Digitized by Google

APPENDICE

DE

PIECES JUSTIFICATIVES ET RELATIVES

AUX

MEMOIRES CONCERNANT

LA REINE

CHRISTINE,

Tirées des Archives & des Regiſtres.

Leſquelles ſe trouvent citées dans les

TOMES III. & IV. *desdits Mémoires.*

Digitized by Google

APPENDICE

AU

TRAITÉ THÉORIQUE ET PRATIQUE

SUR LA

MENUISERIE CONCERNANT L'ART DU TRAIT,

CHARPENTE,

Digitized by Google

APPENDICE
DE
PIECES JUSTIFICATIVES ET RELATIVES
AUX
MEMOIRES CONCERNANT LA REINE
CHRISTINE.

Num°. I. Tome III. pag. 5.

Eſquiſſe de l'Hiſtoire de la Reine CHRISTINE AUGUSTE (*).

Appendice de Piéces Juſtificatives.

IL faudra partager cette Hiſtoire en trois âges, ou en trois différens tems, ſavoir, depuis la naiſſance de la Reine juſqu'à ſa majorité; depuis ſa majorité juſqu'à ſon abdication, & depuis ſon abdication juſqu'à préſent.

De ſes auguſtes Ancêtres.

Du tems de ſa naiſſance.

De la mort du *grand* GUSTAVE, & comment? En quel état il laiſſa la Monarchie de *Suède* à la Reine ſa Fille.

De ſes Fréres ou Sœurs.

De ſon Avénement à la Couronne.

De l'acclamation univerſelle de tout le Royaume.

Des hommages qu'on lui rendit.

De ſon éducation.

De ceux à qui l'on commit le ſoin de la Régence & de ſa tutéle.

De ſes Gouverneurs & Précepteurs.

Des ſoins que prit de la Reine le Grand-Chancélier *Oxenſtierna*, & de ce qu'il a dit en pluſieurs occaſions à ſon ſujet.

Du plaiſir que ce grand-homme prenoit de paſſer pluſieurs heures chaque jour avec elle.

De la grande eſpérance que conçurent ſes Sujets de leur futur bonheur, & du glorieux régne de cette grande Princeſſe.

Sa capacité ſupérieure à ſon âge & ſon profond ſecret, obligérent la Régence à lui faire part de toutes les affaires importantes. Elle entra dans le Conſeil dès l'âge de ſeize ans. Les Cérémonies qu'on y obſerva. La Haran-

(*) Copie tirée des MSS. de CHRISTINE dans la Bibliothéque de S. E. le Cardinal *Alexandre Albani*. Il eſt apparent que le Sr. *Galdenblad*, Secretaire de la Reine, a minuté cette Eſquiſſe.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Juſtificatives.

rangue que lui fit le Grand-Chancelier en cette occaſion, & la Réponſe de la Reine, qui remplit d'admiration tous ceux qui eurent le bonheur d'en être témoins.

De la vivacité ſurprenante de ſon eſprit.

De ſon jugement extraordinaire.

Elle n'admiroit qu'avec peine, & mépriſoit ce qui étoit mépriſable.

Elle donnoit le juſte prix à tout.

Elle avoit une antipathie naturelle pour les Nains & pour les Bouffons.

Son aſſiduité à l'étude.

Son inſatiable deſir d'apprendre & de s'inſtruire de ſon devoir.

De l'amour qu'elle avoit pour les Belles-Lettres.

Des progrès qu'elle faiſoit dans les Sciences, dans les Langues étrangéres, & dans toutes les Connoiſſances.

De la facilité avec laquelle elle concevoit les choſes les plus difficiles.

Du ſoin que l'on prit à bien cultiver ſes nobles inclinations.

Du mépris qu'elle faiſoit des poupées & autres amuſemens proportionnés à ſon âge & à ſon ſexe.

De ſon diſcernement en tout.

De ſon goût fin & délicat.

De la maniére dont elle partageoit la journée.

De ſes Exercices.

De ſa grande agilité & diſpoſition à tous les Exercices: elle manioit une épée & un cheval auſſi adroitement & vigoureuſement qu'aucun autre, & tiroit avec une merveilleuſe juſteſſe.

Son reſpect pour la Reine ſa Mére.

Elle avoit beaucoup d'amitié & de confiance pour ſon Précepteur & ſes Gouverneurs, & une eſtime extraordinaire pour le Grand-Chancelier, qu'elle écoutoit avec un plaiſir extrême.

Elle n'aimoit pas les corrections, & n'en ſouffroit que de ſon Précepteur, de ſon Gouverneur & du Grand-Chancelier; ſe moquant de tout ce que lui diſoient les Femmes, & même ſa Tante. Elle vouloit qu'on lui rendit raiſon de tout, & ne s'opiniâtroit jamais quand on lui faiſoit voir par raiſon qu'elle avoit tort.

De ſes divertiſſemens.

Elle mépriſoit toutes ſes Femmes, & s'en moquoit: elle aimoit les belles Filles & haïſſoit les vieilles, mais elle n'avoit aucune confiance ni aux unes ni aux autres.

Elle avoit honte de converſer avec les enfans de ſon âge.

Elle vouloit tout ſavoir, & avoit un deſir inſatiable d'apprendre & de ſe rendre habile.

Elle n'aimoit de *l'Ecriture Sainte* que le Livre de la *Sapience* & les Ouvrages de SALOMON, qui lui plaiſoient infiniment.

Ce fut par ces Livres qu'elle prit la réſolution de s'abſtenir du Vin.

De ſa ſobriété dans le boire & le manger.

De l'averſion inſurmontable qu'elle avoit pour le Vin & la Biére.

Du châtiment qu'elle reçut de la Reine ſa Mére pour avoir bu de l'eau de roſée.

De ſa grande libéralité, dont elle donna des marques dans ſa plus tendre jeuneſſe.

Elle réſolut de ſe rendre digne de ſa naiſſance & de ſa fortune par ſon application & par ſes travaux.

Des grands ſentimens que la lecture de la *Cyropédie*, de *Quinte Curce* & de l'*Hiſtoire Romaine* lui inſpiroit.

CYRUS, ALEXANDRE, SCIPION & CESAR étoient ſes Héros, & elle les eſtimoient plus que ſon Pére.

Ce

Ce que dit ſi heureuſement ſur cela le Grand-Chancelier *Oxenſtierna*.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Sa profonde diſſimulation, qui trompoit les plus habiles dans ſa grande jeuneſſe, hâta ſa majorité.

De ſa propreté & de ſon bon goût dans ſes habits, mêlés d'un grand mépris pour ces bagatelles.

Elle haïſſoit les miroirs, diſant qu'ils ne lui montroient rien d'agréable.

Du peu de tems qu'elle mettoit à manger, à s'habiller & à dormir.

Réflexions qu'elle faiſoit toutes les fois qu'elle étoit aſſiſe ſur le Trône.

Sa paſſion pour le Jeu, & la généroſité avec laquelle elle jouoit.

Elle quitta entiérement le jeu auſſitôt qu'elle entra dans la Régence, & par quel motif.

Sa paſſion pour la Chaſſe, dont elle uſa de-même que du Jeu.

De l'averſion qu'elle avoit du Mal.

Son amour pour le Célibat. Cet amour fut la premiére diſpoſition à la glorieuſe converſion de la Reine.

Son premier penchant pour la *Religion Catholique*, vint de ce qu'on lui avoit dit que l'*Egliſe Catholique* ne permettoit pas aux Laïques de lire la *Bible*. Elle faiſoit aux gens un mérite du Célibat, & elle croyoit le Purgatoire. Elle dit, en ſe recriant, à ſon Précepteur : hà! que cette Religion eſt belle! j'en veux être. On voulut lui donner le fouët pour l'avoir dit; mais ſa Tante, qui devoit faire cette exécution, ſe repentit de l'avoir tenté ſans effet; la Reine ayant déjà neuf ans, ne vouloit plus le ſouffrir.

Elle étoit intrépide, rien ne l'étonnoit.

Son amour pour la Gloire & pour les grandes choſes.

Son inclination pour les Armes, pour la Guerre & pour la fatigue.

Son indignation contre ſon Sexe.

Elle avoit une incapacité poſitive pour s'appliquer aux occupations & aux ouvrages de ſon Sexe. Elle faiſoit déſeſpérer là-deſſus toutes ſes Femmes, ſe moquant d'elles & de leurs occupations.

On ne pouvoit rien ſuppoſer à la Reine, à qui tout ce qu'on diſoit, étoit ſuſpect. Elle ne croyoit jamais rien, qu'après en avoir douté longtems.

De ſon art merveilleux à connoître le mérite & les défauts de tout le monde.

De ſa Religion.

De ſa noble fierté.

Elle eſtimoit & mépriſoit ce qui étoit digne de l'être.

Des défauts de ſa taille.

De ſon abord heureux & charmant.

De ſa bonne grace dans toutes ſes actions.

De cette Majeſté qui lui étoit ſi naturelle.

De ſa civilité & de ſon honnêteté.

Elle ſe faiſoit reſpecter, admirer, aimer & craindre de tous ceux qui avoient l'honneur de l'approcher.

De ſes maladies.

Des accidens qui lui ſont arrivés.

Des grands événemens.

De ſes victoires ou pertes.

De ſon tempérament ardent & impétueux, un peu enclin à la mélancolie & à la ſolitude: ce qui ne paroiſſoit pourtant pas dans ſa converſation.

De ſa promtitude.

Ses défauts: la colére, l'impatience, l'orgueil, & ſon mépris pour les hommes & les choſes, qu'elle pouſſa trop loin. Elle mépriſoit trop les bien-

Appendice de Piéces Juſtificatives.

bienſéances ordinaires établies dans le Monde, & ne s'y vouloit jamais aſſujettir.

Du penchant ſatyrique qu'elle avoit à la raillerie, & de la façon terrible dont elle s'en acquittoit.

Des Généraux qui commandoient ſes Armées en ſon nom.

Des Forces de Mer ou de Terre qui ſe rencontrérent alors.

De l'admiration & l'étonnement que ſes vertus héroïques & ſon grand mérite avoient fait naître par-tout.

Ce qui eſt de plus merveilleux, eſt qu'on ne remarqua jamais dans les actions de cette jeune Princeſſe rien de foible, ni de rampant; au contraire tout ce qu'elle faiſoit, étoit digne d'elle, & ſurpaſſoit ſon ſexe & ſon âge.

De l'averſion inſurmontable qu'elle fit paroître pour le mariage.

Des ſoins perpétuels que la Princeſſe ſa Tante, Sœur du feu Roi, prit inutilement pour la diſpoſer à épouſer ſon Fils le Prince CHARLES Palatin, lorſqu'elle étoit ſa Gouvernante.

De l'amour infini que ce Prince avoit pour la Reine.

Des aſſiduités, des ſoins & des reſpects infinis du Prince envers la Reine, qui cependant ne purent jamais lui perſuader ſon amour, ni l'obtenir d'elle.

Son amour pour la Vérité & ſon averſion pour le Menſonge.

La flatterie lui déplaiſoit infiniment.

Victoires obtenues de toute part ſous ſes glorieux auſpices.

Tous les Actes importans qui ſe paſſérent durant ſa Minorité, ne ſe firent qu'avec la réſerve, de les faire ratifier de la Reine, ſi elle les approuvoit, étant majeure.

De la magnificence de ſon Régne.

De ſa clémence.

De ſa compaſſion pour les Malheureux.

Du plaiſir qu'elle avoit à les ſecourir.

De ſa ſévérité.

De la maniére noble & facile avec laquelle elle écrivoit & parloit.

On ne put jamais l'obliger à parler *Latin*, quoiqu'elle le ſût parfaitement.

Elle apprit parfaitement le *Latin* avant que de ſavoir lire. Le déſeſpoir de ſon Précepteur là-deſſus. Celui du Roi GUSTAVE le conſola, diſant qu'il avoit fait de-même.

Elle haïſſoit la Pédanterie autant qu'elle aimoit les Belles-Lettres.

Elle aimoit à ſe cacher aux gens, & haïſſoit l'oſtentation & la vanité.

Elle étoit impénétrable, & peu de gens peuvent ſe vanter de l'avoir bien connue, quelque familiére qu'elle parût.

Elle avoit la vue fort foible dans ſon enfance, laquelle ſe fortifia par l'âge & par la lecture.

Elle ne portoit jamais de maſque ni de coëffe, & n'avoit aucun ſoin de ſon teint, ni de ſon corps à la propreté près, qu'elle aimoit, mais non pas juſqu'au ſcrupule.

Elle étoit ennemie mortelle de la contrainte, & aimoit la liberté ſur toutes choſes.

Nume-

Digitized by Google

Num°. II. Tome III. pag. 13.

De l'Origine & des Armes de la Maiſon Royale DE WASA.

CHRISTINE s'étant propoſée de rectifier pluſieurs fautes que le Sr. *de Prade* avoit faites dans ſon *Hiſtoire de* GUSTAVE-ADOLPHE, Pére de la Reine & de CHARLES-GUSTAVE, ſon Succeſſeur, Rois de *Suède*, elle débuta par la Généalogie, que l'Hiſtorien *François* avoit donnée dès le commencement de ſon Ouvrage. J'en rapporterai ici quelques parcelles, à cauſe des remarques que la Reine y a faites de ſa propre main (*a*).

GUSTAVE-ADOLPHE, dit *le Grand*, Roi de *Suède*, dont on entreprend ici d'écrire la Vie, deſcendoit de CHARLES *de Waſa*, iſſu de ST. ERIC, Roi de *Suède* (*), qui fut tué en combattant l'an 1160.

CHARLES eut un Fils nommé NICOLAS, qui vivoit en 1309, Pére de CHRISTIAN, Pére de JEAN, qui mourut en 1477 (†), & laiſſa pour Succeſſeur *Eric* Duc de *Gripsholm*, Gouverneur de l'Ile d'*Aland*, le 8. Novembre 1520. ERIC eut la tête tranchée dans l'Hôtel-de-ville de *Stockholm*, par l'ordre tyrannique de CHRISTIAN II. Roi de *Dannemarc*, qui s'étoit rendu maître de la Place, & qui fut Pére de GUSTAVE I. du nom. (§).

GUSTAVE, qui nâquit l'an 1490 (**), ayant été conduit priſonnier par les *Danois* à *Copenhague*, trouva moyen de s'échapper, & retournant en *Suède* il l'affranchit de la domination des Etrangers (††).

L'an 1523 il fut élu Roi en pleine compagne près d'*Upſal*, ſur les pierres où s'aſſembloient les Etats (§§), couronné en 1528, & mourut en 1560, après avoir introduit la *Religion Proteſtante* dans ſon Royaume. Il laiſſa trois Fils, dont ERIC parvint au Trône, mais il fut dépoſé en 1568. Son Frére JEAN lui ſuccéda, & étant mort en 1592, ſon Fils SIGISMOND vint après lui, mais fut exclu en 1600, pour avoir voulu introduire de nouveau le *Catho-*

(*a*) Dans ſes *Miſcellanea Hiſtorica* Tom. XII. pag. I. &c.

(*) Au moins ce Saint entre dans la Famille de *Waſa* dans l'Arbre Généalogique que S. E. Mr. le Comte *Guſtave Bonde*, Sénateur de *Suède*, publia il y a quelques années: où il fait voir que celle de *Waſa* deſcend de plus proche de l'ancienne Maiſon des vieux *Sture*. (1).

(†) *Chriſtine* ajoute ici: „ *Il n'y a pas un mot de vrai dans cette Généalogie, dans la-* „ *quelle les noms & les tems ſont ſi confondus, qu'on ne connoîtra jamais la Race* Guſta-vienne *à cette deſcription*".

(§) *Tirez-moi*, dit la Reine à ſon Secretaire *Galdenblad*, *la véritable Généalogie de notre Maiſon, depuis le Pére de* Guſtave I. *juſqu'à moi.*

(**) *Il fut appellé, de ſon tems, Guſtave le Grand*, dit *Chriſtine*: & en liſant les Révolutions de *Suède* par *Vertot*, & les Hiſtoriens *Suédois*, on conviendra qu'il méritoit bien ce Surnom.

(††) *Cela eſt vrai*, ajoute ici la Reine: *il étoit Grand-pére de Guſtave-Adolphe.*

(§§) La Reine remarque ici, *que cette Cérémonie étoit abolie long-tems avant lui.* Voyez-là-deſſus *Loccenii* Antiquitates Sueciæ. Lib. II. cap. I. p. 31.

(1) V. Son *Conſpectus Suecie Regum & Reginarum Genealogicus* Tab. V. VI. & VII.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Catholicisme en *Suède*: & la Couronne fut déférée à son Oncle CHARLES IX. Pére de GUSTAVE-ADOLPHE, Pére de CHRISTINE, Reine de *Suède* .... SIGISMOND laissa deux Fils, LADISLAS-SIGISMOND & JEAN-CASIMIR, Rois de *Pologne*, l'un après l'autre. Le dernier renonça à la Couronne en 1668, & vint en *France*, où LOUIS XIV. lui donna l'Abbaïe de St. *Germain-des-Prez*. Il mourut à *Nevers* le 17. Décembre 1672.

C'est à peu près à ceci que se réduisent les remarques de CHRISTINE touchant la Famille de *Wasa*, à l'endroit d'où cela a été tiré (*). Cependant CHRISTINE s'étant apperçue que la Généalogie produite par l'Historien *François* étoit trop défectueuse pour pouvoir être réparée, & qu'il n'avoit rien dit des Armes de cette Famille Royale, voici la Dissertation qu'elle en a dressée elle-même: on l'a fait composer en *Italien* par son Secretaire, à qui elle en avoit fourni les matériaux. Nous ne doutons nullement qu'elle ne fasse bien du plaisir, sur-tout aux *Suédois*, qui ne s'attendront guéres à un pareil Ouvrage de la part de cette Reine, (*a*) quand même il s'y trouveroit quelques passages sujets à caution.

Esplicazione dello Stemma Gentilizio di Suezia.

Il Manipolo d'oro è certo l'Arma antica della *Suezia*, e chi lo dice, non s'inganna: mà è anche vero, ch' è l'Arma antica della Real Casa *Gustaviana*, così chiamata in *Suezia*, da poi che ne uscirono dei Rè, poiche prima le famiglie, secondo l'antica usanza di *Suezia*, non havevano cognome alcuno, mà si chiamavano Tal di Tale, essendo la Gustaviana da tempo immemorabile di nazione pura Suedese, e non forastiera, come son molte altre famiglie di *Suezia*.

Il cognome di WASA è stato imposto poi da' *Tedeschi*, e *Polacchi* nei tempi più moderni, che vuol dire Manipolo.

A questa famiglia, come ad altre, che la fortuna hà esaltate, non sono mancate favolose Genealogie, mà senza entrare in cantafavole, si può dire con verità, che sia stata trà le antichissime e nobilissime in *Suezia* molto tempo prima che ne diventassero Rè, e che anco in istato privato habbia havuto comuni le Armi col Regno, come si può provare da molti antichi monumenti rimasti in *Suezia* nelle Sepolture degli antichi della medesima Casa *Gustaviana* in molti luoghi: se questa poi sia per grazia, o concessione, o altrimente, non si sà.

Vi è però chi crede, che l'Arma antica di questa Real Casa fossero le trè Corone, e che il Manipolo d'oro fosse più moderno: mà al contrario è certo, che le trè Corone sono l'Arma più moderna, ed il Manipolo d'oro la più antica alla Corona: Mà comunque si sia è indubitato, che l'una e l'altra insegna sono state usate vicendevolmente dai Rè di *Suezia*, e dalla famiglia *Gustaviana*, essendo ancora in istato privato, come si può provare con antichissimi documenti (†).

Si

(*a*) Il se trouve parmi ses Miscellanea Historica pag. 342-359.

(*) D'un passage dans la Vie de *Christine*, écrite par elle-même (pag. 12.) on peut conclurre que cette Piéce-ci a été composée après.

(†) J'avoue que ces Monumens antiques me sont trop inconnus, pour être assuré de tout ce que la Reine avance ici. Cependant j'ai dit dans une remarque sur la Vie de *Christine*, écrite par elle-même (pag. 13. n.), que quoique les Historiens *Suédois* ayent tenu les Armes de la Famille de *Wasa* pour un Manipule ou Bouquet d'épis de bled, le célébre

Si crede bene, che ſiccome la *Suezia* era prima Regno Elettivo, coſi habbia variato molte volte le ſue Arme, e ſiano anche confuſe con quelle delle *Gotie*, che da molti ſecoli non ſi ſono mai diviſe dalla *Suezia*. Mà come queſta Nazione hà fatto ſempre più profeſſione d'Armi che di Lettere, hà perciò trascurato molte coſe di queſta ſorte: onde non ſe n'hanno le notizie ſi chiare, ne ſi certe, maſſime, che tante rivoluzioni di dominj e diverſità di governi, alle quali è ſtata ſogetta in tempo che il Regno era elettivo, hanno cagionate varie mutazioni non ſolo nelle Arme, mà anco nelle Leggi e ne' coſtumi, ſin al tempo che cominciò a regnare la Caſa *Guſtaviana*, che fù prima che poſſedeſſe *jure hæreditario* queſto Regno. Sicche non è maraviglia, che ſi vedano tante varietà negli autori, di quali non ſempre diſtinguono i tempi ed i ſecoli, facendo però grand' errori in molte coſe anco più eſſenziali che non ſono le notizie delle arme, e de' loro colori. Appendice de Pièces juſtificatives.

Oltre che, ſendo queſto Regno coſi diviſo dall' altro mondo, haveva i ſuoi affari ed intereſſi ſi ſeparati dalle altre Nazioni, che a pena ſi ſono fatti conoſcere, e ciò non è ſtato che per via delle armi, colle quali hanno inquietato ſe ſteſſi, e gli altri in modo, che le notizie delle coſe loro ſono ſtate o ſcarſe, o per lo più molto alterate da' loro Emoli, e Nemici, da' quali i *Suedeſi* ſono ſtati ſuperati ſpeſſo con le parole, mà rare volte con le opere.

L'Autore però parlando delle guerre (*) fatte trà la *Suezia*, e la *Danimarca* per la pretenſione delle trè Corone negli ultimi Secoli, dice, che cagionarono gran danni a queſte due Corone: mà chi leggerà le hiſtorie del *Nort*, trouerà, che i Daneſi, eccettuata la tirannia ch' eſſercitarono ſopra la *Suezia* nel tempo del Rè *Chriſtiano* chiamato il Tiranno, non hanno havuto mai neſſun vantaggio ſopra i *Suedeſi*, anzi che queſti hanno triomfato ſempre ſopra i *Daneſi:* ne vi è altro Rè di *Danimarca*, che il preſente CRISTIANO V. che poſſa vantarſi d'haver riportato mai alcun vantaggio ſopra la *Suezia*. L'arbitraggio poi, del quale parla l'autore, fù meſſo in mano alle Città anſeatiche per eterna vergogna delle due Corone del *Nort*, la ſimplicità e le barbarie, delle quali fece che conſentiſſero ambedue ad una tal viltà: ma poi queſte povere Città l'hanno pagata, perche in queſto noſtro Secolo ſono ſtate quaſi tutte ridotte ſotto l'ubbidienza della *Suezia*, e chi vive ancora ſi ricorderà quando ſono ſtate occupate.

Ritornando all' Arma, certo è che la *Suezia* hà uſata quella del Manipolo d'oro, ed anco quella delle trè Corone in diverſi Secoli.

Il Manipolo però ſi crede che ſia l'Arma vera della *Suezia*.

Il Lione delle due *Gotie*.

Vi è pure un' altro Lione che l'inquartava il Rè GIOVANNI III. ch' è di *Finlandia*: non ſi ſà però di certo qual veramente ſpetti a ciaſcuna: mà non ſi mette in dubbio, che il Manipolo d'oro, e le trè Corone ſiano comuni, come ſi è detto, al Regno ed alla famiglia *Guſtaviana*, anche prima che cominciaſſe a regnare: e queſto è certiſſimo.

Il manipolo d'oro era anticamente in campo nero, e GUSTAVO lo mutò in azzurro, quando fù fatto Rè, il quale uni, ed inquartò le trè Corone ed il Manipolo d'oro nelle ſue Arme, come hanno ſeguitato a fare poi tutt' i ſuoi Succeſſori ſino alla Regina CHRISTINA, la quale uſò ſolo le Arme moder-

ne

lébre Mr. *d'Ibre* a pourtant ſoutenu par des raiſons fort probables, que ces Armes repréſentent proprement un Fagot ou Faiſceau, ſemblable à ceux que portent les Soldats quand ils veulent eſcalader la muraille ou le rempart d'une Forteresſe aſſiégée.

(*) Le Sr. de *Prade* ne parle qu'en peu de mots de cette guerre des trois Couronnes, & il ſe peut que *Chriſtine* a eu ſci quelque autre Auteur en vue.

Digitized by Google

Appendice de Pièces Justificatives.

ne della *Suezia* e *Gotia*, e levò il Manipolo, servendosene solo nel Sigillo della Camera, e negli ultimi anni del suo Regno usò anche le trè Corone sole: e dopo haver dato il Regno a CARLO GUSTAVO prese per se il Manipolo, per distinguersi da tutti gli altri Rè, essendo questa Arma unicamente sua, e quella delle trè Corone in quel tempo comune si alla *Suezia*, che alla *Pologna* ed alla *Danimarca*: e fece questo, perche il Manipolo non fosse levato da gli altri, havendo havuto fin dà primi anni 'l pensiero risoluto di mutar Religione, e però di non maritarsi mai.

Havrebbe potuto la Regina far pigliar le sue Arme ed il suo cognome al Rè CARLO GUSTAVO, mà havendo havuto sempre in sommo disprezzo simili bagatelle, non vi pensò mai: e benche ne fosse supplicata dall' istesso Rè a fargli questo honore, non volle consentirvi, dicendogli la Regina, che quando sarebbe stato Rè ventiquatro hore, il cognome, e la Casa *Palatina* sarebbe tanto buona quanto la *Gustaviana*, e che a lei nulla importava della Casa sua: che desiderava bensì, che rendesse eterna, se fosse possibile, la gloria e la felicità del Regno, poiche altra Casa non conosceva in questo mondo, che quella sola.

Le trè Corone sono sempre state in campo azzurro, eccetto che una volta in una divisione del Regno, del quale si disputava per doppia elettione, ed ambidue gli eletti presero le trè Corone per Arma, mà l'uno in campo rosso, e l'altro in azzurro, e credesi che questi fossero della Casa Real *Gustaviana*; mà non sen' hà certa notizia. Tuttavia vi è chi dice, che prima di GUSTAVO siano stati altri Rè di questa Casa, e particolarmente vi è chi crede, che il Rè S. ERICO fosse della medesima famiglia, del che però si lascia la verità a suo luogo.

L'Eletto che prese le trè Corone, e prima del Manipolo, portava in campo azzurro trè barre d' oro, non d' argento, perche gli antichi ed immemorabili colori della *Suezia* sono sempre stati azzurro ed oro: e questa è la ragione perche si vedano queste barre ed i Lioni col manipolo, lequali sono state poi trasmutate in argento, forse per lo scrupolo delle regole d' Armeria, che non ammettono oro sopra oro. Altri dicono per esprimere i trè famosi laghi della *Suezia*, mà chi scrive, crede che i forastieri, e particolarmente i *Polacchi* habbiano guaste le arme con mutar i colori a lor capriccio.

La materia del Manipolo, chi dice che sia di Spighe, chi di graminia, chi di palme, chi di lino, ed è che si trova diversamente espresso: mà certo è che sempre è stato il manipolo d' oro.

Il Rè GUSTAVO non fù chiamato da' Popoli, come suppone l'Autore, poiche essendo egli in ostaggio in *Danimarca* sene fuggì in *Allemagna*, di là, dopo molto tempo, ritornò in *Suezia* per mare, fuggendo così la *Danimarca*, per la quale gli sarebbe convenuto necessariamente passare, se fosse andato d' *Allemagna* in *Suezia* per terra. Si tenne nascosto per uno spazio di tempo nella provincia di *Dallia*, ove si fece Capotruppa de' malcontenti d' ogni sorte di gente, indi cominciò a poco a poco ad azzuffarsi co' Danesi con somma sua fortuna, e crebbe tanto il suo partito, che alla fine liberò la sua Patria dall' oppressione de' Danesi, e cacciò dal Regno il Rè CHRISTIANO, chiamato in *Suezia* il Tiranno: onde acquistò tanto merito colla sua Nazione, che di consenso comune fù dichiarato Rè, e fù lui, e non GIOVANNI, che fece il Regno hereditario nella sua famiglia masculina, chiamata da lui *Gustaviana*. Concesse, in memoria di questa sua gloria e fortuna, grandi e speciali privilegj alla provincia di *Dallia*, quali hà goduto sin tanto che durarono i suoi successori, e gli furono accresciuti dal Rè GUSTAVO ADOLPHO, e dalla Regina CHRISTINA.

Il Rè CARLO IX. Padre del predetto Rè GUSTAVO ADOLPHO, dopo haver scacciato il Rè SIGISMONDO suo Nipote dal Regno, lo rese hereditario anche

che nelle femine, in mancanza della linea maſcolina, eſcluſe però le femine maritate, e la loro deſcendenza: e queſta Coſtituzione fù fatta dal medemo Rè CARLO IX. a *Norkopino* l' anno 1604. ch' è una delle leggi fondamentali del Regno. Appendice de Pièces Juſtificatives.

Il caſo avenne poi nella perſona di CHRISTINA, che ſucceſſe alla Corona dopo la morte del Rè GUSTAVO ADOLPHO ſuo Padre, il qual haveva di già, ſua vita durante, fatto preſtarle homaggio nel 1627. come dice l' Autore in virtù della ſudetta Coſtituzione del Rè CARLO IX. ſuo Padre.

Si deve però avertire l'Autore, ch' è falſiſſimo, che l'anno 1633. foſſe fatto decreto a favor di CHRISTINA, poiche dal tempo che le fù preſtato homaggio, vivente il Rè ſuo Padre, fu riconoſciuta per Herede, e dopo la di lui morte, per Regina da tutto il Regno; il che fù fatto del 1633.

Molto piu falſo è che in quell' anno foſſe ſtato determinato, che mancando la Regina CHRISTINA, haveſſe da ſuccedere la Caſa *Palatina*, ed i figli del Principe GIOVANNI CASIMIRO *Palatino*, non eſſendoſi mai penſato in *Suezia* a tal coſa, e ſarebbe ſtato lapidato, chi haveſſe havuto ardire di ſognarla, nè durante la minorità ſi poteva fare, nè penſare tal' attentato, anzi queſto ſuppoſto è tanto lontano dal vero, che molte volte, nella minorità, il Senato e la Regenza di *Suezia* ſono ſtati ſul punto di cacciare dal Regno il *Palatino* con tutt' i ſuoi figli: il che in tanto non fù effeguito, in quanto la Corona gli doveva una groſſa ſomma di danari per la dote della moglie, e le guerre non gli permettevano all' hora di pagargliela.

Entrata la Regina CHRISTINA nella ſua maggiorità, dichiarò ſubito la guerra alla *Danimarca*, mà ſene ſbrigò preſto preſto con ſomma ſua gloria e felicità, e ſtabilì le ſue conquiſte fatte ſopra quella Corona con una pace glorioſa ed avantaggioſa a ſe, ed al ſuo Regno: Fù queſta guerra che diede campo al Principe *Palatino* CARLO GUSTAVO ſuo Cugino di ſegnalar il ſuo valore, e far conoſcere i ſuoi talenti alla Regina, poiche ſervendo egli nella ſua armata in *Allemagna* di Capitano di Cavalleria, fù ſpedito dal *Torſtenſon*, che la comandava allora come Mareſciallo, e Luogotenente della Regina, per render conto alla Maeſtà ſua dell' operato ſuo, e ricever i ſuoi ordini: havendo la Regina ſentito le relazioni del Principe, e conoſciuto in lui talenti e valore, vi poſe la mira come a ſoggetto che le parve adequato al diſſegno ch' ella haveva di ſtabilir al Regno nella di lui perſona una nuova ſucceſſione, poiche non ſi poteva ſperar da lei, per eſſer riſoluta di non maritarſi mai, come s'è detto di ſopra. Onde lo ſpedì di nuovo con ordini neceſſarj al Medemo *Torſtenſon*, e gli diede un regimento di Cavalleria Tedeſca nella ſteſſa armata, e gli fece molte altre grazie.

Dopò uno Spazio di tempo, continuando il detto Principe a ſegnalar il ſuo valore, lo dichiarò, nella ſua aſſenza, ſuo Succeſſore, in caſo della ſua morte, ed a queſta ſucceſſione ſtentò aſſai a far conſentire il Senato, e gli Stati. Queſto fù fatto nell' anno 1649. (*)

Eſſen-

(*) C'eſt une faute; car ce fut l'an 1649 que CHARLES-GUSTAVE fut déclaré par les Etats de *Suède*, Prince Succeſſeur de *Chriſtine*. L'Auteur paroît avoir fait cette bévue à deſſein pour plâtrer le paragraphe ſuivant, où il dit que la Reine rappella *Torſtenſon* en 1648, & fit CHARLES-GUSTAVE Généraliſſime à ſa place ... *Torſtenſon* demanda permiſſion de ſe démettre de ſon Commandement, à cauſe de la goutte dont il étoit extrêmement travaillé. Il l'obtint dès l'an 1646, & CHARLES-GUSTAVE WRANGEL lui ſuccéda immédiatement. Ce ne fut que deux ans après que le Prince CHARLES-GUSTAVE devint Généraliſſime des Armées de *Suède* en *Allemagne*, où il tint la main à l'exécution de la Paix de *Weſtphalie*. (1).

(1) V. Les Mémoires de CHRISTINE Tom. I. pag. 82. 191. 169. &c. 172. 176.

Appendice de Piéces Justificatives.

Eſſendo il Principe di ritorno in *Suezia* per ringraziar la Regina del favore che gli haveva fatto, lo rimandò di nuovo con dodici milla huomini in *Allemagna*, e lo dichiarò ſuo Luogotenente Generale Generaliſſimo in *Allemagna*, richiamando il *Torſtenſon* in *Suezia*, e queſto fù fatto del 1648. di primavera; mà la pace fatta coll' Imperio fini queſta ſpedizione. Hebbe poi ordine, e plenipotenza il Principe ſudetto dalla Regina a trattar, e conchiudere il Trattato dell' Eſſecuzione per parte della Regina col Principe Picolomini Plenipontenziario dell' *Imperatore* a queſto effetto, e coſi reſtò ſenza altro comando.

Continuò poi la Regina a governar come prima, conſervando ſin' all' ultimo momento la ſua ſuprema autorità, la quale fù poſſeduta da lei maggiore, e più aſſoluta di quella che ogn' altro Rè ſuo Predeſſore haveſſe havuta mai: il che è noto a tutta la *Suezia*, che la Maeſtà ſua ſi reſe in quel tempo glorioſa, triomfante, e formidabile per mare, e per terra a l'*Europa* tutta, e concluſe finalmente quella Pace di *Weſtfalia* ſi glorioſa a lei, ed al ſuo Regno, quanto ogn' uno ſà. Onde dal Regno le fù decretato il cognome d'*Auguſta*, e l'arco triomfale con la ſequente Inſcrizzione:

OPT. MAX. PRINC.
REGINAE. CHRISTINAE. AUG.
SUECIA SUA. FELIX; VICTRIX; TRIUMPHANS.
D. D.

In mezzo a queſte glorioſe attioni, illuminata da Dio fini di connoſcere con Salomone: *quod omnia vanitas*; e ſentendoſi chiamata alla gloria di profeſſare a tanto ſuo coſto la verità della fede Cattolica, per eſſeguire un ſi gran penſiero, e non mancar nè a Dio, nè a ſe, nè al ſuo Regno, dichiarò il Principe *Carlo Guſtavo*, e i di lui Deſcendenti maſcolini Rè di *Suezia* ſuoi Succeſſori nell' anno 1654. che contando doppo la ſua Maggiorità fù il decimo del ſuo Regno, e l'auge della ſua gloria e fortuna, riſervandoſi intiera ed illeſa la Sovranità, nella quale Iddio l'haveva fatta naſcere, per poter con libertà, ſenza recar diſturbo al ſuo Regno, profeſſar la verità della noſtra S. fede: come pòi fece quando venne a *Roma*.

Il Rè Carlo Gustavo, per dar qualche contraſegno dell' immenſo obligo ſuo verſo la Regina CHRISTINA, fece ſtampar una Medaglia che fù la ſua prima con queſto motto: A Deo et CHRISTINÆ, e miſe ne' ſuoi primi Diplomi: Carolus Gustavus *Dei* et *Chriſtinæ gratia Rex* &c. (*), e lo poteva dire con ſomma ragione e verità, ſapendo egli molto bene, quanto ſudor, e fatica haveva coſtato alla Regina il metterlo ſul Trono: e ſi ſtentò nè primi paſſi che fece la Maeſtà ſua in favor del detto Principe, ſà Iddio, e lo ſà la *Suezia* tutta, quanto ſudor e fatica coſtaſſe alla Regina di compir queſta grand' Opera, poiche fù eſſeguita contro la volontà di tutti gli Stati del Regno quaſi, fin' all' ultimo momento, e tutto l' Inferno s' armò in quell' occaſione contro la riſoluzione della Regina, e oppoſe da una

(*) J'avoue que je n'ai jamais vu aucun Diplôme du Roi Charles-Gustave avec une pareille politeſſe pour la Reine Christine, & je tiens que ce n'eſt qu'une exagération de l'Auteur *Italien*: les Etats de *Suède* n'étant déjà que peu contens de la Médaille marquée ci-deſſus, diſent que ce n'étoit que par leur choix que ce Roi étoit parvenu au Trône (1).

(1) L. c. pag. 415.

Digitized by Google

Appendice de Pièces Justificatives.

ma parte quanto di lufinghe l' ambizione, la gloria e la fortuna poſſano formare in un' animo grande, e nobile: e dall' altra lo ſpavento con quanto di formidabile può, e deve temerſi dalla prudenza humana in un cimento ſi terribile, dove ſi trattava dell' intiero ſagrifizio della ſua gloria, della ſua fortuna, e per coſi dire, di tutto l' eſſer ſuo. Mà Iddio benèdetto la fortificò a tal ſegno con la ſua grazia, che con una conſtanza più heroica ſuperò tutte le difficoltà ed oſtacoli, e ſi fece ubbidir per l' ultima volta. „ E ſi riputa a „ particolar providenza del Sig^r. Iddio, il qual volle per mano della Regina „ CHRISTINA incoronare il Rè CARLO GUSTAVO, come in molte occaſio- „ ni hà confeſſato l' iſteſſo: e chi diverſamente racconta queſto fatto, offen- „ de Dio ch' è l' iſteſſa verità, e fà torto ad ambidue Rè, CHRISTINA „ e CARLO GUSTAVO (*). "

Si vorrebbe far levar quelle monete antiche di *Suezia* che cita l'Autore, ed in particolare la Medaglia della Regina CHRISTINA, Madre del Rè GUSTAVO il grande citate dall' autore, perche ſono barbare, e non ſervono a niente.

Si deve notare che i titoli di Rè o Regina diſſegnati che ſi trovano nelle monete del Rè GUSTAVO, e della Regina CHRISTINA ſono termini uſati anticamente nel tempo della Minorità, e ciò è neceſſario che ſi ſappia dall' autore, come anco, che il preſente Rè non ſi chiama CARLO GUSTAVO, mà ſemplicemente CARLO.

Num°. III. Tome III. pag. 97.

Lettre d'ennobliſſement de Jean Cabeljau *en* 1652. (†)

Nos CHRISTINA, Dei Gratiâ Suecorum, Gothorum Vandalorumque *Regina, Magna Princeps* Finlandiæ, *Dux* Eſthoniæ, Careliæ, Bremæ, Verdæ, Stetini-Pomeraniæ, Caſſubiæ & Wandaliæ, *Princeps* Rugiæ, *nec non Domina* Ingriæ & Wismariæ. *Notum teſtatumque façimus univerſis & ſingulis, ad quorum notitiam hæ Noſtræ literæ perventuræ ſunt; Quod, etſi viri prudentes & virtute præditi, ad benè beatèque vivendum nihil ſibi deeſſe, ſed in eâ exercendâ omnem ſuam felicitatem poſitam cenſeant, fit tamen, Divinâ Providentiâ res & actiones humanas dirigente, ut ſuis præmiis fructuque uberrimo nunquam deſtituantur. Idque imprimis à Majoribus & Prædeceſſoribus Noſtris Sereniſſimis & Glorioſiſſimis Regnorum* Sueciæ *Regibus, omni tempore obſervatum, latere poteſt neminem, qui ab uſque dum Rempublicam non tantùm legibus armârunt, ſed & armis fulcierunt, more & inſtituto aliarum gentium, id unicè ſategerunt, ut virtutibus claros & fide conſpicuos ab ignavâ multitudine & plebeculâ ſegregarent, ad honores eveherent, atque perpetuis Inſignibus, tanquam indubitato teſtimonio perſpectæ & notæ virtutis, exornarent, quo non ſolùm nomen laudabile & magnificum, dum ii vivunt, habeant, ſed & fatis functi ad ſecuturam poſteritatem perpetuam nominis ſui gloriam transmittant, & aliis ad virtutem omni ſtudio excolendam ſtimulum*

&

(*) Ces lignes marquées ici par des guillemets, ſont ajoutées de la main de la Reine.

(†) Copie reçue de S. E. Mr. *van der Lube*, Conſeiller privé de S. A. R. Madame la Princeſſe d'ORANGE.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Juſtificatives.

& calcar addant. Quorum laudatiſſimis inſtitutis & exemplis Nos inſiſtentes, cum videamus virtuti præmium nunquam defuiſſe, otium verò & ignaviam ubique ſordeſcere, ſine diſcrimine Gentis & Nationis, iis Regiam Noſtram gratiam & benignitatem potiſſimùm impertimus, qui virtute, prudentiâ & longo rerum uſu id ſibi nomen atque decus acquiſiverunt, ut eos adeò præ cæteris, poſtulantibus id eorum meritis, dignos cenſeremus, qui encomiis & honoribus ultrò à Nobis exornarentur. Quorum in numero cum vidimus animoque Nobiſcum reputavimus, jure merito collocandum eſſe ſubditum Noſtrum Eximium & Conſultiſſimum Nobis ſincerè fidelem Doctorem Johannem Cabeliavium, Gandenti in Flandriâ, ex honeſtâ & præclarâ proſapiâ, oriundum, qui ab ineunte ætate ingenium litteris & moribus probè excoluit, Academiaſque celebriores frequentando, nec non perplures exoticas regiones perluſtrando, tantam & publici & privati Juris ſcientiam acquiſivit, fructuſque concepit, ut publicum ſolidæ eruditionis teſtimonium ſummoſque in Jure honores, magnâ cum laude reportaverit. Adhæc non inmeritò recordamur defuncti patris ipſius Abrahami Cabeljavii, dum in vivis eſſet, divo Avo Carolo Nono, divoque Parenti Noſtro Guſtavo Magno, glorioſiſſimæ Regibus recordationis, adeòque Nobismet ipſis in minorennitate Noſtrâ Regnoque Sueciæ variarum conditionum ſingulari ſtudio ac dexteritate, præſtitorum ſervitiorum; in quibus nihil planè eorum, quæ fidum decent Miniſtrum intermiſit, adfectumque ſuum in Regnum hoc Regeſque ſuos luculenter probavit: Quo ipſo cum de utroque præclarè meritus ſit, adeòque dignus habitus, cui honoris ac functionum compenſatio ubertim obtingeret, nec tamen ob ſubſecutam mortem ipſi conferri potuerit, idcirco Nos, ex ſingulari gratiâ & favore Regio, quo utrumque Cabeliavium, & patrem & filium, complectimur, pariter ac intuitu recenſitarum virtutum, & meritorum, nec non fretæ ſpe indubiâ, fore, ut prædictus Doctor Johannes Cabeliavius in devoto adfectu & fide in Nos & Regnum Noſtrum, conſtanter ſit perſeveraturus, renovatione tituli & dignitatis veræ Nobilitatis eundem condecorandum duximus, prout ex plenitudine poteſtatis ac Majeſtatis Regiæ biſce Johannem Cabeliavium condecoramus, boneſtamus & ornamus, ita ut à modo & in perpetuùm ille ejusque hæredes ac poſteri utriuſque ſexûs legitimè è lumbis ejus nati & naſcituri, pro veris Nobilibus ab omnibus agnoſci & haberi omnibusque juribus, prærogativis, libertatibus, legibus, Statutis, conſuedinibus, muneribus, dignitatibus, & quibuſcumque aliis indultis & privilegiis Nobilium, nullis penitùs exceptis eorum quæ Nobili viro legibus & moribus debentur, atque imprimis Ordini Equeſtri Nobilique à Nobis conceſſis datisque privilegiis conſentaneæ ſunt, gaudere, & inter Nobiles Regni Noſtri collocari, & cenſeri poſſint ac debeant. Inſignia verò ejus conſueta eoque modo aucta & amplificata, quo præſenti Scemate, cum ſuis coloribus hîc ad vivum depicta reperiuntur, ipſi renovamus & adſignamus, nimirùm Clypeum rubri coloris, in cujus Areâ duo Aſelli: (vulgo Cabeliau vocati:) ſupraque eorum capita binæ coronæ deauratæ conſpiciuntur; Clypeum autem, ſeu Scutum galeâ apertâ cum velaminibus albi & rubri coloris præcincta tegit, cujus verticem exornat corona inaurata, ſupra quam ſimiliter Aſellus, caudâ ſurſum erectâ, extat. Quibus Inſignibus prædictus Johannes Cabeliavius ejusve poſteri utriuſque ſexûs legitimè nati & naſcituri, quocumque loco & tempore, publicè & privatim in omnibus boneſtis & decentibus actionibus, expeditionibus, haſtiludiis, vexillis, tentoriis, annulis, ſigillis, monumentis, ædificiis, ſculpturis, picturis, aliisque rebus & occaſionibus omnibus de jure & conſuetudine gaudendi, fruendi, & utendi poteſtatem habeant. Ab omnibus proindè Poteſtatibus, Regibus, Principibus, Rebuspublicis liberis, adeoque univerſis & ſingulis cujuſcunque illi ſtatûs ac conditionis fuerint, amicè & reſpectivè benevolè requirimus; Regni autem Noſtri dilectis ac fidelibus viris ſubditis & incolis, Proceribus, Comitibus, Baronibus, Equitibus, Nobilibusque reliquis aliiſque cujuſcunque ordinis & conditionis ſeverè & ſeriò mandamus, ut præmemoratum Nobilem Johannem Cabeliavium, ejus liberos legitimos, eorumque poſteros pro veris & genuinis Nobilibus agnoſcant & bonorent, & ad quæcunque jura & munia

Digitized by Google

munia Nobilia promoveant, Noſtrasque baſce literas & voluntatem Noſtram in omnibus ſanctas, firmas & inviolabiles, conſervent, conſervarique ab aliis curent. Nec in plenariâ Dignitatum, Jurium ac Privilegiorum à Nobis ipſi illiſque collatorum fruitione ullo modo turbent, impediantve, aut turbari impedirive faciant, aut permittant. In quorum fidem majorem præſentes manu Noſtrâ ſubſcriptas, Sigillo Noſtro Regnique Majori firmari juſſimus. Quæ dabantur in Regiâ Noſtrâ Stockholmenſi, *Die Octavâ Junii, Anno ſupra milleſimum, ſexcenteſimum, quinquageſimo ſecundo.*

CHRISTINA.

Nicolaus Tungel
Cancellarius Aulæ.

Lettre de Jean Cabeliau *au Roi* GUSTAVE-ADOLPHE (*) *du 25. Juillet* 1629.

Sacræ Regiæ Majeſtati,

Triſte admodùm hùc allatum nuncium de acceptâ clade, deque vulnere S. R. M. Tuæ inflicto, quemadmodum Hamburgenſes *tranſcripſêre, plurimos maximosque hîc perculſit. Quod quantoperè me adficiat, equidem verba deſunt, quibus hunc animi mei morſum explicem. Non tamen omninò dolore contabeſco, dum literæ Mercatorum variant, ſibi invicem contrariæ. Aliquid tamen ſubeſſe, quod rumori cauſam dederit, communis opinio eſt. Utut ſit, nos ſaltem angit & urget, qui S. R. M. Tuæ omnia debemus. Ego verò ardentiſſimis Deum votis precibuſque fatigo, ut S. R. M. Tuam inter tot dubia ac pericula, intactam diù ſervet ac incolumem. Non enim noverca belli alea tantis auſibus reluctetur aut neveat, quia exinde maxima redundet calamitas, quæ non tantùm invictum* Suecicum *Regnum, verùm etiam finitima perturbet: quare ſimul omnes, ut nemo non tam auguſtis S. R. M. Tuæ conatibus adſpiret & adplaudat, ſummis excandeſcunt votis, neu quid humanitùs S. R. M. Tuæ accidere fata ſinant, quod Deus velit audiatque! Quod nuper ſcripſerant* Conſtantinopoli *de integritate ac fide Patriarchæ, nunc patet. En S. R. M. Tuæ ſpecimen & exemplum, undè haurire dabitur, quid de gente demùm illâ ſperandum ſit. Quoſque Princeps Noſter proceſſerit, ex inſertis quoque S. R. M. Tuæ facilè deprehendet. Nequaquam dubitatur, quin obſeſſos denique expugnaturus ſit, Hoſtis cum exercitu ſuo fluctuat. Nihil hactenùs quidem valuit, quo auſus Princeps elideret. Inſuper mare quoque* Hiſpanum *miris in dies modis frangere allaborant. Quem inflixit terrorem* Hernius, *alii adaugent. Ita ut nunc undique pænè ſibi metuat* Hiſpanus. *Quis tandem futurus ſit exitus, tempore pateſcet. Interim ego S. R. M. Tuam unà cum exercitu ſuo divinæ tutelæ ac curæ commendo. Salve Rex Sereniſſime, & me clementiâ Tuâ magis magiſque bea.*

Sacræ Reg. Maj. Tuæ

Hagæ Comitum 25. *Julii* 1629.

Humillimus aut obſervantiſſimus Cliens,
Johannes Cabeljavius.

Let-

(*) Tirée du Volume Epiſtolarum *Joh. Adler-Salvii*, communiquée par Mr. le Secretaire *Laurent Salvius*. l. c. p. 147.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Lettre de Jean Cabeliau *au Grand-Chancelier* Oxenſtierna (*) *du* 16. *Mars* 1630.

Dum jam præſens invitat occaſio, Vir illuſtriſſime, non poſſum, quin bas ad Te ſcribam litteras. Quamquam nihil ego quidem habeo, quod Excellentiæ Tuæ generoſitate dignum haberi mereatur. Quid namque aliud tanto Heroi offeram, quam mea qualiconque ſtudia ac officia? quæ certè jam pridem, ut debui, Excellentiæ Tuæ ex animo propinavi. Tantùm hoc ſeriò poſtulem, ut ea agnoſcere ne gravetur. De quo non eſſet nunc, cur ſollicitus hoc peterem, ſi Excellentia Tua non neceſſe habuiſſet abire in Boruſſiam. *Nullus enim ambigo, quin, ſi hoc aliter contigiſſet, voti mei jam diù compos evaſiſſem. Sed ita, credo, fuerit in fatis, quo me unico conſolor. Et quid ultra ingemiſcam? Adhuc Tua probis ac honeſtis pectoribus patet Excellentia. Etſi hic commoror facilè, tamen hùc exundet Tuus favor, quo patris mei viri optimi vel exparte ſubleventur onera. De quo ut Excellentia Tua cogitet, vehementer rogo. Ego verò pergam interim bonori atque commodo* Sueciæ *deſudare. Quantis autem votis ſtudiiſque Regno veſtro gratificari coner, vel ipſi illuſtriſſimi Domini Ordines Generales, quorum familiaritate ego utor, facilè teſtentur. Ita Deus me amet, ut ego ſtatûs veſtri incolumitati ex toto animo benè cupio. Intellexeram jam nuper, ſacram R. M. de annuo aliquo Stipendio cogitaſſe. Quid de eo ſit, nihil certi hactenùs expertus ſum. Poſſet hanc benignitatem minimo negotio Excellentia Tua renovare. Quod rogo, non tam meâ cauſſâ, quàm ne pergam Parentes meos ultra premere. Aliàs (audiat Deus tectis!) vel gratis me totum uſibus S. R. M. conſecrarem. Nolim hâc in parte ulli cedere mortalium. At fortaſſis roget Tua Excellentia, cur non bis in oris promotionem ſpectem? Multa hîc ſunt, quæ me movent. Primum quidem, quia Parentes meos habeo in* Sueciâ. *Alterum, quia ab incunabulis Studiorum curricula, jubente Patre, in commoda regia direxi. Tertium, quia hîc ſibi perſuaſum habent omnes me* Sueciæ *deberi. Quod manifeſtiùs exprimere, vetat verecundia. Sed & ſcripſi hâc de re antehac ad Tuam Excellentiam. Quartum, diſſuaſio D.* Mareſchalli, *qui nuper mecum ſeriò de hiſce diſſeruit, mero* Sueciæ *ſtudio inflammatus. Quintum, & regia, & Tuæ Excellentiæ promiſſa. Cætera inumbro. An juſtæ hæ ſint cauſſæ, haud difficulter Excellentia Tua colligat. In quo acquieſco. Porro Excellentiam Tuam obteſtor, ut pergat Patrem meum humanitate ſuâ & adfectu dignari. Non equidem me clam eſt, eſſe quoſdam, qui minùs benè Patris mei innocentiæ velint. Sed, quod firmiter credo, tuebitur eam generoſa Excellentia Tua, quâ mente deſino me hîc macerare* Heinſii *cauſam ut quoque agnoſcere dignetur, per ſacra Muſarum rogo. Næ vir ille omnium calculo doctiſſimus, gratus erit in perpetuum. Scripſit jam nuper ad me Vir ampliſſimus, Regis Hiſpaniarum atque* Iſabellæ *Medicus Cubicularius, quantum præſtitiſſet in Monumento ſuo,* De Ordinibus Equeſtribus omnium totius Orbis terrarum Principum. *Opus, ſcilicet propemodùm ad umbilicum perductum: deeſſe tantùm nonnulla adhuc* Suecica & Danica: *quibus comparatis, jam doctiſſima illa Volumina conſummatum iri. Petiit hîc amicam à me manum. Quare non poſſum: (ignoſcat, quæſo, Excellentia Tua meæ libertati:) quin cum Excellentiâ Tuâ hoc communicarem. Scripſi quoque hâc de re ad Dominum* Salvium. *Si Tua Excellentia alicubi ſeſe commodare poſſit, ſtudiorum nomine rogatur, ne deſit. Nam erit hoc* Sueciæ *decori, quod ille Vir magnus multis complexus eſt paginis. Pluribus Tuam Excellentiam hiſce detinere non auſim. Ipſa, ecce, verba Domini Auctoris breviter annectam.*

(*) Copie tirée du Volumen Epiſtolarum *Joh. Adler-Salvii* pag. 153 & 154. communiquée par Mr. le Secretaire *Laurent Salvius*.

Digitized by Google

nolam. Et primò quidem amet noviſſe, quid certi habeatur de Ordine Equitum Seraphicorum. *Secundò, quid de Ordine* Cherubinorum, *aliàs nominis* Jeſu, *quem inſtituerit* MAGNUS IV. Sueciæ *Rex anno* 1334. *Tertiò, quid de Ordine* Gladii & Balthei militaris. *Quartò, quid de Ordine* Montis Oliveti, *Regibus* Sueciæ *olim attributo. Quintò, de Ordine quid* Eryci *Regis*, Salvatoris Mundi, *in numiſmate pendentis ex torque è dexteris junctis, & crucibus intermediis concinnato. Daleros bujus formæ cuſos anno* 1551. *quidam affirmant. Denique ardet idem Vir magnus habere horum Ordinum Auctores, tempus, occaſionem, torques, veſtes Equitum proprias, ſtatuta, mutationes, extinctiones. Atque hæc ſunt, quæ juſſu Regis* Hiſpaniarum *&* Iſabellæ, *Auctor, Dominus* Chiffletius, *molitur. Cui nemo hâc in parte adfuerit, quin & ſimul utrique Principi rem gratiſſimam præſtiterit. Tuam autem Excellentiam ſubmiſſè rogo, ut per otium bujus meminiſci ne gravetur.*

Publica quod attinet, ea jam abundè ſatis Dominus Legatus Camerarius *ſcripſit. Noſtrâ parte, bellum parari, liquidum eſt. Sed & alterâ, ſe in adventum noſtrum acuunt. Res* Sueciæ, *ſi dabitur otium, hoc commitiorum tempore, DD. Ordines ventilabunt. Haud benè interpretari videntur, quod S. R. M. telonium in gravamen (ut dicunt) mercatorum erexerit in* Boruſſiâ. *Simile quid olim Regem* Daniæ *tentaſſe, ſed malè ipſi hoc ceſſiſſe. Et ſimilia plura mecum quidam ex Ordinibus Generalibus, quod cùm nimis anxium mihi videretur, quantis potui rationibus, defendi. Bellum* Germanicum *contra Cæſarem quod S. R. M. auderet inire, laudabant Principis generoſitatem. Nec deeſſent quidem communibus ſuppetiis ferendis, niſi domeſtico ſe bello cogerentur macerare. Reliqua non repeto, quæ procul dubio* Camerarius *transmittet. Ego verò ſi quid aliàs expiſcari potero, quod ſit è Re* Sueciâ, *bonâ fide ſcribam. Ut me colligam iterum, Excellentiam Tuam ſeriis appello votis, mei ut quandoque habeatur ratio. Ego quidem pergam Deum ardentibus fatigare precibus, ut Tuam Excellentiam totumque Regnum ſervet intactum. Salveat Rex Maximus & Tua Excellentia.*

Veſtræ Excellentiæ

Hagæ Comit. XVI. Martii 1630.

Obſequentiſſimus atque humiliſſimus Servus

Johannes Cabeljavius.

Le même au même. (*) *du* 15. *Janv.* 1637.

Illuſtriſſimæ Heros,

Cum ineffabili voluptati è literis paternis intellexi, Te familiæ noſtræ tam benè velle, ut deſinat ambigère, quin tandem corona nomen omne exolutura ſit. Te, pro adfectu & auctoritate Tuâ adminiculaturum, & quantùm poſſes, curaturum, ut, qui olim in commodum ac bonorem Regni, nec pepercit facultatibus, nec ingenio, nec induſtriæ, etiam hactenùs officiis tam arduis defunctus, ſaltem hodiè, poſt tot emeritos labores, & rude donetur, & ſuum conſequatur. Si quiſquam Procerum eſt, qui nôrit, noviſti. Tu, Atlas Imperii, quid parens meus, vir optimus, fide & candore tot jam annos probatus, temporibus tùm Divi CAROLI, *tùm* GUSTAVI

(*) L. c. p. 157. & 158.

Appendice de Piéces Justificatives.

STAVI Magni, *voluerit, tentârit, effecerit, ut nihil opus sit, cur uberiorem effician rum memoriam refricem. Tantùm rogo, quod submissè rogo, quod enixè rogo, ut parenti meo, curis publicis jam fracto, annis & ætate gravi, pari adfectu studioque, quo hunc in diem usque Regno is inserviit, sua benefacta compensentur. Et ne molesti simus, aut impudentes videamur, ea duntaxat petimus restitui, ea denique refundi, vel sine foenore aut usurâ, quæ tam bonâ fide familiæ nostræ debentur. Rex Vester ἀνίμνησ⊙-, nec Manes* CAROLI *testemur, non semel, semper seriò, humaniter, ubique etiam Magnatibus præsentibus, pollicitus est se omnium memorem futurum, tempori remuneraturus, quod Regium foret. Nunc autem quando abiit, qui posset; cecidit, qui vellet; desiit, qui mandaret; Cogitate, quæso, numquid vestrum fiet, Regis quondam Vestri, fidem liberare, ejusque tam benevolum exequi propositum. Te appello, qui Magnum agis Cancellarium, qui unus omnia hîc potes, qui parentem meum cognovisti, & per Musarum sacra etiam atque etiam obtestor, ne patiaris familiam nostram diutiùs vanâ spe lactari. Semel numeretur, quod debetur tanto jure, ne propterea, quod vetus nomen est, calcetur. Neque enim tractu temporis vilescit, quod honestè semel impensum est.* Paridonio Hornæo *solvere cœpistis, quin & parenti nostro? qui cum præ cæteris omnibus, quos è* Belgis *quondam novercante rerum successu, præstitisse atque contulisse quidquam constat, non tantùm opes suas omnes commodârit, verùm etiam semetipsum summo sæpe periculo, finibus vestris consulturus, exposuerit. Meritò miratur, ni præferri, saltem pariter agnosci. Quod si factum fuerit, equidem ego, pro virili meâ, nunquam desinam humanitatem vestram vocali buccâ rumigerare. Et utinam tam felix essem, qui possem alibi regno vestro, vel etiam singulatim Vobis, quorum arbitrio ac nutu regitur nunc* Suecia, *aut esse honori, aut esse compendio! ut si quid sit, in quo operam meam aut industriam poscatis, nihil opus habeatis nisi ut mihi, ceu clienti Vestro, imperetis. Me habebitis ad quælibet officia, quantùm maximè præstando sim, paratum pariter ac fidum. Ut finiam, denique & iterum rogo, ut dum potes, quia vivis, senibus parentibus meis gratificari velis. Fac, ut recuperent suum, quo honestiùs canitiem suam transigant, posterisque nobis aliquid relinquant, quod decorandæ faciat familiæ. Ardent, absenti & jam conjugato mihi, vel adesse vel opitulari. Sed, donec procrastinatur, quo possent pietatem & adfectum testari suum. Præter vota & suspiria, nihil hactenùs suppeditant. Quod gravior lamentari desino. Est mihi in Dioceſi* Bremensi *multa dotis portio. Tres annos integros illi expediundæ insumpsi, & tamen nondum processus terminatur. Unde rursus eò cogor, tum etiam, ut eodem loci exigam aliquot nomina, quæ dudum mille aureûm exceperant. Ne autem hîc suspendar aut sufflaminer æquo diutiùs, illustrissimus Princeps* Auriacus *verè commendatitiis ad Archiepiscopum dignatus est. Idem velim mihi facias, sive nomine proprio, sive Procerum communi. Majus beneficium, quo Vobis æternùm obstringar, præstari mihi hodiè non potest. Ut meritò Excellentiam Tuam celebrabo, si me, quod penitùs confido, hâc in parte, juvare quoque dignata fuerit. Quâ fiduciâ Deum animitùs precor ac veneror, ut Te, Magne Heros, Tibi, Tuis, Patriæ & communi Bono, diu servet incolumem. Vale, & meorum memineris Parentum.*

Excellentiæ Tuæ

Ultrajecti 15. *Janv.* 1637.

Studiosissimus

Joh. Cabeljavius.

Num.

Digitized by Google

Num°. IV. Tome III. pag. 97.

Lettre de GUSTAVE *Guſtaſſon, Fils naturel du Roi* GUSTAVE-ADOLPHE, *à ſon Pere (*) du 22. Octobre* 1632.

Nihil magis expeto, Domine, ac opto aſſiduè, quàm videre illum cœleſtem vultum tuum, quo univerſum chriſtianum orbem tantoperè hactenùs exhilaraſti, illamque divinam dextram tuam, terrorem ac fulmen boſtium, religioſo oſculo venerari: tamen quia hîc me voluiſti ſubſiſtere, Domine, & tua mandata opperiri; rectiùs me facturum exiſtimavi, ſi parerem tuis imperiis, quàm ſi votis meis magis quàm par eſſet indulgerem. Sed dum exſpecto juſſorum tuorum ordinem, ecce Patres Academici Reipublicæ ſuæ faſces ad me deferunt, Rectoremque Academiæ pronuntiant, demerituri ſcilicet in me Regem Maximum, cujus merita & venerari omnes ſanctè & ſummis ſemper tollere laudibus, ſæpè hactenus deprehendi. Dedit quidem ea res in ruborem adoleſcentiam meam: ſed ne viderer ipſe indignum judicare tuum, quem agnoſcis ſanguinem, cui is honor conferretur, erexi animum & obfirmavi frontem & obſecutus favori Patrum, id dignitatis muneriſque ſuſcepi in me, cum & aliorum exempla, præter Sereniſſimi Electoris mandata, invitarent. Id igitur ut probari tibi patiaris, Domine, atque digneris adeò, pro tuâ ſummâ indulgentiâ nos admonere, ecquid tenendum ac faciendum in poſterùm ſit, quâ par eſt reverentiâ, oro ac rogo. Eſt quidem non injucundum frui collatis honoribus & cum doctiſſimis Viris, quorum ſermonibus hæc ætas mea utiliter inſtrui ac erudiri mirificè queat, diutiùs verſari: nihil tamen antiquius unquam mihi fuerit aut prius, quam tua imperia, Domine, exſequi quocunque me ire tandem juſſerint; quippe quæ toſt ſanctiſſimi Numinis juſſa, primâ ac proximâ veneratione animi proſequenda mihi ſemper exiſtimavi. Vale, Domine, & tuum Guſtavum, *quo ſoles amore, complectere!* Wittenbergæ *XXII. Octobris, Anno Epochæ Chriſtianæ MDCXXXII.*

Obſequentiſſimus Tuus, Domine,

Guſtavus *Rector p. t. Academiæ Wittenbergenſis.*

inſcriptio lit.

Sereniſſimo ac Potentiſſimo
Suecorum Regi
Domino meo clementiſſimo.

(*) Copie tirée de *Palmskiöld* dans le Volum. Epiſt. Virorum illuſtr.

Num.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Numo. V. Tome III. pag. 146.

Lettre du Feltmaréchal Horn, à Salvius *Ambaſſadeur de* Suède, *ſur ſa rançon du* $\frac{13}{23}$. *Avril* 1641. (*)

Ich zweifele nicht, meinen vielgeehrten Herrn Legaten werde von den Herrn Reſidenten Makeln *aviſiret ſeyn, welcher geſtalt ich von* Ingolſtadt *hieher nacher* Lindau *transferiret worden, der gantzlichen meinung alſofort in der* Schweitz *gegen den Herrn General* Wert *ausgewechſelt zu werden, geſtalten von ſeiten* Chur-Bayern *alles völlig beliebet: bingegen von den Herren* Franzoſen *aber, das werck bis dato verzogen, und ich von einer zeit zur andern zur gedult gewieſen worden.*

Daſs nun Mein Herr in dieſer ſache mein beſtes zu befördern ſich jederzeit ſo treulich angelegen ſeyn laſſen; dafür verbleibe ich Ihnen hoch obligiert, met dienſtfreundlicher bitte, wofern ja, wie es das anſehen hat, meine erledigung von prolongation der alliance *dependirt, ſelbige bey der Handlung dergeſtalt in obacht zu haben, daſs ich nicht auf die unendliche vertröſtungen in ſteter ungewiſsheit ſchweben, ſondern eine endliche determinirte richtigkeit erlangen möge; wie ich ſonder das, meines vielgeehrten Herrn treuen und eyfrigen ſorgfalt diſsfalls mich gäntzlich verſichern thue, auch ſeiner zu mir tragenden guten affection, die ich vielfältig verſpühret, von meinem Secretario* Snoilsky, *bey ſeiner neulichen anherkünft, um ſo viel mehr vergewiſſert worden.*

Es iſt zu beſorgen, wo die Herren Franzoſen *die ſache noch länger trainiren, daſs man mich wieder zurück nach* Bäyern *bringen dörfte, wie ſolches von dem Churfürſten zu* Bäyern, *an ſeinen bey mir anweſenden Commiſſarium in einem ſchriftlichen dieſer tagen eingekommenden befehl, austrücklich enthalten, und ich bereits mit angedeüter zurückführung bedrohet worden: auf welchen fall es alsdann in* Frankreichs *gewalt nicht mehr ſtehen würde, mir zu helffen, wenn man alsdann gleich würde wollen: Iſt demnach um ſo viel deſto mehr die ſache zu maturiren hoch von nöthen.*

Meinem Herrn bericht ich auch, daſs ich eine zeit her, wegen der gethanen reiſe, und andern vielen extraordinari ausgaben mit den monatlichen 300. *Rthr. nicht zureichen können, ungeachtet ichs auf beſte als möglich menagire: dabero ich genöthiget worden von den Herrn de* Braſſery *auf fünf hundert Rthr. einen Wechſel nacher* S. Galles *aufzunehmen, ſo ich zwar noch nicht erhoben, aber bereits mir zu erlangen acceptiret worden. Bitte demnach meinen Herrn dienſtfrl. beſagte* 500. *Rthr. in* Hamburg *gut zu thun, und mich zu aviſiren, ob ich noch einiger extraordinarii poſt-geldes, auf dem fall daſs meine erledigung ſeinen erwünſchten fortgang erreicht, zu bedürftigen reis und andern unkoſten habhaft werden könte? ſonderlichen im fall, daſs ich meine reiſe durch* Franckreich *zu nehmen benöthiget ſeyn müſte, und ſo viel deſto mehr unkoſten unumgänglich erfordern würde. Göttlicher obacht uns damit treulich ergebende. Lindau* $\frac{11}{21}$ *April* 1641.

Meines vielgeehrten Herrn

Dienſtwilliger

Guſtaf Horn.

Let-

(*) Copie tirée de l'original des Actes de liquidation de *Salvius*, procurée par les ſoins de Mr. l'Aſſeſſeur *Ingman*.

Digitized by Google

Num°. V. Tom. III. p. 146.

Lettre de l'Ambaſſadeur Salvius *au Comte* d'Avaux, *Ambaſſadeur de* France, *du* 18. *Avril* 1641. (*)

Illuſtriſſime Domine Legate,

Reſpondiſſem heri literis, quas perendie ad me dediſti, niſi is dies ſcribendis ad aulam & exercitum literis fuiſſet conſecratus. Nunc ne id neglectum putes, hæc paucis reſpondeo. Malè accipis, quod, per dimiſſionem Waerthii, *libertatem Dno. Mareſchallo* Horn *ſtipulor: eòque acerbiùs in me inveheris, quaſi aliquid à mandatis Sereniſſimæ meæ Reginæ alienum proponam. Scias velim, me ultra viginti jam annos negocia Regum tractaſſe, nec tam infantem eſſe, ut jamprimùm, quid mei muneris ſit, diſcere incipiam. Cum inſtrumentum fœderis à te conceptum obiter monſtrares, modeſtè dixi, nullam in eo dicti Dni.* Hornii *mentionem fieri, ac præterea alia quædam addenda videri, rogans ut mihi tantisper relinqueretur, dum id etiam Inſtructioni meæ aptarem, ut ex amborum collatione tertium reſultaret, cui ambo ſubſcriberemus. Iratus regeſſiſti, me moras nectere, novos articulos commentum, nec fidere Regi Chriſtianiſſimo, & quædam alia injuriæ publicæ ſatis vicina. Ego, ob iſtum tractandi modum iratus, placidè reſpondi, me nihil vel novi vel absque mandato proferre, multò minùs diffidere tanto Regi: rogare ſolùm, ut poſitâ irâ, ſi quid nolles aut non poſſes, ſaltem ſedatiùs recuſares, nec imputares mihi: (utpote Miniſtro, non Regi:) quod mandata proponerem: vel, ſi quid culpæ ſubeſſe crederes, ad ipſos id referres mandantes. His tamen non attentis, in ſententiâ perſeverans, revocato à me inſtrumento, ſtomachabundus diſceſſiſti, addito, niſi id, ut à te conceptum erat, paucis tantùm verbis exceptis, ſignare vellem, actum eſſe de* Sueco-Gallico *fœdere. Quod quidem, ut à Legato ſatis cathegoricè prolatum, etſi dubitationem mihi moveret, utrum quieſcere, an ampliùs de fœdere loqui deberem, cogitans tamen, plus Regum, quam noſtra fortaſſis, intereſſe, ne res tanta tardetur: Sperans inſuper, faciles forte motus generoſæ mentis per noctem reſediſſe, per ſcbedulam denuò inſtrumentum poſtulavi, adjectâ pollicitatione, accomodaturum me ſuis & verbis & ſententiis, pro extremo inſtructionis meæ permiſſu. Inſtrumentum quidem miſiſti, ſed eo poſt exiguum temporis ſtatim repetito, ſub crepuſculum convitiorum plenas ad me dictas literas remiſiſti. Videns igitur jam conſultò fieri, quod antea impetum interpretabar, cauſam quidem haberem paria referendi. Verùm convitia, ceu turpem impotentis animi fœtum, ſemper averſatus, ſatius duxi, iis ſpretis, amici vitia noviſſe, quàm odiſſe. Hoc ſaltem, quod rem ipſam attinet, dico, ſi de mandatis meis dubitas, à mandantibus quære: nec vel privato mihi maledicas ampliùs, vel per Legati latus Principales ipſos confodias. Scis* Johannem de Weerth *à Suecico exercitu captum, in Suecica præſidia deductum, & à Suecis Miniſtris, contra Reverſale de reſtituendo, cum repeteretur, miſſum in* Galliam. *Quod ſi ex hoc fundamento cum repetiviſſem, nullam tibi feciſſem injuriam. Nunc id non feci, ſed ſolam Regis benevolentiam erga fœderatam Reginam, & clementiam in miſeros captivos implorans, rogavi, ut toties teſtatam ſuæ Majeſtatis voluntatem ſcripto firmares, ne evanidis amplius Miniſtrorum curia-*

(*) Volumen Epiſtolarum illuſtrium dans *Palmskiöld.* Apr. 1641.

Appendice de Piéces Justificatives.

rialibus detineretur. Hoc tu vocas metiri actiones Regis meo exiguo modulo, gratificationes vi extorquere, & mores meos Galliæ *inducere velle. Mi Domine Legate, tecum habita! Qui alienos mores nimiùm carpit, detegit proprios. Nolo hanc ferram tecum reciprocare. Ita me metiri scias tanti Regis actiones, ut unicum suæ Majestatis nutum infinitis quorundam Ministrorum promissis præferam. Nihil coactionis est in toto fœdere: nequeunt cogi Reges: quicquid sibi invicem promittunt, mera sunt amicitiæ officia & reciproci amoris benevolæ concertationes. Atque ut tale, etiam hoc officium, saltem verbo pactis inserendum commendavi. Quid hic, quæso, piaculi? Quinimo nec tam formidabilem, ut quidam faciunt,* Johannem Weerthium *puto, ut, eo misso, diluvium* Galliis *immineat.* Hornii *verò libertas, quam non modò Reginæ meæ, sed etiam Regi Christianissimo, adeoque toti causæ communi, hoc potissimùm tempore, utilis foret, ipse me rectiùs novisti. Quod cum ita sit, non opus est, ut congestis Domesticorum tuorum testimoniis, me vel suppositæ propositionis arguas, vel coram Deputatis* Luneburgicis *aut* Hassiacis, *ut minaris, tardatæ conclusionis accuses. Scis istos, nec Judices, nec testes, competere. Si credis me esse Legatum, credas utique me habere mandata. Nolis rem tantam tantillo prætextu morari, ne, novo fortè incidenti, publicum præjudicium privatis postea affectibus imputetur. Septem menses sunt, ex quibus ego Instrumentum fœderis per me conceptum tibi obtuli: tu mihi vicissim paucos ante dies tuum. Penes utrum mora vel culpa sit, judicent Principales nostri, quibus censura competit. Atque hæc pro causâ ipsâ, proque meo & officii mei honore, sine aculeis, aculeatis literis tuis, respondere necessum duxi. De cætero, ut antehac semper, sic etiam in posterum futurus,*

Excellentiæ Tuæ

Hamburgi die 18. *April. An.* 1641.

ad omnia amicitiæ officia paratus.

J. A. Salvius.

Num°. V. Tome III. pag. 146.

Lettre de l'Ambassadeur de France Claude de Mesmes, *Comte* d'Avaux, *au Grand-Chancelier. Du* XI. *Avril* 1642. (*)

Illustrissime & Excellentissime Domine,

Jam jam allatum est ad me, ill. Dni. Hornii *negotium esse confectum, redditamque viro libertatem, quâ tot jam annos summo communis causæ dispendio caruerat. Equidem mensuram gaudii mei vix capio, ut video feliciter cecidisse diligentiam operamque meam: ut qui intuitu Reipubl. banc rem sollicitè hactenus curaveram; plurimum tamen Excellentiæ vestræ desideriis meoque erga ipsam singulari studio videar tribuisse. Scio sanè quàm parum industriæ eo contulerim, sed & vos prolixissimè*

(*) Dans le Volumen Epistolarum *Salvii* p. 144.

Digitized by Google

simè interpretamini officia mea, & ego honestissimi propositi conscius sum. Ad primum itaque nuncium liberationis istius in ipso calore & impetu objecti subitò lætitiæ calamum arripio, ut inter primos ostendam, quantum hoc nomine gratulor Serenissimæ Reginæ, quantum Excell. V. quantum etiam mihi gaudeo. Neque enim animum explerem meum, nisi ad gloriam promoti optimi operis, gratia quoque festinatæ gratulationis accederet. Nunc & aliud, quod maximè velim, superest, (adeò facilè mea pro vobis vota quo progrediantur inveniunt) vestram ut Excellentiam fortissimumque Imperatorem Hornium, *& imprimis Coronam Suecicam hâc voluptate, hâc etiam illustri Christianissimi Regis benevolentiâ longùm frui contingat. Id Deum ex animo precor atque obtestor.*

Excellentiæ Vestræ

Hamburgi die XI. Aprilis 1642.

addictiss. & ad obsequia paratiss. Servitor.

Claudius de Mesmes.

Num°. VI. Tome III. pag. 148.

Mémoires au Sieur d'Avaux *Ambassadeur Extraordinaire du Roi en* Allemagne, *du* 30. *Avril & 25. May* 1639. (*)

Si ledit Sieur Ambassadeur juge que les *Suédois* ne puissent maintenir une Armée en *Westphalie*, comme ils l'ont fait ci-devant, ou qu'elle ne puisse pas être forte si le Roi ne les assiste de quelque somme, Sa Majesté veut bien contribuer jusqu'à trois cens mille livres, pour avoir une bonne Armée en ces quartiers-là aux conditions suivantes.

1. Que ladite Armée soit au service commun des deux Couronnes.
2. Qu'elle sera de huit à dix mille hommes Cavallerie & Infanterie, duquel nombre d'hommes ladite Couronne se chargera de tenir ladite Armée complette, ou à-peu-près, avec un équipage convenable d'Artillerie.
3. Que le Général & autres Officiers prêtent le serment au Roi & à la Couronne de *Suède*.
4. Qu'elle soit toujours employée selon que les Ambassadeurs des deux Couronnes en *Allemagne* concerteront & résoudront ensemble.
5. Que le Général de l'Armée mettra dans les Places qu'il pourra prendre des Commandans & gens de guerre, qui les tiendront au nom des deux Couronnes, auxquelles ils prêteront aussi le serment.
6. Que ladite somme de trois cens mille livres sera fournie par Sa Majesté à *Amsterdam* ou à *Hambourg* en deux payemens égaux, de six mois en six mois, ou à celui qui aura Procuration de la Couronne de *Suède* de la recevoir, à commencer le premier payement au temps que l'Armée s'assemblera:

Ce qui aura lieu tant & si long-tems que le Roi & la Couronne de *Suède* voudront entretenir ladite Armée.

Si

(*) Tirés sur les Copies des Bibliothéques de *Cassel* & de *Wolfenbuttel*.

Digitized by Google

Appendice de Pièces Justificatives.

Si ledit Sieur *d'Avaux* jugeoit que Madame la Landgrave pût se résoudre bientôt à soufcrire à la continuation du Traitté de *Wézel* & à employer ses Troupes contre les Ennemis, Sa Majesté ne voudroit pas s'engager à cette nouvelle dépense pour une Armée en *Westphalie*; mais s'il n'y a point d'apparence que *Milandre*, veuille agir, comme l'on n'y en voit point de-deçà, qu'Elle trouve bon que ledit Sieur *d'Avaux* exécute ce que dessus, à quel effet elle lui envoye un pouvoir pour en traitter.

On suppose que le Sieur *de Ranzau* commandera cette Armée.

Le 30. *Avril* 1639. *à Saint Germain en Laye.*

Au même l. c.

Mémoire au Sieur d'Avaux *Conseiller du Roi en ses Conseils & son Ambassadeur Extraordinaire en* Allemagne.

Ledit Sieur Ambassadeur ayant fait savoir par ses derniéres dépêches, que le Sieur *Salvius* Ambassadeur de la Couronne de *Suède* a donné à entendre au Sieur *Vultejus*, Conseiller de Madame la Landgrave de *Hesse* qui étoit alors à *Hambourg*, qu'il a pouvoir de traitter avec ladite Dame, ou avec quelqu'un qu'Elle auroit autorisé, & de lui accorder des conclusions raisonnables, si Elle veut demeurer unie à la Cause commune; Sa Majesté de sa part a résolu de continuer son assistance à ladite Dame Landgrave, & d'envoyer aussi pouvoir audit Sieur Ambassadeur, pour traitter avec Elle en même temps, ainsi qu'il s'ensuit.

Que ladite Dame Landgrave promettra d'observer en tout & par-tout le Traitté que Sa Majesté a eu ci-devant agréable de faire avec défunt Monsieur le Landgrave le 21. Octobre 1636, comme Sa Majesté fera aussi de sa part, ou bien ledit Sieur Ambassadeur en fera un nouveau, qui sera conforme audit Traitté du 21. Octobre.

En ce cas le IX. Article sera réformé avec avantage pour ladite Dame Landgrave, Sa Majesté trouvant bon d'augmenter de cent mille livres l'assistance qu'Elle donnoit à défunt Mr. le Landgrave, enforte qu'Elle donnera à ladite Dame six cens mille livres par an, savoir trois cens mille livres à la fin de Mars, cent cinquante mille livres à la fin de Septembre, & pareille somme à la fin de Décembre.

Le X. Article est inutile, le XIII. n'est pas nécessaire: il sera bon d'omettre le XIV. le XV. & le XVI. spécialement le XV. qui parloit d'une pension que le Roi donnoit à défunt Mr. le Landgrave, qui étoit de 36000 livres, & que ladite Dame demandera sans-doute d'être continuée à son Fils; mais on peut s'en excuser sur ce que l'assistance portée par le Traitté de *Wézel* est augmentée, ou bien envoyer cette affaire au Roi comme ne devant pas être mise à un Traitté, & qui dépend de sa pure libéralité & de son affection envers la Dame Landgrave & son Fils, n'ôtant pas l'espérance que Sa Majesté ne continue ladite pension. Ledit Sieur Ambassadeur en pourra même parler en cas de besoin, comme d'une chose certaine, mais qui ne doit pas entrer en traitté.

Il n'est pas nécessaire d'avertir ledit Sieur Ambassadeur, que s'il y a lieu de faire contenter Madame la Landgrave de cinq cens mille Livres, qu'on donnoit à défunt Mr. le Landgrave, il ne lui promette pas davantage, ou qu'il essaye de la faire contenter de six cens mille livres pour cette année seule-

Digitized by Google

seulement, qui avec les cinquante mille Richedales que le Sieur *Deſtampes* lui a donnés au mois de Janvier ou Février, font ſept cens vingt-cinq mille livres, le tout faiſant, à 25000 livres près, trois cens mille Richedales, qui lui avoient été promiſes pour une année ſeulement, par le retour du Sieur *de Gunterode*, lorſqu'Elle ſe fut réſolue de rentrer en rupture avec le Roi de *Hongrie*, & à toute extrémité il faudra convenir de lui donner ainſi que deſſus ſix cens mille livres par an. Appendice de Piéces juſtificatives.

Le premier payement ſe fera d'abord qu'Elle délivrera la ratification du Traitté qui ſe conclurra avec ſon Député, & ſera de trois cens mille livres, & les autres à la fin de Septembre & de Décembre.

Il ſemble qu'il ſera mieux de faire un nouveau Traitté, afin de ſe débarraſſer des choſes contenues dans les Articles ci-deſſus mentionnés, qu'il ſera bon d'omettre s'il ſe peut: ce que Sa Majeſté laiſſe à la prudence dudit Sieur Ambaſſadeur, ou bien de faire un même Traitté entre les deux Couronnes & ladite Dame la Landgrave.

Si le Député de Madame la Landgrave inſiſte que le jeune Landgrave ait du Roi des Patentes de Général des *Allemands*, qui ſont ou ſeront ci-après au ſervice de Sa Majeſté, ledit Sieur Ambaſſadeur renverra cette propoſition à Sa Majeſté, comme étant choſe hors du Traitté, ainſi que la penſion, donnant bonne eſpérance de l'un & de l'autre s'il en eſt beſoin. Le meilleur ſeroit néanmoins de dégager Sa Majeſté, s'il ſe pouvoit, de cette Charge de Général des *Allemands*, qui n'eſt en effet qu'une choſe imaginaire, & qui pourroit donner ombrage à Mr. le Duc *Bernard*.

Il faudra bien prendre garde d'obliger par le Traitté Madame la Landgrave de faire agir les Troupes ſans délai, & que dorénavant Elle ne puiſſe plus faire de longues tréves, & les prolonger comme Elle a fait ci-devant.

Ledit Sieur Ambaſſadeur verra avec Mr. *Salvius*, s'il ſera à propos de demander que Madame la Landgrave ſe ſerve d'un autre Chef qu'un *Milandre*, obſervant de ne l'irriter pas inutilement, en faiſant cette propoſition ſans qu'elle réuſſiſſe. Le Sieur *de Ranzau* ſeroit bien propre à lui être ſubſtitué, ſur quoi les deux Couronnes pourront inſiſter, ſelon que ledit Sieur Ambaſſadeur & le Sieur *Salvius* le jugeront à propos.

Il ne ſe laiſſeront pas amuſer à une longue négociation, comme ce pourroit être le deſſein de *Milandre* pour paſſer encore cette Campagne ſans agir.

Cela ne doit point empêcher les *Suédois* de former l'Armée de *Weſtphalie*; à quoi le Roi contribuera ce qui a été mandé audit Sieur Ambaſſadeur, ſi le Traitté de *Heſſe* ne ſe peut faire, dont Sa Majeſté ſera très-aiſe d'être éclaircie au-plutôt, ſon intention étant en effet de contribuer d'un côté ou d'autre le bien commun, ſuppoſé que cela ſoit néceſſaire pour rendre ladite Armée de *Weſtphalie* plus forte, & qu'elle ſoit au ſervice des deux Couronnes, ainſi qu'on l'a fait ſavoir audit Sieur Ambaſſadeur.

Le 25. Mai 1639. à Saint Germain en Laye.

Appendice de Piéces Justificatives.

Au même Numᵉ. VI. pag. 148.

Mémoire au Sieur d'Avaux *Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi en* Allemagne, *en réponſe à ſes Dépêches du* 21. *&* 28. *du mois de Juin* 1639.

Ledit Sieur Ambaſſadeur aſſurera les *Suédois*, que le prochain payement, qui écherra le quinziéme Novembre, ſera payé ponctuellement audit jour: ce qui ſe pratiquera enſuite pour les autres termes qui écherront, le Roi voulant donner tout contentement à la Couronne de *Suède*, tant parce que Sa Majeſté y eſt obligée par Traitté, que parce qu'Elle voit par les effets que ſon argent eſt très-utilement employé.

Mais Elle a un très-grand déplaiſir de ce que, quoiqu'Elle en diſtribue bonne quantité à Mr. le Duc *Bernard de Weymar*, il ne ſe mette pas néanmoins en état de faire de ſon côté pour Sa Majeſté la diverſion que les *Suédois* deſirent en *Allemagne*. Elle ne ſouhaitte pas moins qu'eux qu'il paſſe le *Rhin*, & qu'il agiſſe puiſſamment contre les Ennemis, tant pour le bien de la Cauſe commune que pour l'intérêt de la *France* en particulier, vu que ſi ledit Duc faiſoit quelque choſe de conſidérable en *Allemagne*, *Pycolomini*, qui avoit été rappellé très-expreſſément par le Roi de *Hongrie*, ne demeureroit pas dans les *Païs-Bas*, & *Lamboy* ne ſeroit pas venu de-nouveau, comme il a fait depuis quatre jours.

Ledit Sieur Ambaſſadeur verra ce qui lui a été mandé au ſujet dudit Duc. Il eſt très-fâcheux que Sa Majeſté lui donne deux millions quatre cens mille livres tous les ans & des ſecours extraordinaires de plus, ſans pouvoir faire enſorte qu'il ait une Armée d'un nombre de gens de guerre proportionnée à cette ſomme, ſuivant le Traitté fait avec lui, ni diſpoſer de ladite Armée pour l'avantage de la Cauſe commune. En prenant l'argent de Sa Majeſté par chaque Armée, il ne laiſſe pas de lui demander des gens de guerre pour compoſer ladite Armée avec les *Allemands*, la ſolde & la ſubſiſtance des uns & des autres juſqu'au pain, outre leſdits deux millions quatre cens mille livres & les ſecours extraordinaires que le Roi lui donne, comme il a été dit; il faut avouer que ce procédé eſt très-injuſte, & preſque inſupportable. Ledit Sieur Ambaſſadeur verra s'il y aura quelque moyen de rendre ledit Duc capable d'écouter raiſon par l'entremiſe des *Suédois*, & plus utile pour le bien de ladite Cauſe commune, ledit Sieur *d'Avaux* parlera enſorte dudit Sieur Duc, qu'excuſant adroitement le Roi, il ne le bleſſe pas.

Quant à ce qu'il faut ajuſter entre les deux Couronnes, en cas que les Ennemis ſe portent à la tréve, le principal eſt d'engager les *Suédois* à rendre l'alliance entre nous & eux continuelle juſqu'à la Paix. C'eſt ce que le Roi attend de la prudence & de la conduite dudit Sieur Ambaſſadeur; & pour l'aider dans une choſe ſi importante, Sa Majeſté eſt contente qu'il promette auxdits *Suédois* un million de livres par an pendant ladite tréve, ſur quoi il aura égard d'étendre ladite alliance juſqu'à la Paix, non ſeulement au cas que la guerre recommence après la tréve, mais en cas même que ladite tréve ne ſe faſſe pas, & que la guerre continue. Pour une ſi bonne affaire ledit Sieur Ambaſſadeur ne fera point difficulté de promettre à *Salvius* 10. 12. 15. ou 20000 Richedales, s'il eſt beſoin; il peut, ce ſemble, la remettre ſur le tapis, en diſant qu'on parle dérechef d'une tréve générale, repre-

nant

Digitized by Google

nant les propoſitions qui ont été faites ſur ce ſujet par le Sieur *Smalzé*, lorſqu'il étoit ici; il donna lui-même l'ouverture de prendre cette occaſion pour faire que la Reine de *Suède* continuât le Traitté juſqu'à la Paix, ce qui eût été ſans *Grotius*, qui l'empêcha. Il ſervira au même effet pour les Traittés qu'on fera avec Madame la Landgrave & ſur le ſujet de *Rakocy*. Appendice de Pièces Juſtificatives.

Le Roi approuve la penſée dudit Sieur Ambaſſadeur, qu'il faut ſe conduire avec adreſſe, & par occaſion ſur ce qui regarde le rappel dudit *Grotius*, à cauſe de l'appui qu'il a du Chancellier *Oxenſtierna*, il a fort bien commencé, engageant *Salvius* à contribuer à ce que le Roi deſire en cela pour le bien des deux Couronnes.

Les Sieurs *Nunière* & l'Ambaſſadeur de *Veniſe*, qui ont préſenté l'un & l'autre à Sa Majeſté deux Lettres de même teneur du Roi de *Pologne*, touchant le Prince *Caſimir*, dont la Copie a été envoyée audit Sieur Ambaſſadeur, ont été conviés de la part de Sadite Majeſté de faire enſorte que l'envoi de l'Ambaſſadeur de *Pologne* ſoit différé: à quel effet ledit Sieur *d'Avaux* travaillera auſſi de ſon côté, & cependant le Roi a envoyé ſes ordres en *Province*, pour faire venir ledit Sieur Prince au Château de *Vincenne*, qui eſt une de ſes Maiſons Royales, & le lieu le plus honorable où l'on puiſſe tenir une perſonne de cette condition en ſûreté. On lui rendra l'honneur convenable dans les Villes où il paſſera.

Le Roi a été extrêmement content du ſoin que ledit Sieur Ambaſſadeur a eu de faire ſouvenir le Sieur *Bannier*, de ce qui eſt porté par le Traitté d'alliance entre les deux Couronnes, touchant les *Catholiques*, & de ce qu'il a promis en particulier audit Sieur Ambaſſadeur, pour ce ſujet, ce que Sa Majeſté deſire qu'il faſſe obſerver ponctuellement par ledit *Bannier*, n'omettant pour cela aucuns offices ou inſtances, qu'il fera les plus efficaces qu'il ſera poſſible, Sa Majeſté n'ayant rien plus à cœur au monde, que ce qui concerne l'honneur & la gloire de Dieu; cependant Elle a été très-aiſe d'apprendre que les *Catholiques* ont déjà reçu en *Bohême* quelque fruit de ſa protection Royale, & des ſoins dudit Sieur Ambaſſadeur.

On eût bien deſiré ici, qu'un autre que *Muller* eût été envoyé vers Mr. le Duc *Bernard*; s'il paſſe par cette Cour, on verra s'il eſt plus porté pour la *France* qu'il ne l'a témoigné ci-devant, ainſi que le Sieur *Stella* & autres nous l'ont dit, & ſelon ce qu'on en connoîtra, on mandera d'inſiſter à le faire rappeller, & à envoyer quelque autre vers ledit Sieur Duc, autrement, ſi la Couronne de *Suède* tient en ces quartiers-ci des gens ſi mal affectionnés à la *France* que *Grotius*, *Mokel* & *Muller*, il eſt impoſſible que le concert qui doit être entre la *France* & la *Suède*, comme auſſi avec le Duc, dure ainſi qu'il eſt néceſſaire.

Si ledit Sieur *de Ranzau* veut traitter ſelon les conditions que l'on a ci-devant mandées audit Sieur Ambaſſadeur, que le Roi auroit pour agréables, Sa Majeſté lui donne pouvoir de conclurre avec ledit Sieur *de Ranzau*, Elle loue le bon deſſein qu'il a de revenir par-deçà où ſon honneur l'appelle, puiſqu'il s'eſt engagé au ſervice de Sadite Majeſté.

On enverra audit Sieur Ambaſſadeur les 18000 Richedales qu'il demande pour ſon Régiment rendu en *France*, ſur quoi il faudra ménager, s'il ſe peut, 3000 Richedalles, comme ledit Sieur Ambaſſadeur croit pouvoir le faire.

Il n'y a pas d'apparence que ledit Régiment puiſſe être levé & paſſé en *France* pour ſervir pendant cette Campagne, ainſi il faut ſe contenter de l'avoir préciſément au mois de Mars.

Pour couler le tems juſques-là, ledit Sieur *d'Avaux* peut paſſer le Traitté avec ledit Sieur *de Ranzau*, & enſuite l'envoyer par le Gentilhomme qui viendra ici de ſa part, afin que le Roi ratifie ce qui ſera fait incontinent, & l'on

Appendice de Piéces Juſtificatives.

l'on fera tenir l'argent audit Sieur *d'Avaux* pour ſon exécution.

Puiſque le Sieur *de Ranzau* offre de lui-même de lever une Compagnie de quatre-vingt Maîtres, & de l'emmener en *France* à ſes dépens, Sa Majeſté ne peut qu'Elle ne lui en ſache beaucoup de gré, ainſi que ledit Sieur Ambaſſadeur pourra le lui témoigner, & il l'excitera à la faire la meilleure qu'il ſe pourra, l'aſſurant que le Roi l'entretiendra volontiers, & qu'au ſurplus, s'il ſe porte comme il faut franchement, à venir continuer ſes ſervices au Roi, il recevra toute ſorte de bon traitement en *France*.

A St. Quentin le 16. *Juillet* 1639.

Au même Num°. VI. pag. 148.

Mémoire au Sieur d'Avaux *Ambaſſadeur Extraordinaire du Roi en* Allemagne *du* 12. *Juillet* 1639.

Bien-que le Roi ait eu ci-devant pluſieurs avis divers, que Mr. le Duc *Bernard* étoit mal-content de la *France*, qu'il s'en plaignoit de tous côtés avec de grands reſſentimens, & que ſes diſcours avoient donné lieu aux Ennemis d'eſpérer de le divertir du bon chemin & de lui faire abandonner le parti dont même ledit Ambaſſadeur a touché pluſieurs fois, dans ſes dépêches; néanmoins Sa Majeſté ſachant que ledit Sieur Duc a eu toujours ſujet de ſe louer du favorable traittement qu'il a reçu de ſa part, depuis qu'il s'eſt attaché à cette Couronne, Elle ne pouvoit ajouter aucune créance à tout ce qui lui en a été dit & écrit, mais bien qu'Elle ſe perſuadoit que cela ceſſeroit, après le témoignage qu'Elle a eu pour agréable de lui donner de ſa bonté, laiſſant *Briſſac* & les Villes forêtiéres entre ſes mains comme il l'a deſiré.

Mais Sa Majeſté voyant que malgré cela il perſiſte dans ſes dégoûts & dans ſes plaintes, & qu'il ne veut point acquieſcer aux conditions qu'Elle lui a fait propoſer, touchant leſdites Places; qu'il compte pour rien les grandes aſſiſtances d'argent qu'il a reçu d'Elle, & les Corps de gens de guerre *François* qui ont contribué à tous les ſuccès qu'il a eu autant & plus que les *Allemans*: qu'encore que ſon Armée ne ſubſiſte que par la ſolde de Sa Majeſté, & qu'il la commande ſous ſon autorité, il prétend que les Places qu'il prend, lui appartiennent comme ſi c'étoit un Souverain qui fît des conquêtes avec ſes propres forces; Sa Majeſté ne peut qu'Elle n'en ſoit mal ſatisfaite, voulant croire néanmoins qu'il entendra raiſon, & ſe conformera, après y avoir bien penſé, à ſes juſtes intentions.

Cependant, comme le bruit qui ſe paſſe ſur ce ſujet pourroit faire naître quelque opinion parmi les Alliés de cette Couronne, que ledit Duc fût mal-traité de la *France*, & que Sa Majeſté voulût ceſſer de contribuer par ſon moyen au bien de la Cauſe commune; Elle a jugé à propos d'informer ledit Sieur Ambaſſadeur de l'état de cette affaire, afin qu'il en puiſſe dire la vérité aux *Suédois*, qui, pour l'intérêt qu'ils y ont, devront s'employer à ce que ledit Duc prenne de meilleures réſolutions.

Ledit Sieur Ambaſſadeur peut ſavoir, qu'en l'année 1635. au mois d'Octobre, on avoit paſſé un Traitté avec ledit Sieur Duc *Bernard*, par lequel le Roi s'oblige à lui faire fournir quatre millions de livres par an, moyennant quoi il doit avoir une Armée de douze mille hommes de pied & de ſix mille chevaux avec l'artillerie & l'équipage à proportion, & faire toutes les dépen-

Digitized by Google

penſes d'une telle Armée pendant le temps que la guerre durera.

Ledit Traitté ſera joint audit Mémoire, afin que ledit Sieur Ambaſſadeur voye & connoiſſe s'il a été exactement obſervé de la part dudit Duc. Append ce de Pièces Juſtificatives.

Outre ledit Traitté il en fut en même temps paſſé un autre, qui ſera auſſi joint à cette dépêche; par lequel il eſt dit que ledit Sieur Duc commandera ladite Armée ſous l'autorité du Roi, & ſervira Sa Majeſté envers & contre tous en tous lieux & entrepriſes qu'Elle ordonnera.

Or il eſt à remarquer, que jamais ledit Sieur Duc n'a eu à beaucoup près le nombre des gens de guerre portés par ledit Traitté, & principalement pour l'Infanterie, deſorte que dès le commencement il n'a pas obſervé ponctuellement ledit Traitté, & néanmoins Sa Majeſté l'a ſatisfait entiérement ſur tout ce qu'il pouvoit prétendre en vertu dudit Traitté juſqu'au troiſiéme Novembre 1637, ce qui ſe voit par ſa quittance du 17. Avril dudit an, dont copie ſera pareillement ci-jointe, par laquelle il s'oblige derechef à mettre ſon Armée au nombre porté par ledit Traitté.

Ledit Sieur Duc ne l'ayant pas fait, Sa Majeſté a eſtimé très-raiſonnable de lui diminuer une partie de ladite ſomme de quatre millions, & de la réduire à deux millions quatre cens mille livres: ce qui a été fait de ſon conſentement du nouveau Traitté paſſé avec lui, dont on envoye auſſi la copie, après quoi il n'a pas encore eu le nombre proportionné de Troupes à cette ſomme, ſpécialement depuis qu'il en a mis bonne partie dans les Garniſons de *Rhinfeld*, *Lauffenbourg* & autres lieux, & enſuite dans *Briſac:* ce que Sa Majeſté ne lui doit point allouer, puiſqu'il prétend que leſdites Places lui demeurent, & qu'Elle eſt obligée de le payer pour une Armée & non pour des Garniſons, dont il n'eſt parlé en façon du monde dans les Traittés.

Sa Majeſté a eu d'autant plus ſujet de réduire leſdits quatre millions à deux millions quatre cens mille livres, qu'il a fallu pour remettre ledit Sieur Duc en état d'agir, qu'Elle ait toujours tenu dans ſon Armée un Corps de Troupes *Françoiſes*, ſans lequel il eût été trop foible pour rien entreprendre; c'eſt choſe que chacun ſait, & qu'elles ont contribué beaucoup aux avantages qu'il a eu pendant les années 1637 & 1638. Il l'a lui-même reconnu de vive voix, & par pluſieurs Lettres écrites avant la priſe de *Briſſac*, & incontinent après dans la joye de ce ſuccès, qui lui a fait avouer franchement que ſans les ſecours continuels qu'il a reçus des *François*, il lui eût été impoſſible de venir à bout de ſes entrepriſes, deſquelles après Dieu il confeſſe devoir le bon ſuccès au Roi & à la valeur des *François*. Il eſt à remarquer ici, qu'il eſt dit par le Traitté, que ſi ledit Duc n'a ledit nombre de Troupes qu'il doit avoir, & que Sa Majeſté lui en fourniſſe pour le ſuppléer, ce ſera en diminution de l'argent qu'il doit lui donner, & cependant Sa Majeſté par une bonté extraordinaire n'en a jamais uſé ainſi.

Depuis, ledit Sieur Duc ayant conçu dans ſon eſprit un établiſſement de fortune aux dépens du Roi, il n'a plus voulu ſe ſouvenir qu'il commandoit ſon Armée ſous ſon autorité, qu'il étoit tenu de l'employer par-tout où Sa Majeſté voudroit qu'on la ſoudoyât; que la priſe des Places qu'il tient principalement de *Briſſac*, étoit le fruit des travaux ou du ſang des *François*, & de ces aſſiſtances qu'il a reçus de Sa Majeſté. Bref, il a cru qu'il devoit ſeul recueillir l'avantage de tout cela, & de fait il a prétendu que *Briſſac* & les autres Places lui devoient demeurer, & n'a pas laiſſé néanmoins de demander, en s'éloignant toujours de plus en plus de la raiſon, que Sa Majeſté le rembourſât des frais qu'il dit avoir faits aux Siéges des Places, & à leurs ravitaillemens, munitions, & de toutes autres choſes, quoique Sa Majeſté lui en ait fait fournir extraordinairement 450000 ℔. l'année derniére pour telles dépenſes.

Il a demandé auſſi diverſes choſes à Sa Majeſté pour être en état de ſe met-

Appendice de Piéces Justificatives.

mettre en Campagne, bienque par les ſusdits Traittés ce ſoit à lui d'entretenir toujours ſon Armée en même état, moyenant les grandes ſommes que le Roi lui donne pour cela.

Ledit Sieur *d'Erlach*, qu'il envoya au mois de Mars pour faire des démandes, a été renvoyé audit Sieur Duc avec toutes les bonnes paroles, & ordre au Sieur *de Guébriant* de lui faire entendre plus particuliérement les intentions du Roi, telles que ledit Sieur Ambaſſadeur verra par un Ecrit du 25. Juin; enſemble les ſentimens dudit Sieur Duc ſur ces intentions, deſquelles il ſera encore mieux informé par une Lettre du Sieur *de Guébriant*, qui ſera auſſi ci-jointe.

Le premier Article dudit Ecrit concernant *Briſſac* & les Villes forêtiéres, fait connoître la bonté du Roi, qui pour ne pas retarder le moins du monde le bien de la Cauſe commune, & n'empêcher pas que ledit Duc y contribue pendant cette Campagne avec l'Armée que Sa Majeſté lui ſoudoye, n'a pas voulu demeurer ferme à ce que *Briſſac* fût miſe entre ſes mains; cela étoit juſte, parce que la Place a été conquiſe par une Armée que ledit Duc commande ſous ſon autorité, qu'il eſt obligé d'employer où il plait à Sa Majeſté, & qui en effet étant à ſa ſolde, comme il paroît par le Traitté, n'a pu rien conquêter que pour elle, à moins qu'il n'y eût quelque clauſe particuliére dans ledit Traitté, qui attribuât les Places de conquête audit Sieur Duc, ce qui n'eſt pas; outre qu'en particulier elle a contribué à la priſe deſdites Places par trois ſecours extraordinaires de Cavallerie & d'Infanterie qu'Elle a donné audit Duc de trois mille hommes de pied chacun, & de quinze cens chevaux pour une fois.

Les Alliés ont donc grand ſujet d'être très-contens de cette procédure de Sa Majeſté, qui s'eſt ſi généreuſement départie en cela de ſon intérêt, pour la conſidération du Bien-public, & ſpécialement afin de diligenter la diverſion que la Couronne de *Suède* attend de notre côté par le moyen de l'Armée dudit Duc, ce que ledit Sieur Ambaſſadeur ſaura bien faire valoir.

Mais Sa Majeſté n'a pu ſans abandonner l'intérêt public, ne point requérir ledit Sieur Duc, de ne remettre jamais leſdites Places entre ſes mains, ni au pouvoir de qui que ſe puiſſe être, que par ſon ordre & de ſon conſentement. Enſemble de ce qui eſt porté par le ſecond Article touchant ceux qui y commandent ou commanderont ci-après de la part dudit Sieur Duc, parce qu'il ne doit pas demeurer en ſa liberté de diſpoſer deſdites Places à ſon plaiſir, comme il pourroit faire au préjudice de la Cauſe commune, s'il n'y étoit pas pourvu, tant pour lui que pour ceux qui s'en trouveroient ſaiſis, ſi cela arrivoit par ſa faute.

Pour ce qui eſt des Villes forêtiéres, il n'y a nul doute que ledit Duc n'y pourroit rien prétendre, puiſque la conquête en a été faite par ladite Armée qu'il commande ſous l'autorité de Sa Majeſté, & qu'Elle ſoudoye. Il dira volontiers qu'il prétend *Briſſac*, parce que cette Place eſt de l'*Alſace*, & que le Roi lui en a laiſſé le Landgraviat: mais il eſt aiſé de voir par le Traitté, qu'il n'oblige point le Roi aux Places, puiſqu'en paſſant leſdits Traittés, Sa Majeſté ne lui a pas mis entre les mains celles qu'Elle poſſédoit alors, qui eſt une preuve bien aſſurée qu'Elle n'a eu intention que de laiſſer le titre & la puiſſance du Landgraviat audit Sieur Duc. Et ces termes avec tous les droits qui ont appartenu à la Maiſon d'*Autriche*, ne peuvent s'entendre des Places, mais s'entendent des droits nominaux, juſtice & revenus dont il n'a pas tenu au Roi que ledit Sieur Duc n'ait joui, ayant même envoyé ſes ordres à cet effet, mais la ſeule miſére du temps l'en a empêché.

On ne s'arrêtera pas ici à éplucher les reproches dudit Sieur Duc contenues audit Ecrit, parce que l'on ſait que ledit Ambaſſadeur y obſervera aſſez ce qui le méritera.

Jamais

Digitized by Google

Jamais Sa Majeſté n'a prétendu tirer un ſol du revenu de l'*Alſace*; au contraire, il lui a coûté de grandes ſommes pour faire ſubſiſter ſes Garniſons dans les Places, parce que le Païs eſt entiérement ruiné. Appendice de Piéces juſtificatives.

Les réponſes dudit Sieur Duc contenues dans ledit Ecrit, n'expriment pas ſi fidélement ſes ſentimens, que ce qu'il a dit de vive voix au Sieur *de Guébriant*, ainſi que le Sieur Ambaſſadeur le verra par la Copie de la Lettre; elle donne lieu de ſoupçonner qu'il a quelque penſée de quitter le Parti. Le ſcrupule qu'il a de démembrer l'*Empire*, ne marque rien de bon, & pourroit faire juger qu'il ſonge à un tiers Parti, duquel il a été ſi ſouvent parlé, & dont pluſieurs Princes d'*Allemagne* ne s'éloigneroient pas, ſi quelqu'un en faiſoit l'ouverture. *Milandre*, dont il eſt fait mention dans ladite Lettre, y voudroit bien ſans-doute porter Madame la Landgrave. Le Duc de *Lunebourg* dans l'état où il eſt, ſeroit auſſi pour y incliner, ſur quoi ledit Sieur Ambaſſadeur aura l'œil ouvert pour ledit Duc de *Lunebourg*, qui n'eſt pas éloigné de lui, afin de découvrir s'il ne ſe traitteroit point quelque choſe de ſemblable entre tous ces gens, qui ont grande correſpondance les uns avec les autres. Il n'y a pas longtemps que *Vicquefort* étoit près de Madame la Landgrave & de *Milandre* de la part dudit Duc de *Weimar*, & *Sixtinus* de la part de ladite Dame la Landgrave près dudit Duc de *Lunebourg*.

Ledit Sieur Ambaſſadeur repréſentera donc au Sieur *Salvius*, lorſqu'il croira qu'il en ſera temps, tout ce qu'il jugera néceſſaire de ce que deſſus, pour lui faire connoître que Sa Majeſté s'eſt conduite ſur le fait de *Briſſac* & des Villes forêtiéres avec beaucoup de modération & de bonté, ayant pris un expédient qui devoit être accepté par ledit Duc avec une grande reconnoiſſance & action de graces, puiſque Sa Majeſté s'eſt relâchée en ſa faveur autant que l'intérêt public le lui a pu permettre. Il pourra ajouter doucement, non par forme de plainte, mais pour montrer le procédé du Roi envers ledit Duc, qu'il a demandé à Sa Majeſté au-de-là de la raiſon, ſans rien exagérer de ce qu'Elle lui a accordé. Il mandera au Sieur de *Rorté* & au Sieur de *Beauregard* de faire la même choſe en *Suède*, & auprès du Sieur *Bannier* avec la diſcrétion requiſe, pour ne donner pas à juger que le Roi ſoit en défiance ou tout-à-fait mal ſatisfait dudit Sieur Duc.

Moins faut-il que les Ennemis ayent lieu de faire ce jugement, dont ils pourroient ſe prévaloir pour deſunir entiérement ledit Sieur Duc du Parti. Au contraire, il faut parler de cette affaire enſorte que l'on croye que Sa Majeſté ne doute point que ledit Sieur Duc ne ſe rende capable de ce qui eſt raiſonnable, pourvu que les *Suédois* contribuent à le lui faire comprendre, comme Sa Majeſté fait de ſon côté par le deſir qu'Elle a d'obvier à tout ce qui pourroit être préjudiciable au bien commun, & de continuer de le procurer de toute ſa puiſſance.

Il aſſurera les *Suédois*, que pour cet effet le Roi preſſe ledit Sieur Duc ſans relâche de paſſer le *Rhin*, & d'agir contre les Ennemis communs, Sa Majeſté lui ayant fait toucher à cette fin actuellement ſix cens mille livres, faiſant partie de deux millions quatre-cens mille livres pour le premier quartier de la préſente année, & en outre cent mille écus d'extraordinaire, pour remonter ſa Cavallerie, rétablir l'attirail de ſon Artillerie & faire des levées, quoique Sa Majeſté ne ſoit pas obligée par le Traitté à cette dépenſe, que ledit Duc doit faire lui-même; ainſi l'on peut connoître que s'il n'agit point, cela ne tient pas à Sa Majeſté.

Elle ſait bien qu'il ne fait point faire huit montres à ſes Troupes conformément au Traitté; elle n'en fait point faire les revues ſuivant ce même Traitté par ſes Commiſſaires, pour voir s'il a des Troupes à proportion de

Appendice de Piéces justificatives.

l'argent qu'Elle lui donne. Elle n'ignore pas qu'il a toujours tiré & tire encore à-préſent plus que par ci-devant des contributions de tous côtés, au moyen de quoi Elle pourroit prétendre devoir être ſoulagée d'une partie de la dépenſe ordinaire ſelon le Traitté, qui porte, que ledit Duc promet de ſoulager Sa Majeſté de la dépenſe à proportion des moyens qu'il aura de faire ſubſiſter ſes Troupes aux dépens des Ennemis; néanmoins Elle n'a point voulu procéder ſi exactement envers ledit Sieur Duc, au-contraire Elle s'eſt portée à lui donner des aſſiſtances extraordinaires; mais il voudroit que Sa Majeſté lui fournît tout ce qu'il demanderoit par des levées, & fît tous les frais des Siéges, ravitaillemens des Places & de l'Equipage de ſon Artillerie, de la ſubſiſtance de ſon Armée; qu'Elle la mît à ſes dépens au nombre de douze mille hommes de pied & de ſix mille chevaux; qu'Elle entretint les Garniſons; que cependant il eût tous les avantages de la guerre, fût maître des Places, & enfin qu'il pût conquérir toute l'*Allemagne* ou une partie aux dépens de Sa Majeſté, ſans qu'Elle y eût aucun pouvoir, ni qu'Elle s'en pût ſervir à l'avantage de la Cauſe commune, qui eſt le but de Sa Majeſté.

Ledit Sieur Ambaſſadeur enſuite de ce qu'il communiquera aux *Suédois* de cette affaire avec la retenue & la diſcrétion marquée ci-deſſus, il leur dira que Sa Majeſté ſe rapportera bien volontiers à l'arbitrage de la Couronne de *Suède* pour ce qui eſt à ajouter entre Elle & ledit Sieur Duc, tant pour ce qui regarde lesdites Places, & celles qui ſeront conquiſes ci-après, que pour ce qui eſt de ſes demandes, ne doutant point que ladite Couronne ne trouve ſes intentions très-juſtes, & le traitement qu'Elle a fait audit Sieur Duc juſqu'ici très-favorable & avantageux.

Cependant la Couronne ne peut s'employer ſans perdre tems par une Perſonne expreſſe, dont la probité & l'affection pour la Cauſe commune ſoit connue, pour faire comprendre audit Sieur Duc ce qui eſt de raiſon.

Le Sieur *Moquel*, qui réſide en *Alſace* de la part de ladite Couronne, ni le Sieur *Muller*, n'y ſont pas propres pour les raiſons que ledit Sieur Ambaſſadeur ſait: ſi les *Suédois* ſe réſolvent d'envoyer quelqu'un vers lui, il eſt à propos qu'ils faſſent un bon choix pour cela.

Ledit Sieur *d'Avaux* doit ſavoir que Monſieur *de Weymar* a envoyé ici demander *Jean de Wert* & *Hinkfort* pour les changer contre le Maréchal *Horn*, *Tubal* & *Schavelski*, & que Sa Majeſté eſt bien réſolue de les laiſſer ſortir à cette fin, mais qu'Elle ne deſire pas qu'ils ſortent de ſes mains qu'Elle n'ait aſſurance que *Picolomini*, qui deſire avec paſſion d'avoir *Hinkfort*, rendra les priſonniers qu'il a pris à *Thionville*, non en échange de *Jean de Wert* & de *Hinkfort*, mais en payant leur rançon, comme cela ſe pratique entre le Cardinal *Infant* & les Troupes du Roi.

Que ſi Sa Majeſté n'en uſoit pas ainſi, on penſeroit qu'Elle n'a aucun naturel pour les ſiens, leſquels *Picolomini* retiendroit éternellement; au-lieu qu'il eſt expédient (ne nuiſant à perſonne) qu'il donne moyen au Roi de ravoir ſes gens pour de l'argent, & de faire voir à la Couronne de *Suède* l'état que Sa Majeſté fait de ſa recommandation, & de ce qui touche Monſieur le Chancelier *Oxenſtierna*.

On croit que le Sieur *Grotius* contribue autant qu'il peut à entretenir ledit Sieur Duc dans ſon mécontentement, décriant au ſurplus les affaires du Roi de tous côtés. On aura mandé de *Hollande* audit Sieur Ambaſſadeur, que la Lettre dudit Sieur *Grotius*, par laquelle il avoit donné avis que Sa Majeſté ne pouvoit & ne vouloit rien faire cette année aux *Païs-Bas* ni ailleurs, s'adreſſoit au Sieur *Spri*... (*) qui publia d'abord cette nouvelle, &

(*) Peut-être eſt-ce *Spiring*, alors chargé des affaires de *Suède* en *Hollande*.

& fit voir la Lettre à plusieurs personnes. Mais depuis, en ayant connu la fausseté, & considéré qu'il n'étoit pas séant à des Ministres de la Couronne de *Suède*, alliée à la *France*, de publier de mauvais & faux bruits de nos affaires, il a voulu les supprimer, & ladite Lettre: ce qu'il n'a pu faire, parce que la chose étoit trop divulguée, desorte, que pour obvier aux inconvéniens que de telles calomnies dudit Sieur *Gratius* pourroient enfin produire au préjudice des deux Couronnes, il est nécessaire de le faire rappeller; sur quoi il fera des instances très-pressantes, comme d'une chose qui importe extrêmement à la *France* & à la *Suède*; & cependant il traitera cette affaire le plus secrettement & discrétement qu'il pourra, & verra s'il peut à ces fins gagner le Sieur *Salvius*, pour que lui-même fasse donner ce contentement au Roi. Appendice de Piéces Justificatives.

Ledit Sieur Ambassadeur verra de-même s'il se pourroit trouver par-deçà quelqu'un qui eût assez de crédit pour faire un Corps de Troupes *Allemandes*, tant de Cavallerie que d'Infanterie, pour la faire passer en *France*. Il ne seroit peut-être pas difficile pour l'Infanterie que l'on pourroit embarquer, mais pour la Cavallerie il y auroit de la difficulté, si ce n'étoit que les Armées ennemies étant toutes occupées vers *Prague*, on pût faire passer ou la Cavallerie seule, ou conjointement avec l'Infanterie par la *Westphalie*, pour venir passer le *Rhin* à *Wezel*, & entrer dans le Païs de *Cléves* & de *Juliers*, d'où par celui de *Liége* ils pourroient se rendre en *France*.

Le Sieur *de Ranzau* seroit assez propre pour composer & commander ce Corps de troupes, mais c'est un homme assez fâcheux, sur lequel on ne peut faire aucun fonds. Néanmoins, s'il ne s'en trouve point d'autre, ledit Sieur Ambassadeur verra à renouer la négociation avec lui sur l'information qu'il a eu des intentions du Roi par ci-devant. On pourroit lui faire maintenant ses conditions un peu plus avantageuses. Celui qui a soin de ses affaires par-deçà, a proposé qu'il vendroit tous les Biens qu'il a dans le *Holstein* pour en mettre l'argent en quelques Terres en *France*, où il emmèneroit sa femme, & s'établiroit tout-à-fait. Cela seroit très-à-propos pour avoir par devers nous un gage de fidélité; il faudroit voir auparavant si ledit Sieur *de Ranzau* auroit assez de crédit pour former un tel Corps de troupes; il les commanderoit en qualité de Lieutenant-Général sous un Général *François*.

Le Sieur *d'Avaux* doit savoir qu'on lui envoie le présent Mémoire pour être en état de prévenir les plaintes que pourroit faire Monsieur *de Weymar*, & non pour en faire éclat présentement; parce qu'on n'est pas assuré que Monsieur *de Weymar* veuille essentiellement manquer en ce qu'il doit, en se séparant du Roi & de ses Alliés.

Jusqu'à-présent on impute son mauvais procédé à la dureté de son naturel, qui est fort attaché à ses intérêts; mais deux choses empêchent de croire qu'il puisse changer de parti, l'une sa réputation qui lui est chére, & l'autre les grandes sommes qu'il tire du Roi, lesquelles l'*Empire* & l'*Espagne* ne lui sauroient donner.

Le Sieur *d'Avaux* doit dès cette heure faire connoître au Sieur *Salvius* le bon traitement que Monsieur *de Weymar* a reçu du Roi, les sollicitations que Sa Majesté lui fait pour le faire entrer en *Allemagne* avec son Armée, afin de faciliter le progrès de *Bannier*: la résolution que Sa Majesté a de faire changer *Jean de Wert* & *Hinkfort* pour le Maréchal *Horn*, *Tuhal* & *Schaveleski*, & qu'Elle attend seulement que *Picolomini*, qui desire avec passion *Hinkfort*, consente de rendre en même tems les prisonniers qu'il a pris à *Thionville*, en payant leur rançon, sans que la liberté de *Jean de Wert* & de *Hinkfort* en fasse aucune part.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Il pourra encore dire audit *Salvius*, que Monſieur *de Weymar* ne peut s'exempter de blâme, s'il refuſe de s'obliger à ne rendre jamais *Briſſac* & les autres Places qu'il tient ſans le conſentement du Roi, & pour autres fins que pour l'utilité de la Cauſe publique; comme auſſi de faire jurer par ſerment ſolemnel à ceux qui commanderont dans lesdites Places, de n'en diſpoſer pas autrement, au cas que ledit Duc vînt à mourir.

Mais il ne paſſera pas plus avant, & ne témoignera pas l'appréhenſion qu'on pourroit avoir, que ledit Duc eût une oreille ouverte pour écouter ce que les Ennemis de la Cauſe publique lui voudroient inſinuer, & il portera ledit *Salvius* à envoyer de la part de la Couronne de *Suède* ſolliciter ledit Duc de tout ce qui eſt utile à la Cauſe publique.

Ledit Sieur *d'Avaux* a très-judicieuſement fait de ne point répondre à la propoſition que *Salvius* lui a faite touchant des Vaiſſeaux de *Suède*; puiſqu'il eſpére en obtenir des Régens, ou qu'ils en prêteront à Sa Majeſté, ou qu'ils lui en vendront à la charge de les payer après la Paix. S'il peut obtenir l'un des deux, il rendra un ſervice très-utile à Sa Majeſté; mais ſi après avoir inſiſté autant qu'il aura cru le devoir faire, il n'en peut venir à bout, il eſſayera de les avoir au meilleur prix qu'il ſe pourra, & en donnera avis enſuite en *France*, afin qu'on juge ſi on les aura à meilleur marché que ceux qu'on achette en *Hollande:* ſi les *Suédois* les veulent vendre à prix raiſonnable, & que ce ſoient de bons Vaiſſeaux, on en prendra juſqu'à dix ou douze, & Artilleries de bronze & de fer: mais, à dire le vrai, il eſt impoſſible de les payer comptant; ſeulement pourroit-on donner d'abord cinquante mille écus, & le reſte après la Paix. Quelque marché qu'on faſſe, il en faut convenir enſorte qu'ils les rendent dans les Ports de *France*, & que nous les envoyions viſiter par un Officier de la Marine, n'en deſirant point qu'ils ne ſoient preſque neufs & fort bons pour voguer.

12. Juillet 1639. à *Péronne.*

Num°. VII. pag. 153.

Lettre de Mr. le Viconte de Turenne à *S. A. la Landgrave Régente de* Heſſe. *De* Neuhoff *le* 8. *May* 1645. (*)

MADAME,

Je ſuis obligé de vous dire, ſans avoir le loiſir de rien particulariſer davantage à Votre Sérénité, qu'ayant eu avis que l'Ennemi venoit m'attaquer dans mes quartiers, j'ai marché au devant de lui, & ayant pris un poſte, il eſt venu m'y attaquer. On avoit toute ſorte d'avantages ſur ſa Cavallerie au commencement, mais ayant forcé mon Infanterie dans un Bois au milieu du

(*) Tirée d'un des ſix Volumes des Mſſ. du Sénateur *Salvius* & de ſon Secretaire *Keller* ad h. ann. appartenans à S. E. Mr. le Sénateur Baron *de Höpken*, Préſident de la Chancellerie Royale de *Suède.*

Digitized by Google

du champ de bataille, cela m'a empêché (après avoir poussé presque toute la Cavallerie de l'Ennemi avec un assez grande facilité) de pouvoir rallier la Cavallerie de cette Armée, desorte que je crois qu'une grande partie de l'Infanterie sera perdue. Pour la Cavallerie, il s'en retire un Corps très-considérable, & avec peu de perte. Je m'assure que V. A. témoignera en cette occasion l'affection qu'Elle a toujours fait paroître pour le service du Roi, en envoyant vers *Mayence* l'Infanterie qu'il lui a plû de faire espérer à Sa Majesté, & tenant quelque Corps considérable prêt le plus près du *Rhin* qu'il se pourra, pour une nécessité. J'ose bien assurer V. A. que, s'il plaît à Dieu, avec quelque assistance de sa part, les affaires se releveront enforte que les Ennemis ne pourront pas en profiter, pour en pouvoir nuire à Mr. *Torstenson*, ni rallentir les conquêtes. J'ose assurer que V. A. ne considérant pas seulement les affaires du Roi, mais aussi celles de l'*Allemagne*, y contribuera de tout son pouvoir. Je la supplie très-humblement de croire que je suis toujours,

Appendice de Pièces Justificatives.

MADAME

Votre &c.

Lettre de Mr. le Duc d'Anguien *(Prince* de Condé*) à Madame la Landgrave* de Hesse. *Du Camp de* Meekmal *le* $\frac{1}{11}$ *Juillet* 1645. (*)

MADAME,

J'envoye ce Gentilhomme à V. A. pour la remercier de l'assistance que ses Troupes ont donnée à l'Armée du Roi, & de la marche qu'elles ont faite avec moi jusqu'ici. Je crois qu'Elle ne refusera pas l'ordre que je lui demande par Mr. *de Geiso*, de demeurer avec moi, puisqu'il n'y a plus d'Ennemis de votre côté, & que *Gleen*, qui étoit le seul, est présentement joint avec l'Armée de *Bavière*. Vous pouvez juger de l'état de leurs forces & de celui où je serois, si vos Troupes nous abandonnoient. Je suis tout assuré, connoissant le zéle que vous avez toujours témoigné pour la *France*, que vous ne m'abandonnerez pas en cette rencontre, & que vous donnerez, encore au Roi une preuve de votre affection, dans une occasion si importante. Vous savez que les Lettres n'ont point de Repliques, & qu'il y a loin à négocier. C'est pourquoi je ne craindrai point de vous dire, que la chose est absolument nécessaire; que vous ne sauriez me refuser sans vouloir rompre absolument avec la *France*, & sans m'obliger en mon particulier à me porter à toutes sortes d'extrémités. Je sai *Madame* que cela n'arrivera pas, & que ma considération seule vous obligeroit à quelque chose. Je vous supplie donc, MADAME, de nous envoyer l'ordre en diligence, & de croire que

(*) Tirée sur la Copie communiquée par Mr. le Conseiller-Bibliothécaire *Scheidt*, de la Bibliothéque d'*Hannovre*.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Juſtificatives.

que la plus forte paſſion que j'aye, eſt de témoigner à V. A. que je ſuis,

MADAME

Au Camp de Meekmal, ce $\frac{1}{11}$ *Juillet* 1645.

Votre très-humble & très-obéiſſant Serviteur.

LOUIS DE BOURBON.

Réponſe de Madame la Landgrave de Heſſe *à Mr. le Duc* d'Anguien, *du* $\frac{20}{10}$ *Juillet* 1645.

MONSIEUR,

Il y a quelques jours que je me donnai l'honneur de rendre à V. A. mes très-humbles devoirs, par la Lettre que j'ai pris la liberté de lui écrire, enſuite d'une Réponſe précédente que je lui avois faite, & à laquelle je joignis un Duplicat, que l'on me diſoit avoir été intercepté par l'Ennemi. Du depuis, Monſieur, j'ai reçu celle que vous m'avez fait la faveur de m'envoyer par un Gentilhomme exprès, qui m'a auſſi entretenu de vive voix de l'état des affaires, & ce que V. A. l'a chargé de me repréſenter. Je me tiens entiérement perſuadée, que mes derniéres déclarations n'auront laiſſé aucun ſujet à V. A. de douter de la fidélité & paſſion conſtante, qu'avec vérité je puis dire avoir eu & même fait paroître pour le bien commun des Couronnes alliées & le ſervice particulier de Leurs Majeſtés, eût-ce été même aux dépens de mes propres intérêts, que j'y ai plus d'une fois ſacrifiés ſelon la ſincérité de mes intentions, qui n'ont été ni ne feront jamais que conformes à l'obligation que l'Alliance que j'ai l'honneur d'avoir avec la *France*, & la haute eſtime que je fais de vos rares mérites me dictent. J'ai ſur ce prié ledit Gentilhomme d'en porter à V. A. les aſſurances les plus évidentes, & donné charge au Sr. *Geiſo* de l'entretenir particuliérement des ordres que je lui envoye par cette voye, leſquels ne tendent qu'à tâcher de la ſatisfaire en tout & par-tout, où mon petit pouvoir & la conſtitution de mon Etat pourront s'étendre. J'oſe me promettre le réciproque de V. A. & qu'Elle n'aura pas moins pour agréable de conſidérer l'importance des raiſons que par ledit Sr. *Geiſo* je prends la hardieſſe de lui faire repréſenter, & de déférer, s'il lui plaît, aux priéres très-juſtes & très-ſincéres qu'il fera à V. A. de ma part, comme celle qui eſt avec une paſſion toute pleine de reſpects & de déférence,

MONSIEUR,

Caſſel du $\frac{10}{20}$ *Juillet* 1645.

de Votre Alteſſe &c.

Num.

Digitized by Google

Num°. VIII. Tom. III. pag. 155.

Lettre de la Reine CHRISTINE *à la Reine de* France *ſur la rupture de l'Armiſtice du Duc de* Baviére, *du* 24 *Octobre* 1647.

Nos CHRISTINA D. G. Regina *Sueciæ* &c. Sereniſſima potentiſſima Princeps, Soror, Conſanguinea, Amica & Fœderata cariſſima.

Non equidem præter, ſed contra exſpectationem Nobis accidit, quod Elector Bavariæ *pactis armiſtitii præteritâ hyeme* Ulmæ *ſolenniter initis, inter utramque Coronam noſtram & ipſum, quo die ex promiſſo rata haberi deberent, renunciavit; Nobis multæ diffidendi cauſæ fuerunt, ideoque ſemper cum illo Principe declinandos Tractatus judicavimus. Verùm cum urgeremur per Veſtrates, aſſenſæ ſumus, & quod per Miniſtros utriuſque noſtrûm tranſactum fuit, babuimus ratum, ratificationiſque inſtrumentum in ſolemni formâ tranſmiſimus, & reddendum curavimus tempeſtivè. Recepimus verò literas Electoris armiſtitio renunciantes, ſcriptaſque eo die quo ratum haberi deberet: neque mora ulla injuncta quin illicò ſe boſtem facto declararit, & civitates nobis traditas noſtroque præſidio inſeſſas aggreſſus ſit, ut biſce occupatis tantò commodiùs ad veſtras accederet. Techas Principis Sereniſſimi & callidi obſervavimus in eo, quòd videri vult cum* Chriſtianiſſimo *Rege, Fratre & Confœderato noſtro cariſſimo, armiſtitium ſervare, pacto nobiſcum rupto, ut diſſolvat rationes conjunctionis noſtræ, & faciliùs ſingulos aggrediatur, ſuffultus* Imperatoris *ſubſidiis. Verùm cum hæc ejus deſtinata neminem præteritorum & præſentium gnarum latere poſſint, rem omnem Chriſtianiſſimo Regi aperuimus, & certæ de ſuæ & veſtræ Sereni-tatis conſtanti affectu in rem communem ac noſtram imprimis conſervandi nobiſcum mutui fœderis, confidimus, banc* Bavari *iniquitatem relictam non iri inultam, ſed Serenitatem veſtram, techas ejus obſervatis & ponderatis id, quod nobis eſt renuntiatum, non aliter accepturam interpretaturamque, quam ſi* Chriſtianiſſimo *Regi, Fratri & fœderato noſtro renuntiatum fuiſſet: quod bellum junctis viribus geſtum, eodem tempore adpoſitum fuerit & armiſtitium cum utroque noſtrûm ſimul initum à Nobis autoritatem veſtram ſequentibus ratificatum & executioni datum, nec ullâ in re contraventum, ut non niſi cum utroque ſimul rumpi poterit.*

Non detinebimus Serenitatem Veſtram prolixioribus literis, ſed confiſæ ejuſdem conſtanti in nos animo affectuique, divinum Numen veneramur, ut Serenitatem veſtram, cum Regiis ſuis Filiis totoque Regno Galliæ *ſalvam, incolumem & florentem diutiſſimè conſervet. Dabantur in Regiâ noſtrâ* Stockholmienſi, *die* 24. *Octobris* 1647. (*)

Num.

(*) Cette Lettre ſe trouve parmi les *Scritture concernenti la Regina di Suezia* pag. 7. Il y a encore dans *Joſeph Riccius* de Bellis Germanicis (p. 723-734.) la Déclaration de l'E-

Appendice de Pièces Justificatives.

Num°. IX. Tom. III. pag. 185.

La Forme du Gouvernement de Suède *de l'an* 1634. (*)

Cette FORME DE REGENCE (eſt-il dit entre autres choſes dans la Préface) a été projettée par Sa Majeſté le Roi *Guſtave-Adolphe* d'heureuſe mémoire, avec quelques-uns de ſes Sénateurs, & en partie miſe au net, mais elle n'a été publiée qu'à la Diéte de l'an 1634, après ſa mort, approuvée, confirmée & ſouſſignée de tous les Etats.

Guſtave-Adolphe, par la grace de Dieu, Roi de *Suède* & de *Wandalie* &c. Faiſons ſavoir que le Roi *Guſtave I.* d'heureuſe mémoire, notre cher Ayeul, a été par la Providence Divine un inſtrument pour tirer la vive & vraie Foi Chrétienne des ténébres & des erreurs de la *Religion Romaine*; qu'il a délivré par l'aide de Dieu, avec beaucoup de ſoin & de travail, notre Patrie de toute ſorte de ſervitude & de tyrannie; diſſipé les deſunions & ſéditions inteſtines; a formé une belle Police dans le Royaume, & appaiſé les eſprits brouillons & factieux, & au-lieu d'une élection tumultuaire des Rois, une ſucceſſion formelle avec le conſentement des Etats, calmant par-là tous les troubles & toutes les factions qui y exiſtoient; &, après un long régne il a laiſſé la Patrie floriſſante & puiſſante entre les mains de ſes ſucceſſeurs. Le Roi *Charles IX.* d'heureuſe mémoire, notre cher Pére, n'a pas moins été choiſi par la Providence Divine pour conſerver la ſainte & vive Parole de Dieu dans ſa clarté & ſa pureté, afin que les Habitans ne tombaſſent plus dans les vieilles erreurs & ténébres. Il a de plus ſoutenu & défendu la dignité & la liberté du Royaume contre tous les ſiniſtres attentats des Puiſſances étrangéres, le garantiſſant de tout démembrement comme auſſi les Etats, de l'oppreſſion qui auroit pu les réduire ſous une domination inſupportable, dont il s'enſuivroit bien des miſéres, déſordres, afflictions & guerres avec les Voiſins. Non ſeulement il a glorieuſement ſurmonté avec beaucoup de travaux, ſoins & dangers, toutes les difficultés & tous les obſtacles qu'il a rencontrés en chemin, & laiſſé le Royaume dans ſon luſtre & dans ſa dignité; mais il l'a encore renforcé & étendu ſes frontiéres. Quoiqu'après la mort de notre Pére, Nous ſoyons parvenus au Trône dans un tems que le Royaume étoit accablé de guerres, & vexé de la diſcorde inteſtine & des troubles du dehors, cependant Nous avons avec l'aſſiſtance divine rétabli la Patrie délabrée, & raccommodé les différends & les mesintelligences ſurvenues entre nous & nos voiſins, avec cet avantage, que la force & la dignité du Royaume n'y a rien perdu. Et bienque Nous & nos chers Ayeux ayons été menacés de guerres dans nos Provinces, dont les apparences étoient très-funeſtes tant pendant le Régne de notre cher

l'Electeur de *Baviére* ſur la rupture de cet Armiſtice, comme auſſi deux Lettres de la Reine CHRISTINE là-deſſus au Cardinal *Mazarin* du 24. & 29. d'Octobre 1647.

(*) Copie tirée de cette partie de la Bibliothéque de *Caſſel*, qui appartenoit autrefois à S. M. *Frédéric I.* Roi de *Suède*, Landgrave de *Heſſe* de glorieuſe mémoire. Cette forme de Gouvernement ſe trouve dans ſa Langue originale, qui eſt la *Suédoiſe*, dans les Actes publics de *Suède* par Mr. *Stiernman* Tom. II. p. 887. &c.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Juſtificatives.

chier Pére, que depuis que Nous avons pris les rênes en main, Dieu a pourtant préſervé la Patrie du joug des Puiſſances étrangéres & de tous les malheurs qui ont concouru à ſa ruine, deſorte qu'elle peut à préſent ſe ſoutenir par elle-même, & ſe défendre contre toutes les irruptions. Or pour détourner les malheurs de notre chére Patrie qui pourroient lui arriver au défaut d'une forme ſtable & ſalutaire de ſon Gouvernement, Nous avons pris cette affaire en mûre délibération, & avons à cette fin fait mettre par écrit cette diſpoſition ou réglement, pour être en tout tems obſervé & ſuivi, comme une régle invariable, pour le plus grand bien de tout le Royaume.

I. L'unité dans la Religion & le vrai Culte de Dieu, étant la plus grande baſe pour ſoutenir & conſerver un Gouvernement dans la concorde, le Roi & tous ſes Sujets ſont obligés & doivent ſe tenir étroitement unis à la vérité & à la pureté de la Parole de Dieu, contenue dans les Ecrits des Prophétes & des Apôtres, éclaircis dans les Symboles, dans le Catéchiſme de *Luther*, dans la Confeſſion invariable d'*Ausbourg*, dans les Conciles d'*Upſal* & les Décrets des Etats.

II. A l'égard de la Succeſſion au Royaume, elle demeurera abſolument immuable ſelon les Conventions des Etats, faites l'an 1544, renouvellées & amplifiées à *Norkoping* l'an 1604, & en dernier lieu à *Stockholm* l'an 1627. quand elle fut tranſportée ſur notre chére Fille, la Princeſſe *Chriſtine*.

III. Les Rois ont plein pouvoir de gouverner & régir le Royaume & tout le Païs qui en dépend & qui appartient à la Couronne, conformément à la Loi.

IV. Le Royaume étant d'une grande étendue, & les Charges trop importantes & trop nombreuſes, pour que le Roi ſeul y puiſſe ſuffire, il a beſoin de Sénateurs, d'Intendans, & d'autres Officiers, qui l'aſſiſtent, leſquels il choiſit & prend conformément à la Loi, & ſelon le beſoin d'Etat.

V. Après Sa Majeſté le Roi, les premiers en dignité ſont les Sénateurs, qu'il choiſira & prendra parmi la Nobleſſe native de *Suède*; & quoique le nombre n'en ſoit pas fixé, & qu'il ne puiſſe pas encore l'être, parce qu'il en faut autant que la dignité & le beſoin le requiérent, cependant le nombre ordinaire en ſera vingt-cinq, y compris les cinq premiéres Charges du Royaume, c'eſt-à-dire le *Droſt*, ou le premier Juſticier; le *Connétable*, l'*Amiral*, le *Chancelier* & le *Tréſorier*, dont les fonctions conſiſtent principalement en ce qu'ils feront ſouvenir le Roi du droit appartenant au Royaume; à lui conſeiller, le mieux qu'ils l'entendront, tout ce qui peut lui être avantageux & au Royaume, & à exhorter & confirmer les Etats & le Peuple dans la fidélité & l'obéiſſance, & dans toutes les rencontres où ils ſont employés à veiller ſur les intérêts, dignités, avantages & proſpérités du Roi & du Royaume, conformément au Serment qu'ils lui ont prêté & au Royaume.

VI. Ces cinq grands Seigneurs ont jadis été employés dans les affaires du Royaume les plus importantes, mais tous n'ayant été que rarement raſſemblés, ou trop accablés d'affaires, par où le Roi s'eſt ſouvent trouvé dépourvu de gens capables, les affaires négligées ou mal dirigées, ce qui a cauſé bien des déſordres & du dommage, c'eſt pourquoi les défunts Rois ont tâché de rémédier à tous ces inconvéniens, & ont commencé par créer les mentionnées cinq grandes Charges avec un Conſeil de Chambre & de Finances; leſquels pourtant, par des obſtacles ſurvenus, n'ont pas pu être mis en exécution, comme le Bien Public le requéroit. Notre intention étant donc de ſuivre leurs traces, Nous voulons & ordonnons, par le préſent Ecrit, que toutes les affaires qui relévent de la Régence, ou qui en dépendent, doivent à l'avenir être examinées, & expediées, chacune ſelon ſa qualité

Appendice de Piéces Juſtificatives.

& propriété, dans ces cinq Conſeils ou Colléges, ſavoir : dans le Parlement, dans le Collége de Guerre, de l'Amirauté, de la Chancellerie, & de la Chambre des Comptes, ſans déroger toutefois dans la moindre choſe au droit & à la prééminence du Roi.

VII. Au *Parlement* appartiennent toutes les affaires litigieuſes & conteſtées entre deux ou pluſieurs perſonnes, ſoit qu'elles y aillent directement, ou qu'elles y ſoient appellées légitimement ; & alors il jugera la cauſe de par le Roi. Il eſt encore commis & ordonné au Parlement de revoir tous les Regiſtres & Sentences des Juſtices ſubalternes, & ſur les Affaires Criminelles, pour déclarer par quelles circonſtances un Criminel eſt condamné à mort, ou en eſt abſous. Et à l'égard d'une Sentence où il va de la vie, il en faut toujours faire rapport au Roi, ſoit qu'il ſoit préſent ou abſent ; autrement quand le Roi eſt préſent, le Parlement doit lui repréſenter le cas avec les motifs de la Sentence, & après que la réſolution en aura été arrêtée la terminer & la publier en conformité de ce qui ſe trouve preſcrit plus particuliérement dans l'inſtruction du Parlement.

VIII. Le Royaume étant d'une vaſte étendue & tellement ſéparé & ſitué par mer & par terre, que les Habitans ne pourroient ſans beaucoup d'empêchemens & de peines chercher la juſtice dans un ſeul endroit, ce qui leur cauſeroit ſouvent du tort & des injuſtices, à cauſe de la pauvreté ou d'autres incommodités, c'eſt pourquoi il faut qu'il y ait quatre Parlemens établis dans le Royaume, mais chacun & tous pourvus d'un égal pouvoir & autorité, & ſur le même pied. Le premier réſidera à *Stockholm*, ayant la préférence & la ſéance avant les autres, où le *Droſt*, qui eſt le grand Juſticier du Royaume, préſide avec ſeize autres perſonnes, quatre Sénateurs, ſix de la Nobleſſe, & ſix autres, gens habiles & ſavans ; ayant encore ſous eux ſes Secretaires, ſes Notaires & le Fiſcal du Royaume, & tout ce qui eſt néceſſaire à un Parlement. C'eſt de lui que relévent toutes les Provinces & les Villes qui ſont compriſes dans le Royaume dit proprement de *Suède*. Le ſecond eſt à *Jonköping*, dont toute la *Gothie* dépend. Le troiſiéme à *Abo*, dont relévent le Grand-Duché de *Finlande* & les deux *Carélies*. Le quatriéme eſt à *Dorpt*, & comprend la *Livonie* & l'*Ingermanie*, avec cette différence, que chacun de ces trois Parlemens n'a qu'un Sénateur, comme Préſident, avec douze Aſſeſſeurs & ſes autres Officiers. La *Pruſſe* doit auſſi avoir ſon Parlement, qui débatte tous litiges & conteſtations qui par appel y ſeront portées ; mais le nombre des Officiers ne ſera pas ſi grand, parce que cette Province n'eſt pas ſi étendue, & que les procédures de la Juſtice n'y ſont pas préſentement ſi fréquentes.

Ces Parlemens, chacun dans ſa juriſdiction, jugent toutes les affaires qui regardent la Juſtice, d'où perſonne ne doit appeller, à-moins que l'on ne ſe trouve en droit de s'en plaindre au Roi, & d'en demander le *Beneficium Reviſionis*.

IX. Si quelqu'un des plus qualifiés dans le Royaume commet quelque choſe qui touche le Roi, ou la Majeſté de la Couronne, ou ſi l'affaire eſt d'une ſi grande importance qu'elle ne puiſſe être examinée ou terminée, à-moins que les Etats & les Parlemens ne ſoient convoqués par Nous ou par nos Succeſſeurs ; alors les quatre Parlemens, les Sénateurs & les Intendans des Provinces qui ſeront préſens, un des Bourguemaîtres de *Stockholm*, d'*Upſal*, de *Gothebourg*, de *Norkoping*, d'*Abo* & de *Wiborg*, doivent repréſenter les Etats, avec plein pouvoir de juger cette affaire, ſans que perſonne oſe s'en exemter, ou s'en ſouſtraire, ſous quelque prétexte que cela puiſſe être, & quelque caractére & diſtinction qu'il puiſſe avoir. Le *Droſt* y doit préſider ; mais s'il eſt abſent, malade, ou pour d'autres raiſons valables, le Chancelier du Royaume y préſidera en ſa place avec les Sénateurs des

Digitized by Google

des deux côtés, chacun ſelon ſon rang. Les quatre Parlemens ſe rangeront du côté droit avec la Nobleſſe, & les Intendans des Provinces du côté gauche dans leurs places. Après ſuivront les Bourguemaîtres des ſix Villes mentionnées ci-deſſus. Append'ce de Piéces juſtificatives.

X. Le ſecond Collége eſt celui de *Guerre*, lequel ſera dirigé par le Connétable, aſſocié aux deux Sénateurs, qui ſervent ou qui ont ſervi dans les expéditions militaires, & de quatre autres Officiers de guerre, ſoit qu'ils ayent ſervi, ou qu'ils ſervent encore dans le militaire. Le Connétable, (s'il eſt né *Suédois*) le Grand-Maître de l'Artillerie & le Général-Quartier-Maître ont de-même ſéance dans ce Collége, où il y aura auſſi des Secretaires, des Notaires, & des Copiſtes, qui tiendront des Journaux & des Regiſtres de tout ce qui s'y paſſe & s'y traite. Il appartient à leurs fonctions d'avoir une exacte inſpection ſur toute la Milice, tant de l'Infanterie que de la Cavallerie, ſur les gens de l'Artillerie par toute la *Suède* & les Provinces qui en dépendent, & ſervent par terre dans les Campagnes & dans les Garniſons, ſur les Armes, les Enrollemens, les Dépenſes, l'Artillerie, les Ammunitions, & ſur tout ce qui en dépend. Il faut qu'ils ayent de-même inſpection ſur les Forteresſes, principalement ſur l'état de celles qui ſont ſur les frontiéres, comment elles ſont pourvues de proviſions, de gens, de canons, d'ammunitions & d'armes, & ſur les Forts, les Remparts & autres pareils bâtimens, afin que tout s'y trouve en ordre & en bonne diſpoſition, dont les Gouverneurs des lieux, & ceux à qui toutes ces choſes ſont confiées, doivent rendre raiſon. C'eſt-à-dire cependant, que quoique les Conſeillers de guerre doivent avoir la connoiſſance & l'information touchant l'entretien & les ſoldes de la Milice, ſoit qu'elle ſe faſſe par la Chambre des Comptes, ou des Biens-fonds du Pays, ils n'auront pourtant aucune diſpoſition des revenus, laquelle appartient à la ſeule Chambre des Comptes, puiſque la recette, la miſe & la geſtion dépendra toujours de la Chambre des Comptes, comme il en eſt parlé plus particuliérement dans l'Inſtruction dreſſée pour ce Collége de Guerre.

XI. Le troiſiéme Collége eſt celui de l'*Amirauté*, où le Grand-Amiral préſide, ayant deux Sénateurs comme Aſſeſſeurs, préférablement de ceux qui ont ſervi par mer, outre quatre Vice-Amiraux les plus anciens, ou les plus habiles Capitaines de Vaiſſeaux, dont l'Amiral de l'Ile ou le Capitaine eſt du nombre. A eux ſont joints des Secretaires, des Notaires, & les Ecrivains qui ſont verſés dans ces ſortes d'affaires. Cette Amirauté doit avoir inſpection ſur les Vaiſſeaux de guerre & ſur les Flottes, ſoit qu'ils ſoient aſſemblés ou ſéparés en divers Ports, ſur toutes les Fregattes, Galéres, Galiotes, Prames, Pontons, Radeaux & autres Bâtimens de Marine qui appartiennent à la Couronne, ſoit qu'ils ſe fabriquent & ſe trouvent dans le Port de *Stockholm*, ou dans quelque autre endroit du Royaume & de ſes Provinces. Elle aura des liſtes exactes de tous les Vaiſſeaux & Bâtimens de mer, & de tout ce qui eſt neuf, raccommodé & uſé; & tiendra des notes de tous les Mariniers & Matelots, de leur entretien & proviſion; & elle examinera ſi tout cela eſt en ordre, bon & ſuffiſant, & ſi les Vaiſſeaux ſont pourvus de cordage, de canons, & de tout ce qui y appartient. Ce Collége de l'Amirauté doit (de-même qu'il a été dit de celui de la Guerre) adminiſtrer l'argent qui y eſt deſtiné ſelon la diſpoſition & l'approbation de la Chambre des Comptes; & s'il y a quelque reſte, il faut le remettre à la Chambre des Comptes & des Magazins, ſans oſer en faire aucune autre diſpoſition, ſe réglant au ſurplus ſuivant l'Inſtruction qui en a été dreſſée.

XII. Le quatriéme Collége eſt celui de la *Chancellerie*, dont le Chancelier du Royaume a la direction; & il a pour aſſociés quatre Sénateurs, un Chan-

Appendice de Piéces Justificatives.

celier de la Cour, & deux Secretaires-d'Etat, préférablement de la Nobleſſe. De la Chancellerie dépendent tous les Conſeillers de la Cour, les Secretaires, les Référendaires, & tous les autres Officiers: *item* tous les Miniſtres pour les Cours étrangéres, les Réſidens, les Agens & autres de quelque nom & caractére qu'ils ſoient. C'eſt au Chancelier du Royaume à garder le grand Sceau: le petit Sceau eſt confié au Chancelier de la Cour, & en ſon abſence au plus ancien Secretaire-d'Etat. Toutes les diſpoſitions & ordonnances qui regardent le Royaume en général, les Etats, les Provinces ou les Villes, leurs Priviléges ou ceux des particuliers, doivent être traitées & réglées dans la Chancellerie. La diſtribution & la ſignature des Charges & des Offices y doivent être expédiées. Tous les Actes des Diétes ou autres Aſſemblées publiques des Etats, tous les Traités de paix & de guerre avec les Voiſins & les Ennemis, la reception des Miniſtres, leurs propoſitions & leurs expéditions, tant des Miniſtres étrangers qui ſont envoyés ici, que de ceux que Nous envoyons dans les Païs étrangers. Toutes les délibérations & conſultations que le Roi fait ordinairement ou avec les Sénateurs en plein Conſeil, ou en particulier avec quelques-uns, ou bien avec le Conſeil de la Chancellerie. C'eſt auſſi au Grand-Chancelier à convoquer les uns ou les autres dans l'appartement le plus ſecret, où toutes les Conſultations & les Décrets doivent être enregiſtrés, tenant la main pour que tous les Actes publics ſoient en bon ordre, & qu'avant que le Roi les ſouſſigne, le Grand-Chancelier, ou le Chancelier de la Cour, ou un Secretaire en ſa place, les examine & les ſigne d'avance, & puis les préſente au Roi, conformément à l'Inſtruction qui en a été donnée.

XIII. Le cinquiéme & dernier Collége c'eſt la *Chambre des Comptes*, où préſide le Tréſorier du Royaume, ayant pour Aſſeſſeurs deux Sénateurs du Royaume, deux de la Nobleſſe, & deux des Cameriers les plus anciens. Il doit y avoir auſſi un Secretaire, un Référendaire, outre les Notaires & les Greffiers. A tous il appartient d'avoir ſoin de la miſe, recette & geſtion des Finances du Roi & de la Couronne, étant obligés d'en tenir un compte exact. Encore & principalement leur ſoin conſiſte à faire enſorte que les rentes ſoient encaiſſées au tems & employées à leurs beſoins, & nullement diverties à un uſage différent de leur premiére deſtination, mais au contraire à les augmenter. C'eſt pourquoi ils doivent bien obſerver toutes les régales du Fiſc, afin qu'ils ne ſoient pas divertis, négligés ni perdus, & que le Tréſor public s'augmente, & que la dépenſe n'excéde pas la recette. C'eſt auſſi leur devoir que le Crédit ſe maintienne, afin que la Couronne en ait, quand elle en aura beſoin. C'eſt pourquoi toutes les ordonnances & diſpoſitions ſe feront dans la Chambre des Comptes, ſelon leur inſtruction ſpéciale, où tout cela eſt plus amplement expliqué.

XIV. Ces cinq Colléges, Savoir, parmi les Parlemens, celui de *Stockholm*, doivent ordinairement réſider à *Stockholm*, & ſe tenir ſi long-tems à la Cour, qu'une maiſon puiſſe être accommodée pour lui dans la Ville. Le Conſeil Militaire & l'Amirauté ſeront logés à l'Ile de *Blaſius*, chacun dans ſes appartemens aſſignés; mais la Chancellerie & la Chambre des Comptes ſe tiendront à la Cour, où l'une & l'autre trouveront ſes commodités. Tous ces Colléges ſeront obligés de demeurer toujours à *Stockholm* auprès de la Cour Royale d'un bout de l'an à l'autre. Et quoique l'un ou l'autre des Membres qui manient les affaires fût employé autre part pour le ſervice du Royaume, ou qu'ils lui fût permis de s'abſenter pour ſes affaires particuliéres, le Collége, malgré cela, fera ſes affaires & ira toujours ſon train ordinaire, excepté dans les Fêtes & Vacances où ils auront leur recréation.

XV. Quoique ces Colléges ſoient obligés de demeurer à *Stockholm*, on doit cependant ſavoir que toutes les affaires ordinaires & extraordinaires ſeront

Digitized by Google

ront traitées & expédiées à la Cour, ſans que le Préſident, ou les Aſſeſſeurs, ou qui que ce ſoit, oſent, pour leur commodité, ou pour d'autres raiſons, tranſporter le Collége, & l'adminiſtration qui en dépend, dans un autre lieu. Mais ſi le Roi trouve bon de tranſporter ſa Cour & de faire pour quelque tems ſa réſidence dans un autre endroit, ou faire tranſporter les Colléges ailleurs, ſoit à cauſe de la peſte, ou des maladies contagieuſes, ou autre raiſon importante, cela dépendra uniquement de la diſpoſition du Roi.

XVI. Ceci eſt encore à obſerver, & ſera une loi immuable à jamais pour ces Colléges, que tous les Préſidens & Directeurs, tandis qu'ils ſont à *Stockholm*, ou bien ſi leurs Colléges ſont par ordre du Roi tranſportés dans un autre endroit, & qu'ils y ſoient préſens, ils y jouiront de leur autorité & prérogative, conformément à leurs Inſtructions ſpéciales, qui leur en donnent le pouvoir; mais ſi quelqu'un eſt employé dans des Commiſſions particuliéres ou publiques concernant les affaires d'Etat, dans ou hors du Royaume, pour peu ou plus de temps, il jouira pendant ſon abſence des prérogatives de ſon caractére, de ſon rang & de ſes avantages; mais il lui eſt défendu d'en abuſer & de s'en prévaloir, comme Préſident ou Directeur, & de ſe mêler des diſpoſitions & des affaires qui dépendent de ſon Collége juſqu'à ce qu'il ſoit revenu & qu'il ait repris ſa place & ſes fonctions. Si quelqu'un eſt aſſez téméraire pour abuſer de l'autorité attachée à ſon Préſidial, & s'emparer lui ſeul de ce qui appartient au Collége en corps, il en ſera accuſé par le Fiſcal, & comparoîtra devant la Juſtice la premiére fois; mais s'il y revient encore, & que l'Etat en ait reçu du dommage, il en ſera reſponſable ſelon les circonſtances du fait, & perdra ſes gages. Si en attendant quelqu'un de ces cinq Seigneurs eſt abſent, le plus ancien des Sénateurs dans chaque Collége, fera leurs fonctions, & y préſidera avec la même autorité & pouvoir, que ſi les autres étoient préſens; mais quand leſdits Seigneurs ſeront de retour, les autres leur remettront les charges & les places. On gardera le même ordre en cas de mort, juſqu'à ce qu'un autre ſoit remis à la place de ces cinq Seigneurs.

XVII. Quoique ces cinq Colléges ſoient établis à cette fin, que toutes les affaires de l'Etat ſe faſſent en bon ordre ſans aucune négligence & brouillerie, & que tous y travaillent conjointement, en ſe prêtant la main l'un à l'autre; cependant il eſt expreſſément défendu, que ni les Préſidens ou les autres Membres s'ingérent dans les fonctions d'autrui, ou étendent les limites de leur pouvoir plus qu'il ne leur eſt accordé, ſous peine de perdre les gages d'une année, s'ils en ſont convaincus; & quoiqu'il ſoit permis au Conſeil de Guerre & à l'Amirauté de projetter ce qu'il faut pour la ſubſiſtance de la Milice, néanmoins il lui eſt défendu d'en faire aucune diſpoſition, moins encore d'accorder des priviléges ou des immunités. De-même il eſt défendu à la Chancellerie de donner aucune réſolution concernant la vie ou la mort de quelqu'un, & ainſi quant aux autres Colléges, à qui il eſt enjoint que chaque affaire ſoit examinée, déterminée & jugée dans ſon département par les Juges qui y ſont conſtitués. Pareillement il eſt défendu à un Préſident, & plus encore à un ſeul de ſes Aſſeſſeurs, de conclure une affaire, & de la mettre en exécution avant qu'elle ſoit examinée en plein Conſeil, à *Stockholm*; mais s'il n'y a qu'un ſeul Membre préſent, qu'il faſſe alors ſon devoir, & obſerve bien l'intérêt de l'Etat. Quand les autres ſeront préſens, alors il faudra les informer de tout ce qui s'eſt paſſé, pour être approuvé ou deſapprouvé des autres, ſelon que l'Inſtruction ſpéciale le dicte, à-moins que le Roi même ne l'ait ordonné préciſément: en ce cas il faute conſidérer la choſe faite, non comme ſi le Préſident ou un autre Collégue l'eût faite lui ſeul, mais par ordre du Roi, & avec un obéiſſance parfaite. Il eſt pourtant néceſſaire, que les Séna-

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Sénateurs, chacun dans leur département, ſoit préſent; car autrement, quand il s'abſente ſans permiſſion, & que celui qui eſt préſent eſt obligé de déterminer ſeul l'affaire, ou de la différer, alors il n'eſt pas reſponſable ſi dommage en arrive, mais bien celui qui s'eſt abſenté ſans permiſſion.

XVIII. Dans le Royaume il faut avoir un *Grand-Maître* de la Cour, avec la Dignité de Sénateur. C'eſt lui qui doit examiner & revoir tous les comptes touchant la dépenſe de la Table du Roi, & de celle des Gens de la Cour, ſoit que la dépenſe ſoit ordinaire ou extraordinaire. Il eſt obligé de régler les Cérémonies à la Cour, & d'être préſent à toutes les Aſſemblées publiques, & de recevoir les Miniſtres étrangers. A lui obéiront le *Maréchal* de la Cour, l'Ecuyer, tous les Officiers de la Cuiſine & de la Cave, & tous ceux qui dépendent de l'état ordinaire. Le *Colonel* des Gardes dépend auſſi de lui ſeulement en ce qui regarde les Cérémonies, & ceux qui ſont de garde par jour. Le Grand-Maître de la Cour doit toujours y demeurer, & ne s'en abſenter qu'avec permiſſion; mais quand il eſt abſent ou empêché, le Maréchal de la Cour fera ſa fonction.

XIX. Il y aura auſſi un *Grand-Maître d'Artillerie*, qui aura la direction & l'inſpection ſur toute l'Artillerie du Royaume, ſoit qu'elle ſoit à *Stockholm*, dans les Fortereſſes, ou ſur les Flottes, avec toutes ſes dépendances. Tous les Ouvriers de l'Artillerie & toute ſorte d'ammunition, de quelque nom qu'on la nomme, par toute la *Suède*, doivent dépendre de ſes ordres, mais comme Aſſeſſeur du Collége de la Guerre il doit toujours réſider à *Stockholm*, & régler toutes les affaires ſelon l'ordre du Collége; & quand il partira pour des affaires néceſſaires, c'eſt à lui à mettre un ſubalterne à ſa place, qui puiſſe avoir ſoin de tout & en rendre compte au Collége de Guerre, ſelon ſon Inſtruction particuliére.

XX. Un *Grand-Ecuyer* dans le Royaume eſt de-même néceſſaire, dont la Charge & l'Intendance conſiſte principalement à avoir une diſpoſition générale des Ecuries & des Haras du Roi, & des Chevaux, des Jumens, des Poulains & de leurs dreſſemens. Tous les Subalternes, les Créats, les Palefreniers & autres gens qui y ſervent, dépendent uniquement de ſes ordres; & quand on fera quelque diſpoſition des Haras ou des Chevaux dans le Royaume, c'eſt à lui à l'exécuter, conformément à ſon Inſtruction particuliére.

XXI. De-même il faut conſtituer un *Veneur* du Royaume, dont la Fonction eſt de conſerver les Parcs & les Chaſſes dans les Plaiſirs du Roi, & les Bois communs appartenans à la Couronne; à obſerver les ſaiſons où il eſt défendu par la Loi de chaſſer à toute ſorte des Bêtes fauves & d'Oiſeaux, ſans omettre la Chaſſe aux Ours & autres Bêtes nuiſibles. Il faut avoir tout le ſoin poſſible de conſerver les Arbres fruitiers, comme les Hêtres & les Chênes portans des glands, & les Futayes appartenantes à la Couronne, ſelon les Ordonnances qui en ſont déjà faites & en ſeront faites à l'avenir, & ſur-tout à faire telle diſpoſition des Chaſſes dans les Varennes du Roi, que tout ſoit en bon ordre, & que le Roi en ait du contentement & de l'honneur. Les Veneurs de la Cour & leurs ſubalternes avec leurs gens, & tout l'équipage de la Vénérie, ſont ſous l'obéiſſance du Veneur du Royaume. Et quand il s'agit de chaſſer aux Ours & aux autres Bêtes nuiſibles, tous les gens de la Vénérie, & principalement les Baillifs de la Province avec leurs ſubalternes & les Communes, ſuivront le Grand-Veneur, ou les autres Veneurs par-tout où ils voudront les mener; le tout ſelon qu'il eſt marqué dans une Inſtruction particuliére.

XXII. Ces quatre grands Officiers de la Cour, c'eſt-à-dire, le Grand-Maître de la Cour, celui de l'Artillerie, de l'Ecurie & de la Vénérie, doivent toujours

Digitized by Google

jours séjourner à *Stockholm*, à moins que le besoin & le service du Roi ne requiérent qu'ils aillent ailleurs, où leur présence sera nécessaire. Le Grand-Maître de l'Artillerie visitera de tems en tems les Forteresses & les Factories, le Grand-Ecuyer les Haras & les jeunes Chevaux, le Grand-Veneur les Parcs & les Varennes les plus importantes, tous & chacun s'acquittant de leur devoir. Appendice de Piéces justificatives.

XXIII. Toutes les Provinces du Royaume seront administrées par des *Intendans*, ou des *Gouverneurs*, selon l'ordre marqué ci-dessous. Le *Grand-Gouverneur* de *Stockholm* a le premier rang; il est aussi Sénateur, & a sa résidence à la Cour. Après lui vient l'Intendant de la Province de toute l'*Uplande*; (*) il résidera à *Stockholm*. Le troisiéme en rang est l'Intendant de la Province de *Scaraborg* en *Westgothie*, & il réside dans la Ville de *Scara*. Le quatriéme a sous son Intendance la *Finlande* du Nord & du Sud, avec l'Ile d'*Aland*, & réside à *Abo*. Le cinquiéme est le Gouverneur-Général de la *Livonie* & de l'*Ingermanie*, & il résidera ordinairement à *Dorpt*. Le sixiéme est le Gouverneur-Général de *Prusse*, & il résidera ordinairement à *Elbing*. Le septiéme est l'Intendant de *Smalande*, ayant sous lui les dix Juridictions Territoriales & la Province de *Jonckiöping*, & résidera à *Croneborg*. Le huitiéme est l'Intendant de *Westmarlande*, des Mines d'argent & de fer, & résidera à *Westerds*. Le neuviéme est l'Intendant de *Carélie*, de *Wiborg*, de *Nyslott* & de *Kymmenegard*, & résidera dans la Ville de *Wiborg*. Le dixiéme est l'Intendant d'*Ostrogothie* & de tout le Païs qui en dépend, & résidera à *Linkiöping*. L'onziéme est l'Intendant de *Sudermanie*, & résidera à *Nykoping*. Le douziéme est l'Intendant de *Tavastland* & de *Nylande*, il résidera à *Tavasthus*. Le treiziéme est l'Intendant de la Province d'*Elfsborg* & de *Dabl*, il résidera à *Götheborg*. Le quatorziéme est l'Intendant de *Calmar* & d'*Olande*, il résidera à *Calmar*. Le quinziéme est l'Intendant des *Dales*, & des Mines de cuivre, & il résidera à *Fahlun*. Le seiziéme est l'Intendant de *Nérike* & de *Wermlande*, il résidera à *Orebro*. Le dix-septiéme est l'Intendant de *Norland* & *Westerlande*, & de la *Lapponie*; il résidera à *Hudviksvald*. Le dix-huitiéme est l'Intendant de tout le Golfe d'*Ostrobothnie*, il résidera à *Uleborg*. Le dix-neuviéme est l'Intendant d'*Estlande*, d'*Harrien*, de *Wirland*, de *Wyken* & de *Jerwen*; il résidera au Château de *Reval*. Le vingtiéme est l'Intendant d'*Ingermanie* & d'*Alentacka*, il résidera à *Narve*. Le vingt-uniéme est l'Intendant du Domaine de *Kexholm*, il résidera à *Kexholm*. Le vingt-deuxiéme est l'Intendant de la *Livonie*, du Circuit de *Wendes* & de *Pernaw*; il résidera à *Riga*. Le vingt-troisiéme est l'Intendant de *Dorpt*. S'il s'agit de l'honneur & de l'intérêt du Royaume de donner l'Intendance de *Westro-Gothie*, de *Finlande*, de la *Livonie*, de *Prusse* ou de *Smalande* à quelqu'un des Sénateurs, alors ils auront le Titre des Sur-Intendans, & garderont toujours leurs Séances selon leur ancienneté.

XXIV. Le Gouverneur de *Stockholm* n'a aucune Province ni autres gens du Pays sous son obéissance, que ceux qui y ont leurs demeures. Sa Fonction sera d'avancer le Bâtimens du Palais & d'autres Maisons du Roi qui sont fondés entre ses parapets & murailles, & d'observer que tout y soit en bon ordre. Il sera le Chef des Bourguemaîtres & de toute la Bourgeoisie. Il aura une exacte inspection sur les avantages, immunités & priviléges de la Ville & des fauxbourgs de leur Gouvernement, de leur trafic & de leurs revenus; les défendra contre toute violence & attentat; fera passer les Bourgeois en revue, les fera

(*) Il y a près de quarante ans qu'elle a été divisée en deux Intendances.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

fera exercer, fera examiner leurs armes, prendra bien garde aux levées des Deniers publics, ordinaires ou extraordinaires, à la miſe, la recette & la geſtion des Douanes, & à l'entrée & ſortie des marchandiſes & autres revenus & Régales appartenantes au Royaume; & après les avoir encaiſſés, les fera délivrer dans l'endroit ordonné. Pour l'aſſiſter il aura quelqu'un de la Nobleſſe, qui ſera Vice-Gouverneur, & préſidera en ſon abſence à la juſtice des Bourguemaîtres & des Echevins, tout-de-même que ſi le Grand-Gouverneur y étoit préſent. Il aura encore pour l'aſſiſter un Secretaire & un Teneur de Livres. Celui-ci tiendra un regiſtre exact des revenus du Roi & des droits régaliens, qui reviennent de la Ville de *Stockholm* & de ſes Cantons, au profit de la Couronne, ſelon ce qui en eſt ſpécifié dans ſon Inſtruction. Pour mieux maintenir les loix, l'autorité du Roi, la diſcipline & le bon ordre dans la Ville & dans ſes confins, il aura toujours un Officier, qui s'appellera Capitaine de la Ville avec vingt-quatre Soldats, dont deux porteront un uniforme bleu & jaune, & ſeront pourvus de bonnes armes & de halebardes, un Prévôt avec deux Valets de la Ville en livrée, qui le ſuivront & le ſerviront par-tout où il paſſera dans la Ville & dans ſa Ban-lieue.

XXV. Les Intendans & Surintendans, chacun dans ſa Province, doivent maintenir les Loix & la Juſtice dans leur vigueur, & avoir l'œil ſur les Juges Provinciaux & Territoriaux, ſur les Bourguemaîtres & ſur les Echevins dans les Villes, que tout crime ou forfait ſoit empêché, & que tout ce qui a été jugé & ſentencié par le Roi & par ſes Parlemens, ſoit mis promtement en exécution. Que de-même un compte exact ſoit tenu ſans aucune fraude de la levée des Deniers, & que les recrues des Soldats ſe faſſent en ordre. Les Intendans doivent encore avoir ſoin que les Domaines, le Païs, les Péages avec tous les revenus ordinaires & extraordinaires, & tous les droits régaliens, ſoient conſervés ſans diminution, demandés au tems dû, & délivrés ſelon les Ordonnances. Que le Païs ſoit cultivé; les Villes bâties & réparées, & tout dommage & détriment détourné; que les bons chemins ſoient entretenus, & les mauvais réparés; que la paix & l'union parmi les Habitans ſoient conſervées, & qu'aucun tort & injuſtice ne leur ſoit faite par leurs voiſins & par des gens mal intentionnés, mais que tout ſoit en bon ordre, & que perſonne n'ait raiſon de ſe plaindre; & ſi le contraire arrivoit, ils en avertiront auſſi-tôt la Cour. Pareillement, s'il y a quelque indice ou apparence de guerre, desunion, ſédition ou autres malheurs, tant dans les Affaires Séculiéres qu'Eccléſiaſtiques, il en faut néceſſairement avertir la Cour, ſans s'ingérer cependant dans l'Adminiſtration du Clergé, maintenant les Evêques, les Surintendans & le Clergé dans leurs dignités, priviléges & immunités, & les aſſiſtant dans l'exécution de la Diſcipline Eccléſiaſtique, & en tout ce qu'ils pourront demander en juſtice, ſelon la teneur de l'Inſtruction des uns & des autres. Chaque Intendant doit avoir un Secretaire & un Greffier, comme auſſi un Prévôt & un Sous-prévôt avec un valet, qui le ſuivront, viſiteront les chemins, & exécuteront par-tout ſes ordres.

XXVI. Les Juriſdictions Provinciales dans la *Suède* ſeront au nombre de quatorze; la premiére en *Uplande*; la ſeconde en *Weſtrogothie* & *Dale*; la troiſiéme en *Finlande* au Nord, en *Aland*, & dans le Golfe d'*Oſterbotnie*; la quatriéme en *Oſtrogothie*; la cinquiéme en *Weſtmannie* & en *Dales*; la ſixiéme en *Finlande* au Sud avec *Tavaſthouſe* & *Nylande*; la ſeptiéme eſt la Juriſdiction des *dix Territoires*; la huitiéme eſt en *Sudermannie*; la neuviéme dans la Province de *Calmar* & en *Oland*; la dixiéme en *Carélie* & *Kexholm*; la onziéme dans la *Norlande* occidentale; la douziéme en *Nérike*; la treizieme en *Wermlande*; & la quatorziéme en *Ingermanlande*. Lesquelles ſont la ſeconde inſtance dans le Païs, qui doivent débattre toute cauſe & litige, appellés de la premiére inſtance du Plat-païs, conformément aux Loix & Ordonnances. Les Bour-

Digitized by Google

Appendice de Pieces Juſtificatives.

Bourguemaîtres doivent toujours préſider dans la Juſtice des Villes, établis par le Roi, ſans que l'Intendant de la Province, ou le Commiſſaire du Château s'en mêle.

XXVII. Aucun Intendant ne doit être Juge Provincial dans la Province où il a ſon Intendance. Il ne lui eſt pas non plus permis d'y avoir aucun commandement dans les Fortereſſes ou les Châteaux, moins encore d'en donner la diſpoſition à un autre, ou le dépoſer de ſa charge. Il n'appartient à l'Intendant quant aux Châteaux & aux Garniſons que de les pourvoir de proviſions & autres choſes néceſſaires, d'y faire travailler diligemment & avec ſoin, de faire avancer l'ouvrage, en tenant un compte exact ſelon ce qui en eſt ordonné. Il faut encore prendre garde que ceux de la Garniſon ne faſſent du dommage aux Bourgeois & aux Citoyens, ni n'apportent aucun empêchement dans leur négoce, ou préjudice à leurs immunités & priviléges, & faire obſerver exactement au Châtelain les Loix & les Ordonnances auxquelles l'Intendant ne doit pas moins obéiſſance que tout autre; & s'il arrive quelque confuſion ou déſordre, il faut de bonne heure en donner connoiſſance à la Cour.

XXVIII. Tous les Commandans des Châteaux & Gouverneurs des Villes ſur les frontiéres ſeront immédiatement établis par le Roi, & lui prêteront ſerment de fidélité, à ſes Enfans & au Royaume; & perſonne n'aura pouvoir de donner ces charges à qui que ce ſoit, ni de dépoſer ceux qui y ſont, ſi ce n'eſt par ordre du Roi, ſur-tout à l'égard des Gouverneurs-Généraux de la *Livonie* & de la *Pruſſe*, ou des Intendans qui ſont prépoſés aux Provinces frontiéres.

XXIX. Comme les Intendans n'ont pas à commander dans les Châteaux & les Fortereſſes, le Commandant du Château n'aura de-même rien à commander dans la Province ou dans la Ville, qu'en ce qui regarde la défenſe.

XXX. L'Adminiſtration des Intendances & des Commandemens des Châteaux ne durera que trois ans, & ils ſeront remplacés par d'autres le 1. Juin, & ceux-là iront à *Stockholm* pour rendre compte de leur adminiſtration aux cinq Colléges du Royaume, ſelon le département des affaires d'un chacun, conformément à leur Inſtruction; ils auront par-là occaſion de faire voir au Roi, avec quelle fidélité ils ont ſervi la Patrie & l'Etat. S'ils s'en ſont bien acquittés, ils en auront honneur & eſpérance de s'avancer, ſinon ils ſeront cités par devant le Parlement, & accuſés par le Fiſcal Royal, & en ſubiront la peine & la punition à laquelle la Juſtice les condamnera. Mais ſi quelqu'un a lieu de ſe plaindre de l'Intendant ou du Commandant pendant ſon adminiſtration, il ſera obligé de comparoître par devant le Parlement, & en portera la peine que la Juſtice ordonnera. Mais ſi quelqu'un par ſa propre faute ou par quelque crime eſt dépoſé de ſa charge, ou qu'il meure, en ces cas il en faut ſubſtituer un autre à ſa place aux mêmes conditions que le prédéceſſeur, pour en faire la fonction juſqu'à ce qu'on y en mette un autre. Toute Intendance ceſſe au bout de trois ans, & perſonne n'oſera ſe ſouſtraire de rendre compte & raiſon de ſon adminiſtration au tems preſcrit ſous de groſſes peines, à moins que le Roi par des conſidérations particuliéres ne prolonge ſon Intendance, & qu'il ne l'exempte du compte d'une année par des Lettres poſitives, qui ſerviront d'information à tous les Colléges, & ſeront rendues à lui ou à ſon Commiſſionnaire; en attendant toute l'enquête du Compte ceſſera.

XXXI. Les *Colonels* dans les Provinces & les Régimens de Cavallerie & d'Infanterie ſelon l'étendue des Provinces, ſeront au nombre de vingt-huit, ſavoir huit de Cavallerie, & vingt d'Infanterie. De la Cavallerie le premier Colonel eſt celui qui commande le Régiment de la Nobleſſe, dont le Lieutenant-Colonel doit faire ſon ſéjour en *Finlande*. Le Colonel de la Caval-

Appendice de Piéces Juſtificatives.

lerie d'*Uplande*, de *Weſtmannie*, de *Nérike* & de *Wermelande* aura le ſecond rang; le troiſiéme en rang commande les Régimens de *Weſtrogothie* & de *Dahl*; le quatriéme ceux de *Finlande* & de la Province d'*Abo* & de *Satagundar*; le cinquiéme ceux de *Smolande* & d'*Oland*; le ſixiéme ceux de *Tavaſtie* & de *Nylande*: le ſeptiéme ceux d'*Oſtrogothie* & de *Sudermannie*; & le huitiéme ceux de *Carélie*, de *Wyborg* & de *Nyſlott*. A l'égard de l'Infanterie le premier rang eſt au Régiment d'*Uplande* & de la Province du même nom; le ſecond eſt à celui de *Weſtrogothie* & de la Province de *Scaraborg*; le troiſiéme de *Finlande* & de la Province d'*Abo*; le quatriéme de *Sudermanie* & de la Province de *Sudermanie*; le cinquiéme de *Smolande* & de la Province de *Croneberg* & de *Jonköping*; le ſixiéme eſt au ſecond Régiment *Pennonien* & de *Vatagundar*; le ſeptiéme de *Dahl*, des *Dales*, & des Mines de fer; le huitiéme d'*Oſtrogothie* & de la Province d'*Oſtrogothie*; le neuviéme de *Tavaſtie* & de la Province; le dixiéme de la Province de *Helſingue* & d'*Angermanie*; le onziéme & le douziéme ſont aux deux Régimens de *Weſtrogothie* & de la Province d'*Elfiborg* & de *Dahl*; le treiziéme & le quatorziéme à ceux de *Carélie* & de la Province de *Wiborg* & de *Savolax*; le quinziéme de *Weſtmannie* & de la Province; le ſeiziéme de *Norrland* & du *Golfe Septentrional* & *Occidental*; le dix-ſeptiéme eſt à l'autre Régiment de *Smolande* & de la Province de *Calmar* & d'*Oland*; le dix-huitiéme de *Nylande* & de la Province; le dix-neuviéme de *Wermelande* & des Provinces de *Nérike* & de *Wermelande*; & le vingtiéme d'*Oſterbottnie* & de la Province. Tous ces Régimens à pied & à cheval ſeront complets ſuivant les Ordonnances, & plutôt renforcés que diminués. Et puiſque les Provinces ne ſont pas également peuplées, & par d'autres raiſons, il faut que le tout ſoit réglé ſelon la ſituation & les circonſtances du Païs, pourvu que les Régimens retiennent leur nom des ſuſdites Provinces. Tous ces Colonels, Lieutenans-Colonels, Majors & Capitaines, qui ſont natifs du Royaume & poſſeſſionnés, ſeront convoqués aux Aſſemblées publiques des Etats, où ils garderont leurs places & liberté de voix, quand ils ſont dans le Royaume, & qu'ils ne ſont pas empêchés par d'autres ſervices. Mais ils ne doivent être ni plus ni moins en nombre.

XXXII. Tous les Colonels & leurs Officiers des Régimens, comme Lieutenant-Colonel & Major, doivent principalement tenir bon ordre parmi ſes Cavaliers & Fantaſſins par tout le Païs, & être à tout moment prêts à marcher, à leur faire faire tous les exercices d'armes, en tenir des liſtes exactes, être toujours préſens avec l'Intendant & le Juge Provincial à toutes les levées de Troupes qui ſe font; ſavoir donner raiſon où les Miliciens ſe retirent, & pourquoi ils ne ſont pas complets; aſſiſter l'Intendant & le Juge Provincial pour contenir la Milice dans l'obéiſſance, conſerver la paix & la ſûreté des chemins, défendre la Loi, les Ordonnances & Conſtitutions, & ne pas diminuer le ſalaire de la Soldatesque & les Droits Régaliens, ſous des peines dictées par la Loi. Outre cela le Colonel ou le Lieutenant-Colonel, ou le Major à ſa place, doit mettre les Communes ſur des rôles, les ranger par Compagnies, conjointement avec l'Intendant & le Juge territorial, & enſuite les conduire à la défenſe du Royaume, quand les conjonctures le demanderont, & que la néceſſité le requerera; mais ſi ces Officiers ſont empêchés ailleurs ou abſens par d'autres raiſons valables, il faut en mettre d'autres à leur place. Il eſt de-même enjoint aux Colonels d'envoyer au Collége de la Guerre les liſtes de leurs ſubalternes tant de la Cavallerie que de l'Infanterie, avec la déſignation de ceux qui ſont abſens, morts, caſſés, ou qui ont déſerté; & faire rapport du changement & de l'état de tout le Régiment, s'il s'eſt amélioré ou détérioré. Pour toutes ces expéditions chaque Colonel ſera aſſiſté d'un Quartier-Maître, conformément à leur Inſtruction.

XXXIII

XXXIII. Aucun *Intendant* n'aura de commandement ſur les Troupes, que pour le ſoutien de la Loi, de la Juſtice & des Ordonnances; mais il lui eſt défendu rigoureuſement & ſous de groſſes peines de convoquer une aſſemblée dans la Province, de conduire les Soldats, de ſe mêler de leurs armemens, exercices, & de la défenſe de l'Etat, excepté dans le cas où le Roi, par de certaines raiſons qui pourront ſurvenir, en donne à quelqu'un un ordre précis, qui l'autoriſe pour cela; puiſqu'ils ne doivent pas s'en mêler, à moins qu'il ne s'agiſſe de la défenſe des Frontiéres des Provinces dans les temps de guerre, ou par rapport aux affaires & conjonctures du tems, ou à cauſe des qualités des perſonnes, alors il pourra quelquefois être néceſſaire que cela ſe faſſe. Malgré tout cela ces ſortes de diſpoſitions ne ſeront admiſes que par ordre ſpécial du Roi, ou comme par une eſpéce de Commiſſion en vertu de laquelle l'adminiſtration en eſt donnée au Colonel ou au Général conjointement, ou bien qu'elle ſoit confiée à l'Intendant.

XXXIV. Il eſt défendu ſous peine de la vie aux Officiers, de ſe mêler des Finances des Provinces ou de les diſtribuer à la Milice, & de diſpoſer de leurs immunités ou de celles des Bourgeois & des Gens du Païs; mais ils recevront leur ſolde & leur ſalaire de l'Intendant ou des Commiſſaires du Roi. Et ſi quelqu'un a droit de ſe plaindre, qu'il porte ſes plaintes au Roi, ſelon que l'Ordonnance le dicte.

XXXV. Quiconque a une Charge, s'en doit bien acquitter, & y demeurer attaché juſqu'à ce qu'il en ſoit démis, & qu'un autre ſoit remis à ſa place par l'ordre du Roi; ſur-tout aucun Gouverneur-Général de la *Livonie*, d'*Ingermannie* & de *Pruſſe*, ou autre Officier, Gouverneur & Commandant des Forteresſes ſur les frontiéres, n'oſera délaiſſer leurs Gouvernemens, Forteresſes & les Troupes, ſoit pour aller chez ſoi ou autre part, tandis que la Campagne dure, ſi ce n'eſt que ſon Supérieur l'envoye en Cour ou ailleurs en commiſſion. L'Intendant ne délaiſſera pas non plus ni ne ſortira de ſa réſidence pour plus de trois ſemaines, à moins que l'ordre du Roi n'intervienne. Ainſi ſi quelqu'un manque à ce Réglement, & que le Roi & le Royaume en reçoivent dommage & détriment par rapport au Païs, aux Forteresſes, à l'Armée, & à ſes Droits ou Régales, le coupable comparoîtra devant la Juſtice, & après la ſentence prononcée il ſera puni de mort ſans aucune grace. Si le Royaume & l'Etat n'en ſouffre aucun dommage, il faut alors proportionner la peine au délit, ſelon les circonſtances du lieu, du tems & des perſonnes. D'ailleurs, ſi quelqu'un a de bonnes raiſons d'aller en Cour ou ailleurs, il faut en demander la permiſſion à ſon Supérieur; & s'il n'y en a point dans la Province, il la faut demander de la Cour, & l'attendre ſur le lieu ſous les peines preſcrites.

XXXVI. Ces Officiers mentionnés ſont les premiers, & les principaux, dont le Roi ſe ſert dans l'expédition de ſes affaires les plus importantes & de celles du Royaume, dans les Conſeils & l'Adminiſtration, & dans l'exécution tant dans le Plat-païs que dans les Villes. Chacun de ces premiers Officiers ſera obligé d'expoſer ſa commiſſion, & d'en rendre compte au Roi même s'il le trouve bon, & tous les Juges ordinaires, provinciaux & territoriaux, devant le Parlement: le Grand-Maître de l'Artillerie, les Colonels & Commandans, devant le Collége de la guerre: tous ceux qui ont l'inſpection & la diſpoſition des flottes du Royaume, de leurs bâtimens & équipemens, devant l'Amirauté; tous les Intendans, Miniſtres Plénipotentiaires & Agens devant le Conſeil de la Chancellerie. Et en dernier lieu tous les Officiers auxquels la recette des deniers publics & leur adminiſtration a été confiée, expoſeront leur commiſſion & en rendront compte devant le Collége de la Chambre.

XXXVII. Ceux qui ſont ordinairement attachées à la Cour, le Grand-Maître de la Cour, le Grand-Ecuyer & le Grand-Veneur, puis tous les Inten-

Appendice de Piéces Justificatives.

tendans, Juges Provinciaux & tous les Colonels par toute la *Suède*, ſe rendront tous les ans à *Stockholm* le Jour des Rois, pour y rendre raiſon de leur adminiſtration, & qui que ce ſoit ne manquera de s'y trouver en perſonne, ſans qu'aucune maladie ou commiſſion publique l'en empêche, ou que des Lettres expreſſes du Roi l'en exemtent. Cela n'empêchera pas pourtant qu'il ne ſoit obligé d'en donner raiſon par ſon Secretaire ou par un autre conſtitué de ſa part, au jour preſcrit. Les Juges Provinciaux, les Intendans & les Colonels en pied en *Finlande*, en *Ingrie*, en *Livonie* & en *Pruſſe*, ſeront diſpenſés de s'y rendre en perſonne; mais il faut néanmoins qu'ils envoyent à *Stockholm* le premier de Septembre leurs Commiſſaires, pour rendre compte de leur adminiſtration, comme les autres l'ont fait, juſqu'à ce que les trois ans ſoient finis, & alors tous ſe rendront à *Stockholm* le Jour des Rois, pour recevoir les atteſtats & témoignages qu'a mérité leur bonne conduite pendant leſdits trois ans, ſans en être jamais plus reſponſables; mais s'ils ont manqué à leur devoir, ils en ſeront punis ſelon la grandeur de la faute.

XXXVIII. Il n'eſt que juſte & raiſonnable, que celui qui par la multiplicité des affaires importantes, & par la capacité, l'expérience & l'entendement dont il les a maniées, en ſoit auſſi récompenſé & diſtingué des autres en honneurs, dignités & avantage proportionnés à ſes mérites; c'eſt pourquoi les cinq premiers Seigneurs du Royaume ſeront obligés tous les ans, le Jour des Rois juſqu'à la Chandeleur, de s'enquérir, examiner, & revoir tous les Actes & Procédures, & tout ce qui s'eſt paſſé dans l'adminiſtration de la Cour & du Gouvernement du Païs; &, s'il s'y eſt gliſſé quelque abus, d'y remédier conformément à leurs Inſtructions. Eux-mêmes pareillement ſeront obligés du Jour de la Chandeleur juſqu'au Carême, d'expoſer leur adminiſtration au Roi; mais s'il n'eſt pas préſent, ou que cela ne puiſſe pas ſe faire, alors cela ſe fera devant l'Aſſemblée de ces cinq Seigneurs, dont le cinquiéme ſe lévera de ſa place, où le grand Gouverneur de la Ville de *Stockholm* ſe remettra en attendant, & ils recevront de lui & des Membres de ſon Collége le rapport qu'il fera de ſon adminiſtration, en examinant les Regiſtres, Protocoles, Actes, Jugemens & Réſolutions ſur leſquelles leurs actions ont été fondées: la même procédure ſera obſervée quant aux autres quatre Seigneurs, chacun dans ſon département, ſelon les circonſtances, la ſituation & la conjoncture des affaires dans leurs départemens. Mais ſi cette perquiſition ne peut pas ſe faire ſitôt, par rapport aux divers incidens, alors il faudra choiſir des Aſſeſſeurs dans les Colléges, & certaines gens de probité & diſcrets qui examineront & paſſeront en revue les choſes y relatives, enſorte que le tout ſoit fait & fini pendant l'Hiver, afin que l'examen n'en ſoit pas renvoyé d'une année à l'autre.

XXXIX. Tous les Préſidens ou les Vice-Préſidens des trois autres Parlemens de *Gothie*, de *Finlande* & de *Livonie* doivent ſe rendre à *Stockholm* le premier Juin ou à la St. Jean, avec deux Aſſeſſeurs & le Secretaire du Conſeil, pour rendre compte, de-même que tous les autres, au Roi ou à ces cinq Seigneurs de leur adminiſtration ſous les mêmes peines preſcrites aux autres.

XL. Si le Roi ne peut pas lui-même aſſiſter à cette perquiſition, on ne réſoudra rien là-deſſus, avant que tout ſoit rapporté au Roi même, & que le Roi ne l'ait approuvé. Mais ſi le Roi eſt abſent, la perquiſition ſe fera, & l'on en formera la réſolution, ſans pourtant la publier avant que le Roi l'ait approuvée & ſouſſignée de ſa propre main.

XLI. Si quelqu'un des Aſſeſſeurs dans les Colléges a malverſé ou commis quelque mauvaiſe action, il comparoîtra par devant le Tribunal de ces cinq premiers Seigneurs, auxquels il faudra joindre deux Aſſeſſeurs de chaque Collége pour en former le nombre de quinze perſonnes. Ceux-ci auront plein

Digitized by Google

plein pouvoir de le punir plus ou moins ſelon les circonſtances de ſa faute. Il en faut pourtant remettre au Roi l'exécution, & en attendre la déciſion s'il eſt préſent; mais ſi un Collége tout enſemble, ou un des premiers Seigneurs a fait faute, alors c'eſt au Roi ſeul à en ordonner la punition, ou à renvoyer la choſe à la Juſtice, ſi le crime eſt ſi énorme qu'il en faille paſſer par-là, ſans qu'il y aille de l'honneur & de la vie: alors toute l'affaire ſe décidera par devant le Roi & les Sénateurs, ſans que perſonne y ait à redire. Mais le Roi étant mort ou mineur, & s'il s'agit d'une affaire où l'honneur & la vie ſont engagés, alors il en faudra faire la pourſuite, ſelon le contenu du IX. Article exprimé ci deſſus.

XLII. Toutes ces perquiſitions, aſſemblées & procédures ſe feront ordinairement dans un appartement de la Cour deſtiné à cela. Dans cette Juſtice l'un des Secretaires d'Etat ſera accuſateur, & l'autre Notaire, à-moins que quelqu'un d'eux n'y ſoit intéreſſé. En ce cas il faudra le remplacer par un autre homme de probité.

XLIII. Dans ces aſſemblées des Officiers du Royaume qui ſe feront chaque année, on devra prendre information exacte de l'état & des beſoins de tout le Royaume & de ſes Sujets, afin que pluſieurs affaires, ſans la concurrence d'une Diéte générale des Etats, puiſſent en même tems être agitées, & déterminées.

XLIV. Il pourroit arriver qu'on eût beſoin de conſulter & de délibérer avec les Etats, en leur communiquant quelques affaires importantes: ce qui pourtant ne pourroit pas ſe faire ſi promptement, ni être auſſi ſecrétement traité dans une aſſemblée générale des Etats. En ce cas on convoquera & l'on joindra aux grands Officiers du Royaume deux de la Nobleſſe de chaque Juriſdiction Provinciale, les Evêques & les Surintendans de *Suède* & de *Finlande*, & un Député de *Stockholm*, d'*Upſal*, de *Gotheborg*, de *Norköping*, d'*Abo* & de *Wiborg*.

XLV. Mais ſi les affaires d'Etat requiérent une aſſemblée générale des Etats, comme pour ſolemniſer le Couronnement d'un Roi, ou pour d'autres affaires de grande importance, alors les Sénateurs s'y rendront tous, & aucune excuſe n'aura lieu, que la maladie, & des commiſſions pour le ſervice de l'Etat, ou la permiſſion du Roi de reſter hors du Païs. A la Diéte des Etats ſeront convoqués & ſe raſſembleront tous les Sénateurs, Comtes, Barons, Nobles, & tous ceux qui ont des Biens fonds, & leurs Fils majeurs, tous les Evêques & Surintendans, deux Prêtres de chaque Chapitre, un Prêtre de chaque deux Territoires, un Colonel, un Capitaine & Lieutenant de chaque Régiment, un Bourguemaître & un Conſul ou autre Citoyen de chaque Ville, & un Païſan de chaque Territoire de *Suède* & de *Finlande*. Ces Convocations & Aſſemblées avec leurs Décrets, ſeront eſtimées, conſidérées & priſes pour de vraies Diétes des Etats du Royaume, auxquelles perſonne, reſſortiſſant du Roi & du Royaume & étant ſous ſon obéiſſance, n'aura rien à redire.

XLVI. Perſonne, qui n'a pas un fond de terre dans les anciennes limites de *Suède* & de *Finlande*, n'aura voix à la Diéte ou dans les Conſultations touchant le Gouvernement & ce qui en dépend, à moins qu'il n'en ſoit honoré & privilégié. S'il y a quelqu'un de la Nobleſſe natif de *Suède*, qui ait des fonds de terre en *Livonie*, *Ingermanie* ou en d'autres Païs nouvellement acquis, ou en ceux qui s'acquéreront à l'avenir à la Couronne de *Suède*, y demeurant & ſubſiſtant, il n'aura aucun droit de parler ou de s'ingérer dans les affaires du Royaume, mais ſupportera paiſiblement tout ce qui ſera ſtatué & ordonné, ſans prétendre aucune voix avant qu'il ait changé de demeure, & ſe ſoit établi en *Suède* ou en *Finlande*; mais dans ſon Païs il jouira de tous les droits & immunités dont jouiſſent les autres Sujets & Habitans qui y ſont.

XLVII.

Digitized by Google

Appendice de piéces justificatives.

XLVII. Si quelqu'un des Païs étrangers veut avoir voix parmi les Etats, cela ne lui ſera pas refuſé, pourvu qu'il s'établiſſe dans le Royaume; & s'il eſt Noble, & qu'il veuille été réputé pour tel, le Roi le déclarera digne de jouir de ces priviléges, & il ſera reçu dans la Maiſon de la Nobleſſe, & dans leur aſſemblée.

XLVIII. A tous ceux qui rempliſſent des Offices ou des Charges du Royaume, ſeront donnés des gages raiſonnables ſelon leur dignité & beſoin, autant que les finances de l'Etat le pourront ſupporter; les uns & les autres s'en contenteront, & ne ſe ſouſtrairont pas au ſervice du Roi & du Royaume; mais ils s'en acquitteront avec plaiſir, ſelon que le ſerment & la fidélité d'un chacun l'exige.

XLIX. Aux Gouverneurs-Généraux d'*Ingermanie*, de *Livonie*, & de *Pruſſe*, y compris le Diſtrict où ils commandent la Milice & les Fortereſſes, on accordera plus de gages qu'aux autres, à cauſe des plus grandes dépenſes qu'ils ſont obligés de faire ſur les frontiéres, & l'on entretiendra aux dépens du Public ſix Gardes de la Nobleſſe, quatre Trompettes, un Timbalier, & vingt-cinq Rabans & un Chef, dont douze ſeront obligés de le ſuivre par-tout, & d'exécuter ſes ordres; quand le Gouverneur ſera changé, il faudra que celui-ci laiſſe à ſon Succeſſeur toutes les informations concernant le gouvernement du Païs, avec toutes les marques des droits & du pouvoir y attachés.

L. Si quelqu'un, ſoit le Connétable ou autre Officier militaire diſtingué, eſt envoyé ou député par le Roi à une des frontiéres du Royaume pour commander les Troupes & les Fortereſſes, alors le Gouverneur-Général aſſiſtera le Connétable & le Grand-Commandant en tout ce qu'il en aura beſoin durant la campagne & le tems que le Connétable eſt dans la Province, & lui cédera ſes gens de ſervice, ſes trompettes & ſes timbaliers, tandis que le Connétable, ou le Grand-Commandant ſont préſens, ſans s'en ſervir lui-même en toute occaſion, à-moins que le Connétable & le Grand-Commandant n'ayent leur commiſſion pour le Gouverneur-Général, pour recevoir ſes ordres, & qu'ils ne dépendent de ſa direction. Dans cette rencontre toutes les diſtinctions & prérogatives demeureront au Gouverneur-Général.

LI. Quand le Connétable, ou celui qui à ſa place commande les Troupes, eſt en campagne, & actuellement dans le ſervice ou en marche contre les Ennemis; de même quand le Grand-Amiral, ou en ſon abſence le Vice-Amiral qui a le commandement, eſt ſur la Flotte Capitale du Royaume, on fera autant de dépenſe pour lui des revenus du Royaume qu'à un Ambaſſadeur, par une diſpoſition raiſonnable, & telle qu'il puiſſe faire ſa charge, ſans s'incommoder lui-même, à l'honneur du Royaume. Mais dès que l'un quittera l'Armée & l'autre la Flotte, & qu'ils en ſeront rappellés, après la Paix ou une Suſpenſion d'armes, ils rendront à leurs Succeſſeurs le Commandement & tout ce qui en dépend, ſans faire plus de dépenſes, & ménageront ainſi les revenus de la Couronne, ſe contentant enſuite de leurs gages ordinaires.

LII. En conſéquence de ce qui a été dit juſqu'ici, ſeront réglées, ordonnées & entretenues toutes les Charges dans le Royaume, & chacun rendra compte & raiſon de la ſienne au temps preſcrit. Mais comme toutes les choſes humaines ſont caſuelles & ſujettes à des viciſſitudes, que le Roi peut ſe trouver hors du Royaume pour le beſoin public, ou être accablé de maladies auſſi longues que dangereuſes, qu'il ne pourroit lui-même prendre ſoin de ſon Etat, ou même que la mort mettroit fin à ſes jours, laiſſant après lui un Prince ou Princeſſe en bas-âge, leſquels ſelon le droit de la Succeſſion ſont héritiers du Royaume, mais hors d'état de le gouverner. En pareils cas, comme la Régence doit également être adminiſtrée avec prudence, juſtice

Digitized by Google

ſtice & autorité, & d'une maniére que chacun ſache, ſans autres Réglemens & Conſtitutions, commander & obéir, juſqu'à ce que le Roi ſoit rétabli en ſanté, ou revenu dans ſon Royaume, ou que le Prince ou la Princeſſe ſoient devenus majeurs; enfin que rien de tout ce qui peut retarder l'utilité & l'avantage du Roi & du Royaume, ne ſoit négligé ou oublié; Ainſi eſt-il juſte & néceſſaire de détailler, d'ordonner & de régler tout ce qui y aura rapport, & qu'il faudra obſerver & exécuter dans le Royaume en de pareils cas.

LIII. En premier lieu, ſi le Roi eſt hors du Royaume pour diverſes raiſons, qu'il tombe malade, ou meure laiſſant après lui ou Prince ou Princeſſe en bas-âge ou non marié; alors les cinq premiers Miniſtres d'Etat, comme le *Grand-Juſticier*, le *Connétable*, le *Grand-Amiral*, le *Grand-Chancelier* & le *Grand-Tréſorier*, ou ceux qui exercent leur charge à *Stockholm*, ſe mettront à la place du Roi, formeront des Colléges, & en ſon abſence ou durant ſa maladie, ou après ſa mort, ils ſeront Tuteurs de la Princeſſe, & leurs ordres & défenſes auront la même force dans le Royaume que ceux du Roi, pendant ſon abſence, ſa maladie, ou la minorite du Prince ou de la Princeſſe.

LIV. Tous les Edits, Défenſes, Ordonnances, & tous Actes publics ſeront ſouſſignés au nom du Roi & du Grand Sceau, ſoit que le Roi ſoit dans les Païs étrangers, ou mort, ou que le Prince ou la Princeſſe ſoient mineurs; mais ils ſeront ſouſſignés & ſouſcrits des cinq premiers hauts Chargés du Royaume, qui ſont préſens, ou de ceux qui leur ſeront ſubtitués: ſans cela tout eſt nul & ſans vigueur.

LV. Tous les Colléges & Charges ſeront maintenus dans leur vigueur ſuivant leurs Inſtructions, & chacun ſera tenu à exercer ſa charge au ſervice du Roi & du Royaume, d'en rendre compte & raiſon en l'abſence du Roi pendant ſa maladie ou ſa minorité, tout de-même que ſi le Roi étoit préſent & en pleine Régence. Auſſi faut-il que chacun y comploye d'autant plus tout le ſoin & la diligence poſſiblé, que cet Etat demande plus de fidélité & d'amour pour le bien-être de la Patrie.

LVI. En l'abſence du Roi, la Régence communiquera par écrit à Sa Majeſté toutes les affaires importantes, & en recevra ſa réſolution, ſi faire ſe peut, avant que d'en publier les ordres & la défenſe. Mais s'il y a du danger dans le retardement, alors ils feront & ordonneront, ſans perdre de tems, ce que le ſervice du Roi & de ſon Royaume exigera, & dont ils pourront répondre; mais en cas de maladie, il faut ſe conduire de la même maniére, afin qu'on ne ſe précipite pas à ordonner ou à défendre des choſes importantes, juſqu'à ce qu'on voye à quoi aboutira ſa maladie, à-moins qu'il n'y ait du danger. Quand quelques Officiers Civils ou Militaires décideront dans le Royaume, ou qu'il s'en trouvera d'inhabiles, il faut conſidérer le détriment qu'en recevra le Royaume, & en cas que leurs Charges admettent vacance, ou qu'elles puiſſent proviſionellement être adminiſtrées par d'autres juſqu'à ce que le Roi en ſoit averti, & qu'on ait reçu les ordres; alors cette Charge reſtera vacante, ou bien on lui ſubſtituera un autre perſonne, juſqu'à la reconvaleſcence du Roi, à moins que ſa maladie ne ſoit ſans remède: ou à ſon retour, & alors il dépendra du bonplaiſir du Roi de l'approuver, ou de remplir cette vacance par un autre.

LVII. Aucune nouvelle Loi & Statut ne ſe fera, le Roi étant abſent ou malade; mais le Royaume ſera gouverné & dirigé conformément aux Loix Provinciales & des Villes, ſuivant les Conſtitutions, Statuts & Coutumes du Royaume. Aucuns priviléges ne ſeront octroyés, ni les anciens confirmés, mais tous doivent être bien maintenus & exécutés. Aucunes franchiſes, libertés & immunités ne ſeront concédées & accordées à un Etat,

Appendice de Pieces justificatives.

Num. IX.

Société, ou à des Perſonnes privées. Toutes les autres plaintes ou requêtes du Peuple préſentées au Roi, ſeront reçues des Sénateurs, & dépêchées dans les Départemens ou Colléges dont dépendent ces ſortes d'affaires, ou bien ils réſoudront le cas ſelon ſa qualité & les circonſtances du fait. Ils jugeront pareillement toutes les cauſes qui ſeront rapportées par le Parlement au Roi, au moyen du bénéfice de la Réviſion, durant l'abſence ou la maladie du Roi, avec cette clauſe cependant, qu'au retour de Sa Majeſté, ou au rétabliſſement de ſa ſanté, ils lui rendront raiſon de leur Réviſion & Sentence.

LVIII. Si le Roi étant abſent ou malade, il ſurvenoit des affaires tellement embrouillées & graves qu'elles euſſent beſoin de conſultation, alors la Régence ſera obligée de faire convoquer les Sénateurs & les cinq Colléges, (s'il eſt néceſſaire) réſidens toujours à *Stockholm*, pour les débrouiller & les expédier; mais ſi la choſe étoit d'une ſi grande importance qu'il fallût aſſembler pluſieurs des Etats, le Roi en ſera averti premiérement, puis il en réſoudra, quoiqu'il ſoit hors du Royaume, ne permettant pas facilement que la choſe ſoit rapportée à une Aſſemblée des Etats, moins encore à une Diéte générale, pendant ſon abſence ou maladie, à moins qu'il n'y eût d'autres moyens de ſauver le Royaume du péril éminent & de ſa ruine.

LIX. Pendant que les Princes ou Princeſſes ſeront en minorité, les cinq hauts Seigneurs de l'Etat adminiſtreront la Régence au nom du Roi, dans tous ſes articles, excepté cependant qu'ils ne feront aucune Loi au préjudice & dommage de l'Eminence & des Dignités Royales, contre l'union de la Succeſſion à la Couronne, ni n'octroyeront des priviléges qui puiſſent diminuer ou ſouſtraire ſes revenus. Si cela arrivoit, le Roi aura le pouvoir de le reprendre & de le retraiter, quand les Princes ou Princeſſes ſeront majeurs.

LX. Perſonne ne ſera ennobli ou naturaliſé, le Roi étant abſent, malade ou mineur. Les Terres tributaires ou autre Bien domanial & Droit du Royaume, ne ſeront vendus ni donnés: autrement le Roi étant préſent, ſain & majeur, eſt en droit de révoquer tout cela & de le reprendre, quand bon lui ſemblera; ſi bien que tous ces bénéfices ou gratifications, qui ſe ſeront faites par des raiſons conſidérables dans un tel état, ne ſubſiſteront qu'entant que le Roi eſt abſent & mineur, ou qu'il les confirme.

LXI. Il ſe pourroit encore que pendant l'abſence du Roi ou durant ſa maladie, les beſoins du Royaume demanderont quelque changement dans la Loi & les Statuts, dans les Edits & les Prohibitions, comme auſſi dans les Charges des Officiers tant Civils que Militaires, (dont le pouvoir dépend immédiatement du Roi) de-même que de conclure des Traités, & d'expédier d'autres affaires importantes du Royaume; comme celle de la Monnoye &c. Toutes ces choſes ſeront réglées par la Régence, dont le pouvoir durera autant que le Roi ſe trouvera hors du Royaume, ou qu'il ſera malade & mineur; mais quand il ſera revenu dans ſon Royaume, & ſera reconvaleſcent & majeur, il eſt en droit & pouvoir, après avoir examiné les cauſes & les raiſons de ces choſes, de les approuver & ratifier, ou de les caſſer, ſelon qu'il les trouvera avantageuſes ou deſavantageuſes au Royaume.

LXII. Si le Roi & la Princeſſe ſont mineurs, les cinq premiers Miniſtres d'Etat, comme Tuteurs légitimes du Roi, auront le pouvoir, ſelon ce qui en a déjà été dit, conformément à la Loi, aux Décrets, & à pluſieurs Statuts du Royaume, de diriger tout l'Etat à l'avantage & au bien du Roi & du Royaume, principalement quant aux affaires qui ſont compriſes dans les Articles précédens; mais en ſortant de minorité, il reprendra la Régence, le plein pouvoir & l'autorité d'examiner tous les Statuts, Edits & Prohibitions qui ont été faits pendant ſa minorité, de les approuver ou annuller, de-même que de confirmer ou retrancher les Officiers tant Militaires que

Digitized by Google

que Civils, qui ſont vivans & en fonction, & de faire redreſſer la monnoye dans les formes dûes, avec cette réſervation cependant, que ce qui a été ſtatué dans une Aſſemblée générale des Etats ſoit de-même pleinement approuvé ou annullé par le Roi. C'eſt pourquoi tous les Statuts & Décrets qui ſe font en l'abſence du Roi ou dans ſa minorité, ne ſeront expédiés que proviſionellement juſqu'à ce que le Roi rentre en régence, & ne ſeront mis en exécution que pendant que la tutéle ſubſiſte.

LXIII. La Régence n'entrera dans aucun Traité, Négociation & Concluſion de paix avec les Voiſins ou autres Puiſſances étrangéres, Républiques ou Villes, pendant que le Roi eſt hors du Païs ou malade, à moins qu'elle n'en ait une commiſſion générale ou particuliére; & s'il ſurvient quelque choſe (le Roi étant abſent ou malade) qui pût porter du dommage ou du détriment à la Couronne par les Voiſins ou autres Puiſſances étrangéres, Républiques & Villes, qui demande un Traité ou Réſolution par rapport aux inconvéniens de la guerre, ou parce que le retardement empêcheroit les meſures néceſſaires pour s'y oppoſer; alors la Régence doit délibérer mûrement là-deſſus & en prendre ſoin, en remettant l'affaire en queſtion, & en attendant là-deſſus la réſolution du Roi; ou, ſi cela ne ſe peut pas faire, la diriger tellement que le moindre préjudice en revienne au Roi; ſur-tout ils ne s'engageront dans aucune Alliance avec quelqu'un, le Roi étant abſent & ſans une Commiſſion ſpéciale, à moins qu'elle ne ſoit ratifiée par le Roi, ou, après ſa mort, par ſon Succeſſeur.

LXIV. Mais quand le Roi, ou la Princeſſe, eſt en minorité, la Régence a droit & plein pouvoir, conjointement avec les Conſeils & le conſentement de ceux auxquels il appartient, ſelon la Loi & les Statuts, de traiter, réſoudre & conclure la Paix & l'Alliance, & d'entretenir correſpondance avec les Voiſins, les Puiſſances étrangéres, les Seigneuries, les Républiques & les Villes, au nom du Roi & du Royaume; ce que le Roi lui-même, étant majeur, ratifiera & confirmera.

LXV. S'il arrivoit, ſelon la viciſſitude & l'inconſtance de toutes les choſes du Monde, que le Roi en mourant ne laiſſât pas de lignée qui pût, conformément au droit de la Succeſſion, être héritiére du Royaume, ou qu'il n'eût déclaré aucun Succeſſeur à la Couronne, les cinq Seigneurs adminiſtreront en attendant tout le Royaume avec la concurrence & les avis des Sénateurs du Royaume, ſelon la forme preſcrite, juſqu'à ce que tous les Sénateurs du Royaume & les Etats aſſemblés ſoient convenus du choix d'un Roi &c. *Fait* à Stockholm *le* 29. *Juillet* 1634.

Digitized by Google

Appendice de Pièces justificatives.

Num°. X. Tom. III. pag. 189.

Num. X.

Trois Lettres du Grand-Chancelier Axel Oxenſtierna *à ſon Fils ainé* Jean Oxenſtierna, *Miniſtre-Plénipotentiaire de* Suède *au Congrès en* Pruſſe. (*).

FILI,

Literæ tuæ datæ die 3. *hujus, redditæ tridùo abhinc, gratæ mihi fuerunt, non tam ob res quas continebant, quàm quòd diligentiæ tuæ indices eſſent. Utinam conſtaret noſtratibus reſolutio, & vobis eſſet modus negotium adeò arduum & magnæ conſecutionis rectè & ex uſu prudenter cauteque tractandi; & Generalis noſter cum exercitu tempeſtivè adeſſet ac defenſioni provinciæ provideret! haud foret negociatio illa tot tantiſque plicis intricata, ut nunc video eſſe. In iſtiuſmodi Tractatibus requiritur firma animi conſtitutio, & propoſitum fixum in iis quæ ultimo loco collocanda erunt. Dum enim itur, cavendum ne quæ vox excidat, undè vel Pars adverſa vel Mediatores quidquam poſſent elicere aliud, quàm id quod dicere decretum eſt, ut ita juſtâ ſerie & ex propoſito deſcendatur ad id quod poſtremùm cedendum erit. Sic enim redimimus aliquandò conditionem principalium noſtrorum verborum, & declinamus illa quandoque quorum concedendorum nulla nobis poteſtas eſt. Id enim erat, quo meritus abhinc ſum fidem apud Regem quondam meum, ut ſe, res ſalutemque ſuam mihi concredere poſſe confideret. Si pax, compenſata per* Boruſſiæ *reſtitutionem, renunciatione Regni* (Sueciæ) *à Rege* Poloniæ *factâ & Fratribus ejus ac Sorore, coaluerit, id cum ceteris operam da, ut retineatur* Haff *&* Pillavia, *ac plurium, ſi obtineri queant, locorum: proſpiciatis ſecuritati Patriæ, quam poteſtis, diutiſſimè, tum ut vectigalium reditus conſerventur Regno per unum aut plures annos cum moderatione. Ceterum ſicut hæc negligenda minimè ſunt, ita erunt non minùs moderanda ex rationibus pacis, ne hæc ideò abrumpatur. Quæ animi noſtri ſententia ſit de brevioribus longioribuſque induciis, id videbis ex literis noſtris ad Commiſſarios. Si neque hâc viâ (quam tamen nolim à vobis ſed à Mediatoribus proponi) non ſucceſſerit, committatur res Deo. At ſi prolongatio induciarum in annum aut biennium prioribus conditionibus haberi poſſit, hoc prætextu, ut quiſque intereà cum ſuis communicet ac det operam quò reſolutio pacis accommodatior capi poſſit, noli eam negligi. Interea enim ex hoc* Germanico *labyrintho nos extricare, atque paci aut bello* Polonico *ſolummodò vacare liceat.*

Spiringorum *cauſam habe tibi commendatam juſſu meo, ut ipſis ſatisfiat: ſique* Boruſſiæ *cedendum ſit, ut immobilia quæ poſſident, juſto pretio priùs vendere poſſint: idque te in mandatis habere à me ſignifices Collegis tuis velim. Maneto illic donec ſpe ſublatâ tractatûs ceciderit, aut divinâ bonitate dirigente concluſus fuerit. Concluſo, in* Sueciam *redi, & quæ acta ſunt refer. Rupto autem, & ſine fructu abeunte, ſatis eſt Acta in Cancellariam mitti, & quæ referenda ſunt per affinem meum adportari. Tu illicò conſcenſâ navi ad me veni, communicaturus ea quæ intervenere, ut ea penitiùs cognoſcere, & quæ abs te agi velim tu reſcire queas. De prolatis tuis nihil nunc ſcribo, cum te propediem videre & coràm alloqui ſpes ſit.*

Res

(*) Copiées ſur les Lettres originales qui ſe trouvent dans les Archives de *Heſſe-Hombourg.*

Digitized by Google

Res Germanicæ *ſunt ſatis turbatæ, non quidem ex ſucceſſu hoſtium, ſed magis Tractatibus* Saxonicis *imprudentiſſimis, ne quid dicam gravius: quibus concordia ſtatuum diſſoluta & ſalus publica perdita eſt. Quo loco nos habeamus, amicorumne an hoſtium, haud fateri poſſum. Biduò abhinc iturus ſum* Magdeburgum *ad exercitum, & facturus officium ut conjungantur animi, & ſeducti ad ſaniorem ſenſum revocentur. Quid fiet, intelliges in poſterùm. Reſcribe primâ occaſione, & cum tibi plus ſit temporis atque otii, explica rem per ſuas cauſas, & vide ut mihi literæ tuæ tutò deferantur. Vale mi fili. Raptim* Hamburgi *die* $\frac{11}{21}$. *Junii Ao.* 1635.

Parens tuus tui amantiſſimus

Axelius Oxenſtierna.

P. S. *Excuſa me apud affinem meum, ſororem, & apud Commiſſarium* Nicodemi, *quod in præſens nihil ſcribam. Adeò enim ſum diſtentus, ut non ſim apud me.* Ericus Broderi *æger à me relictus* Pariſiis, *cum in itinere febri ardente correptus eſſet, defunctus eſt, & ibidem pro ratione loci honorificè ſepultus operâ & ſtudio Domini* Grotii & Hambræi, *vir dignus longiore vitâ, qui ſi* Lacheſis *tam citò filum non abrupiſſet, ſine dubiò familiam ſuam glorioſo quodam actu ornaſſet. Verùm hæc quotidiana ſunt ſigna fragilitatis humanæ.*

Le même au même.

FILI,

Scripſi tibi verbis acrioribus, ut literas quaſi tibi ſoli à Patre ſcriptas, Collegis tuis monſtrares. Ac certè mihi crede, doleo vicenæ Patriæ, ac non nihil tuam, quod Patriæ negotia tractari debeant manibus eorum, qui, quid ſit Reſpublica, ignorant, nec animi ſatis habent ad ſuſtinendas has difficultates, quæ ſuboriri ſolent in Republicâ: te autem in hoc gravi negotiò facere tyrocinium, atque imprimis eo loco, ubi paucis antè annis ſummâ cum laude hoſtibus leges præſcripſi, tam adeò turpes accipere, non poſſum non dolere. Res quidem per ſe ſuis obnoxia difficultatibus eſt, neque adeò ab illis conſiliis abhorreo. Verùm adeò pueriliter tantum negotium tractari quis non indignetur? Da ergò operam ut emendetur, & utere iis artibus quibus pars adverſa adſuevit. Excuſa, nega, aliam fuiſſe mentem adſevera: ſententiam veſtram non rectè fuiſſe intellectam: alia ſuperveniſſe mandata & id genus centena. Haud æquum cenſeo, ut tibi, filio, iſtiusmodi artes inculcem, quia paterni mei muneris eſſe novi, te inclinantem debortari: ac certè nollem te in vitâ privatâ adverſùs amicos aut hoſtes iſtiusmodi uti. Verùm ſi eſt peccatum, præſtat exiguum, quàm grande committere, & potiùs illud, quod privatim malè facit, quàm quod publicè luendum erit. Vobis res eſt cum talibus hominibus, itaque noſſe & dijudicare mores illorum æquum eſt. Vide, quomodo hæc emendes, nec adeò ſis belli fugiens, ut turpem periculoſamque pacem honeſto ac neceſſario bello præferas. Sed ſi cautè egeris, ſpero te pacem habiturum eſſe cum honore.

Tractatibus peractis velim te huc advolare, & à me ulteriora mandata accipere. Scribenti mihi hoc venit in mentem. Si Tractatui pacis incumbentes aliquid invenire poteritis, aut ſi quid novi emergat, cujus ratio aut vobis non conſtat, aut non conſtare cum ſpecie aliquâ ſimulare poteritis, reſque digna ſit quæ ad Principales veſtros deferatur, non tantùm per literas, ſed etiam per aliquos veſtratium, agito hoc, ut aliquis veſtrûm in Sueciam *tranſeat, & tu ad me excurras, ut & abs te conſiliorum & ſtatûs ipſius rationes intimiùs cognoſcere, & quid ſentiam aperire queam. Interea ſi Armiſtitium prolongari poſſet, ut cuncta defenſioni præparentur, hâc æſtate & anni tempore rebus gerendis apto paulatim abeunte, haud exiſtimarem id eſſe abs re noſtrâ. Verùm hæc cautè ac veluti alia agendo, curanda*

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. X.

erunt, in quibus ut & in ceteris cupio perspectè versari.

De privatis nostris multa essent scribenda, sed neque mihi satis est temporis, neque animus à publicis negotiis ita vacuus, ut privatis inhærere possim. Ubi aut finito Tractatu, aut superiùs dictâ occasione digressus ad me veneris, aperiam tibi mentem meam, & quid te agere velim, præscribam. Interim dum illîc es in Borussiâ, *observa cuncta quæ geruntur in bello aut provinciæ administratione: quid agat hostis, quid amicus, & illa quoque quæ ad situm locorum spectant, ne quid sit cujus te lateat ratio. Raptim* Magdeburgi *die* 13. *Julii* 1685.

T. A.

Ax. Ox.

P. S. *Hîc in* Germaniâ *turbata omnia sunt per* Pragensem *Pacem à* Saxone *initam pudendis conditionibus & exitiosis. Plerique levitate & inconstantiâ, socordiâ & ignaviâ nos & rem communem deserunt: vix quisquam est qui pro Republicâ restat, præter unum Landgravium* Hassiæ, *& eos qui terris suis exuti sanè exulant, quos necessitas cogit esse bonos.* Saxo *jam exercitum contrahit ad* Lipsiam, *missurus ad me Legatos, uti præ se fert, acturos de Pace. Nos illi exercitum opponemus, & auditurus sum ea quæ est propositurus. Totus Circulus inferioris* Saxoniæ *in pacem licet infamem inclinat. Iterum vale.*

Hoc ipso momento, cum essem literas has obsignaturus, venit ad me Residens Galliæ *in Aulâ* Brandeburgicâ, *Baro de* Rorte. *Is refert Dominum* d'Avaux *ad se scripsisse, spem nullam in præsens esse pacis inter nos &* Polonum, *sed ad apertum bellum rem prorupturam illicò esse: Quod si B. Deus gravem aliquem casum averterit, sperare se pacem deindè bonestam posse. Si hæc vera sint, nolim literas meas Legato* Gallico *scriptas tradi, sed ut illas retineas, ne nullo sine commodo aliquid pariant offensæ. Quod si verò ad bellum res devenerit, oportet, ut justitiam causæ nostræ egregiè tutemini, monstrando id quod factum est, justam esse, ut majora nostro debito ex re feciss̃e satis superque adpareat. Cautè age & in bisce te temporibus accommoda. Neque verò, mi fili, necesse est, ut literas tibi secreto scriptas Collegis tuis monstres.*

Le même au même.

FILI,

Plurimi hîc jam ab aliquot septimanis apud nos sparguntur de Tractatibus vestris rumores. Plerique transactum referunt, & coaluisse induciis viginti annorum res & animos. Id perscriptum ajunt à Rege Poloniæ *ad* Saxoniæ *Electorem, nec desunt* Gedani *qui idem perscribunt. Ast tua negligentia facit ut ignorem quid credere debeam aut recusem. Est jam quinta septimana ex quo abs te aut à quoquam vestratium non literam viderem, nedum literas. Cæteros accusare non audeo. Te verò rem tantam tam negligenter agere, non possum non dolere, cum ratione muneris mei atque rerum, quas nomine Patriæ hîc gero, id scire me mea ac statûs publici maximè interset, & tu, ceteris aut incuriosis aut susque deque rem habentibus, id mihi debeas. Scribe igitur quâvis septimanâ aut oblatâ occasione diligentissimè. Et si minus semper audeas rem suis coloribus delineare, metu interceptionis, saltem generalia perscribe, ac quæ secretiora videntur, conjice in certum tabellarium. Imprimis fac ut intelligam quibus legibus utrinque transactum sit.*

Scripsi cum famulo tuo paulò forsan duriùs, quàm placeret tibi, quod indè colligo, cum hactenus nihil responsi tulerim, nec communi omnium nec cujusquam privato nomine. Verùm si ceteri offenduntur, tuum est id patienti ferre animo, & singulâ accuratè ponderare. Hîc apud nos ob fœderis ruptura & discessum Confœderatorum pleraque sunt in confusione, & quod præter cetera nos afficit, Elector

Saxo-

Num. X.

Saxoniæ *militem noſtrum maximâ ſui parte è* Germanis *collectum corrumpere & abducere conatur, avocatoriis literis, pollicitationibus & rationibus aliis, atque in eum finem abutitur operâ* Baudiſii *atque aliorum, qui quondam partium fuere noſtrarum. Verùm hæc & alia Deo ſunt committenda, & illis aut ſubſecuturis infortuniis magno animo obſiſtendum.*

Spiringorum *cauſam age quàm potes ſtrenuiſſimè, & oſtende te juſſuum meorum audientem eſſe. Si res non eſſet ampliùs in integro, vellem te id agere, ut juſtâ tranſactione res componeretur inter* Spiringios *&* Gedanenſes, *ne labes aliqua noſtris inureretur, ſi res indeciſa manſerit aut neglecta.*

Scripſi tibi antehac ut Tractatibus finitis me accederes. Id ita velim intelligas, ut ſi me in Pomeraniâ *aut ad* Mare Balticum *inveneris, accedas quantociùs. At ſi hærere me hic ad* Magdeburgum *intellexeris, nolo ut te in hoc periculum conjicias certis de cauſis, quas tibi aliàs ſum relaturus; ſed ut maneas* Stettini *aut* Stralſundii, *donec mihi ſignificaveris tuum adventum in illas oras, & à me intellexeris quo loco me convenire queas. Hæc habe in memoriâ. Vale. Raptim* Magdeburgi *d.* 12. *Sept.* 1635.

Saluta affinem & ſororem meam meo nomine, & me excuſa de non ſcriptis literis.

Parens tuus tui amantiſſimus
Axelius Oxenſtierna. (*)

Num°. XI. Tom. III. pag. 190.

Num. XI.

Lettre de la Régence de Suède *à l'Electeur de* Brandebourg *le* 28. *Mars* 1635. (†)

Nos Chriſtina. *Celſiſſime Princeps, Avuncule chariſſime. Nudius tertius accepimus literas Dil. Veſt. datas* Coloniæ *ad* Spream *die* 16 *Februarii, in quibus dolet Tractatum pacis in* Pruſſiâ *nuper, ob ſolos titulos, diſſolutum eſſe: & tria Nobis media proponit eundem adhuc reaſſumendi; ſi, vel ſepoſitis procuratoriis, de re principali tractetur; vel conſueta* Polonorum *procuratoria, adjunctâ proteſtatione Noſtrâ, in manus Mediatorum deponantur; vel denique ſuper ſolâ Reipublicæ poteſtate agatur, ratihabitione Regis ex poſtfacto præmiſſâ; prout hæc omnia pluribus argumentis in dictis Dil. Veſt. literis ſuadentur. Ut brevibus & amicè Dil. Veſt. reſpondeamus, inprimis grato animo agnoſcimus magnam Dil. Veſt. in reducendâ harum gentium tranquillitate curam & ſollicitudinem: gratiori quod à tam pio ac laudabili propoſito, nullis ſe difficultatibus terreri patiatur: gratiſſimo, quod in re totâ nihil dignitati noſtræ adverſum ſuadere velit. Maximas eo nomine ipſi gratias agimus, & nullam prætermittemus occaſionem, quâ benevolentiam ei noſtram reciprocè con-*

(*) C'eſt par la bonté de Mr. le Conſeiller *de Moſer*, que j'ai tiré copie de ces Lettres ſur l'Original même. Depuis il les a publiées avec nombre d'autres de ce Grand-Chancelier de *Suède* (1). J'oſe pourtant dire, que j'ai mieux déchifré pluſieurs mots de l'Original, que ne le porte la premiére impreſſion. Cependant les réflexions que Mr. *de Moſer* a fait ſur ces Lettres, méritent d'être lues dans la Préface de ſa Collection.

(†) Copie tirée de *Palmſköld* dans les *Acta Sueco-Brandeburgica.*

(1) V. Ses *Diplomata und Hiſtoriſche Beluſtigungen* Tom. I. pag. 418 &c.

Digitized by Google

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XI.

conteſtemur. Rem ipſam quod attinet, in ſcopo principali cum D. V. libenter conſentiamus, nihil damnoſius, triſtius, funeſtius bello, nihil honeſtâ ſecuràque pace ſalubrius, nihil Nobis, Hoſti, Vicinis, Chriſtianis omnibus impenſius expetendum. Quam quidem ſi D. V. intexventu ſtudioque ſuo, inclutis his Regnis procurarit, quid eſt quod Deo hominibuſque gratius, ſibi verò ad omnem poſteritatem honorificentius præſtare poſſet? Sed in mediis difficultates magnas oboriri videmus. Novit D. V. Regnum Sueciæ *ab antiquo Electivum fuiſſe: datum verò id meritis Proavi noſtri, ut ſuæ familiæ hæreditarium tranſcriberetur, non abſolutè, ſed certis pactis, inter Regem & Ordines ſolius Dei arbitrio ſancitis, illigata: Quibus à Rege ſervatis, ſubditi obſequio tenentur: ſolvuntur, violatis & neglectis. Et cum eâ de controverſiâ inciderit, Deum ſolum judicem, nec præter Comitia Regni, nullius alterius forum eſſe. Novit præterea, quod hoc Judice primogenitus Proavi noſtri* Ericus, *è ſolio regio dejectus ſit, fratre ejus, patre* Sigiſmundi Johanne, *in locum ejus evecto. Novit etiam, quâ ratione, quo Judice,* Sigiſmundus *eodem exciderit, ad Avum Noſtrum, glorioſæ Memoriæ, tranſlato. Novit denique ejuſdem virtute, juxta pietatem Divi Parentis Noſtri, nos quoque legitimè ad Imperium perveniſſe: idque etiamnum juſtè adminiſtrando fortiter porrò ſuſtinere decreviſſe.* Uladiſlai, *Regis* Poloniæ, *planè contraria eſt ratio. Jus regni divino judicio & comitiali Ordinum* Suecorum *ſententiâ in Patre ſemel amiſſum, filius nunquam acquiſivit, utpote nec in regno natus, nec educatus, multò minùs ab Ordinibus unquam approbatus. Et hoc tamen fundamento nixus, Nos è throno dejecere, ſubditoſque Noſtros in ſervitutem porrò vindicare conatur. Cogitet itaque Dil. Veſtra quam labili fulcro nitantur dicti* Uladiſlai *tituli, & quantis præjudiciis procuratoria ſua ſcateant. Ad judicia privata nullus admittetur Procurator, niſi plenam poteſtatem monſtraverit: quantò igitur minùs in tanto Tractatu publico, ubi non de ſtillicidiis aut glande legendâ, ſed tot populorum ſalute, diſceptatur, admitti id poteſt? niſi committere velimus, ut totus eluſorius evadat. Poteſtas nulla legitima judicatur, niſi ritè docuerit, à quo data, cui, contra quem, in quâ cauſâ, & quod Procurator vi ejus acturus eſt, à Principali ratihabitum iri. Jam verò, ſi nomen titulique Noſtri, uti ſit, in procuratorio* Uladiſlai *omittantur, ipſi verò toti tribuantur: nullæ amplius erunt partes in congreſſu, ſed idem tractabit cum ſe ipſo: Commiſſarii noſtri erunt Commiſſarii ſui; ſubditi noſtri, ſubditi ſui: atque ita multi alii præjudiciorum pleniſſimi, cuniculi fundamentis Imperii noſtri ſubruendis, ſupponuntur; quod ut nos ſcientes volentes patiamur, nullius unquam æquanimitatem nobis ſuaſuram confidimus. Equidem nequaquam miramur D. V. varias rationes proponere, ut negotii difficultatibus medeatur: quin imo id veri Mediatoris officium libenter agnoſcimus, abſque unius alterîuſve partis præjudicio mutuas prætenſiones ad invicem urgere, ut tandem ad æquitatem ducantur. Sed ſi pro candore ſuo rem penitùs inſpexerit, liquidò videbit D. V. in nullius prætenſionis æqualitate* Uladiſlaum *nobiſcum conferri poſſe: præterquam enim quod nos, per legitimam paternæ hæreditatis ſucceſſionem in poſſeſſione Regni fundatæ ſumus: inſuper etiam non ſolùm jus, ſed & tituli noſtri, conſenſu totius Orbis vim rei judicatæ obtinuere. Ille verò, tantùm abeſt, ut quidquam horum legitimè unquam acceperit, ut etiam contra omnium Majorum morem, contra inſtitutum Regni* Sueciæ, *titulum ſibi de facto arrogavit, rem ipſam non tam tractatu, quàm vi nobis extorquere contendat. Cogitet itaque D. V. quâ facilitate, non dicimus permittere, ſed vel tolerare poſſemus, ut conſenſum in eo noſtrum obtineret? Quæ firmiter ſuſtinemus, litem Regni non amplius pendere; ſed à legitimo Judice, in foro competenti jam dudum deciſam eſſe; atque ideò à nullo nobis amplius ſive in Procuratoriis, ſive in Tractatu ipſo, ſive uſquàm alibi, de jure moveri poſſe; quæ præter Deum judicem nullum agnoſcimus: multò minùs pati poſſumus, ut ullus alios titulos noſtros vel nobiſcum partiatur, vel nobis planè ſubtractos ſibi ſoli totos uſurpet. Atque ex eodem fundamento id quoque emanat, quod nec ab Ordinibus Regnorum inter ſe, nobis præteritis, nec à nobis, cum Ordinibus Regni* Poloniæ, *præterito eorum Rege, commodè tractari poſſit.*

Utcum-

Digitized by Google

Num. XI.

Utcunque enim id juris eſſet in Poloniâ, *à more tamen jureque* Sueciæ *alienum eſt, ut caput à membris ſeparetur. Præterea ab initio, non tamen cum Regno quàm cum Rege* Poloniæ *nobis controverſia fuit. Poſtquam vero Regnum cauſam Regis ſuam faceret, exercitu eum contra nos inſtruendo, non ſolùm cum Rege ſed etiam regno bellum exortum eſt. Quod quidem ſi verè componi debeat, non à ſolo regno, nec à ſolo Rege, ſed ab utroque ſimul, tam tractari quàm concludi convenit.*

Quæ cum ita ſint, rogamus Dil. V. peramanter, nec ſecùs interpretetur quod nulli dictorum Mediorum, prout adhuc propoſita ſunt, ſine ſummo præjudicio noſtro deferre poſſimus. Ne tamen Tractatus propterea planè rumpantur, quoniam D. V. in eâ opinione eſſe videtur, etiamſi & titulus & jus cederentur, cuncta tamen additâ proteſtatione ſalvari poſſe, idque eò majori cum ſecuritate, ſi omnia in manus Mediatorum deponantur. Agedum! Quod ſi id conſilium nobis, quorum & jus & ſors, ut ſuprà demonſtratum eſt, ſunt longè potiora, minimè damnoſum putetur, quanò minùs Uladiſlao *extra omnem juris poſſeſſioniſque aleam conſtituto adverſum erit? Vertatur igitur idipſum. Exuat ſe titulis noſtris, eosdemque integros in procuratorio nobis adſcribat, ſi ſeriò pacem deſiderat, ac ſalvet ſe poſtea apud Mediatores pro lubitu. Quod ſi feceris, certam facimus Dil. V. Nos in cæteris æquitatem noſtram ita declaraturas, ut toti mundo conſtet, nihil nobis tam cordi fuiſſe, quàm ut Chriſtiani ſanguinis effuſio jam tandem ſiſtatur, & mutui ſubditi noſtri, potiſſimùm verò D. V. quorum incrementa potiùs quàm damna ex animo vovemus, ab ulteriori ruinâ ſerventur. Quæ omnia ex ſingulari confidentiâ in ſinum D. V. tam liberè effundimus, ut videat, quantum ſanguini, mutuoque intereſſe noſtro, tribuamus. Cætera laudatiſſimæ ſuæ in pacem & Nos propenſioni dexteritatique committimus, atque hic Eam divini Numinis protectioni ex animo commendamus. Datæ* Holmiæ *d.* 28 *Martii* 1635.

Gabriel Guſtaffon Oxenſtierna. Jacob de la Gardie. Carl Carlſon Gyldenhielm. Peter Sparre. Guſtaf Bielke.

Num°. XII. Tome III. pag. 197.

Num. XII.

Lettre de Laurent Skytte *à* Schering Roſenhane *ſur l'état de* Portugal, *du* 25. *Janvier* 1645. (*)

MONSIEUR,

Comme je remarque les traits de votre ancienne affection & amitié envers moi, par la Lettre que j'ai reçue ces jours paſſés par un des gens du défunt *Rodrigo Botelho*, vous pouvez bien vous aſſurer qu'étant fort ſatisfait de vos avertiſſemens, je n'en ai pas un moindre reſſentiment de la faveur que vous me faites. Il y a trois ans paſſés que les affaires de Sa Majeſté me retiennent en ce Royaume, & cependant j'ai appris de tous côtés les continuelles révolutions de l'*Europe*: mais celles qui ont cauſé le moins de variation & d'accidens, il faut l'avouer, non ſans admiration, ce ſont les révolutions préſentes de *Portugal*. J'en ai autrefois dit à Leurs Excellences nos Ambaſſadeurs les principes & partie de leurs ſuccès, que vous tous

(*) Copie communiquée par Mr. le Conſeiller *Stiernman* de la Régiſtrature de *Laurent Skytte*.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. XII.

tous aurez auſſi entendu de ceux qui vous aſſiſtent de la part de ce Roi; de-ſorte que vous m'excuſerez de ne pas vous importuner de la répétition des choſes paſſées. Préſentement on eſt ici fort attentif aux retardemens de la négociation qui ſe traite chez vous, comme on l'eſt à l'égard de la pourſuite de la guerre, qui juſqu'à-préſent par rapport à ſon adminiſtration a produit aſſez d'effet, mais qui pour le beſoin & l'intérêt public n'a pas fait une impreſſion ſuffiſante ou conſidérable. Car quoique la foibleſſe de la *Caſtille* ait donné lieu à une grande deſtruction de ſes frontiéres, cependant elle conſerve les Places les plus importantes, & quelquefois elle incommode fort par ſes ſurpriſes les forces & les terres du *Portugal*. La derniére que firent les *Caſtillans* devant *Etvas* à leur deſavantage, montra bien la bonne fortune des *Portugais*, mais peu leur prévoyance & leur diſpoſition pour les actions générales. Cependant ſi la *France* y applique l'éperon, comme elle y eſt obligée par les ſuccès de la *Catalogne*, & qu'on croit être le ſujet de ſon Ambaſſade en ce Royaume, je ne doute nullement que le *Caſtillan* ne ſoit beaucoup plus preſſé, ou la Milice de *Portugal* mieux gouvernée. Quant à moi, je trouve que tout ce qui s'eſt paſſé en cet endroit a été hors de la voye commune, & qu'en cas qu'ils trouvent leur avantage dans la paix générale, ils peuvent avec raiſon alléguer la conduite du Maître de l'Evangile, qui donna un loyer égal à ceux qui avoient fait le travail de toute la journée. Je ne manquerai pas dorénavant de vous faire part de ce qui ſe paſſera ici de plus remarquable. J'eſpére, en attendant, d'avoir de vos bonnes nouvelles. J'ai l'honneur d'être (*).

Num. XII. Tome III. pag. 197.

Voici deux autres Lettres du même Mr. Laurent Skytte (†), *du* 29. *Sept.* 1664. *& du* 1. *May* 1665.

Vir clariſſime,

Non potuit mihi ſoli non placere ſummè Opuſculum illud tuum de Italicâ Philoſophiâ, *quod tam multis eruditis ac emunctæ naris* Italis, *tamquam omnigenâ eruditione compactum, non probatum modò. ſed deſideratum prorſus: quippe ex eo quod Sereniſſimæ Reginæ noſtræ exemplar perlegere mihi contigit, copia etiam facta fuit, idem aliis quibuſdam tam Cœnobitis quàm Politicis communicandi. Unà autem omnibus, & diligentiæ tuæ in conquirendis argumenti authoribus, & in emendandis eruditorum lapſibus tui acuminis admiratio atque exiſtimatio perſeverat. Mihi inſuper, quia tot annis extra Patriam Cœnobitam ago, ultra profeſſionis commendationem, gloriam augere videbatur, quod ex Collegio iſtboc noſtro* Skyttiano, *Italicæ hujus antiquæ ſeu Pythagoricæ Philoſophiæ documenta prodierint denuò ac velut*

(*) Le titre des Regiſtres de Mr. *Laurent Skytte* porte: „ Copies de pluſieurs Let„ tres écrites pendant ma Commiſſion à la Cour de *Portugal* depuis 1641, juſqu'en „ 1646. incl. Mſ. en grand 4to. Ces Lettres ſont écrites en *Latin*, *Suédois*, *Portugais*, *Eſpagnol*, *Italien* & *François* au Chancelier *Axel Oxenſtierna*, & à d'autres Miniſtres de *Suède* &c.

(†) Tirées du Volume Mſ. num. I. in 4to. dans la Bibliotheque d'*Upſal*.

Digitized by Google

velut revixerint. Noveris etenim haud difficulter, me aliquandò sub viro doctissimo Loccenio, *Humanioribus ibidem studuisse: & postquam in Belgio* Vossium, *in Galliâ* Grotium, *oracula potiùs quàm Magistros Literaturæ politioris habuissem, vitam potiùs Monasticam in* Lusitaniâ *amplexum, quàm ad Politicam, quâ Patriæ causâ ibidem occupatus eram, in* Sueciam *redire noluisse. Rationes hujus electionis tibi constare facerem, ni epistolæ leges infringere timerem, & ni sperarem Opuscula quædam mea, tum* Confessio Veritatis Ecclesiæ Catholicæ, *tum* Peregrinatio sancta, *vobis innotuisse. Postquam tamen hîc* Romæ, *maximum Seculi nostri exemplum in* Christinâ *nostrâ* Alexandrâ *suspicere & admirari non desino, nec eam argumenti tui tractationem expetiisse frustrà, nec te in eodem concinnando punctum ullum oscitanter perdidisse; sicut seriùs intellexi, ita citiùs promtiùsque debui congratulari. Habes enim hîc Reginam Philosophiæ istius Catholicæ etiam pietate emendatæ studiosissimam, ita etiam ut* Romanis *stupori sit. Habes* Italos *gloriæ suæ debitores tibi, eò quod extraneus domesticam illorum lucem* Europæ *iterùm accendisti: Habes Cœnobitas denique omnes qui Antiquitates amant, Operi huic tuo obstrictissimos. Dum enim hinc instituti sui lineamenta quædam, cum ipsâ Gentilitate producere possunt; ut Christianæ ampliùs disciplinæ lineas ad regulæ suæ primordia reducant, indè vehementiùs accensos iri confido. Tanto proindè faciliùs quo Fidei lumen humanum intellectum claritate suâ perficit magis, docente sapientissimo illo Apostolo, sapientiam hujus seculi stultitiam esse apud Deum. Hoc mihi superest, Clarissime Vir, te nunc deprecari, ut si quæ occasio apud vos se offerat, vel* Hamburgo *vel ex* Hollandiâ *aliquot ulteriùs exemplaria hùc per* Liburnum *transmittendi, eam neque nobis invideas, neque pro te negligas, cum utrisque & gratum & utile fore promitto. Vale, & me tui apud Deum memorem ama. Ex Conventu* Aracœlitano Romæ *in Capitolio. IV. Kal. Octobr. MDCDXIV.*

Tuæ famæ cultor addictissimus

Fr. Laurentius à D. Paulo SKYTTE,

Ordinis Sancti Francisci Professor Suecus.

Clarissimo Viro Johanni Scheffero *Eloquentiæ in Skyttiano Collegio & Historiæ publico Professori celeberrimo*

Upsaliæ

Numᵒ. XII. *Idem eidem.* Tome III. pag. 197.

Clarissime Vir,

Tardior fui in rependendo vices literarum tuarum, quas perofficiosè mihi rescripseras. Culpa, fortè diligentiæ potiùs quàm neglectûs lucrum nobis peperit; Arriani *&* Mauricii *tui adventum, quorum χρίσις hîc apud eruditissimos quosque, eruditionis & acuminis tui existimationem continuavit. Sed quia exemplar unicum est, tardiùs præcipuorum manus percurrit, eò magis quòd ad Bibliothecam Regiam citiùs reposcitur.* Kircherus *totus Cometæ ac Stellæ crinitæ intendit. Dominus* Leo Allatius, *Vaticanæ Bibliothecæ studia, novissimo Opere pro Concilio* Florentino *contra* Anglum *quendam edito, publicare non cessat. R. Pater* Joannes Bona *solidioris doctrina Censor, insignis apud Pontificem variis collationibus, occupatur.* Macedo *meus omnium scientiarum Magister notissimus, variis congressibus eruditorum distra-*

Appendice de Pieces Justificatives.

Num. XII.

distrahitur, ultra Collegii de Propagandâ Fide & sapientiæ professiones. His quippe omnibus, quibus præcipuè familiarius utor, operam dedi Suecanæ *nostræ Litteraturæ specimen, tua celebritate probare. In perquirendo multa ad rem Navalem pertinentia, oleum quoque & operam non perdidi, dum talia inveni, quæ si propinquior esses & commodiùs communicari possent, multum Opus illud tuum illustrare possent. Cum verò ad exscribendum largissimum tempus requiratur, & ad transmittendum difficilior occasio erit, contenti erimus quod Liber tuus hîc alicujus studium provocet, quo singulari Opere, quæ recondita inveniuntur, in lucem edit. Singularissimum est, quod in Libro XIII.* Pirri Ligorii *Neapolitani sub titulo* NAVE *calamo tàm effictum quàm descriptum invenitur, quem quia in Bibliothecâ* Barberinâ, Romæ *videlicet secundo vidi & evolvi, cæteris* 12. *tomis manuscriptis, quæ Regina nostra possidet, deesse doleo. Interea dum nos ad majora excitaverit, iis intenti erimus quibus nos dignos tuâ amicitiâ facere valeamus, D. O M. deprecando ut tibi prospera & salubria omnia contingant. Vale.* Romæ *kalendis Maji* 1665.

Tuo nomini addictissimus

Fr. Laurentius à D. Paulo SKYTTE.

Clarissimo ac Eruditissimo Viro Joanni Scheffero, *Eloquentiæ ac Historiæ Professori*

Upsaliæ

Num. XIII.

Num°. XIII. Tome III. pag. 199.

Lettres de reproche entre les Ambassadeurs Salvius & *le Comte* d'Avaux *du* 21. 23. & 26. *Septembre* 1640. (*)

Salvii ad Comitem d'Avausium Literæ.

Illustrissime Domine, legendo hesternam Excellentiæ Vestræ epistolam, relegi simul animo miram ejus in magnis rebus tractandis solertiam. Quotiescumque antehàc necessaria rei communis requisita singulatim exposui, pronior me semper audivit. Nunc cum maturando Tractatui nostro totum me sewel effudi, pedem ex arenâ reducit. Si hâc tractandi arte mecum jocatur, libens accipio. Sin serio agit, cujus me culpæ accusat (veniam peto), ipsa reatum incurrit, ut alia eum habere mandata credam. Pridem postulavit, ut fœdera ad exitum properantia conditionibus suetis prorogarentur. Nomine Regis Sueciæ *consensi. Hæ tres inter eas fuere, ut fœdus per triennium duraret, ut Rex* Galliæ *interim bellum in* Imperatorem *per superiorem* Germaniam *pro virili gereret, nec ullas inducias sive cum eo, sive ejus adhærentibus absque mutuo scitu consensuque tractaret. Harum omnium nullam recusa Excellentiâ Vestrâ in singulis difficultates movente. Primò vult, hoc triennium vi ndi in tempus indefinitum, novitate repugnante tàm fœderi pricri, exte quàm*

(*) Copies tirées du Volumen Epistolarum *Salvii* p. 140 143.

Digitized by Google

quàm præsenti rerum statui. Deindè, libertatem tractandi non modò inducias, sed & pacem cum principali Imperatoris adhærente Hispano, sibi soli reservatam cupit. Quo ipso, ecquid majus armis nostris & priori fœderi præjudicium creari possit? Bellum denique ipsum in Imperatorem promittit quidem, sed ejusmodi verbis, ut non videam, an re ipsâ posthàc meliùs quàm hactenùs id præstare sit animus.

Ut me rectiùs intelligat, sincerè profiteor firmum stare Regno Sueciæ, perpetuam colere non modò amicitiam, sed & fœdus cum Regno Galliæ: atque id est, quod hactenùs & in Suecià Regni Proceres, & hic nos sæpè testati sumus, sed non iisdem perpetuò conditionibus. Verùm, ut hactenùs, ita quoque in posterùm, pro temporum mutatione utriusque statui accommodatis. Nec aliud Galliam desiderasse adeò pro comperto tenemus, ut non putem Excellentiam Vestram contrarium usfuram. Triennium itaque jam, ut anteà, fœderi statuamus: eo exacto de ulteriori tractari potest, futuris temporibus aptando. Cæterùm, bellum hoc conceptum fuit in Domum Austriacam, præcipuè Ferdinandum Tertium. Id Suecia in hunc diem strenuè, Gallia tantùm obiter gessit, dato copiis Vinariensibus subsidio, magis ad propriorum limitum tutelam, quàm ut id in hæreditarias Imperatoris ditiones extendere conaretur: pactis insuper induciis Pedemontanis Suecià inconsultâ. Quorum utrorumque, cum id factum est, ut & Gallassius, & Gotzius & Piccolomineus, cæterique pœnè omnes exercitus Imperatoris, velut agmine facto, cum totâ belli mole in Nostrates solos, non sine magno Reipublicæ periculo, incubuerint. Ut id jam emendetur, non iniquè postulare videbimur, si modò suus fœderi constare debeat vigor. Certè tàm æquum id esse reor, ut non putem à vobis recusari posse, sine priorum fœderum retractatione. Præter hæc tria, jam dudùm ab utrinque formata, unum adhuc ab Excellentiâ Vestrâ propositum fuit, nempè ut mutarentur loca futurorum Tractatuum pacis: alterum à me, ut subsidia nobis augerentur. Illud, ut prioribus pactis contentum, à nobis difficillimè mutari, hoc à Vobis facilè fieri posse consensi. Ducentorum circiter milliarium Germanicorum itinere Stockholmia distat Hamburgo. Quàm difficulter flagrante bello, præsertim hyeme, per tria diversa Regna, totque marium trajectus, necessaria literarum commercia, inter Aulam Legatosque Nostros, tutò & pro rei exigentiâ maturè institui possint, si loca caperentur distantiora, id pro singulari sud experientiâ faciliùs judicabit Excellentia Vestra, quàm ego scribere possum. Vellet etiam Serenissima Regina Sueciæ res ita comparatas esse, ut omni prorsùs subsidiorum postulato abstinere, quin & Galliam iis potiùs solari posset: certè tàm gratum id ei foret, quàm ægrè tàm dilecto fœderato gravis est. Sed cum longè jam alia sit rerum facies, quàm initio hujus belli fuit, alia quoque consilia exposcit. Vivente Rege nostro, & stante Principum Germaniæ fœdere, opibusque adhuc integris, accessio quadringentorum millium thalerorum subsidii, aliquid præstare potuit. Nunc regiâ Ducis auctoritate dudùm defunctâ, cum tot fœderati Principes ad hostem secesserint, Provinciæ insuper omnes sint opibus exhaustæ, pæneque desolatæ, tantò minùs ea præstari poterit, quantò gravius bellum evasit, disparentibus undique aliis id continuandi mediis. Atque hæc sola causa est, cur S. R. M. Sueciæ eò minùs dubitet de promptitudine fœderati Fratris, quod & universus Orbis judicat longè utilius & honorificentius Regi Christianissimo fore, si expensis paucarum tonnarum auri tot summi momenti, tantoque sanguine parta loca, fortissimè tueatur: quàm ut tàm facili eorum restitutione tot auri milliones, tantumque Gallici sanguinis in vanum profudisse, pacemque particularem, præter omnia hactenùs amicis sociisque facta promissa, redemisse dicatur.

Verùm enim verò ne se difficultatibus obrui queratur, etiam præstandi suggero facilitatem. Aliis fœderatis Galliæ, partim duplò, partim quadruplò plus subsidiorum, quàm Sueciæ, hactenus largita est, à quibus tamen longè minus, quàm ab ed levamenti sensit. Hanc saltem rationem mutet, & in posterum minùs auxiliantibus minora quoque subsidia, magis juvantibus majora pro rato dispenset. Ita fiet, ut non majori, quàm anteà, onere, longè tamen majora sentiat, & Gallica & publica Res, commoda. Quod si insuper bellum, hactenùs aliquot in locis offen-

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XIII.

sivè gestum, nunc defensivo commutat, validoque exercitu ipsum fontem mali, Austriam, *paribus nobiscum studiis adoriatur; quid amplius in hoc fœderis Tractatu restat, quàm ut celerem ei finem imponamus? Ut eo facilius posteà quoque de satisfactione pro copiis nostris* Vinarienſibus *& universalium induciarum articulis transigamus. Hæc si paulò fusius responsa videntur, ignoscat Excellentia Vestra rei necessitati, atque valeat saluberrimè.* Hamburgi 21. *Sept.* 1640.

Responsoriæ D'Avaſii.

Illustrissime & Excellentissime Domine,

Si quâ pollerem arte, sive solertiâ, ut solerter admodùm & artificiosè præfatur Excellentia Vestra, idem mihi in eodem argumento, nunc laudi nunc vitio paulò inconstantiùs vertens, eam ego profectò qualemcumque industriam & Serenissimæ Reginæ usibus, cui meum porrò obsequium hoc velut extremo legationis acta vel maximè testatum cupio, & maturando discessui meo totam collocassem. Sed ut nullam in me aut perexiguam rerum gerendarum facultatem sentio, ita certè nullius, neque artis, neque variationis mihi conscius sum. Ex quo hæc inter nos instituta est tractatio, nunquam vel nutu consensi propositis ab Excellentiæ Vestræ mutationibus, nunquam non mihi & Domino Baroni de Rorte *stetit sententia, alias à priori fœdere leges admitti non posse. Quotiescunque de non sanciendis in* Italiâ *induciis aut augendo pecuniæ subsidio verba feciſtis, toties nos illud non æquum esse, hoc impossibile & utriusque rei novitatem regessimus, nisi idem à me nec obscurè & centies repetitum fuisset, & multis justisque rationibus suffultum, mirarer equidem, at non tantoperè ut miror Excellentiæ Vestræ objectionem, quæ suis me postulatis & restitisse per partes & ad totum Tractatûs contextum obstupuisse probè novit; quin & ipsa paulò post, accusationis istius non satis memor, fatetur ultrò, me in singulis conditionibus difficultates inveniſſe, undè jure ac meritò reponi possit, cur tàm variè? Sed diluisse crimen & actoris intentionem depulisse reo sufficiat. Unum est, quod etiam retorquere cogor & conqueri, dabit hanc veniam E. V. Viro bono, qui se læsum videt, quâ parte melior est: ut cætera mihi desint, at veri honestique tenacissimus, non si rerum summa ageretur cuique imponere fas esse putem, multò minùs vobis in re gravi dictum quid affingere. Absit ut tam inverecundè studium in* Galliam *meum, imo potiùs erga* Sueciam *explicem, cur enim qui accipit quàm illius qui dat deterior foret conditio, si diuturnior? Utut sit, injurato crederetur, sed sanctè quoque dejero & Excellentiæ Vestræ disertis verbis sæpius prorogationem fœderis ad pacem usque urgenti mihi consensisse, & illustrissimos Regni* Sueciæ *Proceres dubium* Rortæo *hâc in parte nullum moviſſe, qui alioquin de induciis & de subsidiis, & de transferendo in* Austriam *bello cæterisque capitibus cum eo copiosè disseruerunt. Dignissimus ipse Concellarius, quem bonoris causâ nomino, eidem Baroni* Rortæo *prædictas mutationes abnuenti, subjecit nos quoque novi aliquid fœderi addere qui perpetuum volumus. Jam si mutato consilio aliter est visum, aut aliter loquendum videtur, parcite quæso hominibus minimè malis, qui de bis quæ audivimus testatur, nec sine magnâ existimationis labe possemus apud* Christianissum *Regem hæc eadem vobis authoribus scripta revocare.*

Nil opus est occurrere aliis argumentis, quæ adstruendæ petitionum Vestrarum dignitati adferuntur, id anteà factitatum; si denuò aggredior, nauseam pepererim Excellentiæ Vestræ, & hæc tandem epistola in librum excreverit. Tum verò, quod potissimùm est, extrema mea mandata inserta ipso regiarum literarum tenore nuper exposui. Quærere tantùm liceat ab Excellentissimo Domino Salvio, *Geometricâ proportione an Arithmeticâ componit pecuniarii subsidii augmentum cum mutatione locorum, quæ futuris de pace congressibus adsignantur, quid tot centena millia difficillimis temporibus à Rege præstanda ad trium fortè quatuorve dierum iter quod Tabellariis Vestris plus solitò conficiendum foret? Duram tamen comparationem durior*

Digitized by Google

rior excipit sententia, dum cui tantillum negatis dilecto scilicet fœderato, Fratri (Verba sunt Excellentiæ Vestræ) ab eodem statim rem tantam mirâ confidentiâ exposcitis. Hæc omnia ejusmodi sunt, ac tali subindè joco concluduntur, ut & totam Excellentiæ Vestræ Epistolam animi gratiâ scriptam suspicer, & quanquam Nobis luditur subridere ipse coactus sim. Ne se, inquit Excellentia Vestra, difficultates cumulare amplius querar (hic ego demùm postulatis suis modum impositurum putavi) at illa suggerit Regi consilium, ut consiliorum rationem mutet, re suâ melius utatur, & quod aliis fœderatis largâ nimis manu dividit, id ultrò demensum in Sueciam *conferat. Quasi verò ipsius Majestati sit integrum à pactis conventis decedere, atque hoc ipsum* Suecorum *commodo non accedat, quod tot insuper Principes ut causæ communi validiùs adsint,* Gallicis *opibus foventur. Plus tamen præsidii Vobis esset in* Galliâ, *quæ & ultrò desideria vestra prævertat, nisi laboranti* Europæ *tam immensis undique sumptibus subveniret, ut nova subire onera impunè non posset. Sic reverà sentiunt qui ad clavum sedent, sentietque quisquis rem rectè æstimat, & ipsa inprimis, dum ne Authore vulgò decipi malit, E. V. cui salutare consilium in negotio longiores moras forsitan non admissuro & prosperam valetudinem tribuat Deus. Id precor.* Hamburgi 23. *Sept.* 1640.

Claudius de Mesmes.

Salvii *Responsum.*

Illustrissime Domine,

Mirarer Excellentiam Vestram variationis me incusare, nisi hesternæ ejus literæ magis joco, quàm seria præ se ferrent. Quid enim è toto fœderum contentu mutatum volui præter solum subsidii augmentum, idque tam constanti ratione modoque, ut vix convelli possint. Nam quæ de validiori in hostem bello & non faciendis ampliùs inscio & invitâ Suecia *induciis, fœdereque in triennium prorogando, attuli: ea non nova, nec additamenta mea, sed expressissimæ priorum fœderum sunt obligationes. Quorum prioribus cum ex parte* Galliæ *non satisfactum sit hactenùs, ut in posterùm ex voto nostro, reique necessitate ac propriâ obligatione se digniùs exsolvat, nunc saltem haud iniquè postulamus, eaque ipsa nos impellente. Nec vel Regni Proceres, vel ego antehac professi sumus, Serenissimam Reginam nostram in fœdere cum Rege* Christianissimo *sive perpetuò, sive ad pacem manere velle. Contrarium nunc dicitur, dum præsentes conditiones ad triennium restringo. Utrumque enim optimè simul constare potest, ut præsentibus pactis in triennium devinciamur, & si pax interea non obtineatur, similibus in futurum. Prudentia vestra novit, nunquam vel certè rarissimè fieri, ut uniusmodi conditionibus ulla se regna ad indefinitum tempus obstringant. Quia igitur præsens temporis conditio validas undiquè declarationes requirit, validè etiam, si placet, tàm re quàm verbis se declaret Excellentia Vestra circa suprà dictos articulos, additâ satisfactione pro Exercitu* Vinariensi, *nec mutet semel placita Tractatuum loca, & nullius ampliùs aut innovationis aut variationis joco rem differamus. Fecerit hoc pacto rem gratam sine dubio utrique Regi, & tractatu fœderis ità promoto, promovebit etiam universalium induciarum conclusa. Utriusque autem successu discessum quoque suum (quem aliàs, nisi aliter ipsi vellet, adhuc diù differri posse, per amorem in se meum optarem:) re ipsâ maturabit. Quam hisce de cætero divinæ protectioni commendo.* Hamburgi *die* 26. *Septembr. Ao.* 1640.

Num.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num°. XIV. Tome III. pag. 213.

Num. XIV.

Lettre de CHRISTINE *à* Charles II. *Roi d'Angleterre. du* 10. *Mars* 1649. (*)

Nos CHRISTINA, *Dei gratiâ*, Suecorum, Gothorum Vandalorumque *designata Regina & Princeps hæreditaria, magna Princeps* Finlandiæ, *Dux* Estoniæ & Careliæ Ingriæque *Domina &c.*

Serenissimo & Potentissimo Principi, Fratri & Consanguineo nostro charissimo, Domino Carolo, *eâdem gratiâ, Magnæ* Brittanniæ, Franciæ & Hyberniæ *Regi, Fidei, Defensori, salutem & prosperitatis incrementa.*

Serenissime Princeps, Frater & Consanguinee charissime, elapsum vix est binarum hebdomadum spatium, ex quo cum litteris Serenitatis Vestræ Hagæ Comitis *die* 29. *Januarii currentis anni ad nos datis, hùc pervenit à Serenitate Vestrâ missus Comes* de Braunford, *& hesternâ actutùm die per eundem reduntur nobis aliæ Serenitatis Vestræ literæ die* 25. *proximè præteriti Mensis Februarii præfato loco ad Nos perscriptæ, quibus Serenitati Vestræ placuit de atrocissimâ morte ac nece Serenissimo Regi* Magniæ Britanniæ, *Parenti Serenitatis Vestræ & Fratri & Consanguineo quondam nostro charissimo illatâ certiores nos reddere, pariterque testari nobis Serenitatis Vestræ legitimo hæreditatis jure in Regnis paternis succedenti stare omninò sententiam, singularem Amicitiam, quæ cum Augustissimo Parente nostro prætacto Serenitatis Vestræ Patri intercessit, pari studio nobiscum colendi, & utriusque Coronæ* Sueciæ & Angliæ *Fœdus atque consociationem fovendi ac tuendi, eâ freta fiduciâ, fore, ut Nos in dubiis Serenitatis Vestræ rebus & ærumnis consilium, operam & solamen ferre non dedignemur. Perculit id quàm vehementissimè animum nostrum, & ineffabili dolore pectus nostrum affecit tàm tristis & funestus nuncius facinoris inaudito prioribus seculis exemplo comminsi & illatarum Regi violentarum cruentarumque manuum; cujus horrendi facti atrocitatem si pari animi moderatione, quo temerario ausu in Caput Regium ejus patratores ac conscii gladium stringere præsumperunt, tolerare ac ferre liceret, non esset, quod luctuosi hujus infortunii calamitatem cum Serenitate Vestrâ tristissimo vultu deploraremus. Nunc cum eò insolentiæ progressi sint, ut de Principis sui vitâ ad indignum planè modum statuerint, viderint autem ipsi quam iram Numinis divini, & quas pœnas perpetratæ cædis in se posterosque suos traxerint; Nos etsi facinus hoc & ægerrimè feramus, & aversissimo animo execremur, officii tamen nostri esse remur, non modò dolorem apud Serenitatem Vestram testari, sed & pro sororio illo quo eandem prosequimur affectu Serenitatem Vestram rogare hortarique hanc Domini parentis sui necem mortemque magno ut ferat animo humanæque sorti, in*

(*) Collationnée avec la Copie que Mr. *Senckenberg* Conseiller Aulique & Médecin du Corps de S. A, Msgr. le Landgrave de *Hesse-Cassel*, a eu la bonté de me communiquer.

Digitized by Google

Num. XIV.

in quâ Regia Dignitas eminet, ſed ab eâ excluſa non eſt, & quæ in omnibus rebus dominatur Providentiæ divinæ pro inſigni ſuâ prudentiâ adſcribat, publicæ verò Regni ſui utilitati & emolumento quàm ſummo poteſt opere conſulat. Ad quæ novi ſui Imperii Regnorumque auſpicia dum Serenitati Veſtræ ex animo gratulamur, eandem peramicè requirimus, velit ſibi de Nobis conſtantem amicitiam & benevolentiam indubiè polliceri, credereque Nos ei rei operam daturas, ut mutua utriuſque Coronæ neceſſitudo non conſervetur tantùm, ſed majora inſuper incrementa ſumptura ſit. De cætero quibus poterimus modis ac rationibus Serenitatis Veſtræ deſideriis locum tribuere, cum prædicto Comite de Braunfort *primo quoque tempore & indilatè id Serenitati Veſtræ perſcribemus. Dolorem verò ſuper morte Sereniſſimi Regis conceptum & gratulationem ad hereditariam Regis ſucceſſionem, nec non officiorum Noſtrorum erga Serenitatem Veſtram promptitudinem nomine noſtro eidem Conſiliarius noſter Financiarum & apud Dominos Ordines Generales* Uniti Belgii *Reſidens nobilis nobis ſincerè fidelis* Petrus Spiringius Silbercrona, *bæreditarius in* Horsholm *prolixiùs declarabit. Cui ut benignus acceſſus concedatur, Serenitatem Veſtram rogamus, Eandemque Divinæ Tutelæ ex animo commendamus. Dabantur in Regiâ noſtrâ Stockholmienſi, die* 10. *Martii Anno* 1649.

Serenitatis bona Soror & Conſanguinea.

Numº. XIV. Tom. III. pag. 224.

Mémoire du Sénat de Suède, *préſenté à la Reine* CHRISTINE, *pour lui diſſuader l'abdication de ſa Couronne à* Stockholm *le* 15. *Février* 1654. *Traduit du* Suédois (*).

Très-puiſſante & très-gracieuſe Reine,

Il a plû à Votre Majeſté de nous convoquer ces jours paſſés, & de nous découvrir très-gracieuſement le principal ſujet de la Convocation des Députés des Etats du Royaume. Nous avons appris avec étonnement & avec douleur, qu'elle a pour fondement l'intention qu'a Votre Majeſté de réſigner la Régence du Royaume, pour la remettre à Son Alteſſe Royale le Duc *Charles-Guſtave*, notre très-gracieux Prince héréditaire. En conſidération du bonheur du Royaume, de la ſûreté de ſon Alteſſe Royale, & du repos de Votre Majeſté, elle ſe propoſe de communiquer ſon deſſein aux Députés

(*) Ce Mémoire ſe trouve dans les *Palmſkældiana* au Volume du Roi *Charles-Guſtave*. *Palmsköld* remarque qu'il en a tiré copie de la Minute que le Grand-Chancelier *Axel Oxenſtierna* avoit dreſſée lui-même. Voyez Mémoires de *Chriſtine* Tom. I. pag. 404. not.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XIV.

putés des Etats, & elle ne demande plus notre avis, mais notre consentement, afin de mettre cette affaire en exécution.

Très-gracieuse Reine, cette intention & cette résolution de Votre Majesté nous ont causé autant de surprise que d'affliction: elles nous percent le cœur, en premier lieu, parce que quand elles sortiront leur effet, elles mettront un éternel éloignement entre Votre Majesté & les Etats du Royaume, & rompront les liens qui, par le Droit de la naissance de Votre Majesté, par l'Union héréditaire, par plusieurs Décrets des Etats, par des Engagemens mutuels, & par des Sermens faits de vive voix & par écrit de part & d'autre, ont été solemnellement confirmés. Ensuite elles nous mettent hors d'état de réfléchir & de délibérer sur une affaire de cette importance, parce qu'elles nous obligent à y donner simplement notre consentement, puisque nous ne trouvons pas de motifs assez forts pour y acquiescer avec honneur, en suivant avec liberté les mouvemens de notre conscience.

Quelque prêts que nous soyons à obéir aux volontés & aux ordres de Votre Majesté, ne cherchant autre chose que la gloire de l'obéissance en tout ce qui est juste & équitable, cependant, comme l'affaire en question non seulement intéresse les Droits respectables & sacrés, le Bien-être & la Dignité Royale de Votre Majesté, tant chez ceux qui sont en vie, que chez ceux qui sont à naître, Regnicoles ou Etrangers; mais aussi la sûreté, la tranquillité & la réputation de la Patrie & des Etats du Royaume, de-même que notre propre honneur, notre conscience & notre devoir; c'est pourquoi nous nous trouvons nécessités de nous éloigner un peu du commandement de Votre Majesté, & au-lieu de notre consentement, de faire de très-humbles & de très-soumises remontrances sur ce qui nous tient le plus à cœur, avant qu'une telle résolution soit prise, ou que d'autres se découvrent ou soient communiquées pour être mises en exécution, afin que toutes les mauvaises suites & insinuations sinistres faites sous main, puissent être d'autant mieux détournées.

Si avec la permission de Votre Majesté nous devons dire ce que nous pensons, il nous est difficile de dire qu'une telle résolution puisse être prise raisonnablement. Un Roi dans un Royaume électif est tenu de régir & de défendre ses Sujets & ses Etats, comme ceux-ci sont obligés à lui obéir & à le servir. Ces obligations mutuelles sont dans un Royaume héréditaire doublement fortes de part & d'autre. Votre Majesté est, selon l'Union héréditaire établie en 1604, à *Norcöping*, née Reine de *Suède*, au défaut des Descendans mâles du Roi & des Princes héréditaires du Royaume: comme elle a aussi été déclarée & reconnue pour telle, suivant la requisition & le desir du feu Seigneur Votre Pére de très-heureuse & très-louable mémoire. Depuis elle a accepté la Régence du Royaume à l'âge de Majorité, & a assuré les Etats de vive voix d'être & de demeurer leur très-gracieuse Reine, de vouloir les régir suivant la Loi de *Suède* & le Serment du Roi: ce qu'elle a aussi promis & confirmé par son serment de vive voix & par génuflexion à la face de Dieu dans son Temple, & en présence de tous les Etats du Royaume, & de nombre d'autres personnes qui ont assisté à son Couronnement, fait il n'y a pas long-tems: sur quoi elle s'est aussi fait promettre & assurer par le Prince héréditaire & élu, par nous autres & par tous les Etats du Royaume, notre fidélité, service & obéissance. Ensuite de tout ceci, tout le Droit Royal, toute la Dignité & tout le Pouvoir sont échus à Votre Majesté, selon la Loi & l'Union héréditaire de *Suède:* mais par contre, tout le soin, toutes les fatigues continuelles, tous les travaux, & le devoir d'avoir soin du Bien-être, de la Défense & de la Protection de ses Sujets, sont retombés sur Votre Majesté de la même maniére que le devoir de chacun d'eux les oblige envers elle, de lui être fidéles, de

Digitized by Google

de coopérer, & de l'assister au possible de leurs vies & de leurs biens.

Appendice de Pièces justificatives. Num. XIV.

Nous donnons par conséquent à considérer à Votre Majesté en toute soumission, si un Contrat si solemnel, fondé sur le Droit de sa naissance & sur l'Union héréditaire, aussi-bien que sur plusieurs Décrets, (qui ensuite ont été exécutés) entre Dieu, Votre Majesté & ses Peuples, puisse être dissous & changé; & si un tel lien, qui a été formé selon les régles de l'Ordre & de la Religion Chrétienne, peut, avant que Dieu même le dissolve, être rompu, sans qu'une Partie des Contractans, ou bien toutes les deux manquent au Contract, ou du-moins se rendent dignes de censure.

Quand même on voudroit passer toutes les Histoires en revue, on ne trouveroit guéres d'exemple applicable à celui-ci avec toutes ses circonstances. On en verroit plutôt d'autres qui établissent le contraire. On voit, par exemple, qu'un Souverain, s'il vient à perdre sa Régence, soit à cause d'une grande maladie, ou pour avoir été fait prisonnier par ses Ennemis, ou pour d'autres raisons particuliéres, ou pour un certain tems, ou pour toute sa vie; il conserve pourtant son droit, & les années qui s'écoulent en attendant, sont comptées comme faisant partie de son Régne, quoique son Fils, qui lui aura succédé ensuite, en ait eu l'Administration.

Nous espérons de la bonté de Votre Majesté qu'elle ne prendra pas en mauvaise part les observations que nous ferons en peu de mots sur ses motifs de vouloir résigner la Couronne.

Nous supposons le cas qu'il pût y avoir des raisons apparentes qui portassent Votre Majesté à former le dessein qu'elle nous a communiqué. Mais si ces raisons, quelque spécieuses qu'elles soient, sont assez fortes pour opérer quelque changement dans le présent état de la Patrie & de la Régence, c'est ce que nous supplions très-humblement Votre Majesté de vouloir considérer elle-même, puisque les conséquences qui en découlent, sont telles, qu'en cas qu'elles eussent lieu, il nous paroît qu'elles pourroient renverser les fondemens mêmes du Royaume.

Entant qu'hommes, qui ne pouvons pas pénétrer les Décrets de Dieu, nous ne trouvons pas que le Bien du Royaume seroit avancé par ce changement. Nous ne doutons pas des grandes qualités, du savoir, de l'expérience & de la conduite de Son Alteſſe Royale, non plus que de son amour pour la Patrie, pour la Justice & pour notre Nation. Nous nous souvenons encore avec gratitude de ce qui a porté Votre Majesté, (comme aussi nous tous & les Etats du Royaume) à prendre la résolution en faveur du Droit de la Succession de Son Alteſſe Royale, qui sortira son effet en tems & lieu. Mais comme le Tout-puissant a appellé Votre Majesté à être notre Reine régnante, l'ayant douée de grands talens, d'esprit, de courage, de zéle pour la Justice, & pour l'amélioration du Royaume, d'amour pour ses Sujets, d'expérience, d'autorité & de bonheur, ensorte que les Amis & les Sujets dedans & dehors la *Suède*, aiment & respectent Votre Majesté, & que les Ennemis & les Envieux la craignent; il est juste & convenable qu'on se contente de l'état présent, & qu'on ne cherche pas, sans cause urgente, à y faire des changemens, qui rarement se tournent en bien, mais apportent souvent de la confusion, laissant au-reste la direction au Très-haut, qui peut tout. Aussi ne doit-on pas se détourner du droit chemin par des espérances incertaines, & à l'égard du cas dont il est question ici, il se trouve plusieurs affaires d'Etat, qui ne sont pas encore ajustées, particuliérement avec les *Polonois*, les *Moscovites*, les *Danois*, en *Allemagne* avec l'*Empereur*, l'Electeur de *Brandebourg*, la *Poméranie*, les Pays de *Bréme*, & peut-être avec plusieurs autres, qui pourroient rencontrer quelques difficultés, pendant qu'elles seront traitées au nom & sous l'autorité de Votre Majesté. Mais en cas qu'elles ne fus-

Appendice de Piéces justificatives.

Num. XIV.

sent pas vuidées dans la conjoncture préſente, & qu'elles duſſent être reprises ſous la direction & l'autorité de Son Alteſſe Royale, il eſt apparent que l'état de ces controverſes ſubiroit en pluſieurs points un grand changement, ce qui en rendroit les négociations d'autant plus difficiles: au-lieu qu'en ſuivant le train une fois commencé, on maintiendroit ſans beaucoup de difficulté ce qui auroit été accordé & obtenu.

Quant à la ſûreté de l'état de S. A. R. elle a d'autant moins raiſon de ſe méfier de la gracieuſe affection de Votre Majeſté envers lui, qu'il en a eu des preuves plus grandes & plus conſtatées qu'on n'en peut trouver dans quelque autre Souverain ou Parent que ce ſoit. Et s'il en reſtoit le moindre doute, l'intention de Votre Majeſté, auſſi-bien que les Actes précédens, font aſſez connoître ſur quoi S. A. R. peut ſe fonder. Outre cela, S. A. R. eſt ſi bien aſſurée de ſon Droit héréditaire & de ſucceſſion, par la réſolution priſe ci-devant par Votre Majeſté, par la promeſſe volontaire du Sénat & des Etats du Royaume, & par leur ſerment & leurs obligations, qu'aucun Roi, Prince héréditaire, ou Votre Majeſté même, n'en peut avoir de plus grandes, ſauf ſeulement les droits de Votre Majeſté qui tient le timon de la Régence, & qui le dirige d'une maniére ſi louable & ſi chrétienne, ſur leſquels on ne ſauroit anticiper ſans injuſtice, comme les diſpoſitions & les réglemens de ſucceſſion d'autres Royaumes, & ceux-mêmes de la haute Famille de Votre Majeſté le prouvent, & le font aſſez connoître. A cet égard nous nous flattons que Votre Majeſté, qui à la mort inopinée du feu Seigneur Votre Pére n'étoit qu'un Enfant, environnée de toutes parts de dangers, nous rendra elle-même & à tous les Etats du Royaume le gracieux témoignage, qu'en hommes de bien & en ſujets fidéles nous avons maintenu & ſoutenu le droit de Votre Majeſté à la Couronne, deſorte que même cet exemple pourra lever toute méfiance à Son Alteſſe Royale, & à Votre Majeſté même.

Que Votre Majeſté trouvera par ſon abdication quelque repos pour elle-même, c'eſt ce que nous n'oſerions pas dire, quand même nous comparerions l'état préſent de Votre Majeſté aux circonſtances où elle ſeroit miſe alors. Nous ne ſavons pas non plus, ſi cela conviendroit à la haute condition & qualité de Votre Majeſté. Les hommes ſont nés pour le travail & le ſoin, & en particulier les Rois & les Souverains, qui doivent trouver leur plaiſir dans les travaux, & éviter la ſolitude & la tranquillité, qui ne s'accorde pas avec la nature & la condition des Rois. Il ſe peut bien que Votre Majeſté ſe trouvera, comme mortelle, quelquefois laſſe & fatiguée des ſoins, des travaux, des plaintes & des opiniâtretés qui ſe rencontrent quelquefois, & ſouvent même en des affaires de peu d'importance. Mais comme il y aura des moyens convenables, uſités tant en *Suède* qu'ailleurs, pour alléger ces difficultés, même quand il s'agira d'affaires des plus importantes, & dans des tems les plus difficiles, il ne dépendra que du bon-plaiſir de Votre Majeſté de régler juſqu'à quel point elle trouvera à propos de ſe ſervir du concours & de la coopération de Son Alteſſe Royale & d'autres dans l'expédition des affaires.

Très-gracieuſe Reine, nous nous ſommes étendus ſur ce ſujet, peut-être plus qu'il n'auroit falu & qu'il ne ſera agréable à Votre Majeſté. Mais l'affaire dont il s'agit eſt ſi importante, que ſi nous l'euſſions traitée plus ſuccinctement, nous n'aurions pu expliquer ſuffiſamment notre très-humble & très-fidéle ſentiment là-deſſus. Nous ſupplions Votre Majeſté en toute ſoumiſſion, de vouloir conſidérer cette affaire telle qu'elle eſt de ſa nature & en elle-même, de peſer & d'examiner ſon droit, ſon autorité, ſa réputation Royale, tant à l'égard du tems préſent que de celui qui eſt à venir, comme auſſi l'obligation & les liens qui attachent Votre Majeſté aux Etats du

Digitized by Google

du Royaume & à ſes fidéles Sujets, ſans parler de pluſieurs autres inconvéniens, leſquels, lorſqu'on y réfléchit mûrement, ſe développeront ſans difficulté l'un après l'autre, & ſeront capables d'arrêter & de modérer vos idées & vos intentions.

Après tout nous demandons en grace, que comme nous n'avons pu nous diſpenſer d'expliquer briévement en fidéles Sujets notre juſte ſentiment ſur un ſujet de la derniére importance, il plaſra à Votre Majeſté de le regarder & de l'interpréter comme l'effuſion d'un cœur pénétré de fidélité & d'équité, & de nous accorder après ſa protection & ſes faveurs Royales, puiſque nous ſommes & demeurerons par devoir tant que nous vivrons

de Votre Majeſté

A *Stockholm* le 15. Février 1654.

Les très-humbles, très-dévoués & très-fidéles Serviteurs

Jacob de la Gardie. Axel Oxenſtierna. Matth. Soop. Knut Poſſe. Frédéric Steenbock. Thure Sparre. Eric Gyllenſtierna. Seved Baat. Gabr. Magn. de la Gardie. Axel Lillie. Ake Ulffparre. Eric Steenbock. Guſtaf Bielke. Arved Wittenberg. Johan Berendz.

Num°. XV. Tome IV. pag. 216.

Lettre de Mr. de Hoff, *Intendant de la Cour & Envoyé en* Suède, *écrite à S. A. Mſg. le Landgrave de* Heſſe-Caſſel. (*)

Durchleuchtiger, Hochgebohrner, Gnädiger Fürſt und Herr,

Ich habe mein vornehmen, Ew. fürſtlichen gnaden, mit meinen brieflein aufzuwahrten nicht ins werck richten können, weiln allemahl verhinderniſs eingefallen: ich auch auf eine gute Schriftwürdige materi gewartet. Demnach mier aber biſs noch nichts, ſo recreatif ſeyn mag, vorfallen will, habe ich dieſes derweilen voranſchicken wollen, umb meiner ſchuldigkeit und verſprechen nachzukommen. Und wie ich nicht zweifele Ihr Furſtl. Gn. Freulein Emilchen *werden aus dem, ſo an ſie vor* 8. *tagen abgangen, referirt haben, wie daſs Ihr Kön. Majt. und auf Dero befehll die Nobleſſe albier ſich in kleidung ſonder ſpitzen und goldt ſehr ſchlecht tragen, den Bürgern aber frey laſſen diſſfals und bey ihren ſolemniteten pracht zu treiben, und daſs wier in unſerm logiment baldt eine hochzeit auf die adeliche weiſſe haben werden, weiln der Braut Vatter unlängſt von Ihro Kön. Majt. geadelt worden, alſo weiſs jetz mehr nicht zu berichten, denn daſs wier annoch ſo einen kalten April haben, daſs Ihr Majt, die doch weder windt noch wetter groſs achten, nicht einmahl auſzreiten können. Haben mier vergangenen mittwochen bey zwey ſtunden gnädigſte audienz gegeben, und ſich dabey ſehr freymüthig geſtellet. Frageten unter andern ſehr fleiſſig nach E. E. Furſtl. Gn. alter, ſtatur und thun, wie auch nach*

(*) C'eſt Mr. l'Archivaire *Schminke* qui a eu la bonté de me donner la copie de cette Lettre.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XV.

nach dero Maitresse, und unsern Freuleinen ingesambt, und wunschten darauf mit diesen worten: Ich möchte den jungen Landgraffen wohl sehen, denn der Obrister von der Linden *ihn sehr gerümt; welcher eben in einem fenster standt, und mit den andern Cavailliern redete, rief sie ihn zu sich und sprach: ihr habet mir gesagt, der junge Landtgraff wäre nicht so gross als ihr. Der von* Hoff *aber spricht, er sey so lang wie* Magnus de la Gardie. *Worauf* Linden *geantwortet: Ihr Majestet, es ist schon über 5. Viertel jahr dass ihn nicht gesehen: unterdessen wird er an statur und aller perfection so gewachsen seyn, dass ich ihn nicht mehr kennen werde. Ihr Majt. fragte weiter: ist er auch so von humeur, wie Landtgraff* Christian *seelig, welcher ein recht feiner und annehmlicher Herr war, dem jederman gutes gönnete? und continuirten sehr lange in seinem lob: fingen auch wieder an, nachden sie schon eine geraume zeit von andern dingen geredet, ihn zu rühmen und beklagten seinen todt.*

Landtgraff Friederichs *Fürstl. Gn. Maitresse, welche eine schöne und wackere Freulein ist, kamen darüber allein in den Saal, und stelleten sich auf die andere seite zum aufwarten. Nachdem sie aber eine weile gestanden, gieng sie wieder zu der andern thüren hinaus; ihr Dlt. aber continuirten noch lange das gespräch, bald mit dem einen bald mit dem andern von ihren Cammerherren, und liessen mier, nach dem ich gebührenden abscheid genomen, durch den Hofmarschalk* Oxenstiern *sagen, wenn es gut wetter würde, so wolten sie spatziern reiten, und da ich dann mitt wolte, so solte der Marschalck mier in ihrem stall ein pferdt fertig machen lassen.*

Herrn Doct. Arculario *dienet zur nachricht, dass auch die Bären in* Schweden, *nichts von den Lutherischen Kirchen-Ceremonien halten: (welche man albier noch in der Teutschen Kirchen will verfechten, indem sie die obrenbeichte wegen der beichtpfenninge, wie auch die liehter auf dem altar, das hembt mit sambt den bunten Casset und die krumme springe von den altar behaupten wollen, da doch die* Schweden *in ihren Kirchen nichts davon haben noch dulden mögen:) Dann als unlengst in der Kirche Vesper-predigt unseres Wirts Aydam der Caplan geprediget, und die thüre von der Cantzel offen gelassen, kommt ein Bär in die Kirche, nimmt das brennende gross wachslicht von dem altar und eilt damit von dem alter auf die Cantzel, dass dem Priester angst und bang werden. Es hat aber der Herr Gen. Maj.* Hans Wachtmeister, *welcher so nahe dabey gesessen, das er den Bären mit seinen Stock erreichen können, den Caplan nicht ohn gefahr errettet: denn der Bär auf ihn los gegangen, und seine stuel der wol verschlossen war, aufreissen wollen, biss er ihn so oft auf den kopf geschlagen, dass er nachlassen müssen. Weilen nun die Schwedische Priester die Teutschen desswegen sehr ausgelacht; haben sie darauf die wachslichter und alle kertzen abgeschafft. Die bilder haben die* Schweden *auf eine sehr gute weise aus den Kirchen abgeschaffet, indem sie vorgewandt, sie wolten die Kirchen renoviren lassen, darmit aber so lange verzogen, dass der gemeine Mann der bilder darüber vergessen.*

Ich habe grosse zusage in kurtzen mit guter verrichtung expedirt zu werden, da ich denn nicht saumen werde meine zurückreise möglichst zu beschleunigen. Bitte unterdessen gantz höchlichen bey meiner gnädigen Furstin Frauen, wie auch den liebsten Freuleinen mich in gnaden und gutem credit zu erhalten, massen ich von vollenkommen hertzen und gemüth bin, und zu jederzeit bleiben werde, Ihren so wol als

E. Furstl. Gn.

Stockholm *d.* 18. *April* 1646.

Unterthänig und pflicht schuldiger diener und Knecht

J. von Hoff.

Num.

Digitized by Google

ad Numᵉ. XV. Tom. IV. pag. 216.

Num. XV.

Lettre du jeune Landgrave Guillaume VI. *de* Heſſe-Caſſel *à la Reine* CHRISTINE *en* 1640. (*)

Sereniſſima ac Potentiſſima Princeps,

Literæ Regiæ Dignitatis veſtræ, favoris ac benevolentiæ luculentæ teſtes, quas Dominus Legatus Wolfius *reſponſi loco mihi nuper reddidit, maximo me affecerunt gaudio, quippe uberrimum ex iis documentum ſingularis Regii ſui in me affectûs accepi, tam quòd me reſponſo ſuo honoratiſſimo dignata fuerit, magis verò quòd me de conſtanti ſuâ clementiâ ita inſigniter certiorem reddere voluerit. Gratulor igitur mihi ſummoperè de tanto honore, & pro eo, ut debeo Regiæ Dignitati veſtræ gratias quantùm animo concipere poſſum ago maximas, Eandem obnixè rogans, ut iſtum in me favorem & affectum perpetuare, meque ſibi quàm optimè commendatum habere velit. Me quod attinet, pro tenuitate meâ, Deo volente, nunquam deero, quin id quod viribus deficit, ſtudio & enixâ voluntate compenſem, & renovandum fœdus ac neceſſitudinem, quæ quondam Divo Regiæ Dignitatis veſtræ Parenti glorioſiſſimæ memoriæ, ac Patri meo dilectiſſimo, piæ ac laudatæ recordationis interceſſit, cum Matre meâ honoratiſſimâ pro virili ſanctè colam & obſervem. Quod ſupereſt, uti prædictus Dominus Legatus* Wolffius *me de rectâ Regiæ Dignitatis veſtræ valetudine ſtatuque optimo ſimul certiorem reddidit, id quod ut intelligenti mihi ſummo fuit gaudio, ita ſpero, eandem adhuc dum conſtanti & integrâ frui ſanitate, & omnia ipſi ſecundè & feliciter cedere. Quod ut Deus ter Optimus Maximus Regiæ Dignitati veſtræ ad nominis ſui gloriam & Chriſtianitatis totius ſalutem & perpetuam tranquillitatem, paciſque exultantis diutiùs deſideratam reſtare, rationem largiri, eamque conſtanti proſperitate noviſque victoriis contra ſuos & Evangelicæ Veritatis hoſtes, nec non omni bonorum genere cœlitùs beare ac cumulare, & ad longævos perducere annos velit, animitùs precor & opto, Regiamque Dignitatem veſtram interim divinæ protectioni, meque ejusdem ſingulari benevolentiæ ac favori iterùm atque iterùm quàm fideliſſimè commendo. Dabantur* Caſſelis *Anno Salutis Chriſtianæ MDCXL. Junii d.* 22.

Regiæ Dignitatis Veſtræ

Humillimus Servus

Guilielmus H. L.

(*) Dans *Palmblad* Epiſt. Viror. illuſtr.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num°. XVI. Tome IV. pag. 217.

Num. XVI.

Lettre de CHRISTINE *à* Charles Louis *Electeur Palatin du -- Avril* 1646. (*)

Nos Christina. *Celsissimo Principi, Consanguineo & Amico nostro charissimo, Domino* Carolo Ludovico, *Comiti* Palatino ad Rhenum, *Romani Imperii Archidapifero & Electori, Duci* Bavariæ *&c. Salutem & prosperos rerum successus.*

Celsissime Princeps, Consanguinee & Amice charissime. Quæ ad nos Dilectio Vestra ante menses aliquos per Consiliarium nostrum Aulicum Secretiorem nobilem & magnificum Nobis sincerè fidelem Dominum Paulum Strasburg *referri voluit, ea Nobis pergrata fuerunt, & ab ipso humillimè & sincerè exposita sunt. Non dubitamus Dilectionem Vestram firmâ memoriâ tenire, quæ super gravi negotio libertatis* Germanicæ, *ac præsertim Dilectionis Vestræ totiusque Domûs* Palatinæ *annis proximè præteritis ad diversas Ejusdem literas responderimus. Nunc postquam Divinâ favente clementiâ ad Tractatus Generales perventum est, Plenipotentiariis Nostris seriò injunximus, ut Dilectionis Vestræ causam propugnarent. Quod mandatum hucusque, non obstantibus summis difficultatibus, pro virili executos, rerum actarum series demonstrat. Undè persuasi sumus Nostro exemplo* Protestantes *Imperii Principes & Status de Electoralis Collegii restauratione votorumque æquælitate magis tandem sollicitos fore. Quantùm in Nobis est, Dilectionem Vestram, ut antebàc sæpiùs, ita etiam nunc certam esse volumus, Inclytæ Domûs* Palatinæ *afflictas res & conditionem, Nos vehementer afficere, ut animo fixum ratumque sit, Numine propitio, Dilectionis Vestræ honorem & commoda Armis & Tractatibus magnoperè promovere. In quem finem Plenipotentiarios nostros denuò hortabimur, ut prioribus mandatis firmiter insistant, & Ablegatos vestros cùm* Osnabrugæ *tùm* Monasterii *degentes consilio & operâ quâvis suasione summo studio adjuvent. Cumque innotuerit apud* Christianissimum *Regem, Fratrem & Confœderatum nostrum charissimum à* Bavariæ *Duce hoc imprimis agi, ut suscepto Tractatu Electorale decus ad Hæredes Posterosque suos transmittere queat, Dilectione Vestrâ Avitis Juribus & Dignitate exutâ. Idcircò Nobis quidem curæ ac cordi erit, ut ejusmodi conatibus, quantùm fieri potest, maturè obviàm eatur, prout in hoc negotio, dicti Regis* Christianissimi *Legato Domino* de la Thuillerie, *cum hîc nuper esset, mentem ac voluntatem nostram declaravimus,* Palatinæ *Domûs commoda prolixè commendantes. Sed præterea è re & usu tum afflictæ causæ* Germanicæ, *tum ipsius Dilectionis Vestræ esse existimamus, Dilectionem Vestram amicè monere, ut de pari quoque cooperatione in Tractatibus generalibus præstandâ* Christianissimum *Regem ipsa seduìò sollicitari faciat, ut*

pro

(*) Copie tirée des Mss. de *Paul Strasbourg.*

Digitized by Google

pro ſuo erga communem cauſam affectu & favore eò rem per ſuos Plenipotentiarios Monaſterii *promovere ac deducere dignetur, quo Dilectionis Veſtræ ac* Palatinæ *Domûs condigna ratio habeatur, & expectationi, deſiderioque Dilectionis Veſtræ, nec non intentioni huic noſtræ ab adverſâ parte debitè ſatisfiat. Nos id quoque Miniſtris ac Reſidentibus noſtris cum in* Germaniâ *tum in* Galliâ *pariter inculcabimus, certâ ſpe freti Deum actionibus noſtris ex alto benedicturum; cujus omnipotenti tutelæ Dilectionem Veſtram commendabimus. Dabantur in Regiâ Noſtrâ* Stockholmienſi, *die — Aprilis Anno* 1646.

Num°. XVII. Tome IV. pag. 225.

Lettre de Mr. de Ruſdorf *à Mr.* de Gruën *du 3. Avril* 1620. (*)

Nobiliſſimo & Ampliſſimo Viro *Johanni Georgio de Gruën*, Judicii Imperialis, quod eſt *Spiræ*, Aſſeſſori & Conſiliario.

Qualem quantumque hoſpitem hiſce diebus habuerimus, & quid invicem confabulati ſimus, operæ pretium me facturum puto, Nobiliſſime Amice, ſi ad te perſcripſero. Scio enim te illud libenter auditurum, ut tædium à ſecretioribus Aſtrææ *curis contractum, jucundâ lectione mitiges, & tuam laudabilem curioſitatem novo paſtu reficias. Ante paucos dies* Johannes Caſimirus Bipontinus *ex legatione, quam ad Regem* Sueciæ *nomine* Friderici *Electoris confecit, reverſus, quatuor aut quinque Nobiles* Suecos *in comitatu ſuo ſecum adduxit. Inter eos erat Rex ipſe* Guſtavus Adolphus *deſiderio* Germaniæ *videndæ accenſus, qui tamen incognitus eſſe volebat. Soli* Johanni Caſimiro *& hujus Fratri primogenito* Johanni Bipontino, *& Electrici Viduæ Palatinæ* Johanni *Comiti* Naſſovio *Seniori ſe aperuerat, & ſuum conſilium detexerat. Hi autem, quo arcanum hoc occultiùs haberent, & nos confidentiùs fallerent, ex compoſito nullo eum honore afficiebant, nec aliis præferebant. Hinc factum eſt, ut non aliter à nobis quàm familiaris aliquis & amicus, & promiſcuè nobilitate natus, æſtimatus & habitus. Cum primo die quo advenerat, Principes noſtri in hortum poſt veſperam exſpatiarentur, ille intermixtus nobis turbam ſequebatur: cum ſe paululùm proferret, ut ſermones, quos Principes inter ſe conferebant, exciperet & perciperet,* Catharina *Palatina hanc cupiditatem impudentiam interpretata, ad Sororem Bipontinam Principem, vale inquit, idiomate* Gallico, *quam impudentes ſunt iſti* Sueci! *Hoc Rex planè audire potuit.*

Altero die hinc ad caſtra Marchionis Badenſis *in* Alſatiâ *luſtrandâ diſcedens in tranſitu Caſtellum* Manhemium *videre & inſpicere conſtituerat. Quid ſit?* Lavallius *Electricis ex Sorore* Tremolliâ *nepos commodum adcrat: ei Matertera omnem honorem tanquam grato & novo hoſpiti exhibitura, inter alia etiam communitiones iſtius Caſtelli monſtrari volebat: me igitur ad eum deducendum adeſſe jubet: ſimul etiam præcipit, ut* Suecis *Nobilibus, qui cum Comite* Naſſovio *&* Johanne Caſimiro Bipontino *adfuturi ſint, omnia amica officia præſtem. Dum iter emetimur, virgulâ quâdam divinâ contigit, ut Rex lateri meo junctus in amplum mecum colloquium deſcenderit. Ille multa de* Germaniâ *&* Palatinatu, *de hujus ſitu & fertilita-*

(*) V. ſes Manuſcrits Tom. II. p. 749-754.

Appendice de Pièces justificatives.

Num. XIII.

litate ſoli loquebatur, ſic tamen ut ſubindè etiam campos & agros Stockholmienſes *in* Suecià *commendaret. Cum inter progrediendum ex unâ parte, urbem & arcem* Ludeburgenſem, *domicilium Epiſcopi* Wormatienſis, *ex alterâ pagos & villas Epiſcopi* Spirenſis *immixtas & infuſas medio* Palatinatu *digito monſtrarem, multùm mirabatur. Meus, inquit, clementiſſimus Dominus hoc nequaquam permitteret, ſi hujus Regionis Dominus foret: frænum & lupatum iſtud dudum excuſſiſſet, & ſacrificulos in ordinem redegiſſet.*

De hinc multa ſuper Rege Sueciæ, *multa de ejus ingenio, moribus, vitâ loquebar: me intelligere, inquiebam, eum eſſe Principem magnanimæ indolis, & maximarum virtutum ad hæc optimis diſciplinis artibuſque militaribus & civilibus inſtructum, Linguarum inſuper ſcientiam adjunxiſſe. Nam* Germanicè & Gallicè *eum loqui perfectiſſimè. Ad hæc ille, meus, inquit ſereniſſimus Rex* Gallicam & Germanicam *Linguam callet & loquitur æque benè ac ego. Deinde me mirari dicebam, quod Ordines* Suecici *permittant, ut ipſorum Rex, quoniam nullis domeſticis munimentis inſiſtat, ſed ſucceſſor in incerto ſit, tam diù non nubat, & liberos in ſpem & fulcrum Regni procreet, cum tamen jam maturior ſit annis? Si enim aliquid humanitùs ei accideret* Sueciam *novis turbis & tumultibus impletum iri, pluribus rei ſummam ad ſe rapientibus, vel ſceptro iterùm ad* Polonum *devoluto. Ad iſta, clementiſſimus meus Dominus, inquit, uxorem ducturus, eam ſibi ducet non ex imperio & ad nutum Ordinum. Matrimonia enim libera ſunt. Benè, excipio ego, nos ſperamus eum imitaturum exemplum & veſtigia Patris. Is antequam Rex renunciatus erat* Friderici IV. *Electoris* Palatini *ſororem* Catharinam *ex quâ filiam genuit, quæ nupta eſt* Johanni Caſimiro *Palatino Bipontino, in conjugem accepit: num filius ipſius* Guſtavus Adolphus *novus Rex benè faceret, ſi* Friderici V. *novi Regis ſororem* Catharinam *cognominem in uxorem adſciſceret. Certè ea digna eſt tali Principe, jam plenis nubilis annis: adhæc robuſta eſt, ſucci plena, adeò ut Regis* Sueciæ *quem etiam peroſi & toroſi corporis eſſe dicunt, conſortio oppidò conveniat. Adde, quod eodem jure* Fridericus *ad Regnum aſcenderit, quo ille ad ſuum: eadem eſt fabula, eadem cauſa & juſtitia, idem proceſſus. Itaque tantò conſultiùs foret, ſi iſti duo Principes inter ſe vinculo arctioris conſuetudinis & affinitatis jungerentur. Prudenter enim Principes ſibi comparare ſolent affinitates cum ſui ſimilibus & ſuæ fortunæ; hominibus ſimilitudo enim fortunæ & paris juris & cauſæ ſocietas firmiſſimum ad conciliandos & continendos in amore animos, vinculum eſt. Nullus præterea Princeps hodiè in* Europâ *eſt, qui ex conſideratione paris cauſæ ad auxilium Regi* Friderico *ferendum, ejuſque cauſam tuendam magis obligetur quam Rex* Sueciæ. *Non enim ovum ovo, ne lac lacti tam ſimile quàm cauſa* Suecica & Bohemica. *Utraque paribus fundamentis, iisdem rationibus & juribus innitentur: una defenſa & juſta pronunciata, altera etiam defenditur & confirmatur: κοινὴ ναὸς κοίνος κίνδυνος.* Communi navi commune periculum: *Ad iſta excipienda, non debes, inquit Rex, dubitare de ſereniſſimi mei Domini optimâ in Regem* Fridericum *voluntate. Ille benè ei cupit, omnibus modis in præſto eſſe vult, nihil æquè voto expetens, quàm ut ejus res feliciter progrediantur, incrementum magis ac magis ſumant, & in perpetuâ proſperitate conſiſtant ſecuræ à caſu & mutatione. Ego ſubjiciens, non dubito, inquam, de præclaro & promto Regis* Sueciæ *erga cauſam noſtram animo. Perſuaſi enim ſumus, eum libentiſſimè & ſummâ cum alacritate auxilium Regi* Bohemiæ *laturum eſſe, ſi vires ſufficientes domi haberet. Duo tantùm ſunt, quibus alter alterum in bello juvare poteſt; pecuniâ & viris. Hos quod attinet, non video quomodo* Suecus *in ultimo Septentrione remotus militem indè educere & in ſuppetias* Bohemis & Germanis *mittere valeat; Suecia vaſta quidem eſt, ſed viris non adeò abundante regione ſumtus ingentes qui faciendi erunt, annona paratu difficilis, tranſitus haud pronus, mille impedimenta, remoras, damna afferent. Ne dicam militem longi itineris laboribus exhauſtum & diminutum dilapſurum, antequam ad amicos perveniat. Adde quod* Sueci *noſtræ militiæ, noſtroque cœlo non ſint aſſueti: alio more vivunt, diverſis utuntur armorum*

Digitized by Google

Num. XVII.

rorum exercitus. Denique Suecus *gravi & æterno contra* Polonum *bello est implicatus: ad id ipse opus habet tyronibus & milite, quem sufficientem in vastis suis à populo nudis provinciis non invenit; in peregrino & ex vicinis legere cogitur. Quod pecuniam attinet, ab eâ scimus* Suecum *non benè valere. Nam sicut in rudioribus illis & ignorantibus populis non est tantus amor numorum, sic nec est tanta affluentia & accumulatio. Divitiæ illorum consistunt inprimis in pecore, in fundis, in agricultura, non in auro aut in ære: binc reditus & fructus, qui ad Regem indè veniunt, non ampliores sunt quàm ad ordinariam Regni administrationem, requiruntur. Ad bella extera & longinqua, quæ sine magnâ & præsenti pecuniâ geri non possunt, nulli suppetunt.*

Ad hæc Rex, quid, inquit, ais? Serenissimum Dominum meum à numis inopem esse dicas? an nescis Sueciam *venis æriferis & argenteis plus ullâ alid Regione totius* Europæ *abundare? innumeras præterea commoditates ad conficiendam pecuniam mari terrâque subministrare? quantum quotidiè æs, aurum & argentum serenissimus Rex meus in numum constare & signare facit? quot tabernas & officinas monetarias, quæ fusoribus & statuariis fervent, habet? quantam denique pecuniam cogit ex tributis, vectigalibus & portoriis? Annon Regi* Daniæ *non ità pridem decies centum millia Imperialium ære præsentario pro restitutione* Calmariæ *Urbis persolvit? Si pecuniam non habuisset, undè tantum nomen persolvere potuisset? non nego, subjicio ego,* Sueciam *ærariis & argenti fodinis celebrem abundantemque esse, verùm indè tanta numorum copia colligi non potest, quanta in aliis Regnis, in* Galliâ, *in* Italiâ, *in* Angliâ, *& apud* Batavos *Negotiatio & Navigatio confert, quæ certè pluris æstimanda est, quàm omnes venæ metalliferæ. Non equidem negarim* Sueciam *satis numorum habere ad suas necessitates, sed cum aliis multa pecunia auxilio præsto esse posse, baud credo.*

Hæc & multa alia vario sermone inter nos ferebamus: imprimis de Pontificiâ Romanâ *Religione non pauca loquebamur. Eam ille valdè detestabatur, dicens nuper* Erfordii, *cum illùc transiret, numo aureo Sacerdotem quendam induxisse, ut sibi Missam, cujus ritus videre desiderabat, diceret: hominem scelestum illicò arcanum suæ Religionis vili pretio vendidisse: indè impietatem & mores sacrificulorum cognosci posse.*

Finito colloquio ego rogabam, ut mihi nomen suum diceret: Fieri enim posse dicebam, ut aliquandò in Sueciam *vel à serenissimo Rege meo mittar, vel ipse sponte ad videndum tantum Heroa proficiscar: tum mihi exoptatum & solatio fore, si aliquem in istâ Aulâ amicum, quem accedere, & cujus amicitiâ, operâ & consilio uti possem, habere. Meum nomen, inquit,* GARS *vocatur. Sum serenissimi Principis mei Domesticus & Cohortis Prætoriæ Præfectus: tibi persuadeas velim me tibi omnibus amicitiæ officiis præsto futurum, si ad nos in* Sueciam *veneris, experieris etiam singularem & magnanimam Regis in te benevolentiam.*

Post aliquot dies demùm ex Serenissimâ Electrice Vidua cognovi Regem fuisse illum, cum quo tam familiares congressus habuerim: nomenque illud GARS *literas initiales* Gustavi Adolphi Regis Sueciæ *continere. Tum omnia quæ audieram, quæ videram, quæ dixeram, ad animum diligentiùs revocabam, & meas cogitationes variâ oblectatione pascebam, subindè mecum meditatus,* Sic oculos, sic ille manus, sic ora ferebat.

Hæc ad te, amicissime Virorum, scribere volui, ut mecum particeps redderer felicitatis quæ mihi ignaro & nihil horum cogitanti contigit, dum cum tanto Rege familiariter alloqui datum fuit. Veræ enim amicitiæ hanc rationem esse puto, ut cognitionem & societatem suorum commodorum alter alteri præstet. Gaudia, quibus solus frueris, angusta sunt & delectatione carent. Nullius rei sine socio possessio jucunda est. Nulla delectatio solida, quæ non communicatur cum amico, *sicut inquiunt* Hispani *in proverbio. Vale nunc optime, amicorum optime. Dabam* Heidelbergæ *III. Non. Maji* CIↃIↃCXX.

Appendice de Piéces justificatives.

Num°. XVIII. Tome IV. pag. 226.

Num. XVIII.

Lettre de Grotius *à Mr.* Adler Salvius *le* $\frac{1}{14}$ *Avril* 1640. (*)

MONSIEUR,

Vous recevrez seize mille Ryksdalers moins que ne porte le secours ordinaire pour le terme de Mai, qui vient à la Reine & Couronne de *Suède*, le Roi m'ayant fait la faveur de trouver bon que je retinsse pour moi, à l'exemple des autres Ambassadeur qui ont été ici, ladite somme de seize mille Ryksdalers, pour me dispenser de solliciter ailleurs le payement de pareille somme qui m'est dûe, à cause des gages & fraix de la Reine & Couronne de *Suède:* de quoi je tiendrai compte à Mr. *Spierinch.* Cet accommodement me donnera moyen de faire ici ma charge convenablement à la dignité des deux Couronnes, de laquelle & vers laquelle je suis envoyé: à quoi je sais que vous contribuerez toujours tout ce qui sera en votre pouvoir, tant pour ce qui regarde la Couronne de *Suède*, que pour ce que vous me faites l'honneur de m'aimer: vous pouvez faire état que je suis,

Monsieur,

à *Paris* le $\frac{1}{14}$ d'Avril 1640.

Votre très-humble Serviteur
H. *de Groot.*

Le même au même.

MONSIEUR,

Le Roi ayant trouvé bon que je retinsse de chaque terme du subside que Sa Majesté donne à la Couronne de *Suède*, autant qu'il me seroit dû de mes gages & dépens, j'ai retenu du terme présent quatre mille Thalers Impériaux, qui me sont dûs de mes gages depuis le dernier payement. J'ai suivi en ceci l'exemple des autres Ambassadeurs qui ont vécu en *France*, d'autant plus volontiers, que cet expédient délivrera Monseigneur le Grand-Chancelier des sollicitations continuelles que j'ai été forcé d'employer ci-devant. Je prie Votre Excellence par l'honneur de la Couronne de *Suède* & par l'affection qu'elle me porte de vouloir m'assister, pour que ceci soit trouvé bon en *Suède*, & je demeurerai à jamais,

Monsieur,

A *Paris* le 20 Octobre 1640.

Votre très-humble & très-obligé Serviteur
H. de Groot.

Da

(*) Copies tirées de l'Original des Actes de liquidation d'*Adler Salvius*, procurées par Mr. l'Assesseur *Ingman.*

Digitized by Google

Du même au même.

Illustrissime Domine,

Scripsi Excellentiæ Vestræ ante hos septem dies. Misi per Bilderbechium *literas. A* Kellero *nihil tunc aut nunc habui. Multùm refert hoc tempore norimus quæ utrinque fiunt. Ex* Hollandiâ *intelligo Legatos* Gallos *modis non exspectatis ostentare Regni sui dignitatem. Non dubito quin idem facturi sint in* Westfaliâ, *ex pacto quodam quod ante bellum inter ipsos,* Hispanos & Anglos, *convenit, etiam in fraudem Regum quos suis minores existimant. Hæc non aliâ dico de causâ quàm ut, quæ debet, inter Reges paritas servetur.*

Ego de auxiliari pecuniâ, quæ hoc tempore à Galliâ Suediæ *debetur, retinui thaleros Imperiales quinquies mille centum & septuaginta, partim pro semestri salario, partim pro impensis necessariis antehàc factis. De eâ pecuniâ rationes mitto, in quibus nihil iniqui spero iri repertum. Retineo autem eam quam antehac sumsi pecuniam, quantum est unius temporis semestris salarium, quia ita fieri antehac jusserat Magnus Dominus Cancellarius, nec immeritò, ad resarcienda damna quæ per diutinas erogationes feceram, cum alioqui soleat Legatis, præsertim non valdè opulentis, aliquid pro mutuum dari. Ejus igitur summæ debitor Regno* Suedico *maneo, dispuncturus ubi jubebor. Excellentiæ Vestræ, quam suo mihi favore summo mihi in his rebus adjutricem, paratus semper non verbis, sed rebus ostendere, quantoperè sim*

Illustrissime Domine,

D. IX. Januarii anni CIↃIↃCXLIV. *ex novo Calendario* Lutetiæ

Excellentiæ Vestræ servire paritissimus

H. Grotius.

Du même au même.

Illustrissime & Excellentissime Domine,

Scripsi antehàc de multùm hîc auctis impendiorum oneribus. Ut ea sustinere possem, quamdiù Reginæ nostræ placet me in hâc statione retinere, percepi ex pecuniâ Gallicâ salarium jam elapsi semestris temporis, & præterea tantùm quantùm necessariò extra ordinem erogavi. Itaque debitor maneo Regno Suedico *ejus pecuniæ, quæ par est semestri salario quàm anticipato sumsi antehac. Feci autem hoc, quia & Magnus Dominus Cancellarius antehàc id mihi induserat, & quia nulla ad me ab iis, ad quos res pertinebat, contraria significatio venerat, & quia necessitas ipsa legem mihi hanc imponebat.*

Rogo Excellentiam Vestram, ut non tantùm ipsa humanè hoc interpretetur, sed & aliis benignè explicet: credatque me nunquam indignum fore eâ amicitiâ, quâ me Excellentia Vestra pridem honestavit.

Illustrissime & Excellentissime Domine, Excellentiam Vestram diù servet incolumem. Lutetiæ $\frac{\text{IIII}}{\text{XIIII}}$ *Januarii* CIↃIↃCXLV: *quem annum felicem ipsi precor,*

Excellentiæ Vestræ ad obsequia paratissimus.

H. Grotius.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num°. XVIII. Tome IV. pag. 226.

Num. XVIII.

Lettre de Salvius *à* Grotius *du* 8. *Mars* 1636. (*)

Illustris & Magnifice Domine Legate, Domine amice plurimùm observande. Accepi tuas literas de ;:. *Decembris tantò gratiores, quantò expressiùs favoris erga me tui documenta dederunt. Agnosco hunc animum animo grato: nec quicquam in me desiderari patiar, quod ad eum conservandum valere possit. De spartâ acceptâ, si tam sit frugifera, quam honorifica, animitùs ei gratulor. Me certè, ut virtutis & meritorum admiratorem, ita dignitatis & commodorum suorum cultorem strenuum semper habebit. Magno enim beneficio me afficit, quod literatissimis suis literis me dignatur, quod ut in posterùm quoque per occasionem faciat, rogo speroque id eò minùs molestum fore, quod eâdem operâ se officio scribendi ad Serenissimum Regem meum defunctum censere possit: cum quicquid ita ad me pervenerit, vel prælegam ipsi, vel Regimini hujus Regni legendum præbeam. Benè autem facit, quod tam accuratè statum rerum depingat, non modò* Galliæ, *sed & universæ* Europæ. *Nexus quidem præsentium consiliorum & actionum nec patitur aliud, nec aliter commodè intelligitur. Nec est quod miretur frequentiam suarum nostrarum raritate pensari* Septentrionis *ea ratio est, ut hyemè consilia quoque frigescant. Cum* Moscho, Dano, Polono, *Vicinis nostris, altâ pace fruimur. Sola* Germania *Theatrum est, in quo de salute vel servitute* Europæ *adhuc certatur. Quò spe, quove metu, ut in manu Dei situm, eventus solus docebit. Quid Ablegatus-Gallicus* Davaugour, *qui adhuc* Stockholmiæ *subsistit, hîc proposuerit & responsi tulerit in rebus* Sueco Gallicis *cum* Germaniâ *communibus, id, ne tè lateat, ante quindenam missi. Ex eo & nostra &* Gallorum *consilia videbis, & pro tuâ prudentiâ dispensabis. Plura cum occurrerint, libens communicabo: imo, si nihil occurrerit, hoc saltem scribam, ne silentio totali vel nullas vel rariores à te causer; cujus accuratissimas in singulas prope horas expto, optatque hîc totus Senatus. Vale illustris Domine, & te Venerantem redama; qui, quamdiù salvus erit, erit etiam &c. Die* 8. *Martii* 1636.

Num°. XIX. Tome IV. pag. 227.

Lettre de P. Anton. Smaltze *au Grand-Chancelier* Oxenstierna *le* 10. *Novembre* 1648. (†).

Illustrissime & Excellentissime Domine,

Domine Benignissime,

Si dolor, quem ex separatione nostrâ ingentem cepi, verbis exprimi potuisset, jam dudùm abrupissem damnabile silentium; quòd me vestri licet nunquam immemorem;

at

(*) Tirée des *Epistolæ Virorum* illustrium dans *Palmskiöld.*
(†) Epistol. *Salvii* pag. 145.

Digitized by Google

Appendice de Pieces Justificatives.

Num. XIX.

at tamen profundæ ingratitudinis argueret. Cæterùm ob Catholicam *Fidem rigore Conſtitutionum* Suedicarum *exul, ab Amicis patriæ rejectus, cum ad inimicos deflectere neceſſitas, & mihi ab iisdem propoſita rerum componendarum blanda ſpes coëgiſſet & ſuaſiſſet, literarum omne commercium bello perdidi, quod demùm intuitu Veſtri relicta Conſiliariatûs Bellici & Cameræ* Bohemicæ *apud Imperatorum dignitate, amica* Gallia *ante decem menſes protinus reſtituiſſet, niſi, quod apud me Educationis* Oxenſternianæ, *id eſt, Veſtræ meritum, quod Nobilitatis è* Germanico *ſanguine licèt injuriâ temporum obumbratæ, repullulans ardor eſſet, ſi etenim* Smalziorum *Nomen, abſint vanitas & invidia verbo,* Rheno *ortum,* Palatino *contra* Weiſſenburgenſes *bello, ante ducentos annos illinc ejectum,* Auſtriacis, Polonicis, Suedicis *portibus illatum, à progenitoribus mihi per manus traditum eſſe, pluribus documentis comprobari poteſt. Niſi denique quod Religionis* Catholicæ *conſcientia & obedientia in patrias leges apud veros æſtimatores audiebat, apud vos ambitionem, ingratum & hoſtilem animum, perfidiam indigitari ſtupens & ingemiſcens inaudiſſem. Et ne nunc quidem loquerer, niſi caritas Patriæ, fama Clementiæ S. R. M. Sereniſſimæ Reginæ meæ, arma etiam uſque ad* Catholicas *Sedes ſpem Imperii Suedici protendentia, unionis inter cognatas Lineas* Suedicam & Polonicam, *quarum diſſidium hanc exilii vel mortis neceſſitatem* Catholicis Suecis *peperit reſtaurandæ imminens ſpes; ante omnia beneficiorum & plus quàm humanarum Virtutum Veſtrarum indelebilis memoria, & inconcuſſa inclinationis & amoris mei in Excellentiam Veſtram vis viciſſet, & omnem dubitationem ſubmoviſſet, ut ſin minùs excuſare præterita, ſaltem juveniles, quatenùs ſeſe admiſcuerant, errores, deprecari liceret; uti ad pedes Veſtros ceu alteriùs Parentis proſtratus, humiliter facio, & ſimul per Ejuſdem interceſſionem apud S. M. Clementiſſimam Reginam meam, ſupplicabundus veniam ac clementiam oro ac imploro.*

Si quis amplior apud Vos uſus mei, aut ſi quid ulteriùs pro alumno ac creaturâ ſuâ facere aut impetrare Excellentia Veſtra non dedignetur, faciam ut expectatio de me Veſtra nuſquam fruſtrà fuerit, nec redintegrationis patriam unquam poeniteat, modò ſecuritati libertati conſcientiæ perfunctis honoribus & ſuſtentationi meæ non inconvenienter conſulatur. Neque enim Religio obſtabit, quò minùs cum quocunque ſubditorum Regiæ Majeſtatis ſuæ fidelitate, humilitate, obſequiis, ſervitiis, quatenùs occaſio & vires ingenii ſuppetunt, indefeſſus certem, atque inter proſperrima ducam, pro Suecià Suecus, *quam pro alieno regno, vitam & ſanguinem profudiſſe. Quicquid mihi nunc patriam cæteris, nullâ neceſſitate ſed ſponte præferenti, gratiæ indulſeritis, id omne, poſt ſuam Majeſtatem Excellentiæ Veſtræ beneficium erit conſtans & manſurum. Deum veneror ut Excellentiam Veſtram Suæ Regiæ Majeſtati, patriæ, mihi diutiſſimè incolumem ſervet. Dabam* Lutetiæ Pariſiorum *die* 6. *Novembris* 1648.

Excellentiæ Veſtræ

Humillimus & obſequentiſſimus Servus dum vivero

Petrus Antonius Smaltze.

Num.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Num°. XX. Tom. IV. pag. 228.

Num. XX.

Extraits des Lettres de Ravius *au Secretaire* Motth (*)

Chriſtiani Ravii Berlinatis Epiſtola ad *Johannem Motb* Secretarium Regis *Daniæ*. Datum *Upſaliæ* die 15. Maji 1668.

Quod ſi potentiſſimus & clementiſſimus Rex (Daniæ) Arabicæ *Literaturæ ſtudium, prout olim profeſſio in Academiâ fuit conſtituta, promovere per me vellet, tum libenter Manuſcripta mea, viginti ferè millium paginarum ſeu foliorum conſtantia numero, pro* 3000. *imperialibus venderem. Accedit, quod timeam hîc dari malignos mei chronologici laboris interpretes, qui nunquam patientur me hîc eundem edere, &, ſi alibi edam, in me irritent Dominum meum clementiſſimum, quem ſemel ferè ad mei pœnam irritatum voluere, cum ſex tantùm capita* Geneſeos *à me verſa ederem, & perfeciſſem, niſi noſter clementiſſimus Cancellarius* (*Comes* Magnus Gabriel de la Gardie) *Heros incredibiliter bonus erga literatos, obſtitiſſet. Habeo tota Biblia verſa, ita ut quantùm per humanam imbecillitatem fieri poteſt, omnia & ſingula ambigua vocabula* Latina *ejecerim quæ hactenùs inter* Lutheranos & Calvinianos Pontificioſque *quæſtiones & dubia ſunt cauſata, & eadem alunt. Profectò Deo & Eccleſiæ poteſt eſſe utile opus, ſed nunquam hîc edere poſſum, dum vivo in hoc regno. Sunt enim quidam nimis maligni in me & me hactenùs premunt, & per meum latus Dei Textum* Hebræum. *Intra annum* Biblia Hebræa *analyſi abſolvere poſſum grammaticâ. Intra biennium tota docere* Biblia Hebræa. *Ergò fac ut unà cum meis Mſſ. Eccleſiæ etiam* Suecanæ *ſervire poſſim, edendo apud vos & laborando. Habeo hîc ſalarium* 500 *imperialium. Eodem libenter ero contentus apud vos, B. V. Propter Magnates noſtros libentiſſimè hîc ſum, at doleo quoſdam Theologos nimium per me poſſe contra Dei verbum. Quæſo reſponſum procures, & ero gratus publicator veſtri beneficii.*

Idem eidem. Upſal. 17. *Oct.* 1668.

Habeo totam typographiam Rabbi Manaſſis *mihi comparatam A.* 1650; *ſed jacet mihi hîc demortua. Sunt in eâ DECEM diverſi typi* Hebraïci. *Habeoque* Latinos *typos egregios. Minimi Hebræi typi ſpecimen mitto. Omne hoc, ut oſtendam animum in publicum laborandi propium. Et hîc verò nihil præſtare poſſum. Omnia obſtant Dei gloriæ per me procurandæ. B. V.*

(*) Copiée ſur les Originaux, communiqués par feu l'illuſtre Docteur *Braumgarten.*

Num.

Digitized by Google

Num°. XXI. Tome IV. pag. 229.

Num. XXI.

Lettre du Grand-Chancelier Oxenſtierna *à l'Evêque* Rothovius *du* 2. *May* 1647. (*)

Literæ illuſtriſſimi Domini Cancellarii, *Axellarii Oxenſtiernæ*, ad M. *Rothovium* Epiſcopum Aboënſem.

Reverende & Amiciſſime Domine Epiſcope,

Muneris utrtuſque noſtrûm difficiles & operoſæ rationes, magis tamen decrepitæ propemodùm ætatis infirmitates, & concomitantes mœrores alii, quibus obſiſtere virium debilitas haud permittit, veræ cauſæ ſunt, quod minùs ſatisfiat mutuo noſtro affectui; nec tam diligenter ac ſedulò literarum commercium exerceamus, quam vel animi inclinatio ſuadet, vel vetus amicitia poſtulat, vel commodum publicum & Eccleſiæ exigit. Conjugis tuæ obitum dolui ex animo, tud magis quàm illius cauſâ. Illi benè eſt, & videt faciem Dei cum ſanctis ejus Angelis, tranſlata ex hâc valle miſeriarum in perpetua gaudia; ubi cum deſiderio tuum noſtrumque adventum operitur: nec quicquam illi niſi humani accidit, cum eſſet mortalitati nata. Tuam vicem ſummâ cum commiſeratione doleo, quòd ſenex fulcimento uxorio ſublato magis conſeneſcas. Haud tamen dubito quin adverſus iſtos caſus ita ſis verbo Dei & rationis firmamento ſuffultus, ut poſſis alios atque te ipſum ſolari; divinamque bonitatem precor animitùs, ut firmet te gratia ſpiritûs ſui, quo feras ea, quæ contigerint, bonâ conſcientiâ animoque valido adverſus omnia fortuita.

Quæ hîc in Comitiis acta ſint, intelliges ex Actis publicis & relatu Plenipotentiarii veſtri: inprimis quæ hîc enata lis & mota fuerit de Epiſcopi Strengnenſis *Doctoris* Johannis Matthiæ *ideâ* boni ordinis, *atque ex eâ occaſione de Libro ſeu* Formulâ Concordiæ, *quam Janiores & in puriore Religione conſtantiores pro Libro Symbolico æſtimari voluerunt, aliis aut contradicentibus aut vacillantibus. Convenit tandem, & ſopita aut ad tempus ſuppreſſa lis fuit. Deus intimis ſuſpiriis adorandus ac rogandus, ut Eccleſiam ſuam conſervare in patriâ noſtrâ; & lumen Verbi ſui, Eccleſiæque tranquillitatem ad poſteritatem transferre velit. Id unum pro amicitiâ noſtrâ monendus mihi videris, ut pro authoritate muneris tui cum Dominis Theologiæ Profeſſoribus in Academiâ* Aboënſi *ſummo ſtudio agas; velint in eo omnem nervum intendere, quo* Liber Concordiæ *cunctis diligentiſſimè inculcetur; & ſuper eo tanquam commodiſſimo argumento diſputationes Theologicæ in Collegiis privatis inſtituantur, idque ut Juventus ab ineunte ætate veris Theologiæ principiis imbuta, nec per negligentiam, nec per aliorum perſuaſiones, ab agnitæ Veritatis fundamentis abſtrahatur. Hæc paucis meminiſſe placuit pro noſtrâ confidentiâ, teque rogo, ut ſicuti ex ſincero animo proficiſcuntur, ita abs te benevolâ interpretatione dijudicentur. Deum Optimum Maximum rogo ac veneror ex intimis animi penetralibus, ut te ſoſpitem valentemque utilitati Eccleſiæ ad provectam ætatem diutiſſimè conſervet. Vale. Dabantur* Stockholmiæ *die* 7. *Maji Anno* 1647.

Reverendæ Dignitatis tuæ amiciſſimus

Axelius Oxenſtierna.

Num.

(*) Dans le *Palmskoldiana*, d'où je les ai communiqué à Mr. le Surintendant, le Dr. *Winckler* à *Hambourg*.

Appendice de Piéces justificatives.

Num°. XXI. Tome IV. pag. 229.

Num. XXI.

Lettre du Grand-Chancelier Oxenſtierna *au Docteur* Abraham. Calovius *du* 2. *Juin* 1647. (*)

Axelii Oxenſtiernæ, R. S. Cancellarii, Literæ ad Dominum *Abrahamum Calovium*, ſcriptæ. *Stockholmiæ* die 2. Junii 1647.

Reverende & Clariſſime Vir, Amice obſervande,

Doleo Reverendæ tuæ Dignitati, id ad me ſcribendæ Epiſtolæ argumentum obtigiſſe, ut conqueri de ſparſis calumniis & requirere à me innocentiæ teſtimonium neceſſe habuerit aut utile judicaverit. Scribit Reverenda Dignitas tua, literis menſe Januarii datis, diffuſam per Regnum Poloniæ *calumniam & in ipſa penetraſſe Comitia, quaſi apud me literis exaratis contenderit, ne reformatæ addicti per* Germaniam *Religioni Tractatu Pacificatorio* Oſnabrugenſi *includerentur. Obſtupui certè cum literas legerem, non quòd calumniantium mores, ingenium & intentionem ignorem, aut non ſim expertus, ſed quòd talia & à re ipſâ & à ſtudiis utriuſque noſtris aliena, adeò impudenter ſint excogitata, & ad turbandos animos hominum hoc potiſſimùm exulcerato ſeculo inventa & diſperſa. Nihil tale ſcripſit Reverenda tua Dignitas; nihil in hunc finem dixit, qui mihi literas tuas cum gratiſſimo in* Auguſtanam Confeſſionem *Commentario tuo obtulit Eccleſiaſtes hujus urbis Germanicus M.* Pheiffius. *Ipſæ literæ tuæ, quæ in manu meâ ſunt, hæc teſtantur. Et ego nihil me unquam ejus aut audiviſſe, aut intelleXiſſe, priuſquam has poſtremas tuas literas ipſe referres, candidè profiteor. Quicquid ſit, res ipſa loquitur, nihil* Osnabrugæ *intermiſſum ad ſopiendas lites publicas, reducendamque pacem* Germaniæ *inter omnes partes contendentes, ac belligerantes, ut quibus locus in bello ac armis fuerit, pacis etiam ſentiant commoda, nec ullus uſquam Theologus* Confeſſionis Auguſtanæ *repertus eſt, qui illud nobis diſſuaſerit, aut contraria conſilia ſuggeſſerit. Quod verò tanti momenti negocium lentè procedat, nemo rerum temporumque & partium contendentium aut deſtinatorum gnarus miretur, aut indè adeò abſurdus, & à Viro bono nedum Theologo deque Eccleſiâ benè merito alienas concluſiones concipiat. Exacerbati enim omni ex parte animi partiumque ſtudiis diffracti, nihil mirum ſi in tantâ negociatione differant, tardè procedant, & quandoque etiam ſuſpicionibus indulgeant. Res per ſe nota & difficilis non indiget vel declaratione vel explicatione. Hiſce nihil habeo quod addam, quàm quod Reverenda tua Dignitas omnium horum innoxia innocentiſſimaque ſit, & quod qui iſta de tuâ Dignitate aut dixerit, aut ſcripſerit, ſi author ejus ſit, de ſuo confinxerit, ſin tradiderit audita, quod falſa pro veris, incognita pro cognitis retulerit. Hæc volui in præſens paucis loco teſtimonii perſcribere, additurus ſi neceſſe ſit, aut ratio poſtulaverit, quæ rei veritatem uberiùs ſunt declaratura. Hiſce felicia quæque, & vires ad inſerviendum Eccleſiæ Chriſti à Deo ter optimo R. Dignitati tuæ animitùs precor & exopto. Datum* Stockholmiæ *die* 2. *Junii Ao.* 1647. &c.

A. O.
Inſcrip

(*) Tirée l. c.

Digitized by Google

Inſcriptio: Rev. & Clar. Viro D. Abrahamo Calovio *S. S. Theol. Doctori ejusdemque P. P. Athen.* Gedan. *Rectori, & S. S. Trinit. Paſtori, Amico meo obſervando.*

Numo. XXII. Tome IV. pag. 239.

Atteſtation ou Paſſeport de l'Evêque Terſerus *à un Etudiant.*

Benevolo Lectori ſalutem precor & proſperitatem.

Johannes Calicius, *Patre ortus reverendo & bonorabili Viro Dno.* Johanne Traſt, *primùm Sacellano Parochiæ* Weſtro-Bothienſis Calix, *quæ huic noſtro & natale ſolum & indè nomen præbuit, nunc autem Paſtore in* Angermanniæ *Parochiâ* Nordmaling; *patrios lares reviſurus, vitæ anteactæ & ſtudiorum ſuorum à me teſtimonium petiit, quo tutiùs tanta itinera ſuſcipere & conficere queat. Et cum* Calicii *hujus ingenium, educatio, mores atque ſtudia, non tam aliorum relatione, quam propriâ cum eo ac familiari converſatione, mihi ſint notiſſima, non arbitratus ſum conveniens adeò juſtæ ejus petitioni refragari. Nec tamen quidquam daturus ſum auribus ejus, ſed teſtimonium communicabo ab omni aſſentationis labe omninò alienum. Ingenium, natura ejus fictor & auctor, ad omnia capaciſſimum ei conceſſit, ſed raſæ tabulæ, ut ait ille, perſimile, cui quidvis inſculpi poſſit. Acceſſit provida Parentum cura, non ſinens acutum ingenium otio atque inertiâ hebeſcere, ſed quò fideliùs excoleretur, traditus eſt clariſſimis, fideliſſimiſque Præceptoribus, quorum informatione, paucis annis adeò profecit, ut cum omnes lectiones, omniaque exercitia in Gymnaſiis proponi ſolita, ad unguem perdidiciſſet, ipſimet Præceptores auctores fuerunt, ut ad Academiam* Aboënſem, *tanquam uberiorem ſtudiorum mercatum, ſine morâ ſe conferret, ubi nunc quadriennii ſpatio, nobile ingenium, variis linguis, variiſque diſciplinis, hactenus ſubactum, multarum rerum cognitione, feliciter locupletavit. Poſtremò, cum ob tantam locorum intercapedinem, neceſſaria ad ſtudiorum continuationem ſubſidia à Parentibus ſubminiſtrari nequiverint, hùc viciniæ commigravit ad Reverendum Virum Comminiſtrum meum Dominum* Olaum Fabringium, *cujus filiis informandis, de propriis ſtudiis nihil ampliùs ſollicitus, omnem operam, omnem induſtriam, omne tempus impendit, idque perfecit, ut fidem, ſedulitatem ſollertiamque ejus, nutritius ejus nunquam ſatis dignè deprædicare poſſit.*

Ad ceteras ejus virtutes accedo, ut numero non paucas, ita non triviales & cum vulgo communes. Inter eas primaria eſt αὐταρκεια, id eſt animus ſuâ ſorte contentus, memor iſtius Apoſtolici effati: qui nihil in mundum intulerit, nec quicquam indè elaturus ſit. *De craſtino die ne minimè ſollicitus,* omnem curam in Deo, ut *Pſalmiſta monet,* repoſitam habet: *ſicuti ipſemet vides, cum nec equis parandis, nec ſarcinis, nec commentui, nec auro, nec argento, nec æri in marſupio ſuo intentum fuiſſe: ſicuti non binis tunicis, ſed veſte contentum, quâ corpus tegat, & unico pallio, quo cœli arceat injurias. Univerſam quoque Bibliothecam ſuam, exiguis iſtis pellibus contentam, quamque propriis exaravit manibus, manu eum geſtare cernis. Ad Apoſtolorum exemplum totum ſe componere conſtituit, & dita anceps hæſit, anne etiam absque calceamentis atque ſcipione iter hoc ingrederetur, ut Salvator apud* Matthæum *Diſcipulis ſuis præcipere videtur. Sed vicit tamen melior ſententia, juxta genuinam* Marci *interpretationem, ut calceatus incedat, & ſcipione adverſùs canum morſus & ſubitos caſus munitus eſſet.* Φιλαργυρίας *ſororem, cane atque angue pejus, odit* κραιπαλην. *Itaque* αὐταρκειας *viduam, comitem*

Apenddice de Piéces Justificatives.

Num. XXII.

mitem ſtrenuè ſectatur ἐγκράτειαν: illud Salvatoris ob oculos ponens: attendite vobis ipſis, ne graventur corda veſtra crapulâ & ebrietate. *Novit enim non tam ex Hiſtoriis ſacris & profanis, ſed propriâ etiam experientiâ, ebrietate nobile ingenium atque auctum, non obtundi tantùm atque obrui, ſed ad phreneſim mentiſque inopiam abripi. Itaque toto hoc itinere dum patrium attigerit ſolum, ut venenum atque præſentiſſimam peſtem fugere, & longè à ſe amoliri conſtituit omne* Schekar, *ſeu quemvis potum inebriantem: contra autem vili ac ſecundario potu ſitim levare.*

Habes, candide Lector, Calicii *προσωπογραφίαν ſtrictim ac rudi Minervâ à me delineatam. Cumque in animo habeat Wörœnſem Paſtorem, Reverendum Dominum* Gabrielem Gammal *in bocce itinere inviſere, atque hanc* Oſtro-Bothniæ *partem peragrare, te perquam officioſè atque amanter rogo & obteſtor (præcipuè ſi noſtri ſis ordinis) ut cum benigno hoſpitio recipias, receptumque cibo & potu reficias; vel ſi ex primario ipſi omninò propinare libuerit, modicâ id facias menſurâ: nam ſic hoſpitem habebis diſertum, lepidum, comem atque jucundum, illic manſurum uſque dum illinc exeat. Aliter ſi feceris, aliter affectum experieris. Vale Amice exoptatiſſime, memor iſtius Chriſti:* quicunque potum dederit uni ex his parvis, poculum frigidæ ſolùm aquæ, nomine Diſcipuli, Amen dico vobis, non perdidit mercedem ſuam. *Dabam in* Pargas *die quartâ Aprilis, Anno* 1667.

Joannes Elai Terſerus,

Epiſcopus Aboënſis.

Num°. XXII. (b) Tome IV. pag. 239.

Deux Lettres de Théodore Ryckius *à* Samuel Akerhielm (†).

Nobiliſſimo Viro *Samueli Akerbielm Theodorus Ryckius* S. P.

Nnper cum ad te mitterem, Vir ampliſſime, per D. Molitorem, Lucæ Holſtenii *ad* Stephanum de Urbibus *Notas, pudore quodam probibitus ſum, quominus literas munuſculo ipſi adderem. Intellexi autem nunc, procul dubio ex communis Amici* Nicolai Rubenii *epiſtolis, quale ſit illud quod tunc proferre non ſuſtinuerim* (†). *Nunc cum intelligam ſi quid te velim pro me efficicere, officii mei eſſe non tantùm per alios id te rogare, verùm & me ipſum, pudore depoſito, deſideria mea in ſinum effundo tuum. Sedecim jam ferè anni ſunt, ex quo* Romæ *commoranti mihi traditæ ab Eminentiſſimo Cardinale* Franciſco Barberino, *conſentiente & favente Sereniſſimâ Reginâ* CHRISTINA, *Notæ & Caſtigationes poſthumæ* Lucæ Holſtenii in Stephanum de Urbibus *ex archetypo Codice, quem ipſe* Holſtenius *Reginæ legaverat, venid ejusdem deſcriptæ, eâ conditione, ut eas domum redux, publicarem, ſimulque Reginæ inſcriberem. Ejuſque rei ſyngrapha à me tunc*

(*) C'eſt Mr. le Conſeiller *de Warmholtz*, qui les a reçu de Mr. le Secretaire *Goerwell*, & qui m'en a communiqué les copies.

(†) Mon Ami remarque que la Lettre de *Nic. Rubenius*, dont il eſt parlé ici, eſt écrite de *Leide* le 20. Juillet 1686, où il recommande au mieux la ſollicitation de *Ryckius* à *Akerbielm*, qui en conſéquence écrivit à *Ryckius* le 30. Novembre de la même année, en l'aſſurant qu'il fera ſon affaire.

Digitized by Google

tunc exacta & data fuit. Hoc tandem exſecutus ſum Anno MDCLXXXIV. Cauſa diuturnæ moræ paſſim ipſius rei difficultas, planè non prævisa, partim varia impedimenta identidem interjecta, quæ cuncta diligenter recenſeo in præfatione Operis ad Lectorem.

Dedicatio Reginæ facta ex parte & probata antequam excuderetur, & ſuſcepta ſatis honorificè poſtquam excuſa eſt. Ita enim incipit Epiſtola ultima ſcripta Romæ *ſuperiore anno die VII. Aprilis:* „ J'ai reçu agréablement votre Livre accom- „ pagné des expreſſions de votre zéle & affection pour ma perſonne & „ mon ſervice, & veux bien vous témoigner par la préſente mon reſſenti- „ ment, en attendant que je me diſpoſe à vous donner des marques plus „ ſolides de mon eſtime pour votre perſonne & pour vos ſavans travaux". *Nihil autem aliud hactenùs factum, & intrà verba ſtetit bonos. Cum verò perficiendo huic Libro aliquot florenorum millia in Bibliotbecam erogaverim, ne de erumnabili ſtudio aut tempore, quo vel magnum Librum ex me ipſe producere valuiſſem, impenſo dicam, durior fortè videri poſſit conditio mea, qui tam ingratum agrum excoluerim. Cum verò hæc infelicitas, qualis qualis dependere videatur ab eo, quod nemo circa Reginam, quæ unica ingeniorum altrix eſt, mei meminerit, &, mortuo nuper* Stephano Gradio, *Viro ampliſſimo, mibique amiciſſimo,* Romæ *neminem habeam, cui ſimile negotium fidere audeam, conſulere te atque rogare in animum induxi, ſi per illuſtriſſimum* Olivekranſium, *Reginæ Quæſtorem Supremum, id fieri poſſit. Quod ſi igitur judices hâc viâ decenter id fieri poſſe, nibilque intercedat quò minùs tu hoc ab eo petere vel impetrare hanc nobis gratiam poſſis, rogo te atque obteſtor, ut pro prudentiâ tuâ efficere hoc apud Virum illuſtriſſimum velis. Quidquid indè ad me redierit, totum vobis debebitur.* Tacitus *ex recenſione & cum animadverſionibus meis jam eſt abſolutus, ejuſque exemplar primâ datâ occaſione ad te mittam. Vale plurimùm, Vir Ampliſſime, & me amare perge.*

Lugduni ad Rhenum *die XXII. Octobris. Anni MDCLXXXVI.*

Deuxiéme Lettre du même au même.

Vir Ampliſſime,

Nudius tertius ſub noctem tradidit mibi aliquis Illuſtriſſimi Olivekranſii *epiſtolam planè inopinanti* Hamburgi *die XVI. Auguſti ſcriptam, ſimul cum munere à Sereniſſimâ Reginâ per eum ad me deſtinato. Quod quoniam præcipuè tibi debeo, Vir ampliſſime, gratias tibi pro eo, etiam primas, ſed immortales ago. Referam quotieſcunque referendi ſeſe occaſio offeret. Quoniam autem* Rubenio *noſtro, qui* Amſtelodamo *ſolvit quarto viceſimo Auguſti ventis ſecundis, commiſi ad Virum illuſtriſſimum epiſtolam, cujus argumentum nunc non amplius tempeſtivum, rogo ut eum à me moneas, quamprimùm appulerit, ut hanc epiſtolam mihi remittat. Munuſculum autem, ut deſtinaveram, tradat abſque epiſtolâ, idque ornet verbis, qualia negotium ab illuſtriſſimo Viro confectum poſtulat. Ipſe per epiſtolam gratias eidem agam: quem quoniam ignoro utrum* Hamburgi *adhuc ſubſiſtat, an in* Sueciam *jam ſit reverſus, eidem Mercatori, qui ab eo literas reddidit, tradam. Vale plurimùm, Vir Ampliſſime, &* Rubenium *noſtrum, quem ſalvum jam adveniſſe, aut mox adventurum ſpero, multùm à me ſaluta.* Lugduni Batavorum *die IX. Septembris A. C. 1687.*

Ampliſſimo Nomini Tuo

Devotiſſimus

Theod. Ryckius.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXIII.

Num°. XXIII. Tome IV. pag. 250.

Lettre de l'Archevêque Hamilton *au Grand-Chancelier* Axel Oxenſtierna (*).

Ad Cancellarium Axel Oxenſtierna.

Amplæ Teloniarchæ Domini Drakenhielm, *pollicitationes à Reginá Dominá Med Clementiſſimâ in uſum noſtrum, & inprimis promiſſa iſtius mercatoris: uti viſum eſt ejus prudentiæ negotium ipſum commendare: differentes de die in diem promiſſis ſtare, retardabant ad multos dies noſtram* Holmiâ *profectionem in prædium Excellentiæ Veſtræ nobis ſummâ veſtrâ pietate & clementiâ deſtinatum, ad hyemandum: ut cogeremur tandem re infectâ (& idcircò imparati magis præter expectationem) iter ingredi. Ego enim ipſe ſum Teloniarcham allocutus, qui certè humaniter reſpondit, & viſus eſt mihi generoſæ eſſe indolis: (etſi ſint qui aliter ſentiunt:) quem etiam ſpero præſtiturum, quod certè humaniſſimè ſemel mihi promiſit, multò tamen magis alacriter, ſi intellexerit Excellentiam Veſtram me favore & gratiâ ampleƈti, quandoquidem hoc, quicquid eſt officii in me peregrinum & ſibi incognitum, non eſt, aut eſſe poſſit ipſi detrimentoſum. Multi enim ſunt in urbe mercatores alii, qui ultrò ſe offerunt ad præſtandum ilicò, quod convenit, accepto Teloniarchæ mandato, quale dederat iſti inſtitori, qui nunquam ſtatuit perficere Spargebantur hìc &* Holmiæ *etiam rumores, de cæſis pecudibus multâque coctâ cereviſiâ, & aliis idgenùs neceſſaris paratis, mandato Excellentiæ Veſtræ in uſum ſervi tui, quos ego rumores hùc adveniens intellexi, & inveni ſatis nimis eſſe veros: Hæc quidem omnia ſapiunt magnificentiam Veſtram fateor, & eximiam benignitatem ſingularem: ſed cum pace & bonâ venià Excellentiæ Veſtræ videntur (ſi nos ſpectemur) redolere nimietatem impenſarum, quas abeuntibus hinc tuis & Domino* Palmbomio *domum redeunte, curabo prudenter moderandos: nos enim pauci ſumus, & natura paucis eſt contenta, perque jam multos annos didicimus modeſtè & ſobriè in hâc noſtrâ peregrinatione vivere. Dominus* Palmbomius *proſpexit nobis commodiſſimè in ædibus Excellentiæ Veſtræ ampliſſimis, capacibus inſuper multorum illuſtrium Virorum. Fecit Excellentia Veſtra ut ſeræ meæ ſenectæ tempora ſuaviter tranſigam: imò ad imitationem Patris Cœleſtis miſericordiſſimi planè monſtras, quâ ratione ſolet ipſe Deus ſibi charos beare. Scripſeram ad Excellentiam Veſtram, quæ legeram ex* Belgio *miſſa: variæ in odium* Anglorum *ejuſmodi literæ contemptim ſcriptæ hùc mittuntur, quas ego certè non laudo, & idcircò impertire dedignor. Datum* Regiomontii *24. Januarii* 1654. *Poſtridiè quàm illùc venimus. Die craſtino adituri Templum, ut celebremus Feſtum D.* Pauli, *cum bono Deo.*

Excellentiæ Veſtræ

Servus devotiſſimus & domeſticus humillimus

Archibaldus Hamilton Caſſelienſis.

Num.

(*) Copie tirée des Epiſtolæ *Salvii* p. 199.

Digitized by Google

Num°. XXIII. Tome IV. pag. 250.

Num. XXIII.

Lettre de l'Archevêque Hamilton *au Grand-Chancelier* Eric Oxenſtierna (*)

Quam benignè, amanter imò & honorificè ſemper fuerim Excellentiæ Suæ acceptus, ex quo mihi primùm patuere fores ad tuam notitiam & amicitiam, ad quam dignata eſt ipſa Excellentia me invitare: & jam maximè poſt obitum Excellentiſſimi Heroïs maximi & optimi Parentis, cujus vicem vis ſupplere in omni ſolaminis & fulcimenti genere, quod Excellentiſſimo Parente ſuperſtite, nunquam veritus ſum mihi defuturum: cujus obitus nequit unquam mihi in mentem venire ſine lachrymis; fuit enim σεμνὸν ερεῦμα totius Reipublicæ Literariæ, lux ſeculi noſtri, Imperii hujus ſub ipſâ Supremâ Majeſtate maximum, ſi non unicum decus: Eccleſiæ in illo & Rei Literariæ omne fulcimentum, & peregrinorum omnium afflictorum tutiſſimum aſylum: ſed non audeo luctuoſum hoc thema tractare, ne aut angori meo, aut luxurianti calamo nequeam modum imponere. Agnoſco enim cum multâ gratiarum actione, paraviſſe Deum meum tantam Excellentiam ſub cujus umbrâ protegerer à malo: (cum Jona *beneficio Crotonis aut Ricini) de quâ umbrâ lætabar lætitiâ magnâ & fortaſſè nimiâ cum* Jona, *quam idcircò abſtulit Deus, qui tamen me non deſeruit, ſed Excellentiam Veſtram ſubſtituit ſuccenturiatam, à quâ nihil eſt prætermiſſum, quod ad me augendum & ornandum poteſt conducere. Uno verbo profiteor ſuperatas eſſe ſpes meas. Deſunt ſolummodò mihi ædes in urbe, ut jam incolens Suburbium auſtrale longiùs abſim à Bibliothecâ Excellentiſſimi Domini mei Cancellarii, cogarque me illùc non ſine moleſtiâ conferre ſæpiuſculè, ut Teſtimonia Patrum inſerenda meis lucubrationibus ad verbum referantur cuncta, non pejorata, adulterata, commutata aut variata. Quod vix poſſum præſtare abſque inſpectione novâ ipſorum Autorum. Unum illud priùs quàm finiam non poſſum prætermittere, de Barbarorum iſtorum quos Sereniſſima Regina, & exinde Auguſtiſſimus noſter Rex humaniſſimè & benigniſſimè ſunt amplexati, immani perfidiâ & barbarâ fraudulentiâ, qui occaſionem doloſè arripuerunt, dum Sereniſſimus Rex noſter aliud ageret, invadendi Regiones Regias; ſed cum bono Deo non ferent impunè. Accepimus hîc quidem iſtos Barbaros, uſos fuiſſe in primâ obſidione iſtius Urbis* (Rigæ) *rationibus & modis omnibus, quibus allicere poſſent Gubernatorem & præſidiarios ad deditionem: tormentorum maximorum bellicorum frequentiori exploſione, & minis acerbiſſimis, ſed ampliſſimis etiam pollicitationibus, quas iſti fœdifragi nunquam præſtitiſſent, in deditionem ſi conſenſiſſent Gubernator & qui in urbe fuerant. Sed omni datâ fide violatâ urbem deripuiſſent, diruiſſent, &, ô quam immaniter! in omnem ſexum & ætatem ſæviiſſent. Sed benignior tandem fortuna* Rigam *reſpexit, & urbi cum bono Deo ſecuritas jam parta videtur, & in poſterum ſpes melior oſtenſa, non incerta &c.* Holmiæ 5. *Calendas Octobris* 1656.

Archibaldus Hamilton

Caſſelienſis.

(*) *Salvius l. c. pag. 200.*

Num.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Num°. XXIV. Tome IV. pag. 256.

Num. XXIV.

Lettre des Ambaſſadeurs de France *à la Reine* CHRISTINE *du* 1. *Octobre* 1646. (*)

Sereniſſima & Potentiſſima Regina,

Quàm benevolo fortique animo amicitiam Suecicam *colat* Gallia *utriuſque Regni hoſtes experiuntur, narrare Majeſtati Veſtræ ſupervacaneum foret. Nobis certè ad pacem Legatis jam ferè triennium hic exactum eſt, ut ne quid in fide & conſtantiâ inviolati fœderis non modò deſideratur, ſed uſibus veſtris ac temporibus, nunc agendo & conſulendo, nunc etiam ſuſtinendo Nos non parùm commodaverimus, id ipſum, Sereniſſima Domina, nullo non ſtudio & conatu præſtitum in puncto ſatisfactionis* Sueciæ, *tum Coronæ, tum Militiæ, vel ipſos Majeſtatis Veſtræ Legatos citamus teſtes. Quin etiam noviſſimè, ubi res tam diù exoptata ad finem vergere viſa eſt, ea fecimus, undè ſocii vel damno noſtro ſatisfieri velle, luculenter probavimus. Cum enim ſe neutri militiæ ſtipendia ſolvere poſſe affirmarent* Cæſareani, *& inopiam tot calamitatibus attritæ* Germaniæ *cauſarentur, remiſimus nos conditionem, ſicque evicimus, ut veſtri ſaltem exercitûs ratio habeatur. At non eâdem felicitate cætera proceſſerunt. Quod pro ſatisfactione Regni* Sueciæ *poſtulatum eſt, adipiſci totum non potuimus. Et quidem cum ſit illud longè majoris momenti, non mirum ſi complures difficultatum remoræ ſeſe nobis objecerint. Imprimis verò tres iſtæ, felici curſu in altum provectæ, jamque portum è proximo ſpectantes reſtiterunt. Nullâ ratione nullîve machinis expugnare animos* Brandeburgenſium *potuimus; quatenùs jure ſuo plus quàm in alterutrâ* Pomeraniâ *Majeſtati Veſtræ cedant. Dux item* Megapolitanus *adduci nequit, ut integram* Wiſmariæ *proprietatem in Vos tranferat. Poſtremò* Cæſariani, *ipſi Imperii Ordines Archiepiſcopatum & Epiſcopatum profanis titulis uſu capi poſſe pernegant, non ſui juris eſſe ajunt, Principem Secularem ex Eccleſiaſtico facere: Abſque conſenſu autem iſta retineri, aut aliis quàm par eſt nominibus poſſideri, non vacat profectò multis periculis. Nunquam Elector* Brandeburgicus *exſolvet ſacramento Ordinis* Pomeraniæ, *nec bi ejuſmodi obligationis Religione ſoluti, fidem Majeſtati Veſtræ aſtringent unquam, idem de Duce* Megapolitano & Wiſmarienſibus *pari jure metuendum. Quis non dubitat Principes, Urbes, Populos ſolâ neceſſitate, ut pareant, adactos, non in omnem novandi occaſionem, & aſſerendi ſe in libertatem attentos fore. Quin inſtigaturi quoque* Danos, Polonos, Batavos, Anſeaticos, *quotquot denique ſeu ratione commerciorum, ſeu Reipublicæ cauſâ æquis parùm oculis potentiam Majeſtatis Veſtræ tantamque fortunarum acceſſionem ægrè intuentur. Subeſt & graviſſima cauſa quamobrem* Gallos Suecoſque *de maturandâ pace* Germaniæ *ſollicitos eſſe oporteat; digna ſanè, quæ ſumma illa Majeſtatis Veſtræ, quâ annos plurimùm antevertit, prudentia, ſeduló perpendatur. Ordines fœderatarum Provinciarum, quod probè novit Majeſtas Veſtra, Tractatum ſuum cum* Hiſpanis *pænè ad finem perduxerunt. Ipſos ingens impatienſque quietis cupido adeò agit, ut dicis tantum cauſa bellum gerere vel potiùs non gerere videantur. Si verò nos tandem, quod aliter vix fieri poſſe baud gravatè negabimus, eò adduxerint, ut pax* Hiſpanica

(*) Copie tirée des Mſſ. de *P: Strasburg.*

Digitized by Google

nica *præeat, omnis belli moles è* Belgio *atque* Italiâ Suecis *incumbet. Vix enim ne tunc quidem noſtri majora cis* Rhenum *aut majoribus viribus tentarunt, quam nunc maximè faciunt. Verùm antequam in novas iſtas ac ferè inexplicabiles rerum difficultates utrique nos conjiciamus, propiùs diſpiciendum eſt Majeſtati Veſtræ, an quæ offeruntur pacis conditiones, honeſtæ, utiles, glorioſæ ſibi futuræ ſint (quod non ex noſtrâ æſtimatione, qui Majeſtati Veſtræ omnia ſumma cupimus, ſed ex alieno eorum ſenſu qui res* Germanicas *penitiùs inſpexerunt, præfatâ veniâ dictum eſto: nullus eſt toto utroque conventu, ſunt autem ſubactæ prudentiæ plurimi, qui Legatorum Veſtrorum poſtulata ſeveriora ac nimia non exiſtimet. Illorum judicium non moraremur, ſi tenaciùs inhærendo promoveri deſideria Sociorum poſſent. Sed cum ita etiam deprehendamus nullam eſſe ſpem pacis reliquam, niſi Majeſtas Veſtra de ejusmodi poſtulatis quædam gratioſè remittat, ſibi haud dubiè patietur ab amiciſſimo Rege conſilium ultrò porrigi. Equidem haud ſuſpectum illud erit quod ab ipſis cultoribus tanquam optimum capitur, tanquam* Galliæ *utiliſſimum Regi probatum eſt. Placeat Majeſtati Veſtræ convertere tantisper oculorum mentiſve aciem in Ditiones illas locaque* Galliæ *noſtræ oportuniſſima, quæ antiquo & infenſiſſimo boſti fruenda relinquimus, qui Reges noſtros tot olim Dominiis, Ducatibus, Regnis ſpoliavit. Conſideret quantâ pecuniæ vi ea ipſa quæ & belli & repetundarum jure ad nos pertinent, redimenda putavimus. Tanti eſt felicitati armorum bonam famam cautionemque adjicere, & in viam, quâ ad pacem eatur ingredi. Speramus itaque Majeſtatem Veſtram ſecum reputaturam Chriſtianiſſimæ Reginæ conſilia, quo ad eas pacis leges componat, quas accipere poſſint, quorum intereſt.* Pomerania *interior,* Rugia, *Condominium* Wiſmarienſe, *Epiſcopatus* Bremenſis *&* Verdenſis *cum ſtipendio ad dimittendum exercitum non ſunt adeò pœnitenda virtutis* Sueciæ *præmia. Hæc toti Conventui* Monaſterienſi, *non minùs quàm* Osnabrugenſi *multa quidem & benè multa non tamen iniqua videri poſſunt. Quod caput rei eſt, id omne quantum quantum eſt, cum eorum conſenſu ad quos ea res pertinet, tum omnium applauſu jureque perpetuo obtineri poteſt. Id deniquè ſecundiore famâ, tutiore conſcientiâ, majori ſecuritate poſſideri. Ut verò ampliora fortaſſè per bellum uberioraque ſperanda forent, Veſtram Majeſtatem miſertum tandem afflictæ* Chriſtianitatis *oportet, quæ mutuis ſuorum vulneribus ad internecionem penè confoſſa jam repetitâ* Turcarum *invaſione diripienda relinquitur. Communis periculi aleam diutiùs refugere, aut periclitantibus* Chriſtianis *opem denegare non poteſt* Chriſtianiſſimus. *Neque dubitamus, quin quæ in partem Clariſſimi Nominis venit* Chriſtina *Sereniſſima, etiam in laudis nunquam intermorituræ venire geſtiat. His graviſſimis, ni fallimur, argumentis ſilere haud putamus, quæ non modò à rerum humanarum, ſed ab horum etiam temporum conditione ſeſe ultrò animis ingerunt, incerta caſuum, ancipitem armorum ſortem, inexpectatos ac erumpere faciles de improviſo motus, exhauſta æraria, fatigatum militem, pertuſos diuturni belli, onerumque impatientes populos, haud obſcuras finitimorum Principum ſimultates. Jam enim ubique ſubjectam quibuſque minimè oportuit Regnorum felicitatem & concordiam fieri, occultas coitiones haberi, nova paſſim conſilia agitari, nova fœdera, novos boſtes parari, nemo eſt qui neſciat. Quò magis futurum confidimus, ne baſce literas, honeſtiſſimam muneris officiique noſtri partem ſequiùs quiſquam interpretur, cum maximè eo ipſo tempore, quo Majeſtatem Veſtram rogamus, ne conſtituendæ præclaræ pacis oportunitatem corrumpi patiatur, eo ipſo momento quo Regius* Galliæ *exercitus collatis cum* Suecis *ſignis viribuſque acre bellum transferat in proprias boſtis ditiones, quodque magis eſt, in eum Principem, (*) qui & egregium pridem præ ſe tulit publicæ*

(*) C'étoit l'Electeur de *Bavière*, Prince fort ruſé, que la *France* ne voulut jamais mordre. V. ci-deſſus *Num. VIII.*

Digitized by Google

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XXIV.

blicæ tranquillitatis ſtudium, & præcipuus Imperatori autbor extitit, ut utrique Regno cumulatè ſatisfieret. Sperandum eſt Majeſtatem Veſtram inſtinctu divino aſſlatuque iis uſuram conſiliis, quæ & ipſi & fœderatis erunt ſalutaria. Nos qui cupimus damuſque utriſque, decora utilia fortaſſe & neceſſaria eſſe cenſemus, nihil tamen inexpertum interim relicturi; quo vel diverſæ partis vel aliorum Principum Miniſtros ad Veſtrorum ſententiam, quâ tandem viâ licuerit, pertrahere rurſus conemur. Quid enim Chriſtianiſſimo Regi aut magis ad propagandam gloriam, aut aptius ad ſtabiliendas opes accidere poſſit, quàm ſi redactis in ordinem æmulis, res ſociorum ampliſſimas florentiſſimaſque conſpiciat, imò & faciat. In hoc voto conquieſcentes, omnia Majeſtati Veſtræ obſequii ſtudiaque noſtra reverenter deferimus. Monaſterii Weſtfalorum 1. *die* Octobris *Anni* 1646.

Num. XXV.

Num°. XXV. Tom. IV. pag. 257.

Lettre de CHRISTINE *au Roi* Frédéric III. *de Dannemarc au ſujet du Grand-Maître* Corfitz Ulfeld. *Du* 28. *Décembre* 1652. (*)

Wij CHRISTINA *med Guds nåde, Sweriges, Göthes och Wändes Drotning, Storfurſtinna til Finland, Hertiginna uti Eſtland, Carelen, Bremen, Verden, Stettin-Pommern, Caſſuben och Wänden, Furſtinna til Rügen, Fru öfwer Ingermanland och Wiſſmar &c. Tilbiude den ſtormägtiga högborne Furſte och Herre, Herr* Fredrich *den tredie, Dannemarks, Norges, Wändes och Göthes Konung, Hertig uti Schleswiob, Holſten, Stormarn och Ditmarſchen, Grefwe uti Oldenburg och Delmenhorſt &c. Wår älskelige kære Broder, frände, Nabo och ſynnerliga gode Wän, wår nabo-wänliga helſan, ſamt hwad mera Kärt och Godt wi förmå med gud alsmägtig tilförende. Stormägtige högborne Furſte, älskelige kære Broder, frände, nabo och ſynnerlige gode Wän. Oſſ är Eders Kärlighets ſkrifwelſe af den 7. Octobr. ſidſtledne genom des Reſident wid wårt hof för någon tid ſedan wäl öfwerlefwereras, af innehåld, huruledes Eders Kärlighet hade förnummit, det Herr* Corfidz Ulfelt, *utan des wetenskap och tillåtelſe, hade begifwit ſig af Riket, och ſit fädernesLands höge och ſtore beſtälning förlåtet, hos oſſ ſökt och erhållit protection, och ſedan med en ſkamlig ſkrift, Eders Kärlighet, des Kikſens Råd och Regering föraktat, och at wara af ſit fädernesland fördrifwen ſig för all werlden beklagat: hwarföre och Eders Kärlighet icke hade kunnat förbigå med oſſ at communicera och förſt gifwa tilkänna, huru oförmodeligit Eders Kärlighet är förekommet, det Herr* Corfitz Ulfeld *om wår protection har giordt anſökning, efter honom i hans klagan war ſkedt ſatisfaction, och han det öfriga genom lagliga medel hade at utföra: utan longt oförmodeligare hade Eders Kärlighet förfaret, efter hans undfångne protection, den ſtora driſtighet ſom han ſig hafwer*

(*) C'eſt de la bonté du Grand-Maître des Cérémonies Mr. *de Stiernblad*, demeurant à *Tarup* près de *Lund* en *Scanie*, que je tiens la copie de cette Lettre.

Digitized by Google

Appendice de Pièces Justificatives. Num. XXV.

hafwer taget til Eders Kärlighet, des älskeliga Rikes Råd och ganska Regering, med en ſkammelig ſkrift at utropa och förſpotta: hwaraf Eders Kärlighet förmenar, oſſ wäl kunna beſinna och inbilla, huru förtreteligit Eders Kärlighet måſte förekomma at tolerera en ſådan tillago, ſåſom hade Eders Kärlighet, Gud, ſin kongeliga ed och all erbarhet förgätit; hwarföre Eders Kärlighet af et faſt förtroende til oſſ af wiſſa orſaker hafwer för rådſamt eraktat, härmed på det wänligaſte at anmoda, det wi wille förnufteligen eftertäncka, huru widt en ſådan Man är at protegera, ſom ſin ed och pligt ſå ringa aktar, at han ſin egen Herre och Konge, ſå ock ſit fäderneslands Regering ſå ſkammelig beſpottar och beſkämmer, oſſ påminandes intet Godt af honom hafwa at förmoda, men mera orſak at låta för all werlden komma ſådana uproriska emot andra, intet finna medhold hos oſſ eller tolereras: men at wi med wårt exempel wille wiſa en modum, huruledes man med ſådane ſkamliga dichter och dicht, ſom uti Rikernes fördrag ſå högeligen förbiudes, ſig kunde wiſa at förholla, efter ſom detta alt något widlyftigare i brefwet blifwer förklarat och utfördt.

Till wänligit ſwar, är oſſ ganſka okärt et ſådant ſtort miſſhag och wederwillja emellan Eders Kärlighet och des fördetta förnämſta tienare och Råd wara upwuxet: wäl kunnandes i gemen och nu utur des ſkrifwelſe märkia, miſſförſtåndet at wara ſtort, och när ſådant anwäxer och ſig tilöker, det icke plägar wara utan ſkada och afſaknad, önſkande ſåſom des angränſande Naboer, Syſter och Wän, at Gud alt til Eders Kärlighets och des intereſſerandes nytto och wäl ſig förandra och til godo utſlå låta wille.

Hwad elieſt ſielfwa ſaken wid kommer; ſå hafwer Herr Corfitz Ulfeld för detta intet warit med oſſ widare bekant, än de ärender ſom i förledne ſå feigd-ſom freds-tider oſſ, Eders Kärlighets Herr Fader, chriſtelig i åminnelſe och Eders Kärlighet emellan lupne äre, honom uti hans förde Rikshofmäſterskap uti Dannemarck och utſtåndne Commiſſioner hafwer giordt namnkunnig. Och ändoch wj för et åhr eller tu ſedan hörde om något miſſförſtånd och miſtroende at ſkola wara upwuxet: men efterſom det i Riken och Regementen fuller en ſiukdom är: dock thy wärr, icke ſå fremmed, at få exempel däraf finnas kunne; Ty hafwe wj ei eller annat ment, än at denne twiſt emellan Eders Kärlighet och des förnämſta Råd och Riks Officerer; åter ſkulle ſig igenom des höge förſtånd och direction hafwa ſatt och afhielpa låtet, för än det til en ſådan extremitet hade komma ſkullet. Hwarföre när Herr Corfitz Ulfeld är hitöfwer til oſskommen, och begärat af oſs at wara i wårt land, och under wår jurisdiction förſäkrad, hafwa wj det honom med ſkäl icke kunnat förwägra, därföre at han en den högſte och förnämſte Eders Kärlighets Salige Herr Faders och Eders Kärlighets Råd och Officerer warit hafwer, och många des angelägna ärender förrättat och betient: icke eller hafwer oſs anſtått med wår cenſur obedne och utan föregående förbör, at præjudicera någon hög eller låg, wän eller owän, utan lämnat och gifwit honom den frihet och ſäkerhet at förblifwa under wår jurisdiction och innom wårt Rike och des provincier, til des hans ſak hos Eders Kärlighet kunde accomoderas: „ ifrån hwilken wår reſolu-
„ tion wj genomen förre och ſenare pacterne och fredsfördragen icke finna oſs
„ hollas eller afſtärkias, utan mera därtil bewekas, när wj Pacternas ord
„ och intention öfwerſi, ſå ock de acter och exempel ſkåde, och beſi, ſom

Appendice de Pièces justificatives.

Num. XXV.

„ *ſig ſå i de gamle, ſom enkannerligen i wåre älskelige kära farfaders och* „ *herr faders, ſamt Eders Kärlighets herr faders sider och något förr tildra-* „ *git hafwe: hwilke exempel oſs hafwa ſtärkt däruti ſådant med ingen ſkäl* „ *emot Pacterne uttydas kunne.*" *Där man ock alt nogare öfwerwäga wille, är alt härtil ſkattat ſkäligt och obſerverat, at ockſå groſwa miſsgärningsmän äro på wägge ſider öfwer gränſen ryckte, och där eſomoftaſt fått ſäker legd, och blefne til rätte förſwarade. Hwilket alt herr* Corfitz Ulfeld, *en Man af ſådana qualitet och förrige æſtime i ſit fädernesland, at förwägra, hafwer ſynts oſs mycket oſkäligt, och tro icke annars än at Eders Kärlighet det ſå ſielf ſkattandes warder. Hans perſon och hwad däraf dependerar, hafwe wi unds* domicilium *och ſäkerhet i wårt Rike, men utan någons præjudicio, enkannerligen Eders Kärlighets, där ſå påfordras. Men ſå mycket ſaken i ſig ſielf widkommer, där hafwe wi ingen widare Wettſkap om, än hwad ſom oſs i gemen, ſamt af Eders Kärlighets Reſident i wårt hof, ſom af herr* Corfitz *ſielf kan wara communiceradt: och berättar denne ſig aldrig någon ſkrift ſkulle hafwa låtit utgå, där han icke wore nödtwungen därtil genom den publike Acten, ſom på bonom ärſtäld och af trycket ut gången, ſå at han, ſom en förnäm Miniſter af Kronan* Dannemark *menar ſig därtil nödtwungen wara, hwilket wj på hans egit förſwar ankomma låte: och är ganſka ledt, at i ſådane ſaker inmängas, där wi doch ſielfwe ſådant gärna undwika, ſå wida det ſig giöra låter. Men at wj ſkulle där finna något annat ſätt emot, än hwad Eders Kärlighet ſielf med ſit älſkelige Riks Råd ſkattar tildrägligſt och beqwämeſt det at bjlägga och afhielpa; det ſtälle wj Eders Kärlighet hem, och twifle inte at wara hos Eders Kärlighet endſkyllade, efterſom wi uti alt det oſs anſtår gärna finnes willige och benägne til alt det wi wete Eders Kärlighet wara til willje och behag; och befalle härmed Eders Kärlighet ſamt des älskelige gemål och Iifs arfwingar i Guds milda beſkydd til all god helſo och lyckelig wälmågo nahewänligen! Af wårt ſlott* Stockholm *den* 28. *Decembr.* 1652.

Eders Kärlighets

Syſter, Fränckа, Naboo och ſynnerliga goda Wän

CHRISTINA.

Num.

Appendice des Pièces justificatives.

Num°. XXVI. Tome IV. pag. 257.

Num. XXVI.

Lettre du Sr. Cornefitz Ulefelt *aux Seigneurs les Etats-Généraux des Provinces-Unies.* (*)

TRE'S-HAUTS ET TRE'S-PUISSANS SEIGNEURS,

Comme je crains que le bruit que mes ennemis ont répandu contre moi & contre ma perſonne, en divulguant de moi & de ma maiſon des indignités inouïes, même juſqu'à des trahiſons; comme dis-je, je crains que ce bruit ne ſoit parvenu à Vos Hautes Puiſſances, ce bruit ayant fait un éclat qui pourroit amoindrir le peu de crédit que j'ai eu auprès de V. H. P. chargé que je ſuis de traitter avec elles de la part de mon Roi & Maître; je ſuis obligé, pour ſauver ma réputation & faire connoître à V. H. P. qu'ils ont traitté avec un homme de bien & d'honneur, de vous dire que ce bruit, qu'on a fait courir de moi, n'eſt qu'une invention & une impoſture de mes ennemis, qui cherchent ma ruine, & qui ont ſu trouver une ame aſſez noire pour effectuer leur malice envers moi, & qui eſt allée juſqu'à m'accuſer de trahiſon contre mon Roi & Maître, accuſation qu'ils ont accompagnée de beaucoup de circonſtances. L'affaire eſt déjà par devant les Juges, & j'eſpére qu'en fort peu de tems tout le monde ſera convaincu de mon innocence à ce ſujet. Ainſi je prie V. H. P. de vouloir me croire encore homme de bien, de ne concevoir aucune mauvaiſe idée des bruits qui courent à cette heure, & de ſurſeoir ici leur jugement, juſqu'à ce que la Juſtice le détruiſe, ce qui ſera dans peu. Je me flatte que le tems mettra la vérité en évidence. En attendant je crains fort que V. H. P. ne conçoivent une fâcheuſe opinion de ma perſonne, faute d'être informées de la vérité. Je ſuis entiérement innocent de ce dont on m'accuſe. Mon Ecrit paroîtra bientôt, & ſi je ne dis point la vérité à V. H. P. je veux bien tomber dans le mépris que je mérite; mais je ſuis aſſuré que je ſerai déclaré innocent devant tout le monde. J'ai cru cette déclaration néceſſaire auprès de V. H. P. en conſéquence des grands honneurs que j'ai reçus dans vos Aſſemblées; & afin que V. H. P. perſiſtent dans l'idée qu'ils m'ont paru avoir de moi, je veux dire d'être homme de bien & d'honneur, ce que je ferai voir dans toutes les occaſions qui pourront naître pour le Service de mon Roi & de ma Patrie, comme pour celui de V. H. P. avec leſquels notre Etat eſt ſi fort lié. Dieu donne bonheur à V. H. P. & d'être toujours unis: C'eſt le vœu que fait pour

Vos Hautes Puissances

Le très-humble Serviteur

Cornefits Ulefeld.

A *Coppenhague* ce 17 May 1651.

Re-

(*) D'après la copie qui ſe trouve dans la Bibliothéque d'*Hannovre*; je la tiens de la bonté de Mr. le Conſeiller *Schinz*.

Digitized by Google

Appendice de Piéces justificatives.

Num. XXVI.

Réponſe des Etats-Généraux à Mr. Cornifitz Ulefeld. (*)

MONSIEUR,

Comme nous n'avons jamais ajouté foi au bruit qui depuis quelque tems a couru contre vous, & dont nous avons été très-marris, nous avons été charmés de tout notre cœur, d'entendre par vôtre Lettre du 17 May dernier, que ce bruit, que l'on a fait courir à votre ſujet, n'eſt qu'une pure invention & impoſture de vos ennemis. C'eſt pourquoi nous avons trouvé bon de vous aſſurer par celle-ci, que nous avons perſiſté conſtamment, comme nous perſiſtons encore, dans la bonne opinion que nous avons toujours eue de vous, vous tenant pour un homme de bien & d'honneur. Nous eſpérons que le bon Dieu, qui eſt juſte Juge, éclaircira dans peu l'innocence de vos actions, & confondra vos ennemis.

A *la Haye*, le 18. Juin, 1651.

Faiſant fin, &c.

Num. XXVII.

Numº. XXVII. Tom. IV. pag. 258.

Copia D'una Lettera del P. Malines della Compagnia Di Gieſù Primo Aſſiſtente alla Converſione della Sereniſſima Regina di Suezia Sopra il Principio, e progreſſo della Medeſima Converſione. (†)

Giacche ſono ſtato ſin' hora ſi ſcarſo nello ſcriuere a V. P. le coſe appartenenti al negozio della ſereniſſima Regina di Suezia verſo la quale V. P. m'inviò quattro anni ſono; ſupplirò adeſſo al mancamento, che non è ſtato colpevole, collo ſcrivergli una ſuccinta narrazione del tutto, ripetendogli anche parte delle coſe da lei gia ſapute, per timore di non tralaſciarne alcune di quelle, che ancora non ſappia.

La Serenetima Regina Chriſtina di Suezia, gia molti anni ſono, con la preſpicacia del ſuo Ingegno avalorato dalla grazia divina, cominciò a ſcoprire nella Setta Luterana, nella quale era educata, molte dißonanze, per le quali entradone in dubbio, nè parendole il negozio della Religione doverſi appog-

(*) Copiée l. c.

(†) Copie reçue de Mr. *Rouſſet de Miſſy*. J'en ai eu une autre de *Rome*, tirée des *Scritture concernenti la Regina di Suezia pag.* 1. &c.

Digitized by Google

appoggiare alla ſemplice Auttorità de' miniſtri, il cui ſapere già facilmente miſurava, ſi determinò di far ogni ſtudio per accertarſi eſſa della vera Fede. Datasi per tanto con incredibile diligenza e fatica a ricercarla ne' libri, leggendo con belle occaſioni anco molti de' ſanti Padri, non laſciò Religione alcuna, o ſetta, di cui con la licenza preſa di dubbitar d'ogni coſa, non voleſſe minutamente miſurar la ſoſtanza, e fondamenti. Ne contenta di ciò, deſiderò, e procurò di trattare con quegli huomini, ch' erano in quelle parti, per ſaper i più celebri, ed inviandoli con groſſi premj alla ſua Corte, ſotto preteſto d'imparar ciò, che ſapevano, ne ricavava deſtramente ciò che credevano: Ma con queſta Confuſione di dogmi, e dottrine cominciò a ſcoprire qualche luce di verità della fede catolica, poiche ſcorgendo il cuor d'eſſa tutto ripieno, o di manifeſta falſità, o di ſomma perpleſſità, ed innumerabili diſconvenienze, in queſta ſola andava riconoſcendo una come armonia ſi nella dottrina come nel ſenſo, alla quale ſentivaſi affezzionare, ſenza, che punto la ritiraſſe da quell' abborrimento, ed horrore, che contro della Catolica fede più d'ogn' altra ſogliono i miniſtri heretici inſtillare nelle anime giovinili, l'ajutò non poco, acciòche ſtabiliſſe le ſue affezzioni; La neceſſità che hebbe di trattare con alcuni catolici, i quali con occaſione d'ambaſciate, o d'altri affari andavano alla ſua Corte. E benche non tutti i Catolici, che navigano per il ſettentrione ſiano atti ad affezzionare la gente alla lor fede, tuttavia vene furono perſone di gran ſapere, e bontà diviſe; Le faceva anche forza il conſiderare, che nella Religione Catolica vi foſſero tanti huomini dotti, acciò la ſeguiſſero le nazioni più colte e più ſobrie.

Eſſendo dunque nell' animo ſuo affezzionata la Regina alla fede Catolica deſiderava d'haver perſone religioſe, che pienamente la poteſſero inſtruire, per ſodisfare a piena voce, e con poche parole alli dubbi, la di cui ſoluzione non ſi poteva, che con lunga fatica cavar da' libri, ed appunto accadde in quel tempo, che andò in *Suezia* il Padre *Antonio Macedo* Portughese, il quale adeſſo ſtà in *Roma* nella Penitenzieria, il quale ſerviva come ſi ſuole nelle terre degli heretici all' Ambaſciatore di *Portugallo* di Capellano, e per cagione d'un' infirmità del ſecretario l'Ambaſciatore, che non ſapeva altra lingua, che la Portugheſe, non ſaputa almeno all' hora dalla Regina fù coſtretto a valerſi del Padre per interprete con eſſa, e mandarlo qualche volta a trattar ſeco; non perdette la Regina l'occaſione che tanto deſiderava, anzi mentre, che il Padre come interprete interveniva parlare in preſenza dell' Ambaſciatore intremettevano col negozio del Rè quello della Religione; ma perche io non poteva eſſervi ſpeſſo come era il ſuo deſiderio, ſi riſolſe la Regina d'haverne due de' Padri della Compagnia con i quali poteſſe liberamente conferire. Volle, che foſſero *Italiani*, acciò foſſero meno eſpoſti ad eſſere riconoſciuti nella Corte molto frequentata da' *Tedeſchi*, e *Franceſi* ed altre nazioni più vicine; ma perche era difficile darne in iſcritto tutte le inſtruzzioni neceſſarie a tal effetto, ne ſi fidava di commettere alle poſte ordinarie una lettera, che conteneva negozio aſſai di tanto pregiudizio, ſe ſi foſſe riſaputo, penſò valerſi del Padre iſteſſo, accioche egli portaſſe una ſua lettera al Padre generale, ed a bocca trattaſſe piu diſtintamente il modo, che ſi haveva a tenere, non eſſendo poſſibile, che otteneſſe il Padre *Macedo* licenza dall' Ambaſciatore per tal viaggio, per il quale non haveva preteſto ragionevole, che ſi poteſſe dire: In tanto egli per ſervire al deſiderio della Regina in un negozio di coſi gran gloria di Dio, conſenti di partirſene ſenza licenza, ed eſporre la fama ſua a tutte quelle calunnie, che ſopr' una tal fuga ſi poteſſero fondare.

Parti dunque il Padre, fatto ſeguitare dall' Ambaſciatore della Regina per ritenerlo, ma con aviſo ſecreto che ſi laſciaſſe fuggire per non eſſer coſtretta (diceva ella) di far tagliar il capo ad un' huomo, col quale haveva trat-

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXVII.

trattato molte volte, e le era parso una buona Persona.

Giunto egli a *Roma* diede la lettera al Padre *Gosuino Nickel* all' hora Vicario generale e gli communicò tutto il negozio, e gli destinai in ciò il Padre *Paulo Casati*, e mi diede ordine come V P. sà, che secretamente si portassimo a *Venezia*, e di là uniti sen' andaramo in *Suezia*. Partimmo di *Venezia* li 12. Decembre 1651. e trà la difficultà di viaggiare in quella staggione, e per la caduta d'un Cavallo, che cogliendomi tutto un Piede, mi tenne al letto alquanti giorni, e mene son risentito molti mesi, non giungemmo alla Regina di *Suezia* che alli 6. di marzo dell' anno seguente, che in quelle parti, ove si regolano ancora col calandario antico, era il 25. di febraro, giorno in quell' anno bisestile di S. *Matthia* Apostolo; Era in quel mentre scorso, ò piu tosto portato da una borasca da *Danimarca* in *Suezia* il Padre *Godefrido Fiancorio*, huomo veramente Apostolico, ed haveva trattato alcune volte colla Regina; ma per non potersi trattenere senza esser conosciuto, già sen'era partito, e giunto in *Fiandra*.

Giunti noi dunque in *Stockholmo*, e subito ammessi dalla Regina in publico come gentilhuomini passaggieri, ed in secreto come Religiosi, s'accorgemmo, benche ella al principio il dissimulasse della sua perfetta disposizione, e si maravigliammo di trovare in una Principessa di 25. anni un' anima si dissinganuata dalle vanità delle grandezze humane, ed una stima cosi giusta di tutte le cose, che pareva nudrita col solo medollo della moral Filosofia, ne' andò molto, che chiaramente si scoperse d'esser risoluta d' abbracciar la fede catolica, e per essa rinonciar il Regno, nel quale era non solo stimata, ma adorata da tutti, ed haveva un' auttorità più piena ed assoluta che giamai ne havesse havuto il Rè suo padre; ed havrebbe ben voluto rimettere la fede catolica in *Suezia*, ma è prohibito dalle Leggi del Regno con si fatto rigore, che il Rè perde subito ogni auttorità, e casca in pena della vita dai medesimi suditi. (*) Oltre la grande incertezza dell' esito vi si richiedeva anche una gran lunghezza di tempo, nel quale non voleva stare senza professare la fede catolica, e non poteva per qualche ragione insuperabile professarla occultamente.

Determinossi dunque di dar conto al Pontefice della sua risoluzione, ed inviargli con una sua lettera il Padre *Casati*, il quale anche s'informasse minutamente di tutto ciò che n' era necessario sapere, per fermare poi in *Roma* la sua dimora, come all' hora disegnava di fare, ed in effetto lo mandò il maggio istesso, benche per quanto toccava al Pontefice, giudicasse poi di soprasedere per non potere seguire la renonzia del Regno, che dopo qualche tempo.

Jo mi fermai in *Suezia* trattenutovi dalla Regina, mentre ch'ella andava disponendo, ed ordinando le cose in modo che dovesse essere ammessa dagli stati la sua Cessione al Rè *Carlo* presente, ed ella dipoi potesse con sicurezza partirsene. Finalmente, parendole che non fosse piu tempo di differire a scoprire l' animo suo al Pontefice, e dar compimento, a quest' opera, communicato anche il negotio al sig. *Bourdelot*, adesso Abbate di *Massai*, ed all' hora suo medico e molto Confidente, a lui diede ordine di trattare nella Corte di *Francia* alcuni suoi Interessi senza però scoprir punto della sua Religione, ed a me, che portassi la sua lettera al Papa.

Mentre questo si disponeva, havendo la Regina riconosciuto la singolarissima prudenza, ed esquisito giudizio di D. *Antonio Pimentel*, che a nome del

(*) Ceci eſt dit gratuitement, comme nous l'avons prouvé ci-deſſus.

Digitized by Google

del Rè catolico si tratteneva presso di lei, ed haveva acquistato un grandissimo credito in tutta quella Corte, stimò di dovergli parimente aprirle l'animo per haver il suo Consiglio in questo negozio le mostrò essere necessario appoggiarlo a qualche Principe potente, quando non per altro almeno acciocchè accompagnasse la lettera ch' ella mandava al Pontefice con una sua, che gli rendesse certa, e per così dire autentica una nuova tanto straordinaria, esporre loro d'essere appropósito il Rè catolico, mi diede per tanto lettera per il Pontefice per il Cardinale, ch'era in luogo del nipote, per il Cardinal *Chigi* hora sommo Pontefice, e per il Padre generale, il quale, e prima e di poi scrisse frequentemente, e confidentemente lettere, ed insieme con ordine di passarmene, quanto più secretamente potessi in *Ispagna*, per procurare una lettera dal Rè catolico al Pontefice, onde mi diede parimente lettera per sua Maestà, e per il sig. D. *Alvigi Debaro*, supponendo ella, che douesse D. *Antonio Pimontel* essere chiamato in *Ispagna* come veramente seguì, dove darebbe credito alle lettere della Regina, e ne procurerebbe l'effetto con aggiustare il tutto.

E come ciò che più premeva in quel tempo alla Regina, era il secreto per togliere ogni ombra di sospetto, non volle che io aspettassi ad imbarcarmi con D. *Antonio* quando egli partirebbe, mà vi andassi per altro camino, per la stessa ragione del secreto, non parve alla Regina, che il Padre *Casati* il quale in quel tempo era ritornato in *Amborgo*, dove fù gravemente infermo, passasse in *Suezia*, credendo ella che quel sospetto havuto da molti, quando assieme vi giungemmo, che fossimo Religiosi, che dipoi per la separazione fatta con la sua partenza vi era alquanto mà non totalmente suanito; più vivamente riuscirebbe con facile congettura del restante, se si vedesse che ella ritornasse quando io partj, massime che sapeva essere stata intercetta d' alcuni, ed aperta una lettera ch' ella mi scriveva, dalla quale costava, che eravamo impegnati in un' istesso negozio, ed havevamo interessi comuni.

Partì dunque da *Stokolmo* con le sùdette lettere li 13. Maggio del 1653. dopo esservi stato poco più di 14. Mesi, e trà la lunghezza della navigazione, e per i venti contrarj da' *Suezia* a *Lubecca*, e per il lungo aspettare di qualche imbarco per *Ingbilterra*, dove dalla Fiandra ero passato a questo effetto, non arrivai in *Madridi* che alli 2. d'Agosto, dove stetti alcuni mesi senza haver nuova di D. *Antonio*. Imperciòche partito finalmente da *Stokolmo* nell' Agosto, ed imbarcatosi in *Gotenburgo* non andò molto, che facendo grand' acqua la nave, fù costretto a ritornare in porto ed indi mentre si risarciva il Vascello, trascorrendo alla Corte che all' hora si era trasportata a *Vastena*, ritrovò sopragiunto un' ordine di fermarsi, e ciò che mi fù di più tedio, si perderono le lettere che mi recavano la nuova di questo accidente. Impedita la Regina di valersi di *D. Antonio* per trattare di questi ed altri secreti negozj, stimò d'impiegare in ciò il Padre maestro Gio: Batista *Cuemes* Domenicano, che stava in *Danimarca* col Conte *Riboliedo* Ambasciatore del Rè catolico a quel Rè, ed intesa l' andata in *Ispagna* di D. *Antonio Pimentelli*, havendo a trattare in *Madrid* alcuni negozj del suo Ambasciatore, haveva goduto la sua comodità dell' imbarco: ma ritornata la nave a dietro, e comandato a D. *Antonio* di fermarsi, essendo egli conoscituto per la sua gran prudenza, esperienza, ed altre ottime qualità dignissimo d'essere adoprato in simillanti trattati, massime che non poteva dar sospetto alcuno coll' andata sua in *Ispagna:* Conobbe la Regina, che sarebbe attissimo a trattar ciò, che haveva disignato per D. *Antonio* gli fù dunque comunicato il negozio, ed a me scritto, che l'aspettassi, ed egli ricevuti i dispacci necessarj si della Regina, come di D. *Antonio*, si pose in viaggio, ma con tanti disturbi, che giunse a *Madrid* solamente al marzo del 1654.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXVII.

Reſtava ferma la riſoluzione che ſua Maeſtà mi daſſe lettere per il Pontefice, come poco dopo fece, eſſendo gia pienamente informato il Rè d'ogni coſa; onde parti alli 18. Aprile, ma con ordine, per qualche accidente ſopragiunto, di non dar lettere ſenza nuovo aviſo della Regina, la quale giudicò, che doveſſe per all' hora, ſopraſedere, e moſtrò deſiderio che io mene tornaſſi da lei in *Fiandra:* ma il Padre generale per il pericolo evidentiſſimo, che vi era, ch'io foſſi da molti riconoſciuto, ſtimò giuſtamente eſſer di maggior ſervizio della Regina, ch'io reſtaſſi a *Roma*, e ſi anteponeſſe la ſicurezza del buon ſucceſſo ad ogn' altro riſpetto, che vi poteſſe correr di mezzo.

Era frà tanto paſſato finalmente D. *Antonio* in *Iſpagna* havendo ricondotto in *Fiandra* il Padre *Aleſſandro Mandarcheit*, ſtato ſeco lungamente in *Suezia*, al cui carico haveva laſciato la caſa ſua, avanti partire, ed in fin d'all'hora ſin' all' ultimo ſi ſervì di lui la Regina per indrizzar le lettere, che ſcriveva al Padre generale, ed al Padre *Caſati*, ed a me, e per ricever quelle, che da noi le ſi ſcrivevano. Che per ciò domandò la Regina al Padre Generale non ſe le daſſe alcuno impiego particolare, ma ſtaſſe libero al ſervizio della Regina.

La Regina fatta anche la Rinonzia del Regno era andata in *Fiandra*, riceevuta in *Anverſa* ſolenemente da D. *Antonio Pimentel*, ritornatovi dalla *Spagna* con titolo d'Ambaſciatore ſtraordinario, d' indi paſſarono a *Bruſſeles* con animo d'abjurar l'hereſia per entrare nel grembo della ſanta Chieſa Catolica. Ma perche a lei ed a conſapevoli del negozio ſtava ſopra modo a cuore il ſecreto, non ammiſe all' aſſiſtenza di queſta azzione, ma laſciò ſaperlo ad altri, che alcuni ſtimati neceſſarj, che furono il Sereniſſimo *Arciduca*, il Conte di *Fuenſaldagna* D. *Antonio Pimentel*, il Conte Montecuccoli, che vi era a nome dell' *Imperatore*, il ſecretario di ſtato, Baron *Agoſtino Navarro*, e per ſacerdote che riceveſſe la Profeſſione della Fede, e l' aſſolveſſe il Padre *Guemes*, il quale, come ſi è detto gia era conſapevole del tutto, fuor del quale altri non vi potevano eſſere, che ſenza dar ſoſpetto alcuno diceſſe ſecretamente la Meſſa alla Regina. La ſteſſa ſera dunque che entrò in *Bruſſelles* la Regina, alli 24. Decembre del 1654. alla mezza notte fece ella la ſua Profeſſione della Fede nell' ultima Camera dell' Arciduca alla preſenza delli ſopradetti, e pochi giorni dopo ſi confeſſò, e communicò la prima volta, il che fece indi più volte, dicendole la Meſſa l'iſteſſo Padre ſenza aſſiſtenza d' altri che D. *Antonio Pimontel*, ed Antonio della *Suezia*, il che tutto paſſò con tanta ſegretezza, che mentre ivi dimorò la Regina, non potè eſſer penetrato.

Finalmente eſſendo ſtato dopo la morte d'*Innocenzio* creato ſommo Pontefice *Aleſſandro VII.* gli diede conto di tutto il ſucceſſo, e dell' animo, che haveva di dargli ubbidienza in *Roma*, e baciargli li Piedi, con lettera ch'io preſentai a S. Stà il primo di luglio, il quale moſtratone il guſto che meritava tal nuova, giudicò che la Regina faceſſe di nuovo publicamente la Profeſſione gia fatta in ſegreto, prima di giunger in *Italia*, o almeno nello ſtato Eccleſiaſtico, nel quale, ſe non coſtava d'eſſer gia catolica non poteva eſſer ricevuta con quelle dimoſtrazioni d'honori, che era riſoluta S. Stà ſe le faceſſero le maggiori, che foſſero poſſibili, e di poi quando inteſe la ſua partenza da *Bruſſelles*, le mandò quà monſig.re *Holſtenio*, accioche o riceveſſe egli la Profeſſione della Fede, o ne daſſe la Commiſſione ad un Veſcovo con un Breve, che a queſto effetto portava col nome in bianco. Le Solennità poi, colle quali ſi è fatta dalla Regina in *Inſpruck* la ſudetta Profeſſione penſo che ſaranno ſcritte d' altri, e ſon certo, che ſi daranno alle ſtampe come anche molte delle ſopradette coſe &c. Da *Inſpruck* &c.

Num.

Digitized by Google

Num. XXVIII. Tome IV. pag. 262.

Relation de l'Enterrement de Charles-Guſtave *Roi de* Suède, *en* 1660.

Relazione del funerale fatto in Stockholm *al Corpo del Rè* Carlo Guſtavo.

Alli $\frac{11}{21}$. di Novembre 1660. giorno di Sabbato, ſi terminò in *Stockholm* la Dieta, e fù in queſto modo. Radunati che furono nella gran Sala del Palazzo Reale detto Caſtello, tutti li cinque Stati (*) cioè il Senato, la Nobiltà, i Preti, i Cittadini ed i Paeſani, ed arrivato il piccolo Rè col Principe *Adolfo*, ſuo Zio, furono letti da uno de' Senatori gli articoli delle materie trattate nella Dieta toccanti la Regenza del Regno durante la Minorità, e queſti concordamente confermati ſi arringò da ciaſcuno de' Capi de' ſudetti Stati, e fu preſtato il giuramento al Rè dalle cinque Cariche della Reggenza nuovamente create nella Dieta, e da alcuni Senatori fatti dal defunto Rè poco avanti la ſua morte. Le dette cariche ſono queſte per il loro ordine, la prima del vice Rè chiamata ivi *Rikſdroſſ* in perſona del Conte *Pietro Brahe*, il quale per eſſer tuttavia indiſpoſto non potè intervenire ad alcuna funzioue, e un Senatore occupò il di lui poſto. La ſeconda del gran-Conteſtabile Monſr. *Kagg*. La terza del grand' ammiraglio Monſr. *Wrangel*. La quarta del gran Canceliere Conte *Magnus delle Gàrdie*, cognato del morto Rè, e l'ultima del gran Teſoriero Monſr. *Goſtavo Bonde*, e tutti i cinque Senatori. Fù poi dichiarata la Regina Madre Regente del Regno con due voti in Conſiglio, come pure hà il Rè. La Regina però non intervenne a queſta funzione, la quale durò più di cinque hore, e fatto queſto, ogn'uno ſi ritirò, e ſi diedero gli ordini per la ſepoltura del Rè, che ſegui il giorno appreſſo dei 14. in Domenica, e fù in queſto modo.

Verſo le trè hore dopo mezzodi, ſceſero nella Chieſa del Caſtello, ove ſtava in depoſito il Corpo, accompagnati dal Senato, e da tutta la Corte con queſto ordine, Il Rè, il Principe, la Regina Madre, la Principeſſa *Maria*, ſorella del defunto e Moglie del detto Conte *Magnus*, e la Regina *Chriſtina* (oſſervandoſi in ciò l'ordine del ſangue, e non altro) col ſeguito di tutte le Dame della Corte, e della Città al num. di cento cinquanta in circa, tutte veſtite di bianco con faccia coperta e lungiſſimo Straſcino. La Regina Madre haveva di più un velo nero che dalla teſta le pendeva ſopra le ſpalle, indi lo ſtraſcinava a terra con lo ſtraſcino bianco per la lunghezza di dieci braccia.

Arrivati che furono nella detta Chieſa, preſero poſto di quà, e di là alla Barra le loro Maeſtà, Principe e Principeſſa e l'Ambaſciatore di *Francia*, Monſr. il Chevalier *Terlon* dell' Ordine di *Malta*. Stava il Corpo a capo della Chieſa in una grandiſſima Caſſa, coperta da una gran coltre di velluto nero

(*) Il n'y a que quatre Etats du Royaume de *Suède*, la Nobleſſe, le Clergé, les Bourgeois, & les Payſans. Dans cette cérémonie le Sénat vouloit être regardé comme le cinquiéme ou intermédiaire entre le Roi & les Etats, pour applanir les diſputes entre eux, mais aux Diétes de l'an 1680 & 1682. le Sénat fut bien aiſe de ſe déſiſter de ſes prétentions. V. les *Mémoires de Chriſtine* Tom. II. pag. 158. &c. & 207.

Digitized by Google

Appendice de Pieces Justificatives.

Num. XXVIII.

nero riccamata di piccole corone d'oro reali ſenza numero, foderata di finiſſimo ormeſino, al piede di queſta era un tavolino coperto di nero con le inſigne reali, cioè la *Corona* reale chiuſa, la *Spada*, lo *Scettro*, il *Globo*, e la *Chiave d'Oro:* il tutto guarnito di groſſiſſime perle, e belliſſimi Diamanti, coperto ogni coſa da un ſottiliſſimo velo nero, e tutto queſto era ſotto una grandiſſima Tribuna di velluto nero con frangioni neri, e con quatro leoni coronati e dorati ſopra gli angoli. Stava pure al piede della detta barra un ſuperbiſſimo Baldachino di velluto nero ricamato di corone reali d'oro, con riechiſſimo frangione doppio d'oro. Quà ſi recitò da un Senatore un' Orazione funebre nella lingua del paeſe, e poi fù incaminata la proceſſione (che coſì appunto ſi addimanda ivi tal funzzione) all' altra Chieſa di Sta. *Maria*, poſta ſopra una piccola iſola della Città, dove ſon ſepolti molti Rè, e particolarmente il Padre e la Madre della Regina *Chriſtina*.

Precedevano a tutti, cinque Compagnie di cavalli armati di tutto punto alla ſordina al numero di quindici cento in circa, e queſta vien detto il Regimento della Nobiltà. Dopo queſti venivano altri quindici cento fanti veſtiti di lutto con tamburi, piſtari ed armi, come ſi uſa in tali funzioni, ſuccedevano a queſti tutti gli Scolari e Studenti dell' Univerſità di *Upſai* (Città Metropoli del Regno e la più antica di *Suezia*, lontana ſette leghe da *Stockholm* verſo la fine del mondo) e dopo queſti una grandiſſima quantità di Preti, Veſcovi ed Archiveſcovo alla moda del paeſe. Queſti erano ſeguiti da trecento Bandiere acquiſtate dal morto Rè nelle proſſime paſſate guerre, e la maggior parte in *Polonia*, ed indi ſeguitavano ſeſſanta Cavalli a mano, detti i Cavalli delle Provincie: ogn' uno de' quali era coperto con gualdrappa di damaſco nero colle arme ſù i fianchi in riccamo d'oro della Provincia che rappreſentava, ed era condotto da due Gentilhuomini a piedi, e caminava pure a piedi avanti d'ogn' uno di queſti il Governatore della Provincia con altro Gentilhuomo ſeco, che portava uno ſtendardo di damaſco nero colle arme della ſteſſa Provincia in riccamo d'oro, ſeguitando coſì al numero di ſeſſanta che tante dicono eſſer le Provincie di quel Regno.

Dopo queſti veniva un Senatore, il Gran Maeſtro dell' Artigleria, che portava un grandiſſimo Stendardo di damaſco nero, nel quale ſi vedevano in riccamo d'oro tutte le arme delle ſudette ſeſſanta Provincie, (pezza veramente ſuperba) e dopo lui altro Gentilhuomo con altro Stendardo di damaſco roſſo ſenz' oro, detto lo *Stendardo del ſangue;* dopo queſto cavalcava un Cavaliere armato di tutto punto con corazza, elmo, e pennachiera belliſſima, con ſpada guarnita di diamanti in mano, e con groſſa catena d'oro al petto, ſopra belliſſimo cavallo armato, e bardato con gualdrappa di velluto nero, riccamato di corone d'oro, e queſto repreſentava il Corpo della Nobiltà. Queſti erano ſeguitati da altro Cavallo a mano pure armato e bardato nella detta forma, ed è lo ſteſſo che cavalcò il morto Rè il giorno della ſua incoronazione. Venivano dopo trè Generali d'armata che ſopra coſcini di velluto nero con fiocchi d'oro portavano la Spada, l'elmo, le manopole e gli ſperoni del defunto, e queſti erano ſeguitati dalle cinque Cariche della Regenza, con queſt' ordine: Il gran Teſoriere con la Chiave d'oro, il Gran Cancelliere con il Globo, il gran Ammiraglio con lo Scettro, il Gran Coneſtabile con la Spada, ed un Senatore, in luogo del Vice-Rè ammalato, con la Corona Reale chiuſa. A queſti ſuccedeva un certo Teſoriere che ſpargeva per la ſtrada monete d'oro e d'argento, e dicono che ſene ſiano gettate per trè mila ſcudi, benche ſene ſiano fatte per maggior ſomma.

Veniva imediatamente dopo queſti il Corpo portato da venti quatro Colonelli coperto della detta coltre, l'eſtremità della quale erano ſoſtenute da quatro Senatori, e ſotto il detto Baldachino portato da dodici Gentilhuomini,

Digitized by Google

mini, ed in poca diſtanza veniva il piccolo Rè portato in braccio da un Gentilhuomo in mezzo da due Senatori, che gli portavano il Capello ed il feraiolo. Indi ſeguitava il Principe pure in mezzo a due Senatori, e dopo a due a due gli altri Senatori che ſono quarant' otto. Succedeva a queſti la Regina Madre ſervita da due Senatori, e da due Gentilhuomini della Camera, che e portavano lo ſtraſcino, e dal ſuo primo Scudiero che caminava alle Spalle; ſeguiva queſta la Principeſſa ſervita pure da due Senatori, e poi veniva la Regina *Chriſtina* ſervita dall' Ambaſciatore di *Francia*, e da ſuoi trè Gentilhuomini di Camera, che le portavano due la piccola coda, e l'altro il lungo ſtraſcino. Marciavano dopo a due a due tutte le Dame della Corte e della Città, i Cittadini, e Paeſani, con Regimento d'infanteria, e per ultimo alcune Compagnie di Cavalli. Le Guardie del Corpo Spallegiavano a piedi le loro Maeſtà, ed altri Cittadini armavano tutta la ſtrada.

Con queſt' ordine ſi arrivò alla detta Chieſa apparata di nero con grandiſſimi Candelieri nel mezzo, con concerto d'Inſtromenti e Muſcia funebre, e qui poſato il Corpo in capo della Chieſa, ſi predicò, e ſi leſſero la vita, le azzioni e la morte del defonto. Indi dopo molte formalità e riti *Luterani*, ſi miſe il Corpo ſotterra, e fù ſparato nell' iſteſſo tempo tutta l'Artiglieria della Città, del Caſtello e della Flotta de' Vaſcelli di guerra, al numero di ſpiù di trenta, e diceſi che ſi ſiano contati da tre milla tiri, oltre le ſalve delle piſtole e moſchetti che furon ſenza numero.

La proceſſione benche foſſe incominciata di giorno, fù ad ogni modo fatta poco meno che tutta di notte con quantità di torcie, perche in quel paeſe, ed in quella ſtagione dell' anno alle trè hore dopo mezzo giorno convien portar la lanterna. Tutto queſto durò, come diſſi, dalle trè dopo mezzo giorno ſino alle due dopo mezza notte. E però vero che la Regina *Chriſtina*, e l'Ambaſciatore di *Francia* a pena entrati nella Chieſa, ſene andarono, non parendogli neceſſario di aſſiſter alle cerimonie di *Lutero*, come pure fece il Rè per eſſer di compleſſione molto delicata.

Aſſiſterono a tutte le funzioni la Regina Madre, il Principe, la Principeſſa, il Senato ed tutte le Dame: ed il giorno ſeguente li 15. lunedi, ſi portò da mangiare e da bevere per ſolennizare intieramente le eſſequie reali. A tal effetto dunque furono apparechiate in diverſe ſale quantità di tavole, dove mangiarono i Paeſani, i Cittadini, gli Scolari, i Preti, Veſcovi, Archiveſcovo, la Nobiltà, il Senato, le Dame, e molti altri Cavalieri foraſtieri fuor di riga.

La Regina *Chriſtina* fù trattata dalla Regina Madre nel ſuo appartamento: eſſa però non v' intervenne, non eſſendo uſcita dalla camera per due giorni dopo la ſepoltura, per non ſentirſi tropo bene. Il Rè pure ſi ritirò a buon' hora, e non aſſiſtè a neſſuna cerimonia delle Cene. Sedettero alla tavola con la Regina *Chriſtina*, il Principe, la Principeſſa, l'Ambaſciatore di *Francia*, e cinque Mogli de' Senatori, e la tavola fù ſervita dalle figlie d'honore della Regina Madre, colle quali poi cenarono li trè Gentilhuomini di Camera della Regina *Chriſtina*, e verſo le quatro hore dopo mezza notte ſi terminarono le cene.

Dicono che in quella ſera ſi deſſe a mangiare in un' iſteſſo tempo a trè mila perſone in circa, e che la Speſa fatta dalla Corona nelle deſcritte funzioni poſſa aſcendere alla ſomma di ducento milla Scudi in circa. (*)

Num.

(*) Cette Relation ſe trouve dans les *Miſcellanea Hiſtorica* des Mſſ. de *Chriſtine* pag. 334-342.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Num. XXIX.

Numº. XXIX. Tome IV. pag. 264.

Lettre du Comte Montecuculi *Ambaſſadeur de l'Empereur à la Cour de* Suède, *écrite au Chevalier* Nicolò Sapedo *Ambaſſadeur de* Veniſe *à la Cour Impériale. A Upſal ce* 13. *Mars* 1654.

Avviſai i giorni paſſati a Voſtra Eccellenza, come la Maeſtà della Regina di *Suezia* havea preſa riſolutione di laſciar la Corona. E ſiccome Ella perſiſte in queſta opinione, non oſtante le Supplicazioni in contrario degli Ufficiali del Regno, coſi fù ſua Mtà pochi giorni ſono a ſette leghe di qui, nel qual viaggio ci ebbi l'honore di ſervirla all' abbocarſi, ed a notificar la ſua intenzione al Sigr. Principe *Palatino*, a cui Ella conferirà il Regno, e per il qual' effetto la Dieta degli Stati è intimata qui al primo di Maggio proſſimo futuro. In ſuggetto di queſt' Abdicazione hà la Maeſtà ſua ſcritto a Monſr. di *Chanut*, che è ſtato qui lungo tempo Ambaſciatore di *Francia*, e che ora è Ambaſciatore in *Ollanda*, una lettera, copia della quale viene qui anneſſa, e nella quale è ſcolpita più viva la virtù eroica, ed i grandi e ſopranaturali ſentimenti di queſta Regina, che non la ſeppero mai eſprimere gli ultimi diſcorſi d'un *Socrate*, d'un *Seneca*, o d'un S. *Pavolo*. Jo ſtò di giorno in giorno per partire di quà di ritorno alla Corte *Ceſarea*, carico d'honori, di grazie e di regali dalla infinita clemenza di queſta Maeſtà. Riveriſco V. Ecc. &c.

Devot. obligat. Serv. vero

Il *Montecucoli.*

Lettre de CHRISTINE *à l'Ambaſſadeur* Chanut, *ſur les Motifs de ſon abdication, traduite en Italien* (*)

Io vi hò reſo conto altre volte delle ragioni le quali mi hanno obligata di perſeverare nel diſegno della mia abdicazione. Voi ſapete che queſto deſiderio mi hà continuato lungo tempo, e ch' io non mi ſono riſoluta di metterlo in eſſecuzione, che dopo havervi penſato lo ſpazio di otto anni. Sono almeno cinque, che vi hò communicata queſta mia riſoluzione, ed io connobbi all' hora, che il voſtro affetto, e l'intereſſe che prendete nella mia fortuna era quel ſolo, che vi obligava a farmi reſiſtenza, malgrado le ragioni che non potevate condannare, poiche non vi

(*) L'original, qui eſt en *François*, ſe trouve inſéré dans ſes *Mémoires* Tom. I. pag. 396. &c. J'en ai eu une copie de *Rome* datée du 24. Février 1654. d'*Upſal*, qui eſt la vraye date. Elle eſt inſérée parmi les *Scritture concernenti la Regina di Suezia* pag. II. & cette traduction dans le cahier d'*alcune Lettre concernenti* &c. pag. 5. &c.

Digitized by Google

vi era coſa in queſto mio penſiere, che foſſe indegna della mia perſona. Voi ſapete quello vi hò detto ſopra queſto ſoggetto l'ultima volta che hebbi il contento di trattenermi con voi. In ſi lungo ſpazio di tempo tutti gli accidenti occorſi non mi han giamai potuto far mutar parere. Io hò regolato tutte le mie azzioni a queſto fine, e le hò pure condotte alla fine ſenza havere occaſione di metterle in bilancia. Hora che mi trovo pronta di dar fine a queſta mia condotta per ritirarmi dietro il Teatro, io non mi curo punto d'applauſo. Sò che la Scena che hò repreſentato non è ſtata compoſta conforme le leggi comuni di Teatro. E' coſa difficile che poſſano piacere le coſe forti, virili e vigoroſe. Io permetto nientedimeno a tutti di farne quel giudizio, che più li piace. Hora poſſo levar loro queſta libertà, ne lo farei quando anche lo poteſſi. Sò che pochi ne faran buon giudizio: mi aſſicuro però, che voi ſarete uno di queſti. Tutti gli huomini non conoſcendo le mie ragioni, ne il mio humore, poiche io non mi ſono mai dichiarata con altri, che con voi, e con un' altro amico, il quale havendo l'animo coſi grande, e coſi bello come voi, può concorrere ancora nel voſtro medeſimo giudizio. Satis eſt unus, ſatis eſt nullus (*). *Io non fò conto del reſto, e farò honore a quello della truppa, che io giudicherò abaſtanza ridicoloſa per divertirmene. Non mi prenderò mai faſtidio di formar loro l'apologia di me ſteſſa: e nel gran comodo, che io mi vado preparando, non ſarò giamai tanto ozioſa, che habbia a ſovenirmi di loro. Impiegherò queſto comodo ad eſſaminare la mia vita paſſata, corregere i miei errori ſenza pentirmi di quella, ne maravigliarmi di queſti. Mi ſarà di non poco contento il ricordarmi d'haver fatto con lieta faccia del ben agli huomini, e d' haver gaſtigato ſenza pietà quelli che ne erano meritevoli. Nè ſarà minore la mia conſolazione nel conoſcer di non haver reſo colpevole alcuno, che non lo foſſe, e d'haver medeſimamente riſparmiato qualch' errore a quelli che vi erano. Io hò antepoſta ſempre la conſervazione dello ſtato a tutte le altre conſiderazioni. Con ogni allegrezza hò ſacrificato tutto agl'intereſſi del medeſimo, e non vi è coſa alcuna della quale io habbia a rimproverarmi nella ſua amminiſtrazione. Hò poſſeduto ſenza faſto. Laſcio ſenza difficoltà. Doppo tutto queſto non dubitate punto di me. Io ſon ſicura, ed il mio bene non è in mano della fortuna. Sono felice, ſucceda che ſi voglia.*

Sum tamen, o Superi felix nullique poteſtas
Hoc auferre Deo.

Si, ſono la più parte felice, che viva, e vi ſarò in eterno. Io non temo punto queſta Providenza, della quale voi mi parlate: Omnia ſunt propitia; *ancorche ella voglia prenderſi cura di regolare i miei affari, mi ſottometto però con il riſpetto e raſſegnazione che devo a ſuoi voleri: ancorche ella mi laſci la libertà di me medeſima, impiegherò la facoltà ch' ella mi hà conceſſa nell' animo, e nell' intendimento per rendermi contenta, e vi ſarò fino che potrò perſuadermi di non*

(*) Dans cette copie-ci & dans celle en François que j'ai reçu de *Rome*, ſe trouvent ces mots: *ſatis eſt unus, ſatis eſt nullus*, au lieu de *ſufficit unus, ſufficit nullus* dans l'imprimé François.

Digitized by Google

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XXIX.

non dubitar punto nè degli huomini, nè degli Dei. Impieghèrò il reſtante della mia vita a farmi famigliari queſti penſieri, a fortificarmi l'animo, e a riguardare dal porto li travagli di quelli, che ſono agitati nel camino dalle tempeſte, le quali ſi patiſcano, perche non s'applica l'animo a queſti penſieri.

Non ſono io dunque degna d'invidia nello ſtato in che mi ritrovo? haverèi per certo tropo d' invidioſi ſe foſſe conſciuta la mia felicità. Voi mi amate però molto per non invidiarmi, ed io lo merito, poiche ingenuamente poſſo confeſſar di credere in voi una gran parte di queſti ſenſi. Io li hò imparati con la voſtra pratica, e ſpero di coltivarli un giorno con voi anche con minor comodo. Mi aſſicuro che voi non potete mancar di parola, e che non ceſſerete in queſte mutazioni d'eſſermi amico, poiche io non laſcio coſa alcuna, che ſia degna della voſtra eſtimazione. Vi conſerverò in ogni ſtato, che io mi ritrovi la mia amicizia, e voi vedrete, che non può ſopravenire alcuna mutazione, che poſſa alterare i ſentimenti de' quali io mi glorio. Voi ſapete tutto queſto, e credetemi, che la più grand' oſſervanza, che io poſſa darvi di me, è quella di dirvi, che io ſarò per ſempre.

CHRISTINA.

Num. XXX.

Num°. XXX. Tome IV. pag. 266.

Relation de l'Entrée ſolemnelle de la Reine CHRISTINE de Suède *dans la Ville de* Bruxelles, *faite le* 23. *Décembre* 1654. (*)

La Reine *Chriſtine* de *Suède*, qui depuis l'éclatante & généreuſe action qui l'a miſe au-deſſus des Trônes & des Couronnes, & éloignée de ſon Royaume, a voulu honorer ces *Païs-Bas* de ſa préſence, préférablement à tous les autres qui la ſouhaitoient. La Reine y avoit aſſez demeuré *incognitò*, comme l'on dit, & dans la plus grande modeſtie, pour ſouffrir enfin qu'on y rendît à ſa gloire les hommages que toute la Terre lui doit. Notre Grand Monarque ne la pouvoit voir davantage dans ſes Etats, ſans lui faire rendre les honneurs que ſon exacte juſtice fait diſtribuer mieux que tous les autres Potentats: & notre auguſte Prince étoit auſſi réſolu de témoigner en public, comme il avoit déjà fait en particulier, la haute eſtime & le reſpect qu'il a pour les excellentes vertus & qualités Royales de cette illuſtre & incomparable Princeſſe. C'eſt pourquoi le Comte *de Fuenſaldagna*, qui ſait auſſi dignement s'acquitter de la Charge de Grand-Maître de Son Alteſſe Séréniſſime, que de celle de premier Miniſtre du Roi en ces *Païs-Bas*, étant allé le 18. de ce Mois à *Anvers*, pour recevoir les ordres de la Reine ſur l'Entrée ſolemnelle qu'on lui préparoit en cette Ville, le jour fut aſſigné à mercredi dernier 23, auquel enſuite Sa Majeſté, ſuivie de toute

(*) Dans les *Scritture concernenti la Regina di Suezia* pag. 22. &c.

Digitized by Google

toute sa Cour, s'embarqua dans la Fregate dorée destinée à servir pour les Personnes Royales, & s'en vint sur l'*Escaut* jusqu'à *Willebrock*, où Son Alteſſe Séréniſſime, qui étoit ſortie de la Ville à ſept heures du matin en caroſſe, la rencontra; & après un accueil tout plein de civilités & de déférences, lui donna un ſuperbe & ſomptueux dîner, qu'on y tenoit prêt. Sa Majeſté étoit au milieu d'une longue table, & ſadite Alteſſe à l'un des bouts à ſa droite, après quoi ces deux illuſtres Perſonnes ſe rembarquérent dans la même Fregate qui avoit amené la Reine, & leurs Cours dans quantité d'autres, & continuérent ainſi leur chemin en ſe divertiſſant aux Echecs juſqu'au Pont de *Laken*, où à leur arrivée fut allumé un Feu d'artifice, qui ſervit de ſignal à un autre, qui étoit ſur la porte de la Ville par où l'entrée ſe devoit faire; ce dernier brûla toujours tandis que la Reine fut ſur le Canal, les rives duquel, depuis le même Pont de *Laken* juſques à la Ville, étoient bordées de quantité de Feux & de la Bourgeoiſie en armes, qui fit trois belles décharges à meſure que Sa Majeſté paſſoit. Etant ainſi arrivée dans la Ville ſur les huit heures & demie du ſoir, le Canon, qui étoit ſur le rempart voiſin, la ſalua; puis la Fregate arriva à un beau Théatre tapiſſé qui avoit été dreſſé exprès, & là Son Alteſſe aida la Reine à deſcendre, & le Magiſtrat en corps lui ayant fait ſes complimens, elle la conduiſit à un caroſſe de velours noir brodé d'or, & enrichi de perles & de pierreries, tiré par ſix chevaux blancs harnachés de-même, qui les attendoit; & ſadite Alteſſe ayant mis Sa Majeſté au fond ſe plaça vis-à-vis, & le Comte de *Fuenſaidagne* s'étant mis devant dans ſon Caroſſe précédé de tous les Caroſſes & Officiers de la Cour, cette grande Reine & cet auguſte Prince prirent le chemin du Palais, ſuivis de cent cinquante Caroſſes à ſix chevaux remplis des principaux Seigneurs de la Cour & de la Ville, & de près de cinq cens autres, à la clarté d'un nombre infini de Flambeaux & de Feux de joye, qui furent allumés en même tems par toute la Ville, & au bruit de tout le Canon, mêlé des acclamations d'une infinité de peuple qui rempliſſoit toutes les rues.

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Num. XXX.

La Reine avec cet accompagnement paſſa par le grand Marché, où les principaux Feux étoient allumés devant la Maiſon de Ville, parée ſolemnellement, & ayant ſur le grand portail cet Ecrit, dont vous verrez la copie à la fin de cette Relation.

De-là Sa Majeſté fut conduite au Palais, qu'elle trouva tout embelli au dehors d'une infinité de lumiéres, & y fut logée dans l'appartement principal, meublé le plus richement qu'il ſe put, où Son Alteſſe Séréniſſime la conduiſit & la fit ſervir Royalement, comme elle l'eſt encore à-préſent avec toute ſorte d'honneur & de ſoins. Les Feux de joye & d'artifice ayant continué par-tout les deux jours ſuivans, de-même que le premier jeudi, que Sa Majeſté invita Son Alteſſe à dîner, où l'on obſerva les mêmes cérémonies qu'à *Willebrock*; & le vendredi, Jour de *Noël*, au ſoir, ſur les huit heures, elle ſe divertit à voir un Feu d'artifice, qui fut allumé dans le Parc, & qui fut trouvé le plus rare & induſtrieux qui ſe ſoit vu de long-tems en pareille occaſion.

Le Samedi après dîner elle parut au Cours, raviſſant par-tout les cœurs, & augmentant ſans-ceſſe l'admiration, que ſa haute réputation avoit fait concevoir de ſes vertus & de ſes qualités. Mais ce qu'on a trouvé de plus remarquable en cette conjoncture, eſt que ce bel Aſtre n'a point paru dans ce Climat ſans produire les favorables influences qui accompagnent toujours ſes benins aſpects. Le même Mercredi, on reçut des nouvelles aſſurées du glorieux ſuccès du Roi au Royaume de *Naples*, par l'entiére défaite des Ennemis qui occupoient *Caſtellamare*, & par la retraite, ou plutôt la fuite du débris de leur Flotte, dont la plus grande partie a péri ſur les côtes voi-

Appendice de Piéces Justificatives.

voiſines, & le reſte étoit dans un péril évident d'encourir le même ſort, comme nous eſpérons vous le faire voir plus au long au premier jour: en attendant voici ce que cette Ville laiſſa à la Poſtérité en mémoire du bonheur qu'elle reçut de voir cette grande & illuſtre Princeſſe, le nom de laquelle en chiffre couronné eſt au-deſſus avec ce Diſtique à la droite.

Num. XXX.

Sol fugit, ſe, plena licet ſit Omnibus, texit,
Lumine ſe victum ſentit uterque ſuo.

Et celui-ci à la gauche.

Tu nobis, hæc flamma tibi feſtiva relucet,
Lux ingens à te, non venit ulla tibi.

Et plus bas:

Incomparabili Heroïdi
CHRISTINAE
Sereniſſimae Suecorum &c.
REGINAE
Cum ſub noctem ſolſtitii hiberni
Ao. MDCLIV.
Urbem hanc inveheretur
Ignes boſce feſtivos
Velut ſoli faces
Accendit:
Quia
Lucem omnem ſui Cœli, ac Soli
Ad ſplendorem vultûs ejus
ac nominis
Nihil agere confitetur
S. P. Q. B.

Num. XXXI.

Num°. XXXI. Tome IV. pag. 268.

Harangue de l'Abbé Certani *prononcée à l'entrée de* CHRISTINE, *Reine de* Suède, *dans la Bibliothéque de* Bologne *le* 4. *Décembre* 1655.

Trema ai lampi della Maeſtà Voſtra, Invittiſſima Regina, la mia voce hoggi, che dai cenni del noſtro Sig. Paſtore *Aleſſandro*, proſtrata a voſtri auguſtiſſimi piedi, la mia Patria commette alla rozzezza della mia lingua gli oſſequioſiſſimi ſentimenti del proprio cuore. Mà chi darà forza all' ardire, ardire alla voce, qui dove abbattuta dalla riverenza ceſſa ogni ardire, ſuffogata dall' allegrezza manca ogni voce.

Parlino per me, parlino le acclamazioni vive de' popoli; gli applauſi divoti de' Nobili; gli oſſequj riverentiſſimi del Senato, meglio dalle regole confuſe dell' univerſal ſuſurro, che dall' ordinata applicazione d'una lingua comprendaſi quanto giuſtamente hoggi inſuperbiſce *Bologna* alla comparſa luminoſa del Sole di tutt' i Rè, della Fenice di tutt' i Secoli.

Digitized by Google

E chi non acclamerà la Maestà Vostra per Sole di tutt' i Rè? Sola con la chiarezza del real sangue abbaglia tutt' i Regi: con lo Splendore del vivacissimo ingegno offusca tutt' i Saggi: colla luce dell' incomparabil virtù oscura tutt' i Dotti. Sole, che dalla propria essaltazione dell' ariete *Sueco* passa ad habitare nel leone *Romano*, non per altro, che per diffondere da quel gran Capo al rimanente del Mondo la luce, che non s'annotta il raggio, che non s'eclissa, e pure la M. V. che Sole a tante e tante prove si palesa: Fenice egualmente manifesta: Fenice, che spiegando dal Settentrione nobilissimo il volo, trouverà sù la cima de' sette colli gloriosissimo il nido. Là portando gli Odori più preziosi dell' eroiche sue virtù, in facia al Sole S^mo. del *Vaticano* potrà senza incenerirsi le piume fabricare una vera eternità a se stessa. Là godendo i riflessi beatissimi di quel raggio divino, proverà quanto sia benefica, quanto liberale quella luce, che brama d'impiegarsi tutta in abbellirla, tutta in illustrarla: quella luce che vicaria del Sole eterno farà fiammeggiarle nel Seno l'Iride luminosa delle benedizzioni del Cielo. Là s'apriranno i Teatri, si spalancheranno i Campidogli proportionati al merito, al valore d'Eroina si degna, di Regina si grande.

Gradisca frà tanto la Maestà Vostra queste humili espressioni d' allegrezza e di riverenza, che hoggi divotamente si festeggiano sul *Reno*: quali ombre, o quali preludi delle grandezze, che troverà esultatrici sul *Tebro*: gradiscale come rivi di quel fonte inesausto, al quale bevono l'intera felicità i nostri animi: scintille di quel fuoco inestinguibile, al quale s'accendono di vera divozione i nostri cuori, cenni di quella mano adorata del Settimo, del Massimo degli *Alessandri*: di quella mano, che bramano benigna sopra il loro capo i Monarchi. Gradisca per ultimo quest' ossequiosissima corona di Padri, che stimerassi sollevata ai titoli non meno, che alle fortune reali, se sarà stimata degna di coronare i piedi di Vostra Maestà, che vale a dire della maggior Regina del Mondo, del Sole di tutt' i Rè, della Fenice di tutt' i Secoli.

Hò detto. (*)

Num^o. XXXII. Tome III. pag. 260.

Lettre du Cardinal Sacchetti *écrite peu avant sa mort au Pape* Alexandre VII. *en* 1663, (†)

Beatissimo Padre,

Prima di fissare Vostra Santità i suoi denigrissimi occhi sopra queste linee, la supplico a considerare da chi, o con qual fine vengono scritte, e tro-

(*) Cette Piéce est insérée parmi les *Scritture concernenti la Regina di Suezia* pag. 38. &c. Il s'y trouve encore plusieurs Instructions qui doivent être observées par les Cardinaux, Légats & autres Officiers du Pape, à la réception de la Reine à *Bologne* & à *Rome*, que nous nous dispensons d'insérer dans ce Supplément.

(†) Copie tirée des *Manuscritti della Regina di Suezia* Tom. XI. *Miscellanea Politica* pag. 180-208.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XXXII.

troverà esser d'un suo vero ed humilissimo servo, per dar negli ultimi momenti della sua vita nuovi attestati di quanto sia parziale della gloria della Santità vostra. Il zelo e l'obligo di Cardinale mi hanno posto la penna in mano, dalla quale può esser che la morte mela suella, anco prima c'habbia finito di Spiegare quel, che a maggior gloria sua, a maggior decoro di Vostra Beatitudine e della S. Sede, ed a maggior benefizio del Christianesimo e de' poveri popoli, hà dettato il Sigr. IDDIO nella mia languida mente.

Levatomi dunque dal letto con cruciati e dolori atrocissimi, con i sentimenti commossi, con la testa, che non può reggersi, e con la mano tremante accostatomi al tavolino ed a questo mio Redentore crucifisso, che hò avanti, protesto e giuro, di non haver altri motivi che il suo santo servizio, e di sodisfare hora a quel debito, che è proprio di quelli, che da sua divina Maestà sono dati a suoi Vicarj per Collaterali e Consiglieri, e ciò per non haver avanti il supremo Giudice a dire piangendo, quando non sarebbe più in tempo: *Va mihi quia tacui.* Sperando che anco gli altri Eminentissimi miei Colleghi, vedendo le cose incaminate all' ultimo estremo, habbiano d'adempire anch' essi a quest' obligo di carità con Dio, con V. S. e co' popoli. Confido anco nell' ineta benignità di V. B. che sarà per gradire e ricevere in buona parte le mie humili rimostranze, che escono da un cuore sincero riverente ed appassionato nella sua gloriosa fama, e che tendono a farle stabilir nel Mondo l'alto concetto che hebbe delle sue virtù, e a chiuder la bocca a perfidi *Heretici*, che pur troppo alzarono i latrati, quando viddero la S. V. contro le proteste, e promessa fatta in Conclave e fuori, caminar la via battuta da quelli, che con tanto scandalo del mondo, e desolazione de' popoli chiamarono i Parenti a dilapidare il Patrimonio di *Christo*, ed a succhiare il sangue de' poveri sudditi.

Mà per non consumar il tempo, che mi manca, in scuse superflue con un Principe Sant^mo. come è V. B. entrerò principalmente a supplicarla in *Visceribus Christi* a trovare col suo prudentissimo giudizio qualche temperamento per estinguer le faville che vanno a preparar un' incendio da porre forse in combustione tutto il Mondo.

La Sede Apostolica non hà mai fatto maggior discapito nella dignità ed autorità, che quando, col voler fare da Principe temporale, hà voluto cimentarsi con quelli, che sono le braccia, che la sostengono, e che la rendono rispettabile e temuta. Gli essempi sono e molti e noti, e sebben a me non tocca d'entrar a giudicar le azzioni de' Sommi Pontefici da esser piutosto riveriti; ad ogni modo posso pur con la S. V. usar la confidenza di porle avanti gli occhi quello d'*Urbano VIII.* Pontefice per altro dignissimo, e d'immortal memoria, ed al quale io mi riconosco debitore di tutto il mio essere. Quel buon Vecchio lasciossi per nostra disgrazia implicare in una fastidiosa guerra, il cui fine sarà sempre memorando e deplorabile per il dispendio di quatordici Millioni, per le penurie nelle quali pose per sempre la Camera, per la total desolazione dello stato Ecclesiastico, per l'oppressione de' popoli, per la disistimazione che ne risultò alla Sede Apostolica, ed alla dignità Pontificia in una pace poco honesta, e per l'abbreviamento della vita di quel gran Papa, che per le sue virtù heroiche meritava di viver secoli intieri. Qual frutto ne lasciasse poi alla sua Casa, tutto il Mondo lo vidde con ciglia inarcate, quando la rimirò dall' auge dell' autorità, e di un si lungo e assoluto dominio fatta ludibrio della fortuna e lo cherno di tutto il mondo, ridotta tutta in un picciolo legno a procurar frà venti e procelle lo scampo dall' ira del Principe, dalla persecuzione de' nimici, e dall' odio universale per mendicar il ricovro e patrocinio appresso una Potenza benche poco sodisfatta delle azzioni di essa.

E'

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXXII.

E' comendabile la coragiosa intrepidezza, che mostra la S. V. di non ceder alle minacie, nè di lasciarsi intimorire dalle violenze; Mà siami lecito il dirlo, non siamo hoggi ne' casi che resero immortale il zelo de' santi Pontefici *Alessandro III.*, *Gregorio VII.* ed altri, che si armarono d' invitta costanza per difender quello ch'era di Dio e della sua sposa. Hoggi è talmente imbevuto il Mondo, che il caso sia del tutto diverso, e che la causa sia mera temporale e capriciosa, che tanto più preveggo detrarsi alla gloria di V. S. quanto più si differisce il troncar con la Spada della prudenza un nodo, che si renderà sempre inestricabile. V. S. è in obligo di farlo per imitar l'essempio di chi rappresenta la Persona: *Discite a me quia mitis sum & humilis*, per la carità verso il suo spento gregge, per la salvezza della sua Casa, e per ismorzare certa voce suscitata da' maligni, che gli sconcerti presenti siano effetti della visita negata dall Ambasciatore di *Francia* a' suoi Parenti.

Dio perdoni a chi hà potuto indurre la S. V. all' armamento tanto contrariato in Congregazione e fuori, come V. S. deve ramentarsi da' suoi veri servitori, perche S. D. M. sà quando si rimuoveranno gli effetti pregiudizialissimi che sene prevedono, e che mi fanno desiderar tanto più celere la morte, per non haver a trovarmi ad una catastrofa lagrimevole.

Vostra Beatitudine è sola contro un Monarca potentissimo, vittorioso, ricco, fortunato, e che si chiama offeso: i Principi per sola disgrazia, non per sua colpa mal sodisfatti: la Camera esausta, i popoli esangui e mal contenti.

In questi sì gran disavantaggi V. S. ben sà quante volte le hò rammentata, come le rammento pur hora la parabola del Vangelo: *Quis Rex iturus committere bellum* &c. e chi può assicurarsi che i Principi medesimi come quelli, che non havendo cara la potestà temporale de' Papi, Zappano del continuo a' fondamenti di essa, non diano per interessi politici fomento alle sciissure, e promettendo ajuti ed assistenze alla S. V. per impegnarla, non l'abbandonino poi in caso di bisogno, come seguì appunto a *Paulo V.* rotture co' *Veneziani?* O vero appoggiandosi ella ad alcuno di essi forse debole e cadente, a quale strano partito si troverebbe in caso di qualche sinistro evento? Mà quando pur anche col benefizio di qualche Collegazione le cose le succedessero prospere e felici, che direbbe il mondo, vedendo che per contrastar al *Primogenito* della Chiesa le sodisfazioni richieste per reparazione delle pretese ingiurie, non si sia havuto nè meno riguardo di farla autore di nuove rotture frà le due Corone reunite in santa concordia dopo tanti anni di crudelissima guerra? Comple forse alla Casa di V. B. il rimaner esposta all' indignazione d'un Rè, che estende hoggi la sua autorità ed il suo arbitrio fin agli ultimi confini d'*Europa*? E quando, il che Dio non voglia, non conseguisse in tempo della S. V., (che viva mille anni) la reintegrazione nella grazia di Sua Majestà, perche V. B. con le lunghezze che si procurano in un negozio che doverebbe haver ritrovato il suo fine negl' istessi suoi primordj, vuol lasciar la cura al suo successore con pericolo di veder rinnovata la tragica Scena dei *Carafeschi*? Mal si accommodano i Prencipi a vedere che i Papi, dopo havere impugnata la Spada temporale contro di essi, pretendino poi di ricoverarsi sotto il vessillo della Croce, e farsi scudo della dignità del sommo Sacerdozio. All' hora insorgono i disprezzi, l'irreverenze, le mormorazioni, ed il più delle volte anco le sedizioni, perdendosi a poco a poco da' Laici quella venerazione che consiste nell' opinione e concetto della bontà e rettitudine Ecclesiastica. Eccone a buon conto i Saggi nell' espulsione de' Ministri della sede Apostolica della *Francia*, dove erano prima così riveriti e stimati, nei moti d'*Avignone* e nell' ardite licenze di quei popoli fin qui tanto riveren-

Appendice de Piéces justificatives.

Num. XXXII.

ti ed ossequiosi, ne' sussurri di tutti gli altri sudditi dello Stato Ecclesiastico, e nelle disunioni di tutto il rimanente d'*Italia*, e di tutte le Nazioni straniere. Queste sono quelle che mi fanno sentire punture più accute al cuore che non sono i dolori che soffro nel corpo.

Il nostro divino Maestro, *Beat. Padre*, c'insegnò in quel *Mitte gladium in vagina*, che niuna cosa più che le Armi temporali disdica a chi hà la cura di reggere la Santa Madre Chiesa innocente, pia, mansueta, e che sdegnato Dio di così manifesta confidenza in lui, servendosi di tempi impropri, e diversi da quelli che nelle occorrenze di Santa Chiesa si valsero quei Santi Pontefici de' Secoli andati, ci lasci in abbandono, e permetta che ci riduciamo ad una di queste angustie, o ad esser astretti dalla necessità e dall' altrui prepotenza a depor le armi, o a conchiuder anco con esse in mano un' accordo disavantagioso, a ridursi ad un' estrema miseria e languidezza per la lunga febre dell' eccessive spese.

Il cedere al tempo, ed alla necessità fù sempre lodevole, massime d'un Principe savio. *Paulo V.* di felice memoria, intrapreſe per causa meramente di Dio a proceder con le armi Spirituali contro i *Veneti*, con fermo proposito d'aggiungervi anco le temporali. Mà finalmente dalla prudenza, e dalla carità lasciò ridursi alle vie più miti, considerando la penuria del danaro, e l'impotenza de' popoli in somministrarne; il pericolo di riempire di *Oltramontani*, e forse di qualche falso dogma l'*Italia*; il timore d'accender una guerra inestinguibile con la perdita della libertà d'Italia; il pensiero di non lasciar involta nelle inimicizie la propria Casa, ed in continui scrupoli e rimorsi di conscienza, di non esser cagione che la Chiesa di Dio patisse per sua colpa qualche notabilissimo danno e diminuzione.

Rivolga, rivolga, *Beat. Padre*, le armi adunate ed i suoi generosi Spiriti alla difesa della pericolante Christianità, ed a rintuzzar l'orgoglio del barbaro *Ottomano*, che già con mio estremo dolore intendo che si incamina verso la *Transilvania* ed *Ungheria*, per opprimere quelle provincie con una tempestissima inondazione. A questa faccia argine il suo magnanimo petto, ed il suo santo zelo, e con generosa emulazione, imitando l'esempio del Gran *Pio II.* suo glorioso Concittadino, deposte le inutili contese col figliolo più diletto, e più benemerito stringa questo e gli altri Principi Christiani in salda unione, e si faccia la Santità Vostra Capo, ed Autore della *santa Lega*. Che più bella occasione di questa per render per tut' i Secoli immortale il suo nome e la sua fama? All' hora se la necessità l'astringesse ad imporre qualche leggiera colletta sopra le Religioni già disfatte di servirsi delle Decime imposte sopra gli Ecclesiastici per sussidio dell' *Imperatore* de' duoi cento mila scudi lasciati dal fù Cardinale *Mazzarino* per la guerra contro il *Turco*, ed anco di restinger la mano alle limosine, sarà con più gloria e merito insieme della Santità Vostra fuori di questa si grande e si giusta occasione l'applicar ad altr' uso gli assegnamenti sudetti, sarà un' aprir un largo campo alla maledicenza, che lasciato il gregge del Signore in abbandono alla voracità del lupo fierissimo d'*Oriente*, si sia voluto dilapidare il Patrimonio di *Christo* per mantenere una picca privata, e meramente temporale, e per impinguare in tal congiuntura la propria borsa.

E giacche l'incidenza m' hà tirato a toccare il punto dell' Elemosine, non voglio tralasciare di rapporre a V. S. il dolore che mi reccano le relazioni di molti Religiosi e Parochi di *Roma*, intorno alle miserie estreme, che provano molte, e molte famiglie poverissime e vergognose. Jo ne tralascio per brevità, mà son certo che intenerirebbe il suo cuore, e provocherianno le sue lagrime, se più pietoso e piu sincero fossi in riferirlo a souvenirle chi è stato preposto alla dispensazione di esse.

E quante volte mi è sovvenuto quel che prima della sua felice esaltazione

ne ſoleva dirmi la S. V. quando acceſa di caritativo zelo deplorava l'eſaltazioni, che nell' antecedente Pontificato ſi facevano per gli avanzi di venti milla ſcudi dell' elemoſine, quaſi che diceva ella ſi voleſſe far creder non eſſer più proveri in *Roma*, e per ciò foſſe lecito metter in *Corbonam* quel che per loro ſoſtentamento ſi raccoglie dalla pietà de' fideli. Si cavano, come V. B. ſà, dall' Officio della *Componenda* i danari dell' elemoſine Pontificie, ſopra del quale hanno tanto malignato gli Heretici, ed i noſtri nimici, non ſapendo forſe che la *Componenda* altro non è che una ſpecie di Penitenza ſalutare, che i ſommi Pontefici impongono a quelli che ricevono dalla loro autorità alcune grazie per altro non concedibili, per farne poi diſtribuzione frà i poveri, e per alimentar quelli che abbraccino la noſtra ſanta Religione, e mi raccordo, che il gran *Urbano VIII.* chiamandola borſa ſacra de' Papi, era ſolito dire, che biſognava aprirla con generoſità ed amminiſtrala con integriſſima fede. Supplico humilimente V. Santità ad avertire che l'iſteſſo s'oſſervi aneo nel ſuo Pontificato.

L'ufficio della *Componenda* mi chiama a dire qualche coſa di ciò che frà le mie penoſe vigilie ſono andato penſando intorno alla *Dataria* ed agli altri Tribunali. V. B. ben ſà, che la più nobile e degna parte che s'ammiri in un Principe, è quello della Beneficenza; V. S. averta che o il ſoverchio zelo, o la ritroſa, o troppo ſevera condizione de' ſuoi Miniſtri non oſcurino in ciò la gloria, rammentandoſi anco, che frà i maggiori diſavantaggi che ſi contino ne' Principati elettivi, è quello del campo troppo libero chi laſcia a' Miniſtri di fabricare a coſto del ſervizio del Principe la propria fortuna, come ben ſeppe rinfacciarlo Papa *Innocente X.* ad uno de' ſuoi. La buona e la ſiniſtra fama eſce per lo più da' famigliari, e Domeſtici del Principe, ed i famigliari e domeſtici de' Papi, ſoleva dire *Urbano VIII.* e tutto il gran Corpo della Romana Corte dalle buone e cattive ſodisfazioni della quale ſi ſpargono per tutto il mondo voci favorevoli, o pregiudiziali a chi governa. Il tenore, i Cardinali abietti, proveri, avviliti, la Prelatura ozioſa e ſenza ſtima e rimunerazione; la Nobiltà negletta, i Cortigiani ſenza ſperanze, e per voler verſar in pochi, e talvolta anche immeritevoli quel che per giuſtizia diſtributiva, doverebbe eſſer repartito frà molti, non ſò quali buoni effetti poſſano produrre. Il laſciar la virtù in abbandono e ſenza premio non farebbe punto di buon ſuono in un Principe Eccleſiaſtico, che deve eſſergli aſilo e benefico Protettore, e maſſime la S. V. che ſù le baſi di eſſa hà ſollevata la mole delle ſue meritate fortune. Hoggi più che in un' altro tempo abonda *Roma* di Virtuoſi in ogni genere di ſcienze, mà la loro diſgrazia li tiene naſcoſti, perche niuno vuole aſſumerſi 'l carico di porger loro una mano adiutrice con rappreſentar i loro talenti a chi può rimunerarli. V. S. che con tanta ſua lode cominciò ad accarezzarli, e riconoſcerli nel principio del ſuo Pontificato, conoſcerà vantaggio che ſarà per derivarle dalla continuazione degli atti della beneficenca di *Mecenate*, allettandoli con la ſtima, ch' è il più grato alimento della virtù, animandoli con le grazie, provedendoli con gl' impieghi con benefizj, e con penſioni.

Non parlo, Beatiſſimo Padre, di quelle penſioni, delle quali coſì alla cieca, e con ſi poca diſcrezione e carità, ſi caricano hoggi da Miniſtri di V. S. i Veſcovadi, e le Parocchie, a ſegno che in ſcandalo di tutto il mondo e con ludibrio ſi ſentono tanti proveri Veſcovi, o ſottopoſti ad interdetti e cenſure, o ridotti alla mendicità ed alla neceſſità di farſi d' amoroſi Paſtori, crudeliſſimi e voraciſſimi Lupi, per ſupplire con la rapacità, e con l'eſtorzioni all' eſorbitantiſſimo incarico delle penſioni, levando alla neceſſità eſtrema di quella povera Vedova, di quel miſerabiliſſimo Gregge Evangelico, quel che ſono coſtretti (oh Dio) a tributare in *Roma* ai comodi, ai luſſi, alle

Appendice de Piéces justificatives.

Num. XXXII.

alle laſcivie, ai vizj di quelli, quali Dio ſà, con qual merito ne ſono arrichiti. V. S. per le viſcere del Signore apra gli occhi ſopra punto coſi eſſenziale, e che porta ſeco perniziosiſſime conſeguenze: non permetta che le Chieſe Spoſe di *Chriſto* reſtino ſpogliate della loro dote, e che nella Menſa del Signore *alius eſuriat, alius vero ebrius ſit*, mà che il pane dell' altare Levitico, ſia egalmente Spezzato e ripartito a tutti quelli che vi aſſiſtono.

Sebbene ne' Tribunali della Giuſtizia Romana vedonſi hoggi ſedere Prelati e Miniſtri, che alla nobiltà de' natali hanno tutti congiunta l'integrità de' coſtumi: con tutto ciò che per tanti anni hà havuto, benche ſenza merito alcuno, la direzzione della ſignatura, può haver penetrato a dentro qualche coſa, che non appariſce forſi al di fuori, e che non ſempre le diſpenſe, gli offizj de' Cardinali, e de' Principi, e l'autorità di Palazzo, la mezzanità de' Parenti, e de' Servitori laſcino i poveri Prelati nella libertà di operare ſecondo i dettami dell' equità e della conſcienza. Supplico la Santità Voſtra a provedere con la ſua ſomma prudenza, che tutto affatto l'abuſo delle raccomandazioni reſtino in ugual bilancia le condizioni delle parti, e *liberetur pauper a potente & pauper cui non adeſt adjutor.*

Ne minor merito ſarà per acquiſtar V. B. con Dio benedetto provedendo ancora tante lunghezze nelle ſpedizioni delle cauſe, quali oltre all' eſtrerminio delle famiglie non poſſono eſſer che di gran diſcredito ai Tribunali di *Roma*, vedendoſi in eſſi per anni, e luſtri invecchiate quelle cauſe che potrebbono terminarſi in pochi giorni.

I Miniſtri e Governatori dello Stato, e tutti quelli che amminiſtrano la giuſtizia ai popoli, ſe ben voglio credere, che per loro ſteſſi inclineranno ad amminiſtrarla con rettitudine e carità: con tuttociò ne haveranno ſtimolo tanto maggiore, quando da V. S. ſi farà ad eſſi inculcare, che la giuſtizia non ſerva per Miniſtra, nè d'intereſſe, nè di paſſione, mà di ſtrumento per conſervar la pace, la quiete e l'humana Società, che vadino alla radice de' mali per ſuellerne i germogli: *Legibus enim ſi delicta puniuntur, quanto melius provideri ne peccaret?* Si tolga ſopra tutto ai Miniſtri l'autorità ſcandaloſa, che vanno arrogandoſi di far berſaglio delle loro perſecuzioni quelli, che ricorrono ai Tribunali ſupremi di *Roma*. Queſt' è un diminuire al Principe l'autorità, e levar ai Sudditi la confidenza che hanno in eſſo come in un buon Padre, giàcche punto differiſce da queſto il buon Principe, e ſuol produrre di quelle diſperazioni che hanno poi portate le ſovverſioni de' Stati e de' Regni. Sopra tutto habbiano riguardo di non affligere i popoli co' Regni indiſcreti, con la pena, con le veſſazioni, e con le cavalcate più di quello che pur troppo ſono, con le gravezze, con le taglie, con le frequenti ſpedizioni de' Comiſſarj della fabrica, degli Archivi, de' Spoglj, del Salnitro, della polvere, delle ſtrade, dell' Auditor della camera, con le cavalcate, con le repreſaglie, e con tanti crudeliſſimi modi d' eſigere il numero innumerabile delle Gabelle, quali a nulla giovando al Papa, non ſervono, che a concitar l'odio de' popoli, per arrichire alcuni pochi Miniſtri di mala conſcienza.

Queſte afflizioni, Beatiſſimo Padre, che ſuperando di gran lunga quelle del popolo eletto in *Egitto*, non potrebbono udirſi che con ammirazione, e ſcandalo delle Nazioni ſtraniere, maſſimamente ſe le conſiderreranno come effetti dell' immoderato affetto de' noſtri ſommi Sacerdoti verſo il loro ſangue. E V. S. (mondanamente parlando) può aſcriver a gran fortuna l'haver impiegato fuori dell' *Italia*, cioè, lontano dalle miſerie dello Stato Eccleſiaſtico le ſue glorioſe fatighe, per non haver quella piena notizia, che le provocherebbe più d'una volta copioſiſſime lagrime di compaſſione e di tenerezza. Ed in vero, chi mai potrebbe ad occhi aſciutti

udire

udire che i popoli non conquiſtati con la Spada, mà ceduti per donazione dalla munificenza e pietà de' Principi al dominio di S. *Pietro*, o della S. Sede, o ſoggettato volontariamente ad eſſa per una ſomma fiducia nella carità de' ſuoi Succeſſori, hoggi ſi vedano ſotto un giogo inſoffribile, più inhumanamente trattati che gli ſchiavi dell' *Africa* e della *Soria*.

Il debito della Camera, al conto che la notte paſſata ne feci frà me ſteſſo, aſcende alla ſomma di più di cinquanta Millioni, non ſolo ſenza ſperanza di diminuzione, mà con certezza d'augmento maggiore, in modo, che non potendo i poveri ſudditi reggere un peſo coſi eccesſivo, diſperati di ſollievo, laſciata da molti in abbandono la Patria, vanno famiglie intiere o raminghi in una penoſa mendicità per il mondo, o a morir di ſtento per le campagne, o a mendicar altro Cielo, ed a farſi, non ſenza opprobrio noſtro, ſudditi d' altri Principi: ed in effetto ſi conta hoggi per le cauſe ſudette nello Stato Eccleſiaſtico quaſi la metà meno de' ſudditi, nella numeroſità de' quali conſiſte la ricchezza e potenza del Principe. I *Genoveſi*, che ſi trovano haver impiegato più di quatordici millioni ne' noſtri Monti, già ne prevedono la perdita o per impotenza di ſodisfarli, o per qualche urgentiſſimo ſtimolo di neceſſità e di diſperazione, che ſpinga i popoli a ſcuoterſi dal collo un giogo che li opprime.

Dio perdoni a' Miniſtri di quel tempo, che con tanta poca prudenza e equità induſſero la S^tà. V^a, quaſi ne' primi giorni del ſuo Pontificato, a venir ſenza urgente neceſſità alla riduzione de' Monti, della quale eſſendoſi cavati tanti Millioni intieri, potevano pur rendere immortale il nome della S^tà. V^a. con applicarſi all' eſtinzione di qualche parte de' debiti ſopradetti, che queſta è l'eſtrazione ſcandaloſa, e dannoſa inſieme fatta poi da un Prelato ſtranniero di tanti altri luoghi de' Monti, ſi ſarebbe ſtimata ottimamente impiegata.

Non hebbe già la S^tà. V^a. queſti ſentimenti, quando piacque al Sgr. Iddio di darcela per Paſtore, ed io poſſo fare, come ne hò fatto fede a più d'uno, che le prime punture che ferirono il ſuo nobiliſſimo e generoſo cuore, furono, quelle della compaſſione verſo i popoli eſſangui, deputò a tal' effetto la Congregazione ſopra lo ſgravio di eſſi, alla quale intervenne più d'una volta con tanta carità, che tutti ne aſpettavano l'univerſale rimedio. Mà Dio non volle che la ſua ſanta mente foſſe ſecondata dalle ſincere operazioni degl' intereſſati Miniſtri. Ancora è in tempo Beat^mo. Padre, di farne godere i frutti, come a tempo hà proveduto agli abuſi introdotti nell' amminiſtrazione dell' annona arrivata a tal eccesſo, che irritati gli animi de' popoli potevano cagionare degli ſcandaloſi diſordini. Mà non può dirſi abbaſtaanza proveduto, ove con un caſtigo eſſemplare in perſona del Miniſtro, che per tanti anni, con tanta indiſcretezza, e con clamori univerſali l'hà amminiſtrata, non ſen'eſtingue il fomite, non ſi toglie agli altri l'occaſione, e non ſi cancella dagli animi de' popoli l'opinione che il Principe ne ſia ſtato partecipe. L'autorità di queſti tali giunta al ſegno di far un diſprezzo delle leggi humane e divine, e di quelle della ſantiſſima Carità, e poco curando di render odioſo il nome della S^tà. V^a. monopolj non ſolo de' grani, mà anco dell' oglio, delle carni, della biada e d'ogni altra coſa neceſſaria al vitto ed uſo humano, meritava veramente qualche rigoroſa mortificazione.

Mà già che la S^àt. V^ra. anco, con queſti nemici del publico, hà voluto ſoprabondarne la ſua mirabile clemenza, voglia almeno ordinare in modo le coſe dell' annona per l'avvenire, che i ſuoi ſudditi, che ella è in obligo di paſcere anche temporalmente, non ſiano d' inferior condizione alle beſtie che ſi cibano de' frutti della terra, conforme vengano donati dalla provida mano del Creatore, non punto alterati dall' altrui malizioſa cupidigia,

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XXXII.

digia, nelle Congregazioni come uno de' Deputati hà procurato di ſiegare ſuettamente i miei ſenſi in queſta materia, e per quello che tocca al tenere abondantemente proviſta di grano non ſolo la città di *Roma*, mà anco tutto lo ſtato Eccleſiaſtico, non hò che aggiungere alla mia lunga ſcrittura fatta di ſua Commiſſione, e preſentatale nel bel principio del ſuo Pontificato.

Se a ſudditi non ſi porge qualche ſollievo, vedo irreparabile il loro eſterminio. Potrebbe V^a. S^tà. alleggerirli in qualche parte delle gravezze ſopra i commeſtibili, frenare l'inſaziabile voracità de' Teſorieri delle Provincie, ed altri Miniſtri publici, che per far eſſi le incerte ed i Monopolj vengono con barbara invenzione a render i poveri ſudditi non padroni di quello che ſopra i loro terreni accolgono con la benedizione di Dio. Riaprire il comercio co' *Veneziani*, ceſſato dall' interdetto in quà, e queſti Sigri non havranno repugnanza ſi per l'utile vicendevole, ſi anco perche ne' loro biſogni trovano coſi pronta la ſede Apoſtolica aggravare i proprj ſudditi per ſovenirli. Introdurre le Arti in diverſi luoghi dello ſtato, far ſcala franca i Porti di *Civita Vecchia* e d'*Ancona*, favorir l'arte d'agricoltura, impiegar i ſudditi habili ne' governi, nelle cariche e negli Offizj, co' quali mezzi ed ajuti ben preſto tornerebbe a ripopolarſi lo Stato, e ad goderviſi l'età d'oro con vantaggio anche della Camera.

Negli affari di *Portogallo* havrei da dire molte coſe, mà perche ſento venir meno lo ſpirito, e la teſta non meno che la mano vacilla, ed anche per non tediar più lungamente la S^tà. V^a, la ſupplicherò ſolamente di rivolger l'animo e l'applicazione in una materia di tanta conſeguenza, e dopo conſigliata con Dio più che cogli huomini combattuti per lo più dalle paſſioni, riſolva ciò che le ſarà inſpirato dalla ſua infinita Sapienza.

Mi trafiſſe l'animo la poca ſperanza colla quale laſciò partire da *Roma* il Gentilhuomo *Ingleſe* ſpeditovi per procurare la promozione dell' abbate d'*Obignie*, ſoggetto qualificato per naſcita, per merito e per bontà, e che havrebbe potuto ſervire di colonna e ſaldo appoggio al vacillante Catoliciſmo d'*Ingilterra*, come un' altro Cardinale *Polo* de' noſtri tempi. Sopra di queſto havendomi già ſpinto il mio zelo a ſupplicar la S^tà. V^a. ad ornar le tempie di quel grand' huomo del Cappello, che indegnamente circonda le mie, e che ſin dall' hora offerj di deporre di buon cuore a' ſuoi ſantiſſimi piedi, hora con tutto l'animo le reitero le medeſime ſuppliche, perche dovendo eſſerle dalla mia vicina morte, frà poche hore, reſtituito, voglia impiegarlo in parte ſi degna, anco per levare ai maligni l'occaſione di dire che venga deſtinato alle offerte dell' oro, non alla giuſtizia del merito, nè al biſogno della noſtra religione in quel Regno.

Mi reſterebbe a dire qualche coſa intorno alla facilità delle Audienze, che è quella che tien il Principe ben informato d'ogni minuzia del ſuo Stato, gli facilita il governo; l'aſſicura dagl' inganni de' Miniſtri, e gli concilia l'affetto e la venerazione de' popoli. V^a. S^tà. che nel principio del ſuo Pontificato ſi propoſe d'imitar in ciò i lodevoli inſtituti de' ſuoi Predeceſſori, e particolarmente di *Pio V.* e di *Clemente VIII.* ſaprà ben farne amminiſtrare la continuazione, *interpellantibus faciles prœbendo auditus*, perche in alcun tempo mai poſſa dirſele con la vecchia importuna che ſgridava a *Filippo* il Macedone, *ſi non vis audire, nec regnes*; di queſto ſolo dirò benſi di ſupplicare la S^tà. V^a. cioè, che ſi guardi di laſciarſi reſtringere frà quattro mura, e tener la lontana dalle notizie delle occorrenze del ſuo Stato, e de' biſogni de' ſuoi ſudditi, perche in un Principe queſto è il ſommo de' mali. All' hora la giuſtizia non è più libera; i Miniſtri non più fideli; i popoli non più governati mà diſperſi; il Principe non più amato, nè riſpettato; *colli-*

gunt

Digitized by Google

gunt se quatuor vel quinque, atque unum consilium ad decipiendum Imperatorem dicunt quod probandum sit. Imperator qui domi clausus est vera non novit: cogitur hoc tantum facere quod illi loquuntur: facit Judices, quos fieri non oportet: amovet a Republica quos debebat obtinere. Quid plura: bonus, cautus, optimus venditur Imperator, dicea *Diocleziano*. Non piaccia mai a Dio, che questo habbia a vereficarsi in tempo del felice governo della Stà. Va.

Qui caderebbe in acconcio, il dire qualche cosa circa l'elezzione de' Ministri e Consiglieri, perche sebbene prevale in ciò tal volta la poca fortuna del Principe, ad ogni modo è deciso, che *mala electio est in culpa*, potendosi difficilmente errare, quando s'usino le necessarie diligenze e circospezioni: il prudentissimo giudizio di Va. Stà. rende superfluo qualunque ricordo in questa materia: con tutto ciò non voglio lasciar di supplicarla con San *Gregorio Nazanzieno* ad avvertire, che in quelli che haveranno d'assisterla con l'opera e col consiglio, a reggere il gravissimo peso del Governo, risplendano questi trè segnalati requisiti: *rerum usus, ingens charitas, os liberum*.

Per quello poi che riguarda le cose spirituali, che dovevano esser le prime, quando havessi dovuto toccarle, non potrei entrarvi senza grave offesa della somma pietà di Vra. Beatne. che fin dal principio della sua assunzione le feci apparir principale oggetto della sua cariea pastorale. Con tutto ciò non sarà che bene il rinuovar gli ordini a quelli che sopra intendono alla custodia dell' anima, come anco a' Parochi e Confessori, di tener lontano gli scandali; di frenare la soverchia licenza di peccare; di perseguitare ed estirpare la blasfemia resa pur troppo domestica hoggi nella Plebe; di fare osservare la dovuta riverenza nella Chiesa, *ne Deus iras suas effundat super nos*. Pur troppo si vede hoggi, Beatmo. Padre, conculcata la legge Evangelica, e calpestata alla cieca l'osservanza de' divini precetti: onde molto più giustificatamente deplora il buon san *Cipriano* e sant *Eusebio* Vescovo di Cesarea i nostri corrottissimi tempi, ne' quali *student augendo Patrimonium singuli, & obliti quid credentes, aut sub Apostolis ante fecissent, aut semper facere deberent, insatiabili cupiditatis ardore ampliandis facultatibus incumbunt: non in Sacerdotibus religio devota; non in Ministris fides integra; non in operibus misericordia, non in moribus disciplina. Ad decipiendum corda simplicium callide fraudes circumveniendis fratribus subdole voluntates: non jurare tantum temere, sed adhuc etiam pejus peierare*. E che possiamo altro da cause così detestabili aspettare, se non che pessimi e lagrimevoli effetti vaticinati da *Geremia*: *obscuravit in ira sua Dominus Sion & dejecit de Cœlo gloriam Israël: non est recordatus scabelli pedum ejus in die iræ suæ, sed demersit Dominus omnem decorem Israël & demolitus est omnes sepes ejus*: Sicche possiamo esclamare con San *Policarpo*: *Bone Deus ad quæ nos tempora reservasti*. Ond' io, afflitto dall' infelicissima constituzione del Mondo, della Christianità, della Religione più che dall' atrocità del mio male, rivolto al mio crocifisso *Giesù* esclamo dal più profondo del cuore: *cupio dissolvi & esse tecum*. E perche già sento mancarmi la lena, lascio la penna ripigliata per la terza e quarta volta, e prostrato supplico la Stà. Va. della sua benedizzione, raccomando alla sua viva e paterna carità l'anima d'un servo suo sommamente devoto, che dovendosi frà poco presentare avanti il Tribunale tremendo, per render conto d'ogni minimo pensiero, è certo, che non havrà voluto ingannar la Stà. Va. con queste sinceriſſime rimostranze, assicuro all' incontro, che nell' altra vita non mancherò di pregare il nostro amoroso Dio, *ut sis longævus supra terram*, che preservi la santa Sede da ogni pericolo, dalla malizia degli adulatori, peste de' Regni e de' Principati: che le conceda *cor docile & sedium suarum assistricem Sapientiam & gratiam specialem*, così alla Santità Vostra, come agli altri suoi Successori, *ut sic transeatis per bona temporalia, ut non amittatis æterna*, e qui con tenerissima

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXXIII.

sima venerazione, dando alla Stà. Va. l'ultimo adio, abbraccio e bacio i suoi santissimi piedi.

di Vostra Santità

Di *Casale* 17. Giugno 1663.

Humilissimo, devotissimo, e obligatissimo Servo

Cardinal *Sacchetti.*

Numº. XXXIII. Tom. III. pag. 461.

Poëme de Jean Lechander, *Suédois, à l'honneur de la Reine* CHRISTINE, *à Rome en* 1687. (*)

Salve progenies Regum celsissima Princeps,
Paucaque cultoris perlege verba tui.
Non ego nunc aptus venio qui dicere possim
Ingentes laudes, Regia Virgo, tuas,
Quas tibi vel bello peperit prudentia victrix,
Vel pace Aoniae *cura sacræque Domûs.*
Nunc quia, nempè pedes, venio defessus & aeger,
Pluria tam pelago, quam mala passus humo.
Aspera nec comites via sivit adesse Poëtas,
Nec præceps cerebro condita liquit iter.
Ast mihi si quondam veniant hæc otia, Vatum
Ut veterum Latio *ludere more queam;*
Aut aliquis saltem fuerit mihi carminis usus,
Quam tunc materies hæc erit apta metris.
Tunc referam victos Saxones *atque* Bohemos,
Occursans agmen Cæsareumque *ferox.*
Tunc Hessos, Francos, Westphallos & Palatinos,
Helvetiæ *populos armigerosque* Suevos.
Cimbros & *quicquid superum præterfluit æquor,*
Omnia victrici te domuisse manu.
Maxima quin Patriæ tunc ornamenta renarrem;
Urbes, Templa, Scholas, clara Sacella Themis.
Quæque vias circa, meliusque colenda metalla,
Regia Majestas fecerit ante tua.
Tunc vero imprimis gratus venerabor amorem
Insignem veri Numinis ipse tuum.
Et miranda canam summi documenta favoris
Reginæ in Cives Pieridumque *choros.*
Namque tot in Patriam profluant tua munera gentem,
Noverit ut quivis illa referre locus.

Ergo

(*) Copie tirée des *Manuscritti della Regina di Suezia Tom. XI. Miscellanea Politica* pag. 53. &c.

Digitized by Google

Ergo nec ante meo labentur pectora, neve
Hæc ea desistam commemorare prius
Quam fiam atque vocer tuæ ingratus ut incola terræ
Munera conticeam tanta loquente sôlo.
Nec dubito quin me tanti Regina favoris
Alloquio excipias, munificâque manu.
Quod superest Domino fundam calidissima vota
Pro sempiternâ prosperitate tuâ.
Sit corpus vegetum, sit mens tibi laeta vigensque,
Sint quæso semper prospera cuncta tibi!
Sera sit ista dies quæ te perducat ad astra,
O decus, ô nostri gloria magna Soli!

Sic voveo ac oro

Regiæ tuæ Majestatis
& laudum tuarum ingentium

Subjectissimus cultor ac
præco indefessus

Ser. Romæ *d.* 30. *Maji Anno Christi* 1687.

Joannes Lechander, *Nericius Suecus, bonarum literarum studiosus.*

Num. XXXIV. Tome III. pag. 461.

Lettre du Docteur Esberg *au Pape* Innocent XII. *pour se faire Catholique-Romain.* (*)

Sanctissime Pater *Innocenti Duodecime*, Pontifex Optime Maxime, Domine clementissime.

Vestræ Sanctitati, per manus illustris ac nobilissimi Domini Andreæ Galdenblad *beatæ Reginæ* Christinæ, *Secretarii supplices literas dedi, quas spero ad Vestræ Sanctitatis manus perveniſſe. Secundas superaddo, ut, si fortè, quod haud rarò contigit, in tanto itinere, aberraverint aut interceptæ fuerint, obiter ex bis Sanctitas Vestra desideria mea clementissimè percipiat & recognoscat. Sum Stipendiarius Potentissimi ac Serenissimi Regis* Sueciæ, *ad studium Theologiæ paulò accuratiùs tractandum, cum aliis quinque Viris, quos maximè idoneos censuit, ante tres annos delectus. Quâ dexteritate ac fide nullis præjudiciis impedita meis partibus defunctus sim, jam ex ipso eventu Vestra Sanctitas facilè dijudicare potest. Ipse etenim post accuratum omnium Controversiarum examen, & ante annum & quod excurrit collatos honores, nunc me in Catholicæ Ecclesiæ unionem recipiendum sisto, quam olim falsam, nunc autem Spiritûs Sancti gratiâ illuminatus verissimam esse cognovi. Cæterùm librorum aviditate seductus, majorem in illis coëmendis domumque deferendis*

(*) Copie tirée des mêmes *Miscellanea Politica* pag. 55. &c.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXXIV.

rendis collocavi pecuniarum summam, quam ut facultates hîc peregrè residuæ, mihi sufficiant, ad contractum æs alienum rependendum, nec priùs locum hunc commutare vel deceat vel liceat, antequam expensa creditoribus fuerit relata. Quam ob rem ad Vestram Sanctitatem confugio & supplex rogo, dignetur propter Jesum Christum, *cujus Vicariatum gerit, me trecentorum Scutorum summâ, ex hâc servitute redimere, ut libertati vindicatus, protinùs publicam Catholicæ Fidei professionem exhibere, & me totum ad Sanctissimi Patris laudes & encomia revocare & referre possim. Deus ter Optimus Maximus Sanctissimum Patrem jubeat Ecclesiæ, cui dudum rarâ & vix imitabili innocentiâ & sanctitate præluxit, ac præfuit, diù salvum & incolumem superesse, mihique suo subjectissimo clienti prodesse, & nomen ejus, post fata, quæ Deus diù differat, Sanctorum matriculæ & fastis ferè posteritati piè adorandum inscribere & inserere sic supplici & devoto pectore voveo,*

Sanctissimi Patris

Domini mei clementissimi

Gissæ Hassorum
d. 7. Maji St. nov.
Anno 1692.

Subjectissimus cultor
Joannes Esbergius
S. S. Theologiæ Doctor (*).

Num°. XXXV. Tom. III. pag. 491.

Lettre de l'Empereur Léopold *à la Reine en* 1676. (†)

Serenissima Reginâ Domina Soror charissima. Quid interpositionis meæ Majestas Vestra pro rebus suis atque rationibus, hoc bello adversus Sueciæ *Regem vigens, salvandis conservandisque, admodum desideret, non solùm ex ejusdem literis* 23. *Maji proximè præterlapsi amantissimè scriptis, sed ex vivâ etiam* Nuntii *apud Aulam hanc Apostolici repræsentatione mihi, nomine Sanctitatis suæ, factâ, eò quidem libentiùs intellexi, quod occasionem indè nactus sim reipsâ probandi, quanti Majestatem Vestram semper fecerim, quantumque me eidem debere existimem; & efficiam sanè in hoc ejus desiderio cum reipsâ apud meos, tum officiis apud Confœderatos belli Socios, ut porrò cognoscat, se me propter insignia planè erga me Domumque meam merita, atque officia sua sibi habere ac semper habiturum esse propensissimum, prout eidem Majestati Vestræ meos super hâc re sensus Reverendissimus Dominus Cardinalis* Pius *pluribus explicabit: cui ut in iis benevolas aures plenamque fidem præbeat, amanter postulo: & quod reliquum est, Majestatem Vestram Divinæ tutelæ ad longævam incolumitatem ac prosperitatem animitùs commendo.* Neostadii 25. *Junii* 1676. &c.

(*) On n'a pas lieu de douter de l'autenticité de cette Lettre, quoiqu'elle n'ait été écrite que trois ans après la mort de la Reine. Son Secretaire *Galdenblad* a ramassé ses Manuscrits, & nous y avons trouvé d'autres Piéces pareilles, même de la composition de *Galdenblad*, après l'année 1689, que *Christine* mourut à *Rome*, dont nous nous sommes aussi servi par occasion.

(†) La Copie de ces deux Lettres est tirée des *Manuscritti della Regina di Suezia. Lettere à Diversi* pag. 231. &c.

Les

Digitized by Google

Lettre du même Empereur au Cardinal Pio, *de la même date.*

Leopoldus *Imperator &c. Benevole. Reverendissimam Paternitatem Vestram haud celamus, Serenissimam & Potentissimam* Sueciæ *Reginam* Christinam Alexandram *cum prævideret, vigente inter nos, Confœderatosque nostros adversus* Sueciæ *Regem bello, rebus ad illam spectantibus, atque in sustentationem suam deputatis, gravia imminere posse detrimenta, primùm quidem in propriâ personâ* Hamburgum, *ut illis propior esset, proficisci constituisse, ac eum in finem literas liberi passûs, seu salvi conductûs, à nobis petiisse, ac postea earundem rerum suarum ac rationum indemnitatem cum per literas proprias ad nos datas, tum per Sanctitatem etiam suam Reverendissimumque Dominum Cardinalem* Alterium, *mediante Nuntio Apostolico ad Aulam nostram residente magnoperè commendasse: Et sicut quidem pro fraternâ nostrâ erga dictam Serenitatem suam benevolentiâ atque amicitiâ, non solùm pro ejusdem Aulicis* Hamburgum *præcessuris, patentes illicò literas liberi passûs expedivimus, sed insuper etiam Circulis Imperialibus, per quos ipsam in dicto suo itinere transire contingeret, rescripsimus, ut illam illàc transituram omni cultu atque assistentiâ prosequerentur; ita hodiernis etiam literis cum Militiæ nostræ in iis partibus agenti, Commissariisque nostris* Bremam *deputatis injunximus, ut quoad ejus fieri poterit Serenitatis Suæ res atque rationes intactas salvasque servent, tum Fœderatos etiam nostros* Daniæ *Regem, Electoremque* Brandemburgicum, *Episcopumque item* Monasterienſem, *ac Duces* Brunſwicenſes *sollicitè requisivimus, ut id suis pariter exercitibus efficaciter demandent. Et requirimus proindè Paternitatem Vestram Reverendissimam hisce benevolè, ut cum responsorias literas nostras hîc cum copiis suis adjunctas (quippe in quibus nos quoad hæc ad uberiorem Reverendissimæ Paternitatis Vestræ explicationem referimus) singulas suis locis convenienter est exhibitura, efficiat ut indè nostram, quanti facimus cum Paternæ recommendationes Sanctitatis suæ, tum meritorum & officiosæ requisitionis Serenissimæ illius Reginæ æstimationem intelligant & agnoscant.*

Cæterùm verò etiam quantùm Serenitatis Suæ intentionem Hamburgum *proficiscendi ibidemque commorandi attinet, eidem à Reverendissimâ Paternitate Vestrâ simul repræsentari velimus, quam suæ ibidem subsistentia rebus suis contraria potiùs, quàm proficua sit futura. Cum enim ad ejusmodi Emporia hostilibus Nationibus accessus ita interdici præcludique nequeat, ut non sæpiùs hostilis factionis homines clanculùm immorentur, facilè conjectu est, eos tunc Serenitatem Suam esse ambituros, quos si admiserit, se parti nostræ meritò reddet suspectam, imo & Confœderatos nostros rebus suis faciet odiosos: si verò repulerit, haud minùs Coronam* Sueciæ, *undè sustentationem illam habet, sibi aversam redditura, ut proindè multò consultiùs cum sibi, tum dictis rebus atque rationibus videatur, ut hoc quidem rerum statu* Romæ *potiùs permaneat, aut saltem alium quendam sibi subsistentiæ locum deligat, qui prædictis reflexionibus minùs sit obnoxius. Quod monitum ex sincero fraternoque corde profectum Serenitatem Suam boni etiam consulturam esse omninò confidimus. Qui, quod superest &c.* Neostadii 25. *Junii* 1676.

Num.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXXVI.

Numº. XXXVI. Tome IV. pag. 23.

Conſeil de l'Abbé Bourdelot *conſulté ſur la ſanté de la Reine* CHRISTINE (*).

Conſilium pro tuendâ valetudine Sereniſſimæ Reginæ.

Etſi videatur eſſe ſupervacaneum jam profligati morbi hiſtoriam in medium referre coram Sereniſſimâ Reginâ Viriſque Medicis, qui ipſius valetudini redintegrandæ operam dederunt, referendam tamen eſſe putavi, aut quia minùs accuratè antebàc fuerit enarrata, aut fortè nunquam ſcripto mandata. Itaque ex re eſſe omninò arbitror, ſi à me conſcribatur diligenter morbus ille diuturnus, quem feliciuſne dicam magis ex arte fuerim adortus, & cujus præſidiis Medicis faciliùs ceſſerit, ita etiam ut ſi denuò Sereniſſima Regina recidivam pateretur, quod abſit, vel aliis Medicis uteretur quàm qui nunc adſunt, inter illos poſſet conſtare de illius temperamento, variâ partium intemperie, humorum indole, morboſiſque ſymptomatibus quæ illam exercuerunt.

Sereniſſima Regina temperamento calido & ſicco fervidiſſimis humoribus, acri ingenio prædita, vigiliis, curis, & improbo labore calorem & ſiccitatem partium ſic adauxit, ut illæ qualitates naturæ modum exceſſerint, nec non etiam pravis eduliis tantam humorum ſarcinam collegit, ut corpus evaſerit in cacochymum & dyſcraton, undè omnium ferè functionum læſio: ruit enim primùm appetitus, neque ulteriùs vigere poterat, quod (cum alvina regio multo humore atrabilari ſcateret) ejus portio in ventriculum reflua ſic ipſum infecit, ut officii tæderet. Alvus erat pigra cum aridiſſimis excrementis, calore nempe uſtulatorio omne humidum depopulanti: palmo cordis laborabat, à tetro halitu humoris atrabilarii, putris, in cavis hepatis contenti: deliquium animi patiebatur, dum erat inſignis gradus putredinis, humoris cor ferientis malignâ ſuâ exſpiratione, quæ etiam exſpiratio dum appelleret ad cerebri membranas, vigilias, curas & mœrorem inducebat: & acerbiſſimis doloribus in hypochondrio ſiniſtro torquebatur, qui acrimoniam & uredinem humoris eo loci contenti denotabant. Sed & totum corpus occupabat ille humor, quod colligere erat ex atris cataminiis, & ex nigro ſanguine, à quo tanquam ab atramento, nigreſcebant induſia, ſi quandò vulnus aliquod leve, ab aſſiculâ cuti fuiſſet inflictum, gingivæ ipſæ putres, laxæ, nigro ſanguine turgidæ, humorum caracterem & morem ſatis ſuperque teſtabantur: ſicut tempus (antequàm prodirent ipſa menſtrua) per octiduum laborioſum & febrile: aderat perpetua eaque ſpontanea corporis laſſitudo, quæ ſingula loquebantur inſignem corporis cachexiam, quæ ut nullum ſinebat diem abire immunem à febre, quem non etiam feciſſet terrificum aliquo ſymptomate calamitoſo, puta, animi deliquio, vel motu corporis convulſivo; ſic ab annis ſeptem omnia erant in perniciem valetudinis Sereniſſimæ Reginæ comparata, ut febris, quæ vix intermittebat, ſic ferè omne humidum in corpore ſicciſſimo & calidiſſimo depopulata, ita ut quæ erat hectica cum cachexiâ, jam ad ſecundum gradum perveniſſe videretur; Impotentia illa dormiendi, proſtratus ille appetitus, ſumma virium imbecillitas, tanta denique rerum omnium calamitas me terruit, ita ut ferè ſatiùs duxerim, ſi manus ab

(*) Ce Manuſcrit a été acheté à l'encan que Madame *Meibom* fit faire à la *Haye* 1752. au mois de Juillet, des Manuſcrits de feu ſon Mari.

Digitized by Google

Appendice de Pièces justificatives.

Num. XXXVI.

ab operè tanto abstinerem; sed ut vidi Serenissimam Reginam esse bono animo, consilii Medici capacem, & quæ strenuè sanitatis redintegrationi vellet incumbere, tantus fuit ausus, ut nec intemperiei altissimæ, nec tot malè feriatis symptomatis, neque tantæ morbi perennitati cedendum esse crediderim, neque etiam omnia adeò conclamata putavi, quin ea possint intra annum emendari, resarciri, & in integrum restitui.

His itaque artibus contumaciſſimum morbum gnaviter aggressus sum, victum præscripsi, qui corpus refrigeraret & humectaret, bonosque succos præverorum in locum reponerent, cibos proposui eucbymos & eupeptos, elixos potiùs quàm assos, ita ut assis plurimùm uteretur, abstineret omninò à salsis, piperatis, fumo induratis, butyrosis & pinguibus, multo potu se proliueret, vel algidæ, aut decoctorum contemperantium, quæ cum pomis, limonibus, malis aurantiis & syrupis convenientibus conficienda curavi; addidi plerumque hordeum & semina 4 frigida majora contusa. Substitui etiam decoctum aqueum carnis vitulinæ, cum crystallo minerali ad aliquot grana diluto: Curavi bis in hebdomade, ut alvus blando enemate solveretur, & semel in mense duceretur sanguis ad ℥viii, quàm fuerit ille retorridus niger & piceus omnes testabuntur; sed cujus conditionis fuerint humores educti cathartico semel in mense assumto vix credibile est, ita nigri, ita acres, ut argenteæ pelvi ferruginem, plumbeumque colorem statim inurerent, sed ita sævi, ut torminibus atrociſſimis intestina cruciarent, anumque dilaniarent, ad quæ sedanda, potus plurimus decocti hordei, aquæ vitulinæ, vel emulsionum fuit institutus: Hisce præsidiis, temporibus solitis, vel crebriùs in usum revocatis, factum est, ut post quatuor menses desævire & mitescere visa fuerint, quæ graviſſima erant symptomata, non ampliùs ab eo tempore deliquit animo Regina, jamque labra, quæ fuerant sicca & fissa, cutis quæ fuerat aspera & lentiginosa novam mollitudinem sibi comparabant, humoribus benigniorem indolem induentibus, neque recurrebat pro more lateris ille dolor importunus, recreatisque, ab assumtis eduliis cum appetitu, facultatibus, somnus und vel alterâ horâ longior factus & pacatior (naturæ in gratiam redeuntis signum) ejus vires mirum in modum refocillabat, jam victoria partes ipsius naturæ sequi videbatur, sed ut hostis ille infensiſſimus jam fusus fugatusque penitùs deleretur, ferro seu chalybe, medicatas aquas singulis diebus manè hauriendas confecimus, quæ pondere suo latebras omnes mesenterii & lienis penetrarent, vi ecphractica vias obductas solverent, & humorem adustum & contumacem præpararent & edomarent. Hoc præsidii genus bonis omnibus fuit institutum, humores enim mitiores facti, corpusque magis εὐροῦν & meabile omni saburræ everrendæ ansam præbuerunt, catharticis sæpiùs repetitis.

Sic Serenissima Regina ab omni bumorum colluvie liberata, quæ antè languida, spontaneis lassitudinibus continebatur, mox vegeta, & absque ullo anhelitu, ut solebat, labori vel maximo indulgere cœpit; sed inter præsidia, quod omne punctum tulit, fuit Balneum aquæ tepidæ, quod sæpiùs ingressa, & per plures horas tantæ benigni humoris syrrhoe totum corpus perfudit, ut cuti mollitudinem nativam cum εὐχροία redonaverit, somnum ad naturales leges revocaverit, & ventriculum suæ ditioni penitùs reddiderit: Sanguis interea frequenti præsertim phlebotomiâ frugi factus, in ipsis catamineis minimè niger, ut apparebat antea, sed floridus vividusque conspectius est, & post annum ita mitis fuit & blandus, ut nulla tormina vel dolores, nullos cordis palmos, nullos in toto corpore motus spasmo tremulos excitaret. Sic Serenissima Regina intra annum restituta est sanitati, quâ omninò inculpata utebatur; ter enim in die comedebat, ita ut non appetitus esset sed fames, egerebat liberrimè, somnus erat placidus & longus, mens hilaris & labor indefessus, cum corporis εὐσαρκία & coloris suavitate, tantaque fuit corporis εὐεξία & alacritas per tres aut quatuor menses, ut equitationi aliisque laboribus indulgens de valetudine non modò contenderet cum validioribus, verùm etiam illos superaret: cum ecce mense Aprili, die decimâ quintâ, cataminiis justâ periodo fluentibus, apparuit febricula cum exacerbationibus sub vesperam redeuntibus, cum capitis dolore, lassitudine

Appendice & Piéces Justificatives.

Num. XXXVI.

& dolore punctorio in hypochondrio ſiniſtro, illæ exacerbationes non cum horrore aut rigore, ſed cum intolerabili ardore urinæ ingruebant, eranique graviores diebus imparibus, ita ut aliquando vomitu, vigiliis, angiſtiâ, & palmo cordis, nec non linguæ aviditate & aſperitate fuerint inſignes, ab exacerbatione verò ſic remiſſa erat febricula, ut nullus præter ſphygmicam, quæ erat irritata, facultates læderet, ita enim vires & appetitus valebant, ut omni genere ciborum uteretur, & pilâ luſoriâ corpus exerceret, ſed videbatur à prandio febris aliquantulùm augeri & ab exercitatione conſiſtabantur ſpiritus, ita ut acerbiùs ſub veſperam reduplicatione corriperetur: febris erat tertiana duplex continua, ad quam expugnandam diæta parcior ſeu tenuis eaque refrigerans & humectans in uſum fuit revocata, phlebotomia fuit quater repetita & aliquot clyſteres injecti, poſt 14um. diem deficientibus exacerbationibus propinavimus catharticum ex caſſiæ extract. ℥ß ſennæ oriental. ʒj Rhei electi. ʒß, devorato bolo, tanta fuit atræ bilis reterridæ, acris, m x lucidæ, & viſcoſæ per inferiora evacuatio, abſque ſeri vel bilis mixturâ, ut omnes mirarentur: ſed à catharſi commotio quædam febrilis ſuborta eſt cum pulſu non magno quidem ſed celeri & crebro, cum calore acri & ſicco per habitum corporis diffuſo, cum vultûs pallore & virium imbecillitate, nec non cordis palmo frequenti; ſuſpicio fuit plurimam atram bilem ſuperjacentem in cavis hepatis & lienis, à catharſi commotam, banc tragœdiam movere. Sancitum itaque fuit ut humor ille acer & ferus demulceretur, bordeatis emulſionibuſque cum ſeminibus frigidis & ipſo ſemine papaveris albi contuſis & immixtis: injicerentur quoque clyſteres, emolliendis inteſtinis ſubducendiſque humoribus idonei, ut illi quâ daretur portâ ruerent, præcepimus etiam ut ægra penitùs abſtineret à cœnâ, & ut ſomno & quieti ſeſe committeret. Itaque ubi viſus eſt humor tepuiſſe beneficio diætæ præſidiorumque à nobis præſcriptorum, de epicatharſi cogitavimus, cujus operâ multa bilis atra ejuſdem indolis ac prior ſubducta eſt, ſed ſub finem ſparſâ bile porraced & aruginoſâ, ab hoc aſſumto ſolutivo recruduit aliquantulùm morbus, commotis nempè fervidiſſimis, ne dicam igneis ſpiritibus, in corpore calidiſſimis viſceribus prædito, ſed multo potu & quiete æſtus ille deſæviit, maximè potu aquæ chalybeatæ manè ad cyathos ſex propinatæ. Quantùm profuerit aqua illa medicata vix credibile eſt. Corpori enim toti blandum calorem induxit, calorem febrilem magnâ ex parte extinxit, tum facultate ſuâ frigidâ cum etiam ſtegnatica & gravi quibus datur humores ſurſum vergentes coërcere ipſiſque frenum injicere, ſed præſertim facultate ſolutivâ, quâ valet, multam bilem flavam meramque per inferiora deturbare, indè apyrexia. Sublato enim fomite quomodò poteſt incendium febrile ſupereſſe? Sed ſi quod ſit empyrema ipſis partibus inuſtum, ſpes eſt fore à balneo tepidæ dilutum & deletum iri. Spirituum enim fluctus componit, humorum æſtum ſedat, parteſque ipſas (vel maraſmo laborantes) contemperando ſuo nectare vivifico in integrum reſtituit; hoc præſidii genus commendo, cui nec metus pono nec tempora, erit enim illud ſemper opportunum, poteſtque ſuis viribus dirutam valetudinem renovare, modò cætera conſpirent, maximè victûs ratio, præſcripta juxta leges Medicas, habitâ ratione temperamenti, conſtitutionis, & morborum ante actorum, quæ, ſi negligatur, recidiva frequens becticam febrem minatur.

Itaque Sereniſſima Regina ſibi proſpiciet Medicis præſidiis, ſtatis temporibus adminiſtratis, perpetuamque bano ſervabit vivendi legem. Sit aër temperatus, frigidus potiùs quàm calidus, ſed nec humidum improbamus, qui habet rationem balnei, corporibus ἀριοσάρκοις incraſſandis, tenuioribuſque ſpiritibus infringendis aptiſſimum; eam ob rem frequentem pedum lotionem in tepidâ, mox in algidâ probavi, ſed improbavi focum perennem, aut quem fixis oculis intentoque animo contempletur, aut ad quem propiùs accedat, invehit enim ingentem ſiccitatem & ſpiritus incendit, quâ de cauſâ, ut ipſi umbra eſt ſaluberrima, ſic ſol flammeis ſuis radiis eſt infenſiſſimus. Potus ſit plurimus aquæ pluviæ, vel fontanæ, ptiſanæ vel limonatæ, vel decocti fructuum ſalubrium, vel aquæ vitulinæ. Copioſus enim po-

eus maximè frigidus & nivatus æquè ipsi convenit acsi febricitaret. Cibis utatur euchymis & eupeptis, elixis potius quàm assis, mulsâ assâ, fructibus, ut fragis, pomis, pyris, malis aurantiis & aliis ejusmodi, qui validi sunt refrigerando & humectando, nec bilem generant; sed abstineat à salsis, piperatis, & fumo induratis, frixis, recoctis, & à malis oleribus, putà allio, brassicâ, & cæteris quæ caput tentant; levior sit cœna prandio, sed jentaculum sumat. Cum enim multùm laboret, fames non est toleranda, lac pressum & caseum recentem non improbamus, sed butyrum & lac cane pejora sunt & angue, ut sunt bellaria multo saccharo condita & amigdalæ quæ omnia in bilem illicò facescunt.

Somnus nocturnus laudabilis est, sed & diurnus juvat, si quandò vigiliæ nocturnæ præcesserint, debet esse longus & placidus: Et ut liberè loquar, si septem horarum somnum sibi negaverit, tandem aliquandò conqueretur natura de genii defraudatione.

Vices gerit somni quies, itaque quàm poterit à labore & agitatione corporis incessuque cæteri abstineat; motus enim vehementior artus fatigat, vires frangit, spiritus inflammat & resolvit, bilem concitat & auget, & totum corpus impensiùs exsiccat, undè posteà anxietas, & appetitûs defectio, innumeraque antea nobis in medium allata symptomata.

Curis & angoribus animi careat, necnon mœrore & tristitiâ. Illa enim animi patibemata humores recoquunt, & quemadmodùm ira bilem agitat & intendit, sic curæ graves in viscerum officinis illam aduruni, idem præstant intemperata studia quæ ad oblectamentum reperta sunt, sed huic incendio tranquillitas animi & hilaritas opem ferunt.

Si hæc singula observaverit Serenissima Regina, tum demùm si alvus respondeat bis aut semel in die, neque restimenta sint arida, cataminia fluant solitis temporibus, ut par est, quanta & qualia administratis per vices remediis mox proponendis, sanitate usura est omnibus numeris absolutâ, quæ poterit in athleticam evadere.

Proponenda remedia ita facilia sunt & ad naturam accommodata, ut ipsa etiam possint esse in deliciis. Nam quid jucundius balneo? Phlebotomia verò, quæ semel in mense vel alternis mensibus est celebranda, ab ipsâ Reginâ desideratur, neque grave est incommodum, si illam enema præcedat, eamque sequatur catharsis blanda, à nobis laudata, quæ repetenda est quater in anno, post catharsin aquæ mineralis facticiæ ex limaturâ chalybis, quæ insipida est & inodora, quæ alvum solvit, ardorem extinguit, appetitum acuit & somnum conciliat, nullis nominibus est respuenda.

Omnis ferè medendi ars in hisce præsidiis pro tuendâ Serenissimæ Reginæ valetudine videtur esse posita, in his factitandis omnes Medici ad unum consentiunt. Itaque si Serenissima Regina erit vel mediocriter obsequens, nullum tantæ valetudinis video periculum; si verò negligentiùs se gerat in usu remediorum & victûs lege, succrescatque morbosa intemperies, humorumque præter naturam collectorum sarcinæ, symptomata, quæ hactenùs fuere profligata, brevi denùò prodibunt in medium, & ab illis expedire sese non poterit, nisi, tanquam ad sacram ancboram, confugiat ad aquas minerales validissimas, quæ possunt humores altiùs insitos subducere, partes detergere, viscera ipsa penitissimè refrigerare, quales sunt Spadenses, Arvernæ, Saumionenses, Nivernenses, atque etiam Forgenses. Curabo interea ut ex Gallid hùc adducantur, scilicet, ut quæ ex illis tantæ navigationi ferendæ poterunt esse pares, in usum possint revocari. Tutius esset ut ægri ex ipsâ scaturigine aquas illas bauriront: illic enim omnibus virtutibus, quas habent à naturâ præstantissimas, sunt instructissimæ, neque hic carent spiritibus suis, qui intra paucos dies resolvuntur & evanescunt; sed non hæreo in hoc consilio proponendo. Non potest enim Serenissima Regina se ad hoc iter accingere, meliùs itaque sibi consulet Serenissima Regina si conservandæ valetudini studeat, vivendi legem præstdiaque Medica probet, iisque utatur; quod si fecerit, longævitate sibi vitam tranquillam & gratam, nobis verò gloriam largietur nunquam intermorituram.

Appendice de Pièces Justificatives.

Itaque ut Medici & ut clientes obsequentissimi non modò ex officio consilium propo-nimus, sed ut supplices precamur, ut sedulò velit studere sanitati.

BOURDELOT.

Num. XXXVII.

Num°. XXXVII. Tome IV.

Lettre de Vinunce *à* Filicaia *à la Reine* CHRISTINE (*).

Sacræ ac Regiæ Majestati CHRISTINÆ Suecorum Reginæ

Vinuntius à Filicaia felicitatem!

Dubitanti mihi, an tenue hoc ingenii mei specimen Sacræ ac Regiæ Tuæ Majestati exhiberem, & intercedebat ipsa doni exilitas, quominùs accenderem, & animum dabat egregia humanitas, quâ se lucubratiunculis bisce meis non indelectatam frequens hic fama percrebuit. Verùm quid ego audaci obsequio in officiosam modestiam oppono? Irreligiosum profectò sit, ne dicam impudens, me quamquam vulgaris famæ hominem hæc Tibi studia non mancipasse, in cujus leges, ut Regnum longè nobilius assequere, quàm quo Te ultrò abdicasti, ipsa jampridem animorum, Literarumque Respublica sponte juravit. Habe itaque, Sapientissima Regina, in hoc perquam tenui munusculo obsequii ergo Te mei significationem amplissimam, & si quam splendidæ ambitioni veniam das, patere meas quoque literulas ad Te confugientes novo famulitii genere in Tuæ planè admirabilis inauditæque sapientiæ clientelam committi. Videbis hîc Christinæ *pietatis ac fortitudinis exempla non sanè pauca: Videbis excelsæ Tuæ mentis imaginem in aliis adumbratam, & in tot Principum Virorum laudibus tuas agnosces. Nam quid per Deum immortalem in toto Orbe terrarum tam eximium, tam sanctum ac religiosum est, Virtutumque genere omni abundè instructum atque refertum, quod non tam tui simile, quàm tuum prorsùs ad peculiare non videatur? sed quò ego felici errore in laudes tuas diverti! Pulcherrimam temeritatem silentio redimendam puto. Ceterùm quod ad me attinet, ut mihi meisque Musis, qualescunque eæ sint, ignoscas ac faveas, ad Regios pedes provolutus enixè obsecro. Vive diù sospes ac felix ad Orthodoxæ Fidei tutelam, ad præsidium Literarum, ad nostri Seculi ornamentum atque amplitudinem, ad Futurorum exemplar ac specimen!*

Florentiæ *pridie Idus quintilis MDCLXXXIV.*

(*) Copie tirée des *Miscellanea Politica* des Mſc. de la Reine *Christine* pag. 221.

Num

Num°. XXXVIII. Tome IV. pag. 5.

Num. XXXVIII.

L'Ordonnance des Piéces, conſiſtant en huit Tableaux, en un Dialogue & en deux Sérénades, dont la Reine CHRISTINE *avoit formé l'eſquiſſe à l'Abbé* Guidi. (*)

Premier Tableau.

La Beauté repréſentée dans un magnifique Palais, couchée dans un ſuperbe Lit, repréſentant une Accouchée, qui vient d'accoucher de deux petits Amours, qui doivent être repréſentés comme étant de différent ſexe, entourés des Graces occupées autour d'eux de la maniére que le ſont les Femmes autour des enfans nouveaux nés. L'Eſpérance qui allaitte ces deux Amours.

Second Tableau.

L'Eſpérance les ayant nourris, & étant devenus grands entre ſes mains, elle les conduit à la Fidélité, & les unit à jamais.

Troiſiéme Tableau.

La Fortune leur fournit des ennemis à combattre, qui ſont l'Envie, la Jalouſie, la Calomnie, le Tems; & ils ſont repréſentés victorieux de tous ces ennemis.

Quatriéme Tableau.

Ils ſont repréſentés dans un état heureux de jouïſſance, dans une agréable ſolitude, où ils ſont contens & ſatisfaits l'un de l'autre.

Cinquiéme Tableau.

Ils ſont repréſentés dans un état d'abſence, accompagnés de tout ce qu'elle a de cruel; leur crainte, leurs ſoupçons, leur douleur & leur tendreſſe s'expriment par leurs larmes.

Sixiéme Tableau.

La Fortune, après leur avoir ſuſcité tant d'ennemis, qu'ils ont combattus & vaincus, ſemble faire la paix avec eux, & vient ſe préſenter accompagnée de l'Ambition, qui leur offre tout ce que le Monde a de précieux, d'éclatant & de grand, & témoigne vouloir leur en faire préſent; mais ils le reçoivent avec un mépris & un dédain qui fait voir qu'ils comptent pour rien tout le reſte du Monde.

Septiéme Tableau.

Ils ſont repréſentés ſur un Char de triomphe, où ils traînent après eux tous leurs ennemis enchaînés, avec une grande pompe.

Huitiéme Tableau.

Ils entrent enfin au Temple de l'Amour, & ſont couronnés de ſa main.

(*) Copie tirée des *Manuſcritti della Regina di Suezia* Tom. XIII. *Miſcellanea Accademica* pag. 1. &c.

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XXXVIII.

Il Dialogo dei due Amanti, mi pare, che riuſcirebbe aſſai bene ſe ſi faceſſe cantare in queſti ſenſi.

„ *Damone* dimandando dice a *Clori*; in che hai paſſate le hore di queſto „ giorno? hai penſato a me? tenè ſei ricordata con quella tenerezza, e „ con quell' amore che merita la mia fedel' e lunga ſervitù dell' amor „ mio? hai viſto neſſuno che più di me ti piaceſſe? dimmi ſe di quanti t'a- „ dorano vi è chi ſta quanto me innamorato? Ahi! ch' eſſer non può, e „ ſò per mia gloria che i tuoi begli occhi ſdegnano arder gli altrui cuori „ del bel fuoco ond'io ſolo mi conſumo, e che non vi è chi poſſa farti „ veder quel che mille volte hai viſto negl' innamorati occhi miei.

„ *Clori* riſpondendo dice: chè hà paſſate le hore in penſar con amor, e „ tenerezza al ſuo *Damone*, che quanto vede, quanto ſente, ed ode, tut- „ to non ſerve ad altro che ad innamorarla più di *Damone*, che non ſà „ d'eſſer amata d'altri, nè può, nè vuol amar mai altri.

„ *Damone* la ringrazia, ſi duole d'amarla, e vederla ſi poco, dice, che „ non ſarà mai ſazio nè d'amarla, nè di vederla, che vorrebbe poter mi- „ rarla con tanti occhi quante ſtelle ſono in Cielo (*) e deſidera d'haver „ altri tanti cuori con che adorarla ſempre.

„ *Clori* riſponde: che le baſta il cuor di *Damone*, che lo ſtima più che „ tutte le fortune del mondo, e che vede ſcolpite ne' cari occhi ſuoi „ più felicità di quante poſſono mai piovere dal Cielo ai più contenti e „ felici mortali. In queſto punto deve cominciar la Sinfonia.

Serenata
Sinfonia

„ *Amore* - - - - - - Soprano
„ *Clori* - - - - - - Donna, o ſoprano
„ *Damone* - - - - - Soprano
„ *Il Tempo* - - - - - Baſſo.
„ *La Ragione* - - - - Tenore
„ *La Fortuna* - - - - Contralto

„ *Madrigale* { Coro di Cortigiani, Coro di Filoſofi } di voci pari Contralto, Tenore, e Baſſo. / Coro d'Amanti a trè Soprani.

„ Tutto il reſto ſtile recitativo, patetico tramezzato con arie gravi, e „ patetiche.

„ *Il Tempo* fà una ſpecie di Prologo, che ſerve d'introduzione, risve- „ gliando il popolo, l'invita ad aſcoltar la ſerenata.

„ *L'Amore*, il *Tempo*, e la *Fortuna* contraſtando co' loro ſeguaci inan- „ zi al Tribunal della Ragione ogn' uno adduce le ſue prerogative e ragioni.

„ *L'Amore* rimprovera agli Amanti le felicità che hà fatto loro godere, gli Amanti ſi dolgono di quanto egli hà fatto loro ſoffrire.

„ La *fortuna* rimprovera ai Cortigiani le ſue grazie, all' incontro loro „ ſi dolgono della ſua iniquità ed ingiuſtizia.

„ *Il Tempo* ſi lamenta d'eſſer mal ſpeſo da' Filoſofi; queſti ſi dolgono „ della

(*) La lettre de la Reine à *Luc Holſtenius* en 1657. explique ce ſujet. Voyez ci-deſſus Tome IV. pag. 3.

Digitized by Google

Appendice de Pieces justificatives.

Num. XXXVIII.

„ della sua brevità, che a loro sì rapido e veloce sene fugge, dove agli altri pare sì lungo, e sì noioso &c.

„ La *Ragione* consiglia agli Amanti l'oblio, ai Cortigiani il disinganno, „ ed ai Filosofi la pazienza, dicendo, che bisogna usar bene del presente, e non inquietarsi troppo nè del passato, nè dell' avvenire.

„ I *Filosofi* ed i Cortigiani ubbediscono ai decreti della *Ragione*; mà gli „ Amanti protestano, che non possono ubbedire.

„ La *Ragione*, il *Tempo*, e la *Fortuna* procurano di renderli capaci.

„ La *Ragione* promette gloria, fama e quiete a chi vince l'*Amore*; la *fortuna*, grandezze, tesori &c.

„ Il *Tempo* promette i suoi rimedj, e si vanta d'esser il vero Medico che „ guarisce tutt' i mali, e particolarmente quelli d'*Amore*, adducendo histo„ rie e favole per provar le sue forze &c.

„ *L'Amore* risponde, che sono vane le promesse della *Ragione*, ch' è gloria „ maggiore l'ubbedire, che il vincer l'*Amore*. Dice che sono fallaci le pro„ messe del *Tempo*, perche la gelosia, lo sdegno, la lontananza, ed il *Tempo* „ istesso più nemico all' *Amore* di tutte le altre cose non lo possono distru„ gere; ma che anzi l'*Amore* ne fà trionfo alle sue glorie, che lo fanno „ sempre risorgere maggior di se stesso; che le ferite del suo onnipotente „ strale sono immortali, ed incurabili al *Tempo*, il quale non seppe mai „ dar rimedio, senon alle ferite che tal volta egli fà per ischerzo.

„ Alla *Fortuna* risponde, che tutte le grandezze e tesori del mondo non „ vagliano un de' suoi mali, e nemeno son degni d'esser comprati a costo „ d'un sospiro, o d'un minimo suo tormento &c.

„ Il *Tempo* minaccia di volerlo avvelenar col godimento istesso.

„ *L'Amore* risponde esser vero che per lui è un mortal periglio il gioire, „ mà che sà render anche il suo gioire di tal tempra, che invece di spegner la „ sete la sà far crescere, e trova sempre nuova esca al suo ardore; che sà „ l'arte di far arder i suoi fedeli ogn' hora più tanto nel gioire come nel „ penare: e che quando due cuori feriti dal suo dolce strale si trovano „ stretti in un felice ed amoroso nodo, egli li sà stringere in modo che nè „ la *Ragione*, nè la *Fortuna*, nè 'l *tempo*, nè la morte istessa li sapranno „ mai sciogliere; nè chiama in testimonio *Clori* e *Damone*, i quali fanno un „ breve racconto di quanto hanno sofferto e goduto molti anni, ne ringrazia„ no *Amore*, e persuadono alla *Ragione* di consentir che si amino in eterno.

„ La *Ragione* vi acconsente, e comanda al *Tempo*, ed alla *Fortuna*, che „ non contrastino più contro l'onnipotenza dell' *Amore*, lo dichiara vincitore, ed agli Amanti comanda che trionfino sempre della *Fortuna*, e del „ *Tempo*, e che si amino e godino sino alla morte.

„ Tutt' insieme con un madrigale finiscono, dicendo, che tutto deve ce„ der all' *Amore*, poiche la forza del *Destino*, e la *Ragione* istessa vogliono „ che si ubbedisca a' suoi dolci Decreti, che *Clori* e *Damone* s'ameranno, e „ goderanno in eterno &c.

„ E' necessario che il Compositore sappia, che il sogetto di questa serena„ ta è tolto da una Canzone del *Petrarca*, onde bisogna che la legga per „ impossessarsene bene.

„ Comincia così la Canzone: *Quel mio antico empio, signore, fatomi ci„ tar inanzi alla Regina* &c.

„ Si è procurato d'arricchirla con l'invenzione il meglio che si è saputo; „ il Compositore però saprà valersi de' pensieri, e nobilitarli meglio &c.

„ *Serenata a cinque voci, due Soprani, Contralto, Tenore e Basso, accompa„ gnati con i soliti Instrumenti, e sinfonie.*

„ *Clori* e *Damone* mentre stanno insieme godendo il silenzio, ed il fresco

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XXXVIII.

„ d'una bella e tranquilla notte ſopra un balcone, fanno un dialogo pieno
„ di tenerezza, e d'amore sfogando le loro reciproche ed amoroſe paſſioni,
„ inſieme ſi lamentano della *Fortuna* che con tanta crudeltà li divide ſi ſpeſ-
„ ſo, e frappone tanti e ſi duri oſtacoli alle loro felicità.

„ Mentre ſtanno applicati in queſti affeti odono, da lontano, una ſinfonia
„ che gl' interrompe.

„ Finita la ſinfonia, ſi canta a trè voci pari, delle quali il Tenore dice,
„ che per viver felici biſogna fuggir l'*Amore*.

„ Il Contralto riſponde, che per eſſer felici biſogna ſeguir l'*Amore*.

„ Il Baſſo dice, che l'*Amore* come la morte non ſi può fuggire, che è ſag-
„ gio chi lo fugge, mà che è fortunato chi da lui non reſta preſo e vinto:
„ che non ſi ama per elezzione, mà per deſtino, e ſopra queſto Tema con-
„ ſtraſtano inſieme ſin tanto che ſono interotti da un' altra ſinfonia, dopo
„ la quale *Clori* e *Damone* fanno un' altro dialogo inſieme, e cantano hora
„ uniti, ed hora ciaſcuno da perſè pateticamente. Fanno conoſcere che la
„ ſerenata li hà riempiti di dubbj, e di ſoſpetti, mà però di quelli, che
„ obligano, e non offendono gli Amanti, e conchiudono ringraziando *Amo-*
„ *re* di quanto hà fatto loro ſoffrire e godere. Stupiſcono che *Amore*, quel
„ Dio ſi decantato, di cui tutti parlano, e tutti ſcrivono ſia ſi poco cono-
„ ſciuto nel mondo; con quali rifleſſioni lo ringraziano di nuovo d'haverli
„ traffitti d'un ſi nobil ſtrale, acceſi d'una ſi bella fiamma, d'haver paleſati a
„ loro ſoli i ſuoi più reconditi e prezioſi miſterj non conoſciuti dal volgo,
„ e ſi vantano che non v' è chi più di lor penando ed ardendo goda nel re-
„ gno d'Amore.

„ In queſto mentre il Baſſo entra di concerto con loro ad eſſagerar con
„ un recitativo la felicità che verſa l'*Amore* ſopra quelli che ſi degna di ren-
„ der felici, ed a queſto propoſito ſi canta a due ſoprani ed un Baſſo.

„ Dopo ſi canta a trè voci pari ancora in queſta conformità, e fanno un'
„ altra ſinfonia, poi all' ultimo ſi finiſce con un madrigale di cinque voci il
„ più tenero e patetico, che poſſa far il compoſitore.

„ La ſerenata deve eſſer compoſta d' una Cantata tenera e patetica a due
„ Soprani. Un' altra Cantata a voci pari dell' iſteſſo ſtile.

„ Di trè recitativi, che fanno *Clori* e *Damone*, ed il Baſſo ogn' uno da
„ perſè, tutto in ſtile tenero e patetico.

„ Un' altra Cantata a due Soprani, ed un Baſſo.

„ Si finiſce tutta la ſerenata con un madrigale patetico cantato ſopra la
„ Lira, e la Viola ſola.

„ Tutti i recitativi ſi devono cantar ſopra la Lira, e la Viola ſola.

Num.

Num°. XXXIX. Tom. IV. pag. 54.

Num. XXXIX.

Epitre dédicatoire à la Reine CHRISTINE *de l'Ouvrage Aſtro-Chronologique du Docteur* Matthieu Waſmuth. (*)

Ad

CHRISTINAM

Suecorum Reginam Auguſtam

EPISTOLA

de

Novi Operis Aſtro-Chronologici

Auſpicati

TABULA SUMMARIA,

Sive

JANUA MUNDI,

CHRISTINÆ *ſumptibus aperta,*

Atque hinc ritè præſtanda

Calendarii.

REGINA AUGUSTA

Domina longè Clementiſſima,

Quem Tuæ Majeſtatis ſplendor & celſæ in eo gloriæ admiratio hactenùs repreſſis calamum ſuæ conſcium tenuitatis; eum nunc laxare quodammodò favens videtur Cœli ac temporum ratio, noviter detecta quantociùs in conſpectum ac alloquium properans tantæ Reginæ, quam alterum velut Palladium Seculi, totus ſuſpicit Orbis. Cui ergo aperiri in limine Majeſtatem citiùs conveniebat? quam tali ac tantæ HEROINÆ, quæ Regni unius, aut aliquot Terræ partium dedignata pridem anguſtias, Publicum occupavit Orbis Theatrum, quò cultiorem Sapientiæ Togatæ juxtà aut Sagatæ Thronum, Regiâ impleret Majeſtate. Ad Te magnam ergò Mundi Incolam magnus nunc ſe recipit Ambitus Mundi Aſtro-Chronologicus, quo & Calendarum tuâ Ope reſtauranda cum naturâ conformitas, Templa, Curias, & Civicum ordinem univerſum, nativis temporum reddat ordinibus. Cujus mei, imò Communis Orbis Chriſtiani voti ampliſſimi, interpretem cum ſiſtat ampliorem Tabula præſens ſummaria: Eam quidem ab ſe perorare ſatis negotium totum poſſe, confido; idque arduum adeò, celſâ Tuæ Majeſtatis mente meliùs concipi, inque optatum finem dirigi ultrò feliciùs poſſe, certum eſt, quàm privati cujuſquam ſe porrigit conſilii modus aut ratio. Hoc ſaltem ergo referre humillimè in rem fuerit, quod per hanc Ætatem elapſam, iſti Apparatus Typographici, qui in tanti operis editionem inſtruendi operoſè fue-

(*) Copie tirée des *Manuſcritti dalla Regina di Suezia* Tom. XIII. *Miſcellanea Academica* pag. 85. &c.

Appendice de Pieces Justificatives.

Num. XXXIX.

fuerunt, ita jam comparati ſint, ut jam ſub prelo fervere incipiat ipſum primo Tabularum Opus. Cum verò nondum excudi tam citò Tabula hæc ſummaria, cum alteris illis XII. Luni-Solaribus (ad negotium Calendale, quâ Feſtorum concordiam, ſpectantibus) potuerit, ut quidem vota mea properarunt, Tuæ Majeſtatis deſideriis in banc rem juſtiſſimis, quàm primùm ut ſatisfieret. Proindè manuſcriptam Tabulam interea ſubmittere humillimè conſultum duxi, unà cum manuſcripto Specimine unius è XII. illis Luni-Solaribus Tabulis, quo momentoſum illud Calendarii reparandi negotium maturè ſuſcipi in commodum Orbis Chriſtiani intereà queat, (hybernaturis nonnihil motibus martiis) dum ſub prelo ſudet Opus omni poſſibili virium conamine urgendum. A quâ cum pendeat Chronologiæ non modò Sacræ & Profanæ Apodixis, ſed & ipſa Calendarii correctio nulla emendatio dici poteſt canonica, niſi à ſanctâ Romanâ Sede ſit approbata, firma atque ſtabilis: quis dubitet non lubentiſſimè ſuſcipiendam in Orbe Chriſtiano à tantâ Reginâ, magnificum hoc munus.

De univerſo igitur Opere Aſtro-Chronologico, præcipua ut prælibem Rerum Capita Tabularum quidem omnium, majorum juxta ac minorum congeſta in unum moles, tanta circiter erit, quantum 60 vicibus poſſit æquare hujus præſentis Tabulæ facies bipatenti folio Reg. Alioque ſigillatim numeratæ Tabulæ erunt quaſi centum. Series earundem ſuppar erit illis VII. Libris in Sciagraphid Annalium nuper publicatâ, breviter deſignatis: ita ut Tabula hæc I. *ſummaria, (quæ & ſeorſim aliquot millenis Exemplis excuditur, in generalem publicanda guſtum Operis, ampliùs firmandum Organo revolutionum Plani-Sphærico gemino altero Solis, altero Lunæ) reſpondeat Libro Sciagraphiæ. Indè Claſſis II. Tabularum Solarium reſpondebit Libro iſtius II. Claſſis III. Tabb. Lunarium, Libro III. Claſſis IV. Tabb. Luni-Solarium, (è quarum mediis hæc una eſt manuſcripta ſimul adjuncta) reſpondebit Libro IV. Claſſis V. Tabb. Aſtro-Chrono-Hiſtoricarum, reſpondebit Libro V. Claſſis VI. Tabb. de Æeris Exoticis, Nabonaſſari, Olimpiad. &c. reſpondebit Libro VI. Et demùm VII. Libro reſpondebit Claſſis VII. Ephemeridum Noviluniis & Pleniluniis ab exorſu Mundi calculatis, in* 80. *Annos, ceu eam amplius nuper expoſuit jam Sciagraphia Annalium, propediem recudenda, cum iſto ſpecimine apodictico Eclipſium à momento Creationis eidem conjuncto. Cui inſuper accedet Clavis major Univerſalis, memoriter etiam præſtare docens pleraque eorum, quæ Apodixin Aſtro-Chronologicam firmare poſſunt. Qui Tractatus conjunctim omnes, ad Alphabetum unum atque alterum excurrent, ſub uno generali Titulo:* Introductio Generalis in Novum Opus, & Tabulas CHRISTINIANAS Aſtro-Chronologicas; *& adjuncta hæc ſemper manebit Tabulis ipſis, priùs publicandis quàm Commentarius juſto volumine ſubſequatur, quò controverſiæ demùm omnes inſigniores Aſtro-Chronologicæ, ſuam ſortientur deciſionem. Omnia & ſingula, Auguſtam Tuæ Majeſtatis, velut Patronæ Munificentiſſimæ, præferent Nomen, æternitati jam olim Tuæ è Sceptris, Armis ac Literis, banc quoque ex Aſtris & Temporibus demùm appoſituræ; quod reſtitutum ſibi unum Calendarium CHRISTI Mundanum, gaudebit Orbis, & CHRISTINÆ in eo prædicabit opem. Ita ſublimes omnes ſuæ Majeſtatis actus & conſilia, in Divini nominis bonorem & magna Orbis Chriſtiani commoda, feliciter uſque cedant: quod animitùs vovet*

TUÆ MAJESTATIS,

Kiloni Holſatorum *An. Chr.* 1686. *Menſis Octobris Die* 13. *Mundi die* 2123060. *feria.*

Cliens humillimus Matthias Waſmuth D. P. (*)

Num.

(*) Dans la note de cette Dédicace, il eſt dit que la Reine l'avoit rectifiée par-ci par-là.

Digitized by Google

Num°. XXXIX. Tome IV. pag. 54.

Num. XXXIX.

Remarques Critiques faites à Rome *ſur l'Ouvrage Aſtro-Chronologique du Docteur* Waſmuth (*).

Animadverſiones in Tabulas Chriſtinianeas Matthiæ Waſmuth *circa ea, quæ obſunt Catholicis-Romanis Decretis, omiſſâ ſcrupuloſâ indignatione novæ correctionis abſque Decreto ſanctæ Sedis non admittendæ & indubitanter reprobandæ, ubi typis edatur.*

In Tabularum Inſcriptione:

Linea 4. ubi: *Illa imprimis Periodi Julianæ quam nulla (vel dicat* utilior, *vel dicat* inutilior *ex utrâque offendit correctionem* Gregorianam *per verba ſequentia)* utpote per inſertum Ciclum Indictionis Romanæ, & pertruncatæ ab exorſu Mundi &c.

Eadem linea ubi: *per dies triginta Epactales & bos* fictitios *&c.*

Sectione V. linea 8. ibi: *Quo etiam promotum id iterum voluere* Gregoriani *quod rectiùs debuerant ad ultimum diem menſis ultimi Æquinoctialis &c.*

Eâdem Sectione V. §. 2. in fine ibi: *& nunc unius diei exceſſu ſi à tempore novi Kalendarii* Gregoriani *computetur bucuſque.*

Sectione VIII. §. 3. ibi: *Dato anno* Chriſti *paſſionali ſeu mortali triginta trium Annorum cum dimidio ætate Salvatoris nati in Autumno, ſeu ſeptimo Menſe* Tiſri, *noſtro* Octobri, *ſacri anni initio, divinitùs conſtituto, &c. uſque ad finem Capituli.*

Sectione IX. notâ 2. lin. 4. ibi: *Cum enim* Julianè *hactenus juxta, ac* Gregorianè *(ſed minùs nativè:) biſſextilis dies inſeratur ad finem Februarii die hujus vigeſimâ nonâ (olim 24 Februarii bis poſito, undè biſſexti Kalendas Martii nomen accepit) native autem biſextilis dies ad calcem anni pertineat, & inſerenda ſit proximè ante Æquinoctium Vernum (ceu finem & caput anni naturalis) proindè ex illo vulgato vitio incidentis biſſextilis in Februario (ſcilicet ſymptomatis ante paroxiſmum) extitit in Kalendario hactenùs uſitato varians &* falſa denominatio *diei æquinoctialis. &c. uſque ad finem Capituli.*

Sectione X. n. 2. ibi. *In* Juliano *autem &* Gregoriano *Kalendario non ſolùm planè diſparia à Cœli ſignis & Cardinibus hîc comparent Menſium & quadrantum initia & fines* (prout motus Solis quoque in iis ſemper ſunt erronei) *ſed etiam illa inſuper ipſorum adeò diſcrepans à Cœli formâ, ut quantitatem Menſium & quadrantum &c. juſque deque ferant, imo* horrendis *modis depravent &c.*

In Computo civili & in Inſcriptione ibi: *In formâ hactenus* Julianâ *&* Gregorianâ vitioſa prorſus utraque, *dum nec juſtus numerus dierum in Menſibus aut quadrantibus, nec Menſium, ante quadrantum initia; ante fines, juſtis ſuis adæquantur ſignis Zodiacis, ut fas erat &c. . .*

Ante Subſcriptionem ad imitationem verſus Julii
Cæſaris: Nec meus Eudoxi &c. *ibi:*
aut. Julii
Nec meus Gregori vincetur faſtibus Annus &c.

„ *Hæc*

(*) Loc. cit. pag. 67. &c.

Digitized by Google

Appendice de Piéces justificatives.

„ *Hæc omnia juxta Canones Catholicos Hæreticam pravitatem resonant &c.* „ „ *& ideò à* Christinâ *neque promanari, neque denominari possunt. Itaque omnia* „ *suspendantur.*"

Num. XXXIX. *Voici encore quelques observations du Secretaire* Galdenblad *sur cet Ouvrage de* Wasmuth, *avec les remarques de* CHRISTINE *en marge.*

„ *Vous avez raison; mais si les Peu-*
„ *ples de* Siam *se faisoient* Chrétiens,
„ *ils se feroient* Catholiques, *non*
„ *pas* Luthériens *sans-doute?*

Il faut l'avertir qu'il ne touche point au stile, qui ne seroit jamais accepté à Rome, *& je ne pourrois pas même m'y employer: mais il verra dans mes remarques mes intentions là dessus.*

L'Auteur dit dans l'endroit où il parle des Peuples de *Siam*: *Haud postremò sanè illas Gentes alliciendi adminiculo, quo in communionem primùm Cœli, deinde & spiritualis per agnitionem CHRISTI, pertrahantur: cum ed ferè sint indole pleræque, ut præsumant, illos qui arcanorum cœlestium magis sunt conscii, præ aliis etiam veritatem religionis seu doctrinæ cœlestis callere.*

Si cela suivoit, dit *Galdenblad*, le Dr. *Wasmuth* ne seroit pas *Luthérien*, & peut-être que ceci mérite un peu de réflexion, afin qu'il ne vienne à canoniser tacitement sa Religion; d'autant plus qu'il dit ensuite, qu'il n'y a nulle comparaison à faire entre l'Astronomie & le Calendrier ci-devant en usage, & celui dont il est l'Auteur, si ce n'est qu'il avoue *quod sit donum gratiæ concessum immerenti.*

Galdenblad dit de plus. J'ai corrigé un Exemplaire justement comme Votre Majesté l'a corrigé, & il n'y a point d'erreur.

J'envoie l'exemplaire-même que V. M. a corrigé, afin que là-dessus V. M. puisse écrire & corriger s'il y a encore quelque chose qui ne lui plaise pas, & afin de conserver les autres pour être renvoyés.

Num.

Digitized by Google

Num°. XL. Tome IV. pag. 54.

Num. XL.

Epitre du Docteur Waſmuth *à la Reine* CHRISTINE *ſur ſon Ouvrage Aſtro-Chronologique* (*) *le* 23. *Avril* 1687.

REGINA AUGUSTA

Domina longè Clementiſſima,

Magnum ſanè Majeſtas Tua gratiæ ſingularis bonorem mibi tribuit, in nupero ſuo ad me Reſcripto clementiſſimo, quandò propriæ id ſignavit autoramento manûs: at bujus quàm venerabiles! quàm conſpicuæ! tum è Sceptrorum ac laurearum olim tractatione, dum publica Gentium facta diſpenſabat, tum non minori nunc munificentiæ gloriâ, à totius Mundi Temporibus & Cœli Motibus liberaliſſimè redemptis. Hoc ipſum igitur tantò majori me obſtrinxit bumillimi obſequii fide, ad promptè exequendum ſigillatim omnia, quæ clementiſſimè mibi injunxit corrigenda (è Religionis momento) Majeſtas Tua, in Tabulis Glorioſiſſimum Tuum Nomen præferentibus. Simulac ergò perlecta mibi fuit illa Tuæ Majeſtatis Epiſtola, ſtatim mibi in mentem venit illud Poëtæ veteris:

Tuus, ô Regina, quid optes,
Explorare labor; mihi juſſa capeſſere fas eſt.

Nec mora, cœpi mox delere & exterminare, tam in Tabulâ Summariâ, quàm Epiſtolâ Dedicatoriâ, quicquid minùs conveniens (per Religionem) Tuæ Majeſtatis voluntati ac intentioni cognoveram, è doctiſſimorum Cenſorum mei Operis Aſtro-Chronologici Animadverſionibus: idem quoque deinceps ſeduld cauturus in aliis, quæ Tuæ Majeſtatis Nomini ſacra, Ejuſque ſumptibus edenda fuerint.

Non parùm verò gratulatus mibi ſum, quòd alias in re ipſâ tot Aſtro-Chronologicarum Apodixium nibil invenerint jure deſiderandum, eruditiſſimi Cenſores: Sed potiùs tam benevolis votis ac bonorificis teſtimoniis exceperint tot Temporum & Motuum Cœleſtium ſublimiores veritates, ut (ſalvâ illâ ſaltem correctiuncula) pondus Tanti Nominis CHRISTINIANI eas ferre ac ſuſtinere poſſe judicarint. Et quomodò poterant illi Viri doctiſſimi abire à Te, Regina omnium Doctiſſima? Quæ ipſa dudum Cœli & Siderum faſtigia, Tuo emenſa es Comite deſideratiſſimo Domino Leverâ; *cujus ſanè Viri ingenium non poteſt non admirari ſummiſque evebere laudibus, qui Prodromi ejus abſtruſiora Circulationum Harmonicarum myſteria, pari mentis capacitate aſſequi valuerit: quæ licet Cœlos ipſos nondùm ſatis attigerint aut adæquent, neminem tamen hactenùs omnium Gentium (nibil do auribus Tuæ Majeſtatis) vel in Aſtronomiâ vel in Chronologiâ paria cum doctiſſimo* Leverâ *feciſſe certum eſt. Quem utinam ſervaſſent Fata Virum in hoc uſque tempus; non ſanè amicius aliud mibi pectus in biſce extitiſſet ſub Sole, omnibus* Tychonibus *aut* Copernicis, Hipparchis *aut* Ptolomæis, *longè prævaliturum. Hanc enim laudum prærogativum ipſi pridem tribuerunt Aſtronomi celeberrimi Ulyſiponenſes,* Paggi & Pimen-

(*) Loc. cit. pag. 99. &c.

Digitized by Google

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XL.

menta: & *egomet non deero iisdem ſuo loco publicè confirmandis.*

Cæterum ad juſtas ut redeam rationes ſatisfaciendi Tuo, Regina, vel nutui clementiſſimo pro Imperio mihi valenti: Sanctè teſtor, quòd ne illa quidem, quæ corrigere nunc clementiſſimè juſſus ſum, & correcta ſint prodibunt aut omiſſa, (nempe ille verſiculus ad imitationem Julii Cæſaris: Nec meus aut Julii aut Gregorii I. &c. item Canonica Emendatio quod Gregoriani rectiùs debuerant. Falſa denominatio *diei æquinoctialis in Calendario hactenùs uſitato &c. Motus Solis* in Gregoriano Calendario *ſemper ſunt erronei.* Per dies 30. Epactales, & hos fictitios Anomalia æquinoctiorum *hypotheſes Aſtronomiam horrendis modis depravant. In formâ Julianâ &* Gregorianâ vitioſa prorſus *utraque. Et nunc unius* Diei exceſſu, ſi à tempore Novi Calendarii Gregoriani, *quæ omnia ſtatim delevi & expunxi, quatenùs præjudicare æſtimantur puncto Religionis) quod, inquam, ne illa quidem ullâ libidine inſultandi aut obſtrependi Decretis aut Placitis Romanæ Eccleſiæ, aut ipſius Pontificis GREGORII XIII. conceperim aut ſcripſerim, cum potiùs abſtinere planè ab omni) in bis ad Nationes omnes pertinentibus, Religionis negotio prorſus mihi & ſuaſum ab aliis, & firmiter conſtitutum fuerit; præſertim quod & ingratitudinis aliàs crimen adverſùs Munificentiſſimam Patronam facilè incurſurus forem: Sed factum id eſt, quòd res merè phyſicas Aſtronomicè & Chronologicè tractanti mihi è veritatis & boni publici amore calamus liberior, nuſpiam tamen aſperior, contra Aſtronomos fluxerit, ſine ullâ vel mentione aut ſuſpicione minimâ Religionis hîc intercedentis; cum ſint omnia purâ* Aſtro-Chronologica *etiam ab ipſo Pontifice* GREGORIO XIII. *permiſſa & demandata non alicui Collegio Clericorum, ſed unicè Aſtronomis, ut Medicinæ Doctori* Aloyſio, *ejuſque Fratri* Lilio, Pittato, *& doctiſſimo* Clavio, *aliiſque Mathematicis inſignioribus ad id undique conquiſitis. Inſuper verò ex Hiſtoriâ Correctionis Gregorianæ cognoveram, eam Mathematicorum potiùs negotium, quàm Religionis Romano-Catholicæ momentum, eſſe habitam vel ipſi Sedi Romanæ, exindè, quòd in ipſo Diplomate Pontificis* GREGORII *extet*; rationes *emendandi* Calendarii, à Cœleſtium motuum peritis eſſe propoſitas, licet propter magnas & inextricabiles difficultates, non perennes eſſent, & quòd proindè ad Chriſtianos Principes & celebriores Univerſitates per Europam, in Specimen miſſum ſit exiguum Volumen à Pontifice *GREGORIO*, ut res, quæ omnium communis eſt, communi etiam omnium conſilio perficeretur, *ceu diſerta ibidem verba habent. Tùm etiam, quòd ſub finem ejusdem Diplomatis hoc ſaltem caveatur*, ne auſu temerario correctioni illi contradicere ulli hominum liceat. *Jam ſanè* ad auſum temerarium *minimè videbitur pertinere talis Cœli & Temporum à puncto Creationis continua Apodixis, quæ per ipſa calculi experimenta vel millena, ſemper ſatisfacit, quibuſcunque obſervatis Solis, Lunæ aut Fixarum, ut motu ſic tempore, in quibusvis Seculis; quæ igitur ut ipſâ ſenſuum fide certa & explorata eſt, ſic potiùs inſervire utiliter poſſe deſideratiſſimæ Temporum Reſtitutioni, quàm* contradicere eidem, *haud immeritò cenſebitur. Quò accedit, quòd & doctiſſimi quidam Romano-Catholici, præcipuè celeberrimus Profeſſor Mathematicus Breſlavienſis* P. Kochansky, *(quicum mibi amiciſſima ſuper his commercia Literaria antebàc interceſſere, ad ejus dubia & objectiones Doctorum, reſponſa mea ſimul hîc includenda duxi, (*) bona Majeſtatis Tuæ gratiâ ſiquidem Nomina Cenſorum doctiſſimorum mibi non fuerunt cognita) Sedulò mibi caventes alias, de non immiſcendo hîc impertinenter ullo Religionis momento; tamen nullam de eo mibi injecerunt dubium; an etiam Gregoriani Calendarii Correctio hæc ratiocinia Naturæ ipſius potiùs, quàm ingenii humani ferre poſſit, cum Naturæ utique nemo temerè repugnaverit, aut le-*

ges

(*) Cette Lettre de *Kochansky* aura place ci-deſſous.

Digitized by Google

ges posse contrarias sustineat, qui quidem sensuum fidem non abnuerit concordi semper Observationibus calculo. Quamvis interim hæc ipsa Naturæ Ratiocinia, non nisi interpretem habeant Mathematicam, auctoritatem verò & effectum publicum, unicè à summis expectent Terrarum Potestatibus, quarum res ea semper fuit, & his ipsis submissa manebit.

Atque ita argumenta meæ innocentiæ, clementissimè percepit Majestas Tua, circa ea, quæ Religionis negotium in hisce præter meam intentionem, attingere visa sunt: quibus adeò Clementiæ Tuæ nunc humillimè à me satisfactum confido; dum & correcta ea in Tabulâ & Epistolâ apparebunt, quæ corrigere aut delere jussus sum. Cæterùm tria adhuc breviter (ne Tuæ Majestatis patientiâ abutar) hic erant declaranda circa Censorum Operis Doctissimorum Sententias, mihi ad respondendum propositas. (1) Quod libentiùs vidissent Cœlestibus Observationibus ac Mathematicis Demonstrationibus comprobatam fuisse Tabulam summariam, ut & Annos Sabbaticos &c. Ad hoc respondeo, præter illa Exempla Mathematicæ Demonstrationis, *quæ jam extant clarissimè in* Tabulæ Sect. VII. VIII. & IX. *institui saltem posse (in fidem & experimentum totius Tabulæ) calculum ex eâ ampliorem ab exortu Mundi conferendum cum centenis & millenis illis Observationibus,* quæ in Historiâ Cœlesti Tychonis & aliorum omnium *editæ nuper sunt, curâ & sumptibus quatuor summorum ordine Imperatorum,* Ratisbonæ, *Anno* 1672) *& Demonstrationes se prodent omni exceptione majores; dum habitarum tot observationum consensus, nullam de habendis in posterùm permittet dubitationem. Tum &* Sabbathici *Anno Mundi in Tabulâ propositi, semper concordant sponte cum Sabbathicis Mosaïcis: nimirùm tum* ingressuali *in Terram Canaan Anno Mundi* 2555. *indique Septenis continuè Sabbathicis; tum (confesse)* 13tio Anno Hiskiæ *seu Ezechiæ, Anno Mundi* 3416 *tùm Excidiali prioris Templi & Hierosolymorum per Nebucadnezarem Anno Mundi* 4214. *tùm* eversivo *posterioris Templi & Hieros. per T. Vespasianum Anno Mundi* 4214, *tum eversivo posterioris Templi & Hieros. per T. Vespasianum Anno Mundi* 3542; *qualiter impossibile est ex ullâ aliâ demonstrare Chronologiâ, sub continuo annorum nexu, ab apodictico quidem Mundi exordio: ceu fusiùs jam probavi* in Annal. Specim. § 25. *Simulac etiam experimenta sumi possunt millena, de continuis illis Feriis Hebdomad. in totâ Tabulâ custodientibus fidissimè Æquinoctiales Solis ingressus omnes Mundi, & consequenter saltem numerandis, in quolibet semper anno reliquis diebus à datâ sic Feriâ Æquinoctiali; conferendo deindè eas cum plurimis adnotatis à* Goldasto, Londorpio Saurio *&c. in Actis publicis Seculorum à Nato Christo certis diebus Mensis, simulque Feriis Hebdomadicis quæ Historica semper exactè concordabunt, dum calculus rectè instituatur, sub cautelâ saltem occasionum alicubi aberrandi è styli naturalis cum usuali confusione, de quâ* in Tabulâ Sect. IX. §. 2.) *Summa quot millenæ habentur Zifræ in totâ Tabulâ, totidem documenta irrefragabilis certitudinis se prodent, saltem experturis calculum, ubicunque libuerit; si quidem ne unica illarum omnium est ex ullius arbitrio hominis, sed è merâ necessitate consequentiæ & insolubilis nexûs Temporum & Motuum Cœlestium continuorum à puncto Creationis in omne ævum, & Observationibus semper conformium; quibus sanè obniti velle quâcunque aliâ interpolatione aut correctione, est contra torrentem brachia explicare. Ut adeò nunc cesset prorsùs illa (hactenùs quidem vera jam non ampliùs) querela Censorum,* quod unicuique liceat sub incertitudine Temporis à Mundo creato, initium seculorum sibi fingere & unusquisque putet signanter in Chronologicis, de quibus nulla dari potest Mathematici Demonstratio, opinionem suam esse veriorem &c. *Pro me nunc ergò militabit illud alicubi effatum doctissimi* Riccioli: Si cœlum pro nobis quis contra nos? *& magni* Kepleri *adversus vulgatas opiniones;* Affirmatum maximi momenti, firmissimo testimonio indiget.

(2) Quòd Correctio Gregoriana *considerabitur, extra Religionis momentum, velut Mathematicorum in id adhibitorum Opus, utpotè* missum ad alias quoque Univer-

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XL.

versitates in commune consilium advocatas. *Ex hâc hypothesi respondeo* ad animadversiones illas *Virorum doctissimorum* (*per me facilè fieri posse*) *quod nec penès me stabit*) *quicunque Dies determinetur æquinoctialis in Calendario, sive* 10 *sive* 21 *Martii* (*uti volunt*) *aut alius; cum meis commodis hâc in parte nihil feratur, aut metatur; sed Tabulæ Christianæ Astro-Chronologicæ, ab se etiam, citra omnem Calendarii correctionem* (*quæ intra unam modo stabit Tabulam, vel adjungendam, vel amovendam Operi, prout jussus fuero*) *Suum habebunt & usum, & tetragonon robur in ipsâ Naturâ, insuperabile, quoad Cœlum erit & Tempus. Attamen, quod pace etiam doctissimorum Censorum reponere liceat, circa futuram fortè Correctionem: dum jam non agetur, aut quæstio erit, de* qualicunque Civilis Calendarii *usu*, (*talis enim sive* Veteri *sive* Novo *retinendo, dudùm sufficere posset*) *Sed de tali* verè perpetuo ac universali *Calendario, quod* (1) *omnium non modò Seculorum, Annorum, Mensium, Hebdomadum, Dierum, Horarum & Minutorum Mundi demonstrationi confessè adæquatum & conforme semper sit. Sed etiam* (2) *quod omnium Gentium ac Nationum ratiocinia Temporum emendare, adquè uniformitatem redigere jure quodam ipsius Naturæ possit; siquidem* (3) *Motum quoquè Solis Lunæ varii generis & Fixarum perpetuos, iisdem temporibus commensurare exactè tam intra annaliter, quàm annaliter valet; & ita quidem* (4) *ut simul etiam veri Cycli Solis & Lunæ,* (*ab exorsu Mundi*) *& binc verè Aurei Numeri, Litteræ Dom: nativæ Epactæ, & inde Termini Pascales nunquam fallentes, illis prioribus omnibus ultrò se adæquent examussim: Hic sanè impossibile erit, cujusquam mortalium ingenio aut placito quicquam deferri aut permitti posse evariandum vel uno minuto, ne dum die Calendali, aut anno vel Cyclo, quin statim manifestò aberretur, & è publicatis jam dudùm ante Tractatibus meis prodromis, liquidò id omne refellatur; totius Orbis consensu adstipulaturo Naturæ ab se irrefragabili.*

Præter hanc ergò aut ei adversam suscipere Correctionem, quid aliud foret, quàm semper recorrigenda dare, aut elenchis perpetuis manere obnoxium? Undè liquere tandem satis puto, quàm longè alia disquisitionum his subsint momenta, quàm exiguissimum *modò* (*ceu censura fert*) temporis spatium 3. aut 4. vel 6. minutorum differentiam annuam attinens quod ut incertum & insensibile, dissimulari facilè queat; in quod tamen tot & tanti tendant labores mei. *Non sanè in minuta solùm aut horas mei tendunt labores* (*quamvis per hæc*) *sed præter ipsorum Seculorum Restitutionem Apodicticam* (*quæ maxima non constant sine illis minimis*) *integri* 52 *Dies differentiales* (*dum ab exorsu Mundi*) *aut* 15. *Dies* (*indè à* Julii Cæsaris *tempore*) *hic intercedunt, & fallunt è vulgatâ Anni quantitate Tropicâ,* (*etiamsi veram teneret Chronologiam annorum*) *differentiales, duplum verò è quantitate Juliani Anni, quâ utrâque quantitate Menses Anni à Signis Zodiaci prorsus dimoventur, nec ullâ unquam constans Calendarum ratio hoc pacto possibilis foret, ceu satis hoc omne demonstratur in Tab: Summ: speciatim Sect: V, VII, & IX. nec non in Tabulâ Exemplari. Quod enim hîc* de Exemtione trium Bissextilium, de 400 semper Annis ad conservandum Æquinoctium in 21. Martii obtenditur pro correctione Gregorianorum Astronomorum (*nam ex hâc hypothesi unicè nunc loquor*) *non solùm id falleret longè verum Tempus Naturale,* (*ut quod intra* 336. *jam annos præcisè anticipat triduò Tropicos Medios Annos, at sextiduo Julianos totidem annos, ut patet apodicticè è* Sect. VII. Tab. Summ.) *sed etiam turbaret id ac everteret prorsus illa superiùs memorata quatuor fundamentalia principia, quorum insolubilis nexus perpetuus & continuus nullatenùs talem fert hiatum aut saltum arbitrariæ nunc excalationis* (*in ternis Centuriis Annorum*) *nunc incalationis in quartâ Centuriâ, nedùm continuam permittit quadriennalem incalationem, ut quæ Naturam confessè excedit. Quod omne jam permitto ampliùs trutinandum candori & judicio incorrupto ipsorum doctissimorum Censorum, obtestando simul, ne velint inæqualem meam suspicari Anni quantitatem* (*ceu nec sequitur ex eo*) *quod non quadriennalem mihi semper incalationem ferat Annus Tropicus verus in ipsâ Naturâ:*

Digitized by Google

vertâ: quin potiùs exactiſſimè pari ſemper quantitate conſtare meum Tropicum verum annum, oſtendit manifeſtò Sectio I. & III. ut & IX. Tab. Summ. *Tum & Civibus aut Politico Ordini perindè omninò erit, utro anno, quaterno ſemper an quinto interdum, nativè Biſſextilis Dies à Calendariographis intimetur, nempe ipſo intimante ſeu incalante Cœlo; aliter enim hic loqui velle, quàm nobiſcum loquuntur Cœli, foret contradicere Naturæ. Nec poſſibile aliter unquam erit, Annum Civilem Cœleſti ritè coordinatum conſtanter ſervare (ita ut fas eſt per ſuperiora) cujus modulum & exemplarem Tabulam in* 168. *annos paratam habeo, ad nutum Clementiſſimum ſubmittendam, ſimul ac juſſus fuero, ne moleſtè ſedulus videar.*

Sed quod omnium fortiſſimè illam firmat hypotheſin meam (de Calendario Gregoriano ut Aſtronomorum Opere, non Religionis momento) eſt ipſius Doctiſſimi Clavii *Ergodioctæ & Defenſoris præcipui Calendarii Gregoriani, ſpontanea confeſſio,* in Apologiâ Calendarii Gregoriani Romæ 1588. editâ, permiſſu Superiorum, & RUDOLPHO II. dedicatâ lib. 2. pag. 322. & aliàs ſæpiùs; quod errores in eo ſint quatuor, *ſcilicet,* (1) quod Æquinoctium non retineatur (etiam per Æquationem præſcriptam in Calendario Gregoriano in die 21. Martii ad quem revocatum eſt; ſed quòd ab eo liberè in utramquè partem vagetur, uſque ad diem 19. & 24; quanquam ad 21. diem interim redeat) *ſed interim* per evagationem illam *inſtabile Æquinoctium nativo Calculo omnium Superiorum prorſùs refragabitur ſemper.* (2) Quod Novilunia per Epactas ſeriùs quàm oportet monſtrantur; ac proindè contingere poteſt, etſi rarò, ut Paſcha in quartam Lunaris Menſis hebdomadem rejiciatur (*Hoc ipſum verò eſt contra Canones Concilii Nicæni, imò contra ipſiusmet Calendarii Gregoriani regulas*). (3) Quòd Paſcha nonnunquam è primo Menſe in ſecundum, vel in duodecimum transfertur, licet rarò & id fiat *&c.* (*imò nimis crebrò, pro univerſali, firmo ac perpetuo conſtanti Calendario*). (4) Quòd Paſchæ Dies agetur interdum, etſi rariſſimè, in ipſâ Lunæ XIV. ante Plenilunium ſive ante Lunam XV; (*at hic error, etiam ſatis frequens demonſtrabilis, eſt ab Eccleſiâ damnatus in Quartadecimanis*). *Equidem excuſare hos errores confeſſos nititur Doctiſſimus* Clavius, *loco citato, tùm* quod 4 tantùm, non plures ſint errores in Calendario Gregoriano p. 223. loco citato: (*at illi dudum nimii, pondere etiam magis, quàm numero graves*), tum quòd non evitabiles ſint illi errores, & neceſſariò admittendi in Calendario quod quidem per Cyclos & Regulas captu faciles atquè uniformes inſtituatur: *quinimò & evitari poſſe illos errores, & ipſo actu evitari tam illos quàm quoſvis alios, in Tabulis Chriſtinianis Luniſolaribus (illis quoque verè Cyclis & captu facillimis, ceu una earum jam ſubmiſſa eſt in ſpecimen); ipſa ſemper teſtatur experientia calculi cum omnium ſeculorum Obſervationibus priſcis authodiernis convenientis. Contrà ex ipſis Romano-Catholicis Mathematicis quidam, ſpeciatim* Celeberr. T. Vietâ, *ob recenſitos errores Calendarii Novi, diſertè ſcribere haud dubitavit, in ſuâ* ad Eccleſiaſticos Dd.. Relatione, *editâ Anno* 1600. *& ipſi Clementi VIII. exhibitâ*; illud non eſſe Gregorii ipſius, nec quidem dignum eo nomine, ſed modò Lilianam & Aloyſinam Reformationem, eamque tam vitioſam (*ceu & demonſtratum ab ipſo & aliis*) ut per cujus Cyclos Epactales, aliquandò Novilunia poſſint degenerare in Plenilunia, & viciſſim Plenilunia in Novilunia: *quo ſanè nihil poterat gravius in id dici, & quo nec abeunt* Gregorius Germannus, & P. Schottus Organo Mathem. Lib. 14. præf. *ſcribens* de Calendarii reformatione *denuò ſuſcipiendâ*; ardentiſſimis votis eam expeti ab ipſis ſummis Principibus in Romano Imperio, ad tollendas confuſiones, & incommoda multa è duplici ſtylo in Orbis Chriſtiani univerſi Republicâ.

Si verò (3) *comparatâ jam Re Calendali, tàm vetere illâ, quàm novâ nunc univerſali, ut citrà omne Religionis diſcrimen aut negotium è naturâ ipſâ reſtitui poſſit univerſa Temporum & Motuum Cœleſtium Ratio (Obſervationibus ſemper conformis) indeque nativè Cyclia ordinatio Feſti Paſchatis, è Naturæ ſimul & Concilii*

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XL.

Niceni Canonibus, tam celsæ Tuæ Majestatis menti arbitrandum submittitur; quæ & quanta nunc in usum & commodum commune Orbis Christiani, tot votis, locis, annis, stipendiis, solicitata, ac toti Orbi desideratissima, procurare tandem Tuæ, Regina, immortali Gloriæ hactenùs maneat relictum. Quod si evaluêre antehàc Astronomorum Aloysii, Lilii, Clavii *&c. calendales rationes (quamvis minimè in Naturâ fundata) ut tanto apparatu ad publicum referrentur; quantò magis tantæ Reginæ Majestas velut è Septentrione suo affulgens Cynosura, eam Cœli gratiam vel donabit, vel impetrabit terris, ut Apodixes ipsius Naturæ permittantur, omnes Gentes Christianas per* Christianianas *Tabulas, in communia Temporum ratiocinia, & Festorum concordiam pertrahere. Si verò ne hoc quidem per fata temporum aut locorum fieri possit aut debeat, non nisi unica mea Tabula,* illa Exemplaris Calendarum *suo scopo, aut spe excidet, ceu sola attinens* Calendarii Correctionem, *facilè per me quidem, (si aliter non possit) omittendam planè. Reliquum nihilominus Opus* Tabularum Astro-Chronologicarum *non cessabit ob id, sub* Christiniani *Nominis Regiâ Tutelâ, ac æternæ Munificentiæ Gloria cedere in usum Literarium restitutæ Astronomiæ & Chronologiæ: ceu peculiari quoque alid Dedicatione totius Operis, toti Mundo, ad seros posteros, fiet testatissimum*

Quæ alia restarent etiam specialiora momenta in Animadversionibus Doctissimorum Censorum, ea in Responso meo ad eosdem officioso plenius expediuntur (*), *ne Majestati Tuæ longiori Epistolâ sim gravis; desiturus jam verborum, ubi uno saltem Pietatis officio meum testatus ero humillimæ gratitudinis affectum; nempè quòd indefessis precibus (ceu novit Supremus Cordium Scrutator) non desistam infinitæ misericordiæ Divinæ per vulnera Salvatoris dulcissimi ardentissimè commendare temporalem & æternam tàm Beneficæ Patronæ Augustæ Animæ Corporisque salutem; summis optando votis, ut diù læta bis suis interfit Bonis Astro-Chronologicis, quibus totum jam beat Orbem Christianum: cujus ut majoribus indies commodis porrò velificetur Tuæ Majestatis bonitas, & ad publicè merendum nata munificentia, clementiam Numinis devotissimè veneratur*

MAJESTATIS TUÆ

Humillimus Cliens

Matthias Wasmuth D. P.

P. S. Jam scriptâ hâc Epistolâ cum perpenderem magis Doctissimos Censores scribere, quod futurum Solstitium & Æquinoctium Autumnale observaturi sint *ad explorandam fidem Tabularum: igitur occupare hîc jam antè observanda ab ipsis (salvâ modò Meridianorum differentiâ) & illa & quævis alia, consultiùs duxi. Ac proindè, quam suprà memoravi, submittendam posthàc, si jubear,* Tabulam Exemplarem Calendarum Æquinoctialium & Solstitialium &c. *jam nunc mutato in melius consilio, describi curavi, simulque his inclusam dare volui, Tuæ Majestatis arbitrio submissam, an adjungi eam reliquo Operi Tabularum, an amoveri mavelit: exindè jussis Clementissimis parebitur obedientissimè. Descriptionis interim operâ, Responsum hoc meum aliàs maturiùs futurum paulùm tardavit: quod hinc excusatum haberi humillimè peto.*

Num.

Kiloni Holsatorum
An. 1687. *ad diem*
23 *Aprilis.*

(*) Cette Réponse sera aussi insérée ci-dessous.

Digitized by Google

Appendice de Pièces justificatives.

Num. XLI.

Num°. XLI. Tome IV. pag. 57.

Lettre du Dr. Waſmuth *à* Kochansky *ſur ſon Ouvrage Aſtro-Chronologique* (*).

Plurimùm Reverendo Patri

Dno. *ADAMO ADAMANDO KOCHANSKY* Mathematum in Collegio Vratislavienſi Profeſſori P. Celeberrimo

S. P. D.

Mathias Waſmuth. *SS. Theol. D. & P.*

Felici omine ex Nomine feciſti Tuo, Clariſſime ac Doctiſſime Pater Adamande, *quandò Divæ nuper Uraniæ hunc honorem habuiſti ut me cultorem ejus, non priùs Tibi eo nomine cognitum aut de Te meritum, officioſiſſimis tamen literis amanter adeò occupare prior inque familiaria amicitiæ ſtudia, mutuos noſtros illius Muſæ amplexus ſolicitare, nihil dubitaſti. Benè ſit illis literarum ſtudiis, quicquid earum in me eſt, quæ tàm docta Nomina inclinare mibique jungere valent: quibus animus juxtà mecum ſit, in Mundi cenſus deſcendere, in Siderum curſus numeroſque mecum venire, & toto quaſi Orbe Chronologico morari. Nec Religionis hic quidem obſtabit momentum, dum ex Aſtris, commune Orbis Chriſtiani bonum, communi ſtudio petimus; dum in magnum Naturæ librum nos ducere prægeſtit Urania, quò huic tam exactè conſonum ſcripturæ librum tantò firmiùs conſulamus, æterna poſt temporalia hæc Cœleſtia aſſecuturi. Atque utinam per fata hominum aut locorum daretur, tàm ſincero inque publicum bonum ſeriò propendente animo, qualem Literæ Tuæ mibi loquuntur, propiore frui conſuetudine, ac parili affectu coràm,* Myſteria illa Aſtronomico-Chronologica, *quæ in* Ideâ iſtâ *meâ profeſſus ſum è Tabularum mearum αὐτοψία tàm candidè Tibi communicare, tàm clarè ob oculos ponere, ac Solis ipſius quaſi radiis in iiſdem ſcripta eſſe, Mathematici noſtri D.* Reyheri *αὐτόπτης teſtimonium eſt. Quàm mibi indè multò faventiorem adhuc lubentiam, promovendi hæc noſtra inter veſtros, promitterem! utut propenſiſſimi jam tùm favoris Tui ſigna ſatis luculenta expreſſerint Literæ Tuæ Claritatis amantiſſimæ. Quarum ut argumenta κατὰ πόδα nunc legam reſpondendo, pergratum eſt, Quod Celeberrimo Dno.* Hevelio *copiam feceris ideæ meæ: quamvis & ipſemet ante aliquot hebdomadas, per Bibliopolam ei jam exemplum miſerim, incertus tamen hactenùs, an rectè perlatum ſit. Multoties optavi animitùs, buic alteri quaſi ſeculi noſtri* Ptolomeo, *coram poſſe mutuâ diſquiſitione proponere, illam in Tabulis meis omnium motuum Lunarium & Solarium, cum præceſſione Fixarum, admirandam Revolutionum harmoniam Phœnomenis & confeſſè notoriis Feriis hebdomadicis omnium ætatum perpetuò reſpondentem, per exactiſſimas ſimulque perpetuas Mediorum & verorum Temporum & Motuum* Æquationes proſthaphæreticas, *ſemper ibidem ſimul expreſſas: qualia Cœlorum admiranda vix votis ominari aut credere facilè quiſquam poſſit, qui non propriâ oculorum fide hic in rem præſentem venerit; perſpecta verò eadem tamque oculatâ fide certa, nemò non ſtupere potiùs, quàm admirari habet meritoque ob id*

æterno

(*) Loc. cit. pag. 119. &c.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XLI.

æterno illi ſapientiæ Fonti ac Largitori grates ſolvendas, *piè cum Claritate Tuâ cernit. Nam uti rectè addis*, omnia ea ſunt votis Aſtronomorum ſuperiora; *præſertim & certante cum evidentiâ veritatis, ipſâ quoque facilitate cognoſcendi ea, quovis Anno Mundi ex Ephemeridibus biſce meis perpetuis, ferè ſine omni calculo, (quæ longè difficillimis aliàs, & prorſùs tamen incertis adhuc, Schematum Trigonometricorum & ſuperſtructarum hypotheſium ac calculorum operationibus hactenùs inquirenda moleſtiſſimè fuerunt. In quibus verò meis, ſi admiratio rei abſtruſioris, nec in Orbe Aſtronomico unquam fando acceptæ, ſuos paſſim adhuc inveniat dubiorum ſcrupulos (uti vix aliter poteſt) nihil gratius mihi accidit, quàm coràm, præſente Tabularum inſpectione, ea omnia diluere (ceu ſæpiſſimè jam factum oportere, facilè Prudentia Tua autumat) ut etiam peritis talium, ipſa ſenſuum evidentia fidem fecerit omni exceptione majorem. Quamobrem & vehementer optem, Claritati Tuæ præſenti me plana ea facere à Tabulis meis coràm poſſe*, quæ circa poſſibilem fortè alium Æquinoctialem Vernum Mundi exorſum, indeque paulò aliam fortè poſſibilem Periodum & Apocataſim, aliamve Lunæ phaſin initialem Mundi quam Noviluniale m, *Literis Tuis injecta ſunt dubia: miraretur certè Tua Claritas, quam evidenter ſtatim ſe proderent è dictis Tabulis meis argumenta ἀποδεικτικώτατα, tanti præciſè (non ampliùs, aut minùs, extituri aliàs erroris, quantulumcumque aliter conſtituendi exorſus, vel fines, vel media ſpatia,) quorumcunque tàm indiſſolubiliter cohærentium in minutis uſque decimis, continuè ab initio Mundi præſumerentur: id quod, citra Tabularum mearum præſentem collationem, non niſi operoſis, nec tamen ſat perceptibilibus deductionibus oſtendere licet, quæ Epiſtolæ modum longè excedere oporteret.*

Quod verò Claritas Tua objicit: Fixarum à me determinatâ Progreſſione, non æquè coargui aut ſentiri, illa aliter fortè diſponenda, poſſe: *Reſpondeo id de Fixis quidem (ad exiguam temporis variationem vix ſenſibiliter variatis) veram eſſe (aut nihilominus aliundè ſtatim ſuos quoque experirentur elenchos) illæ ſuperiùs tentandæ fortè variationes aut alii modi, ſive ad unum, ſive ad plures ſaltem dies nedùm annos:)* nempè partim è Feriarum hebdomadicarum *indiſſolubili nexu, a puncto Creationis & Æquinoctiorum abindè* Retroceſſione *ſtatim turbatâ aut turbandâ prorſus, & aliend ab experimentis Obſervationum, ſi ſaltem uno quotannis minuto mutaretur: partim* è Nodi Lunaris, *ut &* Apogei Lunaris, *motu prorſùs ſic interverſo ſtatim; indeque* ipſius Lunæ Motu Dracontico & Anomaliſtico *falſo futuro, nec quicquam eorum ferente; nunquam etiam reſponſuris ſic ad juſtas & experimentales Ferias hebdomadicas ab initio Mundi ſigillatim numeratas (& æquinoctialiter & intra-annaliter) quæ nunc reſpondent præciſè omnia, à quocumque dato termino ad quemcunque datum.* Iſaaci Voſſii *autem quas memoras utut Doctiſſimi aliàs viri, Aſſertiones de* Ætate Mundi, *potiùs vigilantis hominis eſſe ſomnia, quàm docti & cordati rationes ſolidas, nec elenchum ſolidum mereri, multorum aliorum etiam Dd. judicio & conſenſu pridem conſtat.*

Allegati denique à Claritate Tuâ Sinici Annales, ad Annum Chriſti 32. determinantes illam Eclipſin Solis miraculoſam, *(quæ tamen reverà Anno ejus 33½ completo, iſto die poſt æquinoctium Feria ♀ facta eſt biduo ante Plenilunium ſupernaturaliter) non niſi ſeſqui-anni differentiam, à vulgari Chriſtianorum Æræ (eáque verâ omninò) importat; cum biennium vulgò (ſed erroneè diſceptetur ab optimis Chronologis, at aberrantibus ad 192 annos in totâ Ætate Mundi vano igitur eatenus illo litigio.*

De cætero impenſè gaviſus ſum, quod tu Vir Doctiſſimè ac Clariſſimè ab his literis, quibus & publicâ intereſt religione, iſta mea in Specimine, promiſſa, admodum probabilia, eorumque fundamenta non imbecillia, nec levis ad fidem adſtruendam momenti, *in Literis tuis, ingenuè & vel omnium partium poſthabito ſtudio, ex ipſis* Ideæ meæ *contentis* τρόφον θυμῷ *declarare voluerit. Quin & ſubjungam à te laudo, quod* niſi omnia probè *cognoſcas & expendas*, non pronunciare auſis, vera ac ſolidiſſimè jacta eſſe omnia. *Ita* rectè & *orientis*

Lucis

Digitized by Google

Lucis radios non negas videre te, & de culminante tamen jubare ante plenum exortum (in Tabulis tibi nondum conspectis) non præfestinas judicare: hoc nihilominùs ex illo non obscurè præsentiri, haud dissimulari. Hoc ergo restat unum, quod & unicè in votis habeo, & edito illo specimine meo maximè affectavi; scilicet, ut intelligentibus horum studiorum & probatis Artificibus, quibus par sit artis hujus peritia, ac judicandi de alienis candor, committatur à Magnatibus hæc opera lustrandi coram interiora abdita novarum inventionum mearum, ipsumque Tabularum Systema, Methodum, Hypotheses, Conclusiones & *ἀποδείξεις una cum* primario eorum usu ex fine *sc. genuinè & solidè hinc demùm* restituendæ Concordiæ Anni & Festorum per Orbem Christianum, *tot votis ardentissimis pridem desideratæ omnibus bonis & cordatis. In quam rem sanè plurimùm adjumenti tuus in me & hæc commoda publica candor afferre posset, si & aliorum societatis vestræ peritissimorum in hâc arte virorum per* Italiam, Galliam, Germaniam, Poloniam *&c. concordes mecum, imò tecum, judiciorum sensus & studia in hoc idem propositum solicitare haud gravari velles. Nostratium & exterorum quorundam Mathematicorum consentientia indies ad me convolant suffragia. Quod si porrò sic apud vestrates quoque fiat; quàm fuerit in proclivi! cupidissimos jam tum hujus tantæ rei Magnatum animos, ad conficiendum porrò totum negotium, & indulgendum toti Orbi Christiano tantum bonum habere faciles. Deo & Ecclesiæ suæ Christianæ hic vestrâ quoque velificari vos velle operâ, minimè dubitare me sinunt, tot ultrò oblatæ in Literis tuis ad promovendum hoc bonum publicum studia laudatissima. Quo fine hîc mittere simul volui* 20. *Exempla Speciminis Astronomico-Chronologici ad Amicos & Intelligentes talium, etiam in Magnatum Aulas faventiores, pro lubitu submittenda: cum Sciagraphiam ejusmodi, qualem literis designasti tuis, facilè in eodem reperire sit, nec brevioribus plura concipi queant, nec pauciora communicasse ex usu futurum videatur. Monita etiam, quæ subjecit tuus in me favor, de non immiscendis hîc impertinenter rebus Theologicis, nedum aculeatè perstringendis, quæ corrigenda fuerint visa in Calendario Gregoriano, tantò mihi gratiora extitêre, quò magis ex meo pariter animo eadem sunt, ut memorem omninò monueris. Credat tutò Claritas Tua, non pacatius ingenium nostram fovere* Holsatiam, *nec aliud in scribendo magis me propositum habere, quàm ut mollibus verbis dura exhibeam argumenta. Quod equidem ante paucos annos* Anti-Conringiana *mea* Defensione S. Veritatis Hebrææ in Parte III. Vindiciarum Conringii *innumera in me (nullo meo merito, testantibus tot publicis suffragiis Dd. sparsa convitia & scommata in ipsius vindicatione, ego salibus saltem non injuriosis diluerim, aut abstersrim: id nihilominùs omnium Dd. consensus, longè infrà talionis modum adhuc fuisse, ultrà testatus est. Alioquin non nisi modestè, & veritate non magis suadente, quàm rationibus cogentibus, experiri cum Amicis amo. Dum è* Verulamii *monito rectissimo*, non excogitandum aut fingendum, sed inveniendum est in Naturâ, quid ea faciat aut ferat. *Ubi & illud Doctissimi Gallorum Mathematici* Dn. Bulialdi *meum libens facio, ex* Astron. Phil. pag. 95; boni viri partes agit, qui non solùm quid rectum sit, ostendit; sed etiam quid pravum, quid distortum: ut ab offendiculis, quæ interdum rectam viam obsident, caveatur. *Prout & ipse vicissim minimè detrecto, communem hanc Scribentium sortem experiri, librari, pensari, exigi: Imò id ultrò deposco, cum veritas nihil magis metuat, quàm abscondi. Hanc in aliis ego, vos in me, amabimus rectè & utiliter scribendi rationem. Fortunam seu præmium, de quo scribis, longis & inexplicabilibus meis non prorsùs indignum, committo prudentiæ & æstimationi eorum Magnatum, quibus minimè obscurum esse potest, quàm immensis sumptibus & multis Auri talentis, ea frustrà attentata sint omnibus seculis, quæ in Tabulis nunc meis ex vero demùm restituta esse naturali suæ rectitudini, ipsa oculorum fides facit testatissimum. Editio Operis sat luculenta, sic tamen adornari potest, ut* 10. *fortè Imperiales pretium Libri non excedat: quod sat parabilis copiæ fuerit. Tu interim, Vir Clarissime, quod vinculum, amicitiæ unâ scriptione injicere voluisti, arctius constringes, si quamprimùm*

Appendice de Piéces Justificatives.

vùm iterabis, & quasi nodum hunc animorum porrò adduci firmius contendas. Sic vale, & mea, imò tua, studia in me quoque amare & curare perge. Dabam Kilo. ni *Holsatorum, Die* 8. *Aprilis Styl. Vet. Anno* 1678.

Num. XLII.

Quod si è re tuâ aut meâ esse videbitur, si nostræ amborum literæ typis publicentur, me quidem lubente id fieri potest, eritque pro aliorum informatione de toto negotio.

Pl. Rever. Patris

omni Off. & Aff.

Matthias Wasmuth D. A. P.

Num°. XLII. Tome IV. pag. 57.

Epitre du Docteur Wasmuth *aux Censeurs de son Ouvrage Astro-Chronologique* (*).

Nominum Mun. . . . . (†)

Honoratissimis Operis Astro-Chronologici Christiani Censoribus Doctissimis S. P. D.

Gratias Vestris Dignitatibus Venerandis habeo planè singulares, quod benevolâ non minùs ac honorificâ compellatione Literariâ, me de abortis tùm dubiis, tùm justis correctionibus circa ea, quæ Augustissimæ Reginæ Immortali Nomini Sacra esse volui Astro-Chronologica, certiorem reddere volueritis. Parui extemplò, eaque omnia, quæ minùs commoda vel ingrata esse posse intellexi, sustuli, aut alia substitui nihil offensura: ceu specialiùs obedientiam debitam testatus sum, in humillimo meo ad Reginam Clementissimam Responso. Nonnulla enim eorum mitiorem adhuc admittere interpretationem mihi visa sunt: verbi gratiâ, Cyclum Indictionis Romanæ (*delendum*) *non intellexi Cyclum aliquem Romanæ Ecclesiæ Paschalem, sed tantùm illum* Indictionis 15. Annorum à Cæsare Augusto *vel* Constantino *cœptæ, & posteà aliis Imperatoribus iteratæ; quæ nihil ad Religionem, sed ad solvenda militibus stipendia fecit: igitur saltem vocem* Romanæ *sustuli, & reliqua ibidem sivè per Naturam aut Historiam certa. Quò & illud pertinet de* Annis 33 Ætate Salvatoris passi in 4to. Paschate; (*contestantibus idem mihi plurimis Romano-Catholicis Autoribus*) & nati proindè in Mense Tisri sive Octobri; *ceu hoc ipsum è LXX. Hebdomadum* Danielis *computo genuino, in Vindiciis meis Hebraïsmi plenè planèque demonstrato, atque aliis rationibus, indubitatè jam constat. Historiâ hâc quoque in parte nihil derogante consuetudini, & libertati Ecclesiæ, ad diem* 25. *Decembris Nativitatem Salvatoris celebrantis dudùm & celebraturæ porrò: prout non offendit Anni Christiani initium à Januario, licet Natura id repetat semper ab æquinoctio; ut & Dies Dominica feriata Christianis, loco Diei Sabbathi. Quorum nihil mutari opus est, ut quorum nihil turbat ullum Calendarum naturalium tenorem, signis Zodiaci constanter parem, uti fas est. Ita quoquè* Bissextilis

(*) Loc. cit. pag. 130. &c.

(†) Les lacunes qui se trouvent dans cette Lettre, étoient dans la Copie que j'ai reçue de *Rome*.

Digitized by Google

illis Diei insertio *fuevit quidem hactenùs fieri in Februario, è Gentili Instituto* Julii Cæsaris: *sed cùm ibi disturbet (illa insertio) numerum dierum Mensis, à numero dierum Anni nativo (uno die bis dicto* Sexto Kalend.) *ipsamque adeò Æquinoctio intervertat Bisextilationem nativam: quod si jam ergò placeret deinceps Christiani Orbis Capitibus per universalem Calendarum restitutionem ab origine Mundi nativam, nativè & illam fieri bissextilatione ad finem Anni Astronomici (proximè ante Æquinoctium, ubi non turbat quicquam) sanè id ipsum quoque nihil attineret ullum Religionis discrimen aut momenta, sed optimè sic civilis dierum numerus & ordo in Mensibus, maneret adæquatus semper Astronomicæ dierum Anni denominationi, ceu nec fert aliter calculi semper cum Naturâ consensus demonstrandus, si verum non cesset esse verum. Tales igitur è Naturâ consequentiæ, æquè ac ipsâ Naturâ, non sinunt alienis se legibus constringi, sed permittenda liberè erunt quoad verum amabimus in Naturâ non minùs ac Religione. Interim tamen sustuli ubicunque odiosas (quæ incautiori excidêre) voces, ut* falsa denominatio. *Motus* ☉ *in . . . . . jam non magis posse byssinis verbis dici aut asseri verum putem, atque feci. Illa igitur ut vester quoque candor & humanitas, Honoratissimi Dd. Censores, non aliter interpretari velit, per rationes Cœli & Temporum inviolabiles rogarem, nisi jam ultrò à vestrâ integritate hunc mihi assensum tam æquum stipularer.*

De cætero vebementer gavisus, mibiquè gratulatus sum, quod vestrum quoque, Viri Clarissimi atque Doctissimi, album mereri calculum potuerint Inventiones meæ Astro-Cronologicæ jam à 16. annis, omnes mihi animi, corporis & fortunarum vires ac bona quod facilè æstimabitur, exhaurientes, sed Divinæ tamen gratiæ ac benignitati unicè acceptæ ferendæ; ut sine cujus speciali indultâ impossibilem planè banc fuisse totius Mundi Apodicticam Restitutitionem uni homini vester non minùs ac aliorum pridem in me benignus affectus, etiam apud exteros, piè judicabit. Nec enim est, cur minorem mihi addicam favorem à Romanis, Romanus & ipse, per Avum maternum, è Nobili Romanæ gentis Prosapiâ (insigni gentilitio 5. pomorum aureorum) Mathiam Zoëga, *cujus Φερονομος ipse sum; qui circa Annum Christi* 1570 *vel* 80, *in peregrinatione suâ, delatus ad Aulam Swerinensem Megapolitani Ducis* Johannis, *ibidem Concionatoris Aulici M.* Stampii *operâ, Religionem juxtà cum filiâ Annâ ejus amplexus, in eâdem Aulâ subsitit aliquot annis, à Cubiculis & Dapibus primùm illius Ducis, postea & Holsatici Ducis Gottorpiensis* Joh. Adolphi. *Ex illo* Romani Zoëgæ *matrimonio, cum Romanam sanguine Materno attineam gentem, non dubito, quin me eatenùs vestrum, peculiari præ aliis favore amplecti haud dedignaturi sitis. Quod maximè omnium fiet, si Augustissimæ* CHRISTINÆ, *cujus gratiam mihi Cœli favor inclinavit, clementissimum in me affectum, Orbi erudito etiam apud Exteros jam decantatum, vestrâ quoque commendatione porrò mihi servare studeatis integrum, humillimis obsequiis nunquam non demerendum. Quæ jam fusiùs declaranda plurima fuerant, circa ipsa Astro-Chronologica Epistolæ Vestræ Capita, Viri Honoratissimi, compendio nunc seu brevi quasi manu me perfungi posse putavi, ad maturandum eò citiùs meum Responsum, (jam tùm extractius ac volueram, per Tabulæ simul inclusæ descriptionem (si unà mitterem hic eadem pridem rerum argumenta in utramque partem ventilata, cum Rev. Viro P.* Kochansky *Prof. (si adhuc supereret, ut opto) Mathem. Breslavienti, indè in* Poloniam *evocato: è quibus plenior omnium perceptio facilè dabitur, quò minùs longas denuò Commentationes super iis ordiri nunc opus foret.*

Quod verò illam attinet, sub finem Epistolæ Dedicatoriæ desideratam declarationem Arcani Naturalis erga Nativitatem Reginæ; consistit illud in revolutâ semper per 60-genos ferè annos, *Anomaliâ Lunari Periodicâ simul & Synodicâ, (illa scilicet Noviluniali, hic verò Phasium semper* 28-tonarum) *& quidem ad Gradum non modò eundem, sed ad idem minutum Gradûs Anomaliæ. Undè* prosthaphæreses *quoque (non locales, sed ipsæ temporales) in constructis super eo Tabulis similiter recurrentes, statim jucundâ facilitate possunt quodvis Noviluniun medium Mundi,*

Appendice de Pieces Justificatives.

Num. XLIII.

*di, & quamlibet ejus phasin reddere . . . . . ca-
tá modò evariatione Lunæ per Solarem anomaliam absolutè id ver. . . . . .
. . . ceu planiùs in ipsis Tabulis Lunaribus suo tempore constabit, Hoc ipso . . . .
. . . mirabilius harmonicum est in totâ doctrinâ motuum Cœlestium, ob ferias etiam hebdomadicas ordine in id successivas, per totum Mundum. Non verò Astrologicum aliquod significatum in eo latere dixi, sed tantùm memorabile esse talis Prosthaphæreticæ Revolutionis initium circa Nativitatem Reginæ; idemque nunc denuò redordiri, prodituro opere* Christiniano *talium arcanorum demonstrativo. Plura memorare erat animus de Exemplis compluribus Feriarum Hebdomadicarum, ad certum datum diem Mensis in Annis superiorum & proximorum à Christo seculorum adnotatis, in* Goldasti, Limnæi, Londorpii, *aliorumque Actibus publicis &* Saurii *Calendario Historico; quæ semper quoque tales proveniunt per calculum è Tab. sum. ejusque Canonio in Sect. X. argumento utique certitudinis ubilibet irrefragabili. Sed temporis angustiâ pluribus nunc excludor, in aliud tempus differendis. Hisce igitur finio, ultimum hoc vobis votum meum obsignando, ut in commune Orbis Christiani commodum ac bonum, pari mecum affectu ac solerti industriâ, contendere porrò velitis. Sic Deus vos servet, meis omniumque bonorum promovendis studiis.*

Kiloni *Holsatorum d.* 28. *Aprilis An.* 1687.

Clariss. V. Dignitatum

omni officio ac studio addictissimus

Matthias Wasmuth. P. D.

P. S. Breviarium aliquod valdè succinctum in uno quaternione designavi, de Calendali Emendatione Universali, si placeat ea fieri firma atque stabilis, per Orbem Christianum: non verò ausus sum id simul mittere, ne quid præfestinè mihi sumpsisse videar. Si jubear, mitti quàm primùm potest.

Num°. XLIII. Tome IV. pag. 57.

Epitre des Censeurs Romains au sujet de l'Ouvrage Astro-Chronologique du Dr. Wasmuth, *écrite à la Reine* CHRISTINE.

REGINA DOMINA,

Vidimus ea quæ magistraliter & eruditissimè scripsit nobis D. Mathias Wasmuth *in Apologiam sui magni Operis ad Majestatem Tuam die* 23. *Aprilis proximè lapsi, unà cum honorificis litteris ad nos transmissis, de quibus tibi & tanto viro gratias habemus planè singulares: & cum in eis profiteatur ea omnia sustulisse quæ minùs commoda vel ingrata Sacrosanctæ Catholicæ Romanæ Fidei esse posse intellexit adversus Gregorianam Correctionem, cui ex Bullâ* Gregorii XIII. *ulli hominum ausu temerariò opponere non licet, nihil restat nobis dicendum præter quàm quod magis atque magis opus & resignationem tanti viri commendare. Hoc unum tantum restat dicen-*

(*) Loc. cit. pag. 77. &c.

Digitized by Google

dicendum, quod apud nos rectè non ſonant verba ſequentia, non admittenda, ubi non propoſita per tranteàrcam videlicet: Quo & illud pertinet de annis 33½. ætate Salvatoris paſſi in quarto Paſchate (conteſtantibus idem mihi plurimis Romano-Catholicis Auctoribus); *& nati proindè in menſe Tiſri, ſcilicet Octobris*; ceu hoc ipſum è 70. hebdomadum Danielis computo genuino in Vindiciis meis Hebraïſmi plenè planèque demonſtrato, atque aliis rationibus indubitatè jam conſtat &c. *Habemus enim per Teſtes omni exceptione majores Anno trigeſimo ſecundo Cæſaris* Octaviani, Marco Valerio Meſſalâ, & Publio Sulpicio Quirino *Coſſ. deſcriptionem totius Orbis decretam, de quâ fit mentio Cap.* 11. *ſecundùm* Lucam, *& ad finem Anni quadrageſimi primi ejusdem Imperii*, Caio Lentulo Getulico, & Mario Meſſalino *Coſſ. Sexto Kalend. Januarii, die ſcilicet* 25. *Decembris* Chriſtum *natum in* Bethleem, *crucifixum autem in Civitate* Jeruſalem *in Plenilunio Menſis Niſan, cui tunc temporis reſpondebat* 23. *dies Menſis Martii. Utique nobis ſummoverè diſciplicet* Nob. D. Wasmuth *in hâc parte obſtativè contrarium eſſe quondam D.* Franciſco Leverâ, *dum in iisdem litteris ſuis fatetur* neminem omnium Gentium cum eo, vel in Aſtronomiâ vel in Chronologiâ paria feciſſe & non ſanè amicius aliud ſibi pectus in hiſce exſtitiſſet ſub Sole omnibus Tychonibus, aut Copernicis, Hipparchis, aut Ptolomeis longè prevaliturum, ſi fata ſervaſſent *&c. Etenim D.* Franciſcus Levera *in ejus Opuſculo (quatenus non habeat D.* Wasmuth *eidem tranſmittendo)* de invictâ veritate Anni, Menſis & Diei Paſſionis & Reſurrectionis Chriſti Domini, ejuſque Nativitatis ex vetuſtiſſimis Sanctorum Patrum Traditionibus & Conſtitutionibus Apoſtolicis totiuſque Eccleſiæ Præceptis; Demonſtrationibus Equinoctiorum Plenilunariorum & Feriarum certiſſimis comprobata, *edito Romæ Anno* 1668. *in Coronide Operis ſic ait.* Igitur ex hactenùs Hiſtoricè & Aſtronomicè plenè demonſtratis & ſecundùm Evangelicam Veritatem ac Sanctorum P. P. vetuſtiorum Sanctiones, Decreta Traditioneſque omninò venerabiles, quibus ſtandum eſſet in dubio ſecundùm Theologorum omnium ſententiam, etiamſi de veritate non conſtaret prout evidenter ac pleniſſimè conſtat, neceſſariò concludendum eſt, quod Chriſtus Dominus crucifixus fuit Anno ſuæ ætatis 34. labente die Veneris 23. Menſis Martii inter ſextam & horam nonam diei in Plenilunio, & reſurexiſſe Die Dominico 25. ejusdem Menſis Martii in Aurorâ, *& in Cap. X. ejus Prodromi ubi de Epochis & radicibus temporum à paginâ* 22. *uſque ad* 237. *probat* Natum Chriſtum Dominum anno ab Urbe conditâ 752. labente ad ejus finem (inquit ille) deficiebant ferè quatuor Menſes, ſcilicet quantum eſt à die 25. Decembris quandò natus eſt Chriſtus, ad diem 21. Aprilis, quandò incipiunt anni conditæ Urbis, *& ideò probat hoc feliciſſimum tantæ nativitatis tempus eveniſſe Anno quarto Olimpiadis* 194. *jam à ſex menſibus inchoato, ſcilicet quantum eſt à fine Junii ſeu Solſtitio æſtivo, quando Olimpiadum Anni ſumunt initium, uſque ad diem* 25. *Decembris, cum natus eſt* Chriſtus, *& ideò anno* 775. *ab Epochâ Olimpiadum, ſicut etiam* firmat Jo. Lucidus in Libro de Emendatione Temporum in Opuſculo de Die Paſſionis Chriſti Cap. 9. pag. 181 & 182. *Item* Salianus *in Annalibus ab Epochâ Nabonaſſarii* 747. *labente* 711. *itidem labente ab Epochâ Inſtitutionis Anni Numæ Pompilii* 323. *labente ab Epochâ obitûs Alexandri* 311. *ab Epochâ Seleucidarum & anno denique Juliani* 45. *ad cujus finem deerant dies* 6. *Ideoque die* 25. *Decembris anni* 45. Julii Cæſaris, *teſte eodem* Lucido Cap. 4. lib. 4. de Emendatione Temporum pag. 39. & Rheinboldo in Tab. Prutenicis poſt initium Canonum pag. 11. & in Tabul. directionum præcept. 20. *Erat enim annus* 42. *Imperii* Auguſti, *ſicuti affirmant* Euſebius, Oroſius, Eutropius, & Paulus Diaconus, *ſumentes annos Imperii ejus à primo Conſulatu, qui annus* 42. *erat. Juxta finem videlicet prope ante Kalendas Januarii, quandò Octavianus accepit primum Conſulatum*; *ſicuti habetur apud* Oroſium lib. 7. *Auguſti Cæſaris ibi*, poſteaquam imperaret propemodùm anno 42. natus eſt Chriſtus. *Ideo priùs conceptus juxta principium*

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. XLIII.

anni 42. Augusti *Cæsaris, ut videre etiam est in* Jo. Lucido in dicto Opusculo de Die Passionis Christi Cap. 9. pag. 181 & 182. & Josephus Scaliger in Lib. 5. de Emendatione Temporum pag. 237. *Nam ab institutione Anni* Juliani *quæ cœpit Kalendis Januarii anni* 45. *ante Christi adventum cum differentiâ sex circiter dierum, perquàm multi Chronologi hallucinati sunt respectu continuationis Feriarum usque ad primum Consulatum* Octaviani, *qui pariter, sicut jam-dictum est, cœpit Kalendis Januarii, effluxerunt anni tres exactè, ideoque cœpit regnare* Octavianus *anno* 42. *ante Christum à primo Consulatu cum dictâ differentiâ sex dierum, sicuti firmat idem* Jo. Lucidus de Lib. 4. Cap. 4. de Emendatione Temporum pag. 39. *ubi de Monarchiâ Romanâ ejusque initio, & hujus Chronologiæ veritas patet* in Prodromo d. Leveræ de Motibus Solaribus &c. *& latiùs in* Dialogo Savinii Muti & Mercurii à pag. 32. usquè ad 40. atquè in Clypeo Veritatis Dionisii Venanelli adversus Vindicias Michaëlis Manfredi, *etiam per supputationes antiquissimarum Ecclipsium ab* Hipparcho *observatarum factas, tum per* Christi *Domini, tum per* Julii Cæsaris *epochas, radicesque certissimas exhibentes infallibiliter Plenilunia, Novilunia, Equinoctia, & Solstitia omnium seculorum per quæ demonstratur* Christus *passus labente ejus ætatis anno* 34. *qui fuit* 786. *ab Urbe conditâ, ad cujus finem debebatur unus circiter mensis, nimirùm quantum est à die* 23. *Martii, usque ad diem* 21. *Aprilis, in quo* Roma *fuit condita, primus* 203. *Olimpiadis à novem mensibus inchoatus, scilicet, quantum est à fine Junii sive Solstitio Æstivo, ubi anni Olimpiadum sumpserunt initium, usque ad diem* 25. *Martii ubi* Christus *Dominus resurrexit, & proindè annus* 809. *labens ad epocham Olimpiadum, secundùm Jo.* Lucidum *in d°. Opusc. de vero die Passionis Christi Cap.* 9. *pag.* 181. *&* 182. *&* Salianum *in Annalibus Ecclesiasticis* 78. *labens ab epochâ Nabonassarii* 745. *similiter labens ab institutione Anni Numæ Pompilii* 357. *labens ab epochâ obitûs Alexandri Magni &* 79. *labens epocha anni Juliani à Julio Cæsare instituta, anno Tiberii decimo octavo. Hæcque omnia probat etiam Dus.* Levera *adeò charus eidem Dno.* Wasmuth *exhibitis attestationibus Patavii* Pauli *Episcopi, Jo. Jacobi* Hayulini, *Abrahami* Bucoluri, *Henrici Philippi* Radery, *S. Anselmi* Buclierii, Possevini, Salmeronis, *& aliorum multorum ad saturitatem de Synodo super hâc controversiâ habito* Cæsareæ Palestinæ *tempore sancti* Victoris, *& super quod scripsit B.* Clemens I. *Pontifex Maximus qui anno* 59. *post Christum ad Pontificatum post* Lini *mortem pervenit in Adnotationibus ad Constitutiones Apostolicas Cap.* 18. *lib.* 5. *neque obstat continuatio continuata Feriarum super quâ magnum inyat fundamentum D.* Wasmuth; *nam retentâ Julianâ correctione, vel non retentâ, restat adhuc in dubium id quod notat* Cloccius *in Kalendario Gregoriano Cap.* 21. *quod scilicet Idolorum Sacerdotes tempore* Julii Cæsaris *errorem in Intercalatione commiserint, quem* Augustus *postea correxit, unde fuerit usquè ad annum Domini quartum inclusivè aliæ litteræ Dominicales, subdens* Cloccius. Itaque Dominicales litteræ juxta præscriptum Kalendarii à Natali Christi usquè ad annum quartum inclusivè diversæ sunt ab aliis, quas correctio Augusti Cæsaris debet, sed post annum quartum nulla ampliùs varietas intervenit, *& sunt quæ pro nunc Maj. Tuæ exhibere possumus à Nob. D.* Wasmuth *animadvertenda, sperantes eâ, quâ pollet scientiâ, excellentiâ atque eruditione Tibi esse satisfacturum; interea dum eidem, Tibi incolumen deprecamur felicitatem.*

Romæ 20. *Junii* 1687.

Num.

Digitized by Google

Num°. XLIV. Tome IV. pag. 57.

Num. XLIV.

Copie de la Dédicace à la Reine CHRISTINE, *miſe devant* Matthiæ Waſmuthi *Novum Opus Aſtro-Chronologique* (*).

CHRISTINÆ
Suecorum Reginæ
Auguſtæ,
Seculi miraculo præſentis
Futuro Poſterorum;
Quandò poſt Regios ortus,
Et auctam à multis retrò annis
Literarum juxtà ac armorum gloria
Sceptrorum Majeſtatem,
Ipſa tot tropæis ac triumphis exſaturata
Illa Regni Sceptrorum ac Armorum exuit nomina,
Ut inexhauſtæ eruditionis omniſque humanæ ſapientiæ
Auguſtiora indueret:
Jam verò non Regnum ampliùs aut Mundi partem
Sed Mundum totum tempori ac cœlo ſuo reſtitutum
A primordio rerum
Singulari divinæ bonitatis gratiâ nemini priùs data
Suis nunc donare voluit,
Parario
Excellentiſſimo
Olivekranſio
Regiis ſumtibus toti Mundo:
Atque indè amplius nunc
Arduum illud
Calendarium Negotium
Summis Terrarum Poteſtatibus uſque proprium,
Totique pridèm Orbi deſideratiſſimum
Pro incomparabili ſuâ prudentiâ
Et judicandi de his quoque peritiâ
In ſe ſuſcepit,
Summatibus Orbis Chriſtiani inſinuandum;
Tantam æternæ memoriæ gloriam meritorum gratulando
Suæ Majeſtati
Hîc debitam gratitudinis aram
Suo non magis quàm Seculi nomine erectam
Dat, dedicat, conſecratque
Auguſtæ Patronæ munificentiſſimæ, Dominæ clementiſſimæ

Cliens humillimus
Auctor
Matthias Wasmuth D. P.

Num.

(*) Le titre en eſt: MATHIÆ WASMUTHI *Novum Opus Aſtro-Chronologicum, quinque claſſibus abſolutum, munificentiâ regiâ* CHRISTINÆ *Reginâ Suecorum glorioſiſſimæ Memoriæ, Eccleſiæ & Orbi erudito donatum, & à* Matthia Wasmutho *filio, Med. Doct. poſt B. Parentis mortem editum* Kilonii *Anno R. S. MDCXCII.* in fol.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Juſtificatives.

Num°. XLV. Tome IV. pag. 114.

Num. XLV.

Lettre de l'Empereur LEOPOLD *au Roi* CHARLES XI. *en faveur de la Reine* CHRISTINE *en* 1683. (*)

Dum in Curiâ Romanâ ſubſidia in bellum adverſus Ottomannum ſtrenuè gerendum, per Ablegatum noſtrum flagitaremus, poſtulata hæc noſtra, egregiis Sereniſſimæ Sueciæ Reginam CHRISTINAM *officiis ſuis fulſiſſe, grato animo ſenſimus. Adeò non poſſumus non vota ſuæ Serenitatis viciſſim accuratè provebere atque negotia ſibi cum Serenitate veſtrâ intercedentia, commendatione reddere, quo nimirùm faciliore atque optutiore in iiſdem ſucceſſu potiri ac gaudere queat. Dictæ etenim Reginæ Serenitas inſigni affectûs & caritatis ſenſu, fœderatam noſtram cum Serenitate Veſtrâ amicitiam amplexa non ſolùm eſt, ſed eandem enixè quoque ſtudiis ſuis fovere & latiùs propagare adnititur, ut in fructuum partem meritò venire debeat. Quapropter à Serenitate veſtrâ peramanter contendimus, velit voluntatem alioquin in Reginæ deſideria ſive jam tum expoſita, vel poſthinc explicanda ſponte propenſam, noſtrâ hâc obteſtatione invitatam efficaciore quoquo modo alacriùs eidem oſtendere. Quod inter ea quæ grata acceptaque habemus numeraturi, Serenitati Veſtræ optimam valetudinem & ſecundiſſimos rerum conſiliorumque evenius comprecamur. Datum* Laxiburgi *d.* 14. *Junii* 1683.

Num°. XLVI. Tome IV. pag. 158.

Num. XLVI.

Harangue de Mr. Falaiſeau *Envoyé Extraordinaire de ſon Alteſſe Electorale de* Brandebourg *faite à la Reine de* Suède *le* 5. *Décembre* 1685. (†)

MADAME,

Le reſpect & la vénération que S. A. E. mon Maître a pour la Perſonne Sacrée de V. M. eſt ſi publiquement connue, que je ne doute point qu'Elle n'en ſoit déjà informée de pluſieurs endroits. Je puis néanmoins dire à V. M. MADAME, que ni la ſplendeur de ſes Ayeux, ni tant de ſang ſi noble mêlé enſemble pour la former, ni le haut rang où Elle eſt élevée, n'ont rien contribué à faire naître ces ſentimens en S. A. E. Ce grand Prince, ſi juſte eſtimateur du mérite & de la vertu des Rois, ne ſe laiſſe éblouir ni aux dons de la Nature, ni aux préſens de la Fortune. Ce ſont des choſes à-la-vérité qui peuvent rendre une Reine admirable aux yeux du monde. Mais pour un Prince auſſi Chrétien que S. A. E. c'eſt peu de choſe, que ce bruit, que cet éclat, qui ſéduit le monde. Ce qu'il regrette, MADAME, ce qu'il admire en V. M. ce ſont les tréſors & les richeſſes de ſon ame:

(*) Copie tirée des *Mſc. della Regina die Suezia.* Tom. XI. *Miſcellanea Polit.* 237.
(†) Tirée ſur la copie dans *Pahnſköld* Vol. Orat.

Digitized by Google

ame: ces dons précieux, ces préſens ſacrés, dont le Ciel l'a ſi heureuſement favoriſée. Une grandeur, une élevation d'eſprit, qui la rend victorieuſe des plus tendres ſentimens de la Nature: un amour de la vertu, que rien ne peut ni laſſer, ni vaincre; qui a fixé les affections, gagné tout le cœur d'un jeune & grand Monarque, & a ſu lui inſpirer une averſion invincible pour ces voluptés criminelles, dont la corruption du ſiécle a preſque fait des vertus. Ce ſont-là, MADAME, les glorieuſes qualités qui obligent S. A. E. mon Maître à vous propoſer aux Princeſſes de ſon auguſte Maiſon, comme le ſeul modéle qu'elles doivent imiter, & comme l'exemple que toutes les Reines doivent ſuivre. C'eſt-là ce qui lui a donné cette louable curioſité de tâcher de pénétrer dans le ſecret de ces heureuſes retraites, où V. M. ne s'occupe qu'à cultiver la raiſon, qu'à enrichir & qu'à purifier ſon ame. Il n'ignore pas, MADAME, que c'eſt dans le ſilence de ſon Cabinet, où ſéparée de tout commerce profane, V. M. a contracté ces ſaintes, ces magnanimes habitudes, qui lui font regarder avec mépris ces louanges ſi juſtes dont Elle eſt comblée de toutes parts, & fouler aux pieds & les Sceptres & les Couronnes. C'eſt-là, MADAME, qu'on ſait que V. M. fait tout ſon plaiſir, toutes ſes délices, de protéger les affligés: on ſait ces ſoins charitables, ces bontés ſecrétes avec leſquelles Elle les aſſiſte & les conſole. On eſt inſtruit des vœux ardens que forme V. M. des ſoupirs enflammés qu'Elle pouſſe pour la délivrance de la Maiſon de JESUS-CHRIST, pour la conſervation de ces beaux monumens de la piété des plus illuſtres de ſes Ancêtres. Heureuſe la *Suède* de poſſéder une ſi bonne, une ſi grande Reine! C'eſt l'augure le plus certain de ſa grandeur & de ſa félicité. Heureuſe S. A. E. mon Maître, d'avoir la part que je ſais qu'il a dans l'eſtime & dans l'amitié de cette Reine, dont les exemples inſtruiront la Poſtérité, & de qui la mémoire ſera un jour en bénédiction à tous les Peuples de ce Royaume! Ce ſont-là, MADAME, les véritables ſentimens du cœur de S. A. E. Ce ſont les expreſſions & les mêmes paroles dont il ſe ſert, quand il s'entretient de V. M. C'eſt lui qui parle par ma bouche, je ne ſuis que ſon interprete; & je puis aſſurer V. M. que S. A. S. ne m'a rien commandé ſi expreſſément, que de travailler à cultiver cette eſtime & cette amitié qui lui ſont ſi chéres & ſi précieuſes. C'eſt, MADAME, ce que j'eſpére que V. M. me fera l'honneur de me permettre, & c'eſt à quoi je travaillerai ſous ſa protection avec tout le zéle & toute l'ardeur que je dois avoir pour le ſervice & pour les ordres d'un ſi grand Maître &c.

Num°. XLVII. Tom. IV. pag. 164.

Lettre de l'Aſtrologue Voigt *à la Reine* CHRISTINE.

Groſſmächtigſte Allergnädigſte Königinn

Gott gebe

Ewer Königl. Majeſtät

in allen ſelbſt wünſchenden Wollergehen lang geſundes Leben!.

Wann ich ein fürtrefflicher Künſtler und mit hohen Wiſſchenſchafften reich begütert wäre; ſo hätte ich vorlängſt verſuchet Ew. Königl. Majeſtæt mit einigen geringen Papier-blättern allerunterthänigſt aufzuwarten: Aber mein ſelbſt-maaſſe hat mich

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XLVII.

mich zurück gebalten. Iedennoch weil zu mehrmahlen höchst erfreulich erfahren; wie E. K. Maijt. gleichwohl dann und wann allergnädigst beliebet zu erfragen: was in Voigts *Schrifften zu lesen seij; So bringe ich Ew. Königl. Maj. in tiefster Demuth diese alleruntertbänigste Bitte, Eure Königl. Majestæt geruhen beij kommende wenige Blätter allergnädigst auf und anzunehmen, und mir und meinen studiis, in meinen hohen alter Königliche Gnade wiederfahren lassen: Weiln ich (Cottes allerwissenheit vorbehalten) doch sorge, dass mein Leben länger als das Liecht meiner Augen währen dörfte: und obwohl in dem Tausend Sexhundert neun und achtzigsten Jahre, die drey ersten Monathe, Januarius, Februarius und Martius Eurer Königl. Majestät gefährliche sachen dräuen; so hoffe ich doch dass Gott (allem ansehen nach) gnädigst herausreissen würde. Solte ich mich unterstehen düssen Eurer Königl. Majestät dan und wann mit meinen geringen Schriften alleruntherthänigst aufzuwarten, binn ich bereit dass ich möge leben und sterben,*

Allergnädigste Königinn
Uwer Königl. Majestät

Den $\frac{16}{26}$. *Sept.* 1688.

Alleruntertbänigster Knecht
der alte Teutsche Voigt
zu Stade.

Soprascritta:

Der
Grossmächtigsten
Nordischen Königinn
CHRISTINAN

Alleruntertbänigst Voigt. (*)

Num. XLVIII.

Numº. XLVIII. Tome IV. pag. 169.

Lettre de CHARLES XI. *Roi de* Suède *à l'Empereur, aux Rois & aux autres Etats Souverains, pour leur notifier la mort de la Reine* CHRISTINE, *écrite à* Stockholm *le* 10. *May* 1689. (†)

Nos Carolus *&c. Exemtam rebus humanis die* 9-19 *Aprilis haud ita pridem elapsi Serenissimam ac Potentissimam Dominam* CHRISTINAM, Suecorum, Gothorum, Wandalorumque *Reginam (tot lit.) Dominam Matrem nostram bonoratissimam, allatus nuper* Româ *nuntius nobis asseveravit. Quantùm excessu isto moveamur, tum ob propinquitatem sanguinis, tum præclara, quæ in Domum nostram Regiam & hæc, quibus cum imperio præsumus, Regna ejus extitére merita, non difficilè fuerit cuivis mente & cogitatione assequi. Nos ut gratam eorum servamus*

(*) Copie tirée des *Miscell. Polit* pag. 59. &c.
(†) Dans *Palmsköld.* Vol. Epist. Viror. illustr.

Digitized by Google

mus memoriam, ita mœſtitiam, quam obitu ſuo nobis reliquit, cum Majeſtate Veſtrâ pro interioris amicitiæ & fraternæ fiduciæ jure communicare non abs re eſſe duximus, nulli dubitantes, quin in partem illius, quo afficimur, mœroris veniat, atque ut viventis dotes juſtâ metiri æſtimatione ſolebat, ſic & defunctæ piam recordationem, & quod apud omnes excitavit, deſiderium nunc teſtari haudquaquam gravetur. De cætero Majeſtati Veſtræ omnigenæ felicitatis cumulum apprecantes, Eandem benè multos in annos divino præſidio tutam agere optamus, &c.

Appendice de Pièces juſtificatives.

Num. XLVIII.

CAROLUS

Joh. Bergenhielm.

Réponſe des Etats-Généraux des Provinces-Unies *à l'occaſion de la mort de la Reine* CHRISTINE. (*)

SERENISSIME ET POTENTISSIME REX,

Graviſſimo cum animi dolore tum Sereniſſimæ ac Potentiſſimæ Dominæ CHRISTINÆ Suecorum, Gothorum *&c. Reginæ interitum, tum Regiæ Veſtræ Majeſtatis juſtiſſimam indè coortam mœſtitiam ex Veſtris literis,* Holmiæ 10. *Menſis proximè præteriti die datis, intelleximus. Turbare nos certè debuit non leviter, Rex Sereniſſime, infauſtus ille* MAGNÆ CHRISTINÆ *obitus, quam nobis amiciſſimam quâvis datâ occaſione experiebamur, meritòque peculiarem Majeſtatis Veſtræ eâ in re jacturam dolemus. Quippe, Rex Sereniſſime, tot & tantæ tamque præclaræ cum animi verè Regii, tum ingenii in omni Linguarum Scientiarumque etiam reconditiſſimarum genere excultiſſimi dotes, quæ immortale iſti Reginæ nomen ubicumque pepererunt, luctu animos noſtros adeò affecere, ut Magna illa Regina ingens ſui deſiderium nobis reliquerit: quod ut fuſiùs Regiæ Veſtræ Majeſtati Reſidens noſter* Car. Rumpfius *exponat ipſi in mandatis damus: ſed iſtam, quantacunque demùm ſit, jacturam, Deus, Rex ille Regum, Dominuſque Dominantium, utrinque, ut ſperamus, & vovemus, reſarciet, quem ipſum, ut Regiam Majeſtatem Veſtram incolumem florentemque diù ſervare velit, ſupplices oramus & obnixiſſimè deprecamur. &c.* Hagæ Comitis 13. *Junii* 1689.

Num. XLIX. Tome IV. pag. 169.

Num. XLIX.

Portrait de la Reine CHRISTINE *par Monſieur* Bielfelt. (†).

Je vais faire le Portrait de CHRISTINE. Je l'ai aſſez étudiée pour me flatter de le faire vrai, s'il n'étoit pas ſi difficile de ne ſe pas paſſionner pour elle; & de le faire beau, s'il étoit aiſé d'avoir le pinceau de l'Auteur du *Statbouderat.*

La jeuneſſe de CHRISTINE annonça la ſupériorité de ſon eſprit & la gran-

(*) *Palmsköld* l. c.

(†) Copie tirée du *Mercure de France.* May 1752, pag. 81-85.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. XLIX.

grandeur de ſon ame: mille talens nâquirent avec elle, & preſqu'autant de foibleſſes.

Un certain caractére d'enthouſiaſme, qui paroît être le ſceau de l'Héroïſme, ſe manifeſta de bonne heure dans toutes ſes démarches, & juſques dans ſes paroles.

Pour les plus grandes Princeſſes la toilette eſt une occupation, la parure eſt un plaiſir, & le fard peut être un beſoin. CHRISTINE ne ſavoit pas être aimable, dédaignoit de l'être, ou ne vouloit l'être qu'à ſa maniére. Cette Fille étoit toujours un Homme public.

CESAR verſa des larmes, où le Héros ſe peignoit vivement, à la vue d'un Tableau d'ALEXANDRE. Tout ce qui peut élever la Nature Humaine au-deſſus d'elle-même, enlevoit CHRISTINE d'admiration.

Son âme la portoit toujours au grand, mais ſon imagination, trop capable de fortes impreſſions, lui faiſoit prendre quelquefois l'apparence de la grandeur pour la grandeur même.

Extraordinaire en tout, elle ne vouloit ſe diſtinguer que par de grandes actions, & ne dédaignoit pas aſſez de ſe ſingulariſer par de petites.

Les Savans, qui embelliſſent quelquefois l'eſprit, & qui le gâtent encore plus ſouvent, eurent peut-être dans ſa jeuneſſe trop d'empire ſur ſon goût & ſur ſes ſentimens.

Elle aimoit les Sciences avec paſſion, les cultivoit avec un ſuccès qui ne tenoit rien de ſon rang; vouloit tout connoître, tout approfondir.

Infatigable dans le travail, aſſidue aux affaires, exécutant ſes deſſeins avec plus de fermeté que de prudence; incapable de révoquer une réſolution qu'elle avoit priſe, elle ne vouloit gouverner que par elle-même.

Quel plaiſir pour une jeune Fille de dominer par la force de ſon génie dans un Conſeil compoſé de Vieillards, qui à toute la ſageſſe de l'expérience en joignoit toute la préſomtion!

Dans ſon eſprit la molleſſe étoit un vice, & la lâcheté un crime.

Avec le goût le plus vif pour les plaiſirs, elle fuyoit toujours le mariage, parce qu'elle craignoit d'y en trouver qui l'aſſerviſſent à quelqu'un.

Quoique ſur le Trône elle connût l'amitié, & ſon cœur n'étoit point incapable de tendreſſe; mais toutes ſes paſſions étoient ſubordonnées à l'amour de la Gloire

Cette paſſion, qui ne porte pas toujours les grandes ames au meilleur, mais ſouvent à l'extrême, eſt le point d'appui ſur lequel roula toute ſa vie.

Elle deſcendit du Trône par dégoût, diſent quelques-uns; par politique, diſent quelques autres; & par libertinage, s'il en faut croire les Libertins. Pour moi, je penſe que l'envie de faire une action unique, fut le plus puiſſant reſſort de ſon Abdication. Elle voyoit *Sylla* à mille lieues d'elle. ALEXANDRE auroit voulu conquérir tout l'Univers, CHRISTINE en eût voulu abdiquer l'Empire.

Après avoir donné ce ſpectacle ſurprenant à l'*Europe*, elle lui en donna un moins frappant à-la-vérité, mais auſſi extraordinaire que le premier, en abjurant la Foi de ſes Péres.

C'étoit autant par coquetterie, que par curioſité, qu'elle voyageoit dans les Pays étrangers.

En *Suède*, dépendante des Loix, elle n'en connut plus aucune, dès qu'elle n'eut plus le pouvoir d'en donner.

Monaldeſchi fut moins immolé à ſa gloire, qu'à la difficulté de la vengeance, & peut-être au plaiſir de faire le plus grand acte d'autorité dans le Palais du Prince le plus jaloux de ſon autorité.

Par-tout elle penſoit, elle agiſſoit en Reine; elle ne pouvoit ſouffrir qu'on reſpectât moins ſa Perſonne que ſa Dignité, & ne croyoit pas le pouvoir néceſſaire pour ſe faire obéir.

Les

Digitized by Google

Les revers qui prennent tant ſur la fierté des hommes, ajoutoient à la ſienne: elle les ſupportoit avec autant d'inſenſibilité, qu'elle avoit eu de mépris pour les Grandeurs. Appendice de Piéces juſtificatives. Num. L.

Le Prince qui recueillit le fruit de ſon Abdication, l'en fit repentir; mais ce repentir, il falloit le deviner.

Il y a dans ſon caractére un contraſte & des traits impoſſibles à concilier, comme dans les caractéres de la plupart des Héros. Les Grands-Hommes ne ſont point des Dieux, mais ſeulement de Grands-Hommes.

à *Berlin* ce 3. Mars 1752.

*F. G. de B****

Num°. L. Tom. IV. p. 257, 258.

Réponſe à la Lettre de Mr. le Baron de Holberg, *pour éclaircir les remarques qu'il a faites ſur les Memoires concernant* CHRISTINE *Reine de* Suède (*). *Suivant la Copie de* Caſſel MDCCLIII.

Il a plû à Mr. le Baron *de Holberg* de porter ſes plaintes au Public contre l'Auteur des *Mémoires concernant CHRISTINE Reine de Suède.* Quoique ſa Lettre ſoit datée de l'année paſſée 1752, elle n'a pourtant paru, au-moins dans ces quartiers, que depuis peu de ſemaines, qu'on l'a reçue de *Leipzig.*

En la liſant j'ai été véritablement ému d'y apprendre la triſte *ſituation où Mr.* de Holberg *ſe trouve, par ſa vieilleſſe, & les infirmités qui en ſont les compagnes.* V. ſa Lettre pag. 9.

Quand même il ne l'eût pas dit, tout Lecteur tant ſoit peu attentif, auroit déjà remarqué par ſa maniére d'écrire à l'heure qu'il eſt en comparaiſon de celle du tems jadis, que la mauvaiſe humeur, compagne ordinaire de la vieilleſſe, a fait place chez lui à l'humeur enjouée & folâtre, qui faiſoit le fond de ſon caractére, & qui ſe répandoit preſque ſur tout ce qu'il a écrit.

Quel avantage pour moi, ſi mes Mémoires, qui lui déplaiſent tant, euſſent été publiés dans ſes beaux jours! Il eſt apparent que quand même il eût eu quelque choſe à redire aux remarques qui s'y trouvent ſur ſon compte, il n'y auroit répondu que par des plaiſanteries narrées avec légéreté & agrément, par des jeux de mots ou par des traits malins, dont nombre de ſes productions regorgent, pour en faire rire & la Cour & la Ville.

Mais comme à ce beau tems il en a ſuccédé un autre bien différent & bien morne, où rien ne plait plus & où l'on ſe dégoûte de tout, il ſemble que Mr. le Cenſeur s'eſt laiſſé emporter à critiquer mon Ouvrage, ſans l'avoir jamais lu, puiſque dès le commencement de ſa Lettre il débute par dire qu'il n'a fait que le *parcourir.*

Néan-

(*) Voyez la Préface du III. Tome de ces Mémoires, pag. XIV.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives. Num. I.

Néanmoins, ſuppoſant qu'il en aura daigné lire au moins les Préfaces, & particuliérement celle du Tome ſecond, avec un peu d'attention, il ſe ſouviendra peut-être encore que j'y déclare tout ſimplement: „ que mal-„ gré mes ſoins à chercher la vérité des faits dont il s'agit, je n'ai pas „ aſſez de complaiſance pour moi-même pour m'imaginer, que quant „ aux circonſtances du grand nombre de faits hiſtoriques y mentionnés, je „ ne ſois pas tombé en faute, & que je ne me ſois pas trompé quelquefois. „ En conſéquence de quoi je ne prétends pas non plus avoir atteint un plus „ haut degré d'infaillibilité, que tout autre qui auroit voulu courir le ha-„ zard de compoſer une eſpéce d'Hiſtoire. . . . C'eſt auſſi en cette conſidé-„ ration que je prie ceux qui ſont mieux inſtruits que moi des anecdotes „ qui concernent la vie de la Reine *CHRISTINE*, de les communiquer au „ Public. . . . Que ſi quelqu'un vouloit conteſter la vérité de ceux que j'ai „ avancés, je proteſte ingénuement que je ſuis prêt à reconnoître mes fautes, „ auſſitôt qu'on me les aura montrées par des preuves ſupérieures & plus „ fortes que celles que j'ai produites; que cependant auſſi diſpoſé que je le „ ſuis d'être docile & prêt à écouter ceux mêmes qui voudront former des „ doutes & des objections contre mon Ouvrage, autant ſouhaitterois-je être „ diſpenſé d'avoir à faire à ces Cenſeurs hériſſés de difficultés, que l'Au-„ teur le plus exact & le plus ſcrupuleux a peine à contenter. Que ce n'é-„ toit pas que je les craigniſſe aſſez pour renoncer dès lors à leur jamais „ répondre: qu'au contraire je les verrai tranquillement venir. . . . & que „ leur maniére d'agir avec moi, régleroit ma conduite à leur égard. . . .

Après une déclaration ſi formelle, l'Ecrivain de *Copenhague* ſe ſeroit-il douté que je laiſſaſſe paſſer la Lettre qu'il a adreſſée au Public à mon ſujet, ſans oſer y répondre? En ce cas il ſe ſera trompé, comme en pluſieurs autres rencontres où il s'eſtime ſeul infaillible. J'avoue à-la-vérité que je tiens à honneur d'avoir affaire avec un homme auſſi reſpectable que lui dans la République des Lettres. Mais j'avoue en même tems, que je m'en ſerois volontiers paſſé, à cauſe du peu de douceur & de politeſſe avec leſquelles il me ſemble qu'il a tâché de combattre mes ſentimens. Sa maniére d'agir envers moi, me laiſſe donc libre carriére d'agir envers lui comme je le trouverai à propos.

Et pour qu'il ſache que je ne ſuis pas ſi étranger en fait de Littérature, que je ne reconnoiſſe le grand avantage que la bonne Critique répand dans la République des Lettres, je lui dirai que c'eſt celle qui ne découvre les erreurs qu'en indiquant les vérités qu'on doit leur ſubſtituer; & que c'eſt elle qui fait revenir le Lecteur de certains préjugés, où l'Auteur a été plus capable de ſéduire la raiſon que de l'éclairer. Si Mr. *de Holberg* s'eſt propoſé ce but avec ſa Critique de mes Mémoires, c'eſt ce que je tâcherai bientôt de faire voir, en analyſant les doutes & les objections qu'il a faites là-deſſus. La Critique, dis-je encore une fois, éclaire ſans offusquer, reprend ſans aigrir, inſtruit ſans humilier; & nous verrons ci-après ſi Mr. le Cenſeur a rempli envers moi ces devoirs en homme judicieux.

pag. 1. Il débute par dire: *que malgré le ſoin que j'ai eu d'amaſſer tout ce qui peut ſervir à l'éclairciſſement de l'Hiſtoire de CHRISTINE, l'utilité n'en a pas la moindre proportion avec la peine que je me ſuis donnée.* Y peut-il avoir une déciſion plus dictatoriale & plus poſitive d'un Ouvrage de deux gros volumes in 4to, qu'il convient lui-même avoir coûté beaucoup de ſoin & de peine pour le compoſer, que celle qu'il a plû au Cenſeur de prononcer dès l'entrée de ſa Lettre, comme en dernier reſſort. Tout Lecteur trouvera qu'une pareille déciſion ne convient guéres dans la bouche d'un homme comme lui, qui à la premiére ligne de ſa Lettre dit tout cruement, qu'il n'a fait que *parcourir* mes Mémoires, à la lecture desquels il a ſans-doute eſtimé perdu tout le

tems

Digitized by Google

tems qu'il y employeroit. Ce n'eſt donc pas à lui à juger de l'utilité qu'on pourroit tirer de ces Mémoires à proportion de la peine qu'il en a coûté à l'Auteur pour les compoſer. C'eſt juger ſans connoiſſance de cauſe, & le Cenſeur auroit mieux fait de régler ſon jugement ſur celui, entre autres, d'un illuſtre Savant (*) qui, à mon inſu, a publié des extraits exacts de cet Ouvrage, en y ajoutant quelques remarques utiles, & en en parlant avec éloge, (comme tant d'autres hommes célébres de plus d'une Nation l'ont fait). Il aſſure que ce Livre a été approuvé par-tout, mais qu'on doit le lire avec attention, & non uniquement comme un paſſe-tems. Or le Cenſeur en condamnant mon Ouvrage, qui lui paroît ſi mépriſable, condamne en même tems le ſavoir & le goût de nombre d'hommes célébres qui l'ont approuvé. Ou bien, Mr. *de Holberg* oſe-t-il ſe flater que d'autres Savans ſe ſeroient expoſés, comme lui, à juger de mes Mémoires ſans connoiſſance de cauſe, lui qui n'a fait que les *parcourir*? Il ſe trompe ſans doute. Car les ſuffrages de ces Savans n'étant l'effet d'aucune illuſion, je me flate plutôt qu'ils ne les ont donné que ſur la bonté de l'Ouvrage même, & ſur la vérité que j'ai tâché de mon mieux de répandre ſur la vie d'une Princeſſe, ſur quoi juſqu'ici l'on n'a eu que des Brochures auſſi imparfaites que partiales.

Appendice de Piéces Juſtificatives. Num. L.

Enſuite de ce que mon Ariſtarque dit: „ *qu'il n'eſt guéres croyable que j'aye compoſé cet Ouvrage pour m'en faire un mérite chez la Nation Suédoiſe, vu qu'*AUCUN SUEDOIS DE BON-SENS *ne goûtera une apologie qui ne tend qu'à dorer les actions de CHRISTINE.* . . . je lui répons, que ne trouvant pas à propos de lui rendre compte pourquoi il m'a plû de travailler ſur les Mémoires de *CHRISTINE*, j'ai plutôt lieu de m'étonner qu'il ſemble trouver mauvais que j'y aye employé trop de ſoin & trop de peine, comme ſi un Ouvrage de cette nature pouvoit être compoſé avec trop de ſoin & d'exactitude. Que le Cenſeur lui-même ſe ſouvienne de ce qu'il a dit dans ſon Avis ſur la compoſition d'une Hiſtoire, où il recommande ſur-tout, comme de raiſon, l'exactitude qu'un Hiſtorien y doit apporter (*a*). Pour moi qui ai tâché de remplir de mon mieux les devoirs qui y ſont attachés, je crois ſans-doute m'être fait un mérite auprès de ma Nation de lui avoir donné ces Mémoires, même en ſuppléant par-là les lacunes qu'il y avoit dans l'Hiſtoire de *Suède* par rapport à celle des actions & de la vie privée de cette Reine, ſur-tout depuis qu'elle avoit abdiqué la Couronne. Et comment le Cenſeur a-t-il pu s'imaginer *que cet Ouvrage ne ſeroit pas bien reçu de mes Compatriotes*, TOUS LES VRAIS SUEDOIS, qui ne ſauroient ignorer que le régne de *CHRISTINE* a été le plus brillant que la *Suède* ait jamais eu, tant pour le Militaire que pour le Civil & le Littéraire; régne, où ſous ſes auſpices le luſtre du nom & de la renommée de *Suède* & des *Suédois* éclatérent par-tout, & paſſérent les bornes de *l'Europe*, & où la ſageſſe & le bonheur de cette Princeſſe, en triomphant de ſes ennemis & en donnant la Paix à la *Chrétienté*, ajouta les plus beaux fleurons à ſa Couronne, en y ſoumettant des Provinces entiéres, dont quelques-unes du *Dannemarc* même faiſoient nombre?

pag. 4.

pag. 4.

Mr. *de Holberg* peut-il donc dire raiſonnablement, que PAS UN SUEDOIS DE BON-SENS *ne goûtera l'hiſtoire*, qu'il appelle *apologie dorée des actions de cette Reine?* S'il conſidére les particularités & le détail où je ſuis entré à l'égard de

(*) C'eſt Mr. le Docteur *Baumgarten*, célébre Profeſſeur en Théologie à *Halle* en *Saxe*. Dans ſes *Nachrichten von Merckwürdigen Buchern* ou ſes *Rapports de Livres remarquables*. I. Partie Janvier pag. 27-43 & XVII. Partie fueillet 1752. pag. 85 & 86.

(†) V. ſon BEDENCKEN au commencement du III. Tome de ſon Hiſtoire de DANNEMARC. Edit. Allemande.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. L.

de *CHRISTINE* comme des petiteſſes & des minuties (*), il doit ſavoir „ que quand il s'agit de la vie d'un illuſtre Prince (ou Princeſſe,) les moindres circonſtances ne ſont plus indifférentes. Tous les faits deviennent intéreſſans, ou par l'importance des événemens auxquels ils ont été liés, ou par la grandeur même du Héros (ou de l'Héroïne) auxquels ils ſe rapportent." C'eſt au moins ce que Mrs. les Journaliſtes de *Paris* ont dit à l'occaſion de mes Mémoires, en ajoutant „ que ce Livre ſera reçu favorablement du Public (*a*). "

pag. 4. C'eſt donc à tort que Mr. le Cenſeur conjecture, *que mon but unique a pu être une envie de critiquer & de faire voir mes talens en défendant une cauſe décriée.* Sûrement les actions de *CHRISTINE* ont été trop éclatantes & trop glorieuſes pour qu'il en réſulte une *cauſe décriée.* Le Cenſeur auroit ſans-doute voulu que je fondaſſe la narration & la concluſion de mes Mémoires ſur le portrait injurieux qu'il fait d'elle dans ſon *Hiſtoire de Dannemarc*, où il dit: (*b*) *que parce que le caractére de cette Reine étoit, qu'elle voulut repréſenter une Reine de tragédie; ainſi* TOUTE SA VIE *n'eſt autre choſe qu'un ſpectacle rempli de ſcénes romaneſques, artificieuſes, ou dénaturées.* Après des énonciations auſſi fautives que téméraires, l'Écrivain de *Copenhague* peut-il avoir le front de ſe flater que le Public ajoutera foi à ce qu'il dit, quand il veut lui faire accroire, *que mon but unique n'a été qu'une envie de critiquer.* Sans-doute l'envie des Auteurs de médire de cette Princeſſe, que j'ai trouvé dans preſque toutes les Piéces pareilles au jugement frivole que je viens de citer, m'a inſpiré l'envie de défendre la cauſe de *CHRISTINE* décriée par ces Auteurs, en faiſant paroître l'innocence de la plupart de ſes actions. Je n'ai pu le faire autrement, qu'en paſſant leurs jugemens par l'étamine de la Critique, & en les convainquant de fauſſeté par les meilleures preuves & autorités qu'il m'a été poſſible de découvrir.

pag. 4. 5. Le Cenſeur me fait ainſi grand tort en diſant enſuite, *que le plaidoyé n'eſt pas ſi difficile, puiſque je ne me ſers que des témoignages de Panégyriſtes & de Penſionaires, pour les oppoſer à ceux qui ont critique la conduite de cette Princeſſe.... & dont un ſeul de leurs témoignages prouve autant qu'une centaine de ſes Panégyriſtes.* Qu'il eſt beau d'entendre de la bouche d'un Auteur qui a donné des Livres d'Hiſtoire au Public, & qui au III. Tome de celle de Dannemarc a publié un Avis ſenſé ſur les devoirs d'un bon Hiſtorien, inculquer ici une nouvelle régle à ſuivre dans la compoſition d'une Hiſtoire véridique; ſavoir, que le témoignage d'un Cenſeur malicieux l'emportera, quant aux preuves, ſur une centaine de Panégyriſtes. *Pline*, qui a fait le plus beau Panégyrique, a donc menti dans tout ce qu'il a dit de TRAJAN? Et au ſentiment de notre *Ariſtarque*, aucun des Princes de nos jours ne fera plus quelque choſe digne de louanges; & pour s'en convaincre, il faut puiſer les preuves dans la ſatyre & la calomnie, qui doivent valoir plus que tout ce que d'autres ont dit de bien d'eux? Mr. *de Holberg*, qui lui-même a publié des penſées de Morale, ne ſemble donc reconnoître dans le cœur de l'homme que ſa malignité. Pour moi j'en ai une autre idée, fondée dans l'Humanité même, laquelle nous y fait diſcerner des principes & du bien & du mal. Et quoique la dépravation du cœur humain ſoit univerſelle, l'humanité nous dicte néanmoins qu'il faut

(*a*) *V. le Journal des Savans Juin* 1752. p. 131. 132.

(*b*) *Ad Ann.* 1660. *Tom. III. p.* 546. *Edit. All.*

(*) Mr. *de Holberg* lui-même, dans ſon *Hiſtoire Générale de Dannemarc*, en parlant de CHRISTIAN IV. détaille juſqu'au ſoin que prenoit ce Roi des ſouliers & des bas de ſes Princes & de ſes Pages. Tom. II. pag. 896, & 946.

Digitized by Google

faut avoir de l'indulgence pour les défauts d'autrui, plutôt que de s'armer des traits de la Satire, ſous prétexte de réformer les abus de la Société, en n'y répandant que du chagrin & de l'amertume. En conſéquence je ſerai toujours plus porté à juger en bien des actions & des ſentimens d'autrui, quand même le dehors ne ſeroit pas le meilleur, à moins que je n'euſſe des preuves inconteſtables du contraire.

Voilà le cas où je me ſuis trouvé quelquefois à l'égard de *CHRISTINE*, où j'ai raproché mon principe de ſa conduite, & ai fait tourner celle-ci à ſon avantage, en prenant ſur moi ſa défenſe contre la médiſance & la calomnie, dont ſes ennemis & ſes envieux avoient tâché de la noircir aux yeux du Public. Cependant je ne me ſuis pas ſervi ſeulement en cela des témoignages des Panégyriſtes & des Penſionnaires, comme le Cenſeur le veut faire accroire; mais j'ai auſſi produit les autorités de bons Auteurs imprimés & de Manuſcrits, ce dont tous ceux qui veulent examiner mon Ouvrage avec quelque attention, peuvent être convaincus.

Mr. *de Holberg*, en redoutable Cenſeur de l'Humanité, ſemblable à ces Tyrans dont on ne ſupporte le joug qu'autant de tems qu'il en faut pour ſe préparer à le ſecouer, ne ſe contente pas que j'aye reconnu les foibleſſes de *CHRISTINE*. Il voudroit, ce ſemble, que je les nommaſſe des crimes, des ſcélérateſſes, des forfaits &c. mais il n'ignore pas que c'eſt-là le langage des halles, & que toujours il faut parler avec les ménagemens dûs à la dignité de la perſonne. Il dit: *que ſi j'avois ſincérement avoué quelques défauts de cette Reine, qui ſont les plus notoires & dont perſonne aujourd'hui ne diſconvient, on auroit pu ajouter foi à mes éloges; mais comme je tâche d'omettre ou de colorer ſes foibleſſes, on peut dire que j'ai agi plutôt en Avocat qu'en Hiſtorien.* pag. 7. Mais n'en déplaiſe à Mr. le Cenſeur, je lui demande quels ſont donc ces défauts notoires de *CHRISTINE*, dont perſonne aujourd'hui ne diſconvient plus, & que je n'avoue pas? Le devoir de notre *Ariſtarque* ne ſeroit-il pas de les nommer & de les ſpécifier, avant que de m'en reprocher la ſuppreſſion, & de m'accuſer de mauvaiſe foi d'Avocat? J'ai dit dans la préface de mes Mémoires, que là où des Ecrivains de marque, en parlant des défauts & des foibleſſes de *CHRISTINE*, étoient aſſez d'accord, je ne les ſupprimerois pas, comme effectivement je ne l'ai pas fait non plus, tant dans le corps de mon Ouvrage, que dans les notes dont il eſt accompagné. Si je n'ai pas blâmé ouvertement tout ce que certains Auteurs ſans aveu ont jugé blâmable dans cette Princeſſe, ç'a été parce que j'ai trouvé leurs témoignages mal fondés & dictés par des gens emportés par envie, par jalouſie ou par d'autres paſſions, & qui n'ont pas fait entrevoir la moindre preuve ſolide ou même apparence de preuve, de ce qu'ils ont avancé. Cependant je n'ai pas manqué d'indiquer en pluſieurs endroits de mon Ouvrage nombre de défauts & de foibleſſes que *CHRISTINE* a eu, que je n'ai nullement approuvées, & leſquelles, quoique le plus beau naturel en ſoit quelquefois ſuſceptible, méritent pourtant la cenſure. J'ai blâmé en elle le peu de ſentiment de Religion qu'elle fit entrevoir, ſur-tout dans l'époque où elle méditoit d'embraſſer le *Catholiciſme*, où elle l'avoit déjà embraſſé (*a*): de même je l'ai cenſurée d'avoir été plus portée pour la Cour de *France*, que le véritable intérêt de la *Suède* & de la Cauſe commune des *Proteſtans* ne le vouloit en ce tems-là (*b*): j'ai blâmé les déſordres de ſa Cour & ſa profuſion, ſur-tout envers des Savans qui le méritoient ſi peu par leurs mauvaiſes mœurs & par leurs flateries outrées de vrais Paraſites (*c*): je n'ai pas

(*a*) *V. Mém. de* Chriſtine *T. I. p.* 240 *&c.* 451. 463 474. *&c.* 476. *&c.* 491. 547. *&c.*
(*b*) *Ibid. T. I. p.* 105. *&c.* 117. *&c.* 120. *&c.*
(*c*) *Ibid. T. I. p.* 204. 205. 220. 221. 240. 262. 283. 305. 437. 438. *&c. T. II. p.* 29. 63. *&c.*

Digitized by Google

Appendice de Piéces Juſtificatives. Num. L.

pas loué ſes emportemens & ſa paſſion pour les Spectacles & les Divertiſſemens, en rapportant fidélement ce que des Auteurs graves en ont dit (*a*): enfin j'ai condamné le maſſacre de *Monaldeſchi*, quant à *la queſtion de fait*, quoique j'aye ſoutenu *celle du droit*, comme aſſez problématique (*b*), toujours en laiſſant le jugement libre au Lecteur tant en ceci qu'en tant d'autres faits que j'ai rapportés à ſon ſujet.

Ceci préſuppoſé comme des vérités qui ſe trouvent expoſées plus au long dans mes Mémoires, je ne comprends pas ce que le Cenſeur voudroit de plus; & je lui demande ſi c'eſt déguiſer la vérité, quand je reléve les défauts en des cas blâmables, ou qui ne méritent pas d'être loués? Il a donc grand tort de me reprocher de n'être pas convenu ſincérement des défauts de cette Reine: lui, qui n'ayant même daigné lire mes Mémoires qu'en les *parcourant*, veut paſſer condamnation là-deſſus ſans connoiſſance de cauſe

C'eſt ici pourtant que le Cenſeur, ſe défiant apparemment de ſes propres forces, & ſans eſpoir de pouvoir prouver les reproches qu'il me fait, ap-

pag. 7. 12. pelle à ſon ſecours *la plupart des Savans de l'Europe*, *auxquels*, ſelon lui, *j'ai déclaré la guerre*, *pour laquelle j'ai fait de grands préparatifs*, en conſeillant *à chacun d'eux en particulier que j'ai attaqué*, *de plaider ſa cauſe contre moi*. En réfléchiſſant un peu ſur ces paſſages du Cenſeur, j'ai eu de la peine à n'en pas rire, & il m'eſt venu dans l'eſprit, qu'en ſonnant le tocſin d'une guerre littéraire contre moi, il m'a peut-être fait plus d'honneur qu'il ne penſe. Car n'eſt-ce pas flater mon amour-propre, que de me voir attaqué, à cauſe de mon Ouvrage, de la plupart des Savans, comme lui, dans la République des Lettres, moi, qui ne me regarde que comme un petit Pygmée en comparai-

pag. 8. ſon de tous ces *Géans* de Littérature? Il faut néanmoins que le Cenſeur ſache, que comme je juge que la choſe n'en vaudroit pas la peine, je n'ambitionnerai pas non plus un honneur que je ne mérite pas. Cependant, à tout événement, ſi quelques-uns des Savans dont j'ai relevé les fautes hiſtoriques dans mes Mémoires, viennent m'attaquer, je me tiendrai à ce que j'ai dit ci-deſſus dans mes Préfaces, & armé comme l'eſt mon Ouvrage de toutes les Piéces requiſes, & fondé ſur les allégations & les preuves les mieux aſſorties, je déclare de nouveau que je ne crains pas les menaces de Mr. le Cenſeur; car venant à être aſſailli par qui que ce ſoit, je me retrancherai derriére le dehors de mes Ouvrages, & je défendrai de mon mieux l'intérieur de ma fortereſſe. Je me flatte même qu'il leur coûtera du travail avant que de m'en déloger, à moins qu'ils ne me préſentent des armes plus fortes que les miennes, & éclairées du flambeau des vérités qui m'ont été inconnues juſqu'ici. Je fais foi que je battrai alors la chamade, & que je me rendrai à des conditions honorables, que j'eſpere que l'on m'accordera, comme à celui qui a fait de ſon mieux pour défendre la Place qui lui a été confiée. Si on me les refuſe, je leur promets, ou que je leur répondrai ſur le même ton, ou que je laiſſerai parler mon Ouvrage, tel qu'il eſt, pour moi, en ſoumettant les chicanes au jugement du Public, que je reconnois toujours pour un juge auſſi déſintéreſſé qu'équitable.

Mr. *de Holberg*, après avoir déclamé contre mon Ouvrage en général, & en faveur de ceux des Savans qu'il a envie de m'attirer ſur les bras, deſcend

pag. 8. & 11. ici à ce qui le regarde en particulier. Il ſe plaint amérement, *que par rapport à tout ce qu'il a écrit touchant la Reine CHRISTINE, je ne le lui attribue qu'à la même envie & animoſité qui ont porté les autres Auteurs à médire de cette*

pag. 9. *Princeſſe, quoiqu'il n'ait rien avancé que ſur des Mémoires d'autres Ecrivains qu'il a fidellement cités comme ſes garands.*

Déjà

(*a*) *Mém. de* Chriſtine *T. I. p.* 451. *&c.* 262. *&c.* 474. *&c.* 477. 520. 532. 546. *T. II. p.* 126. 129. 132. 134. 145. *&c.* 212. 252. (*b*) *Ibid. Préface du Tome I. p. XV. &c.* & *Tome II. p.* 9. *&c.*

Digitized by Google

Déjà ci-deſſus, comme ci-deſſous, il m'a imputé, *que je ne me ſuis ſervi à l'égard de CHRISTINE que de témoignages de Panégyriſtes, de Penſionaires, de Lettres flateuſes, & de Poëtes gagés*, au-lieu qu'au dire du Cenſeur *il n'a rien avancé que ſur des Mémoires qu'il a a fidellement cités.* Mais quelqu'un demandera peut-être, & je le lui demande poſitivement, qui ſont donc ces Auteurs infaillibles ſur leſquels il s'eſt fondé? Je me crois en droit de prétendre qu'il me les nomme, puiſqu'il a trouvé à propos de les paſſer ſous ſilence dans ſes Hiſtoires; car après avoir fouillé ſes Ecrits où il parle de *CHRISTINE*, je n'y ai trouvé qu'un *Priolo*, un *Chanut*, & un *Pufendorf* cités en preuve, & encore aſſez indéterminément. Il réfute cependant fort ſouvent les ſentimens du dernier, quand il ne peut les accorder avec les ſiens; deſorte que les Ecrits & les Piéces auxquelles il a eu recours pour porter ſon jugement ſur les actions de *CHRISTINE*, ſe réduiſent au nombre de ces trois ou quatre Auteurs, & dont je me réſerve la liberté de relever le mérite dans la ſuite de cette réponſe. C'eſt donc ici que je donne à juger à tout homme impartial & de bon ſens, ſi les Ecrivains tant prônés par le Cenſeur, par les citations fidelles qu'il dit en avoir faites, ſont comparables à plus de 800 Auteurs imprimés & 900 Mſc. dont je me ſuis ſervi pour la compoſition de mes Mémoires, & dont j'ai donné des liſtes complettes, pour conſtater chaque fait, & pour ainſi dire chaque période de mon Ouvrage? Mais tel eſt l'eſprit & le cœur de l'homme, quand il ſe laiſſe emporter par la paſſion ſans réfléchir ſur ce qu'il avance. Le Cenſeur a avoué lui-même, qu'il n'a fait que *parcourir* mes Mémoires, & dans ſa courſe il juge en Dictateur *d'un Ouvrage qu'il n'a pas lu*, en me reprochant un défaut dont il eſt lui-même ſûrement coupable. Sans cela, s'il s'étoit donné la peine d'examiner ſeulement avec tant ſoit peu d'attention les liſtes différentes de mes Mémoires, il y auroit trouvé des Auteurs par centaines qui m'ont ſervi, au-lieu d'une demi-douzaine tout au plus qui lui ont fourni ce qu'il a dit de bien & de mal de cette illuſtre Reine, en y ajoutant preſque partout ſes propres réflexions, qui ſont le moins avantageuſes à *CHRISTINE*, comme j'en remarquerai quelques-unes ci-deſſous.

Appendice de Piéces Juſtificatives. 1

Num. L. pag. 4. & 9. pag. 13.

pag. 11. & 20.

Le premier tort que le Cenſeur dit que je lui ai fait, conſiſte en ce *que je tâche de le brouiller avec la Nation Suédoiſe, en ſoutenant qu'il ſe déchaîne contre les* Suédois, *& qu'il mépriſe leur Langue.* Je me trouve forcé de m'arrêter un peu comme le Cenſeur l'a fait ſur ceci, pour analyſer ce paſſage. Quant aux expreſſions mêmes qu'il m'impute, j'ai dit ſimplement: „ qu'il ſied mal à un „ Hiſtorien comme lui de ſe ſervir d'expreſſions piquantes contre les *Suédois*, „ tant ici qu'ailleurs dans ſes Ouvrages (*a*). La preuve n'eſt pas difficile, & j'en pourrois produire pluſieurs. Je le renvoye au portrait romaneſque & malicieux qu'il a fait de cette Reine, & que j'ai tiré de ſa propre *Hiſtoire de Dannemarc.* Le Cenſeur pourra-t-il s'imaginer qu'aucun *Suédois* le pourroit lire ſans ſe ſcandaliſer de la piquanterie & de la hardieſſe qu'il a eu de noircir par-là la mémoire d'une Reine, qui eſt encore & qui ſera toujours en vénération chez *tous les vrais Suédois.* Ceux-ci eſtimeront ſans-doute la calomnie répandue ſur elle comme rejailliſſante ſur toute la Nation, quand ce Cenſeur a le front de dire: *que* TOUTE LA VIE *de CHRISTINE n'a été autre choſe qu'un ſpectacle rempli de ſcènes romaneſques, artificieuſes ou dénaturées.* Que pourroit-il dire de plus choquant d'elle, lui qui ne ſauroit pas même montrer qu'il a emprunté ce portrait hideux de quelque autre Ecrivain, mais qu'il l'a uniquement fabriqué dans ſa cervelle? C'eſt, je crains, de la même ſource, féconde en traits malins, que ſont ſortis ceux qu'il a avancés ſur la *Langue Suédoiſe*, qui avoient donné occaſion à la remarque dans mes Mémoires à laquelle

pag. 9.

pag. 4.

(*a*) *V. Mém. de* Chriſtine *Tom. I. p.* 420. *n.*

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

quelle il ſemble être fort ſenſible. Mais je lui demande, quelle idée s'eſt-il fait de la *Langue Suédoiſe*, quand il a dit *qu'elle avoit écorché les oreilles de la Reine* (*a*); & qu'eſt-ce que ces expreſſions avoient de commun avec les raiſons qui faiſoient deſcendre *CHRISTINE* du Trône? N'y a-t-il donc pas ſujet de ſoupçonner qu'il n'en a fait mention, que dans l'idée de ſe jouer de la langue du Païs, que cette Reine étoit ſur le point d'abandonner? Et quant à la *Langue Danoiſe* qu'il croit que j'ai voulu avilir, je n'aurai pas beſoin de m'en expliquer autrement qu'il n'a fait lui-même dans ſon Avis ſur l'Hiſtoire (*b*).

Num. L. pag. 10.

pag. 11. Pour ce qu'il dit d'abord après, *que n'ayant jamais fait voir la moindre animoſité dans ſes Ouvrages contre la Nation* Suédoiſe.... *nul Peuple n'a parlé avec plus de diſtinction de ſes Ecrits: mais ſi quelqu'un d'entre eux a trouvé des endroits dans ſes Hiſtoires qui leur ont déplû, ils les ont attribués ou à zéle pour ſa Patrie, ou à une certaine néceſſité que le lieu & le tems exigent.* Je ſuis d'accord avec nombre de mes Compatriotes, que les Ouvrages d'eſprit & de goût de Mr. *de Holberg*, ſont fort eſtimables. Mais il fait très-bien d'avouer ici, qu'il y a quelques *Suédois* à qui de certains endroits dans ſes Hiſtoires ont déplû, & je puis lui dire que le nombre de ceux-là n'eſt pas petit, par les récits peu favorables qu'il fait des *Suédois*, qui ſe ſentent fort de l'animoſité & paſſent les bornes de la politeſſe, quel que ſoit le ſoin qu'il prend ici de s'en blanchir comme neige. Il l'auroit pu voir en partie lui-même, s'il avoit pris garde aux remarques qu'un Savant *Suédois* (*) a faites ſur quelques paſſages de ſon *Hiſtoire de Dannemarc*, qui s'accordent ſi peu avec ce qu'il y a dit. J'ajouterai à ceci, que l'an 1747, quand je paſſai derniérement par *Copenhague*, ſans y trouver alors Mr. *de Holberg* qui étoit abſent, j'en parlai à feu Mr. le Conſeiller *Gram*, qui me dit tout franchement qu'il l'en avoit averti, & qu'il lui avoit conſeillé d'y prendre garde, & de ne pas trop preſſer la publication de ſon Hiſtoire, qui ne ſauroit échapper à la cenſure du Public, comme contenant des choſes qui juroient quelquefois avec la véracité d'un Hiſtorien. Mr. le Cenſeur s'étonnera-t-il donc, ſi par un même zéle pour ma Patrie j'ai en paſſant relevé des paſſages dans ſes Ecrits, qu'on regarde avec raiſon comme peu conformes à la vérité, & comme dénués des témoignages qui les conſtatent? Pour moi, au moins j'ai toujours cité mes garands ſcrupuleuſement par livres & par pages, eſtimant que tout Lecteur, en choſes de fait, a droit de prétendre de les voir produites, parce que les Hiſtoires que je rapporte ne ſe ſont paſſées ni de mon tems, ni ſous mes yeux. Cependant, en indiquant par-tout mes autorités, j'ai bien moins eu en vue la réputation d'avoir beaucoup lu, que celle d'avoir bien prouvé ce que j'avance.

Ce n'eſt pas ici l'endroit de paſſer en revue l'Hiſtoire de Mr. *de Holberg*. Il ne me ſeroit pas bien difficile de lui faire voir entre autres choſes, que dans le récit qu'il fait de la Guerre de l'an 1643 entre la *Suède* & le *Dannemarc*, il ſe comporte en *Avocat zélé* (*c*) pour colorer les vues de ſa Cour par rapport à celle de *Suède*, & pour juſtifier l'Alliance ſecréte du Roi de *Dannemarc* avec *l'Empereur* & *l'Eſpagne*, dans un tems où les affaires des *Proteſtans* en *Allemagne* périclitoient encore aſſez. Je pourrois lui montrer des contradictions

(*a*) *Hiſt. de* Dannemarc *T. III. p.* 183.
(*b*) *Ibid. p.* 15. *&* 16.
(*c*) *V. ſon Hiſt. T. II. p.* 856-863. *& pag.* 869. *&c.*

(*) C'eſt Mr. *de Stiernman* Conſeiller de la Chancellerie & Secretaire des Archives de *Suède*, qui a publié les vies d'Eric XIV. & de Charles IX. Rois de *Suède*.

Digitized by Google

tions qui ſe trouvent par-ci par-là dans ſes relations, comme il eſt auſſi apparent qu'il n'a produit l'extrait de quelques Lettres vagues du Roi de *Dannemarc*, que dans l'intention de blâmer la conduite du Grand-Chancelier *Oxenſtierna*, & de porter le Lecteur à douter de la droiture & des grands talens de ce Miniſtre (*a*). Dans l'endroit où le Cenſeur fait le paralléle de *Guſtave-Adolphe* & de *Chriſtiern* IV. il le finit par ces mots: *quand je péſe les actions de ces deux Rois enſemble, je trouve que celles du Roi* Chriſtiern *emportent la balance* (*b*). Mr. l'Hiſtorien peut-il s'imaginer que ceux qui ſont informés des exploits de ces deux Rois, ne trouveront pas ſur le champ combien cette comparaiſon cloche, & ne s'appercevront pas dans un clin d'œil que la partialité a dirigé ſa plume? D'accord, le Roi *Chriſtiern* IV. étoit un grand Roi en tems de paix, mais en cela même *Guſtave-Adolphe* ne lui cédoit en rien, malgré les guerres continuelles où il fut impliqué, & le Cenſeur doit être peu verſé dans l'Hiſtoire de *Suède*, s'il ignore que la mémoire de ce grand Roi ſera toujours en vénération, même pour les Loix ſalutaires & les Etabliſſemens avantageux qu'il a faits, & qui s'obſervent encore avec beaucoup de reſpect. Mais, comme je l'ai dit, ce n'eſt pas ici l'endroit d'entrer dans une diſcuſſion formelle d'autres articles, qui demanderoient d'être reſtreints ou rectifiés, pour que ſon Hiſtoire méritât le nom de véridique, ſans qu'il ait à craindre *d'être noirci par-là auprès des vrais Suédois*, plus qu'il ne l'eſt déjà. pag. 11.

Appendice de Piéces juſtificatives. Num. L.

Je paſſe donc outre, pour faire voir ſi *je me ſuis ſi fort trompé par-tout*, comme le dit le Cenſeur: *qu'il n'y a pas un ſeul endroit critiqué où je n'écboue.* Pour faire voir tout de ſuite que Mr. le Cenſeur accuſe ici à faux, il n'a qu'à lire deux de mes remarques ſur ſon Hiſtoire (*c*) qu'il a paſſées ſous ſilence, & qui ſubſiſteront toujours malgré ce qu'il a avancé au contraire. Voici un autre endroit tiré de mes Mémoires (*d*), lequel il a pourtant ſi bien embrouillé qu'il n'en réſulte qu'un problême ou un *galimatbias tout pur.* Il trouve fort étrange qu'en parlant de la conduite de *CHRISTINE* dans l'affaire de *Corfitz Ublfeld*, je cherche *à juſtifier les démarches de la Reine, laquelle à l'inſtigation de ce Comte s'eſt ſervie* de l'erreur *de la Cour de* Dannemarc *pour diffamer un des meilleurs Rois: qui bien loin d'avoir mérité d'être traité d'une maniére ſi indigne, ne lui avoit jamais donné le moindre ſujet de mécontentement: c'eſt pour cela*, dit le Cenſeur, *que cette action de la Reine fut univerſellement déteſtée, & ſur-tout jugée malſéante & indigne d'une Reine régnante.* Comme il appuye tout ce qu'il dit au ſujet de cette affaire ſur l'autorité des Mémoires de *Chanut*, *dont je reſpecte le témoignage*, dit-il, *dans les affaires qui concernent CHRISTINE*, il faut que je prévienne le Lecteur là-deſſus, que je ne reconnois l'authenticité du Compilateur desdits Mémoires, le Sr. *Vauciennes*, qu'autant que je l'ai trouvé d'accord avec d'autres Livres & Manuſcrits de bon alloi. J'ai expoſé ailleurs aſſez clairement ce que je penſe de la mutilation de ces Négociations de *Chanut* (*e*) „ qui lui a fait un tort irréparable, (au ſentiment „ même de *Wicquefort*,) y ayant inſéré des traits, comme je l'ai mar„ qué, qui ne paroiſſent pas trop éloignés de la calomnie, & que *Chanut* „ étoit incapable de dire ou d'écrire ſur le compte de *CHRISTINE*". Ayant auſſi été informé, depuis la publication de mes Mémoires, qu'il y a une édition de ceux de *Vauciennes* ſous le nom de *Chanut* de l'an 1674, quand la Reine écrivit ſa Lettre à *Bourdelot*, où elle marque auſſi „ que le Miniſ„ tre de *Suède* a porté là-deſſus ſes plaintes à la Cour de *France*", comme Mr. *de Biörnclow* l'avoit déjà fait en 1660 ſur Ogerii *Iter Danicum*, *Suecicum*

pag. 12.
pag. 10.
pag. 12.
pag. 13.
pag. 14.
pag. 12.

(*a*) *V. ſon Hiſt. T. II. pag.* 795 & 891.
(*b*) *Ibid. pag.* 943. 944.
(*c*) *Mém. de* Chriſtine *Tom. I. p.* 62.
(*d*) *Ibid. p.* 376. &c.
(*e*) *Dans mes Mém. T. II. pag.* 155. 156.

Digitized by Google

Appendice de Pièces Justificatives.

Num. L.

cicum & Polonicum, comme contenant des choſes injurieuſes à la *Suède*, je ſuis préſentement plus que perſuadé que ç'a été ſur ce même Livre de *Vaſciennes*, „ lequel, comme dit la Reine, renferme tant d'indignités & de ca„ lomnies, que celui qui a été capable de les publier eſt indigne de vivre " (*a*). Si l'on eſt curieux de ſavoir comment ces Mémoires réputés de *Chanut* ont encore été conſidérés de nos jours à la Cour de *Suède*, on n'a qu'à lire ce qui en eſt rapporté dans FABRI *Stats Cantzeley* (*b*), où il eſt dit entre autres „ choſes, que cet Auteur ne doit pas être regardé comme un Evangé„ liſte. " Comme donc ni moi, ni Mr. *de Holberg* même, ni d'autres, ne ſauroient les reconnoître que ſur ce pied-là (ce que j'ai bien pu remarquer dans ſon *Hiſtoire de Dannemarc*), je ne le reſpecte pas non plus autrement dans l'affaire en queſtion touchant le Comte *d'Ublfeld*: & cela poſé, je ferai voir en racourci que le Cenſeur a eu grand tort de ſe déchaîner comme il a fait contre la conduite de la Reine *CHRISTINE* à l'égard *d'Ublfeld* & de la Cour de *Dannemarc*, en déclamant en même tems contre *Pufendorf*, duquel il dit: „ *que puiſque cet homme a eu la hardieſſe de propoſer pour modéle* „ *le régne de CHRISTINE, il ne mérite pas qu'on lui ajoute une foi pléniére en rien* „ *de ce qu'il rapporte* (*c*): & pourtant Mr. le Cenſeur avoue dans ſon Avis ſur „ l'Hiſtoire" „ *que perſonne ne peut, ſans commettre une grande injuſtice, nier* „ *que* Pufendorf *ait compoſé ſes Hiſtoires d'après dse Chartres ſur leſquelles on peut* „ *ſe fier*, quoique ſelon Mr. de Holberg, *elles faſſent clairement entrevoir en* „ *quel Païs Mr.* de Pufendorf *les a compoſées* " (*d*). Mais le Cenſeur ne ſauroit ignorer que des hommes entendus ne ſeront pas de ſon ſentiment. Ils auront plutôt raiſon de douter de l'authenticité de ſon *Hiſtoire de Dannemarc*, s'ils en jugent par le peu de ſecours authentiques qu'il a eus pour la compoſer (*e*).

Je demande pardon au Lecteur de cette digreſſion, qu'il m'a falu faire pour ma défenſe contre les accuſations intentées par mon Cenſeur. Afin donc d'éclaircir cette matiére, je réduirai le verbiage qu'il fait de l'affaire du Comte *d'Ublfeld* pour faire déteſter la conduite de *CHRISTINE*, à cette ſimple queſtion, ſavoir: „ Si la Reine avoit raiſon & étoit en droit de „ prendre *d'Ublfeld* ſous ſa protection, & d'examiner en ſa Cour l'affaire „ des vingt-quatre mille écus conteſtée entre celle de *Dannemarc* & ledit „ Comte? " J'y réponds affirmativement qu'oui, & la preuve en eſt inconteſtable; le cas étant fondé en termes exprès dans le Traité ſolemnel de *Stettin* conclu en 1570 entre la *Suède* & le *Dannemarc*. Voici les propres paroles de l'Art. XXIV. (*f*) „ S'il arrive qu'un ou pluſieurs des Vaſſaux nobles ou „ autres, des trois Royaumes, tombent dans la disgrace de ſon Roi & Sei„ gneur, ſoit par plainte, délation ou dénonciation, & lui ou iceux, de „ crainte de cette disgrace, contraints & néceſſités de ſe transporter de l'un „ dans l'autre de ces trois Royaumes, veulent s'attendre à l'équité & à la „ juſtice qui leur ſeroit faite dans le Royaume où ils ſe ſeroient réfugiés; „ celui ou ceux-là, qui ont pris leur réfuge au Royaume où ils ſe trouvent, „ jouiront du ſauf conduit, de la ſûreté, de la paix & de la protection „ dans ce dit Royaume, & le Roi, (*la Dignité Royale*) dont lui ou iceux „ ſont vaſſaux, s'y attendra à la juſtice requiſe enſuite de l'examen fait de „ l'accuſation intentée contre lui. " C'eſt la même explication que le Roi *Charles-Guſtave*, Succeſſeur de *CHRISTINE*, fit comprendre dans ſa Lettre au Roi *Frédéric III.* dont le Cenſeur a rapporté lui-même la ſubſtance (*g*) auſſi-

(*a*) *T. II. pag.* 156.
(*b*) *T. XXIX. pag.* 379. §. *IV.*
(*c*) *Tom. III. pag.* 145.
(*d*) *Ibid. pag.* 3.
(*e*) *V. ſa Préface du Tome I. de ſon Hiſtoire.*
(*f*) *V. les Archives de* Lunig *T. X. Pars ſpec. Cont. II. p.* 335.
(*g*) Holb. *ibid. ad ann.* 1654. *T. III. p.* 184.

Digitized by Google

aussi-bien que la Réponse du Roi de *Dannemarc*, où il n'est pas dit un seul mot pour montrer que l'interprétation que *Charles Gustave* donna de cet article, n'étoit pas conforme au sens & à l'esprit dudit Traité de *Stettin*. Le Censeur rapporte lui-même un autre exemple du tems du régne de *Gustave-Adolphe* au sujet du Prince héréditaire de *Dannemarc* & du Rhingrave *Otto-Guillaume* (*a*), où le Roi de *Dannemarc* ne fait aucune difficulté de reconnoître le Tribunal de *Suède*, où le Rhingrave s'étoit réfugié, & prie même *Gustave-Adolphe* d'assigner & de faire comparoître au-plutôt ledit Rhingrave devant lui & le Sénat de *Suède*, pour que le Roi de *Dannemarc* y pût envoyer ses Plénipotentiaires afin d'y porter ses accusations, & attendre la sentence définitive qui seroit prononcée contre le Rhingrave ensuite de l'accusation intentée contre lui. Que peut-il y avoir de plus clair & de plus positif à opposer aux objections que l'Historiographe de *Dannemarc* a tâché de tourner au desavantage de *CHRISTINE*, en aimant mieux donner créance au Compilateur des Mémoires d'un Ministre étranger, peu au fait des Pactes & Traités entre les Cours & les Royaumes du *Nord*, que de se tenir au Traité solemnel de *Stettin*, où le cas en question se trouve décidé préciſément, & confirmé par l'exemple tiré de sa propre Histoire? Le Censeur doit donc avouer, ou qu'il n'a pas lu le Traité de *Stettin* avec attention, (comme en donnant le précis de ce Traité il passe tout cet Article important sous silence, le jugeant apparemment de peu ou point de consequence): ou bien que la passion de décrier la conduite de *CHRISTINE* l'a emporté chez lui sur la vérité de la chose. Je laisse à lui-même à juger du préjugé qu'on formera contre son Histoire, vu qu'il se comporte avec si peu d'impartialité & de ménagement dans une affaire si grave, en s'efforçant de mettre la Reine dans tout le tort, quoiqu'au fond elle eût tout le droit de procéder dans cette affaire de la maniére qu'elle avoit fait: la Reine & le Sénat de *Suède* étant Juge immédiat entre le Roi de *Dannemarc* & le Comte *d'Ublfeld*, en vertu dudit Traité de *Stettin*, dont l'une & l'autre Partie devoient attendre la sentence définitive (*). Si la Reine a excédé dans les formalités de la procédure de l'affaire en question, je n'ai pas en cela approuvé ses démarches; & si le Ministre de *Dannemarc* en a eu du chagrin, qu'il s'en prenne à lui-même: cela ne sauroit nullement excuser les expressions frivoles du Censeur, qui taxe la conduite de *CHRISTINE* de fausseté, en déclamant furieusement contre *Pufendorf*, qui nomme cette action de la Reine, *généreuse*, en ce qu'elle s'étoit intéressée pour un homme persécuté à outrance (*b*). Car la résolution étant prise de le perdre, il semble qu'il importoit peu par quel moyen on en viendroit à bout. Afin donc de priver l'infortuné Comte *d'Ublfeld* de la protection dont lui & son Epouse, (Sœur naturelle du Roi de *Dannemarc*) jouissoient de droit en *Suède*, on lui jetta un chat aux jambes, & on lui intenta un procès qui n'alloit pas à moins qu'à le deshonorer publiquement, comme ayant détourné une somme d'argent, quoique dans l'affaire dont on l'accusa il fût tout-à-fait innocent. Il s'agissoit de vingt-quatre mille écus destinés de la part du Roi de *Dannemarc* au Roi *Charles II. d'Angleterre*, qu'on l'accusoit d'avoir diverti, & dont il produisit les quittances, en faisant voir qu'il en avoit payé pour le service du Roi *d'Angleterre*, au-delà même de ce qui étoit dû à ce Prince. L'innocence du pauvre Comte

(*a*) Holb. *ad ann.* 1660. *pag.* 601. *&c.* (*b*) *Ibid. pag.* 139. 140. 145.

(*) Depuis que cette Réponse a été publiée, j'ai eu part de celle que la Reine *Christine* fit au Roi de *Dannemarc*, que j'ai produite ci-dessus. Voyez *l'Appendice Num. XXV. & XXVI.*

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives. Num. I.

Comte ſe trouva auſſi vérifiée, comme le Cenſeur l'avoue lui-même (*a*), & l'année après 1655 le Roi *Charles II.* l'atteſta par ſa propre Lettre inſérée dans *Holberg*, où entre autres choſes on lit ces mots remarquables: „ *boc ve-* „ *ritati teſtimonium & grati erga S. V. animi documentum deeſſe noluimus*, & „ *certè dolemus Virum*, (*Comitem* Ulhfeld) *propenſæ in nos humanitatis illo infor-* „ *tunio fraudis fuiſſe inſimulatum*, & *à S. V. enixè petimus*, *ut eâ de cauſâ nul-* „ *lum in rebus ſuis detrimentum patiatur*, *quin imo ut labes illius bonori ea propter* „ *aſperſa deleatur.* (*b*)" Qu'on juge après cecla, ſi le Cenſeur s'eſt comporté en Hiſtorien impartial, tel qu'il veut l'être, en peignant la conduite de *CHRISTINE* en cette rencontre des couleurs les plus noires; & pour le dire en paſſant, quand l'Hiſtorien *Danois* dit *que le Roi de* Dannemarc *ne lui avoit*
pag. 14. *pas donné le moindre ſujet de mécontentement pour être traité de la ſorte*, Mr. le Cenſeur auroit dû ſe ſouvenir de l'Alliance que la Cour *Danoiſe* avoit faite peu avant avec la République de *Hollande*, laquelle *CHRISTINE* eſtimoit être ſi peu conforme aux Traités paſſés entre les Royaumes du *Nord*. Il ne falut que cela pour mécontenter la Reine, qui avoit alors tout autre intérêt à ménager, & qui fit pouſſer cette affaire preſque plus loin qu'elle ne le méritoit, même pour l'intérêt d'Etat qui s'y rencontroit. Cet événement peut donc ſervir de régle, qu'on ne doit pas juger frivolement & par la conduite extérieure de Cour à Cour, de leur amitié ou mécontentement. Celui qui entreprend d'écrire l'Hiſtoire politique d'un Etat ſans connoître l'intérieur des Cabinets & des Cours, & ſans ſavoir comment les affaires s'y traitent, en combinant les différens intérêts, & les reſſorts ſecrets qui les mettent en mouvement, n'écrira jamais rien qui vaille ſur ces ſortes de matiéres. L'affaire du Comte *d'Ublfeld* étoit de cette nature, que la juſtice & l'intérêt firent éclater: & comme le Cenſeur l'a voulu faire paſſer uniquement au deſavantage de *CHRISTINE*, j'ai tâché de la mettre en racourci en ſon vrai jour, en remettant au Public la déciſion, qui de nous deux a le mieux ſoutenu ſa théſe, de droit & de juſtice.

Mr. *de Holberg* m'impute à grand blâme d'avoir omis les paroles du Chan-
pag. 15. celier *Oxenſtierna*, *étant à l'agonie*, & diſant de *CHRISTINE qu'elle eſt folle*, & qu'au-lieu de cela je n'ai mis qu'un *Mais*.... J'en conviens ſans rougir, & ſi le Cenſeur y avoit pris garde, il auroit remarqué pluſieurs autres endroits ſemblables, où pour ménager la modeſtie du Lecteur j'en ai fait de même. Je cite entre autres une page où il y a deux pareilles omiſſions (*c*), mais celle dont le Cenſeur fait ſes délices, ne me paroît pas aſſez vérifiée pour ne pas oſer la révoquer en doute. Qu'il ſe ſouvienne de ce que j'ai déjà dit du Compilateur des Mémoires de *Chanut*, & quand même le Chancelier auroit laiſſé échapper ces mots, *Vauciennes* y ajoute que le Comte *Oxenſtierna* l'avoit dit *étant à l'agonie*. Suppoſé même qu'il eût eu le ſens aſſez raſſis à l'extrémité de ſa vie, il ne porta ſûrement pas ce jugement ſur *CHRISTINE*, par rapport à ſa conduite dans l'affaire de *Corfitz Ublfeld*, comme on ſeroit induit à le croire par la combinaiſon que le Cenſeur fait de l'une & de l'autre hiſtoire. Au reſte il faut qu'il ſache que le mot *fou* & *folle* eſt auſſi ſuſceptible d'un tout autre ſens que celui qu'il lui a donné, tant en *Danois* qu'en *Allemand*, (*Unſinnig*), qui ne ſe dit que des perſonnes privées tout-à-fait d'eſprit & de ſens-commun, comme ſont les fous à lier: ce qui eſt très-impertinemment dit d'une grande Reine. Il ignore ſans-doute, que l'Empereur *Charles V.* diſoit ſouvent: „ que les François paroiſſoient tous, mais „ qu'ils étoient ſages." Voilà donc une folie qui vaut bien la ſageſſe: & quant à *CHRISTINE* elle n'étoit nullement folle, comme le Cenſeur ſemble

(*a*) Holb. *pag.* 184 *&c.*
(*b*) *Ibid. pag.* 189.
(*c*) *Mémoires T. I. pag.* 516.

Digitized by Google

ble desirer qu'elle le fût, & on auroit raison de lui imputer à grande témérité de vouloir le soutenir. Que le Censeur abonde donc en son sens autant qu'il voudra, il faut pourtant qu'il reconnoisse que tout le génie & l'esprit ne s'est pas confiné chez lui; & si, quant à ses Ecrits historiques, il s'imagine y avoir atteint le plus haut degré de perfection, ce seroit comme si quelqu'un disoit: *que Mr.* de Holberg *s'est porté à écrire une histoire de l'Etat & du Royaume de* Dannemarc *sans avoir eu les secours requis pour une pareille entreprise, ni avoir manié lui-même les affaires de Cabinet: Donc son histoire doit être exquise, car il a le génie naturellement tourné à la critique; cependant fait-il assez appercevoir, que là où le préjugé parle, la raison se tait?* Appendice de Piéces Justificatives. Num. L. pag. 16.

Mais ce qui m'étonne encore plus, c'est que mon Antagoniste trouve étrange que je me comporte avec zéle contre ceux (dont il est du nombre), qui, peu s'en faut, ont voulu faire passer la Reine *CHRISTINE* pour une franche athée, au moins pour une femme fort irreligieuse. Mais je lui demande s'il connoît quelque chose de plus important ou de plus délicat que ce qui regarde notre état après cette vie? Il me reproche *de vetiller sur des choses qu'il a avancées* de travers dans ses Ecrits, & particuliérement sur celles qu'il a débitées de cette Princesse dans son *Parallèle de CHRISTINE & de* Marie Stuart. J'en ai cité des endroits dans mes Mémoires qui découvrent leur nudité (*a*), & qui font assez voir ce qui se passe dans son intérieur. Que je pourrois embellir cette réponse de traits de sa façon dont son *Histoire de Dannemarc* est parsemée au sujet de la prétendue irreligion de cette Reine, en citant à faux les Mémoires *de Chanut*! Entre autres choses il dit quelque part (*b*), *que rien ne lui a moins tenu au cœur que la religion: & on disoit généralement qu'elle n'en avoit point du tout.* Mais peut-il y avoir un énoncé plus approchant de la calomnie que celui-là, pour faire entendre que *CHRISTINE* étoit, ou à-peu-près, une franche athée, & pourtant Mr. le Censeur se révolte de ce que je ne veux pas reconnoître sa voix dictatoriale! Je n'ai pas laissé passer la lettre de la Reine à la Comtesse *Sparre*, à laquelle il en appelle, & que j'ai insérée tout du long dans mes Mémoires; mais j'y ai aussi censuré les traits libres qui s'y trouvent (*c*), de sorte qu'il n'avoit plus besoin de s'en prévaloir. Je ne suis pas non plus disconvenu de ses égaremens vers le tems de l'époque de son changement de religion; mais personne, je crois, ne sera aussi hardi que le Censeur à persister dans son sentiment, & à dire, *que le reste de l'histoire de CHRISTINE montre qu'elle étoit toujours la même, & que nulle Cour* Européenne *n'étoit*, même dans sa vieillesse, *plus irréguliére que celle de cette Reine*? Je le défie de constater ces faits authentiquement, si ce n'est qu'il les ait trouvés dans ses cent Chroniques, qu'il dit lui-même lui avoir été de si peu d'utilité. (*d*) En attendant il est admirable de le voir soutenir des paradoxes contre toute vraisemblance, inventés par lui-même, & qu'il ne pourra jamais prouver comme il faut. Mais que doit-on attendre d'un Censeur, qui trouvant la Lettre de la Reine au Comte *Wasanau* assez forte pour le confondre, comme tous ceux qui ont attribué à la Reine peu ou point de Religion, dit, *que j'aurois mieux fait de n'avoir pas produit cette Lettre*, en ajoutant, *qu'elle prouve trop, parce qu'elle fait le portrait d'un esprit étrangement volage, ou, ce qui est encore pis, d'hypocrisie; de sorte que bien loin d'en être édifié, on s'en scandalise*? Que doit-on, dis-je, attendre & croire d'un homme, chez qui les sentimens de l'humanité même semblent être étouffés, en condamnant & faisant passer *CHRISTINE* pour une franche libertine, (sur l'étiquette de ses Auteurs sans foi & sans loi, qui n'avoient pour tout mérite que le talent détestable de la calomnie & de la satyre),

pag. 16. & 22.

pag. 17.

pag. 17. & 18.

pag. 24.

pag. 25.

(*a*) *T. II. pag.* 195.
(*b*) *T. III. pag.* 118. 179. 180.
(*c*) *T. I. pag.* 474. *& T. II. pag.* 195.
(*d*) *Préface de son Hist. Tom. I.*

Appendice de Piéces justificatives. Num. L.

tyre), plutôt que d'ajouter créance aux Lettres authentiques de cette Reine, qui doivent le convaincre du contraire & le mettre dans le tort? Que devient donc l'homme ſenſé, & qu'eſt devenu l'Hiſtorien? A-t-il jamais pu bâtir ſes hiſtoires ſur un fond plus aſſuré que celui qui eſt cimenté par des Actes originaux des perſonnes mêmes qui les ont écrites, & des faits dont il eſt queſtion? & pourtant va-t-il juſqu'à dire, *que la Lettre*, qui paſſera chez tout autre que lui, pour une déciſion du doute dont il s'agit, *prouve trop & doit être regardée comme un effet d'hypocriſie?* A Dieu ne plaiſe que je conçuſſe une idée auſſi étrange de mon prochain! Et le Cenſeur lui-même a reconnu quelque part l'injuſtice de cette maxime „ *de perſécuter ou de faire* „ *tort à quelqu'un, de crainte que ſes actions ne partent pas du cœur* (*a*) " Par quelle raiſon donc *peut-il regarder cette Lettre comme un effet d'hypocriſie?* Je croirois par un pareil ſentiment m'ingérer directement dans le jugement du Tout-puiſſant, ce Juge redoutable, qui ſeul eſt le ſcrutateur des cœurs, & qui s'eſt réſervé à lui ſeul le droit de récompenſer ou de punir nos actions. Et en-vérité dans une cauſe auſſi grave que celle-ci, il importe, ce me ſem-

pag. 26. ble, pour l'honneur de Mr. *de Holberg* de produire ſes ſoi-diſant *témoignages les plus irreprochables* auxquels il en appelle ſi ſouvent & ſi hardiment. Je l'aſſure en honnête-homme, que s'il eſt capable de le faire, je donnerai ſur le champ un démenti public à tout ce que j'ai avancé au contraire, malgré les recherches & le travail preſqu'infini que j'ai employé à tirer au clair tout ce qui regarde cette illuſtre Reine, autant qu'il m'a été poſſible. J'ai eu beau feuilleter & lire les Livres où il eſt parlé de *CHRISTINE*, je n'ai trouvé dans aucun Auteur de marque, aucun endroit qui l'ait fait paſſer pour une athée ni pour une perſonne irreligieuſe, encore moins qu'elle ait perſiſté *même dans ſa vieilleſſe* dans de pareils ſentimens. J'ai ſur-tout examiné les Ouvrages du Cenſeur, ſans avoir été éclairci ſur ce point; & dans ſon Paralléle, où il parle le plus au long d'elle, il ne ſe trouve pas une ſeule citation d'aucun Ecrivain: deſorte que le tout ſe réduit à ce qu'il lui a plû de débiter ſur ſon propre compte d'une Princeſſe qui étoit morte environ le tems qu'il vint au monde. C'eſt donc avoir trop d'amour-propre & trop de ſuffiſance, que de s'imaginer pouvoir en impoſer aux gens qui ont droit d'en appeller aux preuves, & aux preuves authentiques en fait d'Hiſtoire, par ſon autorité toute ſeule. Tant il eſt vrai qu'il eſt plus facile de preſcrire des régles, (comme notre Cenſeur l'a fait ſur les devoirs d'un Hiſtorien) que de les ſuivre ſoi-même: ſemblable aux Philoſophes, qui le ſont plus de bouche que d'effet: car quand on rapproche leurs principes de leur conduite, la comparaiſon qu'on en fait, tourne rarement à leur avantage: deſorte qu'on n'eſt pas long-tems la duppe de ces fléaux de la Société & du Genre-humain.

Le Cenſeur paroît être extrêmement charmé de ſes Paralléles des Dames

pag. 18. pag. 22. comme du reſte de ſes productions, en me reprochant *d'y relever ſes moindres mépriſes.* Cependant il ſouffrira que je lui diſe, qu'une faute, grande ou petite, dans l'Hiſtoire, eſt toujours une faute, que je me ſuis cru être d'autant plus en droit de les remarquer par-tout où je les ai rencontrées par rapport à *CHRISTINE*, que je me ſuis propoſé d'entrer dans le détail de la vie de cette illuſtre Reine, & de purger les Ecrivains d'une infinité d'erreurs qu'ils ont débitées ſur ſon ſujet. Le Cenſeur dit que *je vetille ſur ſes mépriſes*, & il

pag. 18. ſoutient entre autres choſes, que *le journal du retour de CHRISTINE de Suède en* 1667. *porte qu'elle paſſa par mer de Helſinbourg à Hambourg*: mais il y eſt dit, *qu'elle paſſa le Sond & les autres Mers*, c'eſt-à-dire les deux *Belts*, & c'eſt ce qu'elle fit, faiſant ce voyage *incognitò* par le *Dannemarc* (*b*): ainſi elle ne prit pas terre

(*a*) *Hiſt. de Dan. T. II. pag.* 869. (*b*) *Mém. T. II. pag.* 116.

Digitized by Google

terre à *Lubec* comme il le veut, encore moins lui vint-il jamais dans l'esprit de faire le long & dangereux trajet par le *Categat* à *Hambourg*. Appendice de Piéces justificatives.

Si j'ai fait une remarque sur les expressions du Censeur, qui paroissent révoquer en doute que le Comte *d'Ublfeld* fut directement impliqué dans la conspiration de *Malmöe*, ce n'a été que pour faire souvenir le Censeur d'une des régles d'un bon Historien, qui est d'éviter toute ambiguité dans la narration : car autre chose est de dire : „ quelques-uns ont voulu révoquer ce „ fait en doute, & autre chose de dire," que malgré ce qu'en ont dit quelques-uns, *Ublfeld* étoit aussi complice de cette entreprise. C'est parler en Historien qui ne doit pas laisser le Lecteur en doute sur une affaire constatée. Le Billet écrit de la propre main *d'Ublfeld* s'y trouva, & j'ai de bonnes copies des deux Lettres découvertes en même tems, lesquelles par ménagement je n'ai pas voulu rendre publiques. Il en est de-même de ce que j'ai dit sur l'affaire de *Schestedt*, que *Bayle* détaille aussi dans son Dictionnaire. Mais de pareilles ambiguités, que je pourrai relever un jour, se trouvent en grand nombre dans les Histoires du Censeur, où il laisse le Lecteur en suspens, sur-tout quand l'affaire en question ne lui est pas favorable, & c'est ainsi qu'il s'est expliqué dans celle dont il s'agit ici (*a*). Num. L. pag. 19. pag. 20.

La Censure de Mr. *de Holberg* porte à faux quand il veut faire croire au Lecteur, ici & ailleurs dans sa Lettre, *que je n'ai pas lu avec attention les Livres que j'ai critiqués*. Par les remarques que j'ai fait sur sa propre Histoire, il observera bien que je l'ai examiné de près, comme je l'ai fait aussi par rapport aux autres Ouvrages tant imprimés que manuscrits qui ont servi à mon but. Le Public en sera le juge compétent, & je voudrois que le Censeur l'eût fait autant que moi à l'égard des Auteurs dont il fait parade. Il est à présumer qu'alors il n'auroit pas révoqué en doute ce que des Historiens de marque, & reconnus pour tels par tous ceux qui savent mettre le juste prix au mérite, ont donné au Public. De ce nombre sont sans-doute les Histoires de *Pufendorf*, dont la candeur, la netteté d'esprit & le stile noble & grave sont les qualités requises d'un bon Historien. J'ai déjà rapporté ci-dessus le jugement que le Censeur de *Copenbague*, (apparemment par la jalousie qu'il a de ne jamais lui être comparé) a porté de ces Ecrits : mais il s'en faut beaucoup que la réputation de *Pufendorf* y perde tant soit peu ; car qui ignore qu'il a composé ses Commentaires historiques sur des Chartres & des Manuscrits tirés des sources mêmes. Il ne suffit donc pas à Mr. le Censeur de dire in globo, *que tout le monde n'est pas convaincu de sa bonne-foi & de son impartialité*. Si Mr. le Censeur le pense ainsi, comme il le fait entendre, d'où vient qu'il n'apporte pas de meilleures preuves pour faire revenir le monde de ses erreurs ? Ce n'est pourtant pas ce que j'ai remarqué qu'il ait fait dans son Histoire, malgré les flétrissures qu'il tâche par-ci par-là d'apporter au mérite de l'Historien de *Suède*. Le génie de *Pufendorf* étoit au reste trop vaste & trop fécond pour se borner à travailler sur une Histoire aussi maigre & aussi peu intéressante, comme le Censeur l'avoue lui-même, (*b*) que l'est celle de sa Patrie, pour s'assurer *que si* Pufendorf *avoit été au service du Roi de* Dannemarc *dans le tems qu'il écrivit ses Commentaires, l'Histoire auroit pris une toute autre face*. pag. 11. 12. 20. 21.

Je laisserai Mr. *de Holberg* se bercer de ces belles idées, en attendant que je tâcherai d'éclaircir ce qu'il a avancé dans le reste de sa Lettre, & qui me regarde plus particuliérement. Il dit *qu'il n'est pas difficile d'entrevoir en moi quelque animosité contre sa personne, & qu'il paroît que je lui reproche ses Ouvrages d'esprit, dont il ne se repent pourtant pas ; que comme je n'ai pas composé mon Ouvrage* pag. 22.

(*a*) Holb. *Hist. T. III. pag.* 581. 582. (*b*) *V. son Avis sur l'Hist. pag.* 16. 17.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. L.

vrage dans l'eſpoir du gain, je dois en être d'autant plus inexcuſable; que j'ai beau conteſter que la vérité eſt l'unique but où je viſe, l'eſprit de partialité éclate pourtant par-tout; qu'un habile Journaliſte a dit que j'ai fait prudemment de ne point adopter le nom d'Hiſtorien, car mon Ouvrage n'eſt qu'un plaidoyer de flateries..... que quant à Mr. de Holberg, *le portrait qu'il a fait de CHRISTINE eſt un mélange d'éloges & de critiques, de louange & de blâme; que par-là il lui ſuffit d'avoir montré que je bronche dans tous les endroits de mes Mémoires où je l'attaque, quoiqu'il ne veuille pas me diſputer mon mérite, mais qu'il ne comprend pas pourquoi j'ai voulu ſceller ma vie par une apologie, qui ne tend qu'à colorer des défauts, & à démentir des Auteurs qui n'ont fait que tranſmettre à la poſtérité ce qu'ils ont vu & entendu; qu'il ſeroit à ſouhaiter que chaque Hiſtorien ſuivît le plan qu'un* Auguſte Ecrivain *nous a tracé, qui n'oublie pas de blâmer & de louer les objets dignes de l'être, deſorte qu'on peut ajouter foi à ſes louanges auſſi-bien qu'à ſes critiques.*

pag. 23.
pag. 26.
pag. 27.
pag. 28.

Voilà des conſéquences que l'Ecrivain de *Copenhague* tire des prémiſſes de la cenſure qu'il a faite de mon Ouvrage. Ses doutes & ſes objections ayant été, je me flatte, déjà ſuffiſamment éclaircies & affoiblies, il ne me ſera pas bien difficile de répondre aux reproches qu'il me fait perſonnellement, mais qui ſont auſſi peu fondés que les critiques qu'il a lancées contre la Reine même.

Quant à *l'animoſité qu'il veut que j'aye contre lui*, je l'aſſure que je n'en ai point; & jamais je ne lui ai reproché ſes Ouvrages d'eſprit, le laiſſant jouir en repos des louanges qu'ils méritent. Sans doute je ne ſuis pas aſſez mercenaire pour *avoir mis mes Mémoires au jour dans l'eſpoir du gain*: & cela même auroit dû le perſuader, que ce que j'ai fait n'a été que pour faire triompher la vérité ſur les calomnies, que des Ecrivains plus ou moins modernes ont tâché de répandre ſur la vie & les actions de cette illuſtre Reine. *Je ne me repens pas* d'y avoir conſacré des veilles & des recherches, parce que je crois qu'elles n'ont pu être mieux employées qu'en défendant ſon innocence. Je ſuis content d'avoir achevé cette tâche, dont des hommes illuſtres & très-célébres m'ont ſu bon gré, & m'ont honoré de leurs ſuffrages de l'avoir ſi bien exécutée. C'eſt la vraie raiſon qui m'a excité à cette entrepriſe, & comme Mr. *de Holberg* fait ſemblant de ne l'avoir pas compris juſqu'ici, j'ajouterai que je m'eſtime avoir mérité par-là au moins autant, que ſi j'avois mis des années à compoſer des fables & d'autres Ouvrages légers. *Pour le titre de Mémoires* que j'ai donné à mon Ouvrage, il eſt juſtement celui qui lui convenoit le mieux. Il y a des Mémoires qui valent quelquefois des Hiſtoires; & pour les miens, nombre des meilleurs Journaliſtes de divers endroits, en ont été contens. Je trouve donc Mr. le Cenſeur admirable de vouloir l'emporter en jugement ſur des gens qui ne lui cédent ni en génie ni en ſavoir, & de vouloir reſter ſeul Champion de la Chevalerie ſur le Théatre, en dépit des Savans de l'*Europe*, leſquels il ſouhaite pourtant de m'attirer ſur les bras. Qu'il ſe prévaille donc autant qu'il voudra en faveur du portrait qu'il a fait de *CHRISTINE*; tout homme raiſonnable le trouvera fort diſſemblable, ſinon tout-à-fait hideux. La plus grande partie des nuances dont il eſt compoſé, ne ſont apprêtées qu'avec des couleurs que lui ont fourni des Auteurs ſans aveu, des Brochures auſſi imparfaites que partiales, & de mauvaiſes Piéces volantes, ſur leſquelles ſe fondent communément les Ecrivains qui ſe font un plaiſir de médire & de relever les défauts d'autrui. Qu'il ne ſe rapporte pas non plus au *plan qu'a tracé un Auguſte Ecrivain, & que chaque Hiſtorien devroit ſuivre.* Il ſerviroit ſans-doute à Mr. *de Holberg* lui-même, ſi ce plan n'avoit pas paru poſtérieur à ſon *Hiſtoire de Danemarc.* Il ne tient pourtant qu'à Mr. le Cenſeur de réfléchir mûrement ſur le jugement ſublime que cet auguſte Ecrivain a porté ſur l'Abdication de *CHRISTINE*, qui au

pag. 8.

fond

Digitized by Google

fond n'eſt qu'équitable. (a) Mais que j'ai peur que *Mr. de B....*, (qui a ſi bien ſu ſaiſir le caractére nouvellement publié de cette Reine) (*) ne ſoit de-même repris par notre *Ariſtarque*, parce que ſon portrait reſſemble ſi peu au ſien, & ne s'éloigne pas de l'idée que j'ai de cette illuſtre Reine. Je m'aſſure néanmoins que *Mr. de B....* mépriſera ce qu'en pourroit dire Mr. *de Holberg*. Et pour moi, j'eſtime que pour bien connoître cette Princeſſe & pour la peindre au naturel, il faut penſer en Roi, en Héros, en Miniſtre, ou en perſonne raſſiſe, de grand ſens, & en homme impartial; car ceux qui n'ont pas l'uſage du monde & qui n'ont jamais manié les affaires de Cabinet, ne peuvent pas concevoir comment elles ſe font, ni juger par conſéquent que par les dehors, des actions d'éclat, dont les reſſorts ſe cachent quelquefois des ſiécles entiers.

Appendice de Piéces Juſtificatives. Num. L.

Je déclare au reſte, que mon ſentiment de *CHRISTINE*, à la fin de mes Mémoires, eſt conforme à ce que j'ai rapporté d'elle dans le corps de mon Ouvrage. J'y ai fait aſſez entendre, que comme dans les Héros & les Héroïnes ici-bas il ſe trouve un contraſte de grandeur & de foibleſſe, la Reine *CHRISTINE* avoit ſa portion de l'une & de l'autre. Il s'en faut pourtant beaucoup *que Mr.* de Holberg *puiſſe prétendre que je lui donne*, ni aux autres Cenſeurs de la Société Humaine, *gain de cauſe* pour cela; car j'ai loué en elle tout ce qui eſt louable, comme j'ai blâmé en elle ce qui eſt blâmable. L'équité veut donc que ceux qui ont porté la critique & la cenſure ſur elle au-delà de ſes juſtes bornes, en faſſent *amende honorable* au Public, pour avoir avancé à ſa charge des faits non conſtatés, & qu'ils faſſent réparation & rendent honneur à la mémoire de cette grande Reine, *en révoquant les invectives qu'ils ont répandues dans leurs Ecrits contre elle.* Cela eſt ſi vrai, que ſes ennemis mêmes, pour peu qu'ils ſoient généreux, ne ſauroient diſconvenir qu'il faudra des ſiécles pour reproduire une perſonne de ſon ſexe qui l'égale.

pag. 30.

Arckenholtz.

Apoſtille.

Je demande pardon de ce que j'ai fait entrer des citations dans cette eſpéce de Lettre. C'eſt par une habitude contractée de longue main, que je ne parle en fait d'hiſtoire & de choſes paſſées que par autorités. Ceux donc qui eſtimeront cette méthode comme hors d'œuvre & ſuperflue, ſont priés de les conſidérer comme ſi elles n'y étoient point.

A l'Appendice Num. L.

L'Epilogueur Moderne. Hiſtorique, Galant & Moral. *Du Jeudi* 28. *de Juin* 1753. *Diverſité eſt ma deviſe.* (†)

Qu'on nous permette de parler Littérature, pour contenter une partie de nos Lecteurs, qui ont la bonté de nous en fournir quelquefois des matériaux. J'y rapporte la Lettre ſuivante, qui m'a été envoyée depuis quinze jours, de *Bruxelles*.

Lettre

(a) *V. Mém. de* Chriſtine *T. I. p.* 448.

(*) Mercure de France Mai 1752. p. 81-85. inſéré dans l'*Append. Num. XLIX.*

(†) Cette Piéce ſe trouve imprimée dans le X. Tome de l'*Epilogueur Moderne*, à Amſterdam chez *Iſaac Buyn*, Libraire ſur le *Dam*.

Digitized by Google

Appendice de Pièces justificatives.

Num. L.

Lettre du Comte de Fl.** *à Mr.* Arckenholtz, *Auteur des* Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de CHRISTINE, Reine de *Suède.*

J'ai lu, Monſieur & Ami, avec toute l'attention que vous me connoiſſez pour les bonnes choſes, vos *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire de la Reine* CHRISTINE, quand ils ont paru; & je puis vous proteſter que je les ai trouvés au mieux, juſqu'à mériter chez moi de paſſer pour excellens. Je vous avouerai que je n'ai pas été peu content de ce jugement, que j'en avois porté dans mon particulier, quand j'ai vu tous les *Journaliſtes* ſe diſputer à qui leur donneroient les éloges dont je les avois jugés dignes. *Allemans*, *Latins*, *François*, *Italiens*, *Anglois*, tous ont parlé le même langage ſur leur ſujet; ce qui m'a perſuadé que je ne m'étois pas trompé.

Dans ces diſpoſitions, vous pouvez juger quel a été mon étonnement, quand votre Ami, le Solitaire, m'a communiqué la *Critique* qu'a jugé à propos d'en faire un Savant qui tient un rang dans la République des Lettres. Je me ſuis empreſſé à la lire, mais bientôt même empreſſement à la jetter ſur ma table, ne pouvant me perſuader qu'un homme qui ſait ſon monde, & qui s'eſt donné pour Précepteur des Mœurs, (car le but de tous ceux qui travaillent pour le Théatre, eſt de les corriger,) fût l'Auteur d'une Satyre auſſi fauſſe qu'elle eſt impolie, groſſiére, impertinente. Je me ſuis d'abord informé de votre Ami, ſi vous aviez eu ci-devant quelque démêlé avec ce Savant; car vous ſavez que c'eſt pour eux, autant que pour les Politiques, qu'a été penſé le *manet altâ mente repoſtum*: ils ne ſavent ce que c'eſt de pardonner. Mais j'ai appris qu'au contraire vous aviez toujours été un de ſes admirateurs.

Quant à moi qui n'entends pas le *Danois*, je l'ai admiré comme bien d'autres *in globo*, l'entendant louer comme le *Plaute*, le *Térence*, le *Moliere* du Théatre *Danois*, dont il paſſe à bon droit pour le Pére. Mais Mr. *de la Baumelle* m'a appris à le connoître plus particuliérement, quand il dit que „ parmi ſes Compatriotes, les délicats, les gourmets lui reprochent des plaiſanteries trop baſſes, & la profuſion de ce gros ſel qui ne pique que le palais „ du peuple. Ils diſent que Mr. *de Holberg n'a pas le ton de la bonne Compagnie*, „ qu'il ne choiſit que le bas & le trivial des Mœurs: qu'il auroit dû faire „ des Ridicules brillans l'objet de ſes bons-mots; qu'il auroit pu trouver „ dans le grand monde des perſonnages, des caractéres, des travers plus intéreſſans; enfin ils le comparent à ces Peintres qui expriment bien la Nature, mais qui n'ont point étudié la Belle.

Ex ungue leonem, les Poëtes, ſur-tout les Poëtes Dramatiques, ſe trahiſſent d'ordinaire: leur caractére leur échappe dans leur Comique ou leur Tragique; ainſi ſuppoſant le Poëte *Danois* tel que Mr. *de la Baumelle* nous le peint, y a-t-il lieu d'être étonné qu'il vous ait traité ſi cavaliérement? Les Génies de ce caractére ne veulent pas ſavoir que leurs ſarcaſmes ſont des éloges, & vous auriez dû être très fâché qu'il lui eût pris fantaiſie de vouloir immortaliſer vos travaux: ſes éloges alors auroient été une critique ſanglante, vis-à-vis de ceux qui auroient connu ſon caractére; ainſi permettez-moi de vous dire, qu'en homme d'eſprit vous auriez dû mépriſer la critique de ce Profeſſeur, qui eſt d'un âge à radoter, enſorte qu'on peut, eu égard à ſa réputation paſſée, dire aujourd'hui de lui, *aliquandò bonus dormitat Homerus*: & vous auriez dû vous contenter d'avertir le Public, que vous aviez lu ſa critique, & que vous la lui pardonniez de bon cœur, parce qu'*il ne ſait ce qu'il dit*. C'eſt la faute du Public, dont l'encens gâte entiérement ces ſortes de

de Pédans; ils ſe croient tout permis, parce qu'ils ont ouï dire que le Public les regardoit comme des Savans: oui, Savans pour le Public, mais ſouvent ignorans vis-à-vis des Savans. Il faut que ceux du caractére de votre Antagoniſte s'imaginent que la ſcience les autoriſe à être impolis. Ce qui me rappelle un bon-mot du Pape régnant. Peu après ſon élevation ſur le St. Siége, s'il rencontroit dans ſon Palais, ou dans les Jardins, quelqu'un qu'il avoit connu n'étant que Prélat ou Cardinal, il le ſaluoit à l'ordinaire, quelquefois même il s'arrêtoit pour leur parler. Un Cardinal prit la liberté de lui remontrer un jour, que ces familiarités étoient au-deſſous de ſon caractére. *Comment*, dit S. S. *parce que je ſuis devenu Pape faut-il que je ſois incivil & impoli*? La tache que les impoliteſſes & les brutalités de *Lipſe*, de *Saumaiſe* & de *Scioppius* ont faite à leur réputation, auroit dû apprendre à votre Baron *de Holberg*, à oublier ſa Science pour ſe ſouvenir de ſa Nobleſſe; celle-ci ne permet pas des groſſiéretés, qui ne conviennent qu'à des Palfreniers qui ne parlent qu'à des Chevaux, ou à des Piqueurs de Meute qui n'ont d'entretien qu'avec leurs Chiens.

Appendice de Piéces juſtificatives.

Num. L.

Ainsi, mon cher Monſieur, je vous conſeille d'avoir un ſouverain mépris pour des Critiques qui ne vous oppoſent que des brutalités, au-lieu de raiſons: ſouvenez-vous que pour un *Holberg* qui attaque vos Mémoires, vous avez le *Journal des Sçavans*, la *Bibliothéque Raiſonnée*, *les Sçavans de Leipzig*, les *Mosheim*, les *Baumgarten*, les *Wolff*, les *Geſner*, qui les ont approuvés pour des raiſons qui vous font honneur. Quant à Mrs. *d'Alembert* & *Voltaire*, c'eſt tout autre choſe; ce dernier eſt un Chien hargneux qui attaque tous les Paſſans: ſon *Temple du Goût* en fait preuve, ainſi que ſa *Connoiſſance des Beautés & des Défauts de la Poéſie & de l'Eloquence dans la Langue*; ſa Diatribe contre Mr. *de Maupertuis*, ſuivie de *l'Art de bien argumenter en Philoſophie*, & ſon *Mémoire contre Mr. de la Baumelle*, font voir que quelquefois il eſt plus que hargneux, & qu'il eſt enragé. *L'Encyclopédiſte* a pris une route différente; il vous attaque *métaphiſiquement*, c'eſt-à-dire, avec une Artillerie chargée de grands mots que vous n'entendez pas, ni perſonne, ni lui-même; c'eſt un véritable Savant, & c'eſt dommage qu'il ſe trouve à la tête d'un Sénat, qui ſe croit en droit de preſcrire des Loix à tous ceux qui aſpirent au droit de Bourgeoiſie dans la République des Lettres. Quelque critiques que paroiſſent les Réflexions ſur les *Mémoires de CHRISTINE*, on entrevoit néanmoins un certain applaudiſſement, & une jalouſie de ne vous avoir pas prévenu dans cette pénible & glorieuſe carriére.

Voilà ce que je penſe de effets du foudre que le Critique *Danois* a lancé contre vous. Il reſſemble à ces Dragons d'artifice, qu'on fait partir d'une fenêtre pour aller mettre le feu à un Temple ou à un Palais rempli de fuſées, de gerbes &c. qui après avoir fait ſon effet, retourne quelquefois au point d'où il étoit parti, & bleſſe celui qui y avoit mis le feu. Contentez-vous d'avoir imité le ſtile de votre adverſaire: ce que je n'approuve pas tout-à-fait, parce qu'on ne doit jamais ſuivre les mauvais exemples. Cette petite faute pourra apprendre à ceux qui vous attaqueront ſur le même ton, que vous n'êtes pas homme à manquer à la riſpoſte. Je ſuis avec toute l'eſtime &c.

Le Comte de FLA**.

Appendice de Piéces justificatives.

Num°. LI. Tome IV. pag. 221.

Num. LI.

Lettre à Monsieur G.... (*) *à l'occasion des Réflexions & des Anecdotes sur* CHRISTINE *Reine de* Suède, *par Monsieur* d'Alembert, *Membre de l'Académie des Sciences de Paris,*

Où l'on expose combien il est à craindre pour les intérêts de la Vérité, que les préjugés de certains Ecrivains modernes, & les modéles qu'ils ont donné pour écrire l'Histoire, ayent la vogue & soient suivis; accompagnée de quelques remarques sur le fameux Ouvrage de l'*Encyclopédie*, dont le même Mr. *d'Alembert* est Directeur; & d'éclaircissemens sur ce qu'il a avancé dans ses Anecdotes de *CHRISTINE*. (†) *suivant la Copie de Cassel MDCCLIV.*

Vous avez été le premier, Monsieur, à me communiquer les Anecdotes de *CHRISTINE* Reine de *Suède* par Mr. *d'Alembert*, en demandant mon sentiment là-dessus. Rien n'est plus juste que de vous dire aussi le premier ce que j'en pense, n'y ayant personne qui soit plus intéressé dans cette affaire que moi. Cet Ecrit ressemble parfaitement à ceux de notre tems, ou le *bon ton* l'emporte sur le reste; mais où ce qui devroit tenir lieu de preuve dans le genre historique, ne se trouve point du tout. En le lisant, il me vint dans l'esprit une Dissertation qu'un illustre Savant avoit nouvellement publiée à ce sujet, & qui mérite bien d'être plus connue. Il s'y agit *du danger que courent les intérêts de la vérité, quand les préjugés de certains Ecrivains modernes, & les modéles qu'ils ont donné pour écrire l'histoire, ont la vogue & sont suivis.*

Mais il est nécessaire que je vous avertisse, que je ne serai que l'interprète de la solution du problême que je viens d'énoncer. Le sujet en question a été solidement discuté par Mr. le Docteur *Baumgarten*, célébre Professeur de l'Université de *Halle* en *Saxe*, reconnu généralement pour un des plus grands Théologiens & Historiens de notre tems. Etant entre autres occupé, depuis huit ans, à publier la traduction en *Allemand* de l'excellente *Histoire Universelle*, composée par une Société de Savans *Anglois*, à laquelle il a ajouté des Appendices remplis de recherches très-curieuses & très-instructives, pour mettre cette partie de l'Histoire ancienne dans un plus grand jour; (car il paroît persuadé qu'il en feroit bientôt fait & d'elle & de toute l'Histoire en général, si les nouveaux préjugés de personnes d'un nom fameux, mais médiocrement versées dans cette étude, venoient à être approuvés & à gagner le dessus;) il n'a pu se dispenser de s'expliquer sur cela, dans la Préface mise au devant d'une *Histoire de Mecklembourg.*

(*) „ C'est l'illustre Mr. *Jean-Matthieu Gesner* à *Gottingue*. Voyez ce qu'il a dit de „ ces *Mémoires de* CHRISTINE dans la *Cassellani Marmoris Explicatio*, insérée dans les „ *Commentarii Societatis Scientiarum Regiæ Gottingensis* Année 1753. in 4.

(†) Voyez la Préface du III. Tome de ces Mémoires, pag. XIV.

Digitized by Google

bourg. (*) Cette excellente Diſſertation n'ayant paru qu'en *Allemand*, je crois que je rendrai ſervice au Public, en la faiſant paroître dans une Langue plus communément entendue. Ma traduction n'en renfermera pourtant que le plus eſſentiel, afin de pouvoir ménager une place à la réponſe que je me propoſe d'oppoſer aux remarques qu'il a plû à Mr. *d'Alembert* de faire ſur mes Mémoires concernant *CHRISTINE* Reine de *Suède*, ſous le titre pompeux d'*Anecdotes* de cette Princeſſe. (†) Voici l'expoſé de mon premier objet. Appendice de Piéces juſtificatives. Num. LL.

Le Lord *Bolingbroke* prétend dans ſes Lettres ſur *l'Hiſtoire*, qu'on ne doit pas ſe mettre en peine de l'Hiſtoire ancienne, mais l'abandonner totalement, parce qu'elle n'eſt fondée que ſur des Mémoires peu étendus, peu authentiques, & ſouvent contradictoires. Mr. le Dr. *Baumgarten*, non ſeulement reléve & réfute ſolidement les raiſons ſpécieuſes ſur leſquelles le Seigneur *Anglois* cherche à appuyer ſa théſe; mais il lui fait auſſi ſentir, que l'Hiſtoire moderne eſt ſujette aux mêmes & à de plus grandes contradictions que l'ancienne; que le modéle d'Hiſtoire que *Bolingbroke* a publié du Régne de la Reine ANNE & de la Paix d'*Utrecht*, (où il avoit pourtant eu lui-même une ſi grande influence) s'éloigne extrêmement des récits qu'en ont fait *Burnet*, *Oldmixon*, & d'autres Auteurs contemporains; ce que chacun, qui voudra comparer les uns avec les autres, remarquera facilement: que les Hiſtoires de *Perſe* par *Herodote* & *Cteſias* pourroient être plutôt réconciliées, que ce que *Maimbourg* dans ſon *Hiſtoire* du *Lutheraniſme* a avancé de contraire à ce que *Seckendorf* en a rapporté: ou, *l'Hiſtoire* de *Charles XII.* par *Voltaire*, avec ce que *Nordberg* a écrit dans la vie de ce Roi. Il ſemble donc choquer le ſens-commun, ſi, faute de ne pas ſavoir toutes les circonſtances requiſes à l'entiére connoiſſance d'une Hiſtoire, on vouloit la proſcrire tout-à-fait & la ſupprimer totalement. Car quoique la connoiſſance d'une choſe ſoit bornée par rapport à l'étendue de ſon objet, on peut pourtant en combiner les circonſtances connues, enſorte qu'en ſon eſpéce la relation en devienne complette. Au moins le projet du Lord *Bolingbroke* ne ſerviroit qu'à rendre une Hiſtoire incomplette moins complette encore: d'où ſuit que toute étude de l'Hiſtoire devroit être entiérement rayée d'entre les autres Sciences. Ce ſeroit, dit Mr. le Dr. *Baumgarten*, comme ſi l'on vouloit nier qu'il y eût une Hiſtoire Naturelle, parce que nous n'avons pas encore découvert tous les ſecrets de la Nature, laquelle ne ſe developpera jamais entiérement, quelques efforts que nous faſſions pour cela.... V. ſa Préf. p. 4. 5. & 6. p. 7. pag. 8.

Il ne ſeroit donc pas raiſonnable de négliger l'Hiſtoire ancienne plus que la moderne, faute de n'en ſavoir pas toutes les particuliarités; parce que la connoiſſance de celle-ci dépend ſi fort de celle du tems paſſé, qu'il n'eſt pas poſſible de comprendre l'une ſans l'autre. Par exemple, l'Hiſtoire moderne d'*Eſpagne* ne ſera pas aſſez connue, ſans ſavoir préalablement celle des *Maures* & des *Saraſins*, laquelle reſtera auſſi preſqu'inintelligible, ſans avoir connu l'Hiſtoire des *Goths*, des *Vandales* & d'autres Peuples Septentri-

(*) Le titre en eſt: *David Francks Præpoſitus zu Sternberg, alt-und neues Mecklenburg*, c'eſt-à-dire: L'ancien & le nouveau *Mecklenbourg* écrit par *David Franck*, avec la Préface de Mr. le Docteur *Siegm. Jacob Baumgarten*, Profeſſeur Ordinaire en Théologie, Directeur du Séminaire Royal, & Membre de l'Académie des Sciences de *Berlin*. Imprimé à *Guſtrau* & *Leipzig* en 1753. in 4.

(†) Elles ſe trouvent au ſecond Tome des *Mélanges de Littérature, d'Hiſtoire & de Philoſophie de Mr. d'Alembert* publiées à *Berlin* (à *Paris*) 1753. in 8.

Digitized by Google

Appendice de Piéces justificatives.

Num. LI.

trionnaux, qui ont occupé ces Païs pendent pluſieurs ſiécles. Et même, pour en avoir une connoiſſance plus complette, on ne ſauroit ſe paſſer de celle des *Romains* & des *Phéniciens*. Car comment developper ſans cela l'origine des noms de Villes qui y ſubſiſtent encore, & les formes de Gouvernement de Républiques & de Peuples qui ont habité ces Païs, & dont on y voit encore des traces? . . .

Mr. le Dr. *Baumgarten*, allant à la ſource de ce préjugé contre l'Hiſtoire, la dérive de l'amour de l'aiſe & de la commodité, paſſion dominante de notre tems; d'où certaines gens s'imaginent, & veulent perſuader aux autres qu'il ne faut que peu de peine & de travail, pour parvenir à la connoiſſance, ſinon de toutes, au moins de la plus grande partie des Sciences. Dans
pag. 10. cette idée, non ſeulement ils décrient hautement tout ce qu'ils ne ſavent pas comme des choſes pédanteſques, pour faire goûter d'autant plus les minuties de leur propre crû; mais ils tâchent auſſi de couvrir, par ces criailleries, leur propre ignorance, ſe donner des airs & ſe faire un mérite d'avoir enſeigné le plus court chemin, devenir ſavant, & pour acquérir des connoiſſances à peu de frais, en ſe vantant d'avoir dégagé les matiéres qu'ils propoſent, de tout ce qu'il y a de difficile.

Les deux autres préjugés, dont on parlera ci-deſſous, ſe puiſent dans la même ſource que le premier; mais ils ſont d'autant plus dangereux à l'étude de l'Hiſtoire, que non ſeulement ils la privent de ſes parties les plus eſſentielles, mais qu'ils la mettent même dans l'état de ne plus mériter croyance, en la convertiſſant, à peu de choſe près, en fictions toutes pures.

Ce ſecond préjugé conſiſte dans l'idée que ces Hiſtoriens de nouvelle fabrique ſe ſont formée, que toute Hiſtoire doit être reſerrée & racourcie, & qu'à cet égard on n'aura plus beſoin d'apporter des preuves pour conſtater les faits dont il s'agit, puiſque les recherches qu'on en feroit pour en démontrer la vérité, cauſeroient trop de peine tant aux Auteurs qu'aux Lecteurs.

Cependant il en réſulte trois maux au grand deſavantage de la bonne Hiſtoire. Car bien-qu'un Lecteur, à la premiére lecture de pareils Ouvrages deſtitués de preuves, ſoit agréablement entretenu par tous les paradoxes merveilleux qu'un Ecrivain audacieux lui raconte, il reſte pourtant dans l'incertitude, ſi ce qu'il a lu eſt vrai, ou ſi ce n'eſt que des ſonges agréables. Par-là toute l'Hiſtoire ſe réduit à un Scepticiſme impardonnable.

Ces Ecrivains du jour, s'appercevant que la multitude ignorante gobe agréablement ce qu'ils avancent, ſe mettent dans l'eſprit de débiter des choſes fort au deſſus de leur portée; & le moins qu'ils font, c'eſt d'entretenir le Public avide d'affaires d'Etat & de Religion: choſes qu'ils n'ont connu eux-mêmes que par les idées vagues qu'ils s'en ſont formées. C'eſt cette demangeaiſon, qui depuis quelque tems a fait éclorre tant d'Ouvrages ſous le titre de *Mémoires*, d'*Hiſtoires Secrétes*, & de *Mémoires Anecdotes*, leſquels, vuides des preuves requiſes pour cacher aux ignorans les ſources où ces Auteurs ont fait leur larcin, ne renferment ordinairement que des choſes triviales, cent & cent fois rebattues, & auxquelles tout au plus ils n'ont donné que quelque nouveau tour, mais toujours mêlées de nombre de circonſtances falſifiées pour ſurprendre la bonne-foi du Lecteur.

C'eſt néanmoins par de pareils Ecrits que ces Hiſtoriens prétendent briller dans la République des Lettres, & s'y faire regarder comme de grandes lumiéres par leurs découvertes chimériques. Telles ſont entre autres les *Anecdotes Littéraires*, publiées par Mr. l'Abbé *Raynal*, dont Mr. le Dr. *Baumgarten*

Digitized by Google

garten s'eſt expliqué autre part plus amplement, (*) & dont le jugement ſe réduit en peu de mots à ceci; que l'on auroit de la peine à dire, à quelle for-

(*) Voyez ſes Relations des Livres remarquables, P. I. p. 185-187. en 1753. J'y ajoute, que Mr. *Freron* félicite la *France* d'avoir actuellement trois Hiſtoriens *Beaux-Eſprits*, dont le premier eſt ſage & élégant, le ſecond philoſophe & épigrammatique, le troiſieme (qui eſt Mr. l'Abbé *Raynal*) vif & brillant; (1) on n'a pas lieu, je crois, d'envier ce dernier en cette qualité à ſa Nation. Je m'en rapporte à l'éloge ironique qu'en a fait un homme d'eſprit, dans les *Lettres ſur quelques Ecrits de ce tems* (2). Voici comme il en parle: „ Si tous les portraits dans ſon Hiſtoire du *Parlement d'Angleterre* „ *& du Stadtbouderat*, ne ſont pas toujours reſſemblans, ils ſont toujours „ beaux, toujours agréables, toujours appropriés aux événemens de ſon Hiſtoi„ re. S'il ne nous repréſentoit les hommes que comme ils ont été, nous aurions de „ la peine à croire tout ce qu'ils ont fait: quand leurs actions ne répondent pas aſſez „ à leur caractére, il ſait à merveille approprier leur caractére à leurs actions: il don„ ne à tous ces Perſonnages un caractére remarquable, même à ceux qui n'ont jamais „ eu de caractére bien marqué - - -" & après: „ cette multitude d'images, de por„ traits, de tableaux - - - cauſe à l'eſprit une eſpéce d'ivreſſe, qui lui ôte la connoiſ„ ſance ſur ce qui devroit faire l'objet principal de cet Ouvrage. - - - Ce n'eſt pas tout, des Gens graves & entendus ont reproché à cet Abbé, d'avoir copié dans les deux Tomes de ſes ſoi-diſant *Anecdotes Hiſtoriques*, *Militaires & Politiques de l'Europe*, les Hiſtoires de *Varillas*, reconnu généralement pour avoir donné mille entorſes à la vérité hiſtorique. Il me vient entre autre en l'eſprit, ce qu'il a dit de la Réformation de l'Egliſe de *Suède* (3): mais cela même l'a fait appeller par l'illuſtre *Pufendorf*, qui l'avoit réfuté, *Varillas mille menteurs* (4). D'autres Savans ont auſſi remarqué, que Mr. l'Abbé *Raynal* a augmenté ſes Mémoires Anecdotes de nouvelles fautes, nullement pardonnables à un Hiſtorien véridique. Mrs. les Journaliſtes de *Gottingue* en ont produit des exemples (5), en diſant que le Public n'ajoutera pas plus de foi à la ſuite de ſes Mémoires qu'il promet de donner, qu'aux Tomes précédens, deſtitués de toute preuve: car ſi-même les Anecdotes qui y entroient, étoient véritables, on ne ſauroit pas, par l'eſſai qu'il en a déjà publié au contraire, les reconnoître pour telles ſur ſa ſimple parole. Il ſemble donc, diſent les mêmes Journaliſtes, que Mr. l'Abbé *Raynal* ne cherche par ſes Hiſtoires, qu'à amuſer le Lecteur, ſans ſe ſoucier beaucoup de la vérité; mais qu'il parviendroit bien plutôt à ſon but par de purs Romans, que par des Hiſtoires traveſties. On n'auroit pas alors raiſon de regretter le tems qu'on voudroit employer à toute autre choſe qu'à lire des Hiſtoires Romaneſques. Et pour que je le diſe en paſſant, au ſujet des *nouveaux Mémoires d'Hiſtoire, de Critique*, &c. de Mr. l'Abbé *d'Artigny*, il me ſemble que les efforts qu'il a fait pour les compoſer, ſont de beaucoup préférables à ceux que quelques Ecrivains de ſa robe ont accoutumé d'employer dans le genre hiſtorique. Au moins Mr. l'Abbé ſçait-il faire un aſſez bon choix des ſujets qu'il traite, en les maniant adroitement, & en y ajoutant les agrémens dont ils ſont ſuſceptibles. Cependant des Savans bien verſés dans ces matiéres, ont-ils trouvé que quelquefois il a franchi les bornes preſcrites à un Hiſtorien fidéle, en mêlant des circonſtances peu fondées aux faits qu'il rapporte, & en hazardant des conjectures tout-à-fait étrangéres aux ſujets, dont il devoit ſimplement rendre compte au Lecteur. Car pour certain, l'envie de vouloir égayer la matiére, ne doit jamais l'emporter ſur la véracité, qui eſt l'ame de l'Hiſtoire (6). Auſſi tout Lecteur eſt-il en droit de demander que l'Hiſtorien produiſe ſes preuves, pour conſtater les faits ſérieux dont il s'agit, & pour s'aſſurer que les circonſtances dont ils ſont accompagnés, ſoient telles qu'on le lui veut faire accroire. C'eſt ce qui eſt intimement uni à toute choſe de fait (*res facti*), & on s'y attend ſi peu à une nouvelle création, qu'il eſt au deſſus des forces de l'homme

(1) V. ſes Obſervations ſur la Littérature moderne, Tom. I. Art. XII. p. 195.
(2) Tom. I. Art. VIII. I. 137. & 138.
(3) V. Son Hiſtoire des Révolutions arrivées en Europe en matiére de Religion. Liv. IV. p. 319. &c.
(4) V. L'Appendice de ſon Hiſtoire de Suède.
(5) V. Le Journal Littéraire de *Goettingue* en *Allemand*. Déc. 1753. pag. 1320.
(6) V. Mes Mémoires de *Chriſtine*. Préface Tom. I pag. VI. & VII.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. LI.

forte de Lecteurs ſon Ouvrage pourroit être de quelque utilité. Qu'à-la-vérité l'Auteur, en ne rapportant aucun garant des faits qu'il raconte, n'a eu garde de ſe trahir lui-même. Car celui qui connoît un peu la Carte du Païs, s'appercevra ſans peine que preſque tout ce qu'il dit eſt pillé de *Niceron*, de *Bayle*, de *Marin*, de *Deſmolets* &c. imprimés il y a long-tems. Le titre d'*Anecdotes* convient-il à un pareil Recueil?

Un troiſiéme mal eſt étroitement lié aux deux marqués ci-deſſus, ſavoir, que ces Ecrivains ne ſe ſoucient en rien de rapporter dans leurs Hiſtoires les événemens ordinaires. Ils laiſſent à la populace des Hiſtoriens, comme ils les eſtiment, le ſoin de conſtater exactement la chronologie, de citer les ſources d'où ils ont tiré les faits hiſtoriques de faire l'examen des rapports
pag. 12. contradictoires, de donner des éclairciſſemens, & la déciſion des cas douteux. Ils ſe croiroient offenſés, ſi on prétendoit qu'ils dûſſent prendre garde à de pareilles minuties, qui ſont au-deſſous d'eux. Et comme ces effleureurs de matiéres hiſtoriques, ſont ordinairement des faiſeurs de Comédies & d'autres Piéces de Théatre, ils ne regardent auſſi l'étude de l'Hiſtoire, que comme uniquement propre à fournir des ſujets, ou comiques, ou tragiques au Théatre. Si d'autres traitent l'Hiſtoire comme une Science ſérieuſe, ils tâchent d'inſpirer du dégoût pour leurs Ouvrages, & ils ne rougiſſent pas même de blâmer & de taxer ceux qui ont tâché de s'acquitter du devoir d'Hiſtorien, comme des gens inſipides & ſans goût, en rejettant leurs travaux, par la raiſon qu'ils les ont trouvé trop exacts.

C'eſt préciſément ce qui eſt nouvellement arrivé à l'Auteur connu des *Mémoires concernant la Reine* CHRISTINE, auquel cet honorable reproche a été fait, non ſeulement par un Hiſtorien aſſez célébre, (*) mais auſſi par un Ecrivain anonyme, lequel en lui oppoſant un Ecrit particulier, y a donné un modéle de quelle maniére il croyoit que de pareilles Hiſtoires devroient être conſtruites ſelon les régles du *bon ton*. Cet Ecrit ſe trouve dans la ſeconde partie des *Mélanges de Littérature, d'Hiſtoire & de Philoſophie*, leſquels ſuivant le *Journal des Savans de Paris* ſont aſſignés à Mr. *d'Alembert*. Cet abrégé

me de produire les ſemences pour l'exiſtence de l'Univers. C'eſt par-là qu'un récit fidéle de la maniére qu'une affaire s'eſt paſſée, tient lieu de démonſtration mathématique dans le genre hiſtorique, étant auſſi impoſſible que la choſe une fois paſſée puiſſe s'être paſſée autrement, comme il eſt impoſſible qu'un fait paſſé dans ce Monde ne s''y ſoit pas paſſé. C'eſt à quoi Mr. *de la Sornieres*, en félicitant Mr. l'Abbé *d'Artigny* ſur ſes Ouvrages, ne ſemble pas avoir pris garde en le décorant de l'épithéte de *Créateur:* épithéte, qui au fond fait moins d'honneur à un Auteur Hiſtorien, que le Poëte aura eu en idée de lui donner, quand il dit:

--- Chacun te lit, raconte ſur ta foi
Cent traits exquis qu'on ignoroit ſans toi - - -
Intéreſſant, tu conduis ton Lecteur
Vers les objets que ta main reſſuſcite;
Et loin des faits que l'erreur accrédite,
Sûr de ton choix, ſavant Reſtaurateur,
D'Hiſtorien tu deviens CREATEUR.

(*) C'eſt Mr. le Baron *de Holberg*, *Danois*, dans ſa Lettre contenant quelques remarques ſur leſdits Mémoires, imprimée à *Leipzig* 1752. pag. 30. in-8. à laquelle l'Auteur a donné ſa réponſe, qui éclaircit leſdites remarques. Cette réponſe fut imprimée à *Caſſel* 1753. in-8. de 36. pages, & Mr. *de Holberg* n'y a rien repliqué, de ſon vivant, qu'on ſache.

Digitized by Google

abrégé a pour titre courant, *Anecdotes de* CHRISTINE, quoiqu'on n'y doive rien chercher qui ne se trouve déjà dans d'autres Livres, si l'on excepte le tour que l'Auteur, par le feu de son imagination, a donné aux choses qu'il a rapportées, en y entremêlant ses saillies, & des jugemens de sa façon sur les sujets qu'il touche. Appendice de Piéces justificatives. Num. LI.

Ces Ecrivains anonymes, sur-tout ceux qui entreprennent de publier des Anecdotes des Païs étrangers, sans donner la moindre preuve de ce qu'ils avancent, ni dire par quel moyen les choses qu'ils débitent ont pu parvenir à leur connoissance, veulent être regardés comme des Historiens véridiques. Tout homme sensé trouvera cependant, que si jamais une idée si déraisonnable gagnoit du terrein, il en seroit bientôt fait de la véracité de toute Histoire; car rien n'étant plus facile que de forger telles Anecdotes qu'on voudra, ce qui coûtera toujours moins de peine que de fabriquer de vieilles Chartres, le Public s'en trouveroit inondé en peu de tems, & la bonne Histoire seroit confondue avec un tas de fables & de fictions. Ces Faiseurs d'Anecdotes sont d'autant plus blâmables, qu'ils ne se soucient pas même de se rendre familiers les sujets qu'ils traitent, ni de lire avec attention les Ouvrages qui ont servi de canevas à ce qu'ils débitent, s'exposant ainsi par conséquent à être convaincus ou d'ignorance, ou de mauvaise foi. pag. 13.

Pour faire voir que l'Auteur des Anecdotes de *CHRISTINE* se trouve dans le cas, nous ne rapporterons que deux passages tirés de son Ecrit, qui prouveront évidemment combien peu favorable doit être l'idée que des gens entendus se formeront du reste de son Ouvrage. Dans le premier, il s'agit du motif qui fit envoyer *Grotius* en *France* comme Ambassadeur de *Suède*. L'Abbréviateur voulant en faire honneur à la Reine *CHRISTINE*, remarque que le Cardinal *de Richelieu*, ayant obligé *Grotius* de quitter la *France*, & de se retirer en *Suède*, ce dernier y avoit été bien reçu de *GUSTAVE-ADOLPHE*; mais que *CHRISTINE*, qui avoit sur le champ reconnu son mérite, l'avoit envoyé comme son Ambassadeur à *Paris*, pour mortifier les *Hollandois* qu'elle n'aimoit pas, & pour chagriner le Cardinal duquel elle croyoit avoir raison de se plaindre.

La fausseté de ce récit se montre au doigt & à l'œil; car *Grotius* n'avoit été de sa vie en *Suède* qu'après son Ambassade en *France*, c'est-à-dire en 1645. Jamais *CHRISTINE* n'avoit vu *Grotius* avant ce tems-là, & il ne fut envoyé en *France* qu'avec le simple Plein-pouvoir & Lettre de créance du Chancelier *Oxenstierna*, qui ne furent ratifiées que deux ans après... Comme tout ceci a été constaté par l'Auteur des Mémoires de *CHRISTINE*, aussi-bien que par Mr. *de Burigny*, dans la Vie de *Grotius*, (*) qui en ont produit ses propres Lettres & autres monumens authentiques, il ne se peut que ce début des Anecdotes en question n'en rende le reste fort suspect.

La même inexactitude se rencontre dans ce que l'Abbréviateur débite de la déposition de l'Evêque *Mathiæ*. Il attribue la cause du changement de Religion de *CHRISTINE* à ce Prélat, quoique sans raison. Il auroit dû sentir, que comme cet Evêque ne fut déposé que dix ans après le changement de la Reine, contre lequel l'Evêque montra beaucoup de zéle, ce ne fut aucun soupçon de favoriser le *Papisme*, qui le fit déposer: ce fut le syncrétisme vers la *Religion Réformée*.

Ce préjugé dominant se remarque encore plus évidemment avec toutes ses suites fâcheuses dans l'Ecrit du Sr. *de Voltaire*, publié sous le titre de *Siécle de Louis XIV.* où l'on ne voit que des choses extraordinaires & inouies, que des

(*) Pag. 212. Edit. d'Amsterdam 1754.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. LI.

des faits incompréhenſibles, & des anecdotes de nouvelle fabrique. Cependant cet Ecrit, qui doit renfermer l'eſpace de preſque un ſiécle entier, & qui comprend quaſi toutes ſortes d'hiſtoires, eſt ſi concis & ſi incomplet, qu'on n'y doit pas chercher une narration liée, ou une deſcription circonſtanciée & compréhenſible des événemens paſſés. On ne ſauroit le conſidérer que comme un Recueil de rapports détachés, où l'Auteur, plus Poëte qu'Hiſtorien, groſſit les moindres bagatelles, (*) & mêle au récit des événemens

(*) Je ne balance pas de placer dans cette claſſe de bagatelles & de minuties, la déclamation de Mr. *de Voltaire* (1) ſur l'omiſſion d'un de ſes vers, dans la Lettre qu'il oſa écrire à la Reine de *Suède* d'aujourd'hui, & qui reſſemble aſſez à une autre imprimée dans les *Voltairiana*. Peu s'en faut qu'il ne m'en faſſe le plus grand crime du monde, en affectant de ſe donner la torture pour ſavoir comment j'ai pu avoir cette Lettre, comment j'ai pu eſtropier les vers au point que je l'ai fait, comme ſi de-là dépendoit le ſalut de tout l'Art Poëtique. Je lui dirai pourtant que j'ai eu cette Lettre de la main même de celui qui l'a copiée à *Berlin* ſur ſon propre original, & où, après coup, j'ai bien remarqué qu'une ligne manquoit, mais faute d'être Poëte, je croyois plutôt pouvoir admettre cette lacune, qui importoit aſſez peu au Lecteur, que de lui laiſſer ignorer la reſſemblance des Ecrits de notre Poëte avec toutes les fictions des Peintres. Valoit-il donc la peine de dire poëtiquement „ que „ j'avois falſifié ce morceau de ſa Lettre, & qu'on ne ſe fiât point à ces mains lourdes, „ qui fanent les fleurs qu'elles touchent." Qui eſt-ce qui ne reconnoîtra pas à ces traits notre Ecrivain *à tête légere*. „ Ce *Moulin à Vers*, comme quelqu'un de ſes „ Compatriotes l'appelle, dont l'imagination tourbillonnante entraîne ſous ſa plume „ mille idées diſparates, qui ſe mêlent au hazard: cet eſprit volatile, qui veut prendre la place du véritable génie; qui met de la métaphyſique dans ſes Romans, & de „ la galanterie la plus enjouée dans ſes Traités d'Optique; qui dit éloquemment des „ injures au Genre-humain, & juſtifie par ſon propre exemple qu'il y a loin quelque„ fois d'un grand Poëte à un grand Philoſophe (2); à quoi j'ajoute qu'il y a loin d'un grand Poëte à un grand Hiſtorien. Car par les échantillons qui ont été donnés ci-deſſus de lui à ce ſujet, & par les jugemens que des Perſonnes entendues & ſolidement verſées en cette Science, ont porté de lui, on ne l'eſtimera non plus, à l'égard de ſon *Hiſtoire univerſelle*, & de ſes *Annales de l'Empire*, que comme un homme qui ne fait qu'effleurer la belle Hiſtoire. On lui reprochera toujours que plus attentif à donner de l'agrément à ce qu'il dit, qu'à en développer la vérité, il avance ſouvent des faits capables de ſurprendre le Lecteur, mais dont la fauſſeté reconnue prouve le contraire. Ce n'eſt pas ici le lieu d'entrer dans le détail. Les Journaux en différentes langues en parlent aſſez. Je lui demande ſeulement *à l'égard* de la *Suède*, comment il a pu la conſidérer dans le VIII. IX. X. & XI. Siécles, „ comme „ enſévelie dans ſa barbarie, ſans guerre & ſans commerce avec ſes voiſins, & comme „ n'ayant eu part à aucun grand événement." (3) Lui, Hiſtoriographe de *France*, & *François* de nation, n'auroit pas au moins dû ignorer, que ſous le nom de ces mêmes *Normans*, dont il parle tout au long, non ſeulement les *Danois*, mais auſſi les *Suédois*, les *Goths*, & les autres Peuples qui habitoient le *Nord*, étoient compris. Il l'avoue lui-même quelque part dans ſon récit, ſans le ſavoir. Il dit que c'étoient les Peuples de *Scandinavie* qui inondérent les Païs les plus méridionaux de l'*Europe*, & que l'illuſtre Brigand (épithéte qui répond de nos jours à peu près au titre de Conquérant) *Rolon* ou *Raoul* raſſembla en *Scandinavie* tous ceux qui voulurent s'attacher à ſa for„ tune, & moyennant leur aſſiſtance ſubjugua la *Neuſtrie* & la *Bretagne*, en nommant *Normandie* la premiere Province de leur païs natal. „ (4) Or le nom de *Scandinavie* étant en ces ſiécles commun aux Royaumes du *Nord*, la *Suède* avec ſes habitans y étoit

(1) Dans la Préface de ſes Oeuvres, Edit. de Dreſde 1752.

(2) V. Lettres Critiques ſur les Lettres Philoſophiques de Mr. *de Voltaire* en 1753. in 80. p. 18 74. 101. 105. 215.

(3) Hiſt. Univ. de Voltaire Tom. I. p. 185.

(4) Voltaire l. c. p. 155. 165.

Digitized by Google

nemens des circonſtances controuvées, & des réflexions plâtrées.

Le deſir dominant de mettre le Lecteur en extaſe, par des faits même deſtitués de toute vraiſemblance, ſe fait ſi bien remarquer d'un bout à l'autre de cet Ecrit, qu'il a fourni matiére abondante au Sr. *de la Baumelle*, d'employer contre lui une foule de traits mordans, dans la nouvelle édition de cet Ouvrage à *Francfort*. Cependant cet adverſaire de *Voltaire* eſt d'autant plus blâmable lui-même, d'avoir augmenté les fauſſetés de *Voltaire* par d'autres qui lui ſont propres. Ce qui prouve inconteſtablement juſqu'où la contagion de débiter des fauſſetés, s'eſt déjà répandue, & a prévalu parmi les Ecrivains qui ſe ſont laiſſés préoccuper par le goût à la mode de nos jours; deſorte qu'ils ne peuvent pas ſe diſpenſer eux-mêmes de commettre les fautes qu'ils ont traité de ridicules en d'autres Auteurs, & cela uniquement pour avoir le plaiſir de débiter des choſes extraordinaires & incroyables; de faire naître de grands événemens de minuties & de petiteſſes; de combattre des ſentimens généralement reçus, & d'exciter la ſurpriſe dans les Lecteurs, en groſſiſſant les objets qu'ils pouſſent au-delà de la vérité. Autrement il ſeroit inconcevable, comment un Ecrivain, dans les mêmes remarques où il deſaprouve les paradoxes & les hyperboles de ſon adverſaire, voudroit, par exemple, ſoutenir lui-même, que par le petit Livre de l'Evêque *Boſſuet*, connu ſous le titre d'*Expoſition de la Foi Catholique-Romaine*, il y a eu juſqu'à cinq cens mille ames qui avoient été converties à l'Egliſe *Papiſte*, quoique tout le monde ſache que la plus grande partie de ces convertis y avoit été portée par de tout autres motifs, comme ſont les promeſſes flateuſes, ou des ſommes d'argent comptant; ou bien forcés par les cruautés des *Dragonades* à accepter extérieurement la Confeſſion *Catholique*. *Mr. de la Baumelle* a remarqué lui-même dans un autre endroit, que l'Intendant *de Baville*, ce champion de l'Egliſe de *Rome*, avoit impitoyablement fait brûler au-delà de trente Miniſtres Réformés, & par le feu, la roue & le gibet avoit fait perdre la vie à plus de trente mille *Proteſtans*: ce qui fait voir quels autres moyens on employoit pour convertir ces bonnes gens, ſans qu'un petit Ecrit de controverſe, comme celui de *Boſſuet*, y eût en rien contribué. De la même nature eſt ce que *la Baumelle* dit au ſujet de la Section du Livre de *Voltaire*, touchant le *Calviniſme*, laquelle il regarde comme le meilleur morceau qui y ſoit. Car lui-même ayant été membre de cette Egliſe, (où il a même prêché,) il n'auroit pas dû ignorer qu'à beaucoup près cette matiére n'y eſt pas épuiſée: au moins n'auroit-il pas dû approuver les calomnies que *Voltaire* a répandues dans cette Section contre les *Réformés*.

Appendice de Piéces juſtificatives.

Num. LI.

pag. 15.

pag. 16.

Quant aux points inſérés dans le *Siècle de Louis XIV.* ſous le titre d'*Anecdotes*, les trois Sections qui en ſont remplies, reſſemblent plutôt à une rapſodie de rapports controuvés, & prétendus mémorables, qu'à une partie d'hiſtoire ſuivie, & méritent par conſéquent auſſi peu le nom d'Anecdotes, que le Livre même celui d'Hiſtoire: auſſi le Sr. *de Voltaire* ne perſuadera-t-il jamais

étoit principalement compriſe ſans conteſtation; & ſi Mr. *de Voltaire* avoit voulu conſulter quelques-uns des Hiſtoriens de *Suède*, d'une date même plus fraîche, comme *Meſſenius*, *Pufendorf*, *Wilde*, ou *Dalin*, il auroit trouvé que la plupart des Chefs de ces *Normands* étoient des *Suédois*. Mais de pareils faits d'hiſtoire ſont regardés, ſelon les nouvelles régles des Hiſtoriens *François*, comme des minuties & des bagatelles; & c'eſt en conſéquence que l'Hiſtoriographe de *France* décide hardiment, que la Nation *Suédoiſe* ne donna aucun ſigne de vie pendant quatre ſiécles entiers: tems auquel elle fit le plus de bruit dans la Patrie même de notre Poëte.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. L.

jamais au Lecteur entendu, qu'il ait tiré les faits qu'il rapporte de la premiére main, ou de témoins oculaires; quoique pour obvier aux reproches qu'on lui a faits là-deſſus, il ait nommé dans ſon ſupplément quelques ſources où il a puiſé. Et quelles ſont, je vous prie, ces ſources? Des converſations avec des perſonnes du premier rang, dont la plupart étant déjà mortes, ne peuvent plus s'inſcrire en faux contre l'Auteur, & dont quelques-unes, remarquables par une maniére de penſer ſimple & unie, mais ferme & pleine de dignité, n'auroient vraiſemblablement pas pris pour confident le fabricateur des *Lettres Philoſophiques*.

Pour conſtater les faits douteux qu'il a avancés, il devroit produire des preuves plus authentiques, ſans quoi il continuera à rendre ſa bonne-foi de plus en plus ſuſpecte. Au moins auroit-il dû avoir cette diſcrétion pour le Public, de ne lui en pas impoſer, ni de lui vendre ſa marchandiſe comme des Anecdotes juſqu'ici inconnues; car preſque tout ce qu'il a débité ſous ce nom, ſi l'on en excepte une partie de ce qu'il prétend recueillir des converſations dont nous venons de parler, a déjà paru il y a long-tems dans les Ouvrages périodiques qui ont été publiés en *Hollande*. Et pour ce qui eſt du Catalogue qu'il a donné des Ecrivains *François*, on n'a qu'à exa-

pag. 17. miner les Mémoires de *Niceron*, pour ſe convaincre qu'il les a pillés, malgré les proteſtations qu'il a fait d'avoir lui-même examiné ce prodigieux nombre d'Ouvrages qu'il cite, afin d'être en état d'en juger d'autant plus pertinemment.

Le troiſiéme préjugé étant preſque une ſuite du ſecond, comme provenant de la même ſource, nous ne le toucherons qu'en peu de mots. Il conſiſte dans l'erreur où l'on eſt de vouloir non ſeulement confondre les Ouvrages d'eſprit & d'éloquence chargés de réflexions, avec les Ouvrages d'Hiſtoire, mais auſſi de les propoſer comme des modéles pour l'écrire. C'eſt pourtant par-là que la maniére d'écrire naturellement, comme la plus conforme & la plus convenable au ſtile hiſtorique, ſe perd autant que ſa véracité, qui doit être le fond de l'Hiſtoire, eſt rendue douteuſe & ſuſpecte par le ſtile & par les fleurs de Rhétorique. Chez certains Auteurs la force de l'imagination a tant d'influence ſur les narrations, qu'elles reſſemblent toujours, ou à une ſatyre, ou à un panégyrique; & étant pleines de tours poëtiques, d'expreſſions vives & de penſées inattendues, elles ne ſont quaſi jamais propres à former de bons Hiſtoriens. C'eſt juſtement pour cela qu'on doit être toujours en garde contre les Auteurs de cette claſſe, & qu'on a raiſon de craindre qu'ils ne ſacrifient la vérité de l'Hiſtoire à leurs ſaillies; ou qu'ils ne ſe laiſſent emporter par le feu de leur verve trop échauffée, s'imaginant que les agrémens du ſtile les diſpenſent de juſteſſe, pour faire de ſaines remarques; de pénétration, pour réfléchir mûrement; d'attention, pour examiner des cas contradictoires; & de ſolidité, auſſi-bien que d'impartialité, pour juger ſainement des faits hiſtoriques: au-lieu que s'ils vouloient, ou pouvoient s'expliquer plus naturellement & plus uniment, les Lecteurs ſeroient plutôt prévenus en leur faveur, & ajouteroient plutôt foi à ce qu'ils diſent.

Mr. le Docteur *Baumgarten* confirme tout cela par pluſieurs exemples tirés des Ouvrages des Auteurs *François* nommés ci-devant, & il dit qu'il lui ſeroit facile d'y en ajouter d'autres pareils. Mais il ſe contente pour cette fois d'avoir indiqué les ſources des erreurs, afin qu'on ſoit ſur ſes gardes; & il donne des avis ſolides pour diſcerner les bons Hiſtoriens d'avec les mauvais.

Après l'expoſé que nous venons de faire, l'Auteur des *Anecdotes ſur CHRISTINE* pourra-t-il ſe méconnoître; ou plutôt ne s'appercevra-t-il pas, com-

Digitized by Google

combien lui & ceux qu'il admire tant (*), ſont encore éloignés d'être reconnus hors de *France* pour Dictateurs dans la République des Lettres, & pour donner des modéles de la maniére dont une Hiſtoire doit être écrite? J'ai aſſurément bien des graces à lui rendre de ce qu'il a voulu faire de mes Mémoires de *CHRISTINE* l'objet de ſa Critique, & même les parcourir, comme il le dit lui-même, avec quelque ſoin. Cependant, qu'il me permette de le dire, ce ſoin doit avoir été bien léger, puiſqu'au-lieu du vrai qu'auroit dû chercher un grand Philoſophe tel que lui, il a débité dans un Abrégé très-court, & qui devroit par conſéquent être très-exact, des choſes

(*) Entre les autres Mr. *de Voltaire*, ce génie unique, dont les Ecrits, ſelon Mr. *d'Alembert*, ſuffiſent pour immortaliſer pluſieurs Ecrivains, ſon *Siécle de Louis XIV.* & ſon *Hiſtoire de Charles XII.* étant des morceaux des plus précieux (1). Mais ne diroit-on pas que Mr. *d'Alembert* n'a rien vu de tout ce qui a été écrit contre Mr. *de Voltaire*? ou l'excès de la prévention pour ſon ami, ne viendroit-elle pas de ce que lui-même fait ſes délices de la Poëſie, ſur quoi Mr. l'Abbé *Foreſt* le préconiſe, en lui adreſſant cet éloge (2) „ que les Muſes l'ont careſſé dès le berceau, & qu'il paſſe „ encore avec elles des momens précieux, pour reprendre une nouvelle vigueur a„ près de pénibles calculs" Vous „ *dit-il* „ dont les premiers eſſais furent des pro„ diges, & que toutes les Sciences ont choiſi pour être l'organe, & pour orner le „ frontiſpice de leur Temple" répondez? --- Qu'il n'en déplaiſe pourtant à Mr. d'*Alembert*, qu'on diſe ici que tout autre que moi, remarquera ſans difficulté, que quelque bien travaillé qu'on eſtimera ſa Préface de l'*Encyclopédie*, ſuivant le plan que lui avoit fourni le grand *Bacon*, il y aura bien des choſes à y dire, & entre autres, de ce qu'il rend ſi peu de juſtice au ſavoir des grands hommes des autres Nations, & de ce que, par exemple, en faiſant briller Mr. *de Voltaire* preſque au deſſus de tous, il ne daigne pas même nommer l'illuſtre *Wolff*, l'Eléve du grand *Leibnitz*, qui a le mieux développé ſes principes philoſophiques, & a été reconnu pour auſſi grand Philoſophe lui-même, qu'aucun de ſes prédéceſſeurs. Il ſeroit ſans doute impardonnable que toute une Société de Savans *François*, qui publient la quinteſſence de toutes les Sciences & de tous les Arts, ignoraſſent le nombre des Ouvrages dans la méthode ſcientifique de Mr. *de Wolff*, qu'il a écrit en plus d'une langue, & qui lui ont attiré une eſtime univerſelle. Mais telle eſt la prévention, & quelquefois l'ignorance de ces Meſſieurs, dont un de leurs Littérateurs a fait l'aveu, il y a peu d'années, en portant pour ainſi dire la parole pour la Nation, quand il dit (3) „ Juſ„ qu'ici nous n'avons regardé les *Allemans*, que comme un Peuple triſtement ab„ ſorbé dans l'étude du Droit, & caché dans les antres obſcurs de l'Erudition. Nous „ ne les ſoupçonnions pas de cultiver la Poëſie & la belle Littérature. Peut-être les „ jugeons-nous peu propres dans les genres qui demandent de l'élevation, du goût „ & de la délicateſſe. - - -" Que notre Littérateur, après ce beau début, prenne la défenſe de ſes Compatriotes, tout comme il voudra, & qu'il tâche de plâtrer un vice aſſez commun à ſa Nation, il aura de la peine à l'en diſculper, & Mr. *de Haller* aura toujours raiſon de dire à leur égard: „ Déteſtable plaiſanterie, ſageſſe d'une fo„ lie rafinée, fille de l'ignorance & de la vanité! c'eſt toi, qui la premiére as confon„ du le prix des choſes, en rendant la vertu ridicule, & le vice agréable. Depuis „ qu'une jeuneſſe effrenée t'a choiſi dans *Paris* pour l'antipode de la ſolidité & de la „ vertu, on ne reconnoît plus la nature dans nos jugemens - - - Non, nous n'en „ étions pas-là, avant que la *France* nous connût" - - - Mais, dira Mr. *d'Alembert*, „ tout cela ne le regarde en maniére quelconque. A la bonne heure, lui repondra-t„ on: cela reſſemblera toujours à ſon *Hiſtoire réfléchie*, telle qu'il la demande à l'excluſion de tout autre: n'importe *que les réflexions ſoient bonnes ou mauvaiſes*, comme il dit: (4)

(1) Ses Mêlanges, Tom. I. p. 157. 158. & la Preface de l'Encyclopédie in fol. p. XXXII.
(2) V. Merc. de France, Août 1753. pag. 82.
(3) V. Lettres ſur quelques Ecrits de ce tems Tom. V. p. 194.
(4) Mêlanges, Tom. II. pag. 6.

Digitized by Google

Appendice de Piéces justificatives.

Num. LI.

ſes aſſez mal fondées. N'a-t-il donc pas tort de ſe plaindre qu'on embaraſſe trop ſouvent l'Hiſtoire de circonſtances inutiles: lui, qui dans le peu qu'il en a publié, y fourre des circonſtances inventées à plaiſir, également étrangéres à la vérité qu'au ſujet & au but dont il s'agit? Avant que de me rendre l'objet de ſes reproches à cet égard, n'auroit-il pas mieux fait de ſe ſouvenir de ce que j'avois dit dans la Préface de mes Mémoires: (*a*) „ qu'on ne devoit pas les conſidérer comme une Hiſtoire dans „ les formes, mais plutôt les regarder comme des matériaux qui pour„ roient ſervir à une Hiſtoire particuliére de cette Princeſſe?" Auſſi à cet égard les Journaliſtes, ſes compatriotes, ne ſont-ils pas tout-à-fait de ſon avis; „ car lorſqu'il s'agit, *diſent ces Meſſieurs* (*b*), de la vie „ d'un Prince illuſtre, ou d'un Conquérant, il n'y a plus alors de circon„ ſtances indifférentes. Tous les faits deviennent intéreſſans, ou par l'im„ portance des événemens auxquels ils ſont liés, ou par la grandeur mê„ me du Héros auquel ils ſe rapportent." Si je ſuis deſcendu dans un ſi grand détail par rapport à *CHRISTINE*, c'eſt que j'ai cru qu'un Hiſtorien ne doit pas négliger les petites choſes, lorſqu'elles peuvent ſervir à mieux approfondir les grandes. (*c*) Mr. *Heinſius*, (nom ſi agréable à notre Abréviateur,) après avoir parlé de l'attachement qu'avoit pour les chevaux & les chiens le Prince *Maurice* de *Naſſau*, dit par parenthéſe: *Nam minuta quoque veteres in laudibus Herorum maximâ cum Auditorum voluptate ſectabantur* (*d*). Sur ce pied j'aurois cru que ce qu'il y auroit à critiquer, dans une Hiſtoire générale de pluſieurs ſiécles, trouve aſſez bien ſa place dans un morceau d'Hiſtoire tel que la vie de la Reine *CHRISTINE*, ſur-tout quand les particularités ſervent à éclaircir les affaires de poids. L'habile homme en queſtion ſe plaint encore „ qu'on aſſujettiſſe l'Hiſtoire à la *Monoto„ nie*, & qu'on la réduiſe, *dit-il*, à n'être plus qu'une *Gazette renforcée*, au„ lieu que *les réflexions peuvent ſeules la rendre agréable, qu'elles ſoient bon„ nes ou mauvaiſes*?" J'emprunterai la réponſe que Mrs. les Journaliſtes de *Paris* lui ont faite là-deſſus, en diſant „ (*e*) qu'il en eſt des réflexions dans „ le genre hiſtorique, comme des maximes dans les Ouvrages de Théatre. „ On leur applaudit lorſqu'elles ſont heureuſes, mais il eſt évident qu'en „ général elles refroidiſſent l'intérêt". L'Hiſtorien, dit un homme judicieux (*f*), doit examiner avec tout le ſoin poſſible les faits qui méritent d'entrer dans ſon Hiſtoire, n'y rien mettre, & n'en rien rejetter, que par de bonnes raiſons; mais il ne doit pas en rendre compte au Public par des digreſſions fréquentes & incommodes au Lecteur, qui ne cherche que des faits - - - Pourquoi prévenir ſon Lecteur, & lui ôter le plaiſir de faire lui-même ſes réflexions? Eſt-ce à l'Hiſtorien à juger, à condamner les actions des perſonnes qu'il introduit dans ſon Hiſtoire? Peut-il le faire ſans paroître juſtement ſuſpect, ou ſans abonder dans ſon ſens?

pag. 35.

pag. 6.

Ce que je trouve d'un peu ſingulier dans l'Abrégé d'Hiſtoire réfléchie, qui a donné lieu à ces citations, c'eſt qu'il porte le titre non ſeulement de *Réflexions*, mais auſſi d'*Anecdotes de CHRISTINE*. Les occupations ſi grandes & ſi variées de notre ſavant Abbréviateur lui auroient-elles fait oublier juſqu'à la définition du mot d'*Anecdotes*, qui ſe trouve inſérée dans le premier Tome de ſon *Encyclopédie?* ou cet article ne ſeroit-il pas de ſa façon? Quoi qu'il en ſoit, on y dit, „ qu'*Anecdotes* veut dire *choſes non publiées*; que ce „ mot

(*a*) *Tom. I. pag. XIV.*
(*b*) *Journ. des Savans, Juin* 1742. *pag.* 181.
(*c*) Amelot de la Houſſaye, *Not. de* Tacite, *Ann. IV. n.* 33.
(*d*) *In Panegyr. Principis* Mauritii.
(*e*) *l. c. pag.* 95.
(*f*) *Mercure de* France, *Sept.* 1752. *pag.* 139.

Digitized by Google

„ mot, en uſage dans la Littérature, pour ſignifier des hiſtoires ſecrettes & des „ faits qui ſe ſont paſſés dans l'intérieur du Cabinet ou des Cours des Prin- „ ces, & dans les myſtéres de leur Politique:" & cependant il n'y a pas un ſeul paſſage qui fait le ſujet de ces réflexions, qui ne ſe trouve déjà publié dans mes Mémoires. Ce n'eſt pas tout. Ces Mémoires lui donnent de l'humeur. Il paroît ſe fâcher contre cette *compilation énorme*, c'eſt ainſi qu'il les qualifie. En vérité je l'aurois ſoupçonné moins que tout autre d'être ennemi des compilations, même des plus énormes. A-t-il donc oublié la plus prodigieuſe compilation que la *France* ait jamais enfantée, ſous les propre auſpices de l'*Encyclopédiſte*, & qu'elle eſt après à mettre au jour d'année en année, car cette ſorte de production n'eſt pas un Ouvrage de neuf mois: il lui faut bien autant d'années & plus, comme devant renfermer la quinteſſence de l'eſprit & des actions du Genre-humain. Mais lorſque l'Auteur de la préface de ce rare Ouvrage s'eſt livré avec une complaiſance toute paternelle au détail du contenu de ſa fameuſe *Encyclopédie*, il a cru ſans-doute qu'il trouveroit des Savans aſſez aguerris aux lectures languiſſantes & aſſez aſſoupis au ton didactique. Quelque impoſant que ſoit ce ton, il y a des gens d'aſſez mauvaiſe humeur, pour ne l'avoir pas voulu croire ſur ſa parole. Ils ont paſſé ſans égard pour ce grand homme, à l'examen de l'Ouvrage même, & ont oſé traiter pluſieurs articles de ſecs & de décharnés. Tantôt, diſent-ils, l'Hiſtoire de ce qu'on y cherche ne s'y trouve pas. Tantôt la vérité eſt abſorbée par des relations qui ne ſe ſoutiendront point. On en excepte pourtant les articles des Arts & des Métiers, & la plupart de ceux qui regardent les Mathématiques. Ils ſont excellens, & ſe font lire généralement avec plaiſir. D'ailleurs on n'a garde de mettre ſur le compte de notre illuſtre Abbréviateur, tout ce qui ſe trouve de faux ou de foible dans pluſieurs endroits de l'Ouvrage qu'il dirige. Il ſuffit de lui faire ſentir, que puiſque, de ſon propre aveu, il a pris ſur lui *d'éclaircir ce qui lui a paru n'avoir pas été éclairci ſuffiſamment, ou ne l'avoir pas été du tout* (*a*), il s'eſt auſſi en quelque maniére rendu reſponſable au Public des fautes & des défectuoſités dont *l'Encyclopédie* eſt parſemée. Auſſi à cet égard des gens entendus ont-ils témoigné leur ſurpriſe d'y trouver tant d'inutilités & de minuties, dont on ſe ſeroit bien paſſé dans un Ouvrage de cette nature. Ils demandent entre autres, ce que les Controverſes Théologiques, foiblement diſcutées, & preſque toujours décidées en faveur de la Religion que les Auteurs profeſſent, y avoient à faire? Qui auroit, par exemple, jamais ſongé, diſent-ils, que *Zuingle*, ce ſage Réformateur, ait été Chef de la Secte des *Anabaptiſtes*? (*b*) Quelle nonchalance, (on pourroit dire impardonnable) régne dans preſque tout ce qui regarde la *Géographie*? (*c*) & quelle torture n'y donne-t-on pas aux noms propres, qui ne dépendent nullement de la Langue *Françoiſe*, ſitôt que le Païs ou l'endroit n'eſt pas du reſſort du Royaume de *France*? Les mêmes défectuoſités ſe retrouvent dans ce qui regarde l'*Anatomie*. (*d*) Mais ce qui eſt encore bien remarquable, c'eſt que preſque tout ce qu'il y a de meilleur à cet égard, eſt emprunté des Auteurs *Allemands*: ce qui ne juſtifie pas trop bien le mépris inſultant que quelques *François* témoignent pour les *Allemands*, en fait d'Arts & de Sciences; puiſqu'eux-mêmes ont été obligés d'avoir recours aux Ouvrages des *Allemands*, comme à ceux qui ſont le plus ſolidement travaillés. On fait auſſi les mêmes plaintes de la légéreté avec laquelle Mrs. les *Compilateurs* traitent la *Botanique* & la *Chymie* (*e*). D'une élite de gens ſavans du premier ordre, n'a-t-on pas lieu d'attendre les rares découcou-

(*a*) *Son Diſcours prélimin. pag.* 202. *in* 80. & *pag. XLIII. in fol.*

(*b*) *V. Relat. Goetting. de Libris novis P. I. Faſc. II. p.* 439.

(*c*) *l. c. pag.* 441. *&c.* & *Faſc. IV. pag.* 563.

(*d*) *l. c. pag.* 442.

(*e*) *l. c. pag.* 444.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. LI.

couvertes, que ne ſauroient manquer de leur fournir leur propre travail & leurs propres expériences, plutôt que ce qui ſe trouve dans des Livres imprimés, dont tout le monde eſt déjà en poſſeſſion? (*) Enfin, des gens hériſſés d'*Hébreu* & de *Grec*, gens, qui d'ordinaire ménagent peu les Beaux-Eſprits, ſe croiroient peut-être fondés, s'ils accuſoient ces Meſſieurs ſur ce qu'on en trouve dans leur Ouvrage, de n'entendre ni l'une ni l'autre de ces deux Langues. Les Journaliſtes auſſi modeſtes que ſavans, auxquels j'en appelle, n'ont garde de ſe prêter à une accuſation ſi injurieuſe: c'eſt aux ſeuls Imprimeurs qu'ils s'en prennent. On auroit, diſent-ils, de la peine à croire que cela puiſſe être ſorti de deſſous la preſſe à *Paris* de nos jours. On diroit que cela eſt imprimé avant le tems de *François I.* (†) Pour ce qui eſt des articles de l'*Hiſtoire*, qui ſont la plupart pleins de fautes, (*a*) on ne ſauroit les attribuer qu'à une négligence qu'on ne pardonneroit pas à des Ecrivains médiocres. (§) Qui croiroit que Mrs. les *Encyclopédiſtes* copieroient ſans diſcernement ce qu'ils trouvent dans les Ouvrages imprimés, juſqu'aux fautes même les plus groſſiéres? (*b*) Qui croiroit, par exemple, que leur illuſtre Directeur, ce *Socrate moderne*, qui reclame d'un ton ſi touchant & ſi pathétique les droits de la Nature & de l'Humanité, eût pu laiſſer paſſer à l'Article de *Calvin* tant de fauſſetés & de duretés qui y ſont dites, & contre ce *Réformateur*, & contre les *Réformés*, en ſoutenant la juſtice de la Révocation de *l'Edit de Nantes*, & des cruautés exercées contre ſes propres Concitoyens? (**) Seroit-

(*a*) *l. c. pag.* 447. 448. *& Faſc. IV. pag.* 564 *&c.* (*b*) *l. c. pag.* 448. 562. 565.

(*) *Sed in aliis partibus*, diſent Meſſieurs les Journaliſtes de Gottingue, l. c. *hiſtoriæ naturalis repetitiones aliquas reperimus, quæ omnes nimis frequenter ex* Stephano Geofroi & Nic. Lemery *Lexicon exſcribuntur. A tam multis enim eruditis & de doctiſſimâ gente ſelectis viris non ea expectavimus, quæ dudùm dicta in omnium manibus ſunt, & ea ſperaſſe fas erat, quæ proprio ab experimento, proprio labore nata, meliùs quàm à prioribus Scriptoribus traderentur* - - - -

(†) C'eſt à ce propos que Mrs. les Journaliſtes diſent: *E re quorundam Lectorum erit, eos hic moneri, ne fidem habeant his quæ* Ebraïcis *litteris expreſſa hic leguntur, nec his quæ* Græcè *ſcripta ſunt. Vix credat aliquis, niſi oculis ſuis, poſſe talia excudi hodiè* Pariſiis, *quæ notis temporum ſublatis aliis, ante regnum* Franciſci I. *expreſſa jures. Fidem poſtulatis Lectores. En illam...* Et après: *Benè eſt igitur, quod non ſæpè ad iſtas* Pedanterias *Græcas & Hebraïcas ſe demiſit quiſquis eſt particularum hùc pertinentium Auctor. Nam* Malletum *eſſe vix credimus præfationi. Invenient fortè aliquem in poſterùm ſatis plumbei vel cordis vel - - - hominem, qui ad iſtos ſe fætores demittat; aut facient viri docti, quod jam mox poſt initia operis facere incepiſſe videntur, ut planè purùm ab his talibus ſpinis illud ſervent, & ſolas ſuæ rationes linguæ cura tantò majore proſequantur.*"

(§) On me pardonnera bien, j'eſpére, ſi, comme *Suédois*, je remarque à l'Article *Académie*, qu'on y a paſſé tout-à-fait ſous ſilence les deux des Arts & des Sciences qui ſont en *Suède* depuis bien des années. Elles ne ſont inconnues qu'à Mrs. les *Encyclopédiſtes*. Pluſieurs volumes de leurs Actes ont été publiés, & ſont aſſez eſtimés des Connoiſſeurs. Même les Auteurs François du *Journal Oeconomique* en ont adopté nombre dans leur Ecrit périodique.

(**) Voici comment Mrs. les Journaliſtes de *Gottingue* s'expriment. l. c. d. 565.) *Quæ de* Calvino *dicuntur injuſta eſſe, non quidem miramur. Aliqua monuiſſe ſufficerit, quæ vix tolerari poſſunt. Legem* Nanetenſem *noſtri* ajunt *abſque injuſtitiâ revocari potuiſſe, quam avorum tempore* Henrico IV. Reformati *extorſiſſent, neque eſſe adeò, cur miſeri querantur, quos* Ludovicus XIV. *omni torminum genere Religionem deſerere coëgit. Poteſt-ne quidquam minùs æquè, minùs verè dici? Quem Regem miſeri ſuo ſanguine contra Pontificem, Epiſcopos, ſacrum Fœdus defenderant, eum Regem dicuntur coëgiſſe, ut ſe toleraret. Quam legem &* Ludovicus XIII. & XIV. *etiam jurejurando ſervandam receperant.*

roit ce pour s'attirer les bonnes graces des RR. PP. de *Trévoux*, pour mettre à l'arbri les Articles *Ame*, *Canon*, *Certitude* de ſon *Encyclopédie*? Dans ce cas, c'eſt au Public à juger s'il a réuſſi. Appendice de Piéces juſtificatives. Num. LI.

Ceci ſuffira apparemment pour faire remarquer au grand homme en queſtion, qu'en ſe donnant le loiſir de critiquer les Ouvrages d'autrui, il auroit bien mieux fait d'employer ſon tems à nettoyer le dedans du magnifique Palais où il préſide, des monceaux de décombres dont il eſt chargé. (*) On eſt pourtant aſſez équitable pour ne lui pas attribuer toutes les défectuoſités qu'on y trouve. Mais comme il a pris ſur lui *d'éclaircir ce qui ne l'étoit pas*, & que la vérité eſt la meilleure recherche & le meilleur éclairciſſement qu'un Philoſophe puiſſe faire, je lui donne à penſer, ſi les Souſcrivans ſeront bien aiſes d'acheter ſi chérement un Ouvrage, que les Auteurs, avec plus de connoiſſance d'autres Langues vivantes que la leur, comme auſſi avec plus d'application & moins d'aſſurance peut-être de leur propre ſuffiſance, auroient pu rendre, ſous une bonne direction, beaucoup plus complet.

En revenant aux remarques que Mr. *d'Alembert* a fait ſur mes *Mémoires de CHRISTINE*, je compte de lui faire voir, que non ſeulement il me fait dire des choſes que je n'ai pas dites, mais auſſi qu'il en a paſſé d'autres ſous ſilence, qu'il auroit dû produire. En voici la preuve.

Mr. *d'Alembert* ſe mettant en train de cenſurer en pluſieurs endroits de ſon Ecrit les actions des Souverains & des Grands, dont en Philoſophe il conſeille d'éviter la Société (*a*), il n'eſt pas étonnant que *GUSTAVE-ADOLPHE* Roi de *Suède* n'ait pu échapper à ſa cenſure. Il ne trouve pas néceſſaire que ce Héros, pour aſſurer le repos de l'*Empire*, envahît en un an les deux tiers de l'*Allemagne*. Sur quoi je réponds que ſi Mr. l'Abréviateur étoit au fait de l'état des affaires générales du tems que *GUSTAVE-ADOLPHE* entra en *Allemagne*, il auroit trouvé, que ſans faire ce qu'il fit, le repos même de toute l'*Europe*, encore moins celui de l'*Empire*, n'auroit pu être aſſuré. Les autres réflexions de notre Philoſophe, comme ſi *GUSTAVE-ADOLPHE* n'eût pas uſé de modération; qu'il n'eût pas pratiqué les vertus, ni eu de l'humanité, ni du goût pour les Lettres; portent également à faux, & répugnent à tout ce que des Hiſtoriens véridiques ont écrit de lui. Ce ſont ceux-là que Mr. *d'Alembert* auroit dû conſulter avant que de hazarder une critique qui ne ſe ſoutiendra jamais, (*b*) non plus que celle-ci; que la difficulté „ de ſavoir la vérité des faits publics qui ſe paſſent ſous nos „ yeux, ſemble devoir rendre très-circonſpects ceux qui entreprennent „ de débrouiller des faits & des intrigues ſecrétes paſſées entre deux ou trois „ perſonnes, il y a cent ans." A l'égard de ces derniers mots, il ſeroit à ſouhaiter que Mr. *de Voltaire*, grand ami de Mr. *d'Alembert*, eût pu conſtater la plupart des faits importans rapportés dans ſes Hiſtoires, qui ne tiennent preſque qu'à un ouï-dire, ce qui rend ſes Ecrits extrêmement ſuſpects,

pag. 2. 10.

pag. 11.

pag. 9. 10.

pag. 14.

(*a*) *V. ſes Mélanges Tom. II. p.* 84-161. (*b*) *V. les Mém. de* Chriſtine *Tom. I. pag.* 12-20.

perant, eam poterat, cum ſummâ miſeriâ fideliſſimorum Civium Ludovicus XIV. *abrogare: qui vigiliis, omni contumeliarum genere, vi publicâ, patriâ, bonis, valetudine, ratione, fide, quam veram credebant, exuebantur abſque ullâ cauſâ, quam ipſi boſtes nominarint, eos non decet queri. Adeòne nunquam diſcent erubeſcere ii homines, qui nihil aliis in ſe omnia ſibi in alios licere contendunt?*

(*) Mrs. les Compilateurs de l'*Encyclopédie* ont tâché depuis de ſe diſculper de leur péché d'omiſſion & de commiſſion (1), mais on a lieu de douter que ce qu'ils ont dit à cet égard, ſuffiſe pour les en excuſer.

(1) Voyez l'*Encyclopédie* Tom. V. Article *Encyclopédie* pag. 646. v. &c.

Appendice de Piéces Justificatives.

Num. LI.

pects, si-non tout-à-fait incroyables. Mais au reste Mr. le Censeur ne sauroit ignorer, que quoique les ressorts des faits secrets & même d'éclat de nos jours ne viennent qu'à la connoissance de peu de personnes, & qu'à cet égard on ne doit pas juger frivolement des effets sans connoître les causes; cependant on n'en peut pas dire de-même de pareils faits passés il y a cent ans & plus, qui seront toujours moins difficiles à débrouiller, parce que la plupart se conservent dans les Archives publiques & dans les Ecrits des Auteurs contemporains, & qu'on n'a pas besoin du même ménagement pour en publier les ressorts cent ans après, que du tems même qu'ils sont arrivés.

pag. 9. Pour ce que Mr. *d'Alembert* m'impute, en „ traitant de prétendu le „ goût de *GUSTAVE-ADOLPHE* pour les Lettres, parce qu'il avoit lu les „ Livres de Tactique & d'Art Militaire, " je le soupçonnerois en cela de peu de bonne-foi, si je ne voulois plutôt croire qu'en ce point, comme en tant d'autres, il n'a pas pris garde, en parcourant mes Mémoires, aux preuves que j'en ai produit, (*a*) en disant „ que ce Prince n'étoit pas non „ seulement médiocrement versé dans les Belles-Lettres, mais qu'il lisoit „ même de bons Livres dans son camp, & pour ainsi dire à la vue de ses en- „ nemis, & entre autres le *Traité de GROTIUS de Jure Belli & Pacis.* (*b*)" Or j'en appelle à mon Censeur même. Je suis sûr que dans son *Encyclopédie* il n'ira pas ranger le *Droit de la Nature & des Gens* sous l'article *Tactique.*

J'ajouterai encore aux remarques de Mr. le Docteur *Baumgarten* sur ce que Mr. *d'Alembert* dit de l'accueil gracieux que *GUSTAVE-ADOLPHE*

pag. 15. fit „ à *Grotius*, en *Suède*, où *CHRISTINE*, comme il dit, connut bientôt ce „ que ce grand-homme valoit: " que comme le Roi *GUSTAVE* fut tué à *Lutzen* près de deux ans avant que *Grotius* entrât réellement au service de *Suède*, & que *CHRISTINE* n'avoit alors que huit à neuf ans, âge peu propre à connoître par elle-même le mérite de ce grand-homme, encore moins

pag. 16. étoit-elle en âge de le renvoyer comme son Ambassadeur à la Cour de *France*; (*c*) on s'apperçoit, dis-je, de quelle manière les Historiens modernes de *France* présument de traiter l'Histoire, en en falsifiant les circonstances véritables, pour attraper un bout de quelque fait, ou attacher une longue chaîne de raisonnemens & de réflexions étrangéres au fond du récit, qui en devoient résulter naturellement. Non, ce n'est pas ainsi que la bonne Histoire veut être traitée. Elle demande la même application & la même justesse que les Opérations Mathématiques & les Expériences Physiques: & le *P. Le Long* en parlant au *P. Malebranche*, „ qui lui repro- „ choit les mouvemens qu'il se donnoit pour decouvrir une date, ou quel- „ ques faits, que les Philosophes regardent comme des minuties", avoit „ bien raison de lui riposter fort à propos: (*d*) que la vérité est si aima- „ ble, qu'on ne doit rien négliger pour la découvrir, même dans les plus „ petites choses. (*) Grande leçon pour tous les Philosophes, Géométres & &

(*a*) *V. Tom. I. de mes Mém. pag.* 6. & 313.

(*b*) *V. La vie de* Grotius *par* Burigny *Tom. I. p.* 291. *&c.*

(*c*) *V. mes Mém. T. I. p.* 74. & Burigny *l. c. p.* 294. *&c.*

(*d*) *V.* Raynal *Anecdotes Litér. Tom. II. p.* 356.

(*) Combien plus le soin de Mr. l'Abbé *Nollet* n'est-il pas à estimer, qui pour s'assurer de la vérité ou de la fausseté de quelques expériences curieuses dans l'Electricité, que des *Italiens* avoient publiées comme très-veritables, fit exprès un voyage en *Italie*, & découvrit par-là les tricheries de ces pretendus Savans. Voy. *Philosoph. Transact. Vol. XLVI, Mars* 1750. *Art. XX. p.* 368. *&c.*

Digitized by Google

& Poëtes, mais que celui qui l'a publiée, ſemble à pluſieurs égards avoir mis très-peu en pratique. (*)

Appendice de Piéces Juſtificatives. Num. LI.

Que Mr. *d'Alembert* ne ſe vante pas tant du mérite „ de ſa Philoſophie, „ comme plus néceſſaire aux Princes, que l'Hiſtoire." Quelqu'un dira peut-être qu'il n'en connoît pas aſſez le prix. Car de tout tems *l'Hiſtoire* a été proprement eſtimée *l'Ecole des Princes*, & la raiſon en eſt palpable. Le chemin au Palais de la Sageſſe par des dogmes tout ſecs, a trop de traverſes, & rebute ſouvent: Celui de l'Hiſtoire eſt plus court, & nous y conduit ſans détour par des exemples frappans en tout genre, qu'elle préſente aux Princes ſans leur dire des duretés. C'eſt une Philoſophie hiſtoriée, pour ainſi dire: ce fut auſſi pour cela que les Etats de *Suède*, dans leur Inſtruction pour la jeune *CHRISTINE*, inſiſtérent tant ſur la lecture de l'Hiſtoire ſacrée & profane, n'oubliant au reſte rien d'eſſentiel, pour ce tems-là, qui pût ſervir à élever la jeune Reine conformément à ſa naiſſance.

J'ai aſſez parlé dans mes Mémoires du ſéjour de *Deſcartes* en *Suède*, mais je n'ai pas ſu que *CHRISTINE* avoit lu pluſieurs de ſes Ouvrages, & je m'aſſure preſque que Mr. *d'Alembert* ne ſauroit le prouver non plus. Je regarde ceci comme un compliment qu'il fait à *Deſcartes*, le meilleur des Philoſophes *François*. Qu'il me ſoit ſeulement permis de dire, que je n'ai pas trouvé fort obligeante la Lettre qu'écrivit ce grand-homme à ſon ami Mr. *Chanut*, où il appelle poliment la *Suède*, *le Pays des Ours:* (*a*) ce qui prouve aſſez, que ce n'eſt pas dans notre ſiécle ſeul que quelques *François* ont fait montre de leur vanité à l'égard des autres Nations. Cependant je remarque comme un défaut dans mon Cenſeur, d'avoir été encore moins raiſonnable que *Deſcartes* même, (auquel il ne donne que la théorie de la connoiſſance des hommes) en ne lui rendant pas la juſtice qui lui revient, de ce qu'il dit dans cette même Lettre: „ A cauſe que ce même Pays (la *Suède*) „ eſt auſſi habité par des hommes, & que la Reine (*CHRISTINE*) qui les „ commande, a toute ſeule plus de ſavoir, plus d'intelligence & plus de „ raiſon, que tous les Doctes des Cloîtres & des Colléges, que la fertilité „ du Pays où j'ai vécu, a produits; je me perſuade que la beauté du lieu „ n'eſt pas néceſſaire pour la ſageſſe, & que les hommes ne ſont pas ſem„ blables aux arbres, qu'on obſerve ne croître pas ſi bien, lorſque la ter„ re où ils ſont tranſplantés, eſt plus maigre que celle où ils avoient été „ plantés". Mr. *d'Alembert* voit donc par-là, que *Descartes*, tout Philoſophe & tout *François* qu'il étoit, avoit aſſez bonne opinion & des Ours & des Habitans de *Suède*, pour ne pas ſe rebuter de s'y rendre, aſſuré comme il étoit qu'ils n'avoient pas accoutumé de ſévir *in propria viſcera*. Que ſi

pag. 23

pag. 25

pag. 29

(*a*) *Lettre XLVI.* de Deſcartes *Tom. I. pag.* 176.

(*) C'eſt ce même P. *le Long*, Ecrivain exact & très-laborieux, qui a donné la *Bibliothéque Hiſtorique de France*, & indiqué mille belles choſes, qui ſe trouvent en Manuſcrit dans les Bibliothéques publiques & chez des particuliers. Ne vaudroit-il donc pas mieux que Mrs. les Hiſtoriens *François* en choiſiſſent quelque portion pour leur travail en fait d'Hiſtoire, plutôt que de débiter leurs propres drogues, qui communément s'éloignent autant des ſources de la vérité, qu'aux dépens d'elle ils préſument de faire briller leur eſprit par des circonſtances controuvées. On voit à-la-vérité de tems en tems quelques Mémoires de Miniſtres & d'Ambaſſadeurs de *France* rendus publics. Mais il faut auſſi dire là-deſſus, que ſi ces Auteurs vouloient prendre la peine de les rédiger en ordre par un narré hiſtorique, en en retranchant les choſes ſuperflues, ou au moins en ajoutant de bonnes tables des Matiéres à ces Recueils, ils rendroient par-là beaucoup plus de ſervice au Public. Auſſi ſe peut-on flatter qu'ils le feront, quand ils ſauront donner moins de tems à leurs diſſipations journaliéres.

Digitized by Google

Appendice de Piéces justificatives.

Num. LI.

si Mr. l'*Encyclopédiſte* en doute, il n'a qu'à s'en informer à ſes compatriotes, qui ont traverſé, il n'y a pas longtems, tout ce Pays-là, & paſſé un an & plus dans la *Lapponie* même, ou qu'à lire le Voyage au Nord qu'ils ont eux-mêmes publié. Peut-être cela ſera-t-il capable de le guérir un peu des préventions qui ſiéent ſi mal à un Philoſophe.

pag. 30. Mr. *d'Alembert* fait des reproches à *CHARLES-GUSTAVE*, déclaré alors Prince héréditaire de *Suède*, de s'être paré avec oſtentation de ſentimens qu'il „ n'avoit guére : ce qu'il attribue au deſir qu'il avoit de parvenir au Trône." Philoſophe, comme notre Cenſeur affecte de l'être en tout & par-tout, il porte preſque toujours des jugemens peu équitables du Genre-humain & de ſes actions. Cependant je m'imagine, que quand même *CHARLES GUSTAVE* auroit diſſimulé ſes véritables ſentimens, il agiſſoit au moins ſelon les régles de la prudence, ce qui n'eſt rien moins qu'à blâmer dans un Prince.

pag. 32. La réflexion de Mr. *d'Alembert*, par où il veut faire „ comprendre qu'une des premiéres raiſons qui porta *CHRISTINE* à ſe faire *Catholique*, étoit qu'elle avoit été aſſez tourmentée par ſes Miniſtres, pour prendre „ leurs dogmes en averſion ", n'eſt pas ſi finement tournée, qu'on ne s'apperçoive que ſous cette ſuppoſition (fonciérement fauſſe à l'égard de *CHRISTINE*) il a voulu peindre les Prêtres de *l'Egliſe-Catholique*. Car il n'eſt guére à préſumer, „ que Mr. *d'Alembert* ignorât que la Religion *Luthérienne* n'eſt pas à beaucoup près auſſi éloignée de la *Réformée* que de „ l'Egliſe *Romaine*, & que le pouvoir des Miniſtres *Proteſtans* ſoit tel qu'ils „ en puiſſent abuſer comme font ceux de ſa Religion. Si Mr. le Philoſophe ne s'en trouve pas à ſon aiſe, je n'ai d'autre conſeil à lui donner, que celui que l'Ecriture Sainte preſcrit en pareil cas, qui eſt de les fuir & de ſe garder d'eux: ce qui vient au même, que quand il conſeille aux Savans de fuir les Princes & les Grands de ce Monde. Comme cela ſeroit, ce me ſemble, le vrai moyen de ſe ſouſtraire au joug qui lui péſe tant, cela ſerviroit auſſi à les perſuader d'autant mieux du fond de l'indifférence qu'il veut faire accroire que *CHRISTINE* avoit alors pour ſa Religion.

pag. 33.

pag. 33.

pag. 34. Je paſſe ſous ſilence les beaux raiſonnemens de „ Mr. *d'Alembert* au ſujet „ des Savans avec leſquels *CHRISTINE* entretenoit commerce de lettres, „ ce qu'il n'approuve pas, puiſqu'ils n'y avoit pas, il y a cent ans, des „ Philoſophes à la mode de nos jours." Il faut pourtant qu'elle ait bien connu leur véritable prix, puiſqu'il eſt dit d'elle: (*a*) *qu'après avoir bien étudié, peſé & examiné les ſentimens de tous les Philoſophes, elle avoit décidé*, „ QUE LES SOTTISES ANCIENNES VALOIENT BIEN LES NOUVELLES.

Quant aux Savans en *us*, qui déplaiſent ſi fort à notre Cenſeur, j'ajouterai que s'il avoit voulu prêter tant ſoit peu d'attention à la lecture de mes Mémoires, il auroit dû convenir que la mémoire de pluſieurs de ces Savans méritoit ſûrement, du côté de l'honneur & de la probité, d'être plutôt conſervée que celle de *Saumaiſe*, de *Bourdelot*, de *Trichet du Freſne*, & d'autres pilleurs des Cabinets & des Bibliothéques de *CHRISTINE*. (*b*)

pag. 35. „ Je n'ai nullement fait un crime à *Nicolas Heinſius* de s'être plaint de „ n'avoir pas été ſitôt payé de ce que *CHRISTINE* lui devoit", mais j'ai remarqué la maniére dont il le fit. Si Mr. *d'Alembert* veut réformer le Genre-humain ſur le modéle de ce qu'il devroit être, & ne pas le ſupporter tel qu'il eſt, en n'admettant pas la prudence & la modération dans ſa Philoſophie, je lui conſeillerois d'acquérir au plus vîte la bourgeoiſie dans la République de *Platon*, ou dans l'*Utopie* de *Morus*.

Si

(*a*) *V. mes Mém. de* Chriſtine *Tom. I. pag.* 345. (*b*) *Ibid. pag.* 252. 271. *&c.*

Digitized by Google

Si l'on s'attache à la juſteſſe du récit des faits que demande l'Hiſtoire, on trouvera que Mr. *d'Alembert* s'égare un peu, quand il dit „ que *CHRISTINE* quitta la *Suède* le jour même de ſon Abdication." J'ai dit (*a*) qu'après, elle reſta encore cinq jours à *Stockholm*; mais je ne dis pas, comme lui, „ que la médaille avec la légende, *Sedes hæc ſolio potior*, avoit été frappée „ avant ſon départ." (*b*) Mr. *d'Alembert*, pour donner des preuves de ſes progrès dans l'étude des Médailles (qui ne ſont peut-être pas bien grands) „ détermine préciſément le tems où *CHRISTINE* avoit pris la deviſe, ſelon lui peu dévote, *fata viam invenient*, ce qui ſeroit arrivé incontinent „ après avoir abjuré le *Lutheraniſme* à *Inſpruck*." Qu'il plaiſe à Mr. *d'Alembert* que je lui diſe à ce ſujet, que des Savans de *Suède*, fort verſés dans cette étude, que j'ai cités, reconnoîtront auſſi peu ſa déciſion en ceci qu'en bien d'autres choſes (*c*). Il n'auroit eu qu'à examiner moins légérement les explications que j'en ai données, & il auroit ſenti le contraire de ce qu'il avance: ladite deviſe n'ayant au reſte pas été moins dévote pour *CHRISTINE*, que pour la Reine *Anne* d'*Angleterre* & pour un Prélat de *France*, qui s'en étoient ſervis également.

Appendice de Pièces juſtificatives. Num. LI. pag. 43. pag. 45.

Mr. le Dr. *Baumgarten* a ſuffiſamment relevé l'erreur de Mr. *d'Alembert* au ſujet de ce qu'il a dit de l'Evêque *Matthiæ*, Précepteur de *CHRISTINE*: mais notre Cenſeur auroit bien fait de ſe diſpenſer d'envelopper dans ſa critique (car c'eſt-là proprement ce qu'il appelle ſon *Hiſtoire réfléchie*,) l'intolérance de l'Egliſe des *Réformés*, en diſant qu'ils ne haïſſent la perſécution „ que quand elle les regarde, & nullement quand ils l'exercent." Jamais il ne produira d'exemples de cruauté pareiles à la *Journée de la St. Barthelemi*, ou à celles qui ont été exercées en *Irlande*, en *Hongrie*, en *Bohême*, & ſur-tout en *Baviére*, où le Chancelier ſe glorifioit que les vrais Croyans avoient fait mourir, pour cauſe de Religion, au-delà de cinquante mille *Proteſtans*, en moins de trente ans. Je crois que les infortunés qu'on a fait périr du tems de la *Dragonnade* en *France*, paſſeront ce nombre de beaucoup.

pag. 48.

Ce que Mr. *d'Alembert* dit en deux endroits, „ que *CHRISTINE* n'avoit „ jamais eu de goût pour la *France*, mais avoit toujours été animée contre „ elle", ſera peut-être regardé comme une preuve convaincante, que notre Polyhiſtor n'a fait que peu de chemin dans l'Hiſtoire moderne, lui qui donne des modéles & des régles comment une Hiſtoire doit être écrite, quoique l'Antiquité les ignore parfaitement. J'ai produit dans mes Mémoires tant de preuves de la prédilection de cette Reine pour la *France*, (*d*) en marquant le tems où ſa Cour n'étoit occupée & gouvernée que par des *François*, que c'étoit juſtement ce défaut-là qui la fit à la fin deſcendre du Trône, ſans quoi elle auroit régné glorieuſement toute ſa vie. (*e*) Elle s'apperçut auſſi, mais trop tard, de la faute qu'elle avoit faite; mais la choſe étoit ſans retour, il lui falut faire bonne mine à mauvais jeu. Cependant il y avoit des époques où elle étoit, même après ſon Abdication, aſſez bien avec la Cour de *France*, quoi qu'en diſe Mr. *d'Alembert*. J'en ai produit des preuves, en m'en rapportant même au jugement des Courtiſans. (*f*)

pag. 48. & 76.

pag. 51.

Quant au meurtre de *Monaldeschi*, il ne ſe fit pas, comme Mr. le Cenſeur le veut faire accroire, en préſence de *CHRISTINE*; & il n'a pas tant de raiſon de ſe fâcher contre *Leibnitz*, qui avoit défendu la *queſtion du droit* de *CHRIS-*

pag. 52.

(*a*) *V. mes Mém. Tom. I. pag.* 416.
(*b*) *Ibid p.* 417.
(*c*) *Ibid. pag.* 450. *& Tom. II. pag.* 341.
(*d*) *V. mes Mém. Tom. I. pag.* 108. 114. 120. 128. 134 138. *&c. &* Bougeant *Hiſtoire du Traité de Weſtphalie Tom. III. p.* 317.
(*e*) *Ibid. Tom. I. Préface pag.* 9. 10.
(*f*) *Ibid. pag.* 538. 547. 556. *& Tom. II. pag.* 31. 32. 262. 264. 284. 292.

Digitized by Google

Appendice de Piéces Justificatives. Num. LI.

CHRISTINE, comme je l'ai fait; car tout le Corps des Jurisconsultes de *Paris* l'avoit approuvé de-même: (*a*) cette question étant au reste trop problématique, pour que les lumiéres de Mr. *d'Alembert*, toutes vastes qu'elles sont, suffisent pour la décider en dernier ressort, la déclamation qu'il fait là-dessus, n'empêchera pas la Cour, qui le pensionne, d'en faire autant selon les occurrences, comme l'Histoire en fournit plus d'un exemple. (*b*)

pag. 59. & 62. Pour ce que Mr. *d'Alembert* dit de piquant contre le Clergé de *Suède*, „ comme s'il étoit persuadé qu'il faut croire à *Luther* pour être digne de „ vivre .... que les intérêts de Dieu avoient changé à la Diéte de l'an „ 1664, & que le Clergé fut le seul qui étoit alors favorable à *CHRISTI-* „ *NE*. „ Tout cela, dis-je, & la conclusion qu'il tire de ces faux principes, n'est fondé absolument sur rien que sur sa propre prévention. C'est chercher l'esprit en perdant le bon-sens. J'en suis fâché pour l'amour de lui. Afin d'éviter les contradictions où il tombe à l'égard de ce qu'il rapporte des deux Diétes de *Suède* en 1660 & 1664, il n'avoit qu'à lire ce que j'en ai dit au long dans mes Mémoires. (*c*) Il n'a pas pu nier non plus „ que les

pag. 59. 60. „ Etats de *Suède*, s'étant apperçu que *CHRISTINE* avoit formé le dessein „ de remonter sur le Trône, n'agirent à son égard qu'en conséquence des „ Constitutions fondamentales du Royaume", qui, (non plus qu'en *Angleterre*) n'admettent pas qu'un *Catholique-Romain* y possède la Couronne. Cela ne doit pas paroître à Mr. *d'Alembert* plus étrange, que si l'on disoit qu'aucun Prince *Protestant* ne peut monter sur le Trône de *France*. Tant pis pour celui qui voudra l'entreprendre; car *Henry IV*. ayant été tué sur le simple soupçon de *Protestantisme*, quelle sûreté pour sa vie s'en pourroit promettre un autre? Voilà donc le vrai motif qui porta les Etats de *Suède* à faire ce qu'ils firent à la Diéte de l'an 1660. Si l'autre de l'an 1664 & 1668 étoit plus favorable à *CHRISTINE*, c'est que l'on n'avoit plus rien à craindre des intrigues de la Cour de *Rome*, laquelle, en cherchant à rétablir le *Catholicisme* en *Suède*, y auroit pu exciter des troubles intestins: (*d*) & cette crainte ayant été dissipée, & le Clergé s'étant flatté qu'en favorisant *CHRISTINE* elle pourroit retourner au giron de l'Eglise *Protestante*, (*e*) les Etats de *Suède* méritent d'être loués, de ce qu'ils rempliſſoient les engagemens passés entre eux & la Reine, par rapport à sa pension viagére.

pag. 65. Mr. *d'Alembert* tient la liste des Savans qui composoient alors l'Académie *Arcadienne* pour inutile, apparemment parce qu'il ne s'y trouve qu'un *François* de nation, qui en fût Membre. Je le défie pourtant de nier qu'il n'y eût parmi eux de grands hommes & des noms respectables, qui firent honneur au choix de la Reine. On voudroit que tous les Académiciens en *France* le fussent autant.

Je ne saurois dire, si d'autres ont pu lire avec aussi peu d'émotion que

pag. 69. 72. moi, tous les traits humilians & presque flétrissans pour les *Papes* & le Siége de *Rome*, que Mr. *d'Alembert* a enveloppés dans ses réflexions. Il n'est pourtant pas moins vrai, que si *Louis XIV*. avoit humilié *Alexandre VII*. le Pape Innocent XI. ne laissa pas d'humilier *Louis le Grand* à son tour, comme j'en ai donné le détail bien constaté dans mes Mémoires. (*f*) Que Mr. *d'Alem-*

pag. 69. *bert* fasse donc remarquer comme une chose fort notable dans l'Histoire de *France* „ que sa Cour a le mieux su tenir tête aux Evêques de *Rome*, & ne „ leur

(*a*) *V. mes Mém. Tom. II. pag.* 16.
(*b*) *Ibid. Tom. II. pag.* 123. *not.*
(*c*) *Ibid. Tom. I. pag.* 242. *&* 243. *not. & Tom. II. p.* 47. *&c. p.* 83. 107. *&c.* 118. *&c.*
(*d*) *Ibid. Tom. I. pag.* 242. 243. *not.*
(*e*) *Ibid. Tom. II. pag.* 119. *& not.*
(*f*) *Tom. II. p.* 78. 186. *&c.* 248. 265. 268. *&c.*

Digitized by Google

„ leur a fait que des ceſſions volontaires; " il ne faut prendre ces énoncés que comme des fleurs de Rhétorique. Car il y a des époques dans l'Hiſtoire, où les Rois de *France* ont plié le cou ſous le joug de *Rome*, comme d'autres Souverains. Il eſt au-contraire bien remarquable, qu'on ne connoît aucun Pays, comme celui de *France*, où, malgré les prétendues libertés de l'Egliſe *Gallicane*, le Siége de *Rome* poſſéde, depuis tant de ſiécles, *Avignon* & le Comtat *Venaiſſin* en propre, enclavé dans l'enceinte de la *France* même. C'eſt un véritable *Status in Statu*, dont on n'aura quaſi point d'exemple dans la *Catholicité*.

Mr. *d'Alembert* eſt du ſentiment, qu'on auroit „ dû retrancher la Lettre „ de *CHRISTINE* au Comte *Vaſato* (il devoit dire *Vaſanau*, qui tenoit à la Maiſon Royale de *Suède*:) „ comme étant peu digne d'elle & de celui à qui elle l'avoit écrite. " Voilà toute la raiſon qu'il allégue, pendant que d'autres que lui trouveront cette Lettre une des meilleures qui nous reſtent de *CHRISTINE*. Pour la conſolation de notre Philoſophe, je lui dirai pourtant qu'un autre Bel-Eſprit *Danois*, (car ils ſe rencontrent toujours, comme on le ſait) Mr. le Baron *de Holberg* a été du même ſentiment que lui; mais ayant fait voir le foible raiſonnement de l'un, j'y renvoie l'autre, en ajoutant ici qu'il me ſemble que Mr. *d'Alembert* ne raiſonne pas conſéquemment, quand il dit, „ que *Lambecius* ſe fit *Catholique* pour prouver qu'il „ n'étoit pas Athée, „ comme s'il ne faloit qu'adopter le nom de la Religion *Catholique-Romaine* pour n'être pas Athée. pag. 70. pag. 60.

Mr. *d'Alembert*, qui à l'égard du meurtre de *Monaldeſchi* a tant reclamé le droit de l'humanité, fait „ fort bien de déſapprouver les cruautés commiſes „ par ſes compatriotes contre leurs propres concitoyens, après la Révoca- „ tion de *l'Edit de Nantes*. „ Cependant on s'apperçoit qu'il n'oſe le faire qu'en tremblant, & en cherchant des faux-fuyans pour en diſculper le Roi *Louis XIV*. „ Il blâme la flatterie des Gens de Lettres d'avoir fait l'apologie de *CHRISTINE* ſur le maſſacre d'un ſeul homme. Mais combien plus Mr. *d'Alembert* n'eſt-il pas à blâmer, en ce qu'il fait l'apologie de ſon Roi, qui fit périr & maſſacrer au-delà d'un million de ſes propres ſujets, par tous les tourmens que la barbarie ait jamais inventés? Quelles foibles raiſons que de dire „ qu'on ne ſauroit attribuer ces violences à *Louis XIV*; qu'il „ n'avoit nullement ordonné cette perſécution; qu'elle étoit l'effet funeſte de „ l'animoſité de ſes Miniſtres. " En bonne foi de pareilles excuſes ſont-elles dignes d'un ſi grand Philoſophe? N'eſt-ce pas comme ſi l'on diſoit *que ce n'étoit pas ce grand Roi, mais ſes Miniſtres qui gouvernoient ſon Royaume*? & cela étant dans une affaire de cette conſéquence, qui dura pluſieurs années de ſuite, où il ne s'agiſſoit pas du malheur d'une ſeule perſonne, mais d'un million d'infortunés, dont on s'efforçoit de contraindre, par toutes ſortes de tourmens, la conſcience, ſeule reſponſable au tribunal du Tout-puiſſant; cela étant, dis-je, dans une affaire de cette conſéquence, laquelle, ſelon Mr. *d'Alembert*, *Louis* le *Grand* n'avoit pas ordonnée, ne dira-t-on pas avec raiſon que mille & mille autres affaires, plus ou moins importantes, ſe ſont faites de même, ſans le ſu, le concours, & l'ordre de *Louis XIV*; & que ce n'étoit pas lui, mais ſes Miniſtres qui gouvernoient la *France*, pendant qu'on le décoroit de la pompeuſe épithéte de *Grand*. Notre Philoſophe ne ſait-il donc pas, que l'argumentation *de majore ad minus* eſt reçue dans toutes les Ecoles? Tout cela bien conſidéré, il voudra bien permettre que je lui diſe „ que *le dernier article* de la Lettre de *CHRISTINE* „ ſur les horreurs de la perſécution contre les Proteſtans, *n'eſt pas de trop*, (a) pag. 72. & 73. pag. 72. 73. pag. 74.

„ car

(a) *V. mes Mém. Tom. II. pag.* 233. *&c.*

Appendice de Piéces Justificatives. Num. LI.

„ car pour sûr la cruelle conduite de *Louis XIV.* contre ses pauvres Sujets *Protestans*, dans le tems même qu'il insultoit le Chef de *l'Eglise Romaine*, & soutenoit les *Protestans* en *Hongrie* contre la Maison d'*Autriche*, (*a*) en faisant *dragonner* les siens en *France*, est une contradiction, s'il y en eut jamais: & c'est justement ce que la Reine a voulu faire sentir dans le dernier article de sa Lettre au Chevalier *de Terlon*.

Nous venons au plus fin de ses Réflexions, qui renferment le portrait qu'il a fait de *CHRISTINE* par ces mots très-énergiques, *que tout cela doit faire dire d'elle pour tout éloge, qu'elle avoit vécu* 63 *ans*. Jamais Philosophe Moraliste, Poëte, Politique & Historien tout ensemble, n'auroit pu mieux saisir le caractére de cette Princesse, que l'a fait Mr. *l'Encyclopédiste*. C'est dommage que ses propres compatriotes n'y ayent pas applaudi: car en disant „ qu'il ne „ résulte rien de fixe des Anecdotes de la Reine de *Suède* par Mr. *d'Alembert*, „ (*b*) il ne résultera non plus rien du caractére qu'il a donné de cette Princesse. N'auroit-il donc pas mieux fait d'examiner mûrement le nombre de portraits, qu'on fait de cette Reine en différens tems, différentes personnes, & en les confrontant ensemble avec ce que j'ai dit de ses actions, en former un tout, en cas qu'il se sentît assez de génie & d'impartialité pour cela; ou plutôt se reposer sur celui que Mr. *F. G. de B....* fit insérer, il y a deux ans, dans le *Mercure de France* (*c*); ou enfin se contenter de celui que le digne Ambassadeur de *France* en *Suède*, l'honnête homme Mr. *Chanut*, après avoir étudié tant d'années le caractére de cette grande Reine fit d'elle, en l'envoyant à sa Cour? Il y dit entre autres choses: (*d*) „ que non seulement elle „ avoit un attachement fidéle au *Christianisme*, mais qu'elle n'avoit aussi rien „ de plus présent à l'esprit, que l'amour incroyable d'une haute vertu, dont „ elle faisoit toute sa joie & ses délices, à quoi elle joignoit une passion extrême pour la gloire, &, à ce qu'on pourroit juger, elle souhaitoit la vertu „ accompagnée de l'honneur. . . . qu'elle mettoit le premier degré pour aller à la vertu, à bien s'acquiter de sa profession; qu'aussi avoit-elle de „ grands avantages de la nature pour y réussir dignement, ayant une facilité „ merveilleuse à comprendre & à pénétrer les affaires. . . . qu'elle étudioit „ tout ce qu'il y avoit de plus curieux dans les Sciences..... sur lesquelles elle disoit son sentiment en peu de paroles, mais le tout si bien raisonné qu'il pouvoit passer pour une décision formelle & positive. . . . Que „ quant aux affaires du Gouvernement de l'Etat, elle en délibéroit dans son „ Sénat, étant incroyable combien elle y étoit puissante: car elle ajoutoit „ à la qualité de Reine, la grace, le crédit, les bienfaits & la force de persuader, jusques-là que souvent les Sénateurs mêmes s'étonnoient de l'ascendant qu'elle avoit sur leurs sentimens..... lequel naissoit pourtant des „ bonnes qualités qui étoient en sa Personne, & qu'on disoit qu'un Roi „ qui auroit les mêmes vertus, seroit aussi absolu dans son Sénat..... Mr. „ *Chanut* ajoute, que pour ses Domestiques, ils ne laissoient pas d'aimer la „ Reine, parce que, quand elle leur parloit, c'étoit avec douceur, „ & qu'elle étoit très bonne Maîtresse, libérale même au-delà de la puissance „ de son Etat. . . . qu'elle étoit si avare de son tems, qu'elle ne demeuroit „ ordinairement au lit que cinq heures. . . . que sans doute il y avoit de „ l'excès dans la négligence de son habillement & de sa parure. . . . mais „ toutes choses ne lui étoient rien auprès de cet amour ardent qu'elle avoit „ pour l'honneur & pour la vertu; & que l'on pouvoit dire que son ambi-

„ tion

pag. 78.

(*b*) *V. mes Mém. pag.* 222. & 231. *not.*
(*c*) *Journal des Savans, Mars* 1753 *pag.* 96.
(*d*) *May* 1752. *pag.* 81 85.
(*e*) *V. mes Mém. Tom. I. pag.* 424. &c.

Digitized by Google

„ ition tendoit plus à rendre ſon nom éclatant par un mérite extraordinaire, „ que par des conquêtes; & qu'elle aimoit mieux devoir ſa réputation à el- „ le-même, qu'à la valeur de ſes ſujets." Appendice de Piéces juſtificatives. Num. LL.

Mr. *d'Alembert* pourra-t-il dire de bonne foi, que jamais le Portrait de *Louis XIV.* ait renfermé des perfections ſi ſublimes & ſi éclatantes? & ne pourra-t-on pas, ſelon ſa maniere de peindre, *dire de ce Roi pour tout éloge, qu'il a vecu 77. ans?*

Ce qui me reſte encore à dire à Mr. *d'Alembert* de la part de gens entendus, c'eſt qu'il feroit bien de ſe tenir à l'Eſſai qu'il a publié en fait d'Hiſtoire, & à la portion de ſa traduction de *Tacite*, aſſuré qu'il ne fera guéres fortune ni en l'un ni en l'autre. Auſſi lui importe-t-il de ménager tout ſon tems pour rendre ſon *Encyclopédie* moins défectueuſe & plus digne de l'idée que le Titre & la Préface en ont fait concevoir juſqu'ici. Car de préſumer qu'un Auteur avec une facilité de ſtyle dans ſa langue maternelle, ſoit auſſitôt capable d'entreprendre des Ouvrages ſur toutes ſortes de matiéres qui lui viennent en tête, ou qu'on lui propoſe, c'eſt un égarement d'autant plus impardonnable à un Philoſophe, qu'il devoit comprendre que c'eſt juſtement le moyen d'avancer la décadence des Arts & des Belles-Lettres. On oſe encore aſſurer Mr. *d'Alembert*, que toutes les maximes de ſon *Tacite* ne ſuffiront pas pour lui procurer la connoiſſance pratique de la Politique, *cet Art des Arts & le Complément de la Science Humaine.* Elle veut être maniée. Le ſpéculatif n'y atteindra pas, ſans être admis dans le Sanctuaire même, ſans quoi on lui dira toujours hardiment: *tu, ſi ibi fuiſſes, aliter ſentires.* C'eſt auſſi à cet égard qu'un Homme de cabinet, rompu dans les affaires, a porté ce jugement ſur ſes *Anecdotes de CHRISTINE:* (*a*) „ que Mr. l'*Encyclopédiſte* m'a „ attaqué *métaphyſiquement*, c'eſt-à-dire, avec une artillerie chargée de grands „ mots, que je n'entends, ni perſonne, ni lui-même: c'eſt un véritable „ Savant, ajoute-t-il, & c'eſt dommage qu'il ſe trouve à la tête d'un Sénat „ qui ſe croit en droit de preſcrire des loix à tous ceux qui aſpirent au Droit „ de Bourgeoiſe dans la République des Lettres."....

Voilà, Monſieur, des remarques que les prétendues *Anecdotes de Mr. d'Alembert* m'ont fait faire. J'aurois pu y en ajouter bon nombre d'autres; mais il m'importe plus d'avertir le Public à cette occaſion, que je n'ai pas oublié l'engagement où je ſuis de lui donner un Supplément à mes *Mémoires de CHRISTINE.* Il n'a pas tenu à moi que les matériaux que pluſieurs perſonnes m'ont fait eſpérer, n'ayent mieux répondu juſqu'ici à mon attente; cependant on m'a fourni de côté & d'autre des Piéces qui méritent d'avoir place dans mon Recueil; je ne manquerai pas d'en témoigner ma reconnoiſſance à ceux qui ont eu la bonté de me les communiquer. En attendant rien n'égalera les obligations que j'ai à un Seigneur demeurant à *Rome*, qui m'a informé que le *PAPE* aujourd'hui régnant (*), & qui unit dans ſa perſonne les qualités d'un grand Prince avec un très-profond ſavoir, ayant paru ſatisfait de mes Mémoires de la Reine *CHRISTINE*, laquelle il a vue & fréquentée dans ſa jeuneſſe, a gracieuſement permis de ramaſſer, tant au *Vatican*, que dans d'autres Bibliothéques de *Rome*, des Piéces relatives à la vie & aux actions de cette Reine, pour faire copier celles qui pourroient ſervir au Supplément que je me propoſe de publier un jour. Auſſi puis-

je

(*a*) *V.* l'Epilogueur 1753. *Tom. X. pag. 68. & ci deſſus.*

(*) *Benoit* XIV. mort depuis en 1758.

Appendice de Piéces justificatives.

Num. LI.

je dire d'avance, qu'actuellement on eſt après à tirer copie de Manuſcrits fort intéreſſans, dont il y en a même de la compoſition de la Reine, inconnus juſqu'ici; deſorte que le Public pourra s'attendre à des nouveautés, qui ne lui feront pas moins de plaiſir, que d'honneur à la mémoire de cette grande & ſavante Princeſſe.

J'ai l'honneur d'être avec une parfaite conſidération,

A Caſſel, ce 21. Mars 1754.

Monſieur,

Votre &c.

ARCKENHOLTZ.

REFLEXIONS

REFLEXIONS

SUR LA VIE ET SUR LES ACTIONS

DE

CESAR

PAR

CHRISTINE,

REINE DE SUEDE.

Digitized by Google

REFLEXIONS

SUR LA VIE ET SUR LES ACTIONS

DE

CESAR

PAR

CHRISTINE,

REINE DE SUEDE

Digitized by Google

REFLEXIONS
SUR LA VIE ET SUR LES ACTIONS
DE
CESAR.(*)

C'Eſt un plaiſir extrême que de conſidérer les grands hommes, & d'examiner à fond leur mérite perſonel. Ils naiſſent d'eux-mêmes pour donner au Monde de magnifiques ſpectacles, & il ſemble que le Deſtin ne les mette aux priſes avec la Fortune, que pour les en faire triompher, même en ſuccom-

(*) Nous nous rapportons ici à l'*Avertiſſement* que nous avons donné *au Lecteur* au ſujet des *Réflexions de* CHRISTINE *ſur la Vie & les Actions d'Alexandre le Grand*, dans le II. Tome des Mémoires de la Reine.

Digitized by Google

ſuccombant. Tout ce qu'elle leur oppoſe de fâcheux & de contraire, ne les empêche pas à la fin d'accomplir la gloire de leur deſtin. Tout contribue à les rendre grands: leurs fautes & leurs forfaits ſont les crimes de leur tems, qui les y forcent malgré eux, mais qui ne les empêchent pas pourtant d'être toujours les dignes objets de l'admiration & de l'étonnement de tous les hommes. On ne peut ſe donner une plus belle occupation que celle de les étudier. Cette étude nous inſtruit: elle nous corrige: elle éléve l'ame au-deſſus d'elle-même, l'enflamme, & lui fait connoître de quoi elle eſt capable. Ce ſont les nobles ſentimens & les grandes actions des hommes extraordinaires, qui rempliſſent une ame de vertu & de vigueur par une eſpéce d'heureuſe contagion, dont on ne ſauroit ſe préſerver ſans être malheureux.

Tous les Siécles ont admiré *Céſar*, mais tous les Siécles l'ont auſſi accuſé du beau crime d'avoir ſoumis la triomphante *Rome:* cette *Rome*, dont la gloire & la grandeur s'étoit rendue plus inſupportable à elle-même, qu'au reſte des Nations. C'eſt ce beau crime dont j'ai beſoin de juſtifier *Céſar*.

Il nâquit d'une famille illuſtre. Il vint au monde environ du tems que les partis de *Sylla* & de *Marius* déchiroient la République. Il fut nourri parmi la haine des partis, parmi les proſcriptions & les exilés, où l'on condamnoit tout ce qu'il y avoit d'illuſtre dans cette Ville, Maîtreſſe du Monde, qui lui donna la naiſſance. Il fut inſtruit dans les belles maniéres du Siécle, & il apprit, dès ſon enfance, tous les Exercices & Diſciplines qu'on enſeignoit alors à la Jeuneſſe bien élevée. Il s'attacha d'abord à la Philoſophie d'*Epicure*, qui étoit celle des plus honnêtes gens, perſuadé que la Vertu n'eſt pas farouche, ni ennemie du plaiſir. Ceux de ſa Secte faiſoient profeſſion de ſouffrir la douleur avec conſtance, mais de goûter auſſi les plaiſirs ſans ſcrupule.

D'abord l'Eloquence, ſi néceſſaire dans les Républiques, occupa ſes premiéres années. Il y excella ſi fort, que, ſuivant la confeſſion de *Cicéron* même, il eût été le plus grand des Orateurs, s'il eût voulu donner tout le tems à l'Art de bien parler, qu'il donna à celui de bien faire.

Dans ſa grande jeuneſſe il fit voir de grandes marques de ce qu'il devoit être un jour, à tel point, que *Sylla* eut une eſpé-

eſpéce de preſſentiment, qui lui fit voir en ce jeune homme pluſieurs *Marius*. Il s'en expliqua, diſant: craignons ce jeune homme que vous voyez ſi malin. Cela obligea *Céſar* à s'éloigner; mais ſa retraite ne lui fut pas trop favorable, car on eut ſoin de ſemer des bruits désavantageux à ſa gloire: & ſoit qu'on l'accuſât à tort ou non, on a dit de lui de fort étranges choſes. Mais quoi qu'on en ait dit, *Céſar* mérita toute ſa gloire & toute ſa fortune: & quoi qu'on diſe, *Céſar* mérita le rang de Héros qu'il a dans le Monde. On ne s'étoit pas encore aviſé d'établir l'honneur des hommes dans ces parties du Corps, où la ſage Nature a logé la honte, & on n'étoit pas encore ſi ſcrupuleux: au contraire, c'étoit alors ſageſſe humaine que de ne refuſer rien à ſes deſirs. Je pardonne donc à *Céſar* de n'avoir pas été chaſte, puiſqu'il n'en avoit pas fait vœu. Cependant la fermeté qu'il témoigna en refuſant d'obéir aux ordres de *Sylla*, qui vouloit l'obliger à répudier ſa femme, parce qu'elle étoit fille de *Cinna*, étoit une action digne de la grandeur de ſon ame, en s'expoſant d'avoir les biens de ſa femme & les ſiens confiſqués pour ce ſujet. Ce fut alors que *Sylla* voyant ſa fermeté ſe repentit tout de bon, mais trop tard, de l'avoir épargné, ou plutôt de l'avoir oublié dans le fatal nombre de ceux que ſa cruauté avoit immolés à ſon ambition. *Céſar* fut contraint de ſauver ſa vie par un exil volontaire, auquel il ſe condamna lui-même, tout malade qu'il étoit alors, après s'être racheté des émiſſaires de *Sylla*. Il ſauva enfin, par une eſpéce de miracle, une vie, qu'on n'avoit oubliée que parce que la fortune la réſervoit à quelque choſe de plus grand.

Il lui arriva au retour de ſon exil quelque choſe de fort remarquable. Ce fut qu'il tomba entre les mains de Pirates, qui lui demandérent vingt talens pour rançon. Il ſe moqua de leur ſimplicité, & leur en paya cinquante: ce qui me ſemble une libéralité hors de ſaiſon. Mais la tranquillité avec laquelle il demeura parmi ces ſcélérats, attendant qu'on lui eût apporté ſa rançon, eſt tout-à-fait admirable; car il leur impoſa ſilence aux heures de ſon repos avec autant d'autorité, que s'il eût été leur Maître, & non pas leur priſonnier. Il s'exerçoit & jouoit avec eux. Il leur récitoit ſes Ouvrages en vers & en proſe; & quand ils

Digitized by Google

ne lui applaudiſſoient pas aſſez, il les traittoit de brutaux & d'ignorans, les menaçant de les faire pendre. Il leur tint auſſi parole après s'être tiré de leurs mains en payant ſa rançon, qu'il attendit tranquillement parmi ces gens ſans pitié, durant quarante jours. Cet endroit de la vie de *Céſar* m'a paru admirable, quoique l'on puiſſe l'accuſer de peu de prudence en cette rencontre. *Céſar*, qui ne manquoit pas de diſſimulation, devoit plutôt en uſer dans cette occaſion ſi légitime, & tout autre que lui n'auroit pas manqué de flatter ces malheureux, en attendant l'occaſion de les punir. Mais les Héros, tels que *Céſar*, régnent par-tout par un aſcendant heureux & dominant, & ont ſeuls le privilége de traiter de haut en bas tout ce qui ne leur reſſemble pas, en quelque état que le Deſtin les mette. Auſſi leur conduite nous répond-elle, que l'on ſe tire bien mieux des malheurs de la vie par l'héroïque intrépidité, que par la timide prudence; puiſqu'on s'éléve au-deſſus de toutes les choſes, & qu'on ſe met en droit de tout mépriſer lorſqu'on ne craint pas la mort.

Quand cet accident lui arriva, il avoit déjà fait ſes campagnes dans l'*Aſie*, où il donna les premiéres marques de ſon courage. Il avoit déjà mérité la Couronne Civique, la récompenſe la plus eſtimée qu'on donnoit alors au mérite. Ce fut alors que la renommée lui fut ſi peu favorable, au ſujet du Roi *Nicoméde*. Mais il n'importe, *Céſar* par la ſuite de ſa glorieuſe vie lui impoſa bientôt ſilence.

La mort de *Sylla* hâta ſon retour à *Rome*. Tous ceux qui briguoient dans les factions, tâchoient de le gagner, & ſur-tout *Lépide*, qui fit des efforts pour l'engager dans ſon parti. Mais ſoit que *Céſar* s'en défiât, ou que ſon tems ne fût pas encore venu, il refuſa d'entrer dans ſa cabale. Peu après il accuſa *Dolabella*, homme conſidérable dans la République; & après l'avoir pouſſé il ſe retira encore à *Rhodes*, pour vaquer en repos aux Lettres ſous un fameux Maître de ce tems, qui étoit de ſes Amis.

Etant de retour à *Rome* pour la ſeconde fois, on le fit Tribun du Peuple, quoique de naiſſance Patricienne: ce qui lui arriva le premier de tous ceux de ſon Ordre. Dans cet Emploi, dont *Sylla* avoit fort diminué le pouvoir, il rappella de leur exil ſes Beaux-freres, qui avoient été mê-

lés

Digitized by Google

lés dans le parti de *Lépide*, & qui s'étoient réfugiés en *Espagne* chez le fameux *Sertorius*. Il ne quitta pas le Tribunal ſans le rétablir dans ſon premier luſtre. Il flatta le Peuple par ſon éloquence & par ſes profuſions, ſi bien qu'il ſe le rendit tout favorable. Preſqu'en même tems il harangua aux funerailles de ſa Tante, où il n'oublia aucun des avantages qu'il tiroit d'une origine, que l'on croyoit non ſeulement Royale, mais Divine. En cette occaſion il jetta dans les cœurs les ſemences de cette élevation, à laquelle le Deſtin lui frayoit un chemin ſi glorieux, les diſpoſant peu-à-peu à cette ſoumiſſion qui lui étoit ſi juſtement dûë. Dans cette pompe funébre il fit paroître les ſtatues de *Marius*, qui avoit été banni depuis long-tems, & il rétablit après ſes trophées & ſes ſtatues, que *Sylla* avoit abbattues par-tout. Cela lui réuſſit avec tant de ſuccès, qu'il éleva dès ce tems-là ſes eſpérances à de plus grands deſſeins. Peu après il harangua auſſi aux funerailles de ſa Femme avec applaudiſſement, allant après en *Eſpagne* en qualité d'Intendant de cette Province. Il arriva que jettant un jour les yeux ſur une ſtatue du Grand *Alexandre*, qu'il vit dans un Temple d'*Hercule*, il pleura & ſoupira de n'avoir encore rien fait dans un âge où cet incomparable Prince avoit domté toute l'*Aſie*. Ces larmes étoient dignes de *Céſar*, qui ſeul trouva le ſecret de rendre la jalouſie non ſeulement légitime, mais auſſi héroïque.

Il étoit affable, careſſant, libéral, généreux: qualités qui charmoient tous les hommes. Il étoit magnifique en ſa maiſon & en ſa table, comme en toutes ſes dépenſes. Ceux qui le craignoient, ſe flattoient qu'il ſe ruineroit par ſa profuſion, & qu'il ne ſe ſoutiendroit pas. Cependant il ſe rendit ſi puiſſant, qu'il ne fut plus en leur pouvoir de le détruire, quand ils ſe mirent en devoir de le faire. Environ ce tems il arriva une avanture à ſa Femme, dont il ſe tira auſſi glorieuſement pour lui, comme chacun le ſait. Il paſſa par les degrés des Charges juſqu'à l'Edilité, dans laquelle il donna des Spectacles au Peuple, avec une dépenſe qui faillit à le ruiner. Mais il étoit de ceux qui ſont perſuadés, que l'argent n'eſt fait que pour être dépenſé, & qu'il faut tout donner pour tout avoir: ce qui lui réuſſit.

A ſon retour d'*Eſpagne*, il fut accuſé d'avoir conſpiré

en

en diverſes occaſions pour ſe mettre le ſuprême pouvoir en main. Mais quoi que nous en diſent *Cicéron*, *Suétone* & *Plutarque*, il ne leva jamais le maſque que lorſqu'on lui eut refuſé le Conſulat, qu'il avoit demandé, étant abſent. Il l'échappa belle, quand les Gardes de *Cicéron*, animés contre lui, le pourſuivoient l'épée à la main, & l'obligérent de ſe cacher ſous la robe d'un certain *Curion*, qui le ſauva de leur fureur. Ces jeunes gens trop animés jettérent les yeux ſur *Cicéron*, comme pour lui demander la permiſſion de l'achever; mais *Cicéron* tira *Céſar* de ce mauvais pas, & ordonna qu'on le laiſſât vivre. C'étoit fait de lui en cette occaſion. Ces furieux n'attendoient que ſon ſignal pour l'achever. On blâma *Cicéron* de lui avoir fait quartier, mais le deſtin de *Céſar* n'étoit pas encore accompli. Il devoit périr dans le Sénat, mais il n'y devoit périr qu'après s'être rendu Maître du Monde. Peu après il fit mener le fameux *Caton* en priſon; mais cette action réuſſit ſi mal, qu'il fut obligé de le relâcher. La froide vertu de *Caton* engagea toute la Ville dans ſon parti. Il ſembloit que *Caton* entraînoit *Rome* priſonniére après lui, & il reçut ſi peu d'applaudiſſement de cet attentat, que s'appercevant de ſa faute il le fit ſortir au-plutôt.

Cicéron prévit en partie ce qui arriva depuis: mais de très foibles ſuppoſitions l'empêchérent de ſe le perſuader tout-à-fait, ne croyant pas qu'un homme ſi propre en habits, fût capable de concevoir un ſi vaſte deſſein. Ses grandes profuſions ne le rendoient pas moins ſuſpect au ſévére *Caton*. Ce grand homme lui étoit contraire en tout. Son auſtére vertu s'accommodoit mal avec les maniéres de *Céſar*. *Caton* étoit l'inflexible défenſeur de la Liberté; mais ſa vertu incompatible avec ſon Siécle, qui s'oppoſoit en vain au deſtin de *Céſar*, & ſa fortune, le forcérent enfin à ſe punir de ſa propre main, pour avoir ſi mal réuſſi. L'inflexible *Caton* opina quelque tems dans le Sénat contre *Céſar*, voulant qu'on le livrât aux *Allemands*, pour le punir d'un manque de parole, où il n'étoit tombé qu'après l'avoir mérité par leur perfidie. Mais ce projet réuſſit mal. *Céſar* étoit trop bien appuyé pour rien craindre à *Rome*, où ſes amis, ſon mérite & ſon deſtin ſoutenoient ſon parti contre le chagrin de *Caton*.

Il

Il paſſa preſque par toutes les Charges de la République. Il eſſuya divers accidens, fâcheux & favorables, deſquels il ſe tira comme il put. Tantôt on s'oppoſoit à ſes deſſeins, tantôt on lui accordoit ce qu'il ſouhaitoit. *Céſar* fut obligé plus d'une fois de céder : il falloit changer de batterie ; & comme un habile Pilote, il fut forcé de céder plus d'une fois à la tempête qui s'élevoit contre lui. Il n'y a pas de mérite ni ſi grand, ni ſi éclatant, à qui l'envie n'oppoſe des obſtacles. La fortune de *Céſar* en eut pluſieurs à vaincre. On refuſa ſouvent la juſtice qui lui étoit dûe. Il ne fut pas toujours ni heureux, ni glorieux. Il paſſa de très-mauvaiſes heures, & ſa gloire lui coûta bien des ſueurs, des travaux & des veilles, comme à bien d'autres : le chemin du mérite n'eſt pas fleuri : il eſt rabotteux : mais au bout de la carriére on trouve la gloire, qui adoucit tout ce qu'on a eſſuyé de pénible & de fâcheux. Dans le tems qu'il occupa la Charge d'Edile, il fit des dépenſes ſi grandes & ſi magnifiques, qu'il y ſurpaſſa tous ſes prédéceſſeurs dans les Ouvrages qu'il fit & dans les Spectacles qu'il donna. Peu après il obtint le Grand-Pontificat par ſes largeſſes, & l'emporta ſur tous ſes prétendans. Il oſa aſſurer ſa Mére qu'il l'auroit, avant qu'il l'eût obtenu.

Dans ſa Préture, il opina en faveur des Conjurés, & leur eût ſauvé la vie, ſi *Caton* ne s'y fût oppoſé. Ce fut dans cette occaſion qu'il courut riſque d'être maſſacré, comme nous l'avons déjà dit. Ce fut une des fâcheuſes rencontres de la vie de notre *Céſar* ; Il en fut ſi étourdi, qu'il ne parut plus à la Cour durant une année entiére. Après il tenta l'accuſation contre *Catulle* ; mais il y réuſſit mal avec toute ſon éloquence, & il eut la prudence de ne pourſuivre pas ce procès mal entrepris. Il ne ſortit pas mieux de l'entrepriſe de protéger *Metellus*. Le Sénat les dépoſa tous deux ; mais *Céſar* eut l'effronterie d'exercer ſa Charge après en avoir été dépouillé, juſqu'à ce qu'il vit qu'on ſe préparoit à employer la force pour le faire obéir. Alors il ſe ſauva après avoir quitté toutes les marques de ſa Dignité, s'accommodant aux tems comme il put. Deux jours après on vit un grand concours de peuple dans ſa maiſon, qui venoit en foule lui offrir ſon aſſiſtance, pour le rétablir ; mais il les appaiſa lui-même, & mérita du Sénat un remerciment, que cet auguſte Corps lui fit rendre par deux Députés illuſtres de leur Corps.

On le rappella dans le Sénat, & on le rétablit dans ſes Honneurs. Ce procédé marque aſſez l'inconſtance des applaudiſſemens du peuple, qui ne ſait ni pourquoi il les donne, ni pourquoi il les ôte. On l'accuſa auſſi d'avoir été complice de la conjuration de *Catilina*; mais il s'en juſtifia par le témoignage de *Cicéron*, & fit punir ſes accuſateurs.

Quand il alla commander en *Eſpagne*, ſes Créanciers l'arrêtérent juſqu'à ce qu'il eût donné caution pour leur payement. Il ne garda ni meſures, ni coutumes, pour ſe rendre dans ſa Province: mais après l'avoir appaiſée, il retourna avec la même diligence ſans attendre ſon Succeſſeur, & ſe hâta de recevoir le Triomphe & le Conſulat, & il fut obligé de renoncer au Triomphe pour obtenir le Conſulat, ſelon la forme de la République. Il fut Conſul enfin, & le fut par ſes largeſſes: & ce qui étoit étrange, *Caton* même le favoriſa, croyant avoir ſujet de le faire pour le Bien-public. Dès qu'il fut Conſul, il commanda avec une autorité ſi abſolue, qu'il offuſqua ſon Collégue de maniére qu'il fut compté pour rien, & ne ſervit qu'à dire des bons-mots ſur leur ſujet; & il eut la ſincérité d'en dire lui-même. Lui ſeul faiſoit tout, & on auroit mieux fait de le laiſſer faire toujours. Il agit avec tant de hauteur, qu'il oſa faire traîner *Caton* dans la priſon par ſes Archers. Il traita *Lentulus* d'une façon à le forcer à lui demander pardon à genoux, & tenta de le tuer pour avoir oſé l'accuſer du deſſein de faire mourir *Pompée*, & pour ſe venger de *Cicéron*, qui avoit déploré la calamité publique. Il fit paſſer dans l'Ordre Patricien ſon mortel ennemi. Sur ces entrefaites il ſe maria avec *Calpurnie*, & donna la fille de *Piſon* en mariage à *Pompée*. Le Beaupére & le Gendre le fortifiérent ſi fort, qu'il eut le choix de toutes les Provinces, & il choiſit les *Gaules* pour lui ſervir d'un ample champ à lui fournir des Triomphes. Le Sénat lui accorda tout ce qu'il voulut, craignant que le Peuple ne lui donnât ce qu'il lui avoit voulu refuſer: dequoi il s'applaudit en pleine aſſemblée, & ſe vanta d'avoir tout obtenu malgré ſes ennemis, ſe glorifiant qu'il ſe ſoumettroit tout. Quelqu'un lui dit que cela ne ſeroit pas aiſé à une femme, voulant lui reprocher la honte de ſes amours. Mais *Céſar*, ſans ſe décontenancer, répondit qu'on avoit vu l'*Aſſyrie* commandée par *Sémiramis*, & une grande partie de l'*Aſie* par les *Amazones*.

SEN-

Digitized by Google

SENTIMENS

ET

DITS MEMORABLES

DE

CHRISTINE,

REINE DE SUEDE.

Digitized by Google

SENTIMENS

ET

DITS MEMORABLES

DE

CHRISTINE,

REINE DE SUEDE.

Digitized by Google

SENTIMENS
DE
CHRISTINE
REINE DE SUEDE. (*)

CENTURIE I.

1. IL y a infailliblement un Dieu, qui eſt l'unique principe, & la derniére fin de toutes choſes.

2. Ce Dieu eſt juſte, il eſt ſage, il eſt bon, il eſt tout-puiſſant. Il mérite d'être admiré, aimé, adoré, craint & obéi de toutes les Créatures raiſonnables, & cela uniquement parce qu'il eſt Dieu.

3. Tout ce que l'on peut dire de plus digne de Dieu, ne peut le définir: Il eſt incompréhenſible & ineffable: On ne l'adore dignement que par le ſilence, l'admiration & l'amour.

4. La

(*) Nous nous rapportons ici à notre *Avertiſſement au Lecteur*, au ſujet de l'*Ouvrage de Loiſir de Chriſtine*, imprimé dans le Second Tome de ſes Mémoires (*a*). Nous ajoutons ſeulement ici, que comme la Reine a rédigé ſes *ſentimens* en ordre, du tems du Pape *Innocent XI.* (*b*) qui mourut quatre mois après elle, il eſt probable que cet Ouvrage-ci eſt le dernier qu'elle a fait de ſa vie.

(*a*) Voyez auſſi le Préface du Tome III. pag. 5. (*b*) Voyez cette I. Centurie n. 104.

Digitized by Google

4. La plus belle de toutes les Oraiſons eſt celle d'amour, de réſignation, & de ſilence; mais c'eſt Dieu ſeul qui nous apprend ce langage: La plupart des hommes ne l'entendant preſque pas.

5. On ne peut faire rien de plus juſte, ni de plus digne de Dieu, que de ſe réſigner entiérement à lui, pour la vie & pour la mort, pour le temps & pour l'éternité.

6. Il ne faut croire de lui-même & de tout ce qui eſt hors de lui, que ce qu'il en ſait & ce qu'il en veut. C'eſt l'unique moyen de n'être jamais trompé.

7. Il faut être perſuadé qu'il diſpoſe de nous avec une ſouveraine ſageſſe, juſtice & bonté qui ne peut errer.

8. Il étoit de la Providence de Dieu d'ouvrir une Ecole de vérité aux hommes, afin qu'ils n'ignoraſſent pas de quelle maniére il faut le ſervir & l'honorer.

9. Dieu n'explique ſes volontés que par ſon unique Oracle, qui eſt l'Egliſe Catholique-Romaine, hors de laquelle il ne peut y avoir de ſalut. Il faut ſe ſoumettre aveuglément & ſans replique à tous ſes Décrets.

10. Cette Succeſſion jamais interrompue depuis St. *Pierre*, juſques à *Innocent XI.* rend Chrétiens tous ceux qui le ſont: On admire avec raiſon qu'il y ait des Chrétiens, ou ſoi-diſant tels, qui puiſſent douter de ce Chef viſible de l'Egliſe.

11. Dieu a voulu autoriſer le Pape & l'Egliſe d'une ſi admirable maniére, par tant de miracles, par tant de Conciles, & d'autres merveilles, que tout homme raiſonnable ne peut douter de l'accompliſſement de la magnifique promeſſe qu'il a fait de les faire prévaloir ſur l'Enfer juſqu'à la fin des ſiécles. Il a voulu que le Gouvernement de ſon Egliſe fût Monarchique. Il a donné ſon infaillibilité au Pape & non pas aux Conciles. Le Pape eſt tout ſans eux, & ils ne ſont rien ſans lui. Il ne doit rendre compte qu'à Dieu ſeul de ſes actions.

12. Tous les Rois, Monarques & Empereurs doivent vénération, obéiſſance, ſervices & reſpect au Pape, comme au Vicaire de Dieu, de qui ils tiennent leur être & leur grandeur.

13. L'invocation & la vénération que nous profeſſons à la Mére de Dieu, aux Anges & au reſte des Saints, eſt

auſſi

Digitized by Google

auſſi juſte que les blaſphêmes des Hérétiques ſont abominables ſur ces ſujets. Nous adorons Dieu & ſa miſéricorde en eux. Nous le remercions de tous les mérites, & des graces dont il les a prévenus, de la vertu & de la gloire dont il les a couronnés. Nous nous efforçons d'imiter leurs vertus & leur exemple, & nous demandons à Dieu la grace de les avoir pour nos interceſſeurs auprès de ſa Divine Majeſté; & nous n'adorons en eux que Dieu ſeul, comme l'unique ſource de toutes les graces, miracles & vertus qu'ils opérent pour ſa gloire.

14. Le néant & le péché ſont le partage de l'homme, tout le reſte eſt de Dieu. La gloire lui en ſoit donnée dans le temps & dans l'éternité.

15. Il faut s'efforcer d'agir toujours le mieux qu'on peut; mais quand on a bronché, même quand on eſt tombé, il ne faut pas croire tout perdu; il faut ſe relever le plutôt qu'on peut avec l'aide de Dieu.

16. L'obſtination dans le mal eſt le crime des Démons.

17. En demandant pardon à Dieu de nos fautes, on devroit le remercier auſſi de toutes celles que nous n'avons pas commiſes, connoiſſant que c'eſt ſa pure bonté qui nous en a préſervés, & non pas notre force, ni notre vertu.

18. Nous ſommes faits pour aimer, admirer & adorer Dieu, & de plus nous ne ſommes nés que pour nous occuper éternellement de lui de cette glorieuſe maniére; Quel bonheur! & qu'il eſt peu connu!

19. La Vertu qui n'a pas Dieu pour ſon unique but, n'eſt pas vertu, mais pure vanité.

20. Notre gloire & notre félicité ne dépendent que de Dieu & de nous.

21. Qu'on examine ſon cœur, on trouvera que rien n'eſt capable de le remplir, ni de le conſoler que Dieu.

22. Il ne faut ſouffrir dans le cœur aucun ſentiment dont on puiſſe avoir honte.

23. Il faut être bien perſuadé que la vertu vaut mieux que la fortune.

24. Il n'y a point de ſentiment criminel, qui ne ſoit bas & indigne.

25. Il n'y a point de fortune, quelque grande, quelque éclatante qu'elle puiſſe être, qui mérite qu'on l'achette au prix d'une méchante action.

26.

Digitized by Google

26. L'ambition qui s'établit par des crimes, ſe détruit, & ne ſauroit arriver à ſon but, qui eſt la gloire.

27. La vie paſſe comme un torrent, qui coule toujours & ne s'arrête jamais.

28. Tout ce qui finit ne mérite ni l'amour, ni l'eſtime de la Créature raiſonnable.

29. La vie ſeroit peu de choſe, & la mort ne ſeroit rien, ſi l'ame n'étoit immortelle.

30. Il importe peu en quel état, ou de quelle maniére on paſſe cette vie: Elle ne vaut ni la peine, ni les ſoins qu'on s'en donne, ſi on la conſidére ſimplement en elle-même.

31. Tout homme qui craint la mort, n'eſt capable de rien de grand.

32. Il ne faut ni craindre, ni deſirer la mort.

33. Il ne faut pas s'étonner que les hommes ayent des foibleſſes & des défauts. Il faut admirer ceux qui n'en ont pas, s'il s'en trouve.

34. J'eſtime *Cyrus*, *Alexandre*, les deux *Scipions*, *Céſar*, *Almanſor*, parce qu'il me ſemble que leurs ames étoient encore plus grandes que leur grande fortune.

35. Les Grandeurs ſont comme les parfums; ceux qui les portent, ou ne les ſentent pas, ou ne les ſentent que pour peu de momens.

36. La conſcience eſt l'unique miroir qui ne trompe, ni ni ne flatte pas. Elle fait tout voir & tout ſentir.

37. On ne ſauroit douter de ſon néant quand on regarde Dieu, & cette vue produit une véritable & ſincére humilité dans l'ame.

38. Cette humilité remplit l'ame de joye & de confiance, parce qu'on eſt ravi de ſavoir qu'on n'eſt rien, & que Dieu eſt tout.

39. On ne ſauroit tirer d'autre profit du péché commis, qu'une extrême humilité; car le péché nous humilie encore plus que le néant.

40. La tranquillité dont ſe vantoient les Philoſophes, étoit fauſſe; eux-mêmes étoient des fanfarons & des trompeurs.

41. Nos hypocrites ont pris leur place dans le Monde; ils jouent la même comédie avec d'autres grimaces, & un extérieur différent.

42.

Digitized by Google

42. Souvent il n'y a pas de gens plus ſcélérats au monde, que ceux qui ſont profeſſion d'être plus gens de bien que le reſte des hommes.

43. Si l'on prenoit autant de ſoin d'être homme d'honneur que l'on en prend de le paroître, on le deviendroit.

44. Nous avons un Juge, qui eſt Dieu, & un témoin, qui eſt notre conſcience; l'un & l'autre ne ſe peuvent tromper; il faut compter pour rien tout le reſte du monde.

45. La vertu n'a point d'habit ni de couleur qui lui ſoient propres; elle n'affecte point d'extérieur qui la diſtingue.

46. Le déſeſpoir eſt l'effet de la vanité, & de la foibleſſe.

47. Tout homme qui a fait une bonne action en doit remercier Dieu qui l'a faite en lui, & il doit être le premier à l'oublier.

48. On ne doit jamais parler de ſoi-même ni en bien, ni en mal. Il y a des occaſions où l'on peut être forcé d'en parler, mais il faut le faire en peu de mots, & ſe tirer le plutôt qu'on peut d'un pas ſi délicat.

49. Il faut compter pour rien tout le paſſé, & vivre toujours ſur nouveaux fraix.

50. Il faut ſe ſouvenir de ſes fautes comme les Pilotes, qui marquent les écueils où ils ont fait naufrage, pour les éviter.

51. L'amour-propre n'eſt pas ſi criminel qu'on le dépeint. Le moyen de ne s'aimer pas! Dieu veut que nous nous aimions, puiſqu'il nous ordonne de l'aimer plus que nous-mêmes, & notre Prochain autant que nous. Cela ſuppoſe qu'il faut s'aimer.

52. On ne doit jamais faire à autrui que ce qu'on veut bien ſouffrir des autres: qu'on ſeroit heureux ſi cette maxime étoit en uſage!

53. Tout ce qui plait eſt permis, mais rien ne doit plaire que ce qui eſt juſte, raiſonnable & honnête.

54. Tout ce qui n'eſt pas honnête ne peut être utile.

55. Dieu doit être notre but, & ſa volonté notre régle.

56. Il faut ſavoir jouir de tout ce qui eſt permis ſans ſcrupule, & s'en paſſer auſſi ſans douleur.

57. Nous avons à peu de fraix tout ce qu'il nous faut.

58. Ceux qui ont fait vœu de pauvreté ſont riches.

Digitized by Google

59. On peut & l'on doit régler ſes deſirs, mais on ne ſauroit régler ſes beſoins.

60. Il ne faut envier ni le mérite, ni la vertu aux gens, & encore moins la fortune.

61. Les Grandeurs & les Dignités ne ſont données aux gens qui en ſont indignes, que pour nous déſabuſer de leur injuſte eſtime, & de leur faux éclat qui éblouit communément les hommes.

62. On abuſe de tout; il n'y a que la vertu dont on ne ſauroit abuſer; elle ſeule rend heureux & glorieux ceux qui la poſſédent.

63. Un Prince qui régne, doit faire régner Dieu par-tout où il commande; il doit rapporter à Dieu toute ſa grandeur & toute ſa gloire, pour lui en faire un hommage perpétuel. Il doit lui offrir même tous ſes ſoins, ſes peines & ſes travaux, & les ſouffrir avec joie, uniquement pour la gloire de Dieu.

64. Il faut qu'un Prince ſe conſidére comme un Eſclave couronné du Public, qui travaille pour des gens qui ne ſauroient jamais être contens de lui, quelques merveilles qu'il faſſe.

65. Les récompenſes qu'on doit eſpérer des hommes ſont l'injuſtice & l'ingratitude, ils n'en ont point d'autres: ce ſont les fruits d'ici-bas: la gloire & la félicité nous attendent dans le Ciel.

66. Si les Princes connoiſſoient leur devoir, perſonne ne voudroit l'être.

67. La félicité publique & particuliére des Peuples, fait la grandeur & la gloire des Princes: toute autre gloire eſt fauſſe.

68. Les hommes ne méritent pas les grands Princes, & ne les connoiſſent qu'après les avoir perdus.

69. Tout homme qui n'eſt pas beaucoup au deſſus de ſon rang, quelque élevé qu'il ſoit, ne peut jamais le mériter.

70. Le plus grand plaiſir de l'élevation eſt celui d'avoir de quoi faire du bien, même aux ennemis & aux ingrats.

71. Tout homme qui prétend de la reconnoiſſance de ſes bienfaits, mérite l'ingratitude, qui en eſt preſque inſéparable.

72. Le monde n'a pas dequoi ſatisfaire un grand cœur, quand même il ſe donneroit tout entier à lui.

Digitized by Google

73. On ne ſe repent jamais d'avoir pardonné les offenſes, on ſe repent preſque toujours de les avoir punies, quelque juſte qu'ait été la punition.

74. Un grand cœur ne peut ſe venger quand il eſt foible, & ne doit pas ſe venger quand il eſt fort.

75. Il ne faut ſe venger que par des bienfaits: toute autre vengeance, quoique juſte, n'eſt pas digne d'une ame héroïque.

76. Il n'y a point de plaiſir plus grand, que celui qu'une bonne action donne, ni de victoire plus glorieuſe, que celle qu'on remporte ſur ſoi-même.

77. Tout homme raiſonnable ne devroit chercher qu'en lui-même le commencement & la fin de ſa Raiſon.

78. Il ne faut jamais manquer à ſon devoir, ni par intérêt, ni par crainte.

79. Pour faire tout noblement & dignement, il faut n'avoir d'autre but que celui de plaire & d'obéir à Dieu.

80. Si l'on aimoit bien Dieu, on ne l'oublieroit jamais.

81. L'amour efface toutes les fautes & tous les crimes; dès qu'on aime Dieu on eſt innocent.

82. Quoi qu'on nous diſe de notre mérite, ou de nos défauts, on ne nous apprend rien de nouveau, & nous en ſavons toujours nous-mêmes plus qu'on ne nous en dit, pourvu qu'on nous diſe la vérité.

83. La vie reſſemble à une belle ſymphonie, qui charme & qui plait, mais qui dure peu.

84. Le paſſé n'eſt plus, l'avenir eſt incertain, le préſent n'eſt qu'un point, mais de ce terrible point dépend notre bonheur ou malheur pour l'éternité.

85. Les hommes ne ſeroient ni traîtres, ni menteurs, s'ils n'étoient foibles & ſots.

86. Il faut tâcher d'être effectivement ce que l'on veut paroître.

87. La flatterie n'eſt pas ſi dangereuſe qu'on ſe l'imagine; au-lieu de donner de la vanité, elle fait honte à ceux à qui on donne un encens qu'ils ne méritent pas, & ſouvent elle inſpire le deſſein de le mériter.

88. Je défie tous les flatteurs du monde de faire croire à un Tyran qu'il eſt aimé, à un Sot qu'il eſt habile, à un Poltron qu'il eſt brave, à un Ignorant qu'il ſait, à une Vieille

Digitized by Google

qu'elle eſt jeune, à une Femme de mauvaiſe vie qu'elle eſt chaſte; enfin il n'y a que la vérité qui nous perſuade.

89. Tout crime eſt une rude pénitence pour celui qui l'a commis.

90. Il faut unir enſemble la fortune & la vertu pour être heureux & content; cependant on peut ſe paſſer de la fortune, mais on ne ſauroit, ſans être malheureux, ſe paſſer de la vertu; car on ne peut plaire à Dieu ſans elle.

91. Il eſt plus facile de tromper les autres, que nous-mêmes ſur notre propre ſujet.

92. Ceux qui ont appellé la jeuneſſe une fiévre, ont peut-être raiſon; mais je voudrois que cette fiévre me durât toute ma vie, quand même elle me feroit rêver.

93. Il y a ſi peu de différence entre la ſageſſe & la folie, que cette différence ne mérite pas d'être conſidérée, vu le peu de temps que dure cette vie.

94. Les bienfaits font preſque toujours des ingrats & rarement des amis; cela ne doit pas empêcher qu'on ne faſſe toujours du bien quand on le peut.

95. L'éclat d'un mérite héroïque éblouit comme le Soleil; les hommes ne le connoiſſent pas, & ne ſauroient lui donner ſon prix.

96. Il faut être plus avare de ſon tems que de ſon argent; cependant on prodigue pitoyablement cet ineſtimable tréſor.

97. Il ne faut pas qu'on s'abandonne aux plaiſirs & aux divertiſſemens au préjudice de ſon devoir, ni de ſes occupations plus ſérieuſes; à cela près, ils ſont auſſi néceſſaires dans la vie que le repos & la nourriture. Les plaiſirs & les divertiſſemens d'un honnête homme, & ſur-tout d'un Prince, doivent être nobles & honnêtes, il n'en doit jamais prendre qui ſoient indignes de ce caractére.

98. On doit ſavoir les exercices nobles du Corps, mais il ne faut pas en faire métier.

99. Les Rois ſeuls doivent régner; tout le reſte doit obéir, & exécuter leurs ordres.

100. Pour bien parler, il faut parler peu.

CEN-

Digitized by Google

CENTURIE II.

1. Toute autorité, & toute force doit toujours céder à la juſtice & à la raiſon.

2. On doit avoir aſſez d'intrépidité & de courage pour tous les périls & tous les malheurs de la vie, mais il n'en faut pas avoir aſſez pour oſer ſe damner.

3. La Renommée eſt une menteuſe qui flatte toujours la fortune, & ne connoît preſque pas le mérite.

4. Il faut tâcher de mériter une belle & grande renommée; mais qu'elle ſoit favorable ou non, il faut toujours la mépriſer.

5. Tous les Siecles & tous les Pays font naître de Grands-hommes, & même des Héros; mais la fortune & les occaſions ne les font pas toujours connoître.

6. Quiconque a fait une grande action en ſa vie n'en doit pas tirer vanité, il doit la compter pour rien, & tâcher de ſe ſurpaſſer toujours. On doit être toujours mal ſatisfait de ſoi-même, quelque contens que les autres paroiſſent de nous.

7. Il faut être attentif aux occaſions, & n'en laiſſer jamais paſſer aucune ſans ſe ſignaler s'il ſe peut.

8. Il ne faut pas tant eſtimer les gens pour leurs actions, que pour leur capacité, leurs ſentimens & leurs deſſeins; la fortune a trop de part à tout le reſte.

9. Tout homme qui craint la vue de ſon créancier, a l'ame ingrate & baſſe.

10. Il me ſemble que *Dioclétien* avoit raiſon de refuſer l'Empire qu'on lui offrit après l'avoir quitté.

11. On fait un crime à *Céſar* de s'être rendu maître de *Rome*, mais il me ſemble qu'on a tort; car pouvoit-il rendre un plus grand & plus important ſervice à *Rome*, que de daigner lui commander.

12. Ceux qui tuérent *Céſar*, firent plus de mal que ne firent *Sylla*, *Marius*, ni le *Triumvirat*, & la mort de *Céſar* fut le plus grand des malheurs de *Rome*.

13. On ne ſauroit pardonner à *Brutus* le meurtre de *Céſar*: à cela près c'étoit un grand & honnête homme que *Brutus*.

Digitized by Google

14. On peut être un très-honnête homme, ſans être un grand homme ; mais on ne ſauroit être un grand homme, ſans être auſſi un très-honnête homme.

15. Il vaut mieux mériter que poſſéder la fortune.

16. Le mérite perſonnel met la différence entre les Rois, & non pas leurs Etats.

17. La gloire & la félicité des Royaumes ne dépendent après Dieu que des qualités perſonnelles de leurs Rois.

18. Le caractére d'*Alcibiade* me plait infiniment.

19. Parmi les Philoſophes, *Socrate*, *Ariſtippe* & *Diogéne* ſont fort à mon gré ; je ne voudrois pourtant pas être fait comme eux.

20. Il n'y a pas au Monde d'Animal plus ſot, ni plus orgueilleux qu'un Pédant.

21. Tout Favori ou premier Miniſtre qui n'eſt pas aimé de ſon Maître, n'eſt pas trop en ſûreté.

22. On ſe trompe quand on s'imagine que les Princes ſont gouvernés par leurs Miniſtres : quelque foible que ſoit un Prince, il eſt toujours le plus fort ; car ſes Miniſtres dépendent de ſes volontés & de ſes caprices.

23. Les Directeurs des Princes reſſemblent fort à ces gens qui apprivoiſent les Tigres & les Lions ; ils font faire à ces animaux cent tours & mille jeux. A les voir, il ſemble qu'ils ſoient entiérement ſoumis ; cependant quand ils y penſent le moins, un coup de patte les renverſe, & fait voir qu'on ne ſauroit les apprivoiſer.

24. Tout homme qui a le pouvoir en main s'en ſert tôt ou tard.

25. Quand on a le malheur d'être né Sujet, on eſt bien plus heureux de l'être d'un grand & habile homme : c'eſt le dernier des malheurs que d'être à la diſcrétion d'un ſot & malhonnête homme.

26. Toute l'habileté & l'autorité des Miniſtres ne conſiſtent qu'à ſavoir étudier la capacité & le génie de leurs Princes, & à les bien ſeconder.

27. Les Princes ſont quelquefois plus criminels par leur exemple, que par leurs actions mêmes.

28. Tout ce qui détruit l'eſtime & le reſpect que les hommes portent aux Princes, leur eſt mortel.

29. La véritable grandeur conſiſte non pas à faire tout

ce

Digitized by Google

ce qu'on veut, mais à ne vouloir que ce qu'on doit.

30. Quand une bonne action nous rendroit malheureux pour tout le reſte de la vie, on ne doit jamais ſe repentir de l'avoir faite.

31. La fortune juſtifie bien des défauts, même des crimes; mais elle n'en conſole pas.

32. Il eſt du devoir d'un Prince de donner quelques momens de ſon tems à la lecture des bons Livres: ces momens ne ſont pas perdus pour le Public, car ils corrigent & inſtruiſent les Princes. Il faut ſavoir dérober ces momens à ſon ſommeil, à ſes repas, à ſes divertiſſemens & à ſes plaiſirs, mais non pas à ſes affaires ni à ſon devoir.

33. Il faut que les Princes étudient ſur-tout le grand Livre du Monde; il faut qu'ils ſachent lire dans les yeux des hommes, & juſques dans leurs cœurs, les ſentimens que l'intérêt & la flatterie leur cachent avec tant de ſoin: cette ſcience eſt rare, Dieu la donne à peu de gens; mais ceux qui l'ont, ſont faits pour régner.

34. C'eſt en vain que les Princes eſpérent de ſavoir la vérité des autres, s'il ne ſe la diſent pas eux-mêmes.

35. L'application & la défiance ne ſont pas des vertus, mais des qualités ſi néceſſaires aux Princes, qu'il eſt impoſſible qu'ils s'en puiſſent paſſer.

36. La plupart de ceux qui approchent les Princes, n'ont d'autre deſſein que de leur plaire, pour les mieux tromper.

37. Il faut plus ſe garder de ſes amis, confidens & parens, que de ſes ennemis; ils nous ſont plus dangereux, parce qu'ils nous ſont plus chers.

38. Quelque trompeuſe que ſoit la Cour, les Princes ſont preſque toujours plus trompeurs, s'ils ne ſont entiérement ſots; ils ne ſont jamais trompés que par eux-mêmes, & ce n'eſt que faute d'application & de défiance qu'ils tombent dans les piéges qu'on leur tend.

39. Les Princes ne ſauroient être aimés, s'ils ne ſont craints & eſtimés.

40. Il faut qu'un Prince rende ſa perſonne plus redoutable que ſa fortune, quelque grande qu'elle ſoit; mais il ne doit ſe rendre tel qu'aux méchans & aux ennemis de ſon Etat.

41. De quelque familiarité, & de quelque bonté qu'un Prince uſe envers ſes amis, ſerviteurs ou parens, il faut qu'il ſa-

che

Digitized by Google

che y mêler toujours quelque choſe de ſi grand, qu'il les faſſe trembler; mais ce don vient du Ciel: la morgue que les Princes ſubſtituent à ce talent, ne fait pas cet effet.

42. Il y a des gens qui croyent ſe faire reſpecter en ſe transformant en Statues, mais c'eſt le ſecret de ſe rendre ridicule, & non pas terrible.

43. Les Tyrans & les gens cruels ne ſont jamais craints; ils ſont haïs.

44. On ne ſauroit ni aimer ni reſpecter ce qu'on n'eſtime pas.

45. Quelque défiant, appliqué ou habile que ſoit un Prince, il eſt expoſé aux tromperies & aux trahiſons comme les Pilotes aux orages.

46. Quelque ſoupçonneux & défiant que ſoit un Prince, il faut qu'il ne condamne jamais perſonne ſur le rapport d'autrui, ſans l'avoir écouté; & l'on doit être toujours diſpoſé, ou à juſtifier les innocens, ou à pardonner aux coupables, quand il y a lieu de le faire avec juſtice & raiſon.

47. On doit tenir pour ſuſpect tout ce qui ſe dit au préjudice d'un tiers, & bien examiner ſi l'envie, la jalouſie, la haine & mille autres paſſions, & mille ſortes d'intérêts ſecrets, ne ſont pas parler les gens.

48. Quelque opinion qu'on ait de la probité des hommes, il ne faut pas s'y fier ſi fort, qu'on ne doute jamais ni de ce qu'ils nous diſent, ni de ce qu'ils font; car les hommes peuvent toujours, ou être trompés, ou tromper; & s'ils ne nous manquent pas, ils peuvent nous manquer.

49. L'intérêt & les paſſions violentes rendent quelquefois les plus honnêtes gens du monde injuſtes & coupables, malgré eux-mêmes; il faut tout pardonner: l'homme eſt un abyme de miſéres.

50 La plus grande offenſe qu'on puiſſe faire à un Prince, c'eſt de lui dire un menſonge.

51. Il faut vivre avec les gens d'une maniére ſi affable & ſi honnête, qu'ils ſoient preſque forcés à nous dire tout ce qu'ils ſavent.

52. Il ne faut jamais donner ſujet à perſonne de ſe repentir avec juſtice de nous avoir dit une vérité, ni un ſecret.

53. Dans la Cour tout eſt ſuſpect; les careſſes, les louanges,

Digitized by Google

ges, & les bons offices mêmes quelquefois n'ont pour but que de nuire.

54. La Vie eſt un trafic ; on ne ſauroit y faire de grands gains ſans s'expoſer à de grandes pertes.

55. La foibleſſe eſt le plus grand défaut des Princes.

56. La grande familiarité qui fait mépriſer les uns, fait plus reſpecter les autres. Il y a des gens, qui plus on les connoît, plus on les eſtime & plus on les craint.

57. Il faut ſavoir profiter de tout, auſſi-bien de nos propres fautes & défauts, que de ceux d'autrui.

58. Il faut punir avec regret, & récompenſer avec joye.

59. Il faut punir dans la forme de Juſtice quand on peut; mais quand on ne peut pas, il faut toujours punir comme on peut.

60. Il faut laiſſer rarement impunis ceux qui méritent punition.

61. Il vaut mieux pardonner aux coupables, que de punir des innocens.

62. On doit le pardon à tout homme qui confeſſe ſa faute, & ſe rend à diſcrétion.

63. Il ne faut jamais confier ſon ſecret à perſonne, que par néceſſité ou à deſſein.

64. Il ne faut pas être myſtérieux, ni faire paſſer pour des ſecrets, des bagatelles qui ne méritent pas de l'être.

65. On doit ſe mettre en état de ne craindre ni ſoi-même, ni perſonne.

66. La plupart des hommes ne ſavent ni louer, ni blâmer avec juſtice: il faut avoir une très-grande indifférence pour tout ce qu'ils diſent de nous.

67. La fortune déguiſe ſouvent les gens, mais les occaſions les démaſquent.

68. C'eſt au prix des terribles travaux & de bien des ſueurs & du ſang répandu qu'*Alexandre* & peu d'autres ont mérité leurs grands noms.

69. La fauſſe gloire s'acquiert à peu de frais, mais la véritable coûte cher aux hommes.

70. Quelque effort que faſſent la fortune & la flatterie, elles ne ſauroient faire devenir la fauſſe, une véritable gloire.

71. On compare des gens avec *Alexandre* le Grand, qui méritent à peine d'être comparés à ſon *Bucéfale*.

Digitized by Google

72. La nature nous disposé à la mort par la vieillesse, elle nous dégoûte peu à peu de la vie par les maladies, & les incommodités qui en sont inséparables : on mourroit presque inconsolable si l'on ne vieillissoit pas.

73. Il n'y a point d'homme si sot, ni si mal-habile dans le monde, qui ne soit propre à quelque chose.

74. Tout homme qui ne préfére pas son devoir & sa gloire à ses satisfactions, aises & plaisirs, n'est capable de rien de grand : il faut sçavoir se priver de tout, quand il est question d'y vaquer.

75. On fait grace aux criminels en les faisant mourir.

76. On peut difficilement connoître, ou juger du vrai mérite sans en avoir.

77. Quoi que nous disent les Philosophes, je tiens la pauvreté, les maladies, les douleurs corporelles pour de véritables maux, dont la raison ne sauroit nous consoler. La Religion seule nous fournit des consolations solides contre tous ces maux de la vie.

78. La vie ne peut être agréable sans la parfaite santé, & sans la vigueur de l'ame & du corps.

79. Les passions sont le sel de la vie : on n'est heureux, ni malheureux, qu'à proportion qu'on les a violentées.

80. Les passions ne sont ni injustes, ni criminelles ; mais les objets qu'on leur donne, les rendent ou coupables ou légitimes.

81. L'orgueil doit servir à nous empêcher de faire des choses indignes d'un homme d'honneur.

82. L'amour & l'ambition doivent avoir Dieu pour objet : ce n'est qu'en lui seul qu'elles peuvent trouver de quoi se satisfaire abondamment & dignement.

83. On doit haïr l'injustice & les crimes, sans haïr ni les injustes, ni les criminels.

84. On doit punir sans colere & sans injustice.

85. La colére est souvent juste, mais pas toujours innocente.

86. La discrétion est une vertu qui assaisonne toutes les autres.

87. Le tempérament nous rend presque toujours ou sots, ou criminels.

88. L'envie & l'avarice sont des passions basses & indignes.

Digitized by Google

gnes d'un honnête-homme, parce qu'elles ne ſauroient avoir du rapport à Dieu.

89 La crainte, toute baſſe & indigne qu'elle eſt, devient noble & juſte quand on ne craint que Dieu & le Crime.

90. La libéralité ſeroit la plus belle de toutes les vertus, ſi elle ne ſe détruiſoit pas elle-même.

91. Il y a des gens ſi bienfaiſans, qu'ils ont plus de mérite à ſavoir refuſer les graces qu'on leur demande, qu'à les accorder.

92. Il y en a d'autres qui ſavent refuſer & obliger, ce qui eſt bien rare & bien difficile.

93. C'eſt un grand malheur que d'être obligé à un malhonnête homme.

94. Tout ce qui finit ne peut être inſupportable; & le peu de durée de notre vie, peut & doit nous conſoler de tous les maux de ce Monde.

95. Si nous ſommes ſots, ignorans, pauvres & malheureuſe, il faut s'en conſoler. La mort nous guérira de tous ces maux, & il viendra un temps qui ne finira pas, où nous ſaurons tout, & où nous ſerons heureux & parfaits pour toute l'Eternité.

96 Les biens & les maux de ce Monde reſſemblent fort à ces peintures de perſpectives, qui nous amuſent & nous trompent de tant de façons, & qui ne ſont en effet qu'un peu de toile peinte, mais rien de réel.

97. Nous ſommes presque toujours enfans, nous changeons à tous les âges nos amuſemens & nos poupées, tout ſe proportionne peu à peu à notre capacité; mais au bout du compte on ne s'occupe qu'à des bagatelles, & chaque ſaiſon, & chaque âge, ſe rit de ceux qu'on vient de quitter, quoique l'occupation qui s'en enſuit, ne ſoit guéres plus ſérieuſe.

98. L'unique but de l'amour eſt d'aimer, & d'être aimé; il ne prétend rien de plus.

99. L'amour embellit l'objet aimé, & le rend à tous momens plus aimable; mais l'amour des gens qu'on ne ſauroit aimer, importune furieuſement.

100. La fidélité en amour n'eſt pas tant un mérite qu'une néceſſité; elle ſeule diſtingue le vrai du faux.

Digitized by Google

CENTURIE III.

1. Tout ce qui plait eſt beau, & il faut avoir aſſez bonne opinion de ſoi-même, pour en être perſuadé.

2. Mille choſes peuvent empêcher qu'on ne poſſéde l'objet de ſes deſirs, mais rien ne peut empêcher qu'on ne l'aime.

3. L'amour eſt chaſte, rien ne lui plait, rien ne l'émeut, que l'objet aimé.

4. Il y a peu des perſonnes ſi aimables dans le Monde, qu'elles méritent d'être aimées d'un véritable amour.

5. Toute perſonne capable d'un grand amour, eſt heureuſe, ſi elle trouve ici-bas quelque choſe qui réponde dignement à ſa paſſion. Ce ſeroit le dernier des malheurs que d'en trouver.

6. C'eſt mal aimer, que d'aimer aux dépens de la vertu & de la gloire, qui doivent être inſéparables du véritable amour.

7. La jouiſſance n'eſt pas néceſſaire à l'exiſtence de l'amour, mais elle eſt preſque néceſſaire à ſa félicité.

8. On peut être amoureux ſans poſſéder, mais on ne ſauroit être entiérement heureux ſans jouir de ſon objet.

9. Bien des Loix défendent la jouiſſance, mais aucune ne défend l'amour.

10. Quand l'eſpérance de jouir eſt perdue, on ſouffre cruellement, mais on n'aime pas moins.

11. L'abſence ne détruit pas le véritable amour, & le temps qui détruit tout n'en ſauroit venir à bout.

12. Si l'amour eſt une foibleſſe, c'eſt l'unique qu'on puiſſe pardonner, même aux Héros.

13. Que l'amour ſoit heureux, ou malheureux, il ſubſiſte toujours.

14. Quand un cœur eſt capable d'aimer, il eſt impoſſible que tôt ou tard il n'aime Dieu, qui ſeul eſt capable de remplir ſes deſirs.

15. La gloire & la félicité de Dieu eſt le plus juſte & le plus digne ſujet de notre joye & de notre conſolation.

16. Quand Dieu nous auroit formés exprès pour brûler éter-

Digitized by Google

éternellement comme des tiſons dans l'Enfer, il ne mériteroit pas moins d'être aimé & adoré de nous.

17. Il y a grande apparence que les bienheureux habitans du Ciel, ſont incomparablement plus heureux par la gloire & la félicité de Dieu, que par celle qu'ils poſſédent eux-mêmes par leurs mérites.

18. Pour être heureux dans ce Monde & dans l'autre, il faut ſavoir ſe paſſer de tout ce qui n'eſt pas Dieu.

19. Rien ne peut fixer notre cœur; il ne trouve ſon repos qu'en Dieu.

20. Il y a des cœurs ſi bien nés, & ſi heureux, qu'ils n'ont jamais rien aimé que Dieu; il y en a d'autres qui n'y viennent qu'après s'être dégoûtés de tout. Les premiers ſont dignes d'envie, les ſeconds ſont moins heureux; mais il vaut mieux l'aimer tard que jamais.

21. Dieu ſeul eſt notre mérite, & il doit être auſſi notre ſeule récompenſe.

22. Les hommes ne ſont ni ſots ni méchans pour être nés dans tel ou tel Païs, ni pour être d'une telle ou telle profeſſion; ils ne ſont ſots & méchans que parce qu'ils ſont hommes.

23. Le faux Point-d'honneur a produit les Duels : ſi l'on connoiſſoit le véritable honneur, on ne ſe battroit jamais de ſang froid.

24. Rien ne peut nous offenſer que nous-mêmes, nous ſommes en ſûreté de tout ce qui nous vient du dehors.

25. Le talent de la raillerie, eſt un talent d'autant plus dangereux, qu'il plait à ceux qui l'ont: c'eſt plutôt un défaut qu'un talent; il nous attire mille ennemis, & on ne s'en corrige que par une eſpéce de miracle.

26. Les ſatires ne doivent offenſer perſonne, ſi elles diſent la vérité, & encore moins ſi elles ne la diſent pas.

27. Quand on fait quelque ſottiſe, on ne doit pas s'étonner ſi les hommes ne ſe font pas difficulté de dire ce qu'on n'a pas eu difficulté de faire.

28. On doit vivre avec les hommes comme avec les malades, dont on ſouffre tout ſans ſe croire deshonoré de tout ce qu'ils nous diſent, ni de tout ce qu'ils nous font; on doit les aimer & en avoir pitié.

29. La véritable généroſité & le vrai courage conſiſtent à

Digitized by Google

ſouffrir & à diſſimuler les injures, & non pas à les venger.

30. Perſonne ne ſe croit deshonoré pour avoir reçu un coup de pied d'un cheval, ou d'un âne; il faudroit avoir le même mépris pour ceux qui nous inſultent, de quelque maniére que ce ſoit.

31. Il faut être perſuadé qu'il vaut mieux ſouffrir les inſultes & les injuſtices, que d'en faire.

32. Quand on a eu le malheur d'inſulter quelqu'un, il faut être promt à donner ſatisfaction & en demander pardon: rien n'eſt plus grand que de rendre juſtice aux autres de ſoi-même.

33. J'admire toute l'Antiquité Héroïque qui ne ſavoit pas l'uſage des Duels; même les *Turcs*, les *Perſans* & toutes les autres Nations, qui ſont ſi braves, ne ſavent pas encore ce que c'eſt. Cependant parmi nous autres *Chrétiens*, qui avons le précepte ſi précis d'abandonner la vengeance à Dieu, les Duels ſe ſont rendus ſi familiers & ſe ſont établis malgré toutes les Loix Divines & Humaines: je ne ſai à quoi attribuer cette phrénéſie.

34. Toute créature a droit de venger ſur nous les offenſes que nous faiſons à Dieu tous les jours. Perſonne ne ſouffre ſans l'avoir bien mérité; & Dieu eſt ſi bon, qu'il ne nous fait jamais ſouffrir tout ce que nous méritons.

35. Savoir que rien n'arrive dans ce Monde, ni dans les grands, ni dans les petits evénemens, ſans qu'il ſoit expreſſément ordonné par une Providence, qui eſt ſi juſte, ſi ſage & ſi bonne, doit nous conſoler de tout ce qui arrive.

36. Le mérite qui eſt ſi expoſé à l'envie & à la calomnie, ſeroit fort à plaindre, ſi l'honneur & la gloire dépendoient de la plume & de la langue des hommes, qui ſont preſque toujours ignorans, injuſtes & menteurs.

37. C'eſt une eſpéce d'injuſtice d'eſpérer des hommes des ſervices desintéreſſés; & comme il eſt rare d'en trouver, on ne doit jamais l'exiger.

38. Les Maîtres doivent plus penſer à la fortune de leurs ſerviteurs qu'eux-mêmes: mais le contraire arrive preſque toujours; les Maîtres n'y penſent guéres, & les ſerviteurs s'en inquiétent trop.

39. Un ſerviteur doit ſervir ſon Maître à ſa mode, c'eſt l'unique moyen de lui plaire; mais il ne faut pas plaire à ſon Maître

Digitized by Google

Maître aux dépens de son Maître même: Il faut leur faire connoître leurs erreurs avec respect, & leur donner le loisir de se repentir des choses mal ordonnées: C'est rendre un grand service à un Maître que de l'empêcher de faire des sottises.

40. Un serviteur ne peut avoir de secret pour son Maître, qu'il lui importe de savoir, sans le trahir.

41. C'est un grand malheur à un homme d'être obligé de servir un autre; ce malheur est plus grand qu'on ne le pense, sur-tout quand on a celui de servir un malhonnête homme.

42. Ce Persan dans *Herodote* avoit raison de demander pour toute récompense aux Mages de la *Perse*, le privilége de ne commander, ni d'obéir à personne; si cela étoit faisable, on seroit trop heureux dans un tel Etat.

43. On ne doit jamais rien exiger de ses plus intimes amis, au préjudice de leurs autres devoirs.

44. On peut avoir des secrets pour son ami, sans l'offenser, dans les choses qui ne le touchent pas, & qui intéressent d'autres personnes, qui nous les ont confiés à cette condition, que le silence ne préjudicie pas à nos amis. Il ne faut pas aussi leur confier jamais des secrets dont la connoissance leur pourroit nuire, s'ils venoient à être sus.

45. On ne doit jamais rien taire à son ami des choses qu'il a intérêt de savoir.

46. On ne doit jamais attendre qu'il nous prie de le servir: On doit toujours le prévenir quand on peut.

47. Ni l'amitié, ni l'amour ne doit pas nous aveugler jusqu'à ne pas connoître les défauts de nos amis: On ne doit pas aimer moins leurs personnes, avec tous leurs défauts: Il faut les dissimuler, les souffrir, pourvu qu'ils soient supportables, & non pas essentiels; car il y en a qui sont incompatibles avec l'estime, l'amitié & l'amour.

48. On ne doit jamais tromper un ennemi qui se fie à nous, & beaucoup moins un ami. Ce seroit un sacrilége.

49. Je ne sai s'il est permis de trahir un ami pour le servir? La question est délicate, & si l'on n'est criminel, on est du moins malheureux quand on y est forcé.

50. Aucun intérêt ne doit prévaloir à l'amitié; on doit tout

tout ſacrifier à ſon ami, excepté ſon honneur & ſa conſcience.

51. Un ami ne doit rien exiger d'injuſte, mais quand il l'exigeroit, on doit le refuſer tout net, ſans renoncer à l'amitié ; & l'ami qui reçoit ce refus, en doit plus eſtimer ſon ami.

52. La plupart des gens croyent que la grande habileté conſiſte à être fourbe, menteur, méchant & traître; mais le contraire eſt ſi vrai, que la grande habileté conſiſte uniquement à ne *dire* & à ne *faire* jamais rien d'indigne d'un homme d'honneur.

53. La foi & la parole des Princes doit être inviolable: C'eſt être ennemi de ſa gloire & de ſon propre & véritable intérêt, que de ſe perſuader de pouvoir la violer: Les Princes qui s'en diſpenſent, ne connoiſſent pas tout le tort qu'ils ſe font à eux-mêmes.

54. Plus un Prince eſt grand, plus il doit être religieux obſervateur de ſa parole ; mais on ne doit rien promettre qui ne ſoit juſte.

55. L'impoſſibilité d'exécuter une promeſſe, où ſon injuſtice peut diſpenſer de l'accomplir, c'eſt en ces occaſions que l'on s'en peut diſpenſer ſans être digne de blâme.

56. Hors de-là, nul intérêt, ni nul avantage ne doit jamais diſpenſer ni un Prince, ni un honnête-homme d'accomplir ſa parole; & il n'y en a point qui puiſſe le récompenſer de l'avoir enfreinte.

57. On n'eſt pas obligé d'obſerver la parole à ceux qui nous ont trahi, ou qui ont manqué à la leur.

58. *Tibére* avoit raiſon de dire, que tout homme qui a paſſé les trente ans, doit être ſon propre médecin.

59. C'eſt une grande foibleſſe que de ménager trop la ſanté; il en faut jouir & la mettre à toute épreuve, ſur-tout quand il eſt queſtion de faire ſon devoir.

60. La difficulté de la Confeſſion ne conſiſte pas, à mon gré, à dire le mal qu'on a fait, car on ne doit pas avoir honte de le dire, puiſqu'on n'a pas eu honte de le faire; mais ce qu'il y a de plus difficile, eſt de nous repentir tout de bon de nos paſſions & de nos plaiſirs, & d'y renoncer ſincérement & pour jamais. Cependant Dieu mérite ſi fort ce grand ſacrifice de nous.

61. Il faut rendre un compte exact aux Confeſſeurs de toutes

Digitized by Google

toutes nos penſées, paroles & actions criminelles; le reſte n'eſt pas de leur reſſort.

62. Quand un homme ſe ſoumet ponctuellement à la pénitence qu'un Confeſſeur lui impoſe, il s'acquitte de toute l'obéiſſance qu'il lui doit: je ne crois pas que la juriſdiction d'un Confeſſeur aille au-delà.

63. Les Princes ſur-tout doivent être fort ſur leurs gardes; on ſe ſert de leurs Confeſſeurs pour leur inſinuer bien des choſes qui ne viennent pas toujours de la part de Dieu. Il faut ſouffrir qu'ils nous parlent avec liberté, mais il ne faut pas avoir une obéiſſance aveugle pour tout ce qu'ils nous diſent; & il faut être très-perſuadé que ce n'eſt pas toujours Dieu qui les fait parler, quelque ſaints, quelque réformés ou détachés qu'ils nous paroiſſent. Enfin le nom de Directeur doit être inſupportable à tout homme d'eſprit.

64. La raiſon & la vérité doivent toujours perſuader de quelque part qu'elles viennent; ce ſont les ſeuls Oracles par leſquels Dieu nous parle; tout homme qui ne s'y rend pas, eſt malheureux & ſot.

65. Il n'y a preſque point de Loix, ni de Régle dont on ne puiſſe ſe diſpenſer ſans être criminel dans certaines occaſions. Cette opinion eſt d'*Ariſtippe*, & j'y ſouſcris.

66. Les ſcrupules ſont des foibleſſes de l'ame, dont il faut ſe guérir.

67. Il faut tâcher, tant qu'on peut, de n'être jamais la duppe de perſonne; mais ſur-tout il ne faut pas l'être des Bigots.

68. Il faut ſavoir toutes les malices des hommes, ſans être malicieux ſoi-même.

69. C'eſt une grande erreur que de juger des ſentimens des autres par les ſiens, ſur-tout quand on les a nobles, généreux & grands.

70. On ne doit jamais rien approuver ni rejetter ſans en avoir fait l'expérience.

71. On ne doit pas croire facilement tout ce qui tient du merveilleux, mais on ne doit pas auſſi tout rejetter. Car il y en a ſans-doute, quoiqu'il ſoit rare; & c'eſt une témérité que de vouloir limiter la puiſſance de la Nature par notre ignorance.

72. La Nature, les Etoiles, ni les Démons, n'agiſſent que par les ordres de Dieu, & ne ſont que les exécuteurs de ſa volonté.

73. De quelque part que nous viennent les biens & les maux, ils découlent tous de la puiſſante main de Dieu, qui en eſt l'unique maître & diſpenſateur, & qui nous les envoye tantôt par des canaux d'or, tantôt par des canaux de plomb, quelquefois même par des canaux empoiſonnés: il faut le bénir, le louer, & le remercier de tout.

74. Le ſecret de ſe rendre agréables les choſes les plus fâcheuſes du monde, eſt d'enviſager en elles Dieu & ſa ſeule volonté. Il faut compter tout le reſte pour rien.

75. Il faut remercier Dieu également & du bien & du mal; du bien, comme en étant très-indignes; du mal, pour en avoir toujours moins que nous n'en méritons.

76. Quand Dieu nous ôte tout, il faut faire ce que fit cet amant d'*Alcibiade*, qui le remercia comme d'une faveur très-grande, non ſeulement du peu qu'il lui laiſſa, mais auſſi de tout ce qu'il lui emporta.

77. Communément on eſtime l'expérience, & les veillards s'en glorifient; cependant j'en fais peu de cas, & je n'eſtime que le jugement & l'eſprit.

78. Les affaires & les conjonctures ſont comme les viſages des hommes; aucun ne ſe reſſemble jamais en tout; & l'expérience ne ſert qu'à faire des fautes, ſi l'on manque d'eſprit & de jugement.

79. Tout le tems qui ſe paſſe entre l'enfance & la décrépitude eſt jeuneſſe quand on ſe porte bien.

80. Il n'y a point d'autre jeuneſſe que la parfaite ſanté, & la vigueur de l'ame & du corps. Tout homme qui les a eſt jeune, quand il auroit cent ans; & celui à qui ces qualités manquent eſt vieux, quand il n'auroit que dix-huit ans.

81. Il n'y a que le fard de la fortune & de la ſanté qui embelliſſe tous ceux qui les poſſédent.

82. La jeuneſſe eſt encore un autre fard qui embellit, mais elle ne ſuffit pas ſans les deux autres.

83. Si nous n'étions pas ignorans, nous ne ſerions jamais ni vieux, ni malades. Tous ces maux ont leurs remédes, mais nous les ignorons.

84. De tous les défauts des hommes, il y en a trois qui me ſont les plus inſupportables; le blaſphême, le menſonge & l'ivrognerie: tout homme qui en eſt coupable, ne ſauroit être homme d'honneur.

85. Il

Digitized by Google

85. Il y a des gens à qui les ſecrets péſent autant qu'un fardeau.

86. Il faut être perſuadé que les gens foibles & vains ne ſauroient être que rarement ſecrets.

87. Les Jeux publics de cartes, de dez, devroient être permis comme un trafic: il faudroit cependant en bannir les tromperies & les blaſphêmes, les punir ſévérement, & en bien régler les heures.

88. Si l'on ne gagne pas au jeu, on perd ſon argent; mais de plus on y perd ſon tems, qui eſt une perte irréparable.

89. C'eſt une grande folie que de s'expoſer à perdre dans une heure, ce qui ſuffiroit à un homme pour vivre trois ou quatre ans.

90. Les Grands & les Riches ne devroient preſque jouer que pour enrichir ceux qui en ont beſoin, & le jeu ne devroit leur ſervir qu'à être libéraux, ou qu'à déguiſer leurs aumônes.

91. J'admire les *Turcs* qui jouent toujours ſans autre intérêt que celui de gagner la partie qu'ils jouent: cela me ſemble grand & beau.

92. Il eſt vrai que le plus grand mal du jeu eſt la perte du tems; mais la plupart des hommes ſont faits de maniére, qu'il eſt impoſſible qu'ils ne le perdent quand même ils ne joueroient jamais; & le jeu, quand on en bannit les blaſphêmes & les tromperies, eſt la plus innocente voye de toutes celles qui font perdre le tems.

93. Il en eſt de-même des Comédies & des Spectacles: les hommes ont beſoin de relâche, & ne peuvent non plus s'en paſſer que de nourriture, ni de repos. Les Comédies pourroient même inſtruire; elles devroient rendre le vice abominable, ridicule & malheureux, la vertu heureuſe & triomphante, quelque combattue, quelque opprimée qu'elle ſoit. Ces ſortes d'inſtructions s'inſinuent agréablement dans l'eſprit, & cette ſemence produit ſon effet tôt ou tard, quoiqu'il n'y paroiſſe pas.

94. Si les Comédies portent à l'amour, cela même n'eſt pas inutile; il ne faut que rendre le cœur humain ſenſible & tendre; le reſte Dieu le fait quand il veut; & tel homme eſt ſorti plus amoureux de Dieu d'une Comédie, que

d'un Sermon. C'eſt ce que les Bigots n'entendent pas, ou ne veulent pas entendre ; car ils veulent qu'on leur donne à eux ſeuls & tout ſon argent & toute ſon attention.

95. Rien ne dégoûte plus des plaiſirs, que les plaiſirs mêmes ; & ce n'eſt pas en vain que Dieu a mêlé les épines aux roſes ; c'eſt afin qu'elles ſe faſſent ſentir.

96. La lecture des beaux Romans n'eſt pas ſi inutile qu'on le croit ; ils font le monde tel qu'il devroit être, & ils ne nous le repréſentent pas tel qu'il eſt ; ils inſpirent des ſentimens généreux & dégoûtent de tout ce qui eſt contraire à l'honneur, & rendent polis.

97. Les Carouſels, les Danſes & autres Fêtes à cheval & à pied ont le même avantage ; ils tiennent la Jeuneſſe en haleine, l'obligent d'employer vertueuſement le tems, contribuent à la ſanté & à la vigueur, donnent une émulation vertueuſe entre eux, & les rendent capables de tout.

98. Les hommes quittent trop tôt ces ſortes d'exercices ; on devroit les continuer tant que la ſanté & la vigueur dure.

99. On vieillit plus par la faineantiſe que par l'âge.

100. Il faut ſavoir tourner tout à la félicité des hommes ; les néceſſités du corps comme les habits, le manger, le dormir, les plaiſirs, les occupations, les devoirs de la vie, tout y doit contribuer ; & on le pourroit faire, ſi on régloit bien le rang de toutes ces choſes.

CENTURIE IV.

1. Ce qu'on appelle luxe eſt néceſſaire à la République, & pourvu qu'on ne dérobe pas, qu'on ne faſſe pas de dettes qu'on ne puiſſe payer, on peut y fournir ſans ſcrupule, même avec mérite ; puiſque c'eſt une eſpéce d'aumône ſecrete qui peut être fort agréable à Dieu, quoiqu'elle ne ſoit pas agréable aux Bigots, qui regardent les gens à petit colet, comme les ſeuls arbitres ſouverains des bourſes.

2. La propreté, la négligence, la mode, ſur-tout la commodité & l'honnêteté, doivent s'obſerver dans les habits.

3. Il y a des gens aſſez ſots pour ſe rendre eſclaves & martyrs

Digitized by Google

tyrs de leurs habits & des modes; & on eſt bien malheureux quand on n'eſt occupé tout le tems de ſa vie qu'entre un miroir & un peigne.

4. Il ne faut pas qu'un honnête-homme employe un tems conſidérable ni à ſon manger, ni à ſon ajuſtement; un quart-d'heure ſuffit pour cela en vingt-quatre heures; pour le repos, trois ou quatre heures peuvent ſuffire à un homme occupé, quelquefois plus, quelquefois moins, ſelon la complexion & les affaires.

5. Dans les Fêtes & les Aſſemblées publiques il faut être quelquefois magnifique, mais toujours propre & d'un air galant.

6. On doit porter les points & le beau linge, le ſatin, les moires, le velours, les riches brocarts & le pourpre même avec le mépris qu'on auroit pour un ſac de groſſe toile; quelquefois ces ſuperbes habits incommodent plus, & couvrent ſouvent un cœur fort humble & pénitent; au-lieu que les haires & les ſacs cachent ſouvent bien de l'orgueil & de la préſomption.

7. L'extérieur des hommes nous impoſe ſouvent, il ne faut pas s'y fier; Dieu ſeul ne ſe trompe jamais.

8. On ne ſauroit réuſſir en rien ſans la juſtice & la force; il faut l'une & l'autre pour pouſſer tous les grands deſſeins; mais les conjonctures font auſſi réuſſir ſouvent, où la juſtice & la force échouent.

9. La ſeule force réſiſte à la force, & la fortune en décide. La force ne conſiſte pas dans le nombre, la victoire ſe donne aux plus braves, ou aux plus heureux.

10. Le deſtin, la fortune, le hazard, la victoire, ne ſont que les exécuteurs de la volonté de Dieu, ou plutôt ſa volonté même, qui régle & décide toutes choſes: rien ne peut & ne doit lui réſiſter.

11. Je tiens que les Sages de l'Antiquité n'adoroient qu'un Dieu ſous toutes ces figures & ſous tous ces noms différens. *Macrobe* prouve avec beaucoup de ſavoir, qu'on n'adoroit que le Soleil. Il auroit mieux fait s'il eût dit, que ſous la figure du Soleil même on adoroit le vrai Dieu, Auteur & Créateur de toutes choſes.

12. L'Education de la Jeuneſſe devroit être un des principaux ſoins du Prince; de-là dépend le bonheur, la

Digitized by Google

félicité, & la gloire d'un Etat.

13. Rien n'eſt plus pernicieux que l'oiſiveté; il vaut preſque mieux faire du mal que de ne rien faire dans ce Monde.

14. Il ne faut pas croire que les Religieux & Religieuſes ſoient des gens inutiles dans le Monde, ils ont embraſſé la plus noble de toutes les profeſſions. Leur oiſiveté, qui ne s'occupe que de Dieu, eſt digne d'envie: on doit faire grande eſtime de leur vocation.

15. S'il y en a de méchans parmi eux, il ne faut pas s'en étonner; il y en a trop pour être tous bons. Il faut eſtimer & honorer ceux qui ſont bons, & avoir pitié des autres.

16. On devroit permettre à tous ceux qui le deſirent, de ſortir de Religion, ſans bleſſer ni leur honneur ni leur conſcience. Ce ſeroit l'unique moyen de ſanctifier les Religions & les Hommes. Telle perſonne ſeroit ſainte ſi elle étoit dans le Siécle, qui ne ſauroit le devenir dans la Religion.

17. De quelque maniére qu'on ſe déguiſe & qu'on ſe change, l'homme porte par-tout ſes foibleſſes & ſes deſirs; on ne s'en dépouille pas pour changer de figure ni d'habit; on eſt toujours le même, & ſouvent en croyant devenir meilleur on devient pire.

18. On devroit tenir pour ſuſpectes toutes les nouveautés & ſingularités, & les bien examiner avant que de les autoriſer.

19. Les rigueurs & les réformes de la primitive Egliſe ne ſont plus de ſaiſon. Ceux qui ſont entêtés de les rétablir ne réuſſiront jamais, & feroient plus de mal que de bien s'ils y réuſſiſſoient.

20. Un Prince doit tâcher d'enrichir tous ſes Sujets autant qu'il eſt poſſible; mais il ne doit jamais enrichir perſonne aſſez, ni la rendre ſi puiſſante, qu'elle puiſſe former une rebellion, ou une guerre inteſtine.

21. Les rebellions s'éteignent mieux en pardonnant qu'en châtiant.

22. Les gens qui n'ont rien à perdre ſont dangereux dans un Etat, s'ils ont du cœur: il faut ou les employer ou les perdre: le plus généreux, & le plus ſûr, eſt de les employer pour les rendre contens.

23. On doit ſoutenir les Serviteurs, les Miniſtres, quand ils agiſſent ſelon les ordres qu'on leur a donnés; mais quand ils font

Digitized by Google

ſont des ſottiſes de leur chef, c'eſt une foibleſſe au Prince de les ſoutenir; & l'on doit agir avec eux d'une maniere à leur faire connoître qu'ils ne ſauroient faire des ſottiſes impunément.

24. Les préſens des Princes doivent enrichir, ou du moins accommoder les gens qui les reçoivent: il eſt presque honteux d'en faire d'autres.

25. L'Or, l'Argent, les Pierreries, & autres choſes précieuſes doivent entrer dans les préſens des Princes ſelon les qualités des perſonnes à qui on en fait.

26. Il faut juger par ſoi-même des ſervices & des mérites des hommes; leurs propres actions doivent ſeules leur nuire, ou les ſervir auprès des Princes; & l'on doit tenir pour ſuſpect & le bien & le mal que les Miniſtres diſent les uns des autres.

27. Les Nains, les Bouffons & autres ſortes de gens ſemblables, ſont des oiſeaux de mauvais augure pour les gens d'honneur, quand ils ont accès auprès des Princes.

28. Ces ſortes de gens diſent quelquefois des vérités que d'autres n'oſent dire; mais on les fait auſſi parler comme on veut; & ce ſont toujours des canailles.

29. Le tems de tous les hommes eſt précieux, mais celui des Princes l'eſt ſi fort, que tous les momens qu'ils perdent, coûtent trop cher & à eux-mêmes & au Public.

30. Il y a des choſes qu'il ne faut ni faire ni dire; il y en a qu'il faut faire & ne dire pas; il y en a qu'il faut dire & ne pas faire; il y en a qu'il faut & dire & faire ſans balancer.

31. Il ſeroit à ſouhaitter que les Princes s'abſtinſſent entiérement de l'amour, mais je le crois presque impoſſible, & je ſuis perſuadée que ce défaut eſt le moindre de tous ceux où tombent les Princes, pourvu qu'ils ne touchent pas aux femmes d'autrui, & qu'ils ne forcent perſonne à leur complaire.

32. Il faut pourtant qu'ils ſe poſſédent aſſez pour que le plaiſir de l'amour ne leur faſſe pas perdre le tems, ni les occaſions de vaquer à leur devoir, comme il faut.

33. Quelque amoureux que ſoit un Prince, il ne doit jamais ſouffrir qu'une Maîtreſſe ait connoiſſance ou part aux affaires; il ne faut pas qu'elle ſoit la diſpenſatrice des charges, des emplois, ou des graces du Prince. Enfin

ſin il faut qu'elle régne dans le cœur du Prince, mais non pas dans ſon Etat.

34. Une Maîtreſſe doit encore régner dans les Bals, dans les Aſſemblées, dans toutes les Fêtes de magnificence & de galanterie, où ſon régne doit être borné.

35. Un Prince qui eſt marié, doit en uſer de-même avec ſa Femme, & le nom de Reine ne lui doit donner rien de plus. Elle doit régner dans le cœur du Roi, partager ſon lit, mais non pas ſon Trône. Elle doit lui tenir lieu d'une Maîtreſſe. Il n'en doit pas avoir d'autres ſous peine de ſe rendre indigne de ſa fortune & de ſon rang.

36. La Loi Salique qui exclut les Femmes du Trône, eſt très-juſte: les Femmes ne devroient jamais régner, & s'il y en a, ce dont je doute, qui ont fait des merveilles ſur le Trône, on ne doit pas compter là-deſſus: ce ſont des exemples ſi rares, qu'ils ne doivent pas tirer à conſéquence.

37. Le Sexe eſt d'un grand embarras, & un très-grand obſtacle à la vertu & au mérite; ce défaut de la nature eſt le plus grand qu'on puiſſe avoir; il eſt preſque incorrigible, & peu de perſonnes ſe ſont tirées avec honneur de cet embarras.

38. Les vertus des Femmes ſont ſi incompatibles avec les vertus & les talens requis pour le Trône, qu'il faut qu'elles ne renoncent pas moins à toutes leurs vertus & bonnes qualités, qu'à leurs foibleſſes & à leurs défauts, ſi elles veulent ſe rendre dignes de régner: cela les expoſe à mille inconvéniens; mais ſi elles n'y renoncent pas, elles rendent ridicules & leurs perſonnes & leur gouvernement.

39. Un Prince qui laiſſe un Pupille, a grand tort de donner la tutéle du Roi & du Royaume à ſa Femme; la Mére d'un Roi ne devroit avoir d'autre emploi que celui de vaquer à la conſervation de la ſanté & de la vie du Roi ſon Fils, & l'on devroit borner toute ſon autorité à cette ſeule occupation. Du reſte elle ne doit avoir aucune connoiſſance des affaires, ni aucun pouvoir. Il faudroit former un Conſeil qui fît tout à la pluralité des voix: ce Conſeil devroit avoir ſoin de l'éducation du Prince, & la premiére choſe qu'il faudroit faire, ſeroit de le ſéparer de ſa Mére pour lui inſpirer des ſentimens dignes de ſon rang, & lui apprendre ſon devoir, ce dont les Méres ſont incapables.

Digitized by Google

bles: un grand Roi en uſa ainſi, & l'on s'en trouva bien. (*)

40. On donne à la plupart des Princes une ſi mauvaiſe éducation, qu'il eſt preſque impoſſible qu'ils ſoient honnêtes-gens; & ſi, malgre tous les ſoins qu'on prend pour rendre les Princes ſots, ils réuſſiſſent à devenir grands Princes, ils méritent l'admiration des hommes, comme des miracles de la Nature & de la Grace.

41. Dieu fait quelquefois ces miracles, mais rarement: heureux le Peuple à qui Dieu fait préſent d'un Prince tel qu'il doit être!

42. Toute Femme qui veut ſe divertir, a beſoin d'un mari; elle ne ſauroit s'en paſſer.

43. Les Femmes ne ſe marient que pour ſe mettre en liberté, & elles aiment mieux avoir un vieux mari que de n'en avoir pas.

44. Il faut plus de cœur pour s'expoſer aux malheurs du Mariage, qu'à ceux de la Guerre, & j'admire le courage de tous ceux qui ſe marient; mais on fait ce terrible contract comme toutes les autres choſes de la vie, dont on ne conſidére preſque pas l'importanee, ni à quoi l'on s'engage.

45. *Socrate* diſoit, ſi tu te maries, ou que tu ne te maries pas, tu t'en repentiras. Moi je crois que tout homme qui ſe marie s'en repentira infailliblement; mais je ne vois pas pourquoi on ſe repentiroit de ne s'être pas marié; j'en puis juger par expérience.

46. La réputation, la crainte de devenir enceintes, celle des maux vénériens qui ſont ſi horribles, ſi communs même parmi les hommes de la plus grande qualité, retiennent plus de femmes dans l'honnêteté, que la crainte & l'amour de Dieu, qui devroit l'emporter ſur toute autre crainte.

47. J'eſtime fort tous ceux qui ſont chaſtes par vertu; mais ceux qui ne le ſont que par la froideur de leur tempérament, ne ſont jamais bons à rien.

48. On doit uniquement faire le bien & s'abſtenir du mal

(*) La Reine *Chriſtine* parle ici du Roi ſon Pére, & de la maniére qu'il voulut qu'elle fût élevée.

Digitized by Google

mal en vue de Dieu & pour ſa propre conſcience; on ne doit rien chercher hors de-là. Après Dieu on doit avoir plus de reſpect pour ſoi-même, que pour toute la Terre.

49. Quand on ſacrifie à Dieu ſa fortune, ſon intérêt, ſa gloire, & toutes ſes eſpérances, ce ſacrifice eſt grand; & coûte bien cher à celui qui le fait; il eſt plus grand que celui de ce fils unique du vieux tems: mais tout homme qui ſacrifie à Dieu la paſſion d'un véritable & ardent amour, fait quelque choſe de plus; on ne ſauroit concevoir la grandeur de ce ſacrifice, celui de la vie même n'y eſt pas comparable; & je penſe que c'eſt le plus grand quoique le plus ſecret des martyres.

50. Quand Dieu ne donneroit pas de ſi grandes récompenſes à la vertu, on devroit néanmoins la pratiquer pour elle-même.

51. Il faut être bien perſuadé que la vertu donne à ceux qui la poſſédent, des joyes & des ſatisfactions que rien ne peut égaler ici-bas.

52. Il n'y a pas de plus grand plaiſir au monde, que celui de ſavoir s'abſtenir, quand il le faut, des plus ſenſibles plaiſirs.

53. La patience n'a guére de mérite: on ne ſouffre jamais que lorſqu'on ne peut l'éviter: Dieu eſt bien bon de nous tenir compte de notre patience.

54. Il n'y a pas d'Etat qui puiſſe ſubſiſter ſans armes, ni ſans ſoldats: un Prince doit faire grand état des gens de guerre; il doit nourrir & cultiver l'inclination guerriére dans ſes peuples, ſur-tout il doit faire obſerver exactement la Diſcipline Militaire.

55. Une Armée ne ſauroit être victorieuſe ſans être bien diſciplinée.

56. La Diſcipline Militaire a donné l'Empire du Monde à tous ceux qui le poſſédérent autrefois.

57. Il faut inſpirer la bravoure & la fatigue à la Jeuneſſe, ſur-tout à la Nobleſſe; careſſer & honorer ceux qui en ont l'inclination & les talens militaires.

58. On ne ſauroit tenir ni conſerver la Diſcipline Militaire ſans payer exactement les Troupes; la rigueur de la Diſcipline dépend d'un payement exact.

59. La Diſcipline eſt néceſſaire dans les Cours, dans l'Egliſe, auſſi-bien que dans les Armées.

60. Il

Digitized by Google

60. Il faut bien payer, bien récompenſer, & bien châtier: c'eſt le moyen de ſe faire obéir par-tout.

61. Il faut qu'un Prince ſoit armé en paix & en guerre.

62. La grande quantité d'Officiers coûte cher, mais ils gagnent les batailles & les villes.

63. La longue paix n'eſt pas moins dangereuſe dans un Etat, que la guerre; elle fait tomber inſenſiblement les Etats dans le mépris & dans la foibleſſe.

64. Quand on n'a pas de guerre chez ſoi, il faut envoyer la Jeuneſſe & les Soldats la chercher par-tout. Il faut avouer à la gloire immortelle de la *France*, qu'à cet égard cette Nation ſe diſtingue glorieuſement de toutes les autres Nations, qui cherchent avec moins d'ardeur la guerre, & s'expoſent plus rarement aux périls & à la néceſſité de l'avoir.

65. Un Prince ne doit jamais donner le loiſir à ſon Voiſin de l'attaquer, il faut ſe hâter de le prévenir: c'eſt un grand avantage, & c'eſt preſque partie gagnée.

66. Un Prince doit aimer les vrais braves, mais il doit avoir en averſion les fanfarons & les brutaux.

67. Quoique le ſoin & l'application principale d'un Prince doive regarder la guerre & les ſoldats, il ne doit pourtant pas négliger ni mépriſer les autres profeſſions dans ſon Etat. Les Gens d'Egliſe, de Juſtice, ceux qui ont des Charges Civiles, à la Cour ou dans l'Etat, ont leur prix auſſi-bien que les ſoldats: Tout homme qui s'acquitte bien de ſon devoir, de quelque profeſſion qu'il ſoit, mérite l'eſtime, les careſſes & les bienfaits de ſon Prince.

68. Un Prince doit être parfaitement neutre; il ne doit ſe piquer que de bien régner & de rendre juſtice au mérite de chacun; il doit obliger tout le monde par des récompenſes, & châtier; mais ſur-tout il doit vaquer à ſon devoir, & s'en acquitter avec ſoin, application & fidélité.

69. Un Prince doit donner accès auprès de lui à chacun: il doit être expoſé à la vue de tous comme le Soleil: il ne doit ſe laiſſer enfermer ni par les Miniſtres, ni par les Favoris: il eſt perdu autrement.

70. Quelque occupé que ſoit un Prince, il faut pourtant qu'il ſe ménage, chaque jour, des heures de retraite; ces heures doivent être employées à réfléchir ſur ſa conduite,

à ſe corriger de ſes fautes, & à demander des graces & des forces à Dieu, ſans lequel on ne ſauroit faire rien de bien.

71. Il faut ſavoir qu'il y a de fauſſes vertus dans le Monde: il y a une fauſſe piété, une fauſſe généroſité, une fauſſe bravoure, une fauſſe modeſtie, une fauſſe éloquence, une fauſſe libéralité &c. Il faut avoir de l'averſion pour tout ce qui eſt faux, le fuir; & il faut n'aimer que la vérité, & la vraye vertu.

72. Il faut ſavoir ſe ſervir des Gens de Lettres comme de Bibliothéques vivantes, les eſtimer, être libéral envers eux, les employer, les conſulter ſur ce qu'ils ſavent; mais il faut être perſuadé que hors de-là ce ſont pour l'ordinaire de fort pauvres ſujets pour le Monde & pour les Affaires.

73. Il n'y a point de régle ſi générale qui ne ſouffre une exception: Il faut que le jugement régle tout dans les cas particuliers.

74. La modeſtie eſt une des plus belles vertus: Elle n'empêche les hommes ni de ſentir, ni de connoître leurs bonnes qualités; mais elle rapporte tout à Dieu, & jouit de tous ſes dons avec reſpect & reconnoiſſance.

75. Tous les hommes ſe doivent de la juſtice les uns aux autres; on la doit ſur-tout au mérite & à la vérité: mais les Princes la doivent de plus aux pauvres & aux riches, aux bons & aux méchans.

76. La ſévérité eſt louable, & la clémence l'eſt auſſi: l'une doit tempérer l'autre, & elles doivent contribuer réciproquement à former une parfaite juſtice, qui ne laiſſe jamais le crime impuni; mais il ne faut pas auſſi qu'on rende criminels ceux qui ne le ſont pas; & un Prince eſt obligé de protéger & la vie & l'honneur de ſes ſujets contre l'envie & la calomnie; il ne doit pas ſouffrir que l'innocence ni la vérité ſoient jamais opprimées. Quand cela arrive malgré toute ſon application, c'eſt un malheur; mais ce n'eſt pas un crime au Prince, pourvu qu'il ait fait ſon devoir, & employé tout pour l'empêcher.

77. La Loi de *Théodoſe* étoit auſſi juſte que ſage: il ordonna de n'exécuter jamais à mort perſonne que trente jours après la ſentence: ces précautions ſont néceſſaires pour mettre la conſcience du Prince en repos: on peut tou-

Digitized by Google

toujours faire mourir les gens, mais on ne ſauroit leur rendre la vie.

78. Les Charges de Judicature ne devroient jamais être vénales: hors de-là il faut qu'il y en ait de vénales dans un Etat.

79. Il faut que toutes choſes ayent leur prix; le mérite, l'induſtrie, la naiſſance & l'argent des hommes doivent trouver leur emploi dans un Etat; mais il faut que chaque choſe ſoit eſtimée ce qu'elle vaut.

80. Les riches doivent du ſecours aux pauvres, & les pauvres doivent des ſervices aux riches. Tout doit contribuer à la grandeur, à la félicité, & à la gloire de l'Etat & du Prince, qui doit la juſtice & la ſûreté à tout le monde.

81. Un Prince doit ſavoir diſſimuler, non pas par crainte, mais par prudence. Il faut tâcher de ſavoir tout, mais il ne faut pas toujours témoigner qu'on le ſache.

82. Ceux qui prétendent à la Monarchie univerſelle, ne conſidérent pas l'impoſſibilité de leur deſſein. C'eſt une folie plus grande qu'on ne penſe d'y prétendre; & s'ils n'étoient aveuglés par leur ambition, ils ne ſe flatteroient jamais d'une telle chimére. Il faut tant, & de ſi grandes qualités pour y parvenir, qu'il eſt preſque impoſſible de les trouver dans un ſeul homme. La Maiſon *Ottomanne* qui y a travaillé depuis quatre ſiécles, n'en a pu venir encore à bout, après avoir produit tant de grands Princes, qui tous y ont apporté leurs ſoins & leur travaux; mais dans notre ſiécle le monde eſt diſpoſé de maniére que la choſe eſt entiérement impoſſible.

83. Si *Céſar*, *Alexandre* & *Cyrus* réuſſirent autrefois à ſe rendre Maîtres d'une partie du Monde, c'eſt parce qu'ils avoient toutes les qualités néceſſaires pour cela, & que le Monde étoit alors très-différent de notre Siécle. Je ſuis perſuadé qu'à-préſent avec toutes les grandes qualités & la bonne fortune on n'y réuſſiroit pas.

84. Quand on conſidére que ces grands hommes ont vécu, & ſont morts ſans que leurs grands noms ſoient connus de la centiéme partie du Monde, & qu'ils ont été inconnus à tout le reſte, qu'on a ignoré qu'ils étoient nés, que même cette partie du Monde qui les a connus, les a

Digitized by Google

oubliés comme s'ils n'avoient jamais été; cette réflexion me ſemble capable de guérir tout homme raiſonnable de la vaine eſpérance d'une immortalité imaginaire.

85. Cependant il faut agir quand l'occaſion ſe préſente comme ces grands hommes ont fait; il faut ſe former ſur ces grands originaux en les imitant, pour acquérir ſinon leur grande fortune, au moins leur mérite; c'eſt-à-dire, qu'il faut travailler jour & nuit, s'expoſer à mille périls & à mille fatigues, compter pour rien & la vie & la mort; mais il faut faire tout cela pour le ſeul & unique plaiſir de bien faire, qui doit être toute la récompenſe qu'on en doit prétendre, ſans ſe bercer de chimères.

86. *Auguſte* avoit raiſon de s'étonner qu'*Alexandre* trouvoit moins de plaiſir à gouverner qu'à conquérir cette belle partie du Monde dont il s'étoit rendu le Maître.

87. *Alexandre* fit quelque choſe de plus indigne de lui, en faiſant mourir *Parménion* de ſang froid, que *Clytus* dans ſon emportement; & l'on doit pardonner plutôt à ſa colére qu'à ſa crainte, qui étoit plus indigne de lui.

88. Il y a des actions dans la vie d'*Alexandre* qui terniſſent fort ſa gloire; celle d'avoir fait tailler en piéces, contre ſa parole donnée, une Garniſon qui ſortoit d'une Place; d'avoir fait mourir cruellement un brave homme pour s'y être défendu vaillamment; d'avoir fait tailler en piéces les priſonniers pour n'être pas embaraſſé d'eux dans une marche; d'avoir fait mourir ce pauvre *Perſan* innocent, ſur le témoignage d'un bouffon; d'avoir brûlé cruellement le plus beau Palais, & une des plus belles Villes de l'*Aſie*, à la perſuaſion d'une Courtiſane; d'avoir ſacrifié aux manes d'*Epheſtion* un Peuple entier; d'avoir fait périr le Philoſophe *Caliſthéne*, mangé de vermine dans une priſon; d'avoir expoſé *Lyſimaque* aux Lions; d'avoir donné des prix aux plus grands bûveurs de ſon Armée. Toutes ces actions ſont barbares, horribles, inexcuſables, & tout-à-fait indignes d'*Alexandre*, qu'on accuſe encore d'avoir été lui-même un ivrogne & un fanfaron; défauts tout-à-fait indignes d'un honnête-homme & d'un grand Prince. Peut-être qu'on lui fait tort en l'accuſant de tant de défauts & de crimes; mais enfin voilà autant de taches au Soleil, qui ne l'empêchent pourtant pas d'être ce qu'il eſt; puiſqu'il eſt d'ailleurs ſi grand

Digitized by Google

grand qu'on doit presque les lui pardonner, & se souvenir qu'il étoit homme. Cependant tous ces défauts & ces crimes ne sont presque pas remarqués; on blâme *Alexandre* uniquement de la mort de *Clytus*, dont je ne le loue pas; mais je l'en excuse, parceque *Clytus* le força de faire ce qu'il fit. Tout ceci ne se dit que pour faire remarquer l'injustice des hommes, qui ne savent ce qu'il faut louer ou blâmer.

89. Outre tout cela on blâme encore *Alexandre* d'avoir voulu se faire adorer comme fils de *Jupiter*; ceux qui l'en blâment, ne considérent pas le Siécle d'*Alexandre*, ni cette espéce d'adoration, qui a fait crier tant de gens. Il nâquit dans un tems où l'on donnoit la qualité de Dieu & de Fils de *Jupiter* à des gens beaucoup moins dignes de l'être que lui: je l'excuse donc de s'être attribué une qualité, dont il s'étoit rendu si digne; je suis même persuadé qu'il n'en croyoit rien lui-même, mais il se servoit habilement de la superstition de son Siécle pour pousser ses grands desseins; & il le fit bien connoître, quand il dit lui-même, que tous les honnêtes gens étoient fils de *Jupiter*, & que le sang qu'il répandoit de ses playes, n'étoit pas cette liqueur dont *Homére* parle, qui coule des Dieux. Pour l'adoration qu'il exigeoit, & dont les *Macédoniens* murmuroient si fort, il me semble qu'*Alexandre* avoit raison, & qu'ils avoient tort: la coutume d'adorer les Rois étoit aussi ancienne dans tout l'*Orient*, qu'elle étoit nouvelle parmi les *Grecs*. *Alexandre*, qui s'étoit rendu Maître de la Monarchie de *Perse*, avoit grande raison de changer son Cérémonial, & de s'accommoder aux mœurs des Peuples qu'il avoit conquis, parce qu'il étoit & plus respectueux & plus digne de sa fortune; aussi n'y avoit-il parmi les *Grecs* que les Barbons & les Pédans qui en murmurassent; le reste s'y accommoda sagement, & fit très-bien; car on ne sauroit trop honorer & respecter les Rois. Ces respects qu'il se faisoit porter, ne rendoient pas *Alexandre* moins familier, ni moins tendre envers ses amis; ce qu'il fit bien connoître quand il arracha le bandeau de son front pour le mettre sur les blessures d'un des siens. Enfin je ne vois pas qu'en cela il fût plus criminel que les Rois qui se font servir à genoux parmi nous, & qui méritent bien moins cet honneur que lui.

90. La vie de *Cyrus* & de *César* étoit plus réglée & plus sage.

ſage. Ils étoient auſſi grands qu'*Alexandre*, mais ils ſe poſſédoient mieux. *Tamerlan* & *Almanſor* étoient auſſi grands que tous ces gens-là, mais *Almanſor* employoit trop de tems à des bagatelles, qui ſont indignes d'un Prince. On lit, avec plaiſir & grand profit, les belles vies de ces grands hommes.

91. Le traitement que *Tamerlan* fit à *Bajazet*, n'étoit pas digne de ſes autres grandes actions; & j'y trouve quelque choſe de ſi barbare, que je ne voudrois pas de toute ſa fortune au prix d'une telle action.

92. Parmi les Chrétiens, *Conſtantin le Grand* eſt un Prince d'un grand mérite, & *Théodoſe le Grand* a bien mérité ſon ſurnom, auſſi-bien que *Charle-Magne*. La lecture de pareilles vies éléve l'ame, & lui inſpire des ſentimens nobles & grands: elles devroient être familiéres aux Princes, & à tous les honnêtes-gens.

93. Je ne ſaurois pardonner à l'Empereur *Auguſte* d'avoir ſacrifié *Cicéron* comme il fit à ſa grandeur, avec les autres illuſtres victimes qu'on immola alors au Triumvirat, & qui font voir les funeſtes effets que produit l'ambition.

94. L'action de *Sexte Pompée* étoit tout-à-fait héroïque; elle vaut mieux que la bonne fortune de ſon Pére, & par cette ſeule action il a mieux mérité que lui le ſurnom de *Grand*.

95. Je ſuis perſuadée que l'hiſtoire de *Tomiris* eſt une fable, & je crois que *Cyrus* eſt mort dans ſon lit, comblé d'années & de gloire, de la maniére que *Xénophon* raconte ſa mort; & quand même ce Roman de *Tomiris* ſeroit vrai, je ne vois pas pourquoi une action ſi barbare auroit acquis tant de réputation à une femme, de qui l'on ne ſait rien que cette déteſtable action de vengeance, qui devroit rendre ſa mémoire abominable & odieuſe à toute la poſtérité: on doit reſpecter le mérite dans ſes ennemis mêmes, vifs ou morts.

96. Le métier de Conquérant ſeroit le plus beau de tous les métiers, s'il ne coûtoit pas trop cher à tant de malheureux.

97. La généroſité, la libéralité, & la magnificence charment tout le monde; tout homme qui les poſſéde ne peut preſque pas manquer de faire fortune tôt ou tard; car tout le monde conſidére ces gens comme des biens publics, à la fortune deſquels chacun eſt intéreſſé.

98. L'E-

Digitized by Google

98. L'Economie eſt néceſſaire, il en faut avoir, mais il faut qu'elle ſoit noble, & non ſordide.

99. Il y a des dépenſes qui ſemblent être des profuſions, & qui ne ſont en effet qu'une véritable Economie; il y en a d'autres, qui ſont des uſures fines; il ne faut jamais les plaindre; il y faut fournir gayement, & c'eſt l'Economie des Princes.

100. Les vieux ſerviteurs deviennent preſque Maîtres, ſi on n'y prend garde.

CENTURIE V.

1. Les Serviteurs ſont comme les balais, ils ſervent bien tant qu'ils ſont nouveaux; mais il ne faut pourtant pas les traiter comme les balais, au contraire il faut les bien récompenſer, & ne les changer que quand ils nous y forcent par leur infidélité & leurs mauvais comportemens.

2. Le changement eſt un reméde à bien des maux de la vie.

3. Le plus grand tourment de l'Enfer après la privation de Dieu eſt le deſeſpoir d'en ſortir.

4. Le plus grand plaiſir que l'argent donne eſt celui, de le dépenſer.

5. L'argent des Avares fait rire les héritiers.

6. La conſcience nous empêche d'être nos premiers flatteurs; quelque ſoin qu'on prenne de ne la point écouter, elle nous parle pourtant aſſez haut pour ſe faire entendre malgré nous: on eſt toujours tel qu'on paroît à ſoi-même, mais on n'eſt pas toujours ce qu'on veut paroître aux autres.

7. Aimer ſes enfans, neveux & autres parens d'un amour injuſte & deſordonné, eſt la plus grande de toutes les foibleſſes; cependant on voit même les grands hommes ſi ſujets à ce défaut, qu'on a raiſon de s'en étonner. L'idée d'une fauſſe immortalité, qui les préoccupe pour leurs noms & leur maiſon, produit cet étrange effet, qu'ils aiment quelquefois de malhonnêtes gens, uniquement parce qu'ils s'appellent comme eux; leurs défauts paroiſſent des vertus; ils admirent toutes les ſottiſes qu'ils diſent & qu'ils font. Ce qu'il y a presque d'inſupportable, eſt qu'ils aiment ſouvent en eux leurs plus

grands ennemis ſans les connoître, & ſans que l'obéiſſance à Dieu y entre pour rien.

8. Mais le plus étrange effet que produit cet amour, eſt de voir qu'il étouffe la jalouſie du commandement ſi naturelle à tous les hommes. On voit les Rois jaloux, avec raiſon, de leurs Fréres, de leurs Fils, de leurs Neveux & de leurs Succeſſeurs. Cependant tant de *Papes* ont ſouffert que leurs Neveux les ayent dépouillé de toute leur autorité, ſans que les mêmes *Papes* ſe ſoient jamais ni plaints ni vengés d'eux. Cela ſemble incompréhenſible ; on ne peut guére l'attribuer qu'à leur âge avancé.

9. On fait les *Papes* à un âge ſi avancé & ſi caduc, qu'ils ne ſont plus bons à rien. Cependant ce terrible Poſte ne devroit être rempli que par des ſujets en pleine vigueur d'ame & de corps.

10. C'eſt une grande foibleſſe aux Princes, que de n'oſer ſe défaire de ceux qui les ſervent mal, ſous prétexte de ne point cauſer de trouble dans leurs Maiſons. Tout homme qui ſe croit infaillible, eſt un ſot ; mais un homme qui n'oſe ſe corriger de ſes fautes, par la crainte de les avouer, eſt encore plus ridicule.

11. Cependant il ſuffit qu'on diſe des ſottiſes d'un ton magiſtral pour être applaudi & admiré de ceux qui ſont aſſez ſots pour n'oſer trouver du ridicule en ceux qu'ils doivent reſpecter.

12. La ſobriété eſt une vertu ſi néceſſaire à un honnête-homme, qu'il ne peut presque être tel ſans la poſſéder. On ne ſauroit être ſage, ſans être ſobre. La ſobriété contribue à la ſanté de l'ame & du corps. Il ne faut manger que pour vivre, mais il ne faut pas vivre pour manger.

13. Rien n'eſt plus beau, ni plus honnête que d'uſer du vin avec la derniére retenue : mais tout homme qui peut s'en paſſer entiérement, fait mieux de s'en abſtenir tout-à-fait. Les *Turcs* ont fait de cette abſtinence un Point de leur Religion & de leur Politique, & ont très-bien fait.

14. On doit être civil avec diſcernement. Cette qualité eſt néceſſaire quand on vit dans le grand monde.

15. On doit avoir de l'honnêteté pour tout le monde, mais on ne doit pas rendre plus d'honneur aux gens qu'ils n'en méritent, ou à peu près.

16. La

Digitized by Google

16. La Civilité & la Bonté ſiéent bien aux Grands.

17. Peu importe comment on naît, mais il importe fort comment on meurt.

18. La noble & la grande naiſſance eſt un fort petit relief pour ceux qui n'ont rien de plus. On doit eſtimer les gens ſelon leur mérite, & non ſelon leur naiſſance.

19. La noble & la grande naiſſance conſiſte dans l'ame & dans le cœur. Quand ils ſont grands & nobles, tout y répond. Il y a des Payſans qui naiſſent Princes, & des Rois qui naiſſent Payſans; & il y a une canaille de Rois comme il y en a une de Faquins.

20. Quand la fortune éléve les gens de baſſe naiſſance, d'ordinaire ils craignent de ſe familiariſer avec leurs inférieurs, & de leur être civils; leur rang leur eſt étranger. Ils croiroient s'abaiſſer, & faire reſſouvenir de leur premier état, s'ils ne ſe ſoutenoient par l'orgueil; cependant le contraire arriveroit.

21. Plus on eſt grand, plus on peut être civil de bonne grace. La civilité éléve au-lieu d'abaiſſer. C'eſt une eſpéce d'orgueil noble qui ſe déguiſe.

22. La civilité n'eſt pas une vertu, ni un mérite; mais elle orne ſi fort la vertu & le mérite, qu'ils ne ſauroient s'en paſſer.

23. Il ne faut jamais ſe laiſſer vaincre par l'orgueil, ou par la civilité; on doit tout rendre avec uſure.

24. Dans la bonne fortune il faut être civil & honnête; dans la mauvaiſe il faut être orgueilleux & fier.

25. On doit du reſpect & de la vénération aux Supérieurs, aux égaux de l'honnêteté & de la civilité, aux inférieurs de la bonté & de la compaſſion, s'ils en ſont dignes; & s'ils ne le ſont pas, on doit au moins de la charité à tout le monde.

26. L'Oracle de *Delphes* qui diſoit, *Connois-toi toi-même*, dont on a voulu faire la ſource de la ſageſſe humaine, eſt plutôt celle de ſa miſére. C'eſt avec une voix impérative que cet Oracle fut prononcé; car le Dieu de la Vérité, repréſenté par le Soleil ou par *Apollon*, nous impoſa en naiſſant cette fatale néceſſité de nous connoître nous-mêmes, non pour nous rendre plus ſages, mais pour nous rendre plus malheureux. On ne peut s'em-

pêcher de ſe connoître, ni d'être malheureux en ſe connoiſſant.

27. L'homme eſt un abyme de miſéres & d'ignorance, il ne connoît ni ſon corps, ni ſon ame; cependant il ſait qu'il eſt un vrai néant animé, & cette connoiſſance ne ſert qu'à le rendre plutôt malheureux que ſage; car la Philoſophie ne le change, ni ne le corrige pas.

28. La plus grande de toutes les Sciences, eſt celle de ſavoir bien vivre & bien mourir; toutes les autres ſont inutiles, ſi elles n'y contribuent.

29. La modération eſt néceſſaire dans les Sciences comme dans toutes les autres choſes; il faut s'y attacher avec meſure. Ceux qui s'y attachent, en ſont accablés; & au-lieu de ſe rendre plus habiles, ils deviennent plus ſtupides & plus ſots.

30. Le plus grand profit qu'on tire de l'Etude & des Sciences, conſiſte à ſe mettre en état de ne rien admirer & de ne s'étonner de rien.

31. Ce Satyre qu'un Roi de *Lydie* tint enchaîné juſqu'à ce qu'il lui eût dit ce qui faiſoit le comble du bonheur humain, lui déclara avec raiſon, que le plus grand bonheur étoit de ne pas naître; & le ſecond après celui-là, de mourir auſſitôt après avoir vu le jour.

32. *Seneque* eſt perſuadé que ſi on conſultoit les hommes ſur leur ſort à l'entrée de la vie, perſonne n'en voudroit, & qu'on n'auroit pas moins de répugnance à entrer, que tous les hommes en ont pour en ſortir. Cependant nous ſommes mieux inſtruits; car nous ſavons que l'exiſtence & la vie ſont un bien dont il faut remercier l'Auteur.

33. Ceux qui ſe ſont donné la mort, étoient entêtés d'une fauſſe gloire. Car enfin, que la vie ſoit un bien, ou qu'elle ſoit un mal, nous y ſommes condamnés par une ſouveraine juſtice & bonté, qui ne peut, ni ne veut nous faire tort. Il faut donc ſouffrir avec réſignation la vie, & en jouir avec reconnoiſſance.

34. *Caton* & *Brutus*, entêtés de la double chimére de leur liberté, ſe tuent. Quelle étrange ſageſſe! & quel plus funeſte effet pouvoit produire la folie? N'auroient-ils pas mieux fait de ſouffrir la domination de *Céſar*, après avoir fait inutilement tous leurs efforts pour s'y oppoſer? *Caton* mourut tranquille ſans ſe plaindre de rien. *Brutus* plus chagrin s'en prend

prend à la Vertu, & lui reproche qu'elle n'eſt qu'un faux brillant, un fantôme, un vain nom: il avoit raiſon, car leur vertu étoit de cette eſpéce.

35. *Epictète* plus ſage, né dans l'eſclavage, s'y conſerva & s'y rendit ſi illuſtre, qu'il a rendu ſes fers plus glorieux que des Rois n'ont rendu leurs Sceptres. Cependant on ne peut lui pardonner la patience qu'il eut avec ſon brutal de Maître, qui pour ſe divertir lui rompit une jambe. Pour moi je lui aurois caſſé la tête à la barbe de la Philoſophie.

36. Faut-il enfin acheter ſi cher un peu de réputation, gloire imaginaire qui s'évanouit comme un ſonge? Cependant il faut avouer que les grands hommes ſont à plaindre d'avoir eu des ſentimens ſi grands pour ſi peu de choſe.

37. Qu'auroient-ils fait, ſi la vérité les eût éclairés comme nous, s'ils euſſent pu ſe flatter d'un eſpoir auſſi glorieux que le nôtre, & s'ils euſſent pu ſe perſuader qu'il y avoit quelque choſe de plus grand que le Monde entier, qui les attendoit après cette vie?

38. Toutes ces chiméres de la Patrie, de la liberté, de la gloire, de la fortune & de l'ambition, qui ont fait faire de ſi belles & de ſi grandes choſes à tant de grands hommes, ne ſont en effet que des ſonges d'hommes qui veillent.

39. Il faut plus craindre le plus petit péché que la mort.

40. Je crois que ces ſentimens ſont tous juſtes, généreux & raiſonnables; mais pour les mettre en pratique, il faut demander à Dieu la grace & la force dans les occaſions; & j'oſe aſſurer qu'on ne ſe repentira jamais de les avoir ſuivis.

41. Notre véritable gloire & notre félicité ne dépendent que du dernier moment de notre vie; tout le reſte paſſe comme une fumée, qui s'évanouit, & que le vent emporte: mais c'eſt dans ce dernier, heureux ou terrible moment, que Dieu nous fera connoître ce que nous ſommes & ce que nous ſerons pour l'éternité à la vue de tout l'Univers, & de Dieu même.

42. Ce Monde eſt un grand & magnifique Temple, dont la Terre, où nous ſommes, eſt le ſuperbe Autel. Dieu pour ſa gloire tira du néant cette belle & grande Machine, mais il veut que tout y retourne. Soumettons-nous à ſes éternels décrets, & ſoyons bien perſuadés qu'il eſt juſte que toutes choſes périſſent pour la gloire de ſa grandeur, com-

Digitized by Google

me tout ne ſubſiſte que pour la gloire de ſa bonté ; qu'il n'y a pas de jour que la Nature ne doive rendre hommage à ſon Auteur par des millions de victimes, que le tems & la mort immolent tous les momens à cet Etre infini & incompréhenſible, qui ſeul eſt, & ſeul doit être. Quand notre tour arrivera, adorons avec une parfaite réſignation cet Etre infini, & ne craignons pas de mourir, puisque Dieu eſt bon. Vivons cependant d'une maniére à pouvoir eſpérer avec confiance un état heureux après la mort. Laiſſons à lui ſeul le ſoin de notre deſtinée ; & puisque Dieu eſt Dieu, & le ſera éternellement, jettons-nous entre ſes bras, & n'eſpérons que de lui ſeul l'heureuſe & glorieuſe éternité qu'il nous a méritée par lui-même.

Digitized by Google

TABLE DES MATIERES

Contenues dans les III. & IV. Tomes de ces Mémoires.

Le Chifre Romain indique le Tome & l'Arabe la page. Lorſque celui-ci eſt ſeul, il indique le Texte. S'il eſt ſuivi d'une n. il indique les Notes de la même page, ou les Citations.

A.

A *Braxas*, ſorte de pierres talismaniques. IV. 273

Academie des Belles-Lettres de Paris au ſujet de la lettre que Chriſtine lui écrivit. IV. 258

Academia del Cimento, que Chriſtine avoit encouragée. IV. 254

Academie des Belles-Lettres de Chriſtine à Stockholm. IV. 233

Academia dello Spirito Santo à Ferrare. IV. 27

Academie de *Miſti* dont elle accepte la protection. *ibid.*

Academie de l'*Arcadie* (Conſtitutions de l') IV. 28 &c.

Academie Clementine à Rome, IV. 28. 32. &c. Membres de l'Acad. de l'*Arcadi*. IV. 31

Academie de l'Imperatrice Leonore, IV. 47. Le College Clementin, la meilleure Ecole alors pour l'éducation de la jeuneſſe. IV. 61

Adamie (Commiſſaire de Chriſtine en Suède.) Il n'y avança pas les affaires de la Reine. III. 265. 276. 301. 316. &c.

Adami (Carlo Phil.) Lettres de faveur de Chriſtine pour lui. IV. 79

Adda (Nonce Apoſtol.) Chriſtine intercede pour lui auprès du Roi Guillaume III. IV. 157

Adelkrans (Surintendant des Bâtimens de Suède.) *V. la Preface*, III. 21

Adolphe Jean Prince Palatin. Chriſtine lui recommande un bon Gouverneur. IV. 215. Elle lui écrit une belle lettre. *ibid.* Elle l'avoit diſpoſé à communier avec elle. IV. 216

Aëlles (Pierre) Son Muſeum Antiquarium Idelfonſiæ. IV. 273. *n.*

Aguilar (Doct. Alonſo d') liberé de l'Inquiſition par l'interceſſion de Chriſtine. IV. 14

Akerbielm (Samuel) Conſeiller de la Chancell. de Suède. Deux lettres de Theod. Ryckius à ce Conſeiller. IV. 240 & *Append. N. XXII.* (*b*)

Albani (le Cardinal Alexandre). Permet gracieuſement de faire copier nombre de Manuſcrits intereſſans au ſujet de la vie de Chriſtine. Voyez la *Préface*. III. La Dédicace que l'Auteur lui adreſſe. *ibid.*

Albani (le Cardinal) s'intereſſe en 1687. pour quelques Suedois. III. 461

Alembert (Mr. d') Membre de l'Academie des Sciences de Paris, rectifié en ce qu'il avance contre la Reine Chriſtine III. 57. *n.* IV. 122. *n.* 170. *n.* de Guſtave Adolphe IV. 221. Refuté en ce qu'il a debité dans ſes réflexions & anecdotes de Chriſtine. Voyez *la lettre là-deſſus, à Mr. G. dans l'Append. N. LI.* il rend peu de juſtice aux Savans des autres nations, *ibid.* il eſt moins raiſonnable envers la Suède que Deſcartes. *ibid.* il défend les perſécutions en France par des raiſons fort foibles. *ibid.* défaut de ſens dans le caractére qu'il fait de Chriſtine. *ibid.*

Alexandre le grand. Ariſtote lui reproche de n'avoir rien dit de lui. IV. 25. Héros qui reſſemblent plutôt à Bucephale qu'à Alexandre, IV. 45. Diſcours ſur la grandeur de Diogene & d'Alexandre, *ibid.* Ses défauts, ſelon Chriſtine. *V. ſes Sentimens Cent. IV. num.* 87. &c. Sur ce qu'il ſe donnoit pour fils de Jupiter, *ibid. num.* 89

Alexandre VII. V. Chigi. Chriſtine lui donne de grands éloges. III. 296. Sa négociation à la Cour de Suède, III. 438. &c. Réflexions là-deſſus, III. 445. &c. L'état des Etats Eccléſiaſtiques du tems de ſon regne, III. 259. &c. & *Append. XXXII.* Ses Parens cauſe de la querelle avec Louis XIV. *ibid.*

Alibert (Comte d') Secretaire d'Ambaſſade de Chriſtine. S'il a dreſſé l'ébauche de l'Hiſtoi-

re

Digitized by Google

re de Chriſtine. III. 181. Il devoit l'inſtruire de tout ce qui ſe paſſoit à Rome III. 303. Lettre que Chriſtine lui écrit. III. 284. 303. Il devoit fournir à la Reine des livres, des modes & des nouvelles IV. 17

Allatius (Leo) Auteur, défendant le Concile de Florence. *V. l'Append. N. XII.*

Allemagne. Les Princes Proteſtans inviterent Guſtave-Adolphe à leur ſecours. III. 14. & *n.* & IV. 243. &c. 249. Ce ſecours coûta à Guſt. Adolphe au-delà de 40 tonnes d'Or. IV. 16. & 18. *n.* Reproches de Guſt. Adolphe ſur les concuſſions des Officiers Allemands, IV. 94. *n.* Les Generaux Allemands ſe ſoumettent à Chriſtine, encore enfant IV. 32. 83. *n.* 191. Les Allemands invités pour s'intereſſer aux Compagnies des Indes de Suède, IV. 38. Les Allemands veulent ſe defaire de la direction des Suédois, IV. 75. & *n.* 78. 82. &c. Oxenſtierna dirige les affaires à l'aſſemblée des Proteſtans à Heilbron, IV. 83. &c. Il regle les Conſiſtoires à Magdebourg & à Halberſtad, IV. 127. & *n.* Le Traité de paix de Weſtphalie bien difficile, IV. 160. &c. L'aſſemblée d'Oxenſtierna à Heidelberg, à Francfort & à Halberſtad pour la paix, IV. 98. 104. 112. 126. Le Conſeil de Saxe cauſe les malheurs d'Allemagne, IV. 126. &c. Plaintes de nombre de fiefs diſtribués par la Suède en Allemagne, IV. 93. & *n.* Trop d'aſpirans à la mediation de la paix d'Allemagne, les excluent tous, IV. 86. L'inſuffiſance de la Paix de Prague, IV. 130. & *n.* 188. *n. Append. X.* L'image des Diétes de l'Empire, IV. 141. 145 Nombre d'Ambaſſadeurs & de Princes Allemands à la Cour de Chriſtine, IV. 207. & *n.* 212. La Paix de Weſtphalie conclue, malgré les lenteurs de la France, IV. 211. 215. Ratures dans l'Acte original de cette Paix, IV. 212. *n.* La Suède ne tire pas les cinq millions d'écus ſelon la Paix de Weſtphalie, IV. 218. *n.* &c. Les Etats provinciaux d'Allemagne jouiſſent de peu de privileges, IV. 247. *n.* De combien l'Allemagne eſt redevable à la Suède, IV. 245. Dans la guerre tricennale les Allemands ſervent dans l'un & l'autre parti, ſelon que la fortune des armes ſe déclaroit, IV. 36. Les tréſors & l'épée toujours tirée ne garantiſſent pas la liberté de l'Empire, IV. 245. *n.* Il y a de faux Savans par-tout, IV. 249. Piquanteries de Chriſtine contre les Allemands IV. 297. Remarque ſur le mot *intercedere* dans la Paix de Weſtphalie appellée de Munſter par les Catholiques, quoique le principal Traité ait été négocié à Osnabrug, III. 427. *n.* En quoi conſiſtent les *Römer-monathe*, III. 503.

Almerici (le Comte d') Chriſtine écrit en ſa faveur. IV. 86

Altemps, Catalogue des Mſſ. de ſa Bibliotheque envoyé de Rome à Chriſtine. IV. 272 *n.*

Altieri (le Card.) Ses intrigues au Conclave d'Innocent XI. III. 495. 499

Alvito (le Duc d') Chriſtine intercede pour lui, pour s'être battu en duel. IV. 85. Elle en écrit au Duc même. *ibid.*

Amatrice (le Prince) Page de la Reine Chriſtine. IV. 87

Amelie Eliſabeth. V. Heſſe.

Ancbea, Juriſconſulte recommandé par Chriſtine IV. 52

Angleterre. V. Prince d'Orange. Promet des ſubſides à la Suède. III. 90. Ruſdorf vouloit que la direction des affaires d'Allemagne échut à l'Angleterre, III. 89. *n.* Guſtave Adolphe créa deux Anglois Chevaliers, III. 190. *n.* L'Ambaſſadeur d'Angleterre s'intereſſe en Suède pour Chriſtine, III. 407. Lettres de Chriſtine ſur la grande Revolution d'Angleterre. IV. 154. Elle predit la détroniſation du Roi Jaques, IV. 156

Anſeatiques. (Villes) *Voyez Ville.*

Anſtruther (l'Envoyé Robert) porté pour le Roi de Dannemarc, eſt envoyé à Heilbron. III. 90. &c. 142. & *n.*

Apelbom. (Miniſtre de Suède) Autre lettre que Chriſtine lui écrit, IV. 88. Chriſtine lui écrit au ſujet de l'Ouvrage de Berlingoven. IV. 239

Appelman publie de faux bruits contre Chriſtine. III. 317. 118. 299. 422. Lettres fortes de Chriſtine contre lui, III. 312. 319. 408. 453. La Reine lui déconſeille de ſe faire Catholique-Romain. III. 281

Arckenholtz, a réduit les Manuſcrits de Ruſdorf en forme de Mémoires. III. 75. *n.* il a ramaſſé des Materiaux pour les Mémoires de Guſtave Adolphe, III. 142. *n.* Il remercie ceux qui lui ont fait part de bonnes choſes pour le ſupplément. IV. 220. 228. *n.* Il rectifie des fautes de ſes Mémoires, IV. 221. &c Il pourroit publier le fragment de l'Hiſtoire de Guſtave Adolphe, IV. 221. Il poſſéde une partie du crane de Mr. Deſcartes, IV. 239. Son commerce de lettres avec Mr. Gering, IV. 251. &c. 253. Du Traité de Paix & de Conventions publié par l'Auteur, IV. 250. Le Cardinal Paſſionnéi honore l'Auteur de ſa réponſe. *Voyez la Préface* III. pag. 3. & IV. 253. Ses Réponſes aux Remarques de Mr. *de Holberg* & *d'Alembert* ſur les Mémoires de Chriſtine. *Voyez l'Appendice N. L. & LI.* Sur le grand détail, la longueur & le contenu de ces Mémoires. *V. la Préface III. p.* 2. *&c.* Ce qui a porté l'Auteur à compoſer ces Mémoires. *Preface*, III. 2. & 16

Arcularius (Docteur en Th.) Zelé Théologien Allemand Lutherien *V. l'Append. XV.*

Ariſtippe, permettoit d'être flatteur, voleur par intérêt, IV. 4

Ariſtote, à qui l'on reproche de n'avoir pas parlé d'Alexandre, III. 25

Digitized by Google

Arnheim Général de Saxe. Mal disposé envers la Suède il se laisse duper par Wallenstein Fridland, III. 98. 102. Il trompe ou se laisse tromper par les treves avec Wallenstein, III. 103. 110. 116. *n.* 124. Son plan contre la Suède, III. 124. *n.* Il bat les Autrichiens, III. 138

Arnold. Janséniste de mérite, IV. 26

d'*Artigny* (l'Abbé) appellé mal à propos Créateur de l'histoire. *Voyez l'Apendice N. LI.*

Asti (Mich. d') Christine écrit en sa faveur, IV. 81

Astrologie. V. Prédictions. Il y avoit alors des astrologues à la Cour de Suède, comme par tout ailleurs, III. 21. & *n.* Le Pr. Ragotzi & le Cte. Berchini consultent un astrologue, *ibid.* Christine demande la nativité du Roi nouvellement élu de Pologne, III. 390. Si elle avoit fait tirer l'horoscope du Roi Charles XI. III. 281. *n.* 314

Avaux (Mr. de Mesmes Comte d') Sa lettre à Christine sur la treve avec la Pologne, III. 189. *n.* & *Apend. X.* Sa correspondance pointilleuse avec Salvius, III. 198. *n.* & *Apend. V. & XIII.* Sa lettre à Oxenstierna *Ap. ibid. n.* 5.

Augsbourg (Ville Imperiale) Christine lui fait un présent pour le bâtiment d'une Eglise, III. 217. Y étant elle verse des larmes, IV. 268

Auguste (l'Empereur) blamable d'avoir sacrifié Cicéron. *Sentimens* de Christine, *Cent. IV. n.* 93

Augustin (St.) Christine étoit pour les sentimens de ce Pére de l'Eglise IV. 14

Autriche V. Leopold. L'Empereur témoigne de la moderation à la mort de Gustave Adolphe, III. 70. *n.* Mais il ne veut pas la paix, *ibid.* Il avoit ses Créatures dans les Cours d'Allem. III. 128. *n.* Les Autrichiens bien tôt chassés de leurs pays, III. 156. Traité secret entre la Suède & l'Empereur, III. 199 *n.* Christine concourt à élire Ferdinand IV. Roi des Romains pour l'épouser, IV. 223 *n.* 490. & *n.* & IV. 257. L'Empereur en envoye sa reconnoissance, *Apend. XXXV.* Passage rectifié au sujet de Ferdinand Leopold IV. IV. 257. Remarque sur le mot *intercedere* par rapport aux Païs héréditaires de l'Autriche, III. 240. L'Empereur est cause que la Suède s'attache à la France en 1674. p. 449. 494. Joye de Christine à la levée du siége de Vienne IV. 114 &c.

Azzolini (le Cardinal) Christine le tient pour plus grand homme qu'Axel Oxenstierna, III. 47. *n.* Elle l'avoit choisi pour son homme d'affaires, IV. 269. Il contribue à l'élection du Pape Clement IX. III. 105. 273. 289. 392. Christine ne se fie pas sur tout en lui, III. 285. 435. Elle a beaucoup d'estime pour lui, III. 296. 374. 478. Il favorise l'élection de Christine au trône de Pologne, III. 352. 355. 381. 383. Christine dit qu'il avoit l'esprit d'un Démon, III. 381. Elle l'appelle un homme divin, III. 478. IV. 22. 46. Il ne fera pourtant rien, si elle n'est pas contente, III. 478. Ses intrigues au Conclave d'Innocent XI. III. 494. 499. Lettre que la Reine lui écrit sur sa pension de douze mille Scudis retranchée, III. 150. Exclus de l'héritage de Christine, IV. 158

Azzolini (Pompée, Neveu du Cardinal de ce nom). Devient héretier de Christine, IV. 162

B.

Baner (Ebbe) Gustave Adolphe vouloit épouser cette belle Comtesse, III. 51. & *n.*

Baner (Axel) Gouverneur de Christine, excellent en tous les exercices, III. 50. Ses bonnes & mauvaises qualités. *ibid.*

Baner Feltmaréchal de Suède. Ses exploits militaires, III. 76. 109. 128. 138. &c. 149. Grands progrès des armes de Suède sous Baner IV. 205. Le Roi de Dannemarc vouloit débaucher son armée après sa mort. IV. 210

Bâtt (Seved) Sénateur & Gouverneur des Domaines de Christine. Reproche que la Reine lui fait que le payement de sa pension est retardé, III. 226. Flaté de rester toujours son Gouverneur, Christine le licentie, III. 304. 312. 335. 398. 404. & *n.* Devient Trésorier de Suède. III. 396

Barberini (François Cardinal) facilite l'édition de Stephanus de *Urbibus*, IV. 240. Son Epitaphe de Luc Holstenius, *ibid.* Christine est bien avec lui, III. 272

Barnekau (Baron de) Gouverneur d'une Province en Suède. Lettres qu'il reçoit de Christine, IV. 104. 106. 117. 120. & *Préf.* 6.

Basilidiens. Leur culte superstitieux. IV. 273

Basnage refuté sur ce qu'il a avancé au sujet de Christine. III. 252

Baviere, Christophle Duc de Baviere, Roi de Suède, III. 9. 467. Le vieux Code des Loix de Suède compilé sous son regne. *ibid.* L'Electeur de Baviére paye cher d'avoir reculé la paix. III. 153. Il fausse le Traité & est châtié pour cela, III. 154. & *Apend. VIII.* Près d'un million dû à la Suède & levé, mais pas payé, que Christine prétend, III. 426. &c. 432. 434

Baumgarten (Très-célébre Dr. en Théologie.) a eu la bonté de communiquer à l'Auteur des lettres anecdotes, IV. 278. *n. V. l'Apend. N. XX.* Faute d'oubli réctifiée, IV. 230. Sa dissertation sur les préjugés d'écrire l'histoire. *V. la lettre à Mr. G. Apend. N. LI.* Il parle honorablement des Mémoires de Christine.

tine. *Voyez la Réponſe à la lettre de Mr. de* Holberg. *Apend. N. L.*
Bartoli (l'Abbé) Lettre de faveur de Chriſtine pour lui, IV. 89
Bayle (Pierre) Anecdotes de la lettre qui lui eſt écrite de la part de Chriſtine, IV. 128. &c.
Beaumelle (de la) a augmenté les erreurs de l'hiſtoire de Voltaire. *Voyez la lettre à Mr. G... dans l'Apend. N. LI.*
Beauregard (le Comte de) Lettre de Chriſtine ſur ſon mariage, IV. 77
Beaumont (Mad. le Prince de) Réponſe à ſes remarques faites ſur les Mémoires de Chriſtine. *V. la Préface* IV. 4
Benoit XIV. (Le Pape) permet de faire copier à Rome pluſieurs Manuſcrits concernant la Reine Chriſtine. *V. la Préface* du To- III. p. 3. & la *lettre à* Mr. G. *Apend. N. LI.* Il témoigne de la ſatisfaction de mes Mémoires de Chriſtine. *ibid.*
Benſerade, Chriſtine eſtime ſes Ouvrages, III. 297
Bercb (Conſ. de Chancellerie) publiera bientôt une hiſtoire métallique des illuſtres Suédois, IV. 259. Il m'a communiqué une Médaille de Chriſtine &c. IV. 277. & *Préface* du Tome III. 7
Berecini (Comte Hongrois) conſulte un aſtrologue III. 21. *n.*
Bernard (Duc de Saxe-Weimar) Ambitieux ſans borne il gâte les affaires de Suède, III. 92. &c. *n.* 139. &c. 145. & *n.* &c. 148 & *n. Apend. N. VI.* Oxenſtierna le menace de le priver de ſa charge, III. 92. Il eſt inveſti avec la Franconie, *ibid.* Raiſon de ſon degout contre Oxenſtierna, III. 146. *n.* Il eſt empoiſonné, III. 148. *n.* & *Apend. N. VI.* Les troupes de ſon Armée ſe retirent chez celles de Suède, III. 154. & *n.* Ses exploits militaires, III. 79. 114. 133. Il balance d'accéder au Traité de paix de Prague, III. 131. *n.* Oxenſtierna empêche qu'il n'ait le titre de Généraliſſime, III. 92. Richelieu, mécontent de lui, ſe prépare à le perdre. *Append. N. VI.* (*a*) (*c*).
Bernard (Doct. en Med.) m'a communiqué quelques lettres anecdotes. IV. 235 & 251. *n.*
Bernini (le Chevalier) fort eſtimé de Chriſtine, III. 295. IV. 17. Sa vie écrite par Balducini. IV. 39
Bethlem, Prince de Tranſylvanie. Particularités de la Princeſſe Catherine, Belle-ſœur de Guſt. Adolphe, III. 105. *n.* Teſtament particulier de Bethlem, *ibid.* Propoſition à lui faire pour égaliſer la monnoye de cuivre & d'argent. III. 194 *n.*
Bevilaqua (Nonce de Vienne) alors au Congrès de Nimégue. Ils devoit avoir ſoin des affaires de Chriſtine, dont elle fut peu ſatisfaite. III. 516
Bidal (Réſident de France à Hambourg) quoique peu habile, convient pourtant de l'employer, III. 234. 244. 288. 481. Il eſt aveugle du Maréchal d'Aſfel. IV. 61. *n.*
Bianconi (Conſ. Médecin). Peu favorable aux vues de l'autre. IV. 253.
Bielefelt (Mr. de). Son portrait de Chriſtine, IV. 169. & *Append. N. XLIX.*
Bielke (Stenon) Baron. Le ſoin des affaires de la Poméranie lui eſt commis, III. 77. Après la défaite des Suédois près de Steinon, il met cette Province en état de défenſe, III. 118. Il eſt deſtiné par Guſtave Adolphe à ſuccéder à Axel Oxenſtierna, III. 192. *n.* Il eſt parlé de lui. III. 329. 396. 422. 432
Bielke (Fr. Nic.) Sénateur & Conſervateur de Rome. Il a eu la bonté de me procurer la copie de pluſieurs Manuſcrits à Rome concernant la Reine Chriſtine. *V. la Preface* du Tome III. p. 3. *& l'Append. N. LI. fin.*
Birkenfelt (Chriſtian Prince de). Il eſt parlé de ſes exploits militaires, III. 79. 93. 95. 101. 132. Il s'enfuit de la bataille contre les Lorrains, III. 34. &c. 108. & not.
Biörnklou. Impertinences que le Maréchal de Grammont a debité de lui, IV. 259
Bochart (Samuel) célebre Profeſſeur à Caën. Réponſe que Chriſtine lui fait, IV. 2
Bologne. La reception de Chriſtine en cette ville, IV. 268. & *Apend. N. XXX.*
Bonaventure (Guido). Lettre de Chriſtine en ſa faveur, IV. 86
Bonde (Bar) Sénateur & Tréſorier de Suède, III. 396
Bonde (Comte & Sénateur) a publié la Généalogie des Rois de Suède. *Append. N. II. not.*
Borelli (Jean) Savant Italien. Chriſtine lui fournit une penſion fixe, dont il la remercie, IV. 252. Elle fait la dépenſe de l'impreſſion de ſon immortel ouvrage, *ibid.* & 254.
Bos (l'Abbé du) refuté ſur ce qu'il a débité des habitans du Nord, IV. 222
Bouffons, par quelle raiſon ils ont été introduits dans les Cours, III. 66. & not. Chriſtine les haïſſoit mortellement, *ibid.* Ses ſentimens, Cent. IV. *n.* 27. 28.
Bougeant (Pere Jéſuite) noté ſur ce qu'il dit de la négociation de Wallenſtein, III. 107. *n.* Critiqué ſur ce qu'il critique la Régence de Suède, IV. 226. Ce qu'il dit de la Paix de Prague, III. 131. *n.* Et des lettres interceptées contre les Oxenſtierna. IV. 255
Bouillon (Card. de) devoit faciliter le Catholiciſme en Suède. III. 464. *n.* 500
Bourdelot (l'Abbé). Sa lettre ſur les exploits littéraires des François à Stockholm, IV. 233. Lettres que la Reine lui écrit ſur les piquanteries des François contre elle, III. 266. &c. IV. 295. 492. &c. Il lui eſt redevable de ſa vie, IV. 23. &c. Chriſtine le raille comme Poëte & Violon, III. 24. 26. Conſeil médicinal de Bourdelot. *V. Append. N. XXXVI.*

Digitized by Google

Brandebourg (L'Electeur de) mieux intentionné pour la Suède que celui de Saxe, III. 77. &c. 124. &c. 141. Discours sur le mariage de Christine avec l'Electeur de Brandebourg. III. 88. &c. Elle le refuse tout net, III. 197. *n.* 199. Manque de sagesse du Conseil de l'Electeur à cet égard, III. 89. *n.* Bien indemnisé de la portion cédée de la Poméranie, III. 122. Au fond l'Electeur n'étoit pas mieux intentionné envers la Suède que celui de Saxe, III. 123. 129. *n.* 190. *n. Append. N. XI.* L'un & l'autre bien battus après la Paix de Prague, III. 147. Brandebourg obligé d'accepter la neutralité, III. 149. Contestation sur la Poméranie entre la Suède & le Brandebourg, III. 18. &c. 122. 143. &c. 190. *n.* Les cessions réglées de part & d'autre, III. 223. Rupture entre la Suède & le Brandebourg l'an 1675, III. 410. Christine remercie l'Electeur de la neutralité de ses Domaines en Allemagne, III. 485. &c. Plusieurs lettres de Christine à Frédér. Guill. Voyez la liste des lettres *Brandebourg*. Frédéric Guillaume change continuellement ses alliances, IV. 158. Négociations de la Reine pour le faire son héritier. *ibid.*

Brahé (Comte). Mort du vieux Pierre Brahé, III. 45. *n.* Portrait que la Reine en fait. *ibid.* Il partage le soin des affaires avec le Chancel. Oxenstierna. III. 122

Breme (le Duché de). Christine souhaite de le troquer, IV. 103. La ville refuse l'hommage à la Suède. III. 217

Bremont. Sous quelles conditions il seroit Résident de Christine à la Haye, III. 465. Plusieurs lettres que Christine lui écrit. *Voyez la liste des lettres de la Reine.* Il est en correspondance avec le Comte de Brienne, IV. 148. Lettre que Christine lui écrit sur la grande Revolution d'Angleterre. III. 153

Brienne (le Comte de), Christine lui témoigne son estime. IV. 149

Brigitte (Ste.) circonstances qui concernent son Monastère à Rome. III. 466. & *n.*

Bring (Sven) célebre Professeur à Lund. Relation intéressante qu'il a communiquée à l'Auteur, III. 278. &c. & la *Préface* 7

Broberg (Ant.) Controlleur de Christine. Il est parlé de lui, III. 328. Il est à Rome en 1676, III. 506. Il est congédié. IV. 242

Bruxelles, Relation de l'entrée solemnelle de Christine en cette ville, IV. 266. *n.* & *Append. N. XXX.*

Burgsdorf, Ministre de Brandebourg. Ennemi juré de la Suède, incitoit l'Electeur à s'accommoder avec l'Empereur. III. 116. 130. *n.*

Burigny (Mr. l'Abbé de), légeres fautes rectifiées dans sa belle vie de Grotius. IV. 226

Burman (Pierre) lettre de Christine qu'il a produite, rectifiée. IV. 234. 247

Buy (du) Officier du Roi Jean Casimir de Pol. Christine l'employe pour avoir l'héritage après ce Roi. III. 455

C.

Cabeliau, Pere de la Maitresse de Gustave Adolphe, Directeur des Compagnies de Commerce de Suède, III. 96. *n.* Sa famille annoblie en Suède, *ibid.* Lettre de son annoblissement. *Append. N. III.* Quelques lettres du fils à Gustave Adolphe & au Chancelier Oxenstierna. *ibid.*

Calovius (Abr.) Attestation d'Axel Oxenstierna quant aux Protestans Reformés, III. *Append. N. XXI.*

Cameli (Antiquaire de Christine). Christine le prête au Grand-Duc pour arranger son Cabinet de Médailles. III. 13

Canalis (Comtesse de) épousée par le Roi Victor Amedée en secondes nôces. IV. 136. *n.*

Cantillon (homme savant) passage de sa traduction de Diogene Laërce. IV. 3

Capello (Antoine) Noble Vénitien. Son Cabinet de Pierres Talismaniques mal construit. IV. 273

Capitaine. Voyez *Militaire, Heros.*

Capoa (Lionardo di), Savant recommandé par Christine. IV. 40

Cardinaux. Voyez *Rome* & *Cérémonial.*

Carpio (Voy. Roi de Naples) Christine lui recommande le savant Capoa. IV. 40

Carton (Savant) Christine le remercie de son Ouvrage & d'autres Livres. IV. 68. 144

Caprara (Général) Christine le félicite de ses exploits héroïques en Hongrie. IV. 80

Casali (Chevalier). Lettre de Christine en sa faveur. IV. 32

Cassel (Bibliotheque de). De ses Manuscrits, dont on s'est servi. *V. la Préface*, IV. 7. & *l'Append. N. VI.*

Castelmaine (le Comte) Lettre de Christine en faveur de Madame de Nortumbria. IV. 64

Catherine, sœur utérine de Gustave Adolphe. L'éducation de Christine lui est confiée, III. 28. &c. Elle est soupçonnée du Calvinisme. *ibid.*

Catherine, belle-sœur de Gustave Adolphe, Epouse de Bethlem Gabor. Le Roi l'assiste à la Cour Ottomanne, III. 105. not. Testament de son Epouse, *ibid.* Elle se remarie. *ibid.*

Catholiques-Romains, ils fouettent les Eglises Protestantes pour les purifier de l'air hérétique, IV. 232. Christine desaprouve fort les persécutions des Protestans par les Catholiques, IV. 122. 133. La Reine intercede pour eux auprès du Roi Guillaume III, IV. 157.

Digitized by Google

157. Sentiment de Guſtave Adolphe ſur les poſſeſſions Eccléſiaſtiques d'Allemagne. *Append. N. XVII.* Chriſtine ne ſe fioit pas trop aux Confeſſeurs & Directeurs de conſcience. *Voyez ſes ſentimens Cent. III. n.* 61. &c. 94. &c.

Cederkrans (Secretaire de Chriſtine) envoyé en France & au Congrès de Nimegue, III. 510. 522. & *n.* Sa négociation, III. 510. &c. Reproche de ſon ingratitude. IV. 102

Celſius (Olave) Bibliothécaire du Roi de Suède. Il a produit une bonne copie de la lettre de Chriſtine à Nic. Heinſius. IV. 234

Cérémonial reglé quand Charles Guſtave fut déclaré Prince de Suède, III. 163. *n.* De la Confraternité entre les Rois de Suède & de Dannemarc, III. 210. *n.* Chriſtine pointilleuſe en fait de cérémonial, III. 253. & 430. &c. Cérémonial de la viſite que le Pape rend à Chriſtine, III. 253 Sur la reception des Rois & Reines chez le Pape. *Append. N. XXI.* (*b*). L'Envoyé de Chriſtine prend le pas ſur le Miniſtre d'Angleterre, III. 331. Comment il devoit ſe conduire avec les Miniſtres étrangers, III. 422. 432. 436. Courtoiſie du Pape aux Princes Proteſtans, III. 439. &c. Courtoiſie de Suède au Pape, au Roi de Perſe, au Turc, *ibid.* & 443. L'Empereur Turc appelle le Pape très ſaint Pere, III. 442. Inſtruction cérémoniale de Chriſtine, III. 507. 512 515. Chriſtine ne céderoit qu'au Pape & à l'Empereur, III. 512. 517. En d'autres ſiecles on ſe moqua du Cérémonial, IV. 108. Chriſtine tâche d'applanir celui des Cardinaux avec les Ambaſſadeurs, IV. 106. &c. Le Duc de Wurtemberg ne baiſe pas la mule du Pape, IV. 109. *n.* Cas du Cérémonial de Chriſtine, 136. Autre cas, IV. 157. & *n.* Pluſieurs Ambaſſadeurs qui ont renoncé à un autre Cérémonial à Rome. IV. 112

Céſar (Jules) Réflexions de Chriſtine à ſon ſujet. Elle tâche de le juſtifier du beau crime d'avoir ſoumis Rome. *V. l'Append.*

Certani (l'Abbé) ſa Harangue à l'entrée de Chriſtine dans la Bibliotheque de Bologne. *Append. N. XXXI.*

Cicolino, Virtuoſo de Chriſtine qu'on vouloit lui débaucher. IV. 10

Cham. Voyez *Tartares.*

Chanut, Ambaſſadeur de France. Ses Mémoires publiés par la France, III. 492. &c. Chriſtine en demande ſatisfaction, *ibid. Voyez ma Réponſe à la lettre de Stolberg*, *ibid.* Chanut honnête homme, *ibid.* Chanut fait venir Deſcartes en Suède. IV. 19. &c. *not.*

Charles Guſtave. Voyez *Adolphe Jean*, & *Jean Caſimir*, puis Roi de Suède. Chriſtine n'avoit pas grande opinion de la générosité de Charles Guſtave, III. 150 & *not.* Il court riſque de ſe noyer, *ibid. n.* Feint de ſe marier avec Chriſtine, III. 157. &c. Il apprend le metier de la guerre ſous Torſtenſon, III. 149. 152. Eſt envoyé Généraliſſime en Allemagne, III. 157. Combien il coûta de peine à Chriſtine de le déclarer ſon Succeſſeur, III. 162. 210. & *n.* 214. & *l'Append. N. II.* Fort ami de Cromwel, III. 170. Le Couronnement de Charles Guſtave, *ibid.* Sa magnificence au Traité d'exécution de la paix de Weſtphalie, III. 212. Son mariage, en ſe plaignant de ſon malheur, III. 174. & *n.* Sa réponſe à la Régence de Suède, en latin, & journal de ſon voyage, IV. 204. & *n.* Par la jalouſie de la Régence il avoit beaucoup à ſouffrir, IV. 212. Lettres que la Reine lui écrit quand elle penſe abdiquer, IV. 217. &c. Louanges & impertinences du Maréchal de Grammont au ſujet du Roi Charles Guſtave, IV. 259. La guerre entre lui & Jean Caſimir Roi de Pologne, III. 226 Ses funerailles, *Append. N. XXVIII* Particularités à ſon ſujet, *Append. N. II.* Sans lui céder la Couronne, Chriſtine ne l'auroit pas ſouffert ſi long-tems en Oelande, III. 279. Il verſe des larmes au ſujet des Proteſtans en Boheme, III. 240 *n.* Sans la prétention des grandes ſommes d'argent toute la Famille Palatine auroit été renvoyée de Suède. *Voyez l'Append. N. II.* S'il s'eſt appellé *Dei & Chriſtinæ gratia. ibid.*

Charles XI. Roi de Suède. Retire des bijoux & antiques de Chriſtine engagés à Amſterdam, III. 274. Son éducation fort négligée; il la gagne par ſon bon naturel, III. 437. *n.* Familiarité du vieux Rudbeck avec lui, IV. 237. Engagé dans la guerre en 1674. III. 472. Il rétablit la Suède par ſes victoires, III. 522. & par la paix, IV. 121. Sa lettre aux Princes ſur la mort de Chriſtine, IV. 169. & *Append. N. XLIX.*

Charles XII. Roi de Suède, aime les Sciences & connoît les Beaux-Arts, IV. 221. 224 Eſt expoſé en des rencontres dangereuſes à perdre la vie, III. 278. Chriſtine dit de lui, qu'il ſera brave, ſage & heureux, IV. 105

Charles Philippe, frere de Guſtave Adolphe. Sa poſtérité. III. 459. *n.*

Charles I. Roi d'Angleterre. Par ſon Médailleur, celui de Chriſtine s'accrut conſidérablement. IV. 273

Charles II. Roi d'Angleterre. Lettre de la Reine ſa Mere ſur la paix de France avec Cromwel, III. 170. *n.* Lettre touchante que Chriſtine lui écrit ſur le malheur de ſon Pere, III. 213. *n*, & *Append. N. XIV.* Chriſtine lui donne quelque ſecours, *ibid.* Le goût de *Charles* II. pour les maniéres Françoiſes lui pourroit attirer le ſort de ſon Pere. III. 429

Digitized by Google

Charles I. Landgrave de Heſſe. *Voyez Heſſe.*
Charles ou *Carlſon*, fils de Charles, frere bâtard de Guſtave Adolphe. *V. Gyldenhiem.*
Chaulnes (le Duc de) Ambaſſadeur de France à Rome. Chriſtine lui fait des politeſſes & à ſon Epouſe. III. 273. 274
Cheſne Copherus (Nicolas) a l'honneur que le Landgrave Mauritz préſide à ſa Diſpute, IV. 239. Il devient Chancelier de la Cour de Suède. *ibid.* 240
Chiffletius (Savant). Son Ouvrage *de Ordinibus Equeſtribus ad Append. N. III. (b).*
Chigi. Lettres de condoléance de Chriſtine ſur la mort du P. Alexandre VII. III. 284. &c. Le Cardinal Chigi homme de grand mérite. III. 407
Chriſtofle (Duc de Baviere), Roi de Suède, III. 467. *n. Voyez Baviere.*

CHRISTINE

Reine de Suède.

Article I.

Sa Naiſſance, ſon *Education*, ſes *Gouverneurs*, ſes *Précepteurs*, ſes *Etudes*, ſon *Commerce de Lettres* & ſa *Relation avec les Savans*, tant dedans que hors de Suède: ſes *Académies*, ſa *Bibliothéque* & ſes *Cabinets* de *Médailles*, de *Peintures* & d'autres *Raretés.*

Les Parens de Chriſtine ſouhaittoient qu'elle fût garçon, III. 21. Guſtave ſon Pere dit qu'elle lui vaudra bien un garçon, III. 22. Elle remercie Dieu d'être née fille, III. 23. Abuſée ſur les cérémonies de ſon Baptême & ſur ſa Religion, *ibid.* & 50. Aimée tendrement de ſon Pere, mais pas de ſa Mere, III. 24. 27. &c. Chriſtine penſe être écraſée d'une poutre, III. 24. Elle a l'aiſelle caſſée, *ibid.* Elle eſt élevée par ſa Tante & ſon Mari, III. 28. Eſt ſéparée de ſa Mere, III. 68. 192. Qualités de ſes Gouverneurs & Précepteurs, III. 51. &c. 61. &c. A 14 ans elle ſavoit les Sciences, les Langues & les Exercices, *ibid.* Qui lui a appris le François, III. 53. Ses heures occupées entre les affaires, les études & les exercices, III. 54. Ses grands talens, encore enfant, III. 55. Ses grands progrès dans les études, *ibid.* Elle viſite l'Univerſité d'Upſal, III. 217. Ses remarques ſont quelquefois fautives, III. 167. Elle apprend l'Anglois de Whitlock. III. 168. De ſon Académie de Belles-Lettres à Stockholm, & des querelles des Savans, IV. 233. La célébrité de ſa Bibliothéque prouvée par un Viſionaire, IV. 243. Sa Bibliothéque & ſes Cabinets ouverts aux Savans, IV. 274. Deſcription de ſa Bibliothéque, de ſes Manuſcrits & Cabinets, IV. 271. &c. Ses Médailles antiques accrues de celui du Roi Charles Stuart, *ibid.* Le Muſeum des Antiques de la Reine, nommé *Odelſcalchi*, mal conſtruit, *ibid.* L'unique Médaille de Chriſtine par Hambræus, IV. 275. Quelques-unes de ſes lettres écrites dans ſon enfance, IV. 150. &c. Elle veut affranchir les terres de ſon Précepteur, IV. 190. Elle s'oblige à parler toujours Latin, IV. 191. Nombre d'exercices en Latin & François qu'elle apprend de ſon Précepteur, IV. 197. &c. Note de ſes leçons journalieres, IV. 195. Sa lettre Latine à la Régence de ſa propre compoſition, IV. 194. Les Princeſſes Marie & Léonore ſes Compagnes d'études, IV. 193. Son commerce de lettres avec les Savans Italiens & autres, IV. 1. &c. 251. &c. & *Append. N. XXII.* Elle prend part aux querelles des Savans, mais diſcretement, IV. 253. Les belles choſes que lui dit le fameux Borelli, qu'elle protégea, IV. 252. *not.* Elle les aide à perfectionner leur ſavoir & leurs inſtrumens, *ibid.* Son ſavoir dans la Phyſique, Aſtronomie & Aſtrologie IV. 255. &c. Ce que Chriſtine penſoit des faux Savans & des Pedans, IV. 442. & 452. & dans *l'Append. N. I.* Elle ne reconnoît pas le bois de la verge d'Aron pour véritable, IV. 269. Elle aime les Sciences & les Beaux-Arts, III. 295. 297. Lettre aſſez Stoïcienne ſur la fortune & ſur le hazard, III. 395. Elle fait copier ſes lettres comme écrites de ſa propre main, III. 510. Elle ne veut pas paſſer pour ſavante, IV. 3. Son intention de faire préſent de ſa Bibliothéque au Vatican, *ibid.* 6. Charmée d'avoir trouvé un MS. rare, IV. 7. Elle fait grand cas des Virtuoſi en tout genre, & leur écrit, IV. 8. Elle veut avoir de bons Livres, IV. 21. &c. Elle n'aime plus l'encens, *ibid.* 49. 63. Son témoignage de Deſcartes, IV. 19. & *n.* &c. Elle aime les Ouvrages de Salomon & la Sapience de l'Ecriture Sainte, *V. l'Append. N. I.* Elle ne veut jamais parler Latin, *ibid.* Elle eſt bien verſée dans l'Aſtronomie. *Append. N. XL.* Eſquiſſes de Pieces de Muſique & de Concerts formées par Chriſtine, *Append. N. XXXVIII.* Ce que Chriſtine dit des Philoſophes anciens & modernes. *Voyez la lettre à Mr. G... dans l'Append. N. L.* Les Romains admirent le grand ſavoir de Chriſtine. *Voyez l'Append. N. XII.* Réponſe de l'Auteur aux Remarques qui ont été faites ſur les Mémoires de Chriſtine. *Voyez l'Append. N. L. & LI.* Sur le grand détail, la longueur & le contenu de ces Mémoires,

Digitized by Google

Voyez la Préface, III. 2. & 5. Liſte complette des Perſonnes avec leſquelles la Reine a entretenu commerce de lettres. *Voyez la Préface* 12. & après *l'Appendice*. Elle refuſe tout panégyrique des Académies, IV. 29. 32. 44. Ses Lettres de recommandation pour des perſonnes de diſtinction, IV. 69. &c. Elle croit le miracle de la Mer rouge véritable, IV, 116. Réponſes de Chriſtine aux recommandations qu'on lui a faites, IV. 87. &c. Preuves que Chriſtine minutoit ſes lettres & écrits tant en François qu'en Italien, IV. 46. Elle avoit dreſſé elle-même les ſujets qui devoient être traités dans ſon Académie, *ibid.* 33. N. III. & 45. lin. 10. Elle veut acheter les Manuſcrits d'Altemps à Rome, IV. 272.

Article II.

Son *Avénement au Trône*, & *affaires de Guerre* & d'*Etat*, qui *ſe paſſoient* & *ſe traitoient pendant ſon Regne*. Voyez III. 31. &c. 70. &c. 182. &c.

Chriſtine eſt toute puiſſante au Sénat de Suède, III. 2. *n.* Elle ſe croit quelque droit ſur la Couronne de Suède après ſon abdication, III. 9. & *n.* Proclamée *Roi* à ſon couronnement, III. 32. & *n.* Meſures priſes par les Etats pour l'affermiſſement de ſon trône, III. 43. 72. &c. 152. Tous les Généraux ſe ſoumettent à ſa Régence de Chriſtine encore Enfant, III. 32. 83. *n.* 191. Elle ſe comporte en Reine à l'hommage qu'on lui rend, III. 32. 42. & *n.* Elle apprend l'art de régner dans l'Ecole du Sénat de Suède, III. 47. 54. 66. & *n.* 192. *n.* 195. *n.* & *Append. N. I.* Magnifique couronnement de Chriſtine, III. 162. &c. 216. Le ſurnom d'*Auguſte* décerné à Chriſtine. *Append. N. II.* Elle reçoit les propoſitions des Miniſtres étrangers, & y repond elle-même, III. 169. *n.* 212. 307. Combien elle eſt jalouſe de ſon autorité juſqu'au moment de ſon abdication, III. 167. *n.* Elle harangue dans le Sénat en 1641. quand elle y entra la premiere fois, III. 199. *n.* *Append. N. I.* Elle retarde de deux ans la déclaration de ſa majorité, III. 200. *n.* Elle rapporte au Sénat deux axiômes qu'elle avoit appris d'Oxenſtierna, III. 201. *n.* Elle prend les rênes du Gouvernement & fait ſerment de Roi, III. 202. & *n.* Elle harangue dans le Sénat en déclarant Oxenſtierna Comte, III. 206. Elle doit confirmer toutes les donations, III. 202. 203. Elle n'eſpere plus de parvenir au trône de Suède, IV. 261. Chriſtine inſtruit Oxenſtierna ſur la Paix de Brâmſebro, IV. 211. &c. Ses lettres à Charles Guſtave quand elle penſa d'abdiquer, *ibid.* 213. En cas de mort de Charles XI. elle veut ſe mêler de la ſucceſſion, III. 280. Elle gouverne la Suède plus abſolument qu'aucun de ſes Rois, III. 360. & *Préface* 14. Elle juge en grand Politique de la guerre de 1672. & plaint le ſort de la Hollande, III. 428. &c. Elle eſtime ſon regne le plus glorieux pour la Suède, III. 12. & *Préface* 14. La forme du Gouvernement de Suède en 1634. *Append. N. IX.*

Article III.

Ce qui s'eſt paſſé au ſujet de ſon Mariage, & des Princes qui vouloient l'épouſer.

Son averſion naturelle contre le mariage, III. 58. *Append. N. I.* Ses ſentimens *Cens. IV. n.* 45. Son mariage propoſé avec le Prince Ulric de Dannemarc, III. 72. & *n.* Diſcours ſur ſon mariage avec l'Electeur de Brandebourg, III. 88. &c. & *not.* Elle refuſe tout net le mariage avec les Electeurs Palatin & de Brandebourg, III. 193. & *n.* 197. *n.* 199. *n.* Mariage négocié entre elle & le Roi des Romains, III. 223. 490. & *n.* Ceci réputé une des raiſons de ſon abdication. IV. 174

Article IV.

De ſon Abdication tentée en 1651. & exécutée en 1655. avec ſes ſuites.

Récit de l'abdication de Chriſtine, III. 265. *n.* Chriſtine laſſe du gouvernement en 1651. III. 164. *n.* & 168. *n.* Elle ſe laiſſe perſuader en 1651. de retenir le gouvernement, III. 164. Remontrances du Sénat à Chriſtine ſur ſon abdication, III. 224. & *l'Append. N. XIV. (b).* Préparatifs de ſon abdication, *ibid.* & *n.* Paſſeport que les Etats lui donnent, *ibid.* Les choſes précieuſes qu'elle retire de Suède, III. 173. Elle prétend avoir laiſſé la Suède dans un état floriſſant, III. 175. Juſqu'à la mort de Charles Guſtave elle n'avoit reçu que la plus petite partie de ſa penſion, IV. 262. Elle auroit pu être renfermée dans quelque Château en Suède, *ibid.* Son abdication réputée ridicule, IV. 265. Sa lettre à Chanut en Italien ſur ſon abdication, *Append. N. XXIX.* Vraie date de cette lettre, *ibid.* Relation de l'Ambaſſadeur Thurloë ſur l'abdication de Chriſtine, ſes voyages, & ſa conduite depuis 1654. juſqu'à 1660, IV. 264. &c. Ce qui arrive à la Reine après avoir quitté la Couronne, III. 226. &c. Sa penſion lui eſt mal payée, *ibid.* Elle reçoit de la France une partie des ſubſides dûs à la Suède, III. 16. *n.* El-

n. Elle ſe brouille & ſe réconcilie avec le Sénat de Suède, III. 395. 398. 402. &c. La Régence ne la veut pas en Suède, de crainte qu'elle n'y ſoit trop aimée, III. 400. &c. Ses affaires trainées en Suède, III. 408. 432. &c. Sous quelles conditions elle auroit en Suède l'exercice de ſa Religion, III. 415. &c. 421. Elle veut conſerver ſes amis, & regagner ſes ennemis en Suède, III. 419. Que les ſujets Suédois de ſes domaines lui faſſent hommage, III. 425. Elle ne veut plus envoyer des préſens en Suède, III. 434. Ses Chevaux envoyés, malgré ce qu'elle en craignoit, ſont bien reçus, *ibid.* 438. Elle n'a pas envie de s'établir jamais en Suède, III. 437. 458. Elle négocie en Suède au nom du Pape, III. 438. Elle s'emporte contre la Suède, III. 444. & *n.* Son Recès d'abdication confirmé, III. 452. &c. Elle pouſſe le troc du Duché de Breme, III. 458. 469. Et la converſion des Suédois, *ibid* 465. Elle eſt fort émue des malheurs de ſa Patrie, III. 484. 488. 520. IV. 12. Son amour pour la Suède, *ibid.* & 419. Accoutumée aux ingratitudes, elle les ſupporte, IV. 483. Elle veut accueillir les débris de la Suède en Allemagne, III. 434. 487. 501. Ses fortes prétentions en Suède, III. 502. &c. 510. 515. En abdiquant elle ſe reſerve la Souveraineté, *ibid. & l'Append. N. II. & la Préface*, 10.

Article V.

Son départ & ſon retour en Suède : ſon changement de Religion, ſes voyages hors de ſa Patrie, ſon ſéjour en Brabant, en France, en Allemagne, en Italie.

Elle taxe la Religion de ſes Ancêtres, III. 12. & 31. *n.* Elle prétend qu'elle avoit quitté la Couronne pour embraſſer le Catholiciſme, III. *n.* Son vœu dans une maladie pour ſe faire Catholique-Romaine, III. 209. *n.* Motifs de ſon voyage en Suède en 1660, IV. 260. Epigramme & Satyre ſur ſa Catholicité, *ibid.* 253. Son paſſage par Helſinger, & ſon ſéjour à Hambourg, IV. 264. Les Eſpagnols & des Moines menent Chriſtine comme en triomphe par l'Allemagne, IV. 267. Ses deux voyages & ſéjours en France, IV. 269. Arrive en Suède après la mort de Charles Guſtave, III. 228. Elle en revient fort mécontente, III. 230. Elle travaille à l'exercice libre du Catholiciſme en Dannemarc & à Hambourg, *ibid* &c. Fâchée de n'y pas réuſſir, elle retourne à Rome, III. 246. &c. 253. Réflexions de cette négociation en dépit contre la Suède, III. 249. Elle arrive à Hambourg, III. 269. 277. Ce qui arriva à Chriſtine en Suède à ſon ſecond voyage, III. 277. 297. 307. 317. 322. &c. Son diſcours remarquable ſur l'état pitoyable où étoit alors la Suède, III. 278. &c. Elle auroit rechangé de Religion pour avoir la Couronne, III. 280. De ſa maiſon à Hambourg, III. 464. 479. IV. 167. Elle veut paroître bonne Catholique-Romaine, III. 9. 11. 26. *Voyez ſes ſentimens Cent. I. n. 9 11. Cent. III. n. 61.* Elle ne l'eſt pas tant, *Cent. III. n. 63. IV. n. 6. 16. & Cent. V. 8. 9 10.* Elle ne croit pas aux Saints qui mangent, IV. 37. Ce qui la fait pencher pour la Religion Catholique, *ibid.* Son célibat la diſpoſe à la converſion. *Voyez ſes ſentimens Cent. IV. n. 45.* Son entrée ſolemnelle à Bruxelles, *Append. N. XXX.* Sans être Catholique, dit Chriſtine, elle ſeroit neutre en matiére de Religion, IV. 130. Elle intercéde pour les Catholiques auprès du Roi Guillaume, IV. 157

Article VI.

Ses voyages en Italie, ſon ſéjour à Rome : les affaires qu'elle y traite, & dont elle s'y amuſe.

Cérémonial de la viſite que le Pape lui rend, III. 253. Elle retourne à Rome, III. 333. Pluſieurs Seigneurs l'en félicitent par écrit, III. 336. Elle fait briller ſa Cour après la paix, III. 523. Sa querelle avec le Pape ſur la franchiſe des quartiers, IV. 150. Sa lettre ſur les douze mille Scudi de penſion retirés, *ibid.* Elle ſe fait craindre parmi les Pirates, IV. 153. Son ſéjour à Peſaro, IV. 2

Article VII.

Ses maladies, ſa mort & ſon enterrement, ſon Teſtament & la diſpoſition de ſes biens.

Rome allarmée de ſa maladie, III. 408. Elle ne craint pas la mort, ni ne hait la vie, III. 24. Proteſtation contre le Teſtament de Chriſtine, IV. 160. Pronoſtic de Voigt ſur ſa mort, IV. 164. Trois derniéres lettres de Chriſtine, IV. 166. &c. Elle ſe rétablit & en écrit d'autres, IV. 167. Elle retombe malade & meurt. IV. 169. Lettre circulaire de Charles XI. ſur la mort de Chriſtine, *ibid. & Append. N. XLVIII.*

Article VIII.

Autres particularités de CHRISTINE : *ſa maniere de vivre : ſes accidens : ſes négociations en différentes Cours, & comment elle penſoit parvenir au Trône de Pologne. Médailles & Inſcription à ſon ſujet.*

Digitized by Google

Chriſtine mortellement malade, III. 26. 65. 184. *n.* 192. *n.* 194. *n.* 205. *n.* 299. *n.* Si l'on a voulu faire périr Chriſtine, pour convertir la Suède en République, III. 41. & *n.* Elle étoit née courageuſe, III. 22. 27. Elle bûvoit, mangeoit & dormoit peu, III. 54. IV. 26. Son averſion pour le vin & la biére, *ibid.* & 64. *item* IV. 23. &c. Ses heures occupées entre les affaires, les études & les exercices, III. 54. Elle reçoit les propoſitions des Miniſtres étrangers, & y répond elle même, III. 169. *n.* 212. 307. Elle fait de grandes dépenſes en ballets &c. III. 165. *n.* Elle pleure faute de ne pas pouvoir faire aſſez de dépenſes, *ibid. n.* Sa lettre touchante au Roi Charles II. ſur le malheur de ſon Pere, III. 213. *n.* & *Append. N. XIV.* Deſcription par Chriſtine de l'enterrement de Charles Guſtave, où elle aſſiſta, IV. 262. & *Append. N. XXVIII.* Elle penſe être maſſacrée, IV. 218. Les Italiens la tenoient pour peu religieuſe, IV. 268. Le Prêtre Paſſérini l'avoit portée à condamner Monaldeſchi à mort, IV. 271. Epigramme ſur elle en viſitant l'Imprimerie Royale de Paris, *ibid. not.* Demande du ſecours contre le Turc en diverſes Cours, III. 250. &c. Mêlée dans l'affaire des Corſes à Rome, III. 253. &c. Si elle a fait tirer l'horoſcope de Charles XI, III. 281. *n.* 314. Pourquoi l'exercice de ſa Religion défendu en Suède, III. 282. *n.* 309. 312. Elle l'obtient, III. 323. &c. 326. 338. Relation de l'inſulte faite à Chriſtine à Hambourg, III. 290. Elle en attribue la cauſe au Clergé de cette Ville, III. 293. &c. Ce qu'on penſoit de cet accident à Paris, III. 295. Elle inſtruit ſes Miniſtres & forme ſes Secretaires, III. 304. Elle veut poſſéder le Duché de Bréme en Souveraine, III. 305. &c. 315. 323. 327. 435. Les Etats de Suède aſſez diſpoſés pour elle, III. 307. 314. 335. &c. 396. Lettres de Chriſtine non déchiffrées, III. 308. &c. & *n.* 313. 319. &c. 329. 436. Elle veut ſe ſacrifier pour le bien de la Suède, III. 317. 419. Son impatience ſur l'expédition de ſes affaires en Suède, 321. 323. 328. 334. Ses négociations pour parvenir au Trône de Pologne, III. 338. &c. Les autres Cours n'en pénétrent rien, III. 341. 392. Elle n'y veut pas dépenſer, comme les autres, de l'argent, ſi elle en avoit. III. 343. 374. 376. Promeſſes qu'elle pouvoit faire à la République, *ibid.* Raiſons particuliéres pour élire la Reine au Trône de Pologne, III. 347. &c. Elle tâche de lever les obſtacles du Sexe & du Mariage pour être élue Reine, III. 353. &c. 386. &c. Elle refuſeroit plutôt la Couronne que de ſe marier, III. 354. &c. 361. &c. 378. Brefs du Pape à elle, au Nonce, & aux Etats de Pologne en ſa faveur, III. 354. &c. 364. 367. 369. 372. 374. 393. Elle ne ſe fie pas trop à l'aſſiſtance du Pape, III. 346. *n.* 372. 381. 384. *n.* 393. Elle aſſure le Nonce du Pape en Pologne de ſa reconnoiſſance en l'inſtruiſant, III. 339. &c. 355. &c. 364. 370. 374. 379. 385. & *n.* 390. Sans aller à la tête d'une Armée, elle refuſeroit la Couronne, III. 360. &c. 393. &c. Elle veut apprendre la Langue Polonoiſe pour l'amour de cette Couronne, III. 364. Très-flattée d'être recommandée au Trône par le Pape, III. 314. &c. 340. 358. 373. &c. 385. 393. Son beau Mémoire aux Seigneurs Polonois pour être élue au Trône, III. 318. &c. 338. 375. &c. 384. L'exemple de la Reine Vanda aggréé de Chriſtine, III. 377. & *n.* Elle veut faire courir de fauſſes prophéties en Pologne, 380. & *n.* Elle ne ſigne rien ſans avoir lu les dépêches, III. 383. Son élection au Trône propoſée à la Diéte de Pologne, III. 385. Wiesnowiski étant élu Roi, Chriſtine ne s'en chagrine point, III. 388. &c. Elle le félicite même, III. 390. Réflexions ſur le deſir de Chriſtine pour parvenir au Trône de Pologne, III. 391. &c. Lettre aſſez Stoïcienne ſur la fortune & ſur le hazard, III. 395. Elle dreſſe ſes inſtructions pour ſon Miniſtre en Suède, III. 414. 419. &c. Elle veut vendre tous ſes Biens pour 1½ mill. ou prendre Bréme en échange, III. 417. 433. Ses joyaux retirés de Hollande, III. 428. Elle négocie en Suède au nom du Pape, III. 438. Elle prétend aux biens du Roi Jean Caſimir, III. 454. Elle demande la canoniſation du Pape Pie V. III. 471. Accoutumée aux ingratitudes, elle les ſurporte, III. 483. Elle fait briller ſa Cour après la paix, III. 523. Elle eſt guérie d'une grande chûte, IV. 16. Sa ſobriété pour conſerver la ſanté, IV. 22. & 26. De toute ſa vie elle n'a bu du vin que ſix mois, IV. 21. &c. Elle dormoit rarement cinq heures, IV. 26. Elle mépriſoit trop les bienſéances, *Append. N. I.* Elle aſſiſte aux funerailles de Charles Guſtave, *Append. N. XXVIII.* Elle eſt informée des affaires importantes en Europe, *v. la Préface*, 11. &c. Sa ſagacité à prédire les événemens en fait d'affaires politiques, *ibid.* Elle dreſſe elle-même les dépêches & les inſtructions pour ſes Miniſtres, *ibid.* & III. 169. *n.* & IV. 46. Elle fait tout ſeule: ſes Secretaires ne ſont que ſes Copiſtes, IV. 103. Elle veut toujours tenir l'argent en ſa diſpoſition, *ibid.* 104. Elle tâche d'applanir le Cérémonial des Ambaſſadeurs avec les Cardi-

Digitized by Google

dinaux, IV. 106. &c. Sur ſes affaires œconomiques en Suède, IV. 138. &c Contente & heureuſe, elle ſe divertit de la comédie que le monde lui donne, IV. 153 Elle ſe fait craindre parmi les Pirates à Rome, *ibid.* Ses négociations avec l'Electeur de Brandebourg, IV. 158. &c. Ses Lettres ſur la mort de l'Electeur de Brandebourg, IV. 163. &c. Sa complexion robuſte, IV. 167. Preuves que Chriſtine minutoit ce qu'elle écrivoit tant en François qu'en Italien. IV. 46

Article IX.

Génie de Chriſtine & ſes qualités perſonelles : ſes penſees ingenieuſes : ſes différens portraits & caractéres.

Anéantiſſement de Chriſtine devant l'Etre Suprême, III. 2. & *n.* Elle étoit née courageuſe, III. 22. 27. Etoit jalouſe des heureux événemens attribués à ſon Pere déjà mort, III. 30. Etale ſon bon naturel & ſes talens, III. 48 &c. Ses grands talens, étant encore enfant, III. 55. Défauts de Chriſtine, qu'elle reconnoît elle-même, *ibid.* & 60. Epoque où elle fut atteinte d'irreligion, III. 56. & *n.* N'avoit pas franchi les bornes de l'honneur & de la modeſtie, III. 57. & *n.* A un pouvoir abſolu ſur elle-même, III. 60. Hait mortellement les Nains & les Bouffons, III. 66. & *n.* & *Append. N. I.* & *ſes Sentimens Cent. IV. n* 27. 28 & *Append. N. I.* A pleuré trois fois, IV. 229. 268. A autant d'eſprit & d'intelligence qu'aucun en Europe, IV. 261. Grandes qualités que lui donne Freinzhemius, *ibid.* Portrait qu'en fait l'Ambaſſadeur Chanut, étant à Anvers, IV. 265 Paradoxes de Chriſtine & ſes grimaces, *ibid.* & 267. Sa grandeur d'ame, même dans ſes détreſſes, IV. 248. Particularités que le Chevalier Sidney écrit de Chriſtine, IV. 260. &c. Louis XIV. la traite comme ſi elle eût été ſon ſujet, IV. 270. Elle ſe défie de la France, III. 269. &c. 275. 278. 282. 288 Renoue ſa confiance avec la France, III 267 &c. Chriſtine aime les Satyres, même celles faites contre elle-même ; III. 296. Elle ne ſe croit reſponſable de ſes actions qu'à Dieu ſeul, III. 298. & *la Préface* 10. IV. 118. 123. 130. Elle ſe brouille & ſe réconcilie avec le Sénat de Suède, IV. 395. 398. 482. &c. Elle mépriſe les calomnies imprimées contre elle & la Cour de Rome, III. 405. &c. Chriſtine contente dans ſa pauvreté, III. 408. Elle incline à entrer dans un Monaſtére en gardant ſa penſion, III. 423. Elle juge en grand Politique de la Guerre de 1672. & plaint le ſort de la Hollande, III. 428. &c. Elle craint fort pour la Suède, III. 430. Je me fais taire, dit-elle, mais pas dire des menſonges, III. 431. Preuve de Galdenblad qu'elle n'étoit pas hautaine, III. 460. La France ſon Ennemie déclarée, III. 482. 495. *n.* Elle mépriſe les calomnies & s'en conſole, III. 492. &c. Elle ſe venge de la France, III. 494. &c. Elle veut être obéie de ſes Serviteurs, comme quand elle étoit Reine régnante, III. 496. &c. Elle avoit beaucoup de tendreſſe pour ſa Patrie, III 419. Rebutée de l'Empereur, elle s'adreſſe a la France, III 499. &c. Elle demande les arrérages des ſubſides, III. 501. 510. &c. Elle haïſſoit ſur-tout l'ivrognerie, 506 & *n.* Elle ne vouloit pas du Titre de Séréniſſime ou Clémentiſſime, mais bien de celui d'Auguſte ou de Reine tout court, III. 507. & 512 &c. IV. 132. Elle ſe choque du mot de protection, IV. 516. &c. Elle rougiroit de la protection de la France, *ibid.* Elle renonceroit plutôt à ſes intérêts que de faire des baſſeſſes, IV. 518. Elle demande ſatisfaction du mot de protection, IV. 520. &c. Pourquoi elle mépriſoit les femmes, III. 52. & *n.* & *Append. N. I.* Le peu de ſens du caractére que Mr. Alembert a fait d'elle. *Voyez la lettre à G... dans l'Append. N. LI.* Le profit du péché eſt l'humilité, *Cent. I. n* 29. L'ame, dit-elle, eſt immortelle, & après cette vie il y a des peines & des récompenſes, *ibid.* 41. 65. 84. *Cent. II. n.* 77. 89. 94. *Cent. V. n.* 3. 18. 28. 37. 39. 41. 42. & IV. p. 34. *n. XIV.* p. 35. *n. LIII.* Nos juges ſont Dieu & notre conſcience, *Cent. I.* 44. Dieu doit être notre but, & ſa volonté notre régle, *Cent. I. n.* 55. Pluſieurs de ſes excellentes leçons aux Princes, *ibid. Cent. II.* 20. *&c. Cent. IV. n.* 67--100. Il faut punir dans les formes de la juſtice quand on le peut, *ibid.* 59. Elle abhorre les Satyres & les Calomniateurs, *Cent. III. n.* 26. 30 36. 38. Elle ne vouloit pas que les femmes régnaſſent, III. 67. 68. *Cent. IV. n.* 36. 38. L'excellence de la vertu, *Cent. IV.* 55. L'Héroïſme ſeroit beau, s'il ne coûtoit tant aux innocens, *Cent. IV.* 94. Il y a une canaille de Rois auſſi-bien que de faquins, *Cent. V. n.* 19. Les blaſphêmes, les menſonges & l'ivrognerie étoient des défauts que Chriſtine ne pouvoit ſupporter, *Cent. III. n.* 84 L'oracle, *connois-toi toi-même*, ſert à faire connoître notre miſére, *ibid Cent. V. n.* 46. Le plus grand bonheur de l'homme, *ibid. n.* 31 Je n'ai pu repréſenter Chriſtine que comme une Princeſſe chez qui le bon & le beau prévaloient. *Voyez la Préface*, p. 14. Son caractére de ma façon, *ibid.* IV. 169. &c. Elle refuſe tout panégyrique des Académies, IV. 29 32. 44. Réponſe qu'elle fit ſur ce qu'on la flattoit ſur ſon âge, IV. 67. Elle craignoit le Turc & la Fran-

France, IV. 114. 115. 121. Elle eſt piquée contre Louis XIV. *ibid.* & 134. Elle deſaprouve fort les Dragonnades, IV. 122. Ses Lettres là-deſſus à Terlon & au Landgrave de Heſſe-Rinfels, IV. 124. 132. Le Pape content de cette Lettre, IV. 133. Elle avoit beaucoup de ſoin de ſes fideles ſerviteurs, IV. 146. Elle intercéde pour les Catholiques auprès du Roi Guillaume, IV. 157. Bon-mot de la Reine pour ne pas aſſiſter aux funerailles de l'Electeur de Brandebourg, IV. 161. Son Portrait par Mr. de Bielfelt. *Voyez l'Append. N. XLIX.* Celui de Mr. Goervei, IV. 169. *not.* Celui de Freinshemius. IV. 236

Article X.

Ouvrages de la compoſition de Chriſtine.

Sa Vie écrite par elle-même, dédiée à Dieu, III. 1 &c. Quel dommage qu'elle ne l'ait pas pourſuivie! III. 69. Elle l'a compoſée en 1681. III. 1. & 45. *n.* Suite de ſon Hiſtoire, *ibid.* 70. & 145. *n.* Autre ébauche de ſon Hiſtoire accompagnée de ſes remarques, III. 182. &c. *& Append. N. I.* Elle promet d'écrire la pure vérité, même à ſes dépens, III. 4. & 68. Deſcription que fait Chriſtine de l'enterrement de Charles-Guſtave, où elle aſſiſta, IV. 262. *& Append. N. XXVIII.* Plan de ſon Hiſtoire Métallique & de celle de ſon Pere, IV. 179. &c. Quelques Sentences de Chriſtine tirées de ſes ſentimens. *Voyez l'Append.* Chriſtine tient tous ſes ſentimens juſtes & raiſonnables, *ibid. Cent. V. n.* 40. Ses ſentimens ont été compoſés peu de tems avant ſa mort. *Cent. V.* la note de la premiere page des *Sentimens de Chriſtine.* Fragment de la vie de la Reine écrite par elle-même, très-intéreſſant, *Préface* p. 4. Sa négociation pour parvenir au Trône de Pologne en 1669. *ibid.* Grand Recueil de ſes Lettres, *ibid.* & III. 225. &c. Contenu de ces matériaux, *ibid. Préface* p. 4. &c. Ils ſerviroient à une Hiſtoire complette de la Reine Chriſtine, *ibid.* Liſte complette des perſonnes avec leſquelles la Reine a entretenu commerce de lettres. *Voyez la Préface*, p. 12. & après *l'App.* Eſquiſſe de l'Hiſtoire de Chriſtine, *Append. N. I.*

Clay (le Préſident) ſa commiſſion pour la Reine Chriſtine. III. 333. 340

Clement IX. V. Rome, Pape de la famille Roſpiglioſi. Chriſtine ſe fait honneur de l'élection de ce Pape, III. 288. 392. Elle l'eſtime comme ſavant, III. 293. & magnifique, III. 395. Pourquoi il ſe prêta à faire élire Chriſtine pour le Trône de Pologne, III. 342. *n.* Chriſtine ne ſe fioit pas trop au Pape, III. 346. *n.* 372. 381. 384. *n.* 392. &c. Brefs du Pape au Nonce & aux Etats de Pologne en faveur de Chriſtine, III. 354. &c. 364. &c. 367. 392. *& Préface* p. 4. Chriſtine fort flatée d'être recommandée par ce Pape pour le Trône, III. 372. 385. 393. Elle plaint la mort de ce Pape, III. 389. *n.* Le College Clémentin à Rome, le meilleur, ſelon Chriſtine, pour l'éducation de la Jeuneſſe. IV. 61

Clergé. Voyez *Etats* de Suède, Chriſtine ne ſe fioit pas trop aux Confeſſeurs & Directeurs de conſcience. *Voyez ſes Sentimens Cent. III. n.* 61. &c. 94. &c.

Cleuter (Officier de Chriſtine), Lettres de la Reine en ſa faveur & de ſon fils, IV. 73. &c.

Cobaſtilli (le Comte) recommandé au Duc de Mantoue. IV. 101

Colbert, Miniſtre-d'Etat en France. Lettre que Chriſtine lui écrit ſur un Comte de Beauregard. IV. 77

Colonna (Connétable). Chriſtine le félicite & lui recommande des perſonnes en ſa faveur, IV. 66. 68. 168

Commerce. Compagnie de Commerce de Suède pour l'Aſie, l'Afrique, l'Amérique & la Magellanique. III. 38. 208. & *n.* 211

Condé (Prince de), il répare l'échec des Troupes Françoiſes, III. 155. Il va voir Chriſtine à Bruxelles, IV. 266. Elle l'eſtime le plus formidable Concurrent au Trône de Pologne, III. 344. 354. 373. 378. 394. La Reine l'eſtima toujours, III. 394. Caractére des Princes de Condé, Pére & Fils, III. 345. 395. Ce Prince, dit Chriſtine, vaut plus que toute l'Armée Françoiſe, III. 429. Il prétend aux Biens du Roi Jean-Caſimir, III. 457. Sa correſpondance avec le Landgrave de Heſſe, *Append. N. VII.*

Conring (Herman) change l'attachement qu'il avoit pour la Suède, IV. 228. Extrait de deux de ſes lettres, *ibid.* Sa querelle avec Wasmuth. *Append. N. XLI.*

Corneli (Tomaſo), Savant. Chriſtine s'intéreſſe pour ſes funerailles. IV. 50

Cornia (la Ducheſſe de). Chriſtine lui promet ſes faveurs. IV. 98

Corſes. L'affaire des Corſes à Rome, III. 252. &c. Elégie de l'Evêque Flechier ſur l'inſulte des Corſes. III. 256. &c.

Cour. Courtiſans. La vérité entre difficilement dans les Cours, III. 49. Bouffons entretenus alors dans les Cours, III. 66. & *Append. N. I.*

Court (le Sr. Charles Caton de). Sa grande application & ſon ſavoir, IV. 49. &c. Chriſtine lui envoye ſon témoignage de Deſcartes; *ibid. not.*

Courtin (Réſident de France en Dannemarc.) Chriſtine lui envoye un témoignage pour Deſ-

Digitized by Google

Deſcartes. IV. 20. *not.*
Créqui (le Duc de) ſon affaire avec les Corſes à Rome. III. 253. 255
Creux (le Baron de) chargé des affaires du Roi de Suède à la Haye, a traduit le beau Poëme de Madame de Nordenflycht ſur les Mémoires de Chriſtine. *Voyez la Préface* p. 15.
Croy (le Duc de), Chriſtine intercede pour ſon fils naturel. III. 469
Cromwel (Olivier). Il avoit trente-deux Ambaſſadeurs & Miniſtres étrangers auprès de lui, III. 169. *n.* La France brigue ſon alliance, *ibid.* Il vouloit être appellé *Frere* du Roi de France, III. 170. *n.* Sa femme jalouſe de Chriſtine, III. 169. *n.* Les gens de Cromwel fanatiques blâment Chriſtine d'avoir abdiqué. IV. 267. *n.*
Cueva (Don Antonio de la), lui & ſon épouſe ſuivoient Chriſtine en Italie, IV. 267. Chriſtine les congédie tous deux à Rome. IV. 269
Cybo (Cardinal). Déclaration de Chriſtine ſur ſa penſion que le Pape avoit retirée. IV. 152

D.

Dalin (Olof) Hiſtoriographe de Suède. Excellent Poëte Suédois. IV. 223
Damme (Pierre van) Libraire & ſavant Antiquaire à Amſterdam, a communiqué une Lettre de Chriſtine, IV. 2. Ses belles collections de Codes anciens, de Livres rares & de Médailles antiques en tout genre, *ibid. not.*
Dannemarc. Quand le Dannemarc ſubjugua la Norwegue, III. 7. & *n.* Chriſtian IV. entreprend la guerre d'Allemagne par jalouſie contre Guſtave-Adolphe, III. 14. *n.* Sentiment des Danois après la mort de Guſtave-Adolphe, III. 72. &c. Mariage du Prince Ulrich avec la Reine Chriſtine, *ibid. n.* La médiation du Dannemarc ſuſpecte à la Suède, III. 86. 93. 105. &c. 110. &c. 192. Jalouſie du Dannemarc contre la Suède, III. 92. & 93. *n.* 121. 137. Le Prince Ulrich tué par trahiſon, III. 110. & *n.* Le Dannemarc cherchoit toute autre choſe que la paix d'Allemagne, III. 105. Veut rompre avec la Suède, III. 121. Tâche de débaucher l'Armée de Baner après ſa mort, IV. 210. Trâme du Dannemarc pour faire évader la Reine-Mere de Suède, III. 195. & *n.* Guerre déclarée au Dannemarc, III. 151. 200. & *n.* IV. 211. La paix de Bramſebro faite avec la Suède, III. 153. 205. Contenu de cette paix, *ibid.* Le Dannemarc envoye des vaiſſeaux au ſecours de l'Eſpagne, & la Suède à la Hollande, III. 200. Diſtique aigre contre le Dannemarc, IV. Le Dannemarc devenu deſpotique par la tyrannie de la Nobleſſe, III. 239. *n.* Le Roi eſt brave & pouvoit ſe jouer de la Suède. III. 481. 482
Davidſon, Secretaire de Chriſtine, menacé par Charles-Guſtave pour s'être fait Catholique, III. 226. 264. Chriſtine lui écrit de reſter ferme, III. 227. Il meurt à Rome. III. 264
Deſcartes. Il n'étoit pas homme à inſtruire Chriſtine dans l'art de régner, III. 47. *n.* L'Auteur de ce Supplément poſſéde une partie du crane de ce Philoſophe, IV. 232. Particularités de ſa maladie, ſa mort & ſon enterrement, IV. 231. Témoignage de Chriſtine, qu'il lui a inſpiré des ſentimens de Catholiciſme, IV. 19. *n.* Il eſt plus raiſonnable au ſujet des Suédois que Mr. d'Alembert. *Voyez la lettre à Mr. G. dans l'Append. N. LI.*
Diogene (le Philoſophe), Diſcours ſur la grandeur de Diogene & d'Alexandre. IV. 45
Diogene Laërce. Epigramme de ſa façon, dont Chriſtine ſe ſervit. IV. 3. *n.*
Dobrzinski (Maréchal de Cour) entretient une négociation ſecrete avec Chriſtine à Rome. IV. 158. &c.
Dohna (le Comte de). Sa Vie par Ezéchiel Spanheim, IV. 236. Un de ces Comtes fut de la ſuite de Chriſtine quand elle partit de Suède. IV. 264
Dudley. Voyez *Nortumbria.*
Dunnewald (le Général), Chriſtine le félicite de ſes Exploits héroïques en Hongrie. IV. 86
Duræus (le Docteur Jean) travaille en Suède à réunir les Egliſes Proteſtantes ſans y réuſſir, IV. 230. Année de ſa mort. IV. 231
Du Ry (l'Architecte) a eu ſoin de faire copier à Rome pluſieurs Manuſcrits concernant la Reine Chriſtine. *Voyez la Préface*, p. 3.

E.

Eggers (Mr. d') Gouverneur de la Ville libre de Dantzig. Célébre par pluſieurs ſavans Ouvrages, a auſſi contribué à ce Supplément. IV. 251. & *n.* 253
Egiarsta (le Docteur), Lettre de Chriſtine en ſa faveur. IV. 97
Ekerman (célebre Profeſſeur à Upſal) m'a fait remarquer quelques fautes dans mes Mémoires de Chriſtine, IV. 238. *& la Préface* p. 7.
Empereur Romain. *Voyez Autriche.* Pourquoi les Papes les appellent Empereurs élus, III. 503. *n.* Son *Jus primariarum precum*, III. 468. *n.*
Encyclopédie (l') ou Hiſtoire des Sciences, des Arts &c. la plus énorme Compilation en France, où il y a de grandes défectuoſités. *Voyez la lettre à Mr. G... dans l'Append. N. LI.*

Epictete (le Philosophe), pousse sa patience trop loin. *Voyez Sentimens de Christine, Cent. V. n.* 35.

Eric . . . . (Docteur & Aumônier de la Cour de Christine). Elle dit que ses Sermons l'ont rendue Catholique. III. 283

Esberg (Jean) Docteur Suédois. Sa lettre au Pape pour devenir Catholique, III. 461. *Append. N. XXXIV.*

Espagne traite Rome pis que les Goths, III. 10. & *n.* Joye indigne de la Cour d'Espagne à la mort de Gustave-Adolphe, III. 70. & *n.* Le Commerce mené en Espagne par la chetive monnoye de cuivre, III. 195. *n.* Christine fâchée du lenternement des Espagnols, III. 232. 234. Ses intrigues à Rome à l'élection d'un Pape, III. 268. 273. *Sono morti i matti Francesi, e i savii Spagnuoli*, IV. 269. *n.*

Etat. Voyez *Roi*, *Prince*, *Monarchie.*

Etats de Suède. Voyez *Suède*, *Sénat.* Ils prêtent hommage à Christine étant encore dans le berceau, III. 25. 41. Mesures prises par les Etats pour l'affermissement du Trône de Christine, 43. 72. &c. L'Orateur des Païsans, III. 182. &c. La Noblesse de Suède avoit des villes en propre, III. 172. *n.* Elle possédoit ses terres en fiefs de la Couronne, *ibid.* & 216. Elle regimbe contre la réduction, III. 151. *n.* 172 *n.* IV. 239. 247. *n.* Délibération des Etats sur la satisfaction de Suède en Allemagne, III. 122. &c. 184. 188. La Noblesse prétend des privilèges que Gustave-Adolphe ne veut pas accorder, III. 186. *n.* &c. La grande influence du Clergé dans le Gouvernement, III. 191. *n.* Régiment de cavallerie entretenu par la Noblesse, III. 196. & *n.* Etat militaire de Suède, *ibid.* Biens de la Couronne pour 600000 écus vendus à la Noblesse, 198. & *n.* Si le nombre d'annoblis en Suède est bien grand, III. 204. *n.* Les Etats de Suède assis ensemble la premiere fois en Diéte, III. 203. *n.* Comment les délibérations s'y font, *ibid.* La forme de Gouvernement de Suède sous le nom de Gustave-Adolphe n'est pas de lui, III. 36. 185. & *n.* & *Append. N. IX.* Ceux qui font commerce de Bourgeois en doivent payer les impôts, III. 209. Explication du mot *Wanbyrdig*, III. 214. & *n.* Privilèges du Clergé, III. 215. Epoque de la minorité de Suède la plus agréable au Sénat & à la Noblesse, IV. 261. Les Etats de Suède disposent eux-mêmes de leur bien-être, IV. 247. *n.* Jusqu'aux enfans des Paysans Suédois peuvent aller chercher fortune & se perfectionner au dehors, *ibid.* Le Pays où la Noblesse tyrannise, n'est pas heureux, III. 239. *n.* & IV. 247. *n.* Christine caresse la Noblesse, III. 282. Comment elle vouloit faire cesser la jalousie entre les Etats, III. 281. Regnicoles de Suède aspirans à la Couronne, *ibid.* Christine est pour la primogéniture parmi la Noblesse, III. 282. Elle y veut redresser les abus, III. 281. &c. La misere des Paysans entraîne la Souveraineté, III. 283. Christine fort piquée de son mauvais traitement en Suède, III. 284. Son embarras après la mort du Pape Alexandre VII. III. 285. Les Etats assez portés pour Christine, III. 307. 314. 335. 396. 420. &c. Le Sénat veut être un cinquieme Etat de Suède, *Append. N. XXVIII. n.*

Etats-Généraux. Voyez *Hollande.*

Este (Cardinal d'), Christine se plaint de ses mauvais offices. III. 272

Estrées (le Comte & le Cardinal d'), Christine mécontente d'eux. III. 511. IV. 134. 136

F.

Falaiseau (Ministre de Brandebourg), sa belle harangue à Ulrique-Eléonore, IV. 158. & *Append. N. XLVI.*

Falckenhauer (Gentilhomme Saxon) recommandé par Christine. IV. 69

Farnese (le Prince de), Christine n'étoit pas bien avec le Cardinal, III. 284. Elle écrit pourtant au Prince & à la Princesse de cette Maison. III. 285

Favoriti (Savant Italien) travaille au plan de l'Histoire métallique de Christine, III. 518. IV. 113. & 189

Febrman, excellent Médailleur Suédois, IV. 223

Femme. Voyez *Reines*, *Rois.* Christine tient que les femmes ne devroient jamais régner, III. 67. &c. & ses *Sentimens Cent. IV. n.* 36. &c. Plusieurs bonnes & mauvaises qualités des Femmes, *ibid. Cent. IV. n.* &c. Bonnes leçons pour les Femmes, *ibid. n.* 42. &c.

Ferrari (Octavio) reçu Membre de l'Académie de Christine. IV. 18

Feuquieres (Ambassadeur de France en Allemagne), fait de grandes promesses à Oxenstierna, dont celui-ci se défie, III. 78 & *n.* &c. 89. 137. &c. Mine sous main le crédit du Chancelier, III. 85. & *n.* Ses expressions impertinentes contre Oxenstierna, *ibid.* Les Alliés n'acceptent pas ses offres. III. 104

Filicaia (Vincenzio) Savant adopté Membre de l'Académie de Christine, IV. 42. Sa lettre à Christine, *Append. N. XXXVII.*

Finalino (Virtuoso), Christine le favorise, IV. 100

Finlande, *Finnois.* Privilèges pour exploiter les Mines en Finlande, III. 211. Ils combattoient & se défendoient vaillamment, III. 81.

Digitized by Google

81. 95. 97. 102
Flechier (l'Evêque Esprit), son Elégie sur l'insulte des Corses à Rome. III. 256. &c.
Fleming. Son administration controllée par Christine. III. 332. 397
Florence (Grand-Duc de) plusieurs Lettres que Christine lui écrit. *Voyez la liste de ses Lettres.* Christine lui prête son Antiquaire *Canali* pour arranger son Cabinet de Médailles, IV. 13
Foris (l'Abbé) Christine le remercie des livres qu'il lui envoye. IV. 68
France, prétend être le premier mobile de tout ce qui se fait en Europe, III. 15. & *n.* Ses Auteurs se parent souvent de la gloire des autres Nations, *ibid.* & IV. 221. &c. 260. L'époque de la guerre triennale n'étoit pas si glorieuse à la France; III. 15. & *n.* La France convertie dans un dangereux despotisme, III. 16. *n.* Elle craint les trop grands progrès des armes de Suède, *ibid.* La France traverse les desseins de la Suède à l'Assemblée de Heilbron, III. 38. *n.* 78. &c. 84. &c. L'Astrologie en vogue à la Cour de France, III. 21. & *n.* La France se réjouit à la mort de Gustave-Adolphe, III. 70. *n.* Elle tâche de gagner le Chancelier Oxenstierna par des promesses spécieuses, III. 71. La France paye mal son peu de subsides à la Suède, III. 16. & *n.* 73. *n.* 160. *n.* & *Append. N. XIII.* Elle propose un mariage entre Christine & le fils d'Oxenstierna, III. 78. *n.* Ses intrigues à Heilbron contre Oxenstierna & la Suède, III. 85. 89. 104. 137. &c. La France mêlée dans les affaires d'Allemagne après la bataille de Nordlingue, III. 89. *n.* 146. & *n.* 112. *n.* La France va bien avant dans les intrigues de Wallenstein, III. 106. 107. *n.* 137. Elle recule les avantages de Suède pour avancer les siens propres, III. & *n.* 136. & *l'Append. N. XXIV.* Elle est jalouse des succès de la Suède contre le Danemarc, III. 151. &c. Les François battent l'ennemi & sont battus, III. 153. La France veut mettre garnison à Helsingbourg & à Helsingoeur, III. 152. *n.* Lettre sérieuse de Christine sur la connivence de la France avec la Baviere, III. 155. & *Append. N. VIII.* La paix de Nimegue rompue par la France, IV. 118. Christine desaprouve fort les Dragonnades, IV. 122. &c. 132. Cette persécution résolue deux ans auparavant, IV. 122. & *n.* Christine donne sur les Pensionaires de France, IV. 126. 135. &c. Irritée contre les François, elle leur dit bien des vérités, IV. 127. &c. Troupes & Généraux François alors en Allemagne, III. 179. &c. Villes & Forteresses dont la France étoit alors en possession, III. 180. La France mécontente de ne pas recevoir Philipsbourg, III. 104. 118. & *n.* Elle lui est cédée, III. 188. La France s'attire les Prélats d'Allemagne, III. & *n.* Elle traîne la paix de Westphalie, III. 211. *n.* IV. 256. & *Append. N. XXIV.* Combien les François craignent le Général Jeau de Wert, III. 146. *n.* Mesintelligences entre la France & la Suède sur le Traité avec l'Empereur, III. 198. *n.* Christine fait présent d'un Vaisseau de guerre à la Reine de France, III. 213. Elle veut emprunter & acheter des Vaisseaux de guerre de Suède, *Append. N. VI.* La Reine Henriette se joue de la paix de France avec Cromwel, III. 170. *n.* Sur quelques Ecrivains François. Voyez *Historien* & *Auteurs.* La France abonde en bons Maîtres, IV. 223. Elle se prête à l'introduction du Catholicisme en Dannemarc & à Hambourg, III. 234. Christine fort piquée contre la France, III. 266. Elle tâche de se la réconcilier, III. 271. 299. &c. La France ébranle le système pacifique de Suède, III. 410. 451. Christine prétend 7 à 800000 mille écus de subsides de la France, III. 421. &c. Du droit d'aubaine par rapport aux Suédois, III. 455. *n.* La France porte la Suède à la guerre, III. 472. La Cour se déclare ennemie de Christine, III. 482. 495. *n.* Combien on peut se fier à la France, III. 485. Christine se venge de la France, III. 494. IV. 126. &c. 135. 148. &c. La France en passe de maltraiter tout le monde, IV. 517. 522. & *n.* Christine se joue des hauteurs de la France, IV. 521. La France soupçonnée d'intelligence avec le Turc, IV. 113. &c. 120. &c. 122. Le monde guéri du mal François, IV. 118. Christine craint presqu'autant l'esclavage de la France que du Turc, IV. 115. *Sono morti i matti Francesi, e i savii Spagnoli*, IV. 269. *n.* Les François n'ont pas à se vanter de leur secours contre les Turcs, IV. 123. Les François rendent peu de justice aux Savans des autres Nations. Voyez *la Lettre à G.. & App. N. LI.*
Francfort (Ville libre), Christine lui recommande le Colonel Cleuter. IV. 75
Franciotti (le savant Curzio) veut se réconcilier avec Domingo de Guſman. IV. 93
Freinsbemius (Jean), invite Is. Vossius de la part de Christine pour venir à Stockholm, IV. 235. Par son intercession Christine remet une bonne somme d'argent à Ulm, III. 218. *n.* Elle le porte à écrire le Supplément de Quint-Curce. IV. 236
Fridland (Duc de). Voyez *Wallenstein.*
Frédéric-Guillaume. Voyez *Brandebourg.*
Furstenberg (Fr. Egon, Cardinal de) Christine lui recommande ses affaires à la Cour de France, III. 310. IV. 9. Elle fait grand cas de lui. *ibid.*

G.

Aldenblad (André) Secretaire de Christine à Rome. A fait une ébauche de l'Histoire de Christine, III. 181. & 182. *n.* & *Préface* p. 4. Sur la Religion de Christine, III. 209. *n.* Grand Convertisseur des Suédois, III. 262. &c. 459. &c. 463. *Append. N. XXXIII.* & *XXXIV.* Prépare des faits pour la Canonisation de Christine, III. 263. *n.* Réfuté sur ce qu'il a avancé des Suédois qui changent de Religion, III. 264. Rend ses deux freres Catholiques, *ibid.* Son exposé sur l'émeute du peuple de Hambourg, III. 464. Auteur de la forte Lettre à l'illustre Bayle avec les remarques de Christine, IV. 128. &c. Christine le remercie de cette Lettre, IV. 130. *n.* Est dupe du pronostic sur la mort de Christine. IV. 164. 166.

Galen (Evêque de) Se joue des François, IV. 481. Christine lui recommande J. Bapt. de Biron. IV. 71

Gammal, Controlleur de Christine. III. 334

Gambalonga (La Comtesse) Christine tâche de la réconcilier avec son Ami, IV. 89

Gardie (Jaques de la) Felt-Maréchal de Suède. Un des Tuteurs de Christine, qui en fait un portrait avantageux. III. 45

Gardie (Magnus de la). Voyez *Marie Euphrosine.* Son sentiment sur les subsides de France, III. 17. *n.* S'il a été favori de Christine, III. *n.* 157. Christine l'appelle ivrogne & menteur, III. 165. *n.* Son Ambassade à la Cour de France, IV. Christine ménage un mariage entre lui & sa Cousine, *ibid.* Christine piquée contre lui, III. 270. 274. &c. 297. 307. 317. &c. 338. Espionne Christine à Rome, III. 270. Veut que la Reine le gratifie, III. 409. 432. Chef de la cabale au Sénat, III. 396. Il n'agit que par boutade, III. 452. Prévenu en faveur de la France. III. 472

Gardie (Pontus de la) envoyé à la rencontre de Christine en Scanie. III. 276

Geer (Louis de) leve 30. Vaisseaux, armés en guerre en Hollande pour le service de Suède, III. 201. Prend Norcoping en ferme de Christine, IV. 104. Lettre que la Reine lui écrit. *ibid.*

Gassion, Maréchal de France, ce qu'il dit de Wasaborg fils naturel du Grand Gustave III. 96. *n.*

Geizo. Brave Général Hessois, III. 153. & *l'Append. N.* 71

Georgi à Berlin. Suédois, excellent Médailleur. IV. 223

Gering, Ecclésiastique, bon Mathématicien fait part à l'Auteur des Savans Italiens qui sont en commerce de lettres avec Christine, IV. 351. &c. Démontre analytiquement la Synthese de Borelli de son savant Ouvrage *de motu Animalium.* *ibid.* 254.

Gesner (Jean Matthieu) Lettre que l'Auteur lui écrit. Voyez *l'Append. N. L.* On veut qu'il compose l'Histoire de Christine. Voyez *la Préface* pag. 7. Son Eloge sur le Comte de Wachtmeister III. 278. *n.* Son jugement des Mémoires de Christine, Voyez la *Préf. N. XVI.* *n.*

Giordel (Secretaire) Copie d'une lettre communiquée à l'Auteur, III. 187. *n.* Deux de ses lettres à Théodore Ryckius, III. 240. & *Append. N. XXII.* (*b*). Traits rectifiés dans son portrait de Christine, IV. 170. *n.* &c.

Gnostiques, leur culte superstitieux, IV. 274.

Goes (Baron de) Ambass. de l'Empereur en Dannemarc. Christine souhaitant de l'employer se desabuse là-dessus, III. 241. 243. 245. 246.

Gorlæus. Son grand Médailler acheté par le Prince Henri frere du Roi Charles I. IV. 274.

Grammont, Maréchal de France. Son impertinence envers le Roi Charles-Gustave & la Nation Suédoise. IV. 259.

Gripenflycht, Gentilhomme Suédois devenu Catholique. III. 460

Grimani (l'Ambassadeur) Lettre que Christine lui écrit & à son Epouse. IV. 90

Grotius (Hugo). Se plaint d'un leg pour son fils retenu par le Card. de Richelieu, III. 148. *n.* & *Append. XVIII.* Ses lettres au Chanc. Oxenstierna *n. ibid.* & 152. *n.* Il dit que le Traducteur a ironiqué des passages de sa *Vérité de la Religion Chrétienne*, IV. 226. Son Idée de l'origine des Goths, *ibid.* Lettres sur l'anticipation de ses appointemens *ibid.* & *Append. XVIII.* Sa Bibliotheque vendue & livrée à Christine, IV. 227. Richelieu veut son rappel de France, *Append. N. VI.* (*c*). Salvius le félicite sur son Ambassade de France. *Append. N. XVIII.* Ses lettres à Salvius, *ibid.* Illustré par son profond savoir. Voyez *l'Append. N. XII.*

Groot (Pierre de) Ambass. d'Hollande en Suède. Son rapport au sujet de Christine en 1668. III. 396

Gruion (Mr. de) Lettre qu'on lui écrit sur le voyage de Gustave-Adolphe en Allemagne. *Append. XVII.*

Gualdo (Galeazo) Il négocie à la Cour de France pour Christine, III. 233. Négocie au nom de la Reine pour Venise contre le Turc III. 250. 252. *n.* Ses Relations de Voyages & d'Ambassades imprimées ensemble, Livre rare, *ibid.*

Guerre. Voyez *Militaire.*

Guidi (savant Poëte) cédé à Christine par le Duc de Parme, III. 263. *n.* & IV. 53. Esquisses de Concerts faites par Christine pour être

être perfectionnées par Guidi. *Append. N. XXXVIII.*
Guillaume VI. Landgrave de Heſſe-Caſſel. Voyez *Heſſe.* Sa lettre à la Reine Chriſtine en 1640., IV. 216. *n.* & *Append. N. XV.*
Guillaume VIII. Landgrave de Heſſe-Caſſel. A recueilli un Cabinet d'Antiques & de magnifiques Tableaux, IV. 273.
Guiſe (La Ducheſſe de) Chriſtine s'intéreſſe pour elle auprès du Pape. IV. 89
Guſman (Domingo de) Chriſtine contente de ſa réconciliation avec *Curzio Franciotti.* IV. 93
Guſtave-Adolphe Roi de Suède. Sa harangue ſur la perte de la liberté des Norvégiens, III. 7. *n.* Ses grandes qualités & exploits *ibid.* 14. 18. 37. Invité par les Proteſtans d'Allemagne à leur ſecours, III. 14. & *n.* IV. 243. &c. Ses exploits en Allemagne, III. 18. &c. Chriſtine dit qu'il aimoit trop les femmes, III. 19. & *n.* 51. & *n.* Il étoit grand homme & Héros, III. 19. & *n.* Il aimoit les Sciences & les Belles-Lettres, III. 19. & IV. 221. Grandeur d'ame de Guſtave-Adolphe à la naiſſance de Chriſtine, III. 22. &c. Ne voulut pas que la Reine eût part à la Régence, III. 28. 33. &c. 67. Il preſſent ſa mort, III. 30. Le cœur de Guſtave-Adolphe plus grand qu'à l'ordinaire, III. 39 & *n.* Il ne voulut pas qu'on l'ouvrît après ſa mort, III. 40. Diſpoſition des Cours de l'Europe après la mort du Roi, III. 70. &c. Enterré avec pompe, III. 62. 100. Les Ambaſſadeurs veulent voir ſon corps mort, III. 120. Guſtave-Adolphe érige des Ecoles à Halle & à Schweinfurt, III. 127. *n.* Il n'admet pas tous les priviléges que la Nobleſſe prétend, III. 186. &c. *n.* La forme de Gouvernement de Suède ſous ſon nom, n'eſt pas de lui, *ibid.* & 36 & *Append. N. IX.* Touchant l'Ordre de la Jarretiere reçu du Roi avec cérémonies, III. 190. *n.* Lettre ſur ſon voyage, inconnu en Allemagne 1620., IV. 224. & *Append. N. XVII.* Son entretien ſur l'état d'Allemagne, *ibid.* Il a du dégoût pour le Catholiciſme, *ibid.* Il ſe donne le nom de GARS. *ibid.* Plan de ſon Hiſtoire Métallique dreſſé par Chriſtine. IV. 180. &c.
Guſtave Guſtaffon, fils naturel de Guſtave-Adolphe, Recteur Magnifique à Wittemberg. *Append. N. IV.* Sa lettre au Roi ſon Pere, *ibid.* Voyez *Cabeliau.*
Guſtave I. Waſa (Roi de Suède) Sa Généalogie par Chriſtine. *Append. N. II.*
Gyldenhielm (Carl) frere bâtard de Guſtave-Adolphe un des Tuteurs de Chriſtine, III. 45. Portrait avantageux que Chriſtine fait de lui. *ibid.*

H.

Hacki (Antoine Michel) P. Prieur. Chriſtine l'employe à ſa négociation pour le Trône de Pologne, III. 339. &c. 391. Inſtructions qu'elle lui donne là-deſſus, III. 340-342. &c. 347. Ce Pere intriguant revient parler à la Reine à Hambourg, III. 366. 370. 377. 380. Ses rapports à la Reine ſur la diſpoſition des Polonois, III. 351. 379. &c. 384. Ordre qu'il reçoit de rapporter tous les papiers à Rome, après le couronnement du Roi. III. 389. &c.
Haga (Corneille) Ambaſſadeur d'Hollande à Conſtantinople, aſſiſte la belle-ſœur de Guſtave-Adolphe épouſe de Bethlem, III. 105. *n.*
Hagedorn (Mr. de), ce qu'il a dit des peintures de la Reine Chriſtine, IV. 222. *n.* 274
Hambræus (Jonas). Médaille qu'il fit faire de la Reine Chriſtine. IV. 275
Hägerflycht (Gouverneur en Suède) poſſede une partie du crâne de Deſcartes. IV. 232
Halberſtad. Liturgie des pays de Halberſtad réglée par Guſtave-Adolphe. III. 127. *n.*
Halle, Guſtave-Adolphe a ſoin de l'Ecole de Halle en Saxe. III. 127. *n.*
Haller (Mr. de), releve le mépris que les François font des Allemands. *Voyez la lettre à Mr. G.. Append. n. LI.*
Hambourg (Ville libre), querelle du Magiſtrat avec Texeira Réſident de Chriſtine, III. 128. &c. De la Maiſon de Chriſtine à Hambourg, III. 465. De l'émeute de la populace, III. 290. &c. 460. *n.*
Hamilton (Archibauld) Archevêque d'Irlande. Particularités de ſon ſéjour en Suède, IV. 250. Les Chanceliers Oxenſtierna lui procurent une penſion, *ibid.* Lettres & épigramme qu'il leur écrit, IV. 251. & *Append. N. XXIII.*
Hanovre (Prince d') aujourd'hui George III. Roi d'Angleterre. Sert comme volontaire dans la guerre de Morée, IV. 263. Le Duc d'Hanovre ſe joue des François, III. 481.
Haro (Louis de) cité par Chriſtine en exemple d'un habile Miniſtre, III. 311
Hedlinger (le Chevalier) fameux Médailleur encore vivant en Suiſſe, ſa Patrie. IV. 223
Hein (Conſeiller de Heſſe) ſes fréquentes converſation familiéres avec le Roi Charles XII. IV. 224
Heinſius (Daniel) s'attend à une gratification. *Append. N. III. (b)*
Heinſius (Nicolas) Lettre que Chriſtine lui écrit, IV. 36. Elle lui reproche de croire Monaldeſchi innocent. *ibid.*
Héros. Voyez *Roi. Prince.* Les Héros modernes le ſont à force d'être poltrons, III. 19. *n.* 296.

Digitized by Google

n. 296. &c. Les Héros reſſemblent plûtôt à Bucéphale qu'à Alexandre, IV 45. & Sentimens de Chriſtine, *Cent. II. n.* 71. Diſcours ſur la grandeur de Diogene & d'Alexandre, IV. 45. Quel plaiſir d'examiner à fond les grands hommes! dit Chriſtine dans ſon *Céſar*. L'Héroïſme ſeroit beau s'il ne coûtoit pas tant aux innocens. Voyez *Sentimens* de Chriſtine. *Cent. IV.* 94. Le Héros ne s'immortaliſe pas. *ibid. n.* 84. &c.

Hertzberg (Mr. de) Ses particularités communiquées ſur le mariage de Chriſtine & le Prince Elect. de Brandebourg, éclaircies, III. 88. &c. *n.* & *Preface* p. 9. Autres particularités ſur l'héritage de Chriſtine. IV. 158

Heſſe-Caſſel. Voyez *Guillaume VI. & VII.* Landgrave Guillaume V. voulut que la Suède eût toute la Poméranie, III. 143. & *n.* Prince vaillant, III. 79. 82. 94 96. 109 115. &c. Lui & la Suède n'acceptent point la Paix de Prague, III. 143 147. & *n.* 148. *n.* & *l'Append. N. X* Mariage d'Amélie Eliſabeth avec le Duc de Weimar, III. 148. *n.* Son Traité avec l'Empereur ſe rompt, *ibid.* Correſpondance de cette Princeſſe avec le Prince de Turenne, III. 153. *n.* & *Append. N. VII.* Le Général Melander maltraité par Amélie-Eliſabeth, III. 155. *n.* & *Append. N. VI.* Liſte des Troupes & Généraux de Heſſe, alors en Allemagne, III. 180 &c. Villes & forteresſes qu'elle y poſſédoit alors, *ibid.* Le Landgrave Maurice fort ſavant préſide à une Diſpute Académique, IV. 239. Le Landgrave le premier des Princes d'Allemagne qui invita Guſtave-Adolphe à venir à leur ſecours, IV. 242. La Landgrave Amélie-Eliſabeth ferme dans ſon alliance avec la Suède. *Append. N X* Les Landgraves Charles & Guillaume embelliſſent les Cabinets de Caſſel, IV. 273 Entretien de Chriſtine ſur la Cour de Caſſel. *Append. N. XV.* Le Landgrave Frédéric de Heſſe-Caſſel Beaufrere de Charles-Guſtave eſt en Suède, III. 162. & 165 *n.* Chriſtine eſt fort pour lui, IV. 213. Lettre du Landgrave Guillaume à Chriſtine. *Append. N. XV.* Lettre de Chriſtine à la Landgrave. IV. 76

Heſſe-Darmſtad (le Landgrave George) ne veut qu'à peine ſuivre le parti des Proteſtans, III. 87. 98. 104.

Heſſe-Hombourg. Arckenholtz en reçoit des Manuſcrits de ſes Archives. III. 147 *n.* &c.

Heſſe-Rhinfels. Lettre de Chriſtine au Landgrave Erneſt, IV. 132. Le Sr Koehler appelle la Heſſe (par pique) le pays congelé, IV. 245. Cabinet de peintures, médailles & bijoux à Caſſel. *ibid.* 273

Hiſtorien & Hiſtoire. Voyez *Savans.* De l'Hiſtoire du Siecle, ou des Panégyriſtes, ou des Satires, III. 4. La vérité, l'ame de l'Hiſtoire, *ibid.* Des Hiſtoriens ſgnorans ou vendus, attribuent la primauté à la France, III. 15. & *n.* Remarque de Chriſtine ſur une bonne Hiſtoire, III 70. *n.* Les François brodent ce qu'ils écrivent, *Preface* p. 17. IV. 221. 239. 260 Combien il importe à un Hiſtorien de connoître l'intérieur des Cabinets. Voyez *ma réponſe à Mr. de Holberg, dans l'Append. N L.* Ce que je penſe de l'Hiſtoire Sacrée & réfléchie de quelques Ecrivains modernes. *Voyez la lettre à Mr. G. dans l'Append. N. LI. & la Préface* p. 7. & 17.

Heſſ (Mr. de) Miniſtre de Caſſel. Chriſtine s'entretient avec lui ſur les familles de ſa Cour. *Append. N. XV.*

Holberg (Baron de), réfuté ſur ce qu'il dit de Guſtave-Adolphe & de Chriſtine, III. 14 &c. 56. *n.* IV. 170. *n.* & *Reponſe à la lettre de Holberg dans l'Append. N L.* Il ſe flatte lui-même. *ibid.* S'égare par rapport à l'affaire du Comte d'Ulfelt, *ibid. & Append. N. XXV.*

Hollande, promet des ſubſides à la Suède, III. 90. La Suède & la France allarmées des négociations des Hollandois avec l'Eſpagne, *ibid.* & *n.* Elle veut avoir Bréme, III. 91. Son Placard contre les Eſpagnols, *ibid.* Des troupes auxiliaires envoyées par les Suédois & Finnois en Hollande, III. 102. Les Hollandois chancellans, Oxenſtierna demande qu'ils s'expliquent, III. 90. & 112. Contenu de l'alliance de Suède en 1640 avec la Hollande, III. 197. Amitié particuliére de cet Etat pour Chriſtine, III. 422. Chriſtine plaint le ſort de la Hollande en 1672 III. 428. &c. Lettre de condoléance ſur la mort de Chriſtine, *Append N. XLVIII.*

Holſtein (le Duc de), le Chancelier du Duc ſe vantoit de gouverner la Suède, III. 278. *n.* Ce Duc Beau-frere du Roi Charles XI. viſe au Trône de Suède. *ibid.*

Holſtenius (Luc) particularités de ſa vie, IV. 241. Réputé l'unique capable à Rome d'aller à la rencontre de Chriſtine, *ibid.* De le faire Eſpion de Cromwell & penſionnaire, *ibid.* Son Epitaphe par le Cardinal Barberini, *ibid.* Belle Lettre que Chriſtine lui écrit. IV. 3. &c.

Hommes, fatalités inévitables, ſelon Chriſtine, dans les affaires humaines, III. 481. 483. 488. La véritable paix de l'homme eſt dans le cœur, IV. 27. Quel plaiſir d'examiner à fond les grands hommes! dit Chriſtine dans ſon *Céſar*. Sur les hommes de haute & de baſſe naiſſance. Voyez *les Sentimens* de Chriſtine, *Cent. IV. n.* 18 19 26. De quelle importance eſt le mariage, *ibid. Cent. IV. n.* 44. &c. On eſt toujours tel qu'on le paroît à ſoi-même, III. 4. *Ses Sentimens,*

mens *Cent. V. n.* 6. L'homme a trop de foibleſſe pour ſes enfans & parens, *ibid. Cent. V. n.* 7. Comment on doit ſe conduire dans la bonne ou la mauvaiſe fortune, *ibid. n.* 24 &c. Sentiment de Chriſtine ſur l'Oracle de Delphe, *Connois-toi-même*, *ibid. n.* 26. &c. Les miſeres de l'homme, *ibid. n.* 27. 31. *&c.* 41

Hopken (S. E. Mr. le Baron André de) Sénateur & Préſident de la Chancellerie. Lettre tirée de ſes Manuſcrits. V. *l'Append. N. VII.*

Horleman (le Baron) a fait commettre des fautes aux Ecrivains étrangers, IV. 273. *n.*

Horn (Guſtave Feltmaréchal de Suède) ſes exploits militaires, III. 35. 79. 95. 100. 107. 113. 134. La France traîne la rançon de ce Feltmaréchal, 145 & *n.* 148 & *n.* & *Append. N. V. VI.* (*c*).

Horn (Guſtave) Neveu du Feltmaréchal Sous-Gouverneur de Chriſtine, honnête homme & adroit dans tous les Exercices. III. 51

Huguenots. V. *Proteſtans. Réformés.*

I.

Jacques II. V. *Angleterre.*

Jean-Caſimir. Quand ce Prince abdiqua la Couronne de Pologne, III. 348. &c. La Reine trâme ſon abdication, *ibid.* Il ſe retire en France, chicane les Polonois ſur ſa penſion, III. 350. Chriſtine veut avoir ſes Terres de Naples, III. 352. 453. &c. 457. Chriſtine fâchée contre lui, III. 477. Expoſé de la Reine pour hériter de ce Monarque, III. 453. &c. V. *Pologne*, *Lubomirski*, *Radzivil.*

Jean Caſimir. Prince Palatin, Beaufrere de Guſtave-Adolphe. Pourquoi on lui ôte la direction des Finances de Suède, III. 43. IV. 212. Lettres de condoléance ſur la mort de la Tante de Chriſtine, III. 202. Elle le harangue en Latin à l'occaſion du nouvel-an, III. 192. V. *Palatinat.*

Jéſuites, défendent l'autre partie de Prague contre les Suédois, III. 159. Inſcription là-deſſus, III. *ibid.* Wallenſtein veut les chaſſer tous de l'Allemagne, III. 98. Ils inquiétent la Princeſſe Belle-ſœur de Guſtave-Adolphe, III. 105. *n.* Quelques Jéſuites ſuivent Chriſtine par l'Allemagne vers l'Italie, IV. 267. Chriſtine tentée par les Jéſuites d'introduire le Catholiciſme en Suède, III. 281. Elle n'emméne pas de Jéſuites en Suède, III. 416. Le petit Népotiſme des Jéſuites eſt au plus bas degré à Paris, III. 234. & *n.* Chriſtine conſeille d'employer le Jéſuite Multer, Confeſſeur de l'Empereur, III. 243. Ils ſont cauſe de la longue guerre en Pologne & en Allemagne, III. 445. Eux & les Moines gâtent tout où ils gouvernent. IV. 154.

Ibre, Conſeiller de la Chancellerie & Profeſſeur, explique les Armes de Waſa par un fagot, III. 13. *n.* & *Append.* N. 2. On veut qu'il écrive l'Hiſtoire de Chriſtine, *Préface*, pag. 7

Ildaris (Antoine) Savant recommandé par Chriſtine, IV. 51

Ingman (l'Aſſeſſeur El. M.) m'a communiqué quelques Manuſcrits, IV. 226. & *Append. N. XVIII.*

Innocent XI. (le Pape) Chriſtine facilite ſon élection, III. 494. Elle a compoſé ſes *Sentimens* du tems du régne de ce Pape, V. *Centur. I n.* 10. Etat de ſon Conclave, III. 495. 499. Chriſtine fort piquée contre lui, IV. 148

Italie. Savans Italiens qui étoient en relation avec la Reine Chriſtine, IV. 257. &c. Les Italiens réputés faux & ruſés, III. 447. & IV. 269. Chriſtine ſe laſſe d'eux. *ibid.*

Juſtiniani (Marc Antoine) Doge de Veniſe. Sa Lettre du Roi Charles XI. en faveur du Général Königsmarc, IV. 262

K.

Kagge, Général Suédois, bat l'Armée du Duc de Lorraine avec la ſeule Infanterie Suédoiſe, III. 34. 108. & *n.* Ses autres exploits III. 94. 96. 114. Il défend Ratisbonne vaillamment, III. 138 &c.

Keller (Secretaire du Baron Adler-Salvius) Ses dépêches en original. V. *l'Append. N. VII.*

Kircherus (Athanaſius) fait des Obſervations Aſtronomiques V. *l'Append. N. XII.*

Klinge (Docteur en Théologie.) Homme zélé pour les matiéres de Religion, III. 310

Knipbauſen (le Général.) Il eſt parlé de ſes expéditions militaires, III. 77. 81. 109. 115

Kochanski (l'Aſtronome Adam.) Lettre que Waſmuth lui écrit ſur ſon Ouvrage Aſtro-Chronologique. *Append. XLI.*

Kubier (célébre Profeſſeur) prouve que Chriſtine n'avoit pas diſſipé les millions qui lui devoient revenir d'Allemagne, III. 218. *n.* Son explication de la Médaille *non exoratus exorior*, & de quelques autres, IV. 242. &c. Réfuté ſur ce qu'il dit de diſgracieux de la Nation Suédoiſe, *ibid.* Il appelle la Heſſe le *Pays congelé*, & Oxenſtierna le *Maître d'Ecole*, III. 245. 246

Königsmarc (Général de Suède). Ses exploits, III. 151. 153. 155. &c. 159. Il ſurprend Prague, III. Particularités honorables qui le regardent comme Général des Vénitiens en Morée, IV. 262. &c. Lettre que Chriſtine lui écrit, IV. 86. Lettres de recommandation qui lui ſont adreſſées, IV. 75. &c.

Kokul (Gentilhomme Suédois) devenu Catholique, Christine l'accueille gratuitement comme son Parent, III. 459. & *n.*
Krus (Sénateur de Suède) Christine a de l'estime pour lui, III. 308
Kunckel (fameux Chymiste) Christine veut le faire venir à Rome, IV. 158
Kurck (Gustave) Sénateur de Suède, Christine le fait son grand Gouverneur au dépit du Sénat, III. 396. &c. 404. & *n.* 432. 476. 479

L.

Langerman (Luc) Savant Hambourgeois, III. 467
Lascarus (P.) Son *Museum Antiquarium Idelfonsiæ*, IV. 173
Launoy (Savant François) Christine fait cas de ses Ouvrages, III. 297
Lecbander (Jean) Suédois à Rome. Son Poëme à l'honneur de Christine, III. 461. *Append. XXXIII.* Christine l'en gratifie, *ibid.*
Leger (Ministre de l'Evangile) sauve Charles-Gustave, qui pensa se noyer, III. 150. *n.*
Lemene (Francesco, Savant) quatre Lettres que Christine lui a écrites, III. 43. &c.
Léonore (l'Impératrice) Christine reçoit des Livres de son Académie. IV. 47
Léonore (Palatine) Cousine de Christine, & sa Compagne d'études, IV. 196. La Reine conseille au Pére de la marier. IV. 217
Léopold (l'Empereur) Sa Lettre à Christine sur l'obligation que sa Maison lui a. *Append. XXXV.* Sa Lettre à Charles XI. en faveur de la Reine, *Append. XLV. V. Autriche.*
Leyenerone, envoyé à Christine pour la persuader, mais en vain. III. 326. &c.
Levera (Savant Mathématicien) a observé le véritable mouvement du Soleil, III. 54. *Append. XLIII.*
Lieven. Sa mauvaise administration. III. 418
Ligny (Prince de) Lettres que Christine lui écrit & à son Epouse. IV. 91
Lionne (le Comte de) Ministre d'Etat de France. Christine l'instruit de l'état de la Cour de Rome. III. 269. &c.
Ltungberg (Suédois) se fait Catholique à Rome. III. 264.
Loccenius (Jean) Professeur fort estimé pour son savoir. *V. l'Append n. XII.*
Loccowitz (le Prince de) Christine promet d'avoir soin de son fils IV. 94
Long (le P. Le) Sa réponse à Malebranche sur l'exactitude en fait d'Histoire. *V. La lettre* à Mr. G. *Append. n. LI.*
Lorraine. Les Troupes du Duc de Lorraine battues par la seule Infanterie Suédoise, III. 34. 108. Le Duc traité en ennemi des Protestans, III. 98. 104. Il use de peu de bonne foi, III. 98. 102. Comment éloigner le Duc de l'élection au Trône de Pologne, III. 345. 351. &c. Christine le félicite de ses exploits héroïques en Hongrie. IV. 84. & 128.
Louis XIV. (Roi de France) Sa Lettre de condoléance sur la mort de l'Epouse du Prince Palatin Jean Casimir, IV. 204. Christine dit qu'on peut le divertir, III. 282. Les exploits de ce Roi petits aux yeux de cette Reine, III. 296. &c. Nulle capacité à écrire une belle lettre, III. 519. & *Préface* p. 12. Le Turc & le Parlement d'Angleterre ne craignent point Louis XIV. IV. 113. & 134. Il a fait cent sottises comme Salomon, IV. 127. & 133
Lubomirski (Prince & Grand-Maréchal de Pologne) s'oppose aux intrigues de sa Cour, III. 348. Bat & s'accommode avec son Roi, *ibid.* &c.
Lucatelli (le Marquis) recommandé par Christine. IV. 17
Lube (le Conseiller privé *von der*) communique des Ecrits à l'Auteur, IV. 220. *n.* & *Append. N. III.* & *V.* & *Préface* 7.
Lunebourg (le Duc de) Le Duc George vouloit faire bande à part après la mort de Gustave-Adolphe, III. 71. Ne devoit pas le faire sans l'aveu de la Couronne de Suède, III. 77. Défait avec les Suédois un Corps des Impériaux. III. 81
Luthériens (*Voyez Protestans*) Les longs Sermons des Luthériens déplaisent à Christine, III. 283

M.

Mably (l'Abbé de) Ce qu'il dit de la liberté de la Nation de Suède, III. 187. *n.* De l'anticipation des appointemens de Hugues Grotius. IV. 419
Macbera (l'Abbé) recommandé par Christine. IV. 52
Macedo (savant Professeur à Rome.) *Voyez l'Appendice N. XII.*
Magdebourg. La Liturgie de ce Pays mis en ordre du tems de Gustave-Adolphe. III. 127. *n.*
Maitresses. Leçons pour celles des Princes. Voyez Sentimens de Christine, *Cent. IV. n.* 33. &c.
Malaspina (Alderano) Savant recommandé par Christine. IV. 51
Malines (François) Jésuite. Sa lettre sur la conversion de la Reine Christine, IV. 258. & *Append. n. XXVII.*
Manderscheit (le Pére) présente des lettres à Christine du Prince de Ligny. IV. 91
Mantoue (Duc de) Christine lui demande satisfaction d'un Gazetier, III. 520. &c. Est bien aise

Digitized by Google

aiſe de n'être pas François. IV. 137
Marie-Eléonore, Mére de la Reine Chriſtine, avoit de bonnes qualités mêlées de beaucoup de foibleſſe, III. 20. 24. 308. *n.* N'aimoit point Chriſtine. *ibid.* Guſtave-Adolphe ne veut pas que la Reine ait part à la Régence III. 28. 34. & *n.* 67. 69. N'abandonne pas le corps mort de ſon Epoux juſqu'à ſon enterrement, III. 39. 62. 65. N'a pas de talens pour élever ſa fille, III. 64. 67. Trâme de Dannemarc pour la faire évader, III. 195. & *n.* 198. &c. 201.
Marie Euphroſine, Princeſſe Palatine. Couſine de Chriſtine, & ſa Compagne d'études, IV. 193. Chriſtine ménage un mariage entre elle & le Comte de la Gardie. IV. 217
Mari. Mariage. Voyez Hommes.
Marſciano (Comte Bulgaro de) Lettre de Chriſtine en ſa faveur. IV. 81
Mariette. Son *Traité de Pierres gravées.* IV. 273
Marana (J. Paulo) Savant. Chriſtine le remercie de ſon Ouvrage. IV. 67
Marchetti (Mathématicien Italien) en relation avec la Reine Chriſtine. IV. 252. &c.
Martelli (Claude) Capitaine. Lettres de Chriſtine en ſa faveur. IV. 82
Marſigli (le Comte de) dédie ſon Boſphore à Chriſtine, IV. 254. Ramaſſe les Manuſcrits phyſiques de cette Reine, qu'il légue à l'Académie de Bologne. *ibid.*
Maſcou (Conſeiller) a la bonté de me faire part d'une lettre du Chevalier Sidney, IV. 260. *n.* & *Préface p.* 7.
Martino (Docteur) Lettre de Chriſtine en ſa faveur. IV.
Matthiæ (Jean) Précepteur de Chriſtine. Ses bonnes qualités, III. 51. Soupçonné de Syncrétiſme, IV. 52. 229. & *l'Append. n. XXI.* Chriſtine l'aſſiſte & ſa famille juſqu'à ſa mort, IV. 53. *n.* & 230. Eſt le Confident de Chriſtine, IV. 69. Ce qui lui cauſe du malheur, IV. 55. & *n.* Admire les grands talens de cette Reine encore enfant, *ibid.* Chriſtine veut lui affranchir ſes terres, IV. 191. Sa méthode d'apprendre à la Reine les Langues & les Sciences, IV. 191. 195. &c. Ses notes ſur les leçons de la Reine, *ibid.* Il lui apprend la Langue Françoiſe, IV. 191. 200, &c.
Maurocordato (Archevêque) recommandé par Chriſtine. IV. 62
Mazarin (le Cardinal) Brigue l'alliance avec Cromwel pour en exclure l'Eſpagne, III. 169. Mazarin & la Cour de France excommuniés par le Pape, *ibid.* Chriſtine lui fait préſent d'un Vaiſſeau de guerre, III. 213. Mazarin allarmé de la vengeance des Oxenſtierna, IV. 256. &c. Eſt mené par Louis de Haro. III. 311
Mecklenbourg (le Duc de) Chriſtine lui reproche ſon manque de Catholicíſme. III. 464
Médailles. Quelques médailles expliquées, II. 860. 862. *n.* 927. & *n.* Les Connoiſſeurs préférent celles de bronze, II. 927
Melander (Comte de Holtzapfel) Grand Capitaine, Général de Heſſe, paſſe au ſervice de l'Empereur, III. 94. 96. 155. & *n.* Maltraité, il en conſerve du reſſentiment contre Madame la Landgrave, *ibid. Append. N. VI.*
Meler (Grand Lac en Suède) eſt bordé de nombre de belles maiſons. III. 8. *n.*
Mercure François, Livre rempli de balivernes. IV. 133
Meſſenius, Pére & fils. Publient une paſquinade contre Chriſtine, & en ſont punis, III. 165. Chriſtine ne convient pas du contenu, *ibid. n.* Son Ecrit ſur la réduction des terres aliénées lui coûte la tête. *ibid.*
Mezzavacha (Aſtrologue Italien), ſans doute connu de Chriſtine. IV. 255
Militaire, Bonnes leçons pour les Militaires. Sentimens de Chriſtine, *Cent. IV. n.* 54. &c. *Voyez Héros.*
Miniſtre. S'il convient à un Miniſtre d'uſer d'artifice? *V. l'Append. N. X.* Si le Cardinal de Richelieu étoit ſi grand Miniſtre, III. 15. *n.* Il eſt plus difficile d'être grand Miniſtre dans une Monarchie limitée, *ibid.* La Panſophie néceſſaire à un Miniſtre d'Etat, III. 221. *n.* Comment un Miniſtre ſe doit conduire dans des cabales, III. 420. 421. Louis de Haro cité en exemple d'un habile Miniſtre, III. 311. Principe de Machiavel, IV. 158. Trois qualités néceſſaires à un bon Miniſtre, *Append. XXXII.* Les Miniſtres ſe nourriſſent quelquefois de chimères, III. 278. *n.* Leçons pour les Miniſtres, *Voyez Sentimens de Chriſtine, Cent. IV. n.* 39. 71. &c. 76. 100. *Cent. V. n.* 1. &c. 10. Faire de grandes choſes ſans train, ſans cérémonies, c'eſt le ſolide d'un Miniſtre; le reſte n'eſt que bagatelle. III. 311
Möhlman (Seigneur des Mines en Suède.) Fait part à l'Auteur de pluſieurs lettres & exercices de Chriſtine, III. 67. *n.* IV. 189, *& Préface p.* 7.
Molinos. Pluſieurs lettres de Chriſtine à ſon ſujet, IV. 36. &c. Il ſuccombe aux perſécutions, *ibid.*
Momma (Jaques) Admodiateur des Domaines de Chriſtine. III. 331. 404. 475.
Monaldeſchi. Le Prêtre Paſſérini proprement cauſe de ſa mort, IV. 271. La mort de ce grand Ecuyer reprochée à Chriſtine par les Polonois, III. 386. Elle répond qu'il l'a trahie. *ibid.* Reproche à Heinſius qui croyoit Monaldeſchi innocent, IV. 36. Dit qu'il faut punir dans la forme de Juſtice, quand on le peut. *Voyez ſes Sentimens Centur. II. n.* 59.

Menaldeſchi (le P. Antoine, Comte) Chriſtine lui répond & accepte la protection de l'Académie de Miſti 1680. IV. 27.
Monarchie. Penſée de Chriſtine ſur la Monarchie Univerſelle. *Voyez Ses Sentimens Cent. IV. n.* 82. &c. *Voyez Roi.*
Moldavi (Prince de) Chriſtine le met en poſſeſſion de quelques Biens en Poméranie, III. 276
Montojo (François) Lettre de Chriſtine en ſa faveur, IV. 84
Monte (le Marquis Horace del Monte de Bourbon), né de la Famille Bourbon-Vendôme, III. 413. *n.* Envoyé par Chriſtine en Suède, *ibid.* 502. La Reine lui dreſſe les inſtructions pour cette Ambaſſade. *ibid.* 415. 418. 431. Elle le protége en ſon abſence, III. 431. le raille comme grand-pére avec ſa perruque blonde, *ibid. n.* Monte négocie en Suède pour le Pape, III. 438. &c. 470. Doit laiſſer repoſer cette affaire, III. 451. Chriſtine fort contente de lui, *ibid.* Elle lui défend & à ſon fils Matthieu le duel & l'ivrognerie, 506. *n.* Il eſt promtement rappellé à Rome, III. 509. Sa troiſiéme Ambaſſade pour la Suède, IV. 101. Le jeune Marquis envoyé Miniſtre en Suède, IV. 242. Son intrigue au ſujet de l'héritage de Chriſtine. IV. 160
Monte (Marquis del) Condoléance de Chriſtine ſur la mort de ſon Pére, IV. 42. La Reine contente de ſa conduite, IV. 43. Elle paye les dettes du Pére, & gratifie ſes Enfans. IV. 144. &c.
Montpenſier (Mademoiſelle d'Orléans). La Ducheſſe de Savoye craint ſon arrivée à Turin. IV. 69
Moſcovie. Voyez Ruſſie.
Montecuculi (Général de l'Empereur). Se préparant à combattre les Suédois, eſt fait priſonnier, III. 93. 101. Chriſtine vouloit qu'il reconquît Bréme & la Poméranie pour elle, III. 488. &c. Pluſieurs Lettres que Chriſtine lui écrit en faveur de ſon fils & d'autres, III. 488. IV. 72. 94. &c. Sa lettre ſur l'abdication de Chriſtine. *Append. XXIX.* Loué pour ſes exploits militaires. III. 481
Moſer (Conſeiller de Légation) procure à l'Auteur quelques Manuſcrits, *V. l'Append. N. X.* & III. 141. *n.*
Mosheim, Chancelier de l'Univerſité de Gottingue. Son ſentiment ſur les Mémoires concernant la Reine Chriſtine. *Préface p.* 7.
Moth (Jean) Secretaire Danois. Lettres que Ravius lui écrit. *Append. XX.*
Muller (Miniſtre de Suède) n'eſt pas au goût du Cardinal de Richelieu, *Append. VI.* (c)
Munſter. Voyez Galen.

N.

Naiſſance. V. *Nobleſſe.* La grande naiſſance ſans mérite n'eſt rien, *Sentimens* de Chriſtine, *Cent. V. n.* 17. 18. 19. Il y a des Payſans qui naiſſent Princes & Rois, *ibid. n.* 19. Les Gens de baſſe naiſſance favoriſés de la fortune ſouvent orgueilleux, *ibid. n.* 20. Le Dannemarc devenu deſpotique par les duretés de la Nobleſſe, III. 239. *n.* L'éducation de la Nobleſſe. V. Sentimens de Chriſtine, *Cent. IV. n.* 57. &c.
Nicole, Janſéniſte de mérite, IV. 26.
Nitard (Nonce Apoſtol. après le Card.) Chriſtine le remercie d'avoir libéré deux Docteurs de l'Inquiſition, IV. 14
Nogbera (Vincenne, Chevalier Portugais) Catalogue des Manuſcrits d'Altemps, qu'il envoye à Chriſtine, IV. 272
Nollet (l'Abbé) Son exactitude dans les recherches phyſiques, *V. la Lettre à G.... à l'Append. N. LI.*
Nordenflycht (Madame de) illuſtre Poëte Suédoiſe, IV. 223. & *Préface*, 15. Elle a honoré l'Ouvrage de l'Auteur d'une Piéce de poëſie, *ibid.* 3. au devant de ce Supplément.
Nortumbria (Duc de) Chriſtine s'intéreſſe pour lui & pour ſa famille, IV. 62. Son fils Gentilhomme de la Chambre de Chriſtine, recommandé au Grand-Duc. IV. 63
Norwége. Quand & comment elle a été ſubjuguée par le Danemarc. III. 7. *n.* Excitée à en ſecouer le joug. IV. 211. *n.*
Noſtradamus. Ses prophéties renouvellées, III. 380. *n.*

O.

Odeſcalchi. V. Innocent XI. *Muſeum Odeſcalcum Chriſtinæ*, IV. 273
Oddi (Marquis d') obtient le Généralat du Pape à une paye fort chetive, IV. 97
Olivekrans (Gouv. des Domaines de Chriſtine) Lettre de la Reine ſur l'Ouvrage de Waſmuth, III. 53. &c. 57. Chriſtine eſt fort contente de lui, IV. 104. &c. De retour de Rome, on lui reproche de faire le tuteur des revenus de la Reine, IV. 139 &c. Il agit, pour tirer l'héritage de Chriſtine des mains des Italiens. IV. 158. 160
Olivet (le Sr. d') il s'applique peu raiſonnablement au ſujet du Roi Charles XII. IV. 221. *n.* On a lieu de douter de la ſignature de la Lettre de Chriſtine qu'il produit, *ibid.* 131. & 258
Orange (Prince d') ſon trop de pouvoir en Hollande ſera un jour cauſe de ſa ruine, III. 429. Chriſtine envoye ſa Muſique à la Princeſſe d'Orange, IV. 149. Le Prince d'Orange, IV. 149. Le Prince d'Orange reſteroit Roi

Digitized by Google

Roi d'Angleterre comme l'avoit prédit Chriſtine, IV. 155. Lettre de la Reine à ce Prince faveur des Catholiques, IV. 157
Orléans. V. *Montpenſier.*
Ottoboni (Cardinal) eſtimé grand & habile Miniſtre, III. 407
Ouvrages. Que dire des Ouvrages dédiés à Dieu? III. 1. *n.* Des Auteurs ignorans ou vendus à la France, lui attribuent la primauté dans la République des Lettres, III. 15. &c.
Oxenſtierna (Axel) Grand homme, aimé & eſtimé de Guſtave-Adolphe & conſulté comme un Oracle, III. 33 44. 46. Son portrait de Chriſtine à ſa louange, III. 46. &c. 55. IV. 208. Il prélude comme Directeur à l'Aſſemblée des Etats à Heilbron, IV. 36. 183. Aſſiſte comme Parrein à Caſſel, IV. 39. En inſtruiſant Chriſtine dans l'art de régner il admire ſes grands talens, IV. 53. 66. & *n.* & *Append. n.* I. Ses Lettres de condoléance ſur la mort de Guſtave-Adolphe, IV. 72. *n.* Il regle l'intérieur du Royaume après la mort du Roi, IV. 36. 43. &c. Ses envieux portent Chriſtine à le maltraitter, qui en revient pourtant, IV. 46. *n.* IV. 255. Il meurt, ne pouvant pas ſupporter l'abdication de Chriſtine, IV. 46. La France veut le gagner après la mort de Guſtave-Adolphe, III. 71. Il ne ſe fie pas aux promeſſes de la France, III. 78. *n.* &c. Il dirige les affaires des Proteſtans en Allemagne, III. 83. 86. Il pare les intrigues de la France par Feuquieres, III. 85. & *n.* &c. 137. &c. Sa fermeté contre le Duc Bernard, III. 92. 146. *n.* Et contre le Dannemarc & l'Empereur, III. 104. Ses travaux pour rappeller les Allemands à leur devoir, III. 128. *n.* &c. 141. 188. *n.* Il l'emporte en ſagacité ſur tous les Conſeils Allemands, III. 130. *n.* 189. *n.* Lettres d'Oxenſtierna ſur la Paix de Prague, III. 147. *n.* & *Append. X.* Bien reçu en France & en Hollande, III. 147. *n.* Reçu en pompe à ſon retour en Suède, III. 192. *n.* Conteſtation entre lui & Chriſtine au ſujet des terres de la Nobleſſe de Suède, III. 172. *n.* &c. Il juge les propos de paix de Wallenſtein trompeurs, III. 97. 106. 110. 130. 133. Sa fermeté à la concluſion de la pernicieuſe Paix de Prague, III. 146 & *n.* 188. *n.* Il reproche aux Commiſſaires de Suède leur nonchalance en Pruſſe, III. 189. *n.* Son projet pour mettre la monnoye de cuivre au niveau de celle d'argent, III. 194. *n.* Il prend ſoin d'inſtruire lui-même Chriſtine à la grande ſatisfaction de l'une & l'autre, III. 195. *n.* & *Append. N. I.* Chriſtine harangue au Sénat, en déclarant Oxenſtierna Comte, III. 206. Elle l'inſtruit ſur la Paix de Branſebro, IV. 212. Ses Lettres à Rothovius & Calovius ſur le Bien-être de l'Egliſe Proteſtante, IV. 229. & *Append. n. XXI.* Trois de ſes Lettres à ſon fils Jean. *Append. N. X.* Il entretient l'Archevêque Hamilton & ſa famille, IV. 250. Epigramme ſur Oxenſtierna, *Append. N. XXIII.* Son ſentiment ſur les artifices des Miniſtres. Voyez *l'Append. N. X.* Le Sr. Kœhler l'appelle impertinemment Maître d'Ecole, I. 450
Oxenſtierna (Eric) Fils du Chancelier Axel, & Chancelier lui-même après: la France propoſe de le marier avec la Reine Chriſtine, III. 78. & *n.* Il devient Chancelier à la place de ſon Pere, III. 173. *n.* Fournit une penſion à l'Archevêque Hamilton & à ſa famille, IV. 250
Oxenſtierna (Jean.) fait peu de bien dans ſon Ambaſſade en Angleterre & en Hollande, III. 132. & 142. &c. Inſtruit Chriſtine dans la Politique, III. 192. *n.* Son Pere Axel lui reproche ſa nonchalance en Pruſſe, III. 189 *n.* & *Append. X.* Il devient Grand-Maître de la Cour de Suède, III. 173. *n.*
Oxenſtierna (le Comte Axel) recommandé par Chriſtine, IV. 15
Oxenſtierna (Gabriel.) Frere cadet d'*Axel.* Un des Tuteurs de Chriſtine, homme à grands talens, III. 44
Oxenſtierna (Gabriel.) Couſin du Grand-Chancelier. Un des Tuteurs de Chriſtine, homme de probité & de capacité, III. 47
Oxenſtierna (Benoit.) Chancelier de Suède, Eſtime particuliere de Chriſtine pour lui, IV. 138

P.

Paix. Voyez *Militaire.* Paix de Weſtphalie, III. 209. Conclue à Nuremberg, *ibid.* III. 212. &c.
Palatinat. Voyez *Jean Caſimir.* Axel Oxenſtierna met l'Electeur en poſſeſſion de ſes Pays, III. 87. 90. La Saxe y eſt contraire, III. 88. l'Electeur propoſe d'épouſer la Reine Chriſtine, III. 193. & *n.* Chriſtine lui remet ſa quote-part qu'il devoit payer à la Suède, III. 219. & *n.* Elle prend l'intérêt de cette Maiſon à cœur, IV. 217. & *Append. N. XVI.* Caractére de la Maiſon Palatine, III. 343. 365
Palettonio (l'Abbé.) Employé par Chriſtine dans l'affaire du Duc Radzivild à Rome, IV. 110
Pallavicini, déclaré Théologien de Chriſtine, IV. 39. 68.
Palmskōld (Pére & Fils.) Importance de leurs Manuſcrits. Voyez *Préface p.* 7.
Pape. Voyez *Rome, Chigi, Roſpiglioſi Clement. IX. Benoit XIV. Innocent XI.* Papes dépouil-

lés de leur autorité ſans ſe plaindre, ni ſe venger. Voyez *Sentimens* de Chriſtine, *Cent. V. n.* 8. Les Papes caducs ne ſont bons à rien. *ibid. n.* 9.

Parme (Duc de) remercie Chriſtine de lui avoir cédé le grand Poëte Guidi, IV. 53

Paſſionéi (Cardinal-Bibliothécaire.) promet de faire part à l'Auteur de Piéces qui intéreſſent la Reine Chriſtine, III. 253. & *Préface p.* 31.

Paſſerini, Prêtre de Chriſtine, proprement cauſe de la mort de Monaldeſchi, IV. 271

Patrie. L'amour de la Patrie quelquefois chimérique. *Sentimens de* Chriſtine *Cent. II. n.* 13. *Cent. V. n.* 34. 38.

Paul (Comte de St.) Lettre que Chriſtine lui écrit à l'honneur du Prince de Condé, III. 394. &c.

Paykul (Charles, Baron.) Recommandé par Chriſtine, IV. 15

Païſans. Voyez *Naiſſance. Etats de Suède.* Il y a des Païſans qui naiſſent Princes & Rois. *Sentimens de* Chriſtine, *Cent. V. n.* 19. Les Enfans des Païſans de Suède peuvent aller chercher fortune & ſe perfectionner hors du Royaume, IV. 247. *n.*

Pédans. Voyez *Savans.* Chriſtine haïſſoit la Pédanterie, III. 32. Point d'Animal plus ſot & plus orgueilleux qu'un Pédant. Voyez *Sentimens de* Chriſtine. *Cent. II. n.* 20. *Cent. IV. n.* 89.

Péruzzi (Vénitien.) Chriſtine le recommande & ſon fils à la protection de Moroſini, IV. 83

Pforze (Fédérico.) Lettre de Chriſtine en ſa faveur, IV. 78

Pful, cauſe une révolte dans l'Armée de Suède, III. 91

Pful (Conrad.) Envoyé pour traiter en Suède de la Poméranie, III. 118

Pie V. (le Pape.) Chriſtine demande ſa béatification, III. 470

Pignatelli (Eccléſiaſtique.) Lettres de recommandation de Chriſtine pour lui, IV. 91

Pimentelli (Antonio) Ambaſſadeur d'Eſpagne arrivé à Stockholm, III. 222. *n.* Eſt obligé par une tempête de retourner à Stockholm, III. 223. *n.* Eſt tremblant & défait à ſon audience de congé auprès de Chriſtine, *ibid.* & IV. 264. Il lui recommande le Banquier Juif Texeira, *ibid.*

Pio (Cardinal.) Lettre que l'Empereur lui écrit au ſujet de Chriſtine. *Append. XXXV.* III. 491

Poëtes, rarement propres à écrire l'Hiſtoire. Voyez *la Lettre à* Mr. G... dans *l'Append. N. LI.* Il y a de bons Poëtes en Suède. IV. 223

Poblheim Excellent Machiniſte Suédois. IV. 223

Poiſſonet (Clairet) Valet de Chambre de Chriſtine, envoyé en qualité de Courier au Marquis del Monte, III. 508

Poblheim. Excellent Machiniſte Suédois, IV. 223

Pologne. Voyez *Jean Caſimir.* Sentimens de la Pologne après la mort de Guſtave-Adolphe, III. 72. &c. Le Roi de Pologne tâche de parvenir à la Couronne de Suède, III. 119. 190. *n.* Tréve qui ſe fait avec la Suède, 188. *n.* Le Traité de paix infructueux, III. 217. & *Append. XI.* Négociation de Chriſtine pour parvenir au Trône de Pologne, III. 338. &c. Les Polonois enclins à ſe laiſſer corrompre, III. 343. 374. Avoient alors une grande averſion pour les François. III. 344. 372. 312. Grand nombre d'Aſpirans au Trône de Pologne. III. 342. 348. 351. &c. 364. 373. Chriſtine veut aller à la tête de l'Armée Polonoiſe, III. 361. 393. &c. Elle veut apprendre la Langue Polonoiſe pour avoir cette Couronne. III. 364. Les Aſpirans à la Couronne diſtribuent de grandes ſommes, III. 370. 374. 376. Beau Mémoire de Chriſtine aux Seigneurs Polonois pour parvenir à ce Trône, III. 375. &c. Ils éliſent le Duc Wiesnowiski, III. 388. &c. Son régne eſt un enchaînement de malheurs, III. 394. Bénédiction de Rome envoyée à la Pologne *in articulo mortis*, III. 437. Le Pape négocie en Suède en faveur de la Pologne, III. 438. &c. Chriſtine exalte le mérite du Roi Jean Sobieski, IV. 120. &c. Le Prince Caſimir relâché de ſa priſon en France, *Append. VI.* (*d*).

Poméranie. Stralſond reçoit garniſon de Guſtave-Adolphe, III. 17. Conteſtation ſur la Poméranie entre la Suède & le Brandebourg, 118. 122. &c. Mort du dernier Duc Bogiſlas, XIV. III. 193. L'Affaire de la Poméranie réglée ſans la Suède & le Brandebourg, III. 223

Pompone (Ambaſſadeur de France en Suède, puis Miniſtre d'Etat.) Chriſtine peu ſatisfaite de lui n'en veut pourtant pas convenir, III. 270. 278. 282. 288. &c. Elle s'adreſſe à lui, III. 453. 499.

Porte Ottomanne. Voyez *Turc.* Elle travaille à la Monarchie Univerſelle, *Sentimens de Chriſtine, Cent. IV. n.* 82. A produit de grands Princes. *ibid.* & *n.* 90. L'abſtinence des Turcs par rapport au vin. *Cent. V. n.* 13

Portocarero (le Cardinal) Chriſtine le remercie d'avoir libéré deux Docteurs de l'Inquiſition IV. 14

Portugal, Alliance faite entre la Suède & le Portugal, III. 197. Lettre de Skytte en 1645. ſur l'état d'alors du Portugal, *ibid.* & *Append. n. XII.*

Potbus (le Baron) Chriſtine le congédie honorablement, IV. 141

Perzio, Savant eſtimé de Chriſtine. IV. 42

Digitized by Google

Pezzi (le ſavant Luc Antoine) Membre de l'Académie de Chriſtine, IV. 42
Prade (Le Sieur de) Chriſtine rectifie ſon Hiſtoire de Guſtave-Adolphe & de Charles-Guſtave, III. 145. *n.* &c. Sa fiction du Mariage de Charles-Guſtave avec Chriſtine, III. 157. & *n.* Ses bévues dans la Généalogie des Rois de Suède. *Voyez Append. N. II.*
Prague, Inſuffiſance de la Paix de Prague, III. 130. 131. & *n.* Le Sac de Prague par les Suédois, III. 159
Prédictions. Voyez Aſtrologie. Chriſtine ne fait pas grand cas des Augures, III. 29. Au ſujet de la Riviére de Motala, *ibid.* Fauſſes prophéties de Noſtradamus renouvellées, III. 380. *n.* Chriſtine en veut faire courir en Pologne, *ibid.*
Princes. Voyez Roi, Héros, Femmes. La gloire, dit Chriſtine, eſt la plus grande paſſion des Souverains, III. 236. Comment la flatterie peut ſervir aux Princes en bien, III. 49. La lecture des bons Livres néceſſaire aux Princes, *Voyez Sentimens de Chriſtine, Cent. II. n.* 32. Pluſieurs excellentes leçons aux Princes, *ibid.* Il y a une canaille de Princes, comme de faquins, *ibid. Cent. V. n.* 19. Grandes leçons pour les Princes, *ibid. Cent. IV. n.* 20. *&c.* 39. *&c.* Combien il eſt rare que les Princes ſoient honnêtes gens, *ibid. n.* 40. *&c.*
Princeſſes. Voyez *Femmes, Rois, Reines.*
Proteſtans. Voyez *Lutbériens Réformés* d'Allemagne. Ils invitent Guſtave-Adolphe à venir à leur ſecours, III. 14. & *n.* IV. 243. &c. Sont fruſtrés de la protection du Roi de Dannemarc, III. 14. Différens ſentimens des Proteſtans à la mort de Guſtave-Adolphe, III. 70. Meſures d'Oxenſtierna priſes alors avec les Proteſtans, III. 74. &c. Combien la Paix de Prague étoit pernicieuſe aux Proteſtans, III. 131. & *n.* 146. L'Egliſe Proteſtante en Suède moins chargée de cérémonies que l'Allemande, IV. 216. *n.* & *Append N. XV.* Chriſtine deſapprouve fort les Dragonnades de France, IV. Axel Oxenſtierna s'intéreſſe pour le bien-être de l'Egliſe Proteſtante, *Append. XXI.* Sur leur Religion dans les Pays héréditaires de l'Empereur, III. 240. *n.* Remarque ſur le mot *intercedere* dans la Paix de Weſtphalie, *ibid.*
Prytz (Suédois.) Devenu Catholique. III. 460
Puffendorf (Samuel, Baron de.) Remarques intéreſſantes de Chriſtine ſur ſon *Hiſtoire de la Guerre d'Allemagne*, IV. 57. &c. Pour perfectionner ſon Hiſtoire, il veut viſiter les Cours d'Allemagne, IV. 59. A employé dix ans à l'écrire, *ibid.* Ce qui y déplut à Rome, IV. 58. & *n.* Holberg réfuté ſur des paſſages contre l'Hiſtoire de Puffendorf. Voyez *ma Réponſe à* ſa Lettre dans *l'Append. N. L.*

Q.

Quiétiſte, Chriſtine & le Pape ſoupçonnés d'être Quiétiſtes, IV. 36

R.

Radziewiski. Grand-Chancelier de Pologne, III. 221
Radzivil (Prince de) intrigué dans l'élection d'un Roi de Pologne, III. 351. A diſpute ſur le Cérémonial avec les Cardinaux, que Chriſtine applanit, IV. 106. &c.
Ragotzi (Prince de Tranſilvanie) ſollicité par Oxenſtierna à rompre avec l'Empereur, III. 105. &c. 201. Son fils conſulte les Aſtrologues. III. 21. *n.*
Rangoni (la Marquiſe) Chriſtine favoriſe ſa Maiſon. IV. 99
Ranzau (le Comte de) premier Miniſtre de Dannemarc. Chriſtine conſeille de le gagner par ſon ambition, III. 241. 243
Ranzau (le Comte de) en traité avec la Cour de France, il y paſſe pour un homme fâcheux, *Voyez l'Append. N. VI.*
Raſcben (Colonel Suédois) envoyé pour entendre les propoſitions de Wallenſtein, III. 98
Rapicano, ſe brouille avec le Marquis del Monte, III. 431. *n.*
Ravius (Chriſtian) dit qu'il a la Bible traduite en Arabe, *Append. XX.* Se plaint des Théologiens Suédois, *ibid.* Savant fanfaron & viſionaire, IV. 229
Raynal (l'Abbé) jugement ſur ſes *Anecdotes Littéraires, Hiſtoriques*, &c. *Voyez la Lettre à Mr. G... dans l'Append. N. LI.*
Redi (Seigneur ſavant) Membre de l'Académie de Chriſtine. III. 47
Réformés. Voyez Proteſtans. La perte des Proteſtans Réformés en France réſolue au grand Conſeil du Roi avant la grande perſécution. IV. 122 & *n.*
Régale, diſpute ſur la Régale entre Louis XIV. & le Pape. IV. 112
Renſtierna (Gentilhomme Suédois) avoit admodié des Domaines de Chriſtine, III. 475. & IV. 105
Rhyzelius (André, Evêque d'Oſtrogothie), cité en preuve, III. 12. *n.* 127. *n.*
Rehn (Suédois) excellent Graveur, IV. 223. & *Préface p.* 15.
Rhingraves (*Jean Philippe & Otto-Louis*, Fréres, Généraux Suédois. Leurs exploits militaires, III. 80. 82. 93. 95. 101. 109. 113. 136
Ribbing, Ses comptes controllés par Chriſtine III. 332. 397
Richelieu (le Cardinal de) s'il a été ſi grand Miniſtre ? III. 15. *n.* &c. Deſpotique, il faiſoit

faiſoit tout à ſa fantaiſie, *ibid.* Infatué de l'Aſtrologie, III. 21. *n.* Il chicane Hugues Grotius, III. 148. *n.* & *Append. N. VI.* Il fait empoiſonner le Duc de Weimar, *ibid.* Jaloux des progrès de Suède il ſe lie avec Wallenſtein, III. 137. La préſence de Grotius à la Cour de France l'incommode fort, III. 148. & *Append. N. VI.* Mécontent du Duc Bernhard, il ſe prépare à le perdre. *Append. N. VI.* La poſſeſſion de Briſac lui tient fort au cœur. *Append. ibid.*

Riccioni, Virtuoſa que Chriſtine favoriſe. IV. 100

Rivani (Antoine) Virtuoſo qu'on vouloit débaucher de la Reine. IV. 10

Rogier (Mr. de.) Auteur des Lettres ſur le Dannemarc, III. 239. *n.*

Robault, témoignage de Chriſtine ſur Deſcartes imprimé dans ſa Philoſophie, IV. 19

Roi, *Reines.* Voyez *Héros*, *Princes.* Qui étoient les Héros du tems de Chriſtine, III. 19 & *n.* Les Reines de Suède proclamées Rois à leur Couronnement, III. 32. *n.* 202. *n.* 216. *n.* Education des Princes bien négligée, III. 48. &c. Sentiment de Chriſtine que les femmes ne doivent jamais régner, III. 67. &c. Plus de Reines louables, à proportion, que de Rois, III. 68. *n.* Bonheur des Princes qui trouvent des gens qui s'expoſent pour eux, III. 205. *n.* Il n'y a pas de Princes dont on ne puiſſe dire du bien & du mal, IV. 249. L'état de l'Europe en 1672-1678 étoit tel qu'on en pouvoit rire & la plaindre, IV. 437. Les Rois n'ont point de ſang, IV. 476. Le parentage des Cours n'empêche pas de profiter de la conjoncture, IV. 481

Rois, *Reines.* Voyez *Héros*, *Princes*, *Femmes.* Compte terrible que les Rois ont à rendre à Dieu, IV. 123. Importance de la bonne diſcipline militaire. Voyez. *Sentimens* de Chriſtine. *Cent. IV. n.* 54. Une Reine doit partager le lit de ſon Roi, mais non pas ſon Trône, *ibid. n.* 35. &c. Grandes leçons pour les Rois & les Princes, *ibid. n.* 20. &c. 39. &c. 54. &c. 67. &c. 76. &c. 90. 92. &c. 99. *Cent. V. n.* 1. &c. 7. &c.

Rome. Voyez *Chigi*, *Roſpiglioſi*, *Clément IX.* Rapport de Chriſtine touchant cette Cour & le Succeſſeur du Pape, III. 270. &c. Portrait de la Cour de Rome, dont la Reine prend la défenſe, III. 407. La Cour de Rome facilite les prétentions de Chriſtine pour ſon profit, III. 454. *n.* 489. 505. L'œconomie y eſt fort grande, ſur-tout pour le militaire, IV. 96. Cérémonial des Cardinaux avec les Ambaſſadeurs, IV. 106. &c. Le Duc de Wurtemberg ne baiſe pas la mule du Pape, IV. 109. *n.* Déclaration forte de Chriſtine contre les Cardinaux François, IV. 118. 134. Querelle de la Franchiſe des Quartiers. IV. 150. Etat triſte des Etats Eccléſiaſtiques ſous le régne d'Alexandre, VII. *Append. XXXII.* Le Népotiſme alors à ſon comble, *ibid.* Les Foudres du Pape ne ſont plus craintes. *ibid.*

Roſa (Zitella,) Chriſtine la favoriſe, IV. 98

Roſe (le Général.) ſoupçonné d'avoir excité une rebellion dans les Troupes, III. 154. Lettre de Chriſtine en faveur d'un autre Baron Roſe. IV. 86

Roſenbac (Bernard de) Envoyé de Chriſtine en Suède. Ses négociations en cette Cour. III. 304. &c. Chriſtine en eſt ſatisfaite, III. 314. 322. 333. 404. Il reſte en Suède pour y finir les affaires de la Reine, III. 396. 403. Il devient Gouverneur en Poméranie, III. 410. Il eſt fort inſulté dans le Mecklenbourg, III. 411. Il vient à Rome & y laiſſe ſes deux fils, III. 413 & *n.* Chriſtine le fait ſon Grand-Baillif en Poméranie, III. 460. IV. 141

Roſlin, excellent Peintre, Suédois, IV. 221

Roſpiglioſi, Chriſtine ſe fait honneur & au Cardinal Azzolini de l'élection du Pape Clément IX. qui étoit de cette famille, III. 288. 392. Magnificence du régne de ce Pape. III. 395

Roſenbane (Schering,) ſes Ouvrages, IV. 238. Il accommode l'affaire de Bréme, III. 174. Sa Lettre remarquable ſur la forme du Gouvernement de Suède de l'an 1634, III. 187. *n.* Lettre que Laurent Skytte lui écrit, *Append. XII.*

Rotbovius (Evêque d'Abo.) Le Chancelier Oxenſtierna s'intéreſſe à lui pour la Religion. *Append. XXI.*

Rouſſet de *Miſſy*, illuſtre Savant qui m'a communiqué une Lettre au ſujet de la Reine Chriſtine, IV. 258. *n. Append. n. XXVII.* & *Préface*, p. VII. Son jugement ſur les Anecdotes de Chriſtine par Alembert. V. la *Lettre à G...* dans *l'Append. N. LI.*

Rudbeck (Olave, le vieux,) Quelques remarques ſur ſon *Atlantica*, IV. 237. Familiarité dont il uſe avec le Roi Charles XI. *ibid.*

Ruſchelay (le Prieur.) Homme ſavant, IV. 21

Ruſdorf (Joachim de.) Miniſtre du Roi Frédéric de Bohême. Attaché à Guſtave-Adolphe, change de Syſtême après la mort du Roi III. 32. *n.* Quel étoit ſon Syſtême pour parvenir à ſon but, III. 75. *n.* 83. *n.* 86. *n.* 90. *n.* 129. *n.* Eſt extrêmement jaloux contre la direction des affaires de Suède, III. 83. *n.* 93. *n.* Il deſtine à la Suède une chetive récompenſe, III. 86 *n.* Importance des Manuſcrits de Rusdorf, réduits en forme de Mémoires par Arckenholt, 75. *n.* On s'en eſt ſervi dans ces Mémoires, *ibid.* & dans la *Préface p.* 9. Sa Lettre en 1620. ſur le

Digitized by Google

le voyage de Guſtave-Adolphe en Allemagne, IV. 224. & *Append. N. XVII.*
Rubenius (Nicolas,) va en Suède, *Append. N. XXII.* (*b*)
Rumpf (Charles,) Envoyé des Etats-Généraux en Suède, *Append. N. XLVIII.*
Ruſſie. Audience ſinguliére des Ambaſſadeurs de Ruſſie auprès de Chriſtine, III. 62. 223. *n.* Elle ſe comporte en Reine, III. 62. &c. Ses Ambaſſadeurs veulent voir le corps mort de Guſtave-Adolphe, III. 120. Pétersbourg bâti par Pierre I. III. 194. Comment éloigner le Grand-Duc de l'élection au Trône de Pologne, III. 345. 351. 373. Le Grand-Duc paye en 1649 près d'un million d'écus à la Suède, III. 211
Ryckius (Théodore,) publie *Stephanus Byzantinus* de *Urbibus* par ordre de Chriſtine, IV. 240. & *Append. N. XXII.* (*b*) La Reine l'en récompenſe, *ibid* Deux Lettres de Ryckius là-deſſus à Ackerhielm, *ibid.*

S.

Sachetti (le Cardinal) Sa Lettre remarquable ſur la corruption de la Cour de Rome, III. 259. & *Append. N. XXXII.*
Salvius (Jean Adler) Chancelier de la Cour de Suède, manioit les affaires de Suède dans la Baſſe-Saxe, III. 37. 77. 201. Renvoyé en 1635 en Allemagne, III. 192. Lettres pointilleuſes entre lui & l'Ambaſſadeur d'Avaux, III. 199. *n.* & *Append. N. V. & XII.* Sa belle Lettre à *Chriſtine*, en aſſurant qu'il n'avoit pas pris le Grade de Docteur en Médecine, III. 221. *n.* Sa Lettre à Hugues Grotius ſur les affaires du tems, IV. 226 & *Append. N. XVIII.* La Cour de France lui offre une penſion, *Append. N. VI.* (*d*) Pluſieurs de ſes dépêches en original. *V. l'Append. N. VII.*
Salvius (Laurent) Directeur de l'Imprimerie, communique à l'Auteur quelques Mſſ. *V. l'Append. N. V.* & *la Préface.* 7.
Santini (Matthieu) Secretaire de *Chriſtine* fait les dépêches de la Reine, quand elle eſt empêchée ou indiſpoſée, III. 314. 390. 408. IV. 46. Chriſtine le détermine à écrire ſa forte Lettre à Louis XIV. III. 519. Réponſe de Chriſtine ſur ſa gravelle. IV. 63. *n.*
Santarini (le Chevalier) Officier de Chriſtine. Lettres en ſa faveur. IV. 82
Sapédo (Ambaſſadeur de Veniſe.) Lettre ſur l'abdication de Chriſtine, *Append. N. XXIX.*
Sardaigne. V. *Savoye.*
Savans. Voyez Hiſtoriens, Pédans. Des Savans ſans Religion inſpirent de mauvaiſes maximes à Chriſtine, III. 56. Des Auteurs ignorans, ou vendus à la France, la parent de la gloire des autres Nations, III. 15. & *n.* Les Hiſtoriens François brodent les faits qu'ils rapportent, III. 15. & *n.* & IV. 221. &c. 260. Ce que Chriſtine penſoit des faux Savans & des Pédans, IV. 25. 242. 248. Savans Allemands qui débitent des choſes qu'ils ſavent & qu'ils ne ſavent pas, IV. 249 Bons Poëtes, Peintres, Architectes, Médailleurs &c. tous Suédois, IV. 222. Commerce de lettres de Chriſtine avec les Savans, IV. 168. Savans accoutumés aux flatteries, IV. 21. &c. Gens de Lettres, novices dans les maniéres du monde. *Voyez Sentimens de Chriſtine, Cent. IV.* 72. Beaucoup de Savans approuvent les Mémoires de Chriſtine par l'Auteur, *Voyez la Preface, p. 1. & 16. n.* Aujourd'hui on veut devenir ſavant ſans beaucoup de peine, *ibid.* 1
Savoye (le Duc de) Pluſieurs Lettres que Chriſtine lui écrit. *Voyez la liſte* des Lettres de cette Reine. Elle veut ſavoir où elle en eſt avec lui. IV. 136. Sur un *Virtuoſo* que le Duc vouloit débaucher à la Reine, IV. 10. Victor Amédée épouſe en ſecondes noces une Comteſſe de Canalis. IV. 136. *n.*
Saxe. Voyez Bernard de Weimar. La Saxe veut diriger les affaires des Proteſtans après la mort de Guſtave-Adolphe, III. 75. & *n.* 78. 83. &c L'Electeur détache les Proteſtans du parti de la Suède, III. 75. &c 123 & *n.* 141. De combien la Saxe eſt redevable à la Suède, III. 76. *n.* Fait toutes ſortes de chicanes aux Suédois, III. 82. 102. 109. *n.* &c. & *Append. N. X.* L'Electeur crie contre la priſe de poſſeſſion des Pays par celui du Palatinat, III. 88. Si la direction des affaires des Proteſtans eſt dûe à la Saxe, III. 123 & *n.* Elle eſt bien battue après la mauvaiſe Paix de Prague, III. 130. &c. 147. La Saxe obligée à faire une tréve, III. 153. Les Impériaux ſaccagent la Saxe & emportent Leipzig, III. 102. 109. Portrait de l'Electeur, III. 109. *n.* Le Conſeil de Saxe eſt proprement cauſe des malheurs de l'Allemagne, III. 126. 127. Déclame contre Oxenſtierna & fait la Paix honteuſe de Prague, III. 130. & *n.* 147. *n.* 188. *n.* & *Append. N. X.*
Saxe-Lawenbourg (le Duc de) ſollicite une Paix particuliére entre la Saxe & l'Empereur, III. 117. 123 *n.* &c. 128. *n.* &c. 130. *n.* &c.
Scarin (Algot) Mention qui en eſt faite, *Préface* 7. & 17. *n.*
Scarlati (l'Abbé) Miniſtre de Baviére à Rome proteſte contre le Teſtament de Chriſtine de la part de la Suède. IV. 160
Scheffer (Jean) Savant célébre. Il eſt parlé de ſes Ouvrages. *Append. N. XII.*
Scheidt (Conſeiller & Bibliothécaire d'Hanovre) communique à l'Auteur quelques lettres anecdotes. *Append. N. VIII. & XXVI* & IV. 233

Digitized by Google

Sciences. Christine les aimoit & les estimoit, III. 295. &c. Sa lettre assez stoïcienne sur l'injustice de la fortune & du hazard, III. 395. Les Arts & les Sciences portées assez haut en Suède, IV. 222. Il faut de la modération dans les Sciences comme en tout. *Sentimens de* Christine, *Cent. V. n.* 29. &c.

Scotti (le Comte) Page de la Reine Christine. IV. 88

Schwartzenberg (le Comte de) Favori de l'Electeur de Brandebourg, qu'il incite contre la Suède, III. 129. *n.* Il pense à dépoſer son Maître & à devenir Electeur lui-même, III. 89. *n.*

Schweinfurt (Gustave-Adolphe) y établit une Ecole ou Collége illustre de son nom. III. 127. *n.*

Schmaltze, Secretaire de la Chancellerie de *Suède.* Lettre que Grotius lui écrit sur l'origine des Goths &c. IV. 226. Schmaltz infidéle à la Suède se fait Catholique-Romain, IV. 227. *Voyez l'Append. N. VI.* Las du service de dehors, il demande à retourner en Suède, *Append. N. XIX.* Lettre que Schering Rosenhane lui écrit sur la forme du Gouvernement de Suède de l'an 1634., III. 187. *n.*

Schmincke (Archivaire à Cassel). Communique à l'Auteur une lettre intéressante, IV. 216. *n.*

Schoenover (Marchand de Cassel) Lettre de Christine à son sujet. IV. 76

Schönfelt, Gentilhomme Suédois recommandé par Christine. III. 461

Schöpflin (Conseiller-Historiographe de *France.*) Son sentiment sur la maniére d'étudier de nos jours. *Préface p.* 1. Propre à écrire l'Histoire de Christine, *ibid.* 7.

Schreuder (Jean) Libraire-Imprimeur fait graver une Carte de la Guerre Triennale. III. 176. *n.*

Sénat de Suède. Dissuade Christine d'abdiquer, III. 224. & *Append. N. XIV.* 161. Chicane Christine, III. 326. 330. 252. &c. Christine le regarde comme en minorité, III. 274. 282. Il reste toujours à cette Reine une dent contre la Régence de Suède. III. 336. 338. Le Sénat ignoroit la négociation de Christine pour le Trône de Pologne, III. 238. 241. 392. Elle se brouille & se réconcilie avec le Sénat, III. 395. 398. 402. &c. 420. &c. Partis opposés alors dans le Sénat, III. 396. Le Sénat craint que Christine ne soit que trop aimée des Suédois, III. 400. Le Sénat s'habille de rouge au fort de la guerre en 1676. III. 483. Remontrances du Sénat sur l'abdication de Christine. *Append. N. XIV.* (*b*) Le Sénat veut être le cinquiéme Etat de Suède. *Append. N. XXVIII. n.*

Senckenberg (Conseiller-Médecin à Francfort.) Communique une lettre à l'Auteur, III. 219. *n.* IV. 221. *n.* & *l'Append. N. XIV.*

Serenius (le Docteur Jaques) Anecdote communiquée à l'Auteur au sujet du vieux Dr. Rudbeck, IV. 237. & *Préface p.* 7.

Servien (Abel de) Ambassadeur de France. Favori du Cardinal Mazarin. Christine lui fait présent d'une Statue antique, IV. 227. 273. Epigramme là-dessus, *ibid.*

Sidney (le Chevalier) Particularités qu'il écrit de Christine, IV. 260. &c. La Reine lui parle à Rome. IV. 150

Silverkrona (Intendant) Christine lui reproche de retarder ses revenus. IV. 139. 144.

Sixtinus (Chancelier & Ministre de la Cour de Hesse). Négocie à celle de Lunebourg. *V. l'Append. N. VI.*

Skytte (Jean) Précepteur de Gustave-Adolphe & Sénateur, assez pédant, III. 67. Envoyé en Dannemarc établit la Confraternité entre les Rois, III. 210. *n.* De la Chaire de Professeur qu'il a érigée à Upsal, IV. 238 & *l'Append. N. XII.*

Skytte (Laurent) Ministre de Suède en Portugal se fait Capucin, III. 197. *n.* & *l'Append. N. XII.* Quelques-unes de ses lettres (*Append. N. XII.*) où il parle de ses Ouvrages, & de qu'il est devenu Moine au lieu de Politique.

Sobieski. V. *Pologne.*

Sobriété. Combien cette vertu est importante. *V. Sentimens* de Christine, *Cent. V. n.* 12. &c.

Soldat. V. Militaire.

Solms (*Philippe Reinhard*, Comte de) Ambassadeur de Suède. Très-habile il s'acquite bien de ses commissions, III. 123. *n.*

Spada (le savant Etienne) se réconcilie avec Domingo de Gusman, IV. 93

Sparre (Pierre, Baron de) Envoyé à la rencontre de Christine en Scanie, III. 276. Sa mauvaise administration. III. 418

Stalhanske (Colonel Suédois) aide à gagner la bataille de Hameln, III. 97. Conduit un corps d'Armée Suédoise au service des Provinces-Unies. III. 102

Struzzenskold, Suédois devenu Catholique. III. 460. Christine, trouvant son nom baroque, le nomma Struzzo. *ibid.*

Stegman (Jean Gottl.) Professeur. Sa Dissertation. IV. 240

Steinberg (le Comte de) chargé des affaires de Suède pour le Duc de Brunswyk, III. 77. Retire Christine de la Mer, III. 172. Trouve de la difficulté à être reçu Comte à la Maison des Nobles à Stockholm, *ibid.* & 224. Lui & le Comte de Dohna étoient de la suite de la Reine en 1654. IV. 264. Christine a beaucoup de confiance en lui, III. 301. & *n.*

Stella (le Sieur) Rapporteur du Cardinal de Richelieu en disgrace chez les Ministres de Suède. *V. l'Append. N. VI.* (*d*).

Digitized by Google

Stenbock, Sénateur de Suède. III. 432.
Stephanus Byzantinus. Son Ouvrage *de Urbibus* publié par Théodore Rykius, IV. 240. *Append. N. XXII.* (*b*).
Stiernblad (Grand-Maître des Cérémonies) communique une lettre à l'Auteur. *V. l'Append. N. XXV. & Préface p.* 1.
Stiernman (Conseiller de la Chancellerie de Suède) communique plusieurs Lettres de Christine à l'Auteur, IV. 243. 249. *Préface p.* 7. & *l'Append. N. XII.*
Stockholm. Belle Ville, située très-avantageusement, III. 7. *n.*
Strasbourg, Ministre de Suède en Transylvanie & à la Porte, III. 194. *n.* Y assiste la Belle-sœur de Gustave-Adolphe, Epoux de Bethlem, III. 105. *n.* Excite la Porte & Ragotzi contre l'Empereur III. 201. & *n.* Conseiller-Assistant du Comte de la Gardie dans son Ambassade. IV. 217
Suède. V. Etats de Suède. Description qu'en fait la Reine Christine, III. p. 6. &c. La Suède mesurée géométriquement a de beaux chemins, III. *ibid. n.* La Suède appellée Scandia, Scandinavia, Thule, *ibid.* 8 & *n.* Quand le Christianisme fut introduit en Suède, p. 2. & *n.* La France retenoit le peu de subsides qu'elle payoit à la Suède, p. 3. 16 & *n.* 160. *n.* La Suède ne doit pas être traitée en Suisse pour de l'argent, p. 16. *n.* La guerre d'Allemagne coûte à Gustave-Adolphe au-delà de quarante tonnes d'or en deux ans, p. 16 & 19. *n.* Les cinq hautes Charges de Suède, p. 29. & 54. &c. Les Reines de Suède proclamées Rois à leur Couronnement, III. 32. *n.* 202. *n.* La Régence de Suède réglée sur la forme du Gouvernement de Gustave-Adolphe, III. 36. 43. 61. Discours sur cette forme de Gouvernement, III. 185. *n.* &c. Disposition des Cours de l'Europe après la mort de Gustave-Adolphe, III. 76. &c. Combien la Suède en est attristée, & ses mesures là-dessus, III. 72 &c. A la mort de Gustave-Adolphe le Trésor de Suède n'étoit pas vuide. III 73. *n.* Chetive récompense proposée à la Suède par le Dannemarc, III. 85. 86. *n.* &c. Les avantages de la Suède reculés par la France, III. 3. &c. & *n.* 137. *&c.* & *l'Append. N. XXIV.* La Tréve se fait avec la Pologne, III. 190. & *n.* La Suède obtient une partie de la Poméranie, III. 118. 122 & *n.* Est bien interessée pour la Paix de Prague, III. 140 &c. & *n.* La Milice de Suède se montoit à vingt mille hommes du tems de Christine, III. 158. *n.* Les Princes de Suède assistent au Conseil & aux délibérations, III. 163. *n.* Raisons de la guerre de Suède contre le Dannemarc, III. 151. & *n.* La France jalouse du succès des armes de Suède, III. 152 & *n.* Elle veut mettre garnison à Helsingbourg & à Helsingoer, *ibid.* Lettre sérieuse sur la connivence de la France avec la Baviére, III. 155. & *n.* & *Append. N. VIII.* Trames de la guerre avec Bréme, III. 174. & *n.* 217. Raisons de la guerre contre la Pologne, III. 175. Batailles des Suédois gagnées en Allemagne, III. 176. &c. Noté de ses Généraux, Troupes & Villes dont la Suède étoit en possession, III. 179. &c. La Suède demande satisfaction pour l'Armée Weimarienne, *Append. N. XIII.* Les Suédois obligés à Steinau de se rendre aux Impériaux &c. III. 116. &c. Sédition excitée dans l'Armée de Suède en Allemagne, III. 91. &c. Proposition pour égaliser la monnoye de cuivre & d'argent, III. 194. *n.* Discours sur la monnoye de cuivre, *ibid.* 195. Quatre Eglises bâties en 1640 en Lapponie, III. 196. Sur l'Hôpital de *Danwik*, *ibid.* & *n.* Verreries établies en Suède, III. 209. Les Vaisseaux Suédois ne veulent point se laisser visiter au Sond, III. 198. Les Vaisseaux bâtis en Suède veulent payer moins à la Douane, III. 219. 222. Bisbille entre la Suède & la France sur le Traité avec l'Empereur, III. 198. *n.* Le Dannemarc envoye des Vaisseaux au secours de l'Espagne, & la Suède à la Hollande, III. 200. Ordonnances de Christine pour reprimer le luxe, III. 204. & *l'Append. N. XV.* Mesures pour faire fleurir le Pays & les Villes, III. 199. &c. 206. &c. 211. 214. 219. Vaisseaux de guerre de Suède que la France achette, III. 207. & *n.* Compagnie des Indes de Suède, III. 208 & *n.* 211 & 224. Vaisseaux de retour richement, III. 208 & *n.* Comissaires envoyés pour connoître les terreins de la Nordlande, III. 211. La Paix de Westphalie solemnisée en Suède, III. 211. 213. 216. Réglemens pour rendre la justice uniforme par tout le Royaume, III. 216 & *n.* La Suède ne tire pas les cinq millions d'écus selon la Paix de Westphalie. III. 218 *n.* &c. Nombre d'Ambassadeurs & Princes à la Cour de Christine, III. 207. 212. 221. Ordonnances pour la conservation du Luthéranisme en Suède, III. 227 *n.* 263. 282. Christine auroit bien voulu y introduire le Catholicisme, III. 230. &c. 264. 464 & *n.* 500. A son second voyage elle vise au Trône de Suède, III. 264. &c. Etat délabré de Suède sous la Minorité de Charles XI. III. 283. Christine veut redresser les abus introduits en Suède, III. 281. 310. Elle est plus absolue qu'aucun de ses Rois, III. 1. *n.* 360. 387. Le Système pacifique de la Suède ébranlé en 1673 par la France, III. 410. 429. 449. La Suède perd son crédit auprès des Protestans d'Allemagne, III. 451. Arti-

Digitized by Google

cles qui éclairciſſent l'état de la Cour de Suède, III. 432 &c. Prédictions de Chriſtine ſur la guerre de Suède en 1674, III. 428 &c. 481. &c. Négociation du Pape Alexandre VII. en Suède en faveur de la Pologne, III. 438 & 442. Lettre du Pape non décachetée en Suède, III. 442. *n.* 448. Combien il importe à la Suède que la Pologne ſoit gouvernée en République, III. 440. Réflexions ſur cette négociation, III. 445. &c. Elle en cache une autre avec l'Empereur, III. 447. Iſſue de cette négociation, III. 448. Droit d'Aubaine par rapport aux Suédois, III. 455. *n.* Chriſtine fort émue des malheurs de la Suède, III. 484. 487. 520. IV. 12. La France y eſt toute puiſſante, IV. 502. Etat de la Suède rétabli par Charles XI. III. 522. & IV. 421. La Suède chicanée par la France pour le Duché de Deux-Ponts, IV. 118 & *n.* Origine des Armes de Suède, *Append. N. II.* Forme du Gouvernement de la Suède de l'an 1634. *Append. N. IX.*

Suédois. Mieux connus par les armes, III. 10. &c. Le défaut commun du Nord, eſt d'aimer le vin, ſelon Chriſtine, III. 20. & *n.* & 51. Reſpect ſuperſtitieux des Suédois d'alors pour les Morts, III. 40. Les Suédois taxés de jurer, III. 59. La politeſſe peu connue alors en Suède, *ibid.* Les Suédois haïs des Allemands, parce que ceux-ci ne peuvent pas s'aider eux-mêmes, III. 128. *n.* Il n'y a gueres de nouveaux réglemens de nos jours en Suède, III. 207 & *n.* &c. Bons Poëtes, Peintres, Architectes, Médailleurs &c. tous Suédois, IV. 222. Idée de Grotius ſur l'origine des Goths, IV. 226. Origine des Régimens Suédois au ſervice de la France, IV. 256. Peu de profit que la Suède en a tiré, IV. 257. Abus des Degrés Académiques que prennent les Suédois au dehors, III. 239. Guſtave-Adolphe veut qu'on les prenne en Suède, *ibid.* Seigneur des Finances qui fond de bonnes Médailles antiques en or, III. 274. *n.* Les Suédois, ſelon Chriſtine, ſe gagnent par de grandes promeſſes, III. 421. Elle regardoit les Suédois comme fort diſſimulés, III. 431. Pluſieurs Suédois proſélytes, III. 262 & 458 & 460. L'Egliſe de Suède peu chargée de cérémonies. *Append. N. XV.*

Swedenborg, s'eſt ſouvent entretenu familiérement avec le Roi Charles XII. IV.

Sweid-Dieſtar. Qui appellés ainſi? III. 203.

Swenska (Ebbe.) Chriſtine lui ſauve la vie, III. 277

Suiſſes, veulent reſter neutres, III. 99. Les Suiſſes Catholiques retenus par une rupture contre les Proteſtans, III. 107

T.

T'Alisman. Pierres & Figures d'un Culte ſuperſticieux. IV. 275

Tartares, Réception faite aux Ambaſſadeurs Tartares en Suède, III. 120. 121. & *n.* 184. & *n.* 193. Sept Ambaſſadeurs Tartares à la fois à Stockholm, III. 217. Le Cham des Tartares prétend être élu au Trône de Pologne. III. 348

Temple (le Chevalier) fait de grandes affaires ſans train. III. 311

Terlon (le Chevalier de) Ambaſſadeur de France au Nord. Chriſtine a beaucoup d'eſtime pour lui. III. 235. 244. 275. 300. Il étoit plus porté pour la Cour de Dannemarc que pour celle de Suède, III. 235. *n.* Pluſieurs Lettres que Chriſtine lui écrit. IV. 120. &c. 126 &c. Il aſſiſte Chriſtine aux funerailles de Charles-Guſtave. *Append. N. XXVIII.* Il n'a pas travaillé ſeul au mariage du Roi de Suède avec la Princeſſe de Dannemarc. III. 481

Terſerus (Elias) Evêque d'Abo. Véritable raiſon de ſes perſécutions, IV. 238. Son témoignage jovial à un Etudiant. *Append. N. XXII.*

Teſſin (le Comte de) Pére & fils grands Architectes, IV. 222. Adopte la faute que d'autres ont faite au ſujet des peintures de Chriſtine. IV. 273

Texeira (riche Juif, Réſident de Chriſtine à Hambourg.) que l'Ambaſſadeur Pimentelli fait entrer au ſervice de la Reine, IV. 264. Sa querelle avec le Magiſtrat de Hambourg, III. 228. Chriſtine tient ſes avis & ſes conſeils pour ſages & prudens, III. 399. Prédictions politiques que la Reine lui fait, III. 428. &c. 481. &c. Confiance de Chriſtine en lui, III. 476. 505. Décharge des comptes de la Reine. IV. 141.

Thulé. Ce nom convient le mieux à la Suède III. 8. & *n.*

Thuillerie (Mr. de la) Ambaſſadeur de France en Suède *V. l'Append. N. XVI.*

Thurloe (Secretaire d'Etat de Cromwel) Divers rapports qu'on lui écrit au ſujet de la Reine Chriſtine. IV. 264. &c.

Tiſchbein (célébre Peintre) *V. la Préface p.* 15.

Tomaſo (le Docteur) élargi de l'Inquiſition par l'interceſſion de Chriſtine. IV. 14

Toricelli (célébre Mathématicien Italien) en relation avec la Reine Chriſtine. IV. 252

Torſtenſon (le Comte, Feltmaréchal de Suède.) rançonné contre le Comte de Harrach, III. 91. Grand Capitaine, ſes exploits, III. 149. 152. &c.

Totti (le Comte) Chriſtine nie d'avoir voulu le ſubſtituer en cas de mort de Charles Guſtave, III.

Digitized by Google

III. 167. & *n.* Il étoit pour Chriſtine, III. 432. Chargé de faire avoir à la Reine l'héritage après le Roi Jean-Caſimir. III. 453.

Tour (Comte de la) Inſtruction pour ſes opérations en Siléſie, III. 79. Animoſité entre lui & Arnheim, III. 97. Il ſe laiſſe leurrer par les promeſſes de Wallenſtein, III. 102. &c. 116. &c.

Turc. Guſtave-Adolphe recommande ſa Belle-ſœur à la protection de la Porte, III. 105. *n.* Cérémonial à régler entre la Suède & la Porte, pour exciter la Porte contre l'Empereur, III. 201. Chriſtine ſollicite du ſecours pour Veniſe contre le Turc, III. 250. &c. Le Grand Sultan prétend être élu au Trône de Pologne, III. 348. Le Turc, maître en Pologne, inonderoit toute l'Europe, III. 439 441. &c. La France ſoupçonnée d'intelligence avec le Turc, IV. 113. &c. Les François n'ont pas à ſe vanter de leur ſecours contre le Turc, IV. 123. La Ligue Sacrée contre le Turc, *ibid. n.*

Turenne (le Vicomte de) répare ſon échec par une victoire importante, III. 153. Attaque le Duc de Baviére pour l'obliger à la paix, *ibid.* & 155. Sa correſpondance avec Mme. la Landgrave Amélie-Eliſabeth, III. 153. *n.* & *Append. N. VII.* Le fils ſert comme Volontaire à la guerre en Morée, IV. 263. Turenne dit: je ſuis Calviniſte, mais mon épée eſt Catholique, III. 281. Lettre que Chriſtine lui écrit au ſujet de ſon fils à Rome. IV. 73. Sa lettre ſur la mort du Vicomte. III. 482. IV. 138.

V.

Valenzano, fait préſent à Chriſtine d'un cheval. IV. 66

Vaquier (Jean) Aumônier à Stockholm. III. 231

Vareſe (le Nonce) a une commiſſion de Chriſtine en France, III. 150

Varillas (Hiſtorien François) appellé *mille Menteur* par Pufendorf. *V. la lettre à Mr. G... dans l'Append. N. LI.*

Vauciennes (le Sr. *de*) Ses Mémoires de Chanut renferment nombre d'indignités contre la Reine Chriſtine. Voyez ma Réponſe à la lettre de Mr. de Holberg. *dans l'Append. N. L.*

Veniſe. Chriſtine ſollicite du ſecours pour Veniſe contre le Turc, III. 250. &c. Ses Lettres là-deſſus & au Doge. *ibid.* Lettre du Doge au Roi Charles XI. IV. 262

Vérité, elle eſt l'ame de l'Hiſtoire, III. 4. On ne ſauroit l'avoir pour ce qui n'eſt pas à nous *ibid.* & *n. Sentimens de Chriſtine, Cent. V. n.* 9. Cette vertu préférable à toute autre, *Sentimens de* Chriſtine, *Cent. I. n.* & *Cent. II. n.* 71.

Vertu, Grands motifs pour la cultiver, *Sentimens de* Chriſtine *Cent. I. n.* 23. *Cent. IV. n.* 50. &c. 71. & 75. &c. *Cent. V. n.* 12. &c. 34.

Vialardi (le Comte) Chriſtine le favoriſe, IV. 99. Il lui fait préſent d'une peinture, *ibid.* 66

Vienne. Joye de Chriſtine à la levée du ſiége de cette Capitale par le Turc, IV. 114.

Villes Anſéatiques, étoient arbitres au Nord. *Append. N. II.*

(*a*) *Vitzhum* (le Général) il eſt parlé de lui. III. 108. 132

(*b*) *Viviani* (célébre Mathématicien Italien) en relation avec la Reine Chriſtine. IV. 253 &c.

Ulfſparre (le Baron) recommandé au Marquis Caſtel Rodrigo par Chriſtine, IV. 70.

Ulm (Ville Impériale) Chriſtine lui remet la quotepart qu'elle devoit payer à la Suède. III. 21.

Ulrique Eléonore. Belle Harangue prononcée devant elle par l'Envoyé *Falaiſeau. Append. N. XLVI.*

Ulfelt (*Ebbe & Corvitz*) ſe retirent en Suède, III. 221. Chriſtine pouvoit leur accorder ſa protection, IV. 257. *Append. XXV.* Lettre de Corvitz Ulfelt aux Etats Généraux ſur ſes déſaſtres, *Append. XXV. XXVI.* Son fils, Gentilhomme de la Chambre de Chriſtine, reçoit la Soutane à Rome. III. 230. Lettre de Chriſtine en faveur de Chrétien Ulfelt. III. 469. Deux filles du Comte Ulfelt, III. 463. Mr. de Holberg ſe trompe au ſujet de l'affaire du Comte d'Ulfelt. V. ma Réponſe à ſa Lettre, & dans *l'Append. N. XXV. & L.*

Vogt, célébre Savant qui m'a communiqué la note des Manuſcrits d'Altemps, que Chriſtine vouloit acheter. IV. 272

Voigt (Aſtronome) Son pronoſtic ſur la maladie & la mort de Chriſtine, IV. 164. & *Append. N. XLVII.* Galdenblad dupe de cette affaire. IV. 166.

Voltaire. Son *Hiſtoire univerſelle.* IV. 166. Sur ſes déclamations contre l'Auteur, *ibid.* Rectifié ſur ce qu'il dit de Chriſtine. III. 169. *n.* Et de Guſtave-Adolphe & Charles XII. IV. 221. Sur les défectuoſités de ſon *Siécle de Louis IV. Voyez la Lettre à Mr. G... dans l'Append. N. LI.*

Voſſius (Iſaac) fait des commiſſions en Livres fort chers pour Chriſtine, IV. 228. Lettre d'invitation de Freinshemius de la part de Chriſtine à Voſſius, IV. 237. Chriſtine lui propoſe d'écrire ſon Hiſtoire, & lui en envoye une ébauche, III. 5. *n.* 182. & IV. 11. & *Préface, p.* 9. Elle loue ſon ſavoir, IV. 21. & *l'Append. N. XII.* Comment Waſmuth appelle ſon *Ætas Mundi*, *Append. N. XLI.*

Upſal (l'Univerſité d') Chriſtine va la voir, III. 217. L'Univerſité obligée de rendre compte de l'ad-

Digitized by Google

l'adminiſtration de ſes revenus, III. 220. De la Chaire Skyttienne. *Append. N. XII.*

Uſher (Primat d'Irlande) faute rectifiée à ſon égard. IV. 250

Uſſelinx (Guillaume) obtient un Octroi de Guſtave-Adolphe pour une Compagnie Générale de Commerce de Suède aux Indes &c. III. 208. & *n.* 211

Vultejus, Miniſtre de la Landgrave de Heſſe. *Append. N. VI.*

W.

Wachtmeiſter (Jean) Ses exploits militaires, III. 100. & *l'Append. N. XV.*

Wachtmeiſter (le Comte) Grand-Amiral de Suède. Ce qu'il répond au Duc de Holſtein Beaufrére de Roi Charles XI. III. 278. *n.* Un H. Wachtmeiſter délivre un Miniſtre de l'inſulte d'un Ours. *Append. N. XV.*

Wallenſtein, Duc de Fridland, Généraliſſime de l'Empereur. Ses propos touchant la paix d'Allemagne, trompeurs, III. 97. &c. 103. &c. 110. 116. & *n.* 130. &c. Il conſeille à l'Empereur, à la mort de Guſtave-Adolphe, de s'appliquer à la paix, III. 70. Eſt tué à Pilſen, III. 133. Veut former un troiſiéme parti ſoutenu de la France & du Dannemarc, III. 137. La ſatisfaction de Wallenſtein miſe en paralléle avec celle de Suède, III. 86. *n* Se formaliſe des dons faits par les Suédois dans l'Empire, III. 93. *n.*

Warmboltz (Conſeiller de Cour) m'a fait remarquer une faute dans les Mémoires de Chriſtine. IV. 236. M'a fait part d'une Lettre de Chriſtine, III. 414. *n.* & *Préface p.* 7. Et de deux Lettres de Ryckius, IV. 240. Autres éclairciſſemens, IV. 459. *n.*

Waſa, Famille Royale de Suède. Diſſertation de Chriſtine ſur cette Famille & ſur ſes Armes, III. 13 & *Append. Num. II.* Ces Armes ſont plutôt un fagot qu'un bouquet de bled, *ibid. n.* Chriſtine rectifie des fautes de cette Famille commiſes par de Prade, III. 145. *n.*

Waſaborg. (le Comte) Fils naturel de Guſtave-Adolphe. Particularités à ſon ſujet & de ſa famille, III. 96. *n.* &c. Son Pére l'aimoit tendrement, III. 19. *n.* 51. *n.* Ses exploits & Lettre à ſon Pére, III. 97. *n.* & *Append. N. III.* Il étoit fort brave, III. 97. *n.* Sa Lettre au Roi ſon Pére. *ibid.* & *Append. N. III.*

Waſanau (le Comte) Fils naturel du Roi Jean-Caſimir. Sa parenté avec Chriſtine, III. 473. Envoyé pour une commiſſion en Suède. *ibid.* Jalouſie du Cardinal Azzolini & du Marquis del Monte contre lui. *ibid.* Chriſtine lui écrit des Lettres bien fortes, III. 474-480. Lui reproche ſon flegme & ſes lenteurs, III. 475. 478. Elle ſe radoucit envers lui, III. 479. 508.

Waſmuth. Remarques de Chriſtine & d'autres ſur ſon Ouvrage aux dépens de la Reine, III. 53. &c. & 768. & *Append. N. XL. XLI. XLII. XLIII. XLIV.* Dans ces Ecrits ſont contenus les critiques & ſes explications ſur ſon *Aſtro-Chronologicum.* Sa querelle avec Conringius. *ibid. N. XLI.* Chriſtine corrige l'Ouvrage & la Dédicace de Waſmuth. *Append. N. XXXIX.* Sa Grand-mére étoit d'Italie. *Ibid. N. XLII.* Il avoue d'avoir fait l'horoſcope de Chriſtine. *ibid.*

Weimar (Bernard Duc de) *V. Saxe.* Satisfaction que de la France demande pour l'Armée Weimarienne. *Append. N. XIII.*

Wert (Jean, de) Général. Ses exploits militaires, III. 79. 91. 133. 156. Les Suédois le traverſent, III. 91. 114. 133. Il paſſe au ſervice de l'Empereur, III. 155. Fait priſonnier par les Suédois, les François ne veulent pas le relâcher, III. 146. *n.* & *Append. N. V.* Les François le craignent extrêmement, III. 146. *n.*

Whitlock (Ambaſſadeur de Cromwel en Suède) très-bien reçu de Chriſtine, III. 169. *n.* Sa réflexion ſur l'abdication de cette Reine, III. 168. *n.* Il apprend l'Anglois à Chriſtine, III. 169. *n.*

Winckler, Docteur fameux à qui j'ai communiqué quelques Lettres anecdotes, IV. 229. *n.* 251. *n.*

Winckelman (Peintre célébre.) rectifié ſur ce qu'il dit des peintures de la Reine Chriſtine, IV. 273.

Witt (Grand-Penſionnaire de Hollande) lui & ſon frére victimes de la liberté expirante en Hollande, III. 429. Chriſtine demande qu'il défende les calomnies publiées contre la Cour de Rome. III. 405. 407. &c.

Wicquefort, en correſpondance avec Chriſtine, IV. 15. Négocie pour la Cour de Caſſel en travaillant à un tiers parti, *V. Append. N. VI.*

Wolff (le Baron de) le peu de juſtice que Mr. d'Alembert lui rend. *V.* la *Lettre à Mr. G... dans l'Append. LI.*

Wolffenbuttel (le Duc de) Chriſtine lui fait bien des complimens, IV. 144. Mſc. de cette Bibliothéque dont on s'eſt ſervi. *V. l'Append. Num. VI.*

Wrangel (Charles-Guſtave, Felt-maréchal de Suède) aide à repouſſer le Général Gallas, III. 147. Ses autres exploits, III. 153. &c. 156. 411

Wrangel (Guſtave, Baron de) Lettres de recommandation pour lui, IV. 71. Il uſe mal de ſa fortune en Hongrie. *ibid.*

Wrangel (Helm) il eſt parlé de lui. III. 100.

Digitized by Google

Wurtz (le Maréchal) Lettres de Chriſtine ſur les calomnies imprimées contre elle & la Cour de Rome, III. 405. &c. Autre lettre de confiance qu'on lui écrit. III. 322

X.

Ximenez (le Prieur) Chriſtine le remercie d'un envoi de Livres. IV. 47

Z.

Zandrini (Mathématicien Italien) prend la défenſe de l'Ouvrage de Borelli *de Motu Animalium*. IV. 253

Zéno (Apoſtolo) célébre Savant Italien, parle d'un Ouvrage rare. III. 252. *n.*

Zobel (Miniſtre de Heſſe) ſollicite Guſtave-Adolphe à venir au ſecours des Proteſtans d'Allemagne. IV. 243

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

B 489748

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 03058 1063

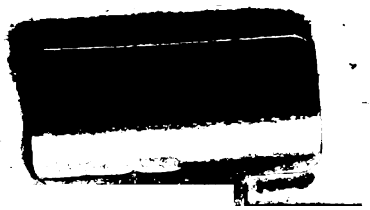

Digitized by Google

Digitized by Google